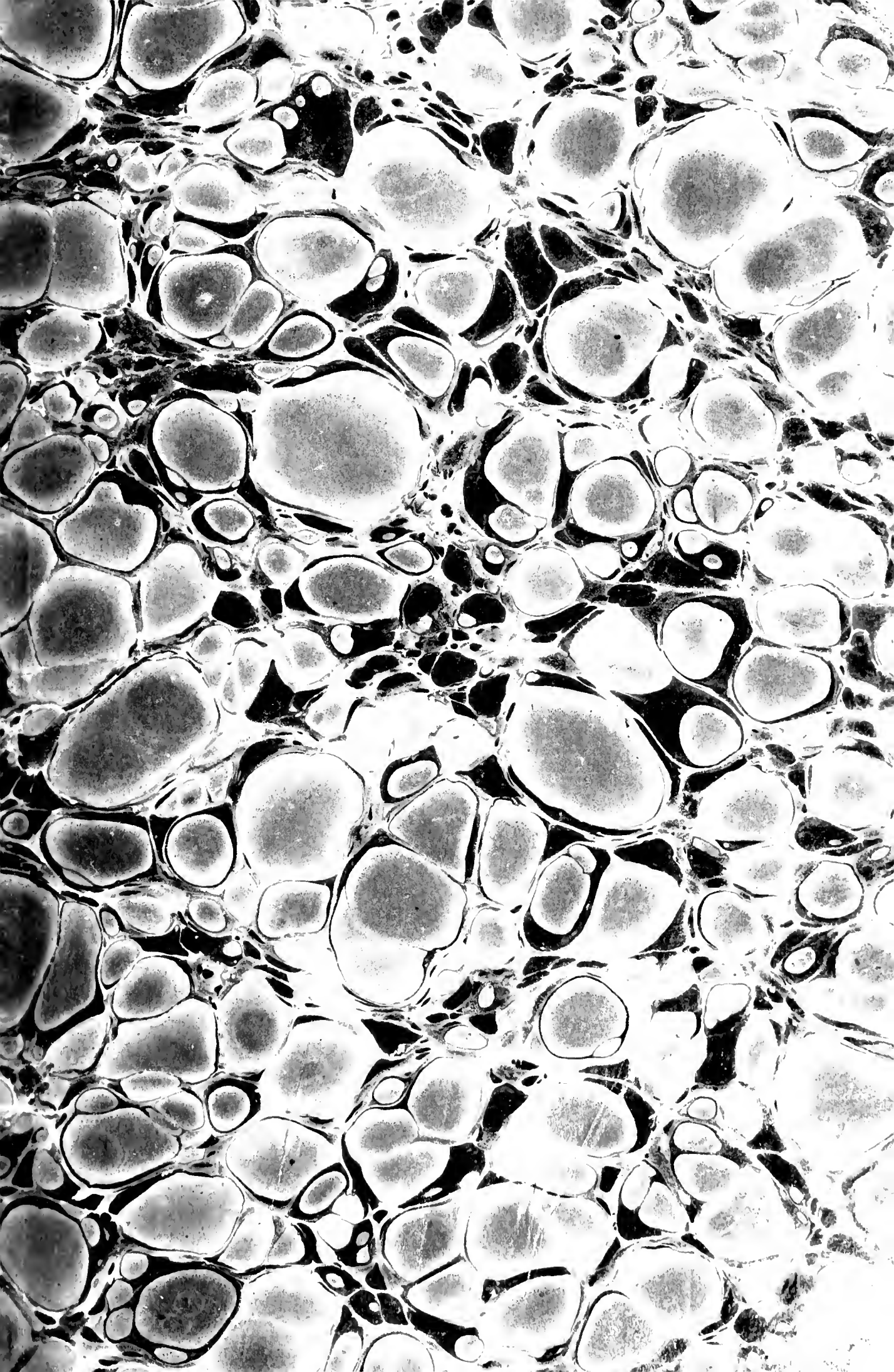


*Ex Libris*



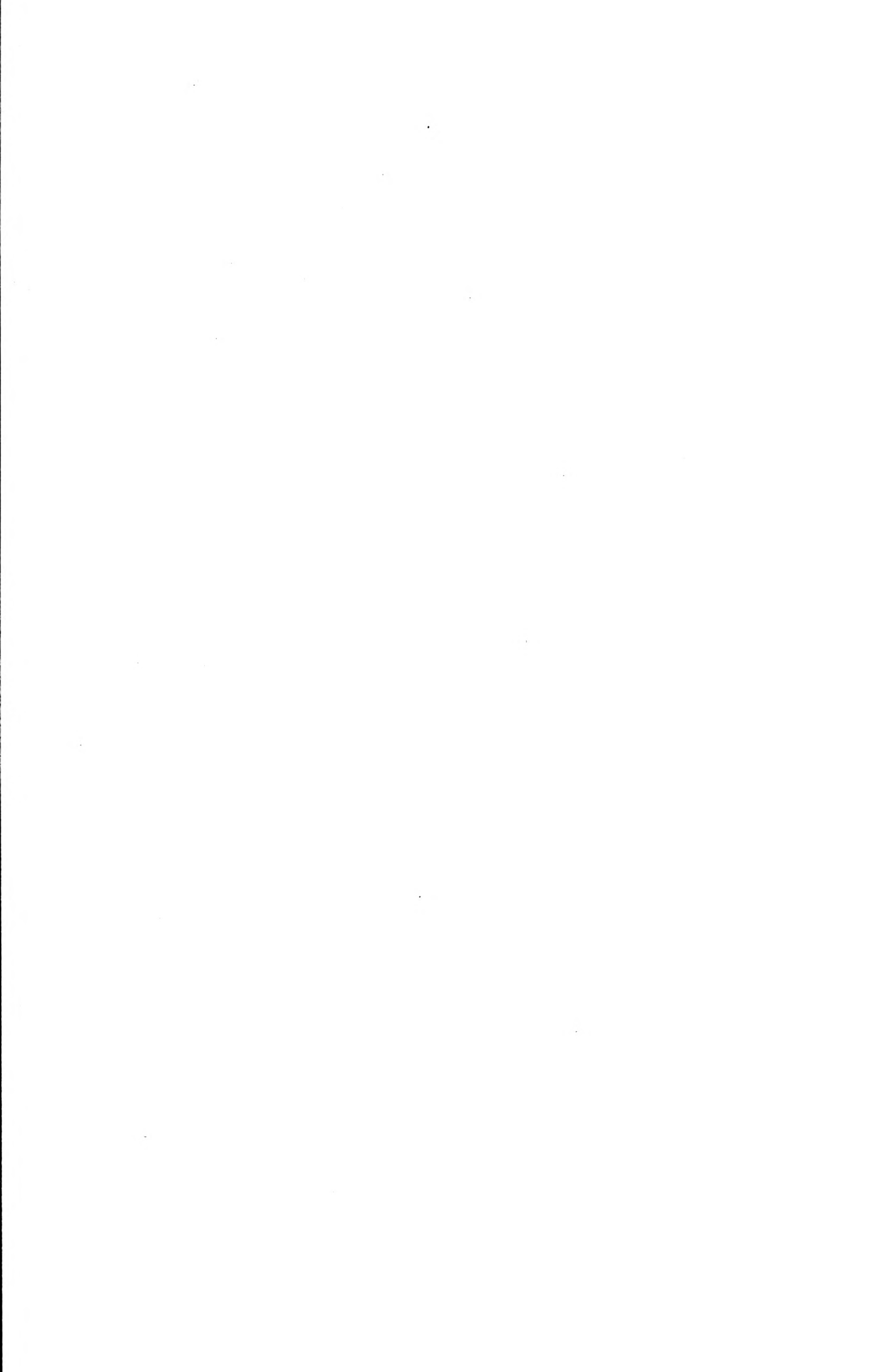
PROFESSOR J. S. WILL.















**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ**  
**DE L'HISTOIRE**  
**DU**  
**PROTESTANTISME FRANÇAIS**

PARIS. — IMPRIMERIE DE MARC DUCLOUX ET COMP.,  
106 Saint-Benoit, 7.



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
DE L'HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME FRANÇAIS

DOCUMENTS HISTORIQUES INÉDITS ET ORIGINAUX  
XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

PREMIÈRE ANNÉE



« Et quant au premier point sur la réformation que j'ay commencée et que j'ay delibéré confirmer par la grâce de Dieu..., ie l'ay apprise par la Bible que ie lis plus que les docteurs..., et n'ay point entrepris de planter nouvelle religion en mes pais, sinon y res-faure les ruines de l'ancienne... Ie ne fay rien par force... Dieu me monstre des exemples... »

*Jeanne d'Albret, Reine de Navarre au cardinal d'Armagnac.*

(Lettre du 18 d'aoust 1563.)

*Vos pères, où sont-ils ?*

(ZACHARIE, I, 5.)

« Je trouverois bon, qu'en chascune ville, il y eust personnes deputees pour escrire fidèlement les actes qui ont esté fait durant ces troubles : et par tel moyen, la verité pourroit estre réduite en un volume, et pour ceste cause, ie m'en vay commencer à l'en faire un bien petit narre, non pas du tout, mais d'une partie du commencement de l'Eglise reformee. »

*Bernard Palissy.*

(Recepte véritable, etc., la Rochelle, 1563, page 103.)

PARIS  
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ  
3, RUE CAFFITTE  
—  
1853

BX

9450

564

and 1



768266 -



## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
Abjuration de Henri IV. Ses antécédents. . . . .	452
Abjuration de Henri IV et le parti réformé . . . . .	36,105,154,279
Académies protestantes. Saumur. . . . .	301
Amours (Gabriel d'). Lettre inédite à Henri IV sur son abjuration . . . . .	280
Aperçu préliminaire sur la fondation de la Société . . . . .	4
Assemblée générale de la Société. Allocution du Président . . . . .	497
APERÇUS HISTORIQUES. — Révolutions religieuses au XVI <sup>e</sup> siècle. . . . .	22
— Réformation religieuse, politique et civile de Genève. . . . .	74
— Caractères et résultats principaux de la Réforme. . . . .	441
— Protestantisme méconnu et calomnié. . . . .	442
— Ordre et progrès dans l'histoire générale. . . . .	246,247
— Appréciation du XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .	<i>Ibid.</i>
— Vues sur l'histoire de l'humanité et sur la manière dont elle doit être écrite . . . . .	352
— Bienfaits de la Réforme sous le rapport de la religion, de la politique et du progrès de la civilisation et des lumières. . . . .	434
Aubigné (Agrippa d'). Quatrain inédit sur la musique des Psaumes, par Le Jeune. . . . .	207
— Lettre inédite à M. de Pontchartrain. . . . .	384
Avis divers. . . . .	64,127,223
Baudoin (François). Rappel du ban exécuté contre lui. . . . .	447
Beaumarchais (Caron de). Son origine protestante. . . . .	446
Béroald et sa prière du matin, au corps de garde, pendant le blocus de Sancerre. . . . .	404
Bèze (Théodore de) et sa lettre sur l'abjuration de Henri IV (inédite). . . . .	36,44
— Épître dédicatoire des Psaumes . . . . .	94
— Lettre inédite au vicomte de Turenne . . . . .	276
Bibliographie, Revues de livres, Critique historique . . . . .	63,124,126, 216,334,409,490
Bibliothèques d'églises. Notices historiques sur les paroisses. . . . .	72,216,493
Brevet de permission de vente de l'emplacement du temple de Saint-Maixent en faveur des capucins. . . . .	483
Brunyer (Abel) et le premier évêque de Blois, épisode de la révocation de l'Édit de Nantes . . . . .	476
Cadre des travaux de la Société. . . . .	9
Calvin et sa préface pour la première édition du Psautier. . . . .	143
— Lettre inédite à Pierre Martyr. . . . .	249
Circulaire du Comité. Instructions aux membres de la Société. . . . .	41
Coligny (l'amiral Gaspard de). Son testament olographe . . . . .	260
— Son caractère et sa vie privée. . . . .	269

— Appréciation de sa conduite par L. Ranke. . . . .	274
— Sa famille. Notes autographes de lui et de sa femme . . . . .	274
— Lettres inédites de l'amiral, de ses fils François et Charles, de sa fille Louise, et de sa veuve Jacqueline, comtesse d'Entremont. . . . .	369
Communications diverses. . . . .	237,426
Complaintes des Eglises du Désert. . . . .	316
— Complainte de l'Eglise affligée. . . . .	<i>Ibid.</i>
— Cantique sur la persécution . . . . .	387
Conversions de la noblesse protestante au XVII <sup>e</sup> siècle, fragment inédit de M. Ch. Weiss . . . . .	46
— Observations d'un correspondant et éclaircissements à ce sujet. . . . .	234
Conversions forcées de Calvinistes sous Louis XIV (lettres inédites de plusieurs prélats). . . . .	402,465
Correspondance. Lettres d'adhésion et envois de documents . . . . .	48,65, 429,133,135,225,234,337,417
Court (Antoine) et ses manuscrits perdus. . . . .	62
Court de Gébelin. Papiers de sa succession . . . . .	433,237
— Son projet d'un journal protestant en 1767. . . . .	392
Daunant (Pierre de). Son exhortation à son fils en 1753 (extr. inédit). . . . .	404
Dénombrement des réformés de France en 1598. . . . .	423
— des églises réformées en 1562 . . . . .	211,235,427
Dessin du monument funéraire élevé en 1818 sur le tertre où le prince de Condé fut assassiné après la bataille de Jarnac, le 43 mars 1569 . . . . .	428
Discours au Roy (Henri IV) par un sien sujet et serviteur. . . . .	405,155
Dragonnades (trois épigrammes sur les) . . . . .	475
Du Pléssis-Mornay. Notes manuscrites tirées d'une Bible donnée par lui à sa fille Anne des Nouhes . . . . .	202
Acquisition de cette Bible et indication d'un exemplaire du <i>Mystère</i> <i>d'iniquité</i> annoté par lui. . . . .	239
Du Quesne (l'amiral Abraham). Demande de renseignements sur lui et sa famille. . . . .	222
Réponse à ce sujet et nouvel appel . . . . .	239,345
Espine (Jean de P). Lettre inédite à Henri IV sur son abjuration. . . . .	449
Eglise réformée de Sainte-Marie-aux-Mines. Précis historique de 1550 à 1641. . . . .	459,238
— d'Annonay, persécutée en 1635. Chronique inédite . . . . .	285
— du pays de Gex, persécutée avant la révocation. Fragment inédit de M. A. Crottet et pièces justificatives . . . . .	292,464
Ferri (Paul). Papiers de sa succession. . . . .	459,325
FRANCE PROTESTANTE de MM. <i>Haag</i> . — Liste des articles contenus dans les tomes I et II . . . . .	220,335,444
— Liste de 67 pièces justificatives publiées avec ces deux tomes, pour faire suite à l'introduction qui précède l'ouvrage . . . . .	413
— Notice sur la vie et les ouvrages de Jean Calvin. . . . .	496
Gienanth (Louis de). Notice biographique. . . . .	200
Gouverneurs de la ville et du château de Sommières . . . . .	487

Huguenots au lendemain de la Saint-Barthélemy. . . . .	400
Index de livres hérétiques dressé par l'inquisiteur de Toulouse en 1548-49 . . . . .	355,437
Inhumation d'une dame protestante à Paris, au XVIII <sup>e</sup> siècle (1737). . . . .	483
Instruction du Roy de Navarre au Sr de Pescheré, son ambassadeur. . . . .	453
Inquisition de Toulouse en 1548-49. . . . .	355
Jaucourt (famille de). Notice historique. . . . .	399
Jésuites. Interrogatoire et acte de soumission d'un affilié à leur ordre en 1587 . . . . .	377,427
La Noue (Odet de). Douzain sur la musique de Le Jeune pour les Psaumes. . . . .	208
La Place (le président Pierre de). Discours sur sa vie et son caractère. . . . .	511
Le Bachellé. Sa lettre au pasteur Paul Ferri sur l'église de Sainte-Marie- aux-Mines. . . . .	460
Leibniz est-il mort dans la foi de l'Eglise romaine? . . . . .	522
Lettre d'adhésion adressée par le consistoire de l'Eglise wallonne d'Amsterdam. . . . .	49
— par le presbytère de l'Eglise de Francfort-sur-Mein. . . . .	330
— par le président de la Société d'Hist. et d'Archéol. de Genève. . . . .	342
— par le consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam . . . . .	422
Lettres de M. Jules Bonnet sur la conversion de Henri IV. . . . .	39
— Id. sur des lettres inédites de Coligny et de sa famille. . . . .	368
— de M. l'amiral Baudin sur les protestants aux galères du Roi en 1702 . . . . .	52,69
— de M. Charles Frossard sur les papiers de la succession de Court de Gébelin . . . . .	433
— Id. sur les deux derniers galériens protestants délivrés, en 1775. . . . .	320
— de M. E. de Fréville sur des documents relatifs à l'histoire pro- testante . . . . .	328
— de M. J.-L. Le Fort, au nom de la Société d'Hist. et d'Archéol. de Genève . . . . .	342
— de M. Ch. Waddington sur les panégyristes de la St-Barthélemy. . . . .	374
— de Madame la marquise de Jaucourt sur la généalogie de la fa- mille de ce nom. . . . .	399
Liste des membres et souscripteurs de la Société. . . . .	14,73,140,244,350,432
Marot (Clément) et son épître dédicatoire des Psaumes . . . . .	34
Martyr (Pierre). Réponse à Calvin . . . . .	252
Maury (J.-L.), aïeul de l'abbé Maury, victime de la guerre des Cévennes. . . . .	319
Médailles offertes à la Société. . . . .	439,236,240,342,345,346,423,426
Monnaie de la république de Montauban. Dissertation sur cette médaille. . . . .	406
Mornay (Anne de). Notes autographes sur une Bible de famille. . . . .	202,239
Olivet (Robert) et sa traduction de la Bible . . . . .	76
Ouvrages offerts à la Société. . . . .	20,70,136,428
Palissy (Bernard), prédicateur de la Réforme et écrivain. . . . .	23,83
Papin (Denis). Notice biographique. . . . .	197

Parlement de Toulouse. Arrêt de 1540 prohibant la lecture des livres saints. . . . .	354
Poursuites contre les hérétiques. Mandements de François I <sup>er</sup> . . . . .	328,436
Premier feuillet du registre des délibérations du corps de ville de La Rochelle, en 1627. . . . .	485
Portefeuille du frère Léonard, augustin déchaussé. . . . .	428
Procédure et sentence consistoriales, en 1660, contre un fidèle ayant eu recours aux devins. . . . .	451
Protestantisme (le) est-il contraire à l'exercice de la charité religieuse? . . . . .	213
— <i>V.</i> aussi p. 254.	
— A-t-il compromis le principe de l'unité nationale? . . . . .	331
Protestants aux galères du Roy en 1702 et 1703 . . . . .	50,54
— Observation d'un correspondant, et note . . . . .	234
— Les deux derniers, délivrés en 1774. . . . .	476,320
Publications sur Ramus et sur le XVI <sup>e</sup> siècle. . . . .	121
Règlement sur la distribution des aumônes dans l'Eglise réformée de Paris, en 1561. . . . .	254
Reenseignements sur les réfugiés français en Irlande . . . . .	135
— sur les colonies de réfugiés français du landgraviat de Hesse-Cassel. . . . .	347
Résumé des travaux du Comité. . . . .	15,65,129,225,337,417
Révocation de l'Édit de Nantes. Sonnet de l'époque. . . . .	475
— Stances de l'époque. . . . .	316
— Appréciation générale de ses conséquences. . . . .	535
Saint-Barthélemy à Nantes. . . . .	59
— à Bayonne. . . . .	208,488
— Sonnet de l'époque. . . . .	450
— Médaille frappée à Rome en son honneur. . . . .	210
— Dépêche du ministre d'Elisabeth d'Angleterre y relative . . . . .	363
— Ses panégyristes à diverses époques. . . . .	374
Secaux des églises du Désert. . . . .	243,389
Société de l'Histoire de France. Importance de ses travaux. . . . .	112
— Entre en relation avec la Société de l'Hist. du protest. français. . . . .	341
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. — Entre en relation avec la Société de l'Hist. du protestantisme français. . . . .	342
Statistique des populations protestantes dans la République française en 1801 . . . . .	483
— Observation à ce sujet. . . . .	238
— de la population protestante de Montagnac en 1698 et en 1852. . . . .	212
— de la population protestante du Dauphiné en 1687. . . . .	238
Statuts de la Société . . . . .	6
Synodes. Leurs prescriptions relativement à l'histoire des Eglises. . . . .	323
— Le dernier synode provincial sous l'empire de l'Édit de Nantes, tenu à Lisý en 1683 . . . . .	459
Thèses historiques aux Facultés de théologie protestantes de France. . . . .	246

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

## PROTESTANTISME FRANÇAIS.

---

### PRÉLIMINAIRES.

ANTÉCÉDENTS. — VOEUX EXPRIMÉS PAR LES DIVERS ORGANES DE LA PRESSE PROTESTANTE : **L'Espérance**, **LES Archives Évangéliques**, **LE Lien**, **LES Archives du Christianisme**, **LE Semeur**, ETC. — FORMATION DE LA **Société de l'Histoire du Protestantisme français**. — SES STATUTS. — CADRE DE SES TRAVAUX. — CIRCULAIRE DU COMITÉ FONDATEUR. — PREMIÈRE LISTE DE MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS. — COMPTE-RENDU DES PREMIERS TRAVAUX DU COMITÉ. — CORRESPONDANCE D'AVRIL ET MAI. — OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

[ Sous ce titre de *Préliminaires*, nous nous sommes proposé de réunir les divers documents qui expliquent comment s'est formée la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* et comment elle est constituée. Leur ensemble compose une *Introduction* indispensable à ses travaux (1).

Nous entrons en matière par un exposé que le Président du *Comité fondateur* fut appelé à adresser, au mois de mai dernier, à un certain nombre de membres de toutes les Églises protestantes, assemblés en conférence à Paris, et qui fait connaître les antécédents, la nature et le but de la Société naissante : c'est donc un préambule qui est ici naturellement à sa place. ]

\* Depuis assez longtemps, et notamment dans ces dernières années, à mesure que l'on s'est occupé davantage de travaux historiques sérieux, et que le goût s'en est plus généralement répandu, on a reconnu combien nos ressources sur ce point étaient limitées et insuffisantes, combien notre bibliothèque protestante était pauvre. C'était une lacune d'autant plus fâcheuse qu'elle laissait un champ libre à l'ignorance et à la mauvaise foi; d'autant plus regrettable, que beaucoup de lumières demeureraient ainsi sous le boisseau, beaucoup de trésors restaient enfouis, beaucoup de sources d'édification et de vie étaient perdues pour les fidèles. Sans doute quelques efforts ont été tentés; de bons et utiles ouvrages ont été entrepris et ont vu le jour. Mais ces efforts étaient isolés, individuels ou partiels; ces publications, quelque consciencieuses qu'elles fussent, étaient toujours incomplètes, laissaient à dé-

(1) Nous comprenons cette première fois dans ces *Préliminaires* des matières qui formeront à l'avenir une section spéciale du *Bulletin*, telles que le Résumé des travaux du Comité, la Correspondance, les Ouvrages offerts. Nous n'avons pas voulu multiplier les divisions.



sirer plus encore qu'elles ne donnaient et rendaient surtout plus sensible tout ce qui était à faire. Les organes de notre presse religieuse constatèrent, à diverses reprises, le besoin généralement éprouvé d'études historiques, signalèrent notre indigence en cette matière et appelèrent de leurs vœux l'exploration régulière du domaine, si fertile et si peu cultivé, de nos annales protestantes. Je me bornerai à deux exemples récents. Le journal *l'Espérance*, du 7 octobre 1847, dans un excellent article, où il reprochait à notre littérature d'être en général trop exclusivement didactique et dogmatique, s'exprimait ainsi : « On a été quelquefois chercher loin ce qui se trouvait  
 « tout près, on a évoqué des souvenirs étrangers, quand il n'y avait qu'à  
 « évoquer les souvenirs de la patrie. N'était-il pas beaucoup plus simple de  
 « prendre pour sujet d'étude les événements ou les personnages de notre  
 « histoire religieuse? N'avons-nous pas dans nos annales beaucoup de faits  
 « remarquables et beaucoup de vies édifiantes? Pourquoi ne pas compulsier  
 « les annales paternelles, pourquoi ne pas exploiter nos propres trésors!  
 « Que notre littérature puise dans la mine à peu près vierge de notre histoire  
 « religieuse; elle y trouvera de grandes richesses qui y restent ignorées.  
 « Qu'elle s'attache à rappeler le souvenir de certains événements et de certains  
 « hommes, et qu'elle se serve de la piété des pères pour ranimer la piété  
 » des enfants. Elle a là un moyen d'influence qu'elle chercherait vainement  
 « ailleurs. Les souvenirs de notre Eglise feront toujours palpiter nos cœurs;  
 « cette corde heureusement est encore une corde sensible, et il faut la tou-  
 « cher pour l'empêcher de se rouiller... Il faut, ajoutait l'auteur de l'article,  
 « il faut faire connaître à la France les trésors que nous possédons et que  
 « nous-mêmes nous ne connaissons pas encore. Les documents sont là, il  
 « n'y a qu'à tendre la main pour les prendre, et quant à ceux qu'on ignore  
 « encore, les explorateurs ne manqueraient pas. Nous en connaissons de tout  
 « prêts. Mais il n'y a qu'une société qui puisse tenter une si grande entre-  
 « prise... (1) L'exécution serait facile, si tout le monde s'entendait et s'unis-  
 « sait, ce qui serait si naturel dans une œuvre de cette nature. L'idée n'est  
 « pas nouvelle; nous la croyons bonne et nous espérons qu'elle réussira... »

« Ces sages exhortations auraient-elles été suivies d'effet? — En tout cas, les circonstances devinrent bientôt peu favorables et la question eut le sort de tant d'autres : elle subit un ajournement. Elle fut reprise, deux ans après, par un pasteur qui a toujours affectionné les travaux relatifs à notre histoire, M. Emilien Frossard. Dans la feuille qu'il édite, *Les Archives évangéliques*, M. Frossard esquissa, le 45 octobre 1849, un projet de Société dite d'*Archéologie protestante*. « Les momments historiques de nos glorieuses églises

(1) Rappelons pourtant qu' deux hommes ont eu le mérite d'aborder cette tâche par eux-mêmes et d'y consacrer douze années de travail assidu. Nous voulons parler de la *France protestante* de MM. Haag, dont la publication, commencée en 1846, a montré que nous posséderons enfin un recueil historique protestant, composé sur les documents originaux, et complet dans son genre. — C. R.

« deviennent, disait-il, chaque jour de plus en plus rares ; ceux qui ont  
 « échappé à l'entière destruction à laquelle un siècle d'oppression et d'obscu-  
 « rantisme les avait voués, sont dispersés, oubliés, mutilés. Encore quel-  
 « ques années, et il n'en restera pas trace. Et cependant l'histoire de la  
 « Réforme française n'est pas encore faite, et cette page magnifique de l'œuvre  
 « de Dieu dans l'humanité risque d'être perdue dans le grand enseignement  
 « que les siècles passés adressent aux générations à venir. L'indifférence,  
 « plus désastreuse encore que le vandalisme romain, menace de laisser perdre  
 « ce que le temps et la fureur aveugle des fanatiques ont épargné. Hâtons-  
 « nous de ressaisir ces traces trop fugitives d'un passé si instructif, ou cha-  
 « cun de nous peut retrouver encore, sinon ses lettres de noblesse, du moins  
 « le souvenir de ses pères, le saint exemple de leur constance et de leur foi.  
 « Il est déjà bien tard ; et toute investigation approfondie nous promet sans  
 « doute de douloureux regrets. Mais une main respectueuse et active peut  
 « encore sauver bien des monuments précieux de l'entière et irréparable  
 « ruine qui les menace.

« Cette main pourrait être l'action constante et vigilante d'une *Société*  
 « *d'archéologie protestante*, qui pourrait avoir son centre d'action à Paris  
 « et ses correspondants dans toutes les provinces où se trouvent des pro-  
 « testants de langue française. Les hommes ne manqueraient pas à cette  
 « œuvre. On ne serait limité dans le choix par aucune considération de con-  
 « viction religieuse ou de préférence nationale. Orthodoxes ou non ortho-  
 « doxes, nationaux ou indépendants, Français ou Anglais, Allemands ou  
 « Suisses, je dirai même, dans une certaine limite, protestants ou catholi-  
 « ques, tous ceux qui accordent quelque intérêt scientifique à l'histoire de la  
 « réforme française, apporteraient le concours de leurs lumières et de leur  
 « activité.

« Déjà plusieurs de nos coreligionnaires ont donné un intérêt marqué à  
 « ces études importantes. M. Charles Coquerel, qui possède une collection  
 « de manuscrits précieux, collection que plusieurs d'entre nous ont con-  
 « tribué à enrichir, sous la promesse que le spirituel auteur de l'*Histoire des*  
 « *Eglises du désert* confierait un jour sa collection à quelque établissement  
 « protestant ; M. Napoléon Peyrat, qui a publié un ouvrage très remarquable  
 « sur le même sujet ; M. Alexis Muston, qui a fait d'intéressantes recherches  
 « sur les *Vaudois du Piémont* ; mon frère Louis Frossard, qui vient de pu-  
 « blier une histoire des *Vaudois de Provence*, et qui, durant ce labeur, a pu  
 « fouiller dans des manuscrits jusqu'ici oubliés dans la poussière des bi-  
 « bliothèques de Provence ; le pasteur H. Marchand, de Sommières, qui  
 « affectionne l'histoire de nos synodes ; mon excellent ami, M. A. Borrel,  
 « qui a fait des recherches approfondies dans les archives du Bas-Languedoc ;  
 « M. le colonel Tronchin, de Genève, qui possède des monuments très pré-

« cieux de tout genre ; M. Bungener, de la même ville, qui vient d'enrichir  
 « notre littérature protestante de deux ouvrages empreints d'atticisme et de  
 « vues profondes ; M. Merle d'Aubigné, doué d'une science encyclopédique  
 « en ce qui concerne notre histoire religieuse ; M. Charles Read, chef de  
 « section au ministère des cultes, qui se plaît dans les recherches du genre  
 « de celles que nous signalons, et dont la haute position rendrait facile  
 « l'accès de plusieurs collections précieuses ; M. Jules Bonnet, à qui le gou-  
 « vernement a confié une tâche importante relative à la correspondance de  
 « Calvin ; M. le professeur de Féléc, qui prépare depuis longtemps une his-  
 « toire générale de nos églises ; M. le pasteur Goguel, du Doubs, auteur de  
 « plusieurs ouvrages très intéressants, et une foule d'autres hommes jaloux  
 « d'élever un monument historique à la gloire de Dieu et au souvenir de nos  
 « pères, hommes actifs et instruits, dont les noms échappent à notre plume  
 « trop pressée, se hâteraient, nous n'en doutons point, d'apporter leurs  
 « concours à une œuvre commune de conservation archéologique, dès que  
 « l'ébranlement initiateur serait donné dans un centre convenable, et par  
 « des hommes influents. Les nationaux, quoique plus rares chaque jour, ne  
 « manqueraient pas à l'inquiète sollicitude et à la pieuse curiosité de notre  
 « société. Car il faudrait tout réunir : manuscrits, correspondances, arrêts  
 « judiciaires, mémoires, placets, discours, affiches, gravures, chants popu-  
 « laires, musique sacrée, médailles, portraits, sceaux, ouvrages imprimés de  
 « toutes les époques, etc., etc. Tels seraient les objets qui viendraient en-  
 « richir les casiers du musée et de la bibliothèque archéologique protestante.  
 « On verrait aussi abonder les collecteurs. Le premier acte de la société serait  
 « sans doute de nommer un agent qui se rendrait dans tous les lieux où l'on  
 « soupçonnerait l'existence de quelque dépôt de documents ; il en ferait l'in-  
 « ventaire, s'efforceraient de réunir et d'acquérir à la société les matériaux  
 « épars qui se perdent ; quant aux collections qu'il serait bon de laisser dans  
 « les localités dont elles constituent les fastes ecclésiastiques, l'agent en re-  
 « cueilleraient des catalogues et peut-être plus tard des copies. Nos jeunes  
 « candidats, qui sont dans ce moment-ci en Allemagne, consentiraient  
 « joyeusement, j'en suis sûr, à faire des recherches dans les bibliothèques  
 « des universités ; et, dans les restes des colonies françaises, nos mission-  
 « naires nous fourniraient d'utiles documents sur le *coin français* de la  
 « colonie du Cap, et l'excellent M. Baird, de New-York, sur les réfugiés des  
 « États-Unis. Nos colporteurs, qui pénètrent dans les plus humbles chau-  
 « mières, auraient soin de nous signaler l'existence de monuments jusqu'ici  
 « oubliés, et les derniers bonquiuistes seraient mis à contribution.

• Que trois hommes de bonne volonté, réunis à Paris, prennent l'initiative  
 « et se choisissent des correspondants en province, et nous sommes assurés  
 « qu'avant peu ils auront déjà obtenu de très heureux résultats. Pour nous,

« notre désir est de jeter cette idée dans le public protestant, afin que  
 « d'autres s'en emparent et la fécondent; le mois de mai réunissant un  
 « grand nombre de coreligionnaires à Paris, pourrait être l'époque où cette  
 « idée, mûrie dans quelques esprits, acquerrait assez de consistance pour  
 « amener quelque action en commun. Lorsque le moment sera venu, nous  
 « serons heureux d'offrir nous-même la pite de notre coopération (1). »

« Cet appel chaleureux fut appuyé, dans le journal le *Lien*, par le zélé historien des *Eglises du Désert*, mieux à portée que personne d'apprécier les services que pouvait rendre une association du genre de celle qui était proposée. D'autres feuilles religieuses avaient également, en diverses occasions, manifesté le désir de voir se réveiller le goût des recherches historiques, notamment les *Archives du Christianisme* et le *Semeur*, le *Semeur* qui s'était fait une place à part dans la presse périodique, où il occupait si utilement un poste avancé et où il a laissé un vide regrettable.

« Tout récemment, enfin, les esprits ont été de nouveau ramenés à l'étude de notre histoire, et la question s'est trouvée comme remise à l'ordre du jour par un heureux concours de circonstances. La publication de plusieurs travaux importants, tels que le livre de M. de Félice, l'annonce d'autres travaux considérables du même genre, ont excité de toutes parts un vif intérêt. Il a paru que le moment était venu pour réaliser le projet de cette *Société*, souhaitée naguère par quelques-uns, et dont la formation paraît répondre aujourd'hui à un vœu général (2).

(1) Nous nous sommes fait un devoir de reproduire cet article en son entier. C'est la première fois sans doute que la donnée d'une Société d'histoire protestante se trouvait développée et présentée au point de vue pratique, avec des détails d'exécution. L'honneur en revient à M. le pasteur Em. Frossard, avec qui nous nous étions entretenu de cette même idée, huit ans auparavant, et qui a bien voulu s'en souvenir. Nous avons désiré qu'il la réalisât; c'est sur son refus motivé de prendre lui-même l'initiative, mais avec sa participation empressée, que les fondateurs de la Société de l'histoire du Protestantisme français se sont mis à l'œuvre. — C. R.

(2) Entre autres signes du temps, nous citerions les Circulaires récemment adressées par le Directoire de la Confession d'Augsbourg et par le Ministre des cultes aux églises protestantes de France, pour leur demander des informations *historiques* en même temps que *statistiques*; nous citerions encore une lettre de M. le pasteur Hugues, d'Anduze, insérée dans le *Lien* du 21 février dernier, et contenant des indications très utiles; enfin deux autres lettres publiées par l'*Espérance* des 4 mars et 1er avril, l'une de M. A. Lagarde, avocat, qui communiquait un plan et proposait la formation d'un *Comité de recherches et travaux historiques, relatifs à la réformation religieuse du seizième siècle*, l'autre de M. G. Masson, qui écrivait d'Angleterre qu'il avait trouvé parmi les manuscrits du *British Museum* une foule de pièces fort curieuses sur l'histoire du protestantisme français. Nous pourrions ajouter l'annonce de la publication plus ou moins prochaine de travaux importants, tels que celle de la *Correspondance de Calvin*, par M. Jules Bonnet; de l'*Histoire des Réfugiés protestants français*, de M. Ch. Weiss; de diverses *Histoires des Huguenots*, soit générales soit partielles, qui sont actuellement en voie de préparation. Parmi les auteurs des premières, on distingue MM. de Polenz, de Halle, ancien major au service du roi de Saxe; Dieterici, conseiller intime supérieur à Berlin, l'un des économistes les plus distingués de l'Allemagne, M. C. de l'Institut; Soldan, professeur à Marbourg; etc., etc. Parmi ceux qui, en France, s'occupent de recherches locales pour des monographies, nous connaissons bon nombre de pasteurs de nos églises. Ces travaux spéciaux ne sauraient être trop encouragés et il est heureux qu'on s'y livre aujourd'hui de divers côtés avec une louable emulation. Nous omettons forcément bien des exemples; mais nous serions impardonnables de ne pas mentionner ici, dans un rang à part, le grand ouvrage que M. Mignet élabora depuis plusieurs années et qui doit enfin doter la France d'une *Histoire générale de la Réformation*. On sait déjà par quelques communications, notamment par un beau *Mémoire sur l'Établissement de la réforme religieuse et la constitution du Calvinisme à Genève*, lu à l'Institut en 1834, tout ce que l'on peut attendre du consciencieux et brillant écrivain. — C. R.

« Dans cette conviction, quelques protestants se sont réunis et ont résolu de prendre l'initiative, à laquelle étaient conviés les plus diligents. Ils vous convient, à leur tour, ils convient particulièrement tous ceux qui se félicitent d'appartenir à la Réforme française, tous ceux qui se rattachent aux Eglises protestantes (1), nées et naturalisées sur le sol français, ou exilées de cette première patrie, tous ceux enfin qui s'honorent de porter le nom de chrétiens protestants, ils les convient à leur venir en aide, à se joindre à eux dans une œuvre commune de piété filiale, d'instruction et d'édification mutuelles. L'histoire de ces huguenots de glorieuse mémoire, qui ont renouvelé l'Eglise chrétienne en France, et qui en ont arrosé de leur sang le second berceau, c'est là un héritage, un patrimoine commun, dans lequel chacun de leurs descendants a sa part, et que tous peuvent et doivent contribuer à mettre en valeur. Le *Comité fondateur* de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* a le ferme espoir que son appel sera entendu, et que ses travaux, déjà heureusement inaugurés, porteront, avec l'aide de Dieu, les plus heureux, les plus excellents fruits. »

Après ces paroles, le Président du *Comité fondateur* a donné connaissance des *Statuts* et du *Cadre des travaux* qui vont suivre.

Ces communications ont été accueillies avec une vive approbation, et la plupart des personnes présentes à la réunion ont immédiatement adhéré.

---

## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

---

### STATUTS.

#### TITRE I. — BUT DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 1. La *Société de l'Histoire du protestantisme français* a pour but de rechercher, de recueillir et de faire connaître tous les documents, inédits ou imprimés, qui intéressent l'histoire des Eglises protestantes de langue française.

ART. 2. Ses recherches portent, non-seulement sur les affaires intérieures des Eglises, mais sur les rapports des protestants avec le gouvernement, sur la vie des hommes célèbres appartenant à la communion évangélique, sur leurs travaux de littérature, de science ou d'art, en un mot sur tout ce qui est relatif aux origines de la réforme française et à l'état du protestantisme français, dans le seizième, le dix-septième et le dix-huitième siècles. Elle

(1) Tous ceux qui n'acceptent la qualification ni de *filz des Croisés* ni de *filz de Voltaire*, mais qui revendiquent celle de *filz de la Réforme* et du *libre examen*.

s'occupe aussi de l'histoire des Eglises d'origine allemande devenues françaises par annexion de territoires, et des tentatives faites pour introduire la réforme en Italie et en Espagne.

ART. 3. Toute discussion qui ne se rattacherait pas directement à l'histoire du protestantisme est interdite.

ART. 4. La Société établira des relations suivies avec les sociétés étrangères qui se livrent à des travaux analogues aux siens, particulièrement dans les pays où les protestants français ont trouvé un *refuge* après la révocation de l'édit de Nantes.

ART. 5. Elle accueillera avec reconnaissance les communications et les dons qui lui seront faits, et en rendra compte dans le *Bulletin* de ses travaux.

## TITRE II. — ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 6. Le nombre des membres de la Société est indéterminé. Pour être admis à en faire partie, il faut adresser au président une demande par écrit. Cette demande, appuyée par un sociétaire, sera présentée par le président au Comité, qui prononcera sur l'admission.

ART. 7. Chaque membre recevra un diplôme signé par le président et le secrétaire.

ART. 8. Chaque membre payera un droit d'admission de 10 francs.

ART. 9. Indépendamment des dons de diverses nature qui pourront être offerts à la Société, pour ses archives ou son fonds commun, chaque membre payera une cotisation annuelle de 5 francs. Pour les pasteurs elle pourra être réduite de moitié.

Plusieurs explications nous ayant été demandées sur le sens de quelques articles des *Statuts*, nous joignons ici quelques notes.

(Art. 6.) Cet article ayant donné lieu à quelques observations, le Comité, tout en le maintenant a décidé que la demande écrite n'était pas de rigueur et qu'elle pouvait être formée, au nom d'un tiers, par un membre de la Société.

Les étrangers sont admissibles au même titre que les régnicoles. Il en est généralement ainsi de toutes les sociétés savantes.

Quelques personnes ont paru croire que, pour être admis comme membre de la Société, il fallait nécessairement contribuer à ses travaux par la recherche et l'envoi de documents (Art. 1 et 2). C'est une erreur qu'il importait de dissiper. La participation de tous les membres qui peuvent être collaborateurs est sans aucun doute indispensable. Mais c'est aussi être membre actif, et membre très utile de la Société, que de la soutenir par sa souscription, par ses dons, que de lui procurer des communications auxquelles donnera lieu telle ou telle circonstance fortuite, ou des lecteurs nouveaux qui pourront devenir à leur tour membres ou souscripteurs. Si la Société n'était composée que de personnes fournissant des documents et travaillant pour elle dans ce sens seulement, elle éprouverait embarras de richesses d'un côté, et pénurie de ressources de l'autre; en outre, elle n'atteindrait pas son but, qui est de répandre et de vulgariser les connaissances historiques, qu'elle recueille et centralise à cet effet. Elle s'adresse donc à tous, travailleurs, lecteurs, donateurs.

(Art. 9.) Il est évident que cette cotisation de 5 fr. a été fixée comme un *minimum*. Le Comité a voulu mettre son œuvre à la portée de tous et descendre jusqu'aux dernières limites du possible. Mais il n'a pas mis en doute que sa pensée ne fût comprise. Il a espéré et il a dû compter qu'il trouverait des dédommagements aux sacrifices qu'il jugeait utile de faire. Il lui faut des ressources pour réaliser ses promesses et accomplir le bien qu'il a en vue. Déjà il a eu à remercier plusieurs donateurs qui ont doublé et triplé leur souscription; il sait que d'autres n'at-

ART. 10. L'année sociale commencera au 1<sup>er</sup> avril.

ART. 11. Chaque année, après les fêtes de Pâques, les membres de la Société seront convoqués en assemblée générale. Le rapport fait par le Comité et les communications échangées dans cette séance seront publiés.

### TITRE III. — ORGANISATION DU COMITÉ.

ART. 12. La direction des travaux et l'administration des fonds appartiennent aux douze membres fondateurs de la Société.

ART. 13. Le Comité choisit le président, le vice-président et le secrétaire.

ART. 14. Il tient au moins une séance par mois.

ART. 15. Le président convoque l'assemblée générale, acquitte les dépenses, présente au comité la correspondance, et veille au maintien du règlement, spécialement de l'article 3.

ART. 16. Le vice-président est chargé de la classification des documents et de la conservation des archives et collections.

ART. 17. Le secrétaire tient les procès-verbaux et la correspondance, et surveille l'impression du *Bulletin* et du *Recueil*.

### TITRE IV. — PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 18. Le Comité publiera :

1° Un *Bulletin*, ou compte-rendu périodique de ses travaux ;

2° Un *Recueil*, contenant en tout ou en partie les documents, mémoires et rapports, dont le comité aura décidé la publication.

Le *Bulletin* sera adressé à tous les membres de la Société.

Le *Recueil* sera adressé, à prix réduit, à ceux qui en feront la demande.

ART. 19. Le *Bulletin* publiera la liste des membres de la Société.

tendaient que la publication du *Bulletin* pour manifester leur bon vouloir, et il remercie les uns et les autres de la sympathie effective qu'ils lui témoignent. Ainsi qu'il est dit dans la *Circulaire* ci-après, *que chacun fasse ce qu'il peut*. Le Comité, qui consacre à l'œuvre son temps et ses soins, croit avoir le droit de réclamer de chacun le concours et le tribut qu'il peut donner.

(Art. 11.) Le Comité s'est conformé aux dispositions de la loi et a demandé dès le principe, à M. le préfet de police, l'autorisation de réunir, le cas échéant, les membres de la Société au nombre de plus de vingt personnes.

(Art. 14.) Cette séance a lieu actuellement le premier jeudi de chaque mois.

(Art. 18.) Le *Bulletin* qui est bien, au fond, le compte-rendu périodique des travaux du Comité, empiètera nécessairement un peu sur le *Recueil*. Nous y insérerons aussi, en tout ou en partie, des documents, mémoires et rapports, qui par leur étendue se prêteraient à cette insertion. Par la nature de certains morceaux, ainsi qu'on le verra dès ce premier numéro, il participera même du caractère d'une véritable *Revue* historique, religieuse et littéraire. Cette extension du cadre a paru inévitable et les souscripteurs ne s'en plaindront pas, car nous leur donnons ainsi, dès à présent, plus que nous n'avions annoncé.

Il paraîtra douze numéros du *Bulletin* chaque année, non pas à date fixe, du moins nous n'en prenons pas l'engagement ; mais nous serons aussi exacts que possible. Nous aussi, nous ferons en sorte de tenir plus que nous ne promettons.

Le *Recueil*, ou collection de volumes spéciaux, sera réservé pour les ouvrages dont le Comité aura décidé la publication à part, et cette publication sera annoncée chaque fois qu'elle aura lieu, pour être livrée à prix réduit à ceux des membres de la Société qui réclameront le bénéfice de leur qualité de membres.

## CADRE DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

—  
(Développement des articles 1 et 2 des statuts.)

### I. — HISTOIRE RELIGIEUSE ET ECCLÉSIASTIQUE.

1° **Origines générales et locales de la Réforme française**, sous le nom de luthéranisme. — Naissance et progrès du calvinisme à Genève et en France. — Organisation des *Eglises*. Quand fondées, quand détruites ? — Rechercher les faits qui ont marqué leur existence, la série des *pasteurs* qui les desservirent. — *Temples*. Ont-ils été démolis ou consacrés à d'autres usages ? — Traditions orales sur les pasteurs et les principaux personnages des *Eglises dites du Désert*, etc.

2° **Registres des consistoires et des diaconats**. — Utiles pour la connaissance des mœurs et de la discipline. Faire l'inventaire détaillé des pièces, etc.

3° **Registre des baptêmes**. — Fournissent les noms d'un grand nombre de familles qui ne sont pas connues comme protestantes. Relever soigneusement ces noms. — Rédiger, autant que possible, des notices généalogiques et biographiques, dans lesquelles beaucoup de renseignements peuvent trouver place. — Compulser, à cet effet, les archives d'état civil et les papiers de famille, titres, correspondances, etc., ainsi que les anciennes minutes de notaires, qui renferment souvent de précieuses indications. — Produire des extraits.

4° **Synodes nationaux**. — Le recueil d'Aymon est plein de fautes ; mais il existe des actes synodaux plus ou moins complets dans les bibliothèques de Paris et autres. — Il sera toujours utile de les produire.

5° **Synodes provinciaux**. — Moins connus et plus précieux encore, à cause de certains détails et nomenclatures qui ne se trouvent que là, concernant les *Eglises* et pasteurs. — Donner les listes des députés et un résumé des délibérations.

### II. — HISTOIRE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

1° **Manuscripts**. — Recueillir et signaler, non-seulement les manuscrits relatifs à l'histoire religieuse et politique du protestantisme français, mais les œuvres littéraires, comme sermons, dissertations théologiques, etc. Si les manuscrits sont anonymes, tâcher d'en découvrir les auteurs ou d'en amener la découverte par des renseignements précis. — Les décrire avec soin, en indiquer le format, le nombre de pages, et, à défaut d'une copie, en donner au moins la première et la dernière phrase et une analyse fidèle.



2° **Livres imprimés.** — Rechercher dans les bibliothèques publiques ou particulières les ouvrages publiés par des protestants français, tant à l'étranger qu'en France. En dresser le catalogue détaillé et décrire ceux qui sont rares (ils le sont aujourd'hui presque tous). En faire connaître le titre exact et complet, le format, la date; en indiquer le sujet, les principaux chapitres, les principales divisions; en donner la table des matières, s'il y a lieu. En un mot, relever toutes les informations nécessaires pour préparer une *Bibliographie de la France protestante* et une *Histoire littéraire du protestantisme français*.

Noter et signaler, dans ce but, tous les écrits, même modernes, où il peut être question du protestantisme; tout ce qui peut se rencontrer d'intéressant, à cet égard, dans les nombreux recueils, revues, etc., qui ont paru ou paraîtront à l'avenir.

3° **Progrès et découvertes** dont les sciences et les arts ont été redevables aux protestants français.

### III. — HISTOIRE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE.

1° **Assemblées politiques.** — Il existe à Paris des copies de leurs procès-verbaux, mais incomplètes. — Se procurer, autant que possible, les actes originaux, ou au moins des copies exactes.

2° **Assemblées de cercle.** — Ont exercé de l'influence et sont peu connues, à l'exception de trois ou quatre. Leurs actes peuvent donner la clef de bien des mesures encore inexplicables. — Des extraits bien faits, avec les noms des assistants, seront fort utiles.

3° **Batailles et sièges.** — Recueillir les traditions qui peuvent encore exister dans le pays. Indiquer les noms des généraux et des commandants.

4° **Traités, ordonnances, arrêts des Parlements et des Chambres mi-parties.** — Ces pièces ont toutes leur utilité.

5° **Places de sûreté.** — La liste des gouverneurs depuis Henri III jusqu'à Louis XIII.

6° **Villes occupées par les protestants.** — Rapport de la population protestante et catholique. — Combien restèrent-elles de temps au pouvoir des protestants? Comment s'y rendirent-ils les maîtres, comment en furent-ils dépossédés? Quels furent les gouverneurs, les consuls protestants? etc.

7° **Réfugiés.** — Leur nombre, leurs noms, leur industrie, leur fortune, non-seulement d'après les livres imprimés, mais d'après les documents inédits et la tradition. Leur établissement en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Amérique, etc. Mesures prises par les gouvernements en leur faveur. Accueil fait par les populations. Eglises fondées. Services rendus par les réfugiés, sous les rapports, 1° politique, militaire, diplomatique; 2° lit-

téraire; 3<sup>o</sup> religieux. Hommes distingués parmi eux. Continuation de leur influence pendant le dix-huitième siècle. Marquer l'époque de la disparition progressive des Eglises françaises. Eglises restées françaises? Etat actuel des descendants des réfugiés. Familles rentrées en France avant et depuis 1789; etc., etc.

8<sup>o</sup> **Impulsion donnée par les protestants à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.** — Branches spécialement cultivées par eux. — Hommes d'Etat et financiers protestants.

9<sup>o</sup> **Renseignements généraux de statistique.** — Chiffres de population à diverses époques, etc.

#### CIRCULAIRE DU COMITÉ.

La Circulaire suivante, délibérée par le Comité, a été adressée par le Président, en même temps que les *Statuts* et le *Cadre des travaux* de la Société, à tous les pasteurs et professeurs des églises protestantes de langue française. Elle contient un ensemble d'instructions qui seront modifiées ou complétées, selon l'occurrence, par les avis insérés dans le *Bulletin*.

Paris, juin 1852.

Monsieur,

La nouvelle de la fondation d'une *Société de l'Histoire du Protestantisme français* est sans doute déjà parvenue à votre connaissance par la voie de nos journaux religieux. Je viens vous en informer particulièrement, au nom du comité fondateur, et faire appel à toutes vos sympathies. En jetant les bases d'une association qui intéresse au premier chef la communauté religieuse, nous avons dû tout d'abord penser aux ministres du culte et compter sur eux. Nous avons décidé que tous les pasteurs protestants et professeurs ou candidats en théologie, sans distinction d'Eglise, seraient considérés comme membres de droit de la Société, et qu'ils n'auraient qu'à notifier leur adhésion pour être portés sur les listes. Il vous appartient donc de faire connaître, au sein de votre troupeau, aux membres de votre consistoire et de votre diaconat, l'existence et le but d'une entreprise, dont vous sentez mieux que personne la grande utilité, et qui ne peut être poursuivie avec tout le succès désirable qu'à la condition d'être secondée d'une manière tout à fait efficace. Il faut qu'elle excite partout un zèle et une émulation vraiment exceptionnels, en un mot que *tous ceux qui le peuvent* deviennent *membres actifs*, fournissant à la Société des subsides, lui procurant des matériaux. Par l'extrême modicité de la contribution qu'elle impose, elle s'est mise à la portée du très grand nombre, et par cela même il lui faut obtenir une très grande quantité d'affiliations ou d'abonnements, pour réaliser les ressources pécuniaires dont elle a besoin; de même qu'une

collaboration très étendue lui est indispensable pour réunir toutes les ressources historiques qu'elle doit centraliser, afin de les mettre, par la publicité, à la portée de tous. Il s'agit d'un édifice commun auquel chacun peut et doit apporter sa pierre; car c'est avant tout une œuvre de famille qui s'adresse aux petits comme aux grands, et qui mérite bien assurément le concours empressé qu'elle réclame. Dissiper les erreurs et les préjugés qui ont obscurci ou dénaturé sur trop de points les annales d'une minorité persécutée, faire reparaître les grandes figures de nos ancêtres, retracer le tableau si émouvant de ces vies si pures, de ces épreuves endurées avec tant de foi, montrer au monde ces exemples vivifiants et nous édifier nous-mêmes par l'étude instructive du passé, quel objet plus digne de votre coopération et de tout protestant! Le temps présent a sans doute ses misères, et il a ses avantages aussi; mais le trait dominant de notre époque est peut-être une certaine facilité de vivre, une certaine uniformité de circonstances, au milieu même de grandes vicissitudes, qui font que tout semble nivelé ou déprimé, et qui produisent comme un effacement, si ce n'est un abaissement général des caractères. Il est donc bon que la génération actuelle soit entretenue et comme retrempee dans la connaissance des choses d'autrefois, il est bon qu'elle sache combien les générations qui l'ont précédée ont eu à lutter et à persévérer, quelle fidélité, quel désintéressement, quelle constance ont été déployés dans ces luttes. La tradition en a conservé le souvenir; il faut empêcher que ce souvenir s'efface lui-même et périsse; il faut recueillir précieusement les lambeaux mutilés de nos chères annales. Nous accomplirons ainsi un devoir sacré, qui nous est rappelé par cette parole du prophète, que la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* a prise pour devise: « Vos pères, où sont-ils? »

Animé, comme je suis assuré que vous l'êtes, de ces sentiments, vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour que les fidèles de votre église participent activement à nos travaux. Vous vous constituerez notre auxiliaire dévoué, notre agent de propagande dans votre cercle, en vous adjoignant tous ceux que vous sauriez disposés à vous assister vous-même dans cette tâche. Toutes les communications, avis, propositions, que vous voudrez bien, à cet égard, adresser au Comité, seront reçus par lui avec reconnaissance; il tiendra compte, ainsi qu'il s'en est réservé la faculté, des demandes spéciales que vous auriez à lui soumettre, concernant l'exécution des articles 8 et 9 des *Statuts*; il répondra aux questions que vous auriez à lui poser. Je vous envoie un exemplaire de ces *Statuts*, et vous engage à examiner avec soin le *cadre des travaux* qui y est annexé. Il vous indiquera avec assez de précision le genre de renseignements et de recherches que les membres de la Société doivent provoquer pour nous les transmettre. Je n'appellerai pas votre attention de préférence sur telle ou telle partie: c'est à vous d'appré-

cier les éléments que vous avez sous la main. Le *Bulletin* périodique, dont le premier numéro paraîtra très prochainement, tiendra chacun au courant des envois, des demandes, des réponses, des publications ; il sera un organe commun, un aide mutuel, en même temps qu'une direction et un moyen permanent de correspondance et d'information. Les investigations auxquelles vous avez été appelé à vous livrer pour la rédaction de la notice, qui vous était officiellement demandée sur votre église, ont dû vous faire reconnaître votre terrain. Il est des mines plus ou moins abondantes, suivant les localités ; mais il n'en est guère qui soient entièrement stériles. Je vous recommande d'explorer toutes les sources, notamment les archives et bibliothèques du pays, publiques et privées, collections d'autographes, anciennes minutes notariales, papiers de famille protestants ou catholiques, et, à défaut de documents, de transcrire les récits des vieillards et les épisodes traditionnels de toute sorte. Il faut frapper à toutes les portes, directement ou par intermédiaires : c'est ainsi que chacun peut payer son tribut, surtout pour les notes généalogiques et biographiques, que nous considérons comme des canevas ou instruments historiques des plus utiles (1). Toutes les indications trouveront place dans le *Bulletin*, et vous n'oublierez pas que des détails qui, isolément, sembleraient n'avoir pas grande signification, en acquerront souvent beaucoup par les rapprochements auxquels ils donneront lieu, les éclaircissements qu'ils viendront compléter, une fois mis en circulation parmi nos lecteurs et nos collaborateurs. Le Comité ayant en vue, non-seulement la publication de morceaux inédits, mais aussi de reproduire tout ce qui, se rapportant à l'histoire protestante, demeure enfoui dans les ouvrages volumineux, dans les journaux, revues, annuaires, recueils des académies et sociétés savantes, monographies, statistiques, etc., enfin, tout ce qui n'a reçu qu'une publicité restreinte ou déjà ancienne (2). Il est évident qu'il y aura à compulsier beaucoup de collections, et les personnes qui seraient à même de se charger de quelque portion de ce travail considérable, de relever, d'extraire ou d'analyser les pièces ou passages rentrant dans notre plan, rendraient un véritable service (3).

En résumé, l'ensemble des travaux de la Société présentera, avec des observations critiques, un *inventaire général*, un *répertoire complet des sources de l'histoire du Protestantisme français*, une collection des *pièces jus-*

(1) Il ne vous échappera pas que les évangélistes, les instituteurs, les colporteurs, dans les villes et les communes où il y avait autrefois des Protestants et où n'ont pas existé depuis longtemps de troupeaux réguliers, pourront retrouver des vestiges, des monuments ou tout au moins des souvenirs pleins d'intérêt et de valeur. Il faudra éveiller leur pieuse curiosité à ce sujet.

(2) « Il y a, me disait tout dernièrement M. Villemain, énormément de choses *inédites* dans les *imprimés* in-folio, souvent plus neuves et plus curieuses que celles qui n'ont pas encore vu le jour. Il importe de les mettre en lumière et de les vulgariser. »

(3) Les instructions consignées dans la seconde partie du *cadre*, relativement aux *manuscrits* et *livres imprimés* sont tout spécialement recommandées. Il est évident que les relevés qu'elles prescrivent forment le point de départ de tout travail historique.

tificatives de cette histoire, un assemblage des *matériaux* sur lesquels elle doit être étudiée (1).

Le *Bulletin* établira des relations habituelles entre les amis des mêmes études, dirigera et ramènera à l'unité les recherches poursuivies dans des sillons différents, groupera dans un foyer commun les travaux partiels et locaux, fera connaître à tous les ressources des dépôts publics ou particuliers des divers pays, et les publications ayant trait à l'objet spécial de la Société. Le *Bulletin* sera principalement divisé ainsi qu'il suit : *Comptes rendus des travaux du Comité*, — *Liste courante des membres*; — *Correspondance*; — *Chronique et Mémorial*; — *Bibliothèque historique du Protestantisme français*; — *Bibliographie contemporaine*, — *Extraits et analyse d'imprimés*; — *Notices biographiques et historiques*; — *Pièces originales et inédites*. Ces séries, qui vous sont dès à présent ouvertes, embrasseront toutes les matières du cadre adopté.

Le *Recueil* est destiné à la publication des documents, mémoires et rapports dont l'étendue et l'importance dépasseront la limite du *Bulletin*. La première livraison est déjà arrêtée, et contiendra des pièces d'un haut intérêt (2).

En terminant ce rapide exposé, je vous répète, Monsieur, que le Comité attend avec confiance le résultat de vos efforts pour développer une œuvre éminemment bonne en elle-même et au point de vue évangélique. Il fera, de son côté, tout son possible pour ne pas rester au-dessous des obligations qui lui incombent.

Agréez, etc.

#### PREMIÈRE LISTE DES MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIÉTÉ (3).

MM.	MM.
1. GUIZOT, etc., Président honoraire, r. de la Ville-L'Évêque, 4. Paris.	5. BARTHOLEMËS (Christian), etc., membre du Comité fondateur, r. de la Pepinière, 34. Paris.
2. READ (Charles), etc., Président, r. Cuvier, 33. Paris.	6. BLOCK (Maurice), etc., id. Paris.
3. WEISS (Charles), etc., Vice-Président, r. Caumartin. Paris.	7. COQUEREL fils (Athan.), P., id., r. Saint-Lazare, 79. Paris.
4. HAAG (Eugène), etc., Secrétaire, r. Grenelle-Saint-Germain, 74. Paris.	8. LUTTEROTH (Henri), etc., id., place Vendôme, 14. Paris.

(1) Notre Société sera ainsi une branche de la *Société de l'Histoire de France*, fondée en 1834 par MM. Guizot, de Barante, etc., qui, de concert avec le *Comité des Documents* instituée à la même époque par le ministre de l'Instruction publique (M. Guizot), a rendu déjà tant de services à la science historique. Nous nous féliciterons de marcher dans une voie ainsi ouverte et illustrée, et d'exploiter un coin riche et fécond du vaste champ de l'histoire nationale.

(2) Je suis heureux de pouvoir vous annoncer, comme un premier fruit de l'existence de notre Société, qui rejoindra les amis des lettres, la prochaine reprise de la publication que MM. Haag avaient commencée en 1847 sous le titre de *France Protestante*, et qui était restée interrompue depuis 1848. Cet excellent ouvrage, manuel désormais nécessaire à tous nos coreligionnaires qui voudront connaître notre histoire, va se continuer sous les auspices de la Société, et nous ne doutons pas que votre bienveillant accueil ne lui soit assuré à l'avance.

(3) Nous nous bornons à donner ici les cent premiers noms. Nous donnerons la suite de la liste courante aux prochaines livraisons.

La lettre P. après un nom indique les pasteurs.

- |  |   |
|--|---|
| <p>MM.</p> <p>9. MONOD (Ad.), P., id. r. de Latour-d'Auvergne, 38. Paris.</p> <p>10. PÉCAUT (Félix), etc., id., r. Puteaux, 8. Batignolles (Seine).</p> <p>11. ROLLIN (Mart.), etc. id., r. Taitbout, 28. Paris.</p> <p>12. VERNY (Ed.), P., id., r. Jacob, 52. Paris.</p> <p>13. WADDINGTON-KASTES, etc., id., r. Chateaubriand, 5. Paris.</p> <p>14. JULLERAT-CHASSEUR, P., r. de la Visitation, 12, faub. Saint-Germain. Paris.</p> <p>15. MARTIN-PASCHOUD, P., place Saint-Germain-l'Auxerrois, 39. Paris.</p> <p>16. VAURIGAUD, P. Nantes (Loire Inférieure).</p> <p>17. COOK (Ch.), P., Champs-Élys., 146. Paris.</p> <p>18. BERTHE, P. Luneray (Seine-Inférieure).</p> <p>19. RÉVILLE père, P. Dieppe (id.).</p> <p>20. NÉR, P. Marsaueux (Eure-et-Loire).</p> <p>21. ROUVILLE, P., r. Trevis, 28. Paris.</p> <p>22. SÉRY, P. Angers (Maine-et-Loire).</p> <p>23. LARCHER, P. Nauray (Aisne).</p> <p>24. VELLIET, M. du St. Év. r. Mt.-Parnasse, 34. Paris.</p> <p>25. CADIER, P. Blois (Loir-et-Cher).</p> <p>26. BONNET (Louis), P. Francfort-sur-Mein.</p> <p>27. SCHROEDER, P. Id.</p> <p>28. LEUTHOLD, P. Friedrichsdorf, près Francfort-sur-Mein.</p> <p>29. BELLAMY, avocat. Angoulême (Charente).</p> <p>30. BRIDEL (Louis), P., r. Berlin, 22. Paris.</p> <p>31. LAIROLLE (E.-C.), P. Lezan (Gard).</p> <p>32. HÏNE, P. Jarnac (Charente).</p> <p>33. TRIVIER, P. Sens (Yonne).</p> <p>34. JAHR (Dr), r. de Miromesnil, 75. Paris.</p> <p>35. VERNES (Louis), P. Batignolles (Seine).</p> <p>36. MONOD (Fred.), P., r. de Latour-d'Auvergne, 37. Paris.</p> <p>37. AMPHOUX, P. Havre (Seine-Inférieure).</p> <p>38. DELHORBE, P., r. Saint-Antoine, 215. Paris.</p> <p>39. DE PRESSENSÉ (Edm.), P., r. de Clichy, 58. Paris.</p> <p>40. CASTEL, P. Ageux (Seine).</p> <p>41. SAINTES, P. Quincy-Segy (Seine-et-Marne).</p> <p>42. PILATTE (Léon), P. Mont-Parnasse, 32. Paris.</p> <p>43. GUIRAL, P. Saint-Quentin (Aisne).</p> <p>44. COULMANN, ancien député, r. de Rivoli, 22 bis. Paris.</p> <p>45. BRAUD, homme de lettres. Fontainebleau (Seine-et-Marne).</p> <p>46. MEYRUEIS, (Ch.), r. Rumford, 40. Paris.</p> <p>47. JULLERAT (Paul), r. Neuve-des-Mathurins, 106. Paris.</p> <p>48. LEVASSEUR, P. Inchy (Nord).</p> <p>49. DANDIRAN, P. Elbeuf (Seine-Inférieure).</p> <p>50. PETIT, P. Saint-Helier (Jersey).</p> <p>51. FOSSE, P. Templeux-le-Guerard (Somme).</p> <p>52. PAUMIER (Henri), à la Banque de Fr. Paris.</p> <p>53. MONTANDON, P. r. des Bourdonnais, 17. Id.</p> | <p>MM.</p> <p>54. FROSSARD (Emilien). P. Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).</p> <p>55. FROSSARD (Ch.). P., id.</p> <p>56. MEYER (Louis), P., r. Cuvier, 16. Paris.</p> <p>57. VALETTE (Louis), P., r. Pavée-au-Marais, 24. Paris.</p> <p>58. GAMBON, P. Marenes (Charente-Infér.).</p> <p>59. BONNET (le général), Crest (Drôme).</p> <p>60. ARNAUD père, P. Id.</p> <p>61. CUVIER (Rod.), P., r. de Provence, 58. Paris.</p> <p>62. CUVIER (O), P. Metz (Moselle).</p> <p>63. FACCHER (E.). Commissaire des poudres et salpêtres, à St-Chamas (Bouc.-du-Rhône).</p> <p>64. JALABERT, prof. à la Fac. de droit, à Aix (Id.).</p> <p>65. DAVID-LABLIEZ, fabricant, à Sains (Aisne).</p> <p>66. BAS (Jeremie), P. Nauray (Aisne).</p> <p>67. PERDRIZET, P. Mortagne-S.-Gironde (Charente-Inférieure).</p> <p>68. PALMIÉ (R.), P. Berlin (Prusse).</p> <p>69. BRUN père, P. Dieu-le-Fit (Drôme).</p> <p>70. BRUN fils, P. Montelimart (Id.).</p> <p>71. SCHMIDT, P. Nancy (Meurthe).</p> <p>72. MAEDER, P. Strasbourg (Bas-Rhin).</p> <p>73. HUGUES, P. Anduze (Gard).</p> <p>74. BOST (John), P.</p> <p>75. SOUCHE, P. Lusignan (Vienne).</p> <p>76. MUSTON, P. Bourdeaux (Drôme).</p> <p>77. RÉVILLE (Albert), P. Rotterdam (Holl.).</p> <p>78. RÉVILLE (Henri), P. Luneray (Seine-Infér.).</p> <p>79. PAUMIER père, P. Rouen (Id.).</p> <p>80. CRUVELLIE, P. Montauban (Tarn-et-Gar.).</p> <p>81. CROLL, P. Chatillon-sur-Loire (Loiret).</p> <p>82. SESTIER, (Dr) r. de Provence, 69. Paris.</p> <p>83. TALMADGE (W.), r. de la Pépinière, 45. Paris.</p> <p>84. Fox (Rev. Octavus), Knightwick rectory county of Worcester.</p> <p>85. GILLY (Rev. Dr W.-St.), chanoine à Durham (Angleterre).</p> <p>86. BIANQUIS (Alfred), P. Vigan (Gard).</p> <p>87. MERCAT, P. La Roquette p. Ste-Foy (Gironde).</p> <p>88. BOUTIN (L.). Ste-Foy-la-Grande (Gironde).</p> <p>89. GUIGNARD. (Emile). (Id.).</p> <p>90. LEBLOIS, P. Wessering. (Haut-Rhin).</p> <p>91. BORREL, P. Nîmes (Gard).</p> <p>92. DUSSAUD, avocat. Aix (Bouches-du-Rhône).</p> <p>93. SCORLE (A.-R.). Londres.</p> <p>94. FAUQUET (Jacq.). Bolbec (Seine-Inférieure).</p> <p>95. DE CABROL (baron), r. Chaussée-d'Autin, 13. Paris.</p> <p>96. MAURY (Alfred), S. Bibl. à l'Institut, r. Mazarine, 1. Paris.</p> <p>97. DARESTE, avocat, r. St-Honoré, 368. Id.</p> <p>98. BONNET (Jules). Paris.</p> <p>99. DALY (Cesar), architecte-archéologue, r. Furstenberg, 4. Paris.</p> <p>100. DUREAU DE LA MALLE, membre de l'Institut, r. de Larocheoucauld. 25. Paris.</p> |
|--|---|

## RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ.

Après les premières conférences préalables, le Comité fondateur de la Société de l'Histoire du Protestantisme français s'est formé dans les premiers jours d'avril, étant composé de :

MM. Christian BARTHOLMÈS, docteur ès-lettres, M. G. de l'Académie de Berlin, de Turin, etc., auteur de *Jordano Bruno*, de l'*Hist. phil. de l'Acad. de Prusse*, etc.;

- MM. Maurice BLOCK, statisticien, attaché au ministère de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, collaborateur du *Moniteur universel* ;  
 Ath. COQUEREL fils, pasteur suffragant de l'Eglise réformée de Paris ;  
 Eug. HAAG, homme de lettres, auteur de la *France protestante* ;  
 Henri LUTTEROTH, ancien directeur du *Semeur* ;  
 Adolphe MONOD, l'un des pasteurs de l'Eglise réformée de Paris ;  
 Félix PECAUT, professeur, à Paris ;  
 Charles READ, Chef du service des cultes non-catholiques au ministère de l'instruction publique et des cultes, Secrétaire du Conseil central des Eglises réformées de France ;  
 Martin ROLLIN, ancien pasteur-président du consistoire de Caen, membre du Conseil central des Eglises réformées ;  
 Ed. VERNY, l'un des pasteurs de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, à Paris ;  
 WADDINGTON-KASTUS, professeur agrégé de philosophie à la Faculté des lettres de Paris ;  
 Ch. WEISS, professeur d'histoire, auteur de *l'Espagne depuis Philippe II, etc.*

Le Comité, ainsi composé (1), a, dans plusieurs séances préparatoires, discuté et adopté un Règlement et un Cadre de travaux.

S'étant alors définitivement constitué, il a nommé dans son sein, en exécution de l'article 13 des statuts :

- Président, M. Charles READ ;  
 Vice-président, M. Charles WEISS ;  
 Secrétaire, M. Eugène HAAG.

Puis il a décidé unanimement que, par déférence pour l'illustre auteur du *Cours d'Histoire moderne*, M. Guizot, la présidence honoraire de la Société lui serait offerte, et deux membres ont été chargés de lui rendre visite à cet effet. M. Guizot a bien voulu accorder sa pleine et entière approbation à l'entreprise de la Société, et adhérer à la demande du Comité fondateur.

Dans ses séances subséquentes, des 18 et 22 avril, 27 mai, 17 juin et 8 juillet, le Comité s'est appliqué à développer son œuvre en statuant sur les diverses questions d'exécution qui se sont présentées.

Il a été écrit au Préfet de police de la Seine pour lui donner avis de la formation de la Société et réclamer l'autorisation prescrite par l'article 291 C. P.

Les statuts et le cadre des travaux ont été envoyés aux divers journaux protestants.

Deux circulaires ont été délibérées, pour être adressées, avec les mêmes documents, l'une aux pasteurs, professeurs et ministres du saint Evangile (V. ci-dessus), l'autre aux laïques des églises protestantes de langue française (2).

(1) La Société n'a aucun caractère exclusif, loin de là, et tous ses membres y sont admis sur un pied d'égalité. Mais il fallait, on l'a compris, que le Comité fût protestant, qu'il eût un caractère représentatif, que ses membres fussent résidents et que le nombre en fût limité.

(2) Elle est ainsi conçue : « Nous avons l'honneur de vous adresser un exemplaire des statuts de notre Société de l'Histoire du Protestantisme français.

« Nous nous proposons de mettre en lumière les archives, jusqu'à présent si peu ou si mal connues, de notre France protestante, et de rappeler aux descendants les exemples de fidélité et de désintéressement que leurs pères leur ont légués. Outre que c'est un devoir pour nous



Une formule de diplôme a été adoptée en ces termes :

LA SOCIÉTÉ, etc., *A admis au nombre de ses membres, dans la séance du. . . , M. . . , et l'invite à communiquer au Comité tout ce qui pourrait éclairer le passé de la Réforme française et avancer une œuvre qui intéresse la piété évangélique autant que le progrès des études historiques. — En foi de quoi, le présent diplôme lui a été délivré. — Fait à Paris, etc.*

Le Comité a fait choix d'un timbre représentant le soleil levant qui éclaire l'Océan de ses premiers rayons, avec une croix au haut du ciel, et la devise de Genève réformée : *Post tenebras lux* (1).

Il a pris pour épigraphes deux courts extraits de Beruard Palissy et de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui indiquent le caractère et la pensée de l'œuvre.

La préparation du *Bulletin* a dû être un des premiers soins du Comité. Il en a arrêté les bases ainsi que l'expose la circulaire aux pasteurs, et a décidé qu'il en paraîtrait douze numéros par an, de deux à quatre feuilles chacun. Il a décidé qu'indépendamment de l'exécution de l'article 17, et de la garantie présentée par la signature des auteurs, le bureau aurait à prendre les précautions compatibles avec la bonne et exacte direction des travaux et de l'impression. Enfin, il a voulu que pour obtenir une correction toujours utile, et surtout nécessaire dans une publication de documents, les pièces insérées soit dans le *Bulletin*, soit dans le *Recueil*, porteraient le nom de la personne qui les aurait communiquées et collationnées.

Le Comité a choisi comme imprimeur de la Société M. Marc Ducloux, qui, à toutes les conditions désirables, joignait un titre spécial à la préférence de la Société, celui de descendant de protestants du Dauphiné, réfugiés à l'époque de la Révocation dans le pays de Vaud.

M. J. Cherbuliez et M. M. Ducloux, tous deux membres, ont été choisis comme libraires de la Société à Paris, et plusieurs correspondants ont été désignés à l'étranger.

Il va sans dire que le Comité a pris connaissance de la correspondance, des communications et envois de documents ou de livres, au fur et à mesure de leur réception. Mention en est faite séparément, et en général les résultats des délibérations seront consignés en leur lieu et place.

de ne pas ignorer notre histoire, nous avons tout à gagner à étudier les annales de la Réformation, à nous retremper dans ces sources vives de notre foi regenerée. Tel est l'objet de nos travaux. Nous avons la ferme confiance qu'ils présenteront, à plus d'un point de vue, un très vif intérêt, et qu'ils porteront, avec l'aide de Dieu, des fruits excellents.

« Nous vous demandons votre concours personnel, soit comme simple associé, soit comme correspondant et collaborateur. Il n'est personne, l'expérience nous l'a appris, qui ne puisse avoir quelque utile communication à faire. Nous vous demandons en même temps de vouloir bien procurer à la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* le concours des membres de votre famille et de vos amis; en un mot, de nous seconder efficacement dans l'accomplissement et la propagation d'une œuvre qui est à la portée de tous, et à laquelle aucun protestant ne saurait demeurer étranger.

« Agréez, etc.

Au nom du Comité :  
Le Président. »

(1) Cet emblème sera peut-être trouvé un peu ambitieux. Il nous a paru indiqué par la circonstance; il ne fait qu'illustrer la devise. Il est d'ailleurs imité, pour le sujet, du sceau du Comité des Traductions orientales de Londres. — Le sceau de la Société d'Histoire de France est, comme l'on sait, un de ces lambeaux antiques qui se passaient de main en main, pour exprimer l'échange mutuel des connaissances mises en commun. C'est M. Ch. Lenormant, de l'Institut, qui fut chargé, comme membre de la Société, d'en présenter le modèle.

Le Comité a été appelé à se demander s'il y a lieu de désigner certains membres comme *correspondants spéciaux*, chargés de provoquer, de stimuler les recherches, d'opérer les transmissions, etc. Tout en reconnaissant ce que cette proposition a d'utile, le Comité, considérant que MM. les pasteurs et ministres voudront bien quant à présent remplir l'office indiqué, a réservé la question jusqu'à ce que les diverses ramifications de la Société soient bien établies et que l'état de choses actuel ait été éprouvé.

Dans la dernière séance, il a été décidé que tous les diplômes des membres admis jusqu'à ce jour leur seraient délivrés à la date du 8 juillet 1852.

La Société est désormais, grâce à Dieu, vivante et active. Puissent ses vues être appréciées et son appel entendu ! Puisse-t-elle croître et porter des fruits d'édification et de paix dans les esprits et dans les cœurs !

---

## CORRESPONDANCE.

### Lettres d'adhésion et envoi ou annonce de documents (1).

AVRIL ET MAI.

— M. le Dr. W. St. Gilly, chanoine de Durham, écrit qu'il regardera comme un honneur pour lui d'être membre de la Société et communique une note sur une liturgie Ms., en langue romane, conservée à l'Académie des Arts de Lyon, N° 54 M. 55. — Ce document, que M. Gilly croit vaudois, est du plus haut intérêt historique, mais il ne rentre pas directement dans notre cadre d'études. Nous dirons seulement ici que M. le prof. Reuss, de Strasbourg, pense avec son collègue M. le prof. Cunitz que cet ancien monument « est le seul exemplaire existant d'un rituel probablement albigeois. » V. *Rev. de Théol.*, juin 1851.

— M. Cruvellié, P. à Montauban, s'occupe de recueillir des matériaux pour l'histoire de cette Eglise. Ils sont difficiles à rencontrer dans le pays. On a lieu de s'étonner que cette monographie si importante n'ait pas encore été faite.

— M. Croll, P. à Châtillon-s.-Loire, a entrepris des recherches très complètes dans les localités si intéressantes qu'il dessert et dans les environs; il se propose de préparer l'histoire des Eglises de Gien et de Châtillon.

— MM. Bianquis, P. au Vigan; O. Cuvier, P. à Metz; Hugues, P. à Anduze; Souclis, P. à Lusignan, témoignent au Comité toutes leurs sympathies et promettent leur concours. M. Cuvier a réuni des documents sur l'Eglise de Metz et sera heureux de les communiquer. M. Hugues s'occupe avec zèle de recherches relatives à l'histoire du protestantisme en Provence, en Languedoc et dans la principauté d'Orange. Il a compulsé beaucoup d'archives, il indique beaucoup de sources qui malheureusement ne sont pas à sa portée. Il espère que les travaux de la Société pourront lui venir en aide. — Il mettra à la disposition du Comité les *Actes des synodes des Cévennes de 1603 à 1674*, un vol. in-folio de 300 p., et les *Actes du Colloque de Saint-Germain*, de la même époque, même format, 150 p. environ.

— M. Coulmann, ancien député du Bas-Rhin, approuve l'œuvre de la Société et présente les demandes d'admission de plusieurs personnes de ses amis.

— M. Mæder, P. à Strasbourg, adhère de bon cœur à la Société et offre ses services.

— M. Mercat, P. à la Roquille (Gironde), adhère également et présente comme membres MM. L. Boutin et E. Guignard, de Ste-Foy.

— M. Leblois, P. à Wesserling. Adhésion pleine et entière.

— M. F. Fontanès, P. à Nîmes, applaudit à l'entreprise de la Société, et transmet, avec sa propre demande, celle de MM. Cazaux et Lavondès, PP. à Nîmes, Doumergue et Saussine, PP. à Uzès.

(1) Tous nos correspondants se sont réjouis de la fondation de la Société et nous expriment leurs sentiments dans les termes les plus encourageants. Nous supprimons ces répétitions qui nous sont très agréables, mais qui tiendraient ici trop de place et seraient fort monotones; nous nous bornons à donner la substance des lettres.

— M. P. A. Labouchère, désire s'associer aux travaux de la Société. (M. Labouchère est l'auteur de plusieurs tableaux distingués, dont les sujets sont relatifs à la Réforme, entre autres, *Les quatre Réformateurs*, dont on connaît la lithographie, et le *Colloque de Genève* (composition de fantaisie), qui a été fort remarqué au salon de 1852.)

— M. Borrel, P. à Nîmes, demande comme un honneur d'être inscrit au nombre des Sociétaires. — M. Borrel dont on connaît les excellents travaux sur l'Eglise de Nîmes, a, depuis sa dernière publication, poursuivi de nouvelles recherches; il les complète en compulsant les registres du Consistoire, qui existent dans les Archives à dater de 1584, sauf une légère lacune de dix années (1653 à 1663). Il a ainsi une ample moisson de renseignements qui se rattachent aussi à l'histoire générale, et sera heureux d'en faire part au Comité.

— M. Ch. Schmidt, P., à Nancy, adhère et tâchera de se rendre utile. Il aime mieux promettre moins et tenir davantage.

— M. Henry Chamier, du comté de Surrey (Angleterre), demande à faire partie de la Société. Il fait hommage au Comité d'une Notice sur son ancêtre Daniel Chamier, ministre de l'Eglise réformée de France (V. aux *Ouvrages offerts*).

— M. A. Rolland, auteur d'*Egmont*, ancien bibliothécaire de la princesse Adélaïde, écrit de Montpellier qu'il a vu avec un extrême intérêt la formation de la Société, et sollicite l'honneur d'y être admis.

— M. Chabal, P., à Saint-Agrève, transmet des notes instructives sur l'histoire de la Réforme dans le Vivarais.

— M. Lourde-Rocheblave, P., à Orthez, donne sa cordiale adhésion, et annonce d'intéressants documents sur l'histoire du Protestantisme dans le Béarn. Il communiquera au Comité l'acte original, en assez mauvais état, mais complet, du synode national de 1763, tenu au désert, dans le bas Languedoc. Cette pièce importante lui a été donnée. (Ch. Coquerel l'a rapportée en entier dans les pièces justificatives du tome 2 de son ouvrage).

— M. Crozes, P., à Barbezieux, a fait dans cette ville des recherches qui n'ont pas été infructueuses. Il s'est convaincu que son église était l'une des plus florissantes après la visite de Calvin dans l'Angoumois. Plusieurs synodes et colloques y ont été tenus, dont il n'a peut-être pas été fait mention exactement jusqu'ici.

— M. Algans, P., à Montagnac, a vu avec bonheur la création de la Société, et tâchera de ne pas être tout à fait un membre inactif.



Le Comité a pensé que la lettre suivante serait lue avec intérêt. Il a décidé qu'elle serait insérée textuellement dans le premier *Bulletin*, et, en répondant au consistoire wallon d'Amsterdam, il lui a fait connaître cette décision. Nous aimons à croire que l'exemple de ce consistoire sera imité.

*Le Consistoire de l'église wallonne d'Amsterdam à M. le Président du Comité directeur de la Société de l'Histoire du protestantisme français.*

Monsieur le Président, le Consistoire de l'Eglise wallonne d'Amsterdam a vu avec un véritable intérêt la formation de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Le but de cette Société, le cadre si étendu et si complet des travaux qu'elle se propose, la composition du Comité directeur, sont de nature à assurer à l'entreprise la sympathie non-seulement des églises de France, mais aussi de nos églises de Hollande, qui n'oublient pas leurs étroits rapports de foi et d'organisation avec leurs sœurs de France avant l'époque de vos malheurs, qui ont accueilli dans leur sein un si grand nombre de victimes de la révocation de l'Edit de Nantes, et qui, après avoir pris la part du cœur aux souffrances et à la sainte constance des confesseurs du désert, assistent maintenant avec joie au développement remarquable de force et de lumière qui a succédé dans vos églises à leurs longs jours d'oppression et de deuil. Cet intérêt fraternel, commun à toutes les églises protestantes de ce pays, est cependant particulièrement propre aux églises

réformées wallonnes qui sont demeurées églises de la langue française, la langue de leurs fondateurs au seizième siècle, les Wallons réformés, expulsés par la persécution de ces provinces wallonnes qui forment non-seulement votre limite, mais actuellement même en partie vos départements du Nord. C'est au sein de ces églises wallonnes qu'une foule de victimes de la révocation de l'Edit de Nantes ont trouvé, un siècle plus tard, un refuge, et la majeure partie de leurs membres se compose aujourd'hui des descendants de ces réfugiés. A ces divers titres, nous nous trouvons placés ainsi nous-mêmes dans le cadre des travaux que la Société de l'Histoire du Protestantisme français s'est formé, et personnellement intéressés au succès de ces travaux. Représentant de la plus nombreuse église wallonne de ce pays, notre consistoire, en se plaisant à vous exprimer ces sentiments, vous témoigne assez par là sa disposition à concourir, autant qu'il y aura lieu et moyen, au but de la Société, ainsi que son désir d'être admis au nombre de ses membres. Nous nous permettons ainsi, Monsieur le Président, de demander l'admission comme membres de la Société, tant pour le *Président* que pour le *Secrétaire* du Consistoire de l'Eglise wallonne d'Amsterdam, à inscrire sous ce seul titre de leurs charges. Notre assemblée se trouvera représentée ainsi dans la Société par ces deux officiers de sa Table, laquelle se renouvelle tous les mois. — Indépendamment de cette double admission, nous nous faisons un plaisir de vous transmettre aussi la demande personnelle de quelques-uns des frères de notre assemblée, qui sollicitent également l'honneur d'être reçus membres de cette Société. — Veuillez prendre note de ce désir et, s'il se peut, y donner suite pour MM. P. J. J. Mounier, pasteur; F. L. Fréd. Chavannes, pasteur; J. H. de Dompierre de Chauffepié, pasteur; A. Backer, ancien; H. J. Koenen, ancien, et P. Blom, ancien.

C'est dans les sentiments que nous venons d'exprimer et avec les vœux qu'ils supposent pour le succès des travaux d'une Société si dignement représentée par son Comité de direction, que nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'assurance de notre considération distinguée.

LE CONSISTOIRE DE L'EGLISE WALLONNE D'AMSTERDAM.

En son nom : P. J. J. MOUNIER, *secrétaire du mois*.

Amsterdam, le 12 juin 1852.

---

#### OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

— **Memoir of Daniel Chamier**, minister of the reformed church, with notices on his descendants. — London, 1852, in-8, VII-121 pages. (Notice sur Daniel Chamier et ses descendants.)

Nous parlerons de cet intéressant travail qui contient de curieux renseignements sur le célèbre professeur de théologie de Montauban, et sur sa nombreuse postérité qui a fourni à l'Angleterre des hommes distingués dans les diverses carrières ecclésiastiques, civiles et militaires. L'un d'eux, le Reverend William Chamier, frère de M. Henry Chamier, qui nous a adressé l'envoi dont il s'agit, est aujourd'hui, par un singulier retour, ministre de l'église épiscopale (anglicane) à Paris. C'est lui qui est propriétaire de la jolie chapelle de la rue d'Aguesseau, élevée par l'évêque Luscombe.

— **Une famille de Réfugiés**, par M. A. H.-Marchand, pasteur à Sommières (Gard). Brochure in-8, 1846.

Analyse d'une correspondance entretenue par un des diacres de l'église de Sommières avec une partie de sa famille réfugiée en Prusse.

— **Sermon pour la dédicace du temple de Faugères**, prononcé le 31 décembre 1837, par M. le pasteur Massé. Brochure in-8. Montpellier, 1838.

Offert par l'auteur, en vue des pages 3 à 4 et 25 à 28 qui contiennent des détails intéressants sur l'érection du temple de Faugères, bâti en 1837 sur l'emplacement des fortifications protestantes ruinées par le siège de 1622, et une pièce que nous pourrions reproduire, relative à l'exécution de l'Edit de Nantes.

— **Chrétienne** ou les Mariages mixtes, par le même. 1 vol. in-12. VII-256 pages.

Offert en vue des pages 37 à 40, 72 à 110 et 210 à 256, qui renferment des souvenirs et une légende du *Désert*, ainsi que des pièces historiques d'un grand intérêt. On y trouve un Synode du Désert des 25 et 26 avril 1759; un jugement de condamnation de religionnaires du 9 octobre 1754 (1); des pièces de procédure relatives aux processions, en 1753, à Bédarioux; quatre fragments d'un registre tenu à Montagnac en 1688 et 89 par le prêtre André, œuvre d'inquisition, intitulée *Registre de l'état des âmes*; enfin l'arrêt du 30 juillet 1685, portant interdiction du culte réformé à Bédarioux et ordonnant la démolition du temple jusques aux fondements, ensemble le procès-verbal d'exécution dudit arrêt. — L'auteur a ajouté quelques notes manuscrites à son ouvrage.

— **Manifeste** publié par le Consistoire de l'Eglise protestante française de Londres, à l'occasion du troisième jubilé séculaire de la fondation de l'Eglise. — Londres, 1850. Brochure in-8, 23 pages.

— **Le privilège octroyé par le roy Edouard VI** à l'église des protestants étrangers instituée à Londres, l'an 1550. — Une grande feuille vélin.

Cette pièce nous a été remise, ainsi que la brochure précédente, par M. le pasteur Em. Frossard, de la part de M. le pasteur Fr. Martin, de l'église de Londres.

---

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

---

### APERÇUS HISTORIQUES.

Nous voulons donner ici, sous ce titre, quelques-uns de ces jugements profonds, de ces aperçus lumineux, contenus souvent dans une page, dans une phrase, et dans lesquels les auteurs résument le fruit d'une longue observation. Ces pensées détachées ont l'avantage de bien faire ressortir la philosophie de l'histoire; elles se gravent dans l'esprit, elles lui donnent l'intelligence d'un événement, la clef d'une époque.

(1) Cité par Ch. Coquerel (*Hist. des égl. du Désert*, t. II, p. 416) comme une pièce rare et comme un des monuments les plus frappants de la tyrannie infatigable de Saint-Friest.

Les documents étant le détail, l'analyse de l'histoire, les aperçus en seront la synthèse.

Nous commençons par une page, vraie et éloquente entre toutes, que notre illustre président honoraire, M. Guizot, a écrite, en 1822, en tête de sa Notice sur Calvin. On peut dire que ce morceau, comme un phare élevé, éclaire le siècle tout entier de la Réforme et projette ses grandes lueurs jusque sur nos temps modernes.

#### LE SEIZIÈME SIÈCLE.

##### Les Révolutions religieuses.

C'est le caractère du seizième siècle, que les hommes y sont aussi grands que les événements : ainsi le veut la nature même des révolutions religieuses. On a vu de prodigieux bouleversements politiques s'accomplir par la seule impulsion des intérêts généraux, par la seule force des masses, et sans le concours de ces hautes supériorités individuelles qui se placent à la tête d'une époque ou d'un peuple, répandent sur les plus grandes choses l'éclat de leur propre grandeur, et semblent n'avoir reçu de leur temps que l'occasion de la gloire. Mais quand la secousse s'opère surtout dans l'ordre moral, quand elle tend à changer la croyance des peuples plutôt que l'état réel et présent de la société, alors les grands hommes ne manquent point, car rien ne se ferait sans eux. C'est peu que les esprits soient disposés à accueillir les idées nouvelles et que le sentiment vague de la nécessité d'une réforme agite le public. Qui donnera à ce sentiment la puissance de la conviction? Qui saura trouver dans les consciences un point d'appui assez ferme pour ébranler de là tous les intérêts, toutes les habitudes? Qui viendra changer la face du monde au nom de la seule vérité? A coup sûr, il y faut quelqu'un des héros de l'espèce humaine; des esprits et des caractères supérieurs pourront seuls mettre vivement en lumière les nouveaux principes, les féconder chaque jour, en imprégner la multitude, les faire passer dans la pratique, les réduire enfin en une doctrine qui gouverne fortement la vie comme la pensée de ses adhérents, et les rallie en une vraie société. Ainsi seulement s'accomplissent les révolutions dont l'origine est plus morale que politique, quelles que soient plus tard leurs conséquences. Il n'en est aucune qui ne paraisse l'œuvre personnelle d'un grand homme, et presque toutes ont gardé le nom de leur fondateur. — *Jean Calvin* a eu cet honneur. C'est assez dire qu'il l'a mérité. De tels succès ne s'usurpent point, et la conquête intellectuelle d'une partie du monde n'est pas l'effet d'une victoire qui se puisse imputer au hasard.

(Guizot.)

## BERNARD PALISSY

CONSIDÉRÉ COMME ÉVANGÉLISTE OU PRÉDICATEUR DE LA RÉFORME ET COMME ÉCRIVAIN.

**Son récit de la fondation de l'Église réformée de Saintes, d'après l'édition originale et avec les notes manuscrites de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Z 2,122, E.)**

De toutes les belles et grandes figures de chrétiens réformés que le seizième siècle présente à notre admiration, il n'en est certainement pas de plus grande, de plus belle, que celle de l'humble potier de terre, Bernard Palissy. Nous ne saurions mieux ouvrir la glorieuse galerie des hommes illustres du protestantisme français qu'en y donnant la première place à ce simple paysan chez qui se sont rencontrés un génie si vrai et si étendu, un caractère si modeste et si énergique, un esprit si fin et si judicieux, une âme si pure, une piété si vive, et qui nous offre le type le plus accompli de l'homme de bien luttant contre la fortune et se montrant supérieur à elle, spectacle qu'un ancien proclamait le plus digne des regards de la Divinité.

Nous n'avons pas dessein de reproduire ici ce que l'on sait sur la vie et les travaux scientifiques de Bernard Palissy. Cette étude se rapporte sans doute à une partie de notre cadre; mais elle a été faite, et bien faite. Chaque fois que l'on s'est occupé du célèbre artisan ou qu'on a édité ses œuvres, qui n'ont du reste été réimprimées que deux fois, en 1777 et en 1844, on s'est particulièrement appliqué aux détails biographiques et scientifiques. Pour les premiers, ils se bornent à peu de chose, et les seconds ont surtout un intérêt spécial. Aussi bien les uns et les autres nous entraîneraient trop loin. Ce que nous voulons faire étudier, faire connaître et mettre bien en relief, c'est le penseur, le croyant, et en même temps l'écrivain; car jamais le mot de Buffon ne fut plus pleinement justifié: le style de Palissy est l'homme même, et quel homme! On s'est peu occupé de lui jusqu'à présent sous ce rapport, et en général on ne sait guère combien il y a là une source abondante d'observation et d'édification. Toutefois plusieurs auteurs l'ont bien senti: M. le pasteur A. Crottet qui, dans ses deux ouvrages si méritoires, sur le protestantisme dans la Saintonge et au seizième siècle (1), a marqué le rôle important de Palissy comme évangéliste; M. H. Lutteroth qui, dès 1835, en donna, dans le *Semewr*, quelques esquisses vivantes, sous la forme de scènes historiques; M. Cap, qui l'a indiqué en quelques traits bien accusés; enfin M. A. Dumesnil, qui a tout récemment consacré à Palissy, comme homme de foi, comme moraliste, comme apôtre de la Réforme parmi le peuple, des pages sympathiques et attachantes (2). Mais le meilleur et le plus sûr moyen de faire ap-

(1) *Hist. des égl. réf. de Pons, Gémouzac et Mortagne* (1811), et *Petite Chronique protestante de France au seizième siècle* (1846). M. Crottet a mis à profit le temps qu'il a passé dans notre pays et a dignement payé son tribut. Aujourd'hui qu'il est pasteur à Yverdon, canton de Neuchâtel (Suisse), il paraît continuer ses excellents travaux, car il a publié naguère une correspondance inédite de Calvin et du Tillet.

(2) En 1834, la *Revue de Paris* avait aussi publié sur Bernard Palissy une étude fort intéressante, de M. V. Schœlcher. La Notice que M. Cap a placée en tête de l'édition qu'il a donnée des *Œuvres complètes*, en 1844, est approfondie et très satisfaisante à tous égards. Mais le texte est très incorrect, beaucoup de mots sont estropiés et dénaturent le sens de l'auteur, des membres de phrase entiers ont été omis. Nous avons pris d'autant plus de soin à collationner nos cita-

précier la foi et le génie de Palissy, c'est de le citer, de le faire lire, en un mot de lui donner la parole pour qu'il se révèle naïvement lui-même, et nous dirons comme Pierre Sanxay dans les stances qu'il lui adressait en 1563 :

Je me tairay en disant  
Que ta meilleure nature  
D'un trésor riche à présent  
Nous donne en toy ouverture.

Nous avons donc choisi et extrait les passages où il épanche sa religieuse pensée, où il manifeste ses profondes convictions, où éclate à la fois sa vive imagination et brille son naturel et pénétrant langage. Ceux qui déjà les connaîtraient seront charmés de les retrouver ici réunis : heureux ceux qui, ne les connaissant pas encore, auront tout le plaisir de la nouveauté. Ils verront que Palissy, le pauvre potier, a été tout bonnement un chrétien de la primitive église, qu'il a eu la foi active et vivante, et comprendront qu'il ait pu être, comme il l'a été en effet, un héros, un martyr sublime de l'Évangile. Ils verront aussi que le *simple artisan sans lettres* et au *pinceau rustique*, comme il dit lui-même, est véritablement un poète du premier ordre, et ils ne s'étonneront pas du cas extraordinaire que de bons juges ont fait de son style et de sa diction, jusqu'à les placer à côté et parfois même au-dessus de ceux de Montaigne. Il est de fait que si l'on songe que la première édition des *Essais* est de 1580, et que Palissy a écrit près de vingt ans plus tôt, si l'on réfléchit aux différences de conditions et de sujets et aux mérites divers qu'il déploie, on ne peut en vérité assez admirer et on est tenté de proclamer l'*inventeur des rustiques figulines* un des créateurs de notre langue, au même titre que Calvin. Nul doute que s'il n'eût traité principalement de matières techniques (car en le lisant on voit qu'incidemment il parle de tout et est tour à tour grand naturaliste et grand moraliste), partant si ses livres ne s'étaient adressés en apparence à un nombre assez restreint de lecteurs spéciaux, il eût exercé une grande influence et n'eût pas acquis moins de réputation comme auteur original que d'autres dont le génie est, en réalité, moins *primésautier* que le sien et dont l'expression, moins dégagée d'allure, est encore bourrée de grec, pour ainsi dire, et bardée de latin.

Nous avons vérifié le texte des morceaux que nous donnons sur l'édition *princeps*. Au récit de la fondation de l'église réformée de Saintes, qui a été cité déjà, nous joignons un accessoire qui le relève et pourra faire naître de piquants rapprochements avec certains épisodes de notre connaissance. Ce sont les *réflexions manuscrites* d'un fervent catholique du temps, qui a été le propriétaire de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, et qui s'est plu à y faire des notes

tions sur l'original. — Puisque nous passons ainsi en revue ce qui est relatif à Palissy, il y aurait ingratitude à ne pas dire que ses œuvres ont été réunies pour la première fois, en 1777, par MM. Faujas de Saint-Fond, alors lieutenant-général et vice-sénéchal de Montelimart, et Gobet, secrétaire du conseil de Mgr. le comte d'Artois. Leur édition, très soignée et faite avec ce zèle qu'inspire le goût d'un auteur, poussé jusqu'à l'enthousiasme, a été un grand service rendu à la science et aux lettres. Sans eux, les écrits du potier de Saintonge seraient encore moins connus qu'ils ne le sont. Ajoutons, comme un trait digne d'être mentionné, que le volume est respectueusement dédié à Benjamin Franklin par le libraire Ruault, qui eut l'heureuse idée d'associer les deux noms de Palissy et de Franklin. — Un beau monument vient d'être élevé au grand artiste; nous voulons parler de la salle nouvellement ouverte au Louvre, où l'on a rassemblé ses merveilleux émaux; et en ce moment même M. de Lamartine range son portrait dans le musée de son *Civilisateur*.



marginales assez curieuses. Elles prouveraient, au besoin, que les calomnies les plus niaises contre les œuvres d'évangélisation et contre le culte en esprit du *petit troupeau* ne datent pas d'hier, et que, si le plus souvent elles sont inventées à plaisir et exploitées par les ennemis de la vérité, elles peuvent aussi malheureusement être admises de bonne foi par quelques-uns. Nous disons cela parce que notre annotateur nous semble de ces gens convaincus, qui ont une opinion arrêtée et ferment les yeux à la lumière, mais sans méchanceté. Ses observations nous ont paru avoir un certain cachet de sérieux et de sincérité : elles sont d'autant plus intéressantes à examiner. L'exemplaire que nous avons sous les yeux offre encore cette particularité que sur le respectable parchemin de sa couverture est écrit à la main, de la même écriture contemporaine, ce titre, qui nous apprend sous quel surnom était connu Palissy :

**Le livre de M<sup>e</sup> Bernard des Thuilleries.**

On sait qu'il résida longtemps au château ou du moins à la *tuilerie* du château que faisait construire Catherine de Médicis depuis 1566, et aux travaux d'embellissement duquel il fut appelé à concourir, ainsi que le constate un document de l'époque.

Ceci dit, nous laissons parler maître Bernard. Nous ouvrons son premier ouvrage (1), et notre tâche est facile ; ses premières lignes le donnent à connaître. C'est d'abord une dédicace au maréchal de Montmorency, fils du connétable, de qui il avait obtenu la bienveillante protection ; car c'est en 1563 qu'il écrit, et alors déjà il a souffert de la misère comme artiste, de la persécution comme chrétien. Il n'a dû son salut qu'à l'intervention des Montmorency et de la reine-mère. Il leur exprime sa reconnaissance tout en confessant hautement et en justifiant sa foi de huguenot :

« **MONSEIGNEUR**, dit-il, combien qu'aucuns ne voudroyent jamais ouyr parler des Escritures Sainctes, si est-ce que je n'ay trouvé rien meilleur que de suivre le conseil de Dieu, ses Edits, statuts et ordonnances : et en regardant quel

(1) *Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs trésors*, etc. La Rochelle, 1563. — Cette recette est une bonne pratique agricole fondée sur l'observation et substituée à la fausse théorie et à la routine, l'intelligence remplaçant l'ignorance. Tous les agriculteurs ont rendu hommage aux idées de Palissy. Il a été un maître en cette matière, comme en chimie, comme en géologie, comme en physique et dans presque toutes les sciences naturelles. Le baron Cuvier, dans son Histoire de ces sciences, déclare que Palissy *expulsa* de nombreuses erreurs de leur domaine.

Une remarque curieuse et touchante à la fois, qu'on ne nous paraît pas avoir encore faite, c'est que le titre de ce volume porte une vignette ovale, dont la légende est ainsi conçue :

**POVRETÉ EMPECHE LES BONS ESPRITZ DE PARVENIR.**

Que veut dire cette mélancolique devise, qui n'est que la traduction de la sentence latine : *Summis virtutibus obstat Res angusta domi*? Serait-ce un retour du pauvre Palissy sur lui-même? Cette conjecture semble assez vraisemblable, si l'on songe qu'il a sans doute composé son ouvrage en prison et après avoir déjà subi toutes ces épreuves, toutes ces misères qu'il a racontées plus tard dans les pages sublimes de son *Traité de l'art de terre*, qu'on ne peut lire sans attendrissement. Mais si quelque plainte lui est ainsi échappée, il faut dire que, dans la vignette dont nous parlons, on voit un petit personnage figure, dont le bras droit est lié à une lourde pierre qui le retient vers la terre, et dont le bras gauche, ailé et leve vers le ciel, semble invoquer Dieu qui se montre au milieu des nues. Sans nul doute, c'est le contraste du double sentiment de l'épreuve terrestre et de la céleste espérance, que Palissy a symbolisées pour servir d'illustration et de correctif à sa triste légende : *Povreté empêche les bons espritz de parvenir*. — Mais Palissy, riche, eût-il été potier et eût-il façonné ces rustiques figurines qui ont immortalisé l'artiste, eût-il écrit ces petits traités dignes d'immortaliser l'écrivain? Dieu fait bien ce qu'il fait : maître Bernard était sûrement de cet avis.

estoit son vouloir, j'ay trouvé que, par son Testament dernier, il a commandé à ses héritiers qu'ils eussent à manger le pain au labour de leurs corps, et qu'ils eussent à multiplier les talens qu'il leur avoit laissez par son Testament. Quoi considéré, ie n'ay voulu cacher en terre les talens qu'il lui a plen me distribuer : ains pour les faire profiter et augmenter, suivant son commandement, ie les ay voulu exhiber à un chacun, et singulièrement à vostre Seigneurie... Les talens que ie vous envoie, sont en premier lieu plusieurs beaux secrets de nature, et de l'agriculture, lesquels j'ay mis en un livre, tendant à fin d'inciter tous les hommes de la terre, à les rendre amateurs de vertu et iuste labour, et singulièrement en l'art d'agriculture, sans lequel nous ne saurions vivre. Et parce que ie voy que la terre est cultivée le plus souvent par gens ignorans, qui ne la font qu'avorter, j'ay mis plusieurs enseignemens en ce livre, qui pourront estre le moyen qu'il se pourra cueillir plus de quatre millions de boisseaux de grain, par chacun an, en la France, plus que de coutume, pourveu qu'on vueille suyvre mon conseil : ce que j'espère que vos suiets feront, après avoir receu l'avertissement que j'ay donné en ce livre...

« Si ces choses ne sont escrites à telle dextérité que vostre grandeur le mérite, il vous plaira me pardonner : ce que j'espère que ferez, veu que ie ne suis ne Grec, ne Hébreu, ne Poëte, ne Rhétoricien, ains un simple artisan bien pauvrement instruit aux lettres : ce néantmoins, pour ces causes, la chose de soy n'a pas moins de vertu que si elle estoit tirée d'un homme plus éloquent. J'aime mieux dire vérité en mon langage rustique, que mensonge, en un langage rhétorique. Suyvant quoi, Monseigneur, j'espère que recevrez ce petit œuvre d'aussi bonne volonté que ie desire qu'il vous soit agréable. Et en cest endroit, ie prierai le Seigneur Dieu, Monseigneur, vous donner, en parfaite santé, bonne et longue vie.

« De Xaintes.

« Votre très affectionné et très humble serviteur,

« BERNARD PALISSY. »

Puis il s'adresse à la reine-mère et lui expose qu'il n'a pas voulu être ingrat envers elle, comme l'ont été envers lui ceux à qui il avait voulu faire entendre la voix de l'Evangile, et qui, pour cela, l'avaient voulu faire mourir :

« MADAME, quelque temps après que par vostre moyen et faveur, à la requeste de Monseigneur le Connestable, ie fus délivré des mains de mes plus cruels ennemis, j'entray en un débat d'esprit sur le fait de l'ingratitude des hommes : sachant bien que la cause pour laquelle ils me vouloyent livrer à la mort, n'estoit si non pour leur avoir pourehassé leur bien, voire le plus grand bien qui leur pourroit iamais advenir. Quoy considéré, j'entray en moy-mesme, pour fouiller les secrets de mon cœur, et entrer en ma conscience, pour savoir s'il y avoit en moy quelque ingratitude, comme celle de

ceux qui m'avoient livré au péril de la mort. Lors me vint à souvenir du bien qu'il vous a pleu me faire, quand de vostre grâce vous employastes l'authorité du Roy pour ma délivrance. Quoy voyant, ie trouvay que ce seroit en moy une grande ingratitude, si ie ne recognoissois un tel bien : ce neantmoins, mon indigence n'a voulu permettre que ie me transportasse iusques en vostre présence pour vous remercier d'un tel bien, qui est la moindre récompense que ie pourrois faire. Et combien que Dieu m'aye donné plusieurs inventions, desquelles ie vous pourrois faire service, ce néantmoins ie n'ay eu moyen vous le faire entendre, qui m'a causé mettre en récompence de ce, plusieurs secrets en lumière contenus en ce livre, lesquels tendent à fin de multiplier les biens et vertus de tous les habitans du Royaume. Ma petitesse n'a osé prendre la hardiesse de desdier mon œuvre au Roy, sachant bien qu'aucuns voudroyent dire que i'aurois ce fait, tendant à fin d'estre recompensé : quand ainsi seroit, ce ne seroit rien de nouveau. Madame, il ne fut iamais que les bonnes inventions ne fussent recompensées par les Rois ; ce néantmoins, que i'ay espérance que cest œuvre sera plus utile au Roy que pour nul autre... »

Enfin, s'adressant au connétable, il lui retrace les circonstances dans lesquelles il lui est venu en aide et l'a tiré des mains de ses ennemis. Il le remercie dans toute la simplicité et l'effusion de cœur :

« MONSEIGNEUR, ie croy que ne trouverez mauvais de ce que ne vous ay esté remercier, lors qu'il vous pleut employer la Roine mère, pour me tirer hors des mains de mes ennemis mortels et capitaux. Vous savez que l'occupation de vostre œuvre, ensemble mon indigence, ne l'a voulu permettre : ie cuide que n'eussiez trouvé bon que i'eusse laissé vostre œuvre, pour vous apporter un grand merci. Jesus Christ nous a laissé un conseil escrit en Sainct Matthieu, chapitre 7, par lequel il nous defend de ne semer les marguerites devant les pourceaux, de peur que, se retournans contre nous, ils ne nous deschirent : si i'eusse creu ce conseil, ie n'eusse esté en peine vous prier pour ma délivrance, vous assurant, à la vérité, que mes haineux n'ont eu occasion contre moy, sinon pour ce que ie leur avois remonstré plusieurs fois certains passages des Escritures Sainctes, où il est escrit que celuy est malheureux et maudit, qui boit le lait, et vestist la laine de la brebis, sans luy donner pasture. Et combien que cela les deust inciter à m'aimer, ils ont par là prins occasion de me vouloir faire destruire comme malfaicteur : et est chose véritable que si ie me fusse confessé ès Juges de cette Ville, qu'ils m'eussent fait mourir aparavant que i'eusse seu obtenir de vous aucun service. Et l'occasion qui mouvoit aucuns Juges à estre un corps et une ame, et une mesme volonté avec le Doyen et Chapitre, mes parties, c'estoit parce qu'aucuns desdits Juges estoient parens dudit Doyen et Chapitre, et possèdent quelque morceau de benefice, lequel ils craignent

perdre, parce que les laboureurs commencent à gronder en payant les dixmes à ceux qui les reçoivent, sans les mériter...

« Je vous ay escrit toutes ces choses, à fin que n'eussiez opinion que j'eusse esté prisonnier comme larron, ou meurtrier. Je say combien il vous saura très bien souvenir de ces choses en temps et lieu, et combien que vostre œuvre vous coustera beaucoup davantage, pour le tort qu'ils vous ont fait en ma personne, toutesfois j'espère, que suivant le conseil de Dieu, vous leur rendrez bien pour mal, ce que ie desire : et de ma part, de mon pouvoir ie tascheray à recognoistre le bien qu'il vous a pleu me faire... »

En dernier lieu, il apostrophe l'*ami lecteur*, lui explique ses vues nouvelles pour le progrès de la première des sciences, l'agriculture, et le presse d'écouter ses avis fondés sur l'expérience, en prenant soin de lui rappeler avec autorité que le travail et le progrès sont la loi de Dieu :

« **AMI LECTEUR**, puisqu'il a pleu à Dieu que cest escrit soit tombé entre tes mains, ie te prie ne sois si paresseux ou temeraire de te contenter de la lecture du commencement ou partie d'icelui : mais à fin d'en apporter quelque fruit, prens peine de lire le tout, sans avoir esgard à la petitesse et abjecte condition de l'auteur, ni aussi à son langage rustique et mal orné, t'assurant que tu ne trouveras rien à cet escrit, qui ne te profite, ou peu, ou prou : et les choses qui au commencement tesembleront impossibles, tu les tronveras en fin véritables et aisées à croire : sur toutes choses, ie te prie te souvenir d'un passage qui est en l'Escriture Sainte, là où saint Paul dit : Qu'un chacun selon qu'il aura receu des dons de Dieu, qu'il en distribue aux autres. Suivant quoy, ie te prie instruire les laboureurs, qui ne sont literes, à ce qu'ils ayent songneusement à s'estudier en la Philosophie naturelle, suivant mon conseil : et singulièrement, que ce secret et enseignement des fumiers, que j'ai mis en ce livre, leur soit divulgué et manifesté : et ce iusqu'à tant qu'ils l'ayent en aussi grande estime, comme la chose merite : comme ainsi soit que nul homme ne sauroit estimer combien le profit sera grand en la France, si en cest endroit ils veulent suivre mon conseil... le say que mes haineux ne voudront approuver mon œuvre, ni aussi les malicieux et ignoraus, car ils sont ennemis de toute vertu ; mais pour estre instilié de leurs calomnies, envies et détractions, j'appelleray à tesmoin tous les plus gentils esprits de France, Philosophes, gens bien vivans, pleins de vertus et de bonnes mœurs, lesquels ie say qu'ils auront mon œuvre en estime, combien qu'elle soit escrite en langage rustique et mal poli : et s'il y a quelque faute, ils sauront fort bien excuser la condition de l'auteur... le voudrois prier la noblesse de France, ausquels le pourtrait pourroit beaucoup servir, qu'après que j'auray employé mon temps pour leur faire service, qu'il leur plaise ne me rendre mal pour bien, comme ont

fait les Ecclesiastiques Romains de ceste Ville, lesquels m'ont voulu faire pendre, pour leur avoir pourchassé le plus grand bien que iamais leur pourroit advenir, qui est pour les avoir voulu inciter à paistre leurs troupeaux suivant le commandement de Dieu. Et ne sauroit-on dire que iamais ie leur eusse fait aucun tort. Mais parce que ie leur avois remonstré leur perdition au dix-huitième de l'Apocalypse, tendant à fin de les amender, et que plusieurs fois aussi ie leur avois montré une autorité escrite au prophete Jeremie, où il dit : Malediction sur vous, Pasteurs, qui mangez le lait et vestissez la laine, et laissez mes brebis esparses par les montagnes! Je les redemanderay de vostre main. Eux voyans telle chose, en lieu de s'amender, ils se sont endurcis, et se sont bandez contre la lumière, à fin de cheminer le surplus de leurs jours en tenebres, et ensuyvans leurs voluptez et desirs charnels accoustumez. Je n'eusse jamais pensé que par là ils eussent voulu prendre occasion de me faire mourir. Dieu m'est tesmoin que le mal qu'ils m'ont fait n'a esté pour autre occasion que pour la susdite. Ce neantmoins, ie prie Dieu qu'il les veuille amender. Qui sera l'endroit où ie prieray un chacun qui verra ce livre de se rendre amateur de l'agriculture, suivant mon premier propos, qui est un iuste labour et digne d'estre prisé et honoré. Aussi, comme i'ay dit ci-dessus, que les simples soyent instruits par les Doctes, afin que nous ne soyons redarguez à la grande iournée d'avoir caché les talens en terre, comme bien savons que ceux qui les auront ainsi cachez seront bannis du Règne éternel, de devant la face de celuy qui vit et regne éternellement au siècle des siècles. Amen... »

Entrant en matière, il raconte, dans un dialogue, comment il a été amené à l'objet de son livre :

« Quelques iours après que les esmotions et guerres civiles furent appaisées, et qu'il eut pleu à Dieu nous envoyer sa paix, i'estois un iour me pourmenant le long de la prairie de ceste ville de Xaintes, pres du fleuve de Charante : et ainsi que ie contemplois les horribles dangers, desquels Dieu m'avoit garanti au temps des tumultes et horribles troubles passez, i'ouy la voix de certaines vierges, qui estoient assises sous certaines aubarees (1), et chantoient le Pseaume cent quatriesme (2). Et parce que leur voix estoit douce et bien accordante, cela me fit oublier mes premieres pensées, et m'estant arrêté pour escouter ledit Pseaume, ie laissay le plaisir des voix, et entray en contemplation sur le sens dudit Pseaume, et ayant noté les poinets d'iceluy, ie fus tout confus en admiration, sur la sagesse du Prophete Royal, en disant à moy-mesme. O divine et admirable bonté de Dieu! A la miene volonté, que nous eussions les œuvres de tes mains en telle re-

(1) Plantations d'aubiers (*alburnum*).

(2) « C'est un cantique, dit l'ancien Psautier, beau par excellence, auquel David célèbre et glorifie Dieu de la créatiou et gracieux gouvernement de toutes choses. »

verence, comme le Prophete nous enseigne en ce Pseaume! et deslors ie pensay de ligurer en quelque grand tableau les beaux paysages que le Prophete décrit au Pseaume susdit...

Nous passons à regret plusieurs paragraphes intéressants, intercalés dans la dissertation scientifique, et où Palissy applique ou commente des paroles de l'Écriture, afin d'arriver à la grande digression dans laquelle il s'engage pour développer ses idées religieuses et raconter les commencements de son église. Il faut voir de quelle charmante manière et avec quel mélange de bonhomie et de fantaisie savante, digne de Lafontaine, avec quel art de peindre, digne de Labruyère, cette conclusion finale si éloignée du sujet principal est peu à peu amenée. Il en vient à supposer que, dans le but d'approfondir les grandes folies que contient la tête des hommes, il en soumet quelques-unes à une sorte d'analyse chimique qu'il appelle *Philosophie alchimistale*, et le voilà qui dresse ses fourneaux et ses alambics, et se met à calciner, à sublimer, à distiller. Il constate que c'est avarice et ambition, c'est-à-dire *mondanité*, qui rendent presque tous les hommes fous. Il le démontre en examinant successivement la tête d'un marchand limousin qui trompe pour s'enrichir; celle d'un jeune petit-maître, esclave de la mode dans ses accoutrements ridicules, qui coupe *son bon drap* pour y faire des *crevées*, et à qui il dit : « *Vray est qu'une folie de longuemain entretenue, est estimée sagesse; mais de ma part, je ne te puis accorder que telle chose ne soit une directe folie;* » celle de la femme d'un officier royal, qui entraîne son mari à chicaner et piller les uns et les autres pour subvenir à ses dépenses extravagantes; et « *pensant faire devoir de chrétien,* » il leur fait des remontrances, gourmandant vertement la dame sur son amour effréné pour la toilette et sur la coutume insensée des *verdugales* aux robes; et, interpellant ainsi le mari : « *O fol, lors ta femme te fera-t-elle mordre en la pomme, comme fit celle de notre premier père? Il te vaudrait mieux avoir espousé une bergère; tu n'auras point d'excuse sur ta femme quand il te faudra comparoistre devant le siège judicial de Dieu.* » Puis c'est un chanoine en qui il trouve plus de folies qu'en tous les autres, et à qui il demande : « *Pourquoi est-ce que tu es si grand ennemi de ceux qui parlent des autorités de l'Écriture sainte? Mais iceluy répondant dit que, ne serait qu'on le voudrait contraindre d'aller prescher en ses bénéfices, il tiendrait la partie des protestans; mais à cause qu'il n'avait appris à prescher et qu'il avait accoustumé avoir ses aises dès sa jeunesse, cela luy causoit de soutenir l'Église Romaine. Et je dis lors : Tu es bien meschant et tu fais de l'hypocrite devant tes frères les autres Chanoines qui pensent que tu soustienes et que tu croyes directement les statuts de l'Église Romaine. Non, non, dit-il, il n'y en a pas un de mes compagnons qui ne confesse la vérité, ne serait la crainte de perdre leur revenu; et qu'ainsi ne soit, il n'y a celuy qui ne mange de la chair en Caresme aussi bien comme moy, et, quelque mine qu'ils fassent, ils ne vont à la Messe sinon pour conserver la cuisine, et de ce n'en faut douter. Et quand n'eust esté que les bonnes gens nous vouloient contraindre d'aller prescher, nous eussions aisément souffert les Ministres, mais nostre revenu est cause que nous faisons nos efforts pour les bannir. A donc je pensay, ajoute Palissy, que ce serait folie à moy de le vouloir admonester, attendu la response qu'il avait faite.* »

Puis il procède à l'analyse des cervelles d'un président de chapitre et d'un juge présidial.

« Lors pour savoir si son dire contenoit vérité, j'empongnay la teste d'un Président de Chapitre, mais elle estoit terrible : car elle ne vouloit iamais endurer la coupelle, ni permettre qu'on feist aucun examen de ses affaires ; il regimboit, il batoit, il penadoit, il entroit dans une noire cholère vindicative. Quoy voyant, ie me despitay comme luy, et bongré malgré qu'il en eust, ie le mis à l'examen et vins à séparer ses parties, savoir est, la cholere noire et pernicieuse d'un costé, l'ambition et superbité de l'autre, ie mis d'autre costé le meurtre intestin qu'il portoit contre ses haineux : brief, ie separay ainsi toutes ses parties, comme un bon alehimiste separe les matieres des metaux, et lui demanday, Ne veux-tu point laisser tes folies ? Est-il pas temps de se convertir ? Quoy, dit-il, folies, il n'y a homme en ceste paroisse plus sage que moy. Je suis, disoit-il, de la nouvelle Religion quand ie veux, et entens la vérité aussi bien qu'un autre ; mais ie suis sage, ie chemine selon le temps, et fais plaisir à ceux que j'aime, et me venge de ceux que ie hay : Voire, dis-je, mais ce n'est pas une vie chrestienne : car on sait bien que les Prestres ne doivent point estre paillards. Quoy, paillards, dit-il, il est vray que j'ay une femme à laquelle j'ai fait plusieurs enfans, mais elle n'est point paillarde, elle est ma femme ; nous sommes tous deux espousez secretement. Et ie lui dis lors, Pourquoi est-ce donc que tu persecutes et tasches à faire mourir les Chrestiens ? Quoy, mourir, dit-il, j'en ai sauvé plusieurs : vray est que ceux que ie hayssais, ie n'ay espargné de les poursuivre. Quelque chose que ie puisse dire, ni faire, iamais ie ne seus faire accroire à ce Président, qu'il ne fust homme de bien, et sage, combien que ie voyois de merveilleuses mauvaiseties en ses parties, lesquelles j'avois mises à l'examen.

« Après cestuy-là, ie prins la teste d'un Juge Présidial, qui se disoit estre bon serviteur du Roy, lequel avoit grandement persécuté aucuns Chrestiens, et favorisé beaucoup de vicieux, et ayant mis sa teste à l'examen, et avoir séparé ses parties, ie trouvay qu'il s'estoit une partie engraisé d'un morceau de benefice qu'il possedoit : lors ie cogneu directement que cela estoit la cause qu'il faisoit la guerre à l'Evangile, ou à ceux qui la vouloyent exposer en lumière. Quoy voyant, ie le laissay là comme un fol, sachant bien que ie n'eusse eu aucune raison de luy, puisque la cuisine estoit engraisée d'un tel potage... »

C'est le tour d'un conseiller de Parlement, et alors notre brave Palissy, se donnant carrière, fait allusion à ce qu'il a vu et éprouvé du Parlement de Bordeaux, et raconte ce qui lui advint pour avoir voulu rappeler les préceptes de l'Evangile à des gens pourvus de bons bénéfices et qui ne s'inquiétaient guère du reste. Il paraît ainsi qu'il y avait déjà, avant la Réforme, de ces gens qui n'avaient pas

grand souci du royaume des cieus dès l'instant qu'ils possédaient les biens du monde temporel. Il paraît même, et nous en verrons d'autres preuves ailleurs, que les gens d'église n'étaient pas précisément les moins intéressés sous ce rapport, les moins sensibles à la jouissance des canonicats et sinécures.

« Adonc ie vins à examiner la teste et tout le corps d'un Conseiller de Parlement, le plus fin gautier qu'on eut seu iamais voir, et ayant mis ses parties en la coupelle et fourneau d'examen, ie trovay que dedans son ventre il y avoit plusieurs morceaux de benefice qui l'avoient tellement engressé que son ventre ne pouvoit plus tenir dedans ses chausses. Quand i'eus apperceu une telle chose, i'entray en dispute avec luy, en lui disant, Viens çà, es-tu pas fol ? Est-il pas ainsi, que le profit de tes bénéfices causoyent que tu faisois le procès des Chrestiens ? confesse par là que tu es un fol, ie dis plus fol que non pas Esaü, qui donna l'héritage de sa primogeniture pour une esuelle de legumes : il ne donna qu'un bien temporel, mais tu donnes un Regne eternal, et prens peines eternelles pour le plaisir et délectation de ton ventre. Confesse donc que ta folie est sans comparaison plus grande que non pas celle d'Esaü. Esaü pleura son péché, ce neantmoins, il ne fut point exaucé : ie ne veux pas dire par là que si tu confesses ton iniquité, tu ne sois pardonné, mais i'ai grand peur que tu n'en feras rien, attendu que tu batailles directement contre la vérité de Dieu, que tu cognois bien. Ie n'eus pas si tost fini mon propos, que ce fol et insensé ne se mist à ses efforts de me rendre honteux et vaincu ès propos que ie luy avois tenus, et me dist à haute voix : Et en estes-vous encore là ? Si ainsi estoit que ie fusse fol pour tenir des benefices, le nombre des fols seroit terriblement grand. Lors ie luy dis tout doucement que tous ceux qui boivent le lait et vestissent la laine des brebis, sans les repaistre, sont maudits : et lui alleguay le passage qui est escrit en Ieremie le Prophete, Chapitre 34. Adonc il s'esleva d'une bravade et furie merveilleusement superbe, en disant : Quoy ? selon ton dire, il y en auroit un bien grand nombre de damnez et maudits de Dieu : car ie say qu'en nostre Cour souveraine, et en toutes les Cours de la France, il y a bien peu de Conseillers et Présidens qui ne possèdent quelque morceau de benefice, qui aide à entretenir les dorures et accoustremens, banquets et menus plaisirs de la maison, voire pour acquester avec le temps quelque place noble, ou office de plus grand honneur et autorité. Appelles-tu cela folie ? C'est une grandissime sagesse, disoit-il : mais c'est une grand' folie que de se faire pendre ou brusler, pour soustenir les autoritez de la Bible. Item, disoit-il, ie say qu'il y a plusieurs grands Seigneurs en France, qui prennent le revenu des benefices, tontesfois, ils ne sont pas fols, mais grandement sages : car cela aide beaucoup à entretenir leurs estats, honneurs, et grasses cuisines : et par tel moyen, ils ont de bons chevaux pour le service de la guerre. Quand i'eus entendu le propos de ce miserable sy-



moniaque inveteré en sa malice, ie fus tout confus, et m'escriay en mon esprit, en eslevant les yeux en haut, et disant, O pauvres Chrestiens, et où en estes-vous? Vous pensiez abbatre l'idolatrie et avoir gagné la partie, ie cognois à present que vous n'aviez garde de ce faire : car selon le dire de cestuy Conseiller, vous avez toutes les Cours de Parlement contre vous : et s'il est ainsi, qu'il m'a dit, vous avez aussi plusieurs grands Seigneurs qui prennent profit du revenu des benefices, et tandis qu'ils seront repus d'un tel bruvage, il faut que vous esperiez qu'ils seront toujours vos ennemis capitaux et mortels. Parquoy, je suis d'avis que vous retourniez à vostre premiere simplicité, vous assurant que vous aurez des ennemis et serez persecutés tout le temps de vostre vie, si par lignes directes vous voulez suivre et sousteuir la querelle de Dieu : car telles sont les promesses originellement esrites au vieux et nouveau Testament. Ayez donc vostre refuge à vostre chef, protecteur, et capitaine notre Seigneur Jésus-Christ, lequel en temps et lieu, saura très bien venger l'iniure qui luy aura esté faite, et en cas pareil la vostre. »

Introduisant ici à l'improviste la forme de dialogue qu'il affectionne, Palissy se fait donner la réplique par l'Histoire, qu'il personnifie, et c'est ainsi qu'il se procure occasion de l'interroger et de mettre dans sa bouche, en guise de réponse, un narré de la formation de l'église de Saintes. Nous ne saurions omettre cette transition originale où il peint avec de vives couleurs les épreuves des fidèles en ces temps de troubles.

« L'HISTOIRE. — Après que i'eu apperceu les folies et malices des hommes, et considéré les horribles esmotions et guerres, qui ont esté cette annee par tout le Royaume de France, ie pensay en moy-mesme de faire le dessein de quelque Ville ou Cité de refuge, pour se retirer és temps des guerres et troubles, à fin d'obvier à la malice de plusieurs horribles et insensez saccaqueurs, ausquels i'ay par ey devant veu executer leurs rages furieuses, contre une grande multitude de familles, sans avoir esgard à la cause inste ou iniuste, et mesme sans aucune commission ne mandement.

« DEMANDE. — Il semble à t'ouyr parler, que tu ne t'asseures pas de la paix qu'il a pleu à Dieu nous envoyer, et que tu as encore quelque crainte d'une esmotion populaire.

« RESponce. — Je prie à Dieu qu'il luy plaise nous donner sa paix, mais si tu avais veu les horribles desbordemens des hommes, que i'ay veu durant ces troubles, tu n'as cheveux en la teste, qui n'eussent tremblé, craignant de tomber à la mercy de la malice des hommes. Et celuy qui n'a veu ces choses, il ne scaurait iamais penser, combien la persécution est grande et horrible. Je ne m'esmerveille pas, si le Prophete David aima mienx eslire la peste, que non pas la famine et la guerre, en disant, que s'il avait la peste, il serait à la mercy de Dieu, mais qu'en la guerre, il seroit à la mercy des

hommes, qui fut la cause, que Dieu estendit ses verges seulement sur son peuple, et non pas sur luy, parce qu'il estoit soumis sous sa miséricorde, et avoit directement confessé sa faute. Voila pourquoy ie te puis asseurer, que c'est une chose horriblement à craindre, que de tomber sous la mercy des hommes pernicious et meschans.

« DEMANDE. — Je te prie, me dire comment advint ce divorce en ce pays de Xaintonge : car il me semble, qu'il seroit bon de le mettre par escrit, à fin qu'il en demeurast une perpétuelle memoire, pour servir à ceux qui viendront apres nous.

« REPONSE. — Tu sais qu'il y aura plusieurs historiens, qui s'employeront à cest affaire, toutesfois pour mieux descrire la verité, ie trouverois bon, qu'en chacune Ville, il y eust personnes deputees, pour escrire fidelement les actes qui ont esté faits durant ces troubles : et par tel moyen, la verité pourroit estre réduite en un volume, et pour ceste cause, ie m'en vay commencer à t'en faire un bien petit narre, non pas du tout, mais d'une partie du commencement de l'Eglise reformee (1).

« Tu dois entendre, que tout ainsi que l'Eglise primitive fut erigee d'un bien petit commencement, et avec plusieurs perils, dangers et grandes tribulations, aussi sur ces derniers jours, la difficulté et dangers, peines, travaux et afflictions ont esté grandes en ce pays de Xaintonge. Je dis de Xaintonge, parce que ie laisseray és habitans d'un autre Diocese, d'en escrire ce qu'ils en savent à la verité. » — C. R.

(Ces extraits seront continués. Nous donnerons plus tard une étude semblable sur Ambroise Paré.)

## LES PSAUMES

### ET L'ÉPITRE DÉDICATOIRE DE CLÉMENT MAROT (2).

Au commencement du seizième siècle, la musique chrétienne s'était dépravée comme tout le reste. Le chant sacré avait fait place dans l'église catholique à on ne sait quelles « messes et vêpres aboyées, braies et hurlées, » selon l'expression d'un auteur satirique. « C'étaient, dit-il encore, en guise de psalmodie ecclésiastique, « des mugissements de taureaux qui faisaient ressembler le sanctuaire à l'arche de Noé. » Ces fortes images ne doivent avoir rien de trop exagéré, car nous avons entendu nous-même, il y a peu d'années, quelque chose d'analogue dans une église voisine de Naples, à une de ces fêtes de *madones* qui y attirent une telle affluence de peuple que tout est encombré et inabordable. Ayant réussi à nous introduire, nous nous sommes cru dans un antre de sauvages, et nous avons dû fuir au plus vite ces affreux hurlements. Mais à l'époque de la Réforme, c'était bien pis encore. On

(1) On reconnoît les paroles qui, à bon droit, ont été choisies pour épigraphe et pour devise par notre Société.

(2) Nous ferons notre possible pour publier dans chaque *Bulletin* quelque morceau de poésie ; nous donnerons, dans le suivant, la dédicace originale de Théodore de Bèze.

en était venu à chanter au lutrin, sur des airs profanes, jusqu'à des paroles licencieuses, substituées au texte sacramental. Ou le peuple assistait aux offices sans avoir part au chant, ou il exécutait ces parodies sacrilèges. Le paganisme avait repris le dessus sur le christianisme.

La Réforme rendit à la musique son caractère religieux ; par ses cantiques en langue vulgaire, elle remit en honneur, même à la cour, des chants sérieux et décents. C'est un mérite qu'on ne saurait lui contester. Clément Marot a signalé lui-même les abus qui existaient et l'amendement qu'il avait en vue par le moyen de sa traduction des Psaumes en vers français, entreprise à la demande de Vatable. Si la place ne nous manquait, nous citerions la belle épître, datée de Genève le 10 de juin 1543, que Calvin mit à la tête de la première édition qu'il en fit faire, et où il expose avec autorité et dans un langage plein de pureté et de poésie, les principes évangéliques qu'il s'agissait de faire refleurir en matière de chant ecclésiastique comme en tout autre. Il vaut mieux ne pas morceler ces pages excellentes et les donner une autre fois dans leur entier. Contentons-nous aujourd'hui d'écouter la muse aimable et bien intentionnée de Clément Marot.

La première édition des *Cinquante Pseaumes en françois par CLÉMENT MAROT* est de 1543 (1). On y trouve l'épître suivante, que nous a indiquée M. le pasteur Fréd. Monod. « Il est édifiant, disait-il lui-même dans une note rédigée à ce sujet il y a quelques années, de voir dans quel but et avec quels sentiments Marot entreprit la traduction des Psaumes. » Cette épître est précédée d'une dédicace *au Roy très-chrestien François, Premier de ce nom*, qui est elle-même fort intéressante. Après avoir développé les beautés et les avantages de l'œuvre de David, Marot remercie le roi d'avoir voulu, en dépit de la Sorbonne, qu'il poursuivit

L'œuvre royal du Pseautier commencé.

Nous pourrions reproduire aussi cette pièce ; nous donnons toujours aujourd'hui celle qui est adressée *aux dames de France, touchant lesdits Pseaumes*. Malheureusement nous n'avons pas eu sous les yeux l'exemplaire de 1543. — C. R.

#### CLÉMENT MAROT AUX DAMES DE FRANCE HUMBLE SALUT.

<p>Quand viendra le siecle doré          Qu'on verra Dieu seul adoré,          Loué, chanté, comme il l'ordonne,          Sans qu'ailleurs sa gloire l'on donne?          Quand n'auront plus ne cours ne lieu,          Les chansons de ce petit Dieu          A qui les Paintres font des esles?          O vous Dames et Damoyelles          Que Dieu fit pour estre son temple,          Et faictes, soubz mauvais exemple,          Retentir et chambres ou salles          De chansons mondaines et salles,          Je veux icy vous presenter</p>	<p>De quoy, sans offense, chanter.          Et sachant que point ne vous plaisent          Chansons qui de l'amour se taisent.          Celles qu'icy presenter i'ose          Ne parlent, certes, d'autre chose ;          Ce n'est qu'amour. Amour luymesme,          Par sa sapience supresme,          Les composa, et l'homme vain          N'en a esté que l'escrivain.          Amour, duquel parlant ie voys,          A fait en vous langage et voix          Pour chanter ses hautes louanges ;          Non point celles des dieux estranges</p>
---	---

(1) Brunet, qui ne mentionne pas cette édition, en cite pourtant une autre d'Anvers., Ant. des Gois, 1541. Pet. in-8.

Qui n'ont ne pouoir, ny aueu  
De faire en vous un seul cheveu.

L'amour dont ie veux que chantez  
Ne rendra voz cueurs tourmentez,  
Ainsi que l'autre; mais, sans doute  
Il vous remplira l'ame toute  
De ce plaisir solacieux  
Que sentent les Anges aux cieus ;  
Car son Esprit vous fera grace  
De venir prendre en voz cueurs place,  
Et les convertir et muer,  
Faisant voz levres remuer,  
Et voz doytz, sur les espinettes,  
Pour dire saintes chansonnettes.

O bien heureux qui voyr pourra  
Florir le temps, que lon orra  
Le Laboureur a sa charrue,  
Le Charretier parmy la rue,  
Et l'artisan en sa boutique,

Aueques un Pseaume ou Cantique  
En son labeur se soulager :  
Heureux qui orra le berger,  
Et la bergiere, au boys estans,  
Faire que rochiers et estangs,  
Après eux, chantent la hauteur  
Du saint Nom de leur créateur.  
. Souffrirez vous qu'a ioye telle,  
Plustost que vous, Dieu les appelle?  
Commencez, dames, commencez,  
Le siecle doré avancez,  
En chantant d'un cueur debonnaire  
Dedans ce saint Cancionnaire :  
Afin que du monde s'envolle  
Ce Dieu inconstant d'amour folle,  
Place faisant a l'amyable  
Vray Dieu d'amour, non variable.

Le premier Iour d'Aoust 1543.

## L'ABJURATION DE HENRI IV

ET LE PARTI REFORMÉ.

LETTRE INÉDITE DE THÉODORE DE BÈZE COMMUNIQUÉE PAR M. J. BONNET.

Il est plusieurs points de l'histoire de la Réforme française sur lesquels ont prévalu jusqu'ici des opinions trop aisément reçues, même par des protestants, et que nous avons à cœur d'approfondir. Nous le ferons avec une entière bonne foi et une impartialité rigoureuse, à l'aide des documents originaux et en restant dans notre rôle de rapporteurs. Cette impartialité, qui est pour nous un devoir de conscience, est en même temps selon notre intérêt; car nous avons foi en notre cause et nous croyons qu'il n'est pas une circonstance où nous n'ayons tout à gagner, en allant au fond des choses et en entrant résolument dans le détail des événements.

Pour citer ici deux exemples, on a dit et répété que la Réforme n'avait pas été populaire, que l'esprit français répugnait au calvinisme du seizième siècle, comme il répugne au protestantisme d'aujourd'hui. Cette assertion nous a toujours paru une contre-vérité, un paradoxe. Parce que la Réforme a eu, comme l'a remarqué M. Ch. Labitte, « le privilège et presque le monopole de la science et du talent, » ce n'est pas à dire pour cela qu'elle n'ait pas parlé à la nation même et que le peuple n'ait pas senti, lui aussi, son influence vivifiante et civilisatrice. Bien au contraire: c'est à lui qu'elle s'adressait, c'est sur lui qu'elle s'appuyait, c'est par lui qu'elle marchait et qu'elle aurait sans nul doute bientôt triomphé, si la politique, la politique italienne, et les passions de cour et les plus vils intérêts ne s'étaient coalisés pour étouffer la voix du pur Evangile dans les bûchers et dans

le sang. Les faits sont là, il suffit d'y prêter attention. Non, certes, ce ne sont pas les sympathies populaires, ce ne sont pas les convictions désintéressées, les dévouements ardents, qui ont manqué en France à la Réforme. Nous n'en voudrions d'autre témoin que le pauvre ouvrier Bernard Palissy, tant celui-là est éloquent; mais les preuves abondent et nous ne nous ferons faute de les produire.

Une autre question qui est étroitement liée à celle-ci et qui n'a pas encore été, selon nous, envisagée sous son vrai point de vue et traitée aussi sérieusement qu'elle le mérite, c'est celle de savoir si la conduite des rois de France, dans cette grande affaire de la Réforme, a été intelligente et habile, si elle a été conforme soit à leurs propres intérêts, soit à ceux du pays. En d'autres termes, François I<sup>er</sup>, Henri IV, pouvaient jouer un autre rôle que celui qu'ils ont joué dans nos destinées. Ont-ils eu tort ou raison? Ont-ils choisi la bonne part? En se faisant l'un persécuteur, l'autre *moyenneur*, ont-ils suivi une grande ou une petite politique? Ont-ils compris la mission que la Providence semblait leur avoir ménagée? Ont-ils bien ou mal mérité de la postérité? Ce n'est pas là, si nous ne nous trompons, une question oiseuse et purement spéculative: elle s'est présentée de nouveau au commencement de ce siècle, et il y aurait, hélas! beaucoup à dire à ce propos. Elle peut se représenter encore. Toujours est-il que les réflexions qu'elle suggère reviennent souvent à l'esprit, de nos jours, et rappellent que l'histoire a ses enseignements et sa portée. Il nous semble même qu'il s'est opéré à cet égard un certain progrès et que les gens sages sont généralement aujourd'hui moins prévenus à l'endroit de notre histoire et plus désireux de s'affranchir des préjugés vulgaires.

On pense bien que nous ne prétendons pas discuter ici la question que nous venons d'indiquer. Nous avons voulu seulement la mentionner, la formuler, au moment de publier une pièce d'une grande valeur, qui s'y rattache directement.

Comment le parti huguenot avait-il accueilli la défection de Henri IV? Y avait-il trempé ou adhéré par calcul? Ou bien, s'il en avait gémi, comme d'une blessure mortelle, était-ce comme parti politique plutôt que comme église du Christ, du Dieu vivant? S'était-il senti atteint dans ses intérêts chrétiens, dans ses affections spirituelles, ou bien surtout dans son amour-propre, dans ses vues humaines? — Tels sont les points importants que les historiens ont jusqu'ici, faute de renseignements sans doute, laissés dans l'ombre, ou plutôt le parti réformé leur avait apparu résigné, soumis et presque consentant, dans la personne de son illustre doyen, Théodore de Bèze. La découverte de M. Jules Bonnet, sur laquelle il va s'expliquer lui-même, rend au Réformateur, ainsi qu'il le dit en si bons termes, « l'attitude sévère, triste, indignée qui lui convient. »

Nous n'avons pas besoin d'exprimer avec quelle joie nous avons reçu des mains de M. Bonnet sa précieuse communication. On peut dire que le caractère de Théodore de Bèze et de la Réforme est tout entier dans ce morceau d'une nature intime, et qu'on ne saurait lire sans émotion. En même temps nul n'est plus propre à faire apprécier le magnifique talent oratoire de Th. de Bèze, plein de gravité et d'ampleur sans la moindre déclamation. Aucune considération n'est omise par lui, et il donne à chacune sa place. Toute la lettre, et particulièrement le passage où il s'adresse à la conscience du Roi et lui représente ce qu'il doit à son Dieu, a ce ton d'élévation et d'autorité redoutable que Bossuet seul nous paraît

avoir atteint. Mais ce qui nous touche par-dessus tout, c'est que, par ce document et par les détails dont il est accompagné, il demeure constant que Bèze et Duplessis-Mornay ont été préoccupés avant toutes choses du scandale donné par leur prince, de la défaillance de sa foi, de l'immoralité de l'acte qu'allait accomplir le Roi de Navarre pour devenir Roi de France (1). Ce noble sentiment a été celui de tout le parti, quoi qu'en pussent dire les sceptiques et les politiques; nous avons d'autres pièces qui mettent ce point hors de doute. Depuis la communication de M. J. Bonnet, nous avons été assez heureux pour nous procurer trois autres lettres adressées à Henri IV dans la même occasion, dont deux, écrites par des pasteurs, et la troisième émanée d'un simple fidèle, *cujusvis è populo*. On ne peut méconnaître dans ces témoignages réunis l'expression de la pensée de l'église réformée, et ces témoignages, grâces en soient rendues à Dieu, glorifient son nom et honorent son église, au moment même où elle éprouve cette douleur si grande de voir succomber le fils de Jeanne d'Albret.

Il semblait que tout fût dit sur l'abjuration du bon roi qui a prononcé ce mot célèbre : *Paris vaut bien une messe*; qui écrivait à Gabrielle d'Éstrées : *Je commence ce matin à parler aux évêques; ce sera dimanche que je fairay le sault périlleux* (1), et sur ceux qui se prêtèrent habilement à ce grand tour d'adresse (2). Mais non, tout n'était pas dit : il fallait que l'histoire fit connaître les remontrances et les prières de ceux qu'Henri abandonna de propos délibéré, et contrista avec tant de gaieté de cœur? Il fallait que l'arbre fût jugé à ses fruits et qu'on vît quels amis le Béarnais quitta, et pour... quels alliés! — C. R.

(1) Nous ne qualifions cet acte d'immoral que parce qu'il n'a pas été dicté par la conscience, par les motifs religieux, et qu'il a été accompli par ces mobiles politiques et avec cette triste légèreté que chacun sait. Nous sommes de ceux qui pensent qu'on doit changer de religion si l'on ne croit plus à celle de ses pères, et qu'on le fait avec honneur, si on le fait avec sincérité. Alors on ne change pas de religion, à vrai dire on en prend une. Henri IV, en abjurant la foi de sa mère, a-t-il obéi à ce sentiment? et y a-t-il deux morales différentes pour les princes et pour les sujets?

La conduite de Henri IV peut être expliquée, excusée, justifiée même et approuvée par les politiques, mais elle mérite les sévérités de tout cœur simple et droit, de toute âme honnête. Est-il rien de plus malheureux, de plus funeste pour un homme, fût-il roi ou simple particulier, que de n'avoir point de convictions religieuses et morales, et, s'il en a, de succomber jusqu'à transiger avec elles, jusqu'à les renier? Les peuples ont payé cher tôt ou tard le jeu que les grands se sont fait trop souvent de la morale et de la religion. Gouvernants ou citoyens, soyez chrétiens catholiques ou protestants, mais soyez-le par adhésion sincère et non par calcul, écoutez la voix de la conscience et non celle de l'intérêt. Si les individus et les sociétés (qui ne sont que les collections d'individus) étaient fidèles à cette loi morale, si leur entendement n'était pas obscurci par la passion et par l'influence des milieux et des habitudes, de l'aveu de Montesquieu, elles ne s'en trouveraient pas plus mal. On pensera peut-être qu'il y a dans cette réflexion quelque chose d'applicable à notre pays. Est-il catholique? qu'il le soit donc. Ne l'est-il plus? qu'il soit chrétien! Qu'il ne se force pas à n'être plus rien que le misérable jouet des intrigues de ce bas monde et de ses propres folies! Qu'il réveille son sens moral et spirituel! Qu'il rentre dans ses voies!

(2) Nous serions volontiers d'accord avec M. Berger de Nivrey, qui dit à ce sujet que la vivacité d'esprit de Henri IV lui laissait échapper de ces saillies, d'après lesquelles on a prétendu trop souvent juger le fond même de ses sentiments et les principaux mobiles de ses actions. Mais il nous semble que ce n'est pas sans raison que son fou, Chicot, lui avait tenu auparavant ce propos : « Monsieur mon ami, de moi je tiens que tu donnerois en un besoin « les papistes et huguenots aux protonotaires de Lucifer, et que tu fusses paisible roi de France. » Evidemment le fou y voyait clair et faisait bien son métier de dire au roi ses vérités.

Après tout, cependant, si Henri IV eut des faiblesses impardonnables, si son abjuration fut un crime de conscience et, peut-être plus qu'on ne le pense, une faute politique, il fut aussi à bien des titres un grand et bon roi. Nous ne saurions méconnaître qu'élevé dans le sein de la religion protestante, il a été, au demeurant, un des meilleurs princes qui aient régné sur la France et le seul, à en croire le poète, dont le peuple ait gardé la mémoire.

## LETTRE DE M. JULES BONNET.

*Au Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,*

Vous avez entrepris de reconstituer les archives dispersées de nos pères, et de rendre à l'Eglise réformée de France son histoire. L'appel que vous adressez à chacun de ses membres sera entendu.

Il m'est doux d'y répondre, pour ma part, en vous communiquant un document inédit auquel se rattache un haut intérêt historique et religieux.

Ce document, dont l'existence paraît avoir échappé jusqu'à ce jour à toutes les recherches, est une belle et remarquable lettre qui fut adressée par Théodore de Bèze à Henri IV, pour le détourner de l'abjuration. Elle emprunte un intérêt particulier aux circonstances qui l'ont inspirée, ainsi qu'aux conjectures que l'on a formées sur le rôle de son auteur.

L'historien allemand Schlosser, auteur d'une Vie de Théodore de Bèze, affirme, en s'appuyant sur un document conservé à la bibliothèque de Gotha, dont il méconnaît le sens et la date, que Bèze approuva l'abjuration du roi par des motifs politiques. Il le loue de s'être montré dans cette occasion exempt de tout fanatisme, animé d'un esprit supérieur à son siècle, et d'avoir compris la nécessité d'un acte qui devait mettre un terme aux discordes civiles de la France (1). Cette assertion a été reproduite par un historien de la Suisse, dont on connaît la scrupuleuse exactitude, le sens ingénieux et délicat; c'est assez nommer M. Vulliémien (2).

Comment admettre cependant la vérité d'une assertion si contraire à l'esprit du temps, au caractère d'un réformateur déçu dans sa double espérance de voir la Réforme assise sur le trône de France, et le roi qu'elle y avait porté invariablement fidèle aux croyances de sa jeunesse? Comment supposer que l'orateur du colloque de Poissy, le continuateur de Calvin à Genève, le vétéran glorieux de la Réforme française, reniant la foi de sa vie presque séculaire, eût pu trouver un mot d'approbation pour la triste scène jouée à Saint-Denis, profanation de deux cultes à la fois, scandale de toute âme pieuse dans les rangs des huguenots et des catholiques?

Tels étaient mes doutes à cet égard, quand je fus assez heureux pour découvrir, parmi les manuscrits de la bibliothèque de Genève, une pièce qui devait les dissiper entièrement, en rétablissant la vérité sur un point capital de notre histoire. Vous devinez sans peine, Monsieur, quelle fut mon émotion lorsque je reconnus la minute originale de la lettre de Théodore de Bèze, que je lus ces pages à demi usées par le temps, corrigées de la main même du réformateur, d'une main que l'âge avait affaiblie, mais qui ne défailloit pas au devoir dans cette mémorable circonstance.

(1) *Th. Bezae Leben*, p. 272.

(2) *Histoire de la Confédération suisse*, t. XII, p. 294.

La lettre de Bèze est sans date ; mais elle fut évidemment écrite au moment où se préparaient les conférences de saint Denis, simulacre menteur d'un débat solennel entre les deux cultes, et où Duplessis Mornay adressait un appel aux ministres des principales églises (juin 1593) : « Nous avons tous, « leur disait-il, grande occasion de prier Dieu qu'il redouble son esprit au « roy, duquel il luy auroit pleu auctoriser et confirmer la vocation par tant « de grâces et de délivrances. Il nous faut reconnoistre que nos péchés nous « ont mené là, et adorer la justice de Dieu qui les chastie bien souvent les « uns par les aultres, les moindres par les plus grands. *Si estimé-je de nos- « tre devoir, comme des médecins, de l'assister de ce que Dieu a mis en « nous, tant que le pouls lui bat* (1). » Théodore de Bèze pouvait-il rester muet dans un moment aussi décisif ? Il adressa de sévères exhortations au roi, et, en apprenant sa chute, il ne trouva de consolations que dans la conscience d'un grand devoir accompli. « C'est dans l'angoisse et le trouble, « écrivait-il à Grynée, que je songe à la chute de ce prince sur lequel repo- « saient tant d'espérances, et qui vient de contrister si cruellement l'Eglise, « Dieu et les anges !... Je ne me console que par la pensée de n'avoir man- « qué à aucun de mes devoirs envers le roi. Je lui ai adressé une longue et « sérieuse lettre, qui devait produire sur lui quelque impression si le mes- « sage était arrivé à temps, à travers les mille difficultés de la route (2). » Ainsi se trouve confirmée, par une lettre que je devais plus tard recueillir à Bâle, la parfaite authenticité du document précieux que m'a fourni la bibliothèque de Genève, et que je restitue à l'histoire, comme un monument de l'éloquence et de la fidélité du réformateur. Nous ne saurions accepter pour lui l'éloge de l'historien allemand, et nous sommes heureux de lui rendre, avec son vrai rôle, l'attitude sévère, triste, indignée qui lui convient.

J'ose espérer, Monsieur, que ces explications ne paraîtront pas superflues à vos lecteurs. Elles peuvent servir d'ailleurs à indiquer le sens de l'œuvre éminemment réparatrice que vous désirez accomplir : dissiper des préventions, rectifier des erreurs, détruire des calomnies, telle sera plus d'une fois votre tâche. Mais vous aurez surtout à renouer la chaîne si souvent interrompue de nos annales, à recomposer, dans l'ensemble de ses documents, cette noble et douloureuse histoire, inaugurée par le sang des confesseurs, égarée depuis sur les champs de bataille, avant de s'épurer de nouveau dans le martyre, et d'atteindre à la tardive réparation de 1789.

Ce n'est pas trop pour une telle œuvre de la fraternelle coopération de tous ; elle vous est assurée. Tous ceux qui aiment l'Eglise réformée de

(1) 9 juin 1593. *Mém. et corresp. de Duplessis Mornay*, t. V, p. 448.

(2) Th. Beza Grynæo, 7 août 1593 : « Ego quidem me ipsum per Dei gratiam a nomine consolator, quod officio meo apud regem non defui. longissimis et gravissimis scriptis apud eum litteris, ponderis fortasse aliquid habituris, si tempestive satis ad illum usque pervenire, per tot itineris, incommoda potessent. » Lettre tirée des Archives ecclésiastiques de Bâle.



France, qui se souviennent de son passé, qui espèrent en son avenir, vous apporteront leur concours, heureux de se tendre la main et de s'unir dans un même travail sur le terrain de la science, de l'édification et de la paix.

Veillez agréer, etc.

JULES BONNET.

Paris, 12 juin 1852.

—

## LETTRE INÉDITE DE THÉODORE DE BÈZE A HENRI IV

POUR LE DÉTOURNER DE L'ABJURATION.

— JUIN 1593. —

(Bibl. de Genève. Mss 1076. Minute originale corrigée de la main de Théodore de Bèze.)

Sire,

Ce que ce grand Dieu vivant pour veriffier devant les yeux de tout le monde son infinie puissance et sa volonté immuable en l'exécution de ses promesses a faict en vous et par vous jusques icy, nous assure tellement de la force et vertu qu'il vous donnera jusques au bout à l'advenir, qu'au lieu d'adjouster foy aucune aux bruiets qu'on faict courir par trop indignes de vous, nous continuons tout au contraire d'espérer de plus en plus que la perseverance finale vous ornera devant Dieu et devant les hommes d'une couronne trop plus précieuse que ne sont les deux qu'il vous a imposées, comme de sa propre main, quoique n'en ayez encore pleine et entière possession. C'est là aussi où tendent nos prières assiduelles envers Dieu, laquelle sollicitude, selon nostre devoir, s'est redoublée après avoir entendu l'assemblée assignée au 10 du prochain mois, selon nostre ancien calcul de par de ça, ne doutant point que vostre Majesté ny soit plus rudement assaillie que jamais, tant à main droite par très grandes promesses et espérances à vous proposées par quelques uns, voire de vos plus fidelles serviteurs mesmes pour vous tirer de leur party, qu'à la main gauche par plusieurs très grandes apparences d'extremes dangiers comme inevitables, si vous persistez au contraire de leur intention. Voilà pourquoy nonobstant cette persuasion que nous avons de vostre fermeté, nous estimons que l'esprit de Dieu, tant parce que vous mesme avez aprins de luy avec très grande expérience que par l'organe de ses serviteurs qui sont près de vous, vous aura reduit en mémoire tout ce qui est requis en telle necessité, toutesfois nous n'avons voulu faillir d'y adjouster tout ce que nous pouvons juger pouvoir servir à l'aquit de vostre conscience en-

vers Dieu et son Eglise, suppliant vostre Majesté de recevoir le tout en bonne part comme de vos plus humbles et féaux serviteurs.

Premièrement doncques, Sire, quant à ce que vostre Majesté a consenty à ceste assemblée pour y estre instruet en tant que cela est conforme à ce qui est recommandé par l'apostre à tous chrestiens, assavoir de rendre raison devant chascun de l'esperanee qui est en nous, et que nous devons tousjours croistre de foy en foy, vostre submission est grandement louable et doibt fermer la bouche à tous ceux qui estiment nostre religion n'estre autre chose qu'une opinion ou plus tost opinia-treté. Mais ayant affaire à l'esprit d'erreur, il est entièrement besoin que vostre Majesté prevoye et prévienne les filets qui vous y sont tendus. Contre un tel mal doncques, duquel naistroit un par trop horrible scandale parmy toutes les Eglises et qui attireroit sur vous un terrible jugement de Dieu, vous devez, Sire, dresser et regler tellement ceste conference en soy et en toute sa procedure que quelque bien en puisse advenir contraire à l'esprit mensonger qui espie toute l'Eglise en vostre personne. Faictes doncques en sorte que de vostre païs vous soyez muni à personnages qui puissent en maintenant suffisamment la vérité, vous préserver contre vos nouveaux enseigneurs, et conséquemment advisez et ordonnez de quelles armes on se servira de part et d'autre en ce combat spirituel. Les armes sont toutes forgées pièce, et très egalles, ne faut que les mettre en bonne main; assavoir les saintes escritures prophetiques et apostoliques et vrayment advouées canoniques d'un commun consentement, par lesquelles et non autrement se doibt faire la décision en tout fait de la Religion. Et si cela ne vous est accordé, Sire, gardez-vous d'entrer plus avant en ceste lice, d'autant que vous aimez vostre âme et vostre salut. Et pource que sur cela on alleguera ces beaux noms d'antiquité de l'Eglise, des Conciles et des Peres pour vous esblouir, consentez hardiment qu'après avoir exclus tout ce qui se trouvera avoir esté adjousté aux saintes escritures, ou rongné d'icelles tout ce qu'on voudra mettre en avant des escrits des hommes vieux ou nouveaux pour l'interpretation de l'escriture, soit escouté avec inspection des livres allégués, d'autant que telles gens ont par trop accoustumé d'en abuser, mais à condition que le tout soit longuement examiné sur la pierre de tousehe, assavoir sur le texte de l'escriture le sommaire de laquelle estant compris au symbole apostolique, on ne scauroit plus seurement et plus clairement discerner les fausses interpretations d'avec les vrayes qu'en les rapportant aux arti-

elles de nostre foy, si elles se trouvent conforme avec les receues, et anathematiser selon le commandement de l'apostre, s'il s'y trouve diversité quelconque.

Ces deux points ainsy disposés (sur lesquels soyez assuré qu'on vous fera infinies difficultés), encores faut-il, Sire, qu'on seache que la paix et réunion de l'Eglise ehrestienne en France ne dépend pas de ceste assemblée établie simplement à l'esgard de vostre personne, qui vous estes soumis a cela volontairement, non point que vous soyez en doute ny irrésolu en la religion en laquelle vous avez esté nourri dès vostre enfance (1), mais pour faire voir à tout le monde que par la grâce de Dieu vous estes amateur de vérité, songneux de vostre salut et tout autre que vous dépeignent ceux qui sous couleur de religion ont armé vostre peuple contre leur vray Roy, qu'ils osent contre vérité appeler les uns hérétique, les autres relaps, ne refusant pas mesme de recevoir ce qui vous pourroit estre enseigné de plus certain et meilleur, si cela se peut faire par vray et nécessaire tesmognage, tel que cy dessus a esté dit, ne pouvant au reste ny ne devant jamais souffrir que violence soit faite à vostre conscience, comme aussi vous ne voulèz forcer celle des autres, car vous savez très bien, Sire, que s'il falloit pourvoir pour un coup à la paix des Eglises, il faudroit bien dresser et regler une autre assemblée, assavoir un Synode national auquel ne s'accordera non plus le Pape, ny ses esclaves qu'a se déposer de son propre siège.

Au reste, Sire, tous ces preparatifs seront autant de travail sans aucun fruit, si vous n'estes disposé à l'en recevoir comme de la main de Dieu. Seachez doneques, Sire, qu'en tous vos affaires, il ne vous faut jamais regarder ny à vostre estat, ny à vostre propre personne, que Dieu et ce que vous lui devez ne vous vienne en pensée devant toutes choses sans exception quelconque pour rapporter à ce but toutes

(1) Henri IV avait eu pour précepteur le ministre de la Gaucherie, auquel Jeanne d'Albret rend le témoignage suivant dans une de ses lettres : « Le feu bon homme Monsieur de la Gaucherie y marchoit en rondeur de conscience, et mesme mon fils luy doibt et aux siens ceste racine de piété qui luy est par la grace de Dieu si bien plantée au cuer, par bonnes administrations, que maintenant dont je loue ce bon Dieu, elle produit et braches et fruits. Je luy supplie qu'il luy fasse ceste grace qu'il continue de bien en mieulx. » Jeanne d'Albret à Theodore de Bèze, 6 décembre 1567. Msc. de la Bibl. de Genève. Lettre autographe et inédite.

Trente-trois ans plus tard, Henri IV ecrivait dans une lettre célèbre à la reine Marie de Médicis : « ..... Ma bonne mère, à qui je dois tout, et qui avoit une affection si grande de veiller à mes bons deportements... » — 3 septembre 1601.

Qui peut dire jusqu'à quel point la mort prématurée de Jeanne d'Albret a influé sur l'existence entière de Henri et, par suite, sur les destinées de la pauvre France? Si le poison italien n'eût abrégé ses jours, si elle eût continué de veiller aux bons deportements de son fils, est-il croyable que ce prince si heureusement doué, si aimable, se fût laissé entrainer par le funeste exemple de la cour des Valois, qu'il eût été aussi scandaleux dans ses mœurs, enfin, qu'il eût étouffé la voix de sa conscience jusqu'à renier sa foi pour monter sur le trône? Quelles conséquences sont découlées peut-être de cette source unique!

vos délibérations et résolutions, autrement tout ce que vous bastirez sera sans vray fondement, et si vostre conseil vous meine par un autre chemin, croyez que vous estes très mal conduit. Considerant donc ce poinct et spécialement combien de personnes ont l'œil jetté sur vous, comme leur estant envoyé de Dieu entres en vous mesme à toutes heures et vous representant la face de Celuy qui vous a tant honoré jusques icy, et qui vous a destiné à faire reluire sa grâce partout le monde, humiliez-vous jusques au fond de vostre cœur pour luy demander un esprit vrayement contrit et froissé, afin qu'ayant obtenu pardon de tout ce en quoy vous seurez l'avoir offensé, estant homme comme vous estes, il ne retire de vous son esprit sans lequel il vaudroit trop mieux n'avoir esté que simple personne privée que Roy ny Prince, voire n'avoir jamais esté né, que de vivre en attirant sur soy sa condamnation d'autant plus aspre qu'on a plus receu de graces du Créateur. Finalement, Sire, avec vraye foy appuyée sur tant de promesses que le Seigneur vous a fait sentir en vous par tant d'expériences, vous le supplierez qu'il luy plaise par sa très grande grace parachever son œuvre en vous, afin que vous soyez par effect l'organe choisi de Dieu pour la conservation de ses propres enfants, et généralement pour le restablissement de la pauvre France, ne permettant que soyez en sorte quelconque détourné du droiet chemin par aucune effieace de l'esprit d'erreur, soit par une vaine esperance d'avancer vos affaires, soit par l'appréhension de périls, mais que vous demouriez ferme et du tout invariable en vostre devoir envers luy, et par conséquent envers les peuples qu'il vous a commis.

Et de fait, Sire, quant à l'avancement des affaires de Vostre Majesté, ce n'est pas à elle, comme je m'asseure, qu'il faille enseigner que Dieu est Dieu, c'est-à-dire que appartenant à Dieu seul de hausser ou d'abaisser et généralement de gouverner toutes choses, il n'y en scauroit avoir de plus insensés entre les hommes que ceux qui eroient faire leurs affaires en blessant et endormant leurs consciences, dont il advient finalement ou que Dieu les surprenant soudain en sa fureur terrible (1), les transporte de ce monde aux ténèbres du dehors, où il y aura pleurs et grincement de dents, sans fin ny terme; ou pour combler la mesure (que) ils déchéent, non pas de la vérité en superstition

(1) On se souvient des tentatives d'assassinat si souvent renouvelées contre Henri IV, avant le coup de couteau de Ravailiac, et du mot prophétique de d'Aubigne : « Sire, vous avez renié Dieu des lèvres, il vous a frappé aux lèvres; si vous le reniez du cœur, il vous frappera au cœur. »

ou idolatrie qui est le poinct auquel l'esprit d'erreur prétend de vous réduire, mais à la Religion de Maehiavel qui est toute impiété envers Dieu, et toute dissimulation et desloyauté envers les hommes, chose que nous seavons estre directement repugnante à vostre nature mesme. Au contraire, nous nous asseurons que Vostre Majesté n'est à experimenter quelle est la consolation d'une conscience sereine qui se repose sur la providence de son Dieu à l'heure mesme de ses plus grands assauts; et quant à l'apprehension des dangiers et périls soit en vostre personne, soit en vostre estat, de quoy pourroit Vostre Majesté estre menacée maintenant (quelque apparence ou fondement qu'il y ait de le prévoir) qu'elle n'ait souvent expérimenté et surmonté par la grace de Dieu dès sa tendre jeunesse? Vous estes vous poinct veu trop moins accompagné? trop plus destitué de tous moyens humains? Vos plus fidelles serviteurs ont-ils pas esté massacrés comme entre vos bras, et combien de fois a esté vostre vie à la mercy de vos ennemis, en mille et mille sortes? Et sur cela que sont devenus les ennemis de Dieu et de vous sur lesquels il a estendu son bras puissant, voire souvent sans que vous y eussiez pensé? Et ceux qui restent ont-ils point affaire à mesme juge pour mesme cause? Et ce grand Dieu a-t-il changé de pouvoir contre ses ennemis plus que endureis, ou de volonté pour maintenir et eslever les siens, voire ainsi quand et par l'issue telle qu'il luy playera, et qui ne peut jamais estre que très bonne et très heureuse à l'esgard de ceux qui le suivent sans varier par quelque chemin qu'il les conduise, au lieu qu'il est dit par le prophète qu'il faut que tout homme périsse qui n'est loyal à son service.

Quoy plus, Sire, nous nous asseurons qu'oultre ce que dessus et tout ce qui se seaurait dire a ce propos, vous n'avez oublié ni n'oublierez jamais ceste tant pretieuse sentence qui vous a esté, à ce qu'avons entendu, tant expressément ramentevée par la Feue Royne vostre mère d'immortelle et très heureuse mémoire, en la teneur de son testament, assavoir « que Dieu honore ceux qui l'honorent et deshonore ceux qui le deshonorent. » Aussi n'aurez-vous oublié comme nous croyons ce tant excellent propos que Dieu vous a mis au cœur et en la bouche au milieu des alarmes, comme il nous a esté rapporté assavoir : « Si mon Dieu veut que je regne, je regnerai, quoyqu'on m'en veuille empescher, et s'il ne le veut pas, je ne le veux pas aussi; » Parole digne d'un Roy tres chrestien de nom et de faict, tel que Dieu veuille que soyez tousjours pour sa gloire et pour l'establisement de

vostre France, se souvenant aussi vostre Majesté, s'il luy plaist, de la fermeté de la pauvre Genesve pour la vraye religion réduite en grande nécessité, petite en pouvoir, mais de tres sincère affection à vostre service.

Comme assiduellement, Sire, nous prions l'éternel qu'ainsy que de nostre temps il luy a pleu nous représenter en vostre personne ce que jadis il a fait pour son peuple, en son David, l'ayant miraculeusement eslevé au thrône royal au travers de mille morts, puis armé de singulière patience par l'espace de sept ans et six mois en Hebron, en guerre civile, devant qu'estre mis en possession entière de son royaume, il veuille aussi continuant ceste mesme faveur envers vous pour toute la France, et spécialement pour la tranquillité de son Eglise, vous affermir a toujours par son bras d'en haut en toutes difficultés, renverser par dedans et par dehors tous mauvais conseils de vos ennemis et les siens, vous remplir tant en vostre particulier qu'en toute vostre administration royale de la sapience et de la crainte de son saint nom, en la practique de cest excellent Pseaume cent et uniesme lequel vostre Majesté ne scaurait trop souvent lire, ouir et mediter pour surmonter mesme David, vous garder de ses defauts et l'imiter en ses vertus, attremant tellement de vostre auctorité royale vostre benin naturel que les vicieux tremblent devant vostre face, les audacieux soyent reprimés, les rebelles à vos justes commandements severement chastiés, et vos obéissants subjects et serviteurs soyent de plus en plus induits à vous reverer et honorer. Ainsi soit-il.

---

## DE LA CONVERSION DE LA NOBLESSE PROTESTANTE

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

(Fragment inédit.)

On sait que notre collaborateur M. Ch. Weiss prépare un ouvrage sur les réfugiés protestants français du dix-septième siècle. Il a lu à l'Institut, au mois de juillet 1851, plusieurs mémoires ou fragments détachés de son travail, qui ont excité un vif intérêt; cinq de ses mémoires, insérés au *Moniteur* et au *Compte-rendu* de l'Académie des Sciences morales et politiques, ont été reproduits par la plupart des journaux protestants. Ils avaient pour objet : 1° l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce des protestants de France au dix septième siècle; 2° l'émigration protestante après la révocation; 3° la participation des réfugiés à la révolution d'Angleterre de 1688; 4° les principales industries dont le refuge a doté l'Angleterre; 5° la constitution religieuse et politique du parti protestant

en France, depuis la promulgation de l'édit de Nantes jusqu'à la prise de la Rochelle. Deux autres morceaux, relatifs à la conversion de la noblesse protestante au dix-septième siècle et à l'état actuel de la colonie de Berlin, n'ont pas été publiés. C'est le premier de ces deux fragments inédits que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

La plus grande partie de la noblesse ne persista pas dans son attachement à la Réforme. Elle avait prodigué son sang et ses trésors pour défendre ses convictions religieuses, tant qu'elle avait été soutenue par le sentiment du danger que présentait la lutte, et par l'obligation de garder son honneur en restant fidèle à la cause qu'elle avait embrassée. Sous Louis XIII et Louis XIV, ces mêmes hommes qui avaient bravé les supplices se trouvèrent désarmés contre les faveurs de la cour. Plusieurs pensèrent sans doute, comme autrefois le Béarnais, que les honneurs et les dignités valaient bien une messe. Il faut ajouter que l'Édit de Nantes, en donnant une constitution légale au parti protestant, avait mis naturellement ce parti sous la direction de ses assemblées, dans lesquelles les ministres avaient toujours une influence prépondérante. Les grands seigneurs dont les ancêtres s'étaient jetés dans ce parti, pour satisfaire ce besoin d'indépendance féodale qui fermentait encore au cœur de la noblesse, éprouvèrent dès lors pour lui un attachement moins vif. Ils étaient humiliés, comme autrefois le baron des Adrets, de voir donner les *diseurs* pour juges aux *faiseurs*, et ils étaient tout disposés à suivre son exemple et à quitter une secte dans laquelle ils ne pouvaient plus jouer désormais qu'un rôle secondaire. Ils se souvenaient sans doute aussi des rudes paroles que le duc de Rohan avait été obligé d'adresser à une assemblée qu'il présidait dans le Languedoc pendant la guerre civile terminée par Richelieu. Interrompu violemment par quelques-uns des pasteurs les plus influents, en butte aux attaques les plus passionnées, aux invectives les plus cruelles, le grand seigneur, dominant tout à coup le tumulte, s'était écrié avec colère : « Vous n'êtes que des républicains, et j'aimerais mieux présider une assemblée de loups qu'une assemblée de ministres. » D'autres furent sincères dans leur changement et cédèrent à la réaction religieuse qui fut si puissante en France à cette époque. Le succès mérité qu'obtinrent l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique* et le célèbre ouvrage *De la perpétuité de la foi* que Bossuet et Arnault dirigèrent contre le calvinisme, furent pour beaucoup dans la conversion de plusieurs des familles les plus illustres. D'ailleurs

l'Eglise protestante, contrairement à son intérêt et par un scrupule qui l'honorera toujours aux yeux de la raison, inclinait à admettre que l'on peut être sauvé dans les deux communions. Le ministre Jurieu soutenait ouvertement cette doctrine avec cette conviction vigoureuse qu'il apportait dans les questions de controverse. Il avait, selon l'expression de Bossuet, *ouvert la porte du ciel à ceux qui vivaient dans la communion de l'Eglise romaine*. Il n'avait pas craint de déclarer que l'opinion contraire était inhumaine, cruelle, barbare, et qu'il la considérait comme une *opinion de bourreau*. Claude, ministre de Charenton, qui était d'un caractère plus doux et plus conciliant que Jurieu, condamnait, il est vrai, cette doctrine; mais il était tous les jours témoin des pertes que faisait son Eglise, et il était naturellement hostile à un principe si préjudiciable à son parti. L'Eglise catholique, au contraire, était inflexible dans son dogme, et elle n'hésitait pas à enlever l'espoir de la vie éternelle à tous ceux qui n'adhéraient pas à sa doctrine. Dans le doute, on suivait le principe qu'il faut prendre le *parti le plus sûr*, et l'on se réunissait au parti dominant.

Telles sont les raisons diverses qui décidèrent la plupart des grandes familles à abandonner successivement la religion protestante. Le vieux Lesdiguières abjura en 1622 et fut créé connétable. Sa fille, Madame de Créqui, était convertie depuis longtemps, mais elle avait tenu son changement secret, de peur de diminuer le crédit de son père parmi les huguenots. Le propre fils de Gaspard de Coligny, Charles de Coligny, marquis d'Andelot, abjura la religion protestante. Le maréchal de Châtillon, fils de François de Coligny, qui s'était réfugié à Genève après le meurtre de l'amiral son père, rentra dans le sein de l'Eglise romaine en 1653. Le duc de La Trémouille, cet ancien chef de la noblesse protestante du Poitou, neveu du prince d'Orange et du duc de Bouillon et pupille de Duplessis-Mornay, fit son abjuration au camp de Riebelieu, devant La Rochelle, en 1628. Sa femme, douée d'un courage viril, et l'une des héroïnes du parti, s'empara, il est vrai, de l'autorité domestique et fit élever ses enfants dans la religion de leurs ancêtres. Mais son fils Henri Charles de La Trémouille, prince de Tarente, après avoir servi quelque temps en Hollande, sous les stathouders, ses proches parents, revint en France, après la mort de sa mère, s'attacha à Turenne qu'il espérait remplacer un jour, et se convertit un an après lui. Ses enfants furent élevés dans la religion catholique. La maison de La Rochefoucault comptait un de ses aïeux



parmi les victimes de la Saint-Barthélemy. Cependant une branche de cette famille abjura dès le règne de Louis XIII. Le maréchal de Rantzau se convertit en 1645. Cette même année, Marguerite de Rohan, fille unique du duc de Rohan et dernière héritière de l'une des branches de cette illustre famille, que son père avait, disait-on, destinée au duc de Weimar, pour réunir par cette alliance les luthériens et les calvinistes, épousa un catholique, Henri Chabot, seigneur de Saint-Aulaye et de Montlieu, et les princes de Rohan-Chabot, arrivés à l'âge de faire un choix, optèrent pour la religion de leur père qui était celle du roi. Le duc de Bouillon, fils du maréchal de ce nom et frère aîné de Turenne, renonça à sa religion, en 1635, pour épouser la fille du marquis de Berghe, zélée catholique, qui contribua dans la suite à ses malheurs, ce qui fit dire aux écrivains protestants de cette époque, qu'elle lui avait apporté pour dot la perte de Sedan. Turenne lui-même abjura entre les mains de l'archevêque de Paris, en 1668. Les maréchaux de Duras et de Lorge, ses neveux, suivirent son exemple. Leur sœur, Mademoiselle de Duras, qui fut dame d'atour de la duchesse d'Orléans, provoqua cette conférence célèbre de Claude et de Bossuet, à la suite de laquelle elle se convertit en 1678. Louis de Duras, leur frère, fut envoyé en Angleterre par les soins de sa mère, protestante zélée, qui espérait le retenir ainsi dans le culte de sa famille. Mais il ne tarda pas à se convertir à la cour des Stuarts, qui l'élevèrent aux plus hautes dignités de l'Etat sous le titre de comte de Feversham. Le duc de Montausier, élevé à Sedan, sous la direction du célèbre ministre Du Moulin, se convertit, à l'hôtel de Rambouillet, sous l'influence de la pieuse Julie d'Angennes à laquelle il s'unit plus tard. L'abbé Dangeau, de l'Académie française, fut ramené à la religion catholique par Bossuet, en 1667. Le marquis de Dangeau, son frère, si célèbre depuis dans l'art du courtisan, avait abjuré dans sa première jeunesse. Les marquis de Maintenon, de Poigny, de Montlouet, d'Entragues, rentrèrent successivement dans le sein de l'Eglise romaine.

De toutes les grandes familles protestantes deux seulement persistèrent dans leur attachement à la religion de leurs ancêtres : les Jaucourt en Bourgogne, les Preissac en Guienne.

La petite noblesse se convertit également presque tout entière sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. La plupart des gentilshommes, accoutumés depuis longtemps à suivre à la guerre les grands seigneurs qui avaient du crédit dans chaque province, les suivirent aussi à la cour

et sollicitèrent de l'emploi au service du roi, qui était donné presque toujours de préférence aux catholiques. Obligés d'ailleurs de servir sous des chefs animés trop souvent de la haine la plus vive contre les calvinistes, exclus de l'ordre récemment institué de Saint-Louis qui devenait, pour chaque officier, à la fois la marque de sa croyance et celle de sa bravoure (1), éloignés presque toujours de leurs familles et des pasteurs qui avaient élevé leur enfance, ne pouvant pas regarder comme voués à une damnation éternelle ceux avec lesquels ils passaient leur vie, ils adoptaient volontiers la doctrine que l'on peut se sauver dans les deux religions et embrassaient celle qui dominait. Il n'est donc pas étonnant qu'il ne soit guère resté de protestants parmi les nobles que ceux qui renonçaient au service, et le nombre en diminuait à chaque génération, parce que bien peu consentaient à être réduits au rôle de gentilshommes de campagne. CH. WEISS.

## LES PROTESTANTS AUX GALÈRES DU ROY

EN 1702 ET 1703.

**Observations préalables. — Lettre de M. l'amiral Baudin. — Extraits d'un Registre d'écrans des échoués de Marseille.**

Les 22 écrans de protestants qui suivent sont relevés sur un total de 407 écrans divers, contenus dans les feuillets détachés recueillis par M. l'amiral Baudin. Les causes les plus fréquentes des condamnations sont la désertion, l'assassinat et le meurtre, le vol nocturne et de grand chemin, le vagabondage, l'incendie, la fausse monnaie, le faussonnage (*sic*) ou vente de faux-sel et fraude de la gabelle; il y a quelques condamnés pour trahison et sacrilège; on trouve aussi parfois cette formule d'un vague si effrayant, abolie par le législateur moderne: *pour les cas résultant du procès*; enfin le crime de religion pour les vingt-deux dont il s'agit ici. Il est superflu d'expliquer les abréviations relatives au signalement des individus, et les trois initiales *R. P. R.*, qui signifiaient, comme chacun sait, *Religion Prétendue Réformée*, digne corollaire du fameux mensonge en vertu duquel il avait plu au monarque absolu de déclarer qu'il n'y avait plus de protestants en France, tout comme il n'y avait plus de Pyrénées (2).

Sur les 407 écrans, on compte jusqu'à 212 morts à l'hôpital, dont 6 protestants, et à une date généralement très rapprochée de l'entrée aux galères.

On avait déjà des listes de nos galériens protestants, mais nous pensons que c'est la première fois qu'il en est publié une d'après un pareil document offi-

(1) L'ordre du Mérite militaire ne fut institué qu'en 1759, en faveur des Alsaciens et des officiers des régiments étrangers.

(2) Jusqu'à l'édit de 1787, les trois initiales furent de style, et dans un livre classique pour l'enfance (*L'Art d'apprendre à lire*, etc. Paris, 1763), on voit figurer, parmi les abréviations usitées que l'on expliquait aux enfants, *La R. P. R.* entre *N. S. J. C.* et *S. P. Q. R.*

ciel, avec les numéros et dans la forme hideuse du registre d'érons des chiourmes, qui rend plus saisissant encore le contraste de l'innocence et du crime accouplés à la même chaîne d'infamie. Qu'on vienne donc ici admirer le grand roi de France, le père de ses sujets ! Qu'on vienne exalter le vainqueur de l'hérésie et ses dévots conseillers et ses complaisants approbateurs ! C'est le cas de s'écrier avec le grand orateur qui s'est fait, lui aussi, l'un des apologistes, si ce n'est l'un des instigateurs, de la Révocation : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram*. Voilà le tableau dans toute sa nudité : quel autre peut soutenir la comparaison ? C'est, dira-t-on, le revers d'une grande médaille. Oui, sans doute, mais convenez que l'orgueilleuse devise lui est aussi bien applicable : *Nec pluribus impar*.

On remarquera que, parmi les vingt-deux noms que nous avons relevés, on ne trouve que de pauvres cultivateurs ou de simples artisans. Mais oserait-on, par hasard, en conclure que notre profonde pitié en puisse être diminuée ? L'impression que l'on en ressent n'est-elle pas tout opposée ? Combien la foi protestante devait-elle donc être puissante sur les âmes de ces pauvres paysans, qui préférèrent se laisser arracher à leurs familles, traîner à la chaîne des criminels, et endurer mille morts, plutôt que de renoncer à leur culte pour accepter la religion du roi de France ? La cour y a vu de l'impertinence et de l'entêtement, Louis XIV de la rébellion, et les philosophes du dix-huitième siècle l'effet du fanatisme. Se contente qui voudra de cette dernière explication ; pour nous nous avouons qu'elle ne nous paraît pas suffisante.

Elie Benoit (T. V, suppl.) a donné une liste de 371 personnes qui étaient aux galères en 1695. — Ch. Coquerel (T. I, p. 50) en donne une de l'année 1707 et qui est extraite, dit-il, des registres officiels des églises wallonnes de Hollande. On y compte 280 noms de confesseurs servant sur les galères de Marseille, 30 sur celles de Dunkerque, et 10 détenus dans les cachots des châteaux d'If et Saint-Nicolas. 58 sont indiqués comme venus en galères depuis 1702. — Le même auteur donne aussi (p. 512) un rôle des forçats pour cause de religion détenus aux galères de Toulon, au 26 septembre 1753, collationné par Lafond, pasteur de Provence, à qui il fut adressé. Il contient 48 noms, et la condamnation la plus ancienne remonte au 16 février 1733 ; plusieurs sont de 1752 ; il y a juste un siècle. — A la suite est un état des prisonnières détenues à Aigues-Mortes, dans la Tour de Constance, en 1754, au nombre de vingt-cinq. — Ch. Coquerel pense qu'en rapprochant ces différentes listes, on obtient une statistique assez complète des noms des protestants qui furent envoyés aux galères royales sous Louis XIV et Louis XV. Mais nous tenons de M. Haag que, dans le tableau qu'il a dressé pour la *France Protestante*, il a déjà eu occasion de faire de nombreuses additions aux listes jusqu'ici connues. La pièce que nous publions lui a permis en outre de relever onze nouveaux noms (sur les 22) qui ne figuraient encore sur aucune. Sept étaient déjà mentionnés. Quant aux quatre autres, il est presque certain que François Bourry, Louis Bourguay ou Bourguît, Daniel Puech ou Piot, et Antoine Nouy sont les mêmes individus que François Bourrier, Louis Bourgnuet, Daniel Puche et Antoine Noé, cités dans la liste de Ch. Coquerel. Notre document a cela d'utile qu'il indique les âges et professions des condamnés, ce qui ne se rencontre pas ordinairement.

On remarquera que le premier sur notre liste, Estienne Vincent dit la Force, de

Grateloup, condamné à *cinq ans* de galères en 1702, y était encore *douze ans* après, puisqu'il n'est libéré qu'en 1714. Ce fait vient confirmer ce qu'on a dit, qu'une fois entrés aux galères, ces malheureux n'en sortaient guère, quelle que fût la durée de la peine prononcée contre eux. Ainsi, bon plaisir dans l'exécution comme dans la condamnation, on voit que le système était complet.

Enfin, un dernier trait. Nos 22 condamnés, sauf un seul, le sont à *vie*, ou c'est tout comme. Or, les malfaiteurs et les criminels, en apparence les plus coupables, les meurtriers, les assassins, ne sont pour la plupart condamnés qu'à *temps*, parfois à quelques années seulement. Par exemple, le numéro 25912, *pour assassinat commis à la personne du frère Gervais, religieux Augustin*, est condamné à 3 ans. — C.R.

—

**LÉTTRE DE M. L'AMIRAL BAUDIN.**

Voici maintenant une lettre que M. l'amiral Baudin nous a fait l'honneur de nous adresser, et qui explique l'origine des pièces que nous allons publier, en même temps qu'elle augmente singulièrement l'intérêt de la communication que nous devons à notre illustre coreligionnaire.

• Paris, le 7 juillet 1852.

« A M. Charles Read, Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, etc.

« Mon cher Monsieur Read,

« Vous avez accueilli avec intérêt la communication que je vous ai faite de quelques fragments d'un ancien registre des galères de Marseille, du commencement du siècle dernier, et vous m'avez demandé de vous faire connaître de quelle manière ce curieux document est tombé entre mes mains : je viens satisfaire à votre désir.

« En 1846, alors que j'étais préfet maritime à Toulon, faisant un matin ma tournée dans les ateliers des artifices de guerre, j'aperçus, parmi de vieux papiers destinés à faire des saes à gargousses, des caractères qui fixèrent mon attention. Je reconnus que ces papiers provenaient d'une ancienne matricule du personnel des galères de la fin du règne de Louis XIV, et que parmi les noms des infortunés inscrits sur cette matricule se trouvaient ceux d'un certain nombre de nos coreligionnaires, condamnés par une simple décision du maréchal de Montrevel ou de M. Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, sans autre motif que leur qualité de protestants.

« J'ai recueilli soigneusement tous les feuillets de ce registre qui ont pu être retrouvés, et j'en ai formé le cahier que j'ai eu l'honneur de vous communiquer. Je serais heureux de l'offrir, par votre intermédiaire, à la Société de l'Histoire du Protestantisme en France, si, depuis plusieurs années déjà, je n'en avais disposé en faveur de mon fils aîné, qui est grand amateur

d'autographes et de curiosités historiques. Vous avez remarqué que des jeunes gens de dix-huit, de seize et même de quinze ans figurent au nombre de ceux qui ont été condamnés à *vie* pour cause de religion. Je me souviens d'une apostille qui a surtout excité mon attention, c'est celle relative à un malheureux enfant, condamné, était-il dit, par M. de Basville, *pour avoir, étant âgé de plus de douze ans, accompagné son père et sa mère au préche*. Je ne retrouve pas cette apostille sur les feuillets qui sont maintenant en ma possession, mais l'impression qu'elle a eusée sur moi la première fois que je l'ai lue est demeurée si vive, que certainement ma mémoire ne me trompe pas. Il est probable que cette étrange condamnation aura aussi excité la curiosité de quelqu'une des personnes à qui mon fils aura communiqué le document en question, et que le feuillet qui le contenait aura été détaché comme étant d'un intérêt particulier.

« Vous avez sans doute remarqué que toutes les condamnations, sans exception, prononcées pour cause de religion, sont des condamnations à *vie*; tandis que la plupart des criminels, même de ceux qui sont coupables d'homicide, ne sont condamnés qu'à un petit nombre d'années seulement.

« Le régime des galères était alors excessivement dur. C'est ce qui explique l'énorme proportion de la mortalité, par rapport au chiffre des condamnations. Les galériens étaient enchaînés deux à deux sur les bancs des galères, et ils y étaient employés à faire mouvoir de longues et lourdes rames, service excessivement pénible. Dans l'axe de chaque galère et au milieu de l'espace occupé par les bancs des rameurs, régnait une espèce de galerie appelée *la coursive*, sur laquelle se promenaient continuellement des surveillants appelés *comes*, armés chacun d'un nerf de bœuf dont ils frappaient les épaules des malheureux qui, à leur gré, ne ramaient pas avec assez de force. Les galériens passaient leur vie sur leurs bancs, ils y mangeaient et ils y dormaient, sans pouvoir changer de place, plus que ne leur permettait la longueur de leur chaîne, et n'ayant d'autre abri contre la pluie ou les ardeurs du soleil ou le froid de la nuit qu'une toile appelée *taud*, qu'on étendait au-dessus de leurs bancs, quand la galère n'était pas en marche et que le vent n'était pas trop violent.

« Depuis la suppression des galères et leur remplacement soit par des bagnes flottants, soit par des édifices à terre, le régime des forçats a été singulièrement adouci. Pendant les six années que j'ai administré le cinquième arrondissement maritime, de 1841 à 1847, le chiffre moyen de la mortalité annuelle du bague de Toulon n'a jamais dépassé 2 1/2 0/0, et le nombre des forçats malades à l'hôpital du bague n'était, en moyenne, que de 2 1/4. C'est une proportion inférieure de moitié à celle de nos meilleures garnisons, et qui indique, pour le bague de Toulon, une situation de salu-

brité beaucoup meilleure même que celle des classes moyennes de notre population dans la plupart des localités de la France.

« Il n'en était pas ainsi sur les galères : on y mourait vite, et vous aurez pu remarquer combien est considérable la proportion des hommes qui y ont succombé dans une très courte période, sous la triple influence des mauvais traitements, de la mauvaise nourriture et d'un travail excessif. La durée moyenne de la vie du forçat d'aujourd'hui est au moins double de celle de l'ancien : à é ien... Je constate le fait en songeant, avec un sentiment pénible, combien de nos innocents et inoffensifs coreligionnaires ont péri victimes de cet affreux régime, sur lequel les feuillets que je vous ai communiqués répandent une triste clarté.

« Recevez, mon cher Monsieur Read, la nouvelle assurance de mes bien affectueux sentiments. « CH<sup>ES</sup> BAUDIN. »

QUELQUES PAGES D'UN REGISTRE D'ÉCROUS DES CHIOURMES DE MARSEILLE.

(Ces extraits sont une reproduction textuelle et presque en *fac simile*.)

26911.

Estienne Vincem dit La Forge, fils de Jean et de Jeanne Castant, forgeron, natif de Gradeloup, diocèse d'Agen, âgé de 46 ans, T. M. C. C. V. O. de la R. P. R. Condamné par arrest du parlement de Bordeaux du 25 février 1702, pour avoir servy de guide aux nouveaux convertis pour sortir du Royaume, à . . . . . **5 ans.**

Libéré le 26 mars 1714, par ordre du Roy du 7e desd. mois et an, à condition de sortir du Royaume.

26925.

Antoine Combasson dit Eymard, fils de Jean et de Catherine d'Argeon, natif de Sury, diocèse de Lion, âgé de 36 ans, grande T. C. C. V. long, condamné par arrest du Parlement de Bordeaux pour avoir servy de guide aux nouveaux convertis pour sortir du Royaume, à . . . . . **Vie.**

Mort à l'hospital le 31 décembre 1702.

*Du 28 septembre 1702. Amenez de Montpellier par Jean Bastide, archer de la Prévosté de Languedoc.*

26972.

Abraham Roujet, fis de Jean et de Suzanne Gevoyer, marié à Françoise Niel, cardeur de laine, natif d'Alais de la Favette, diocèse d'Uzès, en Languedoc, âgé de 48 ans, T. H. C. N. V. long, con-

Mort à l'hospital le 7e decembre 1702.

damné par jugement de M. de Lamoignon, Intendant de Languedoc, rendu à Montpellier le 13 septembre 1702, pour assemblées illicites, phanaticisme et contravention aux ordres du Roy, à . . . **Vie.**

*Du 13 décembre 1702. Amenez de Nismes par Antoine Souquet, archer de la mareschaussée de Languedoc, accompagné de deux autres et d'un fuzilier.*

27012.

*Estienne Fourner*, fils de Jaques et de Catherine Gibernette, marié à Marie Laire, consul, natif d'Aiguevives, en Languedoc, âgé de 62 ans, T. M. C. gris, V. O., cy-devant de la R. P. R. Condamné par jugement de M. de Lamoignon, Intendant de Languedoc, rendu à Aiguevives le 20 novembre 1702, pour assemblées illicites, à . . . **Vie.**

Mort à l'hospital le 9<sup>e</sup> avril 1703.

27013.

*François Bouzzy*, fils de François et de Marthe Bastide, cardeur dud. lieu, âgé de 15 ans, T. M. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id. à **Vie.**

Libéré le 10 may 1709 par ordre du Roy du 20 mars aud. an, à condition de servir pendant sa vie dans les troupes.

27014.

*Jaques Solas*, fils de Pierre et de Marie Vedet, cardeur de id., âgé de 18 ans, T. M. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id., à . . . **Vie.**

Libéré le 13 juin 1709 par ordre du Roy du 20 mars aud. an, à condition de servir pendant sa vie dans les troupes.

Et congédié ayant été trouve hors d'estat de service.

*Du 13 décembre 1702.*

*Chaisne de Bretagne conduite par le S<sup>r</sup> Jean Guillemain Duval, au nombre de 132 hommes, y compris 2 morts sur la route.*

*(Suivent les écrous de ces 132 hommes.)*

*Du 16 mars 1703. Amenez de Montpellier par le S<sup>r</sup> Jaques Bernié, Lieutenant du Prévost de la Mareschaussée dud. Montpellier, accompagné de huit archers.*

27302.

*Jaques Fontanieu*, fils de Jacques et de Lucresse Sauveranne, cardeur, natif de Saint-Bouzeri de Gardon, diocèse d'Uzès en Languedoc, âgé de 23 ans, B. T. C. bruns, V. O., de la R. P. R. Con-

Libéré le 25 juillet 1716 par ordre du Roy du 7<sup>e</sup> dud. mois.

damné par jugement de M. le Mareschal de Montrevel, commandant général dans le haut et bas Languedoc, rendu à Sommières, le 41<sup>e</sup> mars 1703, pour avoir esté trouvé avec des armes contre les deffenses du Roy, à . . . . . **Vie.**

27303.

*David Fesquel*, fils de Pierre et d'Olympe Palonnesse, tisserand, natif d'Ardaillèse, paroisse de Vallerau, en Languedoc, âgé de 23 ans, B. T. C. bruns, V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id., à . . . . . **Vie.**

Mort à l'hospital le 25 décembre 1710.

27304.

*Jean Samuel*, fils de Jean et de cardeur, natif de Matay Combasson, paroisse de Grabiac, en Languedoc, âgé de 22 ans, B. T. C. C. V. rond, de la R. P. R. Condamné id. à Nismes le 43 mars 1703, pour id., à . . . . . **Vie.**

Libéré le 25 juillet 1716 par ordre du Roy du 7<sup>e</sup> desd. mois et an.

27305.

*Jean Pierre ou Pierre*, fils de Pierre et de Estienne Fonteneise, cardeur, natif de Monredon, paroisse de Pompidou, diocèse de Manthe en Languedoc, âgé de 23 ans, B. T. C. bruns, V. O. de la R. P. R. Condamné id. pour id. à . . . . . **Vie.**

Libéré idem.

27306.

*Louis Bourguay ou Bourguin*, fils de Pierre et de Jeanne Laposte, natif de Maffé Sauveranne, paroisse de Melez en Languedoc, âgé de 19 ans. B. T. C. bruns, V. O. de la R. P. R. Condamné par jugement de M. le Mareschal de Montrevel, commandant général dans le haut et bas Languedoc, rendu à Nismes, le 43 mars 1703, pour avoir été trouvé avec des armes contre les ordonnances du Roy, à . . . . . **Vie.**

Libéré le 16<sup>e</sup> may 1705 par ordre du Roy du 25 mais aud. an.

27307.

(Condamné pour désertion.)



27308.

*Jacques Olivier* ou *Olive*, fils de Jean et de ... ,  
 libéré le 25 juillet 1716 par ordre du Roy du 7<sup>e</sup> dud. mois et an. laboureur, natif de Foissac, près Uzès en Languedoc, âgé de 20 ans. B. T. C. bruns, V. O., de la R. P. R. Condamné par jugement de M. le Marechal de Montrevel, rendu à Nismes le 13 mars 1703, pour avoir esté trouvé avec des armes contre les deffenses du Roy, à . . . . . **Vie.**

27309.

*Daniel Puech* ou *Picot*, fils de Daniel et de Jeanne Bonnier, marié à Claudine Hautier, laboureur, natif de Chau près Nismes, âgé de 40 ans. B. T. C. B. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id., à . . . . . **Vie.**

27310.

*Antoine Sabrol*, fils de Jean et d'Isabeau Chapelez, cardeur, natif de St.-Fuezac, diocèse de Menthe, en Languedoc, âgé de 20 ans, G. T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id. à **Vie.**

27311.

*Antoine Sabrol*, fils de Pierre et de Suzanne Basillonne, cardeur, natif de Saint-Julien, en Languedoc, âgé de 35 ans, B. T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné par jugement de M. le Marechal de Montrevel, rendu à Nismes le 13 mars 1703 pour avoir été trouvé avec des armes contre les deffenses du Roy, à . . . . . **Vie.**

27312.

*Antoine Nouy de Garin* ou *Nouvel*, fils de Noël et de Jaquette . . . . , tisserand natif de Saint-Laurent de Languedoc âgé de 20 ans, B. T. C. C. V. long, de la R. P. R. Condamné id. pour id. à . . . . . **Vie.**

27313.

*Estienne Genimard*, fils de Jean et de Jeanne Fontanine, marié à Claudine Roudière, cardeur, natif de Montlezon en Languedoc, âgé de 65 ans T. M. C. gris, V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id. à . . . . . **Vie.**

27314.

*Jaques Thomas*, fils de Jaques et de Suzanne Thomas, laboureur, natif de Mondardier, en Languedoc, âgé de 23 ans, bonne T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id. à . . . . . **Vie.**

27315.

*Jaques Cabernoux ou Combernoux*, fils d'Henry et de Fleurette Bouilliette, tailleur, natif d'Aumesac, en Languedoc, âgé de 21 ans, B. T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id. à . . . **Vie.**

27316.

*Pierre Valgaliev*, fils d'Antoine et de Jaquette de Bon, chamoiseur, natif de Gange, en Languedoc, âgé de 35 ans, B. T. C. C. V. rond, de la R. P. R. Condamné id. pour id. à . . . . . **Vie.**

27317.

*Jean Laire*, fils de Jean et de Jeanne Pichégude, cardeur, natif de Castel de Blevane, en Languedoc, âgé de 23 ans, grande T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné par jugement de M. le Maréchal de Montrevel, commandant général dans l'haut et bas Languedoc, rendu à Sommières, le 14<sup>e</sup> mars 1703, pour avoir esté trouvé avec des armes contre les ordonnances du Roy, à . . . **Vie.**

27318.

*Louis Guézin*, fils de Jaques et de . . . , boulanger, natif d'Anduze, en Languedoc, âgé de 16 ans, B. T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné par jugement id. pour id. à . . . . . **Vie.**

Libéré le 3 octobre 1705 à condition de servir dans les troupes de la marine.

## MÉLANGES.

## LA SAINT-BARTHÉLEMY A NANTES.

DEUX INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES.

M. Vaurigaud, pasteur et président du consistoire de l'Eglise réformée de Nantes, a publié, en 1854, d'après un manuscrit inédit, une *Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation jusqu'à l'Edit de Nantes*, par Philippe Le Noir, sieur de Crevain, pasteur de l'Eglise réformée de Blain, aujourd'hui commune de la Loire-Inférieure. C'est à la bibliothèque de Rennes que M. Vaurigaud avait découvert ce précieux document, et il a annoncé une suite de l'intéressant ouvrage de Crevain, *depuis l'Edit de Nantes jusqu'à nos jours* (1), à laquelle il travaille en ce moment. Nous n'insisterons pas, quant à présent, sur la nature et le mérite de cette publication sur laquelle nous aurons à revenir; nous voulons seulement dire quelques mots de la dédicace digne de remarque qui figure en tête du volume. Elle est ainsi conçue :

## A LA MÉMOIRE

DE

Me Guillaume Harrouys, Sr de la Semeraye, maire ;

Michel Le Loup, Sr Dubreil, sous maire ;

Pierre Billy, Sr de la Grée; Jean Paul Mahé;

Nicolas Fiot, Sr de la Rivière; Jacques Davy;

Gilles Delaunay; Jean Hovic; Guillaume Le Bret;

Jean Quantin; Guillaume Bretaigne;

qui ont refusé d'obéir à la lettre du duc de Bourbon-Montpensier, datée de Paris le 26 aoust 1572, et reçue le 8 septembre, portant invitation de massacrer les Protestants.

Au nom des Protestants de Nantes!

Une note de l'éditeur nous fait savoir que c'est là une inscription commémorative qu'il s'est appropriée pour en faire la dédicace de son ouvrage, et qu'il a tenu à payer ainsi une dette de reconnaissance. Il nous a paru qu'il y avait là un point d'histoire à éclaircir ou plutôt à vulgariser. Nous avons désiré avoir quelques explications sur le fait mémorable que rappelle et consacre l'inscription dont il s'agit, et M. Vaurigaud a bien voulu nous adresser

(1) Un vol. in-8 de xix-370 pages. A Nantes, chez Guéraud; et à Paris, chez Grassart, libr. prot. gén., rue de la Paix, 11.

les quelques détails que nous avons coordonnés ici, et qui intéresseront sans nul doute les lecteurs.

On cite souvent, à propos de la Saint-Barthélemy, le refus et l'abstention de plusieurs des gouverneurs des provinces, tels que le vicomte d'Orte, et la belle conduite de l'évêque de Lisieux, Le Hennuyer, et du sieur de Sigognes, gouverneur de Dieppe. On se trompe quant à ces deux derniers et on leur fait trop d'honneur. Il y a beaucoup à rabattre des éloges que les historiens leur prodigent sur la foi l'un des autres; c'est ce qu'un de nos collaborateurs les mieux instruits des choses de la Normandie nous montrera prochainement dans une note spéciale sur la Saint-Barthélemy dans cette province.

Mais voici un fait authentique et qui cependant n'est généralement pas connu, dont le souvenir glorieux, quoique consacré par un monument archéologique, s'est comme effacé et mérite d'être, en première ligne, remis en lumière.

Le duc de Bourbon-Montpensier, gouverneur de Bretagne, écrivit de Paris, le 26 août 1572, « à Messieurs les officiers de la justice, Maire et Echevins de la ville de Nantes, » une lettre que l'historien Travers cite d'après les registres. Elle est donnée par M. Vaurigaud. On y lit que l'amiral (Coligny) ayant « esté si meschant que de faire une nouvelle entreprise de  
« tuer hier ou aujourd'hui tant Sadite Majesté que la royne sa mère, Mes-  
« sieurs ses frères et tous les seigneurs catholiques à leur suite, où vous  
« pensez bien que je n'estois oublyé, Dieu qui a toujours, à l'heure du be-  
« soing, fait paroistre qu'il aime les siens et combien la cause que nous sou-  
« tenons pour son honneur est sainte et juste, a voulu et permis que ceste  
« conspiration a esté découverte et a si bien inspiré le cœur de nostre Roy,  
« que sur-le-champ il auroit déterminé de faire exécuter contre ce malhen-  
« reux et ceux de sa dite conspiration ce mesme exploit, en quoy il a esté  
« si fidèlement et promptement servi et obéi, que ledit jour d'hier au matin  
« ledit amiral fut avec dix ou douze des plus signalés des siens, tué en son  
« logis et jeté sur le pavé, et fut ceste exécution suivie contre tous les prin-  
« cipaux de ce parti qui se purent trouver en ceste ville dont il y a un si  
« grand nombre de morts que je ne vous sçaurais mander, bien vous assu-  
« rerai-je que les principaux chefs ont esté les premiers despeschez et ne  
« s'en est que peu ou poinct eschappé, si ce n'est le comte de Montgom-  
« mery, qui estoit logé aux forsbourgs Saint-Germain-des-Prez. Par là l'in-  
« tention de Sa Majesté est assez cognüe pour le traictement qui se doit  
« faire aux huguenots des autres villes, et aussi le moyen par lequel nous  
« pouvons espérer de voir cy après quelque assuré repos en nostre pauvre  
« Eglise catholique, ce que nous ne pouvons négliger de moyenner autant  
« que nous pourrons après une telle déclaration que le Roy a faicte de la

« dévotion qu'il a envers icelle, en quoy je supplie Nostre Seigneur le vouloir si bien assister et faire continuer qu'il en puisse être perpétuellement loué et qu'il vous doinet, Messieurs, ses saintes et dignes grâces. — Votre bien bon ami, LOUIS DE BOURBON. » Cette lettre, si naïvement horrible, arriva à Nantes le 8 septembre. Les magistrats refusèrent de se prêter aux ordres barbares qu'elle contenait, et ainsi « la bonté du Seigneur, comme dit Crevain, préserva la Bretagne des massacres. » Tandis qu'il y eut une Saint-Barthélemy à Angers, il n'y en eut pas à Nantes. De là, deux inscriptions relatées par Gérard Mellier, un des plus illustres maires de Nantes, dans les premières années du dix-huitième siècle, et ensuite par P. N. Fournier, dans son histoire manuscrite de Nantes, tome 1<sup>er</sup>. pag. 256. La première de ces inscriptions est celle que nous avons mentionnée et qui sert de dédicace à la publication de M. Vaurigaud. Voici l'autre :

L'AN M. D. LXXII

Le 8<sup>e</sup> jour de septembre

Le Maire de Nantes, les Eschevins et les suppôts de la ville  
avec les juges consuls, réunis à la maison commune,  
font le serment de maintenir celui précédemment fait de ne point contrevenir  
à l'Edit de pacification rendu en faveur des Calvinistes,  
et font défense aux habitants de se porter à aucun excès contre eux.

Fournier nous apprend que ces deux inscriptions, comme la plupart de celles qu'il rapporte, étaient peintes sur bois et de diverses époques; qu'elles décoraient la grande salle de l'Hôtel de Ville et avaient été ordonnées par Louys Harrouys, Sr de la Scillaie, président en la chambre des comptes de Bretagne, maire de Nantes en 1623 et 1624, et continuées par ses successeurs jusqu'en 1720, où Gérard Mellier, alors maire, les fit transcrire sur un registre particulier déposé aux Archives.

Rendons grâces à ceux qui, par leurs soins, ont transmis jusqu'à nous, sous cette forme, le souvenir de la noble conduite des magistrats municipaux de Nantes, et remercions M. Vaurigaud de s'être emparé de ce souvenir et de l'avoir fait revivre, en en faisant un monument de la reconnaissance protestante !

Honneur à ces onze qui ont écouté la voix de l'humanité, et glorieusement désobéi aux ordres du gouverneur de la Bretagne ! Leur abstention collective n'a pas moins mérité de demeurer illustre que les protestations individuelles enregistrées par l'histoire, celles des vicomtes d'Orte, des comtes de Carces et de Tende, des Saint-Hérem, des Chabot-Charny, des Jaunnin, des La Guiche, des Rieux, des Tillières, des Narbonne, des Bonillé, des Villars, des Matignon et des Montmorency, qui tous répudièrent le rôle

d'assassins (1). Dans une province où cela était sans doute plus difficile encore qu'ailleurs, ils ont su résister à l'entraînement des passions populaires. Ils pouvaient écraser l'humble et faible église réformée de Bretagne (2). Non-seulement ils l'ont épargnée, mais ils l'ont respectée, ils l'ont couverte de leur tutelle. Une municipalité bretonne tout entière a su résister à la contagion de l'exemple royal et a voulu rester fidèle à la foi jurée des Edits. Honneur, honneur à elle! — C. R.

## UNE RECHERCHE IMPORTANTE A FAIRE.

MANUSCRIT D'ANTOINE COURT, PERDU DEPUIS 1784.

L'historien des Camisards, mort à Lausanne en 1760, avait laissé beaucoup de papiers manuscrits dont la presque totalité, confiée par son fils Court de Gébélin à M. de Végobre père, en 1763, fut achetée plus tard par la bibliothèque de Genève, qui les possède aujourd'hui. Ils comprennent le manuscrit de son ouvrage publié, ses Mémoires et sa volumineuse correspondance de 1718 à 1755. Mais il est à craindre que le plus précieux de tous ne soit à jamais perdu. Voici les détails que nous empruntons à ce sujet à une note de l'*Histoire des Eglises du Désert*.

Antoine Court parlait très fréquemment dans ses lettres d'un ouvrage, son enfant chéri, auquel il travaillait avec toute l'activité dont il était doué et avec la réunion de toutes ses ressources historiques (3). C'était une histoire complète des protestants de France dans leurs divers lieux de refuge depuis la Révocation de l'Edit de Nantes. Le manuscrit existait à sa mort, en 1760; peut-être même était-il complet et n'avait-il besoin que d'un travail de rédaction. Lorsque Court de Gébélin partit pour Paris en 1763 et qu'il remit en dépôt chez M. de Végobre, ainsi que nous l'avons dit, la masse des papiers de son père, il se réserva ce seul manuscrit, voulant faire de sa rédaction l'occupation de sa vieillesse, et il se le fit envoyer. Malheureusement ses papiers personnels se confondirent avec ceux de la Société littéraire du *Musée*, qu'il avait fondée rue Dauphine, pour établir un lien entre les gens de lettres du temps et recueillir les monuments d'art destinés à servir de preuves aux rêveries du *Monde primitif*. L'affaire fut mal gérée par les deux agents qui en étaient chargés, les dettes s'accumulèrent et bientôt la ruine

(1) V. de Félice, *Hist. des Prot.*, p. 211.

(2) « Le petit nombre des reformes, en ces quartiers reculés, dit Crevain, a toujours fait qu'on les a plutôt méprisées (dédaignées) que persécutées à outrance comme en d'autres lieux. » Il y a, en effet, du vrai dans cette raison; mais les faits et l'inscription du 8 septembre 1572 prouvent bien qu'un mobile plus élevé inspirait la municipalité de Nantes, et que la gloire de sa conduite doit rester entière. Mellinet nous apprend qu'il y eut à Nantes une sorte d'émeute de la part du peuple, demandant que les huguenots fussent massacrés, et que les magistrats n'auraient pu, sans le secours de la milice, empêcher cette imitation de la Saint-Barthélemy. Les protestants, d'ailleurs, ne durent-ils pas se réfugier à Blain, à diverses reprises, pour se soustraire à la haine et aux violences du peuple nantais? Cela n'arriva pas moins de quatre fois en dix ans. Ils s'y réfugièrent en août 1562 jusqu'à la fin de novembre 1563; puis en octobre 1567 jusqu'en 1571. Ils revinrent à Nantes alors et y demeurèrent jusqu'en août 1572. Après les massacres, la plus grande partie s'enfuit aux îles, en Angleterre, en Hollande, d'autres encore à Blain. On voit que peu d'autorités durent avoir plus de peine à se maintenir fermes dans le devoir. Mais la conscience et le cœur des onze magistrats ne connut pas d'obstacles. Ils entendirent l'ordre autrement qu'à Paris, et ils surent bien le faire régner. — Nous ne pouvons, en terminant ces explications, nous défendre d'un rapprochement qui s'offre naturellement à la pensée: la ville de Nantes est aujourd'hui chef-lieu de la consistoriale qui comprend les diverses communautés reformées de la Bretagne; elle a deux pasteurs. C'est un protestant, l'honorable M. Ferdinand Favre, qui est maire depuis plusieurs années déjà, et nous ajouterons, sans crainte d'être démenti, que les successeurs des braves Echevins de 1572 sont heureux d'avoir ce protestant à leur tête.

(3) Il y travaillait en même temps qu'il composait l'*Histoire des Camisards*, qu'il fit paraître, aide de son fils, l'année même où il mourut, en 1760.

du fondateur fut inévitable. Il était à bout de ressources, lorsqu'il mourut en 1784, et les créanciers du *Musée* firent vendre avec le mobilier de l'établissement, qui était leur gage, tout ce qui pouvait lui appartenir en propre et s'y trouvait mêlé. Ainsi a sans doute disparu sa collection de documents protestants, qui, au témoignage de son ami et collaborateur l'abbé de Beaulieu, et de Paul Rabaut, formaient cinquante-quatre portefeuilles in-folio, plus la correspondance qui était beaucoup plus considérable encore. On juge par là de la perte qui a été faite en cette circonstance. Mais la plus regrettable est peut-être celle du grand ouvrage historique sur le Refuge. C'est précisément l'époque et l'ordre de faits que l'on connaît le moins et qui, chez les églises des colonies de réfugiés tend, par la force des choses, à s'effacer chaque année. Comme dans le catalogue du fonds de la bibliothèque de Genève, qui remplit deux grandes armoires, on ne voit aucune liasse spécialement consacrée à cette matière, il est probable que Court avait extrait son ouvrage de la masse de ses manuscrits et de sa correspondance. M. de Végobre, qui sentait toute la valeur de ce travail, avait écrit à Paris, et demandé qu'on le mit à part et qu'on le gardât soigneusement. Ses ordres furent mal exécutés ou arrivèrent trop tard, et il reçut des administrateurs de l'hoirie cette réponse, que l'ouvrage en question *avait été vendu dans une masse* d'autres manuscrits et qu'on ne pouvait plus trouver sa trace ni savoir dans quelles mains il était tombé.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous résigner à considérer ce précieux portefeuille comme définitivement perdu, ni renoncer à en poursuivre la découverte. Nous ne pouvons désespérer encore d'en retrouver la trace, et c'était le sentiment de M. Charles Coquerel, qui annonça qu'il avait entrepris des investigations dans ce sens. « On n'a rien, écrivait-il, des manuscrits de Court de Gébélin, dans les collections de la bibliothèque du Roi, de la Mazarine, de l'Institut ni du Panthéon. Toutefois il ne serait pas impossible qu'ils eussent été sauvés, à moins que ce fatal procédé d'enchères et de vente en masse, suivant les souvenirs de M. de Végobre n'entraînât l'idée d'une destruction... Mais il se présente ailleurs une lueur d'espoir; c'est dans un passage d'une lettre que voici de Paul Rabaut : « Ces manuscrits « appartiennent à des créanciers qui en ignorent le prix. Et qui sait ce que deviendront cinquante-quatre gros portefeuilles, où sont renfermés tant de richesses ? « Deux Anglais, (le secrétaire de la Société des Antiquaires de Dublin et le colonel « Cuninghame) sont à Paris pour en faire l'acquisition » (1784.) Nous avons cru de notre devoir de réunir toutes nos conjectures sur le sort de ce dépôt précieux et national. »

Et nous aussi, à notre tour, nous avons cru de notre devoir de reproduire tous les renseignements qui précèdent et de faire appel à quiconque serait à portée de reprendre avec persévérance des recherches dont l'objet est si digne d'intérêt. Avant tout, a-t-il été fait quelque démarche à Dublin, conformément à l'indication que fournissent les dernières lignes de Paul Rabaut? Nous n'en savons rien. Nos correspondants voudront bien se charger de vérifier ..

Combien ne serions-nous pas heureux, si l'on parvenait à remettre la main sur ce trésor, enfoui peut-être en quelque coin ignoré! Quelle bonne nouvelle pour celui de nos amis qui s'est donné la noble tâche de reconstituer cette partie si remarquable de nos annales! Car une histoire écrite par un contemporain est toujours à refaire par les descendants, mais elle est d'un inestimable secours, quand l'auteur est l'historien des Camisards et quand l'histoire est celle d'un peuple persécuté dans le Désert et dispersé par la persécution dans le monde entier.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

[ En attendant que nous puissions nous occuper de cette partie de notre cadre, suivant le plan que nous avons formé, nous donnerons quelques notes bibliographiques. ]

— Le professeur du cours d'histoire moderne à l'Université de Cambridge,

sir James Stephen, a publié en 1851 une série de **Leçons sur l'Histoire de France** Londres, Longman, 2 vol. in-8°).

Nous nous proposons d'entretenir nos lecteurs de ce travail qui nous a paru, notamment pour la partie relative au protestantisme, annoncer chez son auteur une parfaite connaissance de la matière et des vues d'une justesse et d'une élévation peu ordinaires.

— Il vient de paraître à Londres (John Murray, 1 vol. in-8°) une **Histoire de l'Angleterre et de la France sous la maison de Lancastre (1399-1455)**, avec une introduction sur les préludes de la Réforme (1324-1401). On attribue ce livre à lord Brougham, et nous avons tout lieu de croire qu'on ne se trompe pas. On trouve dans l'introduction un tableau détaillé des travaux de Wicliffe et un rapprochement intéressant entre l'œuvre de ce réformateur et celle de Luther.

— **Chrodor Bęza, etc. Théodore de Bèze, d'après les manuscrits et autres sources contemporaines**, par J. G. Baum, professeur et prédicateur de l'église de Saint-Thomas à Strasbourg. (Weidmann, Leipzig, 1843-52.)—Le 1<sup>er</sup> volume de ce grand travail a paru en 1843, et le 2<sup>e</sup> en 1851. L'auteur vient d'y faire paraître séparément les pièces justificatives de ce dernier tome, qui forment à elles seules une brochure de 244 pages in-8, contenant cent sept pièces, la plupart lettres inédites, de l'an 1559 à l'an 1563, car M. Baum n'est encore arrivé qu'à ce terme, ce qui indique l'importance de l'ouvrage. Le 1<sup>er</sup> volume a 112 pages de lettres inédites tirées des archives de Zurich, Neuchâtel et Genève, et 74 d'extraits, sur un total de 525. Il est regrettable pour nous qu'un tel livre soit écrit en allemand. Mais c'est la faute du public français.

— Il a paru récemment à Berlin une **Histoire de la Colonie française en Prusse**, par C. Reyer, instituteur à l'hospice français de Berlin.

*Ces ouvrages se trouvent à la librairie étrangère de Friedrich Klincksieck, 11, rue de Lille, à Paris.*

L'abondance des matières nous a forcés de renvoyer à d'autres livraisons divers documents et travaux relatifs à l'Edit de Nantes et à sa Révocation. Nous avons à notre disposition une copie des pièces originales et matériaux de tout genre qui ont servi à Rulhière pour écrire ses *Eclaircissements*. Ces dossiers, retrouvés depuis peu, sont une collection de sources authentiques des plus précieuses pour notre histoire. Nous ne savons pas encore si nous pourrions en enrichir le *Bulletin*, ou si nous les réserverons pour le *Recueil*. En tout cas, nous en donnerons des extraits.

On nous a déjà transmis plusieurs synodes inédits et on nous en a annoncé d'autres. Nous en parlerons, mais nous les garderons sans doute en réserve pour en former un volume du *Recueil*, un supplément à l'ouvrage d'Aymon. Ces documents ont moins d'intérêt, étant isolés, que réunis et s'éclairant les uns par les autres. Il en est de même de la *Discipline* et de ses diverses éditions complétées et commentées; elles pourront être l'objet d'un travail particulier qui aura de l'utilité. Il convient donc de nous transmettre tous les renseignements et matériaux relatifs à la *Discipline* et aux *Synodes*.

Nous invitons tous nos lecteurs à nous faire profiter du fruit de leurs recherches et de leurs observations. Nos publications devront nous attirer nécessairement des communications nouvelles et des critiques. Nous appelons les unes et les autres, et nous les accueillerons avec reconnaissance, ayant en vue avant tout le progrès de la vérité et des lumières historiques; nous avons la ferme intention de mettre de côté les mesquines considérations d'amour-propre et nous espérons que chacun de nos correspondants en fera autant. Nous sous-entendons toujours cet appel au lecteur par lequel certains auteurs concluaient autrefois leurs travaux, et que Luther a lui-même employée : *Vel tu da melius*. C'est la phrase faite : *Sauf meilleur avis*, et c'est aussi l'idée que Théodore de Bèze a rendue par ces jolis vers qu'on trouvera dans notre prochain numéro :

Que si quelqu'un en me lisant se fâche,  
Tant s'en faut-il qu'il me puisse déplaire  
Que je voudroy plus tost, tout au contraire,  
Quiconqu'il soit, tant lui estre ennuyeux,  
Qu'il luy en print desir de faire mieux.



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME FRANÇAIS.

---

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ.

---

**CORRESPONDANCE.**

**Lettres d'adhésion et envoi ou annonce de documents (1).**

Nous continuons le dépouillement de la correspondance, en mentionnant d'abord plusieurs lettres qui se rapportent aux mois d'avril et de mai :

— M. Emilien Frossard, P. à Bagnères en Bigorre, nous écrit qu'il voit avec joie la formation de la Société, et qu'il tiendra à honneur de nous envoyer tout ce qu'il aura d'intéressant. Il songe à une Histoire du Protestantisme en Béarn ; il a déjà pris des notes et recueilli divers papiers inédits.

— M. Jules de Clervaux, de Saintes, communique quelques extraits relatifs aux Eglises réformées du Poitou et de l'ouest de la France, tirés de Mss. de la Bibl. nat. et de celle de l' Arsenal, à Paris.

— M. Müntz, de Niederkutzenhausen (Bas-Rhin), témoigne ses sympathies, et transmet une note indiquant les principaux noms d'hommes marquants qui se rattachent à la Réforme française.

— M. Frédéric Monod, P. à Paris, demande à faire partie de la Société, qui l'intéresse non-seulement d'une façon générale, comme protestant, mais aussi comme chrétien évangélique.

— M. Vaurigaud, P. à Nantes, transmet les demandes d'admission de son collègue M. le Past. A. Sohier et de douze membres de son église. Il adresse un premier envoi de copies de pièces qui se rapportent surtout à l'Eglise réformée de Charenton (Paris). Elles devront être vérifiées et examinées.

— M. Réville père, P. à Dieppe, s'occupera des recherches relatives à son église. Il transmet les demandes d'admission et les promesses de concours de ses deux fils, l'un pasteur à Rotterdam, l'autre pasteur à Luneray.

— M. A. R. Scoble, de Londres, témoigne sa sympathie et offre son concours pour les recherches qu'il pourra y avoir lieu de faire en Angleterre. Il donne quelques renseignements sur des Sociétés anglaises analogues à la nôtre. Fils de l'honorable secrétaire de la Société pour l'abolition de l'Esclavage (*Anti-slavery Society*), M. A. R. Scoble s'est déjà fait connaître par l'intérêt qu'il prend aux lettres françaises et comme traducteur distingué d'ouvrages importants, tels que la *Marie Stuart* de M. Mignet et les derniers écrits de M. Guizot.

— M. Gerber, P. à Osse (Basses-Pyrénées), considère l'œuvre de la Société comme

(1) Nous comprenons ici non-seulement les lettres adressées directement au Comité, mais encore les diverses communications qui lui sont faites par ses membres.

très utile à beaucoup d'égards, et désire y contribuer en mettant à notre disposition le fruit de ses travaux sur l'histoire de l'intéressante église de la vallée d'Osse. Il existe un très ancien registre consistorial, déjà connu de l'un des membres du Comité, et qui fournira matière à une curieuse étude.

## J U I N.

— M. Maurel, P. à Bolbec, « se fait une obligation, comme protestant et comme pasteur, de donner, par son adhésion, une preuve du vif intérêt qu'il prend au succès de l'excellente entreprise de la Société. »

— MM. Carénoù, d'Agen, et Galup, de Grateloup, remercient le Comité d'avoir décidé que tous les pasteurs seraient présumés membres de la Société, et de n'avoir pas douté de leur adhésion. — M. Galup a déjà fait quelques investigations, et il a compulsé un registre de baptêmes de mai 1670 à mai 1672, qui lui a permis de constater, par le nombre des actes dressés à cette époque par le pasteur De Costa, combien l'église de Grateloup était florissante. Il se sent encouragé à persévérer, afin d'aider pour sa part au développement de l'idée féconde que la Société est venue enfin réaliser.

— M. Gustave Masson, de Middlesex, sera heureux d'être admis dans la Société, et veut montrer son zèle et son dévouement en adressant au Comité, de temps à autre, d'après les Mss. français du *British Museum*, des communications sur les rapports nombreux qui ont toujours existé entre la France et l'Angleterre. Il nous transmettra prochainement un travail sur Bochart et un fragment de sir James Mackintosh.

— Lettre du Consistoire de l'Eglise wallonne d'Amsterdam. (V. le dernier *Bulletin*, où elle a été insérée en entier par décision du Comité.)

— M. A.-H. Marchand, P. à Sommières (Gard), nous écrit que l'œuvre de la Société répond à un de ses goûts et de ses vœux les plus chers. Dès l'époque de ses études théologiques, il s'est occupé avec amour de l'étude de nos églises. Aidé des communications de M. de Végobre et de renseignements puisés dans les Mss. de la Bibl. de Genève, il a voulu esquisser, dans sa thèse, la question de la réorganisation de l'Eglise réformée de France après la révocation de l'Edit de Nantes, sujet qui était alors tout à fait neuf et n'avait été traité dans aucun ouvrage. Il fait hommage de cette brochure et d'une autre qui intéresse également l'histoire protestante (V. *aux Ouvrages offerts*). Il fera son possible pour transmettre au Comité des renseignements sur les annales intéressantes de son église, puisés soit aux sources générales soit dans les papiers de feu M. le pasteur Pierre Ribot, son prédécesseur, qui a desservi la paroisse de Sommières pendant soixante-sept années.

— M. Sardinoux, professeur à la Faculté de Théologie de Montauban, transmet la demande d'admission formée par M. A. Lièvre, étudiant, qui a un goût particulier pour les recherches historiques et désire devenir un membre utile de la Société. — M. Lièvre a déjà commencé à explorer diverses localités anciennement protestantes du Poitou, pour y recueillir documents, vestiges, traditions domestiques. Il n'a que trop souvent constaté les lamentables pertes qui ont été faites ; mais il ne se laisse pas décourager et il est convaincu

Qu'il ne faut laisser nulle place  
Où la main ne passe et repasse.

M. Lièvre a bien raison et ses efforts nous touchent vivement. Hélas! oui, il s'agit de glaner; mais les épis sont assez précieux pour que l'on ne doive s'épargner aucune peine. De tous ces épis que l'on serait assez heureux pour retrouver, il peut résulter une riche moisson. « Ça et là gisent encore des documents ignorés pour la plupart; sur les marges et dans les feuillets blancs de la vieille Bible in-folio de la famille ou du vieux psautier, sont parfois écrites les annales de plusieurs générations et toute une page d'histoire; c'est l'histoire d'une famille, mais avec cette histoire, il faut reconstruire celle du protestantisme français, qui n'eut longtemps, dans notre société, d'autre existence que celle de la famille... »

— M. Cambon, P. à Marennes, nous assure de son concours dévoué. Il approuve pleinement l'appel spécial adressé à nos coreligionnaires, et est d'avis que tout protestant, le pouvant, *doit* s'intéresser à la Société. Il ne négligera rien, dans son cercle, pour faire comprendre ce *devoir*.

— Le Rev. Octavus Fox, recteur de Knightwick, Worcestershire, se réjouit, comme ami dévoué des études historiques, de la formation d'une Société telle que celle qui lui a été annoncée. Il ne doute pas qu'elle ne produise beaucoup de bien et ne révèle, avec beaucoup de faits instructifs, de grands mérites individuels, de beaux exemples de vertus chrétiennes.

— M. Ladevèze, P. à Meaux, s'occupe de mettre en ordre les notes qu'il a recueillies sur le protestantisme en Brie et en Champagne, et sera heureux de concourir au but de la Société.

— M. A. Saintes, P. à Quincy-Ségy, a déjà fait quelques recherches, et nous promet un fragment de Ms. du dix-septième siècle, relatif à l'évêque Briçonnet.

— M. Corbière, P. à Montpellier, a adhéré avec joie à la Société. Il a entrepris depuis plusieurs années et aujourd'hui terminé le dépouillement des archives du consistoire, qui renferment des registres importants. Il pourra nous envoyer bientôt un catalogue raisonné. — Les archives administratives et judiciaires de Montpellier contiennent aussi des liasses intéressantes pour notre histoire. On y trouve beaucoup de pièces relatives à Brousson; mais le jugement manque. Il existe sans doute ailleurs; il serait bon de le procurer. — M. Corbière a réuni, sur l'histoire locale, des imprimés qu'il a lieu de croire rares, et dont il nous fera connaître les titres et la substance. Il possède une liste à peu près complète des pasteurs de Montpellier depuis 1562, ainsi que le personnel du premier consistoire pendant une certaine période. Les minutes de quelques notaires ont aussi de l'intérêt au point de vue de l'histoire protestante. Il ne négligera pas de poursuivre ses études. Malheureusement il ne peut disposer que de peu de loisir. Il faudrait qu'il fût secondé, et nous espérons qu'il le sera.

— M. Schneegans, prof. au Gymnase protestant à Strasbourg, donne avec empressement son adhésion.

— M. A. Bonhôte, P. à la Sagne, canton de Neuchatel (Suisse), désire être admis dans la Société, dont les travaux l'intéressent vivement.

— M. GrandPierre, P. à Paris, adhère et exprime ses sympathies pour la Société.

— M. Matter, Dr en théologie, prof. au séminaire protest. de Strasbourg, applaudit aux vues de la Société. Elle doit provoquer de bons livres et en favoriser la

composition par la réunion des documents. — M. Matter possède un exemplaire Ms. du 17<sup>e</sup> siècle de la *Discipline des Eglises réformées*, dont les notes, ayant pour objet de rapprocher les dispositions analogues ou divergentes arrêtées par divers synodes, paraissent en partie inédites. Il se fera un plaisir de nous le communiquer. Il nous indiquera aussi un certain nombre de pièces inédites qu'il a vues dans ses tournées, afin que nous puissions en demander des copies aux corps et aux bibliothèques à qui elles appartiennent.

— M. Massé, P. à Aix (B. du Rhône), nous écrit avec empressement qu'il veut être des nôtres. Il offre au Comité deux ouvrages où il a inséré des documents et notes historiques sur son ancienne église de Bédarioux. (V. aux *Ouvrages offerts*.)

— M. Schmidt, professeur à la faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg, nous écrit ce qui suit, en nous transmettant son adhésion et celle de plusieurs de ses collègues : « Je ne vous dirai pas combien j'ai été réjoui de la fondation de votre Société; un de mes plus grands désirs se trouve ainsi accompli. Je ne doute pas que cette Société ne trouve partout un accueil sympathique; elle me paraît destinée à exercer sur toutes nos églises une influence heureuse, et à avoir des effets qu'on ne peut pas encore prévoir tous. Pour mon compte, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour concourir à votre but, heureux de pouvoir collaborer avec les hommes zélés qui composent le Comité. Dans les archives du séminaire protestant, nous possédons un certain nombre de pièces relatives à la Réformation française, des lettres de réformateurs, etc. Par une prochaine occasion, je vous en enverrai des copies. Je vous transmettrai aussi, conformément à un vœu exprimé par les Statuts, une note des ouvrages que je possède moi-même. Je suis un peu bibliophile, surtout pour ce qui concerne le protestantisme français; j'ai recueilli un assez grand nombre de volumes du seizième et du dix-septième siècles, dont quelques-uns de rares; j'en ai même que je n'ai encore trouvés cités dans aucun ouvrage bibliographique. Veuillez disposer de moi pour tout ce qui peut être utile à la Société; je me mets tout à fait à votre service. » On sait que M. Schmidt est l'auteur de plusieurs travaux historiques remarquables, entre lesquels nous rappellerons une étude biographique sur *Gérard Roussel*, prédicateur de la reine de Navarre, et l'*Histoire des Cathares ou Albigeois*, couronnée par l'Institut, et dont M. Mignet vient de rendre un compte détaillé dans les trois derniers numéros du *Journal des Savants*.

— M. Ch. Drion, président du tribunal de Schelestadt, exprime ses sympathies pour l'œuvre de la Société et son désir d'y participer. — M. Drion doit publier dans peu de temps une *Histoire chronologique de l'Eglise protestante en France*. Il s'est appliqué à réunir sous ce titre une analyse des documents législatifs et un abrégé des fastes judiciaires, avec la rectification de certaines erreurs chronologiques qui se sont glissées dans beaucoup d'histoires. Ne pouvant indiquer à chaque pas les sources nombreuses où il a dû puiser, il y joindra un catalogue raisonné, aussi complet que possible, de tous les ouvrages qui ont été publiés sur le protestantisme français. L'ouvrage sera divisé en quatre périodes. Un pareil travail ne peut manquer d'être très utile.

— M. Gaitte, P. à Orange (Vaucluse), adhère avec empressement et transmet-

tra plus tard d'autres adhésions. Il fait hommage à la Société d'une *Notice historique et statistique sur l'église d'Orange*, qu'il vient de publier.

— M. Maurice Montjean, sous-directeur du collège Chaptal, à Paris, s'associe avec une vive sympathie à la pensée qui a présidé à la fondation de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. « C'est, nous dit-il, une partie trop peu étudiée de notre histoire nationale et qui présente les résultats les plus instructifs et les plus inattendus, quand on va au fond de toutes ces idées, de toutes ces passions religieuses et politiques, de tous ces intérêts que la Réforme du seizième siècle a fait naître et a développés. J'ai pu m'en convaincre en étudiant les pièces manuscrites ou les monographies locales qui se rattachent au ministère du cardinal de Richelieu, dont je me propose d'écrire l'histoire. Si, chemin faisant, je trouve quelque document inédit et curieux qui se rapporte au cadre de la Société, je m'empresserai de vous le communiquer. »

— MM. Abric, P. à Faugères (Hérault), Méjean et Delamare, P. P. à Durfort (Gard) adhèrent. Ils attendent un grand bien des travaux de la Société.

— M. Huter, P. à Hellingring (Meurthe), donne avec empressement son adhésion.

— M. Griemard, P. à Quissac (Gard), envoie son adhésion et la demande d'admission de deux membres de son consistoire qui désirent être membres de la Société. Il se met à la disposition du Comité pour des travaux qui ont toutes ses sympathies.

— M. Roufineau, P. à Lezay, adhère et fait les vœux les plus sincères pour le succès de l'œuvre, désirant y contribuer autant qu'il dépendra de lui. Il offre de nous adresser une petite médaille de cuivre, dont il ne connaît pas au juste le caractère, mais qui paraît se rattacher à l'histoire protestante. Cette communication sera accueillie avec plaisir.

— M. Olivier Bourchenin-Encontre, P. à Lezay, sera heureux d'être membre de la Société et de concourir à ses travaux. Il possède quelques documents Mss. qu'il s'empressera de communiquer. M. Bourchenin a déjà donné des preuves de l'intérêt qu'il prend aux études historiques. Il a publié diverses notices dans le journal qu'il dirigeait de 1842 à 46, *la Bonne Nouvelle*. Il a tout récemment, dans l'*Almanach protestant* de 1852, inséré un *Résumé de l'Edit de Nantes* et un *Essai sur les Eglises réformées de l'Île-de-France*, notamment sur celle de Paris.

---

## LETTRE DE M. L'AMIRAL BAUDIN.

### **Don fait par lui et par son fils des fragments du registre des galères de Marseille de 1702 et 1703.**

En nous envoyant le 7 juillet dernier la lettre si intéressante que nous avons publiée, M. l'amiral Baudin nous avait en particulier manifesté l'intention d'écrire à son fils aîné, pour lui demander de vouloir bien consentir à se dessaisir, en faveur de la Société, des fragments du Registre des Galères qu'il lui avait donnés. Sensible comme nous devons l'être à cette marque d'extrême bienveillance, nous avons répondu à l'Amiral que ces pages néfastes étaient sans doute

à nos yeux un souvenir, un monument d'une grande valeur, mais que son fils devait y attacher, à double titre, un grand prix de curiosité à la fois et d'affection, et que nous éprouverions du regret à le voir s'en priver. Mais quelques jours s'étaient à peine écoulés que nous recevions le billet suivant :

Paris, le 24 juillet 1852.

*A M. Charles Read, Président de la Société, etc.*

Mon cher Monsieur Read,

Je suis autorisé par mon fils à vous offrir en son nom, pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français, les fragments du registre des galères; mais je ne veux vous présenter ce don qu'autant qu'il sera en état d'être offert dignement à la Société. Pour cela il lui faut un habit, que je me charge de lui faire faire. Veuillez donc me le renvoyer, afin que je lui fasse prendre mesure, c'est-à-dire que je le fasse remettre au relieur avec mes instructions.

Je vous renouvelle l'assurance de mes bien affectueux sentiments.

Cu<sup>es</sup> BAUDIN.

Le Comité, vivement touché de cet acte si gracieux de sympathie, ne peut qu'exprimer à M. l'amiral Baudin et à son fils sa profonde reconnaissance, qui sera partagée par tous les membres de la Société.

Qui l'eût dit qu'un jour viendrait où cette poignée de feuillets, préservés de la destruction comme pour attester aux descendants une persécution insensée et de glorieux martyres, figureraient parmi les premières archives d'une Société formée dans le but d'éclairer l'histoire et de recueillir les monuments de tant d'épreuves accumulées pendant plus de deux siècles, sans avoir pu lasser la constance de ces simples chrétiens ni ébranler leur attachement à leur foi et au culte en esprit et en vérité!

Un tel début est propre à nous réjouir et à nous faire bien augurer de l'avenir de notre œuvre.

---

#### OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

— **Cinq époques**, *Chroniques rochelaises*, par Em. Labretonnière, membre de l'Académie de La Rochelle. 1 vol. in-8 de 360 p. Paris, L. Colas, 1847 (1).

Cet ouvrage est une série de scènes historiques dans lesquelles sont retracées les mémorables annales de la franche et valeureuse cité de La Rochelle, sous les dates de 1372, 1542, 1573, 1624, 1628 et 1651. L'auteur nous dit, dans son Introduction, que, selon lui, l'historien ne doit pas se contenter de raconter, qu'il doit peindre et apprécier ce qu'il raconte. Il a choisi la forme de *Chroniques*, afin

(1) Se trouve aujourd'hui chez Grassart, libr. prot., 11, rue de la Paix.

d'essayer de rendre avec plus de vie et de vérité les épisodes que présentait son sujet, en mêlant aux figures principales quelques personnages d'adoption et en résumant en eux les sentiments divers qui animaient leur époque. De bonne heure érigée en commune et émancipée par Louis-le-Gros, plus tard l'une des premières places fortes de la Réforme, asile de la foi persécutée et dernière citadelle du protestantisme politique en France, La Rochelle mérite un intérêt tout particulier. L'opinion générale attribue à la révolte des combats que La Rochelle ne soutint que provoquée par la violation des traités et le parjure : c'est ce que M. Labretonnière a voulu montrer en rappelant le rôle perfide joué par Strozzi, sous Charles IX, et par Arnaud, commandant du Fort-Louis, sous Louis XIII. Qu'importaient la bonne foi et la morale ordinaires ? Il fallait que la liberté rochelaise fût immolée à la grande cause de l'unité nationale ! La Rochelle devait succomber pour sa gloire et pour celle de Richelieu. — M. Labretonnière est catholique, mais il n'a pu se défendre d'une « sympathie rétrospective pour le parti protestant, » et pour tant de martyrs tombés pour la liberté de conscience. « Ce qu'il a voulu mettre en relief, c'est cette ardeur, cette foi vivace, ce dévouement sans bornes qui, à chaque instant, animent l'histoire de nos pères ; c'est, dit-il, un contraste plein d'enseignements offerts à une société matérialiste qui se meurt de consommation. » Ces lignes bien senties auxquelles nous ne pouvons qu'applaudir étaient écrites en septembre 1844.

— **La Saint-Barthélemy à Troyes, 1572.** In-8 de 32 p. Troyes, 1845.

Cette brochure, offerte par M. C. Recordon, pasteur à Troyes, n'a été tirée qu'à cent exemplaires. (Notre exemplaire porte le numéro 57.) Elle contient deux relations que l'éditeur anonyme donne comme les seules qui soient parvenues jusqu'à nous sur le massacre de 1572 à Troyes. La première est tirée des *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, recueil précieux publié en 1576 et attribué à Simon Goulard. Elle se retrouve en entier dans un manuscrit de Duhalle, conservé à l'Hôtel-de-Ville de Troyes, et a été analysée dans la compilation de Grosley et Courtalon. La seconde pièce est le récit d'un témoin oculaire, tiré des Mss. de la collection Dupuy (Bibl. nat.). Il a été publié dans le *Magasin pittoresque* de juin 1835. L'éditeur considère ces deux relations comme entièrement exactes ; il remarque qu'elles contiennent les détails les mieux circonstanciés, qu'elles donnent les noms des bourreaux et des victimes, et qu'elles n'ont jamais, à ce qu'il semble, été contestées. Dans l'une comme dans l'autre on voit qu'indépendamment de la « boucherie qui se besongna ès-ville, » un égorgement en règle eut lieu « ès-prisons, » par les soins du bailli, Monseigneur de Saint-Falle, qui fut en parfait accord avec l'évêque, Monseigneur de Beauvrenont, pour exécuter les ordres du gouverneur, Monseigneur de Guise (1). « Tous ces pauvres gens souffrirent d'estre massacrez et menez à la mort aussi doucement et paisiblement que

(1) Claude de Bauffremont avait succédé en 1562, sur le siège épiscopal de Troyes, à Antoine Caraccioli, qui, par mécontentement et ambition, avait jeté publiquement ses habits pontificaux après le colloque de Poissy et s'était déclaré calviniste. Il était le successeur de Louis de Lorraine, frère du cardinal Charles, et cardinal lui-même à 25 ans, de qui l'Estoile nous dit que « c'était un bonhomme, peu remuant ; on l'appelait le *cardinal des bouteilles*, parce qu'il les aimait fort et ne se mêlait guère d'autres affaires que de celles de la cuisine. » — Bauffremont eut du zèle, comme l'on voit, pour ses deux prédécesseurs.

de pauvres brebis, sans aucune résistance» (1). Rapprochement terrible : c'était le 3 et 4 septembre! « Tôt après furent faits des feux de joie et chanté un *Te Deum* à Troyes pour la prise de La Rochelle, toutefois en vain, comme on l'a vu depuis. »

— **Essai historique sur la Réorganisation de l'Eglise réformée de France, après la révocation de l'Edit de Nantes.** — In-4 de 34 p. Strasbourg, 1838.

Ce travail intéressant est une thèse soutenue le 11 octobre 1838 par M. A. H.-Marchand, aujourd'hui pasteur à Sommières. Il a été fait d'après les Mss. d'Antoine Court, que possède la Bibl. de Genève. Il est ainsi divisé : 1° Des restaurateurs de l'Eglise. Historique des ministres sous la croix. Leurs fonctions. 2° Du fanatisme. Sa marche. Ses caractères. Difficultés de le vaincre. Moyens employés pour y parvenir. Le fanatisme vaincu. 3° Réorganisation de l'Eglise. Des églises. Leur centralisation. 4° Etablissements nouveaux. Des écoles ambulantes. Les *amis de Genève* ou le *Comité*. Conclusion.

Lorsque l'auteur traita ce sujet, qui n'avait pas encore été abordé (2), on lui en sut bon gré, et avec grande raison. Aujourd'hui même, comme résumé, il offre beaucoup d'intérêt. A l'appui des faits rapportés, les sources sont soigneusement indiquées.

— **Notice sur l'église protestante d'Orange.** — Pet. in 12 de 80 p. Orange, 1852.

Ce petit mémoire a été rédigé par M. Gaitte, pasteur, président du consistoire réformé d'Orange, en réponse à une circulaire récente du Ministre des Cultes qui demandait aux pasteurs des informations historiques et statistiques sur leurs églises respectives. C'est un précis très succinct de l'histoire de l'église réformée d'Orange. Les documents manquent dans la localité, et on n'en est guère étonné, lorsqu'on apprend qu'en exécution de l'édit de 1687, les livres prétendus hérétiques furent brûlés sur la place du Cirque, et que les archives du domaine des Princes eurent sans doute le même sort. Un fait curieux, c'est que le buffet de la Bibliothèque communale d'Orange porte pour inscription : *Livres protestants*. Il en est, comme on le pense bien, complètement dépourvu.

— **Θεόδωρ Βεζα, etc.** — C'est l'ouvrage que nous avons mentionné dans la Bibliographie de notre dernier *Bulletin*, et que l'auteur, M. Baum, a offert depuis à la Société, en nous adressant son adhésion.

(1) On se rappelle involontairement ce chant funèbre d'André Chénier, prisonnier à Saint-Lazare :

*Quand au mouton bêlant la sombre boucherie  
Ouvre ses cavernes de mort...* (Iambes, III.)

Mais, hélas! en 1794, c'étaient quelques monstres issus de la politique qui faisaient couler le sang innocent, et le clergé catholique offrait alors à la fureur révolutionnaire ses victimes expiatoires, tandis qu'en 1574 il dirigeait le poignard et ajustait l'arquebuse.

(2) Du moins avec quelques développements, car on trouve dans les *Mélanges de Religion* publiés par Sam. Vincent (Nîmes, 1822, t. V, p. 177), un très intéressant morceau que nous pourrions reproduire comme pièce originale, et qui est intitulé : *Notice sur le rétablissement du Culte Protestant en France après la Révoc. de l'Ed. de Nantes, tirée principalement des Mss. de feu M. Antoine Court, Ministre du Desert*, par M. de Vegobre. C'est son fils, juge au tribunal de Genève et digne continuateur de la tradition des Amis de Genève et de Lausanne, qui eut toujours tant de bontés pour les étudiants français jusqu'à sa mort, arrivée en 1840, et qui leur a légué sa riche bibliothèque. C'est lui-même qui inspira à M. H.-Marchand, ainsi qu'il nous l'a écrit, le goût du sujet de sa thèse et qui l'engagea à le traiter.



## LISTE DES MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIÉTÉ.

(Suite.)

- MM.
101. MIGNET, membre de l'Institut, r. N.-D.-de-Lorette, 18. Paris.
102. MYLIUS (général), r. Rivoli, 22 bis. Id.
103. BAUDIN (amiral), r. Pigalle, 11. Id.
104. ANDRÉ (Ernest), r. Poissonnière, 30. Id.
105. GAUTIER, sénat., à la Banque de Fr. Paris.
106. MORIN (Théod.), député, r. Luxembourg, 49. Id. et à Dieueftit, Drôme.
107. FAVRE (Ferd.), député, à Nantes.
108. SEYDOUX, député, r. de Clichy. Paris.
109. MONIN-JAPPY, maire du 6e arrond., r. du Temple, 108. Paris.
110. DOLLFUS (Mathieu), r. Luxembourg, 41. Id.
111. PEYRAT (Nap.), P., à St-Germ. (S.-et-O.)
112. LABOUCHERE, r. Chaussée-d'Antin, 13. Paris.
113. L'ARCHEVÊQUE (Timoth.), à Bruxelles.
114. DELAORDE (Jules), avocat, r. Chaussée-d'Antin, 5. Paris.
115. DE DAUNANT (baron), à Nîmes (Gard).
116. DE LA FARELLE, id.
117. BRAUN (Théod.), Présid. du Directoire de la Confession d'Augsbourg, à Strasb.
118. GIRARD (Ed.), subst. du Pr. Gén., à Caen.
119. KRATZ, M. du Directoire, à Strasbourg.
120. DELBRUCK (J.), 25, r. Royale-St-Hon. Paris.
121. DE LAFAULOTTE (E.), 60, r. Caumartin. Id.
122. DE BUSSIÈRES (baron Alfr.), député, à Strasbourg.
123. DE BUSSIÈRES (Léon), M. des requêtes au Conseil d'Etat, r. Ville-l'Evêque, 44.
124. DE CLERVAUX (baron J.), à Saintes (Char.-Inf.).
125. ANDRÉ-WALTHER (Mme), r. S-Lazare, 17. Paris.
126. ANDRÉ-RIVET (Mme), Id.
127. BARTHOLDI (Mme), r. Caumartin, 64. Id.
128. MALLET (Henri), r. Ch. d'Antin, 13. Id.
129. MALLET (Alphonse), r. Caumartin, 64. Id.
130. MALLET (Arthur), r. Ch. d'Antin, 13. Id.
131. MONTJEAN (Maurice), r. Blanche, 27. Id.
132. ROSSELET, P., r. Neuve-St-Estache, 11. Id.
133. VERNES (Ch.), s. gouv. à la Banque de Fr.
134. GRIVEL (Georges).
135. BOLLAY, Drès-se., r. Provence, 23. Paris.
136. MALLET (Mlle A.), r. Ch. d'Antin, 60. Paris.
137. DE JAUCOURT (la marq.), r. Pépinière, 29. Paris.
138. DE BERCKHEIM (la bar.). Id.
139. DE JAUCOURT (le comte), Id.
140. HAAG (Emile), r. Madame, 9. Id.
141. SAURIN, à Souché par le Gau (Char-Inf.).
142. JOBEZ (Alph.), anc. reprès., r. de la Victoire, 90. Paris.
143. SOHIER (J.) P. Nantes (Loire-Inf.).
144. CANAUD (H.) Id.
145. LE MARCHAND (le Dr). Id.
146. RANSON. Id.
147. GUÉRARD. Id.
148. STEINER. Id.
149. BOURCARD (A).
150. ALIOTH. Id.
151. LAJARIETTE (mesd.). Id.
152. ROLLAND (Alex.) Montpellier (Hérault).
153. BELLANGER (mad. Ve). Nantes.
154. VORS (Nelson), P. Versailles.
155. SCHMIDT (Ch. (le prof.)) Strasbourg.
156. CROZES, P. Barbezieux (Charente).
157. DE BONNECHOSE (Emile), Versailles.
- MM.
158. FONTANÈS (F.) P. Nîmes (Gard).
159. DARDIER, P. Id.
160. LAVONDÈS, P. Id.
161. CAZAUX, P. Id.
162. DOUMERGUE, P. Uzès (Gard).
163. SAUSSINE, P. Id.
164. LOURDE-ROCHERLAVE, P. Orthez (B.Pyr.).
165. MAUREL, P. Boibec (Seine-Inf.)
166. ALGANS, P. Montagnac (Hérault).
167. CHERBULIEZ (Joel), libr. éd. Paris et Genève.
168. CARÉNOU, P. Agen (Lot-et-Gar.).
169. GALUP, P. Grateloup (Id).
170. LADEVÈZE, P. Meaux (Seine-et-Marne).
171. CHAMIER (Henry). Gloucester Villas, Richmond-hill, Surrey.
172. MASSON (Gustave). Hadley n. Barnet, Middlesex.
173. DUCLOUX (Marc), imp.-libr. Paris.
174. BURNIER (P.), P., r. Ménéilm., 20. Id.
175. LAFFON-DE-LADÉBAT (Ed.), r. Berg., 25. Id.
176. LEMAISTRE (Etn.), r. St-André-d-Arts, 45.
177. ANQUEZ, r. Feydeau, 21. Paris.
178. HINLY, r. Jacob, 46. Id.
179. BOISSONNAS, P. Batignolles.
180. MARTIN (Fr.), P. Londres.
181. DAUGARS, P. Id.
182. BURGEES (Rev.). Id.
183. NORMAN MAC LEOD (Rev.). Glasgow.
184. KELLER, r. Chevrense, 4. Paris.
185. *Le Président du Consist. de l'égl. wall. d'Amsterdam.*
186. *Le Secrétaire du Consist. Id.*
187. MOUNIER (P.-J.-J.). P. Amsterdam.
188. CRAVANNES (F.-L.-Fréd.). P. Id.
189. DE DOMPIERRE DE CHACFEPIÉ, P. Id.
190. BACKER (A.), Ancien du Consist. Id.
191. KOENEN (H.-J.). Id. Id.
192. BLOM (P). Id. Id.
193. MARCHAND (A.-H.), P. Sommières (Gard).
194. LIÈVRE. Etud. en théologie. Montauban.
195. BONHÔTE, P. La Sagne, canton de Neuchâtel (Suisse.)
196. GRANDPIERRE, P., r. Joubert, 43. Paris.
197. SCHNEEGANS (le prof.). Strasbourg.
198. DRION (Ch.), Présid. du trib. Schelestadt.
199. CORBIÈRE, P. Montpellier.
200. MUNTET (le prof.), doyen de la faculté de théologie protestante. Montauban.
201. BONIFAS (le prof.). Id.
202. DE FÉLICE (le prof.). Id.
203. JALAGUIER (le prof.). Id.
203. NICOLAS (le prof.). Id.
205. PÉDEZERT (le prof.) Id.
206. SARDINOX (le prof.). Id.
207. MATTER (le prof.), Dr en théol. Strasbourg.
208. BRUCH (le prof.), doyen de la Faculté de theol. prot. Strasbourg.
209. SCHWEBEL, lic. en théol. Id.
210. BOEGNER (le prof.). Id.
211. FREV, P. Id.
112. CERFBEER (le colonel), ancien député, président du Consist. central des israelites de France, r. du Helder, 5. Paris.
213. DE CHABAUD LATOUR (le colonel baron), ancien député. Grenoble.
214. DE LA GRANGE (le marquis), sénateur, r. Gren.-St.-Germ., 113. Paris.
215. TRIBERT (Louis), r. St-Lazare, 79. Id.

- MM.
216. COIGNET (Fr.), r. Suresne, 13 Id.  
 217. GALETTE, P. Orange (Vaucluse).  
 218. ABRIC, P. Fougères (Herault).  
 219. GRASSART, libraire. Paris.  
 220. MÉJEAN (L.), P. Durfort p. Sauve (Gard).  
 221. DELAMARE, P. Id.  
 222. BOUFINÉAU, P. Lezay (Deux-Sèvres).  
 223. BOURCHEMIN-ENCONTRE, P. Id.  
 224. MASSÉ (J.), P. Aix (Bouch.-du-Rhône).  
 225. POUJAIN, P. Havre (Seine-Inf.).  
 226. MONOD (Henri), négociant. Id.  
 227. SALOMON (Alph.), command. du *Favori*, port du Havre.  
 228. POUPOT, P. Poitiers (Vienne).  
 229. GRIEUMARD, P. Quissac (Gard).  
 230. HUTER (G.-A.), Hellering.  
 231. AUBRESY (J.), anc. du Consist. Montagnac (Herault).  
 232. PULSFORD (Luc), M. du S. Ev. Alais (Gard).  
 233. DHOMBE (Eru.), P. Id.  
 234. MASSOT (P.), M. du S. Ev. Codognan (Gard).  
 235. COUDERC (J.), P. Mas d'Azil (Ariège).  
 236. DE BRAY (D.), P. Romainmotier p. Pontarlier (Vaud), (Suisse.)  
 237. DOMBRE (J.), P. Castres (Tarn).  
 238. PELET (A.), P. Nieulle p. Saujon (Char-Inf.).  
 239. CHARRAUD (D.-P.), Id. Id.  
 240. ROUX, Id. Id.  
 241. GRILLÉ, négociant. Id. Id.  
 242. PERRET (J. E.), M. du Consist. Mauzac p. Marenne (Char-Inf.)  
 243. COINDRIAU fils. Lazac p. Marenne. Id.  
 244. GOGUEL (Ch.), P. Mandeuze p. Montbéliard (Doubs).  
 245. DARRIED (Ph.), P. Mazères p. Saverdun (Ariège).  
 246. RIBARD (C.), P. Roquedur p. le Vigan (Gard).  
 247. DOBRÉE (mad. Ve), Nantes (Loire-Inf.).  
 248. MAFFRE (B.), P. Mouilleron-en-Pareds Vendée).  
 249. VIEU (L.), P. Rieubach p. Mas d'Azil (Ariège).  
 250. GOGUEL (V.), P. Chenebier p. Héricourt (Haute-Saône).  
 251. VERRUE (Ed.), P. Saint-Sauvant (Vienne).  
 252. ZIEGLER (J.), peintre d'hist., 14, r. Bien-faisance. Paris.  
 253. FOL, banquier, 9, place de la Bourse. Id.  
 254. SAMSON DE LA VALESQUERIE, St-Ebremont-de-Boufos-è p. Canisy (Manche).  
 255. MELON, P. Caeu.  
 256. BEAUJOUR (G.-S.), notaire. Caen.  
 257. RABAUT, P. Montredon (Tarn).  
 258. DE COMTE, propriétaire. Id.
- MM.
259. GUY, P. Jarnac (Charente).  
 260. BORNAND (J.), P. Nancy (Meurthe).  
 261. GERMAIN, avocat, 18, r. Nve-d.-Pet.-Ch.  
 262. NOGARET (J.), P. Bayonne (Basse-Pyr.).  
 263. ROBINEAU, P. Cherbourg (Manche).  
 264. MICHEL (H.), P. Montpellier (Herault).  
 265. BOECKEL (Ch.), chef de la maison Treuttel et Wurtz. Strasbourg.  
 266. MONTALIVET, St Bonnet-de-Joux (Seine-et-Loire).  
 267. MONNIER, à Nancy (Meurthe).  
 268. CAZALET (Ph.-J.), P. Damazan (Lot-et-G.).  
 269. PERTUZON, P. Dijon (Côte-d'Or).  
 270. BARREAU, P. La Salvanie, Montredon (Tarn).  
 271. GLEIZE, P. Lourmarin (Vaucluse).  
 272. BOUISSET, P. Merindol. Id.  
 273. SÉNAUX, P. La Motte d'Aignes. Id.  
 274. GOULIN, P. Gabrières d'Aignes. Id.  
 275. FLORIS, P. La Coste. Id.  
 276. PAUR, P. Montechéroux p. St-Hippol. (Doubs).  
 277. FALLOT, P. Audincourt p. Montbél. Id.  
 278. MEYER (L. F.), P. Etupes. Id. Id.  
 279. JUILLARD, P. Valentigney. Id.  
 280. BERGER, P. Beaumont p. Delle (H.-Rhin).  
 281. ROBERTY, P. Mantes (Seine-et-Oise).  
 282. LAFON, P. St-Jean-du-Gard.  
 283. DATT (Ch.), P. Clairegoutte p. Champaign (H.-Saône).  
 284. PERROT (Georges), 7, boulev. Beaumarchais. Paris.  
 285. SERVIÈRE (P.), P. Aouste p. Crest. (Drôme).  
 286. VIEWEG, associé de M. Frank, libr. Paris.  
 287. BAUM, P. Strasbourg.  
 288. REUSS (Ed.) (le prof.), Strasbourg.  
 289. CHASTEL (Et.) (le prof.), Genève.  
 290. CHENEVIÈRE (le prof.), recteur de l'Acad., doyen de la Fac. de Theol. Genève.  
 291. BORDIER (H.), archiviste paléographe, r. Taitbout, 31, Paris.  
 292. GARCIN (Ad.), P. Hohwald p. Villé (Bas-Rhin).  
 293. VERMEIL (Ch.), St-Michel-de-Chabrilanoux (Ardeche).  
 294. CHABRAND, P. Toulouse (Hte-Gar.).  
 295. MATHER, M. du Consist. Id.  
 296. MARIE Id. Id.  
 297. COURTOIS. Id. Id.  
 298. SOL, Id. Id.  
 299. CAZALIS, P. Toulouse.  
 300. GIRAUD (L.), P. La Motte - Ste - Heraye (Deux-Sèvres).

## APERÇUS HISTORIQUES.

### LA RÉFORMATION RELIGIEUSE, POLITIQUE ET CIVILE DE GENÈVE.

Nous avons donné les quelques lignes dans lesquelles M. Guizot a caractérisé de haut le seizième siècle et ses révolutions religieuses. Voici une page tracée aussi de main de maître, et qui répond à la même pensée. C'est celle dans laquelle M. Mignet résume les trois révolutions accomplies à Genève, en moins d'un

demi-siècle, et qui, sous l'influence du génie de Calvin et de l'apostolat de Farel, changèrent entièrement la face de la Suisse française (1).

La première de ces révolutions, dit-il, déhéra Genève du duc de Savoie, qui perdit son autorité déléguée en voulant l'étendre et la transformer en souveraineté absolue. Elle se fit à l'aide d'une alliance avec les cantons de Fribourg et de Berne, qui défendirent l'indépendance de Genève, et elle eut pour instrument principal Berthelier, qui paya de sa tête ce patriotique service.

La seconde introduisit dans Genève le culte réformé, et y détruisit la souveraineté de l'évêque. Elle s'opéra par l'entremise de Farel, avec l'assistance du canton de Berne, et au profit du parti démocratique qui, vainqueur du duc de Savoie, tendit à rester le seul maître de Genève, et à ne plus en partager le gouvernement avec son ancien prince ecclésiastique.

La troisième constitua l'administration protestante dans Genève, et lui subordonna l'administration civile. Elle fut accomplie par Calvin, secondée par les émigrés étrangers, et dirigée contre le parti municipal des libertins, comme la seconde contre le parti ecclésiastique de l'évêque, comme la première contre le parti étranger du duc de Savoie. Les Savoyards, les épiscopaux, les démocrates succombèrent tour à tour les uns devant les autres, et tous devant les calvinistes.

La première de ces révolutions valut à Genève son indépendance extérieure; la seconde, sa régénération morale et sa souveraineté politique; la troisième, sa grandeur. Ces trois révolutions ne se suivirent pas seulement, elles s'enchaînèrent. La Suisse marchait à la liberté, l'esprit humain à l'émancipation. La liberté de la Suisse fit l'indépendance de Genève, et l'émancipation de l'esprit humain fit sa réformation. Ces changements ne s'accomplirent ni sans difficultés, ni sans guerre. Mais s'ils troublèrent la paix de la ville, s'ils y agitèrent les âmes, s'ils y divisèrent les familles, s'ils y causèrent des emprisonnements, des exils, s'ils y ensanglantèrent les rues, ils trempèrent les caractères, ils éveillèrent les esprits, ils purifièrent les mœurs, ils formèrent des citoyens et des hommes, et Genève sortit transformée de ses épreuves. Elle était assujettie, et elle devint indépendante; elle était ignorante, et elle devint une des lumières de l'Europe; elle était une petite ville, et elle devint la capitale d'une grande opinion. Sa

(1) M. Mignet a, selon sa louable habitude, travaillé sur les sources originales, et notamment d'après un Ms. de la Bible de Genève (no 147) contenant une Vie inédite de Farel, et une Chronique écrite par le ministre Froment.

science, sa constitution, sa grandeur furent l'œuvre de la France, par ces exilés du seizième siècle, qui, ne pouvant pas réaliser leurs idées dans leur pays, les portèrent en Suisse, dont ils payèrent l'hospitalité en lui donnant une religion et le gouvernement spirituel de plusieurs peuples. (MIGNET, *Mémoire sur l'établissement de la Réforme religieuse et sur la constitution du calvinisme à Genève.*)

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

### LA PREMIÈRE ÉDITION PROTESTANTE DE LA BIBLE FRANÇAISE

ET LA PREMIÈRE SOCIÉTÉ BIBLIQUE.

On l'a dit avec raison : « Entre tous les souvenirs des peuples, il n'en est pas qui puissent se rapporter à un fait plus important que la traduction de la Bible en leur langue. » C'est l'étude de la Bible qui a fait la Réforme de l'Eglise chrétienne; elle a donc une grande part dans l'étude de la Réforme. L'histoire des traductions protestantes de la Bible française est en tête de l'histoire religieuse et littéraire du Protestantisme français, et nous embrasserons avec joie cette occasion de revenir à ces sources vives de notre foi, où nos pères se sont abreuvés et désaltérés, où ils ont puisé leur énergie morale et trempé leurs cœurs, et qui seules pourraient encore, sans nul doute, étancher la soif dévorante du siècle présent et à venir... *Sua si bona norint!*

Heureux, s'ils connaissaient *les sources du bonheur!*

Nous avons l'intention de nous occuper ici de Pierre Robert OLIVETAN, ce premier éditeur de la Bible protestante française, qu'on a même considéré à une certaine époque, mais à tort, comme le premier traducteur français de la Bible (1).

(1) Il convient de rappeler la traduction imprimée à Anvers en 1528, 1529, 1532 et 1534. On sait qu'elle est l'œuvre de Jaques Le Fèvre d'Estaples, qui avait publié dès 1523, à Paris, *les saintes évangiles traduites en françois*, et *les pseumes* en 1525. On sait aussi que Le Fèvre d'Estaples fut déclaré hérétique par la faculté de théologie de Paris, et que, tandis que les Cordeliers de Meaux proserivaient sa traduction, les Cordeliers d'Anvers donnaient, en 1520, leur entière approbation pour l'imprimer et débiter. Enfin, il faut citer aussi la version de Guyars des Moulins, chanoine de Saint-Pierre d'Aire, version faite d'après la *Bible hystoriée* ou *Histoires scolastiques de la Bible*, du fameux Pierre le Mangeur (Comestor), doyen de l'église de Troyes, et terminée en 1297. Elle fut imprimée à Paris par Philippe le Noir, in-4<sup>o</sup> gothique, sans date, édition d'une extrême rareté. On en connaît quatre autres éditions : 1<sup>o</sup> celle faite par ordre de Charles VIII, Roy de France, à Paris, par Ant. Verard, environ l'an 1487, in-fol. 2 vol.; 2<sup>o</sup> celle de Mich. le Noir, Paris, environ l'an 1515, in-4<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> celle de 1535, in-4<sup>o</sup> (intitulée : *La Bible translattée du Latin en François*, au vray sens, pour les simples gens qui n'entendent pas le Latin, corrigée et imprimée nouvellement. xxxv. c.); 4<sup>o</sup> celle enfin intitulée : *La grant Bible en François*, historice et corrigee. Paris, Anthoyne Bonnemère, 1538. In-fol. — Le père Simon et le père Lelong en citent encore quelques autres éditions. — V. le remarquable ouvrage de Horne, *Introd. to the Crit. Study of the Scriptures*, London, 1822, t. 2. — V. aussi un rapport intéressant du prof. Levade, fait en 1828 à la treizième assemblée de la Soc. Bibl. du canton de Vaud, et rapporté dans le 78e Bulletin de la Soc. Bibl. prot. de Paris, en 1829.

Tout bien considéré, on peut donc dire que les versions de Le Fèvre d'Estaples et d'Olivetanus sont les premières versions non historiques et non gloses, et qu'ainsi les deux premières versions de la Bible en langue vulgaire sont protestantes. Ce sont aussi les premières qui dénotent le sens critique et où il soit tenu compte des textes originaux. Celle d'Olivetanus, faite très rapidement (en une année), aurait peut-être pu être plus achevée; mais nous ne savons pour quoi, au dire de Senebier, Bochart l'appelait, par un mauvais jeu de mots, *l'averion des savants*. Calvin, qui la connaissait, pour y avoir mis la main, en faisait cas, et Théodore de Bèze

Nous avons réuni à cet effet quelques notes; mais nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs un morceau écrit depuis longtemps déjà et à l'intérêt duquel vient ajouter encore la circonstance qui le fit écrire. Nous l'extrayons du deuxième Rapport de la Société Biblique française et étrangère, présenté en 1835 par M. Henry Lutteroth, secrétaire. Il sera lu ou relu ici, nous en sommes persuadé, avec plaisir et avec fruit (1).

Olivetani était parent de Calvin et, comme lui, de Noyon; tout porte à croire que ce fut lui qui appela l'attention du grand Réformateur sur les controverses de Luther et des théologiens allemands avec l'église de Rome. Calvin prêta sans

en a parlé avec éloge. Le père Simon en loue la méthode, qu'il déclare très bonne, et il fait d'ailleurs à Olivetan l'honneur de le considérer comme le premier qui ait traduit la Bible en français sur les textes hébreu et grec, et il reconnaît que jusque-là les traductions faites seulement d'après le latin de la Vulgate n'ont pu être exactes. Mais il y a plus: Calvin semblait avoir fermé la bouche aux plus difficiles par l'avertissement plein de sagesse et de force qui termine son épître-préface. Nous pensons qu'on nous saura gré de traduire ici, peut-être pour la première fois, ce passage:

« Du traducteur, dit-il, je ne veux dire que peu de chose, de peur qu'on n'attribue ce que je dirai à la parenté qui nous lie ou à notre vieille amitié. Je dirai cependant (et cela, je crois pouvoir l'affirmer sans crainte d'être démenti) qu'il est doué d'un esprit vif et pénétrant, qu'il ne manque pas de science et qu'il n'a épargné ni travail, ni recherches, ni soins: c'est un homme, en un mot, très versé dans les devoirs du traducteur. Toutefois, il est, je m'en doute bien, des endroits qui (soit par suite de la grande diversité des goûts, soit parce que dans un ouvrage de si longue haleine il est difficile de ne pas faiblir quelquefois) ne plairont pas à tout le monde. Mais si le lecteur rencontre de ces endroits, je l'invite à ne pas attaquer et à ne pas incriminer un savant qui a bien mérité des études sacrées, mais bien plutôt à le reprendre de ses fautes avec modération. Cette modération ne sied pas moins le vrai savoir que la piété chrétienne. Ce sera d'ailleurs justice envers notre excellent Robert Olivetan, qui, entre autres qualités éminentes qui le distinguent, est remarquable par la modestie, si je dois appeler modestie ce qui est vraiment chez lui une humilité portée à l'excès, puisqu'elle a failli l'empêcher d'entreprendre le saint travail de cette translation, et que ce n'est qu'à force de sollicitations et de supplications que ces deux vénérables frères et intrepides témoins de la parole de Dieu, Eusemeth et Chlorotes, ont enfin obtenu qu'il l'accomplît. Quant à ceux dont aucune considération ne saurait contenir la langue, je les prie de se souvenir qu'il est très facile de faire assaut de médisances, et que les commères pratiquent cet art de mesdres dans les carrefours encore mieux que les rhéteurs dans les écoles. Ils n'ont d'ailleurs pas de représailles à attendre, je les en prévient. Ils auront affaire à un homme qu'ils peuvent provoquer impunément, du moins pour tout ce qui est attaque en paroles. Mais je les avertis aussi de ne pas se promettre une grande gloire de leurs frais d'éloquence agressive; car il est d'une grande vérité, ce proverbe qui dit: *qu'il est facile de critiquer, mais non de pratiquer.* » *Cavillari omnia promptum esse, sed non item emulari.*

On voit en passant que notre vers si souvent cité:

La critique est aisée et l'art est difficile,

n'est que la traduction littérale et élégante à la fois d'une vieille locution populaire appliquée ici fort à propos.

Le savant Rochart aurait donc perdu de vue les excellents avis de Calvin et sacrifié au plaisir de faire un bon ou plutôt un méchant mot. — C. R.

(1) M. le prof. Ed. Reuss, de Strasbourg, a publié, dans la *Revue de Théol. et de Philos. chrét.* (janv. et juin. 1851, janv. 1852.), trois articles d'un haut intérêt, sous le titre de *Fragments littér. et crit. relatifs à l'hist. de la Bible franç.* Se plaignant avec raison de ce que l'histoire des saintes Écritures n'a guère été jusqu'ici qu'un chapitre de bibliographie critique, le savant professeur part de ce principe que cette histoire est en grande partie celle de la pensée et de la vie chrétiennes elles-mêmes, et il adresse un appel à toutes les personnes qui seraient à portée de lui fournir des lumières sur ce sujet, de lui communiquer des éclaircissements, des découvertes, des corrections. Il a déjà traité: 1<sup>o</sup> des prétendues traductions de la Bible sous Charlemagne et Louis-le-Débonnaire; 2<sup>o</sup> des traductions vaudoises (1er article); 3<sup>o</sup> des Bibles *historiées, glosées, versifiées*, comme formant le cadre d'une histoire de la Bible française, avec une notice détaillée et très instructive sur un *Codex Ms.* appartenant à la bibliothèque de Strasbourg. M. Reuss reprendra plus tard son étude sur les traductions vaudoises, terrain sur lequel il se rencontre avec notre collaborateur, le Dr Gilly, de Durham, connu par divers travaux spéciaux sur cette matière, et notamment par l'ouvrage très intéressant qu'il a publié en 1848: « The Romaunt version of the Gospel according to St. John, with an introductory history of the version of the N. T. anciently in use among the old Valdeuses. Lond. 8<sup>o</sup>. »

M. Reuss (nous nous empressons d'annoncer cette bonne nouvelle) nous a offert de nous faire quelques communications, lorsque la suite de ses études bibliques l'amènera aux époques comprises dans le cadre de nos travaux. — C. R.

doute à Olivetan quelque secours pour sa traduction; ce qui est certain, c'est qu'on trouve à la première page, au *verso* du titre, une belle épître latine adressée par lui « aux Empereurs, Rois, Princes, et peuples soumis à l'empire du Christ, » laquelle montre bien l'intérêt qu'il prenait à l'ouvrage et à l'auteur. On sait qu'il revit ensuite ce travail et le fit réimprimer à Genève, en 1540 (1).

C'est un fait remarquable assurément, que cette première translation protestante de la Bible ait été le produit de ce qu'on peut appeler la première association biblique. Il est juste que l'honneur en soit rendu à ces chrétiens vaudois, qui ont la gloire d'avoir conservé fidèlement, au fond de leurs Vallées, le dépôt sacré du culte et de la règle évangéliques, et qui, aujourd'hui même, semblent destinés à répandre la Bonne Nouvelle dans des régions trop longtemps fermées à la Parole de vie.

LE TROISIÈME ANNIVERSAIRE CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE TRADUCTION PROTESTANTE  
DE LA BIBLE FRANÇAISE PAR ROBERT OLIVETAN, DE NOYON.

(Fragment d'un rapport lu le 1<sup>er</sup> mai 1835.)

Il est impossible de ne pas éprouver un sentiment solennel quand, ne considérant plus dans son isolement la fête biblique qui nous rassemble, on l'envisage comme une partie d'un grand tout, comme un des nombreux chaînons qui lient entre eux les efforts dont la dissémination de la Bible est le but. En effet, tandis que nos sociétés bibliques mesurent encore leurs travaux par les années qui s'écoulent, des siècles nous séparent déjà de ceux des traducteurs illustres auxquels nos langues modernes doivent leurs premières versions de l'Écriture sainte; des dizaines de siècles de ceux de ces copistes patients auxquels la conservation du texte sacré est due, et à la tête desquels Dieu plaça les rois d'Israël, quand il leur prescrivit, par la bouche prophétique de Moïse, de transcrire la loi, déposant ainsi dans la Bible elle-même l'idée première de l'institution biblique.

Réunis aujourd'hui pour une fête anniversaire, nous le sommes aussi pour un jubilé séculaire. De même que les Allemands ont célébré, en 1834, le souvenir de la traduction de la Bible en leur langue, achevée trois cents ans avant par Luther, nous devons nous rappeler en ce jour, avec une pieuse gratitude, que c'est en 1535 qu'a été donnée à la France, par Robert Olivetan, la première bonne version française de la Bible...

Trois siècles se sont écoulés depuis que Robert Olivetan, qui se nomme lui-même *l'humble et petit translateur de la Bible*, la fit imprimer à Neuchâtel. Les circonstances au milieu desquelles cette grande œuvre a été ac-

(1) In-4<sup>o</sup> goth., connu sous le nom de *Bible de l'Épée*, de la marque adoptée par l'imprimeur. Elle est excessivement rare. « Les Vaudois, dit le bibliographe David Clement, en auront transporté la plus grande partie dans leurs Vallées, où quantité d'exemplaires auront été détruits, non-seulement par l'usage, mais surtout par les flammes, et par mille autres moyens qui étaient les suites naturelles des persécutions répétées qu'un zèle aveugle leur a fait essayer. » M. le past. Fred. Monod possède un bel exemplaire de cette précieuse Bible de 1535 et a bien voulu le mettre à notre disposition. — C. R.

complies sont trop intéressantes pour que nous hésitions à vous les raconter. Hilerme Eusemeth, Céphas Chlorotes et Antoine Almeutes, des Vallées du Piémont, avaient visité, quelques années auparavant, les églises chrétiennes de France; ils virent que les exemplaires de l'Ancien et du Nouveau Testament, en langue vulgaire, écrits à la main, étaient si rares qu'ils ne pouvaient servir qu'à l'usage de bien peu de gens; et comme les Bibles françaises imprimées auparavant n'étaient « que fausseté et barbarie, » dit Théodore de Bèze (1), ils représentèrent à leurs frères, ainsi que le raconte Olivetan (2), que « pour l'honneur de Dieu et pour le bien de tous les chrétiens ayant « connaissance de la langue française, il serait grandement expédient de re- « purger la Bible, selon les langues hébraïque et grecque, en langage fran- « çais; à quoi, ajoute-t-il, iceux nos frères se sont joyeusement et de bon « cœur accordés, s'employant et s'évertuant à ce que cette entreprise vint à « effet. » Olivetan fut invité à se charger de ce travail; mais il avait trop petite idée de lui-même pour s'en croire capable. Il fallut qu'on le contraignit en quelque sorte, en faisant valoir auprès de lui le puissant motif de l'intérêt de la vérité. « J'ai fait du mieux que j'ai pu, comme vous voyez, dit-il. J'ai « labouré et foui, le plus profondément qu'il m'a été possible, en la vive mine « de la pure vérité, pour en tirer l'offrande que j'apporte pour la décoration « et pour l'ornement du saint temple de Dieu. Ainsi donc, ô Eusemeth et « Chlorotes, et vous tous autres fidèles, je n'ai pas honte, comme la veuve de « l'Évangile, d'avoir apporté devant vos yeux mes deux petits quadrains de « la valeur d'une maille, qui est toute ma substance. D'autres viendront « après, qui pourront mieux réparer le chemin et faire la voie plus pleine, « comme est facile à espérer. »

La traduction est prête; mais comment publier ce livre? Les frais seront considérables; et comme il est surtout destiné à des chrétiens pauvres, que leurs persécutions ruinent et dépouillent, le débit n'en sera pas rapide. Ne craignez rien, cependant; dans tous les temps le règne de Dieu s'affermir au milieu des obstacles. L'idée qui vous a portés à fonder l'institution dont nous célébrons aujourd'hui le second anniversaire, s'empare des chrétiens du Piémont; ils collectent entre eux la somme énorme de 4,500 écus d'or (3), et se formant en quelque sorte en société biblique vaudoise et étrangère, ils font imprimer à Neuchâtel, chez Pierre de Wingle, la première traduction française digne de confiance, et ils en offrent à nos ancêtres de nombreux exemplaires. « C'est à toy, pauvre petite Eglise, dit Robert Olivetan, qu'est « adressé ce précieux trésor de la part d'un certain pauvre peuple, le tien « ami et frère en Jésus-Christ, lequel, depuis que jadis il en fut doué et en-

(1) *Hist. des Egl. réf. au royaume de France*, t. I, p. 36.

(2) *La Bible, etc., Apologie du Traducteur*.

(3) *Histoire des Vaudois*, par Perrin, p. 161.

« riche par les apôtres ou ambassadeurs de Christ, en a toujours eu l'entière  
 « jouissance ou fruition ! Et maintenant icelui, te voulant faire fête de ce  
 « que tant tu désires et souhaites, m'a donné cette charge et commission de  
 « tirer et déployer ce trésor hors des armoires et des coffres hébraïques et  
 « grecs, pour, après l'avoir entassé et empaqueté en bougettes (2) françaises,  
 « le plus convenablement que je pourrai, selon l'adresse et le don que Dieu  
 « m'a donné, en faire un présent à toi, ô pauvre Eglise, à qui rien on ne  
 « présente... Oh ! la gracieuse denrée de charité, de laquelle on fait marchan-  
 « dise pour telle convenance si utile et si profitable ! Oh ! la bénigne posses-  
 « sion de grâce, qui rend au donnant et à l'acceptant une même joie et dé-  
 « lectation ! »

Que résulte-t-il de là, si ce n'est que l'institution biblique remonte aussi haut que la traduction fidèle de la Bible en notre langue ? C'est donc un double jubilé que nous sommes appelés à célébrer aujourd'hui : celui du livre que nous répandons et celui des institutions qui le répandent. Ce n'est pas, d'ailleurs, dans un vain intérêt de curiosité que nous entrons dans ces détails, mais parce que nous sommes convaincus que les impressions que ce souvenir nous a fait éprouver sont de nature à s'emparer puissamment de nos cœurs. Il nous est impossible de porter nos regards sur ce volume antique et vénérable, sur cette Bible traduite par Robert Olivetan, puis successivement revue par Calvin, par Malingre, par les pasteurs et professeurs de Genève, par Desmarets, par Martin, par Ostervald, et qui est encore aujourd'hui la base première de versions en usage parmi nous ; sans nous souvenir de l'histoire de ce livre. Elle est sérieuse, Messieurs, et, pour ne parler que de cet exemplaire qui est ici devant moi, que de faits propres à nous émouvoir jusqu'au plus profond de nos âmes, ne pourrait-il pas révéler sans doute si, s'animant tout à coup, il nous disait ce qu'il a fait dans le monde avant que son langage, que les siècles ont vieilli, lui ait fait trouver une retraite dans une de nos bibliothèques, d'où il sort aujourd'hui comme ces vétérans qui, dans les fêtes de la patrie, quittent un instant l'asile élevé par la reconnaissance publique et racontent encore les combats auxquels ils ont pris part. Messieurs, c'est la Bible des confesseurs et des martyrs ! Il n'est aucune de ses pages qui n'ait eu sa part dans le réveil religieux du seizième siècle, aucune qui n'ait convaincu de péché, de justice et de jugement, ou qui n'ait parlé des compassions éternelles de Dieu et de son amour en Jésus-Christ. Cette Bible, à tout prendre, et malgré les nombreux changements que son style a dû subir, est encore la nôtre. C'est elle qui unit par un lien mystérieux les chrétiens du temps d'Olivetan et les chrétiens de notre temps, et qui, pendant trois cents ans, leur a permis à tous de puiser à une même source la même foi, la même espérance et le même amour.

(1) *Bougette*, petit sac de cuir qu'on porte en voyage.



Avons-nous eu tort de penser qu'il fallait célébrer par un jubilé de si grands souvenirs? Toutefois nous ne proposons pas de les consacrer en élevant un monument ou en frappant des médailles. Ce n'est pas à l'aide du ciseau ou du balancier, mais au moyen de la presse, qu'il faut solenniser la fête. Les feuilles du saint Livre sont moins périssables que le marbre et que le bronze. Réjouissons-nous donc de l'œuvre d'autrefois, en faisant l'œuvre d'aujourd'hui. Oui, si d'une main nous avons reçu le livre qu'on a tendu à nos pères par-dessus les Alpes, de l'autre main tendons-le, par-dessus les Pyrénées, à un peuple qui ne le lit pas encore. Si 1535 est une date qui fait battre nos cœurs, que 1835 soit une date qui fasse tressaillir d'autres cœurs. Et pour cela il n'est pas besoin de quelque chose d'extraordinaire, que l'histoire enregistre et dont les peuples se souviennent; il suffit de ces événements dont les anges se réjouissent, et qu'avec l'influence du Saint-Esprit chaque Bible que nous distribuons peut produire. Pour qu'il en soit ainsi, tandis que nous répandons la Parole imprimée par la main des hommes, demandons à Dieu de l'écrire lui-même, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair. (1) C'est ce que demandait aussi l'antique Société Biblique de 1535, dont nous venons de parler, dans ces vers auxquels le temps n'a rien fait perdre de leur énergie, et qui sont imprimés en tête de la première Bible française :

Au lecteur des deux Testamentz, contenans la volonté et parole de Dieu.

Le divin Testateur, qui en testant ne ment,  
 Et ne voudrait frauder nullement sa partie,  
 Veut que de tous soit leu son double Testament,  
 Et qu'à chacun en soit la teneur départie.  
 Veut donc que la copie en est desjà sortie  
 Aux autres nations, pour toi, peuple François,  
 En ton language aussi a esté assortie,  
 Affin que de ton droiet plus assuré tu soys.  
 Non-seulement en livre escrit l'auras ainçois,  
 En ton cœur l'escrira, par divine pratique,  
 (Ainsi qu'il a promis) si tu oys et receois  
 Du loyal Testateur le Testament publique.

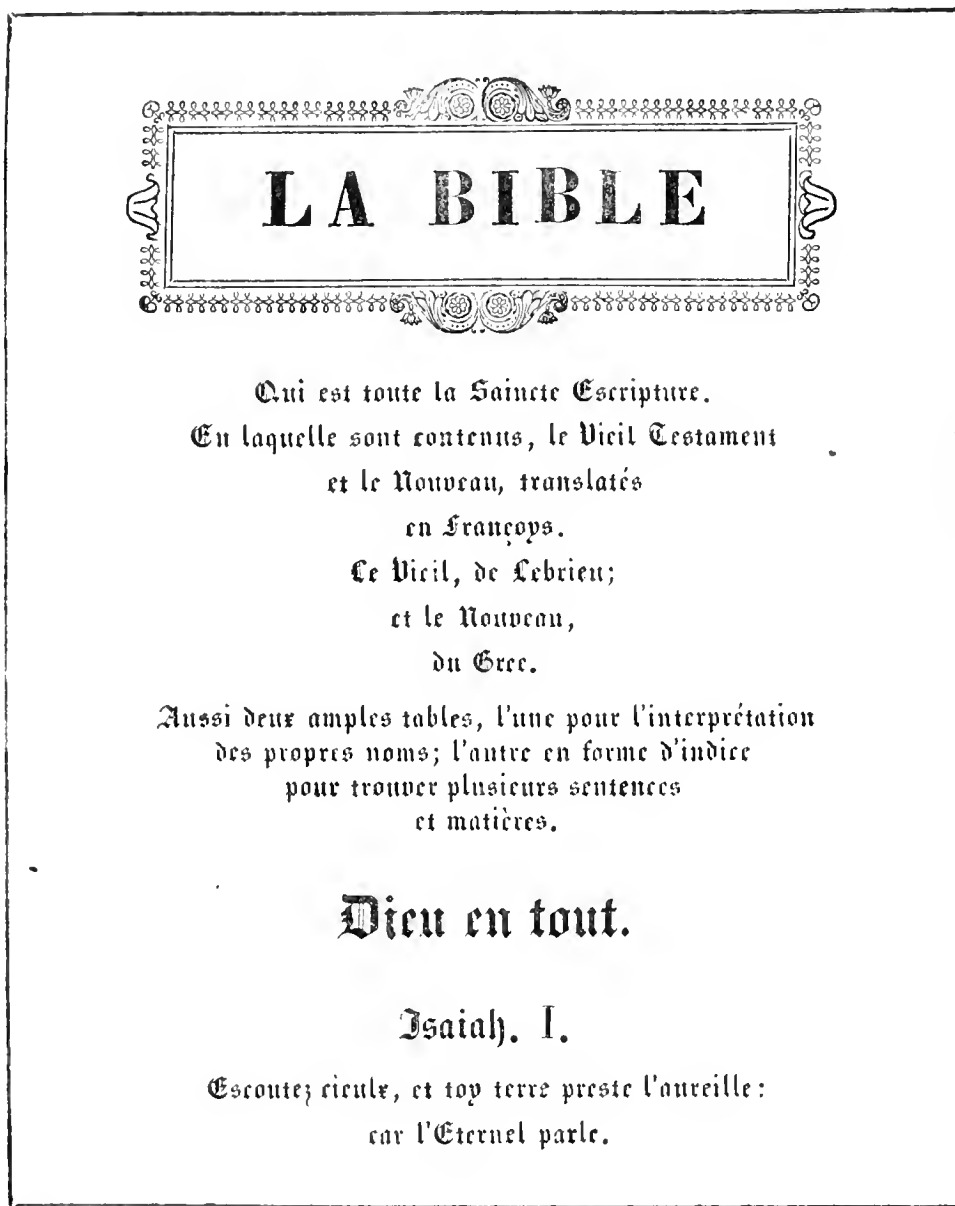
## II. LUTTEROTH.

Nous voudrions compléter cette appréciation élevée et chaleureuse, en donnant quelques détails sur les mérites intrinsèques et les traits caractéristiques du vénérable *in-folio* que nous avons sous les yeux; nous aimerions aussi à en tirer quelques citations. Mais cette revue nous entraînerait trop loin pour cette fois. Il

(1) 2 Corinth. III, 3.

faut nous borner à donner le titre, que nous reproduisons avec sa disposition typographique et autant que possible avec sa physionomie, et un dizain qui présente une particularité curieuse.

Voici d'abord le titre du volume :



Voici le dizain, qui se trouve à la dernière page :

Au lecteur de la Bible.

Lecteur entendz, si Vérité adresse,  
viens donc ouyr instamment sa promesse  
et vif parler : lequel en excellence  
veult asseurer nostre gresse espérance.

l'esprit Jésus qui visite et ordonne  
 noz tendres meurs, icy sans cry estonne  
 tout hault raillart escumant son ordure.  
 remercions eternelle nature,  
 prenons vouloir bienfaire librement,  
 Jésus querons veoir Eternellement.

Si l'on prend toutes les premières lettres des mots de ce dizain, on trouve qu'elles forment ce distique :

*Les Vaudois, peuple évangélique,  
 Ont mis ce trésor en publique.*

Il nous reste encore des remarques intéressantes à faire. — C. R.

---

## BERNARD PALISSY

CONSIDÉRÉ COMME ÉVANGÉLISTE OU PRÉDICATEUR DE LA RÉFORME ET COMME ÉCRIVAIN.

**Son récit de la fondation de l'Eglise réformée de Saintes, d'après l'édition originale et avec les notes manuscrites de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Z 2,122, E.)**

(Suite.)

Nous reprenons la narration de Palissy, en priant le lecteur de se souvenir que son livre était adressé, ainsi qu'on l'a vu par les dédicaces, aux Montmorency et à Catherine de Médicis elle-même :

« Il advint l'an 1546, qu'aucuns Moines ayans esté quelques iours és parties d'Allemagne, ou bien ayans leu quelques livres de leur doctrine, et se trouvant abusez, ils prindrent la hardiesse assez couvertement, de découvrir quelques abus, mais soudain que les Prestres et beneficiers entendirent qu'ils detractoyent de leurs coquilles, ils inciterent les inges de leur courir sus : ce qu'ils faisoient de bien bonne volonté, à cause qu'aucuns d'eux possedoyent quelque morceau de benefice, qui aidoit à faire bouillir le pot. Par ce moyen, aucuns desdits Moines estoient contrains s'en fuyr, s'exiler, et se desfroquer, craignans qu'on les feist mourir de chaud. Les uns se faisoient de mestier, les autres regentoyent en quelque village, et par ce que les isles d'Olleron, de Marepnes, et d'Allevart, sont loin des chemins publics, il se retira en ces isles là quelque nombre desdits moines, ayans trouvé divers moyens de vivre, sans estre cogneu : et ainsi qu'ils frequentoient les personnes, ils se hazardoyent de parler couvertement, jusques à ce qu'ils fussent bien asseurez qu'on n'en diroit rien. Et apres que par tel moyen ils eurent reduit quelque quantité de personnes, ils trouverent moyen d'obtenir la chaire, parce qu'en ces iours là, il y avoit un grand Vicaire qui les favo-

risoit tacitement : dont s'en ensuivit, que petit à petit en ces pays et isles de Xaintonge, plusieurs eurent les yeux ouvers, et cogneurent beaucoup d'abus qu'ils avoyent auparavant ignorez, qui fut cause, que plusieurs eurent en grande estime lesdits Predicateurs, combien que pour lors ils desconvroyent les abus assez maigrement.

« Il y eut en ces iours là un nommé Collardeau, Procureur fiscal, homme pervers, et de mauvaise vie, qui trouva moyen d'avertir l'Evesque de Xaintes, qui estoit pour lors à la Cour, luy faisant entendre que tout estoit plein de Lutheriens, et qu'il luy donnast charge et commission pour les extirper, et non seulement luy escrivit plusieurs fois, mais aussi se transporta iusques audit lieu. Il fit tant par ces moyens, qu'il obtint une commission de l'Evesque, et du Parlement de Bourdeaux, avec une bonne somme de deniers, qui lui furent taxez par ladite Cour. Cela faisoit-il pour le gain, et non pour le zele de la Religion. Quoy fait, il pratiqua certains iuges, tant en l'isle d'Olleron, que d'Allevert, et pareillement à Gimosac, et ayant aposté ces iuges, il fit prendre le Prescheur de saint Denis, qui est au bout de l'isle d'Olleron, nommé frere Robin, et tout par un moyen, le fit passer en l'isle d'Allevert, où il en print un autre nommé Nicole, et quelques iours apres, il print aussi celuy de Gimosac, qui tenoit eschole, et preschoit les Dimanches, estant fort aimé des habitans : et combien que ie pense qu'ils soyent escrits au livre des Martyrs, ce neantmoins, parce que ie say la verité de certains faicts insinuez, j'ay trouvé bon les escrire, qui est, qu'eux ayans bien disputé, et soustenu leur Religion en la presence d'un Navieres, Theologien, Chanoine de Xaintes, qui autresfois avoit commencé à descouvrir les abus, toutesfois, parce que le ventre l'avoit gagné, il soustenoit du contraire, comme très-bien les pauvres captifs luy savoyent reprocher en son visage. Quoy qu'il en fut, ces pauvres gens furent condamnez à estre desgraduez, et vestus d'accoustremens verds, à fin que le peuple les estimast fols ou insensez : et qui plus est, parce qu'ils soustenoient virilement la querelle de Dieu, ils furent bridez comme chevaux par ledit Collardeau, auparavant que d'estre menez sur l'eschafaut, esquelles brides y avoit en chacune une pomme de fer, qui leur emplissoit tout le dedans de leurs bouches, chose fort hideuse à voir : et estans ainsi desgraduez, ils les retournerent en prison, pour les mener à Bourdeaux, à fin de les condamner à mourir : mais entre les deux il advint un cas admirable, savoir est, que celuy à qui on vouloit le plus de mal, lequel on pensoit faire mourir le plus cruellement, ce fut celuy qui leur eschappa, et sortit des prisons par un moyen admirable : car pour se donner garde de luy, ils avoyent mis un certain personnage sur les degrez d'une aviz près des prisons, pour escouter s'il se feroit quelque brisure : aussi on avoit eu des grans chiens des villages, qu'un grand Vicaire avoit amené, ausquels on avoit donné le large de la court de l'Evesché,

à fin qu'ils abbayassent, si les prisonniers venoyent à sortir. Nonobstant toutes ces choses, frere Robin lima les fers qu'il avoit aux iambes, et les ayans limez, il bailla les limes à ses compagnons : et ce fait, il perça les murailles qui estoyent de bonne massonnerie, mais il advint un cas estrange, c'est que d'aventure il y avoit plusieurs barriques appilées l'une sur l'autre, au devant de ladite muraille, lesquelles barriques estans poussees à bas, menerent un grand bruit, qui furent cause, que le portier se leva, et ayant long temps escouté, s'en retourna coucher : et ainsi, ledit frere Robin sortit en la court, à la merci des chiens, toutesfois Dieu l'avoit inspiré d'avoir prins du pain, et quand il fut en la court, il le ietta ausdits chiens, qui eurent la gueule close, comme les Lions de Daniel. Or il faut noter, que ledit Robin n'avoit iamais esté en ceste Ville cy de Xaintes : pour ceste cause, estant en la court de l'Evesché, il estoit encore enfermé, mais Dieu voulut qu'il trouva une porte ouverte, qui se rendoit au iardin, auquel il entra, et se trouvant de rechef enfermé de certaines murailles bien hautes, il apperceut à la clarté de la lune un certain Poirier, qui estoit assez pres de ladite muraille, et estant monté audit Poirier, il apperceut par le dehors de ladite muraille un fumier, sur lequel il pouvoit aisément sauter (1). Quoy voyant, il s'en retourna és prison, pour savoir si quelqu'un de ses compagnons auroit limé ses fers : mais voyant que non, il les consola, et exhorta à batailler virilement, et à prendre patiemment la mort, et en les embrassant, print congé d'eux, et s'en alla derechef monter sur le Poirier, et de là sauta sur les fumiers de la rue, mais ce fut une chose tres merveilleuse, procedante de la providence Divine, comment ledit Robin peut eschapper le second danger : car parce qu'il n'avoit iamais esté en la Ville, il ne savoit à qui se retirer : mais parce qu'il avoit esté malade d'une pleuresie és prisons, et qu'on lui avoit donné un Medecin, et un Apoticaire, ledit Robin couroit par les rues, en s'enquerant dudit Medecin et Apoticaire, desquels il avoit retenu le nom : mais en ce faisant, il alla tabourner en plusieurs portes des plus grands de ses ennemis, et entre les autres, à la porte d'un Conseiller, qui fit diligence le lendemain pour savoir de ses nouvelles, et promettoit cinquante escus de la part du grand Vicaire nommé Selliere, à celuy qui donneroit moyen de prendre ledit Robin. Iceluy donc frappant par les portes à l'heure de minuict, avoit divinement pourveu à son affaire : car il avoit troussé son habit sur ses espauls, et avoit attaché son enferge (2) en une de ses iambes, et par tel moyen, ceux qui sortoyent aux fenestres, pensoyent que ce fust un laquay. Il fit si bien, qu'il se sauva en quelque maison, et de là fut en mesme heure conduit hors la Ville, ce qui advint au mois d'Aoust dudit an : mais ses deux compagnons furent bruslez, l'un en ceste Ville de Xaintes, et l'autre à Libourne, à cause

(1) Ici l'annotateur a fait une croix.

(2) Sa chaîne.

que le Parlement de Bourdeaux s'en estoit là fuy, pour raison de la peste, qui estoit lors en la ville de Bourdeaux, et moururent les susdits maistre Nicole et ses compagnons l'an 1546, au mois d'Aoust, endurans la mort fort constamment.

« L'Evesque, ou ses Conseillers, s'avisèrent en ce temps-là d'une ruse et finesse grandement subtile : car ayans obtenu quelque mandement du Roy, pour couper un grand nombre de forest, qui estoient à l'entour de ceste Ville, toutesfois, parce que plusieurs avoyent leur iouyssance des bois et pasturages esdites forests, ils ne vouloyent permettre qu'elles fussent abattues (1) : mais ceux-cy, suivans les ruses Mahometistes, s'avisèrent de gagner le cœur du peuple par predications et presens faits au gens du Roy, et envoyèrent en ceste ville de Xaintes, et autres Villes du Diocèse certains moines Sorbonistes, qui escumoyent, bavoyent, se tormentoyent et viroyent, faisans gestes et grimaces estranges, et tous leurs propos n'estoyent que crier contre ces Chrestiens nouveaux, et aucunesfois ils exaltoyent leur Evesque, en disant qu'il estoit descendu du precieux sang de Monseigneur saint Louys (2), et par tel moyen, le pauvre peuple souffroit patiemment que tous leurs bois fussent coupez : et les bois estans ainsi coupez, il n'y eut plus de Predicateurs : voila comment le peuple fut deceu en ses biens, et pareillement en ses esprits. Par là tu peux aisement iuger, quel pouvoit estre l'estat de l'Eglise reformee, laquelle n'avoit encore aucune apparence d'Eglise, sinon aucuns, qui tacitement, et avec crainte detractoyent de la Papauté.

« Il y eut quelque temps apres, l'an 1557, qu'un nommé maistre Philibert Hamelin, qui avoit esté autresfois prisonnier en ceste Ville, et prins par le mesme Collardean, se transporta derechef en ceste Ville de Xaintes (3), et parce qu'il avoit demeuré à Geneve un bien long temps depuis son emprisonnement, et ayant augmenté audit Geneve de Foy et de doctrine, il avoit toujours un remords de conscience, de ce qu'il avoit dissimulé en sa confession faite en ceste Ville, et voulant reparer sa faute, il s'efforçoit partout où il passoit d'inciter les hommes d'avoir des Ministres, et de dresser quelque forme d'Eglise, et s'en alloit ainsi par le pays de France, ayant quelques serviteurs qui vendoyent des Bibles, et autres livres imprimez en son Imprimerie : car il s'estoit desprestré et fait Imprimeur. En ce faisant, il passoit quelque fois par ceste ville, et alloit aussi en Allevert. Or il estoit si inuste, et d'un si grand zele, que combien qu'il fust homme assez mal portatif, il ne voulut jamais prendre de chevaux, encore que plusieurs l'en requeroient

(1) Ici une croix.

(2) Cet évêque était, en effet, Charles, cardinal de Bourbon, frère d'Antoine, roi de Navarre, que les Ligueurs reconnurent un moment roi de France, en 1589, sous le nom de Charles X. au mépris de la loi salique. Duplessis-Mornay fut chargé par Henri IV de s'emparer de sa personne, et accomploit avec succès cet important coup de main.

(3) Les instructions données à Philibert Hamelin par Calvin sont consignées au premier volume des reg. Mss. de la Ven. Comp. des pasteurs de Genève. M. Crottet en a donné une copie. (*Chron. prof.* Append., pièce 18.)

d'une bonne affection. Et combien qu'il eust bien de quoy moyennement, si est-ce qu'il n'avoit aucune espee à sa ceinture : ains seulement un simple baston en la main, et s'en alloit ainsi tout seul, sans aucune crainte.

« Or advint un iour, apres qu'il eut fait quelques prieres et petites exhortations en ceste ville, ayant au plus sept ou huit auditeurs, il print son chemin, pour aller en Allevert, et devant que partir, il pria le petit troupeau de l'assemblée, de se congreger, de prier et s'exhorter l'un l'autre : et ainsi, s'en alla en Allevert, tendant à fin de gagner le peuple à Dieu, et là estant recueilli benignement, par la plus grand<sup>e</sup> partie du peuple, fit certains presches au son de la cloche, et baptisa un enfant. Quoy voyant les Magistrats de ceste ville, contraindrent l'Evesque d'exhiber deniers, pour faire la suite (1) dudit Philebert, avec chevaux, gens-d'armes, cuisiniers et vivandiers. L'Evesque et certains Magistrats de ceste ville se transporterent au lieu d'Allevert, là où ils firent rebaptiser l'enfant qui avoit esté baptisé par ledit Philebert, et ne le pouvans là attraper, ils le suivirent à la trace, iusques à ce qu'ils l'eurent trouvé en la maison d'un Gentil-homme, et ainsi, l'amenerent en ceste ville comme mal-faicteur, és prisons criminelles, combien que ses œuvres rendent certain tesmoignage, qu'il estoit enfant de Dieu, et directement esleu. Il estoit si parfait en ses œuvres, que ses enuemis estoyent contraints de confesser qu'il estoit d'une vie sainte, toutesfois sans approuver sa doctrine.

« Je suis tout esmerveillé, comment les hommes ont osé assoir iugement de mort sur luy, veu qu'ils savoyent bien, et avoyent entendu sa sainte conversation : car ie suis assuré, et le puis dire à la verité, que deslors qu'il fut amené és prisons de Xaintes, ie prins la hardiesse (combien que les iours fussent perilleux en ce temps là) d'aller remonstrer à six des principaux Iuges et Magistrats de ceste ville de Xaintes, qu'ils avoyent emprisonné un Prophete, ou Ange de Dieu, envoyé pour annoncer sa Parole, et iugement de condamnation aux hommes sur le dernier temps, leur assurant, qu'il y avoit onze ans, que ie cognoissois ledit Philebert Hamelin d'une si sainte vie, qu'il me sembloit, que les autres hommes estoyent diables au regard de luy. Il est certain, que les Iuges userent d'humanité en mon endroit, et m'escouterent benignement : aussi parlois-je à un chacun d'eux estant en sa maison. Finalement ils traitterent assez benignement ledit maistre Philebert, toutesfois ils ne se peuvent excuser qu'ils ne soyent coupables de sa mort. Vray est qu'ils ne le tuerent pas non plus que Pilate et Judas Iesus Christ, mais ils le livrerent entre les mains de ceux qu'ils savoyent bien qu'ils le feroient bien mourir. Et pour mieux parvenir à un lave-main, pour s'en descharger, ils s'avisèrent qu'il avoit esté Prestre en l'Eglise Romaine, par-

(1) Pour poursuivre ledit Philibert.

quoy l'envoyèrent à Bourdeaux avec bonne et seure garde, par un Prevost des Mareschaux.

« Veux-tu bien cognoistre comment ledit Philebert estoit de sainte vie ? on lui donnoit liberté d'estre en la chambre du Geolier, et de boire et manger à sa table, ce qu'il fit, pendant qu'il estoit en ceste Ville : mais apres que par plusieurs iours il eut travaillé, et prins peine de reprimer les ieux et blasphemes qui se commettoyent en la chambre du Geolier, il fut si desplaisant (1), voyant qu'ils ne se vouloyent corriger, que pour obvier à entendre un tel mal, soudain qu'il avoit disné, il se faisoit mener en une chambre criminelle, et estoit là tout le long du iour tout seul, pour obvier (2) les compagnies mauvaises.

« Item, veux-tu encore mieux savoir, combien il cheminoit droitement ? Luy estant en prison, survint un Advocat du pays de France, de quelque lieu où il avoit érigé une petite Eglise, lequel Advocat apporta trois cents livres, qu'il présenta au Geolier, pourveu qu'il voulust de nuict mettre ledit Philebert hors des prisons. Quoy voyant le Geolier, fut presque incité à ce faire, toutesfois il demanda conseil audit maistre Philebert, lequel respondant, luy dist, qu'il valoit mieux qu'il mourust par la main de l'executeur, que de le mettre en peine pour luy. Quoy sachant ledit Advocat, rapporta son argent : ie te demande, Qui est celuy de nous, qui voudroit faire le semblable, estant à la merci des hommes ennemis, comme il estoit ?

« Les Iuges de ceste Ville savoient bien qu'il estoit de sainte vie, toutesfois ils l'ont fait pour crainte de perdre leurs offices, ainsi le faut-il entendre. Je fus bien adverti, que eependant que ledit Philebert estoit és prison de ceste Ville, qu'il y eut un personnage, qui parlant dudit Philebert, dist à un Conseiller de Bourdeaux : On vous amenera un de ces iours un prisonnier de Xaintes, qui parlera bien à vous, Messieurs : mais le Conseiller en blasphémant le nom de Dieu, iura qu'il ne parleroit pas à luy, et qu'il se donneroit bien garde d'assister à son iugement. Je te demande, ce Conseiller se disoit estre Chrestien, il ne vouloit pas condamner le Iuste ; toutesfois, puisqu'il estoit constitué Iuge, il n'aura point d'excuse : car puis qu'il savoit que l'autre estoit homme de bien, il devoit de son pouvoir s'opposer au iugement de ceux qui par ignorance, ou par malice le condamnerent, livrerent, et firent pendre comme un larron, le 18. d'Avril de l'an susdit.

« Quelque temps auparavant la prise dudit Philebert, il y eut en ceste Ville un certain artisan, pauvre et indigent à merveilles, lequel avoit un si grand desir de l'avancement de l'Evangile, qu'il le demonstra quelque iour à un autre artisan aussi pauvre que luy, et d'aussi peu de savoir, car tous deux

(1) Cela lui déplut tellement.

(2) Eviter.



n'en savoyent guere : toutesfois le premier remonstra à l'autre que s'il vouloit s'employer à faire quelque forme d'exhortation, ce seroit la cause d'un grand fruit (1) : et combien que le second se sentoît totalement desnüé de savoir, cela luy donna courage : et quelques iours apres, il assembla un Dimanche au matin neuf ou dix personnes, et parce qu'il estoit mal instruit és lettres, il avoit tiré quelques passages du vieux et nouveau Testament, les ayans mis par escrit (2). Et quand ils furent assemblez, il leur lisoit les passages ou autoritez, en disant, Qu'un chacun selon ce qu'il a receu de dons, qu'il faut qu'il les distribue aux autres, et que tout arbre qui ne fera point de fruit, sera coupé et ietté au feu : aussi il lisoit une autre autorité prise au Deuteronomie, là où il est dit, Vous annoncerez ma Loy en allant, en venant, en buvant, en mangeant, en vous couchant, en vous levant, et estant assis en la voye : il leur proposoit aussi la similitude des talens, et un grand nombre de telles autoritez, et ce faisoit-il tendant à deux bonnes fins, la premiere estoit, pour monstrier qu'il appartient à toutes gens de parler des statuts et ordonnances de Dieu (3), et à fin qu'on ne mesprisast sa doctrine, à cause de son abiectioñ : la seconde fin, estoit à fin d'inciter certains auditeurs, de faire le semblable : car en ceste mesme heure, ils convindrent ensemble, que six d'entr'eux exhorteroyent par hebdomade, savoir est, un chacun de six en six semaines, les Dimanches seulement. Et parce qu'il entreprenoyent un affaire, auquel ils n'avoient jamais esté instruits (4), il fut dit, qu'ils mettroient leurs exhortations par escrit, et les liroyent devant l'assemblée : or toutes ces choses furent faites par le bon exemple, conseil et doctrine de maistre Philebert Hamelin. Voilà le commencement de l'Eglise reformee de la ville de Saintes.

• Le m'asseure, qu'il y a eu au commencement telle assemblée, que le nombre n'estoit que de cinq seulement, et pendant que l'Eglise estoit ainsi petite, et que ledit maistre Philebert estoit en prison, il arriva en ceste Ville un Ministre nomme de la Place, lequel avoit esté envoyé, pour aller prescher en Allevert : mais ce mesme iour, le Procureur dudit Allevert se trouva en ceste Ville, qui certifia, qu'il y seroit fort mal venu, à cause de ce Baptesme, que maistre Philebert avoit fait, parce qu'on avoit condamné plusieurs assistans à fort grandes amendes, qui fut le moyen, que nous priames ledit de la Place, de nous administrer la Parole de Dieu, et fut receu pour nostre Mi-

(1) Notre annotateur dit en marge : **abus manifeste.**

(2) Notre annotateur scandalisé dit : **imitation diabolique.**

(3) Réflexion de l'annotateur : **peu les entendent dont à eulx appartient les enseigner.**

(4) **Bien diet : mieulx jamays ad ce se n'avoient esté inspirez ne de Dieu ap-pelez.** — L'annotateur approuve et ajoute que ces bonnes gens eussent encore mieux fait de s'abstenir de leurs exhortations chrétiennes. C'est du moins ce que ses paroles semblent vouloir dire.

nistre, et demeura insques à ce que nous eusmes Monsieur de la Boissiere, qui est celui que nous avons encore à present (1) : mais c'estoit une chose pitoyable, car nous avions bon vouloir, mais le pouvoir d'entretenir les Ministres n'y estoit pas, veu que de la Place pendant le temps que nous l'eusmes, il fut entretenu une partie aux depens des Gentils-hommes, qui l'appeloient souvent, mais craignans que cela ne fust le moyen de corrompre nos ministres, on conseilla à Monsieur de la Boissiere de ne partir de la Ville sans congé, pour servir à la noblesse, veu qu'aussi il y eut urgent affaire. Par tel moyen, le pauvre homme estoit reclos comme un prisonnier, et bien souvent mangeoit des pommes, et buvoit de l'eau à son disner, et par faute de nappe, il mettoit bien souvent son disner sur une chemise, parce qu'il y avoit bien peu de riches qui fussent de notre assemblée, et si n'avions pas de quoy luy payer ses gages. Voila comment notre Eglise a esté erigee au commencement par gens mesprisez : et alors que les ennemis d'icelle la vindrent saccager et persecuter, elle avoit si bien profité en peu d'années, que desia les jeux, danses, ballades, banquets et superfluitez de coiffures et dorures, avoyent presque toutes cessé : il n'y avoit plus guere de paroles scandaleuses, ni de meurtres. Les proces commençoient grandement à diminuer : car soudain que deux hommes de la Religion estoient en proces, on trouvoit moyen de les accorder : et mesme bien souvent, devant que commencer aucun proces, un homme n'y eust point mis un autre, que premierement il ne l'eust fait exhorter à ceux de la Religion. Quand le temps s'approchoit de faire ses Pasques, plusieurs haines, dissensions et querelles estoient accordees : il n'estoit question que de Pseaumes, Prieres, Cantiques et Chansons spirituelles, et n'estoit plus question de Chansons dissolues ni lubriques. L'Eglise avoit si bien profité, que mesme les Magistrats avoyent policé plusieurs choses mauvaises, qui dependoyent de leurs authoritez. Il estoit defendu aux Hosteliers de ne tenir jeux, ni de donner à boire et à manger à gens domiciliez, à fin que les hommes desbauchez se retirassent en leurs familles. Vous eussiez veu en ces iours là és Dimanches, les compagnons de mestier se pourmener par les prairies, boscages, ou autres lieux plaisans, chantans par troupes Pseaumes, Cantiques et Chansons spirituelles, lisans et s'instruisans les uns les autres. Vous eussiez aussi veu les filles et vierges assises par troupes és iardins et autres lieux, qui en cas pareil se delectoyent à chanter toutes choses saintes : d'autre part, vous eussiez veu les pedagogues, qui

(1) Claude de la Boissière, gentilhomme du Dauphiné, qui peu de temps après sa conversion, avait étudié la théologie à Genève sous Calvin. Il avait été ministre à Aix en Provence, et quitta Genève le 28 mai 1558, *pour s'en aller à Naintes et prêcher la parole de Dieu*, ainsi que le constate une mention consignée aux registres de la vénérable Compagnie des pasteurs — M. Crottet a publié de ce pasteur deux lettres inédites à Calvin et à de Collonges (Fr. de Morel), datées de Naintes, mars et juin 1561, et tirées des Mss. de la Bibl. de Genève. (*Hist. des Egl. réf. de Pons*, etc., p. 57.) Il en a donné une troisième adressée à Théodore de Bèze, datée de Naintes, le 17 septembre 1565, et tirée du même dépôt, no 118. (*Pet. Chron. prot.*, p. 104.) Claude de la Boissière assista au colloque de Poissy.

avoient si bien instruit la jeunesse, que les enfans estoient tellement enseignez, que mesme il n'y avoit plus de geste puerile, ains une constance virile. Ces choses avoyent si bien profité, que les personnes avoyent changé leurs manieres de faire, mesme iusques à leurs contenance.

« L'Eglise fut erigee au commencement avec grande difficulté et eminens perils : nous estions blasmez et vituperez de calomnies perverses et meschantes. Les uns disoyent, si leur doctrine estoit bonne, ils prescheroyent publiquement : les autres disoyent, que nous nous assemblions pour paillarder (1), et qu'en nos assemblees, les femmes estoient communes : les autres disoyent, que nous allions *courtiser et fêter* (2) le diable, avec de la chandelle de rosine. Nonobstant toutes ces choses, Dieu favorisa si bien nostre affaire, que combien que nos assemblees fussent le plus souvent à plein minuit, et que nos ennemis nous entendoient souvent passer par la rue, si est-ce que Dieu leur tenoit la bride serree en telle sorte, que nous fumes conservez sous sa protection, et lorsque Dieu voulut que son Eglise fut manifestee publiquement, et en plein iour (3), il fit en nostre ville un œuvre admirable, car il fut envoyé à Tolose deux des principaux chefs, lesquels n'eussent voulu permettre nos assemblees estre publiques, qui fut la cause, que nous eusmes la hardiesse de prendre la halle. Ce que nous n'eussions seu faire, sans grands scandales, si lesdits chefs eussent esté en la ville. Et qu'ainsi ne soit, tu ne peus uier, que depuis ces troubles, ils ne se soyent totalement appliquez à rabaisser, ruyner et anichiler, enfoncer et abysmer la petite nasselle de l'Eglise reformee.

« Par là, ie puis aisement iuger, que Dieu les a tenus l'espace de deux annees, ou environ (4) à Tolose, à fin qu'ils ne nuisissent à son Eglise, durant le temps qu'il la vouloit manifester publiquement : combien que l'Eglise eut de grans ennemis, toutesfois elle fleurit en telle sorte en peu d'annees, que mesme les ennemis d'icelle, à leur tres-grand regret estoient contraints de dire bien de nos ministres, et singulierement de Monsieur de la Boissiere,

(1) *Ouy*, dit notre annotateur, *de paillardise spirituelle*

Voilà qui confirme bien ce passage de M. de Felice : « Des propos execrables étaient colportés contre les nouveaux croyants. On n'y mettait pas de frais d'invention : c'étaient mot pour mot les vieilles calomnies des païens contre les assemblées des premiers chrétiens. On accusait les hérétiques de ne pas croire en Dieu, d'immoler des petits enfans, d'éteindre les lumières... Je n'achève pas : relisez l'histoire de l'Eglise primitive. » (*Hist. des Protest.*, p. 78.)

(2) Nous avons dû substituer ces deux mots à une façon de parler du bon vieux temps, qui est par trop grossière aujourd'hui.

(3) *La porte de l'église de Dieu a esté et est jour et nuyct ouverte et tousjours manifeste.*

(4) *L'église de Dieu est perdurable et persévère et perséverera jusques à la fin en sa foy et charité sans nul intervalle.*

Ici s'arrêtent les notes manuscrites du premier possesseur de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. On voit que ce devait être un catholique instruit et convaincu, mais inbu de ces grossiers préjugés qui se rencontrent même de nos jours, en matière religieuse, chez des hommes éclairés. Il est remarquable que cette partie de l'ouvrage de Palissy, qui touche à l'établissement de la Réforme à Saintes, est la seule qu'il ait annotée comme on vient de le voir.—C. R.

parce que sa vie les redarquoit, et rendoit bon tesmoignage de sa doctrine. Or aucuns Prestres commençoient d'assister aux assemblees, à estudier, et prendre conseil de l'Eglise : mais quand quelqu'un de l'Eglise faisoit quelque faute, ou tort à quelqu'un des adversaires, ils savoyent tres-bien dire, Vostre ministre ne vous a pas conseillé de faire ce mal : et ainsi, les ennemis de l'Evangile avoyent la bouche close, et combien qu'ils eussent en haine les ministres, ils n'osoient mesdire d'eux, à cause de leur bonne vie.

« En ces iours là, les prestres et moines furent blasmez du commun : savoir est, des ennemis de la Religion, et disoyent ainsi, les Ministres font des prieres, que nous ne pouvons nier qu'elles ne soient bonnes : pourquoy est-ce que vous ne faites le semblable ? Quoy voyant Monsieur le Theologien du Chapitre se print à faire les prieres, comme les Ministres : aussi firent les moines qu'ils avoyent à gages pour leur Predication : car s'il y avoit un fin frere, mauvais garçon, et subtil argumentateur de moine en tout le pays, il falloit l'avoir en l'Eglise Cathedrale. Voila comment en ces iours là, il y avoit prieres en la ville de Xaintes tous les iours d'une part et d'autre.

« Veux-tu bien cognoistre, comment les Ecclesiastiques Romains faisoient lesdites prieres par hypocrisie et malice ? Regarde un peu, ils n'en font plus à present, ni n'en faisoient au paravant la venue des Ministres : Est-il pas aisé à iuger, que ce qu'ils en faisoient, estoit seulement pour dire, ie say faire cela aussi bien comme les autres ? Quoy qu'il en soit, l'Eglise profita si bien alors, que les fruits d'icelle demeureront à jamais : et ceux qui ont esperance de voir l'Eglise abbatue et anichilee, ils seront confus, car puis que Dieu l'a garentie lors qu'ils n'estoyent que trois ou quatre pauvres gens mesprisez, combien plus aujourd'huy aura-t-il soin d'un grand nombre ? Je ne doute pas qu'elle ne soit tormentee : cela nous doit estre tout resolu, puis qu'il est escrit : mais ce ne sera pas selon la mesure et desir de ses ennemis. Plusieurs gens des villages en ces iours là demandoyent des Ministres à leurs Curez ou fermiers, ou autrement ils disoyent qu'ils n'auroyent point de dismes : cela faschoit plus les prestres, que nulle autre chose, et leur estoit fort estrange.

« En ce temps là furent faits des actes assez dignes de faire rire et pleurer tout à un coup : car aucuns fermiers ennemis de la Religion, voyans telles nouvelles, s'en alloient aux Ministres, pour les prier de venir exhorter le peuple, d'où ils estoyent fermiers : et ce, à fin d'estre payez des dismes. Quand ils ne pouvoient finir de Ministres, ils demandoyent des anciens. Je ne ris jamais de si bon courage, toutesfois en pleurant, quant i'ouy dire, que le Procureur qui estoit Greffier criminel, lors qu'on faisoit les proces de ceux de la Religion, avoit luy-mesme fait les prieres un peu au paravant le saccagement de l'Eglise en la Parroisse d'où il estoit fermier : à savoir si lors qu'il faisoit luy-mesme les prieres, il estoit meilleur Chrestien, que quand

il escrivoit les proces contre ceux de la Religion : certes autant bon Chretien estoit-il, lorsqu'il escrivoit les proces, comme quand il faisoit les prieres, attendu qu'il ne les faisoit, que pour avoir les gerbes et fruits des laboureurs. Le fruit de nostre petite Eglise avoit si bien profité, qu'ils avoyent contraint les meschans d'estre gens de bien : toutesfois leur hypocrisie a esté depuis amplement manifestee et cogneuë : car lors qu'ils ont eu liberté de mal faire, ils ont monstré exterieurement ce qu'ils tenoyent caché dedans leurs miserables poitrines : ils ont fait des actes si miserables, que l'ay horreur seulement de m'en souvenir, au temps qu'ils s'esleverent pour dissiper, abysmer, perdre et destruire ceux de l'Eglise reformee. Pour obvier à leurs tyrannies horribles et execrables, ie me retiray secrettement en ma maison, pour ne voir les meurtres, reniemens, et destroussemens qui se faisoient és lieux champestres : et estant retiré en ma maison l'espace de deux mois, il m'estoit avis, que l'enfer avoit esté desfonsé, et que tous les esprits diaboliques estoyent entrez en la ville de Xaintes : car au lieu que i'entendois un pen au paravant Pseaumes, Cantiques, et toutes paroles honnestes d'edification et bon exemple, ie n'entendois que blasphemes, bateries, menaces, tumultes, toutes paroles miserables, dissolution, chansons lubriques et detestables, en telle sorte, qu'il me sembloit que toute la vertu et sainteté de la terre estoit estouffée et esteinte : car il sortit certains diabletons du Chasteau de Taillebourg, qui faisoient plus de mal, que non pas ceux qui estoyent diables d'ancieneté. Eux entrans en la ville, accompagnez de certains prestres, ayans l'espee nue au poing, crioient, Où sont-ils ? il faut couper gorge tout à main, et faisoient ainsi des monvans, sachans bien, qu'il n'y avoit aucune resistance : car ceux de l'Eglise reformee s'estoyent tous absentez : toutesfois pour faire des mauvais, ils trouverent un Parisien en la rue, qui avoit bruit d'avoir de l'argent : ils le tuerent, sans avoir aucune resistance, et en usant de leur mestier accoustumé, le mirent en chemise devant qu'il fust achevé de mourir. Apres cela, ils s'en allerent de maison en maison, prendre, piller, saccager, gourmander, rire, moquer et gaudir avec toutes dissolutions, et paroles de blasphemes contre Dieu et les hommes : et ne se contentoient pas seulement de se moquer des hommes, mais aussi se moquoient de Dieu : car ils disoyent, que Agimus avoit gagné Pere eternel.

« En ce iour là, il y avoit certains personnages és prisons, que quand les pages des Chanoines passoyent par devant lesdites prisons, ils disoyent en se moquant, Le Seigneur vous assistera, et luy disoyent encores, or dites à present, Revenge moy, pren la querelle : et plusieurs autres en frappant d'un baston, disoyent, Le Seigneur vous bénie. Je fus grandement espouventé l'espace de deux mois, voyant que les portefaix, et belistreaux estoyent devenus seigneurs aux despens de ceux de l'Eglise reformee : ie n'avois tous les iours autre chose que rapports des cas espouvantables qui de iour en iour

s'y commettoient, et de tout ce que ie fus le plus desplaisant en moy-mesme, ce fut de certains petis enfans de la Ville, qui se venoyent iournellement assembler en une place pres du lieu où i'estois caché (m'exerçant toutesfois à faire quelqu'œuvre de mon art), qui se divisans en deux bandes, et iettans des pierres les uns contre les autres, iuroyent et blasphemoient le plus execrablement, que iamais homme ouyt parler : car ils disoyent, par le sang, mort, teste, double teste, triple teste, et des blasphemes si horribles, que i'ay quasi horreur de les escrire : or cela dura assez long temps, sans que les peres ni meres y missent aucune police. Il me prenoit souvent envie de hazarder ma vie, pour en faire la punition ; mais ie disois en mon cœur le pseume 79, qui se commence, *Les gens entrez sont en ton heritage* (1). Je say que plusieurs Historiens descrivront les choses plus au long, toutesfois, i'ay bien voulu dire ceci en passant, parce que durant ces iours mauvais, il y avoit bien peu de gens de l'Eglise reformee en ceste Ville. »

## LES PSAUMES

### ET L'ÉPITRE DÉDICATOIRE DE THÉODORE DE BÈZE.

On sait que le chant des psaumes, traduits en langue vulgaire, a joué un grand rôle dans les commencements de la Réforme et tient une grande place dans toute son histoire, en France. Au Pré-aux-Clercs, en 1538, puis dans les lieux de culte accordés par les édits, *au désert* enfin, durant les persécutions, ou en exil loin de la patrie, ces simples mélodies ont exercé toujours et partout leur influence vivifiante et consolatrice ; elles ont tantôt fait des prosélytes ou édifié les fidèles, tantôt exalté les martyrs ou soutenu le courage des exilés. Si donc elles nous paraissent aujourd'hui un peu surannées, nous ne saurions mettre en oubli les glorieux et touchants souvenirs qui s'y rattachent. Tout en souhaitant que notre musique sacrée revête un caractère plus moderne et participe aux progrès d'un art qui s'est tant développé, nous devons comprendre et respecter la prédilection des descendants des huguenots, des vieux Cévenols surtout, pour ces airs séculaires qui sont pour eux et pour nous un pieux héritage. Nous pourrions avoir à

(1) C'est la traduction de Clément Marot, du pseume *Deus, Venerunt gentes*, « dans lequel David se complaint, dit l'ancien argument, de la calamité advenue à Jerusalem par les Assyriens, ou par Antiochus, contre lequel il demande aussi l'aide de Dieu. » Voici l'oraison dont Augustin Marlorat l'a fait suivre, dans l'édition de Paris, 1566 : « Seigneur, protecteur et consolateur des povres affligés, comme ainsi soit, que la rage et fureur de nos ennemis soit telle, qu'en nous ayans ja tourmentez de diverses sortes, ne desirent que nostre ruine extrême : veuille nous assister, et destourner ton ire sur ceux qui te blasphèment, a fin qu'un chacun entende que tu ne meprises la complainte et gemissement de ceux qui t'invoquent de bon cœur, au nom de Jesus Christ ton très cher fils. Amen. »

Marlorat, pasteur très estimé, qui avait assisté au colloque de Poissy, fut exécuté à mort après la prise de Rouen, en octobre 1562. Il avait été de l'ordre des Augustins. C'est lui qui, accusé par le vainqueur d'avoir séduit le peuple, fit cette belle réponse : « Si je l'ai séduit, Dieu m'a séduit le premier ; car je ne leur ai prêché que la pure parole de Dieu. »

nous occuper de ces compositions sous différents rapports (1); en ce moment, nous voulons seulement dire quelques mots du texte français et des premières éditions du Psautier.

Clément Marot, avec le secours de Vatable, traduisit d'abord trente psaumes vers 1540 et les dédia à François 1<sup>er</sup> (2). Bien que trois docteurs de la Faculté de théologie n'y eussent rien vu de répréhensible, ainsi que le déclare le privilège de la première édition, il eut bientôt encouru l'animadversion de la Sorbonne, qui le força (en 1543) à se retirer à Genève, où il traduisit vingt nouveaux psaumes. Calvin fit imprimer ces cinquante cantiques cette même année 1543, en y ajoutant une préface, la liturgie et le catéchisme (3). Cette édition est, ainsi que nous l'avons déjà dit, extrêmement rare. Théodore de Bèze, pendant son séjour à Lausanne, acheva de traduire le reste du Psautier. Le tout fut terminé en 1553, ainsi que le prouve la pièce que nous publions ci-après, et où il est fait allusion au roi d'Angleterre, Edouard VI, qui mourut cette même année. Le recueil complet imprimé à Genève, Chez Simon Du Bosc, 1556, in-24, sous le titre de *Setanteneuf Pseaumes mis en rithme françoise, quarante-neuf par Clément Marot, avec le cantique de Siméon et les dix commandements*. Il parut en France pour la première fois, imprimé à Lyon, en 1562, chez Thomas Constant, in-8, sous ce titre : *Les Psaumes mis en rime françoise, par Cl. Marot et Théodore de Bèze* (4). Le privilège du roy (Charles IX) est daté du 19 octobre et du 26 décembre 1561. C'était l'époque du colloque de Poissy, qui dura du 9 septembre au 13 octobre 1561. Les ministres demeurèrent après même les prélats et leur influence leur fit sans doute obtenir ce privilège quel-

(1) Dans un écrit récent de M. Alfred Dumesnil, *Bernard Palissy*, Paris, 1851, nous avons remarqué un chapitre spécial et intéressant sur le *mouvement musical* de la Réforme, que l'auteur considère comme étroitement lié au mouvement populaire. Il établit que c'est ce double mouvement qui a relevé la musique d'église, honteusement dégénérée et travestie par le clergé romain, que c'est ce mouvement qui a restitué au peuple le chant religieux, dont il avait été insensiblement dépossédé, dans l'exécution des offices, et qui a rendu à l'art musical lui-même son essor moral. Il montre par des faits et des témoignages à quel étrange degré de profanation on en était arrivé dans le culte catholique, et cite ce que dit Goudimel lui-même dans sa Préface, « qu'il a composé ses psaumes, non pas pour induire les gens à les chanter dans l'église, mais pour s'esjouir en Dieu dans les maisons, ce qui ne doit être trouvé mauvais, d'autant que le chant dont on use à l'église demeure en son entier, comme s'il était seul. » Goudimel n'était pas encore protestant lorsqu'il écrivait ces lignes.

(2) Depuis notre dernière note, nous avons pu nous procurer un exemplaire de cette première édition à la Bibl. nat. Il est conservé à la réserve, sous le n<sup>o</sup> A. 331, et est ainsi intitulé : *Trente Pseaumes de David, mis en françois par Clément Marot, valet de chambre du Roy. Avec privilège. Imprimé à Paris par Etienne Rosset, demourant sur le pont Sainct-Michel à l'enseigne de la Roze*. Le privilège signé : de Mesme, est du dernier jour de Novembre 1541. Il n'y a pas d'autre date. La dédicace à François 1<sup>er</sup> s'y trouve.

(3) Guillaume Franc, habile musicien, qui vint à Lausanne en 1543, commença à mettre en musique les Psaumes; Bourgeois et Claude Goudimel continuèrent ce travail. Le psautier fut de bonne heure introduit dans les églises pour faire partie du service divin. D'après Jean Le Comte, cite par Ruchat, c'est dans l'église réformée de Granson, en Suisse, dès le 1<sup>er</sup> décembre 1540, que l'on aurait commencé à chanter les psaumes de Marot. Jusque-là, on aurait chanté avant le sermon l'oraison dominicale et le symbole des apôtres, et, à l'issue du service, les dix commandements.

(4) Toutefois on nous assure qu'il existe une édition française de 1557. Nous n'avons pu vérifier. Mais nous aurons occasion de reparler de notre Psautier, et nous profiterons de toutes les indications qui nous viendraient.

ques jours après. Il y eut une nouvelle édition in-8° en 1563, Lyon, Antoine Vincent, avec un *Calendrier historial*, ou Ephémérides illustrées, pour 1563, ce qui donne à penser qu'elle avait été préparée en 1562 (1). Nous en avons sous les yeux un bel exemplaire, qui est richement relié et a appartenu à un Sieur A. Du Cler, dont le nom est gravé sur les plats. Cette édition a cela de remarquable et de singulier qu'elle est ornée, à chaque page, d'encadrements, arabesques et vignettes, dont quelques-uns ont un caractère pantagruélique et furent sans doute destinés à quelque édition de Rabelais. Ce sont des marques parlantes de l'époque et on rencontre dans un beau psautier allemand, de 1542 (Nuremberg), des lettres illustrées plus étranges encore.

Quoi qu'il en soit, nous avons extrait de ce volume la pièce suivante qui se trouve placée en tête, immédiatement après l'*épître* de Calvin, datée de Genève, 10 juin 1543, à *tous chrestiens et amateurs de la Parole de Dieu*. C'est une dédicace de Théodore de Bèze à *l'Eglise de Notre Seigneur*, qui se recommande à toute l'attention du lecteur par le mérite exquis du fond et de la forme. La foi évangélique du réformateur, aussi bien que son talent poétique plein de fraîcheur, y brillent du plus vif et du plus charmant éclat. On y rencontre plus d'un trait qui, pour l'élévation et l'énergie, rappelle et ne déparerait pas les plus belles stances de Malherbe ou de Corneille. C'est une chose vraiment regrettable que ce morceau ait depuis bien longtemps disparu de nos *Psaumes*, dont il est le préambule historique et dont il devait, à ce titre, rester l'accompagnement obligé. Il est aujourd'hui si peu connu et si rare que nous avons jugé très intéressant de le reproduire ici. Nous avons annoté des passages où le poète fait allusion aux faits contemporains; il en est d'autres si clairs qu'ils se passent de tout commentaire. — C. R.

### THÉODORE DE BÈZE

#### A L'ÉGLISE DE NOSTRE SEIGNEUR.

Petit troupeau, qui en ta petitesse  
 Vas surmontant du monde la hauteur;  
 Petit troupeau, le mépris de ce monde,  
 Et seul trésor de la machine ronde;  
 Tu es celui auquel gist mon courage,  
 Pour te donner ce mien petit ouvrage:  
 Petit, je di, en ce qui est du mien,  
 Mais au surplus si grand, qu'il n'y a rien  
 Assez exquis en tout cest univers,  
 Pour égaler au moindre de ces vers.  
 Voilà pourquoy chose tant excellente

(1) Lyon fut pris par les huguenots le 30 avril 1562, et resta en leur pouvoir jusqu'à la paix du 12 mars 1563.



A toi sur tout excellent je présente ;  
Et suis trompé, si te la dédier,  
N'est à son point la chose approprier.

Arrière Rois et Princees, revestus  
D'or et d'argent, et non pas de vertus !  
Rois, qui servez d'argument aux flatteurs,  
Qui remplissez les papiers des menteurs.  
Ce n'est à vous que s'adresse ceci :  
Non pas qu'à vous parlé ne soit ici ;  
Mais vous n'avez oreilles pour entendre,  
Encore moins le cœur pour y apprendre.

Mais c'est à vous, et vrais Rois et vrais Princes,  
Dignes d'avoir royaumes et provinces,  
Qui défendez, sous l'ombre de vos ailes,  
La vie, hélas ! de maints povres Fidèles.  
C'est (di-je) à vous ausquels parle et s'adresse  
Du grand David la harpe chanteresse :  
Puisqu'entre tous Dieu vous fait l'avantage  
De bien sçavoir entendre son langage.

Or doneques, Rois, oyez parler un Roy ;  
Et vous, bergers, oyez, non pas de moy,  
Mais d'un berger la musette sonner,  
Que Dieu voulut luy-mêmes entonner.  
Oyez, brebis, la musique divine,  
Qui sçait donner plaisir et médecine.  
Gémissez-vous ? vous serez consolées.  
Avez-vous faim ? vous en serez saoulées.  
Endurez-vous ? on vous soulagera.  
Avez-vous peur ? on vous assurera.  
Bref, il n'y a perte ne desplaisir,  
Qu'elle ne tourne en proufit et plaisir.  
Las ! qu'est-ceci, quand vous tous je r'assemble,  
Rois et Seigneurs, bergers, brebis ensemble,  
Il m'est advis que mon compte ne trouve,  
J'en voy les uns aux pattes de la louve ;  
J'en voy les uns qui ont les cœurs faillis ;  
Autres aussi en leurs pares assaillis ;  
Je voy un masque avec sa maigre mine,  
Qui fait trembler les lieux où il chemine (1) ;  
Je voy le loup qui trois couronnes porte,  
Environné de bestes de sa sorte ;  
Je voy des loups desguisés en brebis ;  
D'autres j'en voy qui tournent leurs habits ;  
Je voy les feux bruslants en lieux divers :

(1) Selon M. Baum, qui a donné ce morceau parmi les pièces justificatives du premier volume de sa Vie de Bèze, ces deux vers designent Henri II au corps épuisé, à la face amaigrie.

Ce roi debauché, patron de l'athéisme et de la magie, sous la double influence de sa femme italienne Catherine de Médicis et de sa favorite Diane de Poitiers, se montra ardent aux persécutions. Le martyre des hérétiques fut un passe-temps pour lui et pour sa cour en 1549; la délation, qui amenait la confiscation des biens des condamnés et des fugitifs au profit des delateurs, devint un métier lucratif. Ainsi s'enrichirent, des dépouilles de tant de victimes, maintes abbayes et maisons de noblesse, comme elles firent encore à la revocation de l'Edit de Nantes. M. de Felice fait cette reflexion, qu'elles ont perdu depuis ces biens si mal acquis : les jugements de Dieu s'exécutent en leur jour. Quant aux Valois, quelle memoire ont-ils laissée dans l'histoire ! Leur destinee fut-elle assez exemplaire !

Je voy passer de la mer au travers  
 Une grand'troupe, et un Roy sur le port,  
 Qui tend la main pour les tirer à bord.  
 Que Dieu te doint, ô Roy, qui en enfance,  
 As surmonté des plus grands l'espérance,  
 Croissans tes ans, si bien croistre en ses grâces  
 Qu'après tous Rois toy-mesme tu surpasses (1).

Or cependant, parmi ces grands orages,  
 Troupeaux espars, mis en nos courages,  
 Faisons devoir de chanter les bontés  
 De ce grand Dieu qui nous a tous comptés,  
 Et ne pourra endurer nullement  
 Que nous perdions un cheveu seulement.  
 Vous, enserrés qui en prisons obscures,  
 Pour vérités portez peines tant dures,  
 Et qui souffrez, pour tant juste querelle,  
 La mort, hélas! extrêmement cruelle,  
 Vous taisez-vous en ces afflictions?  
 Fléchirez-vous parmi ces passions?  
 Vos corps sont prins, mais l'esprit est délivre :  
 Le corps se meurt, l'esprit commence à vivre.  
 Sus donc, amis, chantez-moy ces complaints,  
 Faites ouïr ces prières tant saintes,  
 Fendans le feu d'une voix de louanges,  
 Qui soit tesmoin, devant Dieu et ses Anges,  
 De votre sainte et vertueuse estude,  
 Contre le monde et son ingratitude.  
 Que si la langue on contraint de se taire,  
 Face le cœur ce qu'elle ne peut faire :  
 Dont s'ensuyvra un tel allègement,  
 Qu'en pleine mort aurez contentement.  
 S'il faut servir au Seigneur de tesmoins,  
 Mourons, mourons, louans Dieu pour le moins,  
 Au despartir de ces lieux misérables,  
 Pour traverser aux cieus tant désirables.  
 Que les tyrans soyent de nous martyrer  
 Plus tost lassés, que nous de l'endurer (2).

Or donc, à fin que pas un n'eust excuse  
 De louer Dieu, Marot avec sa muse  
 Chanta jadis jusqu'au tiers des Cantiques  
 Du grand David, qui en sons hébraïques  
 Sa harpe lit parler premièrement,  
 Et puis choisit la plume de Clément ;  
 A cette fin que du peuple françois  
 Dieu fust loué et de cœur et de voix.  
 Las! tu es mort sans avoir avancé  
 Que le seul tiers de l'œuvre commencé,

(1) Allusion au jeune roi d'Angleterre, Edouard VI, protecteur zélé de la Réforme, et aux nombreux exiles de tous les pays qui trouvèrent un asile dans ses Etats. Il suffit de nommer Bucer, Pierre Martyr, Ochino. Edouard mourut à la fleur de l'âge, le 7 juillet 1553, et les espérances conçues sous son règne furent cruellement démenties sous le règne de Marie.

(2) Ces vers, dignes du génie tragique de Rotrou et de Corneille, rappellent à la mémoire quelques-uns des admirables martyres racontés par Crespin, celui de la dame de Lunz, des cinq étudiants de Lyon, d'Anne Dubourg. L'antiquité apostolique n'a pas de plus belles morts.

Et, qui pis est, n'ayant laissé au monde,  
 Docte Poëte, homme qui te seconde.  
 Voilà pourquoy, quand la mort te ravit,  
 Avecques toy se teut aussi David.  
 Craignant quasi tous les meilleurs esprits  
 Mettre la main à ton œuvre entrepris,  
 Qui te fait donc (dira quelqu'un) si brave  
 Que d'entreprendre un ouvrage si grave?  
 Écoute, ami, je sçay bien, Dieu merci,  
 Que j'entrepren, et qui je suis aussi.  
 Je sçay très bien que ma condition  
 Suit de bien loin ma bonne affection.  
 Mais toutesfois, un bon cœur trop mieux vaut  
 Lors même que le pouvoir défaut,  
 Qu'un grand pouvoir, et volonté trop lasche.  
 Que si quelqu'un en me lisant se fâche,  
 Tant s'en faut-il qu'il me puisse déplaire  
 Que je voudroy plustost, tout au contraire,  
 Quiconqu'il soit, tant luy estre ennuyeux,  
 Qu'il luy en prinst désir de faire mieux.

Sus donc, esprits de céleste origine,  
 Monstrez ici votre fureur Divine,  
 Et ceste grâce autant peu imitable  
 Au peuple bas, qu'aux plus grands admirable.  
 Soyent désormais vos plumes adonnées  
 A louer Dieu, qui vous les a données.  
 C'est trop servi à ses affections,  
 C'est trop suivi folles inventions.  
 On a beau faire et complaints et cris,  
 Dames mourront, et vous, et vos escrits!  
 Flattez, mentez, faites du Diable un Ange :  
 Vos dieux mourront, vous et vostre louange.  
 Resveillez-vous, amis, de vostre songe,  
 Et m'embrassez vérité pour mensonge.  
 Ne permettez, gentilles créatures,  
 Vos beaux esprits croupir en ces ordures,  
 Chercher vous faut ailleurs qu'en ce bas monde  
 Dignes sujets de votre grand'faoude.  
 Mais pour ce faire, il faut premièrement  
 Que réformiez vos cœurs entièrement.  
 Vos plumes lors, d'un bon esprit poussées,  
 Découvriront vos divines pensées.  
 Lors vous serez poëtes véritables,  
 Prisés des bons, aux meschants redoutables!

Sinon, chantez vos feintes poésies,  
 Dames, amours, complaints, jalousies.  
 Quant est de moy, tout petit que je suis,  
 Je veux louer mon Dieu comme je puis.  
 Tesmoin sera mainte froide montagne  
 De ce mien zèle, et parmi la campagne,  
 Lac Genevois, les rives escumeuses  
 Bruiront de Dieu les louanges fameuses,  
 Et du Très-Haut le Nom parmi les nues  
 Retentira dans les Alpes cornues.

En moi, Seigneur, ce bon vouloir as mis :  
L'effect aussi m'en soit doncques permis,  
Que de cet œuvre achevé je te louë,  
Qu'en ton honneur à ton troupeau je vouë (1).

## LES HUGUENOTS AU LENDEMAIN DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

**Siège, blocus et famine de Sancerre. — La discipline religieuse dans l'armée des huguenots. — Prière du matin au corps-de-garde.**

(Pièce inédite communiquée par M. Eug. Haag, d'après un Ms. de la Bibl. nat.)

Nous sommes au lendemain de la Saint-Barthélemy. Les huguenots ont été de toutes parts traîtreusement surpris dans la nuit, et lâchement égor-gés, à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Rouen, à Orléans, à Bourges, à Saumur, à Angers, à Meaux, à Troyes, à La Charité, etc... L'assassin en chef, qui est le roi de France, épouvanté d'abord de ce qu'il a commandé et exécuté lui-même de sa propre main, a voulu en rejeter toute la respon-sabilité sur les *Guisards*; mais, s'apercevant que personne ne s'y trompe, il prend le parti de revendiquer l'honneur du forfait accompli (2). Il affiche alors cette infâme et absurde supposition d'un complot ourdi par les victi-mes, et public la fameuse DÉCLARATION DU ROY, *de la cause et occasion de la mort de l'amiral, et autres adhérens et complices, dernièrement advenue en cette ville de Paris le 24 jour du présent mois d'aoust 1572*. Cette déclara-tion est du 28 août, jour de la célébration d'un jubilé extraordinaire, avec procession générale pour aller voir une aubépine miraculeuse fleurie au cimetière des Innocents. Le jour suivant, le parlement de Paris s'assem-ble, et, s'associant autant qu'il est en lui à l'œuvre royale, il rend un arrêt d'information contre le feu amiral de France, Gaspard de Coligny.

Cependant, la reine-mère et le conseil secret ne dorment pas. Les rap-

(1) Avons-nous besoin de faire remarquer combien ce dernier passage est beau ! Quel lecteur ne sentirait le souffle religieux et poétique qui l'anime, et cette belle forme qui revêt de si belles pensées ! Bèze montre bien qu'il avait de cette *fureur divine* dont il parle,

Et ceste grâce autant peu imitable  
Au peuple bas, qu'aux plus grands admirable.

(2) Davila prend et donne le change à ce sujet. Voici ce qu'il dit : « Le troisième jour, le Roi, accompagné de tous les princes et seigneurs de sa cour, alla au parlement. Quoique d'abord, dans ses discours et dans ses lettres, il eût attribué à une émotion populaire ce qui venait d'arriver, il *leva le masque* en presenee de cette auguste assemblée, à laquelle il rendit compte, etc. Après ce discours, où le Roi s'attacha à persuader que le massacre de la Saint-Barthelemy *n'était pas un projet prémédité* depuis longtemps ni l'effet de sa politique, mais qu'une nécessité, etc. » De Thou fait remarquer ces contradictions dans lesquelles sont tombés les auteurs et les apologistes de cet atroce carnage.

Bossuet s'exprime aussi dans des termes fort énergiques, que ceux de son église ont parfois trop oubliés. « Ces grimaces, dit-il, n'imposèrent à personne, et l'action qu'on venait de com-mettre fut d'autant plus detestee par les gens de bien, qu'on ne put trouver ni pretexte qui eût la moindre apparence... Le légat du pape, en se rejoissant avec le Roi au nom du pape de l'action qu'il venait de faire, la loua comme méditée de longtemps et conduite avec une pru-dence admirable pour le bien de la religion et de l'Etat. Ce discours déconcertait les conseils du Roi et découvrait ce qu'il voulait tenir caché. »

ports qu'ils reçoivent sur la consternation et l'horreur causées dans les cours étrangères par la nouvelle des massacres et sur le mépris qui en jaillit sur la cour de France, les avertissent qu'il faut pousser plus loin l'artifice et la fraude et payer d'audace. On décide trois choses : 1° qu'il sera fait un simulacre de procès aux quelques malheureux « échappés et détenus ès prisons, » pour garder quelque forme de justice et arriver à une sentence de certains juges commis, qui permettra de les exécuter à mort en présence du peuple, et que le parlement rendra un arrêt contre l'amiral, qui permettra aussi de déterrer son cadavre, pour le faire traîner en la ville par le bourreau et pendre derechef ; 2° de publier des lettres-patentes par lesquelles le roi ordonnera de laisser tranquilles et en liberté de conscience ceux de la religion, « sans toucher à leurs corps et biens aucunement, » afin, comme disent les mémoires d'Etat, « de les attirer doucement par cette pipée, pour faire un second massacre puis après ; » 3° de faire publier des livres et discours contenant apologie de ce qui a été fait, et d'intimer l'ordre aux ambassadeurs « de justifier le roy et les catholiques de plus en plus. »

De là les arrêts du 27 octobre 1572, qui condamnent la mémoire de Coligny et ordonnent que dorénavant le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, sera fête publique, et qui ordonnent l'exécution à mort du brave Briquemault et de Cavagnes, maître des requêtes, ses prétendus complices (1). De là aussi les lettres-patentes du 28 octobre « qui montraient une tant bonne affection du Roy envers ses sujets, » tandis que « les lettres closes qui furent dressées cinq jours après chantoient bien autre chanson. » De là, enfin, l'épître, en latin et en français, de l'avocat Pibrac, l'auteur des célèbres *Quatrains*, imprimée avec privilège du Roy, et les apologies dont se déshonorèrent l'ambassadeur Schomberg et l'évêque de Valence, Jean de Montluc, chargé de la négociation de Pologne, etc. (2).

Mais la cour se trompait dans ses exécrables machinations. Elle allait bientôt reconnaître que, pour avoir « fort éclairci leur race, elle n'était pas encore au bout de tous les huguenots. » Ils ont perdu leurs vaillantes têtes, mais leurs restes mutilés se sont soudain relevés, et dans ce faible corps s'est rallumé un grand courage. Montauban, Nîmes, Milhau, Aubenas, Privas, Mirabel, Anduze, Sommières, et autres villes du Vivarais et des Cévennes, Sancerre et La Rochelle, avant tout, ont reçu les malheureux fu-

(1) Le prochain volume de *la France protestante* contiendra les articles *Beauvais, Seigneur de Briquemault, et Cavagnes*. On y trouvera des détails sur leur mort héroïque, à laquelle Charles IX assista, *aux flambeaux*, comme à une fête.

(2) Le duc d'Anjou voulut charger François Baudoin, le célèbre jurisconsulte, de justifier le massacre de la Saint-Barthélemy. Celui-ci s'en défendit en représentant que personne n'était moins propre que lui à cette tâche, à cause des vives disputes qu'il avait eues avec les ministres de Genève ; mais, fait observer de Thou, la véritable cause de son refus était qu'il detestait ce qu'on voulait qu'il justifiât. (Haag, *France protest.*)

Le chancelier de l'Hospital a flétri la conduite de Pibrac, dont il avait été le patron ; il lui fait un crime d'avoir ainsi prostitué ses talents à un roi qui venait d'épouvanter par un épouvantable massacre une conspiration imaginaire.

fugitifs (1). Au nom du droit de légitime défense, proclamé par le docteur Gerson lui-même, et qui jamais ne fut, hélas ! plus pressant qu'en ces fatales conjonctures, on a décidé de s'insurger contre les massacreurs et de déjouer leurs plans d'extermination. Sancerre et La Rochelle donnent l'exemple, Montauban et d'autres le suivent. A Nîmes, la prudence de Clausonne fait prendre les mêmes résolutions; en Dauphiné, le brave Charles Dupuy Montbrun rallie de nouvelles troupes et s'empare de divers postes. Villars, qui a reçu la charge d'amiral, dépouille sanglante du grand Coligny, se porte en Gascogne; le maréchal Damville s'avance vers Sommières pour l'assiéger; Gontaut-Biron, Strozzi et Blaise de Montluc vont investir La Rochelle. La quatrième guerre de religion est ouverte.

Laissons les événements s'accomplir sur ces différents théâtres, et pendant que le duc d'Anjou perd son temps et sa réputation devant La Rochelle, tournons nos regards vers Sancerre, assiégée, le 3 janvier 1573, par La Châtre, qui avait une revanche à prendre de son échec au siège précédent de 1569. Dès le mois d'octobre, on avait commencé les hostilités; mais les habitants avaient « seu faire une sortie si aspre qu'ils avaient eu relasche. » Après avoir employé trois mois en attaques partielles et essuyé plus de mal qu'il n'en avait fait, La Châtre donne, le 18 mars, un assaut général et furieux, et il est repoussé avec de nouvelles et grandes pertes. Alors, désespérant de réussir de vive force, il se détermine à bloquer la ville. Nous nous garderons d'entrer dans l'affreux détail de ce blocus et de la famine la plus effroyable dont l'histoire ait gardé le souvenir (2). Nous ne noircirons pas les âmes d'un aussi odieux tableau. Nous dirons seulement que cet état de choses inouï dura jusqu'au mois de septembre, les habitants ayant résolu « de plutôt mourir de faim l'un après l'autre et tenir bon jusqu'à demie douzaine, que de se rendre aux adversaires, » et disant aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy : « Nous nous battons, allez assassiner ailleurs ! » et

(1) On ne voit que trop combien Palissy avait raison, dans son ingénieuse prévoyance, de songer à faire, dix ans auparavant, *le dessein de quelque ville ou cité de refuge*. V. ci-dessus, page 33.

(2) Jean de Léry, ministre de La Charité, échappé au massacre de cette ville, nous en a transmis, comme témoin oculaire, un récit circonstancié qui fait fremir et auprès duquel pâlit le plus terrible naufrage. Se peut-il ainsi que la rage des éléments conjures soit plus élemente encore que celle des hommes dans les combats et particulièrement dans les guerres religieuses? — V. de Felice, qui cite quelques-uns des passages les plus adoucis. — Léry a écrit son livre après la levée du siège, sur la demande de La Châtre lui-même. (V. *Mém. de l'Etat de Fr. sous Charles IX.* — V. aussi l'impartiale *Hist. de Sancerre*, par Poupard, cure de cette ville en 1777, et surtout l'*Hist. mémorable de la ville de Sancerre*, etc., de Jean de Léry, 1574, sans nom de lieu, pet. in-8. de 253 p. L'avis au lecteur commence par ces paroles dignes du caractère plein d'énergie et de fidélité de ce ministre : « Pour ce que je suis et seray jusques à la fin de ma vie, moyennant la grâce de Dieu, du nombre de ceux qui font profession de la Religion, pour laquelle la ville de Sancerre a este ainsi rudement et estrangement traitée. » Puis, rendant compte des motifs qui l'ont porté à faire sa relation, il expose et justifie « ce paradoxe chrestien tant de fois vérifié, qu'il n'advient jamais mal aux bons, ny bien aux meschans : parceque les maux mesmes tournent en bien aux bons, et ce qui de soy-même est benediction change de nature advenant aux meschans, ainsi que les médecins du corps disent qu'un corps mal disposé, plus il est nourri, plus il est offensé. Cecy se veoit en tout le gouvernement de ce monde... » Toute cette préface et l'ouvrage même sont très remarquables. — L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Institut, que nous avons consulté, a appartenu à Robert Estienne et porte son nom.

d'un autre côté, « le roi ayant juré qu'il feroit que les uns seroyent mangés par les autres. » La providence du roi des rois, dit Jean de Serres, les garantit enfin par un moyen merveilleux : de bons personnages leur furent envoyés de lointain pays et comme du bout du monde. C'étaient les ambassadeurs de Pologne, qui venaient chercher le duc d'Anjou, et qui sommèrent la cour de tenir la parole que Montluc avait donnée en son nom, de mettre en liberté toutes les villes et personnes molestées en France pour le fait de la religion. On fut trop heureux, dit Benoît, de faire la paix, et d'en trouver le prétexte dans l'intercession des Polonais.

Nous venons de retracer ce résumé d'une défense héroïque, pour donner dans toute la vérité des temps et des lieux la pièce inédite que M. Haag a relevée lui-même sur le Ms. de la collection Dupuy, où elle se trouve conservée de la main même de Matthieu Béroald, pasteur et professeur, qui était à Sancerre au nombre des assiégés.

Entre autres différences entre l'Eglise *réformée* et l'Eglise *non réformée*, on sait quel contraste remarquable présentaient les deux camps des catholiques et des huguenots. On l'avait déjà vu au siège de Rouen, on l'avait vu à Dreux : d'un côté les jeux, les spectacles, la licence ; de l'autre, la règle sévère, à la fois militaire et religieuse. Ce bel exemple se reproduisit d'une manière plus sensible et plus solennelle encore à Sancerre. Il est hors de doute que l'état de guerre ne fut et ne sera jamais un chapitre de morale en action ; mais les maux de la guerre sont plus ou moins grands, suivant que les vices de l'humanité sont plus ou moins déchainés, suivant que le frein moral est plus ou moins brisé. On peut juger de l'armée de la cour par la cour elle-même. Quant aux réformés, il faut lire l'admirable constitution démocratique et fédérative qu'ils avaient adoptée après la Saint-Barthélemy, « selon les ordonnances du Dieu vivant, » et qui portait (art. 21) que la discipline ecclésiastique ordonnée par les synodes, « frain tant saint et nécessaire » (art. 22), « serait observée, « depuis le chef général jusques aux moindres chefs et membres. » Il faut lire les instructions données à ces « *soldats chrétiens*, au général, son Conseil et autres capitaines, et tant qu'il y aura de gens de bien dans l'armée (art. 22 et 26, etc.), » pour « aviser à la sûreté des povres églises, qu'elles ne soyent jamais plus à la mercy des loups et tigres. » (V. Haag, *Fr. Prot.*, t. I, *pièces justif.*, p. 104.) — Il faut enfin se reporter au sein de ces malheureux enveloppés dans les murs de Sancerre, et assister à leurs exercices religieux, qui cèdent le pas aux exercices militaires.

C'est le matin. Le tambour vient de battre et de réveiller ceux que leur tour avait appelés à prendre un peu de repos. Entrons dans un corps de garde. L'assemblée est debout, et le ministre ou l'un des chefs va prononcer, au milieu d'un profond recueillement, la prière suivante, par laquelle ces

intrépides chrétiens, réduits aux dernières des extrémités, s'humilient devant le Seigneur, sans la moindre plainte amère contre les bourreaux qui les ont contraints à se retrancher dans des lieux d'asile et à y défendre leur vie à tout prix. — *C. R.*

**A Sancerre, 1573.**

PRIÈRE DU MATIN AU CORPS DE GARDE (1).

Nostre ayde soit au nom de Dieu qui ha fait le ciel et la terre. Ainsi soyt-il.

Nostre pere et Sauveur, puy qu'il t'ha pleu nous faire la grace d'avoir passé la nuit, pour venir jusques au iour present : veilles nous aussy maintenant faire ce bien que nous l'employons tout à ton service. Tellement que nous ne pensions, ne disions et ne facions rien si non pour te complaire et obeyr à ta bonne volonté. A fin que par ce moyen toutes nos œuvres soyent à la gloire de ton saint nom et à l'édification de nos prochains. Et comme il te plaist de faire luire ton soleil sur la terre pour nous esclairer corporellement, veilles aussy par la clarté de ton Saint-Esprit illuminer nos entendemens et nos cœurs, pour nous adresser en la droite voye de ta justice, nous prenant en ta saintte protection pour tout le tems de nostre vie, et nous pardonnant toutes nos fautes passees, par ta miséricorde infinie pour l'amour de ton Fils bien aymé nostre Seigneur Jesus Christ, comme tu as promis à tous ceux qui t'en requerront de bon cœur. Et d'autant ô Père celeste que les habitans et habitués de ceste ville, après toy se reposent sur la fidélité et prevoyance de nous qui sommes de la garde, fais nous la grace, que nous puissions tellement executer le devoyr de nostre charge, qu'il n'advienne icy aucun inconvenient par nostre lascheté ou negligence. Et qu'en bref il te playse, ô grand Dieu des armées, tellement changer ce tems miserable et calamiteux en un tems heureux au quel toute piété et iustice regne, que nous ne soyons plus en ceste peine de nous garder. Finalement nous te supplions, ô Dieu tout misericordieux, donner ton Saint Esprit et ta cognoissance à tous hommes : instituant et entretenant tousiours en ton Eglise de bons et fideles pasteurs, à fin que toutes brebis esgarées soyent recueillies en la bergerie de ton Fils, et que par ce moyen ton saint nom soit de plus en plus glorifié par tout le monde. Toutes lesquelles choses, ô bon Dieu et Père, nous te demandons au nom et en la faveur de nostre Sauveur

(1) C'est le titre que porte la pièce originale.



Jesus Christ, ainsi comme par luy sommes appris de te prier, disans,  
Nostre Père, etc.

Aussy nous te prions nous augmenter la foy, de la quelle nous faisons confession, disans,

Je croy en Dieu le Père tout puissant, etc.

La bénédiction de Dieu le Père, la grace et faveur de nostre Seigneur Jesus Christ, soit et demeure eternellement sur nous tous, par la communication de son Sainet Esprit. Ainsi soit-il.

(E. H.)

## L'ABJURATION DE HENRI IV

### ET LE PARTI RÉFORMÉ.

Nous continuons la publication des pièces que nous avons annoncées. La suivante, dont on ne connaît point l'auteur, se trouve aux Mss. de la B. bl. nat., et elle a été insérée dans les *Mémoires d'Etat*, ensuite de ceux de M. de Villeroy, publiés d'après les Mss. de 1628 à 1634, par Du Mesnil Bazire, avocat au Parlement de Paris.

Dans les lettres qui viendront après, on verra les ministres de la Parole de Dieu Jean De l'Espine et d'Amours parler au Roy avec toute l'autorité que leur donne la robe de bure. Dans une *Requete de ceux de la Religion*, nouvel et précieux document que nous venons de découvrir, on entendra le langage du parti. La lettre que nous avons voulu donner ici aujourd'hui est au nom d'un simple huguenot, *sujet et serviteur du roy*, et a une portée plus générale.

On sera frappé du sentiment élevé qui inspire tout ce moreeau, respectueux, mais plein de sévérité et de force, long sans être verbeux. On admirera tout ce qu'il y a de délicat et de touchant dans le début : c'est l'éloquence et l'adresse du cœur. On sera attentif à la hardiesse des remarques et à l'excellence des avis donnés au monarque : c'est une leçon de haute politique faite à un prince dans la forme la plus exquise. La droiture, la fidélité et la juste fierté du caractère huguenot y sont empreintes.

### DISCOURS AU ROY

PAR UN SIEN SUJET ET SERVITEUR.

SIRE,

Je me iette aux pieds de vostre Maiesté, vous suppliant de lire vous mesme les plaintes de vos bons et fidels sujets que ie vous represente en ce papier, lequel ie m'efforeeray de faire tomber entre vos mains propres, pour n'estre iugé indiscret, puis qu'il y va de vostre honneur, et que mon dessein n'est pas de vous blasmer en public, mais de vous donner advis en particulier. Ce sera le genoüil en terre, la larme à l'œil, le cœur ouvert, plein d'un zele à vostre service, d'un

sainet desir de vous voir estably en vostre Estat sur les fondemens les plus asseurez de la Religion et de la Iustice. Et croy, SIRE, que c'est la meilleure et plus saine partie de vos pauvres sujets qui parlent maintenant à vous et se plaignent maintenant à vous de vous mesmes; car c'est la voix de vostre peuple : que Dieu a retiré partie de ses benedictions de dessus vous, et qu'il n'accompagne vos armées de ses faveurs comme il souloit. Ce qui est la voix du peuple que vostre changement est cause de ce changement, car qui s'esloigne de Dieu, Dieu s'esloigne de luy. SIRE, ce sont paroles que ne pouvez mespriser sans mespriser vostre ame et vostre Estat. Car combien que chacun de nous ne doive imputer sa faute qu'à son peché, et ne chercher la cause de son mal qu'en soy-mesme, si est-ce qu'ayant veu une mutation en vos mœurs, et tout soudain un tel revers de fortune, on a jugé par l'exemple ordinaire que vos sujets portent la peine de vos fautes. L'exemple en est en David, et en beaucoup d'autres; et les Payens mesmes ont remarqué semblables événemens à l'aventure. Ce sont les trophées de vostre victoire d'Ivry qui vous ont haussé le courage; car c'est environ ce temps que vostre fortune commença de ravalier. Ce vous estoit plutost un sujet de donner gloire à Dieu et vous humilier sous sa puissante main qui a bataillé pour vous; les hommes y firent peu ou rien, vos gens mesmes commencerent à fuir, et vostre nombre estoit le moindre de beaucoup. Apres vostre belle victoire de Coutras, et les autres delivrances miraculeuses que Dieu vous donnoit auparavant, vous souliez l'en reconnoistre pour autheur, et luy en rendiez les sacrifices de loüange : on ne jugeoit point alors, ou que les prosperitez vous elevassent, ou que perdissiez courage pour les adversitez : on a veu depuis qu'enflé de tant de victoires, et vous voyant devant la ville capitale de vostre Royaume, accompagné de tous les Princes de vostre sang, et suivy de la plus belle Noblesse qui se vist oncques, vous commençastes à vous appuyer sur le bras de la chair, et dedaignez aucuns de vos anciens serviteurs, dont Dieu qui vous aimoit, ne vous laissa pas porter bien loin ce péché, car l'évenement du siege de Paris en fit la punition sans doute. En la continuation de ces miseres ie mettray les nostres avec les vostres, à cause de tant d'autres disgraces et mal-heurs qui nous ont reduit en l'extremité où nous sommes et où nous nous voyons reduits aujourdhuy, en laquelle avez le plus grand interest, puis qu'il y va de la perte entiere de vous et de vostre Estat.

Vous, SIRE, en l'élection duquel nous reconnoissons tant de moyens divins : vous, dis-je, SIRE, que vos serviteurs affligés avoient tant de fois choisi pour leur protecteur : Vous, dis-je, SIRE, sur qui, non pas vos sujets seuls, mais toute la Chrestienté iette les yeux comme sur un Hercule nouveau qui nous delivreroit de ces monstres tyrans de l'Europe : Vous, dis-je, qui avec une poignée d'hommes avez acquis tant de trophées et conquis tant de cœurs, qui ja portez en vos lauriers et en vos titres le surnom de Grand, faut-il que soyez méprisé des uns et hay des autres ? Parmi les Rois d'Israël Salomon fut le plus sage et le plus accompli Prince, et rien n'approcha oncques de sa gloire, avec le témoignage mesme de N. S. Toutefois nous reconnoissons et rougissons encore à la honte de sa cheute, sur ses vieux iours il fut tellement possédé par les femmes, qu'à leur induction il se fit Payen et idolatre. Iéhu avait esté spécialement appellé de Dieu, oinct par le Prophete pour executer ses iustes iugemens sur Iésabel, et la maison d'Achab, neantmoins à la fin de son regne il se dévoya, et fit mal. L'histoire Romaine nous apprend les cinq premieres années du regne de Neron, vous sçavez quel monstre il fut après. Tacitus dit que Galba estoit digne d'estre Empereur s'il n'eust esté Empereur, c'est à dire, qu'il avoit esté iugé tel avant, et non pas apres son advenement à l'Empire. Avec un grand nombre d'autres exemples, ce peu vous servira, SIRE, s'il plaist à vostre Majesté prendre le loisir de les mediter. L'accorde que l'amour des femmes est de tant plus supportable qu'il est commun à tous les hommes, et propre quasi à tous les grands ; mais les autres defauts qui se remarquent en vous, si vous ne les corrigez, vous rendront et moins capable de regner, et moins amiable à vos sujets : car tout premier, si vous n'aimez ny ne haïssez, comme l'on dit, tant s'en faut que ce soient perfections d'un Prince, que c'est plustost le propre d'une chose insensible ; Il faut detester les vicieux, reconnoistre les bons, en quoy gist la vigueur de vos loix et l'establissement de vostre Estat. Certainement n'estre point vindicatif n'est pas seulement une exemption de vice, mais ie le compterey parmi les vertus les plus signalées d'un Prince, d'autant qu'en un Prince ou en un Grand qui ont moyen de nuire, elle se trouve fort rarement. Mais quel devoir, quelle affection reciproque pouvez-vous attendre de vos sujets si vous ne les aimez ? On tient que celuy merite le mieux d'estre aimé qui aime le mieux. Les Philosophes en l'Echole disputent que l'amour descend plustost qu'il ne monte ; l'enfant aime

son pere quand il se void aimé par son pere ; il n'y a rien plus semblable à un pere, qu'un Roy, aux enfans que les sujets ; Et si vous pardonnez indifferemment à tous vos ennemis, chérissez et recevez comme vous faites à vostre service et amitié esgalement tous ceux qui dès leur ieunesse ont employé leurs moyens et hazardé leur vie pour vous : Que peut arriver de cette impunité autre chose, sinon une licence aux meschans de continuer à mal faire, et un mescontentement à vos bons et fidels sujets et serviteurs ? Si vous n'aimez rien moins que ceux qui ont couru vostre fortune, et qui vous ont apporté dessus leurs espauls de deça la riviere de Loire, et permettez que leur condition soit pire que sous les feus Rois vos predecesseurs, les esloignans de vos bonnes graces, et de toutes charges et dignitez : Sera-ce pas un sujet de rire aux Ligueurs, sera-ce pas aux bons Catholiques un sujet de croire que quand ils vous auront presté l'espaule pour monter sur le throsne de la Royauté, vous leur donnerez du pied comme aux autres ? Car se pourroit-on promettre autre chose d'un homme qui à tous propos quitte les vieilles amitez pour les nouvelles, qui va si souvent au change de ses affections ?

Vous direz assez, (sçay-je bien) qu'il n'y a point de défaut de bonne volonté que la crainte du mécontentement d'aucuns, lesquels à la vérité vous ont jusques icy tenu le pied sur la gorge, que le dessein de gagner les autres, ou retenir le tiers party vous font mettre vos bons serviteurs à part pour un temps, mais que vous ne les avez pas oubliés. Si vous le faites à ce dessein vostre prudence est louable, et patissons avec vous, et possedons cependant nos ames en silence : mais si de cette bonne volonté il ne nous apparoist aucune chose, ny en secret ni en public, et au contraire, si nous voyons que ne les voyez qu'à regret, mesmes que vous ostez de leurs Charges ceux qui vous ont fidellement servy, ne leur donnez vous pas des impressions contraires à ce que leur voulez faire croire ; il est plus malaisé de dissimuler l'amitié que la haine, il échappe par fois une parole, et une œillade descouvre nos affections. Parmi vos bons sujets Catholiques, il y en a qui plaignent plus nostre fortune que nous mesmes, ear ils ne sont pas tant excitez au mal et nourris en la pauvreté. Nostre premier grief est, de voir Dieu mal servy par vos sujets, lesquels de vous doivent prendre exemple de bien faire. Le reglement de la reformation d'une maison doit commencer en la personne d'un pere de famille. Quelle honte, quel reproche, quel opprobre, si on voit un Roy de la

Religion Réformée, en ses mœurs n'y estre semblable? Vous permettez aux Catholiques Romains de conserver leur religion, et vous devez avoir soin de conserver la vostre. Aussi ie croy qu'ils ne s'en attendront d'oresnavant à votre vigilance. David, que volontiers ie vous proposeray pour exemple et miroir, dit que le zele de la maison de Dieu l'a bruslé, cette maison est l'Eglise de Dieu. Depuis vostre advenement à la Couronne, quelle preuve avez vous donné de vostre ardeur à l'avancement de vostre Religion? car si vous avez creu iusques icy que la vostre est la vraye, pourquoy en l'exercice d'icelle vous montrez vous si froid et si remis? Si vous la pensez fausse, que n'embrassez-vous incontinent la Romaine, aussi bien vos sujets d'un et d'autre party vous en font instance, aussi bien dit-on qu'une Messe rendra la paix à la France. Que si vous croyez, ce qui est véritable, qu'il n'y ait qu'une Religion chrestienne, une Eglise Catholique, mais qu'entre les Pasteurs il est survenu des disputes et difficultez, que par le laps de temps il s'est glissé des abus, des erreurs et des superstitions en l'Eglise, que ces erreurs fussent retranchez, et que la paix fût remise en l'Eglise, qui avez vous mis en besongne pour cet effect? SIRE, ne pensez pas que vos ennemis mesmes vous en ayent en meilleure estime, car ce sont ceux qui vous donnent ce blasme les premiers, et sont bien aises en avoir ce sujet. La crainte de Dieu, l'amour de son prochain, ce sont les fruits d'une bonne ame, ces vertus on les aime, on les admire en un Ture, en un Sarrazin, sur ces vertus, l'on fait iugement de toutes les actions d'un Prince, on y prend augure de la benediction de Dieu : cherchez tout premierement le Royaume de Dieu et toutes choses vous seront données comme de surcroist, Dieu fera luy mesme vos affaires, establira vostre Estat et le couronnera d'honneur et de gloire. Parmy vos actions on reconnoist encores d'autres deffauts que nous vous dirons franchement : Pardonnez-moy, SIRE, si nous prenons tant de liberté à dire la vérité, la longueur de cette maladie et la violence de nostre mal nous fait perdre patience. Vous avez un Conseil que ne tirez près de vous; ou s'il y est n'y assistez que peu ou point, c'est là plus-tost qu'ailleurs où vous pourrez decouvrir ceux qui vous sont utiles et fideles d'avec les mal-habiles et mal-affectionnez. Vous avez une impression qu'ils sont tous marquez à la marque de la Ligue, comment en iugerez vous sans les connoistre? et comment les connoistrez-vous sans les voir; et les voir en la sorte que disoit le Philosophe, Parle afin que ie te voye : deux heures d'assiduité la Semaine vous en feroient la raison, un

clin d'œil vous en donneroit la connoissance, un rayon de ce soleil les eschaufferoit à vostre service, par vostre esloignement ils se refroidissent, par vostre absence ils prennent une autorité contre vostre autorité, par vostre desdain ils se depitent et prestent l'oreille à un party nouveau, ne vous en prenez qu'à vous-mesmes, dés-ja vous vous trouvez abandonné de la pluspart de vos Officiers et Domestiques : Je sçay qu'ils doivent tous service à vostre Majesté et leur sang à la patrie ; mais quel courage leur donnez vous de rendre ce devoir s'ils demeurent sans moyens et sans dignitez près de vous ? car c'est l'honneur et la dignité qui les y fait venir, e'est ce qui les y retient pour la pluspart, et ne se trouvera oneques Princee si barbare et inconsideré, qui ait attendu service des siens, qu'au moins il ne leur ait donné du pain à manger : le peuple ne laisse pas d'estre chargé de tailles insupportables et trois fois plus grandes que ne souloient lever vos Predecesseurs, il ne laisse de souffrir le mal extraordinaire de la guerre et du gendarme. Si vous demandez que devient cét argent, e'est bien-fait à vous de le demander, car c'est à vous de le sçavoir, e'est à vous de vous faire représenter par ceux qui sont commis pour vous, l'estat de recepte au vray pour iuger quel mesnage y a esté fait. Prenez donc garde, SIRE, à ce que font vos Officiers de Finances : Pensez si les Gouverneurs des Provinces, des Villes, des petites Places ne sont pas devenus vos Financiers, et s'ils ne disposent pas du plus beau et plus clair de vos deniers à leur plaisir et profit, sous l'ombre qu'aucuns d'eux ont la suprême autorité de vos finances, si bien que n'en estes pas secouru : Vos domestiques meurent de faim, vos estrangers s'en vont sans argent, et chacun est miserable, sinon eux : Enfin ils prennent pied à pied ce qui vous reste de moyen et d'autorité, et comme a esté dit par de plus sages que moy, si bien-tost vous n'y mettez une main, vous verrez en vostre Royaume ce qui s'est veu apres les guerres d'Italie, autant de villes autant de tyrans. SIRE, les mauvais ne sont retenus en devoir que par la crainte, cette crainte est la terreur des loix, la licence de tout faire gaste mesme les bons bien souvent, vous craignez qu'ils trahissent le party, qu'ils vendent vos villes : Il n'y a rien qui les gardera plus de mal faire que la severité des chastimens, et rien ne les induira à faire mal que la molesse de vostre naturel, la crainte que vous avez d'eux et la facilité à leur pardonner : moins de dommage y auroit-il par cette rigueur (si Justice se doit ainsi nommer) d'en perdre trois ou quatre que par une douceur mal à propos en hazarder trois ou quatre

cents, ou tout l'Etat. Espargner les méchans, c'est ruiner les gens de bien, trop de clemence a plus perdu d'Estats que trop de rigueur. Voulez vous estre reconnu Roy? il le faut, il est raisonnable : mais comment voulez vous que vos sujets pensent que vous le soyez, si vous ne le pensez pas vous mesme? et comment iugerons nous de l'interieur de vos pensées que par l'exterieur de vos deportemens, qui doivent estre pleins de majesté, d'honneur et d'autorité? En une comedie pour y représenter la persome d'un Roy, on fait choix de celuy qui sçait mieux faire le Roy et qui a plus de majesté : ie dis eecy pour une autre consideration. On s'est appereeu quelquesfois que ceux à qui vous faites un bon visage en public, vous les brocardez en vostre cabinet et en faites risée parmy vos plus familiers. Il vous est échappé de dire lors qu'on parloit de quelqu'un de vos Officiers relevé de maladie, Il n'estoit pas assez honneste homme pour se laisser mourir. Cette parole semée parmy les autres, leur a fait croire que vous souhaitez leur mort pour remplir vos parties casuelles : Ce que vous avez dit pour un qui ne valoit gueres a esté recueilly comme si vous l'aviez pensé de tous. Les brocards à peine sont-ils supportables en qui que ce soit, mais ils ne sont point plus mal-seants qu'en la bouche du Prince. Il se lit en l'Histoire de France de quelques Rois qui se sont mal trouvez de cette liberté de médire : toutes les actions du Prince doivent estre composées de gravité, puis qu'elles sont exposées à la veüe d'un chaeun, tout y doit paroistre grand et genereux : par fois il vient des Ambassadeurs et autres gens negocians les affaires en pais estrangers, tant de vos sujets que d'autres : leur plainte ordinaire est que vous ne les écoutez point, ou que c'est à regret. S'ils faisoient leurs affaires et non les vostres, si n'auriez vous point d'excuse de leur donner audience. J'en sçay d'aucuns et des plus apparens, ie dis des derniers Seigneurs qui sont partis de vostre Royaume, lesquels emportent avec eux ce regret de n'avoir receu de vous les caresses que leurs services meritoient, cela leur touchoit plus vivement au cœur que le mal de leur bourse qu'ils ont vuïdée par-deça : Au moins, ce disoient-ils, s'il nous eust contenté de belles paroles, la pluspart des hommes, et mesmement les François, se payent de cette monnoye, d'un bon visage de son Prince, d'un accueil gracieux et d'un adieu de mesme; c'est la monnoye qui seule vous reste aujourd'huy pour les contenter, en l'honneur de Dieu, SIRE, ne la leur espargnez point attendant que leur puissiez mieux faire. La vertu la plus propre d'un grand Roy est la liberalité, si vous

estes chiche d'un bon visage ou d'une belle parole, iugera-on pas par plus forte raison que vous le devez estre de vostre bourse? Je ne dis pas que parmy vos Conseillers, vos Officiers, vos serviteurs, il n'y en ait aucun de mauvaise creance, mais qui les doit connoistre que vous qui estes leur maistre? Il me feroit beau voir de laisser coucher mon valet en ma chambre et avoir toutes les nuits apprehension qu'il ne me voulust couper la gorge, il ne se peut dire que le fassiez à dessein, ou qu'en esperiez quelque utilité. Dieu veuille qu'on ne die point parmy nous, comme on fait désja parmy vos ennemis, qu'il y a de la foiblesse d'esprit, et que cette debilité de cerveau est encore un effet de ce coup de masse que receut votre ayeul le comte de Clermont, fils puiné de Saint Louys; le mot *di poco ingegno*, qui est une lettre interepte de l'Evesque de Plaisance, montre que les Italiens ne seavent que trop de nos affaires... (Suite).

### LETTRES INÉDITES DE PLUSIEURS PRÉLATS,

RELATIVES AUX CONVERSIONS DE CALVINISTES SOUS LOUIS XIV,

publiées par le *Bulletin* de la Société de l'Histoire de France, d'après un Ms. de la Bibl. du Louvre.

Nous avons l'intention de parler de la Société de l'Histoire de France, à laquelle la nôtre tient à honneur d'être rattachée comme le rameau au tronc principal. C'est en quelque sorte une obligation naturelle que nous voulions acquitter envers elle. Nous saisissons l'occasion de l'emprunt que nous allons lui faire.

Fondée le 27 juin 1833 par les hommes les plus distingués, quelques-uns même déjà illustres (1), la Société de l'Histoire de France fut définitivement constituée le 23 janvier 1834. Elle a pour objet la publication des documents originaux de l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux Etats-Généraux de 1789. Elle fait paraître douze cahiers ou bulletins, contenant les actes et travaux du conseil, etc... et environ trois volumes par an. La souscription des membres est de 30 francs.

Vingt-quatre ouvrages, formant cinquante-trois volumes, sont aujourd'hui publiés. Trente-cinq volumes (soit 14 ouvrages) se rapportent aux VI<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles; les dix-huit autres volumes, contenant neuf ouvrages, se répartissent ainsi: cinq au XVI<sup>e</sup> siècle; dix au XVII<sup>e</sup>; trois au XVIII<sup>e</sup>.

(1) MM. Guizot, De Barante, Thiers, Mignet, Mole, Pasquier, Letronne, Fauriel, de Montmerque, Raynouard, Guérard, etc. La Société a eu le bonheur d'avoir pour président, presque sans interruption, M. De Barante, et pour secrétaire, depuis la fondation, M. Jules Desnoyers, bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle, dont le zèle efficace ne s'est point ralenti depuis dix-huit ans qu'il consacre ses soins à la marche régulière des travaux. Nous avons eu souvent recours à son expérience et nous le remercions ici des bons avis qu'il a bien voulu nous donner. Il est juste de dire que plusieurs autres membres ont prêté un concours assidu, tels que MM. Ch. Lenormant, Ch. Magnin, N. de Wailly, Taillandier, Bellaguet, Crapelet et J. Renouard, imprimeur et libraire de la Société, et enfin MM. Ravenel, Guadet, Géraud, De Gaulle, Bordier, qui ont été successivement chargés de la rédaction du *Bulletin*. — C. R.



Parmi les premiers, figurent des éditions ou des traductions de nos annales originales, tels que Grégoire de Tours, Eginhart, Richer, Orderic Vital, Villehardouin, Ph. de Commines, les procès de Jeanne d'Arc, etc. Parmi les publications relatives aux trois derniers siècles, nous mentionnons, comme particulièrement intéressantes pour nous, celle de la correspondance de Marguerite d'Angoulême, sœur de François I<sup>er</sup>, reine de Navarre, due à M. F. Génin; celle des Mémoires et lettres de Marguerite de Valois, femme de Henri IV, due à M. F. Guessard; enfin celle faite en dernier lieu des Mémoires de Daniel de Cosnac, évêque de Valence et plus tard archevêque d'Aix, abbé de cour fort habile et actif coopérateur de Louvois dans l'œuvre de la révocation de l'Édit de Nantes. La Société annonce comme devant être prochainement publié un *Journal de François I<sup>er</sup>*, rédigé par un auteur contemporain, de 1515 à 1535. Ce document est presque entièrement inédit. Il en existe deux copies aux Mss. de la Bibl. nat. « Pour les détails de mœurs, pour le tableau du mouvement social, de l'agitation des partis, de la vie privée de la nation, de ses rapports avec la vie politique, on n'a rien ou presque rien sur la première partie du règne de François I<sup>er</sup>. Ce sera donc, ainsi que l'affirme dans son dernier rapport le secrétaire de la Société, une publication précieuse. On y trouve, dit-il, la mention de faits peu connus, et qui montrent jusqu'à quel point était profonde l'agitation des esprits pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. L'auteur donne les détails les plus circonstanciés sur les premiers progrès, en France, du luthéranisme, dont les écrits sont d'abord prohibés (1520), et dont bientôt les sectateurs sont brûlés (1534). »

Dans ses deux derniers numéros, le Bulletin a donné quelques pièces qui rentrent dans notre cercle d'études et qui nous auraient été volontiers communiquées d'avance par l'éditeur. Mais dès lors qu'il s'agit uniquement de propager la vérité historique, nous ne voyons qu'avantage à une double publication, pour ainsi dire simultanée, qui s'adresse à des lecteurs différents. Nous empruntons donc à notre confrère les lettres que voici, avec les explications dont il les a fait précéder.

#### CONVERSIONS DE CALVINISTES SOUS LOUIS XIV.

La révocation de l'édit de Nantes fut signée par Louis XIV au mois d'octobre 1685; mais plusieurs années auparavant les persécutions de tout genre avaient déjà commencé contre les protestants. Les promesses, l'argent, les menaces, puis enfin les violences les plus odieuses, tout fut mis en œuvre pour amener les conversions dont la liste était envoyée au roi. « Ce dernier, dit Saint-Simon (chap. ccccxiii), recevait de tous les côtés des nouvelles et des détails de ces persécutions et de toutes ces conversions. C'était par milliers qu'on comptait ceux qui avaient abjuré et communie : deux mille dans un lieu, six mille dans un autre, tous à la fois et dans un instant... Le monarque ne doutait pas de la sincérité de cette foule de conversions; les convertisseurs avaient grand soin de l'en persuader et de le béatifier par avance... Presque tous les évêques se prêtèrent cette pratique subite et impie. Beaucoup y forcèrent; la plupart animèrent les bourreaux,

forèrent les conversions..., tandis que les bons et vrais catholiques, et les saints évêques, gémissaient de tout leur cœur de voir les orthodoxes imiter, contre les erreurs et les hérétiques, ce que les tyrans hérétiques et païens avaient fait contre la vérité, contre les confesseurs et contre les martyrs. Ils ne se pouvaient surtout consoler de cette immensité de parjures et de sacrilèges. »

On ne connaît que trop la véracité de ce récit de Saint-Simon; mais on lira cependant avec intérêt les pièces suivantes, écrites par divers évêques au duc de Noailles, à qui le roi avait, en 1682, « confié le commandement en chef du Languedoc, lorsqu'il voulut détruire le calvinisme si enraciné dans cette province (1). »

Nous les tirons des tomes IV et V du recueil des papiers de la famille de Noailles, conservé à la Bibliothèque du Louvre.

• LETTRE DU CARDINAL DE BONZY (2).

« De Montpellier, le 23 janvier 1683.

« ..... Dans le séjour que j'ay fait icy, j'ay suivy les projets qui vous sont connus pour des conversions. J'ay découvert que Bordieu (Du Bourdieu), le fils, ministre, a icy des liaisons et des attachements qui faciliteront sa conversion, si on peut luy faire appréhender ou un exil fort éloigné d'icy, ou un ordre pour sortir hors du royaume. Si vous jugez à propos de m'envoyer une lettre de cachet pour cela, on me fait espérer qu'en la luy faisant voir, on le disposera à escouter des propositions, et qu'ensuite, moyennant une charge de conseiller à ce présidial, dont le roy le gratifieroit, y en ayant aux parties casuelles, il ne seroit pas impossible de le gagner. Il a du mérite, et ce seroit une bonne acquisition. »

LETTRE DU MÊME.

« De Montpellier, le 26 janvier 1683.

« Je n'ay pas perdu mon temps ici pour le fils de M. d'Arennes le cadet. C'est celui qui est dans le régiment du roy, des dragons. J'ose vous dire qu'il est tout à fait instruit, éclairé et résolu d'embrasser nostre religion; mais le père, qui veut engager son aîné à faire le même pas, désire un peu de patience. Son ambition seroit d'entrer dans la maison du roy avec un bâton d'exempt. Il est bien fait, et M. de Boufflers vous pourra informer de ses qualités. Je lui ai fait es-

(1) Mémoires de Noailles, année 1682

(2) Pierre, cardinal de Bonzy (ou, comme il signait, de Bonsy), archevêque de Narbonne, mort en 1703, à l'âge de soixante-treize ans. Voyez sur ce prélat, et le rôle qu'il joua en Languedoc, les Mémoires de Saint-Simon, chap. cxix.

pérer de votre part l'agrément nécessaire pour entrer dans cette charge. Si le roy lui veut faire quelque gratification pour cela, elle sera bien employée, et il seroit superflu de suggérer à votre prudence de ne pas dire le secret à M. de Boufflers. Voyez si vous jugez à propos qu'il aille à la cour se faire connoître, où il pourroit faire son abjuration; car ceux de cette religion prétendent que quand ils ont fait ce pas, on les néglige un peu. Pour ce qui est de l'ainé, la grande difficulté sera de le détacher d'une amourette qu'il a à Nismes, en vue de mariage avec une huguenotte. Nous espérons pourtant de l'ébranler, par l'assurance qu'il obtiendra l'agrément pour un régiment de cavalerie, et par la déclaration du père, qui leur a dit que s'il étoit malade il se feroit catholique et qu'il ne diffère à se déclarer que pour l'amour d'eux, à cause d'une tante qui a 200 mille livres à leur donner et qui les assiste annuellement d'une pension de 500 écus chacun, pour servir dans les troupes, ce qui mérite quelque réflexion pour leur procurer quelque avantage auprès de sa majesté. J'ai vu une lettre d'Angleterre, par laquelle on offre au cadet une lieutenance colonelle et de bons appointements. C'est une famille noble, riche, et qu'il est bon d'acquérir.

« A l'égard du ministre que vous savez, il est résolu de se déclarer avec son fils, qui est ministre aussi; mais il croit toujours qu'il vaudroit mieux se servir de lui pour en gagner d'autres avant qu'il se déclarât. Je n'ai pas pu encore le faire expliquer sur les conditions. »

## LETTRE DU MÊME.

« De Capestan, le 26 mars 1683.

« J'ay reçu dans cette petite ville de mon diocèse, où je fais ma visite, votre lettre du 15. Je voulus m'assurer de la conversion de M. Mestre par son abjuration qu'il fit dans mon cabinet aussitôt après que je vous eus écrit, et il se confia à moi pour ses intérêts. Le roi a fait une grande charité, et j'ai vérifié depuis, par son baptistaire, qu'il a quatre-vingt-deux ans. »

## LETTRE DU MÊME.

« Du 7 janvier 1683.

« M. de Mazencourt, gentilhomme de Languedoc, nouveau converti, et qui vous fut présenté au mois de septembre dernier, a été oublié. Il se trouve abandonné de ses parents et a un très grand be-

soin de votre protection pour obtenir quelque pension du roy. Si au motif de la religion et à votre humeur bienfaisante vous voulez joindre la part que vous m'avez donnée dans votre amitié, vous m'obligerez très sensiblement, Monsieur, d'y faire quelque considération et d'être persuadé qu'on ne peut être avec plus de passion et d'empressement, etc..... »

(Nous renvoyons, faute d'espace, plusieurs autres lettres des évêques de Lodève, de Montpellier et de Mirepoix, ainsi que de l'évêque de Valence, D. de Cosnac.)

## ORIGINE PROTESTANTE DE BEAUMARCHAIS.

PIÈCES INÉDITES ET FRAGMENTS COMMUNIQUÉS PAR M. L. DE LOMÉNIE.

Nous savions, comme tout le monde, que Pierre-Augustin Caron, qui prit plus tard ce nom de Beaumarchais, qu'il a rendu si célèbre, est né à Paris, le 24 janvier 1732, d'une humble famille d'horloger. Mais ce que nous ignorions, avant que le fait nous eût été révélé et démontré, pièces en main, par un ami, c'est que cette famille appartenait à la religion réformée. M. de Loménie, professeur suppléant au collège de France, qui tient de la famille même tous les papiers laissés par Beaumarchais, a déjà consacré cette année plusieurs leçons à l'étude de ce multiple personnage, et il est sur le point de faire paraître un travail complet et approfondi sur sa vie et ses écrits, d'après les documents originaux les plus curieux qu'on puisse imaginer. En éclairant ainsi, grâce à de patientes recherches, la physionomie du célèbre auteur de *Figaro*, M. de Loménie répand une vive lumière sur toute une partie si importante du dix-huitième siècle, sur toute une phase des grandes révolutions de l'esprit humain. A ce point de vue, le fait qu'il a constaté le premier (1), et qu'il nous signale, de l'origine protestante de Beaumarchais, a peut-être plus de portée et de signification qu'il ne semblerait d'abord. Voilà une de ces familles qui avait bravé la persécution du règne de Louis XIV, qui avait vécu de la vie des fidèles *du Désert*, et était demeurée attachée, aussi tard que jusqu'en 1721, à la foi calviniste. Elle n'a quitté que comme contrainte et forcée cette foi austère qui avait tant d'empire sur les sentiments et sur les mœurs de ses adhérents. Qui sait jusqu'à quel point la rupture du frein religieux n'a pas porté ses fruits à la seconde génération? « Le père de Beaumarchais, remarque M. Sainte-Beuve, d'après les documents de M. Loménie, était un homme bon, cordial, et qui avait conservé, des habitudes protestantes, un fonds de conviction et d'affection religieuse. » Il est bien possible que la nature ardente et emportée du fils se soit ressentie de l'absence de cette forte discipline qui avait laissé au père, devenu catholique, cette durable empreinte, et que l'orageuse destinée de Beaumarchais en ait été pour beaucoup le pro-

(1) M. Sainte-Beuve, qui l'a mentionné dans l'esquisse très intéressante qu'il vient de publier dans un journal quotidien, a dû aussi cette information à M. de Loménie, ainsi qu'il le déclare, avec beaucoup d'autres précieux renseignements.

duit. La foi et la règle protestantes ont manqué là où peut-être elles eussent exercé leur salutaire influence, et les entraînements du monde ont prévalu là où une conviction personnelle réfléchie et de solides principes de bonne heure acceptés, eussent apporté sans doute leur tempérament. Nous serions tentés d'appliquer ici ce mot profond : *Corruptio optimi pessima*. C'est une simple réflexion que nous livrons à l'appréciation de l'observateur. Toujours est-il qu'il est intéressant pour nous de connaître avec détail ce qui se rapporte au père protestant de Beaumarchais. M. de Loménie commence par nous faire faire connaissance avec lui, et il a bien voulu, à ce sujet, détacher de son manuscrit les lignes suivantes pour nous les communiquer avec les pièces que nous allons donner à l'appui.

« André-Charles Caron était originaire de l'ancienne province de Brie; il naquit le 26 avril 1698, près de Meaux, à Lizy-sur-Ourcq, petit bourg qui est devenu aujourd'hui une petite ville du département de Seine-et-Marne (1). Il était fils de Daniel Caron et de Marie Fortain, tous deux protestants calvinistes. Sa famille était nombreuse et pauvre, à en juger par les documents qui constatent son état civil.

« On sait que depuis la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, toute existence légale était refusée aux protestants. Indépendamment des persécutions exercées contre tous ceux qui faisaient acte de religion, leurs mariages et leurs enfants étaient tenus pour illégitimes. — Une des Eglises protestantes, qui résistèrent le plus à ce régime d'oppression, fut l'Eglise réformée de Brie. Elle ne céda ni à l'éloquence de Bossuet ni aux dragonnades (2), et les protestants continuèrent à faire bénir leurs mariages au *Désert*, c'est-à-dire dans un asile écarté, au fond des bois, par le ministère de quelque pasteur errant et fugitif. — C'est ainsi, sans doute, que furent mariés, en 1695, le grand-père et la grand'mère de Beaumarchais, et c'est peut-être de la main d'un de ces pasteurs fugitifs, que sur un petit cahier grossier, recouvert en parchemin, que j'ai sous les yeux et qui ressemble à un livre de cuisine, fut écrite la nomenclature des enfants nés de Daniel Caron et de Marie Fortain.

« Ces humbles archives d'une famille protestante commencent par cette pieuse formule : *Nostre ayde et commencement soit au nom de Dieu qui a fait toutes choses. Amen* (1695.)

« Suit la nomenclature de quatorze enfants, dont plusieurs moururent en bas âge, et dont le père de Beaumarchais est le quatrième. »

L'acte qui le concerne est ainsi conçu :

(1) Rappelons en passant que cette petite ville a fait parler d'elle en ces derniers temps, grâce aux œuvres littéraires d'un de ses enfants adoptifs, le tisserand Magu, « le plus naïf et le plus aimable, a-t-on dit avec raison, de nos artisans-poètes. » Il en est aussi le doyen, car il est né à Paris, en 1788.

(2) V. *Hist. des Egl. du Désert, chez les protestants de France*, par Charles Coquerel, tom. II, p. 513. (Note de l'auteur.)

« Le 26 avril 1698, est né André Charles Caron, fils de Daniel Caron et de Marie Fortain, et a eu pour parrain André Poupar, son cousin, et pour marraine Charlotte Caron, aussy cousine. »

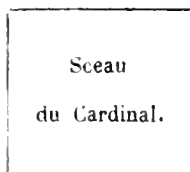
Le premier acte de ce petit registre domestique est du 18 juin 1695, et le quatorzième et dernier du 6 mai 1708.

Après s'être engagé très jeune et avoir quitté le service en février 1721, Caron vint s'établir à Paris pour y étudier l'art de l'horlogerie, et un mois après son arrivée il abjura le calvinisme, ainsi qu'il résulte d'un certificat annoté de sa main et délivré par le cardinal de Noailles. Voici cette pièce; nous la reproduisons textuellement et presque en *fac simile* :

<p><i>Le sept Mars mil sept cent vingt à Paris dans l'Eglise des Nou- velles Catholiques</i></p> <p style="text-align: center;"><i>André Charles Caron.</i></p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Armoiries du Cardinal.</p> </div>	<p><i>et un, j'ay prononcé mon Abjuration de l'hérésie de Calvin.</i></p>
---	---	---

**L**UDOVICUS ANTONIUS miseratione divinâ sanctæ Romanæ Ecclesiæ Tituli sanctæ Mariæ super Minervam Presbyter Cardinalis DE NOAILLES, Archiepiscopus Parisiensis, Dux sancti Clodoaldi, Par Franciæ, Regii Ordinis Sancti Spiritûs Commendator, Sorbonæ Provisor, et Regiæ Navarræ Superior. Notum facimus universis, die *septimâ presentium mensis et anni Andream Carolum Caron coram Magistro Ludovico Noiret Presbytero Licentiato Theologo facultatis Parisiensis Prosuperiore Communitatis Presbyterorum Montis Valeriani propè Parisios hæresim quam antea profitebatur ejurasse, ac fidei Catholicæ, Apostolicæ et Romanæ professionem, juxtâ formam ab Ecclesiâ prescriptam, emisisse, ipsumque à vinculo excommunicationis solutum, quo propter dictam hæresim ligatus erat in Ecclesiæ Catholicæ communionem receptum fuisse. DATUM Parisiis in Palatio nostro Archiepiscopali, anno Domini millesimo septingentesimo vigesimo primo, die vero mensis Martii duodecimâ.*

† *L. A. Card. de Noailles Ar. Parisiensis.*



*De Mandato Eminentissimi D. D. Cardinalis  
Archiepiscopi Parisiensis.  
Chevalier.*

Un an après cette conversion en règle, on voit Caron adresser une requête au roi, en son conseil d'Etat, à l'effet d'être reçu maître horloger, bien qu'il n'eût pas le temps voulu d'apprentissage chez un maître. Dans cette requête, le sup-

pliant fait valoir son abjuration à l'appui de sa demande, ce qui pourrait bien rendre raison de ladite abjuration, et faire supposer, quoi qu'en pense M. de Loménie, qu'elle n'aurait pas été bien spontanée ou plutôt bien désintéressée et bien sérieuse. Le certificat de catholicisme était exigé pour l'admission dans toutes les corporations d'artisans. (Voir une note de Rabaut-Saint-Étienne, citée par Ch. Coquerel, *Hist. des Égl. du Désert*, t. II, p. 495.) Il en était sans doute ainsi de celle des horlogers, et l'entrée de la carrière pour laquelle il avait une véritable vocation lui étant interdite, Caron se sera trouvé dans la situation déplorable que nous a dépeinte l'auteur du *Vieux Cévenol*, et il aura cédé à la contrainte morale. La faveur que sollicitait le nouveau converti lui fut accordée; un arrêt du conseil, en date du 28 février 1722, ordonna qu'il serait reçu maître horloger. Voici le texte de cet arrêt :

« Vu la requête présentée au Roi étant en son Conseil par André Charles Caron, natif de Lizy en Brie, diocèse de Meaux, contenant qu'il est issu de parents de la religion protestante en laquelle il a été élevé et a vécu jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, mais qu'ayant été alors instruit par les soins et la charité du seigneur cardinal de Noailles, il a eu le bonheur de rentrer dans la véritable religion en faisant abjuration de la religion protestante au mois de mars 1721, que s'étant trouvé des dispositions heureuses pour l'horlogerie il en apprit le métier chez le sieur Foullé, très habile maître de cette ville, mais que ledit Foullé n'étant pas maître lorsque le suppliant entra chez lui il n'a pu lui donner droit à la maîtrise, que cependant les progrès que le suppliant a faits tant chez ce maître que chez d'autres, dont il produit les certificats, et son expérience lui ayant acquis quelque réputation, il souhaiterait parvenir à la maîtrise et se mettre en état de gagner sa vie en rendant service au public, mais que l'article 8 des statuts de la communauté des horlogers de la ville de Paris portant que nul ne pourra être admis à la maîtrise qu'il n'ait fait son apprentissage chez un maître de la ville, et le suppliant n'ayant point fait son apprentissage dans les formes par rapport à l'incapacité de son premier maître à lui donner droit à la maîtrise, il craint qu'on ne lui oppose ce défaut; et d'autant que plusieurs des maîtres qui composent cette communauté ont été reçus par différents motifs sans la qualité qui lui manque, comme les sieurs Nicolas Duquenez, André Ester, et Daniel Pilon qui ont été reçus en vertu d'arrêts du Conseil des années 1714, 1715 et 1719 et sans avoir fait apprentissage dans Paris, il supplie Sa Majesté de le dispenser de la rigueur des statuts à l'égard du défaut de qualité et de lui accorder la même grâce qu'aux dits Duquenez, Ester et Pilon. Vu les certificats du seigneur cardinal de Noailles, la réponse à ladite requête des maîtres jurés de la communauté des horlogers de Paris, par délibération prise sur la demande du suppliant, l'avis du sieur de Baudry, lieutenant général de la police, ouï le rapport, le Roi étant en son Conseil, de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, par grâce et sans tirer conséquence, a ordonné et ordonne

que le dit André Charles Caron sera reçu maître dans la communauté des horlogers de la ville et faubourgs de Paris, en payant suivant ses offres les droits accoutumés nonobstant le défaut de son apprentissage, Sa Majesté dérogeant à cet effet à l'article 8 de leurs statuts, et à toutes lettres, arrêts, et règlements contraires en cet égard seulement : Mande Sa Majesté au sieur Baudry, lieutenant général de police de tenir la main à l'exécution du présent arrêt qui sera exécuté nonobstant opposition ou autres empêchements quelconques, dont si aucunes interviennent, Sa Majesté réserve la connaissance et icelle interdit à tous ses cours et jugements. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le 28 janvier 1722.

« Signé : PHILIPPEAUX. »

Peu de temps après, Caron épousa Laure-Nicole Pichon, fille d'un ingénieur.

Beaumarchais nous a dépeint son père sous les traits d'un homme animé de sentiments religieux. « La *piété*, la résignation même de mon vénérable père, » dit-il lorsqu'il est en prison, poursuivi par la haine des ennemis, « aggravait encore mes peines. En me disant avec onction de recourir à Dieu, seul dispensateur des biens et des maux, il me faisait sentir plus vivement le peu de justice que je devais espérer des hommes » Il dit ailleurs : « Mes amis se taisaient, mes sœurs pleuraient, mon père *priaît*. » La correspondance inédite montre aussi ce caractère empreint d'une foi naïve, pratique, et d'une certaine éloquence. Aurions-nous tort d'y voir un signe persistant des premières impressions du jeune huguenot? Voici quelques lignes d'une lettre écrite par Caron à son fils, le 18 décembre 1764 ; à travers l'exagération bien excusable de la fierté paternelle, on démêle quelque chose de profondément droit et bon :

« Tu me recommandes modestement de t'aimer un peu. Cela n'est pas possible, mon cher ami : un fils comme toi n'est pas fait pour n'être qu'un peu aimé d'un père qui sent et pense comme moi. Les larmes de tendresse qui tombent de mes yeux sur ce papier en sont bien la preuve. Les qualités de ton excellent cœur, la force et la grandeur de ton âme, me pénètrent du plus tendre amour. Honneur de mes cheveux gris, mon fils, mon cher fils, par où ai-je mérité de mon Dieu les grâces dont il me comble dans mon cher fils!... »

Dans cette lettre et dans plusieurs autres, on remarquera avec M. de Loménie « beaucoup de sensibilité, d'élévation, et une nuance assez marquée de ferveur religieuse. » Ce n'était pas seulement dans la forme : à la sévérité des principes la famille Caron joignait la pureté des mœurs. L'examen minutieux de papiers qui contiennent tant de détails de l'intimité, a permis au biographe de lui rendre ce témoignage.

Nous terminons cette note en remerciant M. de Loménie de sa communication, et en annonçant qu'il nous en a promis une autre non moins curieuse que celle-ci. Il s'agit de mémoires inédits, rédigés par Beaumarchais, en 1779, en faveur du haut commerce protestant du port de Bordeaux, et, dans les années suivantes,



pour la restitution de l'état civil aux religionnaires. On ne se doutait pas jusqu'ici, ce nous semble, que Beaumarchais s'était employé avec zèle pour la cause de nos pères. — C.R.

---

## MÉLANGES.

---

### PUBLICATIONS SUR RAMUS ET SUR LE XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

L'*Illustration* a donné dans son numéro du 8 mai un fragment intitulé : *L'Instruction publique sous Charles IX. Vie de Ramus*, en faisant remarquer que ce morceau n'était pas d'un intérêt purement historique et rétrospectif, mais qu'il pouvait avoir aussi quelque à-propos. Il est emprunté à une *Histoire de l'instruction publique en Europe, et principalement en France, depuis le christianisme jusqu'à nos jours*, publié par M. Vallet de Viriville. Paris, 1852, in-4°. C'est un ouvrage de luxe, divisé en cinquante livraisons à 60 c., orné de quatre peintures miniatures et de plus de deux cents gravures dans le texte. L'*Illustration* a reproduit un beau portrait de Ramus, d'après une gravure du seizième siècle, conservée au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. On y trouve, ainsi que le dit l'auteur, les signes visibles d'une puissante organisation : front vaste, nez aquilin ; port de tête, attitude, physionomie en qui l'intelligence s'allie à une mâle fierté, et qui révèlent le don de la parole, le feu sublime de l'orateur, ce que Ramus appelait lui-même « un don divin et une sainte prophétie. » M. V. de Viriville résume en quelques pages la vie si intéressante du hardi champion qui, nouveau David, osa s'attaquer au géant de l'école, fraya ainsi, avant Descartes, les voies nouvelles de la pensée, et en présence de l'arrêt du 2 mars 1544, qui lui interdisait de par le roi de *plus user de médisances et invectives contre Aristote*, et niait la marche de l'esprit humain, put s'écrier lui aussi : *E pur si muove!* Tout en insistant sur les points qui se rapportent à son sujet, c'est à-dire sur le rôle de Ramus comme professeur du collège de France, sur son initiative dans le renouvellement des études, ses travaux dans les diverses branches de l'enseignement, et ses vues pratiques formulées dans l'*Avertissement sur la réforme de l'Université de Paris*, adressé en 1562 à Charles IX, l'auteur n'a pas négligé de rappeler quelques détails recueillis sur sa jeunesse et quelques traits touchants qui révèlent le plus noble caractère et la plus belle âme. M. V. de Viriville a mis à profit un travail, qu'il cite, de notre collaborateur M. Waddington-Kastus, de *P. Rami vita, scriptis et philosophia*, Paris, 1848, in-8° de 205 pages. Un journal protestant, le *Lien*, a, dans son numéro du 6 mars dernier, annoncé que M. Waddington-Kastus s'occupait avec ardeur de compléter ses recher-

ches pour développer en français son premier essai, et a publié un fragment de ce nouveau travail, relatif à la conversion de Ramus au protestantisme, et à la part prise par lui aux événements religieux en France, depuis la première guerre civile en 1562, jusqu'au massacre de la Saint-Barthélemy en 1572. On y apprend ce fait neuf et piquant que la conversion de Ramus, qui date du colloque de Poissy, en 1561, n'est pas due, comme on pourrait le croire, à l'éloquence de Théodore de Bèze, mais qu'elle fut déterminée par le cardinal de Lorraine lui-même, ainsi que Ramus prend soin de le lui expliquer dans une lettre remarquable de 1750. « C'est de vous, lui dit-il, « que j'ai appris cette précieuse vérité : que, des quinze siècles écoulés de- « puis le Christ, le premier fut véritablement un siècle d'or ; et, à mesure « qu'on s'en est éloigné, tous les siècles qui ont suivi ont été de plus en « plus vicieux et corrompus. C'est alors qu'ayant à choisir entre ces diffé- « rents âges du christianisme, je m'attachai à l'âge d'or ; et, depuis ce temps, « je n'ai pas cessé de lire les meilleurs écrits de théologie ; je me suis mis « en rapport avec les théologiens eux-mêmes, autant que je l'ai pu faire ; et, « enfin, pour mon instruction personnelle, j'ai rédigé des commentaires sur « les principaux points de la religion. » En communiquant ce morceau, l'auteur écrivait au *Lien* une lettre où nous avons remarqué ces lignes que l'on nous saura gré de reproduire, et qui sont si bien à leur place dans ce recueil. « Il n'est pas sans intérêt pour nous, chrétiens réformés de France, de revenir de temps en temps à l'histoire de ceux qui nous ont assuré, par leur dévouement et par leur mort même, le droit de professer librement notre croyance ; nous leur devons un pieux souvenir, et leur mémoire doit nous être chère à jamais. » Ajoutons que c'est à un illustre philosophe, M. Cousin, que M. Waddington-Kastus doit la première pensée du travail qu'il a entrepris sur Ramus. Il le déclare au début de sa dissertation, en citant le passage suivant d'un article de M. Cousin sur *Vanini, ses écrits et sa mort* : « Il serait utile et patriotique de disputer à l'oubli et de recueillir pieusement les noms et les écrits de ces hommes ingénieux et hardis qui remplissent l'intervalle de Gerson à Descartes. Du moins il en est un que l'histoire n'a pu oublier ; je veux dire Pierre de la Ramée. Quelle vie et surtout quelle fin !... Depuis, on n'a pas daigné lui élever le plus humble monument qui conservât sa mémoire ; il n'a pas eu l'honneur d'un éloge public, et ses ouvrages même n'ont pas été recueillis. » (*Revue des Deux-Mondes* du 1<sup>er</sup> déc. 1846.) — Rappelons enfin, une fois pour toutes, pour être aussi complet et aussi juste que possible, même à l'égard de nos amis, qu'un autre de nos collaborateurs, M. Chr. Bartholmèss, s'exprimait ainsi dans la préface de son *Jordano Bruno*, publié en 1846 : « *Jordano Bruno* est un coup d'essai ; mais s'il était favorablement accueilli, je m'empresserais d'y faire succéder des recherches analogues sur Mélauchton, *Pierre de la Ramée*,

Bernardino Telesio, ainsi que sur cette austère galerie de publicistes, où figurent Ulrich de Hutten, Thomas Morus, La Boétie, François Hotman, Languet, Buchanan, Campanella. » M. Bartholmèss avait ainsi pris date et prêché d'exemple. Le succès de son livre l'aurait sans doute obligé de persévérer, si d'autres engagements et d'autres succès ne l'avaient retenu ailleurs. Il a du reste été remplacé dignement pour quelques-unes des esquisses qu'il projetait, et nous aurons à mentionner des études distinguées sur Mélancton, Hotman, Languet, etc... S'il en est encore que nous ignorions, nous prions instamment qu'on veuille bien nous les signaler. — C. R.



UN DÉNOMBREMENT DES RÉFORMÉS DE FRANCE EN 1598.

On rencontre souvent, là où l'on s'y attendrait le moins, des indications intéressant l'histoire du protestantisme. En voici un exemple : Gregorio Leti, dans sa *Vie d'Elisabeth d'Angleterre*, parle d'un double dénombrement des réformés, officiel et officieux, qui aurait été effectué en 1598, à l'époque de l'édit de Nantes. Nous ne sachons pas qu'il en soit fait mention ailleurs. Il est vrai que Gregorio Leti est un écrivain souvent sujet à caution ; cependant il est peu croyable qu'il ait imaginé le fait dont il s'agit. Il serait bon de faire quelques recherches à cet égard ; les éléments d'une statistique protestante, à diverses époques, sont très difficiles à recueillir, ainsi que nous nous en sommes assuré par nous-même en commençant un travail sur la matière, et il importe d'en suivre et d'en vérifier partout les traces. C'est dans ce but que nous donnons l'extrait suivant. M. Eug. Haag a bien voulu y joindre deux notes qui déjà le rectifient et le complètent.

« Henry IV avait ordonné, depuis quatre mois, à tous les gouverneurs des provinces, d'obliger tous les gouverneurs des places, baillifs, lieutenants et autres officiers du royaume, de faire en toute diligence, chacun dans sa juridiction, et avec toute l'exactitude possible, un dénombrement des temples, des familles, des personnes, et surtout des ministres de la religion réformée, ce qui fut fait et achevé au commencement de mars 1598. On trouva par ce dénombrement qu'ils avaient. . . . . 694 églises publiques (1),

- 257 églises de fief,
- 2,800 ministres,
- 400 proposants,
- 274,000 familles,

(1) Un relevé du nombre des églises présenté, en 1598, au synode national de Montpellier, en porte le chiffre à 773, sans préciser si ce sont des églises de fief ou non, savoir :

Ile-de-France,	88	Forez,	2	Guyenne,	83
Normandie,	59	Dauphiné et Provence,	94	Poitou,	50
Bretagne,	14	Vivarais,	35	Saintonge,	51
Bourgogne,	11	Bas-Languedoc,	116	Anjou,	21
Lyonnais,	4	Haut-Languedoc,	96	Orleanais,	39

(E. H.)

qui faisaient 1,250,000 âmes, entre lesquelles il y avait 2,468 familles nobles. Je puis assurer pour en être bien instruit, que le nombre des Réformés augmenta de plus d'un tiers depuis la publication de l'Edit de Nantes jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu (1); mais depuis il alla toujours en diminuant. Henry IV avait fait faire ce dénombrement, non-seulement pour prendre ses mesures sur le bien ou le mal qu'il pourrait recevoir d'eux, mais encore pour faire plaisir à la reine Elisabeth, qui souhaitait avec passion de savoir le nombre et l'état des Réformés de France, ou par curiosité, ou pour quelque autre dessein, et qui avait donné commission à des personnes qui étaient en France de s'en informer. Il se trouva que l'état et le dénombrement qu'on avait envoyé à la reine était conforme à peu près à celui qui avait été fait par ordre de Henry IV, sinon que dans celui de la Reine il y avait un peu plus de ministres et quelques milliers de personnes de plus qu'à celui du Roi.» (La *Vie d'Elisabeth, reine d'Angleterre*, trad. de l'italien de Greg. Leti. Paris, 1695. Tome II, p. 348.)

## CRITIQUE HISTORIQUE.

**Catholiques et Protestants, parallèle entre la conduite de ceux de Nîmes (Gard) depuis les premiers temps de la Réforme jusqu'à nos jours.** (1 vol. in-18 de 177 pages.)

Il a paru en ces derniers temps des monographies fort trompeuses, des esquisses d'histoire naturelle d'un nouveau genre et qui ont fait beaucoup de bruit : *la Vipère noire, le Ver rongeur*. Comme on l'a bientôt su, il ne s'agissait point là de paisibles études scientifiques, mais bien de brûlots et de boulets rouges lancés par des mains pieuses contre l'Université, cette fille aînée des rois très chrétiens, contre les études dites classiques, contre les Grecs et les Romains. Nous n'avons rien à y voir, heureusement.

Mais voici que, sous un titre moins fallacieux, un autre pamphlet vient de paraître dans le Midi, qui affecte des prétentions historiques. Ceci nous regarde, et d'autant mieux qu'il s'agit d'un soi-disant *parallèle entre les catholiques et les protestants de Nîmes*, depuis les premiers temps de la Réforme jusqu'à nos jours. L'auteur déclare que tout exemplaire qui ne sera pas revêtu de sa *griffe* sera réputé contrefait. Sur quoi il appose, en guise de griffe, une signature *manu propria*. Et de fait, l'œuvre n'est elle-même autre chose qu'un *coup de griffe*. La supposition du fabuliste se serait-elle donc réalisée : *Si mes confrères savaient peindre!*

(1) Cette assertion n'est pas exacte. Ainsi, un nouveau rôle des églises présente au synode national de Gergeau, en 1601, en réduit le nombre dans

L'île-de-France, à 68	Le Vivarais, à 30	La Guyenne, à 70
La Normandie, 51	Le Haut-Languedoc, 95	La Saintonge, 50

Pour le Bas-Languedoc et le Poitou, le chiffre n'a pas varié. Il est plus élevé dans

La Bourgogne, le Lyonnais et le Forez (28 au lieu de 17),

Le Dauphiné et la Provence (112 au lieu de 94, l'augmentation portant exclusivement sur la Provence),

L'Anjou (28 au lieu de 21),

L'Orléanais (40 au lieu de 39).

En somme, le nombre des églises avait diminué de 20 dans l'espace de trois ans. En 1607, il était descendu à 741. (E. H.)

Quel qu'il soit, l'auteur annonce nettement son projet. Son premier chapitre, intitulé : *Qu'est-ce que le protestantisme?* débute ainsi : « La pensée de ce petit livre a été inspirée par les circonstances mêmes au milieu desquelles nous nous trouvons. » Ainsi, profiter de l'occasion favorable et des passions du moment, exhaler, accumuler, ressasser des assertions erronées, des calomnies cent fois reproduites, cent fois confondues, sous prétexte de « rectifier des jugements et de rétablir l'histoire sous son véritable jour, » tel est le but que l'on s'est proposé, et il nous faudrait avouer qu'il a été assez bien atteint, si nous pouvions désespérer du bon sens des gens et s'il n'y avait pas encore des juges à Berlin.

Voici les titres des chapitres suivants : *Naissance et établissement du protestantisme à Nîmes. La Michelade. Aménités d'un gouvernement calviniste. L'Edit de Nantes et les Camisards. La Bagarre et 1815. 1830 et 1848. L'invasion.* En voici un résumé textuel : « 1° Le protestantisme est d'origine révolutionnaire, et le nom de protestant signifie révolutionnaire permanent, pour ne pas dire plus. 2° Le *Chauvinisme* (on affectionne depuis quelque temps, dans un certain monde, ces sortes de calembourgs) ou la doctrine de Calvin, ce farouche démocrate, eut pour recrues dans le Bas-Languedoc une foule de Bohémiens. Les calvinistes de Nîmes ont toujours été provocateurs, et les catholiques victimes de leur *clémence*. L'auteur dit qu'il sait bien qu'on pourra lui objecter *les registres du consistoire de l'Eglise réformée de la ville de Nîmes*. Mais cela ne l'embarrasse guère. Il répondra, dit-il, PAR LE MONITEUR DE 1852. Il trouve abominable que le consistoire ait délibéré, à la date du 18 octobre 1561, de se mettre en état de se défendre. 3° Venant aux massacres de la Saint-Michel (1567), les registres du consistoire n'arrêtent pas davantage notre auteur, et tout le protestantisme passé, présent et futur est déclaré coupable de ces horribles excès commis par des méridionaux, qui sans doute avaient quitté le catholicisme, mais qui n'étaient pas encore *chrétiens*, parlant pas encore protestants. Mais il s'agit bien de vérité et d'impartialité : c'est bon pour l'enseigne ! Il s'agit en définitive de prouver que le protestantisme est révolutionnaire, essentiellement politique, et d'autant plus à redouter qu'il a son mobile dans un principe religieux. 4° La journée (*sic*) de la Saint-Barthélemy déjoua les complots des Réformés, heureux d'accepter la *générosité* (*sic*) des catholiques. Le reste du chapitre à l'avenant. 5° Les protestants, ceux de Nîmes surtout, étaient ennemis jurés de toute loi. Les mesures par lesquelles Louis XIV prépara la révocation de l'Edit de Nantes ont été justes et raisonnables. Les *dragonnades* sont le fait du monde le plus simple et le plus naturel : la charge de loger les troupes du roi devait peser sur les contrées protestantes, et il était juste que les nouveaux convertis en fussent exemptés ; voilà tout. Sous Louis XIV, les protestants furent souvent protégés et occupèrent les plus hautes fonctions : Colbert (*sic*), Turenne et tant d'autres, sont là pour l'attester. Quelquefois ils furent vexés, mais jamais opprimés. Louvois fut sévère, mais ne fut pas cruel, ni surtout sanguinaire. Du reste les protestants ne savaient et ne savent que protester contre toute loi. Luther est le père du socialisme actuel, qui a pour tuteur le philosophisme du dix-huitième siècle. Il est souverainement injuste de blâmer Louis XIV, et nous regrettons que les successeurs du grand roi n'aient pas en la même intelligence et la même énergie... 6° Il va sans dire que les déplorables évé-

nements de la *Bagarre*, en 1790, sont encore le fait des protestants, et que les catholiques en sont parfaitement innocents. C'est convenu. Même appréciation des événements de 1815. Les *torts* des Trestaillon et des Choperville sont dûment expliqués : il y a en leur faveur des circonstances atténuantes. 7° Enfin nous touchons à l'histoire contemporaine, qui sort de notre cadre. On pense bien que l'écrivain s'y donne carrière. Le tout est finalement couronné par une *conclusion* digne en tout point de l'*avant-propos* et du corps de l'ouvrage, nous avons presque dit *du délit*. L'auteur se félicite d'avoir « instruit le procès du protestantisme dans le domaine des faits et de l'influence civilisatrice, » et de l'avoir ainsi jugé. « La lutte des protestants et des catholiques dure depuis trois siècles déjà, et nous paraît, dit-il, arrivée à son dernier terme : le dix-neuvième siècle sera probablement le tombeau des doctrines de l'impudique Luther et du sauvage Calvin. Elles ont produit toutes leurs conséquences... »

Voilà l'œuvre dans son esprit et dans sa lettre, trait pour trait, *ipsis verbis* ; on y reconnaît l'artisan. Nous pouvions la passer sous le silence du mépris ; mais nous avons cru devoir la traîner au grand jour, comme les rapines de Cacus : *Abjuratæque rapinæ Cælo ostenduntur*. Il faut parfois infliger à ces choses-là la honte de la publicité, et c'est une partie de notre tâche : la critique historique. Nous l'accomplirons avec une exactitude impitoyable.

Nous invitons donc à lire et à faire lire le petit volume in-18 : *Catholiques et Protestants*, etc., dont l'auteur si bien intentionné signe (avec ou sans griffe) : *E. D. Dufour*. Il est imprimé à Avignon et se débite à Lyon et à Paris, chez Pitrat et fils, éditeurs, mais point à Nîmes. Pourquoi donc ? N'est-ce pas aux Nimois que le discours s'adresse tout particulièrement ?

Si nous voulions finir cette exécution par un trait emprunté, suivant le goût d'aucuns, à l'erpétologie ou histoire des reptiles, nous dirions que c'est un œuf de serpent pondu et couvé à Avignon (si ce n'est à Nîmes) et tout frais éclos à Lyon et à Paris.

Nous recommandons en même temps la lecture de l'*Histoire de l'Eglise de Nîmes*, par Germain, *catholique* ; celle de *l'Eglise chrétienne réformée de Nîmes*, par M. le pasteur Borrel, imprimée et publiée à Nîmes même, en 1844 ; et aussi l'ouvrage sur les épreuves endurées par les protestants du Gard en 1814, 1815 et 1816, publié à Londres, en 1821, par M. Mark Wilks. EUG. HAAG.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

— *Journal d'un bourgeois de Caen (1652-1733)*, publié pour la première fois d'après un Ms. de la Bibliothèque de Caen, et annoté par G. Mancel, conservateur de cette Bibliothèque, corresp. du Ministère de l'Instr. publ. pour les travaux historiques. — Caen et Paris, 1848, 1 vol. in-8 de x-133 p. — Ce volume nous intéresse comme contenant des notes relatives à l'histoire du protestantisme à Caen. L'éditeur y a en outre ajouté, pour combler certaines lacunes, 1° un chapitre de faits omis dans le *Journal d'un Bourgeois de Caen*, de 1658 à 1733, la plupart concernant les réformés ; 2° des extraits des Mémoires de l'intendant Foucault, concernant la Révocation de l'Edit de Nantes en Basse-Normandie, de 1689

à 1703. — Foucault avait été chargé à l'époque de la Révocation de missions spéciales, d'abord dans le Béarn, puis dans le Poitou, où il procéda avec une rigueur excessive, dont il se vante dans ses Mémoires. Nommé en 1689 à l'intendance de la généralité de Caen, il y continua ses conversions forcées. C'était un homme érudit, qui, dans ses moments de loisir, s'occupait d'antiquités et faisait exécuter des fouilles. Saint-Simon nous parle de son « commerce de médailles avec le père de La Chaise, » ce qui lui avait valu la protection particulière de celui-ci. Il a laissé à sa mort, arrivée le 17 février 1721, quelques écrits, notamment des Mémoires qui ont été publiés à la suite de ceux du marquis de Sourches. 2 vol in-8. Paris. 1836.

Le Ms. publié par M. Mancel provient des papiers de la succession d'un avocat, M. de Quens, recueillis en 1841 (1). Le *bourgeois de Caen* est vraisemblablement un architecte de cette ville, nommé Lamare. C'est un catholique, comme on le voit par les faits qu'il enregistre. En janvier 1718, il mentionne « des conférences de missionnaires contre les calvinistes. » Voici une note qu'il prend sous la date du 19 février 1725. « Jour de la foire de carême, le frère André, cordelier, demeurant à Falaise, a commis des excès de boisson qui l'ont fait suivre d'une foule « d'écoliers jusque dans le cloître. »

— **Ephemerides I. Casauboni** cum præfatione et notis. Edente J. Russell, Canonico Cantuarensi. 2 vol. in-8. Oxonii à Typographeo Academico. (Oxford, Parker. 1851.) — Ces Ephémérides, ou Journal d'Isaac Casaubon, embrassent une série de dix-sept années, de 1597 à sa mort, arrivée en 1614. Ce sont des notes que prenait l'illustre professeur sur sa vie ordinaire. Elles font connaître son caractère privé et une foule de détails intimes fort curieux. Elles sont écrites en latin, de ce latin élégant et limpide dans lequel excellait Casaubon. Le manuscrit d'après lequel le Dr Russell a fait cette intéressante publication appartient à la bibliothèque de la cathédrale de Cantorbéry, à laquelle il fut vraisemblablement donné par Méric Casaubon, fils d'Isaac, mort en cette ville en 1671. — L'ouvrage sort des presses de l'Université d'Oxford et leur fait honneur.

*Librairie étrangère de Fr. Klincksieck, 11, rue de Lille.*

Un des concours ouverts par l'Académie française pour cette année a amené un résultat trop remarquable et qui nous touche de trop près, pour que nous ne nous empressions pas de l'enregistrer. L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix, à décerner en 1852, la belle question suivante : « Rechercher l'influence de la charité dans le monde romain durant les premiers siècles de notre ère; et, après avoir établi comment, en respectant profondément le droit et la propriété, elle agissait par persuasion, à titre de vertu religieuse, montrer par ses institutions l'esprit nouveau dont elle pénétra la société civile. »

Le résultat du concours, proclamé dans la séance publique du 20 août, vient de faire connaître que le prix avait été décerné et partagé, ainsi que l'a dit le secrétaire perpétuel, M. Villemain, « comme un hommage à deux rares mérites, entre lesquels l'estime même interdit la préférence » Les deux ouvrages, qui se complétant et s'appuyant l'un l'autre, ont été jugés dignes *ex æquo* d'une couronne extraordinaire, avaient pour épigraphes, l'un cette parole d'Augustin : « Là où la charité n'est pas, la justice même ne peut être; *ubi caritas non est, non ipsa potest esse justitia;* » l'autre, ces mots : « A Dieu, dans les pauvres; *Deo*

(1) C'est aussi dans les papiers de cet avocat-littérateur que M. Mancel a trouvé, en 1841, divers écrits inédits du père André, l'auteur de *l'Essai sur le beau*. V. dans l'édition de ses œuvres donnée en 1843, in-12, l'Introduction de M. Cousin.

*in pauperibus.*» Les deux lauréats sont MM. Charles Schmidt, professeur à la faculté de théologie protestante et au séminaire de Strasbourg, et Etienne Chastel, professeur à la faculté de théologie et à l'Académie de Genève, tous deux déjà couronnés dans de précédents concours pour l'Histoire des Albigeois et l'Histoire de la chute du paganisme. Le protestantisme français a le droit d'être fier de ce succès éclatant, et qu'il nous soit permis d'ajouter que nous nous en réjouissons aussi comme d'un honneur pour notre Société, à laquelle appartiennent déjà MM. Schmidt et Chastel.

Ce n'est pas tout. Dans la même séance, un autre de nos membres, M. Em. de Bonnechose a reçu le premier des prix décernés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs, pour son *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*. — Ce même prix avait été remporté, en 1851, par M. Chr. Bartholmèss, pour son *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse*.

—

Nous sommes heureux de pouvoir dire que, d'après les témoignages reçus jusqu'au moment de mettre sous presse cette quatrième feuille, on a été généralement satisfait de notre première publication. Quelques observations très justes nous ont été faites et nous les mettrons à profit.

Des copies de pièces et même des documents originaux, plus intéressants les uns que les autres, nous sont journellement adressés. Ils sont l'objet d'une étude attentive. Mais on trouvera bon que, à très peu d'exceptions près, le *Bulletin* ne publie d'ici à quelque temps que des morceaux tirés de nos Bibliothèques et Portefeuilles de Paris, de Londres, etc. Nous connaissons ce que nous avons ainsi sous la main, et il nous est plus facile de faire le travail d'éclaircissement qui accompagne chaque morceau, tandis que ce qui nous arrive de loin a le plus souvent grand besoin d'être approfondi et complété par des recherches minutieuses et laborieuses. Nous avons intérêt, à plus d'un point de vue, à ne pas hâter la publication de certaines pièces et à *thésauriser*. Nos correspondants apprécieront la convenance et l'obligation qu'il y a de procéder ainsi, et ils ne laisseront pas de travailler de leur côté et de nous faire des envois, dont il sera d'ailleurs rendu un compte exact dans le *Bulletin*, afin que tous les collaborateurs de notre œuvre soient toujours au courant et s'entraident dans leurs investigations. Nous recommandons de nouveau, ainsi que nous l'avons déjà fait (V. supra, pages 9 et 10), de joindre aux pièces qui nous sont transmises les renseignements d'origine, les explications de localité, qui donnent authenticité, clarté, intérêt. Maintenant que deux livraisons ont fourni des exemples, on peut suivre notre plan et accompagner les communications de notices substantielles, ce qui allégera d'autant le travail de révision et de rédaction des membres du comité directeur, qui n'ont pas toujours assez de loisir pour suffire à leur tâche.

Nous puiserons donc avant tout aux sources intarissables de nos dépôts publics parisiens, etc., et nous sommes assurés que personne ne s'en plaindra, car c'est puiser au cœur même de la mine, pendant que nos co-ouvriers cherchent les paillettes dans les filons épars et dans les sables des rivières, et c'est mettre dans le domaine commun une de nos richesses les plus précieuses.

Quant à la composition de nos livraisons, on nous a demandé de faire en sorte qu'elles conviennent autant que possible aux diverses classes de lecteurs. Il ne faut pas, nous dit-on, que le *Bulletin* s'adresse exclusivement aux intelligences cultivées. C'est bien notre avis, et quoique le problème soit difficile à résoudre, nous nous efforcerons de remplir le vœu qui nous est soumis, en alternant les documents historiques *instructifs et curieux* et les documents *édifiants*. Ce double mérite est, du reste, souvent réuni dans les annales des Huguenots. Nous ajouterons qu'il n'est aucune de nos publications qui n'offre matière à des développements fructueux de la part de tous nos lecteurs, et principalement des pasteurs : plusieurs d'entre eux ont été au-devant de cette remarque.

*P. S.* Nous venons de recevoir deux lettres qui répondent à la note que nous avons donnée sur les papiers de la succession de Court de Gébelin. Elles contiennent des détails intéressants et de nature à accroître notre espoir de retrouver les traces de ces Mss. disparus. Déjà une liasse et un carton provenant de ce recueil nous sont signalés, comme les débris d'un naufrage. Nous en parlerons la prochaine fois. Nous avons aussi reçu une médaille, qui se rapporte à un fait très peu connu de l'histoire des *Eglises du Désert*. Nous la faisons graver, afin de la reproduire dans le prochain *Bulletin*.



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME FRANÇAIS.

---

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ

---

**CORRESPONDANCE.**

**Lettres d'adhésion et envoi ou annonce de documents.**

JUN. (Suite.)

— M. Montet, doyen de la faculté de théologie de Montauban, nous transmet son adhésion et celles de ses collègues, MM. les professeurs de Félice, Bonifas, Jalaguier, Nicolas, Pédezert et Sardinoux.

JUILLET.

— M. Amphoux, P. au Havre, nous transmet les sympathiques adhésions de MM. Poulain, P., Henri et Edouard Monod, A. Salomon, commandant du *Favori*.

— M. Poupot, P. à Poitiers, nous prie de l'inscrire au nombre des membres de la Société ; le retard qu'il a mis à le faire est, nous dit-il, tout à fait involontaire.

— M. Algans, P. à Montagnac (Hérault), nous envoie la copie d'une pièce fort intéressante. C'est une liste des individus de la R. P. R. qui se sont soumis aux conversions. Elle porte la date de 1698. M. Algans y a joint des notes sur les familles de ces individus et sur l'état actuel des descendants. (V. plus loin, aux *Mélanges*.) — Il nous adresse en même temps la demande d'admission de M. J. Aubrespy, ancien du consistoire de Montagnac.

— MM. Ern. Dhombres, P. à Alais, Pulsford, M. du St-Ev. à Alais, et Massot, M. du St-Ev. à Codognan, font connaître leur entière adhésion aux statuts de la Société et leur vif désir d'en faire partie.

— M. J. Dombre, P. à Castres, donne son entière adhésion et nous écrit que la Société peut compter sur son active coopération. Elle réalise un de ses vœux les plus chers. « L'histoire du protestantisme dans le pays Castrais est, nous dit-il, riche de faits intéressants, qu'il sera possible de puiser à des sources respectables et inconnues. Nous avons particulièrement les mémoires de Gaches (et non Gadras comme l'a imprimé fautivement le *Disciple de J.-C.* dans son n° de mai), lesquels comprennent l'histoire complète du protestantisme dans ce pays, de 1555 à 1610, et méritent certainement d'être édités. Nous en possédons plusieurs copies, que je collationnerai volontiers... J'espère qu'il sera possible de reconstruire la suite de cette histoire, à l'aide de nos archives municipales et de quelques autres documents qui m'ont été signalés, et au sujet desquels je vous enverrai quelques notes. »

Nous avons remarqué l'erreur que relève M. Dombre dans l'extrait publié par le *Disciple de J.-C.* sous le titre de « la Saint-Barthélemy à Castres et à Tou-

louse. » Nous ferons observer, en outre, qu'il est question, dans ce morceau, d'historiens contemporains tels que de Thou, Davila et de Serres, ce qui semblerait exclusif de l'idée d'une reproduction textuelle de la pièce originale et authentique. Il est probable que la personne, dans les papiers de laquelle il a été trouvé, n'avait pas prétendu faire un extrait textuel, et y avait ajouté ses propres observations. C'est un point facile à vérifier.

A propos de l'ouverture faite par M. Dombre, nous dirons que nous avons pensé nous-mêmes à l'existence des mémoires Mss. de Gaches. Nous savions qu'en mai 1833, M. Descombettes de La Bourelie, de Gaillac (Tarn), avait fait offrir à la *Société de l'Histoire de France* de mettre à sa disposition deux mémoires Mss. qu'il possédait : 1° ceux de Gaches, sur la guerre civile et religieuse du Haut-Languedoc, depuis 1559 jusqu'à 1610; 2° ceux du chanoine Blouin, sur les troubles et massacres survenus dans la ville de Gaillac en 1562; ces derniers en vers burlesques, que M. Descombettes avait pris soin de traduire. Il avait joint des notes aux uns et aux autres. En communiquant cette offre à la *Société*, M. Champollion ajoutait que la Bibliothèque Royale possède (fonds Cangé, n° 42) une histoire de Castres par Gaches, et que la Bibliothèque historique de la France (édit. Fontette) indique n° 37,793, comme existant alors dans la bibliothèque du marquis d'Aubais, un Ms. portant ce titre : *Mémoires de Jacques Gaches, avocat en la chambre de l'Edit de Castres, où sont rapportées les choses les plus mémorables qui se sont passées en Languedoc, et particulièrement à Castres et aux environs, depuis l'an 1560 jusqu'en 1610, in-4°*. M. Champollion en concluait que c'était cet exemplaire qui avait passé entre les mains de M. Descombettes. — Lafaille (préf. du T. II de l'Hist. de Toulouse) dit qu'il s'est servi de ces mémoires écrits avec exactitude, quoique par un zélé huguenot (1). Dom Vaissette (Hist. du Bas-Languedoc, préf. du T. V) les a pareillement connus et utilisés, comme renfermant des faits qu'on ne trouve point ailleurs.

Enfin, nous avons constaté qu'antérieurement à cette proposition, qui paraît n'avoir eu aucune suite, et dès le mois de juin 1834, M. Mignet avait indiqué, comme existant dans la bibliothèque de M. Chouard, une *Relation des troubles du Protestantisme dans Castres au XVI<sup>e</sup> siècle*.

— M. Couderc, P. au Mas d'Azil (Ariège), adhère avec empressement et nous assure de son concours. Il sent vivement l'importance de la *Société*. « Employer tout ce qui est à notre disposition pour faire connaître notre Eglise, augmenter l'intérêt qu'offre son histoire au sein de notre patrie, c'est là, dit-il, une œuvre digne de notre passé et qui peut profiter beaucoup au présent et à l'avenir. »

— M. D. de Bray, P. à Romainmotiers, Vaud (Suisse), demande à être admis comme membre et nous donne quelques détails sur le canton de Vaud, qui a reçu un grand nombre de réfugiés. Il pense qu'il serait facile de dresser des listes assez complètes, et nous offre de s'occuper de ce travail pour le district d'Orbe. Nous acceptons très volontiers la proposition de M. de Bray; en y donnant suite, il courra très utilement à nos travaux.

— M. A. Pelet, P. à Nieulle (Charente-Inf.), nous adresse, avec son adhésion,

(1) Jacques Gaches était frère du ministre de ce nom et a vécu jusqu'en 1622.

six demandes d'admission. En même temps, il nous signale un Ms. qui est entre ses mains, mais qui n'est, dit-il, qu'une copie des synodes et colloques tenus dans le dix-huitième siècle. Il y a une liste de 24 synodes provinciaux, de 1759 à 1787. En tête du recueil est une déclaration de Besson, pasteur du quartier de Jarnac, qui certifie la fidélité de la transcription faite par lui sur originaux et copies authentiques.

— M. Ch. Goguel, P. à Mandeure (Doubs), confession d'Augsbourg, s'inscrit parmi les membres de la Société, et nous fait connaître que sa formation a excité dans la consistoriale d'Audincourt un vif intérêt dont il ne tardera pas à nous fournir les preuves.

— MM. Darrien, P. à Mazères, par Saverdun (Ariège), et Ribard, P. à Roquedur (Gard), remercient le Comité d'avoir voulu que les pasteurs et ministres fussent considérés de droit comme membres, sur leur simple déclaration d'adhésion, et ils réclament ce privilège en nous promettant leur concours.

— MM. Maffre, P. à Mouilleron-en-Parcels (Vendée), et L. Vieu, P. à Rienbach (Ariège), transmettent leur adhésion et expriment leur intérêt pour les travaux de la Société.

— M. V. Goguel, P. à Chenebier (Haute-Saône), sera heureux d'être compté au nombre des membres d'une Société qui répond à un véritable besoin et réjouit le cœur de tous ceux qui désiraient voir le glorieux passé des églises protestantes de France plus étudié et mieux connu, et qui en attendent d'heureux fruits pour la génération présente.

— M. Melon, P. à Caen, s'associe avec empressement aux vues d'une institution qui rendra, il n'en doute pas, de grands services, en faisant mieux apprécier dans notre pays les détails si ignorés et pourtant si intéressants de l'histoire du protestantisme. En nous envoyant son adhésion et la demande d'admission de M. G. Beaujour, il nous annonce qu'il compte en recueillir d'autres, lorsque la saison d'automne ramènera en ville ses amis actuellement à la campagne ou en voyage.

— M. Rabaud, P. à Montredon (Tarn), adresse son adhésion et demande l'admission de M. de Comte. Il n'a pas, jusqu'à ce jour, trouvé de documents, mais il continue ses recherches et nous communiquera ce qu'il parviendra à découvrir. — Quelques jours plus tard, M. Rabaud nous a transmis l'adhésion de son collègue M. Barrau, P. à La Salvanié.

— M. Guy, P. à Jarnac, se félicitera d'appartenir à une association dont l'objet est si éminemment utile; il s'efforcera d'apporter sa pierre à l'édifice, et sera toujours prêt à répondre aux questions qui lui seraient posées.

— M. J. Bornand, P. à Nancy, a appris avec joie la fondation de la Société et y adhère avec empressement.

— M. Joseph Nogaret, P. à Bayonne, adresse son adhésion à la Société et lui fait hommage d'une médaille fort intéressante. C'est celle que nous avons annoncée (page 128), et dont nous donnons plus loin une gravure. (V. aux *Ouvrages offerts*, etc.)

— M. P.-J. Cazalet, P. à Damazan (Lot-et-Garonne), adhère avec joie et reconnaissance, et fait des vœux sincères pour le succès de notre filiale entreprise.

— M. Pertuzon, P. à Dijon, désire être inscrit au nombre des membres. Vou-  
lant apporter son tribut à la Société, il se propose de faire des recherches sur les  
destinées du protestantisme en Bourgogne et spécialement dans la Côte-d'Or.

— M. Gaitte, P. à Orange, nous transmet les adhésions de ses collègues,  
MM. Gleize, Bouisset, Sénaux, Goulin et Floris, PP. à Lourmarin, Mérindol, La  
Motte d'Aigues, Cabrières d'Aignes et La Coste.

— M. Ch. Gognel, P. à Mandœuvre (Doubs), nous transmet l'adhésion de ses  
collègues, MM. Paur, Fallot, Meyer, Juillard et Berger, PP. à Montécéroux,  
Audincourt, Etupes et Valentigney (Doubs), et Beaucourt (Haut-Rhin).

— M. Robineau, P. à Cherbourg, envoie son adhésion et espère pouvoir joindre  
d'autres noms au sien après le retour de la campagne.

— M. H. Michel, P. à Montpellier, nous prie de le comprendre au nombre des  
membres et aura sans doute à nous adresser les demandes d'admission de quel-  
ques personnes à la fin de la saison.

— M. Ch. Boeckel, chef de la maison de librairie Trentel et Würtz, de Stras-  
bourg, nous exprime le désir d'être reçu comme associé, et offre à la Société ses  
services. Il s'efforcera de lui être utile dans ses relations avec l'étranger. — Cette  
offre est accueillie avec beaucoup de plaisir.

— M. Fréd. Monod, P. à Paris, nous transmet les souscriptions de MM. Monta-  
livet, de Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire), et Monnier, de Nancy (Meurthe).

— MM. Ch. Datt, P. à Clairegoutte (Haute-Saône), et Ad. Garcin, P. à Hohwald  
(Bas-Rhin), transmettent leurs adhésions.

— M. Chabrand, P. à Toulouse, nous exprime sa vive sympathie et nous  
adresse, avec son adhésion et celle de son collègue M. Cazalis, la demande d'ad-  
mission de MM. Courtois, Marie, Mather et Edouard Sol, de Toulouse.

— M. Lourde-Rocheblave, P. à Orthez (Basses-Pyrénées), présente les adhésions  
de ses collègues MM. Gabriac et Mourgues, PP. à Orthez et à Sauveterre, et Ber-  
geret aîné, de Salies. — Le Comité avait invité d'une manière spéciale M. Lourde-  
Rocheblave à explorer un champ de recherches qui lui était signalé. Ce travail sera  
poursuivi et mené à bonne fin.

— M. Mich. Nicolas, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, dont  
l'adhésion nous a été précédemment transmise avec celle de ses collègues, nous écrit  
pour nous exprimer la vive satisfaction qu'il a éprouvée de la formation de la  
Société et nous assurer qu'il fera son possible pour ne pas être un membre inactif.  
Il se propose de nous communiquer quelques notices sur les théologiens pro-  
testants.

— M. Cambon, P. à Marennes, transmet les demandes d'admission de MM. You-  
aîné, Désiré Charron, Charron-Perry, Bruynooghe, avocat, Gabion, avocat et  
conseiller général, de Marennes, et J. Eschaussier, de La Tremblade.

— M. Arnaud père, P. à Crest (Drôme), dont M. le général Bonnet nous avait  
déjà présenté l'adhésion, se félicite de faire partie de la Société et se propose de lui  
communiquer des documents intéressants qu'il a recueillis, concernant son église,  
de 1602 à 1665, entre autres le procès-verbal des dispositions que firent, en 1602,  
les commissaires délégués par Henri IV pour l'établissement du culte réformé à  
Crest.

## DOCUMENTS HISTORIQUES

## DE LA SUCCESSION DE COURT DE GÉBELIN.

Ainsi que nous l'annoncions en terminant le dernier *Bulletin*, la note relative aux papiers provenant de Court de Gébelin a porté quelques fruits, et nous sommes déjà fondés à concevoir quelques espérances. Voici d'abord une lettre qui nous a été adressée par M. Ch. Frossard :

*Au président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Bagnères-en-Bigorre, 24 août 1852.

Monsieur le président,

Le 1<sup>er</sup> *Bulletin*, dont les diverses communications m'ont vivement intéressé, reproduit (page 62) le désir qu'avait feu M. Ch. Coquerel de ressaisir l'écrit d'A. Court sur les Eglises du Refuge. Dans la note VIII de son second volume de *l'Histoire des Eglises du Désert*, il a signalé la perte du précieux manuscrit dont l'absence se fait regretter parmi les richesses que la bibliothèque de Genève doit à M. de Vegobre; il déplore pareillement la disparition de la vaste correspondance et des papiers de A. Court fils, plus connu sous le surnom de Gébelin. — Je puis dire *disparition*, puisque M. Ch. Coquerel déclarait ne connaître que quelques lettres de Gébelin, la liasse II des Mss. P. R. actuellement aux mains de son neveu Ath. Coquerel fils, qui se compose de lettres adressées à Gébelin par Paul Rabaut, et extraites de la correspondance générale de Gébelin par l'abbé de Beaulieu, son ami; et enfin quelques fragments possédés par M. le pasteur Marron, et depuis par M. le conseiller Luzac, ancien membre des états-généraux, à Leyde.

Il ne paraît pas probable que tous les papiers de l'Agence protestante à Paris, que tous les manuscrits de Gébelin soient perdus pour toujours. L'appel de la Société de l'Histoire du Protestantisme français en fera surgir de nombreux fragments; pour ma part, je puis en faire connaître une énorme liasse.

L'abbé de Beaulieu, pour faire face aux 36,000 livres de dettes que laissait Gébelin, n'avait que la bibliothèque, le musée que Gébelin avait fondé dans la rue Dauphine et les papiers de l'Agence. Il eut l'idée, pour donner plus de prix à ces derniers, de les classer selon les provinces auxquelles ils se rapportent. Cette idée ne fut malheureusement pas exécutée en entier, et les manuscrits furent plus brouillés que classés. Ce désordre déplorable dut contribuer au peu de soin qu'on prit des papiers, et, en conséquence, à leur anéantissement; mais il eut un résultat heureux pour ce qui me concerne; voici comment :

Le carton qui renfermait ce que j'ai des papiers de Gébelin porte au recto : *Papiers d'affaires de la succession de M. de Gébelin*; au dos : *Provinces*

*occidentales*. — *Synodes*, et ailleurs : *Amis et Provinces*. C'est comme le témoin d'un projet de classement ; mais le contenu dépasse les promesses de l'enveloppe. En effet, ce ne sont pas seulement des pièces relatives aux provinces de l'ouest, c'est-à-dire de la Saintonge, du Poitou, du Bordelais, de l'Agenais, du Quercy, puisqu'il y en a sur le Béarn, le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné, la Normandie, le Cambresis, la Picardie, l'Île-de-France, etc. Presque toutes les églises sont représentées. Ce sont 219 manuscrits d'étendue et de formats divers, tous authentiques, le plus souvent datés et signés.

De ces 219 documents, j'ai pu, jusqu'à ce jour, en analyser et en classer 168 ; ils se rapportent aux affaires protestantes de 1764 à 1783, et pas une de ces 20 années ne fait défaut à ma collection. Il y a quelques papiers antérieurs à cette époque, mais ils s'y rapportent. Parmi ces 168 manuscrits classés, je compte 201 lettres entières, copies de lettres ou simples résumés de Gêbelin lui-même à plus de 50 correspondants, 36 lettres de diverses personnes à Gêbelin ; je n'énumère ni les actes signés et timbrés, ni les mémoires généraux ou particuliers, ni les lettres qui se trouvent dans la correspondance de Gêbelin sans lui être adressées. Les manuscrits dont je n'ai pas encore su fixer la date se composent de 16 lettres de Gêbelin, 1 lettre à lui adressée, 43 mémoires relatifs à des particuliers, 10 mémoires ou pièces d'un intérêt général, 4 procédure ecclésiastique, 4 notes diverses, 7 pièces concernant le Béarn, antérieures à Gêbelin.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces précieuses reliques. Plusieurs questions locales ou générales y sont élucidées, plusieurs faits confirmés, le caractère et la vie intime de Gêbelin mieux éclairés. Le culte public et l'état civil des protestants, les défiances des églises et les intrigues des faux agents, le mouvement philosophique et le préambule de la révolution de 89, telle est la matière des lettres de Gêbelin. Louis XV et Louis XVI, Choiseul et La Chalotais, Turgot, Malesherbes et Necker, le comte de Saint-Florentin et le prince de Beauvau, Rousseau et Voltaire, Ostervald, Journet, Pomaret et Paul Rabaut, Sirven et Calas, tels sont les noms qui, s'associant à celui du fils d'Antoine Court, donnent aux papiers dont il s'agit un grand prix. Je me réserve de vous communiquer ultérieurement mes observations sur les pièces les plus importantes de cette collection, sous la forme d'une biographie de Gêbelin ; j'en prendrai occasion pour vous envoyer copie collationnée de tout ce qui a quelque valeur historique.

C'est à Paris que mon grand-père, le doyen B. S. Frossard, découvrit la liasse en question ; on pourrait peut-être y en trouver d'autres.

Je vous prie de vouloir bien présenter au Comité les noms de MM. V. de Gaja, général en retraite, à Bagnères-de-Bigorre ; — Rev. E. S. Frossard, Wordsley Kingswinford near Dudley (Angleterre) ; — N. Recolin, pasteur à

Montauban. Ces Messieurs désirent faire partie de la Société et m'ont remis leur souscription, que je tiens à vos ordres.

Veuillez agréer mes respectueux hommages.

CHARLES L. FROSSARD,  
Pasteur suffragant à Saties-de-Béarn.

Nous avons appelé particulièrement l'attention de quelques personnes sur les recherches qu'il pouvait y avoir lieu de faire à Dublin, où une lettre de Paul Rabaut donnait à penser que les papiers de Court de Gébelin se trouveraient peut-être (V. p. 63). On apprendra avec intérêt que Mgr. Whately, archevêque de Dublin, dont le zèle éclairé pour la science est si bien connu (1), a communiqué notre demande au Rev. J. G. Abeltshausen, chanoine de la cathédrale de St-Patrice et professeur de langues modernes à l'Université de Dublin, et l'a chargé spécialement de se mettre en relation avec nous à ce sujet. M. Abeltshausen, qui habite Dublin depuis trente années, est natif de Strasbourg et descend d'une famille à la fois luthérienne et réformée. Il a accueilli avec joie la mission de Mgr. Whately et s'est empressé d'entrer en correspondance avec l'un de nos collaborateurs, en exprimant le désir de devenir membre d'une Société à laquelle il serait heureux de se rattacher et de rendre tous les bons offices qui sont en son pouvoir. Il connaît beaucoup des descendants de nos compatriotes et coreligionnaires réfugiés en Irlande, qui ont conservé le souvenir de la mère-patrie et sont prêts à lui communiquer des faits et des documents intéressants.

Il existe, dans la Bibliothèque de la cathédrale de Dublin, fondée par le Dr Marsh, primat d'Irlande, au commencement du dernier siècle, des coffres remplis de papiers concernant les réfugiés français et qui seront dépouillés par ses soins. Le plus grand nombre des descendants de ces réfugiés sont à Dublin et à Portarlington. Bien que la première des deux villes n'ait plus de service français, elle conserve encore deux consistoires. Ils ont des fonds provenant des libéralités de leurs ancêtres et, au moyen des intérêts de ce capital, ils subviennent aux besoins des pauvres protestants d'origine française. Il n'y a pas longtemps qu'ils servaient une pension à la fille du dernier pasteur français de Dublin.

Après avoir vécu quelque temps en Irlande, une partie des réfugiés adoptèrent la liturgie anglicane traduite en français, et entrèrent en communion avec l'église nationale. C'est à eux qu'une chapelle fut cédée dans l'antique cathédrale; les autres réfugiés, restés fidèles au rit réformé, obtinrent une

(1) M. Rich. Whately est M. C. de l'Institut (Acad. des Sc. mor. et pol.). On se souvient de la remarquable lettre qu'il adressa au Secrétaire perpétuel de cette Académie (M. Mignet), en remerciement de sa récente nomination. Elle a été insérée au *Moniteur* du 10 mars 1831.

église particulière dans Peter-Street; mais les descendants des deux fractions sont actuellement fusionnés avec l'église établie et plusieurs sont des ministres épiscopaux. Tels sont les Rev. MM. *Henry*, dont l'aïeul était pasteur français à Portarlinton; *Saurin*, issu du frère du célèbre prédicateur et dont le père fut évêque de Dromore : lui-même est archidiaque; *Lefranc*, fils d'un doyen; *Vignolet*, doyen lui-même; plusieurs membres de la famille *La Touche*, famille de grands banquiers, *Lefroy* et *Lemercier*. Outre les noms précités on remarque encore ceux des *Dubédat*, originaires de l'Auvergne; *La Vallée*, du Languedoc; *Litton*, *Mazière*, *Delachérois*, *Thibeau*, *Molineux*, *Bessonnet*, *Boileau*, *d'Olier*, *Ladevèze*. Peut-être, en les lisant, nos frères du Midi reconnaîtront-ils les noms de quelques-uns de leurs aïeux.

La vallée de Dublin renferme encore un cimetière, autrefois consacré aux réfugiés. C'est là que repose Jean Cavalier, le héros des Cévennes.

M. Abeltshausen attend le retour d'un savant archéologue, le Dr Todd, qui a été longtemps bibliothécaire de l'Université et pourra le guider utilement dans les investigations qu'il se propose de faire relativement aux papiers de Court de Gébelin.

---

#### OUVRAGES, ETC., OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

— **Origines évangéliques in Gallia restaurati.** Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, pour le grade de licencié, par M. J. G. Baum. Strasbourg, 1838. In-4° de 91 p.

Ce travail intéressant sur les *origines de la renaissance de la vérité évangélique en France* est en deux parties. La première contient un exposé du sujet, de sa nature et de son caractère; un aperçu de l'état politique, littéraire et ecclésiastique de la France au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. La seconde est ainsi divisée : 1<sup>o</sup> premières traces du luthéranisme; la cour, l'Université, la Sorbonne; 2<sup>o</sup> l'église de Meaux; 3<sup>o</sup> l'Évangile manifesté à Paris; la Sorbonne, Louis de Berquin, Jean Sturm, Bède et la cour.

Cette étude a été pour l'auteur, ainsi qu'il le dit tout d'abord, une préparation à l'ouvrage qu'il méditait sur Th. de Bèze et pour lequel il venait de recueillir en Suisse ses premiers matériaux, à Bâle, à Zurich, à Berne, à Genève. Au début de ses recherches, il dut nécessairement se rendre compte à lui-même des circonstances générales au milieu desquelles s'était formé le célèbre coadjuteur de Calvin, dont il entreprenait la biographie, et approfondir les origines de ces grands mouvements qui se sont emparés de la France, il y a trois siècles, et qui l'ont agité depuis et l'agitent encore aujourd'hui. Si cette investigation est laborieuse, elle n'est pas ingrate, et on aime à voir que M. Baum s'estime bien payé de ses peines; indépendamment même des résultats obtenus, on aime à rencontrer cet amour désintéressé d'un si beau sujet, duquel surtout on peut dire : *c'est avoir profité que de savoir s'y plaire*. Le champ de l'histoire évangélique n'est jamais labouré infructueusement, puisque le labour même porte avec soi sa satisfaction et sa ré-



compense. Le témoignage de M. Baum est digne d'attention; il a expérimenté qu'ici, comme dans la fable, le trésor ne se trouve pas toujours, mais *le travail est un trésor... c'est le fonds qui manque le moins*. On aime aussi à voir le bonheur que ressentait notre jeune auteur à la pensée non pas seulement de faire mieux connaître les illustres chefs de la Réformation, mais surtout de découvrir, de révéler, de mettre en lumière les vertus et la gloire de ces humbles et intrépides soldats qui tombèrent inconnus dans la mêlée. Pure et noble jouissance, en effet, et qui honore ceux qui l'éprouvent!

Dans les trois courts chapitres préliminaires de sa première partie, M. Baum pose et dégage nettement son sujet, il en indique la condition et les linéaments. Nous assistons à ce réveil du monde chrétien, sortant enfin de l'obscurité aux premiers rayons du soleil qui se lève en Allemagne, après avoir disparu depuis trop longtemps, ce semble, de l'orient et de l'horizon. *Post tenebras lux*. Les parties qui nous montrent la marche et la lutte des idées, à Meaux et à Paris, sont des tableaux animés, des résumés pleins de substance, où l'on sent le fruit d'une saine critique. « Il reste, dit M. Baum en terminant, à retracer le progrès de la vérité évangélique sur beaucoup d'autres points du royaume; les efforts des voisins pour la propager, particulièrement ceux de la cité de Strasbourg; la vie de Lambert d'Avignon et le ferme dévouement avec lequel il s'employa à conquérir pour son pays la liberté chrétienne. Ce développement, qui sortait du cadre spécial imposé au présent travail, sera l'objet d'une troisième étude, dont les éléments sont déjà réunis. » On va voir que cette promesse a été tenue.

Nous avons cru devoir donner ces quelques détails sur cette thèse, précisément parce que c'était une thèse et que la publicité de ces sortes de morceaux est restreinte. On peut regretter que celui-ci soit écrit en latin; le style en est du moins très facile et très clair. Il se lit avec un vrai plaisir.

— **François Lambert d'Avignon**, *d'après ses écrits et les sources contemporaines*, 1487-1530, par J. G. Baum, professeur au séminaire protestant, etc., à Strasbourg. Strasbourg et Paris, 1840, chez Treuttel et Würtz. 1 vol. pet. in-8° de 236 p.

Lambert d'Avignon n'est guère connu en France, dans son propre pays; mais en Allemagne, où il a passé une grande partie de sa vie, il a été, comme il le mérite, l'objet de divers travaux, dont M. Baum s'est aidé pour l'étude spéciale qu'il avait annoncée en terminant la thèse qui vient d'être mentionnée. Lambert est en effet un caractère très remarquable, un de ceux qui embrassèrent la Réforme de bonne heure avec le plus de conscience et de résolution. Dès 1522, il avait entendu la voix de Luther et rendu compte, en quelques pages imprimées à Wittemberg, des raisons qui l'avaient déterminé à quitter le cloître. M. Baum a adopté trois divisions de son sujet : I. *Lambert à Avignon*, sa jeunesse et son entourage, sa vie monastique. II. *Départ de Lambert*, sa décision, ses voyages. Incidents avec l'évêque de Lausanne; à Berne; avec Zwingli; à Eisenach, à Wittemberg, à Metz, à Strasbourg. III. *Lambert réformateur en Hesse*. Le landgrave Philippe et les écrits de Lambert sur la Réformation; le synode de Homberg. L'organisation des églises. La controverse sur la sainte Cène. Lambert professeur à Marbourg. Sa mort. — Suivent

une notice sur les écrits de Lambert et un appendice sur les premiers temps de la Réformation française, auquel se trouvent annexées deux pièces justificatives. L'une est la *Farce des Théologastres à six personnages*, curieuse satire dialoguée du XVI<sup>e</sup> siècle, et antérieure à 1529, où figurent avec les *Théologastres* et les *Fratres*, qui représentent la Sorbonne et l'Eglise romaine, la *Foy*, qui se plaint à eux d'être grièvement malade par leur faute :

Il n'est point de vos faintz conciles,  
Qui retournent les Evangiles  
En induisant pour chose pie  
Judaïque cérémonie.

Puis le *Texte de Sainte-Esécriture* tout meurtri, *esgratiné, parlant enrôlé*, de sorte qu'on ne l'entend que à grand peine; il se plaint à la *Rayson*, ne voyant dans la catholicité que

Attrappementz de bénéfices,

et demande qu'on revienne à lui

Comme a fait Erasme ou Fabri (Le Fèvre d'Estaples)  
Ou Mélanthon...

Les *Théologastres* et *Fratres* proposent leurs drogues; mais la *Foy*, les repoussant, leur dit :

Je vneil le texte d'Evangile,  
Aultrement dit : Sainte-Esécriture;  
Mon principe est mon ordissure;  
Il est appellé autrement  
Le Viel et Nouveau Testament.

Une discussion s'engage. Le *Texte* en appelle au *Mercure d'Allemagne*, et la *Foy* dit à la *Rayson* de l'aller quérir. Il arrive, se fait expliquer le cas et donne son avis. Mais les *Théologastres* ont bien vite reconnu que le nouveau venu est dû parti de la *Rayson* et du *Texte de Sainte-Esécriture*; aussi ils le prennent de haut avec lui :

Point ne sommes pour te monstrier,  
Il est dit, selon nostre loy,  
Que nous, principes de la foy,  
Povons tout dire sans rayson.

*Mercure* n'en procède pas moins à la guérison de la *Foy*, ou plutôt il déclare

Qu'il fault bailler la sanature  
Au *Texte de Sainte-Esécriture*,

et ordonne à la *Rayson* de le dépouiller du *levain* dont il est surchargé, ce qui a lieu, pendant qu'il parle aux *Théologastres* et aux *Fratres*, leur disant :

Voici, Messieurs, un' compresse  
De l'efficace de la messe...

A quoi ceux-ci, fort dépités, répliquent :

Nous te ferons tantost la saulce...  
Si jamais te servons à table,  
Nous t'abreuverons de vert jus.

Mais la *Rayson* ayant annoncé que le *Texte* était, par ses soins, redevenu *frais et cler*, prêt à *garir* la *Foy*, celle-ci se lève et rend grâces :

Je prie le Dieu du firmament,  
Donner joye et prospérité  
A ceux qui m'ont donné santé.  
A toujours en sera mémoire.

Le *Texte* et la *Rayson* prennent également congé en expliquant qu'ils n'entendent pas

Toucher l'estat théologique,  
Mais bien le théologastrique  
Seulement. Nous congnoissons bien  
Qu'il y a plusieurs gens de bien,  
Théologiens et bien famés...

Néanmoins, les *Théologiens* et *Fratres* se retirent en murmurant ensemble :

Nous nous en allons mal contentz.

On voit que ce morceau, qui a plus de 650 vers, est plein de sens et de sel.

La seconde pièce justificative est le *martyre de Jehan Chastellain*, frère augustin, à Metz, en 1524, touchant récit d'un témoin catholique, emprunté aux *Chroniques de la ville de Metz*, recueillies par Huguenin.

— **Médaille des églises du Désert**, offerte par M. J. Nogaret, pasteur de l'église réformée de Bayonne.

« J'ignore, nous écrit M. Nogaret, si ce monument de l'histoire des églises du Désert est connu dans les églises du nord de la France (1). Ce n'est qu'en 1842 que je l'ai découvert dans les églises de Sainte-Foy. On lui donnait le nom de *marreau*; ce mot est vieux, mais je ne me rappelle l'avoir trouvé qu'une fois; c'est dans la confession de foi de nos églises (2). Au risque de répéter ce que vous connaissez peut-être mieux que moi, je joins l'explication que voici :

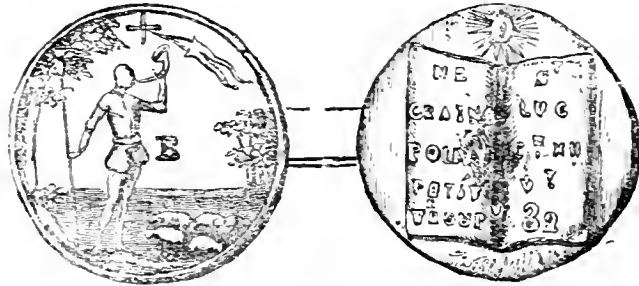
« Dans le dix-huitième siècle, nul ne pouvait être admis à la cène des églises du Désert qu'après avoir exprimé à un pasteur ou à un ancien le désir de communier et avoir reçu de lui un gage appelé *marreau*, qu'on déposait sur la table sainte, au moment où l'on recevait le pain et le vin de la communion. C'était une médaille de plomb, représentant, d'un côté, la *Bible* ouverte frappée des rayons du *soleil*, symbole de la lumière du Saint-Esprit, et offrant aux regards ces paroles si propres à encourager une église pauvre et persécutée : « *Ne crains point, petit troupeau.* » St Luc, ch. XII, vt. 32. De l'autre côté, dans une plaine déserte qui rappelle l'isolement, l'abandon et le dénûment où se trouvaient nos églises, quand elles prirent le titre d'*églises du Désert*, sous un ciel où l'on voit des nuages, et près d'un chêne, symbole de la protection divine, se trouve un *berger* ou pasteur. Ses yeux se portent en haut sur une *croix*; au-dessus de sa

(1) On nous a assuré que le même usage existait en effet dans quelques autres églises de la France telles que Walincourt (Nord), Courcelles-Chaussy (Moselle), Rouille (Vienne), et qu'il s'était même perpétué dans quelques-unes.

(2) A l'art. 30, qui est ainsi conçu : « Nous croyons que les Sacrements sont conjoints à la Parole pour plus ample confirmation, à fin de nous estre gage et *marreaux* de la grâce de Dieu, etc. »

tête. Nos pasteurs étaient alors *sous la croix*, dans l'affliction ; à cette croix est attachée une *oriflamme*, car la croix de Jésus-Christ est l'étendard de ses ministres. Ce berger tient d'une main le *cor* pour annoncer l'Évangile, et de l'autre la *houlette* pour conduire les brebis qui paissent à ses pieds. — Sur chaque *marreau* était gravée la première lettre du nom de l'église où il était donné : S pour l'église de Sainte-Foy ; B pour l'église des Brians, etc.»

Voici la gravure que nous avons fait faire de l'exemplaire offert par M. Nogaret :



Comme on le pense bien, cette médaille était frappée assez grossièrement, mais le dessin du sujet ne manque pas d'une certaine élégance. Les reliefs ont été usés et polis par le frottement, surtout au revers qui n'était pas, comme la face, protégé par un rebord ; c'est ce qui le fait paraître effacé. De ce côté la médaille a aussi perdu de sa forme ronde.

#### LISTE DES MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIÉTÉ.

(Suite.)

- | M. M.  | M. M.   |
|--|---|
| 301. MAILLARD, P. Lamothe-Ste-Heraye (Deux-Sèvres).              | 332. CHAPUIS (Sam.) (le prof.), Lausanne (Suisse).                                    |
| 302. GABRIAC, P. Orthez (Basses-Pyrénées).                       | 333. VULLIEMIN (L.) (le prof.) Id.  |
| 303. BERGERET aîné, Salies (Id.).                                | 334. EHRLÉN (L.), négoc. Colmar (H.-Rhin).  |
| 304. MOURGUES, P. Sauveterre (Id.).                              | 335. HOVY (Mlle El.), à Bordeaux.   |
| 305. REUSSNER, prof. au sémin. Strasbourg.                       | 336. FERRIERE (Emile), r. Mauburguet, 23 (Id.).                                       |
| 306. RIVET DE SARATIER, à Quissac (Gard).                        | 337. DE SEYNE (Mme), r. d'Amsterdam, 21. Paris.                                       |
| 307. DE CASTELNAU (Jules) (Il.).                                 | 338. DE CARBON FERRIERE, Milhau (Aveyron).  |
| 308. WITZ, P. Diedendorf (Bas-Rhin).                             | 339. <i>La Bibliothèque du Directoire de la confession d'Augsbourg, à Strasbourg.</i> |
| 309. YON aîné, Marennès (Char.-Inf.).                            | 340. BÉNIGNUS (L.), P. La Pouyade de Berneuil (Char.-Inf.).                           |
| 310. CHARRON (Désiré) (Id.).                                     | 341. VORCZ aîné, nég. Nantes (Loire-Inf.).  |
| 311. CHARRON (Perry) (Id.).                                      | 342. GABRIOT, av. et cons. gén. Marcennes (Ch.-Inf.).                                 |
| 312. BRUYNOOGHE, avocat (Il.).                                   | 343. MUNTZ (Ad.), P. Kutzenhausen (B.-Rhin).  |
| 313. ESCHAUSIER, Fouillou, p. La Tremblade (Id.).                | 344. LARDAT, P. Pignan, p. Montpellier (Her.).  |
| 314. SAYOUS (A.), r. St-André-des-Arts, 38. Paris.               | 345. DADRE (M.), P. Saint-Jean-de-Marvejols (Lozère).                                 |
| 315. B. L. par BARTHÈS, libr. à Paris.                           | 346. EYMARD (Ch.), instituteur (Id.).   |
| 316. LEFEBVRE (Mme), r. Colbert, 10. Paris.                      | 347. BRUNEL (Et.), propriét. (Id.).   |
| 317. SPACH, secrét. gen. du direct. Strasbourg.                  | 348. TEISSIER (Ferd.), prop. Aulas (Gard).  |
| 318. DE FONTANES, chef de div. au minist. de l'intérieur. Paris. | 349. AMOUDRU, archit. Paris.  |
| 319. ROSSELOTY, P. Orléans (Loiret).                             | 350. DE BEAUSOBRE (B.), Morges. Vaud (Suisse).  |
| 320. CADORET (L.-S.), P. Mens (Isère).                           | 351. VAÏSSE (Ad.), magistrat Toulouse (H.-Gar.).                                      |
| 321. CADORET (Paul), P. Id.).                                    | 352. PENEL, instituteur, pass. Colbert. Paris.  |
| 322. RICHARD (Id.).  | 353. MALLET (Mme H.), f. r. Ch.-d'Antin (Id.).  |
| 323. BARD (Gérin.) Id.   | 354. SALEM, Hericourt (Haute-Saône).  |
| 324. BACHASSE (Id.).   | 355. MILSOM, route de Bourgogne, Vaise (Rhône).                                       |
| 325. CEVIER (L.), P. Brévillers (Haute-Saône).                   | 356. MERLE D'AUBIGNÉ (le prof.), à Genève.  |
| 326. JAÉGLÉ (Vict.), P. Saint-Die (Vosges).                      | 357. VIGUIER (A.), P. Montauban (Tarn-et-G.).   |
| 327. BOESVILWALD, r. Hauteville, 19. Paris.                      | 358. WROUGHTON (J.-C.), r. Monceaux, 16. Paris.                                       |
| 328. JUNG (le prof.), Strasbourg.                                | 359. DRION (Ch.), prof. à Strasbourg.   |
| 329. VERMEIL (A.), P. r. Godot-Mauroy, 6. Paris.                 |   |
| 330. LETOURNEUR (J.) Id.   |   |
| 331. BEIGBEDER, adjoint au maire. Batignolles.                   |   |

- MM.
360. DE GAJA (le gén. V.), Bagnère-de-Bigorre.  
 361. RECOLIN, P. Montauban.  
 362. FROSSARD (E.-S.), Rev. Wordsley-Kingswinford, near Dudley (Angleterre).  
 363. COLOMBIER (T.-A.), P. au Vigan (Gard).  
 364. DUOMBRES (J.), P. (Id.).  
 365. DUBOIS, P. Dampierre (Doubs).  
 366. COOK (Emile), M. du St-E. au Vigan (Gard).  
 367. BICHARD, Bourrefranc (Char.-Inf.).  
 368. HALE (Th.), Rev. D. D. chapelain, à l'ambassade d'Angleterre, à Paris.  
 369. ANDRÉ (P.-G.), P. Oran (Algérie).  
 370. LAFORGUE (J.-P.) P. St-Antonin (Tarn-et-Garonne).  
 371. MASSELIN (Mme), r. Dauphine, 16. Paris.  
 372. EDEL (F.-G.), P. inspecteur eccl. de la conf. d'Augsb. Strasbourg.  
 373. OESINGER (Ch.-F.), négoc. Strasbourg.  
 374. MÉJANEL, P. Mazamet (Tarn).  
 375. RABAUT, P. (Id.).  
 376. OLOMBREL (Ph.), négoc. Id.  
 377. CORMOULS (Ferd.), Id. Id.  
 378. RIVES (ULYSSE), Id. Id.  
 379. BOUDON (David), Id. Id.  
 380. SALVAING (Aug. Id. Id.  
 381. BELUGON, P. Calmon, p. Mazamet (Tarn).  
 382. RIVES, P. Pont-de-l'Aro. Id.  
 383. SALVETAT (J.-H.), P. Angles (Tarn).  
 384. SALVETAT (P.-A.), P. St-Amant (Id.).  
 385. OPPERMANN (L.-C.), baouquier, 2, r. St-George. Paris.  
 386. D'ARGENSON (le marquis). Tours (Indre-et-Loire).  
 387. EVARD (J.), P. St-Laurent-du-Cros (Hautes-Alpes).  
 388. LOBS (Fr.), P. Héricourt (Haute-Saône).  
 389. MACLER (Aug.), P. (Id.).  
 390. MACLER (Ch.), notaire (Id.).  
 391. NOBLOT (Georges), manaf. à Chevret (Id.).  
 392. MARTIN (Alf.), rec. de l'enreg. Jussey (Id.).  
 393. MARZIALS (F.-M.), P. Montauban (Tarn-et-Garonne).  
 394. DE LONGPÉRIER (A.), Conservateur au Louvre.  
 395. DELESSERT (Ed.), 4, r. Basse. Passy.  
 396. *Le Consistoire de l'Egl. réf. de Nancy* (Menrthe).  
 397. *Le Conseil presbytéral de l'Egl. réf. de Metz* (Moselle).  
 398. MARCHE (Ph.), P. Montearret (Dordogne).  
 399. DENOIS (Mlle), (Id.).  
 400. BENOIST, ppre. Lamothe-Montravel (Id.).  
 401. GOY, P. Fleix, p. Ste-Foy (Gironde).  
 402. JOUSSE (Sam.), P. Port-Ste-Foy (Id.).  
 403. BUNGENER (L. F.), à Genève.  
 404. ABELTSHAUSER (J. G.), Rev. L. L. D. Trinity College, Dublin.  
 405. REGORDON, P. Troyes (Aube).  
 406. AGULHON, P. Nages, p. Calvisson (Gard).  
 407. GALLIENNE, P. Ganges (Hérault).
- MM.
408. GARVE, libr. prot. Nîmes (Gard).  
 409. DE FLAUX (Arm.), boulevard St-Antoine, Nîmes (Id.).  
 410. MASSON, P. Saint-Pierre, Ile d'Oleron (Charente-Inférieure).  
 411. BELLIVIER, P. Chey, p. Lezay (Deux-Sèvres).  
 412. EISENLOHR (Mme), r. l'Ecluse, 12. Bati-guolles.  
 413. DECROS, Nîmes (Gard).  
 414. MONOD (Ed.), négociant, Havre.  
 415. VIALA (Adolphe), P. Monchamps (Vendée).  
 416. MONTET (E.), P. Chauray (Deux-Sèvres).  
 417. JAUBERT (V.), P. Niort (Id.).  
 418. JACQUIER, P. Ste-Ncomaye, p. Lacroche (Id.).  
 419. GERMAIN, P. La Chauvinière, p. Pouzauges (Vendée).  
 420. DESCAZALS, P. Saint-Maixent (Deux-Sèvres).  
 421. *Le Presbytère de l'Eglise française réformée de Cassel* (Hesse-Electorale).  
 422. BÉROUD (E.), libraire, Genève.  
 423. QUIBLIER, Secrét. de la Soc. Ev. Genève.  
 424. DR GASPARIN (A. le comte), Valleyres, près Orbe, Vaud (Suisse).  
 425. ARGENT (E. Aug.), Hon. dir. of Engl. Home and free schools. Paris. 192, faub. St.-Honoré.  
 426. ZIPPELIN, P. Dir. de l'asile Lambrechts, Courbevoie.  
 427. BOUBE (Ch.), P. Milhau (Aveyron).  
 428. BAILLIF, P. Melle (Deux-Sèvres).  
 429. DOUMECQ, P. Celles (Id.).  
 430. FARELLE (L.), P. St-Germain de Calberte (Lozère).  
 431. THÉROND (V.), P. St-Etienne-Vallée-Française (Id.).  
 432. ARTHUR (Will.), Rev. Methodist Mission house, London.  
 433. JOLY DE BAMEVILLE, Pommery, p. Remy (Aisne).  
 434. BOUTHEVOT-POUGEOT, Audiocourt (Doubs).  
 435. BRÉNIER (la baronne), 136, faub. St-Honoré, Paris.  
 436. DE SAULCY, M. de l'Institut, Dir. du dépôt d'artillerie, Paris.  
 437. LE CERF, Prof. hon. à la faculté de Droit, Caen.  
 438. MAUVEAUX, P. VernoUX (Ardèche).  
 439. ROUSILHON, étudiant en theol. Genève.  
 440. FRAISSINET (Just.), P. Aignes-Vives (Gard).  
 441. BARRI, P. Codognan (Id.).  
 442. ARNAUD, instituteur, Aubais (Id.).  
 443. CLERC, r. Grenelle St-Germain, 74. Paris.  
 444. MONNIER, etud. en theol. Strasbourg.  
 445. SOLLIER, anc. juge, Metz (Moselle).  
 446. MARTIN (Ev.), P. Saint-Ambroix (Gard).  
 447. GUIQUET (Aug.), m. du Consist. (Id.).  
 448. CHABER (Alf.), (Id.). (Id.).  
 449. DESMAREST (Mme), Pont de l'Arche (Eure).  
 450. RONDEAUX-POUCHET, Rouen (Seine-Inf.).

## APERÇUS HISTORIQUES.

### LES CARACTÈRES ET LES RÉSULTATS PRINCIPAUX DE LA RÉFORME.

Emancipation de l'esprit humain. — Abolition du pouvoir absolu dans l'ordre spirituel. — Croyances religieuses rendues au peuple.

Après avoir établi que « partout où la Réforme a pénétré, partout

où elle a joué un grand rôle, victorieuse ou vaincue, elle a eu pour résultat général, dominant, constant, un immense progrès dans l'activité de la pensée, vers l'émancipation de l'esprit humain, » M. Guizot continue en ces termes :

« La révolution religieuse du seizième siècle peut être considérée sous beaucoup d'aspects, et, dans la variété de ses rapports avec l'ordre social, on la voit amenant partout des résultats d'une importance immense.

« Ainsi, elle a rappelé la religion au milieu des laïques, dans le monde des fidèles ; jusque-là la religion était, pour ainsi dire, le domaine exclusif du clergé, de l'ordre ecclésiastique ; il en distribuait les fruits, mais disposait seul du fonds, avait presque seul le droit d'en parler. La Réforme a fait rentrer les croyances religieuses dans la circulation générale ; elle a rouvert aux fidèles le champ de la foi, où ils n'avaient plus droit d'entrer. Elle a eu en même temps un second résultat ; elle a banni, ou à peu près, la religion de la politique ; elle a rendu l'indépendance au pouvoir temporel. Au même moment où elle rentrait, pour ainsi dire, dans la possession des fidèles, la religion est sortie du gouvernement de la société. Dans les pays réformés, malgré la diversité des constitutions ecclésiastiques, en Angleterre même, où cette constitution est plus voisine de l'ancien ordre de choses, le pouvoir spirituel n'a plus aucune prétention sérieuse de diriger le pouvoir temporel.

(Guizot, *Cours d'Histoire moderne*, Leçon du 4 juillet 1828.)

#### LE PROTESTANTISME MÉCONNU ET CALOMNIÉ.

Les huguenots ont porté la peine, non du mal qu'ils ont fait, mais de celui qu'on leur a fait. Après les avoir séparés violemment du reste de la nation française, on les a tenus pour des étrangers dont les malheurs ne méritaient pas un regard de sympathie, et leur isolement a permis à leurs adversaires de débiter contre eux, de génération en génération, des calomnies qui ont trouvé une facile créance jusque dans l'esprit des hommes cultivés.

Joignez à cela que les écrivains de l'école philosophique n'aimaient point les doctrines du calvinisme. Ils répugnaient à ces austères principes, à cette discipline rigide, qui s'étaient maintenus dans les églises réformées. Catholicisme et protestantisme n'étaient pour eux que deux formes des mêmes superstitions.

(DE FÉLICE. *Hist. des Prot. de Fr.* p. 536.)

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

## LA PRÉFACE DE CALVIN

POUR LA PREMIÈRE ÉDITION DU PSAUTIER.

On a approuvé notre pensée de reproduire en son entier la belle *Epistre* placée par Calvin en tête de la première édition qu'il donna à Genève, en 1543, de la traduction des psaumes de Clément Marot. On lira avec intérêt ce morceau, si peu connu aujourd'hui et qui ne se trouve que dans les anciennes éditions du Psautier et dans quelque vieilles Bibles, telles que celle de 1570. Il est digne du grand réformateur tout à la fois par la netteté et la fermeté des idées et du style.

A tous Chrestiens et amateurs  
de la Parole de Dieu,  
Salut

**C**OMME c'est une chose bien requise en la Chrestienté, et des plus nécessaires, que chacun Fidele observe et entretienne la communion de l'Eglise en son endroit, frequentant les assemblees qui se font tant le Dimanche que les autres iours, pour honorer et servir Dieu : aussi est-il expedient et raisonnable, que tous cognoissent et entendent ce qui se dit et fait au Temple, pour en recevoir fruit et edification. Car nostre Seigneur n'a pas institué l'ordre que nous devons tenir, quand nous convenons en son Nom, seulement pour amuser le monde à voir et regarder : mais plustost a voulu qu'il en revinst profit à tout son peuple : comme saint Paul tesmoigne, commandant que tout ce qui se fait en l'Eglise, soit rapporté à l'edification commune de tous : ce que le serviteur ne commanderoit pas, que telle ne fust l'intention du maistre. Or celà ne se peut faire, que nous ne soyons instruits pour avoir intelligence de tout ce qui a esté ordonné pour nostre utilité. Car de dire que nous puissions avoir devotion, soit à prieres, soit à ceremonies, sans y rien entendre, c'est une grande moquerie, combien qu'il se die communément. Ce n'est pas une chose morte ne brutive, que bonne affection envers Dieu : mais est un mouvement vif, procedant du saint Esprit, quand le cœur est droitement touché, et l'entendement illuminé. Et de fait, si on pouvoit estre edifié des choses qu'on voit, sans cognoistre ce qu'elles signifient, saint Paul ne defendroit pas si rigoureusement de parler en langue incogne : et n'useroit de ceste raison, Qu'il n'y a nulle edification, si non où il y a doctrine. Pourtant si nous voulons bien honorer les saintes ordonnances de nostre Seigneur, desquelles nous usons en l'Eglise, le principal est de sçavoir qu'elles contiennent, qu'elles veulent dire, et à quelle fin elles tendent : à fin que l'usage en soit utile et salutaire, et par consequent

droitement réglé. Or il y a en somme trois choses que nostre Seigneur nous a commandées d'observer en nos assemblees spirituelles : sçavoir, la predication de sa Parole, les oraisons publiques et solennelles, et l'administration de ses Sacremens. Je me deporté de parler des predications pour ceste heure, d'autant qu'il n'en est pas question. Touchant les deux autres parties qui restent, nous avons le commandement expres du saint Esprit, que les oraisons se fassent en langue commune et cogneüe au peuple : et dit l'Apostre que le peuple ne peut respondre Amen, à la priere, qui a esté faicte en langue estrange. Or est-il ainsi, que puis qu'on la fait au nom et en la personne de tous, que chacun en doit estre participant. Parquoy ça eslé une trop grande imprudence à ceux qui ont introduit la langue Latine par les Eglises, où elle n'estoit communément entendue. Et n'y a subtilité ne cavillation qui les puisse excuser, que ceste façon ne soit perverse et desplaisante à Dieu. Car il ne faut presumer qu'il ait agreable ce qui se fait directement contre son vouloir, et comme par despit de luy. Or on ne le sçauroit plus despiter, que d'aller ainsi à l'encontre de sa défense, et se glorifier en ceste rebellion, comme si ce estoit une chose sainte et fort louable. Quant est des Sacremens, si nous regardons bien leur nature, nous cognoissons que c'est une coustume perverse de les celebrer en telle sorte que le peuple n'en ait sinon la veüe, sans exposition des mysteres qui y sont contenus. Car si ce sont paroles visibles (comme saint Augustin les nomme) il ne faut pas qu'il y ait seulement un spectacle exterieur, mais que la doctrine soit coniointe avec, pour en donner intelligence. Et aussi nostre Seigneur en les instituant, a bien demonstré celà : car il dit que ce sont tesmoignages de l'alliance qu'il a faicte avecques nous, et qu'il a confirmée par sa mort. Il faut bien donc pour leur donner lieu, que nous sachions et cognoissions ce qui s'y dit : autrement ce seroit en vain que nostre Seigneur ouvreroit la bouche pour parler, s'il n'y avoit oreilles pour escouter. Combien qu'il n'est la mestier d'en faire longue dispute. Car quand la chose sera jugée de sens rassis, il n'y aura celui qui ne confesse que c'est une pure batelerie, d'amuser le peuple en des signes, dont la signification ne luy soit point exposée. Parquoy il est facile de voir qu'on profane les Sacremens de Jesus Christ, les administrant tellement que le peuple ne comprenne point les paroles qui y sont dictes. Et de fait, on voit les superstitions qui en sont sorties. Car on estime communément, que la consecration, tant de l'eau du Baptesme que du pain et du vin en la Cene de nostre Seigneur, soit comme une espee d'enchantement : c'est à dire quand on a soufflé et prononcé de bouche les paroles, que les creatures insensibles en sentent la vertu, encores que les hommes n'y entendent rien. Or la vraye consecration est celle qui se fait par la parole de foy, quand elle est declairée et receüe, comme dit saint Augustin : ce qui est expressement compris aux paroles de Jesus Christ. Car il ne dit pas au pain, qu'il soit fait son corps : mais il adresse la



parole à la compagnie des fideles, disant, Prenez, mangez, etc. Si nous voulons donc bien celebrer le Sacrement, il nous faut avoir la doctrine, par laquelle ce qui y est signifié nous soit declairé. Je sçay bien que celà semble fort estrange à ceux qui ne l'ont pas accoustumé : comme il advient en toutes choses nouvelles. Mais c'est bien raison, si nous sommes disciples de Iesus Christ, que nous preferions son institution à nostre coustume. Et ne nous doit pas sembler nouveau ce qu'il a institué dès le commencement.

Si celà ne peut encores entrer en l'entendement d'un chacun, il nous faut prier Dieu qu'il luy plaise illuminer les ignorans, pour leur faire entendre combien il est plus sage que tous les hommes de la terre : à fin qu'ils apprennent de ne s'arrester plus à leur propre sens, ne à la sagesse fole et enragee de leurs conducteurs, qui sont aveugles. Ce pendant, pour l'usage de nostre Eglise, il nous a semblé bon de faire publier comme un formulaire des prieres et des Sacremens, à fin que chacun recognoisse ce qu'il doit dire et faire en l'assemblee Chrestienne : combien que ce livre ne profitera pas seulement au peuple de ceste Eglise : mais aussi à tous ceux qui desireront sçavoir quelle forme doivent tenir et suivre les fideles, quand ils conviennent au nom de Iesus Christ.

Nous avons donc recueilli en un sommaire la façon de celebrer les Sacremens, et sanctifier le Mariage : semblablement des prieres et louanges, desquelles nous usons. Nous parlerons puis apres des Sacremens. Quant est des prieres publiques, il y en a deux especes. Les unes se font par simple paroles : les autres avec chant. Et n'est pas chose inventee depuis peu de temps. Car dès la premiere origine de l'Eglise celà a esté, comme il appert par les histoires. Et mesme saint Paul ne parle pas seulement de prier de bouche, mais aussi de chanter. Et à la verité, nous cognoissons par experience, que le chant a grande force et vigueur d'esmouvoir et enflammer le cœur des hommes, pour invoquer et louer Dieu d'un zele plus vehement et ardent. Il y a tousiours à regarder, que le chant ne soit leger ne volage : mais qu'il ait poids et maiesté (comme dit saint Augustin) et ainsi, qu'il y ait grande difference entre la musique qu'on fait pour resiouir les hommes à table et en leur maison : et entre les Pseaumes qui se chantent en l'Eglise, en la presence de Dieu et de ses Anges. Or quand on voudra droitement iuger de la forme qui est ici exposee, nous esperons qu'on la trouvera sainte et pure : veu qu'elle est simplement reglee à l'edification dont nous avons parlé, combien que l'usage de la chanterie s'estende plus loin. C'est que mesmes par les maisons et par les chants ce nous soit une incitation, et comme un organe à louer Dieu, et eslever nos cœurs à luy, pour nous consoler, en meditant sa vertu, bonté, sagesse, et justice, ce qui est plus necessaire qu'on ne sçauroit dire. Pour le premier, ce n'est pas sans cause que le saint Esprit nous exhorte si soigneusement par les saintes Escritures, de nous resiouir en

Dieu, et que toute nostre ioye soit là reduite, comme à sa vraye fin : il cognoit combien nous sommes enclins à nous resiouir en vanité. Tout ainsi donc que nostre nature nous tire et induit à chercher tous moyens de resiouissance fole et vicieuse : aussi au contraire, nostre Seigneur, pour nous distraire et retirer des allechemens de la chair et du monde, nous presente tous moyens qu'il est possible, à fin de nous occuper en ceste ioye spirituelle, laquelle il nous recommande tant. Or entre les autres choses qui sont propres pour recreer l'homme, et luy donner volupté, la Musique est ou la premiere, ou l'une des principales : et nous faut estimer que c'est un don de Dieu deputé à cest usage. Parquoy, d'autant plus devons-nous regarder de n'en point abuser, de peur de la souiller et contaminer, la convertissant en nostre condamnation, où elle estoit dediee à nostre profit et salut. Quand il n'y auroit autre consideration que ceste seule, si nous doit-elle bien esmouvoir à moderer l'usage de la musique, pour la faire servir à toute honnesteté, et qu'elle ne soit point occasion de nous lascher la bride à dissolution, ou de nous effeminer en delices desordonnees, et qu'elle ne soit point instrument de paillardise, ne d'aucune impudicité. Mais encore y a-il d'avantage : car à grand'peine y a-il en ce monde chose qui puisse plus tourner ou flechir çà et là les mœurs des hommes, comme Plato l'a prudemment consideré. Et de faict, nous experimentons qu'elle a une vertu secrete et quasi incroyable à esmouvoir les cœurs en une sorte ou en l'autre. Parquoy nous devons estre d'autant plus diligens à la regler en telle sorte qu'elle nous soit utile, et nullement pernecieuse. Pour ceste cause les docteurs anciens de l'Eglise se plaignent souventesfois, de ce que le peuple de leur temps estoit adonné à chansons deshonestes et impudiques, lesquelles non sans cause ils estiment et appellent poison mortelle et satanique, pour corrompre le monde. Or en parlant maintenant de la Musique, ie compren deux parties, à sçavoir la lettre, ou subiect et matiere : secondement, le chant ou la melodie. Il est vray que toute parole mauvaise (comme dit saint Paul) pervertit les bonnes mœurs : mais quand la melodie est avec, celà transperce beaucoup plus fort le cœur, et entre au dedans : tellement que comme par un entonnoir le vin est ietté dedans le vaisseau : aussi le venin et la corruption est distillee iusques au profond du cœur, par la melodie. Qu'est-il donc question de faire ? c'est d'avoir chansons non seulement honnestes, mais aussi saintes, lesquelles nous soyent comme aiguillons pour nous inciter à prier et louer Dieu, à mediter ses œuvres, à fin de l'aimer, craindre, honorer, et glorifier. Or ce que dit saint Augustin est vray, que nul ne peut chanter choses dignes de Dieu, sinon qu'il l'ait receu d'iceluy. Parquoy quand nous aurons bien circon par tout pour chercher çà et là, nous ne trouverons meilleures chansons ne plus propres pour ce faire, que les Pseaumes de David : lesquels le saint Esprit luy a dictés et faicts. Et pourtant, quand nous les chantons, nous sommes certains

que Dieu nous met en la bouche les paroles, comme si luy-mesme chantoit en nous, pour exalter sa gloire. Parquoy Chrysostome exhorte tant hommes que femmes et petis enfans, de s'accoustumer à les chanter, à fin que celà soit comme une meditation pour s'associer à la compagnie des Anges. Au reste il nous faut souvenir de ce que dit S. Paul, Que les chansons spirituelles ne se peuvent bien chanter que de cœur. Or le cœur requiert l'intelligence. Et en celà (dit S. Augustin) gist la difference entre le chant des hommes, et celuy des oiseaux. Car une linote, un rossignol, un papegay chanteront bien, mais ce sera sans entendre. Or le propre don de l'homme est de chanter en sachant ce qu'il dit. Apres l'intelligence, doit suivre le cœur et l'affection : ce qui ne peut estre, que nous n'ayons le Cantique imprimé en nostre memoire, pour iamais ne cesser de chanter. Pour ces raisons, ce present livre, mesme à ceste cause, outre le reste qui a esté dict, doit estre en singuliere recommandation à chacun qui desire se resiouir honnestement, et selon Dieu, voire à son salut, et au profit de ses prochains : et ainsi n'a point de mestier d'estre beaucoup recommandé de par moy, veu qu'en soy-mesme il porte son pris et son los. Seulement que le monde soit si bien advisé, qu'au lieu de chansons en partie vaines et frivoles, en partie sottes et lourdes, en partie sales et vileines, et par consequent mauvaises et nuisibles, dont il a usé par ci devant, il s'accoustume ci apres à chanter ces divins et celestes Cantiques avec le bon roy David. Touchant la melodie, il a semblé le meilleur, qu'elle fust moderee, en la sorte que nous l'avons mise, pour emporter poids et maiesté convenable au subiect, et mesme pour estre propre à chanter en l'Eglise, selon qu'il a esté dict. De Geneve, ce 40 de Juin 1543.

---

**CHARTE RELATIVE A FRANÇOIS BAUDOUIN.**

**1563.**

(Coll. Dupuy, Bibl. nat., t. 5.)

François Baudouin (Balduinus), né à Arras en 1520, mort à Paris en 1573, fut un des plus grands juriconsultes du seizième siècle. Tour à tour professeur à Bourges, à Strasbourg, à Heidelberg, à Douai, à Besançon, à Angers, il a laissé sur le droit romain un grand nombre d'excellents travaux, recueillis au siècle dernier par Heineccius dans le 4<sup>er</sup> volume du recueil intitulé *Jurisprudentia romana et attica*.

Comme presque tous les juriconsultes latinistes de cette époque, Baudouin fut en relation avec Calvin et les réformateurs ; mais comme Pithou, comme Dumoulin, comme Cujas, il quitta ensuite la Réforme pour revenir, au moins extérieurement, au catholicisme. Une polémique pleine de récriminations s'engagea entre Baudouin d'un côté et de l'autre Théodore de Bèze et

François Hotman. Cette polémique est une source précieuse pour l'histoire de la réformation en France; nous nous proposons d'y revenir un jour; en attendant nous publions comme pièce du procès un document intéressant qui se trouve dans la collection Dupuy, de la Bibl. nat. (tome 5, p. 85).

Par ce document qui n'a pas besoin de commentaire, on voit que dès l'année 1545 Baudouin avait été banni de son pays pour hérésie. En 1563, la mort du roi de Navarre, au service duquel il était attaché comme maître des requêtes, le décida à reprendre ses leçons. Il revint enseigner le droit romain à Douai, dans les Etats de Philippe II. La pièce qu'on va lire nous apprend à quelle condition (1).

R. DARESTE.

**Rappel du ban exécuté contre François Balduin, docteur  
ès droicts, comme suspect d'hérésie.**

Philippes, par la grâce de Dieu, roy de Castille et archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., conte de Flandres et d'Artois, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut : Receu avons l'humble supplication de François Balduin, docteur ès droicts, contenant comme, l'an quinze cent quarante cinq, estant constitué prisonnier en nostre ville de Tournay certain personnage qui sous ombre qu'il avait esté audit temps quelques journées en Arras, et eu communication avec divers nos subjects de ladite ville, ayant inquisition esté faicte de ceux qui l'auroyent accompagné, ledit suppliant, pendant son absence à Paris, où il s'estoit retiré pour publier et faire imprimer ses Commentaires sur les Institutes de droict, et achever ses estudes, y auroit esté compris, adjourné et appelé à ceste occasion aux droicts, le chargeans et suspectans d'hérésies, et par défaux et contumaces contre luy obtenues par le Procureur de nostre gouvernance d'Arras banni à tousjours de nostre pays et conté d'Artois sur les peines dites par les ordonnances, déclarans ses biens confisquez. Et estant ledit adverti des procédures susdites, et par avant interjection de ladite sentence, pour obvier que son innocence ne fust surprise, s'assurant de sa conscience, se seroit advisé d'escrire au funct Sr de Vaux audit temps gouverneur de ladite ville d'Arras une lettre contenant bien au long sa justi-

(1) Cette pièce, que M. Rod. Dareste a bien voulu nous communiquer, se trouvait mentionnée dans l'article de la *France protestante*, (tome II, p. 28) imprimé en 1848, ce qui indique, pour le dire en passant, avec quel soin MM. Haag ont recherché les sources inédites. On pourra consulter cet article détaillé qui montre que Baudouin, jusque dans les dernières années de sa vie, resta fidèle à la cause de la réforme et réclama constamment contre les abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise. Nous avons déjà cité (p. 101) son refus honorable de justifier la cour de France du massacre de la Saint-Barthélemy, quoique le duc d'Anjou, qui voulait l'en charger, l'eût attaché à sa personne comme chancelier et maître des requêtes. — C. R.

fication dont nous est apparu, et des certaines missives que ledit Sr de Vaux escrivit alors au defunct le Président de nostre conseil privé messire Loys Schore portant tesmoignage dudit suppliant, par où apparoit qu'à peu d'occasion ledit bannissement s'ensuivit. A cause de quoy et que ledit suppliant estant encores jeune et mineur d'ans, mesmement qu'estant adverti dudit bannissement il auroit esté prest de se représenter, et vint à ces fins jusques à Péronne, où il auroit esté empêché à la requête de funct sa mère, de ne passer oultre vers Arras, et qu'à l'occasion de ceste sienne absence la sentence susdite soit interjectée à raison de la soupçon que l'on avoit à cause du personnage predit, qui depuis fut exécuté à Tournay, lequel avoit déposé avoir parlé audit suppliant, et encore que depuis ces entrefaictes, ledit auroit communiqué avec Jean Calvin et ses semblables, ce auroit esté par une bonne opinion qu'il avoit d'eux, laquelle ayant trouvé depuis fausse, la désire désadvouer, comme desja a faict par livres imprimez, et tellement vescu en France selon l'observance de l'Eglise catholique jusques à present, qu'il nous a fait avoir bon tesmoignage de sa conversation en laquelle il prétend continuer et persister, et désiroit aussi singulièrement pouvoir retourner en ces nos pays de par deçà si notre bon plaisir fust sur ce luy impartir notre grace et lettres de rappel de ban, si comme il diet pour lesquelles il nous a humblement requis. Pour ce est il que nous, ces choses considérées, audit François Bauduin suppliant, inclinant favorablement à sadite supplication et requeste, et luy voulans en ceste partie préférer grâce à rigueur de justice, ayant entendu ce que nos très chers cousins le cardinal de Lorraine et l'archevesque de Cambray, et autres bons personnages ont tesmoigné de sa réduction, Avons comme sus dit révoqué et rappelé, révoquons et rappelons et mettons à néant de grace spéciale par cesdites présentes le ban tel que contre luy a esté prononcé à la cause dite. Et l'avons quant à ce remis et restitué, remettons et restituons à son bon nom, fame et renommée en notre dite ville d'Arras, conté d'Artois et en tous autres nos pays, terres et seigneuries, ensemble à ses biens non confisqueuz, si aucuns en y a tout ainsi et par la mesme manière qu'il estoit avant la pronuntiation dudit ban, imposans sur ce silence perpétuel à notre procureur général et tous autres nos officiers quelconques. Pourveu qu'il sera tenu de faire promesse ès mains de notre cher et féal chevalier le président de notre conseil provincial en Artois, Messire Pierre Asset, Sieur de Naves, etc., de vivre

et se conduire catholiquement et se conformer selon nos ordonnances, et, ce fait, il et tous autres nos justiciers, officiers et subjects, présens et advenir quelquonques et chascun d'eux en droit soy, et si comme à luy appartiendra facent, souffrent et laissent ledit François Balduin suppliant de ceste nostre présente grace et rappel, selon et par la manière que dit est, plainement et paisiblement jouir et user, sans luy faire mettre ny donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire. Car ainsi nous plaist. En tesmoin de ce nous avons fait mettre notre seel à ces présentes. Donné en notre ville de Bruxelles le 27 jour du mois de may, l'an de grace 1563, de nos regnes, à sçavoir des Espagnes, Secile, etc., le 8, et de Naples le 10. Eserit sur le pli par le Roy en son conseil, et signé Van der Ad. Et seellées en double queue d'un seel de cire vermeil.

(1) Le mesme Balduin abjura en sale devant aucuns théologiens de Louvain comme Tilleman et autres la doctrine des protestans et calvinistes, jurant à ce qu'on dit en la foy de l'église catholique romaine. Et ainsi fut absous, et fut faict l'acte à Louvain l'an 1563 du mois de juillet sur la fin. Il avoit esté vers le président Vigle pour avoir sa rémission, qu'il envoya aux docteurs théologiens susdits et qui convinst avec eux, et fist ce qu'ils lui diroyent. Ainsi ils lui conceurent une forme d'abjuration fort particulière, laquelle il prononça, ainsi que dit est, en public. Vray est qu'on luy avoit donné intention qu'il la feroit tant seulement devant aucuns theologiens; mais à poste ou de hasard y entrèrent plusieurs escholiers, de sorte qu'elle fust solennelle. Aucuns s'en sont bien esbahis, mesme que son abolition est tant estroiete, et qu'il n'est remis en son bien, sinon celui qui n'est confisqué et encore avec clause et de peine de deux mille escus à ce qu'en dit cas qu'il retombe. Et luy a convenu faire promesse de plus ès mains du président d'Artois selon la teneur des présentes vivre selon l'église romaine, et autre particulière et verbale à Vigle, au cardinal et autres de la cour et du conseil privé du Roy. (R. D.)

---

**SONNET DE L'ÉPOQUE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY,**

d'après un Ms. de la collection Dupuy, t. 333 (Bibl. nat.).

Lorsque nous avons mentionné ci-dessus (p. 71) le récit de la Saint-Bar-

(1) Il est inutile d'avertir que ceci est une note ajoutée par le transcripteur de la charte.

thélemy à Troyes tiré des Mss. de la collection Dupuy, nous ignorions dans quel tome de cette grande collection se trouvait la pièce originale. Dans le cours d'une recherche, un heureux hasard nous l'a fait rencontrer, et nous avons pu vérifier la copie contenue dans la brochure dont nous devons la communication à M. le pasteur Recordon. Nous avons constaté que la reproduction en est assez exacte; mais une première page, formant une sorte d'avant-propos, et deux ou trois paragraphes ont été omis, on ne voit pas pourquoi. Nous rétablissons ici un de ces passages, qui est le troisième avant-dernier du morceau. Le voici :

« Quelqu'un de la religion, caché, attendant pour voir si l'édicte du Roy auroit quelque vertu et si les choses s'adouciroient jusques à ce jour auquel il composa ce sonnet :

O violente et ouverte amertume,  
Par tant de fois recouverte de miel!  
O ignorante et infernale escume  
Nous abreuvant injustement de fiel!  
O grand habus et indigne du ciel!  
Germe infecté du maternel sublime  
Et empasté encor du levain vieil  
Duquel advint nostre ancienne ruine.

O brute France! la plus des plus infâme!  
O roi sans foi, sans loi ni équité!  
Roi ennemi de justice et piété!

France, qui as de ta mamelle infâme  
Receu, couvert et par trop allaicté  
La vitieuse semence de Thoscane! »

Ce sonnet est le cri de l'indignation; ce sont les énergiques imprécations de la victime contre ses assassins.

Que si la facture en est trouvée défectueuse, nous dirons que l'auteur paraît en avoir lui-même jugé ainsi, car on lit en marge des trois lignes de prose qui précèdent les vers ces mots : *Depuis l'a corrigé*, qui indiquent que le style en aura été repoli. Nous n'avons là sans doute que le premier jet.

A l'égard de certaines métaphores des sixième et quatorzième vers, nous dirons que *germe infecté* (sic) *du maternel sublime*, signifie évidemment *digne rejeton de Catherine de Médicis*; *sublime*, dans le sens d'*esprit*, d'*essence*. C'est l'idée rendue par ce vers de Racine : « Oui, vous êtes le sang d'Atrée et de Thieste! » Et nous rappellerons que la *viteuse semence de*

*Thoscane*, c'est encore la race des Médicis, le poison et la politique de Florence. On sait quel rôle le génie italien a joué dans nos guerres civiles et religieuses. On ne se trompait pas sur la provenance de ces fruits nouvellement apparus en France, on y voyait les semences importées de Toscane, comme au temps de la Ligue on reconnut *la vertu du Catholicon d'Espagne*, si bien exposée dans la *Satire Ménippée*. « Il y avoit en la court du Louvre, dit cette « satire, deux charlatans, l'un Espagnol et l'autre Lorrain, qu'il faisoit « merveilleusement bon voir vanter leurs drogues. » (Édit. de 1593, p. 9.) Or, ces deux drogues n'en faisaient qu'une, désignée sous le nom de « *quintessence catholique-jésuite-espagnole*. » Qu'il vint de la Péninsule ibérique ou de la Péninsule italique, c'était toujours le *Catholicon*, et quoique sa vertu fût dès lors trop bien éprouvée, la suite de l'histoire de France a fait voir qu'il subsistait toujours.

## LES ANTÉCÉDENTS DE L'ABJURATION DE HENRI IV.

1585.

Dans un catalogue d'autographes, qui seront vendus le 23 novembre prochain (1), figure une pièce très intéressante, que nous sommes heureux de pouvoir faire connaître à nos lecteurs. C'est une dépêche du roi de Navarre au sieur de Pechéré, son ambassadeur auprès du duc de Montpensier. Il lui donne ses instructions pour répondre aux propositions qui lui avaient été faites de changer de religion.

A la mort du duc d'Alençon, frère du roi, le roi de Navarre étant devenu l'héritier présomptif de la couronne, la Ligue, dès longtemps organisée, se montre au grand jour, suscite le cardinal de Bourbon et fomenté ouvertement les troubles, « ceux de la maison de Guise prétendant l'extirpation de la religion réformée et tendant par icelle à la subversion de l'État, » ainsi que l'écrivit le Béarnais lui-même, le 21 juillet 1585, à Messieurs des Cantons suisses. Henri III, d'abord mécontent, est bientôt entraîné à conclure un accord avec les ligueurs. Sur la plainte que lui en adresse le roi de Navarre, il fait agir auprès de lui trois députés, MM. de Lenoncourt, de Poigny et le président Brulard, pour obtenir sa conversion ou la suspension, au moins pendant six mois, de l'exercice de la religion. De Thou rapporte la réponse que leur fit le roi de Navarre, disant « qu'il ne sauroit se démentir ; qu'il n'avoit encore reconnu aucune erreur dans la religion en laquelle il avoit été élevé ; qu'il avoit toujours fait son capital soin de sa conscience ; que son salut éternel lui étoit plus cher que tout le reste, etc., que cependant il ne refuseroit pas de se faire instruire et de se soumettre à la décision d'un concile libre. » A la même époque et à ce même sujet, il écrit dans le même sens à divers princes, *aux gens du Parlement de Paris*, et enfin à *Messrs de la Faculté de Théologie de Sorbonne*. Ces lettres sont imprimées dans le *Recueil* édité par M. Berger de Xivrey. La dépêche adressée à M. de Pechéré ne s'y trouve pas. On la lira certainement avec curiosité. — C. R.

(1) Chez Charavay, libraire, expert en autographes, rue de Seine, 53.



**Dépêche inédite du Roy de Navarre au S<sup>r</sup> de Pecheré,  
son ambassadeur auprès du duc de Montpensier.**

Le Roy de Navarre remercie très affectueusement Monseigneur le Duc de Montpensier de la bonne affection qu'il demoustré luy porter et à son bien, grandeur et conservation. De quoy il se ressent luy estre grandement tenu et obligé, le priant d'y continuer et faire estat très certain de l'entière amitié dudit Seigneur Roy et de tout ce qui sera jamais en son pouvoir.

Mais quant au conseil qu'il donne audit Seigneur Roy de se départir de sa Religion, le S<sup>r</sup> de Pecheré s'assure de la part de sa Majesté qu'il sera tousjours tres aise de recevoir ses bons et saiges conseils et advis en toutes autres choses hormis le faict de la conscience et de la Religion qui doibt dépendre de Dieu seul sans estre subjecté à changement ou mutation soit pour espérance de grandeur et prospérité, ou crainte des inconveniens et hazards de ce monde.

Que ledit Seigneur Roy qui croit tout ce qui est contenu au Viel et Nouveau Testament et tient les quatre premiers conciles et la doctrine primitive catholique, apostolique et Romaine jusques aux premiers cinq eens ans, qu'elle estoit en sa plus grande pureté, ayant déclaré qu'il estoit prest de se soubzmettre au jugement et détermination d'un concile général et libre, et là reconnoistre son erreur si elle luy estoit remonstrée, s'est en tout devoir devant Dieu et les hommes, et moyennant ce a faict ses submissions accoutumées et dignes d'un Prince chrestien sans pouvoir estre déclaré ou condamné hérétique, et mesmes premier que d'avoir esté ouy, ne estre sujet aux excommunications et fulminations des papes, qui sont en ce cas abusives et du tout contraires aux libertés de l'Eglise Gallicane.

Qu'ayant esté alaieté, nourry et enseigné en la religion réformée, laquelle il tient suyvant les loix establies et reçues en ce Royaulme, il ne seroit bon, honneste ni convenable soit pour lui, soit pour ses amys et parens, ne pour les subjectz de ce Royaulme, qu'il changeast légèrement de religion, soit par espérance ou par crainte et par foree, et nommément sans instruction, jugement et cognoissance de cause et conférence en un concile ou assemblée de l'Eglise de Dieu laquelle [ai 2 i] requiert, n'ayant au reste jamais forcé ne pressé aucuns soubz la foy domestique [changer] en sa conscience et Religion.

Ce qui doibt faire eroire à un chaeun que ceux qui en ceste pré-

sente anée soubz prétexte de zèle de Religion et d'extermination des hérétiques ont soubzlevé les États de ce Royaulme, faict ligues et conspirations contre le Roy et son Estat et les premiers Princes du sang et de la maison de France et troublé la paix et tranquillité publique n'ont eu autre but que le changement et dissipation de l'État et usurpation de la courone, ou pour le moings bien partager et butiner la plus grande partie.

Et pour mieux faire leurs affaires ilz font ce qu'ilz peuvent soubz ombre de la diversité de Religion de devenir les Princes du sang, s'asseurans s'ilz peuvent venir à bout des uns, de ruiner et supplanter aysément les autres, cognoissans bien que l'union desdits Princes les rendroit invincibles ou pour le moins assez fortz pour rompre et dissiper leurs desseings et injustes entreprises.

Ce que ledit seigneur Roy prie ledit Sr de Pechéré de représenter à Mondit seigneur de Montpensier et autres particularitez concernans le bien de l'État et de la courone et maison de France et la conservation desdits Princes du sang, et de l'asseurer que ledit seigneur Roy n'a rien plus à cœur que le service de Dieu, la paix publique, la manutention de tous les États de ce Royaulme en tout ce qui leur appartient, et de veoir les armes illégitimes prises et retenues en ce Royaulme, mises bas. f. HENRY.

Faict à Lectoure le XXVIII

LALLIER.

30 d'octobre 1585.

*Au dos* : Instruction pour Monsieur de Pechéré.

## L'ABJURATION DE HENRI IV

### ET LE PARTI RÉFORMÉ.

Nous terminons le *Discours au Roy par un sien Sujet et Serviteur*, qui, suivant notre prévision, a paru digne de succéder à la belle lettre de Théodore de Bèze. On a remarqué la profonde connaissance qu'avait son auteur du caractère de Henri IV, et la singulière habileté de touche qu'il déploie en attaquant ses côtés faibles. « Si vous n'aimez ni ne haïssez... » « Il échappe parfois une parole et une œillade découvre nos affections... » sont des traits qui vont droit à leur adresse, et ce qui suit ne porte que trop juste : « Quelle honte, quel reproche, quel opprobre, si on voit un Roy de la Religion réformée, en ses mœurs n'y estre semblable ! » Les conseils sur la politique qui viennent après sont aussi empreints de haute sagesse que d'éloquence. La conclusion qu'on va lire ne présente pas moins d'intérêt ; le ton en est pénétrant et émouvant. On sent que l'auteur du

*Discours* a écrit avec son âme, et l'on se prend à espérer avec lui que le Prince ne rejettera pas ses paroles « pour quelques traits couchés un peu trop librement, et plus que le malheur de ce siècle flatteur et dépravé ne le permet. »

Quel peut être l'auteur de ces pages? Qui s'est fait ainsi, auprès du Béarnais, l'organe sincère « des plaintes de son pauvre peuple? » C'est ce que nous ignorons.

Mais nous pouvons dire à coup sûr que c'était un de ses plus véritables amis, peut-être le vertueux Duplessis-Mornay lui-même.

Le morceau se rapporte à une époque assez rapprochée, sans doute, de la capitulation de Paris. Nous donnerons bientôt les lettres de ministres dont nous avons parlé.

### DISCOURS AU ROY

PAR UN SIEN SUJET ET SERVITEUR.

(Fin.)

Pour balancer ces défauts avec vos vertus desquelles vous n'estes pas despourveu, graces à Dieu, l'on couche pour premier article vostre valeur, vostre adresse, laquelle a produit tant de beaux et admirables effets. Et à la vérité, SIRE, c'est ce qui a donné à vostre Majesté plus de nom parmy les peuples estrangers, et qui plus arreste le cœur de vostre Noblesse. Mais voyons si vous ne les avez point ternies par les hazards, ausquels sans propos vous avez souvent exposé vostre personne, et en vostre personne vostre Estat, iugeons si vous n'avez point meritè plutôt le nom de Capitaine que de Roy, ou plutôt le nom de Soldat que de Capitaine : aussi est-ce la louange que l'on vous donne plus communement, comme si vostre vie devait un iour fournir aux écrivains de sujet plutôt à faire des Romans que pour écrire une histoire. Autres sont les vertus d'un Roy, autres celles d'un gendarme. Des Roys du vieil temps il y en eut qui sur toutes perfections seavoient ou bien baler ou bien dire. Il fut dit que l'un estoit un baladin, et l'autre un bon orateur. Je seay que la valeur vous est bien seante, ie seay qu'en ce temps il nous estoit necessaire d'avoir un Roy coura-geux, mais pardonnez moy si ie vous dis en l'oreille que la valeur sans prudence approche fort de la temerité, l'âge et l'experience vous detremperont cette ardeur qui est née en vous, en ceux de vostre maison, en ceux de vostre nation. Mais il me reste un scrupule, seavoir si caresser vos ennemis, ceux qui vous ont trahy tant de fois, ceux qui cherchent vostre mort et la ruine de vostre Estat, et au contraire si gourmander et desdaigner ceux qui volontiers ployent sous le ioug de vostre obeissance, ceux qui tous les iours sacrifient leurs vies pour vostre conservation ; si dis-je ce sont effets d'une vraye generosité de cœur, ou bien s'ils effacent pas le lustre de vostre valeur : car j'avois tous-

iours oüy dire que le propre d'un grand cœur est de faire tout le rebours : craignez vos ennemis, vous voila mesprisé, mesprisez vos amis, vous estes odieux, c'est fait d'un Roy hay ou desdaigné.

Nous lisons que souvent les plus vaillans Roys de France ont perdu cet Estat, ou au moins l'ont mis au hazard, et que les plus sages et plus fins l'ont remis et restably. Il ne se lit rien de plus vaillant qu'estoit le Roy Jean qui perdit la bataille à Poitiers. Il ne se lit rien de plus sage que le Roy Charles cinquiesme, surnommé le Sage, qui regagna ce que son pere avoit perdu. Il ne se lit rien de plus rude que Charles sixiesme qui donna son Royaume aux Anglois, et rien de plus fin que Loüis unziesme, qui acheva de refranchir la servitude des Anglois et des Bourguignons. Je sçay que vous aimez mieux ressembler aux deux qui l'ont remis, qu'aux deux autres qui l'ont ruiné. Si est-ce que Philippes de Comines (l'histoire duquel le dernier Empereur Charles sçavoit par cœur) assure que ce Charles le Sage vostre predecesseur ne bougeoit le plus de temps de son cabinet à écrire memoires, faire depescher, prendre avis de son Conseil. Loüis XI ne montoit pas si souvent à cheval que vous, et avoit toutesfois à faire à d'aussi mauvais garçons que ceux qui vous travaillent aujourdhuy. C'est un erreur populaire semé à dessein parmy nous, que le Roy Philippes ne se mesle aucunement de ses affaires, et qu'il s'en est entierement deschargé sur son Conseil : car il est certain qu'il voit luy mesme toutes ses depesches, garde la clef de ses lettres et memoires plus importants, n'en communique à son Conseil qu'autant qu'il a besoin de leur conseil, employe au cabinet du moins quatre heures tous les iours, voyez au reste de quelles armes il vous assault, de ruses, d'argent, et de gens, et vous ne vous deffendez que de la pointe de vostre espée : Il n'y eut iamais en combat telle disproportion, ses armes sont inégales, et néanmoins il faut dire la verité et en donner gloire à Dieu, si vostre bon heur ne vous eust si tost abandonné, toutes ses finesses et finances s'en alloient le sujet de vostre gloire, car Dieu suppleoit à vos deffauts par ses benedictions : reste deux choses, l'une ou opposer vos ruses à ses ruses, vostre or à son or, ou si vous n'y estes bastant, reprenez le cours de vostre premiere integrité et recourez au Dieu des armées et grand Dieu des batailles, qui vous fit triompher à Coutras et couronner à Arques : les larmes vous serviront plus que les armes, la plume plus que le cousteau, et le conseil que la force. Regardez par quel artifice vos ennemis ont bataillé cet Estat : le feu Duc de Guise par ses me-

nées et secrettes intelligences, en somme par son bon esprit et industrie, estoit desia monté iusques au plus haut eschelon de cette Couronne, le moins dont il s'est servy sont les armes et la force, il faut vainere les cœurs, cette victoire est vostre, plus utile, voire plus honorable. Prenez garde au chef de vos ennemis, ie dis à ce finet de Prince de Parme, voyez si par sa resolution il seait pas effectuer ses desseins, et par sa subtilité échapper du mauvais chemin. Les anciens souloient dire que qui ne se fait pas sage et par soy-mesme et par autruy, est hors d'espoir de guerison. Et un ancien Docteur de l'Eglise dit plaisamment qu'il n'est donné qu'aux enfans de chopper deux fois, et surtout par mauvais conseil, et en fait de guerre et en fait d'Etat, et maintenant qu'elles sont faites nous pouvons mieux le dire que les r'habiller. Je m'en rapporte à vous-mesmes, SIRE, qui estes reputé le plus grand Capitaine de nostre temps. Or ne veux-ie pas icy particulariser tout ce que vos serviteurs et vos ennemis trouvent à redire en vous; possible que le bon zele des uns et la malice des autres leur en fait dire plus qu'il n'y en a, de moy ie le veux ainsi croire. Je ne veux pas par ce recit de vos deffauts ramentevoir tous nos malheurs, à peine avons nous du temps assez pour plaindre ceux qui nous arrivent tous les iours : Je ne veux pas vous enseigner icy l'art de bien regner, ie suis trop mauvais maistre, les livres en sont tous pleins : un ancien disoit qu'il n'y avoit point de meilleurs maistres que les maistres muets, et pour le Prince et pour eux mesmes, car ils sont hors de soupçon de flatterie, et ne craignent point le courroux de celuy qui les lit. Seulement ie vous diray, SIRE, que vous estes le pere de vôtre peuple, le chef de vos armées, le medecin de vôtre Etat, sur vous seul, apres Dieu, nous iettons l'ancre de nos esperances, de vous seul, apres Dieu, nous attendons nôtre delivrance.

SIRE, si c'est un sommeil qui vous avoit assoupy, il est temps de vous resveiller, si c'est un erreur, chassez les nuages et prenez lumiere et instruction de ceux qui vous peuvent donner conseil fidele et salutaire. Apres la gloire de Dieu et la conservation de vôtre peuple, il n'y a rien qui vous doive plus toucher au cœur que le soin de vostre memoire à l'avenir, que de laisser à la posterité un beau nom, un vray suiet de vos loüanges. L'iniustice de ceux qui veulent envahir cet Etat et vous voler cette Couronne, les punitions soudaines que Dieu donne à nos pechez, tant de merveilles faites en vostre personne et par celuy qui ne fait guere les choses extraordinaires sans un but

extraordinaire, les prieres de tous nos bons voisins, les pleurs et gemissements de vostre peuple et prou d'autres considerations me font esperer que Dieu aura finalement pitié de nous et de vous, et que ses verges sont d'un pere et non d'un bourreau. David avoit failly lourdement, il vous a laissé le patron de sa repentance en sept ou huit de ses Pseaumes et en l'histoire de sa vie, il dit luy mesme qu'il n'a point plutôt confessé à Dieu son forfait que par sa bonté vray pardon ne luy ait esté fait : faites de mesme, et le mesme vous aviendra, la faveur de Dieu estant eclipsée, elle paroistra dès l'heure que vous la eherechez avec amendement de vostre vie et resolution de suivre son conseil. Cependant prenez la peine de lire vos traits en cet écrit : Si iamais une belle Dame ne regardoit en sa glace, enfin la crasse luy couvriroit le visage. J'ay veu aucuns qui ne se plaisoient qu'aux faux miroirs, et qui leur rendoient leurs faees plus belles et plus ieunes, mais e'estoit pour se tromper soy mesme et se faire moquer par autruy. Quelques Princes font de mesme. leurs flatteurs leur sont pendants d'oreilles, la verité leur est à contre-cœur, il n'en est pas ainsi de vous, Dieu mercy, vous estes Princee bien né, et nourry en bonne école, et scay que naturellement vous detestez telle sorte de gens, aussi ie me promets que ne reietterez cet écrit pour quelques traits que i'y aye couché un peu trop librement, et plus que le malheur de ce siecle flatteur et depravé ne me le permet. Il se lit de quelques Roys et Empereurs Payens qui pardonnoient à ceux mesmes qui leurs disoient iniure, et que quelques autres se sont transvestus pour oïyr dans la foule du peuple ce que leurs suiets trouvoient à redire en eux. Vous estes plus que tous ceux-là, puisque vous portez ce beau nom de tres-Chrestien; et puis qu'ainsi est, faites que nous puissions vanter comme Tacitus faisoit en faveur de son Trajan Vespasien, heureux siecle auquel il est loisible de penser ce que l'on veut, et dire apres ce que l'on a pensé, il faut neantmoins y apporter l'amour et le respect, et Dieu m'est tesmoin que e'est à mon trop grand regret que ie vous ay fait ce discours et représenté les plaintes de vostre pauvre peuple. Mon ancre est destrempé de mes larmes, mon papier est lavé de mes pleurs et puis deseché du vent de mes soupirs, ausquels pour faire fin i'aiouste à souhait du plus profond de mes entrailles, Que nostre Dieu veuille amender nos deffauts, aceroistre vos vertus et vous remplir de ses benedictions au bien de cet Estat, à la paix de vos sujets, et à la ruine de vos ennemis.

# PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE

DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES,

DE 1550 A 1641.

La pièce qui suit est tirée des papiers du célèbre pasteur de l'église de Metz, Paul Ferry (né en 1591, mort en 1669 après cinquante-huit ans de ministère dans son église). La volumineuse correspondance de ce pasteur, conservée dans sa famille, était en dernier lieu en la possession du comte Emmery, de Metz, sénateur sous l'Empire, et ensuite pair de France, dont la bibliothèque et la collection de documents manuscrits furent mis en vente il y a deux ans. Un faisceau considérable de pièces originales du plus grand prix pour l'histoire de nos Eglises au XVII<sup>e</sup> siècle (car Ferry exerçait une très grande influence et était comme un centre ecclésiastique où tout aboutissait) s'est trouvé ainsi divisé. Mais heureusement la plus grande partie est allée dans des mains amies et fidèles. Pour notre compte, nous avons acquis quelques dossiers renfermant plusieurs centaines de lettres, dont un grand nombre ont un véritable intérêt pour l'intelligence des affaires du temps. Nous pourrions en communiquer divers extraits (1). Aujourd'hui nous donnons une lettre écrite à Ferry, en 1643, par le pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, et qui contient un précis de l'histoire de cette église. Il est à présumer que c'était une de ces notices que le pasteur de Metz réunissait comme matériaux pour l'ouvrage qu'il projetait d'écrire, l'histoire de l'église de Metz (2). L'auteur de cette lettre est Jean Le Bachellé, appelé comme pasteur à Sainte-Marie, en 1641, ainsi qu'il le dit lui-même. Nous n'avons d'ailleurs aucun détail sur lui. — Il y a eu un P. Bachellé, de qui nous avons deux lettres, dont l'une datée du *Montlimar* (où il était pasteur), le 17 février 1627. Nous voyons par une lettre des anciens de l'église de Vitry, du 28 août 1625, qu'on l'avait demandé pour cette église et que le colloque du Valentinois, assemblé à Crest, lui avait donné l'*exeat*, mais il paraît qu'il était demeuré à Montélimar. L'autre lettre est du 30 mars 1634, et écrite de Metz à Ferry, qui était alors à Paris où il avait été envoyé *en cour*, avec deux autres (Jassey et Benel). — Nous voyons aussi un P. Le Bachellé, pasteur des environs de Metz, en 1670. Nous avons plusieurs autres lettres, signées aussi Bachellé ou le Bachellé, portant les mêmes armoiries et écrites de Paris à Ferry, entre 1661 et 1669. Il y a eu des réfugiés de ce nom, à l'époque de la révocation, les uns en Hollande, les autres en Brandebourg; de ces derniers était un conseiller au présidial de Metz, qui opposa une résistance énergique aux convertisseurs. Tous ces Bachellé étaient originaires du pays messin. Elie Benoit les indique dans sa liste des persécutés, t. 5. ATH. COQUEREL *fls.*

(1) Nous avons publié, dans le journal le *Lien* du 3 janvier dernier, la lettre de vocation adressée au jeune Ferry par les pasteurs et anciens de l'église de Metz, en date du 9 septembre 1611.

(2) L'*Annuaire ecclésiastique* de Rabaut le jeune, de 1807, dit (p. 197) que la mort avait arrêté Ferry dans ce travail, mais qu'une partie de ses matériaux existaient et que trois volumes écrits de sa main étaient dans la possession de M. Grielle, notaire à Metz. Il paraît que ces trois volumes appartiennent aujourd'hui à la Bibliothèque de la ville. L'*Annuaire* rappelle aussi que Bossuet écrivit son premier ouvrage (1655) pour réfuter le *Catéchisme* de Ferry et devint ensuite son ami, ainsi que l'attestaient plusieurs lettres autographes.

**Lettre inédite du pasteur J. Le Bachellé au pasteur P. Ferry.**

Monsieur et très honoré frère,

Je resceu dernièrement celles qu'il vous a pleu m'escire, et y fis aussytost responce. Mais estant pour lors fort peu de loisir, comme vous pouvez penser qu'il me faut tousjours avoir mon arc tendu, j'ay creu pour satisfaire à votre desir plus amplement estre besoing de vous tracer le présent abrégé de l'histoire de ceste Église, afin que jugiez vous-mesme de sa communication avec la vostre. Est donc besoing de sçavoir que nostre vallée est entre les hauctes montagnes qui séparent l'Alsace de la Lorraine entre Selestat et Saint-Dié. Les Allemands l'appellent Leberaw, ou le val de Liepvre, et s'estend l'espace environ de quatre heures, s'eslargissant tousjours petit à petit jusques à ce qu'elle aboutit à la plaine d'Alsace : il y a un moyen ruisseau qui là va arrouasant et décorant, et sert à faire tourner plusieurs moullins et battans à la commodité des habitans, et est assez fertile en très excellentes truites et truitelles. Il a cela aussi de propre qu'il marque la séparation des seigneuries de Lorraine et de Ribaupierre, ausquels cette vallée a appartenu depuis fort longtemps. Pour ne point vous parler du costé de Lorraine, faut sçavoir que le costé des seigneurs de Ribaupierre est vers le midy, et a quatre tant bourgs que villages. Le plus hault s'appelle Eschery, et est le lieu où nous avons une assez ancienne église, au haut d'une petite montagne qu'on appelle *Sur late* (1), elle est battie depuis l'an 1150. L'année y est engravée sur une pierre, mais à moitié effacée, en lettres gottiques : il conste qu'elle fut jadis dédiée à saint Wilhelm ou Guillaume, et estoit aultrefois ung prieuré respondant à l'abbayée de Marbach. Comme aussy le village est un fief qui en relève, et est tant masculin que féminin. L'autre part est le corps ou bourg de Sainte-Marie, composé de divers quartiers, et orné d'assez belles maisons, nous y avons aussy tout au milieu nostre nouveau temple basti depuis 8 ou 9 ans desça. Tout ce bourg porte le nom de Sainte-Marie aus Mines, tant à raison de l'église du costé de Lorraine qui a Marie Magdelaine pour patronne, qu'à raison des mines d'argent,

(1) L'église d'Eschery, sous l'invocation de sain's Pierre et Paul, porte en effet, comme le hameau qui l'entoure, le nom de *Surlate* ou *Surlattes*, d'après l'orthographe moderne. Dans les anciens actes on écrivait *St-Pierre d'Eschery sur l'Hâte* ou *sur-l'Hâte*. Le nom allemand est *Zyllart* ou *Zyllärt*. L'étymologie est inconnue; on ignore quel est le nom originaire, du français ou de l'allemand. (Note communiquée) — Toute la lettre a été assez difficile à déchiffrer, et notamment ces deux mots, que nous pensions n'avoir pas bien lus, jusqu'à ce que nous eussions reçu du pays même les explications qui précèdent.



de rosette et de plomb, lesquelles ont esté aultrefois de grand vogue, mais à présent sont à la veille de leur ruine et de leur anéantissement, non qu'il n'y ayë tousjours quantité de mines, mais la guerre a causé qu'elles sont remplies d'eau et que les ouvriers sont ou morts ou absens pour la pluspart. Après cela est un aultre village à la montagne du costé de midy, à un traict d'arquebuse du corps de Sainte-Marie, il est dit Furten, et y a une petite église avec le cimetièrè qui sert à enterrer les morts aus luthériens, et au dessoubs de ce village dans la plaine, sur le grand chemin, est l'église des mineurs où les luthériens preschent, et devers icelle la maison seigneuriale, où le gouvernement de la vallée souloit par ey devant demeurer. Finalement à un quar d'heure plus bas est un aultre village dit Saint-Blaise, où il y a une église en laquelle aultrefois les nostres ont presché, mais à présent ne sert à aucun exerceice. Tous ces trois corps font un fief masculin dépendant du landgraviat d'Alsace, que les enfans de Léopold, archiduc d'Austrie possédoyent avant ces guerres. En tous ces lieux les habitans font profession de quatre religions ouvertement, les papistes vont du costé de Lorraine, les luthériens au temple susdit des mineurs, que l'on dit sur le pré, et à ce subject nos François appellent cette profession la religion de la prairiè. Les anabaptistes qui sont encore une douzaine de familles avoient aultrefois libre exerceice en un bois, sur le chemin d'icy à Selestat, dit la Bausse, mais maintenant ils l'ont dans un battant au-dessous de Sainte-Marie, qui appartient à un d'eux. Ils n'ont aucun ministre, mais l'un d'eux fait la lecture de l'Escriture en allemand et chantant nos pseumes selon la version allemande de Lobwasser. Après cela qui veult d'eux se lève, et s'il a quelque chose à dire le déclare. Et quand ils veulent communiquer, baptizer quelqu'un d'eux après avoir rendu compte de sa créance, et mesme pour les mariages, ils font venir quelqu'un de la Suisse, qui est homme de mestier comme eux. J'en ay veu un qui estoit faiseur de vans et estoit habillé de chamois à la Suisse. Nous en attirons tousjours quelqu'un à la cognoissance de la vérité, s'en estant encore déclarés deux frères depuis peu, qui tesmoignent grand zèle à la religion : le principal d'entre eux est maintenant à Strasbourg, il ne feind point de se trouver à nos prédications, et les aultres y viennent mesme parfois, mais ils sont tous allemands et n'entendent bien nostre langue, ce qui fait qu'ils demeurent plus opiniastrement dans leurs erreurs.

Ces choses ainsi descrites, je vous dirai aussy ce qui nous concerne.

Nous avons environ 500 cōmmunians, et faisons nostre exercice alternativement, une sepmaine après l'autre tant au temple d'Eschery qu'en celui de Sainte-Marie. Je donne aussy une partië de mon ministere à l'Eglise recueillie à Selestat au logis de mons<sup>r</sup> le marquis de Montausier, et s'y trouvent environ quatre-vingt personnes. Je fai ordinairement deux actions le dimanche, et une le jeudy, ou s'il y a quelque feste célèbre, le presche est remis à ce jour-là. Le commencement de nos exercices est marqué en l'an 1550. Cette vallée pour le spirituel dépendant de l'Evesché de Strasbourg, le premier ministre nous vint aussy de là, du temps que l'Eglise françoise y fleurissoit, il avoit nom maistre Elië, avoit esté auparavant abbé au pays de Haynaut, et avoit depuis espousé à Strasbourg la femme du saint martyr Pierre Brully, bruslé à Tournay, l'an 1545. A lui succéda Jean Loquet, envoyé aussy par ladicte église françoise de Strasbourg par l'advis et consentement des seigneurs de Ribaupierre. Le 3<sup>me</sup> fut M<sup>re</sup> François Morel, dit autrement M. de Colognes, gentilhomme françois et envoyé de Genève, l'an 1556, il fut rappelé depuis par l'Eglise de Genève (1), qui pourveut en sa place M<sup>re</sup> Pierre Marbœuf, lequel avoit presché l'Evangile auparavant en Angleterre. Ce fut luy qui donna forme d'Eglise en ce lieu, ordonnant les anciens et la discipline que nous y pratiquons encore aujourd'huy. Il dressa aussy une confession de foy au nom de cette Eglise, qu'il présenta aux seigneurs de Ribaupierre, et l'avons encore à présent imprimeë de l'an 1558. Il décéda à Eschery l'an 1560, et à luy succéda M<sup>re</sup> Renaud Ban envoyé de Genève l'an 1561. Il fut depuis redemandé de l'Eglise de Nismes, à laquelle il avoit servi auparavant. M<sup>re</sup> Jean Figon, envoyé de l'Eglise de Metz en 8<sup>bre</sup> de la dicte année y fut le 6<sup>e</sup> ministre. Il estoit fort familier à maistre Pierre de Cologne (2), Ministre de Metz, lequel devers ce temps se retira icy, et y visitoit le dict Figon, édifiant l'Eglise à diverses fois par ses prédications. Alors Dieu par leur ministere appella à sa cognoissance M<sup>e</sup> Nicolas François, lequel estoit prestre du costé de Lorraine. Il abjura à Eschery la papauté, et le 27 juillet 1562 receut l'im-

(1) François Morel (de Colognes, ou plutôt de Collonges) devint pasteur de l'église de Paris, et eut l'honneur de présider le 1er synode national tenu à Paris du 25 au 28 mai 1559.

(2) Pierre de Colongne ou Cologne fut pasteur à Metz depuis 1559. Il publia un volume, que nous avons entre les mains, intitulé : *Conformité et accord tant de l'Esriture Sainte, que des anciens et purs Docteurs de l'Eglise, et de la Confession d'Augsbourg bien entendue, touchant la doctrine de la S. Cène de nostre Seigneur, — par les théologiens de l'Université de Heilberg, — traduit d'Alleman en François par M. Pierre de Colongne, fidèle Ministre de l'Eglise Chrestienne de Metz.* A Genève, 1566. — 30 et 477 pages in-18. — Suivi, dans notre exemplaire, des Confessions de foi Helvétique et de La Rochelle. 215 p. et l'index.

position des mains, et depuis fut envoyé au pays de Metz (1) où il a fort longtemps servi, tant à Silly qu'à Coureelles, comme sçavez. Il fut cause aussy qu'un nommé Claude Masson prestre Lorain se convertit, et fit profession de sa foy en l'Eglise d'Eschery, y accepta la charge de maistre d'Escolle pour quelque temps. Cependant M<sup>e</sup> Jean Figon fit quelques voyages à Metz et depuis a servi l'Eglise de Badwilliers et un nommé M<sup>e</sup> Jean Carbon fut amené icy de Metz par M<sup>e</sup> Pierre de Cologne et fut receu pour prescher au temple de St Blaise, en l'an 1566. D'autre costé M<sup>e</sup> Claude Masson estoit de retour de Genève, où il estoit allé aux études fut receu au S<sup>t</sup> ministère par le dict Carbon qui prescha à St Blaise où il fut quelque temps, et luy fut employé au temple d'Eschery. Monsieur Louys des Masures estant alors contrainct de quitter l'Eglise de Metz (2), se retira en ceste vallée et se fit recevoir bourgeois du Seigneur de Ribaupierre. Il avoit esté secrétaire du Duc de Lorraine et avoit eu grand crédit en ceste cour là, s'estant retiré à Metz pour y vivre en liberté de conscience veu les beaux dons qui estoient en luy fut exhorté d'embrasser le ministère, ce qu'il fit devant quelques années en l'Eglise de Metz, et s'estant retiré icy, y a vescu sans employ ordinaire jusques à l'an 1574, soulageant seulement quelquefois par ses prédications les ministres ordinaires. Il y eut de ce temps là aussy trois ministres réfugiés en ceste vallée, l'un dit Thomas Burette qui avoit esté ministre à Lion (3), le 2<sup>d</sup> M<sup>e</sup> Thouvenin et le 3<sup>ème</sup> M<sup>e</sup> François de la Chappelle, qui fut envoyé aussy à vostre Eglise de Metz. Les 2 pasteurs ordinaires de ceste vallée estant pour lors le dit (sic) les susdits M<sup>es</sup> Claude et Jean Carbon, lequel ayant servi cette Eglise deux ans et demi eut son congé et se retira en France, où il est mort au service des Eglises. M<sup>e</sup> Jean Harang fut appellé en sa place, l'an 1570, il estoit auparavant à la dame de Malbert, où il servit quelque temps; il se porta icy courageusement, et fut employé à ériger l'église du Bonhomme qui est un village de ce voisinage, mais à ce subject fut contrainct d'abandonner cette vallée, s'estant retiré aux pays bas il y scandalisa les églises par sa révolte, de laquelle néanmoins le Seigneur le retira, estant depuis mort au voisinage de Baccarat où il s'estoit retiré en une vie particulière. — Demeurant au service de cette église tant seulement, le susdient maistre Claude Masson, qui eut pour collègue

(1) Je trouve qu'il servit à cette église trois aus et demi. (Note de l'auteur, en marge.)

(2) En 1567. (Note de l'auteur.)

(3) L'an 1558. (Note de l'auteur.)

L'an 1579 M<sup>r</sup> Gaspart Andernach, qui ne fut icy que deux ans et fut rappelé par l'Electeur palatin en son ministère au Palatinat. Je trouve après sur nos registres M<sup>r</sup> Mathieu Barthol. Il avait esté ministre dans le comté de Montbelliard, et continua icy jusques à l'an 1590. Il est mort depuis au service de l'Eglise de Badouvilliers. L'an 1589 fut receu au ministère de cette Eglise M<sup>r</sup> Matthieu Robert lequel a servi cette église jusques à l'an 1626. Cependant M<sup>e</sup> Claude Masson estant décédé en grande vieillesse, Josias de Mont fut receu l'an 1603, et ne fut qu'un an au service de cette église. L'an 1607, le S<sup>r</sup> Claude Perrochet lui succéda, et a esté ministre de cette église jusques à l'an 1638, auquel temps il fut contrainct à cause des passages d'armées de se retirer en Suisse où il est décédé. Le S<sup>r</sup> Hugues Falot enfant de ce lieu fut receu l'an 1626 et a succédé au S<sup>r</sup> Matthieu Robert. L'an 1635 la confusion des guerres le contraignit à se retirer en Suisse, où il exerce encores à présent son ministère à Connari près Bienne. L'Eglise ayant esté un an sans pasteur, et Dieu ayant donné quelque respit à la vallée par la prinse de Brisac, à la sollicitation de M<sup>r</sup> le marquis de Montausier, gouverneur de la Haulte Alsace, le S<sup>r</sup> Pierre Jolly fut appelé de Metz au service de ceste église, y arriva le 3<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1639 et y est décédé le 22<sup>ème</sup> mars 1641. Après quoy l'Eglise escrivit à l'Eglise de Metz et la pria de me solliciter à la venir servir. J'arrivay donc icy le 27<sup>ème</sup> avril 1641, et y ay continué par la grâce de Dieu jusques à présent, servant alternativement les deux églises, et allant de fois à aultre à Selestat pour y administrer les s<sup>is</sup> sacrements. Et c'est tout ce que vous aurez présentement de moy sur ce subject, vous suppliant d'excuser ma longueur et la rudesse de mon stile, n'ayant pas eu le temps seulement de relire cet escrit. Il reste la considération du livre de l'évesque de Madore. Je n'ay encores eu le temps que de le parcourir, et feind d'y en perdre davantage, il me semble contenir trois choses, 1<sup>ent</sup> une Iliade de convices (1) et de reproches, et semble en ce cas plus tost à un libel diffamatoire qu'à une histoire. En un aultre temps on pourroit aussi reddresser des injures particulières et mal appliquées qu'il y a. La 2<sup>de</sup> est le fil de l'histoire qu'il suit après celuy qui a escrit l'histoire de l'Eglise de Metz et y a beaucoup à redire, que sçauvez mieux remarquer que moy, et la 3<sup>ème</sup> est la controverse qu'il traicte, et m'assure que luy sçauvez bien donner sur les doigts, comme de faict il le

(1) *Convices*, vieux mot français, du latin *convicia*.

mérite, prétendant bien estre là la meilleure partie de son livre, mais de laquelle néanmoins il s'est le plus mal acquitté. Je trouve estrange pour estre cordelier qu'il s'attache si fort aux intérêts des Jésuites. Luy mesme si Dieu lui prolonge la vie misérable qu'il mène, il aura le premier subject de s'en repentir. Je fini donc cette longue lettre par mes prières envers la Majesté divine, à ce qu'il vous conserve long-temps à son Eglise, qu'il bénisse votre travail, et le rende de plus en plus fructueux à sa gloire. Je vous baise les mains aussy et à tous MM. vos collègues, et suis de cœur et d'affection

Monsieur et très honoré frère

Vostre très humble et très affectionné  
frère et serviteur au Seigneur,

JEAN LE BACHELLE.

De Ste Marie ce 12<sup>me</sup> mars 1643.

Ma femme baise les mains à M<sup>lle</sup> Ferry.

*Au dos :*

A Monsieur

Monsieur Ferry F. M. D. S<sup>t</sup> E. (F. à. d. Fidèle Min. du St Ev.).

A Metz.

### LETTRES INÉDITES DE PLUSIEURS PRÉLATS,

RELATIVES AUX CONVERSIONS DE CALVINISTES SOUS LOUIS XIV,

publiées par le *Bulletin* de la Société de l'Histoire de France, d'après un Ms. de la Bibl. du Louvre. (Suite.)

Voici les lettres de MM. les évêques de Lodève, de Montpellier et de Mirepoix, que nous avons annoncées. Ces trois prélats ne restent pas en arriere de leur collègue l'archevêque de Narbonne, dont nous avons donné les quatre lettres édifiantes :

LETTRE DE CHAMBOINAS (1), ÉVÊQUE DE LODÈVE, A NOAILLES.

• A Lodève, 29 juillet 1684.

« ... Je conviens avec vous que la condamnation des ministres, leur interdiction et la démolition des temples est le plus seur moyen d'humilier leur religion et de la finir en France. Il n'y a qu'à laisser faire au roy, qui est conduit par l'esprit de Dieu, et avec un peu de temps

(1) Charles-Antoine de la Garde de Chambonas, occupa le siege de Lodève de 1671 à 1690, puis celui de Viviers, de 1690 à 1714, époque de sa mort. Voyez Saint-Simon, chap. cccxl.

nous aurons la consolation de ne voir qu'un autel dans l'Etat. Cependant il ne faut pas négliger de punir les fautes de ceux qui sont des consistoires. J'en ay eu encore deux familles complètes depuis peu de jours, sur un procez au sujet d'un enfant rebatisé au temple; la sage-femme catholique l'ayant batisé dans sa naissance, le croyant prêt à mourir. Je n'ay pu prouver encore que le ministre eut su ce premier batesme...

« C'est un malheur que vous ne puissiez rien faire pour ce pauvre Raymond, qui est un si bon sujet et veut se convertir. Je conçois que vous ne vous meslés point de disposer des emplois de la compagnie de M. le duc du Mayne, mais peut-estre ne seroit-il pas impossible que vous fournissiez à quelqu'un le moyen de se mesler utilement de l'y placer. Il pourroit donner pour cela une bonne partie de l'argent. Et si ce moyen n'est pas praticable, n'y auroit-il rien où l'employer? Il implore votre charité, et je suis, Monsieur, avec respect, tout à vous. »

LETTRE DE CHARLES DE PRADEL, ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

« De Montpellier, ce 22 mai 1685.

« Vous eustes la bonté, Monsieur, de vous employer auprès du roy pour faire obtenir une pension de six cents livres à Mademoiselle de Nancrest (??) qui se fit catholique cet hiver passé. Maintenant, Monsieur, son aînée est en estat, à l'exemple de sa sœur, de faire son abjuration; mais comme elle souhaiteroit une pareille pension de Sa Majesté, j'ay creu que vous approuveriez que je m'adressasse à vous une seconde fois pour obtenir cette grâce. J'espère avec le temps que M. son frère prendra le mesme parti. Ce sera une consolation bien grande pour vous, Monsieur, d'avoir contribué si efficacement à la conversion d'une famille considérable dans cette province, comme vous verrés par le mémoire que je me done l'honneur de vous envoyer. Permettés de me servir de cette occasion pour vous assurer toujours qu'on ne peut pas estre avec plus de passion et de respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

LETTRE DE PIERRE DE LA BROUE (OU DE LA BRÛE), ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

« A Mazerettes, le 22 août 1685.

« Le zèle que je sais que vous avez pour la religion, Monsieur, me fait prendre la liberté de vous proposer un moyen de convertir M. le vicomte de Loran (?) qui est, comme vous savez, de la maison de Mi-

repoix, et le seul seigneur huguenot de tout ces pays-ci. Je croy que si le roy lui faisoit l'honneur de luy escrire une lettre meslée d'honestetés et de menaces et que M. l'intendant et moy nous ménagéassions l'effet de cette lettre, car je n'ozerois pas vous supplier de vous en mesler, nous le pourrions convertir. Cependant ce seroit là un des plus grands coups que nous puissions frapper, car il est certain que son nom seul retient, outre tous ses vassaux qui sont en assez grand nombre, la plupart des huguenots de mon diocèse et de tout le pays de Foix. M. le marquis de Toiras est de ses parents et de ses amis, ce que je prends la liberté de vous dire, Monsieur, parce qu'il ne serait pas hors de propos qu'il luy escrit de son costé pour augmenter sa peur, et surtout à l'égard de M. son fils aîné qui a servi auprès de M. le marquis de Toiras et dont ce père est idolâtre. Je ne vous parle plus de la prière que je vous avois faite en faveur de mon frère, de peur de vous importuner, mais j'espère que vous aurez eu la bonté de vous en souvenir. Je me réjouis par avance de tout le bien que vous venez faire au milieu de nous et m'offre à vous pour un de vos missionnaires, quoyque je reconnaisse que ceux qui frappent fassent bien plus d'effet que ceux qui parlent. Je suis avec le respect que je dois, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

## LETTRES DE DANIEL DE COSNAC, ÉVÊQUE DE VALENCE.

Maintenant, voici les lettres de Daniel de Cosnac, tirées, comme les précédentes, de la correspondance du maréchal de Noailles (Mss. de la Bibl. du Louvre), tomes 3, 5 et 6. Elles sont autographes et au nombre de onze. L'éditeur des *Mémoires de Cosnac*, récemment publiés par la *Société de l'Histoire de France*, n'en avait pas eu connaissance. Elles viennent confirmer et développer ce que l'évêque de Valence dit d'une époque sur laquelle il a glissé fort rapidement, quoiqu'il n'ait point dissimulé les efforts qu'il fit pour extirper le calvinisme dans l'étendue de son diocèse.

« Quand je fus nommé évêque de Valence et de Die, dit-il (t. I, p. 430), j'avois agi pour inquiéter les huguenots qui avoient pendant plusieurs années rendu leur religion pretendue bien plus considérable et plus avantageuse que l'édit de Nantes ne l'avoit souffert. Je m'y appliquai avec tant de succès, par le secours de Sa Majesté, qu'avant que l'édit de Nantes fut révoqué, j'avois entièrement fait détruire leurs prêches et fait faire des conversions par plus de trente mille hommes dont plus de la moitié a heureusement persévéré dans la religion. »

Nous allons donner les lettres plus caractéristiques et nous citerons les traits les plus saillants des autres.

« MONSIEUR,

« Je vous demande la démolition du temple de la Bastie de Crus-sol, de la part de Dieu, pour le bien du service du Roy, pour l'intérest de la justice. Ce temple se trouve si fatalement situé qu'il fait lui seul restablir et subsister tous les temples qui ont esté démolis par vos ordres, et vous rendez l'exercice à tous les lieux qui en ont esté privés d'une manière qui leur est aussi commode que s'ils estoient encore tous subsistans. Le peuple de la Bastie a esté le premier rebelle aux édits du Roy, et mon diocèse ayant esté sans doute le plus criminel se trouve le moins puni, n'ayant veu que la destruction de deux temples dans l'espace de douze lieux (lieues), au lieu que celui de Viviers en a veu tomber sept en trois lieux de pays. Seroit-il possible, Monsieur, que ces raisons ne vous parussent pas bonnes, et que vous puissiés me refuser ce dixiesme temple qui dépend uniquement de vostre volonté? Tout le monde scait l'attachement que j'ai pour vostre personne; MM. d'Aguesseau et de Saint-Ruff (Saint-Ruch) conviennent de la justice de ma très-humble prière, et vous, Monsieur, ne pouvez jamais accorder une grâce à personne qui soit avec plus de respect que je suis,

« Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« DANIEL DE COSNAC. »

« 30 octobre 1683. »

« A Desagnes, le 4 décembre 1683.

« MONSIEUR,

« J'ai creu que je ne pouvois faire rien de plus utile pour la gloire de Dieu et pour le service du Roy que de visiter les paroisses qui sont de mon diocèse dans le Vivarais, dans un temps où il paroît que Dieu verse plus abondamment ses graces que partout ailleurs; j'ai arrêté dans ce lieu comme estant un des plus considérables par le nom de ville qu'on lui donne, par sa situation, par le nombre des Huguenots, par un temple et par les mouvements qui s'estoient passés dans ces derniers troubles. J'ai trouvé ces peuples si touchés des instructions qu'on leur a données, que j'ai eu la satisfaction de recevoir tout ce qui restoit de chefs de famille et généralement tout le monde, à



l'exception de trois ou quatre femmes dont les maris n'ont mesme répondu. Le zèle de ces nouveaux convertis m'a paru digne d'admiration et d'estre exaucés dans la grâce qu'ils demandent au Roy. Je prens la liberté de vous adresser leur requeste. Elle est de leur fasson, sans y avoir esté excités que par les vérités de l'Évangile qu'on leur a preschée, et par la vénération et la fidélité qu'on leur a inspiré qu'ils doivent avoir pour le Roy. Ces deux motifs de leur demande sont trop justes pour manquer de succès. J'ose vous asseurer qu'il me paroît nécessaire dans l'estat où se trouvent les affaires de religion ; il n'y a point de lieu plus délicat que celui-cy, et veu les choses qui s'y sont passées, il y a de quoy s'estonner que ce temple ait esté espargné. La providence l'a permis de sorte affin qu'il fut détruit par une voye aussi singulière que celle qui se présente. Je n'ajouterai rien à cela. Je connois vostre zèle pour ce qui regarde le service du Roy et suis avec tout le respect possible, etc... »

« A Valence, le 18 décembre 1683.

« Quelques grands et quelques considérables que soient les soings que vous avés la bonté de prendre pour la démolition du temple de Desaignes, je ne suis pas en peine, Monsieur, de les payer autant qu'ils méritent de l'estre. Vous servés Dieu et le Roy qui sont deux maistres justes, puissants et qui connoissent vostre cœur ; mais, Monsieur, le moyen que je puisse reconoitre tous les bons offices que vous m'avés rendus auprès du Roy ! Je suis tout plein de bonnes intentions. Que puis-je faire ? Je m'engage déjà à faire un bon usage de ces bons offices au cas qu'ils produisent quelque effect et de n'employer jamais la bonté du Roy que pour le service de Dieu et le sien, et pour vous, Monsieur, prières, vœux, bénédictions, éloges, je metrai tout en usage pour vous persuader que je suis avec toute la reconnoissance tout l'attachement et tout le respect possible, etc.

« Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« DANIEL DE COSNAC. »

« Il ne tiendra pas à mes soins, Monsieur, que je ne rande à monsieur le chevalier, votre frère, le petit service que vous désirez de moy. Il n'i a rien que je ne veuille faire pour vous ; je vous randrai conte du

succès que j'aurai. Les troupes qui ont passé le cartier d'hiver et diverses levées qui ont esté faites en ces provinces, ont enlevé tout ce qu'il y avoit de melheur et de bonne volonté ; mais je n'oublierai rien pour réussir en tout ce que je croirai qui pourra vous plaire.

« Je ne scaurois assés vous randre graces, Monsieur, des bontés que vous avés eu pour le chevalier de Cosnac ; s'il avoit un employ où il ne falut que payer de sa personne, je serois bien assuré qu'il serviroit le Roy d'une manière dont vous seriés satisfait ; mais il a besoing du secours de ses parans, qui peut-être ne seront pas en estat d'ayder à la bonne volonté qu'il a. J'ai fait de ma part ce que j'ai peu pour luy et au delà de ce qu'il pouvoit raisonnablement espérer d'une personne qui a employé tout ce qu'il avoit pour les conversions et pour l'establisement d'un hospital général que je viens de faire dans cette ville ; de sorte qu'ayant tout donné pour Dieu, il m'a fallu emprunter pour le service du Roy. Je vous supplie, Monsieur, de lui continuer vostre protection, sans laquelle luy et moy convenons qu'il ne pouroit subsister. Je lui vois des sentiments qui me persuadent qu'il ne s'en rendra pas indigne. Pour moy, je ne le considérerai ni ne l'aimeray qu'autant qu'il servira bien le Roy et qu'il sera avec la même reconnoissance, attachement et respect que je suis, etc... »

« A Valence, le 25 mars 1684. »

—

• « A Valence, le 19 avril 1685.

« MONSIEUR,

« J'ai promis à M. du Moular, gentilhomme du Pousin, en Vivarais, qui a fait abjuration de l'hérésie de Calvin entre mes mains, de vous supplier de lui vouloir bien accorder vostre protection pour lui faire obtenir la chatelenie dudit Pousin, qui a esté possédée par ses devanciers et en dernier lieu par son oncle. Il peut d'autant mieux espérer cette grâce qu'il se trouve celui de tous ceux qui peuvent la prétendre le plus capable de servir Sa Majesté, ayant esté officier d'infanterie pendant plusieurs années, et ayant perdu trois de ses frères dans le service, et donné lui-mesme, dans les derniers troubles qui sont arivés dans ces provinces, des marques de sa fidélité, ayant esté toujours inséparablement ataché au service du Roy et contenu les autres dans leur devoir. Je doihs ajouter, Monsieur, que sa conversion fera de très bons effects dans ceste contrée, estant le premier du consistoire

et acéré parmi les religionnaires. Cette charge de chatelain est vacante depuis longtemps et mise aux parties casuelles. Ce gentilhomme espère par votre protection qu'il pourra du moins obtenir pour lui la préférence sur ceux qui voudroient l'acheter, m'ayant dit que vous aviez eu la bonté de le lui faire espérer après sa conversion. Je vous supplie d'agréer que je joigne mes très humbles supplications aux siennes, et que je vous assure que personne ne sauroit jamais estre avec plus d'attachement et de respect que je suis, Monsieur, etc...

« DANIEL DE COSNAC. »

« Vous serez bien aise d'apprendre que, de quatorze mille huguenots que j'avois dans le Vivarais, il n'en reste plus qu'environ deux mille. »

« MONSIEUR,

« La manière généreuse et obligeante dont il vous a plu de recevoir la très humble prière que je vous ai faite de la part de M. du Moulard, nouveau converti, m'oblige de vous dire que toutes ses prétentions consistent à pouvoir estre établi dans la chatelainie du Ponsin. Comme il est sans doute de tous ceux qui y peuvent prétendre celui qui peut mieux remplir cette charge et servir plus utilement le Roy, il vous supplie de vouloir faire dire à M. Testu, trésorier des parties casuelles, de vouloir bien ne pas délivrer cette charge sans escouter ses offres. Cette grâce est, ce me semble, facile à obtenir, s'agissant de faire valoir cette charge. Je parts demain pour me rendre à l'assemblée du clergé. Je me propose une grande satisfaction de pouvoir vous assurer que personne au monde ne saurait estre avec plus d'attachement et de respect que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« DANIEL DE COSNAC. »

« À Valence, le 9 may 1685. »

C'est un bien triste et navrant tableau que celui de tous ces chefs du clergé, de ces ministres de la religion ravalant à l'envi leur caractère au rôle d'auxiliaires de la haute police, appelant le bras séculier en la personne du maréchal duc de Noailles, l'invoquant à mains jointes, le dirigeant. Quelle émulation *au service du Roy et pour la gloire de Dieu*, comme ils osent dire ! Quelles lettres que celles de MM. de Lodève, de Montpellier et de Mirepoix, indiquant le taux des consciences en espèces sonnantes, en faveurs, grâces, emplois, pensions ! demandant

que Sa Majesté fasse honneur aux engagements qu'ils ont pris envers les victimes tombées dans ces pièges de leurs pieux tentateurs! Et cette maxime épiscopale, mais moins évangélique apparemment : *Je m'offre à vous pour un de vos missionnaires* (missions à grosses bottes de maréchal de France!), *quoyque je reconnoisse que ceux qui frappent fassent bien plus d'effet que ceux qui parlent*. Que dire de la première lettre de Cosnac, qu'on peut traduire par cette phrase-ci : *Encore un petit temple à démolir, pour l'amour de Dieu, s'il vous plait!* — La seconde montre ce comble d'habileté, d'avoir amené les réformés de Desaignes à demander eux-mêmes la destruction de leur temple; du moins notre prélat présente l'affaire sous cette couleur et fait valoir cette *voje singulière*. — Dans la troisième, il n'est presque question que des *bons offices* que M. de Noailles a daigné lui rendre *auprès du Roy* et qu'il ne sait comment *reconnoitre*. N'est-ce pas un bout de l'oreille qui passe? — Dans la quatrième, que nous n'avons pas donnée, la ferveur déborde. « La prudence de M. d'Aguesseau, dit-il, ne résistera pas à ma vivacité (il s'agit toujours de la démolition du temple de Desaignes, obtenue en principe mais non encore accomplie)... La semaine ne se passera pas sans que je voye les fondements de ce temple... Vous n'aurez assurément pas tant de joye de voir soixante-quinze temples abbattus que j'ai la douleur d'en voir encore trente-sept qui subsistent. J'espère pourtant tout de la piété du Roy... Quelle illustre vie pour le monde et pour l'éternité!... » — La cinquième et la sixième, que nous avons également omises, ont encore trait à ce pauvre temple de Desaignes, car il paraît que M. d'Aguesseau a résisté à la vivacité de l'évêque, et l'on trouvera pour le moins surprenant qu'il faille tant d'instances du digne prélat pour obtenir une démolition qu'il a présentée comme souhaitée par les parties intéressées elles-mêmes. Il brûle d'impatience de voir arriver l'*arrest* et se lamente du retardement qu'il souffre. Enfin ce bienheureux *arrest* arrive, et la lettre du 7 mars 1684 est une effusion de gratitude : « *Le dernier temple, dans le lieu le plus considérable de la contrée,* » est tombé (1) et l'exercice de la R. P. R. est interdit! — Par la septième, nous voyons que toute cette besogne des conversions et des pétitions pour la destruction des temples ne s'est point faite *gratis pro Deo*, sans bourse délier. Si de pareils succès rapportaient, ils coûtaient aussi, et Cosnac, qui sait à quoi s'en tenir, nous dit avoir *employé tout ce qu'il avoit pour les conversions et pour l'établissement d'un hôpital général*; il en est réduit aux emprunts. Aussi demande-t-il à M. le gouverneur sa protection pour pourvoir M. le chevalier de Cosnac de quelque employ lucratif. De son côté, il est tout au service de M. le chevalier, frère de M. le gouverneur, que celui-ci lui a recommandé. Echange de bons procédés bien naturel entre gens qui s'entendent si bien. — Le *post-scriptum* de la huitième lettre (du 4 janvier 1685) est ainsi conçu :

« Le zèle que vous avez pour la religion et les secours considérables que nous recevons de vostre piété me persuade que vous serés bien ayse d'apprendre que les conversions continuent dans le Vivarais ;

(1) Les protestants de La Bastie de Crussol, dont il est question dans la première des lettres de Cosnac, et ceux de Desaignes, réduits depuis la restauration du culte en 1802 à célébrer leurs exercices religieux *en plein air*, comme au temps des persécutions, ont enfin relevé leurs temples vers 1820; tous deux, si nous ne nous trompons, sur les anciennes fondations qui subsistaient encore.

le seigneur de Saint-Cierge est fort zélé, et si vous aviez la bonté de le maintenir pendant ce semestre dans la province, j'en espérerois retirer de grands fruits. »

Voilà un M. de Saint-Cierge qui porte véritablement un nom de circonstance !

Les deux suivantes, que nous avons reproduites, ont pour objet la récompense honnête sollicitée par un nouveau converti, M. du Moulard, qui est fort épris d'une châtellenie de famille, et qui la mérite, étant une conquête d'assez grande importance. — Enfin, la onzième et dernière, écrite huit mois plus tard, est la première que Cosnac adresse au duc de Noailles lorsqu'il vient d'arriver dans son archevêché d'Aix. Il a, lui aussi, obtenu *sa châtellenie*, et il proteste de sa reconnaissance, de son dévouement. Comme cette lettre ne touche pas aux affaires de la religion, nous la laissons de côté.

Tels sont ces documents, instructifs sans doute, mais bien affligeants pour la charité ecclésiastique (1) et pour la dignité humaine. La correspondance épiscopale n'est pas précisément, on en conviendra, un cours de morale (2). Elle met à nu le zèle prétendu chrétien et royaliste, c'est-à-dire les manœuvres de toute sorte à l'aide desquelles messieurs les prélats et messieurs les courtisans s'empressaient de complaire à leurs seigneurs et maîtres des cours de Rome et de Versailles. Elle justifie les sévères paroles déjà citées de Saint-Simon et fait comprendre jusqu'à un certain point comment le dévot monarque, ainsi circonvenu et endoctriné, a pu être induit à croire à cette conversion générale qu'on lui représentait comme graduellement opérée et déjà achevée en fait, quand il signait l'Édit de révocation. En même temps, combien elle nous fait sentir vivement l'antique vérité renfermée dans ces deux admirables vers de l'auteur de *Phèdre* :

Détestables flatteurs, présent le plus funeste  
Que puisse faire aux rois la colère céleste !

Qui produisit en effet cet incroyable et désastreux aveuglement d'un grand roi ? qui lui prépara de tardifs et cuisants regrets, si ce n'est la basse adulation, la flatterie combinée de la cour et de l'Église (3) ? Aussi est-ce bien à ces perfides imposteurs que s'adressèrent les plaintes amères échappées au malheureux roi sur la fin de ses jours.

On sait que plusieurs passages de la tragédie d'*Esther*, représentée à Saint-Cyr en 1689, ont été considérés comme des allusions formelles à la révocation de l'Édit de Nantes, notamment le discours d'Esther :

O Dieu, confonds l'audace et l'imposture !  
Ces Juifs, dont vous voulez délivrer la nature, etc...

On a reconnu Louvois dans ce vers :

Un ministre ennemi de votre propre gloire...

(1) Je suppose qu'un moine est toujours charitable, dit le bonhomme La Fontaine (Fable III, liv. VII).

(2) Il faut encore savoir gré aux évêques de Grenoble et de Saint-Pons, les seuls qui aient eu la pudeur de réclamer, en 1686, contre les violences d'une soldatesque brutale qui ne connaissait que l'exécution de sa consigne, laquelle portait qu'il fallait *faire communier de gré ou de force*... Voilà où l'on en était venu, et deux évêques à peine s'élevèrent contre l'impiété de ces conversions et de ces communions forcées !

(3) Elle fut tout à la fois cause et effet, ainsi que nous le disons plus bas.

On peut faire une application semblable de cette stance du chœur (Acte III, scène III), qui exhorte les rois à se tenir en garde contre la calomnie :

La fraude adroite et subtile  
Sème de fleurs son chemin :  
Mais sur ses pas vient enfin  
*Le repentir inutile.*

Racine le fils, dans ses mémoires, ne disconvient pas que son père ait, en cette circonstance, « suivi l'exemple des anciens, dont les tragédies ont souvent rapport aux événements du temps, » et l'on a conservé des couplets de l'époque où il est dit :

Sous le nom d'Aman le cruel  
Louvois est peint au naturel...  
· · · · ·  
La persécution des Juifs  
De nos huguenots fugitifs  
Est une vive ressemblance... (1)

On est vraiment étonné de la hardiesse avec laquelle le grand poète éleva la voix pour parler le langage de la vérité et prendre la défense des opprimés en présence du monarque oppresseur. « Dans un temps où le grand Arnauld était accusé d'une coupable témérité pour avoir avancé que le roi pouvoit être trompé, il ne craignoit pas, remarque un de ses commentateurs, de dire à ce roi devant toute sa cour :

On peut des plus grands rois suspendre la justice.

Et lorsque le fatal édit qui révoquait celui de son aïeul remplissait la France de désolation, il osait faire entendre ce vers à Louis XIV :

Et le roi trop crédule a signé cet édit.

On prétend pourtant aujourd'hui que la révocation de l'Edit de Nantes, ce *miracle du règne*, fut unanimement approuvée de tous, même des meilleurs esprits, en un mot, on veut y voir l'*erreur du siècle*. Il n'est que trop vrai que quelques beaux génies, Bossuet, Madame de Sévigné, La Bruyère (2), La Fontaine (3), ont eu le malheur de brûler plus ou moins d'encens en l'honneur du *vainqueur de l'hérésie* ; mais, on a beau dire, ce concert de louanges était plus ou moins factice et de convention ou d'entraînement officiel. Il en est qui surent y résister ou qui furent bientôt désabusés ; il en est, rappelons-le à leur honneur, qui se turent ou osèrent exprimer leur blâme, comme Racine et le maréchal de Vauban. Christine de Suède, qui avait abjuré le protestantisme, désapprouva aussi la révocation, au point de vue politique, dans une lettre qui fut rendue publique. Mais quand même il ne se serait trouvé aucune exception, quand nulle voix n'aurait plaidé la cause de l'humanité et de l'intérêt national, l'aberration générale, la complicité de tous les panégyristes contemporains ne saurait absoudre un roi comme Louis XIV. Il était tenu, de par son génie, de s'élever au-dessus de l'opinion. N'est-ce pas lui, d'ail-

(1) L'auteur de ces couplets était le baron de Breteuil.

(2) V. une ligne du ch. X des *Caractères*, publiés en 1687.

(3) V. son discours de réception à l'Académie, du 2 mai 1684, et deux vers d'une lettre à M. de Bonrepaux, du 28 janvier 1687. Racine lui-même avait payé au monarque tribut de *fumée académique*, mais il sut racheter ensuite, comme on le voit, cette faiblesse.

leurs, qui créait l'opinion, et s'il a été fourvoyé par elle, ne l'avait-il pas fourvoyée lui-même, en précludant de longue main à la consommation de son entreprise insensée par trente années de mesures vexatoires et oppressives dirigées contre ses sujets calvinistes, au mépris de la foi jurée (1)? Le petit-fils de Henri IV doit donc porter devant l'histoire la peine de son orgueil et de son aveuglement, et si ce qu'il a fait de grand glorifie son nom, il est juste que le mal qu'il a commis lui soit imputé et demeure en exemple pour la postérité. A chacun selon ses œuvres. — C. R.

## SONNET DE L'ÉPOQUE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

(Communication particulière.)

Voici encore un sonnet que nous ne citerions pas pour le mérite de la poésie ni pour celui de la difficulté vaincue. Mais, trouvé parmi les papiers d'une famille descendant de réfugiés, nous le donnons comme un échantillon de ces nombreuses reliques domestiques qui témoignent des sentiments qui animaient nos ancêtres au milieu des persécutions. C'est une de ces méditations auxquelles un prisonnier employait les pesants loisirs de la captivité. « Que trouveray-je au ciel, dit-il, moy qu'aux cachots l'on place? » Et comme les vers sont en dialogue, l'écho, répétant la dernière syllabe, lui répond, en s'appuyant sur un texte de l'Écriture (Jean XIV, 2), qu'au ciel il trouvera *place*. Ainsi se marque, même dans un jeu d'esprit, la foi consolatrice des protestants opprimés.

Tout ce que nous savons de l'auteur de ce sonnet, c'est qu'il se nommait *P. L. Naudin*, et qu'il était de Sedan, manufacturier en draps. Deux Français de ce nom, originaires de Sedan, arrivèrent en Hollande à la fin du dix-septième siècle; l'un d'eux, Jean Naudin, avait pour épouse Marthe de Bar, dont les parents, également réfugiés, habitaient La Haye. L'autre, Pierre Naudin, est porté au registre de l'église wallonne d'Amsterdam comme y ayant été inscrit le 5 septembre 1700. Les vers qu'on va lire sont datés de 1689.

## L'ÉCHO DE L'ÉGLISE AFFLIGÉE.

L'ÉGLISE.	L'ÉCHO.
Que trouveray-je en Dieu, nonobstant ma disgrâce?	Grâce. Hébr. 4. 16.
Que feray-je pour voir mes péchez abolis?	Lis. Jean 5. 39.
Nomme la fleur qui rend nos saints lieux démolis?	Lys.
Que dit le Dieu des temps à ce cruel espace?	Passe. Apoc. 9. 12.

(1) Le 21 mai 1632, à sa majorité, le roi rend une déclaration portant confirmation de l'Édit de Nantes. Dès le 28 août 1656, *sans s'arrêter à cette déclaration*, est-il dit dans l'arrêt du conseil, il interdit aux huguenots l'admission aux charges de consuls de la ville de Montpellier et autres dépendantes d'icelles. Ainsi débute le système de restriction des droits dont jouissaient les réformés jusqu'à cette législation à la fois odieuse et ridicule, dont on peut voir les monuments énumérés ou cités textuellement dans l'*Hist. de l'Édit de Nantes* (t. III), et l'*Hist. des églises du Désert* (t. I), pièces justificatives.

Que verray-je en celuy qui mes péchez efface?	Face.	Ps. 17. 15.
Comment ont nom mes jours en mes cuisants ennuy?	Nuits.	Jean 9. 4.
Nomme le lieu de ceux qui m'ostent mes appuys.	Puits.	Apoc. 9. 2.
Que trouveray-je au ciel, moy qu'aux cachots on place?	Place.	Jean 14. 2.
Nomme l'endroit où tend mon âme en son transport.	Port.	Ps. 107. 30.
Nomme le Dieu qui sauve avec un grand effort.	Fort.	Ps. 50. 1.
Nomme-moy sans détour le lieu de ma souffrance.	France.	
Nomme celuy qui fait de maux un million.	Lion.	1 Tim. 4. 17.
Quel fruit nous reviendra de nostre patience?	Science.	2 Pierre 1. 6.
O Dieu, quel est l'object de ta compassion?	Sion.	Ps. 102. 14.

## LES DEUX DERNIERS GALÉRIENS PROTESTANTS

DÉLIVRÉS EN 1774.

(Extrait d'un écrit de M. Eymar sur J.-J. Rousseau, pour servir de complément au chap. V du livre IV de l'*Hist. des Eglises du Désert.*)

« Il nous est difficile, dit l'auteur de l'*Histoire des Eglises du Désert* (T. II, p. 427), de découvrir d'une manière certaine l'époque de la sortie du dernier galérien protestant du bague de Toulon. Nous nous sommes assurés seulement qu'à la fin de 1769, Alexandre Chambon, de Praules, en Vivarais, fut délivré par l'intervention du prince de Beauvau; ce protestant avait été condamné par l'intendant Bernage de Saint-Maurice, pour fait d'assemblées, en 1744; il avait 80 ans lorsqu'on lui accorda cette grâce tardive, après 27 ans passés au bague (1). »

Il semblerait, d'après ce passage et l'indication de la table des matières, que Ch. Coquerel a considéré cet élargissement de Chambon, en 1769, comme la dernière sortie des galères. Cependant, plus loin, en parlant des dernières persécutions qui eurent lieu en Brie et de la dernière incarcération de pasteur, celle du ministre Broca, arrêté à Meaux en 1773, il signale (page 529) la délivrance, en 1774, de « deux confesseurs sur les galères, » due à l'intervention de Court de Gébelin. C'est une mention qu'il relève, chemin faisant, dans ses documents. Mais il a, sans nul doute, ignoré les circonstances du fait dont il s'agit; autrement, il en aurait parlé avec détail, et n'aurait pas manqué de le consigner dans son chapitre sur les derniers galériens du Désert, d'autant mieux que le nom du *philosophe de Genève* s'y trouve mêlé, et que cet épisode eût été ainsi un curieux pendant à mettre à côté de la piquante relation d'une visite faite, en 1764, au *patriarche de Fer-*

(1) L'expédition du brevet souffrit encore un délai d'une semaine, parce que M. l'intendant était en partie de chasse. Qu'était-ce, en effet, que quelques jours de supplice de plus ou de moins pour un condamné de la R. P. R., auprès des menus-plaisirs de M. l'intendant!



ney par le galérien Chaumont, qui devait la liberté à son intercession auprès de M. de Choiseul (1).

C'est, en effet, dans les œuvres de J.-J. Rousseau, ou plutôt dans les pièces inédites du supplément de la grande édition donnée, en 1825, par Musset-Pathay, que se trouve ce récit intéressant, échappé aux studieuses recherches de Ch. Coquerel. Il fait partie d'un morceau intitulé : *Mes Visites à J.-J. Rousseau*, dont l'auteur mérite que nous disions d'abord quelques mots de lui. M. Eymar, tel est son nom, fils d'un riche négociant de Marseille et né en 1748, doit encore occuper une place dans la mémoire de quelques-uns de nos lecteurs ; car il a eu d'assez nombreuses relations avec Genève et avec Nîmes ; il a été membre de l'académie de cette dernière ville, et est mort dans ses environs, à Bellegarde, en 1822. Il raconte lui-même qu'étant, dans sa jeunesse, très porté à la dissipation, un ami lui avait fait lire les ouvrages de Rousseau, et que cette lecture, exerçant sur lui la plus heureuse influence, l'avait ramené dans les voies de la famille et d'une vie laborieuse. Il en avait gardé pour l'écrivain un sentiment de profonde gratitude en même temps que de vive admiration. De là le désir qu'il éprouva de voir et de connaître celui à qui il avait une telle obligation. Il vint donc tout exprès, en 1774, de Marseille à Paris, et grâce à une lettre de recommandation de son ancien instituteur, M. Julien Dentand, de Genève, pour un autre Genevois, M. Dandiran, ami et banquier de Rousseau, grâce aux moyens ingénieux d'introduction que lui suggéra celui-ci, il parvint à satisfaire son envie, et visita plusieurs fois le trop célèbre et malheureux philosophe à son cinquième étage de la rue Plâtrière. M. Eymar avait alors vingt-six ans. C'est du journal de ses visites, écrit quarante ans plus tard (en 1815), que nous extrayons l'épisode qui va suivre. Il faut dire ici que, peu de temps

(1) Voir (T. II, p. 425) la lettre du pasteur Théodore, de Genève, qui contient cette relation. La scène est d'un comique achevé et fort bien contée. M. de Voltaire s'y peint au naturel, avec cet esprit de malice impitoyable qui justifie bien la définition de *Satan français* que lui appliquait récemment un écrivain catholique. Tout en témoignant beaucoup de joie du succès de sa requête en faveur de Chaumont, et en se montrant heureux des sentiments de vive reconnaissance dont il recevait l'expression, il ne peut s'empêcher d'accueillir son protégé par ces paroles moitié bienveillantes, moitié satiriques : « Quoi ! mon pauvre petit bonhomme (Chaumont était « de très petite taille) . on vous avait donc mis aux galères ! Que voulait-on faire de vous ? « Quelle conscience, de mettre à la chaîne et d'envoyer ramer un homme qui n'avait commis « d'autre crime que de *prier Dieu en mauvais français* (il était de Genève) ! » Voilà bien le bon apôtre, tournant en plaisanterie même un acte de bienfaisance, qui ne lui avait coûté, disait-il, « qu'une lettre à M. de Choiseul ; mais aussi c'est le seul galérien pour lequel il avait écrit et « oserait écrire. »

Quatre ans plus tard, le 23 mai 1768, « le seigneur de Ferney » écrivait à M. d'Argental cette lettre caractéristique : « J'éduie tous les habitants de mes terres et tous mes voisins en communiant. Le roi veut qu'on remplisse ses devoirs de chrétiens : non-seulement je m'acquies de mes devoirs, mais j'envoie mes domestiques catholiques régulièrement à l'église, et mes domestiques protestants régulièrement au temple ; je pensionne un maître d'école pour enseigner le catéchisme aux enfants. Je me fais lire publiquement l'*Histoire de l'Eglise* et les *Sermons* de Massillon à mes repas. » A cette même époque, il informait gravement M. le cure des plaintes auxquelles avaient donné lieu quelques désordres de cabaret dans sa paroisse, et l'invitait à « y mettre fin par ses remontrances et à inspirer le respect pour la religion et pour les mœurs. » Que dire d'une conduite, d'un ordre, d'une police aussi exemplaires ! — Cruelle dérision de ce *singe de génie*, parodiant ainsi jusqu'à l'hypocrisie officielle de son temps et de tous les temps ! Car on peut dire de cette hypocrisie ce qu'on a dit de l'envie :

Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.

avant d'entreprendre son voyage, notre jeune Marseillais avait adressé une lettre à Jean-Jacques, par laquelle il lui demandait de « s'intéresser au malheur de deux vieillards protestants qui, pour fait de leur religion, gémissaient encore sur les galères, et il le priait d'employer *son crédit auprès des grands* pour obtenir leur liberté. » Cette lettre était restée sans réponse.

Après une première visite, dont le prétexte avait été un cahier de musique à faire copier (on sait que Rousseau gagnait alors sa vie à ce travail manuel), M. Eymar, à qui il tardait de revoir l'objet de son naïf enthousiasme, nous raconte comment il passa quinze jours dans la plus grande impatience, allant tour à tour entretenir de ce qui était son unique pensée les personnes de sa connaissance, tantôt son ami Dandiran, tantôt le savant Court de Gébelin, « l'un des hommes les plus modestes, dit-il, et les plus estimables que j'aie connus de ma vie, et qui m'honora d'une affection toute particulière. » « Il prenait plaisir, ajoute-t-il, à m'entendre parler avec enthousiasme du philosophe de Genève, qu'il connaissait peu, mais qu'il estimait beaucoup, et il m'engageait à pousser, comme il disait, ma pointe auprès de lui. » C'est alors que lui vint l'idée de poursuivre l'œuvre de bienfaisance qui avait motivé la lettre dont nous venons de parler, en faveur de deux forçats protestants. Voici comment elle fut réalisée :

« L'œuvre charitable que j'avais en vue, dit M. Eymar, ne consistait à rien moins qu'à rendre à leurs familles ces infortunés et à briser les chaînes qu'ils portaient depuis trente-quatre ans. Le temps que j'avais alors de libre me parut ne pouvoir être mieux employé qu'à mettre à fin cette louable entreprise que je regardai d'ailleurs comme un acte épuratoire propre à me rendre moins indigne de communiquer avec l'éloquent apôtre de la bienfaisance et de la vertu, chez qui je devais me montrer dans peu de jours. Ce projet n'était pas nouveau dans ma tête; je l'avais formé avant de partir de Marseille, où je m'étais muni de toutes les notes et de tous les documents qui pouvaient le faire réussir. Dès mon arrivée à Paris, je m'en étais ouvert à M. Court de Gébelin, et je n'avais pas eu de peine à faire passer dans son âme toute l'ardeur dont la mienne était embrasée. A la proposition de rompre les fers de deux protestants, je le vis s'épanouir, s'attendrir et me demander la faveur d'associer ses travaux aux miens. « Mon ami, me dit-il, quel beau jour pour nous si le ciel couronne nos efforts et nos espérances! Je suis à vos ordres la nuit et le jour; nous irons à Versailles quand vous voudrez. » — « Il en est temps, vins-je lui dire un matin (c'était le 4 ou le 5 de mai), partons demain pour Versailles. »

« Il y avait dans ce temps-là à Paris un homme très considéré, et avec qui M. Court, membre et coryphée, ainsi que lui, de la secte des économistes, était en liaison étroite. Cet homme était M. Hurson, ancien intendant de la marine à Toulon, et qui, dans ce poste s'était acquis une haute réputation de droiture et d'humanité. Comme les galères étaient du ressort de son administration, il avait eu de fréquentes occasions de connaître les protestants qui y avaient été condamnés pour cause de religion et d'observer leur honnêteté et leur conduite toujours irréprochable. Il s'était intéressé à leur sort, et en tout ce qui dépendait de lui, il en avait sensiblement adouci la rigueur. Bien plus, indigné des excès d'une barbare intolérance, dont il avait un si déplorable exemple sous les yeux, et prenant à tâche de les réparer, ce magistrat respectable avait employé son crédit auprès du ministre pour obtenir la grâce de ces pauvres gens, et chaque année de son intendance, il était parvenu à en faire sortir au moins deux des galères. Malheureusement, il en restait encore deux lorsqu'il quitta sa place, qui, probablement, avaient été oubliés par son successeur. C'était de ceux-là qu'il s'agissait.

« Nous n'eûmes rien de plus pressé, M. Court et moi, que de nous rendre chez M. Hurson. Il nous reçut fort bien, nous applaudit et nous encouragea. Il nous traça la marche que nous avions à suivre et il joignit à ses directions une lettre pour Versailles, qui fut remise le soir même, et qui nous fit obtenir de M. de Boyne, alors ministre de la marine, une audience pour le lendemain.

« Je portai la parole, et à peine eus-je dit un mot de ma demande que M. de Boyne s'écria : « Quoi ! des protestants encore aux galères ! « cela n'est pas possible ; vous vous trompez, Monsieur, et je suis certain qu'il n'y en a plus. » Je l'étais bien plus qu'il y en avait ; les notes dont j'étais porteur venaient d'être extraites du registre des échouages de Marseille ; je connaissais personnellement les deux hommes pour qui j'intercedais, et il n'y avait pas trois semaines que j'avais parlé à l'un des deux, dont mon père était la caution. Je ressentis néanmoins une secrète joie de la dénégation du ministre, et dès ce moment je ne doutai plus du triomphe de ma cause, puisque ma tâche n'était plus que d'administrer la preuve facile de la présence aux galères de mes clients. « Monseigneur, » dis-je à M. de Boyne, d'un ton ferme et respectueux, « je ne me trompe point ; non-seulement j'ai la « preuve écrite, mais encore je suis témoin oculaire de ce que j'avance.

« Il n'y a pas un mois que j'ai quitté les deux forçats, à l'existence des-  
 « quels votre Grandeur a peine à croire ; ils se nomment, l'un *Riaille*,  
 « et l'autre *Achard* ; ils ont tel âge ; ils sont depuis tel temps aux galères ;  
 « ils y ont été envoyés ensemble, et par un même arrêt du parlement de  
 « Grenoble, pour contravention aux ordonnances du roi sur les assem-  
 « blées religieuses. Au surplus, ajoutai-je, tous ces faits sont faciles à  
 « vérifier. » Le ministre, étonné, nous proposa sur-le-champ de passer  
 aux bureaux de la marine ; nous l'y suivîmes, et l'inspection des  
 registres ne tarda pas à le convaincre que je ne lui en avais point  
 imposé. Une honnête rétractation de son démenti, et les assurances  
 les plus positives de sa volonté de tout réparer furent l'agréable effet  
 de cette découverte. Il prit en main ma requête ; il promit d'y faire  
 droit sans délai, et nous donna rendez-vous chez lui dans trois ou  
 quatre jours. Si jamais j'ai cru tenir une affaire par le bon bout, c'est  
 sans doute en cette rencontre. Nous nous livrâmes, M. Court et moi,  
 à la plus pure joie, et nous retournâmes à Paris, enchantés de M. de  
 Boyne et de nos succès. Mais, ô fatalité imprévue ! le 10 de mai,  
 Louis XV meurt ; Versailles est sens dessus dessous, et notre protec-  
 teur tombe et fuit disgracié, ainsi que tous les autres ministres.

« Ce coup de foudre nous fit ajourner et non perdre de vue notre  
 projet. En partant je léguai à mon digne ami le soin de s'en occuper,  
 et de renouer, quand il en serait temps, avec le nouveau ministre, la  
 négociation que nous avions commencée sous de si heureux auspices  
 avec l'ancien. Nous ne perdîmes rien à attendre. Ce nouveau ministre  
 fut M. Turgot, et le succès de M. de Gébelin fut complet. Peu de  
 temps après mon retour, il m'annonça que la grâce était accordée et  
 signée, et que le brevet en serait expédié à Marseille dans trois ou  
 quatre jours. Je courus sur-le-champ porter cette bonne nouvelle à  
 mes deux vieillards. Mais quelle fut ma surprise ! Ils l'accueillirent  
 avec la plus froide indifférence. Le dirai-je ? Je les vis regretter leurs  
 fers et pleurer sur leur liberté. Ce phénomène paraîtra inconcevable ;  
 en voici l'explication. Depuis plusieurs années, les galériens de cette  
 classe, ces honnêtes criminels, jouissaient des plus grandes faveurs ;  
 la bienveillance de l'intendant s'était étendue de proche en proche  
 jusqu'au dernier subalterne ; on ne les confondait point avec les autres  
 forçats ; ils exerçaient une profession lucrative, et, au moyen d'un  
 cautionnement fourni par chacun d'eux, ils pouvaient, sans chaîne et  
 sans garde, aller et venir librement dans la ville et même y avoir un

logement; en un mot, ils ne portaient du galérien que le titre et la livrée. D'un autre côté, ils avaient perdu de vue, durant leur long esclavage, leur famille et leur pays; leurs biens avaient été confisqués, dilapidés ou vendus; et désormais, sans état, sans amis et sans foyers, à quel sort devaient-ils s'attendre dans leur infirme vieillesse? Que retrouvaient-ils en échange de l'aisance assurée qu'ils allaient perdre, si ce n'est l'abandon et peut-être la mendicité? Tel était leur raisonnement. Tout en en sentant la justesse, je ne laissai pas de le combattre et de leur donner du courage. Peu de jours après, munis de leur congé, ils vinrent chez moi pour me remercier et me faire leurs adieux. Ils venaient de recevoir chacun un équipement complet, et mille francs en argent d'une caisse de bienfaisance établie depuis longtemps à Marseille par des réfugiés français et pour ces sortes de cas. Ce don généreux leur avait fait un peu oublier le sujet de leurs doléances, et ils partirent moins affligés du malheur, dont ils s'étaient montrés d'abord inconsolables, de se voir forcés d'être libres. »

Voici maintenant quelques observations que nous avons tenues en réserve, ne voulant pas couper notre extrait par des notes.

Les deux malheureux galériens délivrés par les soins de M. Eymar figurent au rôle des forçats donné par Ch. Coquerel (T. I, p. 312), sous les numéros d'érou 2340 et 2472. Les deux articles qui les concernent sont ainsi conçus :

2340.

13. *Antoine Riaille*, tailleur, du lieu d'Oste, diocèse de Die, en Dauphiné, condamné à *vie* par arrêt du parlement de Grenoble, le 26 février 1745, pour contravention aux édits du roi concernant la religion, âgé de 48 ans.

2472.

14. *Paul Achard*, cordonnier, du lieu de Châtillon, diocèse de Die, en Dauphiné, condamné à *vie* par arrêt du parlement de Grenoble, le 26 février 1745, pour avoir évité l'arrestation d'un ministre, âgé de 35 ans.

Nous rapprocherons des tristes détails qui terminent le récit de M. Eymar ce que rapporte Ch. Coquerel au sujet de la délivrance du galérien Chambon que nous avons déjà mentionnée. « Ce pauvre infortuné, écrivait le pasteur Teissier, de Marseille, à Paul Rabaut, le 26 juin 1769, ce pauvre infortuné, à peine sent-il son bonheur à cause de son âge. »

Ce que dit M. Eymar de l'adoucissement qui avait été apporté, depuis quelques années, à la position des condamnés pour cause de religion, est d'accord avec les détails donnés par Ch. Coquerel (T. II, p. 418). Il consistait en ce qu'on leur faisait grâce des bancs et des rames de la galère et on les laissait circuler dans l'enceinte du bague. On leur permettait aussi, parfois, de gagner quelque argent. Appeler cela « *jouir des plus grandes faveurs*, » ainsi que le fait M. Eymar, c'est aller un peu trop loin et oublier un peu trop le fond des choses.

Comme Riaille et Acharé, Chambon avait aussi reçu des églises, à sa sortie, un don de 1,000 livres, ou plutôt de 12 livres par mois. On subvenait ainsi, au moyen d'un fonds commun, au dénuement de ces malheureux, lors de leur libération. Mais nous ne trouvons pas de renseignements particuliers sur ce point. Ce qui est certain, c'est que « les galériens parvenaient très souvent à obtenir leur délivrance par l'influence de quelques sommes judicieusement adressées à des personnages influents, ou au centre du gouvernement, ou sur les lieux mêmes, » et que ces odieuses rançons de l'innocence vinrent s'ajouter à toutes les exactions et spoliations auxquelles les protestants du Désert furent en butte sous ce régime d'iniquités légales (1). (Ch. Coq., T. I, p. 479; T. II, p. 405 et suiv.) Et non-seulement l'élargissement des religionnaires s'achetait, mais même, ainsi qu'on va le voir, il se marchandait. C'était l'odieux ajouté à l'odieux.

Des secours d'argent furent collectés à diverses reprises parmi les fidèles du Désert, témoin une résolution touchante du colloque du haut Languedoc (18 août 1746), et une circulaire du pasteur Michel Viala aux églises de la haute Guyenne; des dons furent envoyés de Genève, de Lausanne, d'Amsterdam, de Middelbourg, témoin la rente viagère de 200 livres tournois accordée par celui d'Amsterdam, avec une première année en avance, à Madame Marie Durand, en 1772, à sa sortie de la tour d'Aignes-Mortes (2), et l'envoi par le consistoire de Middelbourg d'une somme de 2,000 livres affectée

(1) Cette nécessité d'acheter la tolérance fut cause que l'on agita à plusieurs reprises, parmi les églises des Basses-Cevennes, l'étrange projet d'une grande banque protestante ou caisse d'es-compte pour les billets royaux, et aussi celui d'une capitation extraordinaire ou contribution des églises par tête. L'embarras des finances de la cour de Versailles et sans doute aussi le zèle intéressé de certains intrigants avaient fait surgir ces propositions que l'on est assez étonné de rencontrer, et que le bon sens des pasteurs Pierre Encontre et Paul Rabaut, aussi bien que les difficultés d'exécution, firent échouer. (V. Ch. Coq. T. II, p. 348, 379, 481.)

(2) On ne peut lire sans émotion tout ce qui concerne cette infortunée prisonnière, modèle de fidélité et de résignation dans sa captivité de trente-huit années à la Tour de Constance. Elle était fille d'un greffier consulaire et sœur du pasteur Pierre Durand, exécuté à Montpellier en 1732. Elle avait été, comme elle le mentionne elle-même, prise dans sa maison, au Bouchet, paroisse de Praules, « par rapport au ministère de son frère, » et en vertu d'une *lettre de cachet*, en 1730, étant âgée alors de trente-neuf ans. Délivrée à l'âge de *soixante-et-onze* ans, et rentrée en possession de la liberté de sa conscience et du foyer de sa pauvre maison du Bouchet, on la voit échangeant avec Paul Rabaut, « son très-honorable pasteur et généreux bienfaiteur, » des lettres touchantes, remerciant avec effusion ses bienfaiteurs des pays étrangers, et pour dernier trait digne d'elle, faisant passer « quarante livres au pauvre Chambon, » celui même dont il a été question ci-dessus et dont les bras octogénaires venaient de quitter la chaîne du galérien. Il est consolant, dit Ch. Coquerel, de penser que ces deux vieillards purent enfin mourir en paix dans la profession de la foi du Désert. (T. II, p. 443.)

au rachat des forçats Raymond et Bonafous, en 1768. (Ch. Coq., T. II, p. 418 et 440.)

« Notre liberté, écrivait en 1755 Etienne Laborde, en annonçant sa libération et celle de son frère et d'un nommé Mercier, notre liberté nous coûte 4,000 écus, ce qui fait 4,000 livres pour chacun (somme fort importante pour l'époque); nous espérons que la sainte Providence nous fera trouver de bonnes âmes, afin que mon frère et moi puissions faire honneur à l'engagement que nous avons donné. Et comme nous sommes entièrement dépourvus d'argent et qu'il nous faut quitter cette ville avec nos habits de forçats, oserions-nous vous prier de parler aux personnes qu'il convient, afin qu'on exerce en notre faveur ce que vous sentez, vu notre situation. Je ne vous dis pas davantage, dans l'espérance que Dieu nous fera la grâce de vous aller embrasser dans sept à huit jours. » Ils venaient de passer six années sur les galères.

Le chapelain de Hollande, Delabroue, digne prédécesseur du généreux pasteur Marron, écrivait en mai 1759 : « L'affaire des galériens (Turges et Fabre) me coûte personnellement 400 livres... » « Autrefois, écrivait, en 1768, l'agent Lecointe à Paul Rabaut, on a donné 4,000 écus pour chacun; je le sais par des exemples, et aujourd'hui on se borne à la moitié. » Cet agent, qui agissait un peu de son chef, était sans doute du nombre de ces intermédiaires trop officieux qui trouvaient leur profit dans le trafic en question.

La cupidité fiscale ne lâcha prise cependant qu'au dernier moment, comme l'atteste ce passage d'une lettre du pasteur Théodore, de Genève, datée de la même année 1768 : « On a écrit ici que l'offre pour les galériens n'a pas été trouvée suffisante. » (V. Ch. Coq., T. I, p. 439; T. II, p. 441 et suiv.)

Telle fut l'indigne exploitation à laquelle furent livrés, pour surcroît de misères, ces glorieux coupables, dont le crime était « d'avoir professé ouvertement la religion qu'ils croyaient la meilleure, » ainsi qu'il est dit dans un remarquable placet présenté, en 1764, au comte d'Eu, président des États du Languedoc, et que Ch. Coquerel cite d'après une copie écrite de la main de Rabaut Saint-Etienne. — *C. R.*

---

## APERÇU STATISTIQUE

### des populations protestantes soumises au gouvernement de la république française en 1801.

La pièce qui va suivre est un compte-rendu général de la situation du protestantisme sur toute l'étendue du territoire composant, au commencement de ce siècle, les États de la république française. Ainsi, par sa date, elle touche à

l'extrême limite du cadre de nos travaux et tire de cette circonstance même une utilité particulière. Elle faisait partie des documents dont s'entoura Portalis, lorsqu'il fut chargé par le premier consul Bonaparte de préparer une législation pour organiser les cultes protestants. Il fallait bien avant tout connaître à peu près ce qu'on avait à organiser, et ce n'était pas chose facile, du moins pour ce qui concernait le protestantisme français proprement dit. Une longue suite de persécutions avaient fait de ce corps, jadis si consistant, un ensemble d'éléments partout disséminés et à grand peine reliés entre eux. Il est bon de se reporter parfois à ces embarras d'une époque qui n'est pas encore bien loin de nous, pour mieux comprendre et apprécier le passé et le présent... *Tantæ molis erat...*

Nous avons jugé à propos de donner le morceau dans son entier. Bien que le dernier tiers soit en dehors de notre plan d'études, l'annexion momentanée de ces domaines d'outre-Rhin qui renferment tant de protestants est un fait qui appartient à notre histoire et dont il est intéressant de conserver le souvenir.

Nous ferons remarquer en dernier lieu que ce travail ne présente, ainsi que le dit son auteur en un endroit, qu'une œuvre exacte, mais *incomplète*, surtout sous le rapport des chiffres de population. Les opérations de dénombrement, même officielles, ne donnent jamais, quant aux protestants, que les résultats les plus fautifs, même aujourd'hui. A plus forte raison ne saurait-on voir dans le compte-rendu officieux ci-après que des données purement approximatives.

#### RECHERCHES SUR LA POPULATION PROTESTANTE

##### DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Les réformés, les luthériens, et un très petit nombre d'autres communions chrétiennes acatholiques (*sic*) qui l'habitent, ne peuvent être bien connus qu'en les divisant en trois classes qui sont en effet très réelles et très distinctes.

1° Ceux de l'ancienne France, telle qu'elle était en 1685, et que Louis XIV proscrivit par la révocation de l'Édit de Nantes; ils sont tous réformés.

2° Ceux de l'Alsace, de la Lorraine et de quelques autres contrées limitrophes de l'Empire, qui ne furent pas compris dans la proscription générale, ou qui n'en ressentirent que partiellement les funestes effets. Dans cette classe, les réformés ne comptent que pour un neuvième, tout le reste étant luthérien.

Et 3° enfin, ceux que nos armes victorieuses ont réunis à la République, et qu'on trouve plus ou moins épars ou rassemblés dans les différentes cessions stipulées par la paix de Lunéville, ou par d'autres conventions antérieures ou postérieures. Les réformés y sont plus nombreux que les luthériens, et l'on y trouve quelques Eglises de mennonites et de moraves.



**Première classe.**

Elle est la plus considérable et la plus importante en réalité quoique peut-être la moindre en apparence, et elle offre la subdivision suivante, naturelle et nécessaire, relativement à sa position géographique et politique.

I. Les protestants épars et isolés en si petites fractions qu'il leur est impossible ni de former des Eglises, ni même de devenir les annexes d'aucun troupeau : ce qui les prive de toute liaison quelconque avec les pasteurs en exercice et les réduit à un eulte domestique ou particulier.

Leur nombre est considérable, parce que l'esprit mercantile et manufacturier les a prodigieusement répandus, qu'il se trouve une infinité de villes, bourgs, paroisses et hameaux, où le temps et l'intolérance les ont réduits à ces faibles débris, et que l'expérience prouve qu'il n'est peut-être en France aucun arrondissement des justices de paix, qui n'en renferme quelques familles ou quelques individus.

En effet, sur 44,000 paroisses que contenait le royaume avant la révolution, il y en avait 3,000 qui jouissaient de la qualité d'Eglise ou d'annexe protestante : on pourrait en compter 30,000, entièrement et complètement catholiques : mais il s'en trouvait aussi 11,000 disséminées dans toute l'étendue de la France, où l'on voyait et où l'on voit encore depuis 1, 2 ou 3 individus jusqu'à 25, 35, et 45. Or, en réduisant à 7 personnes par paroisse le nombre des protestants qu'elles contiennent, on trouvera que le total de leur nombre doit s'élever à 77,000 âmes.

Je ne comprends point ici ceux de nos différentes colonies qui y sont, relativement aux catholiques, à peu près dans la même proportion qu'en France, et, me bornant à ceux de la métropole, j'affirme qu'on peut, sans exagérer, porter en compte, pour cette subdivision de la première classe des protestants de la République, au moins 77,000 âmes.

II<sup>e</sup> Subdivision. Elle renferme les protestants de l'ancienne France, assez nombreux pour former des Eglises et des annexes, et qui en forment en effet ; mais dans une telle position que ces annexes, et ces Eglises ne peuvent ni s'organiser en synode, ni se réunir à aucun de ceux qu'il y a.

Voici la liste de celles que je connais, qu'on doit regarder comme incomplète, parce que quelques autres ont échappé à ma mémoire ainsi qu'à mes recherches.

1° *Nantes*, département de la Loire-Inférieure, ayant un pasteur ou l'ayant eu.

2° *Mer et quelques annexes*, département du Loir-et-Cher, pouvant avoir un pasteur, mais n'ayant eu encore qu'un service partiel.

3° *Orléans* et quelques annexes, département du Loiret, ayant un pasteur.

4° Quelques communes de la *Beauce et du Dunois*, départements d'Eure-et-Loir et du Loiret, ayant un pasteur ou l'ayant eu.

5° *Sancerre*, département du Cher, ayant un pasteur.

6° *Paris* et peu d'annexes, n'a qu'un pasteur, mais il y en faudrait trois ou quatre, y ayant beaucoup de protestants.

7° *Meaux* et beaucoup d'annexes, départements de Seine-et-Marne et de l'Aisne, ayant un pasteur.

8° *Quelques communes de l'intérieur de la Champagne*, et éloignées de Meaux, ont eu un pasteur et probablement l'ont encore.

9° *Sedan* et quelques annexes, département des Ardennes, ayant un pasteur.

10° *Metz* et quelques annexes, département de la Moselle, n'ayant eu jusqu'ici que quelques visites pastorales, mais étant susceptibles d'avoir un pasteur à résidence.

11° *St-Quentin* et beaucoup d'annexes dans la Thiérache et en Picardie, département de l'Aisne et de la Somme, ayant eu un pasteur, sinon dans la ville, du moins à la campagne.

12° *Quelques communes du Cambrésis* et des frontières de la haute Picardie, départements du Nord et de la Somme, ayant un pasteur ou l'ayant eu.

13° *Quelques communes de la Bourgogne*, département de la Côte-d'Or, assez peuplées de protestants pour avoir un pasteur, quoique jusqu'ici elles n'aient pas même reçu de visites pastorales.

14° *Besançon*, département du Doubs, ayant un pasteur, principalement pour les Suisses de la fabrique d'horlogerie.

15° *Lons-le-Saunier* et quelques autres communes, département du Jura, n'ayant eu jusqu'à présent ni pasteur ni visites pastorales, mais assez peuplées de protestants pour en avoir un.

16° *Clermont*, département du Puy-de-Dôme et quelques annexes

éloignées, ayant eu un pasteur au commencement de la révolution.

17° *Lyon*, départements du Rhône et de la Loire, ayant eu deux pasteurs et à qui ce nombre est nécessaire.

On n'exagère point en portant à 20 le nombre de ces églises isolées, ou de ces arrondissements ecclésiastiques qui, presque tous ont des pasteurs, ou qui sont au moins dans le cas d'en avoir. Chacun d'eux (l'un portant l'autre), contient au moins 2,500 âmes, surtout à cause des églises de Paris et de Lyon, qui sont très populeuses, et par rapport au grand nombre d'annexes de plusieurs autres; ce qui compense la petite population de quelques-uns de ces 20 troupeaux; et, par conséquent, cette seconde subdivision de la première classe des protestants de la République offre un total de 50,000 âmes.

III. La 3<sup>e</sup> et dernière subdivision des protestants proserits par la révocation de l'Edit de Nantes comprend toutes les églises de l'ancienne France organisées en colloques et en synodes provinciaux, et dont tous les pasteurs à résidence sont subordonnés à des autorités ecclésiastiques. Ces *synodes* sont au nombre de *quinze*, très inégaux, tant en étendue qu'en population, et en nombre de pasteurs; en voici la liste dressée par ordre géographique.

1° *Celui de Provence et Marseille*, dans le département des Bouches-du-Rhône, avec quelques annexes dans celui de Vaucluse; il ne renferme pas plus de 6,000 âmes et 3 ou 4 pasteurs dont le nombre devrait être porté à 5.

2° *Celui du Dauphiné* dans les départements de la Drôme, de l'Isère et d'une partie de ceux des Hautes-Alpes et de Vaucluse; il tient le second rang par la population; les protestants y étant au nombre d'environ 75,000 âmes, et y ayant 16 pasteurs; il en faudrait au moins 19.

3° *Celui du Vivarais et du Velay*, dans le département de l'Ardèche et une portion de celui de la Haute-Loire. Les protestants y sont au nombre d'environ 24,500, et il n'y a pas plus de 7 ou 8 pasteurs, tandis qu'il en faudrait 10.

4° *Celui des hautes Cévennes*, dans le département de la Lozère et du Gard: on y compte environ 37,500 âmes et 15 ou 16 pasteurs, mais l'aspérité du pays et l'écartement des communes et des hameaux en exigerait au moins 18.

5° *Celui des basses Cévennes et du Rouergue*, dans les départements de la Lozère, du Gard et d'une partie de l'Aveyron et de l'Hérault;

en général c'est un pays industriel, riche et peuplé quoique couvert de hautes montagnes; on y compte environ 44,000 protestants et 17 pasteurs; mais 20 y seraient nécessaires.

6° *Celui du bas Languedoc*, dans le département du Gard et de l'Hérault; il est le plus considérable de tous, et sa partie méridionale est commerçante, riche et peuplée; il renferme aussi la plus importante église de cette première classe de protestants. C'est celle de *Nîmes*, servie par 3 pasteurs et peuplée de 14,000 paroissiens: on compte dans ce synode environ 90,000 réformés et au moins 31 pasteurs.

7° *Celui du haut Languedoc*, comprenant le département du Tarn, et partie de ceux de l'Hérault, de l'Aude et de la Haute-Garonne: il contient environ 31,500 protestants, mais il n'a que 9 ou 10 pasteurs et il lui en faudrait au moins 13.

8° *Celui du Montalbanais et du Quercy*, dans les départements du Lot et de la Haute-Garonne, avec quelques annexes dans celui du Gers: il est peuplé de 12,500 âmes, servi par 4 pasteurs et il lui en faudrait un cinquième. Les villes et les autres communes mixtes de ce synode sont industrielles et commerçantes.

9° *Celui du Comté de Foix et de Toulouse*, comprenant le département de l'Ariège et fort peu de celui de la Haute-Garonne. Il ne renferme que 14,000 réformés et 5 pasteurs et il lui en faudrait 2 de plus.

10° *Celui du Béarn*, dans le département des Basses-Pyrénées; il contient environ 15,500 réformés, quoiqu'il n'ait que 3 ou 4 pasteurs, tandis que la population et l'écartement de ses églises en exigeraient 6.

11° *Celui du Périgord et de l'Agénois*, avec une église et des annexes en Gascogne; comprenant les départements de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, avec une petite partie de celui de la Gironde. Il a des églises considérables et est industriel, commerçant, riche et peuplé. Les protestants y sont au nombre de 31,000 âmes servis par 11 pasteurs, mais il en faudrait bien 14.

12° *Celui de l'Angoumois et de la Saintonge, avec l'île d'Oléron et Bordeaux*, dans les départements de la Charente-Inférieure et de la Charente-Supérieure et une petite partie de celui de la Gironde: ce synode a du commerce et de l'opulence, mais il ne renferme que 17,000 protestants, 10 pasteurs et 32 ou 33 temples ou maisons d'oraison. Il y faudrait 2 ministres de plus.

13° *Celui du pays d'Aunis et de l'île de Rhé*, dans le département de la Charente-Inférieure. Il est le plus petit de tous, mais son commerce le rend important; on n'y compte que 4,000 réformés sous la conduite de 2 pasteurs; il en faudrait un de plus.

14° *Celui du haut et bas Poitou*, dans le département des Deux-Sèvres et dans une partie de ceux de la Vienne et de la Vendée. On y compte environ 32,000 âmes, 24 arrondissements pour les assemblées religieuses et seulement 7 pasteurs, tandis qu'il en faudrait le double. On observe qu'il y a peu de protestants dans les villes, presque tous étant des campagnards, agriculteurs ou manufacturiers.

15° Enfin, *celui de la haute et basse Normandie*, dans les départements de la Seine-Inférieure et du Calvados et dans partie de ceux de l'Orne et de l'Eure. Il est étendu, commerçant, riche et peuplé: on y compte environ 50,000 âmes, quoiqu'il n'y ait que 7 ou 8 pasteurs: peut-être la cause de ce petit nombre doit-elle être attribuée au grand éloignement des pays qui les fournissent; quoi qu'il en soit, 16 n'y seraient pas de trop.

Il est de fait, qu'en général les protestants des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> synodes ont beaucoup de goût pour le service militaire, et que dans les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> leur inclination est pour la marine; aussi ces derniers fournissent-ils quantité d'officiers et de matelots, et les premiers beaucoup de militaires de tous grades.

Il résulte du développement des trois subdivisions précédentes que la première classe de protestants de la république française, comprend 604,500 individus, et environ 168 pasteurs, tandis qu'il en faudrait de 215 à 220. Ainsi donc, dans l'état actuel, chaque arrondissement pastoral est composé, l'un portant l'autre, de 3,140 personnes, tandis que si toutes les églises étaient convenablement pourvues, il ne le serait que de 2,420.

#### Deuxième classe.

Elle est composée de protestants qui, de droit ou de fait, n'ont point été compris dans la révocation de l'Édit de Nantes, ou qui ne l'ont été que partiellement, et sans éprouver la plupart de ses funestes suites. Elle est répandue dans tous les départements limitrophes de l'empire, et, parmi les habitants de ces diverses contrées, les uns n'ont été réunis à la France que postérieurement aux lois proscriptionnelles; d'autres y ont été soustraits par des traités positifs, et plusieurs en ont été plus

ou moins mis à l'abri par des considérations politiques, et à raison des égards dus à leurs précédents souverains. Ces diverses contrées offrent :

1° Toute la lisière du gouvernement de Metz, du Barrois et de la Lorraine, contiguë à l'Allemagne, ce qui comprend le bourg de *Sainte-Marie-aux-Mines*, église réformée du bailliage de Saint-Dié; *Lixheim*, chef-lieu du bailliage, dont Louis XIV fit démolir le temple luthérien, sans pousser plus loin la persécution. *Le bailliage de Fénéstrange*, composé de 20 communes, autrefois entièrement protestantes et dont la moitié l'est encore aujourd'hui. *Une portion* de la partie de la principauté de Montbéliard réunie à la Lorraine, longtemps avant la révolution, une partie du comté de *Saarwerden*, cédée et réunie au bailliage de Sarreguemines, et une partie de la seigneurie d'*Hanau Lichtemberg*, incorporée au bailliage de Bitché. Il est certain que toutes ces contrées renferment des protestants et surtout des luthériens jouissant du culte privé, et même du culte public; mais j'ai tout lieu de croire qu'il y en a aussi, quoiqu'en moindre quantité, dans la prévôté de *Jamets*, la ville de *Bouquenom*, la seigneurie de *Dordhal* et le bailliage de *Mezzig* et de *Sarguem* enclavé dans l'empire.

2° Les lisières de la Franche-Comté, contiguës à la Lorraine, à l'Alsace et à l'empire, et particulièrement le bailliage des Beaumes-les-Noues; on y trouve la seigneurie d'*Héricourt*, ayant une église réformée, celle de *Blamont* dont on a transporté le temple réformé dans un village voisin. Je présume qu'il y a aussi des protestants avec culte public ou privé dans les seigneuries de *Clémont*, de *Chatelot*, de *Grange* et de *Passavant*. Ces diverses terres cédées à la France par la maison de Wirtemberg renferment 4 petites villes et 44 communes ou paroisses.

3° Enfin l'*Alsace* (non compris quelques enclaves qui relèvent de l'empire), cette province qui renferme les départements du Haut et du Bas-Rhin, est peuplée d'environ 520,000 âmes; savoir: 337,000 catholiques, 165,000 luthériens et 18,000 réformés, ce qui fait 183,000 protestants pour ce troisième article, et en ne comptant que 17,000 ceux des deux premières, on a un total de deux cent mille protestants, pour la seconde classe, dont les réformés forment à peu près la neuvième ou la dixième partie.

A l'égard du nombre de pasteurs de cette seconde classe, il est petit en Lorraine et en Franche-Comté, mais très considérable en Alsace: on ne s'éloignera guère de la vérité en le supposant au moins

égal à celui des ministres de la première, ce qui borne la population proportionnelle de leurs églises à un peu plus de mille individus chacune.

On sentira sans doute que, ne pouvant pas fournir sur cette classe les mêmes détails que sur la première, il faut les demander à Strasbourg, Colmar, Fénéstrange et Blamont.

### Troisième et dernière classe.

Elle renferme tous les protestants des pays conquis par nos armes ou cédés à la République par la paix de Lunéville ou par d'autres traités tant antérieurs que postérieurs. Ne connaissant pas même la totalité de ces nombreuses contrées, et ne pouvant d'ailleurs donner aucun détail sur celles qui me sont connues, il est essentiel de se les procurer sur les lieux et de ne considérer mon travail que comme une œuvre exacte, il est vrai, mais incomplète; enfin, comme un simple aperçu de ces divers pays disposés dans un ordre naturel et géographique.

Ces pays sont: 1° *La république de Genève* dans le département du Léman; son territoire, qui n'a guère plus de six lieues carrées, renferme, outre les paroisses de la ville, onze communes campagnardes et quelques villages; 28,000 âmes forment la population de la cité et 12,000 celle de ces communes, ce qui fait 40,000 individus, pour toute la République, tous réformés, à l'exception de 8 à 900 catholiques.

2° La portion de *l'évêché de Bâle*, cédée par ce prélat souverain, dont une partie appartenait à l'Allemagne et l'autre à la Suisse: elle forme presque en entier le département du Mont-Terrible; tout ce pays est mixte, mais la partie allemande a beaucoup plus de catholiques que de réformés, et la partie suisse beaucoup plus de réformés que de catholiques, comme la seigneurie de l'Erguel peuplée de 7,000 âmes, et la ville de Bienne toute réformée; les principales églises catholiques de ces deux parties de l'évêché, sont à *Porentruy*, capitale, *Bienne*, *Saint-Imier*, *Bonneville*, *Courtelary*, *Minster* et autres lieux.

3° *La ville et la portion de la principauté de Montbéliard*, terre immédiate de l'empire cédée par la maison de Wurtemberg. Elle est située entre l'Alsace, la Franche-Comté et l'évêché de Bâle. Avant que son souverain en eut cédé une partie aux rois de France, elle avait douze lieues de longueur sur dix de largeur, et elle était mixte comme aujourd'hui que les trois religions de l'Allemagne y sont exercées

comme à Montbéliard, sa capitale, qui seule a trois églises protestantes.

4° *La ville et république de Mulhausen* enclavée dans la Haute-Alsace. Elle comprend la ville de ce nom et quelques villages aux alentours formant un bailliage. *Mulhausen* renferme 4,000 âmes, presque tous de cette communion, et son bailliage a aussi peu de catholiques.

5° *La seigneurie de Troncken*, dite *Marche-de-Talsang*, dans le Hunsdruck; elle est composée d'un bourg et de quinze villages où les catholiques et les luthériens jouissent du culte à *Talsang*, qui est son chef-lieu; la même église sert aux deux communions.

6° La partie allemande de *la seigneurie d'Hanau Lichtemberg*, restée à l'empire, frontière du bailliage de Bitché en Lorraine. Elle est composée d'une ville, de deux bourgs et de 55 villages, et les trois cultes y sont exercés, comme à *Neufreystadt* et ailleurs.

7° La partie allemande *du comté de Saarwerden* contigue au bailliage des Sarreguemines en Lorraine, et cédée par la maison de Nassau. C'est un pays mixte où l'on jouit de la liberté religieuse.

8° *Le comté de Saarbruck* et la seigneurie *d'Offweiller*, entre la Lorraine et le duché de Deux-Ponts cédés par la maison de Nassau. Le luthéranisme y est dominant et les trois cultes y sont exercés; mais il y a beaucoup de catholiques. Les temples protestants sont à *Saarbruck*, capitale, *Offweiller*, *Saint-Jean* et autres lieux.

9° *La ville impériale de Spire* sur la rive gauche du Rhin. Les trois religions y sont librement exercées; mais les luthériens, qui y sont les plus nombreux, la gouvernent exclusivement.

10° *La principauté de Deux-Ponts*, cédée par l'électeur palatin, et située entre la France, l'électorat de Trèves et le Palatinat. Elle est passablement étendue, et l'on y voit des églises pour les trois religions, tant à *Deux-Ponts*, sa capitale, qu'à *Bergzabern* et autres lieux.

11° *La principauté de Sulin-Kirbourg*, frontière de Lorraine, et cédée par le prince de ce nom. Les luthériens y jouissent du culte à *Kirn* et ailleurs; mais les catholiques y sont plus nombreux.

12° La portion *du bas Palatinat* située à la gauche du Rhin, et cédée par l'électeur palatin. Elle comprend environ la moitié du Palatinat du Rhin, moitié dont l'étendue est encore considérable. Les catholiques y dominent quoiqu'ils y soient les moins nombreux, et le gouvernement y a forcé les réformés à leur céder plusieurs églises. Ce-



pendant les trois cultes y sont exercés; les acatholiques forment environ les deux tiers de ses habitants; de la population on peut juger en observant que, dans la totalité des pays cédés à la République par ce prince, il y a environ 168 prêtres romains, 34 pasteurs luthériens et plus de 200 ministres réformés. On voit des églises protestantes à *Frakenthal*, *Oppenheim*, et beaucoup d'autres villes, bourgs ou paroisses.

13° *La principauté de Veldenz*, sur la Moselle et en partie dans l'électorat de Trèves, cédée par l'électeur palatin; j'y crois les trois religions permises comme dans tous les autres États de ce prince.

14° *La population de Lautern*, contiguë au bas Palatinat et cédée par la maison palatine. Elle renferme 4 petites villes et 7 mairies. Les trois cultes y sont exercés, et particulièrement à *Keizerlautern* et ailleurs.

15° *La ville et la moitié de l'évêché de Worms*. Quant à la ville, les luthériens qui la gouvernent y sont les plus nombreux. Les catholiques y possèdent la cathédrale, 4 collégiales et 6 couvents, et les réformés un temple; à l'égard de l'évêché, dont la totalité ne renferme qu'une ville, un bourg et 15 paroisses ou villages, les protestants y sont autant ou plus nombreux que les catholiques, et y jouissent du culte, mais avec peu de liberté.

16° *Le comté de Falkenstein*, entre le Palatinat et la principauté de Lautern, cédé par l'empereur. Il est composé d'une ville, d'un bourg et 15 villages. Le luthéranisme y est dominant, mais il y a beaucoup de catholiques.

17° Une petite portion du bas comté de *Katzenellbogen*, à la gauche du Rhin, cédé par le landgrave de Hesse-Rhinfeld, pays sans doute mixte comme le reste du comté qui est à la droite de ce fleuve.

18° La portion de *l'électorat de Mayence*, à la gauche du Rhin. C'est un pays étendu et presque entièrement catholique. Je n'y connais qu'une église luthérienne à *Kronberg*. Mais il est très apparent qu'il y en a quelque autre dans ses enclaves, ou du moins des protestants sans culte dans quelques-unes de ses villes ou de ses communes.

19° *L'électorat de Trèves*, pays encore plus étendu que le précédent, et aussi peuplé de catholiques; on y voit pourtant une église luthérienne à *Werheim*, et il doit y avoir d'autres protestants soit dans l'électorat même, soit dans ses enclaves.

20° *Le comté de Lintanges*, entre Worms, Spire et le Palatinat; les trois cultes y sont exercés comme à Grondstadt et ailleurs.

21° *La principauté de Simmeren*, contiguë à la partie occidentale du Palatinat et cédée par l'électeur palatin. Elle renferme 5 petites villes et 82 villages, où les trois cultes sont librement exercés comme à Simmeren sa capitale et ailleurs.

22° *La seigneurie de Bretzenheim*, sur la Nache, cédée par l'électeur de Cologne et le comté de Wrimont. Elle ne renferme que le château de ce nom et 4 villages habités par des catholiques et des luthériens.

23° *Le comté de Spanheim*, ou de Spanheim, entre le Rhin, la Moselle et le Hundsruock, cédé par la maison palatine et les margraves de Bade. Ce pays passablement étendu se divise en ultérieur et antérieur, dont les habitants professent les trois religions; mais il n'y a presque que des luthériens dans le premier, et dans l'autre les réformés y sont beaucoup plus nombreux; et les catholiques s'y servent de leurs églises. Ces temples protestants à *Trarbach* et dans beaucoup d'autres lieux.

24° *La ville et presque tout l'électorat de Cologne*, à la gauche du Rhin, cédé par l'électeur de ce nom. C'est un pays assez étendu; dans la ville les protestants sont forcés d'aller célébrer leur culte à Milheim, Cependant la plupart des possessions de ce prince ecclésiastique, et surtout le bas électorat, renferment des réformés qui ont des églises à *Wewelinghoven, Odenkirchen, Rhinbert, Alpin Issum* et autres lieux; mais ceux de *Bursched* n'ont pas la liberté d'en avoir.

25° Tout le duché de Juliers entre la Meuse et l'électorat de Cologne, cédé par le roi de Prusse; il a près de 30 lieues de long, sur 15 dans sa plus grande largeur. Les trois religions et toutes les autres sectes quelconques y sont librement exercées. Les réformés y forment un synode de 21 pasteurs, et les luthériens n'y ont guère moins d'églises; les principaux temples acatholiques sont à *Juliers*, capitale; *Lennie, Waldfencht, Banderadt, Heinsberg, Wassenberg, Schutelnbourg, Wadniel, Suchtelin, Kaldekirchen, Rheid, Jachin, Actzerath, Frechem, Livernich, Durau, Eschweiler, Berg, Rheinnugen, Oberwinter* et autres villes, bourg ou villages.

26° *La seigneurie de Wickerad*, sur la Niers, entre le duché de Juliers et l'électorat de Cologne : elle n'est composée que du château de ce nom, du bourg de *Schwamenberg*, et de sept villages; presque tous ses habitants sont réformés.

27° *La Gueldre prussienne*, entre le duché de Clèves, la Meuse et l'électorat de Cologne, cédée par le roi de Prusse. On y exerce librement les trois religions; mais les catholiques y paraissent plus nombreux que les luthériens et les réformés qui ont des temples à *Gueldre*, *Wiersen* et autres lieux.

28° *La principauté de Moeurs et la seigneurie de Orttgen*, entre le duché de Clèves, la Gueldre prussienne et l'électorat de Cologne, cédée par le roi de Prusse. Elle n'a que 4 lieues de longueur sur presque autant de largeur. La religion y est mixte, mais les catholiques semblent y être un peu moins nombreux que les protestants, qui ont des église à *Moeurs*, *Crevelt*, *Orftgen*, etc., etc.

29° *Une portion du pays de la Généralité*, sur les deux rives de la Meuse, cédée par la république Batave. Les réformés y sont dominants, mais les catholiques bien plus nombreux. Ce qui n'empêche pas que les premiers n'y aient un assez grand nombre d'églises, comme à *Maestricht*, qui en a 4, *Venloo*, *Wilze*, *Stevens-Waard* et presque toutes les paroisses de la partie hollandaise du duché de Limbourg, où les mêmes églises servent aux deux communions. Cette cession est en grande partie dans le département de la Meuse inférieure, et peu dans celui de la Boer.

30° *Le comté de Witein*, enclavé dans le duché de Limbourg et cédé par le comte de Platemberg, membre de l'empire; il ne renferme que 3 paroisses et quelques fermes. On y voit deux églises réformées, une luthérienne, une mennonite et une catholique.

31° *Le duché de Clèves*, ou plutôt près de la moitié de ce duché, sur la rive gauche du Rhin, frontière de Hollande, cédé par le roi de Prusse. Cette portion peut avoir 6 à 7 lieues de longueur sur 3 ou 4 de largeur. Toutes les religions quelconques y sont également permises et protégées dans sa totalité. Les luthériens y ont 17 églises, les réformés un synode assez considérable, et il ne paraît pas que les catholiques y soient aussi nombreux que ces deux communions réunies. Les principales églises protestantes de cette partie du duché, sont à *Clèves*, sa capitale, *Bedbourq*, *Calcar*, *Gemep*, *Cranembourg*, *Goch*, *Sousbeck* et autres lieux.

32° *La Belgique*, riche et vaste contrée entre la France, l'Allemagne et les Provinces Unies, cédée par l'Empereur. Les neuf départements qui la composent sont presque tous entièrement catholiques. Cependant il y a quelques églises réformées en petit nombre dans di-

verses portions de la République batave qui y ont été réunies, comme à Lillo, l'Ecluse, Axel, et quelques autres lieux. La révolution de 1787, y fit émigrer beaucoup de patriotes hollandais dont plusieurs s'y sont fixés. Les garnisons hollandaises des villes barrières y ont aussi occasionné l'établissement de bien des réformés. Mais le commerce y en a attiré un plus grand nombre; en sorte qu'il est peu de ports de mer et de grandes villes qui n'en contiennent plusieurs familles, mais en somme totale il y a peu d'églises acatholiques formées ou à y former, et le nombre des protestants y est excessivement petit en comparaison de celui des catholiques.

33° Le *Duché souverain de Bouillon*, entre la Champagne et le Luxembourg autrichien, petit pays de 20 paroisses où il doit se trouver des protestants, mais en petit nombre et sans culte public.

De ces trente-trois pays, il y en a 25 qui forment les quatre ou cinq départements réunis à la gauche du Rhin depuis Spire jusques au-dessous de Clèves, ils appartenaient tous à l'Empire, et dans la plupart les protestants y égalent ou y surpassent les catholiques en nombre, et je ne erois pas exagérer en le portant au moins à 500,000 âmes.

Les huit autres pays se trouvent ou dans les neuf départements de la Belgique ou dans ceux du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, du Léman et du Mont-Tonnerre, et je pense qu'il y a bien 100,000 individus acatholiques. Ce qui porte la totalité des protestants de cette 3<sup>e</sup> classe à 600,000 âmes; quant au nombre de leurs pasteurs je ne puis le déterminer, mais je le erois à peu près triple de celui de la première classe, ou tout au moins s'élever à 450.

#### Récapitulation.

1<sup>re</sup> classe. 615,000 individus et 172 pasteurs, et il en manque 45.

2<sup>e</sup> classe. 200,000 id. 190 id.

3<sup>e</sup> classe. 615,000 id. 450 id.

---

1,430,000 individus, 812 pasteurs.

*N. B.* Si le Piémont reste définitivement réuni à la France, dans ce cas il faudra joindre à la liste de ces protestants:

1° Les vallées Vaudoises de Luzerne, Pragillias, Angrogne et St-Martin, situées dans les Alpes entre Pignerol et Briançon; elles renferment 7,000 réformés et 1,000 catholiques, et il y a temple et église dans toutes les communes.

2<sup>o</sup> La vallée d'Oulx qui leur est contiguë et que la France céda au roi de Sardaigne; il y a bien au moins 3,000 réformés français qui ont des temples et des pasteurs.

## NOTICES BIOGRAPHIQUES.

## DENIS PAPIN.



Nous empruntons les détails qui suivent à une Notice inédite sur les réfugiés français du XVII<sup>e</sup> siècle en Hesse. Nous en devons la communication à l'obligeance de l'auteur. Ce fragment sera apprécié, comme renfermant quelques renseignements tout nouveaux, pris dans le pays, et particulièrement propres à intéresser les coreligionnaires de l'illustre inventeur de la machine à vapeur appliquée. Il n'est pas moins curieux de voir en quels termes un contemporain, homme de mérite, parle de la *prétention* que M. Denis Papin avait osé manifester de faire naviguer un vaisseau sans rames ni voiles et au moyen de roues. Voyez un peu l'outrecuidant! le charlatan! Puis, comme il le tance pour avoir failli causer la mort de S. A. le Landgrave, tandis que c'est au contraire S. A. qui, par son inexactitude, fit manquer l'expérience et occasionna l'explosion du canon à vapeur. Enfin, on aimera à retrouver dans le grand médecin-physicien qui a le premier mis en œuvre la grande force motrice du monde matériel, l'humble fidèle, expatrié pour la liberté de conscience, *membre et secrétaire du presbytère de l'église réformée française de Cassel*. — C'était là un fait ignoré.

\* PAPIE, famille de médecins et de savants originaires du Blaisois. Deux

Papin faisaient partie de l'émigration en Hesse, et tous les deux figurent sur le registre des Anciens de l'Eglise de Cassel; tous les deux y ont plusieurs fois rempli les fonctions de secrétaire, et leur écriture assez ressemblante, est celle d'hommes d'intelligence et d'expédition. — Il est vraisemblable qu'à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes ils émigrèrent d'abord en Angleterre, puisque c'est au commencement de l'année 1688 que Denis Papin fit l'exposé de son système de *moteur universel* devant la Société royale de Londres. Toujours est-il qu'il fut attaché à l'université de Marbourg, en 1688, comme professeur de mathématiques, et que vers 1696, il fut nommé conseiller ordinaire du landgrave Charles.

Denis Papin était souvent appelé à Cassel par ses fonctions de conseiller, et le prince assistait habituellement à ses expériences de physique et de mécanique. Cela explique comment, malgré l'éloignement de son domicile officiel, il se trouvait l'un des membres actifs de son Eglise

Denis publia en 1695 un petit volume in-12 de 160 pages, ayant pour titre : « Recueil de diverses pièces touchant quelques nouvelles *machines*, par « D. Papin, Dr en médecine, professeur de mathématiques dans l'université de Marbourg et membre de la Société royale de Londres. — Cassel, « J. Estienne, libraire de la Cour. »

Ce livre (dont je ne connais qu'un exemplaire), contient : 1° La description d'une machine à vapeur nommée par l'inventeur *Pompe de Hesse*, destinée à alimenter d'eau un canal qui devait unir Cassel à Carlshoven, sur le Weser ; 2° la description d'un bateau à vapeur, brisé par la maladresse des ouvriers au moment de le mettre à l'eau ; 3° et quelques lettres adressées à divers savants sur d'autres expériences.

Denis Papin quitta la Hesse en 1708. Il paraît avoir pris cette détermination à la suite d'une expérience que lui avait fait manquer le landgrave en n'arrivant pas à l'heure fixée par lui-même. Ce retard avait occasionné une terrible explosion qui coûta la vie à plusieurs personnes et déclencha l'envie contre le savant étranger.

On peut juger de l'opinion que s'en faisaient la plupart des Hessois par le récit suivant que nous extrayons d'un voyage d'Uffenbach, échevin de Francfort, en 1709. Uffenbach rend compte en ces termes de sa visite au collège Carolin, où se faisaient d'ordinaire les expériences de Papin ; son cicérone est l'un des régents du collège.

« Ensuite la conversation tomba sur M. Papin, dont je m'informai par diverses raisons et particulièrement à cause de ses découvertes. J'appris avec étonnement qu'il était parti d'ici en mauvaise renommée. On me le dépeignit comme un hâbleur, un aventurier, entreprenant sans expérience et par pure spéculation cent choses diverses, au péril de sa propre existence aussi bien que des jours du souverain. Ses deux dernières entreprises, et

« qui l'ont fait partir de Cassel, étaient les suivantes : — D'abord il a prétendu naviguer avec un vaisseau sans rames, ni voiles, et pourvu uniquement de roues, non seulement sur la Fulda, mais encore sur la haute mer, car il voulait ainsi se rendre en Angleterre ; — l'autre, et la pire, est qu'en voulant *charger* des canons avec de l'eau, au lieu de *poudre*, il a failli causer un grand malheur : les machines préparées à cet effet, ayant fait explosion, une grande partie de l'atelier a été détruite, plusieurs hommes ont été mortellement blessés, et S. A. elle-même, qui, seigneur très curieux, voulait toujours tout voir dans le plus grand détail, aurait inmanquablement été privée de la vie, si par hasard elle n'eût été retenue pour affaires. »

Il est présumable que Denis Papin se rendit de Hesse en Angleterre. Paul, son parent, avait quitté Cassel quelques années auparavant.

Le procès-verbal de la Compagnie des Anciens, du 11 janvier 1701, écrit de la main de Denis, porte textuellement : — « Le Sr D. Papin a représenté que son beau-frère, le Sr Paul Papin, qui était secrétaire de la Compagnie ayant eu des raisons très fortes pour se retirer dans les pays étrangers, il avait laissé ladite charge vacante, et qu'ainsi il était nécessaire d'élire un autre secrétaire. — La Compagnie a procédé à l'élection, et la pluralité des voix est tombée sur ledit Sr Denis Papin, qui exerçait déjà la charge par *interim*. »

« Signé : JOLY, modérateur. D. PAPIX, ancien et secrétaire. »

A dater de ce jour jusqu'en octobre 1706, les procès-verbaux sont alternativement rédigés par Denis Papin et le Dr Ferry ; car la Compagnie avait toujours deux secrétaires. »

(A. M.)

Complétons cette note par l'extrait et les indications qui suivent :

« La conquête de la vapeur était déjà commencée. Salomon de Caux avait, dès 1613, proposé l'application de la vapeur à la mécanique ; mais il n'y avait vu qu'un moyen d'élever de l'eau dans un tube, qu'une machine d'épuisement. Denis Papin fit le pas décisif, en trouvant le moyen de transformer le moteur spécial en moteur universel, par l'invention de la machine à piston. C'est à lui qu'appartiennent également le moyen de faire rapidement le vide dans le corps de pompe et la combinaison entre l'action de la force élastique de la vapeur et la propriété qu'a la vapeur de se condenser par refroidissement. Établi quelque temps à Londres et nommé membre de la Société royale anglaise par l'appui de Boyle, en 1681, puis émigré définitivement après la révocation et fixé en Allemagne, comme professeur de mathématiques à l'université de Marbourg, il publia les principes essentiels de sa découverte, en 1690, dans le recueil scientifique si connu sous le titre des *Actes* de Leipzig. Les essais de l'anglais Savery sur l'application des mêmes principes sont postérieurs de huit ans (1698), et Denis Papin restera dans la

chaîne des inventeurs l'anneau essentiel entre Salomon de Caux, qui couva le premier germe de l'idée, et James Watt, qui l'appliqua sur une échelle immense et la fit régner sur le monde industriel. »

(HENRI MARTIN, *Histoire de France*, t. XVI, p. 80).

On peut voir sur Papin la Notice insérée par M. Fr. Arago dans l'*Annuaire des longitudes* de 1837, et un article très complet du *Magasin pittoresque* de mars 1851. Une Notice publiée à Blois en 1847 y est souvent citée et il y est dit que vers la fin de 1847 une publication intitulée : *La Vie et les écrits de Denis Papin* avait été entreprise sur des documents nouvellement recueillis en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et même en Italie, par MM. Bannister, ancien magistrat ; Bunsen, qui occupa à Marbourg la chaire de Papin ; Enke ; et de la Saussaye, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La révolution de Février arrêta ce travail. Une statue de Papin, due au ciseau de M. Calmels, a été exposée au Salon de 1851 et sera sans doute érigée à Blois. L'artiste a fait usage d'un beau portrait gravé par les soins de M. de la Saussaye, d'après un original qui existe à Marbourg et qui est du temps où Papin y professait. Une communication due à l'obligeance de la Direction du *Magasin pittoresque* nous a permis de reproduire ici le dessin de cette statue (1).

Nous nous proposons de revenir sur la biographie de l'homme qui a annoncé et préparé le génie des temps modernes, ce génie contre lequel l'esprit, désormais impuissant, du moyen âge soutient ses dernières luttes. Qui serait assez aveugle pour n'en pas voir déjà les résultats ? Le progrès spirituel et industriel n'entraîne-t-il pas les combattants, en dépit des cahots de la route, comme le globe terrestre emporte, bon gré malgré, l'humanité à travers l'espace ?

---

## LOUIS DE GIENANTH,

DESCENDANT DE RÉFUGIÉ (2).

Dans un moment où l'Eglise protestante française recherche avec une pieuse sollicitude les traces des descendants de ceux que la révocation de l'Édit a forcés de fuir le sol de la patrie et de porter à l'étranger leur foi, leur industrie et souvent aussi leur misère, il ne sera pas sans intérêt de trouver ici quelques lignes sur la vie d'un homme éminent, petit-fils d'un réfugié religieux et récemment enlevé à l'Allemagne industrielle, après avoir fourni une carrière brillante, rehaussée par l'éclat d'une vie toute chrétienne.

M. Louis de Gienanth, né le 13 octobre 1767, à Hochstein, dans le Palati-

(1) L'*Illustration* du 23 octobre dernier contenait un article très intéressant sur Papin. Ce travail, dû à la plume de M. P.-A. Cap, dont nous avons mentionné l'étude sur Palissy, est fait d'après une correspondance entre Papin et Leibnitz, retrouvée et publiée tout récemment. Nous y renvoyons nos lecteurs. Ils verront combien il s'en est fallu de peu que le monde ne fût doté cent ans plus tôt des merveilles de la navigation à vapeur. Papin l'avait effectivement réalisée et, s'il eût pu développer sa découverte sous la protection de sa patrie, elle était dès lors rendue manifeste et acquise à la civilisation.

(2) M. Ch. Drion, président du tribunal de Schlestadt, nous adresse cette Notice, qui rentre dans notre cadre par les détails qu'elle fournit sur une famille de réfugiés, d'autant plus intéressante à signaler et à rapatrier que son nom actuel déguise son origine.



nat, était fils de Jean-Jacques Gienanth et petit-fils de Nicolas Guinand. L'aïeul, à l'âge de 18 ans, pour conserver sa foi protestante, ayant été obligé de quitter, en 1688, la Franche-Comté, sa province natale, vint s'établir d'abord dans le pays de Saarbruck, puis au Mont-Tonnerre. Doné d'intelligence et d'une ferme volonté, il parvint, en 1742, à créer les forges, aujourd'hui encore existantes, de Höchstlein, et, en 1750, il découvrit les gisements de minéral de fer, connus sous le nom de mines d'Imbsbach. Il décéda dans la même année 1750, après avoir converti son nom *Guinand* en celui, plus allemand, de *Gienanth*, soit qu'il ait voulu effacer les traces de son origine française, soit, ce qui est plus probable, que la proximité de son domicile des frontières de la mère-patrie lui ait fait concevoir des craintes pour sa sûreté personnelle au moment où le Palatinat était ouvert aux incursions des armées françaises (1).

Son fils Jean-Jacques Gienanth continua l'industrie paternelle, devint conseiller des mines de l'électeur palatin, et décéda en 1777, à l'âge de 64 ans, laissant onze enfans, dont cinq fils, parmi lesquels Louis Gienanth. Elevé par une mère pieuse dans les principes de l'Eglise à laquelle son aïeul avait sacrifié fortune, famille et patrie, le jeune Gienanth fut bientôt éprouvé par les suites de cette révolution qui venait d'assurer la liberté de conscience à ses coreligionnaires français. Au milieu des armées qui se disputaient le Palatinat et des partis qui se disputaient le pouvoir, il sut maintenir sa liberté d'action et sauvegarder ses intérêts menacés. Après le rétablissement de l'ordre et la réunion du Palatinat à la France, il commença ces travaux nombreux qui le placèrent depuis à la tête de l'industrie minière bavaroise, élevèrent sa fortune à plusieurs millions, et lui permirent de procurer du pain et de l'aisance à de nombreux ouvriers. Justement apprécié par tous les gouvernements sous lesquels son activité a pu se développer, il a été nommé membre du conseil général du département du Mont-Tonnerre par le premier consul en 1800, membre du conseil général du commerce de l'agriculture et des arts en 1802, chevalier de l'ordre du mérite civil bavarois en 1817, député à la chambre bavaroise en 1818, pair de Bavière et baron en 1818 et 1836.

M. de Gienanth a su faire le plus noble emploi d'une fortune noblement et laborieusement gagnée. Son esprit juste et droit, l'expérience qu'il avait acquise dans le commerce des hommes, lui avaient fait comprendre de bonne heure que l'instruction et une éducation religieuse sont les moyens

(1) Cette crainte n'eût été que trop justifiée par ce qui était arrivé trois ans auparavant à Jean Cardel. Cet habile fabricant de Tours, chassé de France par la persécution, avait établi à Mannheim de vastes manufactures de soie. Le gouvernement de Louis XIV, craignant avec raison de voir se fermer pour l'industrie française l'important marché de l'Allemagne, attira en France ce malheureux par une infâme supercherie et le fit enfermer dans le donjon de Vincennes, d'où on le transféra à la Bastille, en 1690. Il y mourut après *trente années* de captivité. Louis XIV se montra insensible aux larmes de la mère de Cardel, comme il se montra sourd aux réclamations de l'Electeur, des Etats-Généraux et de l'empereur d'Allemagne, qui prirent noblement en main la cause de cette victime du despotisme. Cardel a un article dans la *France protestante*, t. II, 2e partie, et la Notice de M. Drion nous permettra d'y mentionner les Guinand. (E. H.)

les plus certains pour assurer la moralité du peuple, et que, pour garantir son bonheur matériel, il faut lui donner du travail, repousser l'oisiveté, ouvrir des communications et faciliter les transactions. C'est pour atteindre ce double but, qu'il a sacrifié des sommes énormes. Simple et sobre dans son intérieur, il n'a reculé devant aucune dépense lorsque l'humanité ou l'intérêt public l'ont réclamé. Sévère pour lui-même, il a été indulgent pour les autres. Il serait impossible de citer tous les bienfaits répandus par M. de Gienanth sur les nombreuses familles qui ont eu recours à lui, mais nous devons mentionner ici la reconstruction des églises protestantes d'Alsenbruck et de Tchoenau, la construction du presbytère de cette dernière commune, la dotation de sa fabrique, la fondation de prix annuels pour l'habillement d'enfants, et la création, à ses frais, de nombreuses routes de communication qui, aujourd'hui et pendant longtemps encore, appelleront les bénédictions des populations sur son nom vénéré.

Louis de Gienanth est mort à Schoenau, le 43 décembre 1848, à l'âge de 84 ans.

Ici encore le fanatisme du *grand roi* a privé la France de l'industrie et des bienfaits de trois générations d'hommes qu'elle aurait été fière de garder dans son sein.

CH. DRION.

Schlestadt, 15 septembre 1852.

---

## MÉLANGES.

---

### UN SOUVENIR DE PHILIPPE DU PLESSIS MORNAY.

**Bible donnée par lui à sa fille Anne de Mornay. — Pages de l'intimité. — Vie de la famille et culte domestique chez nos ancêtres.**

Dans la vente d'autographes et livres dont nous avons déjà fait mention (p. 452), un précieux monument de famille est indiqué sous le n° 3 de la partie des *Livres*. C'est une très belle Bible que nous avons vue avec un profond intérêt et dont nous allons donner une description minutieuse, comme d'un document historique renfermant à nos yeux de pieux et salutaires souvenirs.

C'est un exemplaire de la Bible in-fol. de La Rochelle, laquelle est ainsi intitulée : « La Bible qui est toute la Sainte Esriture du vieil et du nouveau Testament, autrement l'ancienne et la nouvelle alliance, le tout revu et conféré sur les textes hébreux et grecs par les pasteurs et professeurs de l'Eglise de Genève, avec une table bien ample. Item les Psaumes et Cantiques et avec les prières Ecclésiastiques. La Rochelle, par les héritiers Hiérosme Hautin, 1606. » Parmi les prières on remarque : « L'exercice du père de famille et

de tous ses domestiques pour prier au matin, devant que de dormir, etc. »  
Ce détail est à noter, s'agissant d'une Bible de la bibliothèque de Du Plessis Mornay.

Le volume est relié en maroquin rouge, filets, tranche dorée ; en un mot, c'est un très bel exemplaire, mais qui a un peu souffert. Sur le plat *recto*, on lit :

∴ PHILIPPES : DE : MORNAY ∴  
∴ ARTE : ET : MARTE ∴

et au-dessous les armes.

Sur le plat *verso* :

∴ CHARLOTTE : ARBALESTE ∴  
L'ESPRIT : ET : LA : FORCE  
VIENT : DE : DIEU.

et au-dessous les armes parlantes des Arbalestes (arbalètes), encadrées dans une torsade (1).

Au dos sont gravées ces lignes :

J'AY : DONNÉ : CESTE : BIBLE  
A : MA : FILLE : DE : LA : TA-  
B A R I E R E : P H I L I P -  
P E S : DE : MORNAY : ARTE  
∴ ∴ ∴ ET : MARTE ∴ ∴ ∴

On l'ouvre, et sur une première garde en parchemin, on trouve ces seules lignes, sans signature, qui nous apprennent tout à la fois que le volume est sorti de la famille et qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle il s'est singulièrement fourvoyé :

*J'ai acheté cette Bible à la vente de la Bibliothèque  
du Provincial des Jésuites rue du Pot de Fer  
en l'année 176..*

*M. De Mornay, gouverneur du château de St-Cloud,  
prétend descendre de celui à qui cette Bible a  
appartenu.*

Sur une deuxième garde, en parchemin également, on lit écrit de la main de Du Plessis Mornay :

*Psal. 27. L'Eternel est ma lumière et ma délivrance, de qui  
aurai-je peur?*

*L'Eternel est la force de ma vie, de qui aurai-je  
fraieur?*

*Pour Anne de Mornay dame de la Tabarière ma fille*

PHILIPPES DE MORNAY.

*A Bodet, le 29<sup>e</sup> sepbre 1620.*

(1) Les armes des Mornay étaient, pour nous servir des termes du blason : fascelée d'argent et de gueules de huit pièces, au lion morné de sable, couronne d'or, brochant sur le tout. — Celles des Arbalestes étaient : d'or, au sautoir engrêle de sable, cantonne de quatre arbalestes de gueules. La devise était : *Scopus mi sufficit unus*, Un but me suffit. Charlotte, femme de Du Plessis Mornay, était fille de Guy Arbaleste, vicomte de Melun, président des Comptes à Paris, et veuve de Nicolas de Pas-Feuquières. Elle ne put survivre à son fils unique, tué au siège de Gueldres, en 1605. Elle a laissé d'admirables mémoires dont nous aurons à parler.

Les paroles qui précèdent sont écrites d'une main encore belle, comme l'était celle de Du Plessis, mais affaiblie par l'âge. (Il mourut le 9 novembre 1623.)

Au-dessous, ces lignes sont tracées de la main d'Anne de Mornay (1) :

*Ceste Bible m'a esté donnée par Monsieur du Plessis mon très honoré père. Je désire qu'après moy elle soit pour Philippes de Nouhes mon fils ayné et qu'il la lise soigneusement pour y apprendre à congnoistre et servir Dieu en la sainte Trinité et qu'il ce représente pour s'y acourager l'exemple de son grand père duquel il reçoit nourriture et ce resouvienne continuellement des vœux que moy sa mère ay faits pour luy. Fait à Bodet ce 30<sup>e</sup> octobre jour propre que Dieu nous a conjoins par le saint mariage son père et moy il y a dix sept ans.*

ANNE DE MORNAY 1620.

Et à la suite de ces lignes, cette autre inscription que la pauvre mère a tracée dix ans plus tard et qu'on ne saurait lire sans se sentir remué et attendri jusqu'au fond de l'âme :

*A François de Nouhes, maintenant, puisqu'ainsy  
a pleu à Dieu, nostre fils unique.*

*Mon enfant, j'avois receu ce présent de vostre grand père, et, pour la dignité du don et du donneur, je l'avois dédié à vostre frère nostre fils aysné et bien aymé. Depuis que Dieu l'a voullu combler de tous biens là haut, nous navrant de douleur, ce qui nous peut consoller, c'est que vous succédiez à sa vertu et piété, et en voicy la droite reigle que je vous mets en main avec les mesmes vœux et constitution que j'avois fait à vostre pauvre frère. A. M. Ce 29<sup>e</sup> juillet 1630.*

On va voir comment avait été éprouvé, à plusieurs reprises, le cœur maternel d'Anne de Mornay, en lisant les trois mentions suivantes. La troisième se rapporte à ce *fils ayné et bien aymé* à qui elle avait dédié en premier lieu le don de son aïeul. Ces trois mentions sont au verso de la première garde :

*L'an 1609 le 25<sup>e</sup> j<sup>r</sup> de may un lundy au matin Dieu retira à soy Anne de Nouhes, non sans amère douleur pour moy. Le corps en est à Chantamay à la Chapelle St-Jhean d'où je désire qui soit raporté à St-Hermine au lieu de notre sépulture soit chapelle ou autre lieu à ce destiné pour nous et les nôtres, ce qui sera facile d'autant que ce corps est dans un cercueil de plomb.*

(1) Troisième fille de Du Plessis Mornay, mariée à Jacques des Nouhes ou Nouës, seigneur de la Tabarière et de Sainte-Hermine, en Poitou. Sainte-Hermine, où se trouvait le domaine de Bodet, est aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Foutenay-le-Comte, Vendée. Il y a des protestants, et c'est une annexe de la paroisse de Mouilleron-en-Pareds, consistoriale de Pouzauges.

*L'an 1627 le 15<sup>e</sup> j<sup>r</sup> de may de grand matin, comme des premières heures du jour un samedi à Paris Dieu retira à soy Catherine des Nouhes, qui me fut arrachée d'entre les bras comme en un moment, coup très inopiné et douloureux qui me persa le cœur tout oultre. Je fis amener les tristes reliques à St-Hermine pour y attendre la bien heureuse resurection ce que j'espère faire avec elle quand et sy tost qu'il plaira à Dieu me délivrer de ceste vie pour me recueillir en une meilleure où nous le verrons et servirons éternellement.*

*L'an 1629 un samedi 4<sup>e</sup> j<sup>r</sup> d'aoust environ midy, Dieu fauchant en partye nos espérances en la terre et couronnant de vraye et solide gloire celle de Philippes de Nouhes nostre fils aysné le retira à soy à un asaut donné au siege de Bolduc (1) au pays bas par diverses playes mortelles. Les tristes reliques nous en furent aportées, le 10<sup>e</sup> décembre du mesme an à St-Hermine où ils attendent les nostres pour ensemble y reposer jusques à la bien heureuse resurection et l'illustre advénement de nostre Rédempteur, dont la venue nous tardera. Je dis à nous qui languissons en ceste chair de pesché, privés pendant ce temps de la vision de nostre Dieu et destitués icy bas de celluy que nous croyons nous avoir esté donné pour l'apuy de nostre vieillesse, la consolation de nostre vie et l'assistance et conduite après nous de toute nostre famille. Il nous a devancés glorieusement dans ces joyes éternelles et a laissé une mémoyre de sa vertu qui doibt servir d'aiguillon et d'exemple aux autres, et Dieu leur donne de l'en suivre, mais veuille en nous espargnant et ce contentant que leur course soit aussy sainte et honorable, mais plus longue s'il luy plaist.*

Quels accents pénétrants de résignation, quel parfum de profonde et simple piété dans ces épanchements intimes! Comme l'on sent que le vrai christianisme vivant est là, avec l'esprit de la famille!

Au verso de la seconde garde sont inscrites d'une même main, qui est sans doute celle de J. des Nouhes, sept naissances, sous ce titre : *Age des enfants de Messire Jacques des Nouhes, seigneur de la Tabarière et Anne de Mornay son épouse.*

Ces enfants sont (2) :

*Philippes, né à Bodet, le 10 décembre 1604, et baptisé par M. Papin, ministre dudit lieu; présenté au saint bathême par M. et Madame Du Plessis, grand-père et grand-mère maternels.*

(1) Sic pour Bois-le-Duc.

(2) Nous ne faisons que résumer les mentions; elles sont toutes rédigées dans la forme de la huitième, dont nous donnons le texte tel quel.

*Charlotte*, née le 2 mars 1608 (1), baptisée par M. Boisjolin, ministre de Chantannay; présentée, etc., par M. de Bessay et Madame de Thenie, tante paternelle.

*Aune*, née le 25 mars 1609, baptisée par M. Papin, etc., présentée, etc., par M. de La Lalardière et Mademoiselle des Nouhes, tante maternelle.

*Catherine*, née le 1<sup>er</sup> septembre 1610, baptisée par M. Papin, etc., présentée, etc., par M. de La Nau Ponet et Madame du Chatellier Portau (2).

*François*, né le 30 juin 1613, baptisé par M. Papin, etc., présenté, etc., par M. de La Cressomnière et Madame de Saint-Germain Mon Roy.

*Elisabeth*, née le 3 juillet 1615, à Saumur, au sein de son grand-père (*sic*), baptisée par M. Bouchereau, ministre de l'église de Saumur; présentée, etc., par M. de Villarnoul (3) et Madame de Fontenay, sa tante maternelle.

*Françoise*, née le 16 mai 1621, au château de Saint-Hermine, baptisée en l'église de Saint-Hermine, par M. Papin, ministre du lieu; présentée, etc., par M. de La Bouttelière et Charlotte de Nouhes, notre fille aynée.

Enfin, une huitième mention est inscrite à la suite, mais d'une autre main et ainsi conçue :

*L'an mil six cent quarante-six le premier d'avril, jour de Pasques, naquit Louis Le Vasseur, fils de messire Jacques Le Vasseur et de dame Françoise des Nouhes, sa femme, et feut présenté au st baptesme par messire Louis Le Vasseur, seigneur de Cougnes (4), son grand parent et par Charlotte des Nouhes, dame de Dangeau, sa tante.*

Ainsi, c'est la naissance du fils de Françoise, dernière fille d'Anne de Mornay, qui vient clore ce registre de famille, et le dernier nom est celui de la fille aînée, Charlotte, mariée au marquis de Dangeau, et dont les deux petits-fils se firent catholiques. L'un d'eux devint ce triste courtisan dont on connaît les tristes, mais curieux mémoires. En revanche, Anne de Mornay épousa en secondes nocces Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, pair et maréchal de France, dont le petit-fils résista en face aux volontés de Louis XIV et aima mieux se laisser enfermer à la Bastille que de sacrifier sa foi de huguenot au bon plaisir du grand roi.

C'est pour nous un bonheur insigne d'avoir pu relever les pages qu'on

(1) A Bodet, ainsi que les quatre qui suivent.

(2) Cette famille a donné un amiral à la flotte rochelaise, Prévost du Chatellier Portau, dit Latour.

(3) Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, avait épousé Marthe, fille aînée de Mornay. C'est de lui que descendait le marquis François de Jaucourt, dont les églises protestantes du XIX<sup>e</sup> siècle portent le deuil récent et béniront à toujours la mémoire. Défenseur de leurs droits et de leurs intérêts, fondateur de la Société Biblique de Paris et de la Société protestante pour l'instruction primaire, il s'est souvenu de la devise: *Noblesse oblige*, et, fidèle au service d'une cause qui en même temps était celle de sa famille et celle de son choix, il n'a point fait mentir le beau sang huguenot qui coulait dans ses veines.

(4) *Sic*. C'est Le Vasseur Cognée.

vient de lire sur les feuillets de cette vénérable Bible de famille. Est-il rien de plus simple, de plus touchant que cet intérieur, dont le hasard a voulu que les secrètes vertus et la vie assurée en Dieu nous fussent ainsi révélées? La Société de l'Histoire du Protestantisme français a inscrit sur son acte de fondation, cette parole : *Vos pères, où sont-ils ?* — Descendants des chrétiens réformés du XVI<sup>e</sup> siècle, nos pères, les voilà ! Voilà leur foyer domestique à découvert ! Voilà du moins ce qu'était cette famille de Du Plessis-Mornay, leur guide et leur modèle ! Soyons-en fiers, nous en avons certes bien le droit, et montrons-la avec orgueil à *nos amis et à nos ennemis*. Mais regardons-y premièrement nous-mêmes. Puissent les légataires de pareils exemples en conserver fidèlement le glorieux dépôt, et puisse un monument, tel que celui que nous venons d'exhumer et de mettre sous leurs yeux, réveiller efficacement dans leurs cœurs les sentiments d'autrefois. — C. R.

#### QUATRE VERS DE D'AUBIGNÉ.

Dans la même vente d'autographes déjà signalée se trouve (n<sup>o</sup> 18 bis du catalogue) un volume ayant appartenu à Th. Agrippa d'Aubigné et portant quatre vers écrits de sa main. C'est un livre intitulé : *TAILLE, psaumes en vers mesurés*, mis en musique à 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 parties, par *Claude Le Jeune*, natif de Valenciennes, compositeur de la chambre du Roy. Paris, 1606. Par Pierre Balland, imp. de la mus. du Roy. In-4<sup>o</sup> obl. 36 pages, contenant 27 morceaux. Voici les quatre vers (1) :

Par ces vers mesurez de Claudin il appert,  
Que si par un docte art la musique harmonique  
Compassé les accords aux pieds de la métrique,  
Il réussit des deux un très parfait accord.

N A Θ

L'ouvrage, publié après la mort de l'auteur, est dédié par sa sœur, Cécile Le Jeune, à Odet de la Noue, fils du *Bras-de-Fer*.

« L'envie du Siècle, qui méprise un chacun et ne favorise qu'à soy, lui dit-elle dans sa dédicace, n'aura pas le pouvoir d'empescher que la vertu du defunct, bien qu'esloignée de la veue, ne soit encore respectée comme présente : quand ces accords qu'elle a produits s'approcheront des aureilles capables de les goûter et qu'ils seront cognues estre tellement approuvez de vous qu'ils aient été jugez dignes de recevoir vostre bénédiction... »

(1) Nous ne donnons ce quatrain de rencontre que pour ce qu'il vaut, c'est-à-dire pour la curiosité du fait. Nous aurons à publier des vers de d'Aubigné, où l'on retrouvera la rude énergie de notre vieux satirique Regnier, si ce n'est le stylet acéré de l'antique Archiloque ou Juvenal lui-même avec sa mordante hyperbole, avec le fer brûlant dont il marque le crime et la torche ardente dont il éclaire le vice : *Claramque facem præferre pudendis*. On verra, sous le voile dont nous devons couvrir certaines parties trop nues, quel relief et quel coloris ont les peintures de l'auteur de ce tout modeste quatrain d'albana, lequel dit, du reste, une chose très sensée : c'est que, si l'on applique de bonne musique sur des paroles bien rythmées, le resultat produit est excellent. Pour simple qu'elle est, la recette n'est pas encore toujours suivie, malgré les progrès de l'art musical et de l'art du *parolier*.

Odet de la Noue était ami des beaux arts et poëte, et il avait fait sur l'œuvre de Le Jeune les douze vers suivants, qui sont imprimés à la suite de la dédicace :

SUR LES PSEAUMES EN MUSIQUE MEZURÉE DE CLAUDIN LE JEUNE.

Par ces Psaumes mezurés,  
 Les esprits sont attirés  
 D'une si forte puissance  
 Que soit docte ou ignorant  
 (S'il n'est tout plein d'impudence  
 Ou du tout sans jugement)  
 Doit avouer sans réplique  
 Parfaicte nostre musique :  
 Et que LE JEUNE est celuy  
 Qui la rendit si exquise,  
 Et qui, si haut l'ayant mize  
 Tira l'échelle après luy.

O. D. L. N.

---

### LA SAINT-BARTHÉLEMY A BAYONNE.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA RÉPONSE DU VICOMTE D'ORTE A CHARLES IX.

Un de nos collaborateurs nous signale une polémique fort intéressante qui vient de s'élever, dans le *Courrier de Bayonne*, au sujet de la Saint-Barthélemy en cette ville, et qui ne tendrait à rien moins qu'à faire révoquer en doute l'authenticité de la célèbre réponse attribuée au vicomte d'Orte. Serait-il donc vrai que les nobles paroles qui ont immortalisé ce nom, qui l'ont fait bénir de la postérité et placer en première ligne par tous les historiens comme un synonyme de loyauté et d'honneur, serait-il vrai que ces paroles n'auraient pas été écrites, ou du moins que la tradition n'en serait établie par aucune source ? La question n'est pas encore définitivement résolue. Voici comment elle a surgi :

Le journal que nous avons nommé publia, le 25 avril dernier, une lettre d'une personne qui exprimait de vifs regrets sur l'oubli dans lequel la ville de Bayonne avait laissé jusqu'à ce jour celui qui avait écrit au roi Charles IX cette mémorable dépêche. « Sire, j'ai fait part de vos ordres aux habitants de Bayonne, mais je n'ai trouvé parmi eux que de bons citoyens et pas de bourreau. »

Faisant appel au patriotisme de ses concitoyens, et donnant elle-même l'exemple, la personne dont il s'agit s'inscrivait en tête d'une souscription pour ériger au vicomte d'Orte, sur la Place-d'Armes de Bayonne, un monument commémoratif, sur le piédestal duquel on graverait la réponse du gouverneur de 1572.



Le 5 septembre, le même journal a publié une lettre de M. Eug. Garay de Montglave qui, tout en s'associant à la généreuse pensée qui avait inspiré cet appel, a énoncé cette pensée que si la souscription languissait ce n'était pas sans de certaines raisons. « Ce n'est pas tout, dit-il, que d'honorer les grands hommes, il est bon de savoir préalablement : 1° si ce sont réellement des grands hommes que nous honorons ; 2° si la belle action qu'on leur attribue est réellement vraie, ou si elle a au moins toute la portée qu'on lui donne. »

« C'est à cette double investigation, ajoute M. Garay de Monglave, que mes compatriotes me permettront, j'espère, de me livrer loyalement, consciencieusement, avec eux. »

Puis il continue en ces termes :

« En 1842, je fus chargé par M. Villemain, de l'Académie française, alors ministre de l'instruction publique, et par M. Désiré Nisard, son secrétaire-général, aujourd'hui son collègue à l'Académie, d'aller vérifier, recenser, classer et mettre en ordre (s'il y avait lieu) les archives des communes basques-françaises et d'envoyer à Paris des copies de toutes les pièces qui me paraîtraient avoir quelque importance historique.

« Je commençai par Bayonne, et, le 21 mai, j'écrivais de cette ville à M. le ministre une très longue lettre, dont j'extrais le passage suivant :

« Les archives de Bayonne compromettent singulièrement la réputation historique du sire Adiram d'Aspremont, vicomte d'Orte, dont tout le monde connaît l'admirable réponse aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy.

« J'aurais le plus grand besoin de savoir, avant tout, Monsieur le ministre, si l'original de cette lettre existe aux Archives nationales, ou ailleurs, à Paris, ou si ce ne serait, par hasard, qu'une de ces espiègleries fréquentes que se permettaient les historiens du seizième siècle pour animer et colorer leurs récits.

« Cette lettre n'est rapportée que par d'Aubigné dans son *Histoire universelle*. D'Aubigné, il est vrai, est protestant et, par conséquent, peu favorable aux massacreurs de ses frères, mais il passe aussi pour très peu véridique, et son coreligionnaire Sully lui reproche même *sa langue médisante*. Aucun contemporain, d'ailleurs, n'en parle ; elle a échappé aux consciencieuses recherches de de Thou, malgré sa bonne volonté pour les huguenots et sa haine pour Charles IX. S'il eût pu faire fonds sur cette pièce, on la trouverait, au moins, dans l'édition de Genève, de 1620.

« D'Aubigné ajoute à la fameuse lettre cette réflexion : Celui-ci (d'Orte), « *homme violent aux autres choses, ne la fit pas longue après ce refus, avec soupçon d'un morceau mal digéré.* » Mais je trouve dans les Archives de Bayonne que d'Orte, au contraire, *la fit très longue après ce refus, sans soupçon aucun de morceau mal digéré*, qu'il vécut paisible plusieurs années et ne fut même remplacé que trois ans après dans son commande-

ment de Bayonne. Il n'avait donc pas déplu beaucoup aux égorgeurs de Paris, malgré sa prétendue réponse. Il existe même dans les archives de notre ville une lettre de Charles IX, datée de mai 1574, par laquelle, sur les remontrances réitérées des Bayonnais, le roi, massacreur de ses sujets, ordonne au vicomte d'Orte de se conduire dorénavant avec plus de modération dans son commandement. Toute l'histoire bayonnaise de cette époque est pleine, au reste, des brutalités de cet homme. Il n'est pas moins cruel envers les catholiques qu'envers les huguenots. De nombreux documents en font foi. »

« Deux ans après, en 1844, j'écrivais dans l'*Histoire des villes de France*, publiée par M. Aristide Guilbert :

« La réforme, propagée par Jeanne d'Albret, avait trouvé peu de prosélytes dans Bayonne. Lorsqu'en 1572, Adiram d'Aspremont, vicomte d'Orte reçut de Charles IX des ordres pour le massacre des hérétiques, il fit, dit-on, cette belle réponse, rapportée par d'Aubigné et que tout le monde connaît : « Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de la garnison, et je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi, eux et moi, supplions très humblement votre dite Majesté vouloir employer en choses possibles, quoique hasardeuses qu'elles soient, nos bras et nos vies, comme étant vôtres, Sire, autant qu'elles dureront. »

« On a voulu contester l'authenticité de cette lettre. Le vicomte d'Orte, loin d'être d'humeur généreuse et clémente, fait-on observer d'après les Archives de Bayonne, se montra si dur et si cruel dans son gouvernement, que Charles IX lui-même fut obligé de lui ordonner de se conduire avec plus de douceur. Mais cela prouve seulement que la politique, plus que l'humanité, aurait dicté cette réponse. D'ailleurs, comme nous l'avons dit, la réforme avait fait peu de prosélytes à Bayonne; si l'on eût frappé ces faibles victimes, le peuple indigné se serait peut-être soulevé pour les défendre.

« En se conduisant de la sorte, le vicomte d'Orte aurait même agi avec prudence et habileté. Cette raison peut expliquer encore la tolérance de Charles IX, malgré les réclamations réitérées des Bayonnais à l'égard d'un serviteur qui lui refusait obéissance et soumission. Charles IX n'était pas ordinairement d'humeur si bénigne et si indulgente. »

« De ce qui précède, que résulte-t-il ?

« Ou que la lettre du vicomte d'Orte, qui n'a pu être retrouvée dans les grandes archives de Paris, est apocryphe, et toute de l'invention de d'Aubigné, qui était, du reste, coutumier du fait, ou que, si elle a été réellement écrite; on ne saurait consciencieusement lui trouver l'héroïque portée que la tradition lui assigne. »

M. Garay de Monglave a trouvé un antagoniste dans M. A. Brussaut. Nous

ferons connaître ses arguments et les répliques de part et d'autre, dès que nous en aurons reçu communication.

---

#### LA LISTE DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE EN 1562.

##### Utilité de la rechercher ou de la reconstituer à l'aide d'autres documents.

Après l'affreux massacre de Vassy (1) (1<sup>er</sup> mars 1562), le prince de Condé, s'appuyant sur ce fait même qu'il représentait comme un attentat à la majesté royale, s'efforça de décider la Reine-mère à embrasser franchement et ouvertement la cause protestante. Il lui offrit, à cet effet, l'appui des deux mille cent cinquante églises réformées que l'on comptait alors dans le royaume. Il serait d'un grand intérêt de retrouver une pièce aussi importante que l'est cette liste des églises.

Dans l'appendice de leur premier volume de la *France protestante* (pièces justificatives n° 48), MM. Haag annoncent que toutes leurs recherches sont restées infructueuses. Ils espéraient, disent-ils, suppléer à ce document par le rôle des villes dans les faubourgs desquelles l'exercice de la religion réformée fut autorisé par l'édit de janvier 1562. Selon l'éditeur des *Mémoires de Condé*, ce rôle devait se trouver dans un Ms. du fonds de Béthune, coté 8703. MM. Haag ont parcouru attentivement ce recueil, mais sans y rien rencontrer de pareil. Ils ont donc été réduits à essayer de refaire eux-mêmes la liste en question, en s'aidant des écrits du temps. Malgré tous leurs soins, ils déclarent n'avoir pu retrouver qu'à peine la dixième partie des églises qui existaient en 1562. Ce n'est pas, selon eux, que Condé en ait exagéré le nombre, ainsi que quelques historiens l'ont prétendu. La seule Provence comptait, à cette époque, soixante-dix églises; les témoignages à cet égard sont positifs. L'historien, cependant, ne cite les noms que de six ou sept. Ne doit-on pas admettre que la proportion était la même dans les autres provinces ?

MM. Haag, dans la liste qu'ils ont dressée, se sont attachés, autant que possible, à donner la date de la fondation des églises et les noms de ceux qui les ont créées ou organisées. Ils rappellent que dans la plupart des villes qu'ils citent, comme dans une foule d'autres endroits, il existait des protestants avant qu'une église y fût constituée.

On comprend qu'il y a lieu de chercher la trace du document signalé par les *Mémoires de Condé* et, tout au moins, de compléter par des informations locales la liste que MM. Haag ont fait leur possible pour reconstituer. Nous la repro-

(1) Que, par parenthèse, un professeur d'histoire (de séminaire) a osé, dans un écrit de 1843, appeler le PRÉTENDU massacre de Vassy. Nous tâcherons de l'éclairer sur ce point. Il faut bien dire aussi que le même professeur d'histoire a consacré un chapitre à l'AFFAIRE de la Saint-Barthélemy. Nous aurons également occasion de vider une bonne fois cette affaire, puisque affaire il y a, en publiant certaines pièces du dossier. On voit que le rôle de notre Société ne sera pas sans opportunité. Nous ferons en sorte qu'il ne soit plus permis, sans impudence, de travestir l'histoire de France, en ce qui concerne nos ancêtres. Nous ne voulons pas dire pour cela que ce fût chose permise jusqu'à ce jour, — à moins d'accommodements avec le ciel pour concilier le mensonge avéré avec la bonne foi, la perfidie avec la loyauté. Nous avons des réponses toutes prêtes pour les modernes Caveirac, réponses authentiques et péremptoires.

duirons à cet effet, avec les perfectionnements qu'elle a déjà reçus. Voici quant à présent une indication que quelqu'un de nos correspondants de Genève voudra bien sans doute vérifier. On nous a dit qu'il se trouvait parmi les Mss. de cette ville, au carton 3, une *liste des pasteurs de France avec les églises qu'ils desservent*, et au carton 6, n° 1, sous la date du 23 nov. 1561, un *Rôle d'églises réformées de France*.

#### LES PROTESTANTS DE MONTAGNAC (HÉRAULT) EN 1698 ET EN 1852.

Nous devons à M. le pasteur Algans, président du consistoire de Montagnac, la copie d'une pièce qui fait partie des archives de la mairie de cette commune et est intitulée : *Estat des nouveaux convertis qui ont promis d'aller à l'Eglise avec leur famille. Le 26 avril 1698*. Des notes en regard indiquent ce que sont aujourd'hui chacun des individus portés sur cette liste. Les promesses ou extorsions de promesses étaient faites en présence de témoins. En fait de noms, nous remarquons des Fraissinet, des Roux, des Aubrespy, des Massé, des de La Farelle, des Sudre, une demoiselle de Rocheblave. Jacques Aubrespy, *hoste du Cheval blanc*, fait sa promesse en présence du maire, et la note nous apprend que les descendants sont tous protestants et toujours possesseurs du même hôtel du *Cheval blanc*. Mais les pertes causées par la persécution sont sensibles. Nous avons compté dans cette liste 198 mentions personnelles ou collectives par famille. Sur ce nombre sont indiqués comme étant aujourd'hui

Catholiques. . . . .	59
Protestants. . . . .	45
Familles mi-partie catholiques et protestantes. . . . .	28
Id. éteintes dans le pays . . . . .	26
Id. inconnues id. . . . .	39
Une famille réfugiée en Suisse est redevenue protestante. . . . .	1
Total égal. . . . .	198

Ainsi, d'après cet aperçu approximatif, la population protestante de Montagnac serait réduite aujourd'hui au quart de ce qu'elle était avant la Révocation. Or, elle est à peu près du quart de la population totale : 850 sur 3,600. Montagnac était en effet presque entièrement réformé. La messe, les dragonnades, les galères, le martyre, l'exil, donnent lieu de constater en beaucoup de localités de semblables résultats. Rome et l'esprit du passé ont pu y trouver leur compte, mais il ne paraît pas que la France et la civilisation chrétienne y aient trouvé le leur. On peut dire que partout, ces lambeaux de population qui ont résisté, qui ont survécu au fer et au feu de la persécution, constituent, en définitive, une partie respectable, généreuse et peut-être la plus éclairée de notre pays. C'est le résidu de ce que le *Discours au Roy* que nous avons publié appelait avec raison (p. 106) « la meilleure et plus saine partie de ses pauvres sujets. » Nous disons cela avec conviction, mais avec modestie, et en tenant ce fait pour un précédent qui oblige les protestants et dont il faut qu'ils se souviennent afin d'y rester fidèles; en un mot,

c'est à nos yeux un motif d'émulation, non de vanité et de gloriole. Sous le coup des épreuves ou plutôt après qu'elles eurent cessé, les descendants des huguenots ont laissé entamer, ce semble, quelque peu l'intégrité de leur caractère traditionnel, et se sont effacés; ils ont exercé, nous le voulons bien, une certaine influence heureuse autour d'eux, dans leur sphère d'activité, mais ils ont en même temps subi l'influence moins bienfaisante de leurs alentours. Le grand nombre a jusqu'à un certain point absorbé le petit, et l'exemple du siècle a trop prévalu contre celui de nos pères. Il est bon d'y revenir, d'ouvrir les yeux sur nous-mêmes et autour de nous. Nous sommes persuadés que ces considérations, sortant d'un fait et de tous les faits particuliers que nous passerons en revue, seront prises en bonne part. C'est que le temps, en effet, est venu.

---

**Le protestantisme, en favorisant le développement de la charité civile, a-t-il été contraire à la charité religieuse?**

IMPUTATIONS DÉMENTIES PAR L'HISTOIRE.

Dans un article de M. de Melun, publié par les *Annales de la Charité* (livraison du 29 février 1852), on lisait ce qui suit : « Au XVI<sup>e</sup> siècle on vit apparaître une tendance marquée à reprendre sur l'Eglise plusieurs de ses attributions, et particulièrement la charité. Le protestantisme contribua beaucoup à exagérer cette tendance. En Angleterre, la charité légale se mit à la place de la charité religieuse; l'Etat se substitua à l'Eglise pour le soulagement de la misère, et institua cette taxe des pauvres qui les habitua à regarder le secours comme le paiement d'une dette, et qui va jusqu'à leur reconnaître le droit de réclamer judiciairement l'assistance publique. En France, où le protestantisme ne parvint pas à s'emparer de l'Etat, comme en Angleterre, la taxe des pauvres ne put s'établir. Néanmoins, l'Etat chercha à partager avec l'Eglise le soin de soulager les pauvres, etc. »

Il y a du vrai et du faux dans ces assertions de M. de Melun(1). Il est certain que non-seulement au XVI<sup>e</sup>, mais déjà au XV<sup>e</sup>, et même auparavant, l'opinion publique, à en juger par les écrits du temps, accusait hautement le clergé romain d'avoir détourné à son profit la presque totalité des richesses immenses dont une charité, plus vive qu'éclairée, lui avait confié l'administration. Le protestantisme, dit-on, exagéra cette tendance, en substituant la charité légale à la charité religieuse. On oublie combien peu François I<sup>er</sup>, qui « établit des bureaux de charité; » combien peu Louis XIV, « qui déclara que c'était un devoir de l'Etat de veiller au soulagement des pauvres, » se montrèrent disposés

(1) M. de Melun n'a fait, au reste, que reproduire des assertions qui, depuis trop longtemps, traînent dans les livres et dans les revues, voire même dans les traités spéciaux d'économie charitable, où l'on devrait parler de la matière en connaissance de cause. Bornons-nous à indiquer un récent article de M. L. de Carne dans la *Revue des Deux-Mondes*, et l'ouvrage de M. Villeneuve-Bargemont. Nous relevons ces erreurs qu'on se passe de main en main et essayons de les réfuter du même coup.

à subir l'influence de la Réforme, et il serait bon de rechercher avant tout les motifs qui avaient forcé des monarques aussi bons catholiques à entrer dans les mêmes voies que l'hérétique Angleterre. Ces motifs, on craint peut-être de les reconnaître, de peur de fournir des armes aux adversaires de la reconstitution du *patrimoine des pauvres*. Mais il faut bien se rendre à la vérité, et c'est ce que fait l'auteur catholique, mais sincère, d'un livre récent (1). Ce qui y est dit du sort des enfants trouvés peut s'appliquer à toutes les autres misères. On lit dans cet ouvrage, page 242 : « Le clergé qui avait vu ses ressources fléchir sous le poids des dépenses considérables qu'entraînaient l'entretien et l'éducation des enfants abandonnés, avait rejeté cette charge sur les communes. » Or ce clergé si pauvre, qui ne pouvait s'acquitter du plus important des devoirs que lui imposait la charité, trouva tout à coup des ressources immenses pour alimenter la guerre civile. Au retour de Henri III de Pologne, il contribua aux armements contre les huguenots pour 60 millions de livres. Peu de temps après, il s'engagea à payer, pendant six ans, 4,300,000 livres par an. Il aliéna 400,000 livres de rente, et dépensa bien davantage encore pour soutenir la Ligue. A cette époque, « Paris, dit M. Jobez, n'avait pas même un lieu de refuge pour ces infortunés [les enfants trouvés]. Ce fut seulement en 1636 qu'une veuve charitable consacra sa maison à cette œuvre pieuse. » Et quand saint Vincent de Paule prit en main « cette grande cause de l'enfance, » est-ce le clergé qui lui vint en aide ? Nullement. Ce furent les dames de la cour, à la prière de qui Louis XIV accorda le château de Bicêtre pour servir de refuge à ces malheureux. Quel emploi recevait donc le patrimoine des pauvres ?

Est-il vrai, maintenant, que scandalisés d'abus dont tout le monde se plaignait, les réformateurs soient tombés d'un extrême dans l'autre, en déposissant l'Église de sa plus belle attribution ? Il est permis de ne pas avoir une connaissance approfondie de l'histoire de la Réformation ; mais ce n'est pas une raison pour se laisser aller à de vulgaires déclamations (2). Si l'on se donne

(1) *La Femme et l'Enfant*, par M. Alphonse Jobez. Paris, 1852. In-8. — M. Jobez et M. de Melun étaient tous deux membres de l'Assemblée nationale.

(2) M. de Chateaubriand, dans ses œuvres toujours empreintes de religiosité poétique, s'est également livré à ces appréciations de fantaisie et s'est plu à caractériser la prétendue stérilité de la bienfaisance protestante. On lui a rappelé alors (et la réponse vaut la peine d'être retenue) que cette prétendue bienfaisance s'était traduite partout en admirables institutions et établissements de tout genre ; qu'il fallait en vérité fermer les yeux à la lumière pour ne point en tenir compte ; en un mot, que la charité protestante par elle-même n'a qu'à gagner à être examinée de près et comparée même à celle qu'on lui oppose toujours. Enfin, on a prié l'illustre écrivain de se souvenir que c'est au protestantisme que l'humanité doit l'abolition graduelle de l'infâme traite des noirs ; que le premier il a entr'ouvert aux yeux de l'Europe les prisons des nations chrétiennes et civilisées, pour lui montrer ces hideux receptacles de démoralisation, d'impiété, de barbarie, et l'avertir d'y porter remède. Oui, le protestantisme a fait cela, et sans que ces grandes choses aient fait aucun tort aux petites. Il a eu, soixante ans avant Vincent de Paul, ses *Dames de la Rochelle* et ses *Sœurs de Sedan* ; il a eu ses Howard, ses Wilberforce, ses Oberlin, ses Elisabeth Fry ; et il a en permanence ses diaconats pour la distribution des aumônes religieuses, ses sociétés pour la charité collective, ses humbles et infatigables devouements pour la charité privée. Hélas ! si le protestantisme est trouvé en défaut sur la première des vertus (1 Cor. XIII, 13), ce serait la faute des fidèles, non celle de la foi. Si les œuvres ne sont pas ce qu'elles devraient être, qu'on s'en prenne aux ouvriers, qu'on accuse le siècle, le milieu, non les principes, non l'Évangile ! — C. R.

la peine de consulter notre Discipline, on y trouve un article ainsi conçu : « Quant aux diacres, leur charge sera de visiter les pauvres, les prisonniers et les malades ; » et pour prouver que ces visites n'étaient pas faites les mains vides, nous citerons cette décision du 5<sup>e</sup> synode national : « Pour obvier aux abus que plusieurs coureurs commettent, allant quêter et mendier d'église en église, avec des attestations des ministres, dont ils se servent en tous temps et dans chaque lieu, pour se faire donner la *subvention des pauvres*, etc. » Il faut donc reconnaître qu'au moins en France l'Église protestante était restée en possession de ses attributions charitables (1).

Notre intention n'est pas de nous porter les défenseurs de la taxe des pauvres, telle qu'elle est établie en Angleterre ; nous nous demandons seulement si les incontestables abus de ce mode de secours sont plus immoraux, plus dangereux, que ceux qui, au rapport des voyageurs les plus instruits et les plus consciencieux, existaient en Espagne à l'époque où presque la moitié des terres du royaume était entre les mains du clergé ; et, frappés de l'inutilité des moyens employés jusqu'à ce jour, dans les États catholiques comme dans les États protestants, pour cicatrifier la plaie du paupérisme, nous nous croyons en droit d'affirmer que ce n'est pas en ressuscitant le passé, en rendant au clergé ses domaines et ses bénéfices, en métamorphosant les bureaux de bienfaisance en institutions religieuses, qu'on parviendra à tarir la source de la misère ; car c'est à cela que doivent tendre les efforts de tous ceux qui

(1) Notre Discipline montre bien que, sans s'attribuer le monopole des œuvres de charité dont l'Évangile fait un devoir à tous les fidèles, l'Église protestante s'est toujours réservé, dans les consistoires préposés à son administration, le soin de soulager des misères auxquelles il ne peut être pourvu efficacement que par elle. « L'office des diacres, est-il dit (chap. III, art. 4), est de recueillir et de distribuer, sur l'avis du consistoire, les deniers des pauvres, des prisonniers et des malades. »

Mais rappelons aussi, c'est bien ici le cas, le témoignage rendu devant la cour de Louis XIV par un célèbre prédicateur de la compagnie de Jésus, dont l'impartialité et l'autorité ne seront point contestées. « Vous savez, dit dit Bourdaloue, en parlant de ces Réformés auprès desquels il avait été envoyé comme missionnaire dans les Cévennes, vous savez comment nos hérétiques sont unis ensemble, comme ils prennent les intérêts les uns des autres, comme ils se prêtent secours dans leurs besoins, comment leurs pauvres sont assistés, comment ils visitent leurs malades. Ce petit troupeau où ils sont tous ramassés, voilà ce qui les lie !... Voilà pourquoi ils s'appellent frères, et se comportent en frères ! Quelle honte que l'unité de la foi où nous vivons fasse moins sur nous que sur eux l'unité d'une fausse réforme ! Ils s'unissent, et nous nous divisons ; ils se rendent des offices de frères, et nous nous traitons souvent en ennemis ; ils le voient, ils s'en étonnent, ils en sont scandalisés ; ils nous le reprochent même. » (*Sermon sur le mystère de la Trinité*.) Voilà certes un bel éloge de nos pères et de leur charité religieuse. Et ces paroles de l'éloquent prédicateur sont à la fois une pathétique invocation, un beau mouvement oratoire, et la manifestation d'une vérité attestée par son auditoire.

Il est bien vrai que le protestantisme ayant essentiellement pour but de rendre à la religion chrétienne son véritable sens et à l'homme toute sa dignité en le mettant directement en rapport avec le ciel, doit avoir pour effet d'étendre le cercle des œuvres de charité, de les populariser en quelque sorte et de faire naître en même temps dans chaque individu le besoin pressant de les pratiquer par soi-même, afin d'accomplir le devoir dans toute son intégrité.

À ce point de vue, nous convenons que le protestantisme a porté une grave atteinte au système établi pendant tout le moyen âge, et nous n'éprouvons aucun embarras à reconnaître hautement l'influence qu'il a exercée. Mais nous ne pouvons accorder qu'il ait eu pour tendance de dépouiller l'Église proprement dite de ce qu'il a partout et toujours reconnu comme devant être une de ses plus essentielles attributions.

Il ne nous est pas donné de prévoir quelle influence il aurait exercée en France, s'il avait été maître de l'État, mais ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est qu'il ne serait pas entre en contestation avec lui lorsqu'il aurait voulu exercer largement sa bienveillance envers les pauvres et user à cet égard du droit qui lui appartient, sans porter atteinte à celui de l'Église de Christ, appelée à faire luire en tout temps la lumière de ses bonnes œuvres. — *M. R. n.*

ne sont pas conduits par des motifs d'intérêt personnel. Le problème à résoudre, comme le dit avec raison M. Jobez (pag. 284) : « C'est celui d'un accroissement de richesses proportionné aux besoins indispensables de la vie matérielle de l'homme. »

EUG. HAAG.

#### THÈSES HISTORIQUES AUX FACULTÉS DE THÉOLOGIE FRANÇAISES.

On a remarqué que, dans ces dernières années, plusieurs thèses intéressantes relatives à l'histoire de la Réformation et du Protestantisme en France avaient été présentées aux deux facultés de théologie de Montauban et de Strasbourg. L'histoire de l'ancienne académie de Sedan ; la vie de Pierre Dumoulin ; les ouvrages théologiques de Mestrezat ; Moïse Amyraut, sa vie et ses écrits ; Duplessis-Mornay considéré comme apologiste ; tels sont les sujets choisis par quelques-uns des candidats, appartenant soit à l'Eglise réformée soit à celle de la confession d'Augsbourg, et l'on y a vu avec raison une preuve de l'union nationale et de la communauté d'études qui existent désormais entre les deux cultes. Nous manquons d'informations complètes sur cette matière ; mais on voudra bien nous en transmettre et nous tenir au courant. Nous espérons que nous aurons fréquemment occasion de signaler des travaux de ce genre.

#### BIBLIOTHÈQUES D'ÉGLISES. — NOTICES HISTORIQUES SUR LES PAROISSES.

L'Eglise réformée du Hâvre est en voie de grands progrès depuis quelques années, grâce au zèle et aux efforts de ses membres. Au nombre des faits qui sont venus à notre connaissance, en voici un qui nous paraît mériter d'être signalé par nous et offert en exemple. Il a été établi un commencement de bibliothèque, comme il en existe en d'autres églises, afin de mettre à la portée des fidèles un choix de bons livres qui leur sont prêtés gratuitement chaque dimanche à l'issue du service. Nous avons sous les yeux deux petites brochures in-18, publiées l'une à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1851, et l'autre, du 1<sup>er</sup> janvier 1852, et contenant, outre le catalogue de la bibliothèque, divers renseignements utiles aux membres de la paroisse, notamment des notices sur l'histoire du protestantisme au Hâvre. Il s'y est bien glissé quelques-unes des erreurs courantes. Mais ce n'en est pas moins une excellente idée, que nous voudrions voir réalisée partout où cela est possible. Il serait heureux que, dans chaque localité, il y eût ainsi un fonds de bons livres pour l'instruction du troupeau ; il serait heureux que chaque protestant pût connaître l'histoire religieuse de la localité qu'il habite et s'intéresser à cette histoire. Une institution semblable généralisée rendrait certainement des services de plus d'un genre.

#### BIBLIOGRAPHIE.

— *The Witnesses in sackcloth ; or a descriptive account of the attack made upon the reformed church of France in the XVII<sup>th</sup> century, etc.* By a descendant



of a refuge. — **Les Témoins sous le sac et la cendre, ou Tableau de l'agression dirigée contre les églises réformées de France au XVII<sup>e</sup> siècle**; avec un appendice bibliographique et littéraire, contenant des détails sur l'histoire subséquente des protestants français. Par un descendant de réfugié. — Un vol. in-12 de viii-304 p., imprimé à Edimbourg et publié en cette ville (Henry Baynes) et à Londres, Ward and C<sup>o</sup>. 1832.

Après le titre que nous venons de donner en son entier, suit une dédicace : « Aux membres des Sociétés de la Réformation d'Angleterre et d'Ecosse, instituées pour résister aux agressions papistes et pour répandre la connaissance des notions distinctives du protestantisme et du papisme. »

La préface nous apprend que ce volume est le préambule d'une étude biographique sur l'un des caractères les plus remarquables qu'ait produit l'agression catholique du XVII<sup>e</sup> siècle contre les Eglises réformées de France (CLAUDE BROUSSON). Ce préambule est l'exposé de cette phase de notre histoire ecclésiastique, si pleine d'un douloureux intérêt. « La vérité, dit l'auteur, n'admet point de transaction; aussi bien son adversaire ne désarme jamais. Il faut donc que les églises évangéliques, à quelque pays qu'elles appartiennent, aient des défenseurs prêts à leur venir en aide, aussi longtemps qu'elles auront des ennemis décidés à les attaquer. C'est pourquoi il a pensé que c'était faire une chose utile aux amis de la Réformation que de leur retracer les circonstances qui ont signalé un des chapitres les plus mémorables de la mémorable histoire des Huguenots. Si ces événements manifestèrent une grande et solennelle leçon au temps même où ils s'accomplirent, s'ils apparurent aux yeux des contemporains comme un triomphe de la cause de la vérité, combien ne doivent-ils pas offrir aux générations actuelles des exemples plus frappants encore, éclairés qu'ils sont par les conséquences qui se sont déroulées depuis un siècle et demi. Le refus des gouvernants de la France d'embrasser la Réformation, et leur politique à l'égard de ceux qui l'avaient embrassée, sont deux faits dont la marque et l'influence se retrouvent à chaque page de l'histoire de cette nation. Le souverain, les hommes d'Etat, le clergé s'étaient unis avec les conseils du Vatican dans une conjuration ouverte contre les prédicateurs de la vérité évangélique. Tout le mal qu'ils ont pu faire ensemble, l'un à l'instigation de l'autre, ils l'ont fait; mais leur œuvre les a trompés et Dieu a été glorifié. Dans les décrets de sa Providence, les victimes de l'iniquité devaient être les instruments de son châtiement. Ceux-là même que la persécution contraignait de fuir par centaines de mille allaient tout à la fois enrichir par leurs vertus et leur industrie les gouvernements étrangers, et les fortifier par leur présence dans la lutte où ils devaient enfin l'emporter. Quant à ceux qui demeurèrent en France, les uns, petit troupeau, furent ces fidèles « témoins » du désert, dont les prières ne montèrent pas en vain jusqu'au trône de leur Père céleste; les autres, trop

nombreux, hélas ! furent ces « *nouveaux convertis* » qui, succombant à la violence, avaient renié leur croyance des lèvres seulement et étaient ainsi les témoins accusateurs de ce clergé romain qui se targuait de leur conquête. Les enfants de ces derniers, désapprenant à cette école de l'oppression, la foi de leurs pères, et élevés dans le mépris des prêtres, allaient bientôt former, à l'école de Voltaire, une portion notable de ce pouvoir nouveau qui devait un peu plus tard saper par sa base l'ancienne monarchie de la France. » Ici l'auteur esquisse une série de catastrophes dans lesquelles il croit voir clairement autant d'expiations. Nous ne le suivrons pas dans ce détail qui nous paraît un peu aventuré dans sa précision. Mais on avouera que les vues qui précèdent, ne manquent ni d'élévation ni de justesse.

L'ouvrage est divisé en quatre parties : 1° L'agression, ses agents, ses motifs, ses moyens. 2° Un projet de résistance en 1683. 3° La révocation de l'Edit de Nantes, en 1685. 4° et 5° Condition des protestants de France après la révocation. — L'auteur fait observer que c'est la première fois qu'il est fait mention, dans un livre anglais, du projet de résistance de 1683, et déclare qu'il a emprunté presque tout ce qu'il en dit à l'*Histoire apologétique du Projet* de Claude Brousson. Dans l'ensemble, ce travail n'est qu'un coup d'œil assez rapide sur la matière, et nous n'y avons pas remarqué de faits nouveaux importants ni une critique bien complète ; mais le résumé fait d'après Elie Benoît et autres écrits du temps, a de l'intérêt. Il a aussi de l'à-propos, et nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer que cette publication qui n'a pas plus de quatre mois de date est venue coïncider singulièrement avec l'inauguration des travaux de la Société du Protestantisme français. C'est un signe du temps à ajouter à ceux que nous avons relevés. Tandis que nous entreprenions de réveiller le culte des glorieux souvenirs historiques de notre France protestante, voici qu'à l'étranger un des descendants de nos pères exilés, épris de la même pensée, commençait à la réaliser de son côté, en faisant un appel (car son livre est cela) pour élever un monument à l'un des illustres martyrs de nos annales. Et l'analogie d'idée se rencontre jusque dans le soin que notre auteur a pris de donner un appendice bibliographique, qui répond à l'un des articles essentiels de notre cadre de travaux. Cet appendice serait lui-même au besoin une preuve de l'affection que l'écrivain porte à son sujet. Les livres et documents qui y sont énumérés sont le fruit de trente-cinq années de recherches. Il y a joint des notes pour servir, dit-il, d'éclaircissements additionnels au travail qui doit suivre. Ce catalogue alphabétique et raisonné occupe 147 pages et on n'y trouve pas moins de 234 mentions. Nous en ferons, dans notre prochain cahier, l'objet d'une revue à part.

*Palissy, de Saintes* ; ses travaux et découvertes dans les arts et dans les sciences, avec une esquisse de ses doctrines philosophiques et une traduction de passages choisis de ses ouvrages ; par Henry Morley. (Londres, Chapman and Hall), octobre 1881. 2 vol. pet. in-8°, viii-672 p. en tout.

Cet ouvrage vient de paraître. Nous avons été agréablement surpris en apprenant que notre Palissy venait d'être l'objet d'une étude aussi étendue. Mais cet honneur devait-il donc être réservé à l'Angleterre ? Sans doute, le travail de M. Morley n'est qu'un ample résumé des travaux publiés en France sur son héros ; mais la mise en œuvre est sienne, et il a le mérite d'avoir le premier consacré au potier de terre une monographie importante, propre à vulgariser ce caractère et ce génie également admirables. Nous ne ferons à l'auteur qu'un reproche, c'est d'avoir, en quelques endroits, pour mieux peindre et pour remplir des lacunes, adopté le procédé du roman historique dans un ouvrage qui a d'ailleurs et devait garder exclusivement la forme sévère de l'histoire biographique. Cette observation n'ôte rien, du reste, à la valeur réelle du travail sérieux et bien complet de M. Morley. Il y a encore une coïncidence frappante (qu'on nous permette de le faire remarquer) dans le fait de cette publication qui se produit inopinément à Londres au moment où nous venions nous-même de nous occuper du potier de Saintonge dans ce *Bulletin*. Heureuse rencontre, qui nous réjouit et pour le fait en lui-même et pour l'analogie de pensée qui nous a guidés, M. Morley et nous. Cette analogie ou cette conformité est à tel point, que M. Morley, entre autres morceaux qu'il a cru devoir traduire pour faire, comme nous, entendre la voix même de Palissy, donne précisément les passages que nous avons extraits, les préfaces *huguenotes*, comme il les appelle, l'épisode de la fondation de l'église de Saintes, et quelques autres que nous serons aussi amenés à citer.

« Palissy, dit M. Morley, a été, de son temps, un grand homme inconnu dans la foule, petit de son vivant auprès de ces grands du jour, si petits dans l'histoire (*obscurely great among the prominently little*) ; mais l'estime que le monde fait de son génie va en grandissant, et son nom devient glorieux. • Oui, cela est vrai, on peut appliquer à Palissy le beau vers d'Ennius sur le Temporisateur :

.... Magisque magisque viri nunc gloria claret.  
*Nous la voyons grandir, la gloire du grand homme !*

L'ouvrage de M. Morley contribuera, pour sa bonne part, à faire connaître, apprécier, aimer notre huguenot de tout ce vaste public qui lit la langue anglaise, et, à ce point de vue, son livre est une louable action.

Le 1<sup>er</sup> volume est divisé en dix-huit chapitres, et le 2<sup>e</sup> en onze, avec 8 pages de notes et 439 de citations traduites. Nous aurons occasion d'y revenir. — C. R.

*Librairie française et étrangère de A. Franck, 67, rue de Richelieu.*

— Nous voyons annoncée, dans la *Gazette littéraire* de Londres du 9 octobre, la prochaine publication d'un nouvel ouvrage du savant historien Léopold Ranke, intitulé : **Les Guerres civiles et la Monarchie en France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles**. La traduction, faite sous la surveillance de l'auteur, doit paraître à Londres, chez l'éditeur Bentley, en même temps que l'original paraîtra à Berlin, sous un titre un peu différent, celui d'**Histoire de France pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles** (2 vol. in-8°). Le point de vue de cet ouvrage est, nous le savons de bonne source, celui de la politique et des relations du protestantisme et du catholicisme romain avec l'Etat. L'idée protestante s'y trouve, mais au second plan. Les affaires de Genève, la Saint-Barthélemy, la Ligue et d'autres parties importantes sont traitées d'une manière nouvelle, d'après les documents manuscrits, consultés soit à Genève, soit à Paris, particulièrement d'après les archives diplomatiques.

Lorsqu'on lira cette note, l'ouvrage sera sans doute déjà entre les mains du public allemand et anglais. Nous espérons que l'auteur de l'*Histoire de la papauté* aura pris aussi ses précautions pour qu'une traduction française fidèle soit promptement achevée. Il a été une première fois payé pour se mettre en garde. On sait que son *Histoire de la papauté* a été travestie et exploitée de telle sorte qu'il a dû protester, dans la *Gazette de Prusse* et autres journaux, contre la violence qui lui était faite, contre la trahison dont il était l'objet. *Traduttore traditore*. Mais comme il est fort difficile d'arrêter, après coup, cette fausse monnaie qu'introduit dans la circulation une traduction mensongère, il est grandement à désirer que le nouvel ouvrage de Ranke ne soit point falsifié. Un vœu que nous formons également, c'est qu'un autre livre capital du même auteur trouve parmi nous un digne interprète. Nous voulons parler de sa remarquable **Histoire d'Allemagne au temps de la Réformation**, Berlin, 1839. 6 vol. in-8.

---

#### PUBLICATION DU DEUXIÈME VOLUME (1<sup>re</sup> PARTIE)

DE LA FRANCE PROTESTANTE DE MM. HAAG.

Exactitude des renseignements et abondance des matières, tels sont les deux caractères d'un bon dictionnaire historique ou biographique. Sous ce double rapport LA FRANCE PROTESTANTE peut soutenir avantageusement la comparaison avec les meilleures ouvrages de ce genre. Quant à l'exactitude, les auteurs, en remontant toujours aux sources, en explorant tous les Mss. à leur portée, ont découvert et signalé nombre d'erreurs qui continuaient à se transmettre de l'un à l'autre comme des vérités. Pour donner une idée de la richesse des matériaux recueillis par eux et mis en œuvre pour la première fois, nous nous bornerons à relever les articles compris dans le demi-volume que l'éditeur Cherbuliez met en vente le 15 novembre. Près de la moitié ne figurent dans aucun dictionnaire biographique publié jusqu'ici. Voici donc la table complète de ces articles :

- Basnage, Benjamin.  
   — Antoine.  
   — Henri.  
   — Jacques.  
   — Samuel, etc.  
 Bassenge, manufacturier.  
 Bastard, pasteur.  
 Bastide, André.  
   — Jean-Baptiste.  
 Bastien, capitaine.  
 Basting, pasteur.  
 Batailler, auteur.  
 Batigne, médecin.  
 De Batz, Jean.  
   — Joseph et ses fils.  
 Bauchenu, lieut.-génér. de Pontoise.  
 Baudan, Maurice.  
   — Jacques.  
   — Jean.  
   — Antoine, etc.  
 Beaudcan (Parabère) Pierre.  
   — Jean.  
   — Henri.  
   — Charles.  
 Baudet, juge dans le Brandebourg.  
 Baudier (Baudius), poète.  
 Baudouin, martyr.  
 Baudouin, martyr.  
 Baudouin, jurisconsulte.  
 Baudouin, châtelain de la Rochelle et sa famille.  
 Baudesson, armur. et ciseleur, de Metz, réfugié.  
 Bauhin, Jean.  
   — Gaspard.  
   — Jean-Gaspard.  
   — Jean-Frédéric.  
   — Jean-Jacques.  
   — Jérôme.  
   — Emmanuel.  
 De Baulac, capitaine.  
 Bauldri, professeur d'histoire.  
 Bausstran, ministre.  
 Baux (de Langle), Jean-Maximilien.  
   — Samuel.  
 De Baux (Moïse), pasteur.  
 Baux (Pierre), médecin.  
 Bayancourt (Bouchavannes), capitaine.  
 Bayard, Michel.  
   — Jean.  
 Bayard, martyr.  
 Bayard, président de la chambre législative des Etats-Unis.  
 Bayle, Pierre.  
   — Jacob.  
 Baylens (Poyaune), amiral.  
 Bazin, diplomate et sa famille.  
 De Beaufort (Daniel-Auguste).  
 De Beaufort (Louis), historien.  
 De Beaujeu, capitaine.  
 Beaujardin, pasteur.  
 De Beau lieu (Eustorg), poète.  
 Beaumanoir (Lavardin).  
   — (Du Besso).  
 Beaumont.  
 Beaumont (Des Adrets).  
 Beaumont (Saint-Etienne).  
 Beaumont (Sioux).  
 De Beaupoil, Jean.  
 De Beaupoil, Isaac.  
 Beaurepaire (Pierrefitte).  
 De Beausobre, Arnauld.  
   — Isaac.  
   — Léopold.  
   — Charles-Louis.  
   — Albert.  
   — Louis.  
   — Léopold-Emile.  
 De Beauvais (Briquemault).  
 De Beauveau, Jean.  
   — Samuel.  
   — François.  
   — Jacques-Charles.  
   — Jacques.  
   — Charles.  
   — Louis.  
 Beauvoir (Du Roure).  
   — (Brisson).  
 Bebel, professeur de théologie.  
 Béchard, camisard.  
 Bechtold, professeur de théologie.  
 Berk, François-Paul.  
   — Jean-Joseph.  
 Becker (Artopœus).  
 Becker, poète.  
 Becker, professeur.  
 Bécude, pasteur.  
 Bedé, écrivain polémique.  
 Bedoire, bourgeois de Tours.  
 De Bedos, Antoine, et ses descendants.  
 Bedos (Roqueirols).  
 Behr, médecin.  
 Belavene, commentateur.  
 Belcastel (Montvaillant).  
 Belhomme, réfugié en Prusse.  
 Bellay, médecin.  
 De Belleville (Pierre).  
 De Belleville (Languillier).  
 Bellujon, diplomate.  
 Belou, capitaine.  
 Belou, ministre.  
 De Belsunce, Jean, et ses descendants.  
 Bénédic, philologue.  
 Bénéfice (Chailus).  
 Bénézet, réfugié, promoteur de l'émancipation des Noirs.  
 Bénézet, pasteur et martyr.  
 Beniou, ministre.  
 Benistan, instituteur.  
 Benjamin, ministre apostat.  
 Bennelle, réfugié en Hollande.  
 Benoît, Elie, pasteur et historien.  
   — Jean.  
   — Marc-Antoine.  
 Benoît, ouvrier en soie, réfugié, auteur.  
 Benserade, poète.  
 De Béranger (Du Gua Pipet).  
   — (de Morges).  
 Béranger de Catadon  
 Berauld, Nicolas.

- Bérauld (François.)  
 Béraud, Michel.  
 — Pierre.  
 Berckheim (famille de).  
 Berdot, médecin.  
 Bérenger, historien.  
 Berger, prévôt de Corbeil.  
 Bergues, capitaine.  
 Béringhen, Pierre.  
 — Henri.  
 — Jean.  
 Berjon, imprimeur.  
 Bermond (Saint-Bonnet).  
 — (Du Caylar).  
 — (Puisserguier).  
 Bernard (La Borie).  
 Bernard (Catherine), poète dramatique.  
 Bernard (Emery), musicien.  
 Bernard (Jacques), pasteur.  
 Bernard (Jean Frédéric), imprimeur.  
 Bernard (Macé), confesseur.  
 Bernard (Salomon), graveur.  
 Bernard (Salomon), peintre.  
 Bernard (Samuel), banquier.  
 Bernard (Jean-Etienne), helléniste.  
 Bernegger, critique.  
 Bernes (Pont de la Pierre).  
 — (Angoulins).
- Bernier, avocat au parlement de Dijon.  
 De Bernon (famille).  
 Bernui, président au parl. de Toulouse.  
 Béroald, ministre et professeur.  
 Berque, ouvrier en soie, confesseur.  
 De Berquin (Louis), martyr.  
 Bertelot, martyr.  
 Berthau, sermonnaire.  
 Bertheau, pasteur à Paris et à Londres.  
 Berteville, député général.  
 Berthoud, mécanicien de la marine.  
 Bertin, prêtre de Gien, converti et martyr.  
 Bertram, hébraïsant.  
 Bertrand, pasteur à Cozes.  
 Bertrand, martyr.  
 Bertrand, agronome.  
 Bertrand, économiste.  
 Bertrand, pasteur et recteur à Neuchatel.  
 Bertrand, doyen de l'académie de Genève.  
 Berziau, secr. des comm. du roi de Nav.  
 Besaucourt, sieur de Bauchery, gentilhomme picard et chef huguenot.  
 Besombe, ministre à Londres.  
 Besombes, ministre rél. en Prusse.  
 De Bessay, chef huguenot dans le Poitou.  
 De Béthune (famille).

Quarante-huit pages de pièces justificatives, contenant l'Édit de 1591 ; les Actes du 13<sup>e</sup> et du 14<sup>e</sup> synode national ; les plaintes adressées à Henri IV en 1597, et l'Édit de Nantes, avec les brevets et les articles secrets, complètent ce demi-volume.



#### DEMANDE DE DOCUMENTS ET D'INFORMATIONS

##### SUR L'AMIRAL ABRAHAM DU QUESNE ET SA FAMILLE.

Nous recevons, trop tard pour l'insérer à sa place, la lettre suivante, dont l'objet se recommande particulièrement à l'attention de nos collaborateurs et excitera sans nul doute tout leur intérêt. Nous recevrons les communications auxquelles elle donnera lieu.

*Au Président de la Société de l'Hist. du Protest. français.*

Monsieur,

Je m'occupe, par ordre de M. le ministre de la marine, d'un ouvrage qui doit avoir pour titre : **Abraham Du Quesne et la Marine de son temps, Etude pour servir à l'Histoire de France pendant le XVII<sup>e</sup> siècle.** — Depuis plus de deux ans je poursuis un travail de recherches, qui a déjà porté de très heureux fruits ; mais je n'ai pas encore trouvé tous les renseignements dont j'ai besoin et que j'espère pouvoir recueillir. Je suis loin d'être fixé sur bien des points qui intéressent la biographie de mon héros ; je ne sais pas encore *positivement* (car je tiens peu de compte de la tradition dont j'ai appris à me déier), je ne sais encore où et quel jour est né Du Quesne ; où il a été inhumé ; où et quand il s'est marié ; à quelles époques sont nés ses quatre fils, Henri, Abraham, Isaac et Jacob ; et si je sais qu'il épousa Gabrielle de Bernières, j'ignore de quelle famille était cette dame, si elle était catholique ou protestante avant son mariage. Les armes que je connais de Madame Du Quesne ne sont celles d'aucun des Bernières qui figurent dans l'armorial manuscrit de la Bibliothèque Nationale. Quant au père de Du

Quesne et à ses frères, les historiens n'en ont rien su et je n'en sais encore que bien peu de choses. J'ai de bons renseignements sur ses neveux Du Quesne-Guifon (gendre du fameux maire de La Rochelle,) et Du Quesne-Monier, mais ils me laissent encore beaucoup à désirer.

Je ne saurais vous dire, Monsieur, toutes les sources auxquelles j'ai puisé, toutes les fables que j'ai rejetées, toutes les lacunes que j'ai déjà réussi à combler, toutes les erreurs que j'ai reconnues, toutes les vérités que j'ai acquises. L'histoire de mes recherches au sujet de Du Quesne et de sa famille serait la matière d'un récit piquant et curieux. Ce que je puis dire, c'est que je dois beaucoup, pour les documents que j'ai réunis, aux amateurs d'autographes qui ont bien voulu, avec une bonne grâce dont je suis très reconnaissant, mettre à ma disposition des lettres qui ont de l'importance pour l'histoire militaire de l'illustre lieutenant-général des armées navales de Louis XIV. Chaque jour encore je reçois de nouvelles communications; mais ce qui me manque presque entièrement, ce sont les notions sur la vie privée de Du Quesne. Je n'ai pas rencontré un seul passage utile à cet égard dans les mémoires si nombreux écrits pendant le XVII<sup>e</sup> siècle; aussi j'ai tout à connaître sur l'homme, l'époux, le père et le protestant. La Société qui s'est formée dans le but d'éclairer l'histoire du protestantisme français, et dont les relations avec le monde protestant paraissent déjà étendues, ne pourrait-elles me venir en aide? Pourriez-vous faire un obligeant appel à vos correspondants et leur demander pour un historien qui a l'amour de la vérité vraie et complète les renseignements sérieux qu'ils ont ou qu'ils pourraient avoir sur l'amiral, leur illustre coreligionnaire, et sur sa famille. Il y a, dans la maison Du Quesne, au moins six Abraham, contemporains, souvent pris les uns pour les autres et assez difficiles à démêler. Vous voyez, Monsieur, que mon embarras est grand, et que tout ce qui pourra m'aider à en sortir me sera précieux. Rien n'est à négliger; il n'y a pas de petite lumière dont il ne faille accepter le bienfait, quand on marche dans l'obscurité.

Un savant plein de bienveillance m'a envoyé, de Genève, tout ce qui intéresse Henri Du Quesne, le fils aîné de l'amiral. J'ai cherché à La Haye et à Amsterdam, avec deux respectables pasteurs de l'Eglise wallonne, ce qui regarde Abraham Du Quesne, fils puîné du grand Abraham; je n'ai rien découvert, mais le hasard, qui est pour beaucoup dans les recherches les plus soigneusement faites, peut mieux servir maintenant MM. Secretan et Mounier. M. Secretan trouvera peut-être la preuve que j'ai vainement demandée aux archives de La Haye, que, en 1694 ou 1695, Abraham Du Quesne, fut inhumé dans le Niewkerke de cette ville, comme l'affirme un acte de notoriété que j'eus l'honneur de lui montrer l'année dernière.

Il est difficile de croire qu'il n'existe pas à l'étranger quelques mémoires rédigés par des réfugiés protestants, dans lesquels on trouverait des détails sur les Du Quesne; notamment sur le don que fit à l'amiral la reine-régente, après la Fronde, de la terre et de l'île d'Indret (en Loire), don à titre de garantie sans doute et qui n'a laissé aucune trace dans les archives de la Cour des comptes et du Parlement de Bretagne et dans l'histoire particulière de Nantes. La donation de la reine ne saurait être révoquée en doute; elle est mentionnée dans l'épithaphe que composa pour Du Quesne son fils Henri et qu'il fit graver, en 1700, sur un marbre qu'on voit encore dans l'église d'Aubonne. Or, Henri Du Quesne avait tous les titres, perdus depuis, de son père.

Agréez, etc.

Paris, le 2 novembre 1852,

A. JAL,

*Historiographe de la marine.*



Nos deux premiers Cahiers ayant été des numéros doubles, on a pu croire que le *Bulletin* paraîtrait toujours de même et de deux en deux mois. Ainsi que nous l'avions dit (p. 8), il n'y a rien de fixé à cet égard, si ce n'est que nous donnerons douze numéros par an. Les convenances administratives d'une Société encore à son début, avaient motivé la publication en double des deux précédents Cahiers. Nous comptions publier des livraisons simples pour chacun des mois d'octobre et de novembre. Mais plusieurs considérations nous ont engagé à faire autrement.

D'abord, l'abondance, l'intérêt des matériaux nous a entraînés à allonger d'un tiers la présente livraison (nous sommes loin de nous en plaindre et on ne nous en fera pas un reproche); ensuite, nous avons reconnu qu'il était plus sage d'attendre, pour rendre nos publications plus fréquentes, que la Société eût pris le développement qu'elle est appelée à recevoir pendant ce dernier trimestre de l'année, afin d'avoir une base d'opérations plus certaine. Car, nous le répétons, en formant notre entreprise dans les conditions que l'on connaît, nous avons compté, nous avons dû compter sur un grand nombre, sur un très grand nombre d'adhésions. Ces adhésions, elles arrivent, elles arriveront, nous n'en doutons pas; mais elles ne se pressent point assez, le temps s'écoule et nous avons pourtant besoin d'être dès à présent à peu près fixés, pour assurer notre marche et arrêter un chiffre courant de tirage. Nous espérons que la saison dans laquelle nous entrons nous donnera sous ce rapport satisfaction. Nous faisons donc paraître encore ce Cahier pour deux mois et, pour ainsi dire, comme un troisième spécimen. Le suivant, pour lequel le tirage sera limité au nécessaire, sera publié en janvier, et sera important par son contenu autant que par son étendue. Il faut que dans cet intervalle nos amis aient fait consciencieusement leur office de *recruteurs* et qu'il n'y ait plus guère de retardataires. *Tardè venientibus...*

Nous avons lieu, du reste, de nous réjouir des sympathies encourageantes manifestées de toutes parts en faveur de la Société. Nous avons à remercier non-seulement bien des membres actifs et pleins de zèle pour rechercher des documents ou des souscripteurs, mais aussi des donateurs, jaloux d'ajouter à nos ressources normales et de nous aider à étendre notre œuvre. Un certain nombre de membres ont voulu doubler ou tripler leur cotisation, et l'un d'eux (qu'il nous permette de le publier) nous a envoyé un don de *cinq cents francs*.

-Quant à la liste de nos adhérents et de nos abonnés, nous apprendrons à celui de nos correspondants du Midi, qui nous écrivait il y a quelques jours en se fâchant de n'y voir figurer que 300 inscriptions, nous lui apprendrons qu'au moment où nous achevons ces lignes elle a dépassé le chiffre de 620. Dans l'ardeur de son zèle, il trouvera vraisemblablement que ce n'est encore *rien*, et, si l'on veut bien nous le permettre, nous dirons que relativement c'est en effet un petit nombre; mais c'est un commencement, et de bons juges en augurent bien.

Si l'on examine le contenu de ce Cahier et des deux premiers, on verra que nous n'avons rien négligé pour tenir nos promesses. Peut-être même avons-nous fait déjà un peu plus que nous n'avions annoncé. Nous sommes résolus à poursuivre notre œuvre, en l'améliorant sans cesse. Qu'on nous en fournisse les moyens. Que chacun de nos amis cherche autour de soi, propage notre publication, en fasse comprendre l'intérêt général, et mette en demeure quiconque n'est pas encore des nôtres, et devrait en être. A cet effet, nous sommes tout disposés à accueillir la demande qui nous a été faite de *Bulletins à donner en communication*, ayant éprouvé comme nos correspondants que ce mode est un des plus efficaces. On peut donc nous demander des exemplaires des trois cahiers qui ont paru (numéros 1 à 6), à la charge de les bien placer et d'en rendre compte.



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME FRANÇAIS.

---

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ

---

**CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.**

**Lettres d'adhésion et envoi ou annonce de documents.**

JUILLET. (Suite.)

— M. L. S. Cadoret, P. à Mens (Isère), nous adresse son adhésion et celle de son frère. Tous deux ont déjà recherché dans leurs églises les vieux livres, les manuscrits, et commencé l'exploration des archives communales. Bien des pièces intéressantes peuvent se trouver cachées au fond des vallées. Ils en ont découvert un certain nombre dont ils nous envoient les titres et la description. — L'examen de cette note détaillée a donné lieu de recommander instamment de relever toujours avec grand soin les dates et les noms des pasteurs, des anciens, etc., qui peuvent se trouver dans les pièces, notamment dans les arrêts des parlements, etc.

— M. L. F. L. Née, P. à Marsauceux (Eure-et-Loir), nous signale la pénurie de la bibliothèque publique de Chartres, en fait de documents relatifs aux Réformés, qui ont pourtant occupé une place si notable dans l'ancienne Beauce et le pays Chartrain. Les communes de Fontaine-sur-Fontaine, de Marville-le-Moutier-Brûlé, qui avaient autrefois des temples, ne comptent plus aujourd'hui que peu de protestants. Beaucoup de familles cédèrent aux convertisseurs; mais d'autres s'expatrièrent et contribuèrent à fonder les colonies lointaines de Frédéricia, du cap de Bonne-Espérance, de Washington. On cite les Margas, les Pinard. — Nous avons pu signaler à M. Née un manuscrit signalé dans les archives départementales d'Eure-et-Loir. C'est un *Registre du consistoire de l'Église réformée de Dangeau*, de 1645 à 1685. C'est la seule indication de documents concernant le protestantisme que l'on rencontre dans le Tableau général numérique, par fonds, des archives départementales antérieures à 1790, publié par la commission des archives départementales et communales. Paris, 1848, in-4° de l'impr. nat.

— MM. Gibaud et Maillard, PP. à Lamothe-Sainte-Héraye, nous communiquent, pour leur bienvenue, la copie d'un arrêt du 20 février 1682, qui condamne Louise Mèche, du bourg de Lamothe, à faire amende honorable, la corde au col, à la confiscation de tous ses biens et au bannissement du royaume, pour avoir scandaleusement abandonné la religion catholique romaine, et participé à la Cène dans le temple des Réformés à Lamothe-Sainte-Héraye. Gaspard Pandin, écuyer, sieur du Chail, demoiselle Anne Brunet, sa femme, sont condamnés par

le même arrêt à cent cinquante livres d'amende, pour séduction et induction envers ladite Louise Méhée; le ministre Chauffepied, sieur de Lisle, est interdit à toujours, et les protestants de Lamothe sont condamnés à démolir leur temple de leurs propres mains. La signification de cet arrêt est aujourd'hui en la possession de M. le docteur Sauzé, dont un des ancêtres était membre du consistoire à cette époque d'horrible mémoire. Benoît ne paraît pas avoir connu ce document, car il n'en parle pas. Le texte qui est sous nos yeux présente beaucoup de lacunes. Il pourra être publié, s'il est complété.

— M. Arnaud, P. à Crest (Drôme), nous assure de son concours empressé. Il nous communiquera divers documents intéressant son église, de 1602 à 1664, entre autres le procès-verbal des dispositions que firent les commissaires de Henri IV, en 1602, pour assurer l'exercice du culte réformé à Crest.

— M. P. E. Saussine, P. à Uzès (Gard), témoigne sa cordiale sympathie pour la société. Sa formation répond à un de ses vœux les plus chers. Il s'occupait, depuis quelque temps, de recueillir des documents sur l'histoire protestante de l'arrondissement d'Uzès. Bien des sources ont disparu; cependant les archives de l'hôtel-de-ville d'Uzès fournissent quelques monuments intéressants, tels que des registres de délibérations du conseil de 1596 à 1597, et sans interruption à partir de 1605. On y relève bien des faits relatifs à l'Eglise réformée. En tête de l'un de ces registres, se trouve une liste des consuls avec cette suscription : « Noms et « surnoms des sieurs consuls de la ville d'Uzès, qui ont administré la chose pu- « blique de ladite ville depuis que messieurs de la Religion Réformée ont gou- « verné icelle, depuis l'année 1573 jusques à présent. — *Sub rectis rectoribus floret « respublica 1573. Le premier février, audit an, furent créés messieurs..... Auspicio « Christi nil nos mortalia terrent.* » Suivent les noms année par année. — M. Saussine espère pouvoir préciser l'époque de la fondation du premier consistoire, et donner les noms des membres qui le composaient, avec le règlement pris pour l'organisation de l'Eglise. Il pense aussi pouvoir établir un état des familles protestantes d'Uzès avant la Révocation de l'Edit, et un état avant la révolution de 1789. Bagnols et Montfrin, qui aujourd'hui sont catholiques, ont eu, avant la Révocation, des églises réformées florissantes. Il y a là un sujet de recherches qu'il ne négligera pas.

— M. J. G. Baum, prof. à Strasbourg, a applaudi à la création de notre Société avec d'autant plus de bonheur qu'il la souhaitait ardemment depuis longtemps. C'est pour lui un devoir et une satisfaction de nous offrir ses services. Il a toujours affectionné les travaux historiques que nous avons en vue, et depuis plus de vingt ans il y consacre les loisirs dont ses occupations professionnelles lui permettent de disposer. Il a ainsi réuni environ *onze cents* lettres inédites de Théodore de Bèze, dont il a entrepris la biographie, et grand nombre d'autres documents inédits concernant la Réformation en France. Malheureusement, il n'a encore pu reconnaître les dépôts de Paris, de Rouen, de La Rochelle, d'Orléans, ni ceux de Hollande et d'Ecosse. Il faudrait tant de liberté et de moyens d'action pour suivre les investigations qu'il a commencées. Il prie la Société d'agréer l'hommage des fragments qu'il a déjà publiés. (Il en a été rendu compte p. 64, 72, 136-139 du *Bulletin*.)

— M. J. Labbé, de La Tremblade (Charente-Inférieure), nous exprime la joie

qu'il a ressentie en apprenant la formation de la Société et il se met tout à son service pour les investigations indiquées par le cadre des travaux. Il appartient à une famille de protestants qui ont cherché un refuge en Angleterre et qui ont beaucoup souffert pour la foi. Ses parents ont conservé encore quelques ouvrages en draperies faits de la main de ses aïeux dans une manufacture anglaise. — M. Labbé a déjà fait des recherches et nous adresse une liste des ouvrages qu'il a recueillis, ainsi que quelques extraits, un entre autre, sur l'*Ordonnance de la Marine du mois d'août 1681*, imprimée en 1695, avec des notes curieuses à consulter pour ce qui regarde ceux de la R. P. R. On y applique le principe qu'il n'y a plus de protestants en France. L'article 34 portait que « les curés sont tenus d'inhumer les cadavres de personnes trouvées noyées » sur les grèves dans le cimetière de leur paroisse, s'il est reconnu que les personnes fussent de la religion catholique, apostolique et romaine. » Une première note fait remarquer que les curés sont tenus d'inhumer « par charité et » *gratis* dans le cimetière, mais non d'obligation à l'église, à moins que quelqu'un « ne fasse les frais de l'enterrement et sépulture, ou qu'il ne se trouve sur le cadavre de l'argent monnoyé ou autres effets propres à faire de l'argent en les vendant. » Une seconde note dit que « à l'égard d'un François, comme en France il n'y a plus que la religion catholique, apostolique et romaine qui y soit reçue, il faudroit toujours l'enterrer en *terre sainte* ; et si c'était un étranger d'un pays de la religion protestante ou mahométane, il ne pourroit être enterré qu'en lieu profane et non saint. »

## A O U T.

— M. Ch. Vermeil, P. à Saint-Michel-de-Chabrillanoux (Ardèche), nous offre en copie ou extrait un recueil de plaintes du Désert, un registre des synodes provinciaux et nationaux tenus en Vivarais pendant les persécutions. Cette offre est agréée, comme toutes celles du même genre.

— M. F. Teissier, propriétaire à Aulas (Gard), désire faire partie de la Société, et concourir, autant qu'il est en lui, au but qu'elle se propose. Il a déjà recueilli quelques documents : il possède une liste chronologique des pasteurs de la localité depuis 1567 jusqu'à nos jours, presque sans interruption, et un recueil de plaintes et notices sur les pasteurs du Désert exécutés de 1684 à 1762. Il a commencé à dresser une liste détaillée des anciens livres qui se trouvent dans le pays ; il recherchera aussi les papiers et titres conservés dans les familles. Il existe dans les archives du consistoire d'Aulas une « lettre missive de Mgr le duc de Rohan, au sujet de l'alliance des protestants, du 15 novembre 1618, et un état des églises et des ministres jugés à Nismes par M. l'intendant, avec l'instance du présidial de Nismes, au mois de février 1685. »

— M. de Carbon-Ferrière, propriétaire à Milhau (Aveyron), demande à être membre de la Société. Attaché à l'Eglise réformée, comme l'ont été ses pères, il s'est réjoui de voir naître cette œuvre de piété filiale et veut y contribuer.

— Mad. El. Hovy, de Bordeaux, exprime le vif intérêt qu'elle prend au progrès d'une œuvre qui intéresse éminemment la vie évangélique.

— M. Vaurigaud, P. à Nantes, en nous témoignant l'approbation que le pre-

mier *Bulletin* a rencontrée chez ses amis, nous adresse l'adhésion de M. le pasteur L. Bénignus, de La Pouyade de Berneuil (Charente-Inférieure). M. Bénignus pourra nous communiquer une suite de colloques des églises de Saintonge et Angoumois, des 16 décembre 1761 et 24 août 1763 ; des églises du quartier de la Tremblade, du 6 juin 1765 ; de Saintonge et Angoumois, du 18 septembre 1766 ; du quartier de la Tremblade, du 29 avril 1772 ; *id.* du 18 avril 1775 ; *id.* du 10 juin 1778 ; *id.* du 28 février 1781 ; *id.* du 29 juin 1782 ; *id.* du 25 mars 1783 ; *id.* du 17 mai 1784 ; *id.* du 1<sup>er</sup> mai 1786 ; — le synode national au Désert en Bas-Languedoc, du 1<sup>er</sup> au 10 juin 1763 ; le synode provincial des églises de Bordeaux, Saintonge et Angoumois, du 17 juillet 1771 ; *id.* du 16 juin 1773 ; *id.* du 2 juin 1774 ; *id.* du 3 mai 1775 ; *id.* du 25 mai 1786.

— M. J. Fraissinet, P. à Aigues-Vives (Gard), nous adresse son adhésion et celles de MM. Barri, P. à Codognan, et Arnaud, instituteur à Aubais. Il désire seconder les efforts du Comité fondateur de la Société, et, dans cette intention, il s'applique à rassembler les faits épars qui se rapportent à l'intéressante église d'Aigues-Vives, du milieu de laquelle la révolution française emporta les deux pasteurs catholiques que la révocation de l'Édit de Nantes y avait implantés de vive force. Il se voit entraîné à étendre ses recherches à toute la Vannage et il espère qu'avec le temps elles seront fructueuses. Il rappelle que le martyr Alexandre Roussel prêchait aux portes d'Aigues-Vives, comme Brousson, dans une grotte qui n'est pas à un kilomètre de la ville.

— M. L. C. Oppermann, de Paris, s'empresse de répondre à l'appel d'une Société qui a toutes ses sympathies et lui paraît destinée à rendre de grands services.

— M. Merle d'Aubigné, de Genève, transmet son adhésion. Comme descendant de réfugiés français, il se félicitera d'être membre de la Société, et, comme historien, il sera heureux de profiter des secours qu'elle pourra lui apporter. Le cinquième volume de son *Histoire de la Réformation*, qu'il est sur le point de publier, est relatif à l'Angleterre ; mais dans le sixième dont il va s'occuper, il reprend l'histoire de la France et de la Suisse française au moins jusqu'au commencement de la réformation genevoise, 1526-1536. Il appelle les communications sur cette époque.

— M. H. Laforgue-Mondenard, P. à Antonin (Tarn-et-Garonne) adhère et fera ce qui dépendra de lui pour explorer les vieilles archives locales et en faire profiter la Société.

— M. F. Pécaut, membre du comité fondateur, nous écrit de Salies (Basses-Pyrénées), pour nous prier de compter son père parmi les membres de la Société, et il nous communique de sa part, comme premier gage de sympathie, la minute du procès-verbal de la démolition du temple de Salies, en mars 1683, auquel il a joint quelques notes. C'est un cahier de vingt-un rôles. Malheureusement les deux premiers ont été enlevés. Nous aurons peut-être lieu d'en reparler. Elie Benoît ne mentionne pas parmi les pièces justificatives l'arrêt du Conseil en vertu duquel fut détruit le temple de Salies.

— M. J. Labbé nous envoie deux placards de jugements rendus les 14 et 21 juillet 1756 ; 1<sup>o</sup> contre Gilbert, prédicant ; Etienne son neveu ; Gentelot de Sainte-

Foy; la mémoire de J.-D. de Balrieu de la Grâce; et André Bonfils; 2° contre Jeanne Aniaü, de Mornac; Sébastien Graveau, et Villeur Grenezai, de Saint-Sulpice; pour fait d'assemblées religieuses. Les condamnations portées, sont: la mort, les galères à perpétuité, le bannissement, la suppression de la mémoire.

— M. Thomas Hale, D. D. chapelain de l'ambassade d'Angleterre à Paris, a lu avec un grand intérêt le premier *Bulletin* de la Société, et demande à être admis au nombre de ses membres.

## SEPTEMBRE.

— M. A. Bianquis, P. au Vigan (Gard), transmet l'adhésion de M. Emile Cook, M. du St-Év. Il espère être mis à même de communiquer au Comité une copie ou des extraits d'un journal, tenu par un protestant, des événements qui se passèrent sous ses yeux lors de la guerre des Camisards.

— M. Alexis Muston, P. à Bourdeaux (Drôme), nous adresse une pièce Ms. sur *les persécutions advenues en l'année 1635, contre l'Eglise d'Annonay*, qu'il tient de M. Chabal, P. à Sainte-Agrève (Ardèche). Il nous donne quelques titres de livres relatifs à l'objet de nos travaux, et nous indique, comme possédant des Mss. et ouvrages rares, MM. de Terrebasse, près Lyon; Giraud, ancien député à Romans; le doct. Long, à Die.

— M. Edel, P. à Strasbourg, adhère à la Société et présente comme membre M. OEsinger.

— M. B. Méjanel, P. à Mazamet (Tarn) envoie son adhésion et celle de ses collègues, MM. Rabaud, Belugon, Rives, J. H. Salvétat et P. A. Salvétat. Il présente aussi comme membres MM. Olombel, Cormouls, Rives, Boudon et Salvaing. « Nous avons, écrit-il, salué avec bonheur la création de la Société et nous comptons qu'elle rendra de signalés services. De précieuses richesses historiques doivent être le fruit de ses travaux, et il est du devoir de tous de lui prêter une active et fraternelle coopération. »

— M. Fr. Lods, P. à Héricourt (Haute-Saône) transmet son adhésion et celle de son collègue M. A. Macler. Il présente aussi MM. Ch. Macler, G. Noblot et Alfred Martin. Il compte nous adresser bientôt quelques documents relatifs à l'histoire du protestantisme dans la contrée qu'il habite.

— M. O. Cuvier, P. à Metz, présente comme membre M. Sollier, ancien juge, qui prend aux travaux de la Société le plus vif intérêt.

— M. Sam. Jousse, P. à Port-Sainte-Foy (Dordogne) adhère ainsi que ses collègues MM. Marche et Goy. Il présente comme souscripteurs M. Benoist et Mad. Denois.

— M. Bungener, de Genève, nous écrit que la Société a toutes ses sympathies et qu'il l'a accompagnée, dès le début, de tous ses vœux. Il exprime le désir d'en devenir membre actif. — Nos lecteurs connaissent les productions à la fois élégantes et instructives de M. Bungener et savent combien l'auteur des *Trois sermons sous Louis XV* excelle à mettre en valeur les emprunts qu'il fait à l'histoire du protestantisme. Il s'est également montré peintre habile et fidèle, en exposant le *Concile de Trente* et *Voltaire et son temps*. La Société pourra sans doute lui fournir plus d'une fois des matériaux dignes de trouver place dans ses utiles compositions.

— M. V. Jaeglé, P. à Saint-Dié (Vosges), écrit que le premier *Bulletin* a excité son intérêt au plus haut degré et qu'il tient à honneur d'être membre de la Société. Il tâchera d'apporter quelque jour son contingent.

— M. Ch. Boube, P. à Milhau (Aveyron) fait adhésion. Il s'occupe déjà de recherches dont il attend un résultat intéressant. Il a entre les mains un manuscrit intitulé : « Livre contenant mémoires sur tout ce qui s'est passé de remarquable en France sur le subject des guerres, depuis l'an 1560 jusqu'en 1582. » Il y est surtout question du Rouergue et du Languedoc. C'est un travail de longue haleine et plein de détails.

— MM. Baillif et Doumecq, PP. à Melle et à Celles (Deux-Sèvres), envoient leur adhésion.

— M. J. Evard, P. à Saint-Laurent-du-Cros (Hautes-Alpes), adhère et fera son possible pour recueillir des documents. Ils sont rares dans la contrée, mais il sera d'autant plus attentif aux recherches.

—

*Le Presbytère de l'église française réformée de Francfort-sur-le-Mein  
au Président de la Société du Protestantisme français.*

Nous insérons la lettre suivante, qui sera lue avec le même intérêt que celle du consistoire wallon d'Amsterdam publiée dans le premier numéro (p. 49). De semblables témoignages de sympathie sont trop précieux pour ne pas être accueillis avec joie par tous nos lecteurs.

*A M. le Président de la Société du Protestantisme français, à Paris.*

Francfort-sur-le-Mein, le 15 décembre 1852.

Monsieur le président,

Le *Presbytère de l'église française réformée de Francfort-sur-le-Mein*, pénétré de l'importance des travaux de la *Société de l'histoire du protestantisme français*, nous a chargés d'être auprès de votre Comité l'organe de toutes ses sympathies. Issue des premiers tems à jamais mémorables de la Réformation dont vous voulez recueillir les glorieux monuments, notre Eglise ne saurait rester étrangère ni indifférente à votre œuvre. En lisant vos premières publications, nous nous sommes dit, comme tant d'autres de nos frères réfugiés : *tua res agitur*. Nous ne voudrions pas que les paroles du prophète dont vous avez fait l'épigraphe de votre *Bulletin* devinssent jamais pour nous le reproche d'un coupable oubli : *Vos pères, où sont-ils ?* Qu'ils se relèvent donc de leurs tombeaux, qu'ils parlent dans les pages de vos publications, ces nobles martyrs dont nous descendons, et qui ont payé de leurs biens, de leur patrie, de leur sang, la liberté dont nous jouissons aujourd'hui, d'adorer en esprit et en vérité le même Dieu-Sauveur auquel ils surent tout sacrifier ! Les sympathies de toute la chrétienté évangélique vous sont acquises.

Désireux de se tenir au courant de vos travaux et de vous témoigner l'in-

térêt qu'il y prend, le Presbytère de notre Eglise a décidé, dans sa séance du 48 novembre 1852, que le *Præses du corps des anciens* et le *Præses du corps des diacres* seraient, en vertu de leur charge, membres de votre société et souscripteurs chacun pour un exemplaire du Bulletin. Nous venons donc solliciter leur admission, en vous transmettant le prix de leur souscription.

Veillez, monsieur le Président, agréer l'expression de notre considération distinguée et de notre fraternel dévouement.

L. BONNET, pasteur.

J. N. SOUCHAY, ancien.

D. DU FAY, diacre.

---

### CORRESPONDANCE SPÉCIALE, ETC.

**Observations et communications relatives à quelques documents publiés. — Réponses à des demandes de recherches et nouveaux appels. — Avis divers.**

Nous pensons qu'un des résultats les plus utiles de notre publication doit être de provoquer des observations critiques, donnant lieu elles-mêmes à de nouvelles recherches, toujours profitables à la vérité historique. Nous avons appelé les communications de ce genre, et nous voyons avec plaisir qu'il nous en arrive de plusieurs côtés. C'est une des marques les plus probantes de l'intérêt que nos lecteurs prennent aux travaux de la Société. Autant que possible, nous ferons connaître ces observations, surtout lorsqu'elles tendront à expliquer, à rectifier, à compléter les sujets déjà traités dans le *Bulletin*, ou qu'elles en fourniront l'occasion. Nous commençons dès aujourd'hui.

Nous ne savions trop quel nom donner à cette partie de notre cadre. Comme ce sera un prélèvement sur la correspondance courante et qui se rattacherà toujours aux précédents *cahiers*, nous le placerons à la suite du dépouillement de la correspondance générale et nous l'intitulons *CORRESPONDANCE SPÉCIALE*, ce qui comprendra les *errata*, les *desiderata*, etc.

---

Un de nos correspondants nous a fait part d'une impression que nous avons déjà remarquée chez plusieurs personnes, au sujet du fragment de M. Ch. Weiss sur la *conversion de la noblesse protestante au XVII<sup>e</sup> siècle* (p. 46). On éprouve, nous dit-il, un sentiment des plus pénibles à voir les grandes familles abandonner en masse la religion évangélique et céder soit à la séduction des faveurs de la cour et de l'intérêt personnel, soit à la persuasion ou au prestige de la parole de Bossuet, soit enfin à des influences indivi-

duelles. Si ce tableau sans compensation est vrai, il faut sans doute le présenter tel quel à nos regards attristés et en gémir. Mais en est-il ainsi? N'y a-t-il que des ombres à ce tableau, et n'y a-t-il pas aussi des lumières? Hélas! le monde et ses pompes, la politique et ses intrigues avaient été pour beaucoup dans les mobiles de la conduite de tant de grands seigneurs devenus huguenots au XVI<sup>e</sup> siècle, et le changement des temps devait amener des changements de rôles parmi tous ces héros de circonstance. Il était tout simple que ceux qui avaient embrassé la Réforme comme un parti, qui y étaient restés comme dans un camp, désertassent tôt ou tard; l'intérêt devait faire apostasier ceux que l'ambition avait fait abjurer. Théodore de Bèze ne disait-il pas déjà avant 1562 :

. . . . . Quand vous tous je rassemble,  
Rois et seigneurs, bergers, brebis ensemble,  
Il m'est avis que mon compte ne trouve.  
J'en voy les uns *aux pattes de la louve*,  
J'en voy les uns *qui ont les cœurs faillis*...  
Je voy des loups *déguisés* en brebis;  
D'autres j'en voy *qui tournent leurs habits*...

C'étaient les faibles, les déserteurs de la première génération; il dut nécessairement y avoir ceux de la seconde et de la troisième. Mais est-il vrai que les fils et les petits-fils des forts et des fidèles de la première époque de notre glorieuse Réformation française n'aient donné que des exemples de défaillance et de lâcheté de conscience? Y eut-il en effet, dans les rangs élevés de *ceux de la religion*, si peu d'exemples de résistance aux tentations d'un Henri IV, d'un Richelieu, d'un Louis le Grand, qu'on en soit réduit à les compter sur deux doigts?...

Nous avons été touché du sentiment qui a inspiré la réclamation que nous venons de traduire sous forme dubitative, et nous sommes heureux d'avoir à y répondre d'une manière satisfaisante et consolante (1). Le résumé présenté par notre ami M. Ch. Weiss n'est assurément que trop exact dans ses traits généraux, et il faut reconnaître que sa peinture de ceux *dont les cœurs faillirent* et qui tombèrent *aux pattes de la louve* au XVII<sup>e</sup> siècle n'est que trop vraie, de même que l'exposé qu'il a fait des motifs de tant de conversions est bien celui qui résulte de l'histoire. Mais il est heureusement vrai que l'on peut compter plus de deux grandes familles protestantes qui aient tenu bon contre les appâts des convertisseurs, qui aient résisté à l'entraînement de l'exemple des nouveaux convertis et offert des témoignages de constance et de sincérité d'autant plus remarquables, qu'il y eut plus de difficultés et de sacri-

(1) Notre second *Cahier*, qui a paru sur ces entrefaites, a du reste apporté à notre correspondant une réponse indirecte, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même. C'est l'extrait de Saint-Simon cité à la page 113, et les pièces publiées plus tard (p. 165) ont dû y ajouter beaucoup. C'est ainsi que nos publications se compléteront ces unes les autres et formeront un tout instructif.



fices dans leur noble persévérance. Seulement ces exceptions, assez nombreuses, ne firent pas le même bruit que le scandale des défections et des abjurations : c'est la loi ordinaire. Forcés tôt ou tard de subir ou de fuir la persécution, les *fidèles* se condamnèrent volontairement à l'obscurité, et aujourd'hui ce n'est pas sans labour, nous le savons par expérience, que l'on parvient à retrouver les traces de ces admirables exemples de constance et de fermeté évangéliques. Il était impossible, pour une revue d'ensemble comme celle que faisait M. Weiss, de pousser à cet égard les investigations de détail aussi loin qu'il est nécessaire pour un travail d'analyse. Les matériaux d'ailleurs sont dispersés, cachés, enfouis. Bien des noms, qui seraient demeurés illustres selon le monde, sont allés s'éteindre à l'étranger, dans le modeste silence de l'infortune et de l'exil. Ce sera un des bienfaits de notre Société de retrouver ces glorieuses victimes, de les *rapatrier*, pour ainsi dire, et de leur rendre l'honorable notoriété qui leur est due, pour l'édification de la génération présente. Ainsi voyons-nous déjà reparaître et se révéler à nous des *Du Puy Montbrun*, des *Dangeau*, etc. ; aujourd'hui encore *protestants*, et revendiquant, contre l'opinion commune, la qualité de descendants *inconvertis* de leurs ancêtres réformés (1). C'est là aussi l'éminent service que rendra à notre histoire « l'œuvre de Bénédictins, » que MM. Haag ont entreprise sous le titre bien justifié de *France Protestante*, et qu'ils poursuivent depuis douze ans avec un zèle auquel nous ne saurions rendre assez hommage, nous qui les voyons de près à la tâche et qui pouvons apprécier leurs infatigables efforts. Ce qui est publié de leur travail nous permet déjà d'apprécier quels secours et quelles ressources contient et contiendra de plus en plus ce vaste *répertoire* biographique et encyclopédique qui nous a tant manqué jusqu'ici, et dont il est si important de seconder l'élaboration. Voici une série de noms de *seigneurs* et *gentilshommes réfugiés* que nous relevons dans les trois livraisons qui ont paru, et qui ne comprennent encore, comme l'on sait, que les lettres *A* et *B*, jusqu'à *Béthune* seulement.

*Gaspard-Armand de Châteauevieux*, d'une famille provençale, capitaine de dragons au service d'Angleterre, gouverneur du fils de Marlboroug ; — *D'Artis de Becquignoles*, d'une famille de Milbau, gouverneur de Cosel en Prusse ; — *Jean d'Artis de Troconis*, de la même famille, colonel de dragons au service de Prusse ; — *Jacques de Baune*, seigneur d'Avéjan, mort en Irlande sous les drapeaux du roi Guillaume ; *Jean de Bar*, baron de Maussac, sortis du royaume ; — *Paul-Auguste de Rochebrune*, lieutenant-colonel dans les troupes hollandaises, époux de la fille de *Barbeyrac* qui était aussi noble ; — *César de Bardonenche*, réfugié en Prusse, ainsi que *Jean*

(1) M. Weiss a déjà pu mettre à profit les informations de tout genre que la Société a fait surgir, et d'ici à la publication de l'ouvrage dont il a fait connaître quelques ébauches, il en aura singulièrement retouché et complété chaque jour les diverses parties. Nous espérons que ce livre, si important pour notre histoire, paraîtra au mois de novembre prochain.

*de Bardonenche*, seigneur de Souville ; — *Matthieu de Barret*, lieutenant-colonel en Prusse ; *Joseph de Barret*, major ; *Salomon*, lieutenant-colonel ; ils étaient frères ; — *Charles de Barjac Rochegude*, mort réfugié en Suisse, et son fils *Jacques* qui s'est signalé par son zèle dans les négociations relatives au rétablissement de l'édit de Nantes ; — Trois frères de *Batz*, tués à la bataille de la Boyne ; — *Henri de Briquemault*, baron de Saint-Loup, de la meilleure noblesse de Picardie, major-général au service de Prusse et gouverneur de Lippstadt ; — *Louis de Beauveau*, seigneur d'Espenca, lieutenant-général et grand-écuyer du roi de Prusse, qui le chargea de plusieurs missions diplomatiques importantes ; — *Alexandre du Roure*, d'une des plus anciennes familles du Languedoc, lieutenant-général dans l'armée anglaise, gouverneur de Plymouth, chargé d'affaires en Amérique ; — *Scipion du Roure*, général-major des troupes anglaises ; — de *Belcastel*, général au service d'Angleterre ; *Jean de Béringhen*, secrétaire du roi, réfugié en Hollande ; — de *Saint-Bonnet* commandant des Grands-Mousquetaires en Prusse ; — *Isaac Bigot*, seigneur de La Houville, réfugié en Hollande ; — de *Bernâtre*, de Picardie, réfugié en Angleterre, tandis que sa mère et ses sœurs se sauvèrent à Berlin ; — de *Besuc*, de la famille de Brueys, gouverneur, pour le roi de Prusse, du comté de Neuchâtel, où il a laissé les plus beaux souvenirs.

Nous ne citons pas ici les pasteurs nobles d'origine, comme *Beausobre* ; ils sont assez connus. Plus tard, la *France Protestante* aura à signaler parmi les gentilshommes français qui quittèrent biens, famille, patrie, pour leur religion, des *Bourbon-Malauze*, des *La Rochefoucauld*, des *Pierrebuffière* et d'autres des premières familles du royaume. De son côté, M. Weiss, qui, dans le fragment que nous avons publié, n'a point entendu parler des nobles protestants retirés à l'étranger, mentionne dans les chapitres consacrés à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la Hollande les noms de tous ces illustres exilés, représentants de la fidélité protestante (1).

Le même correspondant nous exprime un désir au sujet des *Ecrous des galères de Marseille* (p. 54) ; c'est celui de voir, pour éviter toute méprise, justifier par quelques mots d'explication ces seize coreligionnaires, sur vingt-

(1) C'est à ceux-là qu'il convient d'appliquer les vers que Boileau adressait, comme par dérision, au plat courtisan de la chambre de Louis XIV :

La noblesse, *Dangeau*, n'est pas une chimère,  
Quand, sous l'étroite loi d'une vertu sévère,  
Un homme issu d'un sang fécond en demi-dieux  
Suit, comme toi, la trace où marchaient ses aïeux.

En revanche, les deux derniers vers de la satire revenaient bien de droit au célèbre marquis :  
Sers un si noble maître, et fais voir qu'aujourd'hui  
Ton prince a des sujets qui sont dignes de lui.

(Sat. V.)

deux, condamnés à *vie*, pour avoir été trouvés avec des armes contre les *deffenses du Roy*. Nous nous rendons volontiers à ce désir, dont nous apprécions le motif, en rappelant ici ce qu'était cette prétendue *détention d'armes*, qui constituait le crime des protestants du Désert. C'était le temps des *dragonnades* et des *missions bottées*, c'est tout dire ! Tout ce qui restait d'anciens huguenots, ayant conservé la foi de leurs pères et s'obstinant à préférer le culte en esprit à la religion du Roi et de l'Etat, se trouvait par cela même hors la loi (1), et soumis au régime de la *maréchaussée* et des *intendants*. On sait quel était ce régime, spécialement en ce qui concernait les assemblées religieuses, et l'on comprend qu'il en résultait pour les malheureux protestants un état permanent de *légitime défense*. Traqués de solitude en solitude, de caverne en caverne, à raison de l'exercice des droits imprescriptibles de la conscience, qui leur étaient déniés, toujours en butte aux soudaines attaques de la force brutale, ils se tenaient la plupart en garde et prêts à défendre ou à vendre chèrement leur vie (2). S'ils avaient tort de vouloir opposer la violence à la violence, c'est un mouvement bien naturel assurément (*ignoscenda quidem, scirent si ignoscere*), et ce ne serait toujours pas à leurs agresseurs, aux violateurs du pacte social, à leur en faire un crime. C'est pourtant ce qui arrivait : le Roy entendait que ceux de la R. P. R. ne songeassent aucunement à se défendre, qu'ils fussent résignés à tout supporter en silence ; et, *selon son bon plaisir*, ses intendants envoyaient ramer sur ses galères quiconque était convaincu d'avoir une velléité contraire. Cela revient à dire que le crime de tant de malheureux était, non celui de détention d'armes, mais le *crime de religion*. Ces mots qui hurlent ensemble étaient devenus la formule consacrée ; ils étaient comme on dit, *de style*. Voilà les choses réduites à leur simple et horrible expression.

---

Répondant à l'invitation que nous avons adressée à nos lecteurs (p. 214),

(1) Ou, si l'on veut, *rebelles à la loi*. Mais à quelle loi ? — On lit dans le préambule de l'Edit de 1787, que « l'état des choses sollicitait depuis longtemps l'autorité royale de mettre un terme à ces dangereuses contradictions entre les droits de la nature et les dispositions de la loi. » Et plus loin : « Nos sujets non catholiques ne tiendront de la loi que ce que le droit naturel ne nous permet pas de leur refuser. » Remarquons en passant jusqu'où s'étendait la générosité du célèbre Edit de Louis XVI. Il y a pourtant encore des gens qui vous assurent avec aplomb que tout était fait avant 1789, que la Constituante n'a rien eu à redresser, que les funestes excès de 1793 n'ont été l'expiation d'aucun abus. Toujours est-il qu'ici Louis XVI reconnaissait naïvement que son aïeul du grand siècle avait mis les protestants *hors la loi* politique, civile et même naturelle. Cette dernière iniquité, il consentait enfin à la faire cesser. Mais il était, hélas ! trop tard pour concéder si peu, et le jour allait venir où de bien autres concessions ne sauveraient pas l'infortuné monarque, et où les entraînements de la lutte précipiteraient la nation elle-même dans les extrêmes opposés. Si du moins l'exemple de telles péripéties avait profité ! Mais, du grand au petit, n'avons-nous pas vu se renouveler ces tristes expériences dans certains pays catholiques de notre connaissance ? *Mutato nomine, de te fabula narratur.*

(2) Il ne faut pas oublier que *patience de huguenot* était passé en proverbe. (V. art. *Brousson*, France prot.) — Cela nous rappelle un détail de mœurs caractéristique que nous apprenait il y a peu de jours un catholique de Bohême. Dans son pays, lorsqu'on veut menacer quelqu'un de procédés qui ne sont pas précisément ceux de la douceur, il y a une locution populaire et traditionnelle qui consiste à dire : *Je te ferai catholique !*

de concourir à compléter la *Liste des églises réformées de France* vers 1562, M. A. Lièvre, de Montauban, nous a communiqué une note relative au Poitou, et qui permet d'ajouter à la liste dressée par MM. Haag quatre églises, savoir : Saint-Maixent, avant 1559 ; Thouars, avant 1561 ; Niort, avant 1562 ; Talmont, vers 1562. Celles mentionnées déjà dans la liste que nous donnerons plus tard, sont : Poitiers (Chrestien, ministre), en 1555 ; Châtellerault, en 1555, ou, selon l'*Hist. ecclés.*, en 1559 ; Montmorillon (Franç. de la Pouge, min.), en 1561 ; Loudun, avant 1561. Le nombre des églises de la province est ainsi porté de six à dix, et il est loin encore d'être complet. M. Lièvre pourrait indiquer un assez grand nombre de localités où la Réformation avait pénétré, où elle comptait même d'assez nombreux prosélytes, mais sans qu'il lui soit encore possible de dire s'il y avait là des églises organisées.

---

La note sur la *Médaille de communion des églises du Désert* (p. 439) nous a valu plusieurs communications intéressantes de MM. les pasteurs G. Goguel, de Ste-Suzanne (Doubs); O. Cuvier, de Metz (Moselle); Eug. Guérin, des Vans (Ardèche); G. Calas, de Castelmoron (Lot-et-Garonne); et M. J. Labbé, de La Tremblade (Charente-Inférieure). — « Un jour que j'administrais la sainte Cène, en 1835, dans l'église de Chez-Piet, près Jarnac (Charente), nous écrit-il, un campagnard très âgé se présenta et déposa d'abord sur la table une pièce que je pris pour un sou destiné aux pauvres. Ce ne fut qu'à l'issue du service que je pus l'examiner et que la chose me fut expliquée. Le vieillard appelait cette pièce un *marron*, et c'est le nom sous lequel on la connaissait dans la contrée. Vous savez que les officiers de service pendant la nuit marquent leur ronde aux postes par des marrons ou pièces qu'ils placent dans une boîte dont le commandant seul a la clé. De même ici, c'était une marque pour se présenter à la communion. Il paraît que le vieux mot *marreau* a été ensuite traduit par celui de *marron* dans l'Angoumois. La pièce que je possède est parfaitement conservée et tout à fait conforme à la gravure que vous en avez donnée dans le *Bulletin* (p. 140), sauf la lettre B, qui ne s'y trouve pas empreinte. En la reproduisant dans son numéro du 4 décembre, le journal *le Lien* dit que ces médailles rappellent un usage *fort peu protestant et peu sensé*. Cette appréciation me paraît erronée. En premier lieu, le *marreau* ou gage délivré par les pasteurs ou anciens appartient à la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et était exigé des communicants pour éviter toute surprise ou profanation de personnes étrangères à l'église et des ennemis acharnés du nom protestant. Nous croyons être dans la vérité historique sur ce point. En second lieu, le *marreau* était refusé à ceux que la peur ou des intérêts mondains avaient portés à abjurer le culte évangélique, en sorte qu'ils ne pouvaient participer à la communion (Synode de Saintonge

du 8 nov. 1682). C'était un moyen de défense et de discipline nécessaire alors. Dans la confession d'Augsbourg, il y a une coutume analogue, c'est l'inscription à un registre spécial, chaque fois que l'on veut participer à la sainte Cène (1). »—M. O. Cuvier nous confirme le fait de l'existence de pareilles marques de communion dans la paroisse de Courcelles-Chaussy. Comme elles sont d'un modèle différent, il profitera d'une prochaine occasion pour nous en envoyer un spécimen.—M. Guérin nous apprend qu'il possède une médaille du même genre que celle décrite et représentée dans le *Bulletin*; mais les lettres indiquant l'église sont D. G., et au lieu de : « *Petit troupeau, ne crains point,* » les paroles scripturaires sont : « *Mes brebis entendent ma voix et me suivent.* » Il met ce souvenir à la disposition de la Société. — M. G. Calas nous a fait parvenir, par l'entremise de M. le pasteur Montandon, de Paris, des médailles qui se sont trouvées être précisément de l'espèce signalée par M. Guérin. Elles portent la marque *C T* et ne présentent quant au sujet de la face qu'une imitation grossière de celle que l'on connaît. Elles paraissent aussi de fabrication plus récente ce qui expliquerait peut-être le changement du texte placé au revers. — Enfin, M. J. Labbé nous mande qu'il y a aussi à La Tremblade beaucoup de médailles de communion, marquées de la lettre *T* et appelées *merreaux*, ce qui est encore évidemment une corruption du mot *marreau*. L'usage paraît s'en être conservé jusque vers 1826.

M. Ch. Frossard nous a tenu parole et a déjà tiré de ses cartons provenant de Court de Gébelin, dont il nous avait entretenu (p. 133), une communication intéressante relative aux *deux derniers galériens du Désert* (p. 176). On la trouvera plus loin à sa place. — M. Ath. Coquerel fils aurait désiré pouvoir répondre à l'appel que M. Ch. Frossard lui avait en quelque sorte adressé, au sujet des papiers Paul Rabaut, dont il a reçu le précieux dépôt : le temps lui a manqué; mais ce qui est différé n'est pas perdu. — Enfin, M. le pasteur Lourde-Rocheblave, d'Orthez, nous a fait part d'une trouvaille qui coïncide heureusement avec les recherches que nous avons indiquées pour les papiers Court de Gébelin. M. Vidal, président du tribunal civil, membre du consistoire, et appartenant à l'une des plus anciennes familles protestantes du pays, l'ayant introduit dans les combles de sa maison et lui ayant permis de fouiller dans de vieux coffres qui n'avaient pas été ouverts depuis bien longtemps, notre correspondant a eu la satisfaction d'y découvrir quelques volumes dont nous aurons à parler, et une liasse de papiers contenant 81 pièces manuscrites, toutes relatives aux églises du Béarn. La plus ancienne est une copie des actes du synode national de 1748 (que M. de Félice ne mentionne pas dans son his-

(1) M. Goguel avait déjà parlé des *marreaux*, page 175 de la petite *Histoire des églises réformées de la Charente*, publiée par lui en 1836. Nous ne nous en sommes aperçu qu'après coup.

toire); viennent ensuite les actes du synode provincial de Béarn en 1763, 1765, 1766, 1777, 1784; dix-huit lettres des églises du Poitou, du Dauphiné, du Vivarais, des Cévennes, du Languedoc, de Normandie, de Saintonge, de Provence, de Montauban, de Tonneins, écrites de 1763 à 1766, aux églises du Béarn, pour leur exposer leur situation et leurs souffrances; sept lettres autographes de *Court de Gébelin*, écrites de 1764 à 1768, et adressées à M. Vidal, membre du consistoire d'Orthez, avec les réponses de ce dernier. (Cette correspondance renferme de précieux détails sur les persécutions auxquelles les églises de Béarn étaient soumises à cette époque.) En dernier lieu un Mémoire de 1764 sur la formation d'une compagnie protestante à l'effet de fournir des fonds à l'Etat. Ce Mémoire est manuscrit et renferme l'adhésion de pasteurs du Béarn, mais sans signature. C'est évidemment le projet signalé dans la note 1 de la page 482 du *Bulletin*. — On voit que les pièces qui viennent d'être mentionnées peuvent contribuer à combler certaines lacunes regrettables ou à confirmer d'autres renseignements analogues, en attendant que la succession Gébelin se retrouve, ce dont nous ne pouvons, ni ne voulons désespérer.

A cette occasion, M. L. Rocheblave nous prie d'appeler l'attention de nos lecteurs et collaborateurs sur le fait que voici. Divers ouvrages protestants ont été imprimés à Orthez. M. Pyt en recueillit quelques-uns qui ont été, après sa mort, vendus à Paris. Il serait important de les retrouver pour aider à la reconstruction de l'histoire du protestantisme en Béarn. Dans ce même but, M. L. Rocheblave, qui s'occupe activement de cette histoire, demande qu'on veuille bien lui donner connaissance des documents et correspondances que l'on rencontrerait ailleurs sur le Béarn. On se souviendra que c'est à cet échange mutuel de services que la Société doit aboutir pour porter tous ses fruits : *Do ut des*.

M. L. Goguel, P. à Saint-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), nous remercie d'avoir fait paraître la *Notice sur cette église* que contenait la lettre à Paul Ferry (p. 439). « De semblables documents, » nous dit-il, « font un grand bien dans les paroisses qu'elles concernent. C'est une salutaire question que celle qui est adressée aux consciences protestantes : *Vos pères, où sont-ils?* »

M. le général Bonnet, de la Drôme, nous écrit que le chiffre de 75,000 âmes assigné à la province du Dauphiné par le document officiel fourni à Portalis en 1802 (p. 487), est inexact. Il a trouvé dans la bibliothèque de Valence un manuscrit de l'année 1698 qui jette quelque lumière sur la population protestante du Dauphiné en 1687 et précise une époque où leur émigration a été vraisemblablement le plus considérable. C'est une *Description de la Gé-*

*néralité de Grenoble*, par M. Bouchu, intendant de ladite Généralité. Il en a extrait la note suivante : « Dans l'élection de Grenoble, en 1687, il y avait 6071 protestants ; à la fin de novembre de la même année il en était *déserté* (sic) 2025. — Dans l'élection de Vienne, il y en avait 447, dont 73 avaient déserté. — Dans celle de Romans 724, dont 373 avaient déserté. — Dans celle de Valence 4229, dont 617 avaient déserté. — Dans celle de Gap, recette de Gap, 1200 ; 744 déserteurs. — Dans celle de Montélimart, 13,580 ; 2716 déserteurs. » Par conséquent, sur 49,000 protestants, le cinquième, c'est-à-dire 10,300 émigrèrent en 1687. Il en resta 39,000. Chose curieuse, c'est précisément le chiffre actuel et exact des protestants du seul département de la Drôme, ainsi qu'il résulte du dernier recensement contrôlé par les pasteurs. L'Isère comprend dans son unique consistoriale 6 à 7000 réformés, et les Hautes-Alpes autant. Nous sommes revenus au chiffre des premières années qui suivirent la révocation, en constatant néanmoins un déplacement, car la *sous-préfecture* de Briançon qui représente à peu près l'ancienne *recette* de ce nom, n'a plus, il s'en faut de beaucoup, le même nombre de protestants. Les persécutions, l'*absence de culte*, la disette de pasteurs et diverses autres causes n'ont donc eu d'autre résultat que d'arrêter le développement normal de la Réforme dans cette province du Dauphiné.

—

L'appel de M. Jal, à l'effet d'obtenir des matériaux pour son histoire du grand Duquesne (p. 222), n'est pas resté infructueux. M. P. A. Labouchère, ami zélé de notre œuvre, nous a adressé la copie d'une lettre autographe de l'amiral au ministre (Mazarin). Cette lettre, en date du 22 juin 1648, est importante et a un intérêt tout spécial pour l'habile biographe du grand homme. Elle constate un passe-droit dont il se plaignait et confirme aussi ce que l'on sait de l'étrange administration de cette époque.

A ce propos, nous demandons à nos lecteurs de rechercher et nous procurer deux ouvrages qui n'ont peut-être d'autre mérite que celui d'être presque introuvables, lorsqu'une fois par hasard on aurait besoin d'en prendre connaissance. A défaut de la communication des bouquins eux-mêmes, nous prions que l'on veuille bien nous indiquer où ils se rencontreraient. Ce sont 1° *Journal du voyage de Duquesne aux Indes orientales*, par un garde-marine sur son escadre. Bruxelles, 1692 ; in-12. — 2° *Journal d'un voyage fait aux Indes orientales par une escadre commandée par M. Duquesne*, depuis le 24 février 1690 jusqu'au 20 août 1693, par ordre de la compagnie des Indes orientales. La Haye, 1721 ; 3 vol, in-12.

—

On nous a demandé de diverses parts de faire connaître, si nous le savions, quel a été sort de la précieuse *Bible de famille de Du Plessis-Mornay*, dont

nous avons fait l'objet d'une notice (p. 202) qui a excité un vif intérêt. On sera heureux d'apprendre que le président de la Société a pu en faire l'acquisition, et que ce rare trésor est ainsi rentré dans des mains protestantes. Nous profitons de ce qu'il en est ici question, pour avertir qu'un *lapsus calami* a fait figurer le *PROVINCIAL des jésuites*, au lieu du *NOVICIAT desdits jésuites*, comme ayant possédé notre volume au siècle dernier. C'est une erreur à corriger. Nous ajoutons que nous avons vu à la Bibliothèque Mazarine un magnifique exemplaire du *Mystère d'iniquité*, in-folio, admirablement imprimé sur vélin, édition de Saumur, avec illustrations coloriées, et reliure de maroquin rouge, conforme à celle de notre Bible. C'était sans nul doute l'exemplaire de Du Plessis-Mornay, qui y a intercalé de nombreux feuillets contenant des annotations et additions autographes. On nous a assuré qu'il y avait à la Bibliothèque Impériale quelques volumes semblables, provenant de la bibliothèque de Mornay. Il l'avait léguée à la ville de Saumur, qui l'aura laissé disperser.

OUVRAGES, ETC., OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Médaille frappée à Rome en l'honneur de la Saint-Barthélemy, *fac-simile*  
offert par M. le pasteur Vors.

On a nié et on nie encore aujourd'hui avec assurance l'existence de cette fameuse médaille. Le cas est en effet embarrassant, mais non pas pour nous. Nous n'avons pas de frais de démonstration historique à faire pour établir l'authenticité de ce monument pontifical et romain. Un savant catholique s'est chargé de ce soin. Nous ne pouvons donc mieux faire que d'en donner ici la gravure et d'en emprunter la description au bel ouvrage du jésuite Philippe BONANNI (*Numismata Pontificum*, Romæ, 1689, 2 vol. in-fol.). La médaille dont il s'agit est la 27<sup>e</sup> de celles qui sont représentées dans les planches du Pontificat de Grégoire XIII, voir tome I, page 336.

« XXVII. HUGONOTORUM STRAGES. MASSACRE DES HUGUENOTS.



« C'est ici le massacre des rebelles Calvinistes, surnommés Huguenots; massacre blâmé par un si grand nombre d'hérétiques, approuvé par tant de



défenseurs catholiques; massacre qui fut accueilli par les applaudissements de Rome et de l'Espagne, par les plaintes, les accusations et les gémissements de l'Allemagne, de l'Angleterre et d'une partie de la Suisse (1).

« Les sectateurs de Calvin avaient été vaincus, plutôt que domptés, en différentes batailles, dont trois sont principalement célèbres. La première est celle de Dreux, où le prince de Condé fut fait prisonnier par François de Guise, chef du parti catholique (1561). La seconde, celle de Jarnac, en Saintonge, où périt le même Condé (1569), et qui fut gagnée par Henri, frère du roi. La troisième, celle de Moncontour, en Poitou, gagnée la même année par le même prince. Les rebelles essayèrent des pertes considérables...

« Deux ans plus tard, il en fut fait un bien autre carnage à Paris et en d'autres lieux, lorsqu'ils furent venus à Paris en grand nombre, à l'occasion du mariage de Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui était alors des leurs, avec Marguerite, sœur du Roi. Car Charles IX, enfant d'un caractère généreux (*generosa indole*), aussitôt après que la tutelle de sa mère et des grands eut pris fin, résolut d'exterminer les Hérétiques, et en fit périr en effet une grande quantité en différents endroits, à un jour donné, qui fut celui de la fête de saint Barthélemy.

« Ce massacre commença à Paris le 9 des kalendes de septembre de l'an 1572, à un signal donné par la grosse cloche du Palais-de-Justice. Et pendant trois jours et trois nuits, sans interruption, soixante mille hommes firent une horrible boucherie (*lanienam horribilem*) des rebelles et des hérétiques. En somme, six cents maisons furent livrées au pillage ou à l'incendie, et quatre mille hommes furent tués (2); mais le carnage ne fut pas renfermé dans la seule ville de Paris. Il s'étendit à beaucoup d'autres villes, et, au moyen de semblables exécutions dans les provinces, on se débarrassa de vingt-cinq mille individus.

« Ce changement inespéré de l'état des choses en France combla le pape et l'Italie d'une joie d'autant plus vive qu'ils avaient redouté davantage de voir la Péninsule elle-même infectée par l'hérésie. Aussitôt après en avoir reçu la nouvelle, le pape se transporta de l'église de Saint-Marc à l'église de Saint-Louis avec une pompe solennelle; et ayant ordonné un Jubilé (réjouissance publique), il invita tous les peuples chrétiens à prier pour la religion de la France et pour le monarque de ce royaume.

« Il fit peindre par Georges Vasari, au Vatican, le massacre de Coligny et de ses partisans, comme un monument de la religion vengée et de la ruine de

(1) On remarquera que l'auteur débute comme un simple rapporteur des faits. Mais on va voir que son article est loin d'être *incoloré*, et qu'il est digne au contraire de l'approbation officielle dont le livre est revêtu.

(2) « Il périt, durant sept jours, plus de six mille personnes, dit Bossuet; on pilla six à sept cents maisons... »

l'hérésie (1). Assuré que cette large saignée (2), qui avait retiré tant de sang corrompu du corps malade de la France, lui serait salutaire, il fit féliciter le roi par son légat, et lui donna le conseil de persister vigoureusement dans ce qu'il avait entrepris, et de ne pas compromettre par la douceur ce qu'il avait si heureusement commencé par des remèdes sévères.

« Pour montrer que le massacre avait été accompli avec le secours de Dieu et sous sa divine inspiration (*divino consilio*), il fit frapper une médaille où l'on voit un ange, armé d'un glaive et d'une croix, poursuivre les rebelles; image qui rappelle à la fois ces croix blanches dont on avait marqué les maisons des hérétiques, et celles que les soldats portaient à leurs chapeaux.

» Saint Jérôme nous apprend que les anges sont les ministres de la colère céleste, qui se servit en cette occasion des armes du roi. C'est ainsi qu'un ange du Seigneur frappa pendant la nuit 85,000 Assyriens campés devant Jérusalem. Au reste, rien de plus antique que la représentation des anges. Dieu ordonne dans sa loi de figurer et de conserver ces saintes images, dans le sanctuaire même du temple. « Tu feras deux chérubins d'or qui se regarderont mutuellement, aux deux côtés du sanctuaire. Exode XXV. »

On nous a communiqué un morceau qui trouve ici tout naturellement sa place. C'est un fragment d'un discours prononcé devant Grégoire XIII, par Marc Antoine MURET, le dixième jour des kalendes de janvier 1573. Le voici :

« ... Tout semblait rendu à la paix, et l'on pouvait espérer que la plupart de ces malheureux reconnaîtraient leur erreur et s'empresseraient de rentrer dans le sein de l'Église. Mais ces ravisseurs de la patrie, ces parricides qui avaient caché, enseveli presque la France sous les cadavres de ses enfants, dont les glaives, habitués à massacrer l'innocence, étaient toujours altérés de sang et de meurtre, pensèrent mal répondre à leur passé, s'ils ne couronnaient par un nouveau forfait ces triomphes dont le souvenir était encore si

(1) On lit dans l'ouvrage intitulé : *Selectissimorum orbis monumentorum Appendix* (p. 112), qu'un tableau était exposé au Vatican, avec cette inscription :

GASPAR COLIGNVS, OLIM AMIRALIVS, ACCEPTO VULNERE DOMUM DEFERTUR.

(L'amiral Coligny blessé est rapporté à son logis.)

GREGORIO XIII PONTIF. MAX. M D LXXII.

Ce tableau n'est évidemment pas celui de Vasari, puisqu'il s'agit ici, non du meurtre du 24 août, mais de la tentative d'assassinat de Maurevel, qui avait eu lieu le 22.

Quant à l'inscription du tableau de Vasari, une note du *Recueil des lettres missives d'Henri IV* (tome I, p. 36), nous apprend qu'elle était ainsi conçue :

PONTIFEX COLIGNII NECEM PROBAT.

(Le souverain pontife approuve la mort de Coligny.)

Henri Martin rapporte que cette peinture fut exposée en lieu très apparent et honorable et qu'on peut la voir encore. (*Hist. de Fr.*, t. X, p. 398.)

Le vieux traducteur français de la narration de Camille Capilupi (*Le stratagème de Charles IX*, Rome, 1572), a-t-il eu tort ou raison, lorsqu'il a dit : « Quant à la vérité de l'histoire, y a-t-il un lieu au monde auquel aient été mieux connus les plus grands secrets de cette tragédie, que Rome, en laquelle et pour laquelle il se peut dire que le tout s'est entrepris et exécuté ? »

(2) C'est le mot du maréchal de Saulx-Tavannes excitant les assassins, en criant par les rues : *Saignez ! saignez ! Les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'aoust comme en may!* (Brantôme.)

vivant. Ils étaient entraînés, précipités dans le supplice par les furies, vengeresses de tous leurs attentats contre Dieu et les hommes. Troublés et éperdus, ils n'ont pas craint de conspirer contre la tête et le salut d'un Roi qui leur avait pardonné leurs atrocités, les avait accueillis avec bonté, avec amour. Le ciel découvrit cette conspiration le jour même où elle devait éclater, et ces scélérats, ces violateurs des traités virent retomber sur eux les machinations qu'ils préparaient contre le Roi et presque toute la famille Royale. O nuit mémorable, et digne d'une marque toute particulière dans nos fastes, qui, par l'exécution de quelques factieux, a sauvé le Roi d'un péril de mort, et le royaume à jamais de la crainte des guerres civiles ! Oui, j'aime à le croire, cette nuit, les étoiles brillèrent d'un plus vif éclat, la Seine roula plus fièrement ses ondes pour rejeter plus vite à la mer les cadavres de ces hommes impurs. O heureuse femme, Catherine, mère du Roi, etc... Heureux aussi, vous, frères du Roi!... O jour plein de bonheur et d'allégresse, que celui où vous-même, TRÈS SAINT PÈRE, vous reçûtes les nouvelles de France, et allâtes rendre grâces solennellement au Dieu tout-puissant et au saint Roi Louis ! Et quelles nouvelles plus agréables en effet pouvaient vous être apportées ? Quel plus heureux commencement de votre pontificat eussions-nous pu souhaiter ?... » (*Oratio XXII.*)

Les citations qui précèdent n'ont pas besoin de commentaires. Elles seront complétées par beaucoup d'autres. On peut voir dans l'*Histoire de Jeanne d'Albret*, par M<sup>lle</sup> Vauvilliers, l'inscription commémorative de la Saint-Barthélemy que le cardinal de Lorraine fit placer en l'église de Saint-Louis, à Rome, le 6 des ides de septembre 1572.

— **Certificat de Proposant donné au Désert par le Synode provincial du Vivarez, le 14 septembre 1726.** Offert par M. le pasteur Mazade, de Tournon (Ardèche.)

Cette pièce, sur parchemin, est intéressante comme spécimen, et à cause du sceau des Eglises *sous la croix* qui y est annexé. Le cachet se trouve brisé en quelques endroits, mais, à l'aide d'une autre empreinte par timbre sec que M. Ath. Coquerel fils nous a communiquée, on a pu parvenir à le reproduire exactement. Ces sortes de sceaux sont très rares, surtout les empreintes à la cire ; M. Coquerel n'a pu trouver dans sa collection de papiers Rabaut qu'une seule pièce qui portât celui ci-dessous, et une autre avec un sceau différent, tous deux à timbres secs. Nous les reproduirons également.

---

PIERRE CHABRIÈRES, dit BRUNEL, du Vivarez, Ayant Proposé la Parole de Dieu aux Eglises Réformées et persécutées dudit Vivarez depuis un assez long tems, avant et après l'Etablissement de la Sainte et Sacrée Discipline qui s'observe parmi nous ; avec bien de zelle et d'édification : et ayant

même produit des fruits très-considérables. LA VÉNÉRABLE COMPAGNIE DU SYNODE PROVINCIAL dud. Vivarez, assemblée le quatorzième de Septembre Mil sept cens vingt-six, lui a continué la charge de Proposant, lui donnant pouvoir de prêcher la Parole de Dieu et exercer la Discipline Ecclésiastique auxdites Eglises du Vivarez sans toucher aux Sacremens jusques à une plus ample vocation et entière ordination au Saint-Ministère, si Dieu l'y appelle. Demeurant dans le sentiment de lui continuer la vocation de Proposant, tant qu'il fera paroître un vrai et prudent zelle pour la gloire de Dieu, pour l'édification de l'Eglise et pour l'observation de la Sainte Discipline. Nous prions Dieu qu'il augmente en lui ses grâces, qu'il le bénisse, le protège, et le sanctifie.

Donné au Désert, de notre Assemblée Synodale, et scellé du Sceau de nos Eglises du Vivarez le quatorzième septembre Mil sept cens vingt-six.

P. DURAND, M. modérateur.

BERNARD, secrétaire P. CLERGUES, proposant. G. FAURIEL, propt.

[Le sceau est ainsi placé à droite. Il est de cire noire et attaché par un lacet triple de soie noire sur lequel il est apposé.]



(L'abondance des matières nous oblige à ajourner la mention d'autres dons faits, en assez grand nombre déjà, à la Société.)

#### LISTE DES MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIÉTÉ.

(Suite.)

- | MM.  | MM.   |
|--|---|
| 451. RONDEAUX-POUCHET (Mme), Rouen.                    | 464. LAURENS Saverdun (Ariège).                                 |
| 452. FARJAT, P. Nyons (Drôme).                         | 465. WEISS, P. Altweiler (Bas-Rhin).                            |
| 453. MULLER (Henri), libr. Bordeaux.                   | 466. TARROU, P. Nîmes (Gard).                                   |
| 454. SAIGEY (Ed.), Havre (Seine Inférieure).           | 467. MÉNARD ST.-MARTIN, P. Id. (Id.).                           |
| 455. CAILLIATTE, P. Lemé (Aisne).                      | 468. ROUSSY (Mme). Id. (Id.).                                   |
| 456. CROTTET (A.), P. Yverdon, cant. de Vaud (Suisse). | 469. COSTE (Mlle Emma). Id. (Id.).                              |
| 457. VIDAL, P. Bergerac (Dordogne).                    | 470. NÈGRE (Mlle Juliette). Id. (Id.).                          |
| 458. MAZADE, P. Tournon (Ardèche).                     | 471. FABRE, P. Graissessac (Hérault).                           |
| 459. CABEREL, P. Genève (Suisse).                      | 472. AMIEL (le Prof.). Genève (Suisse).                         |
| 460. GIRAL, Prangins, cant. de Vaud (Id.).             | 473. GIBAUD, P. Moncoutant (Deux-Sèvres).                       |
| 461. CELLERIER (le Prof.). Genève (Id.).               | 474. LABBÉ (J.). La Tremblade (Charente-Inf.).                  |
| 462. MUNIER (le Prof.). Id. (Id.).                     | 475. BOREL (E.), r. St-Georges, 2. Paris.                       |
| 463. LAGARDE, avocat. Tonneins (Lot-et-G.).            | 476. RANGIER, avocat. Cellefroidin, par Mansle (Charente-Inf.). |

## MM.

477. HOLLARD (Jules). Olivet (Loiret).  
 478. OGIER, P. Bar-le-Duc (Meuse).  
 479. LENOIR. M. du St-Ev. Villeneuve, Vaud. (Suisse).  
 480. SCHALLER (F.-A.), P. Colmar.  
 481. KIENLEN (H.-G.), P. Id.  
 482. BUHL (Ch.), P. Id.  
 483. HEINTZ (Ch.), P. Id.  
 484. MOLK (le doct. J.-C.). Id.  
 485. BLECH (J), à Ste-Marie-aux-Mines.  
 486. AMSTONTZ (Chr.), Institut. chef. Colmar.  
 487. MOREL, P. Thann (Haut-Rhin).  
 488. BURCKHARDT, P. Guebwiller (Id.).  
 489. KUS, P. Cernay  
 490. JOSEPH, P. Mulhouse  
 491. TACHARD, P. Id.  
 492. BRAUN, P. Id.  
 493. KOEHLIN (Emile). Id.  
 494. FRANCK (Fréd.). Id.  
 495. DOLL (Math). Id.  
 496. RISLER (Jean). Id.  
 497. GROSHENTZ (H). Id.  
 498. MANTZ (Jean). Id.  
 499. SCHOEN (J de Fréd.) Id.  
 500. TRAPP (Edouard), Id.  
 501. SCHLUMBERGER jeune. Thann.  
 502. STOEBER, P. Mulhouse.  
 503. DUNOT (G.-D.), P. Couthenans.  
 504. BEURLIN, P. Ethobon (Haute-Saône).  
 505. REBILLARD M. du St-Ev. Echavanne (Id.).  
 506. PÉCAUT, nég. Salies (Basses-Pyr.).  
 507. GOULARD, P. Contay (Somme).  
 508. BLAIN, P. Nauray (Aisne),  
 509. ROBIN, P. Fresnoy (Id.).  
 510. ANDRIÉ, P. Berlin (Prusse).  
 511. GOGUEL (L.), P. Ste-Marie-aux-Mines.  
 512. LAGET, P. Bernis (Gard).  
 513. TACHARD (A.), P. Uchaud (Id.).  
 514. BAUP (Ch.), Prof. Lausanne (Suisse).  
 515. DE CONINCK (Fréd.). Havre (Seine-Infér.).  
 516. OLIVE, P. Caen (Calvados).  
 517. GRELLET. Bayonne (Basses-Pyrénées).  
 518. BERGERET, nég. Id. (Id.).  
 519. MAZE (Emile) Id. (Id.).  
 520. PAUL, dir. des salin. d'Oraas près Salies (Id.).  
 521. FRIEDEL (G.), avocat. Strasbourg.  
 522. FRIEDEL (Théod.), homme de lettres. (Id.).  
 523. HOLTZAPFEL, avocat. (Id.).  
 524. PAIRA, P. (Id.).  
 525. RIGAUD, prof. à la Fac. de méd. (Id.).  
 526. *Le conseil presbytéral de Pignan* (Hérault).  
 527. BOISSARD, P. Josnes (Loir-et-Cher).  
 528. LEVVRAZ, 54, r. Neuve des Mathur. Paris.  
 529. PESCHIER (E.), P. Lagorce (Ardèche).  
 530. PESCHIER aîné. Vallon (Id.).  
 531. OLLIER DE MARICHARD. Id.  
 532. DUPOUX. Id.  
 533. MAZELLIER. Lagorce (Id.).  
 534. OLLIER (Fr.), P. Salavas (Id.).  
 535. DE RAHLENBECK (C.), consul de S. M. le roi de Saxe à Bruxelles.  
 536. DESHOURS-FAREL. Montpellier.  
 537. MICHEL (Ed.). Id.  
 538. GRELLET. Id.  
 539. ALBERT. Id.  
 540. LAVIT DE CANET. Id.  
 541. SIAU (Mlle). Id.  
 542. DOUEN, étud. à la Fac. de théol. Strasbourg.  
 543. WASHINGTON (T.). St-Leger, près Darnetal (Seine-Infér.).  
 544. F. B., (par Barthès, libr. Londres.)  
 545. Id. Id.  
 546. ODIER (le Prof.). Genève.

## MM.

547. *La Société de lecture de Genève*  
 548. MICHAUD, libr. Neuchatel (Suisse).  
 549. EYNARD (Ch.). Beaulieu.  
 550. MINOT Fontainebleau (Seine et-Marne).  
 551. LOWTHER (Mme Elisabeth). Orleans.  
 552. DE BARRAU (Mme). Sorèze (Tarn).  
 553. GAILLARD-LEMAITRE. Monville. près Rouen.  
 554. ALBY (Ernest), 1, r. Laffitte. Paris.  
 555. COURANT (Louis). Poissy (Seine-et-Oise).  
 556. DUBOIS DE SARRAN père. Niort (Deux-Sèvres).  
 557. BUISSON (E.). P. Lyon.  
 558. ESCHIMANN, P. Id.  
 559. ILLAIRE, P. Id.  
 560. TEISSIER (Emile), dir. de la succursale de la Banque de France. Lyon.  
 561. FERRAND (Fréd.). Id.  
 562. AUDRA (Daniel). Id.  
 563. CLAPAREDE (Théod.). M. du St Ev. Genève.  
 564. ROLLIN (Edm.). Elbeuf (Seine-Inférieure).  
 565. LA RIVIERE (Mme Ve). Rennes.  
 566. GREGORY. Lorient (Finistère).  
 567. PLANTA. Id.  
 568. RAINBAUT. Sancerre (Cher).  
 569. BÉCHARD, juge de paix. Lézan (Gard).  
 570. CLARIS. Id.  
 571. MICHEL. Id.  
 572. GAUTIER. Cassagnoles (Id.).  
 573. DURAND (P.-E.), P. Bordeaux.  
 574. BOSC-TEULON (Mme). Id.  
 575. FAURE (Jules). Id.  
 576. THIERRY, 1, cité Bergère. Paris.  
 577. NEEL (Ph.), M. du St Ev. Congenies (Gard).  
 578. SOULIER (Alex.), P. Anduze (Id.).  
 579. AUZIÈRES (L.), P. Générargues (Id.).  
 580. DECROS (Alex.), P. Tornac (Id.).  
 581. BASTIDE, P. Ribaute (Id.).  
 582. VOLFELIÈRES, P. Canaules (Id.).  
 583. SPRECHER (Louis). Anduze (Id.).  
 584. MONTVAILLANT (A. de), avoc. Anduze (Id.).  
 585. MASSÉ (Et.), P. Courmoult (Hérault).  
 586. FLAISIÈRES, P. Villeveyrac (Id.).  
 587. DECROS, P. Fonts-du-Ponzin (Ardèche).  
 588. DE MAGNIN, P., au Pouzin (Id.).  
 589. ARNOUX, P. Charmes (Id.).  
 590. WHATLEY (le docteur), archevêque de Dublin, M. C. de l'Institut. Irlande.  
 591. GAUFFRÈS. Batignolles (Seine).  
 592. HARTMANN, anc. Pair de France. Munster (Haut-Rhin).  
 593. BIRKEL (Ed), négociant. Colmar.  
 594. CHEVALIER (Ed.), Id. Id.  
 595. CHEVALIER (Et.), Id. Id.  
 596. BALZINGER, libr. Id.  
 597. HERRENSCHNEIDER, P. Horbourg, p. Colmar.  
 598. SCHERR, P. Aodolsheim.  
 599. T. G. Paris.  
 600. MAYSTRE (P.), P. Gajan (Gard).  
 601. PEUGEOT (Const.). Auncourt (Doubs).  
 602. PEUGEOT (Emile). Valentigney (Id.).  
 603. HIMLY, P. Saint Nicolas. Strasbourg.  
 604. GRAFF, candidat en théologie. Id.  
 605. ROEHRICH, P. Id.  
 606. BOECKEL (Th.), doct. en méd. Id.  
 607. KRAFFT, M. du St Ev. Id.  
 608. BREISTEIN. Id.  
 609. HICKEL, notaire honor. Id.  
 610. DE BUSSIÈRES (Mme la vicomt.) Id.  
 611. CASTELNAU (J), anc. magistr. Montpellier.  
 612. PLANTIER (Alfred), Id.  
 613. COULOMB, P. Brignon (Gard).  
 614. BOUYET (Adr.). Saint-Sauveur de Montagut (Ardèche).  
 615. DE POURTALES (H.), r. de Londres, 25. Paris.

- | MM.   | MM.  |
|---|--|
| 616. CALVET-BASSON (Henri). Toulouse.                             | 657. VIGNE (Paul). Id.   |
| 617. DUCHÉYLAUD, chef de div. à la préfecture de Toulouse.        | 658. BONNET, capitaine en retr. Id.                            |
| 618. FOURGASSIÉ-VIDAL, anc. représentant. Castres (Tarn).         | 659. ARNAUD (Cas.), banquier. Id.                              |
| 619. ALBY (Louis), ingénieur. Id.                                 | 660. BARNOUIN (Mme Ve). Saillans (Id.).                        |
| 620. ARMENGAUD, P. Réalmont. Id.                                  | 661. CHAGNARD (G.), négociant. Mens (Isère).                   |
| 621. LAFON DE CAUDAVAL (Fr.). Id.                                 | 662. BACHASSE (B), Id. Id.                                     |
| 622. VERDET, doct. ès sc., 7, r. d'Assas. Paris.                  | 663. FREUNDLER (Alb.), M. du St Ev. Genève.                    |
| 623. D'ESTIENNE, P. Ganges (Hérault).                             | 664. ROGET (Phil.). Barjac (Gard).                             |
| 624. TOUREIL, P. Id.  | 665. LARNAC (Joseph). Nîmes (Id.).                             |
| 625. FERMAUD, P. Grenoble (Isère).                                | 666. MAURY. Id.  |
| 626. BIÉTRIX. Id.   | 667. GRANIER, inspect. des forêts. Montpellier.                |
| 627. LE CAYELIER (A.), nég. Caen.                                 | 668. DAVILLIER (Mlle Léonie), 16, r. Basse du Rempart. Paris.  |
| 628. BOST (Aug.). P. Reims.                                       | 669. HOTTINGUER (Mme Phil.), 14, r. Laffite. Id.               |
| 629. WALTRAUM (Ferd.), Id.  | 670. ODIER (Mme Gabr.), 3, r. d'Angoulême. Id.                 |
| 630. METTETAL, P. 11, r. Copeau. Paris.                           | 671. REYMOND, P., au Vigan (Gard).                             |
| 631. BUHLMANN, M. du St Ev., 24, r. Pavée, au Marais. Paris.      | 672. RANGIER (Mlle). Cellefroid (Charente).                    |
| 632. ORTGIES (Chr.). Id. Id.                                      | 673. GOOD, P. Montivilliers (Siene-Infér.).                    |
| 633. MAITIN (Jos.), missionnaire à Bérée, cap de Bonne-Espérance. | 674. MULLER, nég. Havre (Id.).                                 |
| 634. HOSEMANN, P., r. Monsieur-le-Prince, 48. Paris.              | 675. GUEYBARD. Poitiers (Vienne).                              |
| 635. DE GASPARIN (Aug.). Orange (Vaucluse).                       | 676. AMBLARD. Lille (Nord).                                    |
| 636. LIVACHE DU PLAN, ing. en chef en retr. (Id.).                | 677. PENCHINAT (Ern.), nég. Sommière.                          |
| 637. CHAUFFERT aîné, négociant. (Id.).                            | 678. FRANC (Henri), avocat. Id.                                |
| 638. FAURE (Prosper). Avignon (Id.).                              | 679. SAY (Horace), anc. cons. d'Et., 11, r. Bour-sault. Paris. |
| 639. WIDEMANN, M. du St Ev. Strasbourg.                           | 680. SAY (Léon). Id.   |
| 640. BITTERLIN, 18, r. N. des P. Champs. Paris.                   | 681. BAYNES (Henry S.), 12, Kirby St-Hatton Gard. London.      |
| 641. VELAY, 8, r. de la Michodière. Id.                           | 682. ROCHEBLAVE (E.), él. à la Fac. Montauban.                 |
| 642. METTETAL, chef de div. 21, r. Vivienne. Id.                  | 683. SAINT-GENÈS (G.). Id.                                     |
| 643. AUDEBEZ, maire de Clairac (Lot-et-Gar.).                     | 684. PHILIP (F.). Id.  |
| 644. LARAT, doct. en méd. Id.                                     | 685. GOUT (A.). Id.  |
| 645. GOGUEL (G.), P. Sainte-Suzanne (Doubs).                      | 686. PEUGEOT (Louis). Andincourt (Doubs).                      |
| 646. BOUVIER, M. du St Ev. Paris.                                 | 687. FALLOT (Ch.). Moutbeliard Id.                             |
| 647. SHARP (Martin R.), 15, Beaufort buildings. London.           | 688. PAYEN. St-Julien en St-Alban (Ardèche).                   |
| 648. LAVALLÉE. Mansle (Charente).                                 | 689. DE PRESSENSÉ père, 58, r. de Clichy. Paris.               |
| 649. MEYER (Eug.) La Rochelle (Charente-Inf.).                    | 690. DE NONVILLIERS (Mad.), r. des Moulins. Id.                |
| 650. MEYER (Louis). Id.   | 691. COMBE, P. Vallorbe, cant. de Vaud. Suisse.                |
| 651. BABUT (Emile). Id.   | 692. BINDER, P. Munster (Haut-Rhin).                           |
| 652. DELMAS, P. Id.   | 693. JUNG, P. Ostheim. Id.                                     |
| 653. DEBARRY (Mme A.). Guebwiller (H.-Rhin).                      | 694. REINWALD, libr., 15, r. des St-Pères. Paris.              |
| 654. SCHLUMBERGER. Id.  | 695. DE MONTRICHER, ingén. en chef. Marseille.                 |
| 655. BONNET. Tanneries (Pyr.-Orient.).                            | 696. FABRE, avocat. Alais (Gard).                              |
| 656. VIGNE (Florian), notaire. Nyons (Drôme).                     | 697. J. M., par Borrani et Droz. Paris.                        |
|   | 698. VULLY (Mad.), Passage Ste-Marie, 8. Id.                   |
|   | 699. LABOUCIÈRE, nég. Havre (Seinc-Infér.).                    |
|   | 700. VERNES (Théod.), 11, r. Taitbout. Paris.                  |

## APERÇUS HISTORIQUES.

Un ami de nos travaux, membre de l'Institut, nous a signalé divers passages très remarquables de quelques auteurs allemands, et comme il n'en existe pas, pour la plupart, de traduction française, il a bien voulu prendre soin de nous les traduire lui-même. Voici deux belles pensées de Kant, profondément vraies et encourageantes :

### L'ordre dans l'histoire générale.

« Si la marche des choses humaines nous paraît si déraisonnable, n'est-ce pas à cause du point de vue où nous nous sommes placés arbitrairement pour l'observer ? Les planètes, quand on les regarde de

la terre, semblent tantôt reculer, tantôt rester immobiles, tantôt avancer. Mais si l'on se place au point de vue du soleil, ce que la raison seule peut faire, alors elles suivent, selon l'hypothèse de Copernic, leur marche régulière. »

(KANT, SUR cette question : *Si l'homme est toujours en progrès vers le bien* ; 3<sup>e</sup> volume des *Mélanges*.)

#### Le progrès dans l'histoire générale.

« Quand même on trouverait que l'humanité, prise dans son ensemble, a marché en avant et a toujours été en progrès depuis un temps indéfini, personne ne pourrait répondre qu'elle n'entrât pas aujourd'hui dans une époque de décadence ; et réciproquement, si elle recule et se précipite à grands pas vers la décadence, il est impossible de soutenir qu'on ne rencontrera pas un point où, changeant de direction, en vertu des facultés morales inhérentes à notre espèce, elle se mettra à marcher vers son perfectionnement ; car nous avons à faire ici à des êtres libres, auxquels on peut bien *prescrire* ce qu'ils *doivent* faire, mais auxquels on ne peut *prédire* ce qu'ils *feront*, et qui, dans le sentiment même du mal qu'ils se sont attiré par leur faute, quand ce mal est arrivé à son comble, peuvent trouver un mobile puissant pour faire mieux que dans aucun temps. » (*Ubi supra.*)

#### Appréciation du seizième siècle.

L'administration de l'excellent recueil périodique qui paraît depuis vingt années, sous le titre de *Magasin pittoresque*, avait entrepris, en 1838, de publier une suite de livres populaires destinés à former une bibliothèque spéciale, et dans ce plan figurait un « tableau de tous les siècles de l'histoire humaine. » Au lieu de traiter l'histoire de chaque peuple séparément et de diviser ainsi tous les aspects d'une époque, ce qui empêche qu'on ne prenne une idée juste de son ensemble, on voulait présenter une vue générale, et, pour ainsi dire, un panorama complet de chaque siècle. C'est M. Hipp. Fortoul qui commença cette série par l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle. M. Fortoul est aujourd'hui ministre d'Etat : ce n'est pas une raison de plus, mais ce n'est pas non plus un motif de moins pour nous, de citer avec éloge ce travail et de signaler le choix que l'auteur avait fait du siècle de la Renaissance et de la Réformation. Voici trois extraits de cet excellent précis qui, depuis longtemps, nous a été souvent utile :

« Nous offrons au public un résumé de l'histoire de tous les peuples pendant le seizième siècle, un tableau où l'on peut embrasser d'un seul regard le mouvement général des esprits, de la politique, des croyances, des découvertes, des arts, durant ce grand siècle qui est, à pro-

prement parler, *l'âge héroïque des nations modernes...* Nous avons commencé par le seizième siècle, parce que dans cette époque on voit la civilisation actuelle débiter au milieu des derniers vestiges de la civilisation du moyen âge. »

« Pendant la durée du quinzième siècle, l'esprit humain avait reçu une impulsion extraordinaire. La Providence avait fait faire des découvertes fécondes et avait mis aux mains des hommes de nouveaux moyens d'action plus puissants que tous ceux qu'ils avaient possédés jusqu'alors. Des événements importants avaient renouvelé la surface du monde, tandis que le mouvement des intelligences en avait naturellement modifié la vie intérieure. Le seizième siècle perfectionna l'œuvre du siècle précédent, et le surpassa encore en grandeur et en nouveauté. Pour bien apprécier les progrès qu'il fit faire à la civilisation, il est nécessaire de connaître avec plus de détails l'état où il l'avait prise... »

« La Réformation avait établi son foyer le plus vif dans la Haute-Allemagne. Les peuples vraiment sérieux qui habitent ce pays avaient trouvé, dans ces discussions religieuses, le moyen de s'associer à ce grand travail de civilisation qui, au même moment, produisait en Italie les chefs-d'œuvre de la poésie et des arts... Jean Calvin, chassé de France, arriva au milieu de cette république de Genève, où son génie régulateur eut la prétention de marquer la borne dernière des innovations religieuses, et d'élever une Rome nouvelle, non moins intolérante que celle des papes, et non moins contraire au véritable développement du génie humain... Cependant, à cette époque, la France sembla déchoir de la place qu'elle avait occupée. Gouvernée par des enfants, elle ne trouva point en elle des représentants capables de mettre en jeu ses ressources. Apparemment aussi, il n'était pas dans sa destinée de faire triompher aucune des deux religions qui étaient alors grand sujet de dispute entre les princes de l'Europe. Elle fut longtemps déchirée par elles, sans aboutir ni au despotisme de l'ancienne, ni à la victoire de la nouvelle. La plupart des hommes illustres du temps professèrent le protestantisme, et quelques-uns furent martyrs de leur foi; mais il semblait que le mouvement qu'ils avaient imprimé allait au delà des opinions pour lesquels ils moururent. »

---



# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

## LETTRE INÉDITE DE CALVIN A PIERRE MARTYR

ET RÉPONSE DE MARTYR A CALVIN (1560).

(Traductions inédites.)

Dans la belle collection d'autographes de feu M. de Trémont, qui vient d'être vendue par les soins de M. Laverdet, figurait, sous le n<sup>o</sup> 233, une lettre de Calvin, dont il nous a été permis de prendre copie. Elle est adressée à Pierre Martyr, alors pasteur de l'Église de Zurich, et présente un grand intérêt par le sujet important qu'elle traite, et par les éclaircissements qu'elle fournit sur les vues politiques et la conduite du réformateur.

Deux circonstances particulières ajoutent encore à cet intérêt.

D'abord nous avons constaté que la réponse de Pierre Martyr à ladite lettre était imprimée dans l'édition d'Amsterdam des Œuvres de Calvin (1667, in-fol. tome IX, 2<sup>e</sup> partie, page 409), sous la date du 26 septembre 1560, tandis que notre lettre ne s'y trouve pas. Nous avons donc toute raison de la considérer comme inédite.

En second lieu, nous venons d'apprendre que sa mise en vente a occasionné un incident digne d'attention : l'administration de la Bibliothèque Nationale a cru devoir revendiquer la pièce, comme ayant appartenu à un de ses fonds de Mss. et n'ayant pu en sortir que par suite d'une soustraction (1). Il a été démontré en effet que plusieurs lettres de Calvin ont disparu du tome 102 de la collection Du Puy et que la lettre à Pierre Martyr était nécessairement l'une d'elles, puisque, entre autres preuves, on en retrouve la copie littérale dans une transcription de ce volume faite au siècle dernier, et conservée également à la Bibliothèque (2). On nous assure qu'il a été fait droit à cette réclamation et que le précieux autographe sera réintégré dans le dépôt national.

Commençons par donner le document ; puis nous en examinerons le sujet et les circonstances qui lui donnent une grande valeur historique. Il nous a fallu le traduire, ce qui ne laissait pas d'être chose assez incommode, à cause de la difficulté que nous avons eue à lire quelques-uns des mots du texte et à préciser le sens et la portée de quelques phrases. La nature de notre publication exige que nous fassions de la traduction le principal ; mais nous

(1) M. de Trémont avait acquis cette pièce à une vente d'autographes faite à Paris, le 10 mars 1847, n. 90. (V. Dictionnaire des autographes volés, publié par MM. Lalanne et Bordier, p. 81, art. *Calvin*.)

(2) Nous avons déjà écrit ces lignes lorsque, faisant une recherche dans la *Vie de Calvin* du docteur Paul Henry, de Berlin (Hambourg, 1844, 2 vol. in-8), nous y avons trouvé une nouvelle preuve de la disparition de cette lettre, à une époque qui ne remonte pas à plus de douze ou quatorze ans. M. Henry cite en effet (t. II, p. 162) quatre phrases de ladite lettre d'après le Ms. de Paris, dont une copie paraît lui avoir été transmise, avec plusieurs autres du même volume de Du Puy, par un de nos collaborateurs.

donnons le texte latin et on sera à même de contrôler. Quant à la réponse de P. Martyr, elle nous a paru beaucoup plus simple, et, comme elle est d'ailleurs imprimée, nous n'en donnerons que la version :

J. CALVIN A SON TRÈS HONORÉ FRÈRE ET COLLÈGUE M<sup>e</sup> PIERRE MARTYR.

Mon long silence vous paraîtra excusable, lorsque vous saurez que j'ai été dans un état de souffrance morale qui m'a empêché d'écrire ; je me suis abstenu de toute correspondance, sauf celle que pouvait m'imposer la nécessité. La cause de ma souffrance, c'est ce zèle inconsidéré de nos gens, qui ont cru pouvoir obtenir la liberté en excitant des troubles, quand c'était par de tout autres voies qu'il fallait la chercher. Huit mois auparavant, ils m'avaient demandé mon avis. Je pensais que ma réponse les avait ramenés à des idées plus saines. J'appris bientôt après (trop tard cependant, car il n'était plus temps d'y remédier,) qu'ils avaient repoussé mon conseil et résolu d'exécuter leur premier dessein. Ils sont donc partis d'ici même, au nombre d'environ soixante, malgré mes protestations, de telle sorte que vous eussiez dit qu'ils étaient ensorcelés (1). A la vérité, ils s'excusent en disant qu'ils n'ont pas pris les armes à la légère, et qu'ils y avaient été autorisés par l'un des princes qui, suivant l'ancienne coutume du royaume et la loi écrite, occupe la première place dans le conseil suprême en l'absence de son frère. On était convenu qu'il présenterait au roi la

---

(On a écrit en tête : *Purgat se a cæde a reformatis factâ.*)

**S.** (salutem) Diuturno meo silentio dabis veniam, ornatissime vir, quia totis sex mensibus intestino mœrore confectus à scribendis litteris abstinui, nisi quas fortè necessitas expressit. Causam dolori præbuit inconsideratus nostrorum hominum fervor, qui tumultuando putarunt se libertatem quæ aliis modis quærenda erat posse consequi. Jam ante octo menses sententiam meam rogaverant. Putabam meo responso eos ad sanitatem reductos esse. Paulò post cognovi (serò tamen, quia jam non erat remedio locus) repudiato meo consilio sequi quod jam animis præsumpserant. Hinc etiam profecti sunt, me reclamante, circiter sexaginta, ut clarè diceret esse fascinatos. Excusant quidem se non temerè sumpsisse arma quia permiserat unus ex proceribus, qui secundùm veterem Regni morem et scriptas leges summi consilii, fratre absente, gradum primum sibi jure vindicat. Sic enim convenerat ut confessionem quæ edita est apud nos Regi

(1) Cette expression se retrouve dans une lettre française de Calvin, du 16 avril 1561, que nous reproduisons, et les mots *zèle inconsidéré* de la seconde phrase sont aussi employés dans une lettre du 13 mai 1562.

confession établie parmi nous, et si les Guise voulaient y mettre obstacle ou lui imputer à crime cette présentation, de nombreux défenseurs devaient se tenir tout prêts à intervenir. Mais cette spécieuse combinaison me déplut dès l'origine, à moins qu'il n'y eût certitude absolue d'éviter toute effusion de sang. Je disais, en effet, qu'il était impossible qu'après une goutte de sang versé, il ne s'en répandît des fleuves qui couvriraient la France (1). Il faut ajouter que l'entreprise, formée avec peu de prudence, fut très mal conduite et empirée par l'exécution. Pour comble, un étourdi, qui s'était témérairement jeté dans l'affaire, a tout perdu par son incapacité. Mais si le résultat ne m'a point surpris, ce n'a pas été pour moi une consolation d'avoir prévu la défaite. Que ne m'a-t-il été donné de dissuader tant de malheureux de courir à une perte certaine et si clairement annoncée! (2) Si l'on ne s'y fût opposé à temps, les nôtres auraient occupé de force bien des églises comme ils l'ont fait en Dauphiné. Mais là aussi ils ont cédé avec la même mollesse, tandis que ceux qui ont écouté nos conseils persévèrent dans leur résolution et se préparent courageusement à la mort. Les dispositions ne sont pas partout les mêmes. Il y a peu de temps que, dans un faubourg fréquenté de Paris (3), un portrait du cardinal (4) fut attaché au gibet, en présence d'une grande

offerret : si Guisiani vim afferrent vel ejus factum traherent in crimen, parati essent ad ejus defensionem quam plurimi. Sed ne hic quidem probabilis color initio mihi placuit, nisi prorsus caverent a fundendo sanguine. Dicebam enim fieri non posse quin ex guttâ unâ mox profluerent fluvii qui Galliam obruerent. Cæterum res non satis prudenter suscepta, deterius tractata fuit. Ac certè nebulo unus qui se audacter ingesserat omnes pessum dedit suâ futilitate. Porrò etsi mihi nihil inopinatum accidit, nihil tamen ad solatium confert futuræ cladis prospectio : quin potius instructos miseros homines ad manifestam perniciem et disertè prædictam ita certo motu fuisse abreptos. Nisi obviam itum esset, passim templa occupassent nostri. Hoc in Delphinatum factum est. Sed eadem in cedendo fuit lenitas. Qui nostris consiliis obtemperarunt adhuc perstant et animosè comparant se ad mortem. Non similis ubique temperies. Nam in celebri Lutetiæ suburbio, coram ingenti multitudine nuper suspensa fuit Cardinalis effigies : et

(1) « Je respondi simplement à telles objections que s'il sespandoit une seule goutte de sang, des rivières en découleroyent par toute l'Europe. » (Lettre du 16 avril 1561.)

(2) Le texte est parfois très difficile à lire et ce qui suit n'est pas bien clair.

(3) Celui qu'on appelait le Pré-aux-Clercs, sur la rive gauche de la Seine, vis-à-vis le Louvre, aujourd'hui le faubourg Saint-Germain.

(4) Charles de Guise, cardinal de Lorraine.

multitude, et lorsque, par ordre du parlement, des troupes furent envoyées pour faire disparaître cet objet outrageant, un feu qui avait été allumé consuma à la fois l'effigie et la potence. On lance aussi des édits contre la maison de Guise et on les répand chaque jour dans les principales villes. Voilà mes sujets d'affliction, pour ce qui est de la France. En ce moment, le pronostic populaire est contre nous ; toutefois, nous attendons avec tranquillité ce qu'il plaira au Seigneur d'ordonner. Nous avons devant nous de sérieux dangers, car on met partout sur pied des troupes considérables. Mais comme nous savons que nous sommes sous la protection de Dieu, nous veillons sans nous laisser troubler. Les jeunes gens que vous m'avez particulièrement recommandés, aussi bien que nos autres collègues, éprouveront de quel prix est pour nous votre recommandation. Ils ont trouvé, je l'espère, une commode hospitalité. Adieu, vénérable frère, que le Seigneur vous accompagne toujours, vous dirige, vous protège et vous bénisse ainsi que votre épouse, à qui je souhaite, en même temps qu'à nos frères et à tous les autres, beaucoup de bonheur.

De Genève, le 5 des ides de mai 1560.

J. CALVIN.

P. MARTYR A J. CALVIN.

Si vous m'écrivez moins souvent que vous ne voudriez et que je ne le souhaiterais, je n'ai pas lieu de croire pour cela que vous ayez de moi moins d'affection et de souei. Je ne sais que trop combien votre santé est éprouvée et de quelles graves et nombreuses affaires vous êtes

quum decreto curiæ missi essent satellites ad delendam ignominiam : erat suppositus occulto artificio ignis qui patibulum cum effigie consumpsit. Volitant etiam edicta contra domum Guisianam, et quotidie in præcipuis urbibus publicantur. Hæc initia dolorum, quoad Gallos. Nobis vulgo malè ominantur : tranquillitamen expectamus quod Dominus statuere decretum. Pericula nobis versantur antè oculos, dum ubique armantur validæ copiæ. Sed quia scimus nos esse sub Dei patrocínio, excubias agimus absque tumultu. Adolescentes quos mihi commendasti sentient quanti nobis sis, atque etiam alii symmystæ nostri : Nacti sunt, ut spero, commodum hospitium. Vale, frater mihi semper venerande, Dominus tibi semper adsit, te gubernet, tueatur, et benedicat cum uxore, cui ego multam salutem precor et fratribus nostris et reliquis.

Genevæ, 5 idus Maii 1560.

I. CALVINUS TUUS.

*Subscriptio* : Ornatissimo viro,  
D. (domino) Petro Martyri,  
fratri et symmystæ observando.

accablé. Que ne suis-je à même de vous alléger quelque peu le poids de ce fardeau ! J'espère avec confiance que le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui est la source de tout bon secours et de toute consolation efficace, vous viendra en aide et vous donnera de jouir d'une santé meilleure et de n'être plus autant surchargé d'occupations. Je déplore la fâcheuse tournure que les affaires ont prise en France ; j'avais, hélas ! prévu ce qui arrive. Car je pensais bien que les N.... s'empare-raient facilement du pouvoir, et il était aisé de juger quel sort était réservé à la religion, le jour où ils seraient tout-puissants. D'autres sont peut-être surpris de la conduite de la Reine ; pour moi elle ne m'étonne point. Car je n'ai jamais pris au sérieux ses démonstrations d'amitié pour la religion. Quant au Roi de Navarre, son attitude me paraît tout à fait nouvelle ; lui qui semblait naguère adhérer de si grand cœur à l'Évangile du Fils de Dieu, voilà qu'au moment où il en était le plus besoin, il se montre complètement dénué de zèle. Que faire en de telles conjonctures ? Celui qui est le Roi des rois et le Maître de ceux qui gouvernent, saura sauvegarder et diriger sa cause, en dépit des Rois et des puissants de ce monde. Il se montrera aussi, je l'espère fermement, le défenseur et le tuteur de votre cité. Car il n'a pas accoutumé de faire défaut, au jour de leur détresse, à ceux qui lui sont fidèles ; et, alors qu'il n'a jamais abandonné les siens jusqu'aujourd'hui, il n'est point permis de croire que vous seriez les premiers à éprouver son abandon. Pour nous, qui ne pouvons rien autre, nous voulons vous assister par nos instantes supplications à Christ, et comme nous avons toute confiance en sa bonté, nous ne doutons pas qu'il ne nous exauce. J'ai salué en votre nom Bullinger et les autres ; ils m'ont chargé de vous adresser en retour tous leurs souhaits. Je rendrai avec le plus grand plaisir tous les bons offices qui dépendent de moi au jeune homme que vous m'avez adressé. Veuillez bien offrir mes salutations affectueuses à vos collègues, particulièrement à Viret et à Bèze, au nom de qui Lélius m'a remis les règlements de votre collège. A ce propos, je me réjouis grandement de ce que vous l'avez établi, et j'en ai déjà rendu grâce à Dieu, lui demandant de faire prospérer ce que vous avez si bien commencé. J'aurais aimé à écrire à Bèze, si le porteur de cette lettre n'avait été trop pressé de partir. Adieu, très respectable maître et très cher frère en Christ.

De Zurich, 26 septembre.

Votre entièrement dévoué,

P. MARTYR.

Il serait trop long de donner ici toutes les explications et tous les rappor-

chements que comporterait la lettre de Calvin. Elle a trait à la conspiration d'Amboise et montre l'opinion qu'en avait le Réformateur, le rôle qu'il a joué en cette circonstance. Nous nous réservons d'y revenir, en publiant d'autres documents qu'on ne saurait trop faire connaître, pour l'appréciation des événements de ce temps et du caractère véritable de Calvin et de la Réforme.

## RÈGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION DES AUMONES

AUX PAUVRES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS. 1561.

Nous avons, dans le dernier *Bulletin*, montré combien sont erronées les assertions dirigées contre le protestantisme français au sujet de la charité religieuse (p. 213). Voici un document qui, sous ce rapport, mérite d'être reproduit. Il nous est communiqué fort à propos par M. le professeur Ch. Schmidt, de Strasbourg, et il était juste que cette communication nous vint de l'un des lauréats de ce beau concours sur la question de l'*Influence de la Charité*, que nous avons mentionné (p. 127). C'est un *Règlement sur la distribution des aumônes aux pauvres de l'Église réformée de Paris*, en 1561; c'est sans doute le premier acte où la pensée de la réforme française en cette matière se soit formulée.

Ce *Règlement* est imprimé à la suite d'une brochure in-8° de 48 pages, ayant pour titre : *Amples discours des actes de Poissy, 1561, etc.* La relation du célèbre Colloque a été insérée dans le recueil connu sous le nom de *Mémoires de Condé* (Ed. Secousse, in-4° 1743, t. II, p. 490-507). Le *Règlement* est annexé au tome 1<sup>er</sup>, p. 66, dans le *Journal* de l'abbé Bruslart, chanoine de Notre-Dame de Paris et frère du secrétaire d'Etat, en ces termes :

« Le dixiesme dudit mois (décembre), ès assemblées ordinaires à *Coipeaux* et « à *Pouyncourt* (1), fust publiée une Police et ordre gardés en la distributions « des deniers auxmonnés, au pauvres de l'Église prétendue réformée en la ville « de Paris, secondés au Consistoire étably en laditte ville par les Ministres, Dia- « cres et Députés des Fidèles, le X<sup>e</sup> jour de Décembre 1561, au lieu de *Poupin-* « *court*; et l'onziemes consécutif au lieu nommé le Patriarche, faulxbourg Saint- « Marcel. Ladite police fust imprimée; de laquelle teneur s'ensuit. »

On la trouve à la page 525 du tome II, telle qu'elle va suivre. Mais nous la prenons sur l'original appartenant à M. Schmidt, en reproduisant la physionomie même du titre et la disposition des textes scripturaires qui sont à la fin.

Si le temps ne nous manquait nous aurions aimé à réunir ici quelques détails sur ces théâtres des premières évangélisations à Paris, des premiers baptêmes et mariages à *la mode de Genève*, comme dit l'abbé Bruslart; sur cette assemblée de *Coupeaux* (2) où venait d'être baptisé, en novembre 1561, l'enfant de

(1) Nommé présentement *Paincourt* (dit une note de l'éditeur), dans le faubourg St-Antoine, par delà le Pont-aux-Choux.

(2) L'endroit où est la rue *Coupeaux* ou *Coupeau*, qui est dans le fauxbourg St-Marceau et aboutit à la rue St-Victor. (Ed.)

M. Berthe, avocat en la cour (1), et où venait d'être mariée Catherine, sœur du premier président Boucher, seigneur d'Orçay, avec M. Hautement, greffier des monnoies (t. I, p. 65). Nous aurions voulu aussi donner quelques renseignements sur les prêches et conventicules de Popincourt et de Saint-Marcel et sur l'œuvre qu'y accomplirent les ministres l'Aulnay et l'Estang, Malo et Viret ou Virel; sur le tumulte de Saint-Médard (26 décembre 1561); et l'abandon par Jehan Canaye de cette maison du Patriarche (2), rue de Mouffetard, à côté du presbytère et du cimetière de Saint-Médard, maison dont il était propriétaire, après protestation de sa part contre le fait de son locataire Ange de Caude, marchand Luequois, qui l'avait, contre son gré, baillée pour les presches (V. l'arrêt du Parlement du 18 août 1562, t. III, p. 602). Nous rappellerions ainsi les intéressants souvenirs de ce quartier populaire où la charité officielle a tant à faire aujourd'hui et où la charité religieuse protestante a retrouvé un champ où elle s'exerce avec une grande abondance de cœur et un grand dévouement. Mais ces recherches nous entraîneraient trop loin; il faut nous borner à donner le remarquable document qu'on va lire. Aussi bien est-il assez éloquent, et en le montrant il est permis de dire simplement à ses adversaires: *Voyez et jugez; reconnaissez l'arbre à ses fruits.*

---

## POLICE ET ORDRE GARDEZ

### EN LA DISTRIBUTION

des deniers aumosnez aux pauvres de l'Eglise reformée  
en la ville de Paris:

*Accordez au Consistoire estably en ladite Ville, par les Ministres,  
Diacres, et Deputez de l'Eglise :*

*Publiez et prononcez en pleines Assemblies des fidentes, le dixieme  
jour de Decembre, M. D. LXI. au lieu de Popincour et l'onzieme  
consecutif, au lieu, nommé le Patriarche, faulxbourgs saint Marcel.*

PROVERB. 19. C. 17.

Celuy qui fait misericorde au pauvre, preste au Seigneur, et il luy rendra  
la retribution.

A PARIS,  
M. D. LXII.

---

(1) « Dont advint, est-il dit, que la femme dudit Berthe, pensant bien faire, le fist en sa paroisse de St-Germain rebaptiser par son cure dudit St-Germain-l'Auxerrois. » Ne croirait-on pas lire une histoire de neophyte d'hier ou de demain? et n'est-ce pas bien là cette sollicitude maternelle qui fait sourire, mais dont l'innocent scrupule est à ce titre touchant et respectable?

(2) « Ainsy vulgairement dite pource qu'un patriarche d'Alexandrie, déchossé par les barbares, la fist anciennement bastir. »

## I.

**S**Era dressé un Bureau, pour lequel seront eleuz huit notables Bourgeois et habitans de la ville de Paris, avec lesquels assisteront, tant à la distribution des deniers, que autres affaires, quatre Surveillans prins du corps du Consistoire : qui de mois en mois seront changez, tant pour leur soulagement, que pour éviter calomnie. Et avec eux, et lesdits Bourgeois seront encores les Diaeres de l'Eglise, en tel nombre que l'opportunité le requerra.

## II.

Les dessus-dits huit Bourgeois, ensemble les Diaeres et Surveillans, ayans esté eleuz au Consistoire, seront nommez et presentez au Peuple, au commencement du Presche : à celle fin, qu'en toute liberté chacun du peuple puisse ou approuver l'election faite, ou rejeter ceux, qui luy sembleront indignes d'un tel lieu : en proposant dedans le Samedy pour tout le jour, les causes de son opposition à l'un des Ministres de l'Eglise, ou autre du Consistoire.

## III.

Pour recueillir les Aumosnes, seront faites douze boittes, qui fermeront à clef : au couvercle desquelles y aura un petit pertuis en fente, garny d'une maille au dedans, pour passer les deniers que l'on voudra donner : desquelles boittes les clefs seront mises és mains de l'un desdits Bourgeois, eleu et choisy par lesdits deputez.

## IV.

Les Diaeres, jusques au nombre de six, de chacun costé, tant de la Ville que de l'Université, tiendront et porteront les boittes à la fin de chacune predication, ou les feront tenir par quelques gens de bien qu'ils pourront choisir eux mesmes, et mettre en leur lieu, pourveu qu'ils soyent presents pour recueillir ce qui sera donné pour les pauvres. Lesquelles boittes ils seront tenuz de rapporter au Bureau par chacun jour qu'il se tiendra.

## V.

Pour voir faire l'ouverture desdites boittes, et enregistrement, et reception, et distribution desdits deniers, et autres qui pourront estre aumosnez, s'assembleront lesdits Bourgeois avec les Diaeres, et les quatre Surveillans deputez par le Consistoire, par chacune semaine au jour de Dimanche à une heure apres midy precisement : ou à tel autre jour et heure qu'il sera advisé entr'eux, au logis de l'un desdits Bourgeois, et en chacun des autres l'un apres l'autre par tour, selon le roolle qui en sera par eux fait.



## VI.

Pour faire les choses plus fidèlement et hors de tout soupçon, il sera fait un Registre de la receipte et distribution desdits deniers, et autres expéditions du Bureau, dont n'y aura autre greffier que le Bourgeois, au logis duquel se tiendra le Bureau : tellement que chacun le fera en son tour, forts et excepté le Bourgeois, qui sera chargé de la garde des deniers : lequel ne pourra escrire ne signer ledit Registre, parce qu'il luy servira de contre-roule.

## VII.

Et par chacun jour que l'on s'assemblera, sera ledit Registre signé par un desdits Bourgeois, autre que celuy qui escrira, et par tour. Et des l'instant sera ledit Registre prins et emporté par celuy qui sera en son tour le Dimanche en suyvant : à fin que l'on n'ayt occasion de penser que l'on y ayt rien adjousté.

## VIII.

Contiendra ledit Registre par le menu la somme des deniers distribuez : A quels pauvres, Et combien à chacun, Et par quels Surveillans.

## IX.

Les deniers procedans desdites aumosnes seront distribuez aux pauvres de l'Eglise, à chacun particulièrement selon la nécessité.

## X.

Et à celle fin que les pauvres fidelles qui desirent estre secouruz, puissent faire entendre aux deputez dudit Bureau, leur nécessité, par bon ordre, et sans confusion, et les en bien informer, a esté advisé que chacun des pauvres necessiteux s'adressera au Surveillant de son quartier. Et que tous les Surveillans, chacun en son quartier, prendront le nom de tous les necessiteux de leur-dit quartier : et en feront un roolle, lequel au jour et lieu assignez, ils viendront proposer devant les deputez du Bureau : pour recevoir la distribution pour chacun des pauvres de leurs quartiers, telle qu'il sera advisé estre raisonnable, et que l'argent de l'Eglise pourra porter. Et prendront lesdits pauvres ce qui leur sera distribué par la main des Surveillans.

## XI.

S'il se presente quelque grande nécessité qui presse, et qui ne puisse attendre le jour de la distribution, pourra chacun des Bourgeois, Surveillans ou Diacres, par l'advis de deux ou trois du Bureau, subvenir jusques à un

escu. Et en oultre en telle necessité pourra chacun du Bureau, et autre Surveillant de l'Eglise, sans advis d'aucun autre, bailler jusques à cinq sols.

## XII.

Et à celle fin que toute occasion de pouvoir mesdire desdits Surveillans soit ostee, la charge des Diaeres sera, de faire reveüe toutes les semaines, de tous les pauvres des quartiers qui leur seront commis. Et quand les Surveillans viendront demander au Bureau, l'aumosne pour les pauvres de leur quartier, seront interrogez les Diaeres, s'ils ont veu lesdits pauvres, pour lesquels on demande : quelle est leur necessité, et s'ils auront fidellement receu la distribution qui leur a esté faite.

## XIII.

Quand, apres la distribution faite, il restera quelques deniers, ils seront comptez : et sera enregistré à quelle somme ils montent : et mis entre les mains dudit Bourgeois, qui sera par eux eleu, pour estre fidellement gardee, et en rendre bon compte à tous les deputez du Bureau.

## XIII.

Sera de trois mois en trois mois fait compte general, tant de la recepte que de la distribution. Lequel compte et arrest sera fait en la presence de tous lesdits Bourgeois, les quatre deputez d'entre les Surveillans et les Diaeres : et signé par le Bourgeois tenant le Bureau, par un Diacre et un Surveillant, par tour.

## XV.

Et à celle fin que tout soit encores plus eslongné de tout soupçon mauvais, et que personne ne puisse doubter que l'argent qui sera baillé aux Surveillans pour estre distribué aux pauvres, ne soit fidellement rendu, non seulement les Diaeres seront tenus par chacune semaine de faire visite par les maisons des necessiteux : mais aussi lesdits Bourgeois seront exhortez de le faire quand il leur sera possible : à fin d'estre mieux resolu si lesdits necessiteux reçoivent fidellement la somme qui leur est distribuee, et si elle est suffisante ou excessive, pour en faire rapport au Bureau.

## XVI.

Par chacune annee seront elenz quatre nouveaux Bourgeois pour ledit Bureau, et y en demeurera quatre des anciens, pour instruire les nouveaux : ou seront continuez, selon qu'il sera advisé par l'Eglise.

Après la publication des Articles susdits, furent nommez hault et clair par

noms et surnoms les huit Bourgeois du Bureau pour ceste annee, à sçavoir,

Maistre François de l'Allouette, Maistre Nicolas Sevin,  
Maistre Lambert Boulenger, Advocats en la Cour de parlement destes  
Ville,

Maistre Geofroy Cheval, Chirurgien,  
Denis de Moncy, Thresorier,  
Jaques Dannez,  
Jean l'Oyseleur,  
Pierre Goujon, marchans.

*Furent aussi nommez les Diacres et Surveillans dudit Bureau.*

FIN.

---

DEUTERONOME. XV. A.

*Quand un de tes freres sera pauvre en une de tes portes, en la terre laquelle le SEIGNEUR te donne, tu n'endurciras point ton cœur : es ne clorras ta main à ton frere qui est pauvre.*

PSAL. XLI. A.

*Bien-heureux est celui, qui entend au chetif : car le SEIGNEUR le delivrera au mauvais temps.*

PROVERB. XXI. B.

*Celui qui estoupe son oreille au cry de l'indigent, il criera aussi, et ne sera pas exaucé.*

HEB. XIII. C.

*Ne mettez point en oubly la beneficence et communication : car Dieu prend plaisir à tels sacrifices.*

IAQUES. II. C.

*Condamnation sans misericorde sera sur celui qui ne fait point misericorde.*

---

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici un fait. Quelque temps avant l'ouverture du Colloque de Poissy, les prélats qui devaient y assister s'assemblèrent pour convenir entre eux des articles concernant la discipline ecclésiastique, que l'on devait y décider. (De Thou, liv. 28.) Or, la première des *thèses* ou propositions adoptées par ces prélats et lues à l'assemblée, le 1<sup>er</sup> août 1561, était ainsi conçue :

« Qu'en foy et religion ils (les évêques) esclairent, que purement et

« sincèrement ils annoncent l'Évangile, qu'ils départent largement  
« de leurs biens aux pauvres, et que gratuitement ils administrent les  
« Sacrements (1). » (Mém. de Condé, t. I, p. 48; t. II, p. 507.)

Il semble par là que, de l'aveu même des cardinaux, archevêques, évêques et docteurs, qui avaient rédigé cet article, la charité cléricale au XVI<sup>e</sup> siècle, tant prônée aujourd'hui, n'était cependant pas si parfaite, et qu'il y avait bien quelque chose à faire du côté de la charité laïque.

## TESTAMENT OLOGRAPHE DE L'AMIRAL COLIGNY (1569)

D'APRÈS LA MINUTE ORIGINALE CONSERVÉE AUX MSS. DE LA BIBL. NAT.

(Coll. Du Puy, t. 81.)

« La vie de l'amiral de Chastillon est une chose qu'on ne sauroit trop étudier, parce que c'était un des plus grands hommes de son siècle... »

Lenglet Du Fresnoy, prêtre et licencié en théologie. Catalogue des principaux historiens. in-8, 1713, p. 106.

L'AMIRAL COLIGNY! Est-il, dans les annales de notre patrie, un nom qui évoque de plus glorieux et aussi de plus douloureux souvenirs? Est-il un plus grand caractère, une plus belle vie? Connaît-on un plus exécrationnel forfait que la Saint-Barthélemy?

« L'amiral Coligny, dit Montesquieu, fut assassiné, n'ayant dans le cœur  
« que la gloire de l'État. » — « Par une hauteur de courage qui lui était  
« naturelle, dit Bossuet (2), l'amiral se mit au-dessus de tout; il laissa faire  
« son gendre Téligny, et attendit en repos l'événement. » L'événement ar-

(1) « Ut fide et religione præluceant, pure et sincere Evangelium annuntiet, de suis facultatibus pauperibus largiantur, et gratis administrent sacramenta. »

(2) *Hist. de France*, etc., liv. XVII. Nous avons déjà cité (V. p. 100) cet excellent ouvrage. Ce sont les leçons que Bossuet faisait au Dauphin, fils de Louis XIV; il en a revu lui-même et refait en majeure partie la rédaction, ainsi que l'atteste l'éditeur de 1821, d'après le manuscrit original. D'ailleurs, la touche du maître y est bien marquée. Il est à regretter qu'on ait si peu recours à cette précieuse esquisse. On a tant à gagner avec un tel auteur, et alors même qu'on peut différer de sentiment sur certains points, on est si heureux de voir l'histoire traitée avec cette hauteur d'appréciation et cette supériorité de style. Ce n'est qu'une ébauche, qui s'arrête à la mort de Charles IX (1574), mais une ébauche telle que l'aigle de Meaux devait la faire.

On connaît la belle et intéressante lettre, en date du 8 mars 1679, dans laquelle Bossuet expose au pape Innocent XI le plan qu'il se proposait de suivre dans l'instruction du fils de Louis XIV, et l'on sait que trois des chefs-d'œuvre de l'évêque de Meaux furent composés en exécution de ce plan, savoir: le *Traité de la connaissance de Dieu*, le *Discours sur l'Histoire universelle*, la *Politique tirée de l'Écriture sainte*. L'*Abrégé d'Histoire de France*, publié pour la première fois en 1747, doit être ajouté à cet ensemble; il est sans doute moins fini que les trois autres ouvrages, mais bien digne de venir après eux.

Bossuet déclare qu'il enseignait l'histoire à son royal élève « avec une grande exactitude » et qu'il allait puiser « dans les sources » et chez « les auteurs les plus approuvés » la matière de ses leçons. La lecture seule de l'ouvrage suffirait à montrer avec quelle rare conscience il remplissait sa tâche. Nous avons vu, dans une collection d'autographes, quelques feuillets détachés des notes qu'il prenait pour se guider dans ses développements oraux; ces pages, qui se rapportent précisément à l'époque de la Saint-Barthélemy et de la quatrième guerre de religion, confirment aussi pleinement le témoignage qu'il s'est rendu à lui-même. Peut-être nous sera-t-il permis quelque jour de publier ces notes rapides dont l'étude ne manque pas d'intérêt.

rivé, avec quelle fermeté et quelle noblesse d'âme le reçoit-il! On le sait. « Il se leva de son lit, fit sa prière, dit aux siens, sans paraître ému, qu'il voyoit bien qu'il falloit mourir, et qu'ils se sauvassent comme ils pourroient; que, pour lui, il n'avoit plus besoin de secours humain. » Lorsque la fatigue des meurtriers a fait enfin cesser le carnage, si s'agit de charger encore du crime accompli les victimes elles-mêmes. « Pour confirmer le bruit qu'on vouloit répandre de la conjuration de l'amiral, dit encore Bossuet, on lui fit faire son procès. La reine mère fit chercher parmi ses papiers quelque chose qui diminuât l'horreur qu'un tel meurtre devoit causer dans les pays étrangers. On n'y trouva que des mémoires pour la guerre de Flandre, et des avis qu'il donnoit au Roi pour le bon gouvernement de son Etat. Il l'avertissoit, entr'autres choses, de ne point donner trop de crédit ou de trop puissants apanages à ses frères, et d'empêcher de tout son pouvoir que les Anglois n'acquissent dans les Pays-Bas révoltés un pouvoir qui deviendroit fatal à la France. La Cour affecta de communiquer ces mémoires au duc d'Alençon et à la reine d'Angleterre; on représentoit à l'un et à l'autre la manière dont les traitoit un homme qu'ils estimoient tant. La réponse fut honorable pour l'amiral : ils dirent qu'ils pouvoient peut-être se plaindre de lui, mais que le Roi, du moins, s'en devoit louer, et que des avis si solides et si désintéressés ne pouvoient venir que d'un fidèle serviteur... Ainsi, tout ce qu'on employoit pour décrier l'amiral ne servoit qu'à illustrer sa mémoire. »

Ces passages, dont l'accent honore l'évêque de Meaux, montrent bien quel était Coligny, pour obtenir de telles paroles d'un prélat naturellement sévère envers lui et les siens. Mais ce qui doit mettre dans tout son jour ce grand cœur et cette généreuse nature, c'est sans aucun doute le testament que nous allons reproduire. L'original est parvenu jusqu'à nous par l'effet d'une bien singulière destinée, et se trouve parmi les Mss. du fonds Du Puy, ainsi que l'explique la lettre suivante, qui y est annexée. Elle est adressée au marquis de Ménard, Conseiller d'Etat, Président à mortier du Parlement de Paris, à qui la collection Du Puy a appartenu avant de passer entre les mains de Joly de Fleury, qui la vendit au Roi en 1754 :

« Orléans ce 4 Juin 1698.

« Monseigneur,

« Je vous suis infiniment obligé de me marquer que vous estes content des manières avec lesquelles je continue à vous rendre mes submissions. L'affaire du moulin Mabec n'est point encoresignée, mais elle est arrestée et sitost que l'argent sera prest tout sera consommé, et cela finira bientost à vostre satisfaction.

« J'ai cru que je pouvais confier à M. Pean qui avait besoin icy de

quelque protection pour une affaire de famille, et lequel s'en va à Paris, le Testament olographe de M. L'admiral de Colligny, puisque c'est, Monseigneur, pour votre cabinet de Paris.

« Si vous vous donnez la peine de lire cette pièce, vous y trouverez un ehrestien qui rendant raison à Dieu de sa conduite pour sa religion, veut témoigner au monde que ce n'est pas par ostentation qu'il a agi, un sujet qui rend compte à son prince ou plustost au peuple qu'il n'a suivi que la volonté de son Roy dans ses actions, enfin un père qui donne de sages conseils à ses enfans pour leur éducation et leur établissement. Cette pièce n'a jamais paru et fut destournée de Chastillon sur Loing avec des meubles, lors de la St Barthélemy, par des domestiques qui volèrent leur maître, et lesquels n'osèrent s'en vanter de crainte qu'on ne leur fit leur procez. Recevez-le donc, Monseigneur, comme un témognage que j'ai de toutes les bontés dont vous m'honorez. Je suis avec un profond respect,

« Monseigneur,

« Votre très humble très obéissant et  
très obligé serviteur MARTIN. »

Les réflexions que fait l'auteur de cette lettre sur le document qu'il envoie à son protecteur sont dignes de remarque, surtout si l'on songe qu'il parle ainsi de l'illustre amiral huguenot, du chef de l'hérésie, en plein Louis XIV et treize ans après la Révocation de l'Edit de Nantes. La vérité est la plus forte.

Nous n'avons pu nous défendre d'une sorte de surprise et d'émotion, en touchant cette pièce vénérable, dont l'état extérieur atteste bien les vicissitudes. C'est un cahier de trois feuilles doubles in-folio, qui paraissent avoir été pendant longtemps pliées en quatre, et dont les deux dernières ont ainsi beaucoup souffert, en même temps qu'elles ont protégé le reste. Par bonheur, ces feuillets de dessus étaient blancs, le testament n'occupant que six pages et demie. Il est *olographe*, ou, en d'autres termes, *écrit en entier* de la main de l'amiral, d'une écriture parfaitement nette et rangée. On remarquera qu'il fut fait à Archiac, en Saintonge, — en 1569, trois ans avant la Saint-Barthélemy.

Il existe une copie de ce document dans le même volume de la collection Du Puy, jointe à l'original; on en trouve une autre copie dans le fonds Béthune, N° 8702, et enfin il a été imprimé dans *l'Histoire de la maison de Coligny*, par Du Bouchet (Paris, 1642, in-fol., p. 548). Mais la copie du fonds Béthune n'est pas exacte, et c'est celle qui a servi à Du Bouchet. Nous croyons donc donner pour la première fois le texte authentique et fidèlement collationné.

## TESTAMENT DE MONSIEUR L'ADMIRAL DE CHASTILLON.

Pource qu'entre toutes les creatures Dieu a créé l'homme pour la plus exellente, aussy doit-il durant sa vie faire toutes choses qui soient pour luy donner gloire, rendre bon tesmoignage de sa foy, edifier et donner bon exemple a son prochain, et laisser aultant quil peut la paix a ses heritiers et principalement a ses enffents quant il a pleu a Dieu luy en donner. Et encores que nos jours soient contés devant Dieu, si esse que nous navons rien si incertain que l'heure en laquelle il luy plaira nous appeller. Nous nous debvons donque tousjours tenir si prepares que nous ne soions point surprys, et pourtant ay je bien voulu faire ce présent escript qui servira a ceulx qui demeureront apres moy pour entendre mes intentions et seavoir ma voulante.

En premier lieu apres avoir invoque le nom de Dieu je luy faicts une somaire confession de ma foy luy suppliant quelle me serve pour l'heure en laquelle il luy plaira m'appeler comme il scait que je la luy faicts de cueur et d'affection.

Cest que jeeroy que ce qui est contenu au Vieil et Nouveau Testament est la vraye parolle de Dieu, a laquelle il ne fault ny adjoüster ny diminuer selon que je suys enseigné par icelle, J'enttends du Vieil Testament ce qui y est contenu, reservé les livres que l'eglise catolique a declares apoeriphes, tout le reste tant du Vieil que Nouveau Testament je le tiens pour la vraye parolle de Dieu et la verite mesmes. Finalement cherchant en Jesus Christ et par luy seul mon salut et la remission de mes peches suivant ce quil ma promys par sa dite parolle je me souscripts et tiens a la mesmes confession de foy que ceulx de leglise reformee de ce royaulme ont presentee, et laquelle est aujourdhuy receue et approuvee ausd<sup>tes</sup> eglises. En icelle donques je veulx vivre et mourir quant il plaira a Dieu, et mestimeré bien heureux sil fault que pour cela je souffre.

Et pource que je seay que lon ma voulu taxer d'avoüer voulu attenter aux personnes du roy de la royne et messeigneurs freres du roy. Je proteste devant Dieu que je n'en euy jamais envie ny voulunte; et que aussy peu me suys-je trouve en lieu la ou telles choses ayant jamais este proposees ny mises en advant. Et pource aussy que lon ma voulu taxer d'ambition en la prise des armes que jay faict aveques ceulx de la religion reformee, je faicts la mesmes protestation que le seul zele de religion me les a faict prendre aveques ce que je craignois ma vie.

Et fault que veritablement je confesse mon infirmite que la plus grande faulte que jay tousjours faicte en cela, cest que je nay pas assez senti les injustices et meurtres que lon faisoit de mes freres, et qu'il a fallu que les dangiers et ageés que lon faisoit sur moy mayent avancé de faire ce que jay faict. Mais je dicts aussi devant Dieu que jay essaye par tous les moïens que jay peu de pacifier toutes choses le plus longuement que jay peu ne craignant rien tant que les troubles et guerres civiles, prevoyant bien que cela aporeroit après soy la ruine de ce royaume; la conservation duquel jay tousjours desire et procure de tout mon pouvoir.

La cause qui me meut de mettre cest article en cest escript ces que ne sachant lheure quil plaira a Dieu mappeler, je veulx bien laisser ce tesmoingnage a ma posterite pour ne luy laisser point une notte difamie qui soit dinfidellite ny de rebellion. Et que si jay pris les armes ce na point este contre le roy, mais contre ceulx qui tiranniquement ont contraint ceulx de la religion reformee de les prendre pour garentir leurs vies, ce que jai peu faire avec plus saine conscience que je scavois que cestoit contre la volunte du roy, car jay plusieurs lettres et instructions qui en font foy, ce qui est asses verifié par plusieurs remonstrances et depesches envoyees a Sa Majesté par feu monsieur le prince de Condé et miennes desquelles quelques unes ont esté imprimees.

Et pource que partant de ce monde je seay quil fault que je voise comparoistre devant le trosne de Dieu pour y recevoir mon jugement, je veulx quil me tourne en condampnation si je ments en disant que ce que je desire le plus cest que Dieu soit servi par tout et principalement en ce royaume en toute pureté et selon son ordonnance. Et apres que ce royaume soit conserve. Que si cela peult estre joublire biens voluntiers toutes choses qui ne toucheront qua mon particulier soit dinjures et doultrages et de la perte quil y peult avoir en mes bien comme freschemant jay enttendu quil est advenu en ma maison de Chastillon, pourveu quen ee qui touche la gloire de Dieu et le repos du public il y puisse avoir seurete. Ce que jespere mieulx tesmoingner dedans peu de jours aveques layde de Dieu, car si les forces que nous attendons du duc des Deulx Ponts nous peuvent juoindre, ce sera lors que je fere congnoistre que jay plus de soing de conservrer cest estat que de faire chose qui soit pour mon ambition ou pour me vanger particulièrement, et ce pourveu quaveques seureté Dieu puisse estre



servi par tout ce royaume, car sans cela je suis bien delibere de memployer en ceste cause moienant sa grace jusques au dernier souspir de ma vie. Voila ce que jay bien voulu faire entendre pour me servir de tesmoingnage devant les hommes, et pour ne laisser point de mauvaïse impression de moy. Ce que je desire plus declarer pour dire verite que pour vanite ou aultre occasion qui me poulce a cela, car je seay aussy quil fauldra que je face bon devant Dieu auquel je ne puy rien desguiser de mes intentions encore que je le pusse faire aux hommes.

Et pour laisser la paix entre mes enffents et quil la faut premiere-ment chercher aveques Dieu quallieurs je pry et ordonne quils soient tousjours nourris et entretenus en lamour et crainte de Dieu le plus quil sera possible. Et daultant que jay grand contentement du soing et bon devoir que Le Gresle leur precepteur a tousjours faict aupres deux, je lui prie quil veille continuer jusques a ce quils soient plus grands et quils ayent atteint leage de quinze ans, car lors il leur faudra bailler quelques gentishommes pour les accompagner, ce que je remets à la discretion de ceulx qui seront leurs tuteurs et que je declareré cy apres.

Jay dict que je veulx quils continuent leurs estudes jusques a quinze ans sans interruption, pource que jestime ce temps la estre mieulx employe que de les mettre a la court ny a la suite d'aucun seigneur. Sur tout je pry et ordonne a celuy ou ceux qui en auront la charge de ne leur laisser jamais hanter mauvaïse ny vicieuse compagnie, car nous sommes trop enclins de nostre nature mesmes, au mal, et veulx que cest article leur soit souvant ramentu pour leur declarer que telle est mon intention comme je la leur ay par plusieurs foyz declaree moimesmes, et que jay bien intention de continuer tant que Dieu men donnera le moien.

Je desire bien aussy que mes nepveux et eulx soient nourrys et esleves ensamble suivant la charge que feu monsieur Dandelot mon frere men a laissee par son testament et quils preignent exemple et les ungs et les aultres, a la bonne et fraternelle amitie et intelligence quil y a tousjours eu entre mon dict frere et moy.

Et pource que quant a mes enffents je les ayme tous egalemant jenttents que ung chascun deux recueille en ma succession ce que les coustumes du pays ou sont situes mes biens leurs donnent. Je ne parle point de ce qui leur est desja escheu par la mort de feu ma femme soit

des terres quelle avoit en Bretagne et au Maine, et des acquisitions quelle et moy avons faictes ensemble, car cela leur est desja acquys, et ne leur en puy ny ne veulx faire tort. Que sil plaist a Dieu nous donner quelque temps plus paisible mon intention est bien de leur faire a tous leurs partages.

Et pource quil y a ung proces intente du vivant de feu madame de Laval a cause de la succession de feu monsieur de Laval mon beau frere et cousin, je prie aux tuteurs et curateurs de mesdiets enffents dasssembler quelques gens de bien, et composer ce faict amiablement sans faire tort a mesd<sup>ts</sup> enffents et nepveux, comme nous eussions faict feu mond<sup>t</sup> frere et moy sil eust vescu.

Item je veulx que mon filz aisne porte le nom de Chastillon, Gaspard mon second filz Dandelot, et Charles le troisieme de la Bretesche.

Item jordonne que des pierreries, doreures, et chesnes qui estoient a feu ma femme elies soyent esgalement desparties a mes deulx filles. Et quant aux besongnes et joyaulx du cabinet, et dont feu mad<sup>e</sup> femme se souloit parer jenttends que cela demeure a mon filz aisne. Et si advient quil soit marie et quil mourust devant sa femme je nenttends point que les besongnes dud<sup>t</sup> cabinet soient de la nature de meubles, mais quelles demeureront affectees aux filz aysnes de ma maison.

Et pour ce quil pourra estre quil y aura quelques bagues et joyaulx dud<sup>t</sup> cabinet qui seront engagees en Angleterre ou aillieurs et que cest pour le public. Jenttends quelles soient desgagees comme la raison le veust, et quil en soit faict instance, et que mes heritiers nen portent que leur part. Quant aux aultres meubles jenttends quilz soient departis esgallemant sinon que je veulx quavant que faire led<sup>t</sup> partage, mon filz aysne puisse choisir la tente fouriture d'une chambre et salle tant de liet, dais que tapisseries, jenttends si Dieu veust que lon puisse recouvrer mes meubles qui mont estes ravys depuys naguers de ma maison de Chastillon.

Item suivant les propos que jay tenus a ma fille aysnee je luy conseille pour les raisons que je lui ay dietes a elle mesmes despouzer monsieur de Taligny pour les bonnes conditions et aultres bonnes parties et rares que jay trouvees en luy. Et si elle le faict je lestimere bien heureuse. Mais en ce faict je ne veulx user ny dauctorite ni de commandement de pere, seulemant je ladvertis que laymant comme elle a bien peu congnoistre que je layme, je luy donne ce conseil pource

que je pense que ce sera son bien et contantemant ce que lon doit plus tost chercher en telles choses que les grands biens et richesses.

Item je prie a madame Dandelot ma belle seur de vouloir nourrir aveques et pres de soy mes deulx filles tant quelle sera en vefvage. Que si elle se remarie je prie madame de la Rochefoucault ma niepee de les vouloir prendre jusques a ce que ma fille aysnee soit mariee. Et quant elle le sera je luy ordonne de prendre sa jeune seur en garde jusques a ce qu'il aye pleu a Dieu la pourveoir de parti et en avoir le soing que nature et debvoir luy obligent.

Item pource que feu ma femme et moy avons donné la terre de Mivoisin a Fontaine et a sa feu femme en gage de trois mil frans je suys davys que lon retire cela le plus tost que lon pourra.

Item ayant enttendu que mon college de Chastillon a este bruste et que mon intention est de le reedifier daultant que jay eu cela en singuliere recommandation, si je nay le moyen de le faire, et que le temps et commodite le portent, je veulx et enttends quil soit reedifie et lexercice remys, pource que cest un bien public et par lequel Dieu peult estre honore et glorifie.

It<sup>m</sup> jordonne que ce que debvere a mes serviteurs et pensionnaires leur soit paye jusques au jour de mon deces et oultre cela a mesd<sup>ts</sup> serviteurs une annee davantage de leurs gages a conter du jour de mond<sup>t</sup> deces, et que mes aultres debtes generalement soient acquitees.

It<sup>m</sup> pour le grand contantemant que jay du service que ma faict Le Gresle precepteur de mes enffents, et du soing quil a eu deux je luy donne la somme de mil frans pour une foys.

It<sup>m</sup> a Nicolas Mouche mon valet de chambre et a Jehanne sa femme pour les bons services quils mont faicts et a feu ma femme je leur donne cinq cens frans en argent pour une foys, et six septiers de bled metal leurs vies durant, seulemant pource quils ont beaucoup denffents.

It<sup>m</sup> quant il plaira a Dieu mappeler je desire sil est possible que mon corps soit porte a Chastillon pour estre mys aupres de celui de feu ma femme attendant que lon aye aecommode ung lieu auquel nos deulx corps soient mys puy apres sans auleune pompe funebre ny aultre ceremonie que celle que lon faict aux autres corps que lon enterre qui sont de la religion reformee.

It<sup>m</sup> jordonne que le devys et dessaing que jay faict faire soit suivy et pour lequel je suis contant et oblige mes heritiers de dependre jusques

a trois mil escus pour le plus. Et affin que lon scache quel est led<sup>i</sup> des-  
saing je lay enclos aveques ce mien testamant, et mis en iceluy mon  
intention signee de ma main, pour scavoir ou jenttends que ma sepul-  
ture soit situee. Et pource que lon pourroit dire quil y auroit de la vanité  
en ce faict jay pense que je le povois faire a limitation de noz premiers  
peres qui ont este songneux de telles choses, estant bien delibere si  
Dieu me faict la grace de veoir son eglise et ce royaume en plus grand  
repos et que moymesmes je y puisse vaquer que ce sera lung des  
premiers euvres auquel je fere travailler affin de n'y rien faire de su-  
perflu.

Et pour accomplir les choses susd<sup>tes</sup> je supply monsieur le Cardinal  
de Chastillon mon frere, monsieur de la Rochefoucault mon nepveu,  
messieurs de la Noue et de Sarragosse estre executeurs de cette mienne  
derniere voulunte. Sur tout je les prie d'avoir en singuliere recommen-  
dation linstruction et nourriture de mes enfents, lesquels je dedie et  
consacre a Dieu, luy suppliant les vouloir tousjours guider et conduire  
par son saint esperit et faire quilz employent durant leurs vies toutes  
leurs actions a lavancement de sa gloire, au bien et repos de ce  
royaulme. Je luy supply aussi quil veille avoir pour agreable la bene-  
diction que je leur donne pour passer (en luy servant) heureusement  
leurs jours. Et quant a moy que luy offrant le merite de Jesus Christ  
pour satisfaction et abolition de mes peches il veille recevoir mon ame  
pour la faire participante de la vie bien heureuse et eternelle quil a  
promise a tous ces eleus et enfents, attendant la derniere resurrection  
que les corps et ames seront reunys [ensemble] en incorruption et im-  
mortalite... Pour conclusion je supply aux susd<sup>ts</sup> S<sup>rs</sup> Cardinal de la  
Rochefoucault de la Noue et de Sarragosse estre tuteurs et curateurs  
de mesd<sup>ts</sup> enfents.

Faict a Archiac ce cinquiesme jour de Juing 1569.

[Nous avons pensé qu'on serait curieux de trouver ici le *fac-simile* de la signa-  
ture même apposée au bas de l'original; nous l'avons fait calquer et graver à cet

effet. — Nous avons fait plus : on a trouvé qu'une pièce aussi belle que le Testament de l'amiral Coligny, document unique en son genre et miraculeusement conservé jusqu'à nous, méritait un honneur exceptionnel, et l'on nous a engagé à en faire faire une complète reproduction *autographique*. Nous réalisons cette idée ; nous l'annoncerons à la fin du présent *Bulletin*.]

Au dos du testament, sali et à moitié déchiré par l'usage, on lit :

*Testament de Monsieur L'admiral de Chastillon*

avec cette note en travers :

« Ce testament olographe a este présenté et donné à Monseigneur  
« le Marquis de Menars, conseiller d'Estat, président à Mortier, par  
« son tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur

« Alph. MARTIN, conser<sup>er</sup> au Présidial d'Orléans. 1698. »



**Caractère et vie privée de Coligny.**

M. de Félice s'est attaché avec raison à faire connaître le côté religieux du caractère de Coligny et les détails de vie intérieure, généralement négligés par les historiens. Nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ici une partie de ce résumé excellent, fait d'après les *Mémoires* que l'on doit à Cornaton, fidèle serviteur de l'amiral.

« Né à Châtillon-sur-Loing, en 1546, Coligny fut instruit dans les lettres par Nicolas Bérault, professeur très renommé à cette époque, et il y prenait tant de goût, qu'on le força de les interrompre, de peur qu'il ne fût détourné de la carrière des armes. A vingt-cinq ans, il était colonel-général de l'infanterie française, et par ses règlements, il introduisit une sévère discipline dans ces bandes de mercenaires qui, avant lui, ressemblaient plus à des brigands qu'à des soldats. « Ces ordonnances, dit Brantôme, ont été les plus belles et les plus politiques qui furent jamais faites en France, et je crois que depuis qu'elles ont été faites, les vies d'un million de personnes ont été conservées, et autant de leurs biens et facultés ; car auparavant ce n'était que pillerie, volerie, brigandage, rançonnements, meurtres, querelles et paillardises parmi ces bandes. Voilà donc l'obligation que le monde doit à ce grand personnage... »

« Il conserva toute sa vie ses habitudes de piété, et les pratiqua plus franchement à mesure que la liberté des croyants augmentait. « Aussitôt qu'il était sorti du lit, assez matin, ayant pris sa robe de chambre, et s'étant mis à genoux, comme aussi tous les autres assistants, il faisait lui-même la prière en la forme accoutumée aux églises de France ; après laquelle, attendant l'heure du prêche, qui se faisait de deux jours l'un avec le chant des

psaumes, il donnait audience aux députés des églises qui lui étaient envoyés, ou donnait le temps aux affaires publiques dont il continuait encore un peu à traiter après le prêche, jusqu'à l'heure du dîner.

« Étant debout près de la table dressée, et sa femme à son côté, s'il n'y avait point eu de prêche, l'on chantait un psaume, et puis l'on disait la bénédiction ordinaire : ce qu'une infinité, non-seulement de Français, mais de capitaines et colonels allemands peuvent témoigner qu'il a fait observer, sans intermission d'un seul jour, non-seulement en sa maison et en son repos, mais aussi dans l'armée. La nappe étant ôtée, se levant et tenant debout avec les assistants, il rendait grâces lui-même, ou les faisait rendre par son ministre.

« Le même se pratiquait au souper ; et voyant que tous ceux de sa maison se trouvaient malaisément à la prière du soir, au temps qu'il fallait reposer, il ordonna que chacun vint à l'issue du souper, et qu'après le chant des psaumes, la prière se fit. Et ne se peut dire le nombre de ceux d'entre la noblesse française qui ont commencé d'établir dans leur famille cette religieuse règle de l'amiral, qui les exhortait souvent à la véritable pratique de la piété, disant que ce n'était pas assez que le père de famille vécût saintement et religieusement, si par son exemple il ne réduisait les siens à la même règle.

« Lorsque le temps de la Cène s'approchait, il appelait tous ceux de sa maison, leur représentant qu'il ne lui fallait pas seulement rendre compte à Dieu de sa vie, mais aussi de leurs déportements, et il les réconciliait ensemble, s'il y avait quelque dissension entre eux.

« Sa taille était moyenne, ses membres bien proportionnés, son visage calme et serein, sa voix agréable et douce, mais un peu tardive et lente, sa complexion bonne, son geste et son marcher pleins de bienséance et d'une gracieuse gravité. Il buvait peu de vin, mangeait peu, et dormait au plus sept heures. »

« On connaît le caractère que Gaspard de Coligny a déployé dans les affaires publiques. Doué des qualités les plus diverses et les plus élevées, homme de génie dans la guerre et dans la politique, sévère pour lui, indulgent pour les autres, jamais enorgueilli par la bonne fortune ni abattu par la mauvaise, ami de son pays, dévoué à son roi en tout ce qui n'engageait pas sa conscience ; les plus illustres hommes d'État aussi bien que les plus habiles capitaines ont estimé à honneur de lui être comparés. Peut-être avait-il les défauts de ses qualités. Il parut quelquefois manquer de résolution, parce qu'il fut trop loyal pour pousser jusqu'au bout ses avantages contre la royauté, et manquer de prévoyance, parce que la perfidie qu'il ne trouvait point dans son cœur, il la soupçonnait difficilement chez les autres. »

---

**Fragment de l'Histoire de France de Léopold Ranke  
sur Coligny.**

*(Traduction inédite de M. J.-J. Porchat.)*

Nous allons essayer de traduire ici le passage que M. L. Ranke consacre à Coligny dans son nouvel ouvrage, dont nous avons déjà parlé (p. 220), ouvrage élaboré sur les sources. L'auteur et l'éditeur de la traduction qui se prépare et qui doit paraître à Pâques, ont bien voulu nous communiquer l'extrait dont il s'agit.

Nous avons deux raisons pour ajouter cet extrait à celui qui précède. D'abord le grand intérêt du sujet, traité par un historien comme Ranke. Puis la conviction que l'on ne saurait trop insister sur la beauté et la grandeur exceptionnelle du caractère de Coligny, généralement si peu connu. M. Ch. Lenormant, de l'Institut, qui vient de faire de l'ouvrage de Ranke une critique élogieuse, et qui admire le talent de l'auteur pour les portraits, trouve cependant celui de Coligny « trop flatté et d'une couleur romanesque. » Cette appréciation est-elle fondée? On va en juger.

« L'homme le plus illustre de l'époque était peut-être Gaspard Coligny, sous la conduite duquel on avait obtenu de si grands résultats.

« Il appartenait à une ancienne et noble famille de la Haute-Bourgogne; son père s'était signalé au service des rois dans les armées et dans les conseils; il le perdit de bonne heure; mais sa mère, sœur du connétable, et, à ce qu'on croit, favorablement disposée pour le schisme religieux, dans sa forme la plus générale, consacra sa vie à l'éducation de ses trois fils.

« Ils étaient de caractères très différents. L'ainé, Odet, qui se consacra à l'Eglise, et que les rapports de son oncle avec le roi et du roi avec le siège de Rome, élevèrent dès sa jeunesse à la dignité de cardinal, se montrait bienveillant, libéral, aimable; le plus jeune, Dandelot, avait un feu qui lui faisait concevoir les desseins les plus hardis et le poussait à toutes les entreprises; le second, Gaspard, était renfermé en lui-même, parlait peu et lentement, et s'inquiétait médiocrement de l'opinion. A la cour, il ne se sentait pas à sa place; il dédaignait les faveurs qui ne se conciliaient pas parfaitement avec une entière dignité personnelle; il ne savait pas faire bon visage à ses ennemis. Selon le vœu de Henri II et de son oncle, il se trouvait beaucoup mieux dans les camps; il était tout soldat. Il disputait aux plus braves le prix de la vaillance; ce qui le distinguait surtout, c'était un goût inné pour la discipline militaire et pour l'organisation d'une armée; longtemps après lui, on est revenu aux règles de discipline qu'il avait établies le premier. Mais il veillait avec la même sévérité au bien-être de ses troupes. Par des représailles impitoyables, il forçait les ennemis à observer dans la guerre les règles du droit des gens; il était terrible pour les paysans qui s'attaquaient à ses soldats. Il expulsa

sans pitié de Saint-Quentin, où il était assiégé, les bourgeois qui refusaient de prendre part à la défense ou aux travaux des fortifications ; il menaça de mort les récalcitrants. Toutes ses mesures n'ayant pu empêcher que le meilleur boulevard ne fût pris par les ennemis, il dédaigna de s'éloigner avec les fuyards ; il se laissa prendre par un Espagnol, et lui dit qu'il n'avait que faire de chercher d'autre butin, puisqu'il tenait prisonnier l'amiral de France. Il a raconté ce siège lui-même, non pour se justifier, car si quelqu'un l'accusait, il saurait répondre comme il sied à un homme d'honneur ; mais parce que tant d'écrits mensongers étant répandus, c'était un devoir pour tout témoin d'une action de prévenir les erreurs. Sa narration toute simple, véritable et consciencieux document historique, témoigne à la fois de son patriotisme et d'un esprit plein de force et d'élévation. C'est dans la seule volonté de Dieu qu'il voit la cause des revers, volonté mystérieuse, à laquelle il doit se soumettre en chrétien et sans l'approfondir. On a coutume de rapporter à l'époque de sa captivité son passage à la doctrine réformée ; au milieu du tumulte et des travaux de la guerre, il n'aurait pas eu le temps d'étudier les questions religieuses, comme la nature du sujet et le caractère de Coligny le demandaient ; la prison lui imposa ces loisirs. Calvin entretenait un commerce de lettres avec lui et avec sa femme.

« La paix lui rendit la liberté : alors il établit peu à peu dans son manoir de Châtillon une vie protestante, que beaucoup d'autres prirent ensuite pour modèle. Il faisait lui-même la prière du matin ; rassemblait toute la maison aux jours et aux heures fixés pour le prêche et pour le chant des psaumes ; avant la sainte Cène, il s'efforçait de réconcilier ceux qu'il savait mal ensemble.

« Mais il n'était pas destiné à remplir, dans la simplicité d'une vie patriarcale, le sacerdoce du père de famille ; il fut mêlé, comme principal chef de parti, dans les affaires de la France et de l'Europe.

« Cependant, je fais moins de compte des combats qu'il soutint contre ses ennemis, que de ses luttes intérieures ; c'était la condition des hommes de ce temps d'avoir à chercher par eux-mêmes leur voie au milieu du conflit des convictions religieuses et des devoirs civils, qui ne s'accordaient plus comme auparavant.

« Chaque pas qu'il faisait avait sa difficulté ; mais la grande question, la question vitale se présenta seulement en 1562, lorsque Guise, avec ses alliés, s'empara du pouvoir, et révoqua l'édit de janvier, qui faisait la sûreté des religionnaires. Coligny connaissait toute l'étendue de la puissance à laquelle les ennemis étaient parvenus, et la faiblesse du parti opposé, qui n'avait encore aucune organisation solide ; que de défections, de calomnies, de malheurs l'attendaient, que de dangers même ; c'était l'exil ou la mort. Il demanda à sa femme si elle se sentait la force de tout souffrir, jusqu'à la ruine



de leurs enfants. Cette femme, Charlotte de Laval, était, dès ce moment, encore plus ferme que lui. Ce n'était pas, disait-elle, pour opprimer les autres qu'il prendrait les armes, mais pour sauver de la tyrannie ses coreligionnaires, dont les souffrances ne la laissaient pas dormir en paix. Il devait renoncer à la sagesse du siècle; Dieu lui avait prêté les talents d'un capitaine; son devoir était de les employer; s'il négligeait de le remplir, ajoutait-elle, quelque jour elle témoignerait contre lui devant le trône de Dieu (1).

« A quelques dangers, à quelques souffrances qu'ils se fussent préparés, ils furent soumis à des épreuves plus terribles encore, qu'ils ne l'avaient pu prévoir. Au milieu des passions sauvages que l'esprit de secte et de parti, que la défense personnelle, la justice et la vengeance enflammèrent à l'envi, le chemin conduisait quelquefois aux abîmes. Lorsque Poltrot entreprit de venger sur leur auteur les maux que Guise faisait aux réformés, Coligny n'encouragea point l'assassin, mais il ne l'arrêta pas non plus. Il laissa leur cours aux représailles, comme il les comprenait.

Et comment, avec sa loyauté naturelle, pouvait-il se résoudre à combattre contre une armée levée au nom du roi? Coligny soutint toujours qu'il n'avait à faire qu'à une faction, qui abusait du nom du prince. Tout ce qui se fit contre lui, les sentences qui le condamnèrent, la proscription dont il fut frappé, il l'attribua à cette faction, qui le haïssait, comme l'instrument dont Dieu se servait pour le bien de son Église (2). Tandis qu'on pillait et qu'on détruisait sa maison, il ne toucha point aux effets précieux de la couronne qui tombèrent dans ses mains; il ne parlait jamais sans respect du roi et même de la reine-mère et du duc d'Anjou, armé contre lui. C'est dans cette lutte de sentiments opposés qu'il poursuivit la guerre.

« Toute la responsabilité, toute la haine s'amassèrent peu à peu sur sa tête; et pourtant, il n'était pas le maître absolu de son parti. On prit les armes, ou fit la paix sans son entier consentement. Mais c'est le sort d'un chef de parti.

« Cependant, s'il s'agissait de diriger la guerre et de livrer bataille, il n'écoutait aucune objection; il était tout général et ses compagnons étaient tout soldats. Il aimait mieux, disait-il, être blâmé sans raison par ses amis, que raillé justement par ses ennemis. Il fut souvent battu en rase campagne, mais c'était un de ces hommes profonds et persévérants dont la force redouble dans le malheur. « Nous étions perdus, dit-il une fois, après un avertissement, si nous n'avions pas perdu d'abord. » Comme plus tard Guillaume III et

(1) D'Aubigné, qui ne savait rien sur l'entrevue de Bayonne, et dans le livre duquel on reconnaît partout les extraits de De Thou, de La Planche et d'autres, fournit aussi quelquefois des renseignements précieux qu'il faudrait distinguer. Nous l'avons suivi dans cet endroit. (*Hist. univ.*, t. III, 2.) Il attribue une haute valeur à ces détails: « Comme une histoire que j'ai apprise de ceux qui étoient de la partie. » (Note de l'auteur.)

(2) « Par la seule haine qu'on me veut, de ce qu'il a plu à Dieu de se servir de moi pour assisier son église. » A ses enfants, 16 octobre 1569.

Washington, Coligny connaissait plus fort après une défaite. La considération dont il jouissait ne reposait pas sur l'enthousiasme des triomphes, mais sur le besoin qu'on avait de lui. Un jour, il tomba malade, et les fautes qui furent commises firent sentir tout ce qu'il valait. Tout pliait devant cet homme si calme et si fier. On admirait comme un mérite extraordinaire qu'il sût tenir son armée dans la discipline et l'obéissance; s'accommoder aux façons étrangères des reîtres allemands, gouverner ce qu'on appelait en France leur grossière bizarrerie, et dominer en même temps la mobilité naturelle des gentilshommes français, qu'il traitait comme s'il avait eu sur eux les droits du commandement. Au milieu de ses coreligionnaires et de ses compagnons d'armes, qui étaient tous ses égaux, il paraissait en même temps comme un censeur et comme un roi. Sa réserve habituelle donnait un double prix aux marques légères de confiance qu'il accordait quelquefois. On se glorifiait d'être au nombre de ses amis (1).

« C'est une position des plus élevées, mais aussi, l'on ne peut le méconnaître, une des plus anormales qu'un homme ait jamais occupées dans une monarchie. Un simple gentilhomme voyait un parti nombreux, armé, prospère, s'attacher à lui avec un dévouement absolu; son obéissance, ses contributions lui assuraient une autorité presque indépendante; il pouvait à chaque instant les rappeler aux armes. Mais ses liaisons s'étendaient bien au delà de la France. Tout ce qui inclinait vers le protestantisme dans les domaines du roi d'Espagne tournait les yeux vers Coligny: ce n'était pas seulement dans les Pays-Bas; il ne fallait, disait-il, qu'un peu de sa poudre pour mettre toutes les provinces espagnoles en mouvement. Les princes allemands, qui commençaient à craindre pour eux-mêmes, en voyant cet embrasement européen si près de leurs demeures, regardaient Coligny comme leur champion. Les troupes qui avaient servi sous lui portèrent sa renommée jusqu'au fond de l'Allemagne.

« Rien n'annonce qu'il ait voulu profiter de cette position dans un intérêt personnel.

« Personne ne sentait plus profondément que lui combien il était désirable qu'on mit fin aux guerres civiles, avec toutes leurs horreurs, qu'il voyait et condamnait comme chef, mais qu'il ne pouvait empêcher; il fut heureux de se voir réconcilié avec son roi; toutes ses liaisons ne serviraient désormais qu'au monarque, au royaume et à la religion. »

#### La famille de Coligny.

On lira encore avec intérêt l'extrait suivant que nous empruntons à l'ou-

(1) Le Vénitien Aluise Contarini le compare à Annibal: il admire « che avendo perso tante battaglie si è conservato sempre in reputatione con tutti, massime i Reistri e Lanciche'nech, i quali se ben erano creditor di molte paghe - se ben hanno molte volte perse le sue bagaglie e carrette piene di rubbamenti che avean fatto, mai pero si sono ammutinati. »

vrage de Du Bouchet que nous avons cité. Il est une preuve de plus de ce soin pieux avec lequel les huguenots ont toujours enregistré les événements de la famille, joies ou afflictions. C'est une habitude qui tient, pour ainsi dire, au culte domestique, et dont nous aurons maintes fois occasion de signaler des exemples touchants, comme nous l'avons déjà fait pour la fille de Duplessis-Mornay.

## EXTRAIT D'UN LIVRE

gardé dans un cabinet du chasteau de Chastillon sur Loin, où sont escrites de la main de M. l'Admiral les naissances de ses enfans et la mort de Charlotte de Laval sa première femme.

*Le vingtiesme Juillet M. D. XLIX. fut né mon premier fils à Chastillon, à huit heures du matin, et mourut incontinent.*

*Le dixiesme jour d'Avril M. D. LI. fut né un Vendredy HENRY DE COLIGNY mon fils à Chastillon, entre huit et neuf heures du soir. Il mourut jeune, aagé seulement de quinze mois.*

*Le XXVIII de Septembre, M. D. LIV. fut né un Vendredy GASPARD DE COLIGNY mon fils à Chastillon, à six heures du soir. Il mourut en la ville d'Orléans l'an M. D. LXVIII. aux seconds troubles de ce Royaume : Et avait esté accordé avec Mademoiselle de Soubise.*

*Le XXVIII de Septembre M. D. LV. fut née un Samedy LOUISE DE COLIGNY ma fille, entre cinq et six heures du matin à Chastillon*

*Le XXIV de Decembre M. D. LX. fut né ODET DE COLIGNY mon fils à Chastillon, un Mardy à vnze heures trois quarts du matin.*

*Le septiesme Mars l'an M. D. LXI. fut née RENEE DE COLIGNY ma fille à Chastillon, un Samedy à quatre heures du matin. Mourut à la Rochelle.*

*Le troisesme de Mars l'an M. D. LXVIII. mourut Madame l'Admirale, CHARLOTTE DE LAVAL leur mère, à Orléans.*

De la main de Madame l'Admirale comtesse d'Entremont.

*Le XXV. Mars M. D. LXXI. le dit Seigneur admiral espousa en secondes nopces à la Rochelle IAQUELINE Comtesse de Montbel et d'Entremonts.*

*Le XXIV d'Aoust M. D. LXXII. a esté mis à mort Monseigneur et mary GASPARD DE CHASTILLON Admiral de France avec beau-*

*coup de noblesse Françoise et de peuple, ayant laissé sa désolée femme grosse de cinq mois.*

*Le XXI. de Décembre M. D. LXXII. fut née BEATRIX DE COLIGNY ma fille à dix heures du matin, à Saint André de Brior en Savoye.*

Une communication, que nous recevons de M. Jules Bonnet, nous donnera lieu de revenir sur la dispersion de la famille de Coligny après la Saint-Barthélemy. Rappelons seulement ici que *François*, né le 28 avril 1557, et qui ne se trouve pas mentionné dans cet extrait, soutint dignement le nom qu'il portait. *Charles*, né le 10 décembre 1564, qui n'est pas non plus mentionné, en fut tout au contraire indigne ; il avait été élevé par les catholiques, et, rendu ensuite à ses coreligionnaires, il excita à juste titre leur méfiance, et finit par abjurer et embrasser le parti de la Ligue. Rappelons aussi que *Louise de Coligny* épousa, en 1571, le brave *Charles de Téligny*, ainsi que l'amiral en exprimait le souhait dans son testament, et qu'elle devint, le 12 avril 1583, la femme de GUILLAUME DE NASSAU, le fondateur de la république de Hollande. « Cette dame, dit Du Maurier, avoit de très rares  
« vertus, sans qu'on ait remarqué dans tout le cours de sa vie, qui fut lon-  
« gue, aucun mélange de la foiblesse de son sexe. M. l'admiral son père l'es-  
« timoit fort à cause de sa prudence et de sa modestie. Elle gagnoit d'abord  
« l'amour et le cœur d'un chacun par une parole douce et charmante, et l'es-  
« time générale par un raisonnement fort et par une bonté angélique. Elle  
« était bien faite de sa personne, quoique sa taille fût petite. Ses yeux étaient  
« beaux, et son teint extraordinairement vif. » Il existe en Hollande un vo-  
lume ayant appartenu à Louise de Coligny, et contenant des notes manuscrites pleines d'intérêt ; on nous en a fait espérer la communication.

---

## LETTRE INÉDITE DE TH. DE BÈZE AU VICOMTE DE TURENNE.

(1591.)

Cette lettre faisait partie de la collection de Trémont (n° 133). Nous en devons aussi la communication à M. Laverdet, qui a été chargé de la vente par M. de Trémont lui-même, et qui sait répondre aux vues libérales du collecteur en prêtant ainsi un obligeant concours aux travaux d'histoire. Il a indiqué, dans une note préliminaire du catalogue, comment il entend l'*autographophilie*, et comment la pratiquait l'amateur distingué qui l'honorait de sa confiance. « Les collections, dit-il, rendent un service important en sauvant de la destruction, de la perte, de l'oubli, des pièces et des documents précieux pour constater, éclaircir ou rappeler les faits historiques et ceux qui se lient à toutes les connaissances humaines. Les lettres intimes nous initient aux sentiments personnels de leurs au-

teurs; ce sont des portraits de leurs caractères... » Le goût des autographes et des manuscrits est en ce sens un progrès notable, un moyen d'instruction particulière qui doit se généraliser et vient en aide à l'étude de l'histoire...

Nous ne rappellerons pas ici les circonstances auxquelles se rapporte la lettre qu'on va lire. Nous nous bornerons à signaler à l'attention le passage relatif à la mort d'Antoine de Chandieu, seigneur de La Roche-Chandieu, l'un des premiers et des plus dévoués apôtres de la Réforme, l'un des ministres les plus éloquents et les plus énergiques, qui fut modérateur du troisième synode national, à Orléans, en 1562. C'est une chose qui fait du bien, que de voir en quels termes Th. de Bèze s'exprime à l'égard de ce frère et coouvrier. Nous renvoyons d'ailleurs à son article, qui paraîtra sous peu dans la *France protestante*. Seulement nous remarquerons que, d'après d'Aubigné, Chandieu mourut *de la douleur que lui causa la conversion de Henri IV*. Il avait été attaché à sa personne et était à Coutras avec d'Amours. L'abjuration n'eut lieu qu'à la fin de 1593; mais on put prévoir le coup longtemps avant l'événement. « Voilà le Roi, dit d'Aubigné, à la messe nouvelle, qui fut moins estrange, comme préveüe par plusieurs, et entr'autres par la Roche Chandieu, qui en mourut. » (*Hist. Univ.*, liv. IV, ch. X.)

A Monsieur le visconte de Turaine, Ambassadeur du Roy Très  
Chrestien, vers les princes d'Allemagne.

Monsieur, espérant que la présente vous pourra rencontrer, je n'ay voulu faillir à mon devoir, pour vous tesmoigner le grand plaisir qu'avons receu pardeça, d'entendre comme vous estes finalement passé, et arrivé à bon port : ce qui nous donne grand' espérance que celui qui vous a choisi et conduit jusques pardela pour un' œuvre si bonne et digne de vous, vous fera la grâce de l'amener à heureuse issue. Quant à nostre estat je vous diray sommairement qu'il y a de quoy louer et adorer l'infinie puissance et bonté de nostre Dieu, ayant faict veoir à plusieurs fois, et mesmement depuis environ trois mois ses grandes merveilles par nostre petite troupe, de sorte que l'ennemi ayant dressé ses forces sur la Provence, ses garnisons d'Italiens et Espagnols pour la pluspart, se sont contentés de se tenir sur leur défensive, ne se laissant guerres rencontrer. Sur cela estant arrivé premièrement Monsieur de Sansi, puis Monsieur de Guitry, avec assez bonnes et gaillardes troupes d'infanterie, mais bien mal complexionnées, et environ trois cents bons chevaux, les villes et chasteaux de Tenon et d'Extion sur notre lac, ont été partie forcés partie rendus par composition et depuis rasés, et maintenant l'armée

marche plus avant en Savoye : où il n'y a aujourd'hui grandes forces de l'ennemi. L'intention est de se joindre à Monsieur de Lesdiguières, lequel ayant très heureusement rangé tout le Dauphiné et mesmement Grenoble, a prins les Eschelles près de Chambéry, et avec son armée belle et forte viendra rencontrer noz troupes, pour besongner à bon escient. Nous avons aussi nouvelles que finalement Monsieur le mareschal Damville est arrivé en Bourgongne, et doit donner en Bresse. Si ces forces sont une fois conduites avec bonne mutuelle intelligence, j'espère que l'ambitieux se disant protecteur de la Couronne de France, pourra recevoir le payement qu'il mérite. Il a esté receu dans Aix solennellement par les Conjurés, il a pris aussi Salons de Craux par composition qu'on n'avoit eu loisir de fortifier, et quelques bicoques. Mais il a perdu six cents bons hommes par une entreprise double, et ayant battu Pertuis, il n'y a gagné que des coups avec perte de son principal chef, à savoir Martinengo, outre la fleur de son armée, et la révolte de Salon qui a tué sa garnison : de sorte qu'on tient qu'il a reprins le chemin de Nice. Il est vray que ses gens pardeça ont faict courir un bruiet que Marseille lui avoit permis d'entrer en la ville. Mais ce bruiet s'esvanouit. Voilà l'estat de pardeça pour le présent, assez bon pour cest égard. Mais au reste, Monsieur, chacun peult juger en quel estat se retrouve ce petit estat espuisé entièrement, et quant au public, et quant au particulier pour avoir soutenu seul ce fardeau il y a vingt et trois mois, engagé si avant qu'il n'y a ordre qu'il puisse seulement payer seulement les intérêts annuels, ne labourant ny semant et vivant de vivres achetés outre un nombre estrange de povres gens, tant du dedans que du dehors, ayant esté le territoire circonvoisin réduit en une Arabie la déserte par la plus que barbare rage de l'ennemi jusques à ses pauvres subjects estans de la religion. Tel est donc aujourd'hui l'estat de ce lieu, et tousjours empirant quant aux debtes déjà faictes, lequel torrent n'estant arrêté, mais coulant tousjours, on n'en peult attendre qu'un déluge bien prochain si le Seigneur ne donne quelque moyen qui ne se peult encores apercevoir, si le temps ne s'esclaircit en France. Ce néantmoins Dieu nous continue ceste ferme résolution de ne défailir ny en ce qui concerne le service du Seigneur, ni au service du Roy Très Chrestien et conservation de l'estat de France : moyennant la grâce de Dieu, au throne duquel

nostre anere est plantee et arrestée. C'est, Monsieur, ce que je vous ay fidèlement représenté, m'assurant que jamais vous ne laisserez passer aucun moyen de nous ayder quand il s'offrira, soit envers Sa Majesté, soit ailleurs.

Je réserve à la fin ce que je voudrois Vous taire si je pouvois, pour le desplaisir que Vous en recevrez. Il a pleu à nostre Dieu justement courroucé, de retirer à soy feu ce grand personnage Monsieur de Chandieu, qui décéda très heureusement quant à lui, le 23 du passé, mais nous laissant très juste occasion de regretter une si grande perte surtout au temps auquel sa présenee pouvoit tant servir. Si les larmes qu'on en a espandues pardeça, et qui s'en espanderont ailleurs par ceux qui peuvent savoir et appréhender ce qu'emporte une telle playe, estoient jointes ensemble, il en pourroit naistre un ruisseau et Dieu veult bien aussi qu'on sente ses coups, et je puis dire quant à moy que j'ay perdu celui que je voudrois pouvoir racheter de ma vie, voire de plusieurs vies, si j'en avois plusieurs. Mais puis qu'il a pleu à Dieu qu'ainsi fust, son nom soit benist. Et au lieu de pleurer ny luy qui est très heureux, ny nostre perte quelque grande qu'elle soit, Dieu nous face la grâce, de pleurer noz faultes qui sont les vrayes causes de tels maux, et de nous convertir à celui qui peut seul guarir la playe de laquelle il nous a frappés, lequel je supplie.

Monsieur, qu'il lui plaise Vous multipliant ses grâces, vous accompagner en tout et partout de son Sainet Esprit, pour parachever son œuvre en vous, en vous conservant tousjours sous sa très sainte sauvegarde. De Genève, ce 9 de mars, ancien stile, 1591.

Vostre très humble serviteur,

THÉODORE DE BESZE.

## L'ABJURATION DE HENRI IV

### ET LE PARTI RÉFORMÉ.

Nous avons annoncé des lettres adressées à Henri IV par des pasteurs. Voici celle que lui écrivit le ministre et gentilhomme Gabriel d'Amours (1), celui-là même qui avait prié et combattu avec le Roi de Navarre à Coutras, six ans auparavant, et qui était encore auprès de lui à Dieppe en 1589, lui donnant jusqu'à

(1) Appelé aussi *Louis* par quelques auteurs (V. France protest.); mais la signature de la lettre que nous publions montre bien qu'il se nommait Gabriel.

sept presches par semaine, de sorte que celui-ci pouvait écrire à son fidèle Mornay : « Est-ce là donner argument ou indice de changement? » Mais le jour du changement et du *sault périlleux* approchait. D'Amours, qui était trop clairvoyant pour ne pas le pressentir, n'était pas homme à se tenir pour battu à l'avance, et on va voir avec quelle vivacité de langage il attaque celui dont il soupçonne véhémentement le cœur de défection. « Si vous écoutiez Gabriel d'Amours, votre « ministre, comme vous écoutez Gabrielle, votre amoureuse, lui dit-il, je vous ver- « rois toujours roi généreux et triomphant... » Il lui rappelle qu'il lui a cité déjà l'exemple de Samson et de Dalila, et qu'il a eu la hardiesse de faire plusieurs fois l'office de Nathan auprès de David, ce que Sa Majesté a pris en bonne part. « Eh quoi! s'écrie-t-il, le premier capitaine du monde serait-il devenu assez « couard que d'aller à la messe pour la crainte des hommes?... Le Roy veut être « instruit par les évêques? Il n'a faulte de *science*, mais ung peu faulte de *con- « science*. » Puis après ces bonnes vérités, dites avec un esprit tout méridional, ce sont des traits pressants qui partent du cœur et qui iraient droit au cœur du roi, si le roi était vulnérable de ce côté. Mais, en cette conjoncture surtout, la politique l'avait cuirassé d'un triple airain, et le plus éloquent prédicateur du monde y eût assurément perdu son temps.

LETTRE INÉDITE DE GABRIEL D'AMOURS A HENRI IV.

(Collection Du Puy, 232.)

SIRE, J'ay prins la hardiesse laquelle Dieu et vous m'avez donnée, de ramentevoir à V<sup>tre</sup> Maj<sup>té</sup> les bénédictions de Dieu sur mon ministrère pres de vous : car quand vous vous ressouviendrez que tout ce que Dieu par moi vous a diet, vous est advenu, vous aurez occasion de penser que tout ce que je vous diray au nom du mesme Dieu vous pourrait bien advenir si vous quittes votre religion laquelle vous seaves aussi bien estre la vraye qu'homme de votre royaume. Je ne suis prophete pour prédire ce qui doibt advenir, mais Dieu faiet dire des choses aux ministres de sa parolle ausquelles ils n'ont nullement pensé, lesquelles sont micux dites que s'ils les avoyent meditées beaucoup de jours et beaucoup de nuicts. Vous ay-je pas prédiet que si vous n'ostiez D. C. qu'à son occasion il adviendroît quelque grand malheur et que ce pourroit bien estre ung jour la ruine de l'Eglise de Dieu et de la maison de B. Je suis bon tesmoing que vous en fistes votre debvoir, mais on eacha D. C. tellement que vous ne peustes effectuer ce que vous m'avies promis. Nous alastes à Coutras, de là vous alastes en Béarn, nous revinsmes, le mal adviut, la playe saigne encor. Il n'y a que vous qui m'entendes (1). Revenons à Coutras pour par ordre rafraischir votre memoire des choses lesquelles sont advenues comme elles vous avoyent



estés predites. Je fis la prière par toutes les troupes avant le combat. Dieu ne me fit-il pas prédire résolument victoire à toute votre armée? N'estoy-je pas près de vous lorsque vous poursuiviez vos ennemis, que vous me fistes faire la première action de grâce sous un arbre et au retour de la pourçuite, la seconde au champ de batailles entre les mortz, que vous choisistes le ps. *Or peut bien dire Israel maintenant*, etc. Le lendemain au matin Monsr de Chandieu et moy n'allasmes-nous pas supplier V. M. de pourçuire votre victoire et la faire valoir comme celuy qui avoit eu cest honneur de Dieu d'avoir esté esleu protecteur des Eglises en une assemblee si notable qu'estoit celle de Montauban? Que si vous faisiez autrement, la victoire que Dieu vous avait donnée seroit comme de nul effect à l'advenir? Vous rompistes votre armée, vous alastes en Béarn; vous m'entendez bien (1). Feu Monseigr le p. de C. (1) mort, je vous escrivis incontinent; apres vous avoir remémoré dans ma lettre ce que vous seavez, je vous mandoy que si vous ne veniez en diligence, les places se prendroyent les unes apres les autres, vous montastes incontinent à cheval, mais Maran étoit ja prins, lequel vous repristes et tant de villes que vous conquistes en si peu de temps. Au retour de ceste grande conquête me dietes vous pas sous la hale de S<sup>t</sup> Jehan apres un presche. Eh bien, Damours, le cliquetis des armes de Jehu et sa démarché furieuse! Or disies vous cela pource que je vous avoy diet en ces termes, Que si tost que nos ennemis entendroyent le cliquetis des armes de Jehu et sa démarché furieuse ils tourneroyent visage. Peu de jours avant que feu monsieur de Guise fust tué et qu'aux estaz de Bloys on avoit prononce sentence contre vous; vous consolant en un presche je vous dys en la hasle de S<sup>t</sup> Jehan, Les hommes ne vous sauroyent oster ce que Dieu vous a donne de nature, vous nous ferès bien tost prescher de là la Loyre et y redresserès les églises. Monsieur de Guise fut tué peu de jours après et me dietes en la hasle après un presche de Monsr de Lacroix: Eh bien, Damours, nous prescherons de là la Loyre, Monsr de Guise est mort. Quand vous fustes à Saulmur, vous me fistes cest honneur de me choisir entre toas ministres, m'escrivistes qu'il estoit temps de

(1) « Il n'y a que vous qui m'entendez... Vous m'entendez bien... » D'Amours confirme de la sorte le récit de D'Aubigné que l'on a voulu révoquer en doute. Cet historien dit en effet qu'après la bataille de Coutras, le roi de Navarre, au lieu de profiter de ses avantages, licencia ses troupes et courut jusqu'à Pau porter aux pieds de la belle comtesse de Grammont (Corysande d'Andouin) les trophées de sa victoire. (*V. France prot.*, introd., p. LI.)

(2) Le prince de Condé.

passer la rivière et que je seroy le premier qui prescheroy de la Loyre, puisque je vous avoy prédit en pleine chaire que sous votre auctorité les Eglises de la Loyre seroyent dressees dans peu de temps. Je commençoy pour mes presches ordinaires l'histoire de Josué, car vous esties le Josué du Seigneur des armées pour nous faire passer le Jourdain et nous mestre en possession de la terre de Canaan. Quels miracle Dieu a il faict par vous? La delivrance du feu roy, la poursuite de Mons<sup>r</sup> de Mayenne, et de la Ligue jusques dans Paris, la prise de plusieurs villes en chemin, la journée d'Arques, la delivrance du siege de Dieppe, la prise des faulbourgs de Paris en une heure, d'Estampe, Vandosme, Mans, Laval, Le Mayne, Alançon, Falaise, Lisieux, Honfleur, delivrance du siege de Meulan, bataille d'Yvry, reddition de Mante et d'une trentaine que villes que chateaux en ung an, depuis que vous eustes passé la riviere de Loyre, en ung hyver le plus rigoureux qui ayt este y a vingt ans, que vous ne faisiez que courre assieger et prendre en la haulte et basse Normandie, le Mayne, Anjou et Bretagne, Quels effects vistes vous de la priere à Arques, lorsque tout estoit desespéré? J'estoy toujours pres de vous, et me fistes presque aussi tost faire l'action de graces de la victoire que la priere pour l'obtenir. Je vous allay rencontrer en une forte escarmouche au P<sup>...</sup>, suivant ce qui fut diet à Daniel 2 Sam. 21, 17. Tu ne sortiras plus avec nous en bataille, de peur que tu n'esteignes la lumiere d'Israel. Feu Monseign<sup>r</sup> le mareschal de Biron s'estoit plaind à moy plusieurs fois de ce que vous vous précipitez trop souvent aux dangers; vous vous courrouscates fort contre moy, mais Dieu secla et auctorisa ma remonstrance par une arquebusade que receut vostre cheval au train de derriere. A Vandosme vous esties à la portée d'une arquebusade sur ung petit cheval avec une robe de velours canelle lorsqu'on donnoit l'assault Je mis pied à terre et vous allay remonstrer vous vous courrouscastes contre moy, Dieu vous monstra que je faisoy mon devoir par une mousquetade qui tomba au pied de votre cheval et lors vous galopastes au canon pour faire tirer au lieu d'ou on endommageoit les vostres. Devant Dreux vous vous promenastes trois grosses heures sur ung cheval gris avec vostre chappeau gris et vostre panache à la portée des arquebusades que toute vostre noblesse estoit demi desespérée de vous veoir en grand danger; Aurégli fut tué auprès de vous, ung aultre qui vous alla remonstrer fut blessé à mort auquel

vous vous courrouçastes. Quand vous esties assiégé à Dieppe, je vous allay deux fois trouver en vostre liet au matin et vous exhortant à la fiance en Dieu, je vous dis en ces termes, vous sortires de ce sepulchre et me ferez chanter dans les faubourgs de Paris : *Or laisse, createur, en paix ton serviteur*. Vous vous en souvinstes la nuict de la prise et m'envoyastes querir et me distes vostre entreprise et choisistes le ps. 20 : *Le Seigneur ta priere entende*, lequel nous chantasmes et vous relevant de genoux de la priere que j'avoy faiste sur le ps. vous aviez la larme à l'œil de joye et de zele et me commandastes d'aller prendre la chemise blanche et d'aller faire la priere à la troupe de feu monsieur de Chastillon avant qu'on donnast. Et ce fut moy qui vins le premier vous apporter les nouvelles de la prinse des faubourgs et lors vous fistes avancer vostre troupe et entrasmes dans les faubourgs Je chantay dont tout mon saoul de joye *Or laisse createur, etc.*, comme je vous avoy predict. Je vis que vous n'incliniez à poursuivre v<sup>tre</sup> victoire et prendre la ville laquelle Dieu vous eust donnée deslors : Je vous allay dire Toutes choses sont possibles à Dieu et rien n'est impossible au croyant : Vous me respondites Je fay ce que je puis. Le premier presche que je fis apres je vous dis devant tous, vous ne l'avez voulu prendre quand Dieu la vous a donnee, vous la vouldres prendre ung jour et il ne la vous donnera pas. N'aviez vous pas quatre mil gentils-hommes francois devant Paris, une si belle et puissante armee laquelle vous fustes contraint licencier apres la venue du duc de Parme ce que je vous avoy predict en preschant vous advint. A la bataille d'Ivry vous me fistes faire la priere Je vous dys que Dieu vous donneroit la victoire, et la vous ayant donnee Je vous dys au champ de bataille les Suisses n'estant encor rendus lors qu'on tuait des lanquenetz au coing d'ung boys pource qu'ils nous avoyent trahi à Arques Et bien, SYRE, n'y-a-il pas un Dieu au ciel; vous donnastes dans ung gros de douse ou quinze cents lances mal suivi des v<sup>tres</sup> car plusieurs de v<sup>tre</sup> gros tournerent visage Vous me recommandastes à Mantes de faire le premier presche pour l'action de grace de la victoire, et me donnastes congé de me retirer apres avoir demouré ung an pres de V<sup>tre</sup> Majesté. Depuis le passage de Loyre, je revins au camp devant Chartres, apres avoir este repousses au ravalin et à la bresche, vos cap<sup>ues</sup> blesses ou tues, qui eust pensé que Chartres se deubt rendre? Néanmoins Je vous disoy souvent en mes presches que l'arche de l'alliance feroit tomber l'image de Da-

gon et que vous entreriès, vous me commandastes de faire le premier presche de l'action de grâce dans Chartres, et en entrant en l'assemblée vous dites tout hault adressant v<sup>tre</sup> parolle à feu monsr Dufay. Le voyla ne vous avoit-il pas tousiours predit que nous entrerions? Il ma porte bon heur. Je n'estoy point pres de V<sup>tre</sup> Majesté en v<sup>tre</sup> grande armee devant Paris, Je n'estoy aussi devant Rouen. J'ay eu cest honneur de Dieu et cest heur de vous veoir tousiours prosperer, et si vous escouties Gabriel Damours v<sup>tre</sup> ministre, comme vous escoutes Gabriele v<sup>tre</sup> amoureuse, Je vous verroy tousiours Roy genereux et triomphant de vos ennemis. Que fistes vous dernièrement que j'estoy près V. M. à St Denys et à Chartres? Vous ay-Je point dict à St Denys, en ung presche, ce que Dalila fit à Samson qui le rendit misérable et contemptible aux Philistins? Si vous faisès comme David, après que le prophete Nathan lui eust remonstré (comme V<sup>tre</sup> Maté scait que Dieu m'a faict la grâce d'avoir eu ceste hardiesse plusieurs fois de lui remonstrer, lesquelles remonstrances vous aves fort bien prises comme de V<sup>tre</sup> tres humble tres fidelle subject serviteur et pasteur lequel vous affectionnes) Je m'assure que Dieu vous feroit grâce et misericorde. Mais vous continues à ce que nous disent tous ceux qui viennent de la cour. Quand Dieu a faict tant de merveilles par vous, vous ne vivies pas ainsi. On dict par deça que vous estes près de faire comme Salomon qui se destourna à l'idolatrie : les femmes en furent eause, on dict que vous aves promis d'aller à la Messe, ce que je ne croy nullement et en combatroy tousiours en ung duel pour maintenir le contraire. Quoy! le plus grand capitaine du monde seroit-il bien devenu si couard que d'aller à la Messe pour la crainte des hommes? Où seroit ceste grande magnanimité, ceste foy si rare si grande que je vous ay veu tant de fois lorsque selon les hommes vous ne voyes que desesperades? Qu'avès-vous faict toute vostre vie avec le grand nombre? mais au contraire que n'aves-vous poinet faict avec le petit nombre des vrais Israelites? Voules vous que je predise v<sup>tre</sup> malheur, moy duquel vous aves dict plusieurs fois devant v<sup>tre</sup> noblesse que je vous predisoy tousiours le bon heur? Je ne seuroy. Je veulx croire le bien jusques à ce que j'aye veu le mal; suffit au jour de sa misere ce dict Jesus Christ. Vous voules estre instruiet par les evesques de l'Eglise Romaine (ce dit-on) ô que vous n'estes pas le roy qu'il faille instruire, vous estes plus grand Theologien que moy qui suis v<sup>tre</sup> ministre, vous n'aves

faute de science mais vous avez ung peu faulte de conscience. Priez Dieu, nous prierons incessamment pour vous. Quand je vous remontre, vous me respondès cela ordinairement Que vous prierès Dieu de vostre costé et me commandès de prier Dieu pour vous. Je ne combas pas seulement par prières envers Dieu pour vous, mais contre tous ceux qui parlent mal de vous. Je vous veulx bien reprendre quand je suis près de vous. Mais je querelle tous ceux qui rendent vostre Majesté odieuse et contemptible par détraction et médisance. Quoy qu'il en soit, si vous vous estiès tant oublié que d'aller à la Messe (dont Dieu vous garde car vous en seriès bientost chastié) si ne laisseray-je de vous aller servir si ce n'est en qualité de vostre ministre, ce sera en qualité de gendarme, car je me suis tousiours trouvé près de vous au champ de bataille lorsque vous aviès encor l'espée nue et sanglante. Je vous meneroy mon fils, car tant que l'âme battra dans ce corps, et moy et ce que j'ay le plus cher vous servira, et croy que Dieu cerehera sa brebis esgarée. Mais aujourd'hui si vous oyès sa voix, n'endurcissez pas vostre cœur car c'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, c'est ung feu consumant ce sont les ardeurs éternelles, prions le avec David ps 51 : *ô Dieu, crée en moi un cœur net et renouvelle dedans moy un esprit droict, Ne me rejette poinct de ta face et ne m'oste ton saint esprit.* Je finiray aussi la presente par la priere de S<sup>t</sup> Paul aux Ephes. chap. 3 en la fin. *Or à celuy qui par la puissance qui besogne avec efficace en nous peut faire en toute abondance par dessus tout ce que nous demandons et pensons, à luy soit gloire en l'Eglise de Jesus Christ en tous aages du siècle des siècles. Amen.* A S<sup>t</sup> Jehan ce XX<sup>e</sup> Juing 1593

Votre tres humble et tres obéissant  
 sujet et serviteur GABRIEL DAMOUR.

## UN ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE L'ÉDIT DE NANTES EN VIVARAIS

SOUS LOUIS XIII (1635).

(Manuscrit du temps, inédit.)

M. le P<sup>r</sup> Muston, de Bourdeaux (Drôme), nous a transmis, au nom de M. le P<sup>r</sup> Chabal, de Sainte-Agrève (Ardèche), un manuscrit de 18 pages, contenant la relation d'un conflit assez original occasionné à Annonay, en 1635, par le seigneur de Boullieu, qui avait voulu faire fermer le temple des réformés. Les femmes

jouèrent dans cette affaire le rôle principal ; elles forcèrent les agresseurs à quitter la place, nous avons presque dit à *mordre la poussière*, car il ne s'agit de rien moins que de cendres dont ces nouvelles Amazones s'étaient munies et qu'elles jetèrent à la face de leurs antagonistes, de manière à les aveugler bel et bien. Le récit de cette bataille est écrit par l'une des héroïnes et porte un cachet de naïveté et de couleur locale qui le rend intéressant. Il montre combien il y avait alors d'exaltation religieuse dans cette contrée, et quel danger on courait gratuitement à l'exciter. Cette petite guerre de cendres nous fait sourire aujourd'hui peut-être... Mais le fond, qu'on y prenne garde, est sérieux, et de là à la triste guerre des Cévennes il n'y a pas si loin. En 1635, il plaît au seigneur de Boullieu d'interdire à quelques pauvres huguenots l'exercice de leur culte ; dans cinquante ans, il plaira à Louis XIV d'abolir la religion réformée dans son royaume et de faire aller tous ses sujets à la messe : c'est toujours la grande question de la liberté de conscience, de la liberté de culte qui est en jeu, et à ce titre le petit épisode qu'on va lire a bien son mérite. — Ajoutons qu'Elie Benoît ne mentionne pas le fait parmi les tracasseries qui préparèrent de longue main les vexations et les persécutions déclarées du règne suivant.

### Histoire remarquable des persécutions de l'Eglise refformée de la ville d'Annonay advenues en l'année 1635.

En registre sera mise  
Ceste cruelle entreprise  
Pour en faire souvenir  
A ceux qui sont à venir.

*Ceste pièce est dédiée à Madem<sup>le</sup> Baffort.*

Madem<sup>le</sup>, ayant recogneu la sainte curiosité que vous avez de scavoir ce qui se passast entre les ennemis de la Vérité et ceux de la religion refformée, et véritable du temps que l'on nous vouloit oster nostre temple et pour en laisser la mémoire bien engravée à mess<sup>rs</sup> vos fils, affia qu'ils soient un jour des pilliers pour soustenir la maison de Dieu, et tous ceux qui s'y rengent et que ce fut Monsieur leur père qui portast nos plainctes à feu nostre Roy. Or ce fut l'an mil six cent trante cinq et le troisième de janvier un samedi au soir, veille des Roys, furent les premières deffences que l'on fit à nostre pasteur Mons<sup>r</sup> de Vinay de ne point prescher. Or un homme nommé S<sup>r</sup> Chomel consul et scindic de ce temps-là s'en vint à nostre pasteur ayant aussi receu la mesme deffence accompagné d'un autre Chomel homme aussi fort prudent et sage d'entre ceux de nostre Eglise, lesquels racontèrent à nostre pasteur ce qu'il scavoit très bien et le trouvèrent fort résolu et courageux à deffandre à quel prix que ce fût cette sainte Maison, laquelle a esté dédiée depuis si longtemps pour le service de Dieu, comme estant la porte par laquelle degré par degré nous montons au ciel qui est le lieu de notre

habitation. Vous accusera donc Madem<sup>lle</sup> plus tost le deffault de ma mémoire que ma bonne volonté tant pour l'honneur que je vous dois que pour le souvenir que je dois avoir pour la délivrance que Dieu nous a faite affin que je Pen remercie à jamais. Mais à cause de mon sexe je ne scavois pas les conseils particuliers qui se donnoient en cest affaire. Toutefois je tireray quelque eschantillon de cette pièce, par la mémoire que Dieu m'en a laissé. Or vous scavez que nos plainctes furent bien entendues pour nous maintenir notre première liberté, et le commencement de cette poursuite fut le dimanche quatrième du mois susdit alors que le peuple fut tout assemblé dans la maison qu'on nous vouloit ravir. Monsr nostre pasteur, homme bien entendu, accompagné de grande sagesse, lequel ne desirant point de sa charge pour maintenir la gloire de Dieu, envoya donc ledict Sr Chomel scindie au milieu de l'assemblée lequel leur prononça à haute voix ces paroles, disant ainsi au peuple : « Messieurs, j'ay à vous faire une proposition. C'est que le seigneur de cette ville nous a fait deffendre de ne nous plus assembler séans et à nostre pasteur de ne plus prescher. C'est pourquoi vous adviserez ce que vous avez à faire. » Or ces paroles furent interrompues de larmes qui décollèrent de tristesse le long de ses joues. Mais un homme fort courageux et à qui les armes de la foy non plus que celles de la main ne manquoient point, lequel on nomme Monsr de Fournier esleva sa voix pour estre mieux entendu et avec le chapeau à la main disant : Je respons pour toute cette assemblée asceavoir que nous avons acquis cette maison par le sang de nos pères et la voulons conserver aux périls de nos vies. Allons sommer nostre pasteur à faire sa charge. Or le peuple qui estoit esloigné de luy et comme il y avoit grand nombre d'hommes et de femmes qui creurent qu'on disoit que nos adversaires alloient assommer nostre pasteur. Je vous laisse à penser quelles tintamares il y eust pour le moings un quart d'heure. — Car les anciens eurent beaucoup de peyne pour arrester la crierie des femmes et pour faire sillance. On fit monter le maistre d'escolle en la chère (*sic*) pour faire chanter le psaulme 94 : *Qui en la garde du Hault Dieu Pour jamais se retire*, et à la fin voicy venir nostre pasteur avec sa robbe pour monter en chère, Lequel nous fit revenir l'âme et prendre courage et fit chanter le psaulme 150. *Dès ma jeunesse ils m'ont fait mille maux*, et print son texte sur le mesme subject, et après le presche devant que descendre de la chère il exhorta le peuple à tenir bon. Car, leur dit, il y va icy de la gloire de Dieu et de son service qui nous doit estre plus cher que notre vie. Car par ce moyen nous hériterons le royaume des Cieux. C'est pourquoy je vous exhorte de la part de Dieu, recueillant ainsi les voix, tout le peuple levant la main de ne le point habaandonner. — Et moy, leur dit-il, j'abandonneroy plus tost mes biens, ma femme et mes enfans et ma propre vie pour soustenir cette si juste cause, en levant la main à Dieu devant l'assemblée. Alors je ne peux pas bien remarquer tout ce qui se pas-

soit. Car je fondois en larmes et je recognus bien alors que nous estions indignes de manger des viandes grossières, depuis qu'on nous vouloit oster celle de l'âme. Et, le second presche, il print son texte en S<sup>t</sup> Matthieu : *Qui aymera son père ou sa mère plus que moy n'est pas digne de moy*. Et je vous puis asseurer que l'appréhension que j'avois de perdre ce que je tenois de plus cher avoit tellement resserré ma mémoire que je ne pensois qu'à cela et ne laissois guères eschapper des principaux poincts tant des prédications qui se faisoient en ce temps-là que des autres moyens que l'on recherchoit pour eschapper cette meschante entreprise. Or, il y eust calme depuis le dimanche jusques au mercredi, qui estoit jour de presche, et, aussi tost que nostre pasteur fut monté en chère, voicy arriver le juge de la ville, et Mons<sup>r</sup> le procureur du Roy avec leurs bonnets quarrés, accompagnés de grand nombre de leurs semblables, lesquels croyoient d'ammener nostre pasteur en prison ou de luy faire quelque commandement ou pour le moins de le rendre estonné. Mais ce fut tout au contraire que son courage et sa prédication leur ferma la bouche et abbatit tellement leur courage que ce qu'ils y avoient apporté avec arrogance s'en sortit en sillance. Car nostre pasteur print un texte qui fut fort convenable a combattre leur téméraire entreprise. Ce fut le 4<sup>e</sup> chappitre des Révelations de S<sup>t</sup> Jean au 6<sup>e</sup> verset : *Puis je vis un autre ange voller par le millieu du ciel ayant l'Evangille Eternel, afin qu'il evangélizast ceux qui habitent en la terre et à toutes nations, ligués et langues, disans à haute voix : Craignez Dieu et lui donnez gloire, car l'heure de son jugement est venue, Adorez celluy qui a fait le ciel, la terre, la mer et les fontaines des eaux*. Icy furent remarquées plusieurs choses que le cours de dix années m'a faict oublier. Toutesfois je ne scaurois oublier ceey, c'est que après qu'il leur eust dit par plusieurs fois qu'il ne falloit point adorer les saintz, non plus les images, ny aucune chose fabriquée par la main de l'homme, mais seulement celluy qui a fait le ciel, la terre, la mer et les fontaines des eaux, et quand il vit qu'ils ne respondoient rien à ce qui les pressoit si vivement il leur dit en cette sorte : Dedans l'arche de Noé il y avoit de toutes sortes d'animaux, et le loup ne faisoit point de mal à l'agneau. Il est bien vray que Dieu leur avoit mis le cavesson et puis leur ayant dit cela, se retournant devers nous les yeux baissés, car eux estoient aux galleries, il nous dit en cette sorte : C'est à nous mes frères de n'adorer autre que celluy qui a fait le ciel, la terre, la mer et les fontaines des eaux. Et ainsy s'en retournèrent honteux, mais ne perdirent pas pourtant leur rage, et comme les léopards qui s'enmalissent aux belles couleurs, ils devindrent encore plus enragés ; ou comme quelques femmes craignant Dieu qui avoient sans doute fait dessein de crier les Roix, changoient bien de ton et se délibérant de crier au Roy des Roix. Et pour mieux estre entendues nous nous privames de la pasture ordinaire, estimant que pour conserver celle de l'ame il se falloît priver pour



quelque temps de celle du corps. Mais ce commencement eust bien longue suite et si on nous eust enjoinct de jeusner un si long temps je ne sache pas une de notre sexe qui l'eust voulu ni ozé entreprendre. Mais Dieu, qui donne le vouloir et le parfaire sellon son bon plaisir, nous habituast tellement en cest exercice que nous ne pensions pas mesme à manger jusques devers le soir. Or il y eust une dame nommée de Pierre gourde du lieu de Beaufort laquelle estoit venue en cette ville pour plaider la dot de son mariage laquelle cessa de plaider pour plaider une meilheure cause assavoir la querelle de Dieu et son service. Et se pourtoit vailhamment, elle donnoit l'ordre des prières de la lecture et des pseumes avec la fille d'un pasteur nommé Mons<sup>r</sup> du Cros parce que c'estoit en des maisons privées. Mais quand nostre pasteur sceut que nous faisons ces exercices, il trouva bon que l'on se rangeast dans le temple. Car, dit-il, aussi bien on garde le temple et ceux la participent aux prières et sur cela on esleit huit ou dix jeunes hommes, pour faire les prières, la lecture et le chant des pseumes, tellement que quand l'un descendoit de la chère, l'autre y montoit et jour et nuict il y avoit telle garde dedans et dehors comme quand on garde une ville quand elle est assiégée, et pour nous autres femmes nous allions prendre l'ordre de ladite dame de Pierre Gourde. Dont je fis cette remarque que un soir une nommée dame la Croix et moy la lismes (*sic*) voir comme les autres veilhées et elle nous advertit de nous trouver le lendemain de matin à quatre heures en son logis pour aller empêcher ceux qui vouloient mettre des cadenats aux portes de nostre temple. Car il ne falloit pas que les hommes se meslassent de cela que en cas de plus grande nécessité. Et je luy dis quoy que je fusse des moins considérables Madame, luy dis-je, de quoy nous deffandrons nous car les instrumens de fer ne conviennent pas bien aux femmes. Si vous le trouvez bon je trouverois à propos de prandre des cendres. Quoy, dit-elle en riant, voila un instrument bien foible pour une si forte guerre. Toutefois je le diray à celluy qui tient le timon de cest affaire et sur cela ladite dame la Croix autorisast grandement mon dire comme l'ayant expérimenté et sachant bien que un homme ayant receu des cendres aux yeux seroit bien plustost atterré que s'il avoit receu un coup d'espée et puis pour leur monstrer qu'ils n'estoient que poudre et cendre et que si Dieu vouloit il les auroit bien tost réduiet en poussière comme bien tost ils en virent l'expérience. Car cependant que un homme nommé Couppier mettoit en mémoire la deffence des femmes on lui vint dire que son enfant s'estoit estranglé d'une pomme que son père luy avoit donnée pour le contanter parce qu'il le vouloit suivre. Or un peu devant que ces gens vinsent pour recevoir les cendres, ils firent trompeter Mons. de Vinay par trois fois et quelque temps auparavant et à la première fois il preschoit et j'avois grande peur qu'il l'entendit mais il fit bien cognoistre que un tel son ne Pestonnoit pas. Et quoy, dit-il, craindrions-nous ces trompettes que l'on neu-

tend que de trois ou quatre pas, mais plustost craignons cette trompette du ciel qui se fera entendre au dernier jour des quatre coings de la terre pour appeler les bons et les mauvais. Prions Dieu, dit il, mes frères, que nous soyons du nombre de ceux à qui Jésus-Christ dira : Venez les bénitz de mon père, possédez l'héritage qui vous a esté préparé dès la fondation du monde. Et pendant ce temps là on envoya au Roy, comme je vous ay desja dit. Car Monsieur Baffort en fut le pourteur. Or pour ce qu'il y avoit du temps et que nous n'estions pas asseures des bonnes nouvelles pour nostre seurté et que la rage de nos adversaires s'augmentoit davantage et que s'ils eussent tenu nostre pasteur ils eussent creu de le manger. Mesmes ils vouloient enprumter main forte des circonvoisins et fut treuvé bon de l'oster de là pour quelque temps afin qu'il fut en plus grande seurté. Et cependant revenons aux cendres car elles n'ont pas encore esté jettées mais ils ne manquèrent pas de les venir prandre à l'heure que nous les attendions car ce fut après que nostre pasteur eust fait son presche et estoit encore en la chere. Or la dame dont a este parlé qui avoit faire (*sic*) bonne provision et munition de guerre asseavoir des cendres. Presque toutes les femmes en prindrent pour les trois qui avoient esté au conseil. Et aussi tost que la dame eust nouvelles qu'ils estoient la estant proche de la porte levant son menchon nous fit signe de la suivre ce qui fut incontinant exécuté les damoiselles de Cussonnels la sœur de la dite dame, la damoiselle du Teyrac et Madem<sup>lle</sup> sa sœur, les dam<sup>lles</sup> Gamoy et madem<sup>lle</sup> du Cros et grand nombre d'autres qui estoient au premier rang, et je vous laisse à penser si j'estois des dernières, où il y avoit telle quantité de femmes que l'on se portoit sans toucher des pieds terre. Et ces enragés croyoient que nous avions prins peur et que nous stions la pour nous sauver et dirent à cette dame : voulez vous sortir? Nenny, dit elle, je suis icy pour vous empêcher d'entrer, et alors ils dirent : De par le Roy, nous voulons entrer. Alors madem<sup>lle</sup> de Cussonnel, veuve de Mr Gautier, dit : Nous tenons cette maison du Roy, et M<sup>lle</sup> Estaille se print à dire : Ouy, dit-elle, nous la tenons du Roy et la conserverons au péril de nos vies, et là dessus un archer du prévost, qui eust bien tost la jambe coupée par celuy qui réduit en cendres tous ceux qui s'eslèvent contre sa vérité, luy présanta le pistollet, et elle luy jeta une poignée de cendres, et cela esment tellement les femmes à jeter cendres que n'eussiez veu que fumée, tellement que ces gens furent plus estommés que s'ils nous eussent veu l'espée à la main, et s'en allèrent tout confus pour avoir receu nos cendres. Quatorze jours devant qu'ils puissent les lever et par cette fuitte nous crusmes bien subject de chanter le pseanne 68 : *Que Dieu se monstre seulement Et on verra soudainement Abandonner la place*, et ce qui suit. Cependant on osta le pasteur comme je vous ay desja dit pour le mettre en seurté en attendant les nouvelles de nostre bon Roy. Car quand on luy racconta

la deffence des femmes il en fut esmeu de compassion. Mais considérez un peu combien l'absence de nostre pasteur nous fut triste. Je recognoissois le desplaisir des autres par le mien, car je ne scavois jamais pencez en luy sans pleurer. Mais nos pleurs furent bientost changés en joye. Car Mons<sup>r</sup> Bafford ne perdoit pas temps à Paris pour nous faire recevoir le parquet de notre liberté et après l'avoir receu prindrent un sergent accompagné de sept ou huit jeunes hommes pour le signifier à Mons<sup>r</sup> Desserres, à Mons<sup>r</sup> Picquet et à Mons<sup>r</sup> le procureur du Roy, et le lendemain on alla quérir Mons<sup>r</sup> nostre pasteur accompagné en son arrivée de dix honorables gentilshommes ou autres et revindrent à quatre heures du soir à mesme temps que nous sortions du temple à la vue de nos adversaires qui regardoient jouer une comédie et eurent alors plus de nez que leur mère ne leur en avoit fait. Et Mons<sup>r</sup> estant venu au contantement de tous les assistans, ordonna un jeune général lequel continua jusques au mescredi (*sic*) et ce jour là il fit trois prédications dont la mémoire m'en est eschappée. Toutefois je me souviens bien des exhortations qu'il nous fit de ne nous fier jamais en eux ne d'y avoir aucune communication et moins de sallies avec eux et nous fit voir comme il nous avoit dit au commencement que en tous temps l'Eglise de Dieu avoit esté persécutée et comme Dieu l'avoit aussi miraculeusement deffendue et qu'il n'estoit question que de venir à luy par repentance, prières et amendement, et que nous avons bien aysément expérimenté son secours, et qu'il ne croyoit pas du commencement que l'affaire se terminast à si bon marché. Encore qu'il nous coustast beaucoup, mais quant il estoit question de mettre la main à la bourse personne n'estoit pauvre en ce temps. Car, dit-il, y eust des femmes qui n'espargnèrent pas mesmes leurs bagues tellement qu'en voidant notre bourse ils remplirent notre ame de zelle et d'amour envers Dieu. Or dit nostre pasteur après nous avoir rempli de consolations Maintenant il est temps de donner trefve a ces jeunes si ordinaires car je cognois que Dieu est comptant de vous et toutefois il estoit nécessaire de vacquer aux prières publiques. Et pour cest effect ordonna que soir et matin on continuera à ce saint exercice. En recognoissance de tant de faveurs que nous avons receues de la main libérale de nostre Dieu Et pour luy doaner gloire a nostre par elle consolation. Mais pour revenir à nostre berger qua si bien gouverne son troupeau et les a menés parmy les herbes vertes et les a abreuvés de ces belles eaux claires et salutaires, desquelles quiconque en boit souvent sera éternellement désaltéré, et de ce que courageusement il nous a gardé de coups et nous a tellement oinct que je ne sache pas qu'il y en eust une galleuze ny riaitteuze. Car toutes les querelles débats et médianees furent tellement apaisées qu'il sembloit que nous estions au temps des apôtres qui n'estoient que un corps et une âme. O qu'il seroit fort nécessaire que nous eussions souvent de ces réveille matin pour réveiller nostre léta-

gie et de ces guerres qui nous fissent mettre en paix avec nos parans, voy-  
sins et alliés afin que nos prières fussent de bonne odeur aux narrines de  
l'Éternel. Mais pour ne point laisser eschapper cette sainte et dernière ac-  
tion qui est la plus remarquable, Mons<sup>r</sup> nous exhorta à prendre nos repas  
ordinaires de peur que par faute de manger nous ne vinsions malades et je  
cognois, dit-il, à voir vos faces blesmes et deffaictes que vous avez besoing  
de prendre nourriture et de fait il y avoit des veuves et des filles et je ne  
doubte pas qu'il n'y eust aussi quelques femmes qui avoient jeusné pour le  
moings quatorze jours sans intervalle et ne mangeoient que devers le soir à  
fort petites cuisines. Mais, dit nostre pasteur, il faut rassazier premièrement  
nostre âme, et nous donna la sainte-cène, quoy que ce fut hors du temps, car  
c'estoit au commencement du caresme. Je croy qu'il n'y eust jamais une si  
grande assemblée tant de ceux de Boullieu que des circonvoisins, et n'y eust  
pas de pain douze corbeilles plaines du reste. Mais nous fumes tellement  
rassaziés que nous n'avions pas mesmes envie de plus manger ce jour là. Voy  
la conclusion de nos adversaires et de nous qui s'est terminé par un doux  
sillence et pouvons bien dire le commencement du pseume 43 : *Dez qu'ad-  
versité nous offence, Dieu nous est appuy et deffence : Au besoing l'a-  
vons esprouvé, Et grand secours en luy treuvé.* Et puis nos enfans après  
nous pourront dire le quarante quatrième pseume : *Or avons-nous de nos  
oreilles, Seigneur, entendu les merveilles Raconter à nos pères vieux,  
Faictes jadis et devant eux...* Voila, Madem<sup>lle</sup>, tout ce que je vous peux  
dire touchant les afflictions que nostre Eglise a receu par la mauvaise volonté  
des ennemis de la vérité qui n'ont heu que cela pour partage et nous en  
avons receu des grandes consolations qui dureront autant que ma vie que  
je dédie, Mademoiselle, pour vostre service à Dieu.

---

## LES PRÉLUDES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

DANS LE PAYS DE GEX.

### I. Fragment inédit.

Nous avons raison de compter sur le précieux concours de l'auteur de la *Chro-  
nique protestante du XVI<sup>e</sup> siècle*, M. A Crottet, aujourd'hui à Yverdon, canton de  
Vaud. (V. p. 23.) Il a bien voulu nous adresser, comme premier gage de sa colla-  
boration, le morceau qu'on va lire, détaché sans doute du manuscrit faisant suite  
au volume publié par lui en 1846. Les matériaux dont il s'est servi sont, nous dit-il,  
presque tous inédits, et il a joint à son fragment sept pièces justificatives, que  
nous donnerons dans le prochain Cahier.

Elie Benoit parle avec assez de détail des affaires du Bailliage de Gex dans la

III<sup>e</sup> partie de son histoire. Par sa situation sur la frontière suisse, ce petit pays devait jouer un rôle important dans nos annales, et il en sera souvent question dans nos documents. A ce titre, l'exposé de M. Crottet a un intérêt tout particulier.

**Premières persécutions exercées par Louis XIV contre les Eglises réformées, avant la révocation de l'Édit de Nantes. — Démolition de vingt-un temples dans le pays de Gex. — Désolation des Réformés. — Lettre de l'évêque d'Annecy.**

A partir de l'édit de Nîmes, plus connu sous le nom d'édit de grâce, jusqu'en 1661, époque à laquelle Louis XIV prit la direction des affaires, les réformés jouirent en général d'une grande tranquillité. L'adversité les avait rendus moins irritables, et pendant toute la fin du règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV, ils demeurèrent étrangers aux troubles qui agitèrent le royaume. Ce fut en vain qu'on les sollicita vivement de joindre leurs armes à celles des perturbateurs de l'État, pour revendiquer leurs anciens privilèges. Instruits par l'expérience, ils se montrèrent non-seulement sourds à leurs instances et à leurs caresses, mais ils donnèrent encore des preuves éclatantes de leur fidélité.

Cette conduite leur valut les éloges de la cour, qui se serait trouvée dans de grands embarras, si elle avait eu à combattre à la fois les princes rebelles et les réformés. Aussi le cardinal de Mazarin la loua-t-il à sa manière en disant : « Je n'ai point à me plaindre du petit troupeau. S'il broute de mauvaises herbes, du moins il ne s'écarte pas(1) ! » On alla plus loin, et Louis XIV, pour reconnaître les bons offices des protestants de son royaume, donna, le 21 mai 1652, une nouvelle déclaration toute à leur avantage. « D'autant, y est-il dit, que nosdits sujets de la religion prétendue réformée nous ont donné des preuves certaines de leur affection et fidélité, notamment dans les occasions présentes, dont nous nous demeurons très-satisfaits... Disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaist que nosdits sujets de la R. P. R. soient maintenus et gardés, comme de fait nous les maintenons et gardons en la pleine et entière jouissance de l'édit de Nantes, autres édits, déclarations, arrêts, règlements, articles et brevets expédiés en leur faveur, etc. (2) »

(1) Rulhière, *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, p. 19.

(2) Déclaration du Roy portant confirmation des Edicts de Pacification, donnée à St-Germain en Laye, le 21 May 1652. [C'est celle dont nous avons fait mention plus haut, page 175, et qui reçut une première atteinte dès le 28 août 1656, par l'arrêt du conseil que nous avons cité. *Réd.*]

Protégés ainsi par la faveur royale, les réformés continuèrent à vivre paisibles et inoffensifs, se livrant à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, se distinguant dans toutes les carrières, et s'élevant par leurs talents, leur valeur ou leur naissance aux plus hautes dignités. Cette tranquillité fut également profitable aux églises. Celles-ci prirent de l'extension. Elles eurent à leur tête des ministres savants et pieux sortis des universités qu'elles avaient fondées, et leurs synodes nationaux, réunis en 1637, 1644 et 1659, à Alençon, à Charenton et à Loudun, surent maintenir avec fermeté la discipline et la confession de foi.

Mais ce temps de calme et de prospérité devait bientôt finir. Le clergé de l'Église romaine toujours animé de sentiments hostiles envers les protestants, mit tout en œuvre pour anéantir les églises réformées qui avaient survécu à tant d'orages. Dans son assemblée de 1660, il se plaignit avec amertume des progrès qu'on laissait faire à l'hérésie en France, et l'évêque de Lavaur, dans sa harangue à Louis XIV, invita formellement ce prince à détruire les réformés et à renverser *leurs chaires de pestilence et leurs synagogues de Satan*. Le roi qui venait, à la suite de la paix des Pyrénées, d'épouser Marie-Thérèse, infante d'Espagne, et de prendre dans le contrat, comme on le disait, l'engagement d'anéantir la doctrine évangélique dans ses États, ne se prêta que trop à leurs vœux. Dès l'année suivante, il donna le signal de cette longue et terrible persécution qui faillit extirper entièrement les racines de la réforme du sol de son royaume.

Sous le prétexte de constater les contraventions faites à l'édit de Nantes, à celui de 1629 et aux autres déclarations, Louis XIV nomma des commissaires chargés de visiter les provinces. On en députa deux dans chacune, l'un catholique, l'autre réformé (1). Les réformés ne s'aperçurent pas d'abord du piège qu'on leur tendait. Ils s'imaginèrent que la déclaration qui créait des commissaires leur était avantageuse, et ils crurent que par le moyen de ces derniers on allait faire justice des nom-

(1) C'étaient, pour le Languedoc, l'intendant Bezon, catholique, et Peyremalez, lieutenant particulier au présidial de Nîmes, réformé. Pour le Dauphiné et la Provence, l'intendant Saron Champigni, C., et le marquis de Monclar Beaufort, R. Pour la généralité d'Alençon, l'intendant du Boulai Favier, C., et du Condrat Caillone, gentilhomme, R. Pour la Bourgogne, la Bresse, le bailliage de Gex, etc., l'intendant Bouclou, C., et de Fernex, gentilhomme du pays de Gex, R. Pour la Guienne, l'intendant Botman, C., et Vigier, conseiller à la chambre mi-partie, R. Pour la Bretagne, d'Argouges, premier président au parlement de Bretagne, C., et le marquis de Bordaige, R. Pour le Bourbonnais, l'intendant Pommereu, C., et le comte de Blet, R. Pour la généralité de Soissons, Le Clerc, lieutenant général au présidial de Laon, C., et Mauregni, gentilhomme, R. Pour le Poitou, l'intendant Colbert, C., et La Nonc, seigneur de Montreuil-Bonain, R. Pour la généralité d'Amiens, l'intendant Gombin, C., et de Miannai, maréchal de camp des armées du Roi, R., etc.

breuses infractions faites dernièrement aux édits et dont ils étaient les victimes.

Mais ils furent bientôt détrompés. C'était à leurs églises qu'on en voulait. Celles-ci furent toutes assignées devant les commissaires, et elles durent justifier par des pièces authentiques, registres de baptêmes, de mariages, d'enterrements, de consistoires, actes de synodes, etc., qu'elles étaient en plein exercice dans les années 1577, 1596 et 1597, requises par l'édit de Nantes. Les églises qui, trop confiantes dans leur bon droit ou ne s'attendant pas à de semblables chicanes après soixante ans de jouissance, ne se trouvèrent pas nanties des titres nécessaires, furent interdites d'une manière impitoyable. Mais ce n'était pas assez pour le clergé et les jésuites qui aspiraient au renversement général de la réforme. Comptant sur les dispositions secrètes de la cour, ils combattirent avec acharnement les raisons que les commissaires protestants et les réformés mettaient en avant pour établir leurs droits, et ils présentèrent aux commissaires catholiques, par l'intermédiaire de leurs syndics, de volumineux factums qui pouvaient servir à atteindre le but qu'ils se proposaient d'atteindre.

On ne vit bientôt par toutes les provinces que jugements de partages, et le conseil d'État, qui devait prononcer sur cette immense quantité de procès, retenu par une certaine pudeur, n'osa pas frapper tant de troupeaux à la fois. Il laissa traîner en longueur les partages avant de les juger (1), et se contenta d'interdire un certain nombre d'églises sur divers points du royaume. Mais la sévérité avec laquelle il en usa vis-à-vis de celles de Bourgogne, fit bien voir aux réformés que l'on était résolu de travailler activement à leur ruine.

Le bailliage de Gex (2), situé à peu de distance de Genève, possédait alors vingt-trois temples et une population réformée de 15,000 âmes. Douze pasteurs y exerçaient leur ministère, et jusqu'à ce moment.

(1) Quelques-uns même des premiers ne furent vidés que quinze ou vingt ans après.

(2) Les habitants de ce petit pays avaient embrassé la Réforme en 1536, époque à laquelle les Bernois en prirent possession. Leur territoire, rendu par les vainqueurs en 1564 à Emmanuel Philibert, duc de Savoie, qui s'était engagé par un traité solennel à maintenir les réformes dans le libre exercice de leur religion, était passé au pouvoir de la France le 19 avril 1589. Il fut de nouveau assuré à cette puissance par le traité de Lyon de l'année 1601, par lequel le duc de Savoie fit un échange avec le roi Henri IV, et lui ceda la Bresse, le Bugey, le Val-Borney et le pays de Gex, pour conserver le marquisat de Saluce. Dans ce traité, il fut encore expressément réservé qu'on laisserait le bailliage de Gex en possession de tous ses droits. Henri IV mit ce pays sous le bénéfice de l'édit de Nantes par sa réponse au 65<sup>ème</sup> cahier de ce petit État, le 18 septembre 1601, et après sa mort Louis XIII y envoya des commissaires (1611) qui en firent jurer l'obéissance aux officiers et aux principaux habitants du pays. Mais nonobstant tous ces traités, dès l'année suivante, 1612, les églises de ce pays-là furent dépouillées des fonds qu'elles possédaient et que les seigneurs de Berne leur avaient laissés pour l'entretien de leurs ministres et de leurs écoles. RUCHAT, *Hist. de la réformation de la Suisse*, t. IV, p. 415.

protégés par d'anciens traités, les habitants, malgré les tracasseries des prêtres, avaient mené une vie assez paisible (1). Leurs droits paraissaient bien établis et inattaquables. Mais la jalousie et la haine du clergé catholique de ce pays, qui relevait pour le spirituel de l'évêque de Genève (2), parvinrent à leur susciter des difficultés de tous genres. Ils présentèrent à l'intendant Bouchu, commissaire catholique nommé pour la Bourgogne, un long mémoire où ils exposèrent leurs prétendus griefs et leurs prétentions. De Fernex (3), son adjoint, soutint avec force la cause des réformés, et, le 24 novembre 1661, les deux commissaires jugèrent le différend et se trouvèrent en partage sur vingt-six articles. L'intendant Bouchu ayant prétendu que son avis devait être exécuté provisoirement, nonobstant les oppositions de De Fernex, ce gentilhomme refusa de signer une ordonnance qui lui paraissait inique. Bouchu signa seul, et dès lendemain, malgré ces irrégularités, elle fut signifiée. Tous les pasteurs, à l'exception de deux, furent ajournés en personne, et comme ils ne comparurent pas, ils furent condamnés à être emprisonnés. Tous prirent la fuite. La plupart étant de Genève se retirèrent dans cette ville. Vingt-un temples furent murés, en attendant qu'un autre arrêt décidât si on les abattrait ou si on les convertirait en églises romaines. Les cimetières furent enlevés ainsi que les écoles, à l'exception de deux. On défendit aux réformés d'ensevelir leurs morts pendant le jour et de les accompagner. On leur enleva leurs charges, et l'on autorisa les débiteurs catholiques à ne leur payer ce qu'ils leur devaient qu'au bout de trois ans. Enfin on ne laissa aux protestants du bailliage de Gex que les deux temples de Sergi et de Fernex, pour y célébrer leur culte (4).

Après cet exploit propre à réjouir tous les fanatiques, Bouchu accompagné de prêtres et de moines se rendit à Genève le vendredi de la seconde semaine de février 1662 pour présenter aux syndics de cette ville une lettre de cachet et réclamer trois villages qu'il prétendait appartenir au roi de France et à l'évêque de Genève et dans lesquels on voulait remettre la messe. Il y resta jusqu'au lundi matin. Pendant ce temps il obtint une audience et le gouvernement de la république lui répondit avec fermeté que les lieux demandés faisaient partie du

(1) V. Pièces justificatives, n. 2.

(2) Depuis la réformation de Genève, l'évêque d'Annecy avait pris ce titre.

(3) Il existe encore à Genève des descendants de cette famille.

(4) V. Pièces justificatives, n. 3.



territoire de leur état et qu'on ne pouvait pas les aliéner. Après cette déclaration, l'intendant quitta Genève et alla conférer à trois cents pas de la ville, sur les terres de Savoie, avec l'évêque d'Annecy qui était venu à sa rencontre avec quarante chevaux. Il se sépara bientôt de lui en disant qu'il allait écrire à la cour (1).

Pendant les pasteurs et les réformés du pays de Gex que l'on avait traités d'une manière aussi indigne n'avaient rien négligé de ce qui pouvait faire valoir la justice de leur cause. Ils avaient fait appel à Paris contre l'ordonnance de Bouchu et ils avaient député Samuel Bernard, ministre d'une de leurs églises auprès des cantons protestants de la Suisse pour les supplier d'intervenir en leur faveur et solliciter de leur part des secours dont ils avaient un pressant besoin dans ce moment de lutte (2).

Leurs affaires parurent un moment prendre une tournure favorable. Le conseil d'État rendit un arrêt le 22 décembre, lequel portait que les parties seraient sommairement ouïes. Les réformés s'occupèrent avec zèle à préparer leur défense. Mais le bigotisme de la cour, toute occupée alors des fêtes qui devaient avoir lieu à l'occasion de la canonisation de François de Sales (3), ne laissa pas au procès le temps de suivre sa marche ordinaire, et Louis XIV, ne voulant pas paraître moins zélé pour les intérêts du pape, que le duc de Savoie qui venait de lancer contre les malheureux Vaudois du Piémont un terrible arrêt de proscription, vint le 16 janvier 1662 le partager et confirma la décision de Bouchu sur tous les articles. Il défendit en même temps aux réformés de censurer ceux d'entre eux qui voudraient assister au culte et aux prédications des catholiques; de faire prêcher des ministres étrangers, comprenant dans ce nombre ceux qui étaient domiciliés à Gex de célébrer les mariages dans les temps défendus par l'église romaine; de faire prendre connaissance des causes matrimoniales par les consistoires: d'ouvrir les boucheries et de débiter de la viande dans les temps d'abstinence, sous peine de cent livres d'amende pour la première fois et de bannissement pour la seconde; d'entretenir des maîtres d'écoles ailleurs que dans les lieux d'exercice autorisés. Il ordonna aux procureurs de prendre des provisions pour trois mois. Il ôta aux réformés l'alternative du syndicat et voulut qu'à l'avenir le premier syndic fût

(1) V. Pièces justificatives, n. 3.

(2) V. Pièces justificatives, n. 1.

(3) V. Pièces justificatives, n. 3.

toujours catholique. Il défendit d'enterrer les morts dans les cimetières des catholiques, ordonna que ceux qui seraient donnés aux réformés leur fussent délivrés à leurs propres frais et ne pussent être plus près des autres que de trois cents pas. Il confirma le partage des communes fait par le dernier prince de Condé, partage qui accordait aux catholiques, bien qu'ils ne fussent que le vingtième de la population, une part égale dans les revenus et il voulut que la moitié réservée à ces derniers fût exclusivement employée aux réparations des églises et à l'entretien des maîtres d'écoles. Il réduisit les réformés pour le traitement de leurs ministres à l'article 44 des particuliers de l'édit. Il enjoignit l'observation des fêtes, défendit tout exercice religieux dans la ville de Gex, etc. (1).

Les réformés ne pouvant se persuader qu'un arrêt aussi extraordinaire fût définitif, continuèrent leurs poursuites dans l'espérance, au moins, de le faire modifier, s'ils ne pouvaient en obtenir la révocation. Ils refusèrent en conséquence de s'y soumettre en prétendant que leur appel en suspendait l'effet. Les ministres continuèrent à prêcher dans les lieux accoutumés (2), même après l'ordonnance que Bouchu rendit le 13 février 1662 pour le faire exécuter. De Fernex, de son côté, ne voulut point encore signer l'ordonnance, de peur de l'autoriser et de faire préjudice à l'instance qui pendait encore au Conseil.

Cette résistance embarrassa le Conseil d'Etat qui n'aimait point à rencontrer des oppositions qui semblaient mettre en cause l'autorité royale. Il y eut donc un nouvel arrêt le 24 d'avril qui ordonnait que celui du 16 janvier fût exécuté et qu'il fût informé des contraventions par Bouchu ou par ses subdélégués. Seulement pour que les réformés supportassent cette contrainte avec plus de patience, on réduisit ces arrêts au terme d'un règlement provisoire qui aurait lieu jusqu'à ce que parties ouïes, l'instance pendante au conseil eût été terminée et réglée.

Cette déclaration produisit son effet. Les réformés, forts de la bonté de leur cause, se soumièrent, et le roi ayant nommé des commissaires de son conseil d'Etat pour s'occuper de cette affaire, ils n'omirent rien de ce qui pouvait établir d'une manière évidente et solide leurs prétentions. Mais les intrigues du clergé et les dispositions particulières du roi empêchèrent que justice leur fût rendue. Le 24 août 1662.

(1) V. Pièces justificatives, n. 2.

(2) V. Pièces justificatives, n. 1.

Louis XIV donna un nouvel arrêt par lequel il déclarait l'*Édit de Nantes* n'avoir lieu audit bailliage de Gex réuni à la couronne postérieurement à icelui. Et néanmoins pour quelques considérations particulières et de grâce, il permettait aux réformés de continuer l'exercice de leur religion à Sergi et à Fernex. Tout autre lieu de culte était interdit et les temples devaient être démolis à l'exception de ceux des deux localités désignées.

Le gouverneur des provinces de Bourgogne et de Bresse ayant, par ordonnance du 27 septembre, enjoint aux autorités subalternes d'exécuter l'arrêt du roi de point en point et selon sa teneur, l'intendant se rendit le 16 novembre à Collonge, escorté de vingt cavaliers de la compagnie des gardes du prince, de vingt archers de la maréchaussée de Bresse, de quinze gardes du sel et suivi de cent vingt charpentiers, maçons et pionniers qu'il avait fait venir du Bugey (1). Toute cette troupe fut logée dans les demeures des réformés. Le 27, il arriva à Gex où il était attendu de l'évêque de Genève qui était suivi des plus hauts dignitaires de son clergé et de moines de divers ordres. Le 28, l'arrêt ayant été publié par le baillif, Bouchu, accompagné du chef du diocèse, s'avança vers le temple qui n'avait été bâti que depuis cinq ans. Il le fit entourer de gardes et d'archers pour empêcher la confusion et le désordre et il ordonna qu'on le démolît. Pendant tout le temps que cette œuvre de destruction dura, les trompettes firent retentir l'air de leurs fanfares et les catholiques éclatèrent en cris de joie.

Le 29, l'intendant ayant appris que les réformés de Divonne avaient enlevé pendant la nuit les instruments des maçons et des charpentiers, commanda aux soldats et aux ouvriers de demeurer dans ce village et de vivre aux dépens des protestants de ce lieu jusqu'à ce que le temple eût été rasé. Cette mesure sévère intimida tellement les habitants de Versoix, de Grilli et de Colex qu'ils abattirent eux-mêmes leurs temples. Dans le même temps les manœuvres mettaient en ruines ceux de Sessi et de Cegny. Un gros chat-huant qui sortit du temple de cette dernière localité au moment où les charpentiers montèrent sur le toit, donna, dit l'auteur inconnu de ce récit « du divertissement aux spec-

(1) Nous avons puisé ces renseignements et ceux qui suivent dans un imprimé qui se trouve à Poitiers, au dépôt des archives départementales de la Vienne, liasse n. 207. Il a pour titre : *Arrêt du conseil d'Etat portant défenses à ceux de la R. P. R. d'enterrer leurs morts que dès le matin à la pointe du jour ou le soir à la tombée de la nuit. Ensemble le récit véritable de la démolition de vingt-un temples de ceux de ladite religion proche de Genève.*

« tateurs et grand subject à la raillerie, d'autant plus qu'il prit son vol  
« du côté de Genève. »

Le 30, quoique ce fût la fête de Saint-André, Monsieur de Genève, ayant permis aux ouvriers de continuer un travail dans lequel, disait-il, la gloire de Dieu et la religion catholique trouvaient avantages, le temple de Sacconex, lieu le plus proche des portes de Genève et presque à la portée de son canon, fut renversé. Le même jour l'on démolit ceux de Souny, de Pouilly, de Pregny, de Chevrier et de Pougny; le 1<sup>er</sup> décembre, celui de Vernier de Meirin, de Crozet, de Thoiry et de Saint-Jean; enfin le 3 du même mois, ceux de Peron, de Farges et de Collonge. Au bout de cinq jours, malgré les supplications des habitants et l'intercession des sieurs        don, Le Fort et du Pan, que la ville de Genève avait députés auprès de l'intendant, tous les édifices religieux que les réformés possédaient dans le bailliage de Gex furent rasés, à l'exception de ceux de Sergi et de Fernex qu'on laissa subsister par grâce.

Mais la désolation des réformés ne cessa point avec la destruction de leurs temples. Ils se virent aussitôt en butte à des persécutions et des vexations de tous genres de la part des prêtres romains accourus pour faire entrer ces brebis maintenant privées de pasteurs dans le giron de leur Eglise. Ruses, promesses, faveurs, emprisonnement, tourments, tout, hormis le meurtre! fut mis en œuvre pour les porter à abandonner leur foi. L'évêque et l'aumônier du roi, à la tête de cette *mission royale*, comme ils l'appelaient eux-mêmes, parcoururent en tous sens le pays de Gex, en criant sur leur passage : Le roi vous ordonne d'embrasser la religion romaine. L'abbé de Brisacier, un des agents les plus actifs de cette troupe fanatique, se rendit même un jour à Sergi, accompagné de soldats, du procureur du roi et de deux prêtres, entra avec bruit dans le lieu où les fidèles persécutés venaient se consoler et prier, et poussa l'audace jusqu'à imposer silence au prédicateur. Les maisons des protestants furent visitées avec soin. On adressa aux habitants des questions captieuses et perfides, et l'on profita de leur silence, de leur embarras, de leur ignorance ou de leurs craintes pour inscrire leurs noms sur la liste des convertis (1).

Cependant, malgré tous leurs efforts, secondés de ceux des jésuites

(1) V. Pièces justificatives, n. 2.

(2) V. Pièces justificatives, n. 2.

de Chambéri, qui étaient aussi venus, dans l'espoir d'enlever les enfants des gentilshommes réformés, malgré l'appui qu'ils trouvèrent pour toutes leurs mesures violentes dans la personne du baron de Divonne, les prêtres ne réussirent à attirer de leur côté qu'un très petit nombre d'individus, la plupart mal famés. La masse des réformés demeura inébranlable. Tous ceux que la violence n'obligea pas à quitter le pays continuèrent à aller entendre la prédication de l'Évangile à Sergi et à Fernex. Il fallut de nouveaux temples pour abriter cette foule immense qui bravait la distance pour se nourrir de la pâture divine. Les pasteurs de ces deux localités et ceux qui avaient été forcés de s'exiler recoururent encore à l'assistance de leurs frères de l'étranger. Ils chargèrent l'avocat du Val, un de leurs fidèles, du soin de faire une collecte en Hollande et en Suisse, et l'invitèrent à presser les cantons réformés de ce dernier pays d'intercéder encore en leur faveur auprès de Louis XIV (1).

L'évêque s'était promis un meilleur succès de sa présence et de celle de ses missionnaires. Irrité de l'opiniâtreté des hérétiques, il redoubla les persécutions, et dans une lettre adressée au roi de France le 28 juin 1663 (2), il supplia le monarque d'interdire les deux exercices de Sergi et de Fernex, de supprimer dans le bailliage de Gex la liberté de conscience, et de contraindre tous les habitants réformés à embrasser la religion romaine.

A. CROTTET.

## LES ANCIENNES ACADÉMIES PROTESTANTES.

### I. SAUMUR. (1593-1685.)

Un historien éminent, professeur à Berlin, se trouvant naguère à Paris, nous demanda où il pourrait trouver des matériaux relatifs à nos anciennes académies. Nous fûmes obligés de lui répondre que cette partie de notre histoire était une de celles qui offrent le plus de lacunes et pour laquelle les documents semblaient ou dispersés et enfouis, ou malheureusement perdus. Quelques détails épars dans les

(1) Pièces justif., n. 7. L'intercession fut sans effet, mais la collecte fut abondante. Ruchat, qui avait eu des mémoires particuliers sur cette affaire lorsqu'il composa son *Histoire de la réformation de la Suisse* (vol. IV, p. 416), nous apprend à ce sujet que « quand les deux temples eurent été rebâti, on eut encore 2,400 écus de reste, que les églises trouverent à propos, l'an 1670, de mettre en rente, afin de servir à l'entretien d'un ministre; mais la cour ayant poussé l'inhumanité jusqu'à leur défendre d'avoir un fonds pour ce sujet, elles furent obligées de recourir à quelques voisins charitables qui s'en chargèrent; mais comme c'est un secret qui m'a été confié, il ne m'est pas permis de les nommer. »

(2) V. Pièces justificatives, n. 4.

monographies et les articles biographiques nous paraissent tout ce qu'on pouva lui indiquer à cet égard. C'est pourtant un des titres les plus recommandables du protestantisme que ces établissements d'instruction fondés par lui en France. Il suffit de rappeler l'université ou académie de Saumur ; celle de Sedan, interdite en 1681 ; celle de Montauban, transférée, en 1661, à Puy-Laurens, supprimée en 1685 ; l'école de théologie de Nîmes, fondée en 1561, et qui subsista jusqu'en 1664 ; celle de Montpellier ; celle d'Orthez ; les collèges de Die, supprimé en 1684, de Montélimart, d'Anduze, de Loudun, fermé en 1685, de Châtillon-sur-Loing, supprimé en 1681, de Bergerac ; les collèges mixtes de Melle, de Castres, etc. ; sans compter un grand nombre d'écoles élémentaires. Nous avons bon espoir de recueillir des notices et des débris de documents sur ces institutions dont la perte consumma presque partout la ruine des villes qui les possédaient. M. Lourde-Rocheblave nous a promis le résultat de ses recherches sur l'académie d'Orthez. M. Ath. Coquerel fils, qui a trouvé, dans les lots de papiers de Paul Ferry dont il s'est rendu acquéreur (V. p. 159), diverses pièces relatives à Sedan, nous en communiquera la substance. Pour Montauban, Nîmes, Anduze, Castres, les auxiliaires ne sauraient nous manquer...

Nous commençons cette série d'études par l'académie de Saumur, et nous profitons d'une véritable bonne fortune en reproduisant la notice étendue qu'on va lire, fruit d'une récente trouvaille faite par un habile archéologue-paléographe, M. P. Marchegay, archiviste du département de Maine-et-Loire. C'est un précis qui, outre son mérite d'exactitude, a cela de piquant qu'il est dû à l'œuvre d'un moine de Saumur, le bénédictin dom Jarno. Ce qui est en même temps bien précieux, c'est la découverte que signale M. Marchegay des registres mêmes de l'Académie, conservés à l'Hôtel-Dieu de Saumur. La *Revue de l'Anjou*, à laquelle nous faisons cet emprunt, se publie depuis un an, sous les auspices du conseil général et du conseil municipal d'Angers, et paraît par livraison double tous les deux mois. C'est un recueil excellent : il serait bien à souhaiter que dans tous les départements une pareille entreprise fût faite et dignement encouragée. Que de sources pour l'histoire générale jailliraient de tant de chroniques locales !

Nous rapportons ici d'abord quelques lignes qui compléteront cette introduction, et qu'on lira aussi avec intérêt :

« Ce qui contribua le plus à l'accroissement et à la prospérité de la ville de Saumur, c'est la fondation de l'Académie, établissement pour lequel Du Plessis n'épargna ni ses soins ni sa fortune. Aussitôt que l'on fut instruit de ces intentions dans les Universités protestantes de la France et des États voisins, les plus habiles professeurs briguèrent l'honneur d'obtenir une chaire dans celle de Saumur... La juste célébrité qu'elle acquit en peu de temps attira une foule de jeunes gens des familles les plus riches et les plus distinguées de France, de Hollande, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Allemagne... Parmi les professeurs

qui illustrèrent dès son origine et dans la suite cette Université, l'histoire a conservé les noms des Greig, des Trochorège, des Cappel, des Laplace, des Amyraut, et celui de Tanneguy-Lefèvre, père de la célèbre M<sup>me</sup> Dacier. Tous ces savants publièrent, à différentes époques, un grand nombre d'ouvrages de théologie, de philosophie, de littérature, qui firent considérer Saumur comme un brillant foyer de lumière qui éclairait toute l'Europe protestante. Du Plessis Mornay était comme l'âme de cette illustre école, dont il échauffait le zèle par son exemple, ses discours et les plus honorables récompenses, celles de son estime et de son amitié pour les savants qui le secondaient le mieux de leurs travaux...

« Heureux le siècle dont les historiens n'auront rien à dire des affaires de religion !... On n'attendit pas la révocation de l'Édit de Nantes pour interdire à Saumur l'exercice de la religion réformée. La célébrité de l'Académie avait depuis longtemps excité la jalousie des Jésuites, et, à force d'intrigues, ils avaient eu le crédit de la faire fermer, ainsi que les temples, dès le mois de janvier, c'est-à-dire neuf mois avant l'Édit de révocation. On donna pour raison de ces mesures que l'Académie n'avait point été autorisée par lettres patentes, et que l'exercice public de la religion n'ayant été établi que par lui, la cause ayant cessé, l'effet devait cesser de même... Saumur perdit près des deux tiers de ses habitants, parmi lesquels on comptait ce qu'il y avait de plus distingué par le mérite, la naissance et la richesse. Ainsi, après quatre-vingts ans de gloire et de prospérité, cette malheureuse ville tomba dans une profonde misère : apanage ordinaire de tous les pays où le culte catholique est le seul permis... Le temps a pu réparer les pertes que lui avaient fait éprouver tous les fléaux [l'assaut de 1026, l'incendie de 1068, la Saint-Barthélemy de 1572, l'inondation de 1615, la peste de 1631, la famine de 1632, la guerre de 1650], mais jamais il ne pourra réparer celles que lui a causées la révocation de l'Édit de Nantes. »

J.-F. BODIN, *Recherches historiques sur Saumur*, 2 vol. in-8. Saumur, 1814.

### **L'ACADÉMIE DES PROTESTANTS A SAUMUR,**

**Notice de Dom Jarno, bénédictin de Saint-Florent, suivie de documents.**

(Extrait de la *Revue de l'Anjou*, novembre-décembre 1852.)

Dom Jarno, religieux bénédictin et prieur de Saint-Florent près Saumur,

a été, vers 1750, l'un des principaux collaborateurs de dom Housseau, pour sa collection historique sur l'Anjou et la Touraine, conservée à la Bibliothèque nationale, section des Manuscrits. Les copies des chartes de Saint-Florent, et même celles de Saint-Nicolas d'Angers, sont presque toutes de sa main. En outre, dom Jarno a fourni plusieurs mémoires et dissertations, dans lesquels la rapidité du travail ne nuit pas à la critique et à la justesse des appréciations. Parmi ces derniers, nous avons surtout remarqué une notice sur l'Académie des protestants de Saumur, faite d'après les registres de cette Académie, conservés alors et encore aujourd'hui à Saumur, dans les archives de l'Hôtel-Dieu (1).

Miroménil, dans le mémoire sur la généralité de Tours, dressé de 1697 à 1699 (2), constate que cet établissement attirait beaucoup de religionnaires étrangers. Les conséquences de leur départ sont ainsi exposées, dans une requête adressée au roi par les habitants de Saumur eux-mêmes, dont il existe une copie contemporaine dans les archives du département de Maine et Loire :

« Sire, les habitants de votre ville de Saumur remontent très humblement à V. M. que votre zèle leur a accordé la destruction de l'Académie et du Temple (3) de ceux de la R. P. R. qu'ils ont sollicitée depuis plusieurs années ; mais que le concours de la noblesse françoise et étrangère, qui y faisoient les exercices et études, s'étant retiré, les marchands d'Hollande et autres provinces, qui faisoient commerce à cause de ladite noblesse et écoliers, et presque tous les artisans se sont pareillement retirés ; et l'éloignement des uns et des autres a rendu cette ville, qui, selon son étendue, étoit une des plus considérables du royaume pour le trafic, presque déserte et sans négoce ; et diminue tous les jours, s'il n'y est pourvu par V. M. »

Parmi les branches de commerce qui fleurissaient à Saumur avant 1685, nous citerons ici la librairie. Cinq libraires, MM. Desbordes, Nobileau, Peau, Riboteau et Vaillant, sont nommés dans le papier de recette des deniers académiques, comme ayant fourni des livres donnés en prix aux écoliers. Ils n'étaient certes pas les seuls : l'Oratoire et le nombreux clergé catholique de la ville et des environs devaient aussi avoir les leurs. Aujourd'hui, il n'y a que quatre libraires à Saumur.

(1) I. Papier et Registre des affaires de l'Académie Royale établie à Saumur, depuis le mois d'octobre 1613 jusqu'au 20 mars 1673. *Un volume petit in folio, relié en parchemin, 229 feuillets.*

II. Registre du Conseil Académique de ceux de la R. P. R. de Saumur, mis à l'Hôtel-Dieu en 1686, du 20 juin 1683 au 6 décembre 1684. *Un volume in-folio, relié en parchemin, 18 pages.*

III. Papier de Recette des deniers Académiques, du 1er novembre 1631 au 29 janvier 1683. *Un volume in folio, relié en parchemin, 113 pages.*

(2) Archives d'Anjou, vol. I, p. 39 et 40.

(3) L'arrêt du Conseil d'Etat et les Lettres-Patentes du 15 janvier 1685, qui ordonnent la destruction du Temple, ont été imprimés dans l'édition donnée en 1845, par MM. Dubosse et Godet, des Recherches historiques de J.-F. Bodin sur l'Anjou, vol. I, p. 618 bis.



Dans son Rapport au roi (1), fait en 1664, Charles Colbert, après avoir parlé de l'Université d'Angers, s'exprime en ces termes :

« L'autre Université, ou plutôt Académie, est à Saumur, tenue et exercée par ceux de la religion prétendue réformée, qui y réunissent tout ce qu'il y a de gens d'esprit dans leur parti, pour la rendre célèbre et florissante. Il y a pour exercice cinq classes de grammaire, humanités et rhétorique; deux classes de philosophie, un professeur de langue hébraïque, un particulier de langue grecque, mais dont les leçons ont cessé depuis quelque temps, faute de fonds; deux professeurs de théologie, qui font tous les deux jours deux leçons publiques; et de plus une école particulière d'éloquence, qu'ils appellent profession d'éloquence, séparée de la rhétorique, dont le professeur, appelé Douille (2), est fort habile.

« Ils avoient autrefois 4,500 livres de fonds sur le roy; mais à présent ils n'ont plus rien du tout, et ne subsistent que de la contribution de leurs églises prétendues (réformées), et de ce qu'ils peuvent tirer des écoliers, qui est environ 300 livres. »

En 1637, la dépense pour le personnel de l'Académie s'élevait à la somme de 4,130 livres, répartie de la manière suivante :

Deux professeurs en théologie,	}	2,600 livres.
Un professeur d'hébreu,		
Deux professeurs en philosophie,		
Le principal du collège,		400
Le premier régent,		400
Le deuxième régent,		300
Le troisième régent,		250
Le quatrième régent.		210
Celui qui fait la 5 <sup>e</sup> et la 6 <sup>e</sup> ,		240
Le portier et le bedeau,		60

Ces chiffres sont fournis par le papier de recette, page 18, et nous y trouvons encore, page 112, les noms des professeurs de chaque classe, lors de la suppression de l'Académie, sauf celui du second professeur de théologie.

THÉOLOGIE,	MM. de Prez, principal du collège.
HÉBREU,	Cappel.
PHILOSOPHIE,	{ Fanjoux.
	{ Renaudot.
PREMIÈRE CLASSE,	Meure.
SECONDE,	Boisabert

1) Archives d'Anjou, vol. I, p. 127.

2) Il signait W. DOULL.

TROISIÈME,	Gouin.
QUATRIÈME,	F. J. de Prez.
CINQUIÈME,	de Talnay.

Les historiens de l'Anjou et les écrivains protestants eux-mêmes, faute d'avoir connu les trois registres conservés dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Saumur, ont dû rester très incomplets sur un établissement fondé dès 1593 (1), supprimé le 8 janvier 1685, neuf mois avant la révocation de l'édit de Nantes, et qui a jeté un grand éclat au dix-septième siècle.

La notice de dom Jarno contient, sur l'Académie et ses principaux membres, d'intéressants détails, exposés avec une bonne foi et une impartialité qui sont les qualités ordinaires des Bénédictins.

Écrit précipitamment, surchargé d'additions et de corrections, le texte de plusieurs de ses phrases présente des irrégularités qu'il était indispensable de faire disparaître. On pourra du reste constater que nous avons exactement reproduit le travail du savant moine de Saumur, en recourant à son manuscrit, dans le dix-huitième portefeuille de la collection de dom Housseau. Il occupe ci-après les numéros I et II.

Comme complément, nous publions, sous le numéro III, les curieux programmes des études, arrêtés par l'Académie pour les années 1683 et 1684.

Enfin l'arrêt du conseil d'État et les lettres-patentes qui prononcent la suppression de l'Académie étant inconnus ou à peu près en Anjou, nous croyons devoir les publier sous le numéro IV, d'après le texte de François Ernou (imprimeur-libraire ordinaire du roi et des pères de l'Oratoire de Saumur), dont un exemplaire a été retrouvé dans les archives départementales.

#### I. L'ACADÉMIE DE SAUMUR.

L'Académie des Protestants de Saumur fut établie par une ordonnance des églises, en 1599, et l'on trouve même dans le registre académique, fol. 50 r., une ordonnance et lettre-patente du roy antérieure à cette date.

Voici, en abrégé, en quoi consistoit ce corps :

Il étoit composé d'un recteur, qui exerçoit pendant un an. Au bout de ce temps, le conseil ordinaire et extraordinaire s'assembloit au temple, ou au château (du temps que Du Plessis-Mornay en étoit gouverneur), ou en quelque autre lieu, et on y éliroit un nouveau recteur. L'Académie fit, dans la suite (3 novembre 1614), un règlement par lequel elle ordonna que les recteurs exerceroient pendant deux ans. Elle en continua même quelques-uns pendant trois ans de suite.

(1) Du Plessis Mornay devint gouverneur de Saumur en avril 1589, et on voit dans sa Vie (Leyde, 1637, p. 157) qu'il songeait, dès 1590, à fonder son Académie et qu'il obtint bientôt après le privilège. Le Synode national tenu à Saumur le 15 juin 1596 approuva à cette création. Elie Beron dit pourtant qu'elle avait eu lieu en 1604 (t. V, p. 782). — C. R.

Cette Académie avoit un collège complet, où l'on enseignoit toutes les humanités, depuis la rhétorique jusqu'à la sixième inclusivement. Il y avoit deux professeurs pour la théologie, et autant pour la philosophie, un professeur en hébreu, un autre en grec, et un principal qui avoit inspection sur tout le collège.

Le conseil académique étoit composé d'un certain nombre de personnes choisies qu'on nommoit conseillers, et qui étoient substituées, en cas de mort ou d'éloignement, par des gens de mérite que l'Académie choisissoit dans la robe ou dans quelque autre état, et elle se les incorporoit.

On avoit grand soin de ne donner les chaires de théologie, philosophie et autres, qu'à des personnes d'une capacité reconnue et éprouvée.

Pour cet effet, quand une chaire venoit à vacquer, l'Académie ne manquoit point d'en donner avis aux personnes en qui elle reconnoissoit plus de suffisance et d'érudition, afin qu'elles se présentassent pour disputer la chaire. On examinoit soigneusement les concurrents, tant sur les mœurs, dont il falloit qu'ils produisissent des attestations de leurs églises, que sur la capacité.

L'Académie donnoit à chaque contendant le sujet des leçons qu'il devoit faire, dont deux étoient particulières, c'est-à-dire devant le conseil académique seulement, et deux autres publiques. Chaque leçon portoit sur un sujet particulier, pris d'Aristote, si c'étoit en philosophie, et de l'Écriture sainte, ou sur quelque dogme, si c'étoit en théologie.

Les leçons des humanités se faisoient sur les auteurs classiques. Après les quatre leçons faites, les concurrents soutenoient des thèses pendant deux séances, et la chaire étoit enfin adjugée par le conseil à celui qui la méritoit le mieux.

Comme la chaire de théologie étoit la plus difficile à remplir, l'Académie ne négligeoit rien pour se procurer les professeurs les plus habiles. Il ne me paroît pas que cette chaire ait jamais été mise au concours ou en compromis. Le personnage sur qui on jetoit les yeux pour la remplir, étoit invité, par une lettre de la compagnie, à en venir prendre possession. C'étoit ordinairement un homme d'un mérite et d'une capacité reconnus, attaché à quelque église, en qualité de pasteur ou de ministre. Quelque porté qu'il fût à accepter l'offre de l'Académie, il ne pouvoit se détacher de l'église qu'il servoit sans son consentement, qui n'étoit encore que provisionnel, car il falloit que le synode provincial approuvât ce détachement.

La recherche que l'Académie faisoit d'un sujet ne le dispensoit point, quelle que fût sa réputation, de subir les examens, comme nous l'avons dit ci-dessus; et il n'étoit jamais installé dans sa charge ni incorporé au corps académique qu'après cette épreuve.

Il falloit que le professeur fût versé dans les langues grecque et hébraïque. puisqu'on lui donnoit, pour sujet de ses leçons, un texte ou verset du Nou-

veau Testament à expliquer selon le texte grec, et un autre de l'Ancien Testament, selon le texte hébreu. Ce fut du moins la manière dont l'Académie procéda à l'examen de MM. Cappel, Amyraut et Delaplace, désignés professeurs en théologie dans l'Académie de Saumur, pendant la tenue du synode de la province d'Anjou, Touraine et le Maine, tenu à Saumur, au mois de juin l'an 1633.

Les degrés que l'on prenoit dans l'Académie de Saumur étoient ceux de bachelier et de maître ès-arts. Pour ces derniers, on faisoit ordinairement cette cérémonie au Temple, et l'on conduisoit ensuite les nouveaux gradués par la ville ; mais nous ne savons pas en quel ordre ni par qui ils étoient conduits. Quand il faisoit mauvais temps, la cérémonie se faisoit au collège, et l'on ne conduisoit pas les maîtres ès-arts par la ville.

L'église de Loudun fit, au synode de la province d'Anjou, Touraine et Maine, tenu à Saumur en 1629, plusieurs tentatives pour faire transférer l'Académie de Saumur dans sa ville. Cette translation avoit déjà été proposée au synode national à Vitré, en 1620 ou environ ; mais l'Académie de Saumur fit de si fortes remontrances et alléguâ de si bonnes raisons pour détruire celles de l'église de Loudun, que le synode promit que la province ferait tous ses efforts pour empêcher cette translation, et exhorta l'église de Loudun à ne plus faire une pareille demande.

Le synode national tenu à Charenton, au mois de septembre 1631, voyant que, *depuis quelques années, les nécessités de l'état n'avoient pas permis que les églises jouissent, comme auparavant, de la bienfaisance de Sa Majesté, et que les académies et collèges des provinces ne recevoient aucun entretien ;* et craignant qu'un pareil inconvénient ne causât la ruine des collèges et des académies, ordonna qu'en attendant que les églises pussent recueillir les fruits accoutumés de la libéralité du roy, on mettroit à part le cinquième des aumônes reçues en toutes les églises, sur lequel certaine somme seroit prélevée et employée à l'entretien des académies et collèges, par forme d'avance et de prêt seulement, qui seroit remboursé aux pauvres sur les aumônes desquels l'emprunt auroit été fait.

Pour cet effet, chaque synode provincial eut ordre de nommer un consistoire, qui seroit chargé de recevoir les sommes extraites du *quint* des aumônes des églises, pour les envoyer à telles académies qu'il lui seroit ordonné, selon le département qui en seroit fait (1).

(1) Cette contribution fut modifiée par divers Synodes nationaux. Dès 1837, à celui d'Alençon tenu en mai et en juin, le *Département des deniers qui seront empruntés sur le quint denier des aumônes de toutes les églises pour être employées à l'entretien des Académies*, fut arrêté comme il suit : « Anjou 850 liv. Bearn 50. Berry 345. Bourgogne 131 liv. 51 s. Bretagne 130 liv. Cevennes 250. Dauphiné 1500. Guyenne (Basse) 900. Ile de France 1600. Languedoc (Bas) 975. Languedoc (Haut) 1000. Normandie 1500. Poitou 975. Saintonge 960, Total 1166 liv. 5 s.

Sur cette somme l'Académie de Saumur devoit toucher 4130 livres, et recevoir, dans son entier, la contribution des provinces d'Anjou, Bretagne, Ile de France et Poitou ; Plus 575 livres sur celle de la Saintonge.

Suivant cet ordre, les provinces ayant été cotisées, tant pour les académies que pour les collèges, la contribution de chaque province sur le prélèvement du cinquième fut établie de la manière suivante :

Anjou ,	850 liv.	» s.
Berry ,	743	45
Bourgogne ,	331	8
Bretagne ,	500	»
Cévennes ,	637	40
Dauphiné ,	1,062	40
Guyenne (Basse) ,	4,275	»
Ile-de-France ,	4,593	45
Languedoc (Bas) ,	4,275	»
Languedoc (Haut) ,	956	45
Normandie ,	2,425	»
Poitou ,	4,275	»
Saintonge ,	1,275	»

Total 43,900 liv. 43 s.

Sur cette somme, 4,420 liv. étaient destinées à l'Académie de Saumur.

3,000	à celle de Montauban.
4,800	à celle de Nimes.
et 984 3 s.	à celle de Die.

Total 9,904 liv. 5 s.

On faisoit tous les ans aux écoliers dans l'Académie de Saumur, une distribution de prix de science et de piété, pour augmenter leur zèle et leur donner de l'émulation.

Ce fut sans doute pour soulager l'Académie, qui vraisemblablement faisoit cette dépense, que M. de Villarnoul légua, en 1670, à l'Académie de Saumur, par les mains de madame Villarnoul, sa douairière (1), la somme de 900 livres,

(1) L'ainée des filles de Du Plessis-Mornay. M. le comte et Mme la comtesse Walsh de Serrant ont bien voulu nous communiquer la lettre qui suit, écrite par Mme de Villarnoul :

« A Madame de la Trimonille, duchesse de Thouars et princesse en Orange.  
 « Madame, c'est à mon grant regret que je n'ay encore peu me donner cest honneur de vous aller baiser les mains. Les maladies de quelques ungs de mes enfantz m'ont retenue sceans contre mon desseing, et je vous supplie très humblement de me le pardonner et me faire cest honneur de croire ce n'est pas manque de reconnoissance de mon devoir, ny d'affection de m'en acquitter. Je m'y sens obligee en trop de sortes, mais particulièrement, Madame, et permiettez-moy de le vous dire, par le souvenir de l'affection dont mon pere honoroit vos vertus, et qu'il me semble que voir maintenant, que je ne l'e plus, ceax auquelz il avoit voue tant de service, m'est quelque consolation. C'est en sa mémoire que j'oze vous supplier très humblement de me tenir pour votre servante et comme sa fille.  
 « J'oze vous assurer que ce porteur, qui vous va trouver pour un sujet qu'il vous fera entendre, est de la Religion, et y a esté bien soigneusement noury et instruit par une vertueuse mère, qui est de cette eglise, demeurante à Bressuire. C'est, Madame, ce que j'ay esté requize de vous tesmoigner; me reste à prier Dieu pour votre prospérité et de tous Messieurs vos enfants comme, Madame, vostre très humble servante,

« MARTHE DE MORNAV.

« A la Forest (sur Sèvre) ce 6e d'aoust 1624. »

dont le produit annuel devoit être employé à distribuer des prix de piété aux écoliers. L'Académie ordonna qu'on feroit imprimer, en tête de chaque prix, ces mots : *Avitæ memoriæ et christianæ amicitiaæ sacrum.*

II. NOMS ET ANNÉES DE L'ÉLECTION DES RECTEURS DE L'ACADÉMIE DE SAUMUR, DEPUIS 1613, D'APRÈS TROIS REGISTRES DE CETTE ACADÉMIE, QUI SE TROUVENT DANS LES ARCHIVES DE L'HÔTEL-DIEU DE SAUMUR.

1613, 27 octobre. M. Craig ou Kraig, fut continué pour une seconde année par le conseil extraordinaire, tenu au château, le 3 novembre 1614.

1615, 14 septembre. M. le docteur Gomarus ou Gomar, pour deux ans, conformément à un arrêté du conseil académique, qui ordonna, en 1614, que les recteurs seroient désormais deux ans en charge, pourvu qu'ils y consentissent.

1617, 31 octobre. M. Louis Cappel. Il paroît ne l'avoir été que par intérim, ou du moins n'avoir pas voulu l'être plus longtemps, car on trouve M. Gomarus en 1618.

1618, 3 octobre. M. Gomarus. On trouve, au 29 octobre 1618, Louis Cappel, professeur en langue hébraïque, continué pour une deuxième année; et effectivement, au 29 octobre 1619, il se démit de cette charge, et le conseil élit :

1619, 29 octobre. M. Samuel Bouchereau, pasteur de l'église de Saumur.

1621, 13 janvier. M. Jean Cameron, professeur en théologie.

M. Bouchereau, pasteur de l'église de Saumur, a exercé pendant trois ans consécutifs et a été déchargé le 1<sup>er</sup> novembre 1624, ce qui donneroit à penser que M. Cameron n'exerça que peu de temps.

1624, 1<sup>er</sup> novembre. M. Cappel, pasteur et professeur en la langue hébraïque.

1626, 17 décembre. M. Amyrant, pasteur de l'église de Saumur, pendant trois ans. Il remercia le 28 octobre 1629, et on élit :

1629, 26 octobre. M. Bouchereau, pasteur de l'église de Saumur, mort le 25 décembre 1630, auquel, selon l'usage et les lois de l'Académie, l'ancien recteur fut substitué.

1630, 26 décembre. M. Amyrant, auquel a succédé, on ne trouve point en quel temps :

M. Louis Cappel, qui se démit le 10 novembre 1633, lequel jour fut élu en sa place :

1633, 10 novembre. M. de La Place, pour l'année suivante, auquel succéda, le 2 novembre 1634, par sa cession volontaire :

1634, 2 novembre. M. Moyse Amyrant, pasteur et professeur en théologie.

1636, 31 octobre. M. d'Hayssseau, pasteur de l'église de Saumur.

- 1637, 5 novembre. M. Cappel, professeur en théologie et en hébreu.  
 1638, 41 novembre. M. Josué de La Place, professeur en théologie.  
 1639, 13 novembre. M. Amyraut, pasteur et professeur en théologie  
 1640, 6 novembre. M. Cappel, ministre du saint Évangile et professeur  
 en théologie et langue hébraïque.  
 1642, 2 novembre. M. d'Huyssseau, pasteur de l'église de Saumur.  
 1643, 10 novembre. M. Druet, professeur en philosophie.  
 1644, 4 novembre. M. de La Place, professeur en théologie.  
 1645, 5 novembre. M. Cappel, professeur en théologie et en hébreu.  
 1647, 1<sup>er</sup> novembre. M. de La Place, professeur en théologie.  
 1648, 3 novembre. M. Cappel, professeur en théologie et en hébreu.  
 1650, 3 novembre. M. Josué de La Place, professeur en théologie.  
 1651, 8 novembre. M. Louis Cappel, professeur en théologie.  
 1652, 3 novembre. M. Josué de La Place, professeur en théologie.  
 1653, novembre. M. de Beaujardin.  
 1655, 1<sup>er</sup> novembre. M. Cappel.  
 1657, 4 novembre. M. du Soul, désigné professeur en théologie.  
 1659, 4 novembre. M. de Beaujardin.  
 1661, novembre. M. du Soul.  
 1663, 4 novembre. M. de Beaujardin.  
 1665, 3 novembre. M. d'Huyssseau, pasteur de l'église de Saumur.  
 1667, 30 octobre. M. Gausсен.  
 1669, 4 novembre. M. Jacques Cappel, professeur en hébreu.  
 1671, 3 novembre. M. Gausсен, professeur en théologie.  
 1673, 2 novembre. M. Henry Philiponeau de Hautecour, ministre à Saumur.  
 1674, 3 novembre. M. Debrais, ministre à Saumur et professeur de théo-  
 logie dans l'Académie.  
 1676, 23 mars. M. de Villemandy, professeur de philosophie.  
 1677, 25 octobre. M. Cappel.  
 1679, 27 novembre. M. de Hautecour.  
 1680, 3 novembre. M. Barin, ministre de l'Eglise.  
 1682, 11 novembre. M. de Hautecour, professeur en théologie.  
 1684, 15 novembre. M. Barin, ministre de l'église de Saumur.

Il y avoit dans l'Académie de Saumur plusieurs autres hommes célèbres, entre lesquels j'ai cru devoir remarquer M. Le Fevre, qui étoit professeur en grec et régent de seconde en 1670, et M. Dumeau, docteur en médecine, qui a été longtemps principal du collège, et qui a professé, à différentes fois, le grec, les mathématiques, la métaphysique et la philosophie. L'Académie avoit souvent recours à lui pour remplacer les professeurs absents, ou pour faire des leçons presque dans tous les genres, jusqu'à ce que les places

vacantes fussent pourvues. Des professeurs de ce mérite ne contribuèrent pas peu à rendre fameuse l'Académie de Saumur, et à lui attirer des écoliers non-seulement de toutes les parties du royaume, mais même des royaumes étrangers.

Le roy et la royne étant venus, en 1614, au mois d'août, à Saumur, le conseil académique ordonna que tous les écoliers iroient au-devant de Leurs Majestés jusqu'à la porte de Bilange, et que deux d'entre eux, choisis par M. le recteur, feroient les harangues en latin et en françois, et que d'autres donneroient leurs vers; qu'on parleroit seulement à la royne en françois, et que M. le recteur, accompagné du conseil, en habit décent, iroit, en la compagnie de MM. les pasteurs de cette église et du consistoire, saluer Leurs Majestés en leur maison.

Dans un règlement du synode tenu à Preuilly le 25 juillet 1675, il est dit qu' « en chacune académie il y aura double conseil : l'un ordinaire, composé seulement des pasteurs de l'église, des professeurs publics et du principal du collège, duquel conseil sera chef le recteur; l'autre extraordinaire, constitué d'aucuns des principaux de l'église, au choix de la maison de ville, si elle est composée de personnes faisant profession de la Religion, ou bien des consistoires des lieux où il n'y a telle liberté de l'Évangile, et des pasteurs et professeurs publics. Et du président de ce conseil extraordinaire, on s'accordera, selon les circonstances des lieux et des personnes. » Le même règlement adjuge au consistoire de l'église de Saumur le droit d'élection des conseils extraordinaires, qui n'ont aucune place dans le conseil ordinaire au consistoire de l'église de Saumur.

### III. PROGRAMME DES ÉTUDES ARRÊTÉES PAR LE CONSEIL ACADÉMIQUE.

#### 1<sup>o</sup> Séance du 10 septembre 1683.

La compagnie a réglé les leçons et exercices de cette année académique qui va commencer, selon l'ordre qui s'ensuit :

Premièrement, que pour la théologie, on suivra l'ordre accoutumé : que l'un des professeurs expliquera un *Compendium* de théologie et les principales controverses; et que l'autre expliquera des passages choisis du Vieux et du Nouveau Testament.

Pour l'hébreu, selon les mesures ci-devant prises, lorsque M. Cappel commencera la grammaire hébraïque, M. Alpron lira aux étudiants plus avancés quelques livres de l'Écriture où ils puissent profiter; et aussi qu'à son tour, lorsque M. Cappel l'aura expliquée au premier semestre, M. Alpron la reprendra au second : afin qu'en tous temps les plus avancés et ceux qui le sont moins puissent profiter. On lira la grammaire hébraïque, la Genèse, depuis le Psaume LI jusques au LXXXVe, et quelques-uns des petits Prophètes.



Pour la philosophie, que, suivant l'ordre accoutumé, l'un des professeurs expliquera la logique et la morale; l'autre la physique et la métaphysique. Et pour ce qui est des classes :

Que dans la première on lira, pendant le premier semestre : *Rhetorica contracta Vossii*; *Orationes Ciceronis pro Archia et pro Marcello*; *Horatii Carminum libri III, II, I*; *Homeri Odysseus lib. I, II, III*. — Au second semestre : *Philippica secunda et Florus*; *Eneidos libri I, II*; *Anacreontis carmina selecta*.

Pour la seconde, au premier semestre, se liront : *Terentii Heautontimoroumenos et Adelphi*; *Metamorphos. Ovidii, lib. I, II*; saint Marc et saint Jean, *cum Grammatica græca*; *Prosodiæ repetitio cum praxi*. — Au second semestre : *Tractatus de tropis et figuris*; *Ciceronis de Officiis liber I*; *Eneidos libri I, II, III*; *Isocrates ad Nicoclem*.

Que dans la troisième classe, on lira, au premier semestre : *Commentarium Cæsaris libri I, II, III, IV*; *Ovidii Metamorph. lib. VI, VII*; saint Mathieu, *cum repetitione Grammat. græcæ cum praxi*. — Au second semestre : *Ovidii epistolæ V priores*; *Plauti Amphitruo*; les Actes; *Prosodia cum praxi*.

Dans la quatrième classe, premier semestre : *Aurelius Victor*; *Grammat. græca et Radices linguæ græcæ*. — Au second semestre : saint Marc : *Phædri fabulæ*; *Justini libri II, III*.

2<sup>o</sup> Séance du 15 novembre 1684.

Les leçons et exercices de cette année académique ont été réglés suivant l'ordre qui s'ensuit :

Que pour la théologie et l'hébreu on suivra l'ordre accoutumé; et que M. Alpron commencera cette année la grammaire et continuera dans l'explication du texte, par les Psaumes, etc., etc.

Que la philosophie s'enseignera comme à l'ordinaire,

Que dans la première classe, on lira, pendant le premier semestre : la rhétorique contracte de Vossius; *Orationes Ciceronis pro Publio Quinctio et pro Roscio Amerino*; *Horatii carminum lib. I et II*; *Herodianus*. — Au second semestre : *Rhetoricæ quæ supersunt*; Pharsale de Lucain, livres I, II; *Homeri Iliados I, II et VIII*.

Dans la seconde, premier semestre : *Eneidos libri I et II*; *Syntaxis græca cum accentibus*; *Prosodiæ repetitio cum praxi*; *Quintus Curtius. Eliani variarum historiarum libri I et II*; *Acta Apostolorum*. — Dans le second semestre : *Ciceronis Catilinaria I, II, III et IV*; *Tractatus de tropis et figuris*; *Eneidos libri III et II*; *Dialogi selecti Luciani*; *Evangelium secundum Lucam, etc., etc.*

Dans la troisième, au premier semestre : *Terentii Andria et Eunuchus*;

*Repetitio grammaticæ græcæ cum praxi ad Novum Testamentum; Canones accentuum græcorum; Iossii prosodia latina; Ovidii Metamorphoseorum libri I et II. — Au second semestre : Ovidii epistolæ; Cornelius Nepos; Repetitio prosodiæ; Novum Testamentum græcum.*

Dans la quatrième, au premier semestre : *Repetitio syntaxeos latinæ; Grammaticæ græcæ cum investigatione thematis; Radices græcæ; Eutropius; Phædri fabulæ* : — Au second semestre : *Repetitio grammaticæ græcæ cum praxi ad Novum Testamentum et Esopi fabulæ; Erasmi Ætas puerilis et Convivium religiosum; Ovidii Tristium liber I.*

Dans la cinquième, au premier semestre : *Grammatica latina cum facilioribus syntaxeos regulis et utriusque partis praxi, ad Colloquia aliquot Corderii.* — Au second semestre : *Catonis disticha, cum alphabeto græco.*

Dans la sixième : *Declinationes nominum et conjugationes verborum.*

IV. ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT. PORTANT SUPPRESSION DU COLLÈGE OU ACADÉMIE DE CEUX DE LA RELIGION PRÉTENDUE RÉFORMÉE DE LA VILLE DE SAUMUR; AVEC DÉFENSE A TOUS MINISTRES, PROFESSEURS, RÉGENTS ET A TOUTES AUTRES PERSONNES D'ENSEIGNER EN LADITE VILLE DE SAUMUR AUCUNES SCIENCES OU LANGUES, SOIT PUBLIQUEMENT OU EN ALLANT DANS LES MAISONS PARTICULIÈRES, SUR PEINE DE DÉSOBÉISSANCE. ET DE 3.000 LIVRES D'AMENDE.

Vu par le Roy, étant en conseil, le procès-verbal de partage survenu le 24 mars 1670, entre le sieur Voisin de la Noirhaye, lors commissaire départi en Touraine, Anjou et le Maine, et le sieur de Soucelles Doiray, de la R. P. R., commissaires députés dans lesd. provinces, pour pourvoir aux entreprises, innovations et contraventions faites à l'Edit de Nantes, à celui de 1629 et autres édits et déclarations données en conséquence, sur l'instance mue pardevant eux entre le syndic du clergé du diocèse d'Angers, demandeur, d'une part, et les habitants de la R. P. R. de la ville de Saumur, défendeurs, d'autre part, pour raison de collège ou Académie établie en lad. ville de Saumur; en laquelle instance les habitants catholiques de lad. ville de Saumur auroient été reçus parties intervenantes, demandant que ceux de la R. P. R. eussent à se départir du fonds usurpé sur la cour de la maison de ville pour accroître celle de l'Académie, avec les intérêts résultant de leur indue occupation;

L'avis dud. sieur Voisin, portant que défenses doivent être faites auxdits sieurs de la R. P. R. de continuer à faire aucunes fonctions dans led. collège ou Académie, et que Sa Majesté pourra disposer de la maison où elle se tient, ainsi que de la bibliothèque qui y est; et celui dud. sieur Doiray,

au contraire, qu'ils doivent être maintenus aux droits de tenir en lad. ville led. collège ou Académie ;

Les motifs desdits sieurs commissaires, et toutes les pièces et procédures, contredits et salvations produites devant eux par les parties : requestes desd. de la R. P. R. du 28 décembre 1684, de production nouvelle de lettres-patentes du 20 mars 1593 ; copie d'un brevet du 3 avril 1598, d'un extrait du synode national tenu à Montpellier, au mois de mai de lad. année ; autre copie de brevet du 27 avril 1612 ; extrait du procès-verbal de 1655-1656 ; le tout communiqué au syndic du clergé du diocèse d'Angers.

Où au conseil led. syndic, ensemble le sieur Vezin pour lesd. de la R. P. R., et tout considéré :

Le Roy étant en son conseil, faisant droit par led. partage et vidant icelui, a éteint ou supprimé led. collège ou Académie établie en la ville de Saumur. Fait S. M. très expresses inhibitions et défenses à tous ministres, professeurs, régents et à toutes autres personnes de la R. P. R. d'enseigner en lad. ville de Saumur aucunes sciences ou langues, soit publiquement ou en allant dans les maisons particulières, sur peine de désobéissance, et de trois mille livres d'amende.

Ce faisant, S. M. a réuni tous les biens qui appartoient à lad. Académie à l'Hôpital de lad. ville, auquel effet seront les détenteurs tenus d'en vider incessamment leurs mains, sans en retenir aucuns, en celles des administrateurs dud. hôpital, pour être par eux régis ainsi que les autres biens qui en dépendent : à la charge que les pauvres de la R. P. R. y seront reçus indistinctement comme les catholiques, et traités avec la même charité. Voulant néanmoins S. M. que ce qui se trouve avoir été pris sur la cour de l'Hôtel-de-ville de Saumur pour agrandir celle de lad. Académie, soit rendu et restitué auxd. habitans catholiques. Et pour ce qui est de la bibliothèque, elle demeurera en l'état qu'elle est, jusques à ce qu'autrement par S. M. il en ait été ordonné.

Enjoint Sa dite Majesté aux Gouverneur du Saumurois, Lieutenant-général, Intendant de justice et à tous autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

Fait au Conseil d'Etat du Roy, S. M. y étant tenu à Versailles le 8<sup>e</sup> jour de janvier 1685. *Signé* PHELYPEAUX.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, aux Gouverneur, notre Lieutenant-Général en Saumurois, Intendant de justice et à tous autres officiers qu'il appartiendra, salut.

Par arrêt ci-attaché, sous le contre scel de notre chancellerie, ce jourd'hui donné en notre Conseil d'Etat, Nous y étant, Nous avons éteint et supprimé le collège ou Académie établie en la ville de Saumur ; ordonné que les biens

qui en dépendent seront réunis à l'hôpital, à la réserve de ce qui a été pris sur la cour de l'hôtel-de-ville, qui sera rendu aux habitants catholiques; et que la bibliothèque demeurera en l'état qu'elle est, jusques à ce que par Nous il en ait été autrement ordonné.

Ce que voulant être exécuté, Nous vous mandons et ordonnons, par ces présentes, signées de Nous, d'y tenir la main, en sorte que notre intention soit accomplie. De ce faire, vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial; commandons au premier notre huissier ou sergent sur ce requis de faire, pour l'entière exécution dud. arrêt et des ordonnances que vous en rendrez en conséquence, tous exploits de signification et autres actes de justice que besoin sera, sans pour ce demander autre permission. Car tel est Notre plaisir.

Donné à Versailles, le 45<sup>e</sup> jour de janvier, l'an de grâce mil six cents quatre-vingt-cinq, et de notre règne le quarante-deuxième.

*Signé* LOUIS; *et plus bas* : Par le Roy, PHELIPPEAUX; *et scellé du grand sceau de cire jaune.* PAUL MARCHEGAY.

## STANCES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

1698.

(Poésie inédite.)

M. le pasteur Melon, de Caen, nous a adressé la pièce de vers suivante, qu'il a trouvée dans une vieille Bible de famille et dont la lecture l'a, nous disait-il, vivement impressionné. On comprendra ce sentiment qui sera partagé, nous n'en doutons pas; car c'est un morceau plein d'âme et d'inspiration, et renfermant de grandes beautés. L'avant-dernière strophe est, sans contredit, admirable. Le manuscrit que nous avons sous les yeux paraît être une copie du temps et porte la date du 16 août 1698.

### COMPLAINTE DE L'ÉGLISE AFFLIGÉE.

Notre cœur, ô Dieu! te réclame,  
 Nos cris implorent ton secours;  
 Regarde au triste estat qui consume nos jours,  
 Vois l'amertume de notre âme;  
 Connois nos maux, viens les guérir.  
 Viens nous tirer, Seigneur, d'un affreux précipice,  
 Et jette ton regard propice  
 Sur des pécheurs prêts à périr.  
 Nos pauvres tribus fugitives,  
 Tes autels par tout renversez.

Tous tes flambeaux éteints, tes troupeaux dispersez  
 Tant de milliers d'âmes captives,  
 Des consciences dans l'effroy,  
 Des sentiments forcés, des cœurs dans les allarmes,  
 Des yeux tousjours baignés de larmes,  
 Sont des voix qui erient à toy.

Nos filles dans les monastères,  
 Nos prisonniers dans les cachots,  
 Nos martyrs dont le sang se repand à grands flots,  
 Nos confesseurs sur les gallères,  
 Nos malades persecutez,  
 Nos mourans exposez à plus d'une furie,  
 Nos morts traînez a la voirie,  
 Te disent nos calamitez.

C'est de ta Grâce un privilège  
 Que le droit de fléchir les cœurs ;  
 Mais on veut l'usurper a force de rigueurs  
 Par un attentat sacrilège.  
 Au lieu de persuasion  
 L'on prétend à grands coups forcer la conscience.  
 On fait faire à la violence  
 De ton esprit la fonction.

Quelles plaintes assez amères  
 Sur nos enfans infortunez !  
 Victimes des péchés de ceux dont ils sont nez,  
 Arrachés du sein de leurs mères,  
 Et qui, dans ce destin fatal,  
 Immolés à l'erreur par des mains inhumaines,  
 Du péché reçoivent la peine,  
 Avant que d'en faire le mal.

Naistre dans cet état funeste,  
 Vivre allarmé, troublé, tremblant,  
 Mourir dans les horreurs d'un remors accablant,  
 Prélude du courroux céleste ;  
 Craindre l'enfer après la mort,  
 Ou d'un Dieu dans son cœur étouffer toute idée,  
 Pour vivre et mourir en athée,  
 O Dieu ! quel déplorable sort.

Malheureux état où nous sommes,  
 On nous charge d'un joug de fer,  
 On nous ferme le ciel, on nous ouvre l'enfer,  
 Sans respect de Dieu ny des hommes.  
 Objets d'un injuste courroux,  
 Nous sentons les ardeurs d'un feu que rien n'apaise,  
 On nous jette dans la fournaise :  
 Oh ! si l'ange étoit avec nous !

Hélas nous avions espérance,  
 Malgré le cours de nos malheurs,  
 Qu'une paix favorable arrêteroit nos pleurs  
 Et finiroit notre souffrance.  
 Nos péchés ne l'ont pas permis.  
 Mais, irritant ton bras armé contre nos crimes,  
 Ils nous ont laissés pour victimes  
 Aux fureurs de nos ennemis.

Au moins sy lors que tout menace  
 Ta Grâce nous parlait de paix,  
 On pourroit s'asseurer de ne périr jamais ;  
 Mais nous n'entendons plus ta Grâce,  
 Le mal sur nous au mal se joint,  
 Sans que tu daignes voir tous ces maux qui nous troublent.  
 Ah ! Seigneur, les briques redoublent,  
 Mais Moïse ne paroist point.

Où sont donc tes faveurs divines ?  
 Nous quittent-elles sans retour ?  
 Elles seront, ô Dieu, l'objet de notre amour,  
 Quel fléau que tu nous destines.  
 Oui, toujours en les implorant,  
 Nous irons à tes pieds attendre le supplice :  
 S'il faut périr sous ta justice,  
 Nous périrons en l'adorant.

Ton courroux veut-il nous éteindre,  
 Nous nous retirons dans ton sein.  
 De nous exterminer formes-tu le dessein,  
 Nous formons celui de te craindre.  
 Malgré nos maux, malgré la mort,  
 Nous bénirons les traits que ta main nous appreste :

Ce sont les coups d'une tempeste,  
Mais ils ramènent dans le port.

Puisse un sy beau retour de zelle  
Estre instructif aux ignorants,  
Relever les tombez, ramener les errants,  
Affermir quiconque chancelle,  
Nous rétablir en ta faveur  
Sauver nos ennemis, édifier nos frères  
Et triompher de nos misères  
Par Jésus-Christ, notre Sauveur!  
*Ainsy soit-il.*

---

**J.-L. MAURY, AIEUL DE L'ABBÉ MAURY,**  
**victime de la guerre des Cévennes.**  
**(1704.)**

M. Alfred Maury, sous-bibliothécaire à l'Institut, a bien voulu nous communiquer une pièce conservée dans les archives de sa famille, et qui se rapporte à un des nombreux épisodes de la guerre des Camisards. Elle constate la pendaison d'un réformé, Jean-Louis MAURY, l'un de ses ancêtres et en même temps l'un des proches parents du célèbre abbé Maury, archevêque de Paris et cardinal. On sait, en effet, que cet abbé, natif de Valréas, dans le comtat Venaissin, descendait de religionnaires du Dauphiné, et il ne l'ignorait pas lui-même (1) Les circonstances, comme il arrive parfois, ayant dispersé les membres de la famille, les avaient rendus étrangers les uns aux autres; mais le grand-père de M. Alfr. Maury, originaire aussi du comtat Venaissin, et l'abbé s'étant rencontrés à Paris, avant 1789, avaient reconnu leur commune parenté avec le Jean-Louis Maury, pendu en 1704, et dont le souvenir s'était maintenu dans les deux branches.

Voici le document :

*Le 8 février 1704 a été pendu par les ordres de M. de Julien à Franchessin, près Prades, le nommé Jean Louis MAURY, de la Religion prétendue Réformée, pris les armes à la main et convaincu d'avoir fait partie de la troupe de Louis Mercier et précédemment de celle de Périer, dont il s'est dit parent.*

*Certifié par M. de Maisons, lieutenant aux ordres de Sa Majesté, lequel a commandé l'exécution dudit Maury.*

(1) V. Aubenas, Not. hist. sur Valreas.

Les papiers de la famille apprennent en effet qu'un nommé Nicolas *Périer* avait marié sa fille Marie Périer à *Jean Maury*, né en 1653, à Avignon, premier sergent aux gardes françaises de la compagnie de M. le comte de Saillan.

Ce Jean Maury était probablement frère de Jean-Louis cité dans la pièce qui précède, et il n'est pas douteux que celui-ci ne soit le grand-père commun des deux branches susmentionnées. Qu'il nous soit permis de rappeler en passant que l'abbé Maury courut un jour grand risque de faire une fin analogue à celle de son infortuné aïeul, et qu'il sut s'y soustraire par une heureuse saillie : « Messieurs, en verriez-vous plus clair ? » dit-il aux forcenés qui voulaient le mettre à *la lanterne*.

Le pauvre Jean-Louis n'avait sans doute pas la présence d'esprit de son descendant, et d'ailleurs, M. de Julien n'était pas homme à se laisser désarmer. On peut voir, dans *l'Histoire des Pasteurs du Désert* de M. Nap. Peyrat, quel rôle joua, dans les troubles des Cévennes, cet ambitieux apostat, natif d'Orange, et ancien page du roi Guillaume. Envoyé, en février 1703, par Chamillard, son patron, pour exterminer les Camisards, il dépassa Bâville, réduisit, dans l'automne de cette même année, quatre cents villages en cendres, et mérita, par ses exploits dans les Hautes-Cévennes, le commandement du diocèse d'Uzès. En mars 1704, on le trouve écrasant, près du village de Franchessin, l'insurrection dirigée par Roland. Quant au fait de l'exécution de Jean-Louis Maury, il ne figure ni dans l'ouvrage de Court, ni dans celui de Peyrat. C'est un nom ajouté au martyrologe Cévenol.

---

## LES DEUX DERNIERS GALÉRIENS PROTESTANTS.

(1775.)

D'après les papiers de Court de Gébelin.

Voici la communication que nous avons annoncée (p. 237) de la part de M. Ch. L. Frossard. Elle vient compléter l'épisode de l'histoire des Eglises du Désert que nous avons inséré dans le dernier *Cahier* (p. 176).

*Au Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Lille, 14 janvier 1853.

En reproduisant, sous le titre *Les deux derniers galériens protestants* (pages 176-183), un extrait de M. Eymar sur la délivrance d'*Antoine Riaille* et de *Paul Achard*, vous avez désiré exciter l'attention des lecteurs du *Bulletin* et les recherches des membres de la Société. Les papiers de Court de Gébelin, dont je vous parlais dans ma lettre du 24 août dernier (p. 133), me permettent de concourir à votre but et de compléter vos notes

Je relève d'abord une erreur de date. Ce n'est pas en 1774 que les galé-



riens en question furent délivrés, mais tout au plus en 1773, puisque les démarches tentées en leur faveur auprès des ministres et du roi sont du mois de juin 1773. A cette époque, voici quelle était la situation des deux prisonniers. Je transcris la copie d'érou que renferme ma collection :

N° 315. Antoine Riaille d'Oste Diocèse de Die en Dauphiné condamné aux galères *à vie* par arrêt du parlement de Grenoble le 26 février 1745 pour contravention aux édits du Roy concernant la Religion P. R. âgé d'environ 75 ans.

N° 327. Paul Achard de Chatillon Diocèse de Die en Dauphiné, condamné aux galères *à vie* par arrêt du même parlement le 9 février 1745 pour même cas, âgé d'environ 66 ans.

Cette copie d'érou n'est pas d'accord avec celle de M. Ch. Coquerel; mais je la crois digne de confiance, puisqu'il est constant que C. de Gêbelin s'est beaucoup occupé de cette affaire, et que son exactitude est incontestable.

Une lettre de Gêbelin à M. Truchasson, en date du 13 juin 1773, nous initie à ses démarches. « Un objet dont je m'occupe essentiellement, dit-il, et pour lequel j'ai déjà fait plusieurs courses, est d'obtenir la liberté des deux seuls confesseurs qui restent encore sur les galères. J'ai dressé une requête au roi en leur nom, qu'on a trouvé fort bien. Un intendant de marine m'avait dit que je pouvais me servir de son nom dans les sollicitations à ce sujet. Il me donna même une lettre, l'année passée, pour M. Turgot, lorsqu'il fut devenu ministre de la marine; mais M. Turgot assura que cela ne regardait que M. le duc de La Vrillière. Ceci rendait la chose plus difficile : cependant, je franchis le saut, et j'appris alors que cela ne regardait pas non plus ce ministre, parce que les deux captifs furent condamnés par un parlement, et que leur objet devient ainsi une grâce du grand sceau. Me voilà donc retourné du côté de M. le garde des sceaux. Ma requête est déjà présentée; j'ai même écrit fortement à ce sujet à M. de Peligny, premier commis en cette partie, que j'ai manqué à Versailles. Je viens de trouver une forte protection auprès de M. le garde des sceaux. Il y aura bien du malheur si nous ne réussissons, malgré le serment du roi d'*extirper l'hérésie*, qui va se renouveler. »

En excusant la forme d'une lettre encore à l'état de brouillon, on doit reconnaître l'activité et la persévérance de Gêbelin. C'est le 4 juin qu'il remit à M. de Peligny, avec une lettre pressante, la requête au roi dont nous avons deux copies et un mémoire au garde des sceaux, qui est aussi entre nos mains.

Ar. Rot.

« Sire,

« Deux vieillards infortunés, âgés de plus de 70 et de plus de 60 ans; dans les fers depuis plus de trente ans, pour cause de religion, se jettent aux pieds

de V. M. pour la supplier de leur accorder cette liberté dont ils sont privés depuis si longtemps et qu'ils méritent par la longue expiation de la faute qu'ils peuvent avoir commise, par leur vieillesse qui les met hors d'état de servir sur les galères auxquelles ils furent condamnés pour la vie et par la conduite qu'ils ont tenue depuis ce temps-là, conduite qui a édifié tous leurs supérieurs et MM. les intendants de marine en particulier, qui ne refuseront pas de leur rendre ce bon témoignage.

« Déjà Antoine *Riaille* et Paul *Schard*, tous deux du diocèse de Die et tous deux condamnés, en 1745, aux galères perpétuelles, pour cause de religion, par le parlement de Grenoble, ont vu rompre les fers de tous les protestants qui ont été condamnés comme eux aux galères pour cause de religion. Sans être plus coupables, auront-ils seuls à gémir sous le poids de leur infortune, et sous un règne de justice et d'humanité, seront-ils obligés de verser des pleurs jusques au tombeau. Trente ans de punition et de douleurs ne seront-ils pas une expiation suffisante aux yeux des loix pénales.

« Sire, que votre grande âme soit touchée de compassion envers eux, que dans le moment où la France est en joye sur le Roi, ces infortunés puissent aller le bénir dans le sein de leurs familles. Elles vous béniront, Sire, tout le royaume applaudira à la clémence de Votre Majesté; et ceux qu'effrayèrent l'ancienne rigueur des loix pénales, revenus de leur consternation, se féliciteront d'être François : l'on craindra de déplaire à un monarque juste et bon. »

En même temps, le défenseur des galériens protestants écrivait un placet au garde des sceaux et le terminait par ces mots : « Et vous, Mgr, qui fûtes toujours juste et bon, en finissant la journée où vous aurez obtenu la grâce de ces deux vieillards, dernières victimes aujourd'hui de l'erreur, en ce genre du moins, et de la rigueur des loix, vous vous aplaindirez d'avoir fait cet usage de votre crédit, et sentirez l'avantage d'être grand en puissance et en bonté. »

Ces supplications multipliées ne furent pas sans résultats. « Ma requête pour les deux confesseurs qui restent sur les galères, » écrit plus tard Gébelin, « a été accueillie de la manière la plus gracieuse, et j'ai parole qu'ils sortiront à un temps marqué et peu éloigné. Je l'avais accompagnée d'une notice de tout ce qu'on avait souffert en 1745, année de la condamnation de ces deux braves israélites; elle a fait la plus grande sensation; on ignorait tant d'horreurs; on a bien fait espérer qu'on ne verrait plus de pareils exemples. »

Tels sont en substance les documents qui fixent l'histoire de cet épisode des affaires religieuses du siècle dernier. Les tentatives de l'année précédente ne rebutèrent pas Gébelin, son zèle infatigable frappa à toutes les portes, il

finit par obtenir justice ; reste à savoir si les prisonniers furent promptement libérés, comme le dit M. Eymar, et si la fin de sa relation est plus exacte que le reste ; ce que je ne saurais affirmer.

Veillez agréer, etc.

CHARLES L. FROSSARD,  
Pasteur à Lille.

---

## MÉLANGES.

---

### L'ŒUVRE HISTORIQUE

#### Prescrite par la Discipline et les Synodes nationaux.

L'article 23, chapitre V de la Discipline des Eglises réformées de France était ainsi conçu :

*En chacune Eglise on dressera mémoires de toutes choses notables pour le fait de la Religion, et en chacun Colloque sera député un ministre pour les recevoir et les apporter au Synode Provincial, et de là au National.*

Dans l'édition de 1663, in-12, vendue à Charenton, qui contient sous chaque article les décisions synodales, on trouve sept passages relatifs à ce même sujet. M. J. Labbé, de La Tremblade, nous communique une copie de ces extraits, qui présentent une directe analogie avec notre œuvre, et ont ainsi pour nous un intérêt tout spécial. Les voici :

#### I. Du Synode national de Nismes, 1572. (*Art. 24 des Faits particuliers*).

« Tous les frères ministres qui auront quelques mémoires des faits mémorables servant à l'Etat de l'Eglise, et à l'histoire de nostre temps, enverront tout ce qu'ils auront aux frères de l'Eglise de Lyon, pour le mettre en lumière en corps, et par bon ordre. »

#### II. Du S. N. de Gergeau, 1601. (*Art. 12 des F. P.*)

« Les Eglises seront adverties de faire memoire des Ecclesiastiques de l'Eglise romaine, qui se seront rangez depuis le dernier Synode national et se rangent tous les jours à la Religion reformée, et les envoyer à l'Eglise de Montauban. »

#### III. Du S. N. de Gap, 1603. (*Art. 31 des F. P.*)

« Les provinces sont chargées de rechercher les mémoires des actes plus mémorables advenus depuis cinquante ans, et les faire tenir à Monsieur d'Aubigny, en Poitou, lequel escrit l'histoire de ce temps. »

#### IV. Du mesme. (*Art. 8 des Faits généraux*).

« Les provinces sont exhortées de recueillir soigneusement les histoires

des pasteurs et autres fidèles qui, en ces derniers temps, ont souffert pour la vérité du Fils de Dieu, et seront tels mémoires envoyez à Genève, afin que ce recueil soit mis en lumière, et joint au livre des Martyrs. »

V. *Du S. N. de Vitré, 1617. (Art. 9.)*

« D'autant que l'article dernier du chapitre 5<sup>e</sup> n'a point esté executé suivant l'exhortation des précédents Synodes nationaux. La compagnie enjoint très expressément à tous les Deputez, d'avertir leurs Provinces de nommer promptement en chacun colloque un pasteur pour recueillir les mémoires des choses plus notables, advennës en leurs quartiers depuis plusieurs années en ça, et les rapporter au prochain Synode de leur province, pour estre adressées à Monsieur Rivet, pasteur de l'Eglise de Thouars, qui est chargé de les recevoir, et en dresser une histoire, laquelle sera par luy rapportée au prochain Synode national. »

VI. *Du S. N. de la Rochelle, 1581. (Art. 19.)*

« Pour l'exécution de l'article 33 du chapitre du Consistoire, touchant le recueil des actes mémorables : A esté advisé que chaque colloque deputera un Ministre, auquel chaque Eglise enverra ses mémoires depuis les premiers troubles, pour les envoyer aux Synodes nationaux. »

VII. *Du S. N. de Castres, 1620. (Art. 42 des F. G.)*

« D'autant que par faute d'avoir fait choix d'Eglises, lesquelles en chaque province ayent la garde des poursuites faites par les sieurs Deputez généraux, plusieurs papiers ont esté esgarez, desquels la perte est à présent prejudiciable aux Eglises particulières : Le Synode désirant pourvoir à ce qu'un tel desordre n'arrive plus, a ordonné que les papiers restans entre les mains de ceux qui ont été chargez de la deputation generale, leur seront demandez par les Consistoires des lieux où ils font leur résidence, afin qu'ils soient soigneusement conservez. En après, que les originaux des déclarations, brevets, cahiers respondus, et telles autres pièces concernant le général de nos Eglises, seront portez aux archives de La Rochelle. Et pour le regard des autres papiers, et procédures qui regardent les particuliers, qu'une Eglise en chaque province en aye la garde, afin qu'on y puisse avoir recours au besoin. Et pour cet effet ont esté nommez, pour la province du Bas-Languedoc, l'Eglise de Nismes : pour le Haut-Languedoc, celle de Montauban : pour les Sevenes, celle d'Anduze : pour Anjou, celle de Loudun : pour la Bourgogne, celle de Gex : pour le Vivaretz, celle de Privas : pour la Basse-Guyenne, celle de Sainte-Foy : pour le Poitou, celle de Niord : pour la Xaintonge, celle de La Rochelle : pour l'Isle de France, celle de Paris : pour la Normandie, celle d'Alençon : pour la Bretagne, celle de

Blein : pour le Dauphiné , celle de Die : pour le Berry , celle de Chastillon-sur-Loire : pour la Provence , celle d'Aiguières. »

---

COLLECTION EMMERY. — PAPIERS DE PAUL FERRY.

M. le pasteur O. Cavier, de Metz, à qui nous avons demandé quelques renseignements sur l'origine de la collection Emmerý, en ce qui touche les papiers de Paul Ferry (V. p. 259), nous a transmis la note suivante. Il a exprimé le désir que nous fissions connaître qu'elle lui a été fournie presque textuellement par M. Aug. Prost, qui est très versé dans l'histoire de Metz.

A la mort de Paul Ferry, en 1669, il ne lui restait de ses dix enfants que deux filles : Suzanne déjà veuve de Jacques Couët sr du Vovars, et Anne, épouse de Fr. Bancelin (pasteur à Metz, suffragant de son beau-père depuis 1662 et qui lui succéda). Son fils Louis, mort vers 1666, avait laissé 6 enfants mineurs parmi lesquels un seul fils, nommé, comme son grand-père, Paul.

Le testament du célèbre ministre fut ouvert le 30 déc. 1669, en présence de ses deux filles et de la veuve de son fils, Marie Sarrazin. Paul Ferry, dans un codicille spécial avait réservé ses papiers à son petit-fils, Paul, dans le cas où ses études le rendraient digne de les posséder. Dans le cas contraire ce précieux dépôt devait être partagé entre les membres de sa famille, après attribution spéciale des Mss. et travaux historiques qui en faisaient partie à Paul Couët, fils de sa fille aînée Suzanne. (Un fils de Suzanne, né en 1634, était pasteur à Courcelles, il se nommait Jacques.)

Le testament de Paul Ferry est conservé à la bibliothèque de la ville de Metz. Voici un résumé du codicille relatif aux papiers. Dans ce codicille du 12 juin 1666 (le testament est du 8 juin) Ferry mentionne ainsi qu'il suit ses *Mss. d'étude* :

1° Sermons contenus en 2 grandes caisses et en plusieurs liasses, (il y en a environ 1,400) ;

2° Deux grands volumes Mss. d'observations diverses ;

3° Un « id. » id. contenant les indices des 2 Mss précédents ;

4° 7 vol. in-4° Mss. de remarques sur le Vieil et Nouveau Testament ;

5° 1 vol. in-fol. sur les 55 dim. du catéchisme (ce volume est en ma possession) ;

6° 3 liasses de sermons Mss ;

7° 2 grands volumes d'observat. séculaires sur l'histoire de Metz (à la biblioth. de Metz) ;

8° 1 grand volume table des 2 précédents (à la biblioth. de Metz) ;

9° Un vol in-fol. de particularités sur l'hist. de Metz ;

10° Un « id. » *Annales Metenses.* de 100 av. J.-C. jusqu'à 1649 ;

11° Un vol. plus long que large : Chroniques de Metz de J.-C à l'an 1646 et 1663 ;

12° Gros volume de controverses avec les luthériens (acheté par l'abbé Jacob de Metz) ;

13° Un gros vol. in-4°. Des moyens de réunion des calvinistes avec les luthériens, « *presque achevé et mis au net* ; »

14° Plusieurs ouvrages imparfaits : Réponse à la déclaration de M. La-louette, (conseiller au parlement qui s'était fait catholique) ;

15° Plusieurs ouvrages imparfaits : Réponse à un avertissement à l'égl. de Metz par un anonyme ;

16° Plusieurs ouvrages imparfaits, in-fol.. de l'Eglise et de ses marques. « *bien avancé* ; »

17° Plusieurs ouvrages imparfaits : Réponse à M. Bossuet, « *interrompu par quelques raisons et laquelle je prétends continuer et achever bientôt, Dieu aidant, ayant tous mes mémoires préparés et joints à ma minute* ; »

18° Deux recueils in-4° d'allégories, allusions, etc. :

19° plusieurs feuilles détachées écrites par lui ou achetées, contenues en des caisses et en grandes liasses pour servir à l'histoire de Metz.

(L'inventaire original fait après le décès de Paul Ferry, comprenant 7 pages in-folio, est entre les mains de M. de Salis, à Metz. Je me propose de le prier de m'en laisser prendre copie.)

Paul Ferry confiait à la garde de sa fille Duvivier tous ces papiers, *reste de ses labours de 35 ans*, pour être communiqués à ceux de sa famille qui seraient de condition à s'en servir. Le savant ministre ajoutait que si son petit-fils Paul Ferry étudiait en théologie et faisait comme lui profession du ministère sacré, il entendait que tous ces Mss. lui fussent remis ; mais faute de quoi, il voulait qu'ils fussent partagés entre les 3 tocs de ses enfants après que son autre petit-fils Paul Couët aurait pris tous les Mss. historiques, chroniques, etc. Il exprimait aussi le vœu que ses enfants fissent imprimer après sa mort ce qu'on jugerait convenable de publier, surtout son traité sur la réunion des calvinistes et des luthériens. Quant à ce qui serait jugé inutile il souhaitait que cela fût brûlé par le dernier qui en serait chargé. Ce qui concernait l'exercice de la religion à Metz, devait être distrait avant partage, et joint, après son décès, aux papiers de l'Eglise. Il remettait enfin les papiers de famille à la garde de sa fille aînée.

Le petit-fils de Ferry (Paul II) ne sut pas se rendre digne du précieux dépôt qui lui était destiné. En date du 27 septembre 1683 il déclare, dans un acte, que n'ayant pas étudié en théologie ni embrassé le ministère, et faisant profession des armes, il renonce au don conditionnel que son aïeul lui avait fait de ses Mss., et consent à ce que les prélèvements étant faits au profit de

son cousin Paul Couët, le reste soit partagé entre les divers membres de la famille, conformément au codicille du 12 juin 1666.

On ignore ce que devint ce Paul Ferry, qui émigra très probablement, et s'il laissa des enfants. Quant à Paul Couët, il continua à habiter Metz. Il avait épousé, en 1666, une Esther Ferry, fille d'un cousin de Paul Ferry le ministre. (Esther, fille de Jean Ferry, receveur de la bullette en 1661, fils de Jérémie, frère de Jacques qui était père de Paul Ferry ministre.)

Esther Ferry, femme de P. Couët lui donna un fils unique nommé Paul comme son père, et qui porte les titres de seigneur de Mont, Lorry et Lerses en partie (localités voisines de Metz), et qui, après la mort de sa mère (son testament fut ouvert le 2 octobre 1710), fit avec sa femme Antonia d'Eguillon d'Augecourt, le 18 novembre 1710, abjuration de la foi réformée.

Esther Ferry avait un frère, David, sr de Jussy, avocat, dont le fils, *Jean*, sr de Talange, Vaux, Jussy, Sainte-Ruffine, conseil. au parl. de Metz, et mort en 1757, paraît avoir été le dernier (?) représentant du nom de Ferry à Metz. Celui-ci paraît s'être conduit d'une manière peu honorable à l'égard de son cousin, Paul H Couët de qui il obtint le 1<sup>er</sup> juillet 1713 une donation générale de ses biens, donation contre laquelle celui-ci protesta plus tard, par une requête du 3 mars 1718, de laquelle il se représente, comme faible d'esprit, incapable d'administrer des biens et circonvenu par son cousin depuis la mort de sa mère (1710). A la mort de Jean Ferry, en 1757, sa veuve Elisabeth de Bellechamp dut faire à Couët restitution des biens qu'il avait autrefois donnés à son cousin.

Ces diverses circonstances expliquent comment les papiers de P. F., qui pour la plus grande partie devaient se trouver chez P. Couët en sa qualité d'unique héritier de son père, ont pu passer dans les mains de Jean Ferry, conseiller au parlement, chez qui M. Descartes, son collègue au parlement de Metz, en fit un inventaire intéressant.

En comparant ce dernier inventaire avec le codicille du testament de P. Ferry on voit que presque tous les manuscrits du savant pasteur devaient se trouver au milieu du dernier siècle chez son arrière-cousin, Jean F. conseiller.

La dispersion dut en commencer peu de temps après l'inventaire, on peut-être celui-ci n'a-t-il été dressé qu'à l'occasion de la vente faite par la famille du précieux dépôt qu'elle avait conservé jusque-là.

M. Descartes était un amateur de livres dont la bibliothèque passa en partie à M. Dupré de Gèneste, fameux collecteur dont l'héritage scientifique fut recueilli par M. Emmery. Peut-être est-ce là le chemin que suivaient les Mss. de P. Ferry pour venir à la collection de ce dernier. Dom Jean François, un des deux bénédictins auteurs de l'histoire de Metz, en acheta plusieurs qu'il porta à Senones d'où la plupart revinrent à la bibliothèque de la ville

d'Épinal. On voit là 3 vol. in-folio : T. V, Annales Metenses ; VI, grand recueil ; VII, quotidianna 1<sup>er</sup> vol. (le 2<sup>e</sup> est perdu) ; VIII, Indices Collectionum. — Un volume des Grandes Chroniques de Metz dites de Praillon, provenant de P. Ferry. — Dom François avait aussi les observations séculaires, aujourd'hui à la bibliothèque de Metz. (Ces 3 volumes sont ceux que possédait M. Guelle, notaire à Metz, mort, je crois, en 1806.)

#### QUELQUES RECHERCHES RELATIVES A L'HISTOIRE PROTESTANTE.

M. E. de Fréville, archiviste-paléographe, auxiliaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a bien voulu nous adresser la communication suivante, dont nous le remercions bien sincèrement.

*Au Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Paris, le 25 novembre 1852.

Monsieur,

Parce qu'on est catholique et fort attaché à sa religion, ce n'est point un motif pour se refuser le plaisir de vous être utile, au contraire, et je me promets bien d'en être une preuve.

Pour le moment, je ne vous puis adresser que d'assez minces détails ; mais peut-être les jugerez-vous dignes de figurer, dans votre *Bulletin*, à titre d'indications sur des sujets qu'il faudra traiter.

1<sup>o</sup> *Sur le nom de protestants.* « En 1541, dit l'*Art de vérifier les dates* (1), on donnait aux luthériens le nom de protestants, parce qu'ils avaient protesté contre un décret de la diète de Spire opposé à leur réforme. Dans la suite, ce nom fut adopté par les calvinistes. » Quelques mots d'une lettre datée de Mâcon, le 13 octobre 1563, peuvent aider à fixer l'époque où ce nom se répandit en France. Les voici : « Je croy qu'avés  
« peu estre adverty des remonstrances faictes par le sieur commissaire aux  
« protestans de ceste ville, car ainssy se font appeler maintenant ceulx de  
« la nouvelle religion (2). »

2<sup>o</sup> *Poursuites contre les luthériens.* « François, etc., à noz amez et  
« feaulx conseilliers, les gens tenans noz cours de Parlement de Paris,  
« Tholoze, Bourdeaux, Dijon, Rouan, Grenoble, Aix, noz pays et duchié  
« de Bretagne, Prevost de Paris, bailliiz, Seneschaulx, alloués, lieutenans,  
« juges, et à tous noz aultres justiciers et officiers en noz dictz royaume,  
« pays et seigneuries, salut et dilection.

« Comme nous ayons esté advertiz qu'il y a plusieurs personaiges, en  
« nostre royaume, suyvens l'heresie et secte lutherienne, à nostre très

1 T. II, p. 40, col. 2 de la dern. édit. in-fol. — J'abrège le passage.

(2) Bibl. nat., fonds franç., Ms. 9484<sup>10</sup>, f. 31.



« grant regret et desplaisir, et plus pourroit pulluler et augmenter, si à  
 « heure n'y estoit pourveu et remedié; à ceste cause, pour y pourveoir.  
 « nous avons bien volu que nostre trescher, feal et grant amy, le Cardinal  
 « de Sens, legat en France et nostre chancelier (1), ayt delegué par  
 « tout nostred. roye, juges pour enquerir contre ceulx qui sont de la qua-  
 « lité dessus dicte, et aussi pour onyr et recepyoir en cest affaire tous ac-  
 « cusateurs et demnuciateurs; et à ces fins a faict expedier lectres de sub-  
 « delegation, adressantes à tous les vicaires et officiaux des dioceses et  
 « provinces de nostre royaume, pour proceder alencontre desd. lutheriens,  
 « avec les inquisiteurs de la Foy, où il s'en trouvera, chacun en leur pouvoir,  
 « ressort et jurisdiction, et signaument, ès dioceses du ressort de nostre  
 « court de parlement à Paris, [avec] quatre scavans personnages, noz con-  
 « seilliers en nostred. court de parlement à Paris et en nostre Grant Conseil.

« Et d'aullant que lesd. juges deleguez pourroient, pour deuement exe-  
 « cuter leur charge, avoir affaire du bras seculier, Nous, pour ces causes,  
 « desirans lad. secte lutherienne estre extirpée de nostred. royaume, et  
 « ceulx qui en seront trouvez chargez estre puniz, Vous mandons et com-  
 « mectons par ces presentes et à un chacun de vous, en son pouvoir, des-  
 « troict et jurisdiction, que vous tenez la main et donnez conseil, confort,  
 « ayde et prisons, si mestier est, esd. juges deleguez; et faictes et constituez  
 « prisonniers ceulx qui par eux vous seront requis, car de ce faire nous  
 « avons donné pouvoir et mandement especial par cesd. presentes, à l'exe-  
 « cution desquelles nous voulens par vous estre procedé, nonobstant oppo-  
 « sitions ou appellations queleconques. Donné à Paris, etc. (2) »

La date manque dans le manuscrit, mais elle est facile à trouver, du moins approximativement.

On sait que, dans la nuit du 14 octobre 1534, les luthériens affichèrent, sur les portes des églises de Paris et à tous les carrefours de cette ville, des placards contre la messe et la transsubstantiation. Cet acte audacieux semble avoir mis François I<sup>er</sup> en fureur. Il ordonne une enquête, qui, poussée vivement par le Châtelet, fit découvrir plusieurs des coupables. Les condamnations prononcées, le roi, qui était à Blois, vient à Paris, et, le 19 janvier 1535, fait faire en réparation du scandale une procession à laquelle il assiste avec ses fils. Puis la cour tout entière se réunit sur la place publique pour voir le supplice affreux de six auteurs des affiches, qui furent brûlés vifs et à petit feu. « Tel étoit François I<sup>er</sup>, ajoutent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*; il ne pouvoit se contenir dans les bornes de la modération (3). »

(1) Antoine du Prat, qui mourut en son château de Nantouillet, le 9 juillet 1535.

(2) Bibl. nat., fonds franç., Ms. 9729<sup>1</sup>, p. 63.

(3) T. I, p. 636, col. 1, édit. précitée.

La circulaire que je viens de transcrire se rapporte à ces événements : mais est-elle antérieure ou postérieure au 19 janvier ? Je n'affirme rien sur ce point ; j'incline seulement pour la postériorité, car je trouve une ordonnance, rendue le 29 janvier 1534 (1535 nouv. style), et enregistrée en parlement le 4<sup>er</sup> février suivant, dont l'objet, je dirais même les termes, ont une grande analogie avec notre pièce (1). C'en est à croire que l'ordonnance a reçu l'attache de la circulaire.

3<sup>o</sup> *Sur Théodore de Bèze.* Pendant plus d'un demi-siècle, Théodore de Bèze a été le directeur souverain de la politique des réformés, et il faut avouer qu'il l'a conduite avec beaucoup d'habileté. La haute position qu'il occupait se devine rien qu'à lire les missives, pleines de déférence, que lui adressait Henri IV, lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre (2). Théodore de Bèze est donc un personnage sur lequel les moindres renseignements sont bons à recueillir. En voici un qui montre combien son caractère inspirait de confiance. Mais d'abord quelques mots d'explication.

C'était à Genève, on le sait, que se négociaient les emprunts des princes protestants. Parmi les lettres qui constatent que le roi de Navarre puisait là comme beaucoup d'autres, il en est une, en date du 1<sup>er</sup> janvier 1589 (3), où il est parlé de la ratification d'un emprunt fait par ce prince à un sieur Baptiste Rota. Vous remarquerez, monsieur, que cette lettre en accompagne une autre, de la même date et sur les mêmes sujets, adressée à Théodore de Bèze (4). On pourrait croire qu'il ne s'agit ici que d'un simple avis : c'est tout autre chose.

En 1588, le Navarrois avait emprunté à Jean-Baptiste Rota, citoyen grison (5), une somme de 3,000 écus d'or, au coin de France, pour laquelle, ainsi que pour les intérêts, il avait engagé les bijoux dont la désignation suit :

« Un grant saphir de couleur, d'Orient, hors œuvre, taillé en table, à huit  
« pentes, le dessous en degré.

« Une grande bague, où il y a un grant diamant et quatre rubis : à mettre  
« au chapeau.

« Une grande table de diamant, garnie de quatre rubis en table ; en une  
« pièce à chaton. »

Il paraît que, dès l'année 1586, Théodore de Bèze était intervenu dans cette affaire, et qu'il avait été décidé qu'il garderait les pierreries en dépôt.

(1) *Grande conférence des ordonnances*, t. I, p. 110. édit. de 1678.

(2) *Rec. des lettres missives de Henri IV*, par M. Berger de Xivrey, t. I, pp. 330, 351, 442 t. II, p. 426.

(3) *Rec. des lettres missives de Henri IV*, précité, t. II, p. 425.

(4) *Id.*, p. 426.

(5) C'est-à-dire, du canton des Grisons.

Elles lui furent réclamées, en 1591, comme appartenant à Madame Catherine, sœur unique du Roi (1).

Je m'arrête sur ce nom d'une femme excellente et trop peu connue, dont la vie s'est usée au service de son illustre frère, et qui n'a recueilli, pour toute récompense, que froideur et oubli; mais je compte vous adresser bientôt quelques lettres de Catherine de Navarre, accompagnées de renseignements pris aux sources.

Je ne terminerai pas sans vous avouer, monsieur, que j'ai été frappé de ces simples mots, placés en tête de votre Recueil : *Vos pères, où sont-ils?* Voilà une pieuse pensée et un excellent point de départ. Oui, vous avez raison, étudions ce passé, et n'oublions jamais que les pères des réformés étaient les frères des nôtres.

Comme vous, monsieur, je déteste ces fanatiques aux couleurs tranchantes, ces évergumènes qui sont la peste et l'opprobre des meilleures causes: seulement, je suis de l'avis de saint Martin et de saint Ambroise, qui ne voulaient point de persécution.

Agrérez, monsieur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

E. DE FRÉVILLE.

### **Le protestantisme a-t-il compromis en France le principe de l'unité nationale?**

EXTRAIT D'UN RAPPORT FAIT A LA VÉNÉRABLE COMPAGNIE DES PASTEURS DE GENÈVE, PAR M. LE PROFESSEUR CHASTEL, LE 20 JUIN 1852, SUR UN CONCOURS OUVERT ENTRE LES ÉTUDIANTS EN THÉOLOGIE.

(Inédit.)

[Ayant appris de M. le professeur Cellerier que la question ci-dessus avait été mise au concours et avait donné lieu à un intéressant rapport de M. le professeur Chastel, nous lui avons exprimé le désir de connaître et d'être autorisé à publier ce document, qui rentre si bien dans notre cadre. Il a bien voulu nous obtenir cette communication de son collègue et l'autorisation de la Vén. Compagnie. C'est une obligation que nous aimons à déclarer ici.]

Des deux questions proposées en 1851 aux Étudiants de la Faculté de Théologie de Genève, l'une était relative à l'influence du protestantisme français. Il s'agissait d'apprécier d'après l'histoire (2) la valeur du reproche qui lui est fréquemment adressé, d'avoir *compromis en France le principe de l'unité nationale*; d'examiner jusqu'à quel point est fondée l'assertion de quelques historiens modernes à cet égard, et en supposant qu'elle le soit, si elle forme contre lui un légitime sujet d'accusation, si le catholicisme lui-même n'a

(1) Arch. nat., sect. domaniale, *Mémoriaux de la Ch. des Comptes*, rég. de l'ann. 1593.

(2) Et notamment d'après celle du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle.

point donne lieu à un semblable reproche. Il s'agissait enfin de s'élever à des vues générales sur l'influence que le protestantisme a exercé en France et qu'il est appelé à y exercer de nos jours.

Trois mémoires ont été adressés à la Faculté sur cette question. Tous ont révélé chez leurs auteurs des recherches consciencieuses, un intérêt sérieux pour la cause du protestantisme, en même temps qu'un amour sincère pour la vérité, qui ne leur permet de le défendre qu'avec des armes loyales. Tous ont paru renfermer des éléments solides pour la solution de la question proposée, et à tous ces titres mériter à leurs auteurs des récompenses et des encouragements. En conséquence, le prix a été partagé entre MM. Ernest Albaric, de Florac (Lozère), et François Corbière, de Montredon (Tarn) et un accessit décerné à M. Auguste Crès, de Nîmes.

M. Albaric, dans un mémoire écrit avec facilité et même avec quelque élégance, considère successivement l'époque religieuse du protestantisme français jusqu'en 1560, puis le protestantisme devenu, par l'effet de la persécution, adversaire de la royauté jusqu'en 1576, — de 1576 à 1598 le protestantisme restaurateur de la royauté contre la Ligue, — enfin de 1598 à 1629 la chute du protestantisme comme parti politique.

Sa marche est claire, aisée, rapide, ses assertions ont de la fermeté et de la précision; il montre quelquefois un vrai coup d'œil historique dans sa manière de caractériser les événements et de saisir l'esprit et les nécessités de chaque époque. Enfin ses vues générales, sans avoir toute l'étendue et la profondeur qu'on pourrait désirer, ont paru en général saines et justes.

Le mémoire de M. Corbière est celui des trois qui offre sur la question proposée, le plus grand nombre d'idées et de matériaux. C'est un ouvrage considérable comprenant 225 pages in-8° d'une écriture fine et serrée. L'auteur y a fait preuve de lectures variées et bien choisies, de recherches persévérantes et d'une instruction solide sur la portion de l'histoire de France dont il s'occupe. Le ton de son récit, habituellement contenu et modéré, inspire de la confiance au lecteur, et sait s'animer à propos pour stigmatiser le mensonge et l'injustice. Il est celui des trois qui a traité avec le plus de développement le côté philosophique de la question, en comparant *ex-professo*, comme il l'a fait dans sa première partie, les principes du protestantisme et ceux du catholicisme au point de vue de la nationalité française et de sa constitution unitaire. En conséquence, le jury n'eût point hésité à reconnaître à son ouvrage une supériorité sur les autres, si elle y eût trouvé des mérites proportionnés de composition et de rédaction. En simplifiant sa marche, en condensant et coordonnant son travail, en en retranchant beaucoup d'accessoires superflus, en y faisant clairement ressortir la relation mutuelle des faits et des principes, il le rendra aussi intéressant à lire qu'utile à consulter.

En résumé, les trois concurrents arrivent par des chemins divers, à cette conclusion unanime, qui était déjà celle de M. de Félice dans son excellent ouvrage : que le parti réformé en France, même essentiellement et purement religieux dans l'origine, ne devint un parti politique qu'après que d'insupportables persécutions l'eurent forcé d'accepter l'appui intéressé et compromettant de la noblesse ; que sans la tyrannique ambition des Guises et l'exécration politique de Catherine, il fût demeuré l'allié constant de la royauté ; que les secours de l'étranger, les villes de sûreté, les assemblées politiques elles-mêmes, sauf l'abus qu'en firent deux ou trois seigneurs ambitieux, furent pour lui non des moyens de domination, mais de légitime défense, des garanties rendues indispensables par la continuelle violation des traités, et qu'il eût échangées avec empressement contre une solide et assurée liberté de conscience ; qu'enfin le parti catholique d'alors, dirigé par les princes Lorrains, dominé par la Ligue, recevant ses ordres de Rome, ses secours de l'Espagne, rivale et mortelle ennemie de la France, dictant ses volontés à la cour et sacrifiant aux intérêts ultramontains les droits de la dynastie légitime, était un parti bien autrement anti-monarchique et anti-national que celui de la réforme.

Après avoir ainsi justifié le protestantisme français des injustes reproches dont il est l'objet, il restait à examiner, si même à supposer qu'il tendit réellement à relâcher les liens de l'unité nationale, il n'eût pas amplement dédommagé la France en incorporant chez elle, comme il l'a fait ailleurs, les lumières et la moralité évangéliques qui seules, à mesure qu'elles pénètrent profondément chez un peuple, le rendent capable et digne de la liberté. Sur ce dernier point, les concurrents n'ont pas assez fait ressortir l'influence du protestantisme. Ils n'ont pas assez examiné non plus à l'aide de saines conjectures historiques quels eussent été les effets probables de sa propagation en France, s'il eût pu librement s'y établir et n'eût pas été dévoyé par la persécution. Ils eussent pu, sous ce rapport, tirer plus de parti qu'ils ne l'ont fait, de la littérature de leur sujet, comparer les publications protestantes du XVI<sup>e</sup> siècle avec les publications catholiques de la même époque, montrer que l'esprit démocratique s'était fait jour assez violemment en France longtemps avant l'apparition des ouvrages de Languet et d'Hotman, insister sur les remarquables passages dans lesquels Luther et Calvin relevaient la dignité du gouvernement civil, si fort rabaisé par l'ultramontanisme ; relever d'autre part dans les sermons et les pamphlets de la Ligue l'art diabolique, encore de mise de nos jours, avec lequel le dogme de la souveraineté du peuple était exploité au profit de l'intérêt sacerdotal, et les basses passions de la populace échauffée contre une bourgeoisie dont le clergé commençait à redouter les lumières et l'esprit d'examen.

Malgré ces lacunes et d'autres encore, les mémoires dont nous venons de

rendre compte ne laissent pas d'avancer la solution de la question proposée, en ce sens qu'on en peut tirer une refutation solide, sinon complète des plus perfides attaques lancées contre le protestantisme. A tout prendre, la compagnie des pasteurs de Genève n'a qu'à s'applaudir de l'ouverture d'un concours qui, en dirigeant les réflexions de ses élèves sur un sujet important, a révélé chez plusieurs d'entre eux, développé chez d'autres le goût des études sérieuses, a donné naissance à plusieurs travaux estimables, et en aurait fait naître un plus grand nombre encore, si tous les étudiants qui s'étaient mis sur les rangs pour concourir, eussent pu persister dans leur dessein.

## BIBLIOGRAPHIE.

— **Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther**, par Ch. de Villers. Cinquième édition, augmentée du *Précis historique de la vie de Martin Luther*, par Mélanchton, revue et publiée avec une préface et des notes, par A. Møeder. — Paris et Strasbourg, Treuttel et Wurtz, 1851. 1 vol. form. angl. de 346 p.

M. Møeder a fait une chose éminemment utile et opportune en donnant cette nouvelle édition d'un ouvrage recommandable tout à la fois par la manière dont il est traité et par les circonstances auxquelles il dut sa naissance. On sait qu'en 1802, l'année même du Concordat et du rétablissement des cultes en France, l'Institut mit au concours cette question : *Quelle a été l'influence de la réformation de Luther sur la situation politique des différents Etats de l'Europe et sur le progrès des lumières?* Ce beau sujet tenta plusieurs hommes d'élite tels que Heeren, Herder, Reinhard; mais ils n'achevèrent pas leur travail commencé. Villers, encouragé par Georges Cuvier, se mit à l'œuvre, et son Mémoire remarquable, dont les conclusions motivées sont en faveur de la Réforme, obtint le prix. Ce fut un événement dans le monde savant que cette couronne décernée à un auteur *catholique*, qui rendait enfin justice au protestantisme et proclamait ses droits à la reconnaissance des peuples. Le livre est resté, il a balancé en 1810 le grand prix décennal; il a été traduit deux fois en anglais et en danois, une fois en hollandais et en italien; il a en France quatre éditions, et il est encore aujourd'hui, ainsi que le déclarait récemment M. le professeur J. Willm, « l'appréciation la plus complète de la Réforme entreprise par Luther. » On ne saurait donc trop répandre un ouvrage qui a obtenu de tels suffrages et de telles sanctions.

Le volume est divisé en deux parties : I° *Considérations générales*, dans lesquelles sont examinés l'état de la question, l'essence des réformations en général, et l'objet de celle de Luther en particulier; puis on envisage les événements qui l'ont précédée et provoquée; l'état politique, religieux et littéraire de l'Europe au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle; enfin on assiste à la Réformation. Que serait-il arrivé si elle n'avait pas eu lieu? C'est ce que recherche l'auteur en terminant cette première partie, et il présente ses conjectures. II° A. *Influence de la Réformation*, d'abord sur l'Eglise en elle-même et dans ses rapports avec la politique, et sur les principaux Etats chrétiens, en passant en revue les Etats protestants (Allemagne, Danemark, Suède, Suisse, Genève, Hollande, Angleterre, Etats-Unis d'Amérique); puis les Etats catholiques (Espagne, France, Italie, Pologne, Russie). Situation extérieure et respective des Etats de l'Europe entre eux, dans les trois périodes comprises entre ces dates : 1520—1556—1603—1648. B. *Influence sur le progrès des lumières*. Résultats de l'impulsion morale donnée par la Réforme, relativement à la liberté de penser; à l'étude de la religion, des langues anciennes, de l'exégèse, de l'archéologie, de l'histoire; à la philosophie, aux sciences morales et politiques; aux sciences mathématiques et physiques; aux belles-lettres; aux beaux-arts. Résultats qui ont accompagné et suivi la Réformation : troubles et guerres dans le monde politique; controverses dans le monde théologique; sociétés secrètes : Francs-Maçons, Roses-Croix, Mystiques, Illuminés; Jésuites et Jansénistes. Emploi des biens ecclésiastiques. Conclusion.

Tel est le contenu du Mémoire; il est complet à son point de vue. Mais en de-

hors du cadre que l'Institut avait tracé, se trouve, ainsi que Villers le fait remarquer en terminant, un côté bien important de la question : l'influence de la Réformation « sur la moralité des nations européennes, sur leurs croyances et leurs dispositions religieuses. » Sur ce point, la lumière se fait d'année en année, et de jour en jour. Ainsi que l'a proclamé le captif de Saint-Hélène au commencement de ce siècle : « Le vieux monde est à bout, le nouveau n'est pas encore assis. » Les temps s'accomplissent, et l'humanité marche en avant, alors même que la génération présente semble parfois rétrograder. C'est en vain que les représentants du passé, cramponnés à des intérêts temporels mal entendus, et, comme l'a dit Joseph Dröz,

Au char de la raison attelés par derrière,  
Voudraient à reculons l'enfoncer dans l'ornière.

### 1<sup>er</sup> volume de la FRANCE PROTESTANTE de M<sup>lle</sup>. Haag.

On a approuvé la pensée que nous avons eue de donner la série des articles composant la première livraison du tome II de la FRANCE PROTESTANTE, et l'on nous a demandé d'en faire autant pour le 1<sup>er</sup> volume. Nous nous rendons à ce désir, d'autant plus volontiers qu'en l'absence d'une table de matières, qui ne pourra être faite qu'à la fin de l'ouvrage, ces listes de noms en tiendront lieu et permettront au lecteur, soit de recourir au livre, pour ses travaux, soit de signaler les lacunes qu'il y remarquerait. C'est en même temps le meilleur moyen de faire apprécier l'importance de cette œuvre. — Elle s'ouvre par une *introduction* de I-XCVIII p., tableau fidèle des destinées du Protestantisme en France jusqu'à la Révolution. On y renvoie aux pièces justificatives, au nombre de *cent*, précieux appendice qui mettra sous la main une foule de documents épars, et qui se distribue entre les différents volumes dont se composent la publication, avec une pagination distincte, pour être ensuite rassemblé.

Abauzit, philosophe.	— Louis-Frédéric.
Abbadie, docteur en théologie	— Jean-Pierre-Frédéric.
Abelin, chroniqueur.	— David.
Abraham, secrétaire de Condé.	— Joseph, etc.
Accurat, pasteur.	André, martyr.
Achard, membre de l'académie de Berlin.	Andrien, pasteur à Turenne.
Achatius, réformateur de Wissembourg.	Andron, martyr.
Aidie (Guitinières), capitaine.	Androuet du Cerceau, architecte.
Ailly (famille d')	Aneau, professeur à Lyon.
Aineau, conseiller au présidial de Saintes,	Angennes-Montlouet (famille.)
Airebaudouse (famille.)	Angliers, président du présidial de La
Alba, maire de Bergerac.	Rochelle.
Alba, ministre de Turenne.	Angst, imprimeur philologue.
Alba (La Source) pasteur du désert.	Anjorant (famille.)
Alba, martyr.	Anthoine, ministre brûlé à Genève.
Albenas (famille.)	Arambure, capitaine.
Albiac, poète.	Arbaleste, Charlotte.
Albiac, pasteur d'Angers.	— Rachel.
Albret (Jeanne d'), reine de Navarre.	Arbalestier (famille.)
Albret-Miossens (famille d')	Arbaut, professeur à Nismes.
Alemand médecin.	Arbaut, membre de l'académie d'Arles.
Allemagne, pasteur.	Arbussi, pasteur.
Allix, controversiste.	Ardes, secrétaire de Montmorency.
Alperon, juif converti.	Argencourt, officier du génie.
Althiesser, pasteur de Strasbourg.	Argond, gentilhomme du Dauphiné.
Amalri (Sangiar), capitaine.	Arlande (famille.)
Amian, pasteur de Marans.	Armand de Châteauneuf (famille.)
Amours, ministre du roi de Navarre.	Armand, pasteur de Hanau.
Amyot, helléniste.	Arnaud, pasteur de La Rochelle.
Amyraut, professeur à Saumur.	Arnaud, capitaine de vaisseau.
Ancillon, David.	Arnaud, avocat à Puy-laurens.
— Charles.	Arnaud, helléniste-juriconsulte.

- Arnaud (La Cassagne.)  
 Arnaud, pasteur du désert.  
 Arnaud (famille.)  
 Arpajon (famille.)  
 Arros (Bernard d'), baron béarnais.  
 Arthuys (famille.)  
 Artigues, capitaine.  
 Artis, pasteur réfugié.  
 Asnières (Duch d')  
 — (François.)  
 Assas (famille.)  
 Astarac (Fontrailles.)  
 — (Montamar.)  
 Astier, petit prophète.  
 Astorg (famille.)  
 Astruc, pasteur.  
 Astruc, meunier.  
 Aubert, professeur à Lausanne.  
 Aubert de Versé, pasteur en Hollande.  
 Aubertin, pasteur de Paris.  
 Aubéry du Maurier (famille.)  
 Aubéry, médecin et philosophe.  
 Aubigné (Théodore-Agrippa d') et ses descendants.  
 Aubin, pasteur réfugié en Hollande.  
 Aulus (Charles d'), pasteur de Nérac.  
 — Sébastien, pasteur.  
 — Charles, pasteur à Londres.  
 Audibert de Lussan (famille.)  
 Audibert, fondeur.  
 Auga, gouverneur d'Orthez.  
 Augier, ministre à Châlons.  
 Aure (Grammont)  
 Aureithon, pasteur de Tornow, en Prusse.  
 Aussy, capitaine.  
 Autiége, capitaine.  
 Autricourt, capitaine.  
 Auture, député des églises du Béarn.  
 Auvergne, controversiste.  
 Avantigny, capitaine.  
 Avaré, capitaine.  
 Avangour (famille.)  
 Avenel, libraire.  
 Avessens (Saint-Rome.)  
 Avoisotte, confesseur.  
 Avond, poète apostat.  
 Aygnillon, camisard.  
 Aymon, docteur en théologie et jurisconsulte.  
 Azimont, ministre de Bergerac.  
 Babinot, jurisconsulte et poète.  
 Bachelar, premier pasteur de Nantes.  
 Bacon, capitaine.  
 Bacnet, apostat, évêque de Glandève.  
 Bamet, professeur et pasteur.  
 Badius, imprimeur et auteur.  
 Badel, gouverneur de Chamérac.  
 Badolet, professeur et ministre.  
 Baduel, professeur à Nismes et à Genève.  
 Baduère, lapidaire.  
 Bier, chapelain de l'ambassade de Suède.  
 Baffard (Bois-du-Lys.)  
 Baile d'Aspremont, capitaine.  
 Baile, pasteur.  
 Baillehache, ministre de Caen.  
 Balaguier, gouverneur de St-Antonin.  
 Balaran, ministre.  
 Balde, pasteur à Nismes, apostat.  
 Ballon, martyr.  
 Balsac, capitaine.  
 Balthasar, avocat.  
 Bancelin, ministre réfugié en Prusse.  
 Baune (famille.)  
 Bausillon, pasteur d'Aigues-Mortes.  
 Bar (Maussac.)  
 Baraudon, inspecteur des plantations de mûriers en Prusse.  
 Baratier, François.  
 — Jean-Philippe.  
 Barbançon de Cany, capitaine.  
 Barbaud, réfugié en Hollande.  
 Barbette, médecin.  
 Barbeville, martyr.  
 Barbevrae (famille.)  
 Barbier (Francourt), négociateur.  
 Barbier, pasteur, apostat.  
 Barbiez, graveur.  
 Barbin, auteur.  
 Barbot, bailli d'Aunis.  
 Bardouche (famille.)  
 Baret (famille.)  
 Barges, juge à Montpellier.  
 Bargeton (famille.)  
 Barin, réfugié en Hollande.  
 Baris, pharmacien.  
 Barjac (Pierregourde) (famille.)  
 — (Rochevade) (famille.)  
 — (Gasques) (famille.)  
 Barnaud, ministre réfugié en Suisse.  
 Barnaud, médecin.  
 Barnave, membre de l'assemblée nat.  
 Barnot, bourgeois de Saint-Ambroix.  
 Baron (Claude), capitaine.  
 Baron, viguier de Pamiers.  
 Baron (Pierre), professeur à Cambridge.  
 Barran, ministre et poète.  
 Barré, officier de la marine russe.  
 Barri (La Renaudie.)  
 Barthe, ministre de Rochechouart.  
 Baschi (famille.)

*La place manque pour les pièces justificatives. Elles se trouvent ajoutées, ainsi que beaucoup d'autres communications, au prochain Cahier, qui paraîtra, en numéro triple, dans quelques semaines.*



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME FRANÇAIS.

---

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ

---

**CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.**

**Lettres d'adhésion et envoi ou annonce de documents.**

OCTOBRE.

— M. Laurens, de Saverdun (Ariège), nous écrit que, « désireux de concourir selon ses moyens à l'œuvre excellente de la Société, il tient à honneur d'en faire partie, et saisit la première occasion qui lui est offerte de nous en adresser la demande. Des empêchements d'absence et de santé ont pu seuls la lui faire différer jusqu'à ce jour. »

— M. Ch. Vermeil, P. à Saint-Michel-de-Chabrille (Ardèche), nous transmet l'adhésion de M. Rousillon, de Saint-Laurent-du-Pape, étudiant en théologie à Genève.

— M. Ev. Martin, P. à Saint-Ambroix (Gard), nous adresse, avec son adhésion, la demande d'admission de MM. Aug. Guisquet et Alfr. Chaber.

— M. Fr. Gibaud, P. à Moncoutant (Deux-Sèvres), envoie sa pleine et entière adhésion à la Société. Il nous fait connaître qu'une bibliothèque du pays contient les deux ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> Extrait du Manuel de Maître Guillaume Le Riche, avocat du roy, commencé en l'an 1534 et fini en l'an 1546. Il donne l'origine du calvinisme en Poitou, et fait part de quelques-uns des moyens employés pour en arrêter les progrès. C'est un manuscrit de 125 pages in-4<sup>o</sup>, ou plutôt un extrait de manuscrit fait par M. Dorfeuille ; 2<sup>o</sup> Déclaration des principales causes et raisons qui ont déterminé ceux qui font profession de la vraie religion de quitter la romaine, adressée aux fidèles de Melle, par Marc Sufia, ministre du saint Evangile. Ce manuscrit est écrit en caractères gothiques, bien que daté de 1622 ; il contient 201 pages, et est assez difficile à déchiffrer. C'est une critique des principaux dogmes de l'Eglise romaine et la justification de ceux sur lesquels s'appuyait l'Eglise réformée.

— M. Trivier, ministre du saint Evangile, à Sens (Yonne), a voulu nous exprimer combien il a été vivement intéressé par la lecture des premiers numéros du *Bulletin*. Il désire beaucoup que l'occasion lui soit offerte de s'associer aux travaux mêmes de la Société ; en attendant, il en suivra le développement avec la plus constante sympathie.

— M. C. Cailliatte, P. à Lemé (Aisne), sera heureux d'être inscrit parmi les membres de la Société. Un honorable magistrat, M. Grellet, lui a appris qu'il possédait, dans les archives de sa famille à Aubusson, des papiers intéressants

pour l'histoire du protestantisme français. Il se propose de lui demander s'il voudrait bien nous les communiquer.

— M. Ed. Saigey, de Strasbourg, ministre du saint Evangile, n'a eu connaissance des statuts de la Société que tardivement, et il s'empresse d'y adhérer. Les travaux historiques ont pour lui un grand intérêt, et il avait dirigé ses études dans cette voie. — Nous avons en effet remarqué que M. Saigey est l'auteur de la thèse que nous avons mentionnée (p. 216) sur *Moïse Amyraut, sa vie et ses écrits*, thèse qui montre la bonne entente et l'amour du sujet.

— M. Eug. Gleize, P. à Lourmarin (Vaucluse), a accueilli les communications du Comité avec sympathie et reconnaissance, se met à la disposition de la Société et désire pouvoir lui être utile.

— M. Fr. Lods, P. à Héricourt (Haute-Saône), nous témoigne l'intérêt croissant que prennent à la Société les personnes qui ont reçu les premières publications, et nous donne divers renseignements dont il sera fait profit.

— Adhésions de MM. H. Laget et A. Tachard, PP. à Bernis et à Uchaud (Gard). « Ils se féliciteront d'appartenir à l'œuvre si excellente de la Société. »

— M. L. Vulliémmin, professeur à Lausanne, demande le titre de membre pour lui-même et pour ses deux collègues, MM. Samuel Chapis et Charles Baup. « Unis de cœur à la pensée de laquelle est née votre Société, écrit-il, notre vif désir est de ne pas vous être inutiles. »

— M. Ed. P. et inspecteur ecclésiastique à Strasbourg, nous adresse quelques brochures de peu d'importance, dit-il, mais ayant cependant plus ou moins de rapport avec l'histoire protestante. Il les offre surtout comme une faible marque de la vive sympathie qu'il éprouve pour les travaux de la Société et du grand intérêt avec lequel il lit les *Bulletins*. Il a été heureux d'y retrouver et d'y relire l'*Épître dédicatoire* de Th. de Bèze et la *préface* de Calvin, ces admirables préambules du vieux Psautier, qu'il possédait dans un exemplaire de la Bible, édition de 1570 (Genève).

— M. E. Peschier, P. à la Gorce (Ardèche), présente son adhésion et la demande d'admission de MM. Peschire aîné, Ollier de Marichard, Ant. Dupoux, Mazellier. Il transmet aussi l'adhésion de M. Fr. Ollier, P. à Salavas. Le bon vouloir ne manque pas à tous ces membres; mais les matériaux semblent leur faire complètement défaut. Leurs églises ne possèdent, à leur connaissance, aucuns documents de quelque valeur. Ils n'en portent que plus d'intérêt et n'en attendent que plus de bienfaits de l'œuvre entreprise par le Comité fondateur.

— M. Th. Boissard, P. à Josnes (Loir-et-Cher), adresse son adhésion, que des occupations multipliées à la suite d'une absence, ne lui ont pas permis, à son grand regret, d'envoyer plus tôt. Il craint, d'après des informations déjà prises, qu'il n'y ait aucuns documents à recueillir dans les campagnes, tout ayant été porté aux chefs-lieux d'arrondissements ou à celui du département. Mais, de concert avec M. Cadier, P. à Blois, il espère pouvoir obtenir quelque résultat en faisant des recherches dans cette ville. Il pourra aussi recourir aux archives que possède la petite ville de Beaugency (Loiret), de laquelle il est très voisin.

— M. A. Lardat, P. au Pignan (Hérault), a lu avec un vif intérêt les premiers numéros du *Bulletin*, et transmet la souscription du conseil presbytéral de son église.

— M. Ch. Goguel, P. à Mandeuve (Doubs), présente la demande d'admission de MM. Constant Peugeot, d'Andincourt, et Emile Peugeot, de Valentigney, et se rend l'organe de l'approbation des personnes qui avaient été présentées par lui et qui ont reçu et lu les premiers *Bulletins*.

— M. E. Conduzorgues-Lairolle, P. à Lézan (Gard), nous transmet l'adhésion de son collègue de Brignon, M. Coulomb, et les noms de cinq souscripteurs qui ont apprécié le but si utile et si intéressant de l'œuvre de la Société.

— M. J. Gaberel, P. à Genève, est heureux de pouvoir adhérer à la Société. « Occupé dès longtemps, nous écrit-il, à ramasser les matériaux nécessaires à une *Histoire de l'Eglise de Genève* depuis la Réformation jusqu'à nos jours, j'ai recueilli d'assez nombreux documents de nature à intéresser le protestantisme français. Les principaux sont des correspondances entre les églises françaises du XVI<sup>e</sup> siècle et les pasteurs de Genève. Je pourrai vous envoyer plusieurs de ces lettres qui jettent un jour nouveau sur la vie de ce temps-là. J'ai à vous offrir aussi des lettres de Dandelot au pasteur Maccard, de Paris. »

— M. P. L. Durand, P. à Bordeaux, a adhéré de cœur à la Société et lui promettrait un concours effectif, si des occupations multipliées à l'excès ne lui prenaient tout le temps dont il dispose. Elle peut du moins compter sur lui, non-seulement pour faire nombre, mais pour répandre la connaissance et le goût de l'œuvre éminemment salutaire qu'elle poursuit. Il nous présente comme membres Madame Bose-Teulon et M. Jules Faure. Il nous fait savoir qu'il possède un *Recueil des Règlements faits par les synodes provinciaux du Haut-Languedoc et Haute-Guienne*, par M<sup>c</sup> A. Pujol, notaire et ancien du consistoire de Castres, avec approbation du synode, imprimé à Castres en 1679, in-12. Il nous offre de bon cœur ce petit volume. (Nous l'avons reçu depuis, et y avons trouvé des indications fort utiles.) — « Un objet plus précieux, ajoute M. Durand, et dont je ne saurais me défaire, mais dont je puis donner communication au Comité, c'est le manuscrit original des *Actes des synodes provinciaux et des colloques du Haut-Languedoc et Haute-Guienne, et autres pièces relatives à l'ordre et à la discipline des églises réformées de cette province depuis l'année 1733, pour servir de mémoire à la postérité*. C'est un assez fort volume in-4<sup>o</sup> de 400 pages. La date du dernier synode est de 1796. Les premières pages sont sûrement de Court de Gébelin qui, envoyé par son père Antoine Court, de Lausanne, pour faire des voyages en France, se rendait utile aux églises, même en copiant leurs registres synodaux. On y trouve les signatures des hommes courageux qui rétablirent le culte dans le Haut-Languedoc, Michel Viala, Cortiz, etc., et plus tard, les signatures fameuses de Jean Bon Saint-André et de La Source, et mieux encore, à la page 212, celle de Rochette, notre dernier martyr. A tous ces titres, le volume est précieux ; mais il me tient en outre particulièrement à cœur, comme héritage de parents et d'amis, dont il m'offre l'écriture et les signatures. »

— M. L. Pulsford, ministre du saint Evangile, à Nîmes, nous adresse l'adhésion de M. Philippe Neel, ministre du saint Evangile à Congénies (Gard). Il souhaite ardemment que l'œuvre de la Société, si heureusement commencée, soit de plus en plus secondée par ceux qui peuvent y aider de façon ou d'autre. C'est là un vœu généralement exprimé. Il nous indique un gros Recueil en anglais des

synodes des églises réformées de France, qu'il a eu entre les mains, et que nous avons reconnu pour le *Synodicon in Gallia Reformata*, etc., publié en 1691 par *John Quick*, ministre de l'Évangile à Londres, 2 vol. in-fol. Un exemplaire de cette intéressante compilation avait été mis déjà à notre disposition, et nous nous proposons d'y revenir en son lieu.

— M. Pal. Maystre, P. à Gajan (Gard), adhère et fera son possible pour payer son tribut à la Société, en nous envoyant des matériaux. Mais ils paraissent très rares. En attendant, il s'appliquera du moins à faire connaître et apprécier l'œuvre importante et bien belle dont le Comité fondateur a pris l'initiative.

— MM. Treuttel et Wurtz, de Strasbourg, nous adressent une liste de huit nouveaux souscripteurs (n<sup>o</sup> 603 à 610), et nous annoncent l'intention de continuer à propager le *Bulletin*, dont la lecture a excité un vif et sérieux intérêt.

— M. Ch. Dardier, P. à Nîmes, envoie l'adhésion de ses collègues MM. A. Tarrou et Ménard Saint-Martin, et plusieurs souscriptions. Il met à notre disposition trois volumes intitulés : 1<sup>o</sup> Actes de l'Assemblée générale du Clergé de France, de 1682 et de 1685, concernant la Religion. Arrêts du Parlement et Ordonnances de M. l'archevêque de Paris, portant *deffenses et suppression de livres hérétiques*. (Avec l'Édit de révocation du 22 octobre 1685.) Ces 92 pages donnent la liste, par ordre alphabétique, de tous les livres protestants écrits en latin et en français qui furent ainsi signalés en 1685. Un vol. in-12, Paris, 1685. — 2<sup>o</sup> Recueil des Édits de Pacification, Ordonnances, Déclarations, etc., faits par les Roys de France, en faveur de ceux de la R. P. R. (de 1561 à 1652). Un vol. in-16 de 486 pages. Genève, d'après l'édition de Paris 1652. — 3<sup>o</sup> La Discipline, etc., avec observations et questions, tirés des actes synodaux. I. G. Un vol. in-4<sup>o</sup> de 100 pages sans nom de lieu ; 1654.

— M. Ed. Melon, P. à Caen, nous transmet l'adhésion de son collègue, M. le P. Olive. Il nous adresse un exemplaire d'une lithographie représentant l'ancien temple des Réformés de Caen, d'après une ancienne gravure figurant cet édifice qui fut démoli lors de la funeste révocation. (Nous utiliserons bientôt cette communication, et nous en provoquons d'analogues.)

— M. H. Michel, P. à Montpellier, nous donne l'assurance et la preuve de son active coopération à l'effet de procurer à la Société des amis et des souscripteurs.

— M. Ed. Trapp, de Mulhouse, a été chargé de communiquer les adhésions de MM. les PP. Morel, de Thann ; Burckardt, de Guebwiller ; Kuss, de Cernay ; Joseph, Tachard, Braun et Stœber, de Mulhouse. Il nous transmet également les demandes d'admission de MM. Emile Kœchlin, Fréd. Franck, Matth. Doll, Jean Risler, Henri Grosheintz, Jean Mantz, Jean de Fréd. Schœn, de Mulhouse ; et Jean Schlumberger jeune, de Thann.

— M. Marzials, P. à Montauban, quoiqu'il ait déjà prié M. Ducloux de faire connaître son adhésion, a voulu nous exprimer lui-même la joie qu'il a ressentie de la fondation de la Société et les vœux qu'il forme pour sa prospérité. Il avait conçu, il y a plus de vingt-cinq ans déjà, le projet d'un *Dictionnaire biographique* des protestants célèbres, tant il éprouvait le besoin d'un pareil ouvrage. Mais un seul homme, et chargé des fonctions du ministère pastoral, était incapable

d'accomplir un pareil travail. La publication de la *France protestante* de MM. Haag, la fondation de notre Société sont enfin venues le consoler de son impuissance, en réalisant une œuvre si essentielle pour la vérité historique et religieuse.

— M. John Bost, de La Force (Dordogne), cherche l'occasion de manifester l'intérêt qu'il prend à la Société. Il espère que ses investigations sur l'histoire du protestantisme en Périgord, et plus particulièrement dans la localité où il réside, ne seront pas totalement infructueuses.

(Nous avions l'intention de donner cette fois un Bulletin *triple*, et de mettre le dépouillement de la Correspondance à peu près à jour ; mais nous nous voyons obligés de restreindre notre cadre et de renvoyer au prochain Cahier le travail des mois de novembre et de décembre, qui occuperait une place trop étendue.)

---

#### SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Le *Bulletin* de la *Société de l'Histoire de France* du mois d'août 1852 contenait (page 312) une note ainsi conçue :

« La Société de l'Histoire de France enregistre avec plaisir la création  
« d'une Société récemment formée à Paris pour cultiver une partie spéciale  
« des études qui se rattachent à l'histoire de notre pays. Cette association,  
« fondée sous le nom de *Société de l'Histoire du Protestantisme français*,  
« a pour but la recherche et la publication de documents dont la nature est  
« indiquée d'avance par le titre qu'elle a choisi... » Suivaient quelques renseignements extraits de nos *Statuts*, avec citation textuelle des deux premiers articles, et l'annonce bienveillante de la publication du premier cahier de notre *Bulletin*.

Dans sa séance du 3 janvier 1853, le Conseil de la Société de l'Histoire de France a décidé qu'il acceptait l'échange de Bulletins proposé avec la Société de l'Histoire du Protestantisme français et, en outre, qu'un exemplaire de la collection de ses *Bulletins* non épuisés, depuis l'origine de la Société, en 1834, et de la collection de volumes disponibles de l'*Annuaire*, depuis 1837, seraient offerts de sa part à ladite Société. Cette décision se trouve consignée au Bulletin du mois de janvier 1853 (page 3).

Nous nous honorons de l'accueil fait à notre œuvre par une Société savante qui a mérité d'être tenue en si haute estime, et nous nous félicitons des bons rapports qu'elle a bien voulu établir entre elle et nous. Nous avons déjà rappelé ci-dessus (page 112) les grands et excellents services rendus à la science historique par la *Société de l'Histoire de France*. Ainsi qu'elle l'a compris, nous avons à cœur de marcher sur ses traces, en gardant notre caractère propre, et de concourir à son but, en nous appliquant à éclairer une des parties les plus importantes et les moins sagement appréciées de l'histoire nationale.

---

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE.

*A M. le Président de la Société du Protestantisme français.*

Genève, le 26 janvier 1853.

Monsieur le Président,

J'ai communiqué à la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, que je me trouve présider actuellement, les circulaires et statuts que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, concernant la formation de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. J'ai été spécialement chargé, Monsieur, de vous remercier de cet envoi. Nous prenons, comme vous devez le comprendre, un grand intérêt à la réussite de travaux qui se lient à plusieurs époques importantes de l'histoire de notre ville.

Notre Société, désirant entrer en relations avec la vôtre, m'a chargé, Monsieur, de lui transmettre la collection des Mémoires qu'elle a publiés et qui forment actuellement huit volumes; ils paraissent à des époques indéterminées. Quelques-uns des écrits qui y sont contenus peuvent avoir un intérêt plus ou moins direct pour l'histoire des protestants français.

En mon nom personnel, j'ai chargé M. Cherbuliez de me comprendre au nombre des souscripteurs au *Bulletin* que publie votre Société.

Je vous prie de recevoir les assurances de la considération distinguée avec laquelle

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

J.-L. LE FORT.

Ancien secrétaire d'Etat du canton de Genève.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons reçu la communication qui précède, eu égard tout à la fois à la Société de qui elle émane et à l'honorable président qui a été appelé à nous l'adresser et qui y a joint le témoignage de sa sympathie particulière. Nous savons ce que représente de beaux souvenirs et de mérites personnels le nom de M. J.-L. Le Fort, arrière-petit-neveu du célèbre amiral dont Ch. Villers a pu dire, en parlant de Genève: « Nommer ici *Le Fort*, « l'ami et le conseil de Pierre I<sup>er</sup>, c'est rappeler tout ce qu'un de ses citoyens a « fait pour la civilisation et pour la prospérité du plus vaste empire qui existe. » (*Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation.*)

## CORRESPONDANCE SPÉCIALE, ETC.

**Observations et communications relatives à quelques documents publiés. — Réponses à des demandes de recherches et nouveaux appels. — Avis divers.**

Lorsque nous avons inséré (p. 139) la note et la gravure de la *Médaille des Eglises du désert*, offerte par M. le P. Nogaret, et même lorsque nous résumions (p. 236) les observations qui nous avaient été adressées à ce su-

jet, nous trouvions bien un véritable intérêt à éclaircir un point très peu connu ou très oublié de notre histoire religieuse ; mais nous ne pensions pas que cette communication fournirait matière à tant de développements, et surtout nous ne croyions pas toucher une question spéciale de *numismatique*. C'est pourtant ce qui est arrivé. De nouvelles et utiles informations nous sont parvenues, et nous avons découvert qu'à notre insu nous marchions tout bonnement sur les brisées des antiquaires, et nous abordions l'un de leurs problèmes... *Incedo per ignes*. Force nous sera donc de nous munir des notions particulières qu'un savant et aimable numismate voudra bien mettre à notre portée, pour redire à nos lecteurs ce que nous aurons appris des *méreaux*, au point de vue technique. En attendant, nous continuons à rapporter ici aujourd'hui les nouveaux renseignements instructifs que nous avons reçus de divers côtés.

M. H. Marchand, P. à Sommières (Gard), nous écrit : « Dans un petit et vieux registre de 1633 et années suivantes, presque en lambeaux, ayant appartenu au consistoire d'Aujargues, j'ai lu plusieurs actes intéressants, qui montrent la puissance disciplinaire et conciliatrice de ces anciens corps préposés à la tête de nos Eglises. En particulier, j'y ai trouvé très fréquemment l'appellation de *Marreaux*. C'étaient simplement des *marques* qu'un ancien *baillait* et *recevait*. Il faut croire que plus tard ces marques devinrent des *médailles*. Voici, du reste, un exemple de délibération que je copie : « Du « 23 décembre 1633. La compagnie, après l'invocation du nom de Dieu, « a nommé M<sup>e</sup> Reboul, pour servir à la Table ; M<sup>e</sup> Benezet, pour distribuer « les *Marreaux* ; M<sup>e</sup> Reilhan, pour demander pour les pauvres. »

M. Maillard, P. à la Mothe-Ste-Héraye (Deux-Sèvres), nous écrit : « J'ai fait aussi des recherches sur les médailles de communion, assez en usage encore dans nos églises du Poitou. J'en ai recueilli de différentes dates, et portant des empreintes diverses. La plus ancienne porte le millésime de 1762, et vient de l'Eglise de Lezay, comme l'indiquent les deux lettres E. L., qui sont à droite et à gauche d'une *coupe de communion* figurée. Au-dessous, chose à remarquer, se trouve une *fleur de lis*. C'est comme une réponse à nos adversaires qui ont toujours pris à tâche de représenter les protestants comme les ennemis du prince et de l'Etat. J'ignore ce que peuvent signifier les lettres P. E. placées au-dessus du millésime, au revers. — La plus récemment fondue est de l'Eglise de Chenay, et date de 1821, et entre ces deux dates extrêmes (1762-1821), il y en a de 1772 et de 1813 de l'Eglise de La Mothe. L'une des médailles porte autour de la *coupe de communion* les quatre lettres ainsi disposées  $\begin{matrix} R. & G. \\ A. & D. \end{matrix}$  M. le pasteur Gibaud, président du consistoire de notre Eglise, se souvient qu'étant enfant, lorsqu'il accompagnait son père aux nombreuses *assemblées du désert*, il entendait ce vénérable pasteur dire à haute voix, après la communion : *Rendez grâces à*

*Dieu*. Telle est bien, ce semble, l'explication de nos quatre lettres initiales. Quant au revers, il paraît aussi indéchiffrable que des caractères arabes de fantaisie. — Généralement ces médailles (on les nomme ici des *marques*, et l'on dit *un marque*, au masculin, comme on dit aussi *un vipère*; il est vrai qu'en revanche on dit *une serpent*, *une ouvrage*, etc.), portent l'empreinte d'une *coupe*. Cela indique peut-être une protestation contre le retranchement de la coupe par l'Eglise romaine. Une seule m'a semblé vouloir représenter le *plat* qui reçoit le pain, dans les cercles concentriques qui ornent une des faces. Cependant l'espèce d'Υ (*upsilon* grec) placé sous les lettres E. M, est peut-être une intention de coupe. Elle est de l'Eglise de Melle. L'Eglise d'Avons est représentée par un seul exemplaire. Ce mélange s'explique très bien par les migrations de nos paysans d'une ferme dans l'autre; en changeant d'église, ils emportent les *marques* dont ils n'ont pas fait usage et les déposent entre les mains des anciens de leur nouvelle paroisse. Du reste, l'emploi de ces médailles commence à tomber en désuétude depuis l'augmentation du nombre des pasteurs. Tout fidèle qui se présente à la table sainte n'est plus un inconnu pour le pasteur; celui-ci les peut désigner presque tous par leur nom. Je ne pense pas qu'il ait été fondu de nouvelles médailles depuis 1824. Un de nos anciens, M. P. Clément, se souvient d'avoir vu chez son père le moule servant pour celles de La Mothe. » — A cette lettre, M. Gaillard a bien voulu joindre l'envoi de onze échantillons, dont celui de 1767 (Lezay); celui de 1772 (E. D. CHE.); celui de 1813 (Eglise de La Mothe, en triple exemplaire); celui de 1824 (Eglise de Chenay); celui marqué  $\begin{matrix} E.M. \\ \Upsilon. \end{matrix}$  et à cercles concentriques au revers; celui dont la face porte R. G. A. D. autour de la coupe et dont le revers est indéchiffrable; enfin deux à *coupe*, sans lettres sur la face, et portant l'une et l'autre au revers E. D. L. M., mais de types différents; enfin, une dernière portant d'un côté une coupe linéaire et les lettres A. P. et de l'autre les trois initiales E. D. V. (sans doute Eglise de Vançais). — La plus grande de ces onze médailles est de la dimension d'une pièce d'un franc, et la plus petite d'une pièce de dix sous. L'art en est totalement absent.

M. J. Bornand, P. à Nancy, en nous exprimant l'intérêt qu'il prend aux publications de la Société, nous signale, quant à la question d'orthographe et de prononciation du mot *marreau* ou *méreau*, l'article du dictionnaire français de Gattel, Lyon, 1827, qu'il a consulté. « MÉREAU, s. m., marque qu'on distribue à des gens pour servir à être admis en quelque lieu ou pour témoigner qu'ils y ont été, et avoir part à une distribution. Il se disait surtout des marques de ce genre données aux chanoines pour leur assistance aux offices. (Du grec μέρος ou μέρος, part, portion dans la distribution d'une chose, fait de μερίζω, je distribue, je partage. » Il suivrait de là, ajoute M. Bornand, que nos pères avaient eu tort d'appeler les sacrements des *mar-*



*reaux* de la grâce de Dieu, et que la prononciation de la Tremblade serait la bonne, si l'orthographe laisse à désirer. » Nous nous contentons de reproduire ici cette observation, car elle pose précisément la thèse scientifique que nous avons entrevue et que nous voulons réserver pour en dire quelques mots en connaissance de cause.

—

Nous avons reçu de notre collaborateur, M. Ch. Waddington-Kastus, au sujet de la *Médaille romaine de la Saint-Barthélemy* et du texte explicatif que contenait le dernier cahier (p. 240), une lettre qui fournit de nouveaux témoignages sur la manière dont fut apprécié l'acte du 24 août 1572. On trouvera cette lettre plus loin, parmi les *Documents*.

—

Les deux ouvrages (*Journal d'un voyage de Du Quesne*) que nous demandions (p. 239) se sont trouvés. M. Jal les a enfin rencontrés à la bibliothèque du Louvre, et l'un d'eux figure dans le catalogue de la belle bibliothèque de feu M. Walckenaer, de l'Institut, qui va être mise en vente.

—

En nous adressant les détails qui précèdent au sujet des *Marreaux*, M. H. Marchand nous a exprimé un vœu, celui de voir rechercher et reconstituer les *sceaux anciens*, dont se sont successivement servis les assemblées protestantes. « Il y en a un, dit-il, qui a quelque rapport avec la Médaille de Communion : C'est celui de nos *Synodes sous la Croix*, représentant les angoisses de nos pères, en même temps que leurs espérances. J'en trouve une empreinte à la cire sur l'acte de consécration de M. Pierre Ribot (v. p. 66), à la date de 1770. Il figure une barque sur une mer en courroux. Les vagues sont soulevées, le ciel est sombre, et tout autour on lit ce passage (Matth. VIII, v. 25) : SAUVE-NOUS, SEIGNEUR, NOUS PÉRISSEONS. » — Nous avons été au-devant de l'excellente pensée de notre correspondant, et il a trouvé dans le dernier cahier le *sceau des Eglises du Vivarais au Désert*. Déjà nous faisons graver celui qu'il nous indique et que nous avait communiqué M. A. Coquerel fils; il le trouvera ci-après. Nous désirons, en effet, passer ainsi en revue et reproduire dans ce *Bulletin* tous les monuments numismatiques qui intéressent l'histoire du Protestantisme. Pour cela nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'on veuille bien se mettre en peine de nous les signaler et aussi de nous les procurer.

Il en est un très important, dont l'existence est attestée par les auteurs, mais que nous n'avons encore jamais vu. Nous saisissons cette occasion de faire appel à nos lecteurs pour qu'ils puissent s'enquérir et en amener la découverte. C'est le *sceau* particulier que l'*Assemblée générale du Cercle de La Rochelle* avait fait graver en 1621, pour en sceller ses ordonnances et

ses commissions. On en a fait grand bruit dans le parti catholique, et ce fut, dit Benoît, un des griefs que Lesdiguères exploita avec le plus de succès auprès de Louis XIII, en lui faisant voir dans cet acte « une déclaration publique de vouloir se soustraire à l'obéissance du Roy ; de vouloir établir une nouvelle Hollande en France, et y fonder une République dont l'Assemblée retenoit la supériorité. » — « Ce Sceau était, dit encore Benoît, un emblème de la Religion, tel qu'on le trouve encore souvent à la première feuille des livres de Religion à l'usage des Réformez. Il y avoit seulement quelques mots gravez à l'entour, qui signifioient que les armes étoient prises *pour Christ et pour son Troupeau* (Pro Christo et Grege). La première lettre du dernier mot étant mal imprimée sur la cire, le sens étoit tout autre, et les mots qui paroissent signifioient seulement pour Christ et pour le Roy (*Pro Christo et rege*). Cette diversité pourroit faire croire à quelques-uns qu'il y avoit deux Sceaux : et il se trouve, en effet, des écrits de quelques Catholiques, où il y a des réflexions qui font voir que les uns l'ont lu d'une façon et les autres de l'autre : mais je n'en trouve rien de positif dans les Mémoires que j'ay vus. »

Nous espérons que nous serons mis à même de reproduire ce document plein d'intérêt. Nous provoquons, à cet effet, les investigations de nos amis.

**OUVRAGES, ETC., OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.**

Médaille du jubilé, célébré le 28 octobre 1785, par l'Eglise française réformée de Cassel. Offerte par le Presbytère de ladite Eglise.



Nous avons reçu de la part des représentants actuels de l'Eglise française réformée de Cassel ce souvenir intéressant de l'une des premières et des plus importantes colonies fondées par nos ancêtres réfugiés en Allemagne. A cette médaille était joint un placard intitulé :

RÈGLEMENTS QUI DOIVENT ÊTRE OBSERVÉS  
DANS LA MAISON FRANÇOISE  
DE CASSEL.

*Comme notre principal soin consiste à prier Dieu, et à lire sa Parole ; la Compagnie a trouvé à propos de régler la manière en laquelle le Service Divin se doit faire à l'Hôpital.*

Suivent vingt-sept articles concernant la police de la maison, et dont le premier est ainsi conçu : « L'Hôpitalier fera la prière le matin et le soir ; En Été le « matin à 7 heures et le soir à la même heure, et l'hyver à 8 heures, et le soir à 6 « heures. Les Pauvres seront obligés de s'y trouver sous peine d'être privés pour « la première fois de la portion d'un jour, pour la seconde fois de deux jours, et « pour la troisième, l'Hôpitalier en avertira les Inspecteurs. La Prière se fera dans « l'appartement où il y a le plus de malades, et commencera par la Lecture d'un « chapitre de la Parole de Dieu, ensuite le Chant ou la Lecture d'un Pseaume, et « finira par la Prière du Matin, et du Soir suivant le Cas. »

La date présumée de ce Règlement (car il n'en porte pas) est 1773, l'Hôpital Neuf ayant été achevé en 1772.

En même temps que ces deux envois, nous avons reçu une communication historique à laquelle nous avons déjà emprunté une note sur Papin (V. ci-dessus, p. 197). Nous allons en extraire les renseignements suivants.

Tandis que Louis XIV, de concert avec Madame de Maintenon, le père La Chaise, le chancelier Le Tellier et Louvois, travaillait dévotement à son salut particulier par la persécution de ses sujets protestants et consentait à appauvrir son royaume de ce monde pourvu qu'il s'assurât celui des cieus, les souverains étrangers songeaient à profiter de l'occasion et à enrichir leurs Etats des pertes que la France allait faire. Un de ceux qui comprirent le mieux cette politique généreuse et habile fut le jeune et intelligent Landgrave de Hesse-Cassel, Charles I<sup>er</sup>. Pressentant tout d'abord les avantages que devait procurer à son pays l'acquisition d'une colonie française, il n'attendit point l'acte révocatoire de l'Edit de Nantes pour offrir un asile à ses coreligionnaires. Dès le 18 avril 1685, il fit un premier appel ; dans une ordonnance en quinze articles, il publia une concession de franchises et grâces à ceux qui viendraient établir dans sa principauté telles manufactures ou autres mains-d'œuvre utiles qu'il leur plairait. Cette offre ne pouvait manquer d'être accueillie. Déjà, dans le courant de l'été, un certain nombre de familles du pays Messin, du Dauphiné, du Languedoc arrivèrent à Cassel. La nouvelle de l'Edit de révocation vint bientôt frapper au cœur la petite colonie. Ce fut le signal de sa première réunion en assemblée religieuse. En voici le compte rendu, extrait d'un vieux registre du Presbytère :

« L'an de grâce mil six cent quatre-vingt-cinq, le mercredi, 28 octobre, à sept heures du matin, par permission de S. A. S. Mgr le Landgrave de Hesse, Charles I<sup>er</sup> de ce nom :

« Les fidèles Français qui se sont réfugiés sous la protection de S. A. S.

pour y faire profession de la Religion réformée ont commencé de s'assembler dans la salle du sieur Jérémie Grandidier, marchand en cette ville de Cassel;

« Dans laquelle assemblée a assisté le sieur Paul Lenfant, ministre ci-devant appelé par ordre de S. A. S. pour exercer un ministère dans ses Etats;

« Le sieur Henry Grandidier et le sieur Jérémie Grandidier, de l'avis du sieur Lenfant, y ont fait la fonction d'Anciens, et le sieur Bertin qui, par autorisation de S. A. S., a aussi fait la fonction de Lecteur, et plusieurs autres sujets de tout sexe, de tout âge et de toute condition. . . . .  
. . . . . en attendant qu'autrement il en ait été ordonné, soit à l'égard du lieu, soit à l'égard de l'ordre qui doit être observé pour la conduite de ladite Eglise;

« Dans laquelle assemblée il a été célébré un jeûne solennel, comme dans toutes les autres églises du pays de Hesse et pour la célébration duquel, après la lecture de la Parole de Dieu, le chant des psaumes et les prières convenables à la circonstance du jour, le sieur Lenfant, ministre, a fait plusieurs exhortations et prières entremêlées de tous les exercices de piété ordinaires en de telles occasions jusqu'à quatre heures du soir.

« En témoignage de quoi ledit sieur Lenfant, ministre, Henry et Jérémie Grandidier, tenant lieu d'Anciens, ont signé le présent acte. »

Quelques semaines plus tard, la colonie avait déjà reçu des renforts, et le Landgrave mettait à sa disposition la chapelle d'un ancien couvent de Carmes.

Le procès-verbal du dimanche, 29 novembre, signé de deux nouveaux pasteurs, porte cette mention : « Aujourd'hui ont été commencés les exercices de notre sainte Religion dans l'Eglise des *Frères* de Cassel, pour être continués dans ledit lieu tant qu'il plaira à S. A. S. de le permettre. »

Le 12 décembre, nouvel appel du Landgrave. De nouveaux réfugiés arrivent au printemps de 1686, et à ce moment la colonie atteint le chiffre de *trois mille* individus. Dans une assemblée du mois de juin, le nombre des Anciens est porté à *huit*, à cause, est-il dit, de l'accroissement du troupeau. Un peu plus tard il fut élevé à *douze*. L'émigration s'arrêta alors à peu près pour ne reprendre guère qu'en 1697, après la paix de Riswick. Le Landgraviat reçut ainsi pour sa part six mille Français, sur lesquels on peut compter environ cent cinquante chefs de famille appartenant à la noblesse, à la magistrature et au commerce. Le reste se composait d'artisans et de cultivateurs. La Hesse reconnaît qu'elle a dû à ses hôtes la fabrication de la draperie, de la chapellerie, de la bonneterie, de la tapisserie, de la passementerie, de la mégisserie, de la ganterie, de l'horlogerie, de l'orfèvrerie, de l'épinglerie, de la fonderie, de la confiserie, de l'ébénisterie. Ils furent éga-

lement d'une grande utilité pour l'agriculture, spécialement pour l'éducation du bétail et les travaux du jardinage; ils donnèrent les premiers l'exemple de la culture des prairies artificielles et de la pomme de terre; ils importèrent un précieux volatile, jusqu'alors inconnu dans la Hesse, le dindon. Enfin l'exploitation des houillères, aujourd'hui si profitable à tout l'Electorat, date pareillement de l'arrivée des réfugiés. En un mot, l'émigration française fut une bienfaisante révolution pour toute cette contrée.

Outre la colonie de Cassel qui était l'âme de l'émigration, dix-neuf autres établissements ou colonies foraines se formèrent successivement. En voici l'énumération :

Carlsdorf (1686); Mariensdorf, Schwabendorf, Frauenberg (1687); Louisendorf (1688); Kertingshausen (1694); Leckinghausen, Frankenheim, Wolfskante (1699); Carlshaven, Kelse, Schœnberg, Sainte-Otilie, Gethsémané (1700); Todenhausen, Wiesenfeld (1720); Gewissenrohe, Gottestreue (1722); enfin la colonie de Hanau, la plus industrielle de toutes.

Pour en revenir aux princes dont les effigies sont gravées sur la médaille commémorative du Jubilé de 1785, nous mentionnerons les deux faits que voici. La première pierre de l'Eglise de la Nouvelle-Ville de Cassel fut posée le 3 août 1698. On y inscrivit ces paroles :

« Je suis la pierre angulaire de cette Maison consacrée à Dieu par le Sérénissime Prince Charles, par la grâce de Dieu Landgrave de Hesse, et posée de sa main. Que nulle main profane ne me touche, ni me remue.  
« Je suis sous la protection de J.-C., la pierre éternelle. — L'an de la respiration du salut, 1698. »

L'Hôpital de la colonie fut construit sous le règne de Frédéric II, et la Compagnie des ministres et anciens fit sceller dans le dôme qui couronne l'édifice une plaque de cuivre portant cette inscription :

« Cette maison de charité, dont la première pierre a été posée le 14 août 1770, jour anniversaire de la naissance de S. A. S. le Landgrave Frédéric II, et qui a été achevée l'an 1772, a été construite pour le soulagement des pauvres français des deniers de leur église et avec le secours de 4,330 thalers donnés en 1738, dans ce dessein, par LL. FF. MM. Frédéric I<sup>er</sup>, roi de Suède et landgrave de Hesse, et la Reine, son auguste épouse; comme aussi avec 3,750 thalers de douceurs accordées par Monseigneur le Landgrave régnant, suivant sa grande bonté envers les bâtitseurs.

« La construction de cet édifice sacré a été dirigée par M. S.-L. Du Ry, professeur en architecture au collège Carolin, et par les soins de MM. les pasteurs J. Lagisse, J.-J. Delaporte et G. Raffin, et de MM. les Anciens D. Gautier, L. Rollin, P. Aubery, P. Collignon, P. Martin, P.-P. Lagisse,

« J.-P. Roux, G. D'Arnaud, G. Girard, P. Guyart, S. Bertrand et J. Beaucaire.

« Dieu veuille protéger ce bâtiment élevé à sa gloire pour la consolation des pauvres membres de son Fils, et répandre ses plus précieuses bénédictions sur l'heureuse régence de S. A. S., sur l'Eglise française et sur tous les membres qui la composent.

« Fait à Cassel, le 14 septembre 1772. »

### LISTE DES MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIÉTÉ.

(Suite.)

- | MM.  | MM.  |
|--|--|
| 701. DECAZIS, chirurgien, Mazamet (Tarn).  | 748. RICHARD, min. du St-Ev. Uzès (Gard).  |
| 702. GAU-BOSC, nég. Id. Id.  | 749. MAZADE (Edmond). Anduze Id.   |
| 703. SABATIÉ (ainé), nég. Id. Id.  | 750. LARNAC (Julien). 11, rue de Seine. Paris.   |
| 704. TERSON, nég. Id. Id.  | 751. ROUSSY, 3, rue de Fleurus. Id.  |
| 705. DU PUY DE MONTEBEN (E.), le Houberg. Herwey et Aerdt (Pays-Bas).                    | 752. GIRARD, 106, r. Nve-des-Mathurins. Id.  |
| 706. GURDON, Lamothe-Creteil (Charente).   | 753. MORIN, 40, rue du Château-d'Eau. Id.  |
| 707. SALTET, P. Peypin D'Aigues (Vaucluse).  | 754. BOURGOUNOU (Mme), Laforce (Dordogne).   |
| 708. DARDIER, P. Avignon, Id.  | 755. BARTHÈS (Eugène). Mazamet (Tarn).   |
| 709. COMPAYRÉ, chef de div. à la préfecture Albi (Tarn).                                 | 756. MIRAN, nég., Id. Id.  |
| 710. SCHWARTZ (Léonard), Mulhouse (H.-Rhio).   | 757. BENOIT (Elie), la Bastide-Rouairoux. Id.  |
| 711. SCHWARTZ (Henri), Id. Id.   | 758. Le Conseil presbytéral de l'Eglise reformée, à Aubais (Gard).                       |
| 712. GROSMANN (Jn.-Jes.), Id. Id.  | 759. MAILLARD, P. Bordeaux (Gironde.)  |
| 713. MEYER-KOECHLIN (V.), Id. Id.  | 760. VILLARET, P. Id. Id.  |
| 714. Le pasteur de l'Eglise réformée (pour la bibliothèque religieuse). Caen (Calvados). | 761. GUESTIER (Franc.), Id. Id.  |
| 715. HARDY (Adolphe), nég. Id. Id.   | 762. GUESTIER (Dan.), Id. Id.  |
| 716. DE CLAUSSONNE (Gustave), présid. à la cour impériale Nîmes (Gard.)                  | 763. THOMAS (Simon). Id. Id.   |
| 717. D'ESPINASSOUS (Mme veuve). Id. Id.  | 764. COUVE (J.-Baptiste). Bordeaux (Gironde).  |
| 718. GARDES (B.), P. Lussan. Id.   | 765. WÜSTEMBERG. Id. Id.   |
| 719. FERAY, manuf. Essonne (Seine-et-Oise).  | 766. DEVISMES, P. St-Amand-les-Eaux (Nord).  |
| 720. BESON (Eug.), prof. 95, r. de Seine. Paris.   | 767. LUYVASSEUR, P. Quiévy Id.   |
| 721. DENFERT, filat., St-Amaus-Valthore (Tarn).  | 768. THOMAS (Louis), min. du St-Ev. Genève (Suisse).                                     |
| 722. DE BARRAN (Alexis). Castres (Tarn).   | 769. KUHN, P. Abbeville (Doubs).   |
| 723. DURAND, étud. en théol. Montauban (Tarn-et-Gar).                                    | 770. BRUNETON (Emile), 12, rue de Seine. Paris.  |
| 724. CASTEL, Id. Id. Id.   | 771. HEYMANN, nég. Strasbourg (Bas-Rhin).  |
| 725. FAURE, Id. Id. Id.  | 772. DE DARVIEU (Jules), docteur en médecine, Ganges (Hérault).                          |
| 726. DIÉNY, Id. Id. Id.  | 773. LEENHARDT (H.), prop. Sorgues (Vaucluse).   |
| 727. DUMAS (Caton), P. Monoblet (Gard).  | 774. MURET (Theod.), 19, r. de Ponthieu. Paris.  |
| 728. FAREL (Eugène). Montpellier (Hérault.)  | 775. DE BARRAN (Maur.), la Sabartarie (Tarn).  |
| 729. NÈGRE-SEYMAUDY. Id. Id.   | 776. DAN DE LA VANTERIE, ing. en chef des P. et ch. en retraite. Caen (Calvados).        |
| 730. DE ROUVILLE (Paul). Id. Id.   | 777. DAN DE LA VANTERIE, doct. en méd. Id.   |
| 731. BOISSIER (Alfred). Id. Id.  | 778. HARLE (Henri), ing. des mines. Id. Id.  |
| 732. LAMOUREUX (L.-H.). Id. Id.  | 779. DE BLAGNY (vicomte William), Id. Id.  |
| 733. D'ADHÉMAR (le comte Alexis). Id. Id.  | 780. PÉQUIN (Constant). Nantes (Loire-Inf.)  |
| 734. WESTPHAL (Gaston). Id. Id.  | 781. Le pres. du Corps des Anciens de l'Eglise ref. franç. Francfort-s-Mein (Allemagne). |
| 735. BAULME (P.) P. Meauzac (Tarn-et-Gar).   | 782. Le prés. du Corps des Diares de l'Eglise ref. franç. Francfort-s-Mein. (Allemagne)  |
| 736. WEISS (avocat). Colmar (Haut-Rhin).   | 783. POMIER-LUYRARGUES (E.-A.), avocat. 33, rue Neuve-des-Mathurins. Paris.              |
| 737. SANDHERR (Charles), avocat Id. Id.  | 784. MOQUIN-TANDON (A.). Prof. Paris.  |
| 738. STAUB, docteur en médecine. Id. Id.   | 785. DUNAL, doct. Fac. des sciences. Montpellier (Hérault).                              |
| 739. KNERTZER (M.), prop., Nancy (Meurthe).  | 786. LEFOUDREY, P. Brest (Finistère).  |
| 740. TRONCHIN (le col. Henri). Genève (Suisse).  | 787. GALLOT (Mme). La Rochelle (Char.-Inf.).   |
| 741. TUEFFERD, P. Bethoucourt (Doubs).   | 788. WEISS, prof. au lycée. Id. Id.  |
| 742. ALIOTH (Achille). Bâle (Suisse).  | 789. RIEDER. Id. Id. Id.   |
| 743. PERIMMER, P. Alger (Algerie).   | 790. ADMYRAULD (Mme veuve). Id. Id.  |
| 744. ROULLET, Jarnac (Charente).   | 791. DELBART, P. St-Martin-de-Ré. Id.  |
| 745. BROELEMANN (G.), 25, rue Laffitte. Paris.   | 792. DE BOISLAMBERT (Alfred). Caen (Calvados)  |
| 746. SERS (Nuina). Pierre-Segade (Tarn).   |  |
| 747. MEILLE (J.-P.), dir. de la <i>Buona Novella</i> . Turin (Piemont).                  |  |

- |  |  |
|--|--|
| MM.  | MM.  |
| 793. KROH, P. Schelestadt (Bas-Rhin).  | 846. BAOUR (Jn.-Ls) . Id. Id.                                |
| 794. LESER. Strasbourg Id.   | 847. FOURCAND (Emile). Id. Id.                               |
| 795. BLIND, P. H. Id.  | 848. VAUCHER. Bordeaux (Gironde).                            |
| 796. FUCHS, P. Id. Id.   | 849. FAURE (Ch.). Id. Id.                                    |
| 797. KRIEGER, P. Id. Id.   | 850. DE VÉDRINES. Id. Id.                                    |
| 798. SCHEFFER (Adolphe). Oberhausbergen Id.                                    | 851. WANNER, consul suisse. Le Havre (S-Inf).                |
| 799. Le conseil presbytéral de l'Eglise reformée. Le Fleix (Dordogne).         | 852. LANGER. Id. Id.   |
| 800. BUISSON-SALEAU. Les Cabeauzes Id.   | 853. PETIT DE LA TOUR, P. Le Travet (Tarn).                  |
| 801. CALAS, P. Eyinet Id.  | 854. DE LARENBERGUE (Henri). Castres Id.                     |
| 802. BONNARD, P. St-Agrève (Ardèche).  | 855. LAVABRE (Paul). Id. Id.                                 |
| 803. CHABAL, P. St-Romain-le-Desert Id.  | 856. CURTIS (S.). Lille (Nord)                               |
| 804. VEISAZ. Lyon (Rhône).   | 857. LIANDON DE DANCAEU. Nancy (Meurthe).                    |
| 805. FOSSE (Daniel). Roquecourbe (Tarn).                                       | 858. LOURDE LA PLACE, P. Chefresne (Manche.)                 |
| 806. BERNERET (Jh.), nég. Bayonne (B Pyrén.).                                  | 859. SORBÉ (Mme veuve). Bordeaux (Gironde).                  |
| 807. JACCARD (J.), P. Heigne-Jumet (Belgique).                                 | 860. DE BOUILLANE-LACOSTE (Henri). Moutelimart (Drôme).      |
| 808. AMBRESIN, P. Thiat (Haute-Vienne.)  | 861. NOYER (Emile). Id. Id.                                  |
| 809. VAISSE (Hipp.), 34, rue Gracieuse. Paris.                                 | 862. VIDAL (Edouard), nég. Mazamet (Tarn).                   |
| 810. JEANMAIRE (Ch.), P. Magny-d'Anigon, (Haute-Saône).                        | 863. RIVES (Numa), prop. Id. Id.                             |
| 811. DE POURTALÈS, (comte Alb.). Oberhoffen, canton de Berne (Suisse).         | 864. ANDRIEU (J.-J.). Id. Id.                                |
| 812. X., Beilva.   | 865. GAU (Elysée), nég. Id. Id.                              |
| 813. DE BILLING (Frédéric). 24, rue de Montaigne. Paris.                       | 866. GARRIC (Landry), nég. Aussillon Id.                     |
| 814. DE CONINCK (Paul). Bordeaux (Gironde.)                                    | 867. HOULÈS (François), prop. Baradière Id.                  |
| 815. OLLIVE-MEINADIER. Le Luc (Gard.)  | 868. CASTELNAU (Emile). Montpellier (Hérault).               |
| 816. CLERC (Jules). Nîmes Id.  | 869. PARIER (Albin). Montpellier (Hérault).                  |
| 817. FAREL (Jacques), prop. Congeniès Id.                                      | 870. ROGNON, P. Id. Id.                                      |
| 818. REILHE, doct. en méd. St-Chartes Id.                                      | 871. LEVAT père. Id. Id.                                     |
| 819. JAUGE DE JUGE (E.). Castres (Tarn.)                                       | 872. TRENTWEIH. Id. Id.                                      |
| 820. SERS (Ach.). Id. Id.  | 873. NÈGRE (Aug.). Id. Id.                                   |
| 821. GLACHANT, 214, rue St-Antoine. Paris.                                     | 874. CAZALIS-ALLUTI. Id. Id.                                 |
| 822. LAMY, 30, quai de Béthune. Id.  | 875. FIGUIER (Théoph.). Id. Id.                              |
| 823. DE CASTELNAU (Jules). Nîmes Id.   | 876. BAZILE (Gaston). Id. Id.                                |
| 824. FERMAUD, P. Id. Id.   | 877. ALBAÏC (L.), P. Florac (Lozère).                        |
| 825. LIEBICH, P. Bône (Algérie.)   | 878. LE FORT. Genève (Suisse).                               |
| 826. CHATONEY, ing. des p. et cb., Le Havre (Seine-Inférieure.)                | 879. La Société d'histoire et d'archéologie. Id.             |
| 827. Le conseil presbytéral de l'Eglise reformée. Le Havre (Seine-Inférieure.) | 880. COUCHARD, P. Les Briands (Gironde).                     |
| 828. HUC (Aug.), banquier. Ganges (Hérault).                                   | 881. LEMUE, missionnaire. Carmel (Cap de Bonne-Espérance.    |
| 829. LAGET-VALDESON (Aug.), juge de paix, Id.                                  | 882. SCHRUMPF, missionnaire. Bethesda Id.                    |
| 830. BOURELLY, P. Gornières Id.  | 883. MARRAUD. La Rèole (Gironde).                            |
| 831. RIVES-TRIADON, nég. Mazamet (Tarn).                                       | 884. DE NEUFLIZE (Bar.), 71, r. St-Lazare. Par.              |
| 832. VIDAL-LUCADON, prop. Id. Id.  | 885. SAUTER, P. Genève (Suisse).                             |
| 833. CAMBEFORT (Emile), nég. Id. Id.   | 886. BOÏEOL (Louis). Giromagny (Haut-Rhin).                  |
| 834. GARRIC-BARTHE, nég. Aussillon Id.   | 887. LOURDE, P. S. Calmont (Haute-Garonne).                  |
| 835. MAFFRE (Camille). Id. Id.   | 888. GALIAT. Nèrae (Lot-et-Gar).                             |
| 836. GIRAUD, P. London (Angleterre).   | 889. DOGNOUS (Léo), Saverdun (Ariège.)                       |
| 837. DELAMAIN (Henri). Jarnac (Charente).                                      | 890. ODIER (Mme Antoine), 15, boulevard Poissonnière. Paris. |
| 838. RAG, prof. fac. de droit. Strasbourg (B-Rh.)                              | 891. KELLER (Emm.), 11, rue du Temple. Id.                   |
| 839. EHRMANN, prof. fac. de méd. Id. Id.                                       | 892. COTTIER, 52, rue des Petits-Ecuries. Id.                |
| 840. VINCENS (P.-S.), P. Privas (Ardèche).                                     | 893. SIEBER, 20, boulev. Poissonnière. Id.                   |
| 841. GÉÉRIN (Eug.), P. Les Vans Id.  | 894. SACTTER (Maurice), 2, rue Drouot. Id.                   |
| 842. GUEZ-LAVIE. Id. Id.   | 895. SOULIÉ (Mlle), 27, rue St-Lazare. Id.                   |
| 843. COLOMB (Albin). Id. Id.   | 896. DES ARTS (Gon.), 32, rue de la Victoire. Id.            |
| 844. MASSON (C), prop. Mouchamps (Vendée).                                     | 897. BIDERMANN (Mlle), 32, rue Paradis-Poissonnière. Id.     |
| 845. DURET, (Mlle J.). Bordeaux (Gironde).                                     | 898. MONOD (Gust.), 22, place Lafayette. Id.                 |
|  | 899. DUFOUR (Louis), 15, rue Rieher. Id.                     |
|  | 900. TORRAS (Léon), 48, rue de la Victoire. Id.              |

## APERÇUS HISTORIQUES.

Nous empruntons à l'un des écrits célèbres du docteur américain W. Channing, le beau passage qu'on va lire. On se souviendra qu'il a été publié il y a déjà

vingt-cinq ans, et l'on fera la remarque que la science historique est en marche aujourd'hui dans les voies indiquées par l'écrivain.

**Vues sur l'histoire de l'humanité et sur la manière dont elle doit être écrite.**

Dans un pays libre, l'ambition politique, l'amour du pouvoir naît de l'idée communément répandue que l'exercice de la puissance publique est la plus haute récompense qu'une société libre ait à offrir. Nous ne connaissons pas d'erreur plus générale, et ce n'est pas non plus la moins dangereuse. Si elle vient à s'emparer de l'esprit de la jeunesse, elle surexcite d'une manière extrême la passion dont nous parlons. Elle dirige toute l'activité et tous les talents du pays vers les emplois publics comme vers le souverain bien; elle leur fait oublier les principes, les rend inquiets, les livre aux intrigues. Elle fait surgir des légions d'égoïstes compétiteurs pour un nombre de places nécessairement restreint, et encourage une poursuite audacieuse, éhontée, de l'élévation personnelle, que le sens moral et le respect de soi-même ne peuvent que condamner et flétrir. Ce préjugé nous est venu des siècles passés et c'est une des portions les plus malheureuses de leur héritage. Gouverner a toujours été regardé comme la plus haute fonction dans ce monde. Nous avons une remarquable preuve de la force de cette opinion et de sa pernicieuse influence, dans la manière dont l'histoire a été écrite. Qui est-ce qui remplit les pages de l'histoire? les chefs politiques et militaires, qui ont vécu pour l'unique fin de soumettre et de gouverner leurs semblables. Ce sont eux qui occupent le premier plan, et le peuple, l'humanité, n'est qu'une masse insignifiante, reléguée et, pour ainsi dire, perdue derrière ses dominateurs. Le plus noble but de l'histoire, son objet propre, dirons-nous, n'est-ce donc pas de constater les vicissitudes de la société humaine, l'esprit qui l'a animé dans les âges successifs, les causes qui ont déterminé ses progrès et ses décadences, et particulièrement les manifestations et les accroissements de ses attributs et de ses intérêts les plus élevés, c'est-à-dire de l'intelligence, du principe religieux, du sentiment moral, des arts libéraux et utiles, des triomphes de l'homme sur la nature et sur lui-même? En place de cela, nous avons les actes des hommes qui ont eu en main la puissance, hommes souvent faibles, plus souvent méchants, qui n'ont rien fait ou bien peu pour l'avancement de leur siècle, qui ne furent à aucun titre ses représentants, qui ne durent peut-être leur influence qu'au seul accident de leur naissance.



Nous avons les querelles des courtisans, les intrigues des cabinets, les sièges et les batailles, les naissances et les morts royales, les secrets des palais, ces foyers de débauches et de corruptions. Voilà de quoi s'est composée l'histoire jusqu'à ces derniers temps. Quant aux découvertes de l'imprimerie, de la poudre à canon, de la boussole, ce furent de trop petits faits pour qu'elle s'en occupât. Elle n'avait d'hommages que pour les rois et les guerriers. Elle avait des volumes à consacrer aux complots et aux querelles de Leicester et d'Essex pendant le règne d'Elisabeth, mais pas une page à donner à Shakspeare (1); et si Bacon n'avait point rempli un office, à peine aurait-elle mentionné son nom, tout absorbée qu'elle était dans le soin d'enregistrer les actions et les paroles du Salomon de ce temps, du roi Jacques I<sup>er</sup>...

Le gouvernement des hommes n'est pas une sphère d'action aussi élevée qu'on le suppose communément, et ceux qui ont joui de cette prérogative ont occupé plus de place qu'il ne leur en était dû, dans l'histoire et dans l'esprit des hommes. Nous avons lieu de penser que nous ne sommes pas seul à en juger ainsi, et que sous ce rapport un changement a commencé et est en train de s'opérer dans l'opinion. Les hommes s'aperçoivent qu'il y a de plus hautes sources de félicité et de plus importants mobiles dans les affaires humaines que les raisons politiques. C'est une marque du progrès de la société..... Par l'instruction et l'imprimerie de plus en plus étendues, la vérité va s'emparant de la souveraineté qui lui appartient sur les nations; elle peut se passer du rang social, des fonctions publiques, ou de l'épée; et ses fidèles ministres deviendront de plus en plus les législateurs du monde.

Nous sommes loin de prétendre que les gouvernements ne confèrent à l'humanité aucun avantage; nous pensons et nous affirmons le contraire; mais s'ils agissent en bien, c'est seulement par une influence négative, en réprimant l'injustice et le crime, en garantissant la propriété des attaques, et en supprimant ainsi les obstacles qui pourraient s'opposer au libre exercice des facultés humaines. Dans le sens positif, les gouvernements ont très peu d'action et sont capables de très peu de bien. Leur rôle consiste, non à procurer le bonheur aux hommes, mais à leur donner la possibilité de travailler eux-mêmes à leur propre bon-

(1) Il est remarquable qu'un historien digne d'estime, le président Hénault, a écrit sur Shakspeare les lignes suivantes : « J'ai été surpris de trouver dans Shakspeare le développement exact des guerres de la Rose rouge et de la Rose blanche. Pourquoi notre histoire n'est-elle pas écrite ainsi, et comment cette idée n'est-elle venue à personne?... L'histoire nous instruit, à la vérité, mais elle nous instruit froidement, parce qu'elle ne fait que raconter... »

heur. Un gouvernement est semblable à la muraille qui entoure les propriétés: c'est une protection nécessaire, mais qui n'est pour rien dans la production des moissons et des fruits de la terre... Tous nos grands intérêts dépendent de nous-mêmes, sont remis entre nos mains; et les gouvernements, lorsqu'ils s'en sont mêlés, y ont nui plus souvent qu'ils ne les ont servis...

(WILLIAM CHANNING. 1828.)

---

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

---

### ARREST DE LA COUR DU PARLEMENT DE TOULOUSE

DU 21 AVRIL 1540

**Portant défenses à toutes personnes non qualifiées de lire et interpréter publiquement les épistres de saint Paul et autres livres de la sainte Ecriture, à peine de prison et autre arbitraire.**

Nous avons lieu de considérer cet arrêt comme inédit. Il mérite d'être publié et rapproché du travail qui suivra immédiatement. Le dernier paragraphe nous a rappelé la note 4 de la page 89, à laquelle nous renvoyons le lecteur. Le parlement de Toulouse était dans les bons principes; mais il n'a pu empêcher la Bible de rompre les chaînes monacales et parlementaires qui la garrottaient. Nonobstant les arrêts de Cour et les bûchers, la Réformation s'est accomplie.

*DU LUNDI 21 AVRIL 1540.*

*EN LA GRAND'CHAMBRE.*

Vu la requête baillée par le procureur général du Roy, aux fins y mentionnées;

Et attendu que par inquisition et procédures faictes contre aucune personne de la secte et hérésie Luthérienne, est apparu aucuns maîtres d'écoles, sous ombre et moyen de lire et interpréter les épistres de saint Paul, en livres d'écoles, avoir donné occasion et invention à plusieurs d'adhérer à ladite secte et icelle ensuivre, dogmatiser et divulger au grand scandale de la sainte foy catholique;

LA COUR, pour obvier auxdites occasions et scandales, a prohibé et deffendu par manière de provision, et jusques à ce qu'aultrement en soit ordonné, à tous maîtres d'écoles et autres ne lire et interpréter publiquement lesdites épistres de saint Paul et autres livres de la sainte Ecriture

et foy catholique, sur peine de prison et autre arbitraire, si n'estant seulement ez universités approuvées, sauf toutes fois que hors desdites universités, les archevêques et évesques par eux ou par personnes idoines et suffisans à ce, par eux députés, et aussi les chanoines ayant prébende théologale, feront leur lecture et interprétation de la sainte Ecriture, ez Eglises cathédrales et lieux approuvés et convenables, suivant les saints décrets et conciles, et pareillement les religieux députés pour lire et interpréter dedans les monastères et couvents de leur religion ;

Et n'entend LA COUR en cette prohibition comprendre les prédications publiques de la parole de Dieu par prélats, recteurs ou vicaires en leurs églises ou paroisses, ou autres personnages à ce élus et députés.

---

## UN INDEX DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

### I.

Les listes des publications traitées d'*hérétiques* et mises à l'*Index* au temps de la Réformation, doivent évidemment être placées au premier rang des documents les plus utiles à consulter pour son histoire. C'est une partie essentielle du Martyrologe. M. de Fréville a bien voulu nous communiquer, sur cette matière, un savant travail dont nous donnons aujourd'hui l'exposé préliminaire.

#### LIVRES ET CHANSONS PROHIBÉS PAR UN INQUISITEUR DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE TOULOUSE.

(1548-1549.)

Pendant deux années de ma vie, j'ai travaillé avec mon très regretté ami, Hercule Géraud, au dépouillement des manuscrits de Doat, pour feu M. Fauriel, qui voulait écrire une histoire des Albigeois. Je me souviens que nous appelions cela démêler la perruque de Mascarille, et vraiment cette comparaison un peu folle ne manquait pas de justesse. Comme la fameuse perruque, le recueil du président de Doat nous paraissait occuper trop de place pour ce qu'il vaut (1). Il n'y en a point, à la vérité, où le papier soit plus

(1) Le lecteur ne sera sans doute pas fâché de trouver ici quelques renseignements sur un recueil où l'on a réuni beaucoup de pièces éparses dans les divers dépôts publics de nos villes du Midi, et qui, malgré ses défauts, est encore très précieux.— En vertu d'une commission du roi, contresignée Colbert, et datée de l'an 1667 environ (Le Prince, *Essai historique sur la Bibl. du Roi*, p. 205), Jean de Doat, président en la Chambre des comptes de Navarre, avait été chargé de

fort, l'écriture plus grosse et plus lisible, mais aussi je crois qu'il n'y en a guère où les copistes aient plus clairement affiché leur ignorance, où les textes aient été altérés d'une manière plus fâcheuse.

On appréciera bientôt la légitimité de ma plainte, mettons d'abord le lecteur au courant des faits.

Le document que nous publions se compose de deux parties. La première est un mandement de l'inquisiteur de Toulouse, par lequel il est enjoint aux ecclésiastiques de la province d'avoir à annoncer l'obligation pour chacun : 1<sup>o</sup> de donner au tribunal de l'Inquisition toute espèce de renseignements sur les cinq cents réformés, dont la liste avait été publiée précédemment, et qui sans doute étaient pour la plupart en fuite; 2<sup>o</sup> de fournir au même tribunal les noms des particuliers ou des libraires, qui vendaient ou qui lisaient des livres hérétiques; 3<sup>o</sup> de remettre à l'Inquisition tous les ouvrages entachés d'hérésie.

Bien que cette première partie soit de beaucoup la plus courte, elle pourrait donner lieu à un long commentaire, si nous osions nous engager dans l'histoire fort mal connue de l'Inquisition en France. Il nous semble plus sage d'ajourner cette question, et de montrer seulement qu'au seizième siècle, l'Inquisition de Toulouse dépendait tout à la fois de l'autorité temporelle et de l'autorité spirituelle. Elle relevait du pouvoir spirituel, puisqu'on la con-

rechercher et de faire copier dans les archives royales, municipales, ecclésiastiques et séculières des provinces de Languedoc et de Guyenne, tous les titres concernant les droits du roi et de la couronne, ou pouvant servir à l'histoire. Cette mission produisit les 258 volumes qui portent à la Bibl. impériale le nom de *Collection Doat*. De nos jours, ce recueil n'aurait pas longtemps séjourné dans un ministère avant de venir prendre la place qui lui était destinée; il en fut autrement alors. Nous lisons dans le *Mém. hist. sur la Bibl. du Roy*, placé en tête du Catalogue de cette bibliothèque (p. lxxij), que la collection Doat a d'abord fait partie de celle de Colbert, et n'est entrée à la Bibliothèque du roi qu'en septembre 1732, en même temps que les autres manuscrits de l'illustre ministre. Pour comprendre ce passage, il faut se rappeler les idées que l'hérédité des charges avait établies sur la conservation des papiers d'Etat dans les archives des grandes familles; il faut se rappeler qu'en 1732, lorsque Louis XV acheta en bloc la collection Colbert, on n'avait pas encore séparé les manuscrits donnés à Colbert ou achetés par lui, de ceux dont il avait été simple dépositaire, à titre de fonctionnaire public. Et, en effet, cette distinction entre les papiers de l'homme d'Etat et ceux du particulier était à peine établie, à cette époque, et elle était encore si peu acceptée, qu'on jugea inutile de l'appliquer aux papiers de Colbert, du moment que le fils de ce ministre consentait à remettre à l'Etat, moyennant une somme de 100,000 écus, tous les documents que son père avait possédés, à quelque titre que ce fût. C'est ainsi que la collection Doat, qui appartenait bien légitimement à l'Etat, n'est entrée à la Bibliothèque du roi que sous le nom de Colbert.

sidérait comme un démembrement de la juridiction épiscopale (1) et que l'inquisiteur prenait le titre de député du Saint-Siège (2); elle était soumise au pouvoir temporel, car ce même inquisiteur, nommé par le souverain, se qualifiait conseiller du roi (3), et recevait les ordres du parlement (4).

Il faut reconnaître néanmoins que l'autorité temporelle était prépondérante. Ainsi on a vu Antoine du Prat, agissant comme légat du Pape et comme chancelier de France, créer contre les Luthériens un tribunal où l'élément laïc tenait une place considérable (5). Ainsi François I<sup>er</sup> ordonne, de sa seule autorité, la recherche des Luthériens, sacramentaires et schismatiques (6), tandis que les parlements, et notamment celui de Toulouse, règlementent par des arrêts la juridiction inquisitoriale (7). En pouvait-il être autrement, du reste, alors que la non-résidence des évêques dans leurs diocèses était un abus invétéré (8), et que les rois très chrétiens, en disposant selon leur bon plaisir d'un grand nombre de fonctions ecclésiastiques, semblaient aspirer comme Henri VIII à l'exercice des deux puissances (9).

(1) Cfr. J. J. Percin, *Monumenta conventus Tolosani, ordinis fratrum Prædicatorum primi*, etc. Inquisitio, p. 95, col. 1, et p. 104, col. 1. — C'est comme une extension exorbitante de la juridiction ecclésiastique que les parlements de France, qui étaient parvenus à annihiler l'ancienne autorité des tribunaux d'Inquisition, revinrent à la charge contre eux, quand la Réforme eut ranimé leur existence. Voyez les recueils de Remontrances à la Bibl. impériale, fonds du Puy, nos 285 et 727, et spécialement la Remontrance du parlement de Paris, en date du 16 octobre 1555, au sujet des lettres-patentes de mars 1554. (v. s.)

(2) Voy. ci-dessous la formule initiale de la pièce qui fait le sujet de cet article.

(3) Cfr. ci-dessous le brevet d'inquisiteur pour frère Vidal de Bécenis et la formule initiale de notre pièce. — Voy. aussi Percin, *ut supra*, p. 104, col. 2; Fontanon, *Edicts et Ordonnances*, t. IV, p. 1014.

(4) Cfr. Lafaille, *Ann. de Toulouse*, t. II, p. 120; Percin, *ut supra*; Coll. Doat *Albigeois*, vol. 35, fol. 201; *Bulletin de l'Hist. du Prot. fr.*, p. 329.

(5) Cfr. *Bullet. de l'Hist. du Prot. fr.*, p. 328 et suiv.; Coll. Doat, vol. cité, fol. 198.

(6) Cfr. P. Guénois, *Gr. conf. des Ordonnances*, édit. de 1678, t. I, p. 110 et suiv.; dom Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. V, pr., p. 102, col. 2; Coll. Doat, l. c.; Percin, *ut supra*.

(7) Cfr. Coll. Doat, vol. cité, fol. 499 et suiv.; Percin, l. c.

(8) Sur l'établissement de la Réforme en Languedoc, voyez l'ouvrage de dom Vaissette, précité, t. V, p. 133 et suiv.

(9) On ne lira peut-être pas sans intérêt les réflexions suivantes, qui montrent avec quelle adresse les légistes travaillaient contre la juridiction ecclésiastique : « D'après le droit canon, dit un ancien jurisconsulte, l'Evêque diocésain et le Juge ecclésiastique ont seuls droit de cognoistre du crime d'hérésie... Toutefois les rois de France ont ordonné que les cours souveraines, bailliés, sénéchaux et

J'ai trouvé quelques renseignements sur l'auteur de notre pièce, frère Vidal de Bécanis. Il était, en 1540, docteur de l'Académie de Toulouse (1). Voici les lettres-patentes qui le nomment inquisiteur :

« François, etc. A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Salut.

« Sçavoir faisons que, pour le bon rapport que faict nous a esté de la personne de nostre cher et bien amé, frère Vidal de Bécanis, docteur en la Sainte Théologie et provincial de la province de Tholouze, de l'ordre des frères prescheurs, du couvent de Marciac..... à icelluy, pour ces causes..... avons, à la nomination de nostre cher et bien amé, le général dud. ordre, donné et octroyé..... par ces présentes, l'office d'inquisiteur général de la Foy en nostre royaume, au siège de Tholouze, que souloit tenir et exercer par cy-devant frère Raymond Gursin, vaccant à présent par son trespas ou autrement.

« Si donnons en mandement, par cesd. présentes, à noz amez et féaulx gens de nostre parlement de Tholouze que, dud. Bécanis prins et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, icelluy mectent et instituent ou facent mectre et instituer, de par nous, en possession et saisine dud office.....

« Mandons en oultre à noz amez et féaulx les trésoriers de France que, par nostre recepveur ordinaire de Tholouze ou aultre qui les gaiges aud. office appartenans a accoustumé de payer, ilz les facent doresnavant payer.... aud. de Bécanis, par chacun an.....

« En tesmoing de ce nous avons faict mectre nostre scel à cesd. présentes. Donné à Cremieu, le XI<sup>e</sup> jour de Mars, l'an de grâce M.V<sup>e</sup>.XXXV (2), et de nostre règne le XXII<sup>e</sup>. Ainsi signé, sur le reply : Par le Roy, Breton; et scellé à double queue de cire jaulne (3). »

Vidal ou Vital de Bécanis ne garda pas longtemps sa place. Dès l'an 1536, elle était remplie par un certain Louis de Rochète, qui apostasia peu après

présidiaux auroient cognoissance dud. crime, pour bonnes et justes considérations; n'ostant du tout la cognoissance aux Prélats, mais voulant retrancher entièrement les sources d'hérésie, et punir rigoureusement les prévenus et convaincus dud. crime. A quoy les Juges ecclésiastiques n'eussent peu satisfaire, s'ils n'eussent esté assistez des Juges temporels et séculiers, pour la grande multitude qui s'estoit lors eslevée, et pullule encores pour le jourd'huy. » (*Gr. conf. des Ordonnances*, édit. précitée, t. I, p. 111, note de P. Guénois.)

(1) Percin, *Monumenta*, etc. De Academia Tolosana, p. 197, col. 2.

(2) 1536, nouv. style.

(3) Bibl. imp., fonds franç., n° 9729<sup>b</sup>, recueil intitulé : *Lectres de justice en chancellerie, avec aultres coll' gées de diverses matières*, [par Berthier, de Lyon?] pi. 175.

et fut brûlé vif à Toulouse, le 10 septembre 1538 (1). Bécanis rentra alors dans ses fonctions, par ordre de François I<sup>er</sup> (2), et il les exerça jusqu'en 1553, suivant l'auteur des *Monumenta conventus Tolosani*, et, suivant un anonyme, annotateur des *Monumenta*, jusqu'en 1547 seulement (3).

Il serait important de savoir l'époque précise où Bécanis cessa d'être inquisiteur à Toulouse; malheureusement nous ignorons sur quelle autorité se fonde l'anonyme pour corriger les *Monumenta*, et, quant à ce recueil, on va voir qu'il ne mérite pas toute confiance. Mais avant cette discussion, quelques mots sur la seconde partie de notre document.

C'est un véritable *Index librorum prohibitorum*, rédigé sans beaucoup d'ordre, comme l'étaient les premiers Index, et ayant une grande ressemblance avec le plus ancien de ceux que la Sorbonne a publiés (4). Le catalogue des livres est suivi d'une liste des chansons prohibées, puis vient la date, qui appelle toute notre attention. J'en reproduis ici la teneur et la forme : *donné à Tholose, le . . . . . l'an mil cinq cens quarante*

Il est indubitable que Percin a eu notre document sous les yeux; il en donne une analyse et il en a transcrit les premiers mots dans son ouvrage. « C'était, ajoute-t-il, une ordonnance imprimée, datée de Toulouse, l'an 1540 (5). » Le fait de l'impression, confirmé par Doat (6), me paraît certain; mais la date ne résiste pas à la critique. Parmi les livres prohibés, nous remarquons, en effet, *Les actes de la journée impériale*, qui ne sont autre chose qu'un compte-rendu de la conférence de Ratisbonne, tenue en 1544. La première édition de ce livre est de l'an 1542 (7), ainsi l'ordonnance de Vidal de Bécanis ne saurait être de l'année 1540. Cette fausse date s'explique d'une manière très simple : on n'aura pas fait attention que l'imprimeur a laissé, pour le complément du nombre des années, un espace blanc à la fin de la

(1) Cfr. Percin, *Monumenta*, etc. Historia, sæc. IV, p. 110. col. 1; Lafaille, *Ann. de Toulouse*, t. II, p. 108 et suiv.; Dom Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. V, p. 148.

(2) Percin, *Monumenta*, etc. ut supra.

(3) Voy. à la Bibl. imp. l'exemplaire des *Monumenta* de Percin, coté L 20 c, Inquisitio, p. 110, col. 2. — D'après l'annotateur anonyme, Bécanis aurait été remplacé, en 1547, par F. Spiritus Roterus qui déjà avait été inquisiteur.

(4) *Catalogus librorum visitatorum et qualificatorum per facultatem Theologiæ Parisiensis, a festo Nativitatis Dominicæ, anno Domini 1542, ad secundum diem Martii ejusdem anni* (mars 1543, nouv. style), *ad postulationem curiæ Parliamenti*. (Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, part. I, p. 134.)

(5) *Monumenta*, etc. Inquisitio, p. 104, col. 2.

(6) Vol. 35 cité, fol. 213 verso.

(7) Voy. ci-dessous le catalogue des livres, n° 43.

ligne, de même qu'il en a réservé un, dans le texte, pour l'inscription du mois et du quantième.

Après avoir détruit, essayons de reconstruire, et voyons s'il est possible de resserrer la publication de notre document dans un espace plus étroit que les huit années comprises entre 1541 et 1550.

En rapprochant les corrections manuscrites, dont j'ai parlé (1), de ce que dit Percin, concernant les nombreux procès intentés vers 1540, par l'inquisiteur de Toulouse (2), on se sent une préférence pour la date de 1542. Ces nombreux procès ne concerneraient-ils point les cinq cents nouveaux chrétiens, signalés dans le document que nous publions (3)? Les réformés devaient être grandement surveillés vers cette époque, car une ordonnance royale, en date du 1<sup>er</sup> juin 1540, prescrit « aux officiers des cours souveraines, aux baillis, aux sénéchaux et à leurs lieutenants de poursuivre, concurremment avec les juges ecclésiastiques et les inquisiteurs, les hérétiques et leurs adhérents (4), » et une commission, adressée par François I<sup>er</sup> au parlement de Toulouse, le 29 août 1542, charge les mêmes fonctionnaires, dans le Languedoc, ainsi que les dignitaires ecclésiastiques, « de procéder vigoureusement et sans déport à l'extermination des hérétiques, qui ne cessent de s'accroître(5). »

L'objection que l'édit pour la censure des livres n'a paru qu'en décembre 1547 (6) semble d'ailleurs sans force. On sait très bien que la recherche et la condamnation des livres hérétiques ou taxés d'hérésie n'étaient pas choses nouvelles au seizième siècle (7), et qu'il suffit, en 1542, d'un arrêt du Parlement de Paris pour que la Sorbonne dressât le catalogue des

(1) P. 359, note 3.

(2) Quo tempore [scil. anno 1540,] plurimos processus coram tribunali inquisitoris lego in Annalibus Tolosæ manuscriptis, quos transcribere mihi visum est inutile. (*Inquisitio*, p. 104, col. 2.)

(3) Déjà, en 1532, le parlement de Toulouse avait fait arrêter un grand nombre de réformés; l'inquisiteur avait procédé contre eux et en avait fait ajourner, par cri public, trente-deux qui s'étaient absentés. (Dom Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. V, p. 133.) Mais je ne trouve, ni dans l'ouvrage que je viens de citer, ni ailleurs, aucune mention qui se rapporte aux cinq cents nouveaux chrétiens, ajournés par l'ordonnance de Vidal de Bécenis.

(4) Fontanon, *Edicts et Ordonnances*, t. IV, p. 4031.

(5) Dom Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. V, preuves, p. 102. — Voy. encore, relativement aux persécutions dirigées contre les luthériens, l'arrêt du parlement de Toulouse en date du 21 avril 1540. (*Bulletin de l'Hist. du prot. fr.*, p. 354)

(6) Fontanon, *Edicts et Ordonnances*, t. IV, p. 1129.

(7) Ce serait peut-être ici le lieu de discuter la forme primitive des Index de la cour de Rome, mais on m'assure que cette question a été traitée par G.-Ch. Bohnstedt dans son *Index generalis*, ouvrage que je n'ai pu me procurer à Paris. Je me



livres qu'elle avait condamnés (1). Pourquoi le parlement de Toulouse n'aurait-il pas rendu, à même fin et vers le même temps, un arrêt tout semblable ?

Voilà ce qu'on pourrait dire en faveur de la date de 1542. J'ometts à dessein la preuve résultant de ce qu'un synode, tenu à Toulouse en 1530 (2), aurait défendu la vente des livres dans le diocèse, avant leur examen par l'archevêque et l'inquisiteur (3). C'est encore une erreur de Percin, qui attribue à l'archevêque Jean d'Orléans une décision prise, en 1590 seulement, par François de Joyeuse (4).

Quelque intéressant que puisse être notre Index, soit pour sa rareté, soit pour ce qu'il apprend sur l'histoire de l'imprimerie, du commerce des livres et des progrès de la Réforme, j'aurais moins insisté sur la date de 1542, si elle ne m'avait aidé à présenter des éclaircissements que je crois utiles. Mon sentiment, je l'avoue, n'est pas favorable à cette date. Je préfère l'une des années 1548 ou 1549, parce que l'édit de décembre 1547 me paraît seul expliquer naturellement l'objet principal de l'ordonnance inquisitoriale et le ton impératif qui y règne (5).

borne donc à énoncer mes doutes sur cette assertion de Reimmann, reproduite par Peignot, dans son *Dict. des livres condamnés au feu* (t. I, p. 256), que le plus ancien Index romain parut à Venise, en 1543, sous ce titre : *Index generalis scriptorum interdictorum*. La bulle relative aux permis d'imprimer a été publiée, en vertu d'un décret de la dixième session du concile de Latran, le 4 mai 1515 ; comment croire que, depuis cette année jusqu'en 1543, alors que la presse protestante était si active, aucun Index n'ait paru ?

(1) Voy. l'arrêt, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1542, dans la *Gr. conf. des ordonn.* de Guénois, t. I, p. 111, à la note, et t. II, p. 1084, à la note. — J'ai donné p. 359, note 4, le titre de ce premier catalogue de la Sorbonne.

(2) *Gallia christiana*, edit. noviss., t. XIII, p. 55, col. 1.

(3) Percin, *Monumenta*, etc. Inquisitio, p. 104, col. 1.

(4) Cfr. *Statuta synodalia civitatis et diocesis Tholosane, ... impressa Tholose, anno Domini millesimo quingentesimo XXXI, et die XIX Maii*, in-4°, goth., à la bibl. Sainte-Geneviève, C 2. 331 ; *Anciens statuts synodaux de la cité et diocèse de Tolose*, suivis de ceux de l'archevêque Fr. de Joyeuse. Tolose, 1597, in-8°, à la Bibl. imp. B. 1556.

(5) Ce ne fut également que depuis l'édit de décembre 1547 que l'inquisiteur demanda aux consuls des villes du Languedoc le serment suivant : « Nous consuls promettons de maintenir la Sainte Foy catholique et aussy, de tout nostre pouvoir, poursuivre les hérétiques diffamés et suspectz de hérésie, et ycenlx, s'ilz viennent à nostre cognoyssance, dénoncer à Monsieur l'Inquisiteur et à sa court. — Aussy juroms que en nostre compagnie et conseilz ne seront sciemment par nous appelés ou admis aulcungz diffamés. — Aussy juroms que, à la fin de nostre régime, par nous ne sera elleu ou nommé pour estre consul aulcun hérétique diffamé ou suspect dud. crime. — Juroms aussy que, par tout le temps de nostre ré-

On me trouvera, j'espère, sobre d'annotations sur l'Index. J'avais pensé d'abord à donner, sous le nom de chaque auteur, une liste des éditions *princeps* de ses ouvrages, et dans cette intention, j'avais commencé à dépouiller le Catalogue des imprimés de la Bibliothèque impériale, la *Bibliotheca Bodleiana*, la *Bibliotheca Telleriana*, et le Manuel du libraire de M. Brunet. J'ai abandonné ce travail, que rien ne m'obligeait à faire et qui menaçait de prendre des proportions énormes. D'ailleurs il aurait toujours été incomplet, faute de pouvoir me procurer divers ouvrages publiés en Allemagne, tels que les *Antiqua literarum monumenta, autographa Lutheri aliorumque celebriorum virorum, ab anno 1517 usque ad annum 1546*, par Herm. Vonder Hardt, et l'*Index generalis* de Bohnstedt.

J'ai fait grand usage de la *Collectio judiciorum de novis erroribus*, par Du Plessis d'Argentré; j'aurais pu toutefois la mettre encore plus à contribution. Les lecteurs qui voudraient approfondir les questions de dogme trouveront dans cet ouvrage la censure de la plupart des auteurs et des livres mentionnés dans notre Index; je le dis ici une fois pour toutes.

Laissons maintenant parler l'inquisiteur.

Frère Vidal de Bécanis, de l'ordre des Prescheurs, docteur en Sainte Théologie, provincial de la province tholosaine, conseiller du Roy, nostre sire, de la dampnée et mauvaïse hérésie général inquisiteur en tout le royaume de France, par le Sainct Siège apostolique et auctorité royalle spécialement député, en Tholose communément résident, A tous prestres, curés, vicayres, elerez soluts ou autres sur ce requis, Salut.

Nous vous mandons et commandons, sur peine d'excommuniement et de vingt-cinq mares d'or au Roy, nostre sire, et à la prosécution des hérétiques applicquer, que, à la requeste du procureur du Roy, vous admonestez péremptoirement, par toute perfection (*sic*) et [sans] delay, tous et chascungs personaiges, de quel estat et condition que soyent, sur peine d'excommuniement et d'estre attainetz et convaincus du crisme de hérésie, que, dans quatre jours après la publication des présentes, ayent à venir dire et révéller, pardevant le commissaire à

gime, observaroms de tout nostre pouvoir [et] feroms observer les libertés et privilèges donnés à l'office de la Sainte Inquisition et officiers d'icelle. — Juroms aussy que, en toutes chouses concernantes l'office de la Sainte Inquisition et poursuite des hérétiques, donnerons ayde et secours à Monsieur l'Inquisiteur et aux officiers de sa court, quant par iceulx seroms requis. — Et ainsi le juroms et promettons. — [Anno] 1549. (Coll. Doat, vol. 35, fol. 204 recto. Extr. d'une copie en parchemin trouvée aux archives de l'Inquisition en la cité de Carcassonne, etc.)

ce par nous commys et député et en nostre maison de la Sainte Inquisition, s'ilz seavent auleungs personaiges, de quel estat et religion ou condition qu'ilz soyent, du rolle des cinq cens nouveaux chrestiens de Tholose;

Item, qui, depuis trois ans ença, ayent eu ny tenu aucungs des livres, cayers, œuvres, sermons, commentaires, traductions, chansons spirituelles ou noëlz cy-dessoubz escriptz et insérés, et des aucteurs ou imprimeurs iey-dessoubz nommez et spécifiez;

Item, qui seauroit aucun librayre ou aultre personne, de quelque estat [ou] condition qu'il soit, qui, depuis ledit temps, auroit eu, vendu ou achepté, imprimé ou faict imprimer, relié ou faict relievre auleung desdictz livres spécifiez et nommez cy-après.

Item. Admonestez tous et chascungs, les personnes, de quel estat et condition qu'il soi[en]t, que, dans ledit delay de quatre jours, s'ilz ont auleungs desdictz livres, ayent yceulx apporter ou envoyer pardevant nous ou nostredict commissaire, sur ladiete peine d'excommunication, et, passé ledict delay, estre tenuz pour convaineuz et attainctz dudict crime de hérésie, comme faulseurs des hérétiques; déclarant, en vertu des présentes, tous seavantz consentantz et non révellans [subjects] d'avoir encouru, dès à présent comme pour lors, passé ledit delay, lesdictes peines, sur lesquelles mandons et commandons à tous féaulx chrestiens que à vous, en ce faisant, soit obéy.

Et voulons les présentes estre leues, publiées et exécutées partout, sans lettres de *pareatis*, insinuation ni aultre empeschement quelconques.

## DÉPÊCHE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ANGLETERRE

A L'AMBASSADEUR DE LA REINE ELISABETH A PARIS.

SUR LA SAINT-BARTHÉLEMY.

1572.

M. G. Masson, qui nous avait promis des documents provenant du *British Museum* (V. p. 5 et 66), nous communique la dépêche adressée le 41 septembre 1572 par le Secrétaire d'État de la Reine Élisabeth à l'Ambassadeur d'Angleterre, à Paris. Sir Henry Ellis, conservateur en chef des imprimés du *Museum*, apprécié pour ses intéressantes publications historiques, avait déjà fait connaître cette lettre dans les *Original letters illustrative of English history*, (3d series, London, 1846, vol. 3, p. 377).

On sait, par les historiens anglais et par le récit même de l'ambassadeur de France à Londres, Lamothe-Fénelon, quelle impression d'horreur y produisit la nouvelle du massacre de Paris, quelle morne et glaciale réception fut faite par la cour au représentant de Charles IX. « Il n'y eut jamais, dit Hume, d'appareil plus terrible et plus émouvant que celui de la solennité de cette audience. Une sombre tristesse était peinte sur tous les visages; le silence profond de la nuit semblait régner dans tous les appartements de la reine. Les seigneurs et les dames de la cour, en longs habits de deuil, laissèrent passer l'ambassadeur au milieu d'eux sans le saluer, sans l'honorer d'un regard. »

La lettre de sir Thomas Smith rend bien compte des sentiments de stupéfaction, d'épouvante, d'inquiétude que l'on éprouva en Angleterre. Elle renferme des traits remarquables sur ce pays où « *ni la piété, ni la justice* (1) « ne retiennent ni n'arrêtent la méchanceté et la fureur d'une populace turbulente, » sur ce roi qui décime son royaume, et le prive « de tant de capitaines illustres, de tant de braves soldats, d'hommes si sages et si vaillants. » En même temps, cet étonnement de voir condamner et occire les gens sans jugement (*cur inaudita causa*), cet esprit de légalité, puis ces citations grecques et latines, voilà bien le caractère anglais, voilà bien les hommes d'État et les *scholars* de la Grande-Bretagne, tels qu'ils se montraient déjà et se montrent encore aujourd'hui.

M. Masson a laissé au texte l'orthographe du temps et l'a accompagné d'une traduction. Nous donnons l'un et l'autre.

SIR THOMAS SMITH, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA REINE ELISABETH,

A SIR FRANCIS WALSHINGHAM, AMBASSADEUR EN FRANCE.

MONSIEUR, cet événement en France nous semble si étrange et si inattendu que nous ne savons qu'en dire. Quant à l'excuse qu'on en donne, elle est *tam παράδοξα* que nous ne savons qu'en penser. Quoi qu'il en soit, c'est une affaire extrê-

SIR THOMAS SMITH TO SIR FRANCIS WALSHINGHAM.

(Ms. Col o . Vesp., F. 6. fo<sup>l</sup>. 130. orig.)

Sir, this accident in France semeth to us so straunge, and beyönd all expectacion, that we cannot tell what to saie to it. And the excuse *tam παράδοξα* that we wote not what to think of it. The mater apereth all maner

(1) Allusion sanglante à la devise de Charles IX, qui était précisément ces deux mots : PIÉTÉ ET JUSTICE.

mement déplorable. On ne conçoit pas que le Roi se soit si soudainement et en un seul jour privé lui et son royaume de tant de capitaines illustres, de braves soldats, d'hommes si sages et si vaillants. S'ils n'étaient pas coupables de ce qu'on leur attribue, la catastrophe a été déplorable; s'ils l'étaient, *cur inaudita causa damnati ac cæsi?* Dans des mesures si soudaines et si extrêmes, *cita sed sera pœnitentia solet sequi*; en supposant que la mesure dont je parle ait été soudaine et non pas préméditée; s'il y a eu préméditation, l'infamie en est d'autant plus grande. Vous voyez ainsi ce que tous les particuliers pensent de cette affaire. Je suis bien aise qu'au milieu de ces tumultes et de ces proscriptions cruelles vous ayez pu échapper, vous et les jeunes gens qui sont là avec vous; j'aime à voir aussi que le Roi ait eu tant de pitié et de souci d'une nation naguère étroitement unie avec lui. Cependant nous disons ici que la personne envoyée par Mylord le Chambellan pour servir de gouverneur au jeune Lord Wharton, doit avoir été tuée. Cet homme n'était arrivé que la veille; il ne connaissait, hélas! qui que ce fût, et il ne pouvait être entré dans aucun complot.

---

of waies very lamentable. The king so sodenly and in one day to have despoyled him self and his realme of so many notable capitaines, so many brave soldiars, so wise and so valiant men. And if they were unguilty of that which is in word laid to them, yt is most pitifull. Yf they were giltie, *cur inaudita causa damnati ac cæsi?* In suche sodeine and extreame dealings *cita sed sera pœnitentia solet sequi*. Yf yet it were sodein, and not of long tyme premeditate before; and if so, then the worse, and more infamous. Thus yow see what privately eny man may think of the fact. I am glad yet in these tumultes, and cruell proscriptions that yow did escape, and the yong gentlemen that be there with yow; and that the king had so great pitie and care of our nation so lately w<sup>th</sup> streight amitie confederate unto him. Yet we here saie, that he that was sent by my Lord Chamberlayn to be scholemaster to the yong Lord Wharton, being but com the daie before, was then slaine. Alas he was acquainted with no body, nor could be parte taker of eny evill dealing.

Vous vous imaginerez facilement la crainte et l'inquiétude de ceux ici qui ont de leurs enfants à Paris. Mylady Lane, par exemple, supplie instamment que son fils lui soit renvoyé en sûreté avec autant de diligence que faire se pourra. Et vous seriez plus tranquille et déchargé d'une grande cause d'anxiété, si vous vouliez renvoyer en Angleterre Mylady votre épouse, votre fille et tous ceux des vôtres dont vous pouvez vous passer, jusqu'à ce que cette rage et tempête soit un peu apaisée.

Vous ne sauriez croire combien nous désirons apprendre quelle sera la fin de ces troubles; s'ils s'étendent ou se sont étendus dans le reste de la France, ou s'ils s'arrêteront à Paris.

Nos marchands ont peur maintenant de se rendre en France, et qui pourrait les en blâmer? Qui voudrait s'aventurer dans un pays où tant de liberté est accordée aux soldats, et où *nec pietas nec justitia* ne retiennent ni n'arrêtent la méchanceté et la fureur d'une populace turbulente! On a touché quelque chose de ce sujet à M. de la Motte [Fénelon]. La vengeance se prépare, comme vous le savez, et la nou-

How fearfull, and carefull, the mothers and parents that be here be of such yong gentlemen as be there, you may easely ges, by my Lady Lane, who prayeth very earnestly, that his son might be saufely sent home, w<sup>t</sup> as nich spede as may be. And if my Ladie yo<sup>r</sup> wief w<sup>t</sup> yo<sup>r</sup> daughter, and the rest of such as yow may spare, were sent away home, untill this rage and tempest were somewhat more apeasid, you should be the quieter, and dis-bourdened of nich of your care.

Yow will not think how nich we are desirous to here what end these troubles will have; whether it raungeth further into all Fraunce, or it did, or will cease there at Paris.

Our marchaunts be afraid now to go into Fraunce; and who can blame? who wolde, where such liberty is geven to soldiars, and where *nec pietas nec justitia* doth restreyne and kepe back the unruly malice and sworde of the raging populace. Mons<sup>r</sup> de La Motte is somewhat spoken to in this

velle crainte que nous avons conçue a fait presque cesser notre trafic avec Rouen et d'autres villes de France. Il n'y a personne en Angleterre qui en soit aussi peiné que moi, et sous bien des rapports j'ai le plus grand sujet de l'être. Adieu. De Woodstock, le xi de septembre 1572.

Mylady Lane a envoyé par votre domestique xxx livres en or pour payer les dettes de son fils et les frais de son retour. Je demeure

Toujours vôtre

*T. SMITH.*

Je vous remercie de tout mon cœur pour votre livre contenant l'histoire des derniers troubles en France. Mais hélas! qui décrira maintenant comme elles devraient l'être ces trahisons et cruautés plus barbares que jamais ne le furent celles des Scythes! Mylord le Trésorier et moi nous avons plus d'une fois ou deux prié Sa Majesté d'autoriser votre retour; la permission a été accordée, puis révoquée soudainement. Vos lettres de rappel étaient écrites, puis de suite retirées. Il faut, je le vois, que vous patientiez un peu; mais j'espère que ce ne sera pas pour longtemps.

mater. And now the vintage as you know is at hand, and our trafique into Roan and other places in France is almost laid downe with this new feare. Yt greveth no man in England so mich as me, and in dede I have in som respects the greatest cawse. Fare ye well. From Woodstock, the XI<sup>th</sup> of September 1572.

My Lady Lane hath sent by yo<sup>r</sup> man XXX<sup>li</sup> in gold to pay hir sons detts there and charges in comyng home.

Yo<sup>r</sup> allwais assurid

*T. SMITH.*

I most hartely thank yow for yo<sup>r</sup> booke of the storje of the passid trobles in Fraunce, but helas who shall now worthely write of these new treasons and cruelties more barbarous then ever the Scithians used. Both my L. Treasurer and I have bene more then ones or twies suter to her Matie for yo<sup>r</sup> comyng home, and somtyme we had it grawntid, but streight revokid; the lettres faier written, and immediatly callid back. Ye must I se enduer for a tyme, but I trust it shall not be long.

**LETTRES DE L'AMIRAL DE COLIGNY ET DE SA FAMILLE.  
1572.**

Voici la communication de M. J. Bonnet que nous annonçons la dernière fois (p. 276) :

*A Monsieur le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Clarens, 20 décembre 1852.

Monsieur,

Permettez-moi de vous offrir pour votre excellent *Bulletin* quelques pièces inédites que j'ai recueillies dans les Archives de Berne et de Bâle.

Ces pièces vous paraîtront, je l'espère, dignes d'intérêt ; car elles se rapportent à l'histoire de la noble et malheureuse famille de Coligny, après la Saint-Barthélemy.

La plupart des membres de cette famille infortunée se trouvaient, lors de la nuit funèbre du 24 août 1572, à Châtillon-sur-Loing, résidence ordinaire de l'amiral. C'était Jacqueline d'Entremont, seconde femme de l'amiral, âme virile, à la hauteur des luttes et des dévouements antiques, et comme elle se nommait elle-même, *la Marcia de ce nouveau Caton*. Auprès d'elle étaient réunis deux des fils de l'amiral, François de Châtillon et Charles d'Andelot ; Guy de Laval, son neveu ; Louise de Coligny sa fille, veuve deux fois prédestinée de ce jeune Téligny, que la fureur des bourreaux épargna un moment, « tant il estoit de douce nature, » et du glorieux fondateur de la liberté des Pays-Bas, Guillaume de Nassau. Ces illustres proscrits quittèrent Châtillon à la nouvelle des massacres de Paris, et allèrent chercher un asile, au delà des monts, en Suisse et en Savoie.

Les enfants de l'amiral trouvèrent la plus généreuse protection auprès des seigneurs de Berne et de Bâle. L'Eglise française de cette dernière ville, une des plus anciennes du Refuge, dut son origine à la présence et aux sollicitations de ces nobles exilés. La veuve de l'amiral eut un sort moins heureux : arrêtée aux frontières de la Savoie, sa patrie, par ordre du duc Emmanuel Philibert, emprisonnée successivement dans les châteaux de Turin et de Nice, elle expia par une captivité qui ne devait se terminer qu'à sa mort, en 1599, l'honneur de porter le nom de Coligny, et le malheur de survivre à cette grande victime.

Tels sont les événements auxquels se rapportent les différentes pièces que je crois devoir vous offrir. Celle qui les précède, emprunte à sa date un intérêt douloureux : c'est la dernière lettre de l'amiral de Coligny à sa femme, écrite de la cour, quelques jours... avant sa mort !

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes sentiments tout dévoués.

JULES BONNET.



## DERNIÈRE LETTRE DE L'AMIRAL DE COLIGNY

## A sa femme (1).

Mamie, je vous faict ce mot de lettre pour vous advertir que ce jourdhuy les nopces de madame sœur du Roy et du Roy de Navarre ont esté faictes. Il ce passera trois ou quatre jours à faire festins, masques et combacts. Après cela le Roy m'a assureé et promys de donner quelques jours pour donner ordre à plusieurs plaintes qui se font en divers endroits de ce royaulme de l'infraction de l'édiet à quoy il est bien raisonnable que je m'anploie, aultant qu'il sera en moy possible, et encores que j'aye infiniment envye de vous veoir, sy auroys grant regret, et croy qu'aussy auriez vous si je faillois à m'employer en tel affaire de tout mon povoir. Mais cela ne retardera pas tant le partement de ceste ville que je ne pense que la Cour en deslogera au commencement de la semaine prochaine. Si je ne regardois que mon contantement j'aurois bien plus de plaisir de vous aller veoir que je nay d'estre en ceste court, pour beaucoup de raisons que je vous diray. Mais il fault avoir plus d'esgard au public qu'au particulier. J'ay plusieurs aultres choses que j'ay à vous dire, quand je vous pourré veoir, de quoy j'ay si bonne envie qu'il ne fault pas que vous pensiez que je perde jour ny heure. Ce qui me reste à vous dire, c'est qu'il estoit aujourdhuy quatre heures après midy quant la messe de la mariée c'est dicte. Cependant Le Roy de Navarre c'est promené en une court avecques tous ceulx de la Religion qui l'accompagnoient. Il s'est passé plusieurs petites particularités que je remettre à vous conter, mais que je vous veoie. Et cependant je pry nostre Seigneur, ma fille, ma mie, vous avoir en sa sainte garde et protection. De Paris ce 18 d'Aoust 1572.

Mandez-moy comme ce porte le petit ou petite.

Il y a trois jours que j'ay eu de la colique partie venteuse, partie graveleuse. Mais grâces à Dieu, elle ne m'a pas duré plus de huit ou dix heures, et maintenant je ne m'en resens nullement, grâces à Dieu, et vous assureeré que je ne feré pas grand presse à tous ces festins et combats qui se feront ces jours.

Vostre bien bon mari et amy

CHASTILLON.

(1) Cette lettre a été publiée, mais fort inexactement, dans les *Mémoires de la France sous Charles IX*, tome 1, p. 190, et dans la *Vie de l'amiral de Coligny*, p. 100. Nous la reproduisons ici, avec une scrupuleuse fidélité, d'après l'original autographe conserve dans la belle collection de M. Henri Trouchin, à Genève.

## I.

FRANÇ. DE CHASTILLON ET CH. D'ANDELOT

**A Messieurs les Advoyer et Conseil de Berne.**

Messeigneurs, nous avons receu la lettre qu'il a pleu à vos Excellences nous escrire, et par icelle cognu ce dont ne doutions aucunement touchant la compassion qu'elles ont de tous pauvres désolés et souffreteux; mais par espécial combien elles sont touchées du sentiment de nostre grande calamité, avec la promesse de nous faire tous les plaisirs qui seront en leur puissance, chose de singulière consolation en nostre adversité non pareille, et de quoy très humblement nous les remercions, les supplians en oultre vouloir tousjours avoir devant les yeux, combien c'est chose louable et présente à Dieu que les respubliques chrestiennes, et mesmement la vostre qui est entre toutes la plus florissante, renommée et puissante, embrassent à bon escient la cause des affligés et calamiteux, et encores plus estroitement celle de pauvres pupilles bannis de leur patrie, spoliés de tous leurs biens et opprésés de toutes misères, non pour faute aucune par eux commise, ains seulement pour estre enfant d'un père tel que vos excellences l'ont pu assez connoistre, lequel tant qu'il a vescu en ce monde, a esté autant et plus affectionné que nul autre au maintien des Eglises françaises et au bien de vostre estat, et sous l'assurance que telles considérations, et aultres beaucoup meilleures et plus importantes, sont continuellement en vos pensées, Messeigneurs, nous confiant aussy de vostre charitable et chrestienne affection, de vostre naturelle bonté et libérale promesse, n'avons aucunement douté que vos Excellences ne nous accordent volontairement certaine requeste, pour laquelle en toute humilité et révérence présenter à icelles, nous despescherons homme exprès au temps qu'elles se trouveront preste d'y entendre, et lequel nous les supplions très humblement nous vouloir assigner, afin que par vostre moyen et très affectionnée recommandation, il plaise au Roy nous laisser la jouissance libre de si peu de biens qui nous avoyent esté délaissés par le décès de défuncts nos père et mère, et à madame de Thelligny nostre seur, ce qui lui peut appartenir par la mort de monsieur de Thelligny, son mari, sans que pour cet effect soyons aucunement contraints nous départir des terres et pays de vostre obéissance, et aultres de messeigneurs vos confédérés, à quoy nous supplions très humblement vos Excellences se laisser encore da-

vantage esmouvoir et persuader, en considération de nostre aage et innocence, joint que par cy devant il a plue au Roy par une lettre qu'il a escriite à madame l'admiralle nostre belle-mère, déclarer qu'il n'a eu aultre intention en la saisie de nos biens, que pour la conservation de nostre droit, ne voulant que portions et souffrions auleunement pour nostre père, et promettant se montrer tousjours envers nous bon protecteur, prince élément et débonnaire, vivans et nous contenans doucement, comme espérons faire, sous la naturelle obéissance que luy devons, ainsi que vos dites Excellences pourront voir, s'il leur plaist, par la copie de ladite lettre cy enclose. En quoy, messeigneurs, vos Excellences feront un œuvre vrayment digne de leur grandeur, et conserveront de pauvres pupilles qui seront toute leur vie desdiés à votre service, et prieront à jamais le Dieu tout-puissant, Messeigneurs, pour le maintien et accroissement de vostre estat, à l'avancement de sa gloire et rétablissement de son service.

De Basle, ce 9<sup>e</sup> mars 1573.

Vos très humbles et très obéissans serviteurs,

CHASTILLON.

ANDELOT.

## II.

### Des mêmes aux mêmes.

Messeigneurs, depuis nostre lettre escripte, nous avons eu certain advisement de la nouvelle affliction de madame l'admiralle, laquelle nous aimons et recevons comme notre propre mère, selon les occasions qu'elle nous en a tousjours données par sa grande débonnairété et affection maternelle envers nous, outre l'obéissance et singulière amitié qu'elle a tousjours portée à Feu monsieur l'amiral nostre père, duquel aussi l'intention et commandement exprès a esté de la tenir et respecter comme nostre vraye et naturelle mère. Ceste affliction, messeigneurs, nous tousse si vivement, qu'avons prié monsieur Le Gresle, notre précepteur, se transporter par devers vos Excellences, pour les supplier très humblement avec la présente, au nom de Dieu, et par la commune charité chrétienne de laquelle vostre république est sur toutes aultres recommandée, qu'il leur plaise le plus tost que faire se pourra, dépescher quelqu'un des vostres à son Altesse pour la délivrance de cette pauvre dame nostre mère, laquelle ne peut estre molestée ne recherchée aucunement que pour le seul fait de la

religion, laquelle elle a si estroitement embrassée, que nous attendons d'elle une souffrance de tous tourmens, voire d'une mort cruelle et ignominieuse, plus tost qu'une abjuration et renoncement. Et d'autant que, messeigneurs, nostre dit précepteur est bien cogneu à vos Excellences, nous remettans à luy de surplus de nostre pauvre et calamiteux estat, pour en requérir d'icelles quelque bon soulagement présent envers son Altesse, nous les supplions très humblement qu'il leur plaise nous avoir tousjours et maintenir en leur protection et soin paternel, comme elles ont très bien commencé.

### III.

#### Des mêmes aux mêmes.

Nobles, puissans et magnifiques Seigneurs, par la lecture des lettres qu'il a plu à vos Excellences nous envoyer, avec les copies, tant de la requête présentée à son Altesse de la part des Gentils hommes prisonniers au château de Miolans (1), comme des lettres à vous esrites par leurs Altesses (2), nous avons ainsi que tousjours auparavant cogneu le très grand soin qu'il vous plaist continuer pour notre bien et advancement de nos affaires, de quoy très humblement mercions vos Excellences auxquelles demeurerons perpétuellement obligés, selon que le mérite tant de plaisirs, biensfaits et faveurs qu'en avons receu, et reeevons constinuellement en nostre calamité extreme, pour leur en rendre humble obéissance et service. Que si Dieu par vos moyens, nobles, puissans, et magnifiques Seigneurs, fait eeste grâce à Madame l'Amiralle d'être remise en telle liberté qu'elle mesme vous puisse témoigner le sentiment qu'elle a de pareille obligation, nous supplions cussy vos Excellences croire que la trouverez Dame bien digne pour laquelle ayez travaillé et pris tant de peine. Et quant à nostre particulier, nous espérons, cheminans tousjours, à l'exemple de nos très honoré père et oncle, en l'amour et crainte de Dieu, comme il nous en donnera la grâce, et en l'estude de la vertu, faire paroistre à vos Excellences que nous sommes les vrais Enfans d'un père qui a toute sa vie esté très affectionné au bien de l'Eglise et à la grandeur de vostre estat, bien assurés que persévèrerez à nous aimer, maintenir et dé-

(1) Les Gentilshommes qui accompagnaient la veuve de l'Amiral avaient été arrêtés avec elle, et emprisonnés dans le château de Miolans, près de Genève.

(2) Le Duc de Savoie et sa femme, Marguerite de France, princesse généreuse, qui intercédèrent vainement auprès de son époux pour obtenir la liberté de Jaqueline d'Entremont.

fendre, selon vos bontés accoutumées, et en ceste assurance baisans bien humblement les mains de vos Excellences.

Nobles, puissans et magnifiques Seigneurs, prions nostre Dieu vouloir de plus en plus accroistre sa grandeur de vostre Estat pour le soulagement des pauvres affligés et le maintien de ses Eglises.

De Basle, ce 1<sup>er</sup> aoust 1573.

Les très humbles et affectionnés Serviteurs de vos Excellences.

CHASTILLOX. ANDELOT.

#### IV.

LOUISE DE COLIGNY

**Aux mêmes.**

Nobles, puissans et magnifiques Seigneurs, d'autant que par la lettre que Madame l'Amiralle escrit à vos Excellences qu'elle a adressée à Monsieur de Bousletan pour la leur présenter, vous entendrez si vous plaist l'estat pitoiable auquel elle est, et la très humble requeste qu'elle leur fait. Je n'en ferai icy aucune redite, mais seulement je vous supplie très humblement, nobles, puissans, et magnifiques Seigneurs, qu'en continuant vostre accoutumée bonté envers la mémoire de Feu Monsieur l'Amiral mon père, et ceux qui luy ont appartenu, vous vouliez, s'il vous plaist, inclinant à la requeste de Madame l'Amirale prendre une cause si pitoiable en main, et vous rendre, s'il vous plaist, intercesseurs de sa délivrance, selon la confiance et assurance qu'elle et nous avons en vos Excellences, qu'en cela feront un œuvre vrayment digne de Princes chrestiens, et pour une famille qui de tout temps a esté nourrie en une affection singulière au bien et service de vostre estat, et qui se tiendra jamais obligée d'employer et leur vie et tous les moiens que Dieu leur donnera pour la conservation, grandeur et accroissement d'iceux, me reecommandant en cest endroit très humblement à vos bonnes grâces, et priant le Créateur,

Nobles, puissans et magnifiques Seigneurs, qu'il vous veuille longuement et heureusement conserver pour servir à sa gloire.

A Basle, ce 25 août.

Vostre très humble et bien affectionnée amyë à vous faire service,

LOUISE DE COLIGNY.

## V.

## LA VEUVE DE L'AMIRAL DE COLIGNY

**Aux princes de Bâle et de Berne.**

Très haus, illustres et honorés Prinses, je vous mercie très humblement de la faveur qu'il vous a pleu de me faire, à l'endroit de Mon Seigneur, et combien que nostre Dieu jusques à cet heure ne lui aie voulu amollir le cœur, pour avoir compassion de mes trop extrêmes et longues afflictions, si me console extrêmement de savoir que ce n'est que pour estre Chrestienne que je souffre tant de mal, et aussi, Très haus et honorés Prinses, de l'honneur qu'il vous plait de me faire, et assistance que avez donné à mes enfans, seule consolation qui me reste plus en ce misérable monde. Dieu leur face la grâce un jour vous pouvoir faire service pour eux et pour moy, que ne pouvant autre en ma prison, je prieray nostre Seigneur qu'il vous donne, Très haus et honorés Prinses, en toute perfection de grandeur, repos et contentement, la grâce que vous soiez tousjours vrais protecteurs des affligés et défenseurs des innocens. Du château de Turin ce 14 d'octobre 1573.

Vostre très humble, obligée et obéissante servante

La prisonnière

JAQUELINE D'ATREMONT.

## LES PANÉGYRISTES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

A DIVERSES ÉPOQUES.

**Le théologien Génébrard, archevêque d'Aix. — Jacques Charpentier, doyen du Collège de France. — L'annaliste de l'Illustré Orbandale (Châlous-sur-Saône).**

*A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protest. français.*

Monsieur le Président,

Le dernier cahier du *Bulletin* (p. 240 et suiv.) renferme divers passages empruntés à des écrivains catholiques, et qui concernent le massacre de la Saint-Barthélemy. Une médaille frappée par l'ordre du pape Grégoire XIII, et dont nous avons vu le *fac-simile*, la description en quelque sorte officielle qui en a été donnée par le jésuite Bonanni, l'inscription commémorative que le cardinal de Lorraine fit placer en l'église de Saint-Louis, à Rome, en sep-

tembre 1572, enfin le discours prononcé en présence du pape par Marc-Antoine Muret au mois de janvier suivant, témoignent assez de l'éclatante approbation qui accueillit à Rome la nouvelle de l'horrible boucherie.

Il n'est pas inutile peut-être de montrer que la joie ne fut pas moins vive à Paris, je ne dis pas chez une multitude ignorante et égarée, mais parmi certains savants et certains membres du clergé catholique. On me permettra donc d'ajouter aux citations si instructives du dernier *Bulletin* quelques lignes que des recherches spéciales m'ont fait rencontrer dans deux ou trois auteurs peu connus de nos jours.

C'est d'abord le théologien Gilbert GÉNÉBRARD, archevêque d'Aix, qui mentionne la Saint-Barthélemy en ces termes assez peu charitables dans sa *Chronographia* (Paris, 1600, in-f<sup>o</sup>, p. 776, et Lyon, 1609, in-f<sup>o</sup>, p. 772, a) : « Le « 47 août 1572, mariage du roi de Navarre, après lequel vint le jour ou plutôt « la matinée de la Saint-Barthélemy, le 24 du même mois, en représailles « d'une conspiration ourdie contre les princes catholiques. On commença par « l'amiral Gaspard de Coligny. Le jour suivant, le châtimant atteignit d'autres « coupables, entre autres Pierre Ramus de Vermandois, qui fut justement « puni de sa turbulence et d'une folie qui osait s'attaquer aux langues, aux « arts, aux sciences et à la théologie elle-même. »

Cette citation pourra paraître bien douce et presque anodine, étant prise chez un fougueux partisan de la Ligue, et dans un livre dont les premières pages contiennent des vers comme celui-ci :

Arcadie stolidæ vilissima bestia Beza,

« Théodore de Bèze, la plus ignoble bête de la stupide Arcadie. » Mais il faut se rappeler qu'en 1600 la Ligue était morte et que l'ancien ligueur avait eu le temps de s'amender.

Veut-on des témoignages plus rapprochés de l'événement ? Jacques CHARPENTIER, le rival et l'assassin présumé de Ramus, publia en janvier 1573, une *Comparaison de Platon et d'Aristote* (Paris, du Puys, 1573, in-4<sup>o</sup>), où se lisent les passages suivants :

1<sup>o</sup> Dans l'Épître dédicatoire au cardinal de Lorraine : « Il y a six ans « (en 1567), vous nous exhortiez à reprendre courage ; vous nous disiez qu'il « fallait attendre avec espoir la majorité de notre jeune roi, qu'alors un non- « veau jour se lèverait pour la France. Prédiction admirable d'un bienheureux « événement ! A peine le roi très chrétien eut-il l'âge de régner, qu'une piété « incomparable donnant l'éveil à sa justice, une lumière dont Paris vit l'au- « rore dissipa tous les nuages : et alors, ô cardinal et prince illustrissime, « quelle brillante et douce journée éclaira la France, au mois d'août der- « nier ! etc... »

2<sup>o</sup> Plus loin (p. 264), Charpentier s'adresse à Ramus par un mouvement oratoire qu'en rhétorique on appelle, je crois, une prosopopée, mais qui est

ici une véritable abomination ; car c'est un meurtrier qui insulte sa victime :  
 « Les gens de bien, lui dit-il, se réjouissent de voir disparaître avec leur  
 « auteur tant de sottises mal fardées. Dieu veuille rendre cette joie durable,  
 « lui dont la majesté a été si gravement offensée par vos écrits. Vous en  
 « avez enfin reçu le juste prix, grâce à ce Dieu qui est lent à la vengeance,  
 « mais qui sait compenser ce retard par la grandeur du supplice. »

3<sup>o</sup> Ailleurs (Dédicace de la 2<sup>e</sup> partie), ce n'est plus Dieu qu'il invoque, mais l'intérêt de son pays, dont il couvre assez mal une joie cruelle. Il se félicite de ce que « la mort de Ramus et de Denis Lambin l'a bien vengé, « lui, ou du moins l'Etat (nobis, vel potius Reipublicæ satis pœnarum « dederunt). »

4<sup>o</sup> La fin de l'ouvrage répond au commencement : « Au mois d'août dernier, est-il dit dans une sorte d'épilogue (p. 328-329 de la 2<sup>e</sup> partie), un « nouveau jour s'est levé pour la religion chrétienne, pour cette Académie, « que dis-je, pour la France tout entière. »

Ce volume odieux est précédé, suivant l'usage du temps, de quelques compliments en grec et en latin, adressés à l'auteur par des amis et des confrères. Or, voici, dans une traduction adoucie, le compliment que fait pour sa part Léger du Chesne (Leodegarius a Quercu), professeur royal au collège de France :

« Scipion ne voulait pas qu'on détruisit Carthage, de peur que Rome ne  
 « s'amollît, n'ayant plus ce stimulant. De même, je n'aurais pas voulu que  
 « Thessalus (surnom de Ramus) fût enseveli dans les ondes comme il le mé-  
 « ritait, parce que j'aurais craint pour ton ardeur philosophique la perte  
 « d'un utile aiguillon. Mais depuis cette mort, si universellement désirée,  
 « voilà que ta vive intelligence s'adonne plus que jamais à la philosophie.  
 « Pourquoi donc Thessalus n'est-il pas descendu plus tôt dans le royaume  
 « de Neptune? Que n'a-t-il fait plus tôt ce plongeon, si profitable pour toi?  
 « (Citius nando tulisset opem.) »

Je m'arrête sur cette horrible plaisanterie. Aussi bien le nom de Léger du Chesne suffit-il pour mettre sur la voie d'une foule de traits du même genre ; car, si je ne me trompe, il est l'auteur du recueil intitulé : *De internecone Gasparis Colignii et Petri Rami Sylva*, Lugduni, Rigaud, 1572, in-8<sup>o</sup>.

Je suis, etc.

CH. WADDINGTON.

Nous ajouterons une citation à celles de M. Waddington.

Les auteurs et les approbateurs de la Saint-Barthélemy ne sont plus, Dieu merci, à juger aujourd'hui : l'histoire, la véritable histoire, leur a fait justice. Mais on entend dire encore de nos jours que ce fut un entraînement général, que le peuple de Paris détestait les huguenots, que ce fut l'erreur du temps, le crime du siècle... On en dit autant de la Révocation de l'Edit de Nantes. On plaide ainsi les *circonstances atténuantes* de l'assassinat et du parjure. Nous aurons lieu d'exa-



miner ces assertions en produisant les *pièces des dossiers* de ces *affaires* que l'on ne connaît pas encore bien.

Nous montrerons comment, malgré la chose jugée et malgré l'infamie qui s'attache à l'apologie des actes de Charles IX et de Louis XIV, nous montrerons comment cette apologie a persisté et persiste *même de nos jours* dans certaine école.

Voici ce qu'imprimait, juste un siècle après la Saint-Barthélemy, qu'il appelle la *journée* de la Saint-Barthélemy, l'auteur catholique de l'ILLUSTRE ORBANDALE ou Histoire ancienne et moderne de la ville et cité de Châlons-sur-Saône. (Pierre Cusset, Lyon, 1672, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> part., p. 10.) On va revoir, agréablement commentée, la comparaison médicale de la *saignée*, dont l'honneur revient sans doute au maréchal de Saulx-Tavannes, et qui est devenue le thème favori des *Bonanni* et consorts. (V. p. 240.)

« ... Si Dieu n'eust donné une particulière assistance à nostre monarchie, l'on eust veu bientost gémir ce florissant Royaume, sous le poids d'une infâme tyrannie, et le premier fils de l'Eglise chassé de son héritage par ces insolens hérétiques et ennemis jurez de la Religion Apostolique et Romaine. Mais comme le ciel se déclare Protecteur particulier de cette Monarchie, lorsqu'il y va de ses intérêts et de celui de ses Autels, il inspira de si sages conseils à ceux qui gouvernaient l'Estat, et donna tant de forces à ses généraux et à ses soldats, que dans peu d'années cette hydre à plusieurs testes se vid abattue et une saignée fut si sagement ordonnée pour esteindre la chaleur d'une fièvre que des remèdes plus doux n'avoit fait qu'irriter, qu'aussitost l'on en vid finir les redoublements, et ce feu qui menaçoit le corps de cet Estat d'une incendie générale fut, sinon esteint à la faveur de ce puissant remède, du moins l'on le vid beaucoup diminué.... »

## LES ANTAGONISTES DE LA RÉFORME.

### Interrogatoire et acte de soumission d'un affilié à l'Ordre des Jésuites, en 1587.

(Ms. orig. et autogr. Coll. Godefroy.)

Un journal qui a le verbe haut, qui se signale par un grand zèle anti-gallican et fait beaucoup parler de lui, vient de dénoncer ce qu'il appelle « les associations secrètes » du protestantisme contre le catholicisme, la propagande de la « franc-maçonnerie anglaise, » l'influence morale pernicieuse de ces ramifications protestantes, etc..., le tout à propos de nous ne savons quelle publication hollandaise sur les sociétés secrètes protestantes dans les Pays-Bas. En même temps il fait connaître les *secrets* de ces sociétés prétendues secrètes, c'est-à-dire le *procès-verbal* d'une séance secrète de l'une d'elles, dite *Unitas*, la formule imposée aux

adeptes d'une autre, dite *Phylacterion*, enfin, le résumé des statuts d'une troisième, dite *le Bien-Être*. Voilà, on en conviendra tout au moins, des secrets bien mal gardés. Mais ce n'est pas notre affaire. Ce qui nous a frappé dans ces prétendues révélations c'est qu'elles donnent encore plus d'à-propos à la pièce suivante, pièce originale, unique peut-être, et destinée, non pas, hélas ! à révéler, mais à confirmer des faits qui ne sont que trop acquis à l'histoire. Elle peut servir aussi à rappeler dans l'occasion à quelques-uns, qu'en admettant qu'il y ait quelque fétu dans l'œil du voisin, il convient de ne pas oublier la poutre qui gêne tant soit peu le leur.

Ce document est un interrogatoire subi, en octobre 1587, par un Orléanais, désireux d'être enrôlé dans certaine compagnie, laquelle a la vie dure et a fait, elle aussi, un certain bruit dans le monde, celle des Jésuites. C'est un petit cahier de dix pages in-4<sup>o</sup>, appartenant au tome 15 de la volumineuse collection des frères Godefroy, historiographes de France, passée, à l'époque de la révolution, de la Bibliothèque de la ville de Paris dans celle de l'Institut. A la suite de l'interrogatoire se trouve écrite de la main du récipiendaire la soumission qu'il fait et signe aux règles de la Société.

Des flots d'encre ont coulé au sujet de la Société de Jésus, des livres sans nombre ont été publiés, y compris les Constitutions et Privilèges de cet Ordre trop fameux. Mais nous ne croyons pas que l'on ait encore mis au jour un acte de la nature de celui qu'on va lire avec édification. Les premières questions, au nombre de treize (dit l'inventaire explicatif joint au portefeuille d'où est tirée la pièce), roulent principalement sur la foy en général, et sur la complexion et les habitudes de celui qui veut se faire Jésuite. Les 9<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> des trente-une suivantes sont remarquables entre toutes. Elles enseignent comment d'un *homme* on faisait ce qui s'appelle une *âme damnée*, ou, en d'autres termes, un *cadavre*, suivant l'énergique formule : *Perindè ac cadaver*.

Nous n'ajouterons ici que ces deux mots :

L'Ordre des Jésuites a été institué, on le sait, en 1536, pour arrêter et étouffer la Réforme au berceau, en lui suscitant les antagonistes les plus redoutables. C'est une épée, a-t-on dit, dont la poignée est à Rome et dont la pointe est partout.

L'Ordre des Jésuites a produit, on le sait, Jacques Clément, que Mariana a appelé *l'ornement éternel de la France* (*æternum Galliae decus*) pour avoir assassiné Henri III. Il a aussi produit Jean Châtel, Ravailiac et d'autres encore, qu'il serait trop long d'énumérer (1).

Dans un autre sens ou à un autre point de vue, aucuns ont pu dire que l'ordre des Jésuites avait produit Voltaire. Toujours est-il qu'il l'avait élevé, ainsi qu'il a élevé et produit la génération du dix-huitième siècle. N'oublions pas non plus que, grâce à ses Révérends Pères casuistes, il nous a donné les *Provinciales* de Blaise Pascal. Mais ce sont là de ces cadeaux dont la France est dispensée de lui savoir beaucoup de gré, par cette raison entre autres qu'il n'y a certainement pas eu intention de sa part, comme pour les précédents exemples.

(1) Les Jésuites avaient armé la main du fanatique qui assassina, le 10 juillet 1584, Guillaume de Nassau, époux depuis quinze mois de l'infortunée Louise de Coligny, laquelle demeura ainsi veuve pour la seconde fois avec un fils, le grand prince d'Orange Frédéric Henri, dont le petit-fils fut Guillaume III d'Angleterre.

Quant à nous, nous nous souvenons aussi que si la Société de Jésus s'est signalée par maints faits et gestes, tels que la *Ligue*, la pratique et l'apologie du *régicide*, la doctrine du *Probabilisme*, la *révocation de l'Edit de Nantes*, la persécution et la *ruine de Port-Royal*, la *banqueroute frauduleuse* de Séville (1646) et celle du révérend père La Valette (1762), et divers autres scandales et infamies, fruits naturels de ses principes, elle a pourtant compté parmi les siens un François Xavier, un Bourdaloue, un André, et nous ne serons pas injustes pour les services que quelques-uns de ses membres ont pu rendre à l'instruction publique, aux lettres et aux sciences. Mais encore, en ceci même, il convient de ne rien outrer et de se rappeler que si quelques exceptions apparaissent çà et là, la source commune est toujours empoisonnée. Une bouche éloquente disait naguère : « On fait *sourire* ou *frémir*, quand on vante le système d'éducation des Jésuites (1). »

### Interrogations concernant ceux qui veulent entrer en la compagnie de JESU.

- 1° S'il s'est retiré ou séparé de l'Eglise en reniant la foy ou tombant en quelque erreur contre icelle?
- 2° S'il a esté condamné pour tel erreur estre hérétique?
- 3° S'il a esté déclaré par sentence publique estre suspect d'hérésie?
- 4° S'il a encourüe infamie publique pour estre excommunié comme schismatique, contemnant l'autorité de l'Eglise?
- 5° S'il a esté homicide?
- 6° S'il pour quelque péché énorme a esté infâme?
- 7° S'il a prins l'habit de quelque religion ou de clerg?
- 8° S'il a vescu soub l'obéissance avec les religieux pour quelque tamps ayant ou n'ayant point fait la profession de la religion?
- 9° S'il a promis mariage ou s'il se sent lié par promesse de mariage consumé?
- 11° S'il s'est obligé par servitude légitimie à quelcun?
- 12° S'il a quelque infirmité de corps ou de cerveau par laquelle il se sent avoir ou pas de jugement quelquefois ou quelque obscurcissement d'esprit?

(1) Prenons deux de leurs maîtres les plus connus, les Pères Jouveney et Lejay, tous deux professeurs de rhétorique du collège Louis-le-Grand. Le dernier, qui fut l'un des maîtres de Voltaire, a publié un incroyable panégyrique de la révocation de l'Edit de Nantes, intitulé : *Le Triomphe de la Religion sous Louis le Grand, représenté par des Inscriptions et des Devises, avec une Explication en vers latins et français.* (Paris, 1686. in-12.) M. A. Coquerel fils en a donné une curieuse analyse dans le journal le *Lien* du 20 avril 1850.—Quant au Père Jouveney, on trouva, dans le tome V de l'*Histoire de la Société de Jésus*, dont il était l'auteur, l'éloge du complice de Jean Châtel, et le volume fut supprimé par arrêt du 24 mars 1713. C'est au Père Jouveney que nous devons le classique *Appendix de Dits* et tant d'éditions *expurgées* des auteurs latins. Quand on compare les productions littéraires des Jésuites avec leurs luis et leurs pratiques, on est tenté de leur appliquer la verte apostrophe de Célémène à la prude Arsinoé :

*On vous voit des tableaux couvrir les nudités.  
Mais on sait..*

13° S'il a quelque notable indisposition pour telle ou semblable infirmité et maladie?

*Autres interrogations pour plus grande  
connoissance de ceux qui veulent  
estre de la Compagnie.*

1° Comment il s'appelle?

2° Quelle eage il a?

3° De quelle païs il est né?

4° S'il est de mariage légitimé?

5° S'il est né de parens pareidevant chrestiens ou de peu de tamps?

6° Si aucuns de ses parents, père, mère, etcet<sup>a</sup>, a esté noté ou déclaré pour quelque erreur ou faulce opinion contre l'Eglise estre hérétique, et comment cela?

7° S'il a père et mère vivantz et comment ils s'appellent? De quelle condition office et manière de vivre ilz sont?

8° Si ses parents sont pauvres ou riches et comment il le sçait?

9° S'il advenoit que pour quelque difficulté ou pour quelque doubte de quelque debte ou pour quelque autre chose pour laquelle il seroit tenu d'aider et secourir ses parents et amis en telle ou semblable nécessité, les visitant ou autrement, s'il est content en délaissant sa propre raison et jugement d'acquiescer à tout ce que la Compagnie ou son supérieur ordonnera et déterminera en notre Seigneur?

10° Combien il a de frères et de sœurs, de quel estat ilz sont, alliés par mariage ou non?

11° Quel office ou manière de vivre ils ont?

12° S'il a proféré aucune fois telles ou semblables paroles par lesquelles il sembleroit qu'il fust tenu à mariage et comment cela?

13° S'il a quelque notable debte ou quelque obligation civile, que s'il (en) a, de combien et quelle est la debte ou l'obligation?

14° S'il a apprins quelque art mécanique?

15° S'il sçait lire et escrire? S'il sçait qu'il monstre son escriture?

16° S'il a ou a eu quelque maladie secrète ou manifeste et quelle elle est?

17° S'il a quelque douleur ou de teste ou d'estomach ou quelque autre empeschement naturel de quelque partie de son corps?

18° S'il a prins aucune ordre ecclésiastique?

- 19° S'il a quelque vœu de pèlermage ou d'autre chose?
- 20° Quelle affection il a eu dès son jeune eage et puis après jusqu'à présent auz choses saintz et l'estat de sa conscience et salut de son ame?
- 21° Combien de fois il soloit prier de jour ou de nuict? à quelles heures, en quelle manière, avec quelle oraison et avec quelle affection spirituelle et dévociion?
- 22° Comment il s'est comporte en oyant la messe, le sermon et autre office divin, en la lecture spirituelle, en la familiarité des gens de bien et vertueux, en la méditation ou considération des choses spirituelles.
- 23° S'il a eu quelque opinion ou imagination ou concept contraire à ce que l'Eglise tient ou que les docteurs approuvés d'icelle tiennent?
- 24° S'il a eu quelquefois semblable opinion, si maintenant il est préparé et content en délaissant son propre jugement, consentir à ce que la Compagnie ordonnera de semblable opinion?
- 25° S'il est content et préparé d'acquiescer en toutz ses scrupules et difficultés ou autres choses, lesquelles luy pouroient donner fascherie; à la sentence et jugement des plus seavantz et prudens de ceux de la Compagnie?
- 26° S'il a du tout déterminé de laisser le monde et suivre N<sup>re</sup> Seigr et ses conseilles (ou conseillers)?
- 27° Combien de temps il y a qu'il a déterminé en général de délaissier le monde?
- 28° Si après telle délibération, il s'est trouvé refroidi et ayant quitté telle délibération?
- 29° Combien il y a que tel désir luy est venu : assçavoir de renoncer au monde et suivre les conseilz de N. Seigr? Comment cela? et quelle chose en a esté la cause?
- 30° S'il a du tout délibéré et fermement proposé de vivre et morire avec eeste et en eeste présente Compagnie de N. Seigr Jésuschrist et créateur, moiennant sa grâce?
- 31° Depuis quel tamps il a faict eeste délibéracion, en quel lieu, et par qui il a esté esmeu à faire eeste délibération?

#### *Autres interrogations*

- 1° S'il est content, après qu'il sera admis à la Compagnie, de délaissier et distribuer ses biens? ou bien après le present an, s'il est pré-

paré de faire ceste distribution de ses biens toutes et quantes fois que le supérieur luy commandera?

S'il a de l'argent auprès de soy ou auprès des autres et s'il est content de le distribuer?

S'il est content de ne communiquer ou parler avec ses parens et amis ny escrire ou recevoir lettres sans le congé du supérieur?

S'il est content que toutes les lettres qu'il escrira ou recevra soient veuz, données, envoyées ou non, en délaissant le soing à celui qui a telle charge selon qui luy semblera bon en N. Seign<sup>r</sup>.

S'il est content pour son plus grand prouffit et advancement spirituel et pour sa plus grande abnégation que toutes les fautes, imperfections et toute autre chose lesquelles seront notées et observées estre en luy, qu'icelles soient découvertz au supérieur par quiconque les aura noté hors la confession?

S'il est content d'estre corrigé et d'aider à la correction des autres?

S'il est content de se descouvrir et manifester auz uns et auz autres avec toute amour et charité pour plus grand prouffit spirituel, principalement quand le Supérieur qui aura soing de luy, luy commandera ou demandera pour la plus grande gloire de Dieu?

S'il est préparé de se rendre obéyssant à toutes les règles, à tout ce qui est et a esté déclaré cy dessus : et à recevoir et accomplir toutes les pénitences lesquelles luy seront enjoinctes pour ses fautes, négligences et pour quelque autre chose?

S'il sent en soy les saintz désirs de souffrir toute contumélie, injure, opprobre pour la plus grande gloire de N. Seigneur Jésuschrist et pour le de plus près l'imiter et le suivre?

Si (au moins) il vodroit ressentir telz ou semblables désirs en soy?

S'il est délibéré et appareillé d'endurer et recevoir patiemment (moiennant la grâce de Dieu) telle ou semblable injure, illusion, opprobre, contumélie (quelles Nostre Seign<sup>r</sup> a souffert pour nous), qu'ilz luy seront ou viendront estre faictes par ceux de dehors la Compagnie, voire par ceux la mesme (s'il advenoit) de la Compagnie, sans rendre le mal pour le mal, mais bien rendant le bien pour le mal?

#### *Autres interrogations.*

S'il se sent du tout indifférent en repos et préparé de serure à N. Seign<sup>r</sup> et créateur en tout et en quelconque office que le supérieur ou la Compagnie luy ordonnera?

S'il se sent appareillé de vivre toute sa vie en les offices plus bas et humbles pour la plus grande ayde de la Compagnie selon que le supérieur de la Compagnie pour le plus grand avancement du salut de son âme en ordonnera?

IHS      MA

A la suite on lit ce qui suit écrit de la main du postulant :

*Je, Daniel Fongerange, d'Orléans, fay foy et certifie avoir diligemment leu et considéré en nostre Seigneur tout ce quy est contenu auz bulles de l'Institut (?) de la Compagnye du nom de Jésus, et auz règles d'icelles, comme vraygem et fidèlement ay respondu auz interrogations et à tout ce qui m'a esté demandé selon l'interrogation de la Compagnye icy dessus escrite et suis prest et appareillé moyenant la grâce de Dieu de faire et observer tout ce quy est contenu auz bulles, règle et interrogatoire, prie pour ce humblement d'estre admis a celle dicte Compagnye de Jésus, en laquelle je pourré estre conduict et appellé non par instinct et persuasion humaine mais par l'inspiration et vocation de Dieu, en laquelle aussy j'espère, moyennant l'ayde divine, vivre persévèrement tous les jours de ma vye, en tesmoins de tout ce dessus ay escript et signé le      jour de octobre 1587.*

**DANIEL FONGERANGE.**

*Je aporte en la dicte compagnye ung baheu là où ils suivant l'inventère que je baille au père Requeteur, plus une espée, plus deux chemize, plus deux coifes, plus trois mouchoirs, un livre de Guide des pécheurs, deux rabas de chemize, une père d'eure, une bource de velours, ung cachet d'argent et ung fer à framer (fermer) ung cac (sac) et ung cadenart.*

On voit, par cette soumission et par le chétif apport de Fongerange dans la Société : 1° que ce novice avait, comme il dit, la *vocation* et qu'il était mieux pourvu de la grâce jésuitique que des biens de ce monde; 2° que si les bons pères Requeteurs aimaient les gros morceaux, ils ne dédaignaient pas pour cela les petits, fût-ce même les plus piêtres nippes du plus pauvre hère. Ils savaient inculquer à leurs adeptes la maxime du *rat qui s'est retiré du monde* :

..... Dieu prodigue ses biens  
A ceux qui font vœu d'être siens.

---

## LETTRE INÉDITE DE TH. AGRIPPA D'AUBIGNÉ

A M. DE PONTCHARTRAIN.

[Lettre orig. sign. comm. par M. Ch. Read.]

La lettre inédite que nous publions de Th. Agr. d'Aubigné confirme un fait déjà bien connu, et en venant, dans plusieurs de ses détails, à l'appui de ses Mémoires, elle fournit un nouvel argument contre ceux qui ont élevé des doutes sur leur authenticité.

Voici dans quelles circonstances elle fut écrite. Le vieux parti huguenot était abattu, et cependant d'Aubigné, confiné dans sa petite forteresse du Doignon ou Donjon, en Poitou, avait conservé toutes ses allures d'indépendance. Habitué à ne transiger jamais avec sa conscience ou avec son devoir, il était naturel qu'il ne ménageât pas non plus par des concessions intéressées ou des détours hypocrites les susceptibilités de ses adversaires. Il était entier dans ses convictions; brave jusqu'à la témérité; sincère et franc jusqu'à la rudesse. On comprend qu'avec un tel caractère, il se soit attiré bien des inimitiés, à une époque surtout où toute la nation *officielle* commençait à glisser sur la pente rapide qui devait la conduire de degré en degré, de bassesse en bassesse, jusqu'aux pieds de Louis XIV. D'Aubigné avait donc beaucoup d'ennemis; il en avait à la cour, car on le craignait; il en avait dans son parti, car la corruption, comme un levain de discordes, était parvenue à s'y introduire. Le duc d'Épernon, jugeant au-dessous de sa dignité de duc et pair de se mesurer avec lui en champ clos, avait juré publiquement sa perte, et l'on savait ce qu'il pouvait faire. Le prince de Condé, homme lâche et méprisable, avait récompensé par une perfidie tous les sacrifices qu'il avait faits pour lui; non content de l'avoir trahi dans le traité de Loudun, il avait insinué au roi dans un conseil secret que tant que d'Aubigné serait en vie, il ne pouvait espérer de régner tranquille. Le gouverneur de Maillezais devait donc se tenir constamment sur ses gardes, car, dans ces temps malheureux, l'état de paix ne protégeait personne. D'un autre côté, d'Aubigné avait à essuyer toute sorte de dégoûts de la part de ceux de son parti; ses conseils étaient méprisés, ses services méconnus. Joignez à cela le grand âge auquel il était parvenu, et les besoins d'argent qu'il éprouvait pour tenir constamment ses deux places sur le pied de guerre, et l'on comprendra facilement que dans cet état de choses il ait aspiré à la retraite et au repos. Nous raconterons d'après ses Mémoires les incidents de cet événement.

A deux reprises différentes, d'Aubigné s'était adressé à l'assemblée de



La Rochelle pour en obtenir la permission de se démettre de ses emplois et de la garde de ses deux places. Une partie des députés se montrèrent favorables à sa demande ; mais les divers corps de la ville y ayant été contraires, les syndics du peuple, qui étaient pour lui, choisirent l'avocat Bardouin pour plaider sa cause. Qu'arriva-t-il alors ? Bardouin se laissa corrompre, et, contre toute attente, il conclut à la démolition des forteresses de Maillezais et du Doignon. L'occasion était belle pour un homme de cour ; le duc de Villeroy la saisit au bond ; il écrivit aussitôt à d'Aubigné : « Que dites-vous de vos bons amis, pour lesquels vous avez perdu une pension de sept mille livres, et refusé une augmentation de cinq autres mille livres que la reine y vouloit ajouter, sans compter la malveillance du roi que vous avez encourue pour l'amour d'eux ? Ces messieurs nous sollicitent à toute outrance de faire raser votre maison sous votre moustache, je ne change rien aux termes de ces bons amis. Si c'étoit à vous à faire réponse à une telle demande, comment la feriez-vous ? J'en demande votre avis. » La réponse de d'Aubigné ne se fit pas attendre ; elle peint l'homme d'un trait. « Monsieur, si vous agréez que je vous serve de commis pour répondre à la requête des Rochellois, j'y mettrai au bas : Sois fait ainsi qu'il est requis, aux dépens de qui il appartiendra. » Le duc de Villeroy comprit : d'Aubigné n'était pas homme à corrompre, non plus qu'à effrayer. On eut alors recours à d'autres moyens. A la faveur d'une ancienne amitié, le maréchal de camp Vignolles eut ordre de se glisser dans la place pour en surprendre le fort et le faible. Qui eût pu se douter que l'amitié servît jamais de manteau à la trahison ? Mais c'est que dans les hautes régions de la politique la morale n'est pas vulgaire ! Vignolles vint donc demander l'hospitalité à son ancien ami, qui le reçut avec toute sorte de témoignages d'affection. La noble confiance de d'Aubigné réveilla sans doute quelque chose dans le cœur de son hôte ; car si l'exagération de son rapport prouve qu'il trahissait quelqu'un, ce n'est au moins pas son ami. Il écrivit en cour que La Rochelle, dont on méditait le siège dès cette époque, ne pourrait être assiégée qu'autant qu'on se serait assuré de Maillezais et du Doignon, qui commandaient le cours de la rivière de Sèvre ; qu'en conséquence Maillezais coûterait toujours un bon siège royal, et le Doignon plus à être assiégé que La Rochelle à être prise. Ce rapport eut un prompt effet ; deux maîtres des requêtes, de Montholon et de la Vacherie, furent envoyés sur les lieux pour traiter avec d'Aubigné de la cession de ses deux places. « Cette négociation, écrit d'Aubigné, fut ménagée avec bien des ruses pendant deux ans, au bout desquels le duc d'Épernon me fit offrir par le marquis de Brézé deux cent mille livres. » Mais d'Aubigné, qui ne marchandait jamais son dévouement à la cause de sa religion, homme de cœur et de principes, capable des plus grands sacrifices, préféra se démettre de ses deux places, pour moitié de cette somme, entre les mains

du duc de Rohan, après avoir, suivant ses expressions, *donné du pied* sur les deux cent mille livres. C'est à ce fait qu'a trait la lettre qu'on va lire.

EM. HAAG.

A Monsieur de Ponchartrain Con<sup>er</sup> d'estat, et Secrétaire  
des commandemens de sa Majesté.

Monsieur,

Le respect des affaires infinies que vous avez sur les bras m'a empêché de vous importuner encores que d'une lettre, mais à l'occasion qui se présente ma discrétion passeroit en négligence, si je ne vous faisois sçavoir comment ayant depuis trois ans reserché importunément l'honneur d'achever ma vieillesse sans avoir autre maître que mon Roy, n'en ayant jamais eu que Henry le Grand, j'ay receu aux mesmes trois années plusieurs promesses de la faveur désirée par Monsieur de Montholon, aux parolles duquel je me suis attaché selon qu'il avoit pleu au Roy me commander par despesches de votre main, de mesme lieu j'ay eu promesse qu'on me restitueroit la pension qui me fut donnée il y a 48 ans pour des services qui n'ont esté que trop cogneus, à cela par mesmes-mains on a adjouxté de la part du Roy directement un traitté pour la vendition de ma maison du Donjon, et démission du gouvernement de Maillezais, pour cela j'ay accepté les eonditions offertes moins utiles que celles qui m'estoient présentées d'ailleurs ne changeant un seul mot à ce qui portoit l'authaurité du Roy, tout ce traitté et promesses remis à plusieurs fois ont enfin esté abandonnéz tout à plat, et lors après en avoir sollicité l'accomplissement mesmement quand j'ay veu les troubles afin que l'on ne dist pas qu'il m'eussent fait changer de ton je me suis despouillé tant de ma charge que de ma maison entre les mains de Monseigneur le Duc de Rohan, ne pouvant sercher aucun plus fidelle et passionné au service du Roy, et ce qui m'a pressé à cela outre mes nécessités ç'a esté un offre duquel l'excedz m'a faict soubeçonner la main d'où il venoit pour n'estre pas fidelle au service du Roy, et par-là en donnant du pied sur une somme notable, j'ay voullu monstrier par exemple qu'un bon Franeçois, quoy que deschiré, despouillé et traitté comme je suis, n'est pas moins obligé à toute fidellité vers son Roy, j'ay creu vous devoir rendre compte de ces choses le plus briefvement et sincé-

rement que j'ay peu, tant pour en respondre ou vous adviserez, que pour l'estime en laquelle je doy désirer que vous teniez

Votre très humble et très fidelle serviteur

AUBIGNÉ

*Au bas :*

Monsieur (*on a omis de remplir*)

Ce 29 avril en sortant du Donjon 1619.

*On a ajouté au dos de la lettre pliée une mention ainsi conçue :*

M. d'Aubigné du XXIX<sup>e</sup> avril

1619

Qu'il s'est desmis du gouvernement de Maillezais et fort du Dougnon ès mains de M. de Rohan.

### COMPLAINTES DES ÉGLISES DU DÉSERT.

Un de nos correspondants du Midi nous a communiqué quelques extraits d'un Recueil de *Complaintes du Désert*, et entre autres le *Cantique* que nous publions.

« Ces pièces, nous dit-il, quoique bien souvent la rime y force la raison, sont loin d'être sans intérêt et sans mérite. Elles nous décèlent l'esprit public protestant de l'époque. Ce sont des soupirs, des vœux, des imprécations, quelquefois des satires très virulentes. Les catholiques usaient aussi de cette arme, pour flétrir même leurs propres frères, témoin une lettre du 28 juin 1740, dans laquelle il est dit que « les papistes de Saint-Genier (Saint-Geniès) firent une chanson où ils appelaient Vignier *vendeur de chiens*, pour avoir, avec le curé, mis les soldats de Beaucaire à la poursuite de Simon qui s'enfuyait de Mauressargues. » Cette lettre est dans le vol. 13 des Mss. d'Ant. Court, à la bibliothèque de Genève. Il y a, je m'en souviens, dans cette collection, un certain nombre de morceaux en ce genre qui mériteraient d'être connus. Tel vous paraîtra sans doute ce *Cantique sur la persécution*, qui exprime avec tant d'énergie la lassitude et l'amertume de cœur de nos malheureux aïeux. C'est un *Super flumina Babylonis*. Pour avoir le cachet du temps, le style n'en a pas moins une certaine vigueur. D'ailleurs il faut se rappeler que la *houlette*, les *agneaux*, les *bergers*, ne sont pas ici de simples fadeurs métaphoriques; ce sont les lamentables réalités du sujet. *Troupeaux et pasteurs* sont à la merci des bourreaux. »

### CANTIQUE SUR LA PERSÉCUTION.

(Sur le chant du Ps. 129.)

Que ce climat nous devient odieux !  
 Pour le troupeau ne se voit plus d'herbage.  
 De quelque part que l'on jette les yeux  
 Pour les bergers ne se voit plus d'ombrage.

Où sont ces bois si rians et si doux ?  
L'onde en fureur inonde nos prairies,  
La foudre éclate, et l'on voit sous ses coups  
Frémir partout nos tristes bergeries.

Le faux Pasteur, jusque dans nos hameaux,  
A nos bergers vient ôter la houlette,  
D'entre leurs mains enlève leurs agneaux...  
Ils les paissaient ; le cruel les maltraite.

Le soldat vient, par le feu, par le fer,  
Exécuter ce que la fraude trame.  
De nos maisons il fait un autre enfer  
Où notre corps souffre moins que notre âme.

Où fuirons-nous ? Comment nous garantir ?  
Nous ne voyons partout que labyrinthes,  
Où nous tournons sans en pouvoir sortir,  
Et nul espoir ne luit pour notre crainte !

Nous ne pouvons chez nous trouver la paix,  
Ni la chercher aux terres étrangères.  
Le ciel ne vit, ni ne verra jamais,  
Tant d'innocents souffrir tant de misères !

Nous envions le sort des animaux  
Qui, dans les bois, errent à l'aventure,  
Et souhaitons, dans l'excès de nos maux,  
Même retraite et même nourriture.

Heureux, au moins, si, par un prompt trépas  
On mettait fin aux assauts qu'on nous livre !  
En expirant nous ne nous plaindrons pas :  
Nous craignons moins de mourir que de vivre !

Toujours haïs, toujours persécutés,  
Sans excepter ceux que la tombe enserre,  
Vivants ou morts, puissions-nous habiter  
Sous d'autres cieus et sous une autre terre !

Mais sans mourir il faut souffrir toujours.  
Nos ennemis, qu'un zèle amer soulève,  
Pour s'assouvir laissent languir nos jours :  
Le bourreau frappe, et jamais il n'achève.

Que dis-je? on va, par un forfait nouveau,  
Forcer des morts l'asile inviolable ;  
Et, les trainant arrachés du tombeau,  
En faire au monde un exemple effroyable.

O grand Pasteur, dans ce pressant besoin,  
Découvre aux tiens quelque roate sur l'onde,  
Et, sous tes yeux, et par tes tendres soins,  
Rassemble-les aux bords du Nouveau Monde.

Là, racontant ta sainte vérité  
Aux habitants de ces climats étranges,  
Nous leur ferions partager la clarté  
Et le bonheur de chanter tes louanges.

Vivre et mourir sous tes divines loix  
Est le seul bien que chacun de nous aime.  
Reçois nos vœux, Seigneur, entends nos voix,  
Nous t'adorons, te chérissons quand même!

---

## SCEAUX DES ÉGLISES DU DÉSERT.

ACTES SYNODAUX DES ÉGLISES DU BAS-LANUEDOC ET DES CÉVENNES (1729),  
DE CELLES DU VIVARAIS ET DU DAUPHINÉ (1730).

(Comm. de M. A. Coquerel fils.)

Nous avons dit (p. 243) qu'une pièce, communiquée par M. A. Coquerel fils, avait servi à reconstituer le sceau des Eglises du Vivarais *sous la croix*, dont nous avons publié la gravure. Nous donnons aujourd'hui cette pièce et nous en joignons une autre, tirée aussi des papiers Rabaut, qui nous a permis de faire graver aussi un autre sceau des Eglises du Désert, celui du Synode du Bas-Languedoc et des Cévennes, que nous a décrit depuis M. H. Marchand (p. 345).

De ces deux documents, le premier en date est un acte par lequel le Synode du Bas-Languedoc et des Cévennes député vers les fidèles du Haut-Languedoc, de Rouergue, Guienne, Saintonge, Poitou et autres, le prédicateur Bétrine et l'aspirant Grail, chargés de leur prêcher l'Evangile et « d'affermir ou établir l'ordre selon la discipline ecclésiastique. » Il est du 9 août 1729, et conçu en termes pleins d'onction et de ferveur. Les deux députés y sont recommandés aux églises « comme des victimes qui vont s'immoler pour leur service. » Il porte les signatures d'Antoine Court, pasteur et modérateur ou président du Synode; de Maroger, prédicateur; de Corteiz, pasteur, et de Claris, secrétaire.

Nous retrouvons les noms de Bétrine et de Corteiz dans la seconde pièce, qui est une attestation à eux délivrée par les députés des Eglises du Vivarais et du Dauphiné au Synode national de 1730, pour constater qu'ils se sont présentés au Synode (1) et ont rempli leur périlleuse mission. Elle est signée de P. Durand, modérateur, et de Fauriel dit Lassagne, secrétaire.

Corteiz et Durand furent deux des pasteurs du Désert qui concoururent le plus

(1) Il s'agit ici du synode *national* tenu en Vivarais, en 1730. La pièce que nous avons publiée (p. 243) émanait du synode *provincial* dudit Vivarais, de 1726.

puissamment, avec Ant. Court, à la réorganisation des Églises. Durand, que nous avons mentionné (p. 182), souffrit le martyre à Montpellier, le 22 avril 1732. Cortez fut condamné à mort par contumace le 9 juin 1745, mais il put s'échapper.

Ch. Coqueret dit, en parlant du cachet de cette dernière pièce (*Hist. des Egl. du Désert*, t. I, p. 199), qu'il « représente la religion sous les traits d'une femme d'une pose ferme, levant les yeux vers le ciel, avec l'exergue : *Le triomphe des fidèles sous la croix.* » Il y a là, comme on peut en juger, deux mots de trop, et de plus l'historien ne dit pas que cette femme assise, qui figure en effet la religion, tient de la main gauche une *croix* et a le pied sur une *tiare* renversée à terre. C'est que ces deux traits caractéristiques sont effacés dans l'empreinte qu'il avait eue seule sous les yeux. « L'autre pièce est, ajoute-t-il, revêtue d'un sceau différent, mais d'un travail beaucoup plus soigné, tant pour les lettres que pour la gravure en creux; c'est une barque à un mât, exécutée avec un fini admirable de détails; les flots sont sur le point de l'engloutir; les matelots paraissent en prières, et la voile est pliée; à l'entour on lit en lettres d'une grande délicatesse : *Sauve-nous, Seigneur, nous périssons.* Il paraît que l'usage de ces sceaux était fort rare, ou bien qu'on y renonça de bonne heure; car dans la multitude d'actes synodaux et de pièces authentiques que nous avons examinés, nous n'avons rencontré que les deux précédentes qui portassent ces symboles de triste et glorieuse mémoire. » En nous apprenant que ce même cachet est apposé sur l'acte de consécration du pasteur Ribot, délivré en 1770, M. H. Marchand nous montre que si l'emploi en était rare, il n'était cependant pas abandonné.

### Députation du synode du Bas-Languedoc et des Cévennes vers les églises du Haut-Languedoc, Guienne, Poitou et autres provinces (1729).

**N**ous les Pasteurs, Prédicateurs et anciens députés des Églises du Bas-Languedoc et Sevenes, aux Fidèles du Haut-Languedoc, Rouergue, Guienne, Xaintonge, Poitou, etc. Salut.

**M**ESSIEURS nos très chers et très honorés frères, connoissant l'utilité de la prédication de l'Évangile et le pressant besoin que vous avez qu'il s'établisse parmi vous : informés d'autre part de vos bonnes dispositions à la recevoir, assemblés en Synode, avons député vers vous notre très cher et bien aymé frère Monsieur BÉTRINE, l'un de nos Prédicateurs, accompagné du sieur GRAIL, aspirant à la charge de Prédicateur, dans le dessein qu'il s'employe non seulement à vous prêcher l'Évangile, mais de plus à affermir ou établir l'ordre selon la Discipline ecclésiastique comme à toutes les autres choses utiles et salutaires. Recevez-le, chers frères, non seulement comme une personne qui nous est précieusement chère, non seulement comme une victime qui va s'immoler pour votre service, mais encore comme une personne qui mérite par soi-même, par sa piété, par son zèle, par sa sagesse toutes sortes de déférences. Obéissez à ses exhortations, suivez ses sages et judicieux avis, rendez-vous à ses conseils, marchez selon la règle qu'il vous indiquera. Du reste nous ne vous parlons pas de son entretien et de sa conservation, persuadés que vous ne négligerez rien de tout ce qui pourra contribuer à l'un et à l'autre. Que le ciel accompagne de ses bénédictions les plus abon-

dantes et de sa grâce la plus efficace sa députation au milieu de vous ! qu'il rende son ministère heureux et florissant ! Qu'il bénisse et le Prédicateur et le Peuple ! Qu'il couvre tous de sa puissante protection et vous conserve tous ensemble chèrement ! — Du Désert et de notre Assemblée synodale, le neuvième aoust mil sept cens vingt neuf. Signé et scellé du sceau de nos Eglises.



A. COURT, pasteur et M.

MAROGER, prédic. CORTEIZ, pasteur. CLARIS, Sre.

Certificat de présence délivré par le Synode des Eglises  
du Vivarais et du Dauphiné (1730).

Nous les Députés des Eglises du Vivarez et Dauphiné certifions que Monsieur CORTEIZ, Pasteur, et Monsieur BÉTRINE, Prédicateur, Députés des Eglises du Languedoc vers le Synode National qui devoit se tenir dans la Province du Vivarez, qu'ils ont paru parmi nous et se sont très fidèlement acquittés, à la satisfaction et l'édification du Synode de la Commission que leur Synode leur avoit donnée, priant Dieu qu'il conserve et bénisse leurs personnes de même que tous les bons fidelles qui composent les Eglises dont ils sont Députés. De notre Assemblée Synodale ce 27<sup>e</sup> septembre 1730.

P. DURAND, M. modérateur.

FAURIEL dit LASSAGNE, pasteur et secrétaire  
du Synode national.



(Le sceau est placé à gauche. C'est une empreinte  
au timbre sec sur papier.)

## LE PREMIER JOURNAL PROTESTANT FRANÇAIS.

PROJET DE COURT DE GÉBELIN.

(1767.)

Le journalisme français compte actuellement douze organes protestants, dont le plus ancien date de 1818.

Ce n'est pas à cette date contemporaine qu'il faut rapporter l'origine des feuilles publiques protestantes.

A l'exemple des chrétiens des premiers siècles, les réformés, dès le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, avaient pensé à recueillir les faits ecclésiastiques ; non pas tout d'abord, il est vrai, sous la forme discursive et polémique de nos journaux actuels, mais comme *chroniques*, je dirais même comme *martyrologes* ; car les premiers faits à enregistrer ont été des persécutions incessantes. Plus tard, ce ne sont plus les actes des martyrs seulement, mais des rapports périodiques sur l'ensemble des faits religieux. Les synodes nationaux et provinciaux rappelèrent souvent cette disposition des règles ecclésiastiques. On l'a pu voir par les extraits qui ont été publiés dans ce *Bulletin* (p. 323).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'esprit du temps demandait une plus grande publicité ; faire connaître aux conseils de l'Eglise les événements dignes de les intéresser n'était plus suffisant, il fallait un vrai journal. Le premier projet date du synode du Bas-Languedoc, assemblé le 18 mai 1757. On y proposa la publication d'un journal sous le titre de *Feuilles hebdomadaires*, soutenu par une cotisation de deux sols par famille. Après une discussion dont nous ne connaissons pas les éléments, on abandonna cette idée excellente, et au synode national du Bas-Languedoc, tenu au Désert en juin 1763, on se contenta de créer (art. XVIII) une correspondance protestante. Un correspondant élu dans chaque province, dut, de trois en trois mois, et plus souvent s'il était nécessaire, écrire à toutes les autres provinces pour les informer des faits accomplis et des projets discutés dans son district. (V. Ch. Coquerel, t. II, p. 590.)

Ce que les synodes, par suite du malheur des temps, ne purent accomplir, un ami dévoué des églises voulut le tenter. En 1766, le 16 septembre, Court de Gébelin écrivait à Ostervald :

« Monsieur et tout cher ami, une Société d'amis, qui ne respirent qu'humanité et tolérance, se proposent de faire paraître une feuille hebdomadaire sous le nom d'*Observateur Protestant*. C'est surtout pour faire connaître au gouvernement l'état actuel des protestants, ce qu'ils méritent, ce qu'on pourrait faire pour eux, l'avantage qui en reviendrait à l'Etat : pour publier tout ce qui se passe dans le royaume relativement à eux, réfuter les calom-



nies auxquelles ils sont sans cesse exposés ; louer ceux qui les traitent avec équité, etc. Nombre de raisons font désirer que cet ouvrage s'imprime dans l'étranger et soit envoyé par la poste à ceux qui devront le recevoir.

« Consulté par cette société pour indiquer le lieu où l'on pouvoit faire imprimer cette feuille, j'ai d'abord pensé à mon cher Banneret, et l'on a si fort goûté cette idée, que je suis chargé de vous en écrire et de vous demander :

« 1<sup>o</sup> Si vous vous feriez quelque peine de contribuer à la perfection et de veiller à l'impression d'un ouvrage aussi désirable, bien entendu qu'on vous feroit un avantage convenable, soit en vous assignant une somme fixe, soit en la proportionnant aux progrès de cet ouvrage,

« 2<sup>o</sup> Si, en conséquence, vous ne pourriez pas nous procurer un imprimeur qui se chargeât de l'impression de cet ouvrage et qui en même temps sût garder le secret.

« 3<sup>o</sup> Combien cet imprimeur exigeroit pour l'impression d'une feuille par semaine de 4 pages in-4<sup>o</sup>, comme la *Gazette de France*, à 2,500 exemplaires.

« 4<sup>o</sup> Combien coûteroit la rame de papier qu'on pourroit employer à cet usage, et qui devoit être du papier plus fin qu'à l'ordinaire, puisqu'il faut envoyer cette feuille par la poste quelquefois double, et qu'il seroit bon qu'elle ne fût pas un gros volume pour ne pas exposer les abonnés à des dépenses inutiles et rebutantes.

« 5<sup>o</sup> Ce qu'il en coûteroit pour un commis homme sûr dont vous vous serviriez pour mettre à ces feuilles les adresses des souscrivans et pour les retirer de chés l'imprimeur, les compter, les arranger, etc.

« 6<sup>o</sup> Enfin si au cas que malheureusement vous ne puissiez pas faire cela vous-même, vous ne pouviez pas fournir des moyens sûrs et faciles pour dédommager les *observateurs* du chagrin de ne pouvoir être aidés par vous.

« Il faut observer que l'on voudroit que tout cela fût calculé au plus juste s'il se peut, afin que sur le total on voie si l'on est en état de soutenir cette dépense ou non ; parce qu'on distribueroit les premières feuilles sans être sûr de la rentrée de ses frais et parce que d'ailleurs on en expédieroit plus de 500 exemplaires au clergé, aux gouverneurs, intendans, commandans, ministres, à titre de présent et sans en retirer aucun émolument.

« Surtout que l'on ne veut rien négliger pour dépayser ceux qui voudroient connoître les *observateurs*, non qu'ils veuillent être mordants, satyriques, critiques, chagrins, s'exposer à la censure et à l'animadversion du gouvernement, rien de tout cela, ce seront des amis de l'humanité qui tendront sans cesse au plus grand bien et qui écarteront avec soin tout ce qui pourroit les en détourner. S'ils veulent donc le secret, c'est afin d'être plus maîtres de

leur travail, c'est afin de n'être exposés à aucune acception de personne, c'est afin de pouvoir être plus utiles.

« Telle est, M., la commission dont j'ai été chargé auprès de vous, et qui ne pouvoit être en meilleures mains. On attendra avec impatience votre réponse,

« COURT DE GÉBELIN. »

La réponse ne fut pas favorable. Ostervald ne put ou ne voulut pas se charger de l'entreprise, mais il indiqua M. le professeur Félice (1), qui, à son tour, refusa d'y coopérer. Cependant, une lettre de Gébelin à M. de Cheseaux (18 décembre 1766) constate qu'il a trouvé « deux gens habiles qui se chargent, l'un de la rédaction, l'autre du politique; » mais qu'il lui manque encore un imprimeur. Pour avoir cet imprimeur, Gébelin s'adressa en Angleterre. Nous avons une lettre du 14 janvier 1767, qui renferme de nouveaux renseignements sur cette affaire.

« Monsieur et tout cher ami, une Société d'amis me charge de vous prier de prendre en considération un projet de *Gazette Protestante* qu'ils ont en tête et de nous instruire en réponse :

« 1<sup>o</sup> S'il ne seroit pas aisé de la faire imprimer à Londres.

« 2<sup>o</sup> S'il n'y auroit pas sûreté pour celui qui veilleroit sur son impression et qui en seroit comme l'Éditeur.

« 3<sup>o</sup> Ce qui lui en coûteroit pour subsister à Londres par année pour vivre en garçon retiré et avec la plus grande économie.

« 4<sup>o</sup> Si pour en faciliter l'entrée en France, il n'y auroit pas quelque moyen de la faire passer en paquet dans quelque port du royaume, d'où on la distribueroit par la poste : soit en profitant des paquebots ordinaires, soit en aiant à soi des marins affidés et sûrs.

« Vous comprenès, cher ami, que cette *Gazette* seroit un détail de tout ce qui arrive aux Protestants pour lesquels travaille votre ami : non-seulement cela, mais on rendroit compte de tous les livres à leur sujet ; de tout mémoire ou brochure qui y auroit rapport : on donneroit des morceaux de leur histoire. On feroit leur apologie, on attaqueroit l'intolérance jusques dans ses derniers retranchements.

« Cet ouvrage seroit infiniment utile parce qu'il feroit connoître au Gouvernement ce qu'il ignore avec une modération qu'il ne trouveroit jamais reprehensible, qu'on calmeroit un peu des excès de l'intolérance et de la supercherie ; qu'on feroit voir les avantages d'une conduite opposée.

« On donneroit une feuille tous les 15 jours du format de la *Gazette de France*, mais on voudroit secret, sûreté et avantage du parti. Un de ceux pour lesquels je vous prie de vous occuper de cet objet seroit tout prêt sur

(1) Lettre de C. de Gébelin à Ostervald, 17 octobre 1766.

votre réponse favorable, à aller mettre tout en train, ayant trouvé ici des obstacles insurmontables.

« Un autre chose. Que croièz-vous qu'un imprimeur de Londres voudût exiger de la feuille pour un ouvrage comme celui-là et qu'on lui feroit tenir chaque fois avec la feuille à imprimer.

« Vous êtes habile, prudent et sage : vous entendès à demi-mot : ainsi en voilà plus qu'il ne faut sur cet article. Rey s'en seroit chargé; mais à des conditions si onéreuses qu'on n'a pas voulu les accepter. »

Quelle fut la réponse? Je l'ignore. Si M. A. Coquerel a la lettre de Gêbelin, adressée à Paul Rabaut, en date du 10 février 1767, il pourra nous la faire connaître. Toujours est-il que Gêbelin, sous le nom d'une Société d'amis, que j'ai toutes sortes de raisons de croire fictive, demanda des souscripteurs à Paul Rabaut, Pomaret, Pic, Gautier, Dangyrard, Delabroue, Chartron, etc., en faveur de sa *Gazette Protestante*. Ces lettres, de 4 à 5 pages, furent écrites du 10 au 25 février.

En attendant des rédacteurs, un imprimeur et un public, l'infatigable avocat des églises écrivait déjà les premiers articles, alignait les nouvelles, dressait le budget et fixait les moindres détails d'une œuvre éminemment utile, à laquelle il ne manquait que l'exécution.

Voici les combinaisons administratives de Gêbelin :

#### Projet d'une feuille périodique de Nouvelles Politiques Protestantes à raison de 2 l. par mois, ou 24 l. par an.

##### *Frais nécessaires.*

4 rames de papier contiennent 1152 l. Chaque rame à raison de 3 l. 10, ou 4 l. par mois font par an. . . . .	336 <sup>l</sup>	336
Frais d'impression à un louis la feuille, 24 feuilles. . . . .	376	3760
Frais de Rouen à Paris à raison de 12 l. par fois. . . . .	288	300
Frais de poste pour la correspondance à raison de 50 lettres par fois, 50 l. par mois, et par an . . . . .	600	604
Gages à donner aux correspondants à raison de 80 l. chacun . . . . .	4400	4000
Gages d'un commis . . . . .	600	4000
Autres frais imprévus ou d'entrepôt . . . . .		4000
	<hr/>	<hr/>
	6400	42000

Total des frais, 42000 l.

Pour remplir cet objet et y avoir un avantage, il faut avoir 1000 souscripteurs à 24 l., ce qui serait 24000 l.

Il n'y a que les seuls ministres qui puissent être correspondants.

Il faudra donner à chaque correspondant 6 adresses à Paris et lui recommander de se servir tantôt de l'une tantôt de l'autre.

Il faudra lui dire de n'écrire que les faits tout simplement sans réflexions ni commentaires et ne nommer les personnes qu'autant que les faits seraient très publics et point injurieux.

Charger chaque correspondant de chercher des abonnés et de faire passer l'argent à sa destination.

#### *Conduite du Bureau.*

L'auteur enverra de bonne heure ses feuilles manuscrites à l'imprimeur, de manière qu'il en aye toujours 3 ou 4 d'avance.

L'imprimeur en ayant imprimé 4 rames ou 4452 feuilles les adressera emballées et cordées à une adresse qu'on lui donnera à Versailles.

On les adressera de Versailles à Paris et dans les provinces.

On en adressera 4000 aux 4000 abonnés et 452 aux ministres d'Etat, intendants, commandants et magistrats.

On fera payer les abonnés tous les six mois dans les provinces, ce seront les ministres qui feront ce recouvrement; à Paris ce sera un commis

Il y aurait plus d'une observation à présenter sur ces notes; mais nous laissons à la sagacité du lecteur de les faire lui-même; et pour ne pas abuser de l'hospitalité du *Bulletin*, nous prenons parmi les 5 articles inédits que Court de Gébelin préparait pour le journal protestant, celui qui vraisemblablement devait figurer le premier comme prospectus.

#### **LE NOUVELLISTE PROTESTANT.**

« Les progrès de la raison ont enfin fait connoître à la plupart des hommes que la violence n'étoit rien moins que propre à faire adopter une opinion quelconque. Entraîné par tant d'autres liens l'homme n'a presque que la parole de libre, et il veut conserver cette précieuse portion de son être. Essaye-t-on de l'y faire renoncer par toute autre voie que celle de la démonstration, son âme se révolte: peu importe alors que l'opinion qu'on veut lui faire abandonner soit fausse ou vraie; il ne voit plus que l'attachement qu'il a eu pour elle; et cet attachement s'accroît en raison composée de la dose d'amour-propre qu'il a, et du degré de contrainte qu'il a souffert.—C'est surtout en matière de religion que les moyens violens ont, non-seulement des suites terribles, mais encore qu'ils sont plus opposés que tout autre expédient aux vues de ceux qui les emploient. Faire des martyrs, c'est donner plus de connaissance au parti qu'on cherche à étendre: c'est multiplier les prosélytes.

« Si cette vérité n'était par elle-même de la dernière évidence , l'expérience de tous les tems et de tous les lieux suffiroit pour en convaincre. La France seule en fourniroit les plus tristes exemples. Dès que la réformation s'y introduisit, elle fut embrassée avec avidité par les peuples que les exactions ecclésiastiques fatiguoient depuis longtemps. — Le clergé romain allarmé de la rapidité de ces progrès, fit parvenir ses plaintes jusques aux Puissances, qui, consultant plutôt le zèle aveugle du clergé, que les principes de la raison et de la religion même, crurent qu'il falloit sévir, et l'on sévit. — L'on vit alors commencer un nouveau nécrologe de martyr. La persécution fut néanmoins supportée pendant quelque temps; mais lorsqu'elle fut poussée à un certain point, lors de la triste époque du massacre de Vassy, les passions humaines, l'ambition surtout qui n'a besoin que d'un masque pour couvrir sa laideur, s'empressèrent à saisir le noble prétexte de la querelle de la divinité pour servir leurs querelles particulières, ou pour en élever de générales.

« On sait quelles furent les suites de ces premiers troubles. Les guerres civiles dévastèrent la France qui, pendant très longtemps, n'offroit aux regards effraïés de ses habitants, que les vastes et dégoûtants charniers de l'ambition et du fanatisme. Peu s'en falut même que la ligue, fille et mère de tant d'horreurs, ne privât ses peuples, du héros dont la main devoit sécher leurs larmes, et si longtemps écarté d'un trône dû pour le moins autant à ses vertus qu'à sa naissance. — La France commençoit à respirer, lorsque des pestes de cour insinuèrent à un monarque, dont on avoit eu soin de prévenir l'esprit, qu'il étoit de sa gloire que tous ses sujets pensassent comme lui. En conséquence, l'édit de Nantes fut révoqué. — Les suites de cette révocation sont connues. L'état y perdit plusieurs millions de sujets utiles, et dont pas un, quoi qu'ait osé avancer la calomnie, ne pouvoit lui être suspect. Cependant les restes infortunés des protestants furent regardés comme tels. Quoique l'amour de la patrie eût été assés fort en eux pour leur faire supporter la proscription de leur religion, sans leur faire souhaiter d'augmenter le nombre des émigrans, on les représenta comme des séditieux prêts à bouleverser l'état. On les persécuta en conséquence : et les cruautés furent portées à tel point d'atrocité qu'une partie d'entre eux se souleva effectivement. Nous n'offrirons pas à nos lecteurs le triste tableau de la désolation d'une des plus belles provinces de ce royaume. Ce seroit trop affliger les

âmes honnêtes et sensibles. Nous passons rapidement à des objets plus doux. — Depuis qu'on a commencé à connoître les protestants : on a vu que le roi n'avait pas des sujets plus soumis et plus fidèles, que loin de chercher à exciter des troubles, ils ne respiroient que la tranquillité, et que leurs vœux se bornoient à cette indulgence sur leur manière de penser ; que la nature, la raison et la religion bien entendue prescrivent et dictent à tout être pensant.

« Un ouvrage périodique, dans lequel on exposeroit avec cette vérité et cette simplicité propre au langage de la conscience, avec cette candeur que la bonne foi seule fait montrer, les véritables sentiments des protestants en France, leurs opinions sur le respect et la fidélité dus au monarque et à la patrie, les instructions qu'ils reçoivent de leurs pasteurs sur ces objets importans, et les manières qu'ils inspirent à cet égard à leurs enfants. — Un ouvrage périodique dans lequel on verroit la succession journalière et constante de ces opinions et de ces sentimens seroit le moien le plus efficace de faire connoître l'esprit de ces infortunés sujets. Et c'est afin qu'ils soient pleinement connus que nous nous proposons d'entreprendre cet ouvrage.

« Bien certain que son effet naturel sera de propager et de répandre ces sentimens de tolérance et de douceur qui sont les fruits de la vérité. — Dans quel siècle et sous quel règne notre ouvrage pouvoit-il paroître avec plus d'espérance de succès ? Dans un siècle où la masse lumineuse d'une foule immense de découvertes en tout genre a presque entièrement fondu les nuages de l'erreur. Sous un prince bienfaisant dont la justice éclairée a couvert d'opprobre le fanatisme, en rendant à l'innocence son premier éclat. Tout nous répond donc d'un succès favorable ; et nous sommes sûrs de le mériter par la pureté de nos intentions, et par la manière dont nous traiterons les différens objets de notre travail.

« Le NOUVELLISTE PROTESTANT aura deux objets et sera conséquemment divisé en deux parties :

« La 1<sup>re</sup> présentera les événemens qui peuvent servir à faire connoître l'état actuel des protestants en France, leur nombre, leurs richesses réelles et fictives, tant au dedans qu'au dehors du royaume ; leur influence dans les affaires de banque et de commerce, et les ressources que leur fidélité au souverain, laquelle ne se démentira jamais, fournira à l'état et à la patrie dont ils se montreront de dignes enfans. Nous nous sommes à cet égard proeurés des correspondances

sûres et dont la véracité est reconnue.—Et nous y ajouterons les nouvelles intéressantes des états protestants de l'Europe, relativement à la religion réformée.

« La 2<sup>e</sup> partie sera polémique, c'est-à-dire qu'elle traitera divers articles relatifs à la doctrine des protestants, et propres à leur concilier la bienveillance générale, et à les faire envisager sous un aspect bien différent de celui qui leur attira tant de disgrâces. — Nous y donnerons des extraits des ouvrages qui ont paru depuis peu ou qui paraîtront pour ou contre eux : en relevant leurs erreurs de fait avec l'attention la plus scrupuleuse, pour ne blesser ni la vérité, ni décence. — Nous serons empressés aussi de donner des précis courts et exacts des sermons des ministres. C'est le moyen le plus sûr de mettre le public à portée de juger de leur morale, et conséquemment de l'estimer. — Nous examinerons enfin combien elle est conforme à l'esprit de J.-C. et à l'intérêt du gouvernement.

« Le *Nouvelliste Protestant* paroîtra deux fois le mois à commencer du mois d'avril 1767. »

Vint le mois d'avril 1767, mais de journal protestant, point. Un respect exagéré pour l'autorité, les injustes défiances des colloques, l'inqualifiable indifférence des masses, le petit nombre des fidèles dévoués et leur pauvreté firent avorter les desseins du savant et zélé Gébelin. Le journal qu'il avait conçu fut mis à néant et il continua comme par le passé à faire de ses lettres une gazette encyclopédique au profit de ses nombreux amis de France, de Suisse et d'Angleterre.

CHARLES L. FROSSARD,  
pasteur à Lille.

---

## NOTICES HISTORIQUES.

---

### LA FAMILLE DE JAUCOURT.

On nous saura gré d'avoir sollicité et obtenu la communication suivante. Nul ne pouvait mieux que l'auteur de la note qu'on va lire nous retracer les souvenirs d'une famille chère au protestantisme. Nous le prions d'agréer ici tous nos remerciements.

*A. M. Ch. Read, Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Presles (Seine-et-Marne), le 24 décembre 1852.

Mon cher Monsieur,  
Vous m'avez demandé, avec d'encourageantes instances, de vous commu-

niquer un résumé généalogique sur la famille de Monsieur de Jaucourt, mon vénéré beau-père.

J'ai longtemps hésité à me rendre à cette prière, connaissant à la fois mon peu de forces, et les difficultés du sujet. En vous adressant maintenant ces quelques notes, n'aurai-je pas lieu de regretter d'avoir essayé de répondre à votre désir ? Deux motifs l'ont emporté sur mes justes scrupules.

En m'occupant de l'histoire de cette famille, si étroitement unie à celle du protestantisme français, j'ai pensé que je remplissais comme un dernier devoir envers l'homme excellent et supérieur, dont le souvenir, depuis qu'il n'est plus, ne m'a pas quittée un seul instant, dont la mémoire vit encore en beaucoup d'autres cœurs, et dont l'extrême modestie s'était toujours refusée à des communications qui pouvaient en quelque chose sembler dictées par la vanité. L'autre motif, c'est le très vif intérêt que m'inspire l'œuvre de la Société que vous présidez, et j'ai désiré vous le témoigner, en vous offrant ainsi un tribut de sympathie qui, je l'espère, portera de plus dignes et de plus capables à lui assurer le concours empressé auquel elle a droit à tant de titres.

Si l'on cherche la première origine des JAUCOURT, on voit le nom de cette famille mêlé, à travers des vicissitudes variées, pendant plus de mille ans à l'histoire de la Champagne, de la Bourgogne, et du Nivernais. Dès le IX<sup>e</sup> siècle, le château de Jaucourt, situé près Bar-sur-Aube, se trouve cité dans les chroniques contemporaines. Au XII<sup>e</sup> siècle, Matthieu de Jaucourt figure à la tête de la noblesse bourguignonne, puis au premier rang des Croisés allant fonder l'Empire latin à Byzance. Ce fut aussi un des personnages les plus importants de la Bourgogne que ce Guy de Jaucourt, si illustre par ses exploits militaires, et plus encore par les services qu'il rendit au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, ayant été commis par ce prince au gouvernement des personnes et terres des comtes de Nevers et de Rethel, ses enfants. Mais l'illustration la plus éclatante était réservée à Jean de Jaucourt, célèbre par sa fidélité à la dernière souveraine de Bourgogne, Marie, fille de Charles le Téméraire, et épouse de l'empereur Maximilien. Louis XI, irrité de cette noble constance, fit raser quatorze châteaux à ponts levés appartenant à ce seigneur, confisqua tous ses biens, fit arrêter sa femme et ses enfants, après les avoir déclarés tous criminels de lèse-majesté. Maximilien lui ayant donné, comme au capitaine général de ses armées, plein pouvoir de lever des troupes et de les conduire contre Charles VIII, il prit Arras, Saint-Omer, et d'autres places, et amena le roi de France à faire un traité de paix qui le remit en jouissance de ses biens confisqués, et le fit rentrer en France où il mourut en 1505.

Nous voici arrivés au siècle de la Réforme, où la famille de Jaucourt fut



appelée à donner plus d'une marque de dévouement religieux, comme de courage civil. Dès le milieu du siècle, la branche principale, la maison de Villarnoul embrassa les principes de Calvin, et prit une part active, souvent glorieuse, dans les guerres qui remplirent la seconde moitié du siècle. L'année même où mourut Calvin, en 1564, elle perdit, d'un coup d'arquebuse, Guy de Jaucourt. Trois ans après, François de Jaucourt, aide de camp du prince du Condé, succomba à la bataille de Saint-Denis. En 1569, Bernard de Jaucourt périt au fort de Pilles. En 1594 enfin, les ligueurs tuèrent Edme de Jaucourt dans une rencontre, près du château de Villarnoul en Nivernais.

Ce fut au milieu de cette époque orageuse que les Jaucourt s'unirent plus étroitement encore à la cause protestante par trois alliances, l'une avec la famille de la Trémouille, l'autre avec le marquis de Béthune depuis l'illustre duc de Sully, la troisième avec la famille du vertueux conseiller d'Henri IV, Duplessis de Mornay.

En effet, à la veille même de la Saint-Barthélemy, Louis de Jaucourt, chevalier des ordres du roi, épouse Elisabeth de La Trémouille, femme distinguée par les qualités de son esprit comme par la ferveur de sa foi. C'est de cette union que sortirent la plupart des branches qui, sous divers noms, continuèrent à se rattacher à la tige principale durant ces deux derniers siècles. L'aîné de leurs fils, Jean III, gentilhomme ordinaire de Henri IV et conseiller en ses conseils d'Etat et privés, épousa en 1599 Marthe de Mornay, fille aînée de Duplessis et de Charlotte d'Arbaleste. Le cinquième de leurs fils, Zacharie, seigneur d'Ausson, quitta la France après l'abjuration d'Henri IV pour s'attacher à la personne et à la cause de Frédéric V, électeur palatin et plus tard roi de Bohême, aux revers duquel il survécut peu. Un dernier, Théophile, seigneur de Saint-Andréux, fut tué à Vanloo en 1606, sous les ordres de Maurice de Nassau. En Allemagne, à cette même époque, se trouvaient d'ailleurs plusieurs autres Jaucourt, enrôlés dans les troupes protestantes de la Suède et la Hollande. Celui d'entre eux qui se signala le plus sur ce théâtre de la guerre de Trente Ans, Jean de Jaucourt-Menestreaux, mourut de ses blessures devant Ratisbonne.

Quant à Jean, seigneur de Villarnoul, mari de Marthe de Mornay, il se trouva associé à bon nombre d'événements importants sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII. En 1599, puis en 1603, Henri IV lui fit, par lettres patentes, remise de divers droits en considération de ses bons services. En 1600 il le nomma commissaire pour tenir la main en Bourgogne, aux lois de pacification qu'il avait accordées aux calvinistes. En 1609 Jean de Jaucourt obtint la survivance du gouvernement des villes, châteaux et sénéchaussée de Saumur qu'avait Duplessis Mornay son beau-père. Dix ans après cependant, Louis XIII, décidé à abattre le calvinisme, licencia le régi-

ment dont Jean de Jaucourt était mestre de camp, en même temps qu'il enleva à Duplessis Mornay le gouvernement de Saumur.

Jean de Jaucourt survécut au grand homme qu'il avait pris pour modèle, et à sa pieuse et courageuse épouse. Il fut le père et le grand-père de nombreux témoins, et, nous osons l'ajouter, confesseurs de la foi protestante. Ce titre ne peut-il pas être accordé d'abord à ces trois vaillants jeunes hommes, qui partirent ensemble pour se ranger autour du petit-fils de Coligny, du prince Frédéric-Henri d'Orange, stathouder de Hollande, en guerre alors avec l'Espagne? Tous les trois y perdirent la vie de bonne heure, mais de la manière la plus honorable. François de Jaucourt et Philippe de Nouhes, fils d'Anne de Mornay, périrent en 1629 au siège de Bois-le-Duc, d'où le prince d'Orange chassa les troupes célèbres de Spinola. Louis de Jaucourt fut tué au siège de Maëstricht, sous les yeux du même chef, en 1632, c'est-à-dire un an avant la mort de Marthe de Mornay. Le septième des fils de Jean de Jaucourt, Philippe, eut de sa femme Marguerite de Guéribalde neuf enfants qui quittèrent tous la France plutôt que de renier les principes qu'ils regardaient comme leur plus précieux héritage. Dieu le rappela à lui avant l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, mais sa veuve, accompagnée de cinq fils et de quatre filles, sortit de France avec autorisation du roi, c'est-à-dire emmenée en charrette et escortée de gendarmes jusqu'à la frontière de Hollande.

Il importe de consacrer un souvenir à ses cinq fils en particulier, puisque tous les cinq ont su, en divers pays, se concilier une égale estime. L'aîné, Jean-Philippe, marquis de Villarnoul, qui avait été chargé par Louis XIV lui-même de traiter pour les affaires calvinistes avec les Marcillac et les Bâville, passa en Hollande et mourut à La Haye.

Paul de Jaucourt, seigneur de Rouvray, s'attacha au service de l'électeur de Brandebourg, qui lui donna un régiment de cavalerie, à la tête duquel il fut tué dans la bataille de Neerwinde en 1693. Jean-Louis, seigneur de Busières, reçut un régiment du duc de Wurtemberg, prit part à la bataille de Neerwinde; il s'y distingua si brillamment que Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, lui envoya une pension après la bataille. Le roi de Danemark lui offrit ensuite un régiment composé uniquement de Français réfugiés, ce qui l'amena à Copenhague où il mourut.

François, comte d'Ausson, se rendit auprès de l'électeur de Brandebourg, qui le nomma colonel de cavalerie et qui le fit chevalier d'honneur et premier chambellan de la célèbre princesse Sophie-Charlotte, première reine de Prusse.

Benjamin de Jaucourt resta en Hollande à la tête d'un régiment de cavalerie, entouré de considération par les Etats-Généraux, et remarqué pour la tendre protection dont il couvrit sa mère et ses sœurs.

Ce ne furent pas les seuls membres de la branche Villarnoul qui laissèrent

de durables souvenirs en Hollande. Philippe de Jaucourt qui mourut à la Haye en 1738, âgé de 68 ans, y avait contracté successivement deux alliances avec deux familles illustres de Hollande. Avant de s'y établir en qualité de colonel des troupes anglaises, il avait commandé en Irlande au nom du roi Guillaume III. Son frère cadet, René-Anne, servit également les Etats-Généraux. Il périt à Montjoux, en Catalogne, lorsque les troupes françaises prirent cette place.

Quant aux relations établies entre les Jaucourt et les réfugiés du Brandebourg, elles se soutinrent aussi jusque dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Trois filles de Philippe, seigneur de Vaulx et Brazé, qui avait épousé Anne d'Angenne, allèrent se fixer à Berlin, L'une d'elles, Judith, fut gouvernante des princesses sœurs du grand Frédéric; la troisième épousa M. de l'Hôpital, général-major en Prusse, et un des appuis de la colonie calviniste.

Si tous les Jaucourt n'émigrèrent pas, la plupart persistèrent dans la foi protestante. Le gouvernement leur accorda évidemment une certaine mesure de tolérance. Non-seulement le souvenir d'Henri IV semblait les protéger, souvenir dont il était resté de nombreux témoignages dans des lettres adressées par ce monarque avant et après son abjuration à plusieurs membres de sa famille, particulièrement au fondateur de la branche d'Espeuilles et d'Huban, qui était gentilhomme ordinaire de sa chambre. Mais une protection plus efficace, ce fut celle de la famille de Condé dont elle avait été d'abord rapprochée par une alliance commune, celle des La Trémouille, et qui avait apprécié aux Etats de Bourgogne la légitime influence que les Jaucourt n'ont cessé d'y exercer. Depuis le temps de la Ligne jusqu'à la fin du dernier siècle la place de premier gentilhomme du prince de Condé appartenait toujours à un Jaucourt. On se souvient peut-être qu'après les guerres de la Fronde, Gabriel de Jaucourt paya de sa vie même son attachement au grand Condé. Le 13 septembre 1659, il eut la tête tranchée à Paris, comme criminel de lèse-majesté, tandis qu'il n'était que criminel de *lèse-ministre*, selon le mot des ennemis de Mazarin. Condé n'ayant pu le sauver, fit du moins emporter son cadavre dans un de ses carrosses, pour lui rendre les derniers devoirs.

La tolérance dont cette famille fut couverte à Paris durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, tenait plus particulièrement encore à l'estime générale dont elle y jouissait. L'hôtel qu'elle y occupait, rue de Grenelle, était révérend dans tout le quartier pour la probité et la charité de ses maîtres • on l'appelait communément la *maison des huguenots*. C'était là en effet que les huguenots de Paris, et surtout des provinces, étaient assurés de trouver une sympathie affectueuse et secourable. Ce fut au sein de cette maison aussi que l'on sut obtenir avec le secours d'un ami, le vénérable Malesherbes, que Louis XVI rendit enfin aux protestants leurs droits civils.

La plupart des alliances alors contractées par les Jaucourt les rapprochaient encore davantage des départements du midi. Par exemple, l'aïeul de M. Jaucourt, que nous venons de perdre, avait épousé mademoiselle de Vivans, d'une des plus anciennes familles de la Gascogne. Le père de M. de Jaucourt, qui ne mourut qu'en 1813, avait pris pour femme la fille d'un des notables du Languedoc, ancien directeur de la compagnie des Indes, mademoiselle Elisabeth de Gilly; sa sœur épousa le comte Du Cayla, appartenant à l'Eglise protestante de Nîmes.

C'est ici, ce me semble, le lieu de citer le chevalier de Jaucourt, le savant et consciencieux ami des Tronchin et des Necker, le seul d'entre les *encyclopédistes* dont tout le monde reconnût la piété. Il était membre de toutes les grandes Académies de l'Europe, excepté de celle de Paris, d'où son titre de Réformé le faisait exclure.

Je vous demande la permission de m'arrêter ici, sans rappeler les services que le marquis François de Jaucourt rendit à ses coreligionnaires, pendant plus de soixante ans. Vous-même, au surplus, avez bien voulu vous souvenir de lui récemment, à propos de Duplessis-Mornay (*Bulletin*, p. 206); j'ose penser que vous avez rendu justice à sa mémoire, en reconnaissant qu'il avait dignement marché sur les traces de ses ancêtres. Puisse son exemple, comme le leur, devenir à son tour salutaire aux membres de notre Eglise! C'est l'humble mais ardent souhait qui, je l'espère, remplit le cœur de tous vos lecteurs; c'est du moins celui qui m'a donné le courage de tracer cette notice, et me donne le droit de compter sur l'indulgence dont elle a besoin.

Agrérez, etc.

Marquise DE JAUCOURT.

*N. B.* Nous rappelons ici les articles nécrologiques sur M. de Jaucourt, qui ont été publiés, en 1831, par MM. Bartholmèss, dans le *Journal des Débats*, et A. Coquerel fils, dans le *Lien*.

---

## MÉLANGES.

---

### EXTRAIT D'UN VIEUX LIVRE DE FAMILLE PROTESTANT.

(1753.)

Voici encore un témoignage remarquable de cet esprit profondément religieux, de cette foi énergique et active, qui distinguaient le sang huguenot, même au dix-huitième siècle. C'est une *exhortation* écrite par un père, dans ce qu'on appelait autrefois un *livre de famille*, à l'occasion du baptême de son fils aîné, né le 13 août 1753. Ce père était l'aïeul d'un de nos coreligionnaires qui soutient dignement l'honneur traditionnel de son nom, M. le baron de Daunant, ancien pair de France et premier président de la cour de Nîmes. L'intérêt que M. de Daunant a pris à la lecture de nos précé-

dents *Bulletins*, lui a suggéré la pensée de nous faire connaître ce souvenir de *famille*, et il a bien voulu nous autoriser à le communiquer. Nous l'en remercions sincèrement, au nom de tous ceux que de semblables communications éclairent et fortifient. C'est un devoir pieux que les protestants d'aujourd'hui ont à remplir, d'explorer les archives les plus intimes de leurs pères, de mettre à nu leur vie publique et privée, de montrer leurs pensées et leurs sentiments. Nous devons le faire sans aucune crainte et avec fruit pour la génération présente, ainsi qu'on l'a pu voir par la *Bible de Du Plessis Mornay* (p. 202), ainsi qu'on le verra par bien d'autres exemples.

*Exhortation que moi Pierre de Daunant adresse à Paul Guillaume, mon fils, à l'occasion de son baptême.*

*Considérant tout ce qui se passe à l'occasion du baptême de vous, mon cher fils Paul Guillaume, je saisis cette occasion pour vous exhorter, mon cher enfant, et ceux qu'il plaira encore au bon Dieu de me donner, à faire profession tout le temps de votre vie de la religion réformée dans laquelle ce grand Dieu vous a fait la grâce de naître, que vos ancêtres ont toujours aussi professée malgré les persécutions auxquelles ils étaient par là exposés, que moi-même ai toujours suivie et à laquelle je serai constamment attaché jusqu'au dernier soupir, comme étant la seule véritable, conforme au Saint Évangile, qui doit être la seule règle de notre foi, et duquel on ne se doit jamais détourner. Je prie le Seigneur de vous inspirer ces bons sentiments, qu'il vous fasse la grâce de vivre en sa crainte, vous prenant sous sa haute et divine protection, et vous préservant par là de la malédiction Éternelle qui ne manqueroit pas de tomber sur votre tête, si vous vous écartiez tant soit peu du conseil salutaire que Dieu même vous donne par ma bouche.*

DAUNANT.

Et en quel temps de pareilles recommandations étaient-elles faites ? En 1753, c'est à-dire à l'époque où cette religion réformée était placée hors la loi civile et naturelle, où les pères et mères qui la professaient étaient déclarés incapables d'être unis en légitime mariage, où leurs enfants étaient déclarés bâtards.

Nous croyons devoir reproduire ici un passage qui mérite d'être rapproché de ce qui précède, pour faire apprécier les effets et les causes. C'est une observation générale, faite à propos de l'examen d'un roman américain qui a eu en Europe un grand retentissement.

« ... Tout le monde sait, dit l'écrivain que nous citons, qu'en France, en Italie, et en général dans les pays catholiques, on ne fait pas abus de la

« Bible. Chez les peuples protestants, au contraire, et surtout chez ces Anglo-Saxons *toto divisos orbe*, la Bible est le livre élémentaire, le livre familier et domestique par excellence, celui qu'aux jours commémoratifs la mère donne à son enfant et le mari à sa femme, le lait nourricier de l'enfance, la sève généreuse de l'âge mûr, le vin fortifiant de la vieillesse. Le caractère scriptural est donc par lui-même un élément de popularité dans ces pays. » (JOHN LEMOINNE, *Journal des Débats* du 12 novembre 1852.)

Pour préciser et appliquer notre pensée, nous posons cette question. Qui n'a été maintes fois frappé de l'analogie d'esprit et de mœurs entre nos huguenots de France et ces Anglo-Saxons que l'on voit en effet si différents des autres peuples,—dispersés dans tout l'univers et partout si semblables à eux-mêmes ? La vraie raison est-elle celle qu'on se plaît toujours à mettre en avant, celle tirée de la *climatologie*, la différence de l'homme du Nord et de l'homme du Midi ? Les protestants des Cévennes valent-ils moins, sont-ils moins fidèles que ceux des Pays-Bas ? Dira-t-on que le degré de latitude et de longitude prédestine les populations à telle ou telle forme de culte, à telle ou telle croyance ?... Toujours est-il que la race huguenote présente d'étroites affinités avec la race anglo-saxonne, que son esprit eût pu, s'il eût prévalu (et comment a-t-il été comprimé ?), eût pu, disons-nous, procurer à la France un autre genre de grandeur et une autre espèce de gloire que celles dont elle jouit dans l'histoire. C'est ce que la comparaison établie par le publiciste précité nous semble expliquer d'une manière assez plausible. C'est ce que la production de documents comme celui que nous a communiqué M. de Daunant nous semble démontrer d'une manière assez claire. D'où vient donc que le caractère scriptural, biblique, évangélique, n'est pas, en France, un élément de popularité comme aux Etats-Unis, comme en Angleterre, comme parmi les presbytériens d'Ecosse ? Qu'on interroge sérieusement l'histoire; elle répondra.

## MONNAIE DE LA RÉPUBLIQUE DE MONTAUBAN

### frappée par les protestants de cette ville dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Sous ce titre, nous avons trouvé dans un journal du midi qui nous a été envoyé (1) l'article suivant contenant des éclaircissements sur un point de l'histoire du protestantisme.

On lit dans Tobiesen Duby (*Monnaies des Prélats et des Barons de France*, t. II, pag. 594). « Lorsque les habitants de Montauban eurent, en 1572, embrassé le protestantisme, ils firent battre des monnaies d'argent avec cette inscription ou légende : MONNAIE DE LA RÉPUBLIQUE DE MONTAUBAN.

Leblanc (*Histoire des monnaies de France*, p. 325), dont j'extraits cette

(1) *La Glaneuse*, feuille hebdomadaire de Tarn-et-Garonne, numéro du 19 décembre 1852.

anecdote, continue : Duby ajoute qu'il n'a jamais vu aucune de ces pièces, ce qui n'est pas une raison pour qu'elles n'aient pas existé. »

L'historien Cathala-Coture, qui, après l'annaliste ecclésiastique de Montauban, le chanoine Le Bret, fait également mention de l'émission de cette monnaie avec les mêmes circonstances, par les Montalbanais, donne ainsi le texte de sa légende : MONEDO NOVELA DE LA REPUBLICO DE MONTALBA.

Mon savant confrère et ami, M. Alex. du Mège, que je consultai dans le temps sur l'existence de cette médaille, me répondit dans une première lettre : « J'ai fait des recherches pour découvrir une de ces pièces, mais jusques ici, *inutilement*; il paraît cependant que l'on en frappa quelques-unes avec cette légende. » (La dernière que nous venons de donner.)

Mais plus tard notre docte archéologue toulousain m'écrivait : « J'ai parlé dans l'*Histoire générale du Languedoc* (1), de la pièce d'argent frappée en l'honneur du prince de Condé, par la république de Montauban, et, n'ayant pas encore vu cette monnaie à cette époque, je me suis appuyé de la nouvelle édition de l'histoire de cette ville par Le Bret, où messieurs les annotateurs (2) montrent qu'ils croient à ce produit de la numismatique montalbanaise; ils citaient même les mémoires d'un témoin oculaire, habitant en 1572 Montauban; depuis, on m'a montré un dessin de la monnaie dont s'agit, et on m'en a promis un exemplaire; mais on a retiré le dessin, et la pièce ne m'est point venue, etc. »

Du reste, les conséquences tirées par quelques écrivains du mot *république* qu'on y remarque, me semblent extrêmement douteuses, si ce n'est même tout à fait erronées.

Ce mot, en effet, me paraît ici synonyme de celui de cité (*civitas*), et il ne prouverait nullement, à mon avis, l'intention des Montalbanais de proclamer leur indépendance complète, et de ne plus reconnaître la souveraineté du roi de France, à l'époque que nous venons de citer, et surtout de manifester cette intention dans un monument monétaire auquel se rattachait le nom du prince de Condé, aucun autre fait historique d'ailleurs ne vient, à notre connaissance, à l'appui de cette opinion.

Il est tellement vrai et exact, qu'au temps dont nous parlons, comme dans ceux qui lui sont antérieurs (3), les mots *république* et *cité* étaient considérés et souvent employés comme identiques, et qu'au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup>

(1) Il est ici question de la nouvelle édition in-8<sup>o</sup>, par livraisons, de l'histoire générale de Languedoc, de Dom Vaissette, donnée par M. Du Mège qui a continué et annoté ce grand et important ouvrage, et y a ajouté plus de mille chartes historiques, encore inédites, relatives à cette province.

(2) Ces annotateurs sont MM. Gabriel Ruch et Marcelin qui ont donné une nouvelle édition de Le Bret, en deux volumes in-8<sup>o</sup>, Montauban, chez Rhetorc, libraire, 1841.

(3) Sur les inscriptions gallo-romaines conservées à Lectoure, l'ancienne *Lactora*, chef-lieu du *Lactorates*, peuple de l'Aquitaine-novempopulaine, on lit : CIVITAS LACTORATIVM, et RESPVBLICA LACTORATIVM.

siècles les Montalbanais n'attachaient pas un sens plus étendu au premier qu'au second, en en faisant l'application à leur ville et à leur administration municipale, que sur une thèse dédiée et présentée aux consuls de cette même ville par un étudiant de l'*académie protestante* (1), en l'année 1606, époque où les Montalbanais reconnaissaient bien certainement l'autorité de leur *bien bon ami*, Henri IV (2) et lui obéissaient comme à leur roi, on lit la formule suivante qui sans doute n'était pas nouvelle et insolite, et qui devait, au contraire, être consacrée par des précédents et par l'usage : *Consulibus prudentissimis et universo senatu reipublicæ montalbanensis.*

Qui ne sait que le sénat de Montauban est ici tout bonnement son conseil municipal, ou le corps de ville (comme on le disait alors). Dans les villes de parlement, cette compagnie souveraine était désignée sous la même dénomination de *senatus* : chacun de ses membres était *senator*, et en les haranguant en corps, on les appelait *patres conscripti*.

A la même époque où cette monnaie de Montauban fut frappée, et jusque sous le règne de Louis XIII, on écrivait aussi à Toulouse, les mots *république toulousaine* ou *tholosaine*, pour désigner cette ville, *cette commune*. Dans les registres historiques conservés au Capitole, on lit : • *Annales des faits arrivés dans la république tholosaine pendant l'année.... etc.*; *Histoire de la république tolosaine pendant l'année.... etc.* •

Dans ces mêmes annales, les capitouls de Toulouse sont souvent nommés *chefs et conservateurs de la république toulousaine*.

Enfin, est-ce qu'on n'a pas lu sur les murs d'une des salles de ce même Capitole, cette formule de l'ancienne Rome qui rappelait sans cesse aux capitouls toulousains leurs devoirs envers leur cité ou république : *Videant consules ne quid detrimenti respublica capiat.* (Les consuls veilleront à ce que la république n'éprouve aucun dommage.)

A ce propos, M. Du Mège m'écrivait encore : « En employant le mot de *république*, comme synonyme de celui de *commune*, les citoyens de Montauban, *ce boulevard du protestantisme* auront peut-être voulu lutter avec Toulouse, *la forteresse inexpugnable de la foi catholique*, où l'on parlait toujours de la *république tolosaine*, etc. »

Pour en revenir à ce titre de *capitoul*, servant à désigner, à Toulouse, les magistrats municipaux de cette capitale du Languedoc, il est, du reste, très remarquable que dans les premiers actes émanés de l'autorité municipale de la ville naissante de Montauban, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les consuls de la nouvelle cité, fille en quelque sorte de Toulouse, prennent et reçoivent, comme ceux de la capitale d'Alphonse et de Raymond de Saint-Giles, le titre

(1) Le mot *académie* est ici synonyme de celui de *faculté* que porte aujourd'hui, dans cette ville, la même institution.

(2) Nous avons donné dans le recueil complet des lettres de Henri IV, que publie le gouvernement français, celles encore inédites écrites par ce prince aux consuls de Montauban.



de *capitouls*, tandis que dans d'autres actes contemporains les magistrats municipaux de cette dernière ne sont quelquefois désignés que sous la qualité de *consuls*.

En terminant cet article sur la monnaie de la prétendue république de Montauban, frappée dans cette ville au XVI<sup>e</sup> siècle, nous exprimons ici la pensée qu'elle doit être considérée comme une médaille, un jeton, plutôt que comme une véritable monnaie destinée à être mise dans la circulation et le commerce, et qu'elle ne dut être tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires, ce qui explique suffisamment son extrême rareté et l'on pourrait dire sa disparition totale, de nos jours.

Dans un autre article, nous parlerons du prétendu *droit monétaire* exercé, selon l'historien Le Bret, par l'abbé et les moines du monastère de Saint-Théodard ou de Montauriol, antérieurement à la fondation de Montauban.

B<sup>on</sup> CHAUDRUC DE CRAZZANES,  
de l'Institut de France et du Comité historique  
près le ministère de l'Instruction publique, etc.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

### CLAUDE GOUDIMEL ET LA MUSIQUE DU PSAUTIER.

*Ungewählte Psalmen, etc. Choix de (33) Psaumes de David, traduits de l'allemand, adaptés aux mélodies de Claude Goudimel et publiés avec la musique à 4 parties, par le docteur AUGUSTE EBRARD, professeur extraordinaire de théologie à Erlangen. Erlangen, 1852. Brochure de 75 pages in-8°, à Paris, chez Franck, 67, rue de Richelieu (1).*

C'est une circonstance digne d'attention que les Allemands, si riches en beaux chants d'église, si fiers de la musique et des paroles de leurs cantiques, si supérieurs à nous, dit-on, comme musiciens, nous empruntent les mélodies décriées de notre psautier. Il est peut-être utile de relever ce fait dans notre pays où nous n'admirons guère ce que nous avons de beau et de bon que lorsque les applaudissements d'étrangers moins blasés que nous nous en font mieux apprécier la valeur oubliée.

Le professeur Ebrard attache avant tout au livre des Psaumes une haute importance théologique. « Le Psautier, dit-il, c'est le Nouveau Testament dans l'Ancien; c'est la chaîne vivante qui les lie l'un à l'autre comme la prophétie à l'accomplissement, et les met tous deux en contact avec le cœur du

(1) Voir ci-dessus pages 35 et 95. A la page 95, ligne 16. Un recueil de 79 psaumes sur les 150 serait désigné comme *complet*. Une faute d'impression aura sans doute altéré la phrase qui est restée comme inachevée.

Guillaume Franc, selon la note 3 (même page), aurait commencé le travail, continué par Goudimel et Bourgeois. Nous pensons, au contraire, qu'il a révisé leur musique. Voir plus bas.

croyant. » Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'examen de ces idées qui sortiraient du cadre de ce *Bulletin*.

Nous y rentrerons au contraire d'une manière peut-être intéressante et reproduisant ici quelques passages de la préface. « Le chant des Psaumes fut toujours un trésor particulier à l'Eglise réformée. Dès le 12 août 1526, Œcolampade écrivait de Bâle avec une vive joie à Zwingle : « Aujourd'hui, « et le jour de la Saint-Laurent, des Psaumes ont été chantés, en allemand « et par l'assemblée, dans mon église. Les prêtres avaient bien prévu qu'il « en serait ainsi par suite de mes prédications, parce que j'avais dit quelque « chose à cet effet d'après le livre des Psaumes lui-même, au sujet des ac- « tions de grâces du cœur et de la bouche. Ils se mirent en devoir d'empê- « cher ces chants par un édit du Conseil et obtinrent un ordre par lequel de « maison en maison on interdit le chant des Psaumes, mais sans qu'il m'en « arrivât rien. Du reste, les défenses de ce genre ne sont d'ordinaire qu'un « attrait de plus, et quand la piété excuse la désobéissance, on n'en devient « que plus hardi. Aussi l'interdiction n'a rien empêché. Je ne sais ce qui peut « en résulter, mais une partie des conséquences de tout ceci tombera sur « ma tête. Je supporterai volontiers ce qui m'en arrivera, quoi que ce soit. « Je n'avais rien ordonné, mais la gloire du Seigneur s'est manifestée d'elle- « même. Avec la bénédiction de Dieu, le chant des Psaumes avancera puis- « samment la cause de l'Evangile. »

« La réponse de Zwingle à Œcolampade n'est pas connue, mais on voit par la suite de leur correspondance qu'il approuvait le réformateur de Bâle et qu'il partageait sa joie et ses espérances.

« C'est surtout dans l'histoire de la Réformation en France que ces espérances se sont réalisées. Le poète de la cour, Clément Marot, considéré comme le premier poète français de son temps, traduisit 30 psaumes à Paris, et plus tard, étant réfugié à Genève, 20 autres. Calvin mit en vers les psaumes 25 et 46, et Théodore de Bèze les 98 qui restaient à traduire. Les mélodies de ces Psaumes sont de Claude Goudimel, l'un des martyrs de la Saint-Barthélemy, et le maître du célèbre compositeur Palestrina. Le succès en fut tel qu'il parut aussitôt deux traductions, l'une en hollandais, l'autre en allemand sur la même musique (1).

« En France le chant des Psaumes a partout frayé le chemin à la Réformation. Dans les maisons et dans les rues, du fond des cachots (2) et du haut des bûchers ont retenti les Psaumes de Goudimel.

« Cette haute valeur historique des Psaumes n'a rien d'accidentel. »

L'auteur établit ailleurs une comparaison curieuse entre la musique mo-

(1) Cette dernière est du docteur Ambroise Lobwasser, né en 1515, à Schueeburg, en Saxe, professeur de droit à Königsberg. M. Ebrard la déclare diffuse, plate et sans goût, sauf le psaume 118, qu'il lui emprunte avec quelques corrections. — *ATH. C. f.*

(2) Comme par exemple de la prison d'Anne Du Bourg. — *EBRARD.*

derne des Gluck et des Hændel et les mélodies beaucoup plus simples, mais plus profondément religieuses des anciens maîtres, au premier rang desquels il place *le fidèle martyr Goudimel*. « Les modernes, dit-il, peignent admirablement les joies, les douleurs, les affections de la terre; leurs compositions sont un écho fidèle et vrai des sensations d'une âme qui considère les œuvres et les dispensations de Dieu; mais quand il s'agit de s'élever directement à lui et de prier, leur musique descriptive, pittoresque, terrestre, reste bien au-dessous de cette musique simple et large des anciens, qui se renferme entre les chastes limites d'une craintive piété, mais qui, dans cette sphère bornée, s'élève librement jusqu'à la sainteté de la prière. »

Tel est, selon M. Ebrard, le caractère des mélodies du psautier français. Peut-être serait-on plus généralement de son avis, si les abus introduits par la routine et une exécution déplorable ne défiguraient aujourd'hui ces mêmes chants qui d'abord furent de mode à la cour des Valois, et qui, plus tard, soutinrent la foi de nos pères jusque sur les échafauds.

A ce propos, nous avons fait quelques recherches sur ce que l'on sait de Goudimel et sur sa part dans l'œuvre qu'on lui attribue d'ordinaire, mais qui n'est pas tout entière de sa main (1).

Claude Goudimel était né vers 1520, sur les bords du Doubs, on ne sait en quel lieu; dans la Biographie de *Michaud*, M. Weiss, de Besançon, a tort d'affirmer que ce fut en cette ville, sans en donner la preuve, si cette preuve existe. Goudimel périt en 1572, dans les massacres de la Saint-Barthélemy; mais ce ne fut point, comme le prétend d'Aubigné, à Paris. Il fut tué à Lyon, ainsi que le rapportent à la fois de Thou (cité par Bayle) et Crespin (p. 794 et suiv.). Les meurtres se prolongèrent dans cette ville du 27 août aux premiers jours d'octobre. Il paraît bien que sa renommée d'auteur des psaumes huguenots fut la cause de son martyre, et ce fait douloureux ajoute au respect que doivent nous inspirer ses chants.

Cependant, il ne faut pas croire que cette musique ait été immédiatement condamnée et honnie comme hérétique. Elle avait eu, au contraire, un immense succès.

Les psaumes de Marot avaient, dès leur apparition, obtenu une vogue extraordinaire, François 1<sup>er</sup> aimait à les chanter. Plus tard, chaque personnage considérable de la cour s'était choisi un psaume favori qu'il fredonnait sans cesse. Henri II préférait le 42<sup>e</sup>, et le chantait à la chasse : *Comme un cerf altéré...* ou d'après la version de Marot : *Ainsi qu'on oyt un cerf braire*. Madame de Valentinois (Diane de Poitiers!) avait adopté le 130<sup>e</sup>. La reine, que l'historien Florimond de Rémond (2) a soin de ne nommer

(1) Voir Crespin, Th. de Bèze, Bayle et la *Biographie* de Michaud.

(2) Cité par Bayle et par Crottel (*Petite Chronique*, p. 182).

qu'en troisième rang, la reine Catherine de Médicis chantait le psaume 6 : *Ne veuille pas, ô sire, me reprendre en ton ire, moy qui t'ay irrité*. Le roi de Navarre (Antoine de Bourbon) choisit : *Revenge moi, prends la querelle De moi, Seigneur par ta merci* (ps. 43). Seulement, il n'existait point encore de musique des psaumes. Antoine de Bourbon avait mis le ps. 43 sur un *bransle de Poitou*; Catherine adapta le sien au *Chant des Bouffons*; Diane chantait le 130<sup>e</sup> psaume *en volte*. D'après une lettre du temps fort curieuse (1), Catherine avait pris pour sien le 142<sup>e</sup>, *Vers l'Eternel des oppressez le Père, je m'en iray...* et Henri II le 128<sup>e</sup> pour lequel ce Roi fit lui-même un chant, *lequel chant estoit fort bon et plaisant, et bien propre aux paroles*. François I<sup>er</sup> commanda à Marot de présenter ses 30 psaumes à Charles-Quint, *qui reçut benignement la dicte translation, la prisra et par parole et par présent de deux cents doublons qu'il donna au dict Marot, luy donnant aussi courage d'achever de traduire le reste des dicts Psalmes et le priant de lui envoyer le plustost qu'il pourroit* : *Confitemini in Domino quoniam bonus, d'autant qu'il l'aimoit. Quoy voyant et entendant les musiciens de ces 2 Princes voire tous ceux de notre France, meivent à qui mieux mieux les dicts Psalmes en musique et chacun les chantoit*.

Lorsque Bèze compléta le recueil, son œuvre n'eut pas moins de succès. Mais la musique restait à faire pour les 100 nouveaux psaumes, et à refaire, sans doute, pour les cinquante premiers, malgré les tentatives des musiciens de cour.

Ce fut alors que Calvin, suivant Florimond de Rémond, confia le soin de mettre les psaumes en musique à Goudimel et à un autre nommé Bourgeois, tous deux d'entre les plus excellents musiciens de la chrétenté; dix mille exemplaires furent faits dès lors de ces psaumes rimés mis en musique, et envoyés partout. Leur succès se soutint plusieurs années.

Ce fut seulement quand on les publia avec le catéchisme calvinien et genevois que ces psaumes furent partout défendus, si bien que, dès lors, chanter un psaume c'était être luthérien.

Cette musique de Goudimel est-elle la même qui se chante aujourd'hui dans notre culte? Le savant M. Weiss (Biogr. Michaud, art. Goudimel) fait dire à Bayle (art. Marot) que *les protestants ne purent faire aucun usage dans leurs temples de la musique de Goudimel, parce qu'elle était à 4 parties*. M. Weiss exagère ici le dire de Bayle, qui lui-même paraît encore dépasser la vérité. Ce dernier rapporte que M. Constant de Rebecque, professeur à Lausanne, et l'un des ancêtres de Benjamin Constant (2), a vu en original une attestation de Bèze en 1552 et un *privilege* d'après lesquels

(1) Signée De Villemandon (V. *Mém. de Condé*, t. I, p. 620, et *Hist. Eccl. de Bèze*, t. I, p. 225).

(2) V. sur le professeur Constant de Rebecque le bel ouvrage de M. A. Sayous, *Hist. de la littér. franç. à l'étranger*, t. I, p. 225.

Guillaume Franc a mis le premier en musique les psaumes comme on les chante dans nos églises. Il s'agit sans doute, la phrase même semble l'indiquer, d'un simple arrangement des mélodies primitives, et il serait d'autant plus intéressant aujourd'hui d'étudier l'œuvre du martyr, antérieure à cette modification. L'expression dont se sert M. Weiss, quand il prétend que les protestants ne purent faire aucun usage de cette musique dans leurs temples, est donc outrée; ce n'est pas, d'ailleurs, ce qu'a écrit Bayle; il dit seulement : *la musique à plusieurs parties n'a jamais été en usage dans les temples*; voilà pourquoi on la fit remanier par Franc.

Goudimel avait mis en musique, outre les psaumes, 19 *chansons spirituelles* d'Antoine Muret (Paris 1555), et le texte latin des Odes d'Horace (même année). Nous ne savons si *la Fleur des chansons des deux plus excellents musiciens de notre temps, à savoir, O. de Lassus et Cl. Goudimel* (Lyon, 1574 et 1576), contient des morceaux étrangers aux psaumes et aux deux recueils que nous venons d'indiquer.

Le nom de Goudimel complète la liste des grands artistes français de ce temps en divers genres qui étaient protestants, comme pour démentir la vulgaire objection d'après laquelle notre foi serait défavorable aux beaux-arts. C'est un fait trop peu remarqué que la renaissance des lettres et des arts, sous François I<sup>er</sup> et après lui, a été, en grande partie, protestante.

Les psaumes de Marot, de Bèze et de Goudimel ont tenu une trop grande place dans le mouvement littéraire, artistique et religieux de leur époque pour ne pas mériter à ce point de vue une étude attentive. Nous devons de la reconnaissance au théologien allemand qui nous rend aujourd'hui le service de réhabiliter la partie la plus méconnue de cette œuvre de talent et de foi.

ATH. COQUEREL fils.

## 2<sup>e</sup> partie du tome II de la FRANCE PROTESTANTE.

Nous complétons aujourd'hui les tables que nous avons entrepris de donner des deux premiers volumes de la FRANCE PROTESTANTE, en plaçant ici : 1<sup>o</sup> la liste des *pièces justificatives* du tome I<sup>er</sup>, que nous avons ajournée faute d'espace (v. p. 336); 2<sup>o</sup> la série des *articles* contenus dans la première et dans la deuxième partie du tome II qui vient de paraître, avec la mention des *pièces justificatives* accompagnant ce demi-volume.

### Tome I<sup>er</sup>.

PIÈCES JUSTIFICATIVES, pp. 4-208; contenant les Edits les plus importants rendus au sujet de la religion réformée; le fameux Placard affiché à Paris en 1534; l'Arrêt du parlement de Paris contre 57 protestants de Meaux; la Confession de foi et la Discipline des églises protestantes; les Actes des douze premiers synodes nationaux; la Liste des églises en 1562; le Traité d'association

signé par les seigneurs protestants; la Remontrance de la noblesse réformée du Maine; la Requête adressée en 1567; la Protestation de Condé; la Somme du roi; les Remontrances des Protestants; l'Acte de la Fédération protestante; la Requête de l'assemblée de Montauban; le Décret d'organisation du parti protestant; l'Acte de la Confédération catholique ou Sainte-Ligue; la Bulle de Sixte-Quint; l'Opposition du roi de Navarre et du prince de Condé; la Déclaration de Henri III et celle du roi de Navarre en 1585; l'Acte d'abjuration qu'on faisait signer aux Protestants; l'Instruction du roi de Navarre après l'entrevue de St-Bris; la Capitulation d'Auneau; l'Acte d'adhésion de Henri III à la Ligue; la Déclaration du roi de Navarre au sujet de la trêve et celle de Henri III; tous les Traités de paix signés entre les deux partis jusqu'à l'édit de Navarre; — en tout 58 pièces, dont quelques-unes sont assez difficiles à trouver.

### Tome II.

PIÈCES JUSTIFICATIVES, pp. 209 à 272; contenant l'Edit de 1594, rétablissant les édits de pacification du roi Henri III; les Actes généraux du 13<sup>e</sup> et du 14<sup>e</sup> synodes nationaux; les Plaintes adressées à Henri IV, en 1597, par les églises réformées de France; l'Edit de Nantes avec les Brevets et les Articles secrets (31 pages), les Places de sûreté tenues par les protestants, rôle exact publié pour la première fois d'après les Mss. de la Bibl. impériale; les Actes généraux du 15<sup>e</sup>, du 16<sup>e</sup> et du 17<sup>e</sup> synodes nationaux, avec une liste fort améliorée des pasteurs et des églises en 1603 (*V. ci-dessus* pp. 123 et 211).

### Articles de la 2<sup>e</sup> partie du tome II.

- |  |  |
|--|--|
| Béthune (famille de), suite.             | Billon (famille de).                     |
| — Maximilien (Sully).                    | Bimard (Pierre de).                      |
| — Maximilien II.                         | — (Jean).                                |
| — François (d'Orval).                    | — (Pierre).                              |
| Béthune, ministre aux Etats-Unis.        | — (Annibal).                             |
| Bétrine, pasteur du désert.              | Binder, un des réformateurs de Mulhouse. |
| Bétulcius, théologien.                   | Binet, écrivain.                         |
| Beucler, pasteur.                        | Binninger (Jean-Nicolas)                 |
| Beulaigne, capitaine.                    | — (Léopold-Emmanuel).                    |
| Beurée, gouverneur d'Eric XIV.           | — (Georges).                             |
| Benther, professeur à Strasbourg, et ses | — (Gaspard).                             |
| fils.                                    | — (Ulric-Jérémie).                       |
| Beutrich, diplomate.                     | — (Frédéric).                            |
| Beyne (famille de).                      | Bion, curé d'Ursy, converti.             |
| Bezard, ancien de l'église de Paris.     | Biset, scoliaste.                        |
| Bèze (Théodore de).                      | Bitaubé (Jérémie).                       |
| Bia, confesseur.                         | — (Paul-Jérémie).                        |
| Biet, manufacturier réfugié à Berlin.    | Bitner, professeur.                      |
| Bignon, professeur d'hébreu.             | Bitsch, jurisconsulte.                   |
| Bigot (famille de).                      | Blair (Famille de).                      |
| Bigot, docteur en théologie converti.    | Blanc (Louis-Gottfried), professeur à    |
| Bigot, martyr.                           | Halle.                                   |
| Billet, traducteur.                      | Blanc (Madelaine), victime des persécu-  |
| Billing (Sigismond), et ses fils.        | tions.                                   |

- Blanc (Pierre), martyr.  
 Blanchot, théologien, diplomate et agronome.  
 Blandin, famille de la Rochelle.  
 Blanquet, corsaire de la Rochelle.  
 Blessig, professeur de théologie.  
 Blondeau, médecin apostat.  
 Blondel (David).  
 — (Aaron).  
 — (Moïse).  
 — (Jacques-Auguste).  
 — (Octavien).  
 Blosset, capitaine, et ses descendants.  
 Boaton (Laurens).  
 — (Pierre-François).  
 Bobhart (Jacob).  
 Bobineau, maire de La Rochelle.  
 Bochart (René).  
 — (Samuel).  
 — (François).  
 Bochetel, secrétaire des finances.  
 Bocquet, ministre réfugié.  
 Bœcler (Jean-Henri).  
 — (Samuel).  
 — (Jean).  
 — (Jean-Philippe).  
 — (Jean-Henri).  
 — (Jean-Philippe).  
 — (Jean).  
 Boesnier de la Touche, pasteur réfugié.  
 Boiceau (Jean).  
 Boileau de Castelnau (Famille de).  
 Bois, capitaine.  
 Boisdeleau (Armand de La Chapelle).  
 Bois-de-Chêne, poète et chroniqueur.  
 Boisgelin, apostat.  
 Boisgeol, poète.  
 Boisgiraud, martyr.  
 Boissard, poète et antiquaire.  
 Boissard, pasteur de Paris.  
 Boisseul, ministre.  
 Boissi, capitaine.  
 Boissoné, professeur de droit.  
 Boissy d'Anglas.  
 Bolenat, pasteur.  
 Bologne (Famille de).  
 Bolsec, apostat.  
 Bompert, ministre.  
 Bonami (Elisabeth).  
 Bonencontre, avocat de Montauban.  
 Bongars, diplomate.  
 Bonhomme, manufacturier réfugié.  
 Bonnail (Famille de).  
 Bonnay (Famille de).  
 Bonne (Lesdiguières).  
 Bonneau (Jean).  
 — (Pierre).  
 — (Jean).  
 Bonnefoi, professeur de droit.  
 Bonnefoi (Bretauville).  
 Bonnel (Charles).  
 — (Etienne).  
 — (Gounon).  
 Bonnet (de l'Aunis).  
 — (de Provence).  
 — (de Bourgogne).  
 — (de Hollande).  
 — (de Genève).  
 Bonneval (Famille de).  
 Bons, ministre de Châlons.  
 Bontemps-Mirande, député général des églises.  
 Bonvoust, pasteur à Utrecht.  
 Bonzem, recteur du gymnase de Montbéliard.  
 Bouy, ministre.  
 Boquier, ministre.  
 Boquin (Pierre).  
 — (Jean).  
 Bordenave, ministre apostat.  
 Borel, professeur de médecine.  
 Borie, ministre.  
 Borne (Famille de).  
 Bornier, jurisconsulte.  
 Bose d'Antin (Paul).  
 — (Louis-Augustin-Guillaume).  
 — (Joseph).  
 Bott, ingénieur et architecte.  
 Botzheim (Bernard).  
 — (Jean).  
 Boubers (famille de).  
 Boubiers, gouverneur de Jargeau.  
 Boncard, grand-maitre de l'artillerie protestante.  
 Boucé (Ponsenat).  
 Bouchard, chancelier de Navarre.  
 Bouchard d'Aubeterre (famille de).  
 Bouchereau, pasteur de Saumur.  
 Boudier (Jean).  
 — (René).  
 Boudinot, jurisconsulte de la Pensylvanie.  
 Bouffard (famille de).  
 Bouhereau (Elie).  
 Bouillon (Lucie-Elisabeth).  
 Bouisson, réfugié en Prusse.  
 Bouju (famille de).  
 Boulainvilliers (Courtenay).  
 Boulay (Moucheron).  
 Boule, pasteur apostat.  
 Boule, capitaine.  
 Boulet, professeur à Iéna.  
 Boullard, catholique converti.  
 Boulliau (Ismaël).  
 Boullier, pasteur réfugié, et son fils.  
 Bounin, sage-femme.  
 Bouques, poète.  
 Bourbon (maison de).  
 — (Antoine de Navarre).  
 — (Catherine de Navarre).  
 — (Louis de Condé).  
 — (Henri de Condé).  
 Bourbon-Malauze (famille de).  
 Bourbon Montpensier (famille de).  
 Bourdeaux, réfugié en Prusse.  
 Bourdigalle, pair de La Rochelle.  
 Bourdillon, pasteur à Londres.  
 Bourdon, peintre.

- |  |  |
|--|--|
| Bourgarely, capitaine.                             | Brandenstein, surintendant à Harbourg.                   |
| Bourgeau, président du tribunal de Tours.          | Brasselay (David de).                                    |
| Bourgoïn, chanoine de Nevers, converti.            | Braun, professeur d'hébreu.                              |
| Bourguet (Louis).                                  | Brazi, professeur à Sedan.                               |
| Bourguignon, pasteur apostat.                      | Bréguet, horloger.                                       |
| Bourguignon, professeur à Lünebourg,               | Brès (Françoise).  |
| Bousquet, capitaine huguenot.                      | Brès, pasteur à Valenciennes.                            |
| Bousquet (famille de).                             | Bretagne, lieutenant de la chancellerie d'Autun.         |
| Boustier, pasteur du Dauphiné.                     | Brevet, ministre de Bourgneuf.                           |
| Bouteroue, ministre de Grenoble.                   | Brevins, ministre de Compiègne.                          |
| Bouton, martyr.                                    | Breyer, pasteur à Ingelfingen.                           |
| Bouton, pasteur d'Alais.                           | Briançon (Saint-Ange) et ses descendants.                |
| Bouton-Chamilly (Théod. de).                       | Brians, marchand de La Rochelle.                         |
| — (Philippe de)                                    | Bribard, martyr.   |
| Bouvet, poète.                                     | Briatte, pasteur de Sedan.                               |
| Bouvot, jurisconsulte.                             | Bridou, perruquier.                                      |
| Boyer (Abel) et sa famille.                        | Brimond, gouverneur de Lectoure.                         |
| Boyer, pasteur du désert.                          | Brion (famille de).                                      |
| Brachet (La Milletière).                           | Briqueville (famille de).                                |
| Brackenhofer, professeur de mathématiques.         | Brisay (famille de).                                     |
| Bragard, capitaine dauphinois, et ses descendants. | Brisechoux, humaniste.                                   |
| Braigneau, capitaine de vaisseau.                  | Brison, avocat à Moulins.                                |
| Brais (Etienné de).                                | Brissac, ministre de Loudun.                             |
| — (Samuel de).                                     | Broca, ministre dans la Brie.                            |
| Bramalan, avocat.                                  | Brodeau, secrétaire des commandements du roi de Navarre. |
| Bramas (Céreste).                                  |  |

MM. Haag ont placé à la fin de leur deuxième volume une *Observation* dont nous extrayons ce qui suit :

OBSERVATION. — Nous avons prévenu nos abonnés que la suspension momentanée de la *France Protestante* ne pourrait qu'être profitable à cette œuvre. L'événement, en effet, est venu justifier nos prévisions. Les recherches que nous avons poursuivies avec ardeur dans les dépôts publics de mss., tant à Paris qu'à l'étranger; la création de la Société de l'hist. du Protest. franc., qui aura pour résultat de mettre en lumière une foule de pièces originales enfouies jusque dans les archives des familles; l'intérêt croissant que quelques-uns de nos coreligionnaires prennent à notre publication, et les communications qu'ils veulent bien nous faire, nous mettent déjà à même de signaler à l'attention de nos lecteurs quelques inexactitudes où nos devanciers nous avaient entraînés, et de compléter quelques-unes de nos notices.

Cédant aux invitations pressantes qui nous ont été adressées de divers côtés, nous cherchons à rendre de plus en plus complète la partie bibliographique de notre ouvrage en faisant connaître, autant que possible, non-seulement tous les ouv. imprimés, mais même ce que nous n'avions point fait dans le principe, les opuscules restés inédits et les lettres d'une certaine valeur histor. qui se trouvent dans les coll. de mss. dont l'accès nous est permis. — Quant aux quelques hommes célèbres descendants de réfugiés, tels que les *Battier*, les *Baulacre*, etc., que nous avons omis dans l'incertitude où nous étions encore de leur nationalité, nous leur donnerons place dans notre Supplément. — Nous ne nous attacherons pas à relever ici quelques inexactitudes que nous avons remarquées dans l'orthographe de certains noms propres ou dans des dates peu importantes. Nous comptons sur l'indulgence de nos lecteurs pour nous en absoudre ils comprendront que de telles erreurs sont inévitables au milieu du pêle mêle de renseignements souvent contradictoires que nous sommes forcés de débrouiller. — A partir du 3<sup>e</sup> vol., dont les premières feuilles sont déjà sous presse, l'ouvrage sera imprimé en caractères neufs fondus exprès.

*En exécution de l'article 11 des Statuts, le Comité a décidé que l'assemblée générale de la Société aurait lieu, le mardi 19 avril 1853, dans le temple de la Rédemption, rue Chauchat.*



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME FRANÇAIS.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Lettres d'adhésion et envoi ou annonce de documents.

NOVEMBRE.

— M. Alphonse Lagarde, avocat à Tonneins (Lot-et Garonne), correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, a recueilli, depuis plus de vingt années, des documents sur l'histoire des églises réformées de l'Agenais. Il a vu avec la plus vive satisfaction se créer une Société qu'il avait appelée de tous ses vœux, notamment par des lettres adressées à un de nos journaux protestants. (Nous en avons fait mention p. 5, note 2.) Des circonstances de famille l'ont seules empêché de se mettre plus tôt en relation avec le Comité. Il se propose de nous adresser un état des pièces qu'il a pu recueillir. En attendant, il nous envoie quelques fragments que l'on trouvera plus loin.

— M. Boudet, P. à Cognac, regrette de n'avoir pu exprimer encore sa sympathique adhésion à l'œuvre de la Société. Il a pu apprécier combien il importe de mieux faire connaître l'histoire de ce protestantisme si négligé, si méconnu et, par suite, si mal jugé de nos jours, bien qu'il constitue un fait providentiel et lumineux, soit pour l'histoire générale de notre patrie pendant les trois derniers siècles, soit pour celle de l'Eglise chrétienne dans ses manifestations et modifications diverses. Puisse-t-il être donné à la Société de rendre sensible cette vérité, en plaçant sous les yeux de la génération actuelle le tableau de la foi et des épreuves de nos ancêtres, et de « faire revivre le cœur des pères dans les enfants. » M. Boudet souhaite de concourir à ce noble but, en faisant des recherches dont il ne manquera pas de transmettre le résultat.

— M. Fermaud, P. à Grenoble, adresse son adhésion et une demande d'admission au nom de M. Biérix. Il fera son possible pour payer son tribut à l'œuvre en obtenant des communications de la bibliothèque de la ville et des archives, qui contiennent des documents d'une certaine valeur.

— M. G. Goguel, P. à Sainte-Suzanne (Doubs), n'a pu rester indifférent à l'appel du Comité, dès qu'il a vu quelle tâche éminemment utile et heureuse il se proposait d'accomplir. Il fait hommage de quelques brochures relatives à l'histoire protestante qu'il a lui-même éditées : 1° Histoire des églises réformées de la Charente, publiée pendant son court séjour dans ce département, où il a été

appelé à réinstaller le culte protestant dans la ville de Barbezieux; 2° Précis de la Réformation dans l'ancien comté de Montbéliard, composé par un comité auquel il avait fourni une première esquisse de ce travail; 3° Petites biographies de Farel, de Zwingli, d'OEcolampade, de Calvin, de Luther, de Mélanchton. Il a apporté beaucoup de soin à ces écrits populaires, dégagés de toute érudition, mais où il s'est attaché au simple et au vrai; 4° une réimpression de deux méditations excellentes sur la *Prière sacerdotale* et l'*Oraison dominicale*, avec une notice sur l'auteur, Barthélemy Barnaud, fils d'un fugitif français, originaire du Dauphiné (1747). Il a eu depuis connaissance de l'article que MM. Haag ont consacré à Barnaud dans la *France Protestante*, et s'en est aidé pour compléter ce qu'il en avait dit d'abord.

— M. L.-S. Cadoret, P. à Mens (Isère), nous adresse de nouvelles demandes d'admission (nos 661 et 662), et nous informe que les *Bulletins* sont lus avec un vif intérêt dans son église.

— M. le professeur Munier, doyen de la Faculté de Théologie de Genève, nous écrit que l'entreprise de la Société est vue par ses concitoyens avec beaucoup d'intérêt, et qu'elle ne peut manquer d'obtenir successivement des sociétaires et des collaborateurs zélés. Il profitera des occasions qui s'offriront à lui pour la faire connaître et apprécier comme il l'apprecie lui-même.

— M. Gaitte, P. à Orange, nous transmet les noms de trois nouveaux membres (nos 635 à 637), qui ont éprouvé beaucoup de satisfaction à la lecture des premiers *Bulletins*.

— MM. Ducros et de Magnin, PP. aux Fonts du Pouzin (Ardèche), nous expriment leur profonde sympathie pour les travaux de la Société et les vœux qu'ils forment pour que l'œuvre se développe et porte tous ses fruits.

— M. Rangier, avocat à La Garenne, par Mansle (Charente) s'afflige de la lenteur avec laquelle se recrutent les adhésions à une œuvre dont tout le monde devrait pourtant sentir et apprécier l'intérêt vital. Qu'est-ce que les quelques centaines de noms que le *Bulletin* a jusqu'ici enregistrés, auprès des nombreuses souscriptions qui auraient dû lui être déjà parvenues. C'est, dit-il, le signe d'une indifférence bien coupable de la part de nos anciens protestants de France, si ignorants de leurs propres annales et qui avaient tant besoin d'une œuvre semblable pour leur ouvrir les yeux et les réveiller de leur sommeil! Si pourtant ils ne la comprennent pas, s'ils ne la secondent pas efficacement..... « Si le sel même perd sa saveur, avec quoi le salera-t-on? » Ce n'est pas avec cinq cents ou mille souscripteurs que la Société peut subsister et rendre tous les services qu'elle peut, qu'elle doit rendre parmi nous. Pour quelques intelligents qui ont répondu à l'appel, combien de nos riches sont encore restés sourds et inactifs! Dans le département de la Charente, il n'a vu figurer encore que deux ou trois noms, quand il aurait dû en compter une centaine. Si partout on ne fait pas mieux son devoir, comment veut-on que la Société puisse prospérer? Chaque église, en France, ne pourrait-elle, ne devrait-elle pas fournir au moins, l'une dans l'autre, dix souscriptions? Ce serait encore peu de chose, mais au moins l'on pourrait marcher. Il faudrait que le Comte fit un appel énergique et circonstancié dans ce sens.

Nous avons cru devoir traduire ici, dans toute leur sincérité, les préoccupations et les plaintes de notre honorable correspondant. Elles montrent combien il a embrassé avec cœur la pensée de l'œuvre historique et à quel point il a le sentiment du bien qu'elle peut faire. Il est certain que la Société ne peut atteindre son but qu'à la condition d'être puissamment secondée; nous l'avons plus d'une fois rappelé à nos lecteurs. Le début n'est satisfaisant qu'à titre de début. Le Comité tiendra compte de la recommandation qui lui est faite. En attendant, puissent les généreux reproches et les exhortations qui précèdent aller à leur adresse et trouver de l'écho.

— M. Masson, P. à Saint-Pierre-d'Oleron (Charente-Inférieure), adhère cordialement à la Société,

— M. J.-B. Kuhlmann, de Colmar, a bien voulu nous offrir trois notices biographiques alsaciennes qu'il a publiées; l'une sur le vénérable G.-C. Bartholdi, d'Oberbronn, dont il a été l'ami; l'autre sur le colonel J.-J.-S. de Goll, dernier rejeton de Hanns Goll, l'un des promoteurs de la Réforme à Colmar; enfin, sur les Billing, le recteur, dont il a été l'élève, le pasteur, etc.

— M. Le Cerf, professeur honoraire à la Faculté de droit de Caen, nous écrit qu'il réunit quelques matériaux pour une notice sur le *temple des Huguenots*, dont M. le pasteur Melon nous a envoyé une lithographie (v. p. 340).

— M. Ch. Goguel, P. à Mandeure (Doubs), nous transmet de nouvelles adhésions (n<sup>os</sup> 686 et 687), et nous donne l'assurance que l'œuvre de la Société éveille l'intérêt de ses coreligionnaires.

— M. H. Bellamy, avocat à Angoulême, nous donne quelques renseignements que nous l'avions prié de prendre sur un livre publié en 1666 par un protestant, Vigier, auteur de la Coutume d'Angoumois et avocat habituel des religionnaires de ce pays. Il est dédié aux commissaires du roy et contient de précieux détails sur les diverses églises locales de cette contrée et sur le droit que les réformés avaient *d'y avoir temples*. Cet ouvrage est devenu très rare. Il y fut fait une réponse par le syndic du clergé d'Angoulême. La comparaison de ces deux volumes est de nature à procurer une statistique presque complète des églises protestantes du pays avant l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes. M. Bellamy a bien voulu se charger d'essayer ce travail, qui contiendrait la liste des églises et, autant que possible, les noms des pasteurs (Aymon ne va que jusqu'en 1637), les motifs pour lesquels on inquiétait les réformés, et sur lesquels s'appuyaient les arrêts ordonnant la destruction des temples, enfin, l'indication des pièces citées à l'appui de ces arrêts, et surtout le relevé des noms qui pourraient y figurer.

## DÉCEMBRE.

— M. Eug. Arnaud, P. à Bourdeaux (Drôme), appelle notre attention sur deux ministres distingués du Dauphiné : Dumont, de Crest, et Gourjeon, de Salles, dans l'arrondissement de Montélimar. Dumont a été pasteur en Hollaude, et de Superville, alors prédicateur célèbre, a jugé à propos de publier quelques-uns de ses sermons après sa mort, et d'y joindre une préface. Gourjeon, qui fut quelque temps pasteur de Bourdeaux dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, a publié des sermons. Il y a encore des représentants de sa famille à Salles.

— M. Schaller, P. à Colmar, transmet les adhésions de deux de ses collègues, MM. Binder et Jung.

— M. Méjanet, P. à Mazamet, communique quatre nouvelles demandes d'admission (701 à 704), en nous faisant connaître que les publications de la Société excitent dans la localité un intérêt croissant.

— M. D. de Bray, P. à Romainmotier (canton de Vaud), a vu avec joie la création d'une Société qui doit faire un grand bien. Il y a longtemps qu'il a pris intérêt aux travaux historiques. En 1840, il a publié, à Niort, une édition du *Journal de Jean Migault*, avec quelques notes, et, six ans plus tard, il a fait paraître un supplément intéressant, en ce qu'il contient quelques détails sur les descendants de ce martyr du Bas-Poitou et des corrections au manuscrit dont on s'était jusqu'alors servi. Lorsqu'il était attaché à l'église de Niort, il avait dressé une liste assez complète des pasteurs de l'église de Niort, qu'il avait laissée dans les papiers du consistoire. Il travaille actuellement à une liste des pasteurs qui ont desservi l'Église vaudoise, et se propose de nous la communiquer lorsqu'elle sera achevée. — Il a recueilli un certain nombre de vieux livres qui ne sont pas sans intérêt. Il nous signale un Recueil de chansons et cantiques spirituels, dont les derniers sont de 1606. C'est un petit volume in-32, en fort mauvais état. (Nous donnerons ailleurs les détails et les citations qui suivent.)

— M. Crozes, de Barbezieux, nous adresse la demande d'admission de M. Guédon, de la Mothe-Créteins, qui l'a chargé, après avoir lu les premiers *Bulletins*, d'exprimer les sentiments de gratitude qu'il éprouve pour la fondation d'une œuvre aussi excellente et aussi pleine d'intérêt.

— M. Marcelin Dadre, P. à St Jean-de-Marvejols (Gard), s'occupe de recueillir des notes qu'il se propose de nous adresser, d'ici à quelque temps.

— M. L.-S. Cadoret nous annonce le prochain envoi par occasion, de plusieurs volumes utiles à consulter, entre autres un ancien recueil d'édits et d'arrêts concernant ceux de la R. P. R. Son frère est en train de mettre en ordre divers papiers qui feront l'objet d'une communication au Comité.

— M. Rosseloty, P. à Orléans, qui a déjà adhéré de fait, veut exprimer toute la sympathie que lui font éprouver les travaux de la Société et le but qu'elle se propose. Il s'efforcera, avec l'assistance de M. le pasteur Nougarede, de réunir quelques documents sur l'église d'Orléans.

— M. Ed. Trapp, secrétaire du Consistoire réformé de Mulhouse, nous adresse quatre nouvelles demandes (nos 710 à 713).

— M. C. Rahlenbeck, consul du roi de Saxe à Bruxelles, est heureux de participer à une œuvre qui lui a paru pleine d'utilité et d'avenir, et à laquelle sont dues les sympathies de tous ceux qui aiment la vérité historique, dans quelque rang qu'ils se trouvent placés. L'histoire des protestants en Belgique n'est pas dépourvue d'intérêt ; elle se rattache par bien des points à celle des vicissitudes du protestantisme en France. Il a déjà fait quelques recherches à ce sujet et pourra nous faire quelques communications sur la partie wallonne ou gauloise, qui rentre dans le cadre des travaux de la Société. Il espère aussi, en faisant connaître le *Bulletin*, obtenir des adhésions nouvelles.

— M. Baum, professeur au Séminaire de Strasbourg, nous offre de mettre à notre disposition trois lettres qu'il croit inédites. Elles sont relatives à la conversion de Henri IV et existent en copie aux archives de Genève. Deux de ces lettres sont de la reine Elisabeth, et une troisième de De la Faye, ministre de Henri IV jusqu'à l'abjuration; elle est écrite peu de jours après l'événement. — Nous avons remercié d'avance M. Baum de cette communication qui complétera si heureusement les documents déjà insérés dans le *Bulletin* sur cette matière.

— M. J. Cellérier, professeur à la Faculté de Théologie de Genève, adhère à la Société et présente l'adhésion de M. L. Thomas, ministre et licencié en théologie. Il voudrait utiliser au profit de nos travaux des documents de valeur qu'il a sous la main. Il tâchera de trouver quelques loisirs pour en extraire divers fragments relatifs à l'histoire de la réformation genevoise, et en particulier quelques détails sur l'administration ecclésiastique de Théod. de Bèze, après la mort de Calvin. Son caractère s'y montre sous un jour original et intéressant. Théod. de Bèze, Français d'origine, d'influence et de cœur, appartient aux études de la Société, alors même qu'il parle et agit à Genève. — Aujourd'hui, M. Cellérier nous transmet un rapport de M. le prof. Chastel (que nous avons publié ci-dessus p. 334), et nous offre un exemplaire de la petite Chronique qu'il a publiée en 1835, sous le titre de *Jubilé de la Réformation*, histoires d'autrefois (V. aux Ouvrages offerts). — Enfin, M. Cellérier nous annonce que deux travailleurs de beaucoup de mérite, MM. Théod. Claparède et Fr. Næff, préparent la publication d'une œuvre d'un haut intérêt, l'histoire du protestantisme dans le pays de Gex.

— M. Alb. Freundler, ministre de l'Évangile annonce son adhésion et espère prouver par quelques travaux l'intérêt qu'il porte à la Société.

— M. Sardinoux, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, présente comme membres quatre étudiants de cette faculté (n<sup>os</sup> 723 à 726).

— M. Aug. Bost, P. à Reims, désire être membre de la Société et présente M. F. Walbaum. Si ses fonctions pastorales lui en laissent le temps, il sera heureux de fournir des renseignements sur le département de la Marne, où les souvenirs protestants sont nombreux. Châlons fut la patrie des Blondel; Vitry-le-Français a eu pour pasteur Jurieu; Loisy-en-Brie a été desservi par le martyr Fournier; entre Loisy et le Mesnil, on voit encore le *chemin du prêche*; Ay a eu plusieurs pasteurs en renom; un synode s'y est tenu sous la présidence de Dumoulin; on y trouve encore aujourd'hui la *promenade cimetièrre des huguenots*, et le nom de Huguenots d'Ay est encore populaire et proverbial dans le pays, quoique ce ne soit plus qu'une tradition. Hélas! la Marne est célèbre par son cardinal de Lorraine, *hugonotorum terror*, et le protestantisme n'y est, à quelques exceptions près, qu'une vie nouvelle et non la suite de l'ancienne vie. Raison de plus pour en rechercher les traces.

— M. J. de Darvien, Dr. en médecine à Ganges (Hérault), ayant en connaissance du *Bulletin* de la Société, s'empresse de témoigner son désir de devenir membre. Il est bien à souhaiter, nous dit-il, que cette œuvre si utile pénètre dans toutes les familles protestantes, pour y porter l'instruction et l'édification que renferment les publications qu'il a lues avec un vil plaisir et une véritable reconnaissance.

— M. M. Gaitte, d'Orange, et Goguel, de Mandeure, nous transmettent de nouvelles adhésions.

— M. Delmas, P. à La Rochelle, en nous adressant son adhésion, nous envoie à titre de première communication un petit document historique qui offre de l'intérêt. C'est l'acte mortuaire de Jean Guiton, maire de La Rochelle pendant le siège de 1628, récemment découvert dans les archives du Consistoire. On sait qu'après la prise de la ville, ce magistrat, qui avait un haut grade dans la marine reçut le commandement d'un des vaisseaux de Louis XIII et qu'on a cru qu'il avait péri d'une manière mystérieuse. La pièce qui suit rectifie l'erreur généralement accréditée au sujet de cet homme célèbre :

« Extrait du papier mortuaire où sont enregistrés ceux de la Religion Réformée, enterrés dans les cimetières de Ville-neuve et du Perrot, à La Rochelle, du 3 août 1647 au 13 juin 1658. N<sup>o</sup> 2241, f<sup>o</sup> 92 v<sup>o</sup>.

Le 15 mars 1654. JEAN GUITON, écuyer, sieur de Repose-pusselle, âgé de 69 ans ou environ, a été enterré.

—

*Le Consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam, au Président de  
la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

La lettre qui suit est venue s'ajouter aux adhésions semblables des Consistoires d'Amsterdam, de Francfort-sur-Mein, que nous avons publiées (pp. 19, 330). On la lira avec un égal intérêt.

Rotterdam, 28 mars 1853.

Monsieur le Président,

Je suis chargé, par le *Consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam*, de vous témoigner ses sympathies chaleureuses pour la belle œuvre entreprise par votre Comité, de rechercher et de rémir tout ce qui constitue les titres de noblesse du protestantisme français. Le Consistoire de Rotterdam se serait certainement associé plus tôt à la démarche de celui d'Amsterdam, si le bruit ne s'était répandu que vos intéressantes publications avaient été interdites par le gouvernement. C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu se dissiper les craintes que ce bruit avait fait naître. Dans sa séance du 25 mars dernier, et sur ma proposition, le Consistoire a décidé, à l'unanimité, qu'il solliciterait l'honneur de faire parti de votre Société, et qu'en vertu de leur charge, le *doyen des anciens* et le *doyen des diacres* en exercice seraient inscrits chacun pour un exemplaire du *Bulletin*.

En même temps, je suis chargé de vous transmettre la demande d'admission dans les rangs de la Société, de MM. Van Theylingen de Kamerik, ancien, J. F. Plate père, ancien, et H. W. Plate fils.

Veillez agréer, etc.,

Au nom du Consistoire :

A. RÉVILLE, pasteur,

*Président du mois.*

P. S. Les divers souscripteurs que j'ai l'honneur de vous présenter ont voulu

doubler le *minimum* de la cotisation annuelle fixée par les Statuts, et dans un but facile à comprendre abaissée à 5 francs. Vous recevrez sous peu de jours le montant de ces cotisations et des droits d'admission, s'élevant à la somme de 100 francs pour cette première année.

### CORRESPONDANCE SPÉCIALE, ETC.

**Observations et communications relatives à quelques documents publiés. — Réponses à des demandes de recherches et nouveaux appels. — Avis divers.**

Nous avons reçu encore quelques renseignements sur les *marreaux* ou *méreaux*. — M. Roufineau, P. à Lezay, a confirmé ce que M. Maillard nous écrivait. — M. Brustlein nous apprend que l'usage de distribuer des jetons en plomb aux fidèles qui assistaient au service de préparation à la communion, pour les reprendre lors de la célébration de la cène, existait encore il y a deux ou trois ans dans la commune réformée, allemande aujourd'hui, mais formée originairement de réfugiés français, d'Altweiler, près de Saar-Union (Bas-Rhin). — M. Laurens, de Saverdun (Ariège), nous a envoyé deux nouveaux *marreaux*, l'un provenant du département de Lot-et-Garonne et portant les lettres E. D., assez semblable d'ailleurs, pour les sujets gravés sur les deux faces, à celui qui a été décrit p. 140, mais d'une gravure fort grossière. Il y a d'ailleurs quelques changements : au lieu de la croix et de l'étendard au-dessus du berger, on voit une espèce de gros oiseau. C'est la troisième variété que nous avons reçue du même modèle. L'autre, qui est d'une façon plus grossière encore, n'a point de sujet, mais seulement les mots : *Ne crains point, petit*, gravés d'un côté, et sur l'autre côté, *troupeau*, à demi effacé. Au-dessus de ce dernier mot est un dessin indéchiffirable, et au-dessous comme une coupe placée entre les lettres E. S., qui désignent l'église de Saverdun. L'usage s'en était conservé dans cette église jusqu'en 1825, époque à laquelle, par délibération consistoriale du 31 mars, la suppression en fut prononcée parce qu'il n'était plus appliqué ailleurs. M. Laurens se rappelle en avoir fait la distribution, en qualité de diacre. — M. Gaudrès nous a informé qu'il était question des *méreaux* dans les Mémoires de Du Plessis Mornay, et a bien voulu nous résumer dans une lettre le passage y relatif, qui répand quelque jour sur l'ancienneté et le caractère de cet usage.

« Les renseignements ne vous manquent pas sur les *méreaux*, nous écrit-il, et le *Bulletin* ne nous laissera bientôt plus rien ignorer de ce qui s'y rapporte. Jugerez-vous assez intéressants pour y être publiés les détails indirects fournis sur ce point par les Mémoires de Du Plessis Mornay? On peut lire, au second volume de cette collection (p. 487-514), une histoire très

curieuse et très circonstanciée où les méreaux jouent un rôle important. C'est le récit d'un séjour que Madame Du Plessis fit à Montauban en 1584, et des ennuis que lui causa le zèle intempestif et malheureux de M. Berault, un des pasteurs de cette église. Exagérant à l'excès les prescriptions du Synode national sur la décence des vêtements et de la parure, M. Berault retranchait de la cène toutes les femmes qui *portaient cheveux*. C'était le cas de Madame de Mornay, grâce à ses relations avec la cour de Navarre. Il lui fut donc interdit de communier. « La cène approchant, dit-elle (car il est aisé « de reconnaître son style dans le récit en question), et selon la coutume de « Montauban, M. Berault étant venu environ dix jours avant la cène pour « *bailler des mereaux* à la dixaine du quartier, M. Du Plessis lui envoya un « des siens avec mémoire de ceux qui faisaient la cène en sa famille, pour le « prier de leur envoyer des méreaux pour tous. M. Berault fit répondre qu'il « avait assez affaire de son troupeau, etc. » (488-489) (1).

« Quelques jours après, le consistoire se tint sur le schisme advenu et entre-  
« tenu en ladite église, où était premièrement le consistoire de Montau-  
« ban, et puis celui de la cour, et en outre plusieurs ministres assez connus  
« en nos églises. La compagnie fut d'avis qu'on ne leur requerrait aucun  
« changement, vu la vie tracasseuse de la cour à quoi ils sont sujets, et  
« qu'ils n'étaient habitants de Montauban, par conséquent sujets aux lois  
« particulières dudit lieu, et là-dessus fut dit à M. Cahier, ministre de la cour,  
« qu'il leur baillât des méreaux, lequel passa par leur logis et n'y trouva que  
« Mademoiselle (Madame) Du Plessis, à laquelle il dit que quand il plairait à  
« M. Du Plessis lui envoyer écrits de sa main ceux de sa famille qui faisaient  
« la cène, il lui enverrait des méreaux. » (P. 490.)

« Le consistoire de Montauban et M. Berault suscitèrent de nouveaux obstacles. Mornay, en outre, ayant dû quitter Montauban, et sa femme étant tombée malade, il n'y eut plus lieu à poursuivre l'affaire pour cette fois; mais la difficulté revint à la cène suivante. « Environ un mois avant la cène « de Noël, poursuit Madame de Mornay, comme la coutume est telle que, « toutes les dizaines, l'on fait un catéchisme où tous ceux qui font la cène « sont catéchisés, puis on leur baille des méreaux, M. Berault vint dans ce « but chez Madame de Bonencontre, où M. Du Plessis est logé » (p. 496). Madame de Mornay tenta vainement d'assister à ce catéchisme avec ses enfants, ses femmes et ses domestiques. Le pasteur ne voulut pas y souffrir leur présence, et ne fit même pas grâce aux hommes, « qui ne sont pas « compris dans la règle des cheveux. » Elle eut beau se plaindre, adresser par écrit au consistoire ses griefs et sa confession de foi, venir elle-même justifier sa conduite devant ce corps, et dénoncer au prochain synode un

(1) Cette citation et la suivante sont abrégées.



abus qui troublait toute cette église, elle ne put communier à Montauban et fut obligée d'aller prendre la cène dans un village des environs.

« On voit par ce singulier épisode, 1<sup>o</sup> qu'en 1584, à Montauban, on ne pouvait se présenter à la cène sans avoir reçu au préalable un méreau, qu'on présentait au pasteur ou aux anciens au moment de la communion; 2<sup>o</sup> que les méreaux se distribuaient un certain nombre de jours avant la communion, dans des réunions catéchétiques où assistaient tous ceux qui se proposaient d'y prendre part; 3<sup>o</sup> qu'ils étaient remis par le pasteur aux mains du chef de la famille ou de son représentant; 4<sup>o</sup> que si pour des motifs reconnus légitimes on n'avait pas assisté au catéchisme, on pouvait encore obtenir des méreaux. Reste à savoir dans quelle mesure ces usages étaient répandus dans nos anciennes églises, et combien de temps ils s'y sont maintenus. Rien n'indique, dans le fragment des Mémoires que nous avons sous les yeux, que Montauban fit exception en ce point à la règle commune, et Madame de Moray n'y trouve d'insolite que le rigorisme extrême d'un pasteur influent.

« Agréez etc.

GAUFRES. »

Maintenant que le point d'histoire est éclairci et que l'objet de ces médailles que nous avons d'abord appelées *médailles du Désert* (p. 439) est bien établi, disons quelques mots du côté *numismatique* et *étymologique* de la question. Il s'agit de savoir si la véritable appellation est *marreau* ou *méreau*, et ce qu'en pensent les savants. Nous avons consulté un travail très érudit de M. Alex. Hermand sur l'origine et l'usage des méreaux, véritable traité sur cette matière, inséré dans les « Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie » en 1834 (p. 253). Nous y avons appris que les auteurs qui ont parlé des *méreaux* (mériels, mérrels, maireaux, mesraulx, ou enfin méraulx (1), ont été très embarrassés pour leur trouver une origine et une étymologie. M. Hermand n'adopte pas l'opinion des lexicographes qui font venir *méreau* du mot grec *méros*, ainsi que nous l'avons dit (p. 344) : il préfère de beaucoup l'attribuer au verbe latin *merere* (mériter), parce que ces marques étaient données à ceux qui les avaient méritées, *quod tributur merentibus*, ou, mieux encore, peut-être à cet autre verbe latin du moyen âge *merare* (V. Ducange), qui fut synonyme de *distribuere*, et qui s'est traduit avec la même signification, dans la langue romane, en *mérir*, que l'on trouve plusieurs fois dans le Roman de la Rose. Enfin, il est fort possible que *merallus*, dont on a sans doute fait *mériel* dans les chartes du XIII<sup>e</sup> siècle, les plus anciennes où il soit dénommé en français, soit dérivé de *matricula*, *meracula* (Ducange), si tant est que *merallus* lui-même n'ait pas été fait de *mériel*. On voit qu'on n'arrive, en fin de compte, qu'à des conjectures plus ou moins plausibles. Quoi qu'il en soit, l'usage des méreaux

(1) En latin *marallus*, *maralus*, *merallus*, *merellus*. — De là est venu sans doute le nom du jeu de la marelle ou méréle.

est reconnu pour très ancien et antérieur vraisemblablement aux plus anciens titres en langue latine qui en parlent, ceux du XII<sup>e</sup> siècle. La matière des méreaux varia beaucoup; il paraît qu'ils furent successivement en papier, en carton, en cire, en cuir, en verre, et en dernier lieu en plomb et en cuivre. Ils faisaient l'office de ce que l'on a depuis appelé *jetons*, et ne durent jamais être confondus avec les monnaies. Ne posséder que des méreaux, c'était n'avoir pas la bourse garnie, ainsi que l'expriment ces deux vers de Villon, poète du XV<sup>e</sup> siècle :

Une bourse d'argent légère,  
Qui estoit pleine de mesreaux.

Les Etats, les provinces, les municipalités, les corporations, les confréries, les communautés, les chapitres, toutes les administrations, enfin, eurent des méreaux, servant de signes représentatifs d'une valeur, de *bons* pour distribution, etc., et de là pouvant être appelés du nom générique de *méreaux distributifs*, pour les distinguer de ceux qui avaient un autre emploi, tels que les méreaux *capitulaires* ou jetons de présence institués dans les chapitres. Enfin, dit M. Hermand (et nous touchons ici au point qui nous intéresse spécialement), d'autres méreaux ont été usités comme cachets ou marques d'admission, comme preuves d'assistance à des réunions de toute espèce, échevinales, synodales, de conférences dans les communautés et abbayes, littéraires, franc-maçonniques, etc. On se servit de ces pièces dans presque toutes les corporations, et *dans l'Eglise protestante, où elles étaient distribuées à ceux qui voulaient être admis à la communion* (1).

Laissons M. Hermand poursuivre sa docte dissertation sur les méreaux capitulaires des collégiales de Saint-Omer, et arrêtons-nous à cette dernière désignation qui montre que les *méreaux protestants* n'avaient point échappé aux recherches de l'habile antiquaire. Seulement, il ne paraît pas avoir connu leur nom de *marreau*. Cependant, en présence de l'article 30 de la Discipline des églises réformées, que nous avons cité p. 139, et du texte de la délibération consistoriale de 1633, rapporté par M. H. Marchand (p. 343), il nous paraît impossible de ne pas admettre comme authentique cette dénomination de *marreau*; et d'un autre côté, le fragment des mémoires de Madame Du Plessis-Mornay qu'on a lu plus haut prouve que le mot *méreau* était également reçu, si du moins le manuscrit a été fidèlement suivi, car l'édition donnée en douze volumes est très fautive, ainsi que nous aurons occasion de le démontrer. Ce que nous ont encore appris les exemples ci-dessus, c'est que les *marreaux* ou *méreaux* de communion ne furent pas seulement des moyens de reconnaissance du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme plusieurs nous l'avaient donné à penser, mais bien des marques disciplinaires em-

(1) Ducange. Diet. de Trévoux, 1771. Quelques trop rares méreaux ont des légendes qui indiquent leur destination.

ployées très anciennement parmi les églises réformées de France. Telles sont les observations par lesquelles nous concluons cette petite revue d'archéologie protestante

---

M. Courtois, de Toulouse, nous a fait parvenir un *fac simile* de la médaille papale, commémorative de la Saint-Barthélemy, qui a été reproduite (p. 240). Ce *fac simile* est différent de celui que nous avons déjà reçu, et plus conforme à l'original.

---

Nous devons relever une inexactitude qui s'est glissée dans la *note sur les jésuites* (p. 378). Par suite d'une interversion, Jacques Clément s'y trouve désigné comme jésuite, tandis que c'est Mariana, son panégyriste, qui l'était. Jacques Clément était, comme chacun sait, de l'ordre des dominicains.

---

M. Jules Bonnet a bien voulu répondre à l'appel que nous avons adressé (p. 212) au sujet d'un *Rôle d'églises réformées de France* indiqué comme se trouvant, sous la date du 23 novembre 1561, à la Bibliothèque de Genève. Il nous a communiqué une intéressante copie de cette pièce, qui contient une soixantaine de mentions, que l'on peut croire de la main de Pierre Viret. C'est un document important dont nous reparlerons, après examen détaillé. Reste l'autre pièce qu'on nous avait indiquée, et que M. J. Bonnet, avec son zèle accoutumé, nous a promis de rechercher aussi.

---

M. F. Teissier, d'Aulas (V. p. 227), répondant au même appel, nous transmet quelques informations locales. L'église d'Aulas existait avant 1562, ainsi que le prouvent des lettres patentes du roi Charles IX, données à Toulouse, le 28 mars 1565, pour l'exercice de la religion à Aulas; et il y a lieu de croire que le pasteur était Michel-Barthélemy Béraud, passé à Béziers en 1563. Voici ce que M. Teissier a trouvé pour les églises voisines : Le Vigan, en 1586, M. de Gasques, pasteur, le même qui présida le synode provincial de Montpellier le 1<sup>er</sup> mai 1591; Amessas, en 1571, M. Soleil, pasteur; Bréau, en 1619, M. Hubert, pasteur (avant cette époque, Bréau était annexe d'Aulas); Molière, en 1621, M. Ant. Vincent, pasteur; Saint-Hippolyte-du-Fort, en 1620, Jehan Surville, pasteur; Saint-Martial, en 1627, Jehan Sarran, pasteur (cette église n'existe plus). En 1614, M. Jehan Nissolle était pasteur de l'église de Montagnac (Hérault), et, en 1618, il était pasteur de Lansargues, église qui n'existe plus. Jehan Sarran était beau-frère du noble Henri de Vime, d'Aulas.

M. Teissier nous a envoyé des copies des lettres patentes qu'il cite et

d'une lettre missive du duc de Rohan à Messieurs des trois ordres du lieu d'Aulas, en date du 15 novembre 1618, ainsi que des indications utiles sur les députés de la viguerie du Vigan qui concoururent à la paix d'Alais du 27 juin 1629, et sur quelques Cévénols expatriés en 1685, le général Carle et le littérateur Terond, de Vallerangue; le maréchal de camp Jean d'Assas, du Vigan, et l'ingénieur Jacques Mahistre, de Bréau.

Entre autres communications très intéressantes qui viennent de nous être faites, nous mentionnerons celle d'un portefeuille contenant une foule de pièces et de notes très précieuses, recueillies avec suite par un religieux, le frère Léonard de Sainte-Catherine-de-Sienne, augustin déchaussé indigne, à la fin du dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle. Ce volume, qui porte au dos un singulier intitulé : *Catholiques de la religion prétendue réformée*, paraît avoir appartenu originairement au couvent des Petits-Pères. Nous y avons trouvé une copie de la belle *complainte de l'Eglise affligée*, qui a été publiée page 316. Elle ne présente que très peu de variantes sans importance. A côté du titre : l'Eglise *persécutée* (au lieu d'*affligée*), le frère Léonard a écrit ces mots : *Ceste plainte des huguenots de France parut en mars 1699*, ce qui confirme la date de notre manuscrit : 1698. On comprend que les catholiques n'en aient eu connaissance qu'au bout de quelque temps. — Nous mettrons à contribution la collection du frère augustin déchaussé. Dès aujourd'hui, nous lui faisons deux emprunts qu'on trouvera ci-après.

#### OUVRAGES, ETC., OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

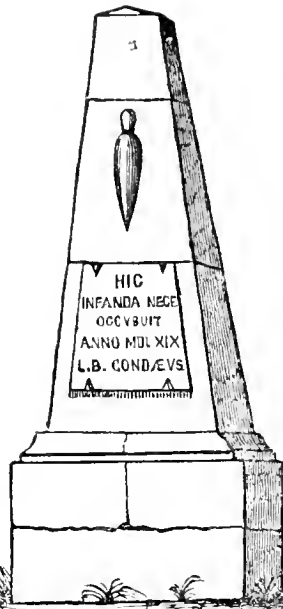
**Dessin du monument funéraire, élevé en 1818, sur le tertre où le prince de Condé fut assassiné** par Montesquiou, le 13 mars 1669, à la bataille de Jarnac. Offert par M. le pasteur G. Goguel.

M. Goguel, dans son Précis sur les églises réformées de la Charente, publié à Cognac en 1836, parle d'un obélisque élevé, en 1770 par le comte de Jarnac, à l'endroit de la plaine de Bassac et de Triac, où succomba le prince de Condé. On y lisait ces deux vers de la *Henriade* :

O plaines de Jarnac ! ô coup trop inhumain !  
Barbare Montesquiou, moins guerrier qu'assassin !

Ce monument ayant été détruit pendant la tempête révolutionnaire de la fin du dernier siècle, le département de la Charente, en 1818, sous l'administration de M. le préfet de Villeneuve, en érigea un nouveau à peu près semblable, auquel fut adaptée une plaque de marbre portant cette inscription :

Ici  
est tombé sous les coups d'un assassin  
l'an 1569  
âgé de 39 ans  
Louis de Bourbon, prince de Condé  
qui  
n'eut pas d'égal  
dans tous les arts de la guerre et de la paix  
et qui  
par sa bravoure  
ses talents et son mérite  
soutint l'éclat de ses ancêtres.  
Héros  
digne d'une autre fin!



HIC  
INFANDA NECE OCCUBUIT  
ANNO M D LXIX  
ÆTATIS XXXIX  
LUDOVICUS BORBONIUS CONDÆVS  
QVI  
IN OMNIBUS BELLIS PACISQUE ARTIBVS  
NULLI SECUNDVS  
VIRTUTE INGENIO SOLERTIA  
NATALIVM SPLENDOREM  
ÆQVAVIT  
VIR  
MELIORI EXITV  
DIGNVS!

Hauteur, 3m464. — Largeur, 1m407.

Monument élevé, en 1818, dans la plaine de Bassac,  
à l'endroit où le prince de Condé fut assassiné par Montesquiou,  
à la bataille de Jarnac, le 15 mars 1569.

M. Goguel nous a offert un dessin de ce monument fait pour lui, en 1832, par M. E. Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, et il a pensé qu'il y aurait quelque intérêt à le reproduire dans notre Recueil, comme souvenir d'un des événements marquants de notre histoire, et comme contraste entre le passé et l'âge présent. Ce ne sont pas des protestants, en effet, qui ont érigé ce monument au vaillant chef de leurs ancêtres : ce sont des catholiques, ce sont les descendants de ceux qui avaient applaudi au duc d'Anjou ordonnant et à Montesquiou exécutant le lâche assassinat de Louis de Bourbon, et qui, ajoutant l'injure à la lâcheté, avaient joyeusement répété ce quatrain :

L'an mil cinq cent soixante-neuf,  
Entre Coignac et Chastanneuf,  
Fut porté mort, sur une ânesse,  
Le grand ennemi de la messe.

Ce couplet, souvent cité, et que l'on a attribué tantôt à un procureur du Péri-

gord, nommé Laval, tantôt au chansonnier Christofle de Bordeaux (1); ce couplet ne faisait, hélas! que rappeler l'infâme traitement que le duc d'Anjou avait fait subir au cadavre de son cousin. « Monsieur le voulut voir, raconte Brantôme, après la bataille achevée. Son corps fut chargé sur une vieille ânesse qui se trouva là à propos, plus par dérision que pour autre sujet, et fut porté ainsi, bras et jambes pendantes, à Jarnac, en une salle basse sous celle de Monsieur et la chambre où ledit prince, le jour auparavant, avoit logé. Ledit prince demeura assez en spectacle à tous ceux du camp qui le voulurent voir; puis M. de Longueville, son beau-frère, en demanda le corps à Monsieur pour le faire ensevelir, qui lui fut octroyé. » Il fut conduit, par les soins de Henri de Navarre, à Vendôme, et déposé dans l'église Saint-George, sépulture de la famille.

On peut lire dans l'*Histoire de France* pendant les guerres de religion, de M. Ch. Lacretelle (t. II, p. 219), le récit de la bataille de Jarnac. Voici comment M. Haag (*France protest.*, t. II, p. 460) la résume et raconte la mort du brave Condé :

« ..... Son projet était de rallier *Piles* qui avait levé un corps de troupes dans la Guienne, et, à la tête de toutes ses forces, de traverser la Loire pour aller au-devant du prince d'Orange qui s'avancait dans la Picardie, puis de s'approcher des frontières d'Allemagne que le duc de Deux-Ponts se disposait à franchir avec une armée. Ce plan était bien conçu; mais il fut révélé au duc d'Anjou, qui voulut à tout prix en empêcher l'exécution. Marchant sur Cognac, le chef catholique détacha une division pour occuper Jarnac, où il comptait passer la Charente. *Briquemaull* l'ayant prévenu, il dut remonter jusqu'à Angoulême où il franchit la Vienne; puis se portant rapidement sur Châteauneuf, il s'en rendit maître et passa la Charente sur un point mal gardé avant que *Coligny* pût s'y opposer. Condé, qui n'avait pas l'intention de combattre, rappela l'amiral à Jarnac; mais la désobéissance de ses lieutenants fit perdre à Coligny un temps précieux, en sorte qu'il se vit la plus grande partie de l'armée catholique sur les bras. *Puciant*, qui commandait l'extrême arrière-garde, soutint le premier choc avec bravoure; il eût toutefois succombé sous le nombre si *La Noue* et *La Loue* ne l'avaient dégagé. Cependant les catholiques renforçaient de plus en plus leurs bataillons. *Coligny* et *Audelot* les chargèrent avec impétuosité et les enfoncèrent; mais ils durent à leur tour céder à la supériorité du nombre. Ce fut dans ce moment que Condé, averti par le baron de *Montaignu* du danger que courait l'amiral, arriva à son secours avec 300 chevaux, sans prendre le temps de rassembler ses troupes dispersées dans leurs quartiers. Une charge vigoureuse qu'il conduisit en personne, entouré de *Soubise*, *Languilier*, *Puciant*, *La Cressonnière*, força l'ennemi à reculer; mais de nombreux renforts rendirent bientôt l'avantage aux catholiques. Déjà blessé, Condé, en ralliant sa petite troupe, reçut du cheval de *La Rochefoucauld* une ruade qui lui cassa la jambe. En vain les seigneurs qui l'entouraient insistèrent pour qu'il se retirât. Leur montrant, pour toute réponse, la devise de sa cornette : *Doux le péril pour Christ et le pays*, il se fit remonter à cheval et fondit avec impétuosité sur les rangs ennemis. Accablé par le nombre,

(1) F. Papyre Masson, *Descript. de la France*; Dreux du Radier, *Récréat. histor.*; Leroux de Lincy, *Recueil des chants histor. du XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 240.

il tomba avec son cheval tué sous lui. Une lutte acharnée s'engagea autour de sa personne, lui-même combattant un genou en terre. Mais que pouvaient 250 hommes, malgré leur héroïque bravoure, contre plus de 5000? Presque tous se firent hacher. Un vieillard, nommé *La Veryne*, qui servait dans l'armée huguenote avec 25 jeunes gens, ses fils, petits-fils ou neveux, tomba sur quinze des siens « tous en un monceau, » et les dix survivants furent faits prisonniers. Le prince dut enfin se rendre à d'Argence qui lui devait la vie et qui jura de le protéger. Mais le duc d'Anjou avait vu sa chute. Le capitaine de ses gardes suisses, Montesquiou, vola vers le prisonnier. « Je suis mort, s'écria Condé en le recon-  
« naissant; d'Argence, tu ne me sauveras pas, » et s'enveloppant, dit-on, la tête de son manteau comme César, il attendit le coup mortel. Montesquiou, arrivant sur lui par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

« Cette funeste bataille, livrée le 13 mars 1569, coûta aux protestants environ 400 tués dont 140 gentilshommes. Parmi ceux qui y perdirent la vie, les historiens citent (*MSS. de Béthune*, Nos 8722 et 8748), *Chandenier*, *Barette*, *La Meilleraye*, le puiné de *La Tabarière*, *Ogier de La Morinière*, *François d'Acigné*, sieur de Montéjan, *Camtel* de la famille Du Glas, *Chastelier-Portaut*, égorgé de sang-froid après la bataille, ainsi que *Stuart*; les deux *Mimbré* du Maine, *Renty*, *Geoffroy d'Aidie*, *Janissac*, *Bussière*, le capitaine *Chaumont*, le chevalier *Jacques de Goulaine*, *Vilernon*, *Vives*, cornette, et *Préaux*, maréchal-des-logis du prince de Navarre, les deux *Vendœuvre* du Nivernais, *Jules de Beaumont*, *Des Bessons* l'aîné, *Saint-Brice* d'Orléans, *Saint-Preu* de Sancerre, *Mésanchère*, *La Brandasnière*, *La Fontaine*, officier d'Andelot, *Baudoisy*, *Baron* et *La Paillière*. Au nombre des prisonniers furent *La Noue*, *La Loue*, *Ponts* de Bretagne, *Courbouzon*, lieutenant de Condé, qui depuis abandonna la cause par dépit; *Spondillan*, capitaine de ses gardes; *Fontrailles*, son enseigne; *Charles de Bourbon*, fils naturel d'Antoine de Bourbon et de Louise de La Beraudière, alors évêque de Comminges, depuis archevêque de Rouen, et dès lors prélat aussi ignorant que libertin : le comte de *Choisy*, *Saint-Mesme*, *Montendre*, *La Nouraye*, *François de Béthune*, baron de Rosny, le fils aîné de *Clermont d'Amboise*, *Cougnée*, *La Barbée*, *Rochementru* de Bretagne, *Brocquier*, *La Vallée* du Perche, *Languihier*, *Guerchy*, enseigne de l'amiral, *Liquières* le jeune, *La Motte du Sceau*, le jeune *Caumont La Force*, le jeune *Goulaine*, écuyer de Larochehoucauld, *Raville*, *Tillay* du Poitou, le jeune *Bigny* du Nivernais, *Le Bois* et *Nueil*. »

**Le Jubilé de la Réformation.** Genève 1835, in-12 de 256 p. Offert par l'auteur, M. le professeur Cellier.

Ce petit livre de circonstance est plein de faits instructifs. Il a été composé sur des documents originaux, soigneusement indiqués dans des notes correspondant aux trente-quatre chapitres qui forment les divisions de l'ouvrage. Tout en réussissant à donner une exposition substantielle, intéressante, populaire, de l'histoire de la Réformation de Genève, M. Cellier a su faire de son travail un très utile index des sources de cette histoire, par ces notes qu'il y a jointes. Une mention fort curieuse se trouve rapportée à la page 148, d'après les *Extraits manuscrits des registres du Conseil d'Etat*, à la date du 5 septembre 1536.

Calvin, âgé de vingt-sept ans, était arrivé à Genève au mois d'août de cette année. C'est là qu'il fut, ainsi qu'il l'a dit lui-même dans sa préface sur les Psaumes, « arrêté, non tant par l'avis et persuasion, que par l'étonnante adjuration de Guillaume Farel, comme si Dieu l'eût saisi alors du ciel par un coup violent de sa main... » « Farel, continue-t-il, tout brûlant d'un zèle incroyable d'avancer l'Évangile, déploya toutes ses forces pour me retenir : et comme il me voyoit « avoir assez d'attachement pour mes études particulières que je voulois continuer « sans paroître, ne pouvant rien gagner par ses prières, il en vint jusques « à l'imprécation, afin que Dieu maudît ma vie retirée et mon loisir si je me ti-  
« rois en arrière ne voulant lui aider en une telle réussite. L'effroi que j'en reçeu,  
« comme si j'eusse été frappé du ciel, me fit discontinuer mon voyage... » Il ne consentit pas toutefois à prendre dès lors la charge de pasteur, mais seulement à donner, comme professeur, un enseignement de théologie, et il fit une leçon dans l'église de Saint-Pierre. C'est à cette occasion que le secrétaire du Conseil, après la séance du 5 septembre, écrivit au registre cette phrase remarquable :

*« Maître Guillaume Farel a exposé que cette leçon, laquelle ce Français a commencée à Saint-Pierre, est nécessaire. C'est pourquoi il supplie qu'on avise de le retenir et qu'on pourvoie à sa nourriture. Sur quoy on ordonne qu'on pourvoira à son entretien. »*

CE FRANÇAIS (*iste Gallus*), voilà comment était alors désigné celui qui s'en allait devenir dans un laps de quelques mois, de quelques années, le professeur, le pasteur, le législateur, le conducteur et la gloire de Genève, le successeur de Zwingli en Suisse, l'égal de Luther dans le monde ! Nous remercions M. Cellerier d'avoir fait ressortir cette intéressante particularité.

#### LISTE DES MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIÉTÉ.

(Suite.)

MM.	MM.
901. DASSIER (Mme Auguste), 62, rue de la Victoire. Paris.	915. OLIVIER (Joël), membre du consistoire de Sauve. Durfort (Gard).
902. LUGOL (Edouard), 86, rue Saint-Lazare. Paris.	916. Le Conseil presbyteral de l'Eglise réformée. Aiguevives (Gard).
903. SCHICKLER (Mme), 17, place Vendôme. Paris.	917. HOULÈS (Vène), négociant. Mazamet (Tarn).
904. PORTAU (Mme), 13, rue Neuve-des-Mathurins. Paris.	918. DUBAND (Emile), id. Id. id.
905. LOISEL, 36, rue Godot-de-Mauroy. Paris.	919. ASSIÉ, propriétaire. Id. id.
906. DE WITT, 57, rue de la Madeleine. Id.	920. GUIBAL, id. Id. id.
907. BOURLON-DE-SARTY (Mme), 14, rue Rumfort. Paris.	921. OLOMBEL (Aimé), id. Bonneouse id.
908. VINCENS-SAINT-LAURENT (Mlle), 9, rue du Hâvre. Paris.	922. GAILLARD, P. Alais (Gard).
909. ODIER (Mme James), 29, rue de Londres. Paris.	923. COMBET ( Laurent ), Branoux - Blanaves (Gard).
910. DE JARNAC (Ernest), 11, rue de Lafayette. Paris.	924. BONNAL (Fraissinet). Alais (Gard).
911. MONOD (Valdemar), 11, rue d'Aumale. Paris.	925. GIDE, presid. du tribunal civil. Uzès (Gard).
912. DE POURTALÈS-GORGIER (comte Henri), 33, rue de la Madeleine. Paris.	926. ARAUZIT (Jules), substitut du procureur imperial. Uzès (Gard).
913. JAMESON, 23, rue de Londres. Paris.	927. MALLET (Fréd.), négociant. Hâvre (Seine-Inférieure).
914. LESTAPIS (Mme), 2, rue de la Tour-des-Dames. Paris.	928. DOLLFUS (Mme Aug.), Hâvre (Seine-Inf.).
	929. ADHÉRAN, P. Teucc (Haute-Loire).
	930. MAZAUIC, P. Id. id.
	931. HÉRITIER (Pierre). Chaumargeai (H-Loire).
	932. CARFENTER (Rev. Dr), 12, Cecil-Street, Manchester (Angleterre).



- MM.
933. TYSON, 18, Marine-Crescent Waterloo (Angleterre).
934. DUPLAN, chez M. Levéel, artiste, 80, rue de Varennes Paris.
935. DE CLERCQ (Louis), 26, rue de Moutaigne. Paris.
936. LATUNE-FAURE (Mme), Crest (Drôme).
937. GRANDGIRARD (A.), 16, rue des Urbanistes. Lille (Nord).
938. WENNAGEL, P. Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).
939. ECK (Daniel), fabricant. Cernay (H.-Rhin).
940. LUBER (Jean), id. Rixheim id.
941. CABIBEL (Isidor). Mazamet (Tarn).
942. CROS (Azemar) Id. id.
943. DE MEINERS (Mme la baronne). Boudonville (Meurthe).
944. BERGER, 49, rue Laffitte. (Paris).
945. PARROT (Henri), ancien avocat aux conseils, 37, rue Godot-de-Mauroy. Paris.
946. PARROT (Louis), ancien ingénieur des mines, 60, rue St-Audré-des-Arts. Paris.
947. Le Pasteur de l'Eglise reformée, pour la Réunion évangélique. Loriol (Drôme).
948. BROCA, censeur du lycée Charlemagne, 120, rue Saint-Antoine. Paris.
949. FOUREY, négociant filateur, 44, rue Saint-Julien. Saint-Sever (Seine-Inférieure).
950. MOULINIÉ, P. Saint-Cenies-de-Magloire (Gard).
951. LAUZÉRAND, P. Tavernes-Ribaute (Gard).
952. MAFFRE (Aul.), propriét. La Ragne (Tarn).
953. VIDAL-PRADES, propriét. Mazamet (Tarn).
954. CABIBEL-MARIN (J.), negoc. Id. id.
955. RIVES (Elysee), propriét. Id. id.
956. OLOMBEL (Henri), négociant. Id. id.
957. OLOMBEL id. id. id.
958. CABIBEL (J.-Fr.), id. id. id.
959. LARRAT (Paul), étudiant en médecine, 1, place Sorbonne. Paris.
960. STACHELIN (Ernest), chez M. Olivier, 1, place Royale. Paris.
961. PANGOL (David). Brusque (Aveyron).
962. LAMPARTER, P. I, place Royale. Paris.
963. SCHMIDT, P., Sundhausen (Bas-Rhin).
964. BRUGUIER (Louis). Aguesvives (Gard).
965. SCHAEFFER (Ary), 16, rue Chaptal. Paris.
966. DELESSERT (B.), 176, rue Montmartre. Id.
967. BARTHOLDI (Mme), 16, rue d'Enfer. Id.
968. LUILLIER (Mme), id. Id.
969. DE SALVANDY (Mme), 30, rue Cassetle. Id.
970. COMBES, 3, rue du Regard. Id.
971. BARTHOLDI (Fr.), 176, r. Montmartre. Id.
972. ARMAND-DELILLE, r. St-Andre-des-Arts. Id.
973. JÜNCKER, 36, rue d'Enfer. Id.
974. DEVÈZE (Junior), P. Saussines (Hérault).
975. BOWMANN (Rev. John, wesleyan minister Fleetword (Angleterre).
976. RADFORT (S.-C.), esq. Fleetword (Angleterre).
977. CASTAGNÉ aîné, négociant, Mazamet (Tarn).
978. ESTABAUT (Paul). Id. id.
979. ESTABAUT (Saint-Cyr). Id. id.
980. GAU (Moïse). Id. id.
981. VILLARD, P. Vauvert. (Gard).
982. MOMMÉJA, P. Saint-Gilles id.
983. MOMMÉJA, P. Le Caylar id.
984. DURANTIS, P. Thoiras Id.
985. KLEINENNIG, P. Sumène id.
986. COLOMB (Ariste), maire. Massillargues-Attuech (Gard).
987. DUFOIX (Jules), propriét., Anduze (Gard).
988. Le Conseil presbytéral de l'Eglise reformée, Anduze (Gard).
- MM.
989. Le Conseil presbytéral de l'Eglise reformée. Générargues (Gard).
990. SABATIE (Elysee), negoc. Mazamet (Tarn).
991. VERDIER (Numa), id. Id. id.
992. LOUBIE (Jacques), id. Id. id.
993. CROS (J.-Elysee), id. Id. id.
994. DEFOS (Ernest), id. Id. id.
995. DE LARROQUE (Hercule). Château de Rondel. Tarn).
996. MONOD (Horace), P. Marseille (Bouches-du-Rhône).
997. MURET (Louis), 22, rue Boursault. Paris.
998. REYNAUD (Edouard), docteur en médecine. Montauban (Tarn-et-Garonne).
999. ETHOU (G.), 10, rue de la Monnaie Paris.
1000. YOUTE (P.-G.), 1, rue Laffitte. Id.
1001. DE BUSSIÈRES (Mme la baronne Edmond), 84, rue de Lille. Paris.
1002. DE STAEL (Mme la baronne), 109, rue St-Dominique-St-Germ. Paris.
1003. BARBEZAT, 83, boulevard Beaumarchais. Paris.
1004. DE VILLE (Felix), 3, rue de Ménars. Paris.
1005. MONOD (Guillaume), P., chez M. Ad. Monod, 37, r. de la Tour-d'Auvergne. Paris.
1006. VIDAL (Gustave), candidat au saint ministère. Florac (Lozère).
1007. BRUNIQUEL, négociant. Marseille (Bouches-du-Rhône).
1008. VALLOTON, P. Walincourt (Nord).
1009. Le Conseil presbytéral de l'Eglise reformée. Pont-de-Camarès (Aveyron).
1010. SAINT-JEAN (Alexandre), 29, Grand-Cours. Nîmes (Gard).
1011. BARTHE, P. Cozes (Charente-Inférieure).
1012. KASTNER (Georges). Paris.
1013. GAUSSORGUES (Leonce). Anduze (Gard).
1014. Le Consistoire de l'Eglise reformée. Alger (Algerie)
1015. CHACHERIE, notaire. Sainte-Foy-la-Grande (Gironde)
1016. GROTZ, P. Ste-Foy-la-Grande (Gironde).
1017. BRU (Mme Edouard). Vabre (Tarn).
1018. DES MESNARDS (Lucien). Saintes (Char.-Inf.)
1019. BRUSTLEIN, candidat en théologie, 5, rue Neuve-des-Poirées. Paris.
1020. ERRARD (A.), professeur de théologie. Erlangen (Bavière).
1021. SOHIER (H.), P. Bolbec (Seine-Inf.).
1022. BONNARD (Z.), P. Id. id.
1023. Le Doyen des Anciens de l'Eglise wallonne. Rotterdam (Hollande).
1024. Le Doyen des Diaeres de l'Eglise wallonne. Rotterdam (Hollande).
1025. VAN TEYLINGEN DE KAMERIK. Ancien de l'Eglise wallonne. Rotterdam (Hollande).
1026. PLATE (J.-F.), Ancien de l'Eglise wallonne. Rotterdam (Hollande).
1027. PLATE (H.-W.). Rotterdam (Hollande).
1028. MANDROT (Georges), négociant. Havre (Seine-Inférieure).
1029. BORDIER-SORET (Mlle), 226, place du Bourg-du-Four. Genève (Suisse).
1030. OLOMBEL (Emile). Mazamet (Tarn).
1031. BARTHÈS (François). Id. id.
1032. BAUX (Jacob). Id. id.
1033. KELLER, P. Muttersholtz (Bas-Rhin).
1034. MONTAZEAU. Lusignan (Vienne).
1035. BOITEL (Theophile). Templeux-le-Guérand (Somme).
1036. COURTIN (Hipp.), P. St-Etienne (Loire).
1037. FLOTARD (Eug.), ancien magistrat. Saint-Etienne (Loire).
1038. DE BOUFFARD (Ch.). Puy-Laurens (Tarn).

MM. 1039. HILL (Charles), 1, Clement's lane, Lombard-Street. London (Angleterre). 1040. MESTRE (Theodore). Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). 1041. VENT (Ernest), P., rédacteur de l' <i>Union</i> . Bruxelles (Belgique). 1042. BECKER, P., Bruxelles (Belgique). 1043. MEYNARD, ingénieur en chef Lyon (Rhône). 1044. DEBAR (Samuël), négociant. Id. id.	MM. 1045. MORIN (Adrien), banquier. Id. id. 1046. FORRER (James), négociant. Id. id. 1047. PERREGAUX (Louis), manufacturier. Bourgoin (Isère). 1048. DE COURSSON (Mlle). Bordeaux (Gironde). 1049. MALAN Saint-Palais. (Basses-Pyrenées). 1050. BLOMFIELD (le doct.), évêque de Londres, London-House, St-James's-sq. (Angleterre.)
--	---

## APERÇUS HISTORIQUES.

Le protestantisme français vient de perdre un de ses représentants les plus distingués, un homme de bien par excellence, en même temps qu'un homme d'un rare mérite : M. Joseph Willm, membre correspondant de l'Institut, professeur au séminaire de Strasbourg, inspecteur de l'académie du Bas-Rhin, etc. Sa mort a excité d'universels regrets, et a laissé un vide difficile à remplir (1). Un remarquable livre publié par lui en 1845, *l'Essai sur l'Education du peuple*, a été couronné par l'Académie française. Son grand ouvrage, celui qui fera vivre son nom, est *l'Histoire de la philosophie allemande, de Kant à Hegel*, fruit des études de toute sa vie, qui fut couronné, en 1845, par l'académie des sciences morales, et publié en 4 vol. in-8. Paris, Ladrangé, 1846-49. — Nous reproduisons ici une page écrite par M. Willm en 1821, et qui annonçait dès lors un esprit élevé.

### BIENFAITS DE LA RÉFORME

sous le rapport de la religion, de la politique et du progrès  
de la civilisation et des lumières.

La Réforme, qui ne semblait avoir d'autre objet que la restauration du christianisme, fut le rétablissement de tous les droits de l'homme, et favorisa tous les intérêts légitimes ; et, bien qu'elle fût plus spécialement salutaire pour les peuples qui l'embrassèrent, toute l'Europe participa à ses bienfaits. Son influence doit être envisagée sous trois points de vue principaux : sous le rapport religieux, sous le rapport politique, et sous le rapport des progrès de la civilisation et des lumières. De même que l'ancien ordre de choses avait été généralement nuisible, le nouveau fut universellement bienfaisant : ainsi que la corruption de la religion et l'empire absolu du clergé avaient été la cause de maux innombrables, et un obstacle à toute amélioration, ainsi la

(1) Il est décédé le 7 février, âgé de soixante ans. C'est notre collaborateur, M. Chr. Bartholmess, qui a eu l'honneur d'être appelé à lui succéder comme professeur de philosophie au séminaire protestant de Strasbourg. Au moment de mettre cette feuille sous presse, nous recevons le dernier numéro de la *Revue d'Alsace*, qui contient une intéressante Notice sur M. J. Willm, due à la plume de de M. L. Spach, archiviste du Bas-Rhin. C'est une juste appréciation des travaux de l'écrivain.

réforme de l'Eglise, qui détruisit cet empire et qui rétablit l'Évangile, rouvrit toutes les sources de la prospérité publique et de la grandeur humaine.

En épurant la religion de toute superstition et de tout fanatisme, et en la ramenant à sa première simplicité, la Réformation la rendit digne des siècles les plus éclairés, et, en provoquant des discussions aussi libres que profondes, elle en établit si bien la vérité, que les Newton même purent y croire et y puiser des consolations que sans elle ne sauraient accorder ni la science la plus vaste, ni les connaissances les plus sublimes. L'Eglise romaine éprouva elle-même en partie l'influence salutaire de la Réforme. Les invectives des réformateurs contre la dissolution des mœurs du clergé forcèrent ses membres à se conduire avec plus de réserve et d'austérité; et le désir d'égaliser leurs adversaires en talents et la nécessité de repousser leurs attaques, les obligèrent d'acquérir des connaissances utiles. Bientôt des Fénelon, des saint Vincent de Paule, des Massillon, des Ganganelli, et tant d'autres prélats vertueux et éclairés, prouvèrent combien l'Eglise catholique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles différait de celle des Grégoire VII, des saint Dominique et des Philippe II.

Relativement à la politique, les conséquences de la Réformation ne furent pas moins importantes. Elle se montra à la fois favorable à la liberté des peuples et à l'autorité légitime des souverains. Dans l'intention de nuire à la cause du protestantisme auprès des gouvernements, on lui reprocha de nourrir un désir insatiable d'innover et un penchant à l'insoumission. La vérité est que l'habitude de raisonner sur les plus hautes matières et de réclamer contre des abus, conduisit naturellement les peuples réformés à un désir très prononcé d'être gouvernés en hommes, et de jouir de toutes les libertés compatibles avec la stabilité de la société; mais c'est là l'effet inévitable des lumières, et non pas de telle ou telle forme de religion.

Si le besoin que les princes protestants avaient de leurs peuples et leurs propres lumières les engagèrent à céder au vœu général, cette condescendance, loin de nuire à la stabilité des gouvernements, ajouta à leur force autant qu'à la prospérité des nations. D'ailleurs, les princes étaient délivrés de la suprématie du saint-siège et de l'opposition de leur clergé, qui ne formait plus un État dans l'État. Les peuples ne payaient plus un tribut onéreux à un prince étranger; les richesses accumulées entre les mains du clergé furent remises en circulation et

plus utilement employées; l'abolition des congrégations religieuses rendit une foule de bras à la société; l'activité des peuples reçut une impulsion nouvelle et se tourna vers l'industrie et vers des travaux de tout genre; les craintes que la Réformation inspira à la cour de Rome la forcèrent d'ailleurs à plus de modération et à plus de ménagements dans ses relations avec les puissances catholiques; enfin, par une influence moins directe, le protestantisme, secondé par la politique, mit un terme aux envahissements de la maison d'Autriche qui, deux fois, sous Charles-Quint et sous Philippe II, avait menacé la liberté de l'Europe. Les desseins ambitieux du premier échouèrent contre l'énergie déployée par les princes protestants d'Allemagne, et ceux de Philippe contre l'enthousiasme religieux des Hollandais et des Anglais.

L'influence de la Réforme sur le progrès des lumières fut encore plus sensible et plus salutaire. Si les guerres acharnées et les vaines disputes de la controverse, engendrées par la Réformation, ralentirent pour quelque temps l'essor qu'avait pris l'esprit humain, il s'élança, quand la tourmente eut cessé, avec d'autant plus de rapidité vers le but qu'il a depuis si glorieusement atteint. Rien ne l'arrêta plus désormais dans le brillant développement de ses facultés. La superstition ne mit plus de bornes au génie; les Galilée ne gémissent plus dans les cachots de l'inquisition, ils ne furent plus forcés de rendre hommage au mensonge et de rétracter leurs conceptions sublimes.

J. WILLM.

---

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

---

### LETTRE CLOSE DU ROY FRANÇOIS I<sup>er</sup>

**Enjoignant à l'Evêque de Paris de commettre deux conseillers de la Court du Parlement pour faire et parfaire le procès aux hérétiques qui pullulent dans sa bonne ville de Paris.**

(1533.)

(Document inédit.)

Voici une pièce qu'il est intéressant de rapprocher de celle que M. de Fréville nous a communiquée (p. 328), au sujet des poursuites contre les luthériens, sous François I<sup>er</sup>. Le Roy, étant à Lyon, le 40 décembre 1533, mande

à l'évêque de Paris qu'il a appris que l'hérésie fait des progrès à Paris, et le charge de commettre deux conseillers de la cour du Parlement pour procéder contre les hérétiques, *sans préjudice de la juridiction ecclésiastique en autres choses*. Nous avons vainement cherché ce document dans les Recueils d'ordonnances, et les investigations que nous avons fait faire nous autorisent à croire qu'il est inédit, et que la copie que nous en avons trouvée dans la collection Dupuy (t. 332) est unique.

*A nostre amé et féal conseiller Evesque de Paris,  
ou en son absence à ses vicaires.*

*DE PAR LE ROY*

Nostre amé et féal, Nous avons entendu que le crisme de hérésie pullule et croist en nostre bonne ville de Paris, de sorte qu'il est besoing y pourveoir de prompt remède pour éviter au grant inconvénient qui en pourroist advenir. A ceste cause, Nous voulons et vous prions très [c]ertes (1) en vous mandant très expressément, si mestier est, que vous commettez deux de noz conseillers de nostre Court de Parlement telz que ladite Court vous nommera pour faire et parfaire le procès des hérétiques, et ce sans préjudice de vostre juridiction en austres chozes. Et n'y faites faulte, sur taut que désirez nous obeyr. Donné à Lyon, le Dix<sup>me</sup> jour de décembre mil V<sup>e</sup> xxxij.

*Signé : FRANÇOYS.*

*Et au dessoubz : BAYARD.*

**UN INDEX DU XVI<sup>E</sup> SIÈCLE.**

LIVRES ET CHANSONS PROHIBÉS PAR UN INQUISITEUR DE LA PROVINCE  
ECCLÉSIASTIQUE DE TOULOUSE.

(1548-1549.)

(Suite.)

S'ensuivent les noms desdictz livres :

1) Premièrement : Opera Joannis Vielefs,

(1) Peut-être très *acertes*, *certissimé*. Entre l's et l'e de ces deux mots, il y a un petit trou de mite.

- 2) Joannis Uz (*leg. Huss*),
- 3) Hieronimi de Phragua (*leg. Pragua*),
- 4) Martini Lutheti (*leg. Lutheri*),
- 5) Marcelli de Padua,

Le juriconsulte Marsile, de Padoue, a composé divers traités, dont les plus célèbres sont : 1<sup>o</sup> *De translatione Imperii romani a Grecis ad Francos sive Germanos*; 2<sup>o</sup> *Defensor pacis, sive adversus usurpatam Romani pontificis jurisdictionem, Marcilii Patavini, pro Ludovico IV Imperatore, apologia*. L'un et l'autre se retrouvent dans la *Monarchia Imperii romani* de Goldast, mais il existe du *Defensor* ou *Deffensorium pacis* plusieurs éditions, dont la plus ancienne porte la date de 1522. (Cfr. Lipenius, *Bibl. realis juridica*, V<sup>o</sup> Marsilius de Padua; Lenglet, *Méth. pour étudier l'histoire*, édit. Dronet, t. XI, pp. 214 et 223.) Dès leur apparition les traités de Marsile furent censurés par le pape, et une traduction française du *Deffensorium* ayant paru vers 1375, Grégoire XI en fit rechercher les auteurs par la Sorbonne. (Du Plessis d'Argentré, *Coll. jud. de novis erroribus*, t. I, part. I, p. 397.)

6) Joannis OEcolampadii,

Voyez dans Du Plessis d'A., t. II, part. I, les deux catalogues de la Sorbonne : celui de 1542 (1543, nouv. style), p. 135, n. 26, 27 et 28; et celui de 1551, p. 171, lettre O.

7) Vulpici Zironga,

On a constaté assez récemment qu'il reste d'Ulric Zuingle un grand nombre d'ouvrages encore inédits. Les deux catalogues de la Sorbonne que je viens de citer à propos d'OEcolampade indiquent, outre divers traités latins de Zuingle, celui-ci en français : *Briefve et claire exposition de la Foy chrestienne, annoncée [par Uldric Zuingle] et escripte au Roy très chrestien*. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 41; pp. 172 et 184, lettre Z.)

8) Thomæ Misseri (Munceri?),

9) Philippi Melanctonis, in his quæ sunt Sacræ Scripturæ,

Les listes des ouvrages condamnés en Sorbonne me donnent, pour Mélanchton, les deux titres français : *De l'autorité de l'Eglise, des docteurs d'icelle et de la parolle de Dieu*, [composée en latin par M<sup>e</sup> Philippe Melancton et depuis] *translatée en françois*. — *De la puissance et autorité de la Sainte Eglise chrestienne*. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 43 et 47; pp. 170 et 174, lettre M.)—Théodore Strobel, dans ses *Miscellanea literaria*, t. V et VI, a fait très complètement la bibliographie des œuvres de Mélanchton; nous y renvoyons.

10) Joannis Pomerani,

Jean Bugenhagen, dit Pomeranus, de la province où il naquit. (Cfr. Ant. Teissier, *Hommes savants*, t. I, p. 289; Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 168, lettre B, et p. 171, lettre P.)

## 11) Octovi Boussi,

J'imagine qu'il s'agit ici de Gérard Roussel, évêque d'Oloron. M. le professeur Ch. Schmidt a publié sur ce personnage une étude biographique. (*Bull. de l'hist. du prot. fr.*, p. 68.)

## 12) Corostiani Krastiani,

On me trouvera peut-être bien hardi d'avoir cru découvrir sous ces deux mots, qui ne sont d'aucune langue, le nom de Sébastien Munster.

## 13) Setzman Scribæ,

Encore deux mots qui ont exercé ma patience. Toutes les conjectures que j'ai faites me semblent mauvaises, ainsi je les garde afin de n'affaiblir en rien cette première impression, sous l'influence de laquelle on parviendra, je l'espère, à résoudre l'énigme.

## 14) Justi Jove,

Justus Jonas, Jodocus Coch ou Cocus, Georg. Wicelius senior, tous ces noms s'appliquent à la même personne. (Cfr. Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 170, col. 1; *Bibl. Bodleiana*, art. Wicelius senior.)

## 15) Joannis Peri,

Jean Fer, dont le catalogue de 1551 indique deux ouvrages. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, lettre F.) — Voyez la liste des ouvrages de Jean Fer, dans Ant. Teissier, *Hommes savants*, t. I, p. 196.

16) Item, quiconque scauroit auleun personnaige qui aye auleunes Bibles et Nouveaux Testaments, tant en latin qu'en françoys, esquelles, au sommayre du quatrième chapitre [de S. Paul] aux Romains, aye lettres ou semblables parolles : « Fides justificat non opera, » ou aultres propositions hérétiques et réprouvées, tant au marge que dans les pages.

## 17) Item, les livres intitulez : Insigniores locorum tropi,

Si ce n'est point l'ouvrage suivant, c'en est ou une première édition ou un abrégé : *Troporum theologicorum liber, ex omnibus orthodoxis Ecclesie patribus singulari industria tam collectus quam in ordinem convenientissimum, hoc est alphabeticum, dispositus, ut, sine omni scrupulo, studiosus rerum divinarum Veteris et Novi Testamenti, scripta, quæ phrasim peculiarem et loquendi modos Hebraico more proprios habent legere, et modos etiam prius theologis non peritendis incognitos, dissolvere queat.* Basileæ, [absque anno]. (Du Plessis d'A., t. II, p. 172, col. 1.)

## 18) Insigniores ferrago,

Probablement l'ouvrage dont voici le titre : *Farrago concordantiarum insignium totius Bibliæ*, ouvrage inscrit au fol. 50 verso du *Postremus catalogus hæreticorum Romæ conflatus*, 1559. *Continens alios quatuor catalogos, qui post decennium in Italia, nec non eos omnes qui in Gallia et Flandria post renatum*

*Evangelium fuerunt editi. Cum annotationibus Vergerii. M. D. LX.* Je dois la communication de ce très rare index à l'obligeance de M. Landresse, bibliothécaire de l'Institut. — Je ne suis pas assez sûr de la synonymie que j'indique pour ne pas rappeler ici que Luther a édité : *Farrago rerum theologiarum doctoris Weseli, qui obiit Groningæ anno 1489*, imprimée à Bâle, en 1523; que François Lambert a composé : *Farrago, seu liber CCC. LXXXV paradoxorum*, imprimée à Strasbourg, en 1524. Le mot *Farrago* était fort usité au XVI<sup>e</sup> siècle; plusieurs recueils de poésies ont été publiés sous ce titre, et par exemple les petites poésies latines de J. G. Scaliger.

### 19) Unio dissidentium;

Les deux catalogues de la Sorbonne, déjà cités, nous apprennent qu'il a existé de cet ouvrage au moins cinq éditions, dont quatre latines et une française : 1<sup>o</sup> *Unio dissidentium [tripartita] : libellus omnibus unitatis ac pacis amatoribus utilissimus et præcipuus Ecclesiarum christianarum doctoribus, per venerabilem patrem Hermannum Bodion, Verbi divini concionatorem eximium, selectus, ex quarta recognitione*. Basileæ, anno 1538. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 133, n. 19, et p. 168, lettre B.) 2<sup>o</sup> *La première partie de l'Union de plusieurs passages de l'Escripture Saincte, par vénérable personne Herman Bodion*. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 48.)

### 20) Opera Eximani Bady;

Je ne connais de Herm. Bodius que l'*Unio dissidentium* ci-dessus.

### 21) Opera Urbani Regis;

Sur les ouvrages de Regius ou Rhégius, voyez le catalogue de 1542 (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 23), la *Bibl. Bodleiana* et la *Bibl. Telleriana, pass.*

### 22) Opera Agripæ;

Voyez dans le catalogue de 1551, les titres des ouvrages de Henri Cornille Agrippa, censurés par la Sorbonne. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 167, lettre A.)

### 23) Opera Serveri Artinoistæ;

Je pense qu'il est ici question de Michel Servet, à qui les théologiens controversistes ont donné le surnom d'*Origenista*.

### 24) Opera Francisci Lamberti;

Voyez Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 133, n. 22 et 25, pp. 170 et 174, lettre L. — M. J. G. Bann a publié en 1840, sur Fr. Lambert d'Avignon, une étude biographique qui a été mentionnée dans le *Bulletin de l'hist. du prot. fr.*, p. 137.

25) *Opera Fabri Sterpulensis sur la Saincte Eseriture, ou autres auteurs favorisans et instigans à leurs sectes hérétiques ou erreurs.*

Le catalogue de 1551 (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, lettre F), ne cite que trois ouvrages de Jacques Le Fèvre d'Étaples. Le *Bulletin de l'hist. du prot. fr.*, p. 76, note 1, a déjà mentionné une ancienne édition de la Bible traduite en français par ce savant célèbre. La bibliothèque de Charles-Maurice Le Tellier, dont



seize mille volumes sont entrés à Sainte-Geneviève, possédait la plupart des ouvrages de Le Fèvre d'Étaples. On ne saurait en parcourir les titres sans être frappé de la grande variété des connaissances du protégé de Guill. Briçonnet et de Marg. de Navarre. (*Bibl. Telleriana*, V<sup>o</sup> Faber Stapulensis.)

26) Les nouveaux testamentz imprimez par Dalet, Christophorum de Rimondia, Joannem Lul ou aultres, plains d'erreurs et hérésies, ou bien dangereux de y induire, comme :

Le catalogue de 1542 note le Nouv. Testament imprimé à Lyon, par Etienne Dolet, première et seconde partie. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 35 et 36.) Christ. de Remundia a édité, avec Adrien de Bergues et Zeel, un Nouv. Testament en latin. Jean Heil ou Soter imprimait à Cologne au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle.

27) Apologia Erasmi,

Erasme a composé un grand nombre d'apologies ; je propose donc de lire *Apologie*, et alors il s'agirait du recueil suivant : *Desiderii Erasmi apologiæ omnes adversus eos qui cum locis aliquot, in suis libris, non satis circumspecte sunt calumniati. Basilee, 1522.*

28) Axemolages ejusdem,

Je trouve dans le catalogue de 1551 (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, col. 1) : *Exomologesis, id est confessio* (il aurait fallu dire : *seu modus confitendi*), *latine et gallice.* — Voyez ci-dessous, n. 67.

29) Anthonium matrimonii,

Lisez : *Encomium matrimonii*. Cet ouvrage a été traduit en français par Louis de Berquin, avant 1523, sous ce titre : « La déclamation des louanges du mariage. » (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 43 et suiv.)

30) Elenchus ejusdem Erasmi,

C'est l'ouvrage que, dans le catalogue de ses œuvres, adressé à Jean Botzheim, Erasme intitule ainsi : *Adversus Natalem Bedam, theologum Parisiensem, Elenchus, divinationes et supputationes.*

31) Encomium Morie,

Cité dans les catalogues de 1542 et de 1551. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 136, n. 63, et p. 169, col. 1.)

32) Le Emanuel du chevalier chrestien, en latin ou en françoys,

Une traduction française de l'*Enchiridion militis christiani* fut brûlée, en février 1543 (1544 nouv. style), par ordre du parlement de Paris. Les catalogues de 1542 et de 1551 mentionnent : *Le cheralier chrestien* [par Erasme, en latin, et traduit en françois] : imprimé par Estienne Dolet, à Lyon. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 133 ; p. 135, n. 21, et p. 174, lettre E.) — Voyez ci-dessous, n. 66.

33) Les paraphrases dudit Erasme en Saincte Esriture,

Le catalogue de 1551 (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, lettre E.) donne le titre latin de cet ouvrage : *Paraphrases in Novum Testamentum.*

34) Prefationes ejusdem in Matheum et Lucam, et epistolas Paul ad Corinthios; et

35) De interdicto esu carniū,

Mentionné dans le catalogue de 1551. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, col. 1.)

36) Adnotationes,

Je connais d'Erasmus deux ouvrages avec ce titre : 1<sup>o</sup> *Annotationes in leges Pontificias et Cæsareas, de hæreticis, etc.*; 2<sup>o</sup> *Annotationes in Novum Testamentum.*

37) Epulationes et dialogi (dudit Erasme) septem festive,

38) Piæ precationes [Erasmi],

39) Les col[lo]ques dudit Erasme,

Cfr. catal. de 1551, *ut supra*. — Tous ces ouvrages se trouvent dans les œuvres complètes d'Erasmus, imprimées en 1703, à Leyde, en onze volumes in-folio.

40) Semblablement, aucuns livres de la Saincte Escriture, soit en Heures, Epistres, Evangilles, ou aultres cayers dudiet Erasme, translatez en françois ou vulgaire.

41) Item, Les cinquante-deux dimanches,

En février 1543 (1544 nouv. style), un ouvrage portant ce titre fut brûlé par ordre du parlement de Paris. Cet ouvrage, imprimé en 1523, à l'usage du diocèse de Meaux, était attribué à Le Fèvre d'Étaples; c'est celui auquel le catalogue de 1551 donne l'épithète de *condemné*. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 133, col. 2, et p. 175, lettre E.) Mais ce n'est point de ces Cinquante-deux dimanches qu'il est question ici; il s'agit de ceux que Dolet avait composés et que le catalogue de 1551 a placés sous le nom de leur auteur. (Id., p. 174, lettre D.) Nous donnons le titre complet de ce recueil, d'après le *Catalogue de la bibl. imp.*, Théologie, t. I, A.626 : *Les Epistres et Evangiles des LII Dimanches de l'an, traduits en françois, avecques briefes et très utiles expositions d'yeelles, et quelques sermons ou exhortations, outre lesd. expositions* : par Estienne Dolet. Lyon, Estienne Dolet, 1542. In-16.

42) Le livre de [vraye et] parfaite Oraison,

Voy. le *Manuel du libraire*, dern. édition, n. 1686.

43) Le livre des Vendredys blancs,

Je ne connais pas ce livre.

44) La somme de la Saincte Escriture,

Citée dans les catalogues de 1542 et de 1551, sous ce titre : *Epistre démontrant comment N. S. est la fin de la Loy et la Somme de tout ce qu'il faut chercher en l'Escriture*. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 136, n. 62; p. 169, lettre C, et p. 175, lettre E.) — Le catalogue de 1551 attribue cet ouvrage à Calvin. M. Eugène Haag, qui vient de rédiger un travail très consciencieux et très important sur le

célèbre réformateur, me fait observer que Calvin n'a pas composé de Somme, qu'il a seulement fait une préface pour la Somme de théologie (Locî communes) de Mélanchton. La première édition de cette Somme, avec préface de J. Calvin, est datée de Genève, 1546. In-8. (Cfr. Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 177, lettre S; Bibliographie de l'article CALVIN, dans *La France protestante*.) Qu'est-ce donc que l'ouvrage mentionné dans le catalogue de 1542? M. Haag pense que c'est une première édition française du livre de Mélanchton, faite à Strasbourg, peut-être à l'instigation de Calvin, alors pasteur dans cette ville.

#### 45) Les actes de la journée impériale,

*Les actes de la Journée impériale, tenue en la cité de Reguespourg, autrement dicte Ratispone, l'an mil cinq cens quarante et un, sur les différens qui sont aujourd'hui en la religion.* S. ind. de lieu. 1542, petit in-8. — Relation originale, fort rare, de la célèbre conférence de Ratisbonne, contenant en entier le livre de l'*Interim*. (Catal. des livres de la bibl. de M. C. Leber, t. II, p. 62, n. 3357.) — Relation attribuée à Calvin, dit M. Eug. Haag.

46) Semblablement auleuns livres, cayers, sermons, commentaires, traductions, tant en latin qu'en françoys, qui, depuis quinze ans ença, ont esté escripz ou imprimez sans déclaration des autheurs, imprimeurs ou escripvains, comme :

#### 47) Les simulacres et histoires de la Mort,

Le catal. de 1551 signale les deux ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Simulachres et Historiées faces, contenans la médecine de l'âme, avec la forme et manière de consoler les malades*; 2<sup>o</sup> *Les Simulachres de la mort*. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 477, lettre S.) Il est fort probable que le catalogue de Bécans fait allusion au premier de ces deux ouvrages, dont un exemplaire, relié par Bauzounet, a été payé récemment 62 fr. à la vente du cabinet de Feuchère, le statuaire. — Voyez, sur la première édition et sur le véritable auteur des « Simulachres et Historiées faces de la Mort, » une note importante du catalogue des livres de M. C. Leber, t. I, p. 210 et suiv.

#### 48) Le livre de Pantagruel et de Panurge,

Les catalogues de 1542 et de 1551 désignent ainsi l'ouvrage de Rabelais : *Grandes annales et très véritables des gestes et merueilleux faictz du grand Gargantua et Pantagruel, roi des Dipsodes*. — *Le tiers livre de Pantagruel, faict par Rabelais*. 1545. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 136, n. 64; p. 176, lettre G, et p. 177, lettre P.) — Sur les différentes éditions du Gargantua et du Pantagruel, voyez les excellentes Recherches bibliographiques de M. J.-Ch. Brunet.

#### 49) La fontaine de vie,

Censurée par la Sorbonne et brûlée en février 1543 (1544 nouv. style), par ordre du parlement de Paris. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 133.)

#### 50) L'internelle consolation, imprimée par Dolet,

Après avoir indiqué les premières éditions de cet ouvrage, M. Brunet ajoute :

« Il ne faut pas oublier l'édition de Lyon, Etienne Dolet, 1542, in-16, laquelle mérite surtout d'être distinguée à cause de sa rareté et parce que Dolet y a ajouté un avis au lecteur et plusieurs dizains de sa façon. » (*Manuel du libr.*, dern. édit., n. 1523.)

#### 51) L'Image du Monde,

Peut-être l'Image du monde n'est-elle signalée ici que pour avoir été imprimée « sans déclaration des auteurs, imprimeurs ou escripvains. » — Voyez sur cet opuscule, primitivement intitulé *Livre de clergie*, le *Manuel du libraire*, n. 13526.

#### 52) Mémoire de la forme de prier Dieu, selon l'institution de Genève,

C'est le même ouvrage que les suivants : *L'ordre et manière qu'on tient en administrant les sacremens de l'Eglise de Genève*, (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 134, n. 10, catal. de 1542); *La forme de prier, et chantz ecclésiastiques, avec la manière d'administrer les sacrementz et consacrer le mariage, selon la coutume de l'Eglise ancienne*, (Id., p. 175, lettre C., catal. de 1551); *La forme des prières Ecclésiastiques avec la manière d'administrer les sacremens et célébrer le mariage, et la visitation des malades*, 1553, in-8; (A. A. Renouard, *Ann. de l'imprimerie des Estienne*, t. I, p. 83, n. 7.) — Et tous ces ouvrages ne sont pas autre chose que *La liturgie de Genève*. (Note de M. Eug. Haag.)

#### 53) La Bible en françois, imprimée à Genève, avec ses tables,

Le catalogue de 1551 nous donne le titre suivant : *La Bible, qui est toute la Sainte Escriptrue, en laquelle sont contenuz le Vieil Testament et Nouveau, translatez en françois et reveuz : le Vieil selon l'Hebreu, et le Nouveau selon le Grec* A Genève, par Jehan Girard, 1540 et 1546. Avec l'indice. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 173, lettre B.) — Sur les anciennes traductions françaises de la Bible, conférez le *Bulletin de l'hist. du prot. fr.*, p. 76, à la note; le *Manuel du libraire*, t. I, p. 334 et suivantes; les *Ann. de l'impr. des Estienne*, précitées, t. I, p. 83, n. 5, et p. 122, n. 4.

#### 54) Les Pseaumes en françois, tant en prose qu'en rithme, de Marot et Dolet,

Les catalogues de 1542 et de 1551 nous fournissent les titres suivants : 1<sup>o</sup> *Trente Pseaumes de David, translatez par Clément Marot*; 2<sup>o</sup> *Psalmes de Daniel, commentés par Clément Marot*; 3<sup>o</sup> *Pseaulmes [de David], mys en rithme par Clément Marot, et autres de nouveau traduits en chant, ainsi qu'il dit le plus modeste qu'il a esté possible*. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 134, n. 2, 8 et 11; p. 178, col. 1.) Il y a encore d'autres indications, mais sans nom d'auteur. — Relativement à la musique des Psaumes, voyez l'article de M. Ath. Coquerel fils sur Claude Goudimel et ses mélodies. (*Bull. de l'Hist. du prot. fr.*, p. 409.)

#### 55) L'Instruction des enfans,

Catalogue de 1551 : *Instruction pour les enfans*. (Du Plessis d'A., t. II, part. I,

p. 176, lettre I.) Est-ce encore cet ouvrage que les catalogues de 1542 et de 1551 désignent ainsi : *Le catéchisme de [l'Eglise de Genève], c'est à sçavoir la forme d'instruire les enfans en la Chrestienté?* (Id., p. 135, n. 46; p. 173, lettre C; p. 175, lettre C.) Ce serait alors le catéchisme de Calvin.

### 56) L'instruction et eréance des Chrestiens,

*Instruction et recreance des Chrestiens*, dans le catalogue de 1551. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 176, lettre I.)

57) La très-sacrée Oraison que Christ a baillée à ses Apostres, ayant exposition suspecte,

Les catalogues de 1542 et de 1551 donnent en son entier le très long titre de cet opuscule; je n'en reproduis que le commencement et la fin : *La très sainte Oraison que N. S. a baillée à ses Apostres... Oultre les prières desquelles on use à présent en l'Eglise de Genève.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 134, n. 7; p. 176, lettre O.)

### 58) Le livre de l'Esperit,

Voici, d'après le catalogue de 1551, le titre complet de ce livre : *Le livre de l'Esperit. Faietes le guet, faietes le guet, voire bon guet.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 175, lettre E.)

### 59) Versus Joannis Calvini,

C'est très vraisemblablement l'*Epinicium*, publié pour la première fois en 1541. (Note de M. Eug. Haag.)

### 60) Exposition sur l'Epistre S. Paul,

Les commentaires de Calvin sur l'Epître de S. Paul aux Romains sont annoncés, dans les catalogues de 1542 et de 1551, comme ayant été publiés en latin et en français. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 138, n. 38 et 49; p. 169, lettre C, et p. 173, lettre C.)

61) Institution de la Religion chrestienne, composée par Jehan Calvin,

Ouvrage célèbre et souvent réimprimé. Les catalogues de 1542 et de 1551 le citent de la manière suivante : *L'institution de la vie (al. religion) chrestienne, [composée en latin par M<sup>e</sup> Jehan Calvin, et par lui translatée en françois,] avec la préface adressée au Roy François, pour confession de la Foy.* (Du Plessis d'A., t. II, p. 135, n. 48, p. 173, lettre C, et p. 176, lettre I.) — Brûlé, en février 1543 (1544 nouv. style), par ordre du parlement de Paris.

### 62) De vita juve[n]tutis,

*De vita juventutis instituenda, moribusque ac studiis corrigendis.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 172, col. 2, catal. de 1551.)

### 63) Le livre des marchans,

Cité dans le catalogue de 1551. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 176, lettre M.) Est-ce le même livre que celui-ci : *Le livre des marchans, fort utile à toutes*

*gens pour congnoistre de quelles marchandises on se doit garder d'être trompé. Manuel du libraire, n. 2066.)*

64) Les commandemens de Dieu, imprimés par Rotbert Estienne ou aultre, copiez sur iceulx,

*Table qui se commence : Les commandemens de Dieu, etc.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 177, lettre T, catal. de 1551.) — Sur les tracasseries que la publication de ces placards suscita au premier des Robert Estienne, voyez les *Annales de l'imprimerie des Estienne*, précitées, t. I, p. 49, n. 2, et p. 53, n. 4.

65) Un seul Médiateur,

*D'un seul médiateur et advocat entre Dieu et les hommes, Nostre Seigneur Jésus-Christ.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 176, lettre M, catal. de 1551.)

66) Inehiridion Erasmi,

*Enchiridion militis christiani*, mentionné dans le catalogue de 1551. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, lettre E.) — Voyez ci-dessus, n. 32.

67) Modus confitendi,

*La manière de se confesser*, par Erasme, fut brûlée en février 1543 (1544 nouv. style). Le catalogue de 1551 cite une édition latine et une édition française de cet ouvrage. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 172, col. 2, et p. 175, lettre C.) Est ce le même livre que celui-ci : *Le vray moyen de bien et catholicquement se confesser?* (Id., p. 175, lettre C.) — Voyez ci-dessus, n. 28.

68) Modus orandi, ejusdem Erasmi,

*La manière de prier*, [par Erasme]. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 174, lettre E.) Mais je ne vois, dans les deux catalogues de la Sorbonne, aucune indication qui se rapporte à l'ouvrage latin, à moins que ce ne soit : *Brevis admonitio de modo orandi*, alias *Modus orandi*, que Louis de Berquin traduisit en français, avant 1525, sous ce titre : *Briefve admonition de la manière de prier.* (Id., p. 45, et p. 172, col. 2.)

69) Bref remède d'auleungs livres d'ung chascun chrestien,

Est-ce le même livre que celui-ci : *Brief recueil de la substance et principal fondement de la doctrine Evangélique.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 177, lettre R, catal. de 1551).

70) Les livres merveilleux contenans auleunes prophéties,

*Livre merveilleux contenant en brief la fleur et substance de plusieurs traictez, tant de prophéties et révelations, qu'anciennes chroniques.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 177, lettre P, catal. de 1551.)

71) La Françoisie chrestienne, imprimée à Agen ou ailleurs, avecq une chanson, qui est à la fin, sur la lecture de Sainctes lettres, qui commence : « Vous perdez temps, »

Nous lisons dans les catalogues de 1542 et de 1551 : *Brief discours de la république Françoisie, désirant la lecture des livres de la Sainte Escripiture, [et iceux approuvés par les docteurs de l'Eglise lui estre loisible, en sa langue vulgaire, qui*

*semble de Dolet, à cause qu'il a fait l'épître préliminaire.*] (Cfr. Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 61, et p. 174, lettre D; Bibl. hist. de la France, t. V, p. 49 des Addit. et correct., n. 27185.) Est-ce là l'ouvrage signalé par Vidal de Bécenis? Je le pense sans l'affirmer, n'ayant pu me procurer le *Brief discours*. — La chanson d'amour : *Vous perdez temps de me dire mal d'elle* (Bibl. imp. Y. 6117 c, troisième recueil, impr. en 1542, sans pagin.) doit avoir servi de type à celle dont s'occupe notre Index. Nous verrons bientôt, en effet, que la plupart des chansons protestantes n'étaient pas seulement composées sur les airs les plus connus, mais qu'on s'appliquait même à y reproduire jusqu'aux paroles des poésies profanes le plus en vogue. Que cette manière de procéder ait été considérée comme un moyen de propagande, on n'en saurait douter, rien qu'à lire les premiers mots de la jolie préface placée, par l'imprimeur Hierosme Haultin, en tête de l'*Uranie, ou nouveau recueil de chansons spirituelles et chrestiennes*. La Rochelle, 1597, in-16. « Théodoret, ancien théologien (dit H. Haultin), raconte, au vingt-septiesme chapitre du quatriesme livre de son Histoire ecclésiastique, qu'environ le temps de l'empire de Valentinian et de Valens, l'un desquels estoit chrestien et l'autre hérétique,... un certain Harmonius composa des chansons profanes, accommodées à la musique, fort douce, dont plusieurs furent séduits et tirez à perdition. Mais Dieu, qui dès le commencement a tiré la lumière des ténèbres. suscita, en ce mesme temps, un excellent personnage, nommé Ephraïm : lequel, entre autres services notables qu'il fit à l'Eglise, y adjousta celui-ci, à sçavoir, qu'il changea la lettre meschante des chansons d'Harmonius, et y appliqua un sens spirituel et à la loüange de Dieu, remédiant, dit Théodoret, joyeusement et utilement au mal que ce poëte lascif avoit fait. Cette histoire m'est venue en pensée ayant à dire quelque chose du recueil qui vous est présenté en ce livret, etc. » — J'ai trouvé une chanson protestante commençant par les mots : *Vous perdez temps, gent maligne et rebelle* (*Chansons spirit. à l'honneur et louange de Dieu et à l'édification du prochain*, s. l., M. D. LXIX, in-16, p. 202), mais je n'y vois aucune allusion « à la lecture des Saintes Letres. » Enfin, M. Louis Paris (*Négociat. sous François II*, p. 598 et suiv., publ. dans la Collect. des documents inédits), a publié une pièce de vers de Jean de Bougeraie, intitulée : *Brief discours de la dame françoise qui désire lire la Sainte Ecriture*. 1560. Ici les pensées pourraient bien être les mêmes que dans l'ouvrage et la chanson attribués à Dolet, mais les paroles sont différentes.

## 72) Le sermon du bon et mauvais pasteur,

Par Marot. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 134, n. 9, et p. 174, lettre M.)

## 73) Cato christiani,

Une traduction française du *Caton chrestien* fut brûlée, en février 1543 (1544 nouv. style), par ordre du parlement de Paris. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 133, col. 2.) Une édition latine de cet ouvrage, qui est dû à Etienne Dolet, figure dans le catalogue de 1551. (Id., p. 169, lettre M.)

## 74) Simbolum Mundi,

*Cymbalum Mundi*. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 175, lettre C, catal. de 1551.) Tout le monde sait que ce livre est de Bonaventure des Périers.

## 75) Le relief de l'âme paresseuse,

Je ne connais pas ce livre.

76) La vie de Jésus-Christ en françoys, contenant auleungs Evangelles et Epistres des Dimanches de l'année, où sont escriptes certaines oraisons contenant erreurs,

Il y a tant d'ouvrages de cette espèce que je ne sais auquel m'arrêter. Le catalogue de 1551 cite : *La vie de Jésus-Christ, en petit volume.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 178, lettre V.)

## 77) Sermon notable pour le jour de la Dédicace.

*Sermon de la Dédicace.* (Du Plessis d'A., t. II, part I, p. 175, lettre D, catal. de 1551.)

(La fin au prochain Cahier.)

## L'ABJURATION DE HENRI IV

## ET LE PARTI RÉFORMÉ.

Nous avons publié (p. 280) l'une des deux lettres que nous avions promises (p. 105). C'est celle de Gabriel d'Amours, qui a été jugée si remarquable. Nous donnons aujourd'hui la seconde, celle de Jean de l'Espine.

Ce ministre, natif de l'Anjou avait été moine; converti à la réforme par le martyr Jean Rabec, il fut de ceux qui reçurent à Montargis l'hospitalité de madame Renée de France, duchesse de Ferrare. Il assista au colloque de Poissy, et rendit beaucoup de services à la cause de la religion, tant par la fermeté et la sagesse de son caractère, que par la composition de plusieurs bons ouvrages d'édification ou de controverse. Il n'échappa au massacre de la Saint-Barthélemy que parce que les égorgeurs s'empressèrent trop à courir après une personne qu'il accompagnait et à l'assommer dans la rivière (V. VARILLAS et DE THOU). Il mourut à Saumur en 1594.

Sa lettre à Henri IV offre peut-être des longueurs et quelque surabondance de citations bibliques. Mais c'est cela même qui lui donne sa couleur originale. Ce n'est plus le ton des lettres qui ont précédé; c'est ici une vraie harangue de ministre huguenot, une sorte de sermon, ayant beaucoup de gravité et parfois de force. « Gardez-vous, dit-il au Roi, de prendre aucune accointance avec le Pape, et de recevoir sa marque ny au front ny en la main. Suivez le conseil de l'Apostre plus tost que nul autre, et vous tenez ferme en la liberté de conscience, en laquelle Christ vous a affranchis... » Et plus loin : « Dieu vous veuille préserver de ces diables du Midy, de ces apostres de Satan, lesquels pour s'insinuer et glisser en la bonne grâce des Princes, pour tirer d'eux quelque Abaye ou quelque grass-Evesché, se déguisent et transfigurent en apostres de Jésus-Christ... Il y en a d'autres lesquels sont si audacieux et outrecuidans que de dire que vous ne pouvez être mis en une pleine et paisible possession du Royaume auquel Dieu vous a miraculeusement colloqué et estabiy, que vous ne rentriez en la servitude et captivité de l'antechrist...



« Mais que ces parolles-là ne vous estonnent en rien. » Puis il met en avant l'exemple de ce que Dieu fit « à l'endroit de son serviteur David, contre lequel « après la mort de Saül, toutes les lignées d'Israël, sous la conduite de ce grand « *Connestable* Abner, s'eslevèrent à fin d'establi<sup>r</sup> Isboseph, l'un des enfants de « Saül. » Dans une conclusion qui ne manque pas d'éloquence, il rappelle que le Seigneur est fidèle en ses desseins, et comme l'a dit notre grand poëte dans ce beau vers :

*Que sa parole est stable et ne trompe jamais.*

LETTRE INÉDITE DE JEAN DE L'ESPINE À HENRI IV.

(Collection Du Puy, 232.)

SIRE,

Ce qui m'a induiet et donné la hardiesse de vous escrire ceste lettre, et les choses y contenues, a esté le commandement de mon Dieu, qui nous enjoinet expressément d'avoir en une singulière recommandation le salut et la prospérité de nos Princes, et de nos Roys, nous commandant faire requestes, prières, supplications, et actions de grâces pour eux, adjoustant que cela est bon, et agréable devant luy, ce qui fut cause que le Prophète Jérémie admonestoit continuellement le peuple d'Israël de prier incessamment pour la paix et bon heur de Nabugodonosor, Roy des Caldéens, combien qu'il les eust réduiets, et les tint en une très estroite captivité, et que Joseph estant esclave en Egipte sous la domination de Pharao prioit pour luy, et le conseilloit en toutes ses affaires. Autant en faisoit Mardochee envers Assuerus et Daniel envers Darius, et Balthasar. Ce commandement de Dieu, qui est si général, et si exprès, faict non seulement à Thimothée, mais aussi à tous Ministres, avecque les exemples susdicts, est l'occasion principale, SIRE, qui m'a faict entreprendre, après avoir invoqué Dieu avec mes frères, vous faire ceste remonstrance avec toute la modestie, et la plus grande humilité qu'il m'est possible, et penserois estre damnable devant Dieu, traistre et desloyal à mon Prince, si je me taisois, et omettois à luy dire les choses que Dieu m'a faict congnoistre pour son bien, honneur, et salut. Denis Roy de Sicille se complaignoit de ce que la vye des Roys, et des grands Princes, est subjeete à de grandes misères, et leurs estas pareillement à de grandes altérations : mais qu'en leur condition il ne recongnoissoit aucun plus grand malheur que cestuy là, à sçavoir que de tous ceulx qui sont autour de leurs personnes, il n'y en a pas un qui leur dict franchement la vérité, la congnoissance de laquelle toutesfois

leur est nécessaire, et à toutes personnes qui veulent estre sauvées. Pour doncques n'encourir point l'ire de Dieu, et n'attirer son jugement sur moy, je supplie très humblement V<sup>tre</sup> Majesté, SIRE, souffrir patiemment que je vous propose brièvement avecq toutes les submissions, et respects que je vous dois ce que Dieu me commande pour v<sup>tre</sup> salut, et vous informes entièrement de tout ce qui appartient à votre devoir.

Or, en premier lieu, SIRE, je vous diray pour le commencement, et le fondement principal de mon discours, qu'il n'y a bon heur, prospérité, ny félicité que celle seulement qui procède et dépend de la grâce de Dieu, laquelle est la source de toutes ses bénédictions, comme au contraire son ire est l'origine et cause principale de tous les malheurs et piteux cas qui peuvent advenir au monde. Ce que l'Apostre nous enseigne, quand en toutes les Espistres qu'il escrivoit aux Eglises, il leur souhaitoit tousjours en ses salutations la Grâce de Dieu avant la paix, qui signifie, selon la phrase des Hébreux, prospérité et tout bon heur, pour nous donner à entendre que notre advancement, nos honneurs, nos Estas, nos grandeurs, nos aises et repos ne peuvent procéder d'ailleurs que de la Grâce; que nous nous trompons grandement si par nos conseils, prudences, prouesses et valeurs nous espérons parvenir au but de la félicité que nous nous promettons, car le seul et unique degré pour monter au plus hault de la félicité où nous tendons est la seule faveur de Dieu laquelle nous concillions et en laquelle nous nous entretenons, en nous humiliant tousjours soubs sa puissante main, et vivant en la crainte de son nom et l'obéyssance de sa s<sup>te</sup> volonté, comme le Prophète enseigne très bien disant

Paix très paisible et ordonnée à ceux  
 Qui ta loy sainte ayment et tiennent chère,  
 Et n'y a rien qui leur soit périlleux.

Et Moyse semblablement en la loy, ou parlant au peuple, luy disoit au nom de Dieu, Israël, si tu escoute ma parolle, et y obéis, Je te béniray dedans et dehors ta maison, Je béniray ta semence et tes enfans, Je béniray tes champs, tes vignes, tes figuiers, tes oliviers, et toutes tes possessions et héritages, Je te préserveray de toutes maladies, et te donneray force pour vainere et combattre tous tes ennemis, qui s'enfuyrout devant toy, sans estre poursuivis, un seul des

tiens en combattra cent , cent en combatront mil , mil en combatront dix mil , Mais si tu fermes ton oreille à ma parole , pour ne l'ouïr et n'y obéyr, tu seras malheureux dedans et dehors ta maison , Aussi sera ta postérité, et toutes tes possessions et seigneuries, lesquelles encores qu'elles soyent bien cultivées et ensemencées, ne produiront toutesfois rien que ronees; espines et chardons, tu trembleras et t'enfuiras devant tes ennemis sans nulle occasion, l'un d'entreux donnera la chasse à dix des tiens, et dix à cent, et cent à mil. Je te fraperay de toutes les playes d'Egipte, et feray que tu ne trouveras aise ny repos en lieu quelconque.

Parquoy, SIRE, il vous fault prendre ceste résolution, et l'imprimer au plus profond de v<sup>tre</sup> cœur, quoy qu'on vous puisse dire et corner à l'encontre, que tout le bien temporel, ou spirituel que nous désirons ou pourchassons, ne nous peut venir que d'en hault de Dieu et père des lumières, et que ce n'est point nostre sagesse, ny nostre prudence, ny nostre force, ny tous nos moyens qui nous puissent rendre heureux : ce qui se peut clairement voir en l'exemple de l'Empereur des Assiriens, qui se confiant en la bonté de son sens, force de son bras, espéroit par ce moyen acquérir toutes les nations de l'Orient, Mais Dieu luy monstra à la fin que comme c'est luy seul qui donne les empires, qu'aussi ne peuvent ils prospérer, estre conservés ny accrus, que par sa seule faveur, Ce qu'aussi, SIRE, vous povés contempler en v<sup>tre</sup> personne, et celle de vostre prédécesseur, lequel au milieu de ses plus grandes prospérités a esté flétry tout à un coup, et vous estably au miheu de vos ennemis lesquels depuis ont tousjours persévéré à vous molester, et tascé de vous ravir le sceptre et la couronne, ce qu'ils n'ont peu faire quelques efforts qu'ils y ayent employés, d'autant que Dieu a esté tousjours à v<sup>tre</sup> costé pour vous appuier et soustenir pendant que vous avés eu quelque souvenance et faiet quelque estat de le servir et honorer, Car combien qu'en cela vous n'ayés pas faiet vostre plain et entier debvoir, comme vous estiés tenu, pour les grands et infinis bénéfices, par lesquels il vous avoit particulièrement obligé : Toutesfois il vous a voulu monstrier par expérience qu'il estoit plus constant en ses promesses que vous n'avez esté, et que l'infidélité des hommes ne peult abolir ny invalider la fidélité de Dieu : Car c'est luy seul et non autre qui jusques icy vous a tenu en vostre entier. Il vous tiendra sans nulle doute contre toutes

les machinations et pratiques de vos ennemis, quoy qu'ils puissent essayer pour empescher le conseil de Dieu, et que ne soies eslevé jusques au sommet du degré de gloire et d'honneur qu'il vous a déterminé : Et pour vous confirmer en cela, représentés vous, SIRE, je vous supplie, l'histoire et l'exemple de David, lequel avant que de parvenir au Royaume que Dieu luy avoit destiné, et en estre paisible possesseur, a esté tanté de Dieu par mil et mil traverses, Saül et tous ses partisans luy ont dressé mil et mil embusches, de sorte qu'il n'y avoit aucun lieu de seureté en tout le Royaume d'Israël pour sa personne. Après la mort de Saül toutes les nations circonvoysines comme les Iduméens, les Philistins, les Moabites, les Ammonites, les Siriens et Assiriens, se liguèrent et conspirèrent ensemble pour empescher par tous leurs moyens qu'il ne parvinst à la couronne, et ne fust couronné Roy paisible en Israël. Depuis encore son fils Absalon ayeé dix des lignées du peuple, et les Princes se soulevèrent contre luy, pour lui faire un affront, et le desposséder de son siège : Toutesfois il ne fut en leur puissance d'exécuter ce malheureux dessein, Dieu soustenant tousjours de sa main son fidelle serviteur, et le couvrant de sa faveur ainsi que d'une targe, jaçoit que quelquesfois il soit arrivé à tel destroit qu'il se trouvoit despourveu de conseil, et du tout destitué d'espérance de pouvoir eschapper la main de ses enaemis : Toutesfois cela ne l'a point fait fléchir, ny mollir, ains a repris nouvelles forces, et s'est roidy en l'espérance et confiance qu'il avoit en Dieu :

Quoy qu'en moy de douleur espris,  
S'enveloppent tous mes espris,  
Tu sais l'endroit par où je doÿ,  
Sortir du lieu où je me voy.

Et ailleurs monstrant qu'en toutes ses adversités il n'avoit son recours qu'à Dieu, il lui disoit :

Seigneur, je t'adresse mon cry  
Tu es mon espoir, je le dy,  
En tout le monde n'y a rien,  
Force que toy où gisse mon bien.

Iram ailleurs voyant que tous ses serviteurs et amis l'avoient abandonné jusques à se plaindre qu'un seul ne luy assistoit, il ne fut pas

toutesfois tellement abattu qu'il n'eust finalement son refuge à Dieu disant :

Où est celuy qui me secoure  
 Contre les malins et qui coure,  
 S'opposer aux meschans pour moy,  
 Si Dieu ne m'eust son bras tendu  
 J'eusse esté tantost confondu,  
 Dedans le sépulehre tout coy,  
 Lorsque j'ay pensé que la plante  
 De mon pied s'en alloit glisante,  
 Soustenu m'as par ta bonté  
 Et as récréé mes esprits  
 Seigneur lorsque j'estois espris  
 D'angoisse et de perplexité.

Je ne doute nullement, SIRE, qu'aujourd'hui vous n'ayez de grands tourmens et angoisses en votre esprit, et que vous ne soyez aguetté par plusieurs ennemis qui vous pressent bien fort. Mais vous vous devrez assurer à l'exemple de ce bon Roy, encore que tout le monde vous eust abandonné, que Dieu sera pour vous quoy qu'il en soit, et qu'il prendra votre cause en main pour la deffendre contre tous vos adversaires, par lesquels il vous livre maintenant plusieurs rades assaux et furieuses tentations. Mais croyez qu'il vous les fera tous surmonter et voir la force de son bras, si jusques à la fin vous demourez anéré et attaché à la seule confiance de son nom, et que tous ceux qui font tant de bruiet et s'assemblent pour vous renverser ne serviront finalement par leur cholère que de matière et argument pour illustrer la gloire de v<sup>tre</sup> nom, et mettre en évidence la grandeur de votre courage que tous bons Princes et généraux admireront et imiteront pourveu que vous continuiez à invoquer Dieu, et le servir en esprit et vérité comme il requiert de nous et nous commande par sa parole, A quoy nous devons entendre et tascher sur tout; car combien qu'en tous hommes généralement il se trouve beaucoup d'infirmités et imperfections, et que mesmes aux plus parfaicts et qui ont le plus profitté en la congnoissance et crainte de Dieu, il advienne de chopper lourdement : Toutesfois Dieu a tousjours pitié de nous quand nous n'establons point nostre main à d'autre Dieu qu'au Souverain. Mais quiconques s'eslongnera, il est seur qu'il renversera,

et faut que tout homme périsse, qui n'est loyal à son service, Et pourtant chacun doit dire, mesme vous, SIRE,

A toy me veux doneq adresser,  
Car mieulx ne me peust advenir,  
Qu'à mon Dieu tousjours me tenir,  
Et ses merveilles annoncer,

Et bien noter la menace qu'il fait ailleurs à ce propos :

Ta main suffit bien pour frapper,  
Voire du tout deffaire  
Quiconque t'est contraire,  
Ta main saura bien attrapper,  
Ceux qui ton los et prix,  
Auront mis en mespris.

Et aussi les exemples misérables advenues à tous ceux qui ont corrompu le pur service de Dieu, en quelque manière que ce soit et qui se sont départis de luy pour se retirer aux dieux estranges, Nous en avons un qui est remarquable entre les autres en la personne de ce grand Salomon, lequel pour les grandes grâces et bénédictions de Dieu dont il avoit esté orné si abondamment fut appelé Jedidia, qui signifie en hébrieu le mignon et favori de Dieu, et toutesfois en sa postérité il fut privé du Royaume pour avoir à l'appétit et pour complaire à ses concubines sacrifié aux Dieux estranges et consenty qu'elles édifiassent des temples et des autels chacune à sa dévotion et son dieu tutélaire. Nous en avons un autre ces Madianitides lesquelles par leurs afféteries et mignardises, attirèrent les Princes du peuple à paillarder avec elles, et sacrifier à leurs idoles, dont ensuivit la mort des douze Princes des lignées, lesquels par le commandement de Dieu furent pendus et estranglés pour ne s'estre point opposés à une telle meschanceté, et la mort pareillement de quatorze mil hommes, qui en un tel meschef furent exterminés au camp ce qui a esté noté très bien par le Prophète au Pseaume 106 :

A Baal peor neantmoins,  
Tost après leurs cœurs furent joinets,  
Pour manger des morts les offrandes,  
Dont en ses indignations

Dieu les frappa de playes grandes  
Piequé par leurs dévotions.

Ces exemples, SIRE, vous doivent apprendre à retenir constamment le service de Dieu en son intégrité vous gardant sur tout de vous polluer, et contamièner aucunement en ces faux services et folles dévotions des Idoles de la papauté, et principalement de la messe qui est signalé entre tous. Gardez vous aussi de prendre aucune accointance avec le Pape que l'Apostre nomme homme de péché, et enfant de perdition, et de recevoir sa marque ny au front ny en la main. Suivez le conseil de l'Apostre plustost que nul autre, et vous tenez ferme en la liberté de conscience, en laquelle Christ vous a affranchi et ne souffrez jamais d'estre de rechef réduct sous le joug de c'este misérable, et si dure servitude en laquelle nos sciences ont esté si cruellement gehennées et tourmentées par ey devant : retenez la profession de vostre espérance sans varier, ne délaissant sur tout les saintes assemblées des vrais fidelles auxquelles Dieu par sa grâce et faveur singulière vous a voulu jusques icy associer. Car c'est chose très certaine que le juste ne peut autrement vivre que par sa foy, et s'il se soustrait d'icelle, qu'il ne peult plaire ny aucunement estre agréable à Dieu, de l'ire et jugement duquel, SIRE, je le prie de toutes mes affections vous vouloir préserver, sachant que c'est une chose horrible d'encourir son Ire et de tomber entre ses mains : tous vos vrais et fidelles subjects ont tousjours espéré meilleures choses de vous et que jamais il ne vous adviendroit de le délaisser, lui qui est la source et fontaine d'eau vive, pour choisir des eisternes puantes esquelles vous ne scauriez puiser eau quelconque qui soit nette et claire, car quelle accointance peut-il y avoir (comme diet l'Apostre) entre Jésus-Christ et Bélial, entre la lumière et les ténèbres, entre la justice et l'injustice, entre le temple de Dieu et les idoles? Partant, SIRE, ne touchez à aucune chose immonde, et sortez le plustost que vous pourrez de c'este Babilon qui est sur le point de sa ruyne, afin que vous ne partieipiez en ses playes et ne soyez envelopé avec elle en sa malédiction : Si quelqu'un veut demeurer avec elle, et en sa saleté, laissez-le là et qu'il se salisse encore, et ne prestez point l'oreille à ces séducteurs, qui font un si grand marché des âmes, que Jésus-Christ a si chèrement rachaptées de son précieux sang, bouchez les deux oreilles pour n'ouïr la voix de ces enchanteurs, et que ces litres ambitieux de docteurs

sorbonistes ne vous éblouissent point les yeux pour vous faire avaller plus doucement leur doctrine, qui est toute empoisonnée de superstitions, idolâtries, blasphèmes, erreurs et impiétés exécrables, et vous ramenterez à ce besoing plus grand que jamais l'exemple d'Aeab, duquel Satan respondit lors que Dieu luy demandoit par quel moyen il déliberoit de le séduire, *je seray, dict-il, un esprit de mensonge en la bouche de ses prophètes.*

O SIRE, Dieu vous veuille préserver de ces diables du midy, de ces apostres de Satan, lesquels pour s'insinuer et glisser en la bonne grâce des Princes, pour tirer d'eux quelque Abaye, ou quelque grass-Evesché, se déguisent et transfigurent en Apostres de Jésus-Christ, combien que sous le masque et la peau soyent loups ravissans. Il y en a d'autres lesquels sont si audacieux et outrecuidans que de dire que vous ne pouvez estre mis en une plaine et paisible possession du Royaume auquel Dieu vous a miraculeusement colloqué et estably, que vous ne rentriez en la servitude et captivité de l'Antechrist, de laquelle Dieu dès vostre enfance vous a voulu retirer, et depuis toujours entretenir constamment en la cognoissance et crainte de son nom, pour vous donner par là des arres de sa grâce et élection, et la marque de son seau éternel. Mais que ces parolles là ne vous estonnent en rien, car Dieu ayant commencé son œuvre en vous ne la defaira jamais qu'il ne l'ait parachevé et accompli de tout point par sa grâce et non par moyens humains, comme nous voions qu'il a fait à l'endroit de son serviteur David, contre lequel après la mort de Paul toutes les lignées d'Israël souz la conduite de ce grand connestable Abner s'eslevèrent tendant à fin d'establir Isboseph l'un des enfans de Saül. Mais ils congurent par expérience que quelques discours que les hommes faceut, les choses qu'ils méditent et imaginent en leurs cerveaux n'adviennent pas comme ils ont espéré. Mais que ce que Dieu a une fois decreté et déterminé ne peut faillir à estre finalement exécuté : Or, SIRE, pour conclusion et fin de ma lettre, et priant Dieu sans cesse pour vostre salut, je me consoleray sur ceste belle sentence de l'Apostre que le fondement de Dieu reste ferme, ayant ce seau que le Seigneur cognoist ceux qui sont siens, et que quiconque nvoque le nom de Christ se retire d'iniquité.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

DELESPINE.



## PROCÉDURE ET SENTENCE CONSISTORIALES

CONTRE UN FIDÈLE CONVAINCU D'AVOIR EU RECOURS AUX SORCIERS  
ET DEVINS.

(1660.)

[Communication de M. A. Lagarde.]

Parmi les documents recueillis et signalés par M. A. Lagarde, de Tonneins (V. p. 4), se trouve un registre du consistoire établi à Unet, petit village qui forme aujourd'hui une des annexes de l'Eglise de Tonneins. Ce registre remonte au 16 septembre 1658, et se termine au 6 mai 1669; il est tenu avec un ordre parfait. Il montre la grande influence qu'exerçait le consistoire sur le troupeau, et on y remarque le soin tout particulier qu'il mettait à combattre la croyance en la sorcellerie, croyance si répandue alors dans les campagnes. La persistance du consistoire à attaquer ces préjugés, le sérieux des délibérations prises à ce sujet et les résultats obtenus ont produit leurs fruits, nous dit M. Lagarde, car, dans la population protestante de cette partie de l'Eglise, il ne s'est jamais élevé, au sujet de la sorcellerie, de ces discussions, de ces luttes passionnées qui, dans d'autres parties du canton de Tonneins, venaient, il y a peu d'années encore, occuper les audiences de la justice de paix, quelquefois même la cour d'assises. Si cette observation est juste, le consistoire du petit village d'Unet a rendu autrefois à la morale publique un vrai service, et il mérite peut-être qu'on lui en fasse honneur en publiant une des pages qui témoignent de sa vigilance éclairée :

### *Extrait des Registres du consistoire d'Unet.*

Du 19<sup>e</sup> x<sup>brc</sup> 1660, à Unet, issue du presche du soir.

Assemblés en consistoire Monsieur de Costa, pasteurs, S<sup>rs</sup> Daniel Belloc, Sallomon Claustres, Pierre Lebe, Jean Nicollan, Daniel Bourrillon, Jean Besse, David Chamiran et Elie Dubourdien antiens,

Le dit Nicollan suivant l'acte du vingt-quatre octobre dernier a rapporté avoir cité Mathieu Dello à ce jourdhuy. Sur ce c'est présenté le dit Dello, auquel aiant fait lecture du dit acte et suivant iceluy interpellé s'il n'est pas vray que pour descouvrir certain larcin qui a esté fait dans sa maison n'en pouvant point avoir de preuve, il auroit eu recours aux sorciers et devins et l'aiant exorté de donner gloire à Dieu et dire la vérité, il auroit dit qu'il y a environ quatre mois que luy et sa femme estant absens de sa maison, certaines personnes y seroient entrées et auroient deserocheté un coffre où ils auroient prins et derrobé certaines sommes de deniers, que le dit larcin luy auroit été si sensible que n'aiant peu sçavoir quy l'avoit commis, il auroit esté induit et persuadé par Jean Rosseau de s'adresser à certains devins, desquels le dit Rousseau l'assuroit sestre servi avec les succès qu'il sestoit proposé, que moieissant quelque piësse d'argent il luy feroit venir au passage

de Monheur un homme de Lagrnière quy luy descouvrirroit quy avoit fait le dit larcin.

Et aiant de rechef exorté le dit Delloz de donner gloire à Dieu et dire la vérité, il auroit esté interrogé si au lieu de rejeter le conseil du dit Rosseau comme pernissieux et meschant, il n'auroit pas uzé d'icelluy et s'il n'a pas esté par devers le personnage quy luy avoit esté indiqué, a accordé que véritab<sup>l</sup> il a esté dans ce sentiment d'aller trouver cet homme à Lagrnière mais que néanmoins il ny fust pas, que pourtant il en seroit plus satisfait sy par telle voie il avoit peu descouvrir le larcin et qu'il n'avoit pas tenu à luy, et aiant représenté au dit Delloz l'injure qu'il avoit commis contre Dieu, le grand scandalle que lesglize en éprouvoit et le tort qu'il faisoit à sa conciance de vouloir par telles voies illicittes et réprouvées descouvrir le dit larcin et s'il n'en estoit pas desplaisant, le dit Delloz nous auroit tesmoigné qu'il estoit repentant d'avoir escouté les propositions quy luy avoient esté faites et qu'il en demandoit pardon à Dieu et à l'esglize. Les voix convenues a esté résolu que le dit Delloz se présentera samedy prochain jour de presche devant la chaire où en présence de toute l'assemblée, il protestera qu'il est desplaisant d'avoir voulu par le moien des devins descouvrir le larcin quy avoit esté fait dans sa maison, qu'il en demande pardon à Dieu et à l'esglise et qu'il ne commettra plus telle faute moiennant lequel tesmoignage de sa repantance il sera receu dans la compaignie des fidelles et admis aux saints sacrements, et charge a esté donnée au dit Nicollau de citer le dit Rousseau à comparoistre samedy au consistoire.

Du 13<sup>e</sup> mars 1661, à Unet, issue du presche du soir.

Assemblés en consistoire, Mons<sup>r</sup> de Costa, pasteur, S<sup>rs</sup> Salomon Claustres, Pierre Lebe, Moïse Nicollau, David Chamiran, Pierre Besse, Daniel Bourril-  
lon, Jean Cristian et Ellie Dubourdieu antiens,

Mathien Delloz, s'estant présenté conformément à l'acte du 19<sup>x<sup>bre</sup></sup> dernier, a satisfait à icelay et fait la réparation y ordonnée.

---

## LE DERNIER SYNODE PROVINCIAL

SOUS L'EMPIRE DE L'ÉDIT DE NANTES

(1683.)

[Comm. par M. le P. G.-Ladevèze.]

C'est en Brie que la réformation française avait commencé au seizième siècle; c'est à Lisy-en-Brie, près de Meaux, que se tint, au dix-septième, le dernier synode provincial des églises réformées, avant la révocation de l'Edit de Nantes,

c'est-à-dire en 1683, une année après cette assemblée générale du Clergé de France qui a fait époque. Nous allons donner le compte rendu qu'on trouve de ce synode dans l'*Histoire de l'Eglise de Meaux* par Toussaint-Duplessis, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. En lisant ce récit, fait par l'un des commissaires qui assistèrent à la réunion, au nom du Roi, on éprouve un profond sentiment de honte et de tristesse. Au premier commissaire, catholique de religion, on avait adjoint un prêtre romain, chanoine de l'église cathédrale d'Arras, ce qui ne s'était jamais vu, et donne une idée de la liberté qui dut régner dans les délibérations. Le peuple protestant était dès lors dévoué aux vengeances des Jésuites et du clergé, qui sollicitaient d'année en année l'extirpation de l'hérésie. On en usait envers lui avec ce mépris de toutes formes et de toutes convenances qui précède les injustices suprêmes et la consommation de l'iniquité.

Voici cet extrait qui nous a paru devoir intéresser et instruire nos lecteurs.

**Relation du synode de Lisy, écrite par un Bénédictin, d'après le rapport d'un chanoine, témoin officiel.**

« Cette même année, ou la suivante (1683), les calvinistes tinrent un synode à Lisy. Cette assemblée est la dernière de ce genre qu'ils aient tenue en France; et le roi qui jusques-là s'étoit contenté d'y envoyer des commissaires de la prétendue réforme pour y assister en son nom, et pour y maintenir le bon ordre, y nomma pour cette fois un commissaire catholique. C'étoit le sieur de Sennevières, président de l'élection de Paris, homme très sage et très instruit des matières contestées entre les catholiques et les religionnaires. M. de St André, alors chanoine de l'église cathédrale d'Arras, et aujourd'hui chanoine et archidiaque de Brie en l'église de Meaux, et vicaire général de S. E. M. le cardinal de Bissy, étoit en ce tems-là à Lisy, lieu de sa naissance, pour quelques affaires particulières. Le sieur de Sennevières le demanda au roi pour adjoint, et il lui fut donné sur une simple lettre du secrétaire d'état. Ce fut la seule et la dernière fois que l'on vit en France un prêtre revêtu de cette commission. Le synode qui se tint au mois d'août, dura environ trois semaines; il fut composé de cinquante ministres de diverses provinces, dont le sieur Allix, ministre de Charenton, étoit le plus accrédité (1). Le ministre Claude y vint aussi quelques jours après l'assemblée, non comme membre du synode, mais en qualité de suppliant. C'étoit pour demander la translation de son fils du ministère de Clermont à celui de Charenton, où il y avoit quelques places vacantes. Pour cela il lui falloit une dispense :

(1) Voir l'art. *Allix*, dans la *France protestante*, et l'Observation à la fin du tome II.

mais sur le refus qui lui en fut fait, il s'en retourna sept ou huit jours après.

« On avoit projeté d'assembler le synode au château, et dans le lieu même où se tenoit ordinairement le prêche ; car le seigneur du lieu et toute sa famille étoient calvinistes. C'étoit le sieur Mosnier, capitaine Suisse, lequel avoit épousé une des quatre filles qui restoient de la maison de Mont-Louet, branche de Dangennes-Rambouillet. Ce seigneur mourut peu de tems après ; et comme vers ce même tems le fameux Edit de Nantes, si favorable à ceux de la religion prétendue réformée, fut révoqué, toute cette famille fut bientôt dispersée (1). La dame Mosnier se retira en Suisse auprès des parents de son mari. Deux de ses sœurs se réfugièrent dans les états de l'électeur de Brandebourg ; et la troisième auprès du Landgrave de Hesse-Cassel. Cependant le lieu du prêche, outre sa petitesse, ne parut pas avoir assez de propriété ; on se détermina donc à tenir le synode dans la grande salle du château. Cette salle fut partagée en deux par le moyen d'une balustrade, et le parquet, ou le lieu d'assemblée, en comprenait environ le tiers. Là, dans le fond même de la salle, on avoit disposé une chaire contre la muraille pour la prédication. A main droite du prédicateur, contre l'autre mur, il y avoit deux fauteuils pour les deux commissaires ; le premier pour le sieur de Sennevières, et le second pour M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> André son adjoint. Le reste du parquet étoit occupé par de simples chaises destinées aux ministres, et séparées des deux fauteuils. Immédiatement derrière la balustrade, étoit un banc pour les proposans, c'est-à-dire, pour ceux que l'on destinoit au ministère, et qui dans ces sortes d'assemblées n'avoient jamais séance que hors du parquet. Derrière eux il y avoit quelques fauteuils pour le seigneur du lieu, pour sa famille et pour quelques gentils hommes qui l'accompagnoient. Le reste de la salle, que l'on avoit laissé libre pour le peuple, étoit rempli de chaises et de banes.

« Dans le parquet même, au pied de la chaire du prédicateur, on avoit placé une chaise et une table pour le sieur de la Motte, ministre de Lisy (2), et secrétaire de l'assemblée, homme d'esprit et modéré. Ce ministre étoit frère du fameux Des-Mahis, qui ouvrit enfin les yeux à la vérité, et qui est mort chanoine de l'église cathédrale d'Orléans

(1) V. *La France protestante*, art. *Angennes*.

(2) C'est Claude de la Mothe, seigneur de Grostète, natif d'Orléans. Son père étoit de la Buffière, et non Bruyère. L'église de Lisy, à laquelle il avoit voulu toujours demeurer attaché, ne fut interdite qu'en 1684. Il passa en Angleterre où il mourut en 1713.

après avoir été long-tems ministre de cette ville. Son père, avocat au Parlement, nommé de la Bruyère, mais dont le véritable nom de famille étoit Gros-tête, n'eut pas plus tôt appris son abjuration, qu'il lui interdit l'entrée de sa maison ; et plus d'un an se passa avant que le nouveau converti pût y mettre les pieds. A la fin cependant, il trouva le secret d'y entrer, le moment de la grâce étoit venu, il fut reçu à bras ouverts ; ses entretiens touchèrent son père et sa mère ; et il eut le bonheur de les ramener à la religion catholique. Il n'en fut pas de même de son frère de la Motte. En vain passa-t-il six semaines chez lui à Lisy pour le gagner : ce ministre demeura dans son obstination. Après la révocation de l'Édit de Nantes, il passa avec sa femme à Londres, où il fut fait sur-le-champ l'un des quatre curés de l'Eglise françoise de la Savoie ; et il y est mort.

« Pour revenir au synode, les séances commençoient à huit h<sup>res</sup> du matin, et finissoient à onze. Celles de l'après midi se tenoient depuis 3<sup>h</sup> jusqu'à 6 ; et l'ouverture, tant le soir que le matin se faisoit toujours par un sermon. C'étoient deux prédications par jour, dont divers ministres étoient chargés les uns après les autres ; mais il n'y en avoit que deux ou trois qui eussent d'assez grands talents. Le plus habile, mais le plus emporté, étoit le ministre Allix, et le plus sage étoit La Motte. Leurs discours sur la morale paroissoient exacts, et les mœurs des catholiques y étoient souvent censurées, avec circonspection néanmoins, par respect pour les commissaires. Un jour cependant le ministre Allix ne craignit point de lâcher la bride à son zèle plein de fiel et d'aigreur. Mais le premier des commissaires se levant pour lui imposer silence : *Monsieur*, lui dit-il, *si vous continuez sur ce ton, je vous ferai sortir de chaire et de l'assemblée. Apprenez à parler respectueusement de la religion que professe votre souverain.* Sur-le-champ le ministre lui fit des excuses, et acheva son discours avec plus de modération ; et nul ne s'échappa dans la suite. A la fin de la prédication tout le peuple se retiroit, et les commissaires demeuroient seuls avec les ministres. Ceux-ci dressaient de tems en tems des réglemens de discipline qui ne paroissoient pas bien importans, et qui cependant ne se décidoient pas sans contestation, ni même sans quelque chaleur. Les commissaires étoient simples spectateurs de ces disputes dont ils ne se mêloient en aucune manière. Le ministre de Lisy, quoique moins ancien que plusieurs autres, tenoit la plume, et avoit assez l'air de

président. C'étoit lui qui proposoit les remontrances que les particuliers faisoient, soit de vive voix, soit par écrit ; et quand il s'agissoit d'en faire à l'occasion des proposans, qui n'avoient jamais voix délibérative, il faisoit signe à ceux-ci de se retirer.

« Sur la fin du synode, ce même ministre pria M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> André de la part de l'assemblée de les laisser libres pour des délibérations très secrètes. Le sieur de Sennevières lui en demanda la raison : C'est, répondit-il, parce qu'il ne nous est pas possible de délibérer librement sur ces matières en présence d'un prêtre catholique. M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> André prenant la parole représenta qu'il ne pouvoit se retirer sans manquer à son devoir ; et le sieur de Sennevières appuyant sur cette raison, ajouta qu'il ne devoit pas non plus demeurer seul, puisque M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> André étoit nommé pour assister au synode conjointement avec lui. Le ministre répliqua, que l'assemblée ne pouvoit donc plus rien conclure ; il le pria au nom de tous ses confrères de considérer que M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> André n'étoit point nommé dans la première commission ; et qu'il ne l'avoit même été que par une lettre particulière du secrétaire d'état. Sur cette instance, M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> André se retira de lui-même, et laissa le sieur de Sennevières seul avec les ministres. La délibération fut très secrète. M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> André n'a point su de quoi il s'agissoit, et le sieur de Sennevières ne s'en est jamais expliqué à personne.

« Le jour qui précéda la clôture du synode, le ministre Allix monta en chaire, et fit un grand discours contre les manières dissipées des proposans, qui n'avoient ni l'air, ni la modestie, ni la piété qui convenoit à leur état. Il demanda que l'on fît des réglemens touchant leurs habits, et la conduite qu'ils devoient tenir, ce qui fut fait selon les bonnes règles. Le soir on fit l'examen des proposans pour les ministères vacans. Ils furent tous interrogés très sévèrement ; et plusieurs d'entre eux en qui on ne trouva pas assez de capacité, furent refusés ; on les menaça même de les rejeter pour toujours, s'ils ne se rendoient pas à l'avenir plus dignes du ministère, soit par leur science, soit par leurs mœurs. De dix-huit ou vingt qu'ils étoient on n'en choisit que sept ou huit pour différens postes de cette nature. Le peuple ne fut point admis à ces deux dernières séances ; mais les deux commissaires y assistèrent.

« Le lendemain matin se fit la clôture du synode par un grand discours en présence de tout le peuple. Le ministre fit sur la fin un éloge

du Roi, et remercia Sa Majesté de la permission qu'elle leur avait donnée de s'assembler. Cet éloge fini, toute l'assemblée se mit à genoux : et le ministre dans la même posture fit à Dieu une prière d'action de grâces assez touchante. Il demanda avec instance la continuation de ces saintes assemblées (je rapporte ici ses propres termes) si utiles, ajouta-t-il, à l'Eglise, et si capables de maintenir la bonne discipline. Pendant cette prière, les deux commissaires demeurèrent assis, mais découverts. Lorsqu'elle fut achevée, chacun se retira. Le même ministre se rendit aussitôt chez le sieur Sennevières, qu'il complimenta en forme par une espèce de harangue ; mais il ne fit qu'une simple honnêteté à M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> André. Il les invita l'un et l'autre à un grand repas qui étoit préparé au château. M. de Sennevières s'en excusa ; et M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> André qui n'avoit pas les mêmes raisons, ne crut pas devoir se refuser aux instances qui lui en furent faites. C'est de lui que je tiens toutes les circonstances de ce synode. »

Le cardinal de Beausset, dans sa *Vie de Bossuet*, a parlé du synode de Lisy, d'après la relation qui précède. Il n'est pas sans intérêt de voir ce qu'il en dit :

« La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, donna une nouvelle activité au zèle de Bossuet pour l'instruction des *nouveaux convertis*.

« Par une circonstance particulière, le diocèse de Meaux, qui avoit été le berceau du calvinisme en France, en fut aussi le tombeau. On sait que la ville de Meaux fut la première qui vit s'élever dans l'enceinte de ses murs une église prétendue réformée. Mais ce qui est peut-être moins connu, c'est que ce fut dans le diocèse de Meaux que se tint, à Lisy, en 1683, sous l'épiscopat même de Bossuet, ce dernier *synode national* (1) assemblé avec l'autorisation du gouvernement. Ce synode est non-seulement remarquable parce qu'il est le dernier qu'on ait eu en France, mais encore parce que le Roi, qui jusqu'alors s'étoit contenté d'envoyer aux *synodes nationaux* des commissaires protestans pour y maintenir l'ordre, nomma au synode de Lisy un commissaire catholique. Ce qu'il y eut de plus ordinaire encore, c'est qu'on lui adjoignit un ecclésiastique pour second commissaire. Ce fut l'abbé de Saint-André, jeune encore (2), et qui depuis a été grand-vicaire et official de Meaux sous le cardinal de Bissy. Il a survécu près de soixante ans à cet événement, assez singulier dans la vie d'un ecclésiastique.

« Ce fut en effet la seule et dernière fois qu'on a vu en France un prêtre revêtu d'une semblable commission. Ce synode se tint au mois d'août 1683, et dura environ trois semaines. Il fut composé de cinquante-quatre ministres,

(1) Erreur. Il n'étoit que *provincial*. Le dernier *synode national* fut celui de Loudun, en 1659.

(2) Il avoit 31 ans. Il est mort en 1740, âge de 88 ans.

et présidé par Allix, le plus accrédité des ministres de Charenton. Le ministre Claude y parut, non comme membre du synode, mais pour lui présenter une demande particulière qui fut rejetée.

« On prêchoit deux fois par jour, et les ministres qui s'étoient partagé ces prédications, les ramenoient ordinairement à la morale. Les mœurs des catholiques y étoient souvent censurées, avec circonspection néanmoins, par respect pour les commissaires du Roi. »

## LES PRÉLUDES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

DANS LE PAYS DE GEX.

### II. Pièces justificatives

accompagnant le fragment inédit publié ci-dessus, p. 292. Elles ont toutes été copiées par M. Crottet, dans un recueil manuscrit appartenant à M. le professeur Kirchlöffler, de Schafhouse.

### I.

#### **Circulaire adressée aux protestants étrangers par les ministres du pays de Gex.**

Reverendi admodum observandi Viri et Clarissimi in Christo fratres,

Quod, ante centum annos maximi Dei beneficio et fratrum vestrorum operâ regionibus istis illuxit evangelii Lumen purum nobis hæcenus inter varias Dominorum mutationes et inde ortos motus Dei C. M. gratiâ permansit, solitum licet Pontificiorum in nostros odium creverit in dies et Verbi divini faciem ignis errorum tenebris et omnigenarum persecutionum flatibus extinguere conati sint: et quamvis externis et temporalibus omnibus subsidiis, Deo sic volente, sensim a multis annis destituti fuerimus. Sed tandem ipsius populi Dei peccatis procul dubio lassa est paterni Numinis patientia, et accensâ ipsius irâ, pacem externam nobis largitam, spirituale tamen Religioni nostræ bellum indici permisit, et nos Edictorum legumque puram Evangelii Reformationem ab isto Galliæ angulo pene proscribentium et sacra exercitia, templa, quietem, famam, facultates, ipsam aliquatenus vitam nobis eripientium tonitruis et sonitibus hodie minatur et ad pœnitentiam vocat. In ipso soloque Deo tota salutis nostra spes sita est, et sola externa media in Regis nostri animo et supremi ipsius consilii judicio supersunt. Hoc nonnisi difficulter agnum a communionis nostræ hominibus obtineri pote t. Via longa est et ardua, periculum præsens et virisque nobis sunt impares. Jam antea vectigalibus, exactionibus, militibus, debitis multisque circa ipsam religionem litibus exhausti sumus. Quidquid nobis et virium supererat et pecunia exigenda spei totum in maximæ hujus litis primis sumptibus jam periit insumiturque etiamnum. Idcirco et consiliorum et aeris inopes ad fratrum nostrorum, eorum præsertim quibus Pater summus pacem politicam et ecclesiasticam dedit charitatem recurrere, quamvis inviti et venientes cogimur. Samuelem Bernar-



dum quem Crogetana uni ecclesiarum nostrarum alma Geneva Pastorem dedit illum in finem ad vos mittimus. Ei afflictissimum et periculosissimum statum nostrum, quem optimè novit, vobis enarraturo fidem habeatis, precamur, eum consiliis vestris, ope et auxiliis adjunctis, et pro eo nobisque apud Potentes et Clarissimos viros Illustris Reipublicæ vestræ Dominos intercedatis oramus, ut nostri misereantur et Religioni nostræ qui fratrum ipsorum opus fuit, pro zelo quod ad gloriam fervent et charitate ipsorum erga omnes reformatos nota quâ sunt ipsi prudentiâ et viribus, quibuscunque liberauit mediis succurrant et opitulentur, nobisque jam sub ipso fucate persecutionis pondere succumbentibus fraternam porrigant. Hoc ab ipsos Potentibus Dominis vobisque viris longè celeberrimis uti utrumque speramus, itâ suspiriis gemitibusque ad Deum maximum tendimus, et ab imo pectore indesinenter pro totius illustris vestræ Reipublicæ et omnium sanctarum vestrarum ecclesiarum pace et salute vota fundimus. Valet, Viri in Christo admodum observandi et nobis pro solita benevolentia et charitate vestra succurrite.

Reverendi admodum observandi et celeberrimi Viri,

Humillimi, observantissimi et obsequentissimi servi ecclesiarum Gayensium Pastores et Seniores et pro omnibus earundeni delegati et procuratores.

Datum Gayi  $\frac{7}{17}$  xbris 1661.

HÉLIOR, pasteur de Sessi ;

S. ROUPH, pasteur de l'église de Gex ;

DE BONS, DUVAL, PONCET, anciens.

[Cette lettre avait été remise au doyen du clergé de cette ville, le vénérable Schalch.]

## II.

### **Circulaire adressée aux protestants étrangers par les ministres du pays de Gex.**

Cunctis in Christo fratribus salus et pax à Deo.

Ecclesiarum Reformi Gayensium Genevæ confinium miseram conditionem prolixis aut atticis verbis notam facere non est necesse. Incumbit duntaxat rei veritatem piis fratribus laconicè declarare qui pristinum nôrunt statum, non sine gemitu præsentem intuentur, nec sine luctu et lacrymis futurum miserimum prævidere valent. Ab anno 1536 gregibus nostris præfecti sunt duodecim pastores, qui cum ovibus in doctrinâ christiana constantissimè perseverârunt. Omnes hic sunt commorati tranquillè admodum, ibi sedentes columbæ, sub præsidio partim Dynastarum Berneni partim Principum Sabaudia, inter quos anno 1564 initum est solenne pactum pro libero Religionis nostræ exercitio, expressæ ibi extant clausule a Carolo IX, tunc Rege Gallia confirmatæ, nec non Philippo II Hispaniæ Rege annuente, et ut paucis complectamar diocesi hujus incolæ sub tutelâ Illustrissimorum Gallia regum Henrici IV, Ludovici XIII felicis memoriæ, Ludovici tandem XIV in Religione Refor. vitam duxisse pacificam palâm, notum est. Acta extant authentica, decreta, edicta, pacta et diplomata regia quibus perpetuè niti videbatur nostra libertas.

At cum omnia in hac terrena valle sunt incerta, quæ censebantur maximè

firma, prorsus ab adversariis eversa sunt, in quem finem eo devenerunt ut spre-  
tis tam solidis fundamentis justitiæ ex fide publica violatis omnium templorum,  
quæ divina manus centum annos conservârat, destructionem assecuti sint. Vul-  
nus non quidem insanabile medico omnipotenti, sed certè gravissimum XXIII  
ædes sacræ intra sex dies in rudera tristia redactæ sunt. Quid nobis afflictis so-  
lati superest? Ubinam se recipiunt 15,000 dispersæ oves, ut pabulum quærant  
et Deum colant? Partim hactenus in stabulo, partim sub die nuper durante  
perlonga et perfrigida hyeme, jam premente solis æstu, breve verò pluviis au-  
tumnalibus obnoxia. Insurgunt insuper ilias et lerna malorum quibus premere  
et opprimere tandem conantur adversarii, cæmeteria propria nobis sibi arrogare,  
nullaque alia nisi proprio nostro sumptu emptilia, imò inconmoda relinquere  
autumant; corpora exanima humo mandari non nisi noctu volunt; bona com-  
munia inedis nostris sive in sylvis sive in montibus etiam catholicis romanis de-  
bere esse æqualiter communia putant, etsi numerus sit longè inæqualis; omnia  
munera et officia planè extinguere moliantur. Et quanquam hactenus ministri  
novem ad minimum pro multitudine populi in diocesi quaque leucis quinque  
germanicis longitudine, latitudine verò duabus et dimidia constat munus suum  
exercuerint, ex illis septem unâ vice revellere tentant, ut duo reliqui ad impos-  
sibile cogantur, ac proinde Lucerna Evangelii apud nos plane extinguatur. Sub-  
ditos Regis æqualiter vectigales esse neminem fugit; placuit tamen adversariis  
ultra tributum quod nobis competit ordinarium quodque lubenter solvimus a  
dimidio census, operumque publicorum immunes suos facere, nostris verò id ipsum  
imponere, ut citius sub graviore pondere opprimantur. Pastores hactenus im-  
munes eodem onere nunc gravantur, cogunturque ultra agrorum proventum  
pendere. Si tudent supersint aliquot fratres qui zelo christiano causam Christi  
tueri ausi sint ultra censum seditum quadraginta nummos argenteos sunt solu-  
turi. Emissarii quos vocant (missionnaires) novem aut decem novissimè acce-  
serunt, animos tum promissis, tum minis deprædaturi, his ultro et lubenter  
obtemperant septemdecim sacrificuli omnes moventes lapidem, quantum fieri  
potest, ut aliquam victimam Papæ romano immolent. Episcopus dictus Genevæ,  
cui adhæret novus hostis, cuique nomen est officii (l'aumônier du Roi) hi ambo  
palam clamitant. Jubet Rex vos omnes amplecti religionem catholicam roma-  
nam: O dura tempora! Dubium interim an ejusmodi tentationes nihil terroris  
inculcant infirmis? Non nullis certè non negandum, sed nullius pretii, qui  
absque timore et pietate Dei, propter (tibi dabo) a certa et tuta viâ deflexerunt,  
dum cæteri omnes, Dei gratiâ, in mari hoc procelloso immoti et intrepidi sub-  
sisterunt.

Cæterum sanè nihil enim præter cædem adhiberi potest quo demonstrare  
queant adversarii, quanta sit in nos eorum rabies. Venit nuper Abbas de Bri-  
sacier cum suis satellitibus quibus adhærebant procurator regis et duo sacrificuli,  
qui simul nec non sine rumore ingressi sunt in locum sergi ubi conveniunt  
nostri conciones sacras audituri et preces habituri, ubi præconi sacro silentium  
imponere ausi sunt. Lictores præterea miserunt ad patremfamilias urbis Gex  
civem, qui ut ipsum ad Prissam adducerent acerbè acceperunt etsi lecto esset  
allixus. Jesuitæ per regionem grassantur ut liberos nobilium rapiant et notum

est ipsos nuperrimè raptum commisisse furtemque Camberium adduxisse adolescentulum, qui mira Dei providentiâ feliciter reductus est.

Actionibus in personam quotidie infestant pastores, tunc etiam omnes alios, qui ecclesie simul præsunt, et greges lustrare aut aegrotos invisere tentant; tales actiones charitatis vocant actiones capitis, unde nos ad vadimonium venire jubent. Si sistimus, diu detinemur non sine sumptibus, si deseramus, bona fisco adjudicantur; etsi ad superius tribunal appellemus. Imò incarcerati sunt tres ex nostris fratribus de Divonne, eò quòd muliereulam ad perseverantiam hortati sunt, eique testimonium vitæ, morum et religionis ministrarunt quòd posset ad charitatem fratrum confugere. Introerunt interim emissarii in carcerem captivos nostros concussuri.

Inter artes horrendas, periculosissima nobis videtur ea quam nuperrimè deprehendimus. Intran ipsi in domos concivium; querunt hoc modo: mi amice ejus es confessionis. Si respondeas Reform. Cur non es confessionis regis tui? Nonne bona est? Si autem Rex juberet eam te amplecti an reluctare velles? Si quis idiota ex extricatis questiunculis sese expedire nesciat, scribitur ejus nomen illique religionis mutatio imputatur. Quid præterea adjicietur aliquot puellas nudas tertius deprædare. Prope Rhodanum tentarunt, sub pretextu ambulationis et lotionis, cum interim parati essent navicularii, imò navigium quorum ope oviculas inermes in Sabaudiam transfore decretum fuerat et cœptum horrendum eludere Deo placuit.

Si stratagemata sunt inania vim inferre non dubitant. Baro de Divonne catholicis romanis cum sacrificulo et satellitibus sabandis minantur perpetuò; imo tanq. lictores multos invadunt, ac per collum deprehendunt, ut ad mutationem cognat; iidem cum sacrificulo de Grilli eò devenerunt latera et materiam templi dicti loci furati sint, ac verberibus exceperint eos qui jure se opponere voluerunt. Tandem creditores catholici romani ad carcerem debitores nos mittunt ut facilius ad mutationem impellere possint; nobis autem creditoribus idem non licet adversus debitores papi illis equidem concessa est prorogatio per triennium.

Dum hæc omnia aguntur in concilio regis privato premimur; unde decreta duo 5 junii 1663 nobis sunt significata, quibus quæcunque mala supra notata ferè firmantur contra nos. Notum est igitur quâ mente moventur qui tam acriter adversus nos pugnare non desinunt, eâ mente, quâ plane nostræ religionis exercitium extinguere credunt, concives nostros brevi abigere et romano pontifici altaria erigere. Vere idum esset, nî provideret Deus, ne tandem periret apud nos sanctuarium. At eum ipse omnipotens sit pro nobis, quis erit contra nos? Nulli putant actum esse de nobis, sed Christi gratiâ stamus. Doctores quidam promulgant se adeò promovisse in propaganda fide romana ut in vulgus spargere non erubuerint, se 3000 ex nostris lucratos esse, etsi ad summum viginti quinque, plerique perditissimi et nebulones, reliqui verè vi et arte sublatis compulsari possint. Unum superest, ut contra tot pericula, tot syrtes, totque fluctus verbi Dei ministri quo pede cœperunt pergant, verum eum ad incitas redacti parùm aut nihil plane ministretur, alia loca quæ Providentiâ Divina suppeditabit petere cogentur, ubi possint Evangelium prædicando nutrimentum sibi comparare, nî

Benignus Pater cœlestis suppetias ferat largitionibus piorum fratrum qui aliquid solidi et perpetui semel statuunt. Cùm bonum quod nobis superest in dies adimatur omnibus modis (ut observare est si pius lector in præcedentibus sit attentur) fidelium est Iratrum de suo ministrare, undè misera hæc vita sustenterur. Confugiunt itaque ad confratres qui ad charitatem sunt propensi omnes nos, quorum sors pro mundo est deploranda, quosque nudos tanquam ex matre efflicere conantur adversarii. Tempus est occasionem premendi, vestrum est amplecti quos durissima vexat conditio; dura certe urget necessitas, viscera præ dolore languida provirili recreare ne dubitete. Navicula nostra prope lacum Lemanium procellis ingentibus agitata ad vestrum refugit præsidium, ad vos tanquam ad anchoras adstamus, naufragium vitare penes nos non est, pariter ergo debetis remum ducere; ut in hoc rerum articulo ope vestrà freti ad portum aliquem feliciter appellere valeamus.

Dum adhuc cœlum volvitur manet spes, Deus bonus per vos auxilium laturus nos mirum in modum consolabitur, si largè sementem feceris, copiose etiam metetis. Qui dat in nomine Dei, illi credit procul dubio et pro tantis beneficiis gratias abundè aliquando rependet, nec largitiones compensare diffitebitur. Interim oculis nostris perpetuè observabitur tanta gratia, dum memores erimus nostri, dum spiritus hoc reget artus, supplicibus votis Deum rogabimus ut cumulet vos ubertim suis donis, servet vos incolumes, nec unquam sinat vos in eodem bibere poculo, benedicat semper familiis vestris detque vobis omnibus timentibus Eum, cum bonis temporalibus et spiritualibus in hac vitâ, etiam æterna et cœlestia in futurâ. Amen.

G. HÉLIOT; S. ROUPH; C. REV; J. LE CLERC.

### III.

#### **Extrait d'une lettre du ministre Abbadie à Monsieur Brenwald.**

Genève, 10 février 1662.

Dans nostre voisinage, le pays de Gex, peu s'en faut que l'exercice de la religion ne soit à présent tout à fait étouffé et interdit par l'arrivée et les procédés de M. l'intendant de la Bourgoigne et de la Bresse, venu avec des arrêts confirmatifs de tous ceux qu'il avoit donnés, pour faire que de vingt et trois temples du pays de Gex, on ne peut prescher que dedans deux et que tous les autres et leurs ministres fussent interdits. Tous les pasteurs, excepté deux qui sont un peu suspects par leurs habitudes avec les adversaires sont ajournés en personne, et en défaut condamnés à estre faits prisonniers, ce qui les a tous obligés de fuir la pluspart icy comme plusieurs sont de Genève. Les vingt-un temples murés, jusqu'à ce qu'ils soient par autre arrêt, ou mis bas, ou convertis en églises romaines et chapelles: les cimetières ostés, aussi bien que les escolles, excepté deux: défenses d'ensevelir ses morts en autre temps que de nuit, et sans assemblée. Les charges ostées à ceux de la religion; défenses de trois années de leur payer aucunes

debtes, soit en somme soit en revenu. Et enfin toutes libertés abattues. Ce qui ne s'est pas prononcé seulement mais exécuté, voire sur le temple de Chalex qui est dans le territoire pourtant et juridiction de Genève, qui a été muré aussi bien que les autres. Après quoi le mesme intendant s'est transporté, accompagné des Prestres et moines en ceste ville vendredi dernier, où il a demeuré jusques à lundi matin, pour présenter une lettre de cachet, et demander trois villages à cest Estat, disant que c'estoit le bien du Roy, et de l'Evesque de Genève ou Anessy qu'il falloit restituer pour establir la Messe. Il a en audience et response ensuite, que c'estoit le bien de l'Estat qu'on n'estoit pas en celui de relascher. Sur quoi il a esté conférer avec le susdit Evesque à trois cents pas de ceste ville sur les terres de Savoye, l'Evesque lui estant venu au devant avec quarante chevaux. Il s'en est allé, disant qu'il escriroit en cour. Mais garde surprise et endormissement.....

On dit que le pape n'a dit ceste canonization qu'à condition de restablir la Messe à Genève et l'Evesque dans tous ses droits. Le grand sujet de le soupçonner est la prochaine feste de François de Sales, dit Evesque de Genève, canonizé tout nouvellement par le pape, avec ordre que la première feste solemnelle s'en face particulièrement dans le diocèse de Genève, à Anessy et en la grande Eglise de Lyon où le bruit est que la cour doit venir le 22 jour d'avril, choisi pour solemnizer la feste, à laquelle plus de cent mille François estrangers se doivent rendre, soit à Anessy ou à six lieues de Genève, soit à Lyon et ailleurs.

La bulle imprimée en latin et en françois, comme je l'ay veue, porte que c'est aux sollicitations et prières du Roy, des Rènes et du clergé de France, dont la pluspart des grands ecclésiastiques et politiques ont des proches parentes dans l'ordre de la Visitation fondé par cest Evêque, en Savoie et en France, où il y a plusieurs couvents, et par les prières jointes du duc de Savoie, ce qui fait qu'on croit tout joint, n'y ayant point canonizé de qui on face plus de cas que de cest homme. Et pour prouver l'union, en mesme temps a esté lancé à Turin contre les Vallées et en particulier contre Monsieur Léger, pasteur, un fulminant arrêt qui l'accuse de crime de lèze Majesté en dix ou douze grands chefs, et puis le condamne à estre pendu et estranglé, son corps mis sur la roue, avec une colonne dressée où soient gravés ses crimes, sa maison rasée, ses biens confisqués, et ce, dit l'arrest, non pour faits de la religion. J'ay leu la dite pièce imprimée et envoyée de Turin icy.

#### IV.

#### **Lettre de l'Evesque de Genève ou d'Annecy à Louis XIV.**

Sire,

Les biens que la Providence a attachés à la mission royale de Gex parois-

sent desjà si sensiblement dans ceste petite province, que l'on a sujet d'espérer qu'elle va repousser l'hérésie jusques dans les fossez de la malheureuse Genève et acquérir des sujets à Vostre Majesté dans ses propres Estats en convertissant son peuple qui ne sera jamais parfaitement François qu'il ne soit catholique, parce que sous prétexte de religion il aura tousjours plus de liaison avec Genève et avec les Suisses, qu'il n'aura de soumission à leur légitime souverain. Le petit nombre de nos catholiques dont la foi estoit languissante et le courage presque abattu est d'abord entré dans la ferveur des premiers chrestiens. Les huguenots qui chancelloient dans leurs créances se déclarent tous les jours par des conversions si généreuses qu'ils sont surpris et étomés des prodiges que la grâce fait en eux par le ministère de ses illustres ouvriers. Ceux enfin à qui l'ignorance ou l'artifice des ministres avoient fait trouver une fausse paix au milieu de l'hérésie ont paru si détrompez qu'ils n'ont peu s'empescher de nous avancer que le seul respect humain les retient dans leur malheur et qu'ils souhaitent avec passion que Vostre Majesté leur commande de venir tous à la Messe et de professer sa religion afin que le changement estant universel, ils peuvent éviter le reproche de leurs parents et que le prétexte d'une nécessité indispensable les mette à couvert des insultes de leurs voisins et particulièrement de Genève qui exerce tous les jours des cruautés inouyées sur les subjects de Vostre Majesté qui font abjuration entre nos mains. Il est inévitable, Sire, que Vostre Majesté peut avec justice et sans intéresser la liberté de conscience dans le reste de son royaume obliger ses subjects de Gex à professer la religion catholique, puisqu'elle a desjà déclaré par son arrest du mois d'août dernier que, ceste province estant unie à la couronne après l'Edict de Nantes, n'avoit point le droict de prétendre la liberté de conscience, et qu'ayant depuis manifestement contrevenu au mesme arrest et ordonnance du sieur intendant Bouchu, ils se sont rendus indignes de la grâce que Vostre Majesté leur avoit accordée d'avoir deux temples et l'exercice de la religion P. R. dans Sergy et Fernex. Outre que Vostre Majesté trouveroit l'exemple dans les autres baillages qui sont proches de Genève, d'où Charles Emmanuel, duc de Savoie, bannist le calvinisme, révoquant à la persuasion du bienheureux François de Sales et sous prétexte d'une légère désobéissance la grâce qu'il leur avoit faicte de leur accorder trois temples. Si Vostre Majesté en use ainsi, je suis certain que non seulement elle n'y trouvera point de résistance, mais que de plus elle attirera des bénédictions infinies sur son règne et qu'elle portera la terreur dans Genève aussi bien que la réputation de son zèle et de la religion dans toute l'Europe, à la confusion mesme de tous les Princes chrestiens qui avoient beaucoup plus d'obligation d'employer leurs forces pour restablir la Foi parmi les ennemis de l'Évangile, que de troubler les pieux desseins et les

glorieux exploits du plus chrestien de tous les monarques. Ces belles at- tentes, Sire, font que j'ay prié une partie de ces Messieurs qui composent la mission royale de s'arrester icy jusques à ce qu'ils apprennent plus particulièrement les intentions de Vostre Majesté, estant parfaitement convaincu que l'on ne pourra pas trouver dans l'Eglise des Ecclésiastiques ni plus savants, ni plus zélés que le sont tous ces Messieurs et particulière- ment Messieurs Chamillard et Godevin, un chef plus agissant et plus prudent que l'est Monsieur l'abbé de Brisacier. C'est ce qui me donne sujet d'espérer de Vostre Majesté qu'elle ne les rappellera si tost, afin qu'ils puissent achever glorieusement l'œuvre de Dieu qu'ils ont si heureusement commencée. Ce sera une nouvelle grâce après une infinité d'autres qui m'engagera plus fortement à tascher de mériter par mes très humbles respects et obéissance l'honneur d'estre,

Sire,

De Vostre Majesté,

Le très humble, très obéissant et très obligé  
serviteur et orateur,

De Gex le 28 juin 1663.

JEAN, Evesque de Genève

*Au Roy très chrestien.*

V.

**Lettre des pasteurs et anciens des Eglises réformées du pays  
de Gex aux pasteurs de Schafhouse.**

Messieurs et très honorés frères,

La compassion sensible que vous avez tesmoignée aux Eglises affligées du Baillage de Gex par des preuves palpables d'une charité toute fraternelle les ayant relevées en partie de leur abattement, leur inspire des mouvements d'une singulière reconnoissance dont elles vous sont redevables. Si on ne peut pas dire tous les maux qui les ont assaillies et dont elles ne sont pas encore délivrées, on ne sauroit exprimer la joye que les salutaires remèdes de vos prières et subventions charitables leur ont apportée, et s'il falloit une relation ample pour descrire les désolations arrivées, il faudroit un discours qui passeroit les bornes d'une lettre pour vous rendre compte des actions de grâces qui eussent quelques proportions à la grande bénéficence qu'il vous a plu nous procurer par vos saintes et pressantes exhortations qui ont esmeu les entrailles des frères au Seigneur pour récréer ses membres souffrants et soupirants après leur délivrance et ont mis au cœur des puissances soub lesquelles Dieu vous fait vivre doucement de faire pour nous ce qui despendoit de leur autorité et crédit et tout ce que leur a suggéré le zèle dont l'esprit de Dieu les anime. Que pouvons-nous vous rendre, Messieurs

et très honorés frères, pour tant d'effets de votre affection fraternelle, nous n'avons qu'un très humble remerciement à vous présenter, acceptez-le nous vous en supplions avec les vœux que nous faisons qu'il plaise au Seigneur de vous rémunérer amplement, commandant à sa bénédiction d'accompagner vos saints labours et de reposer sur vos personnes et familles, aussi bien que sur les troupeaux sur lesquels la Providence vous a établis, multipliant vos biens et revenus pour le secours des pauvres membres de Christ; faisant reluire votre piété en tout temps à l'édification de l'Église et vous conservant jusqu'à la fin des siècles son chandelier. C'est, Messieurs et très honorés frères, ce que nous souhaitons de tout notre cœur et dont vous assurera plus particulièrement celui de nos frères qui aura l'honneur de vous présenter ceste lettre par laquelle nous vous supplions de le recevoir favorablement et donner créance à ce qu'il aura lieu de vous proposer de nostre part. Et cependant qu'il vous plaise de regarder sans cesse d'un œil de pitié la continuation de nos disgrâces et demander au père commun des miséricordes d'avoir compassion des membres de son fils gémissants, et nous rendre sans relâche les offices que la charité chrétienne vous saura inspirer, recommandant surtout nos intérêts à ceux qui peuvent nous ayder à les maintenir, pendant qu'au milieu de nos souffrances, prenant patience, nous attendrons que Dieu se monstre appaisé envers nous. C'est ce que nos nécessités nous obligent de vous demander en vous assurant que nous serons toute nostre vie comme nous sommes avec beaucoup de respect,

Messieurs et très honorés Frères,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs et frères au Seigneur,

Les pasteurs et anciens des Eglises réformées du

Baillage de Gex, Et au nom de tous :

REY, pasteur.

DE CHOUDENS, ancien.

A Fernex ce 4 Janvier 1661.

*A Messieurs les vénérables pasteurs de la célèbre ville et canton de Schafhouse, à Schafhouse.*

## VI.

### **Lettre de quelques pasteurs et anciens du pays de Gex aux pasteurs de Schafhouse.**

Messieurs et très honorés frères,

Nous ne pouvons pas ignorer que vous n'avez esté touchés sensiblement des terribles épreuves que nos povres églises du baillage de Gex ont souffertes, puisque dans tous leurs besoins vous vous estes saintement intéressé pour leur conservation, dont il leur restera pour jamais des sentiments



de recognoissance. Leur estat est de ceux dont la misère ne peut estre suffisamment exprimée dans cette lettre que nous avons l'honneur de vous adresser. Mais quoyque ces tristes objets ne paroissent pas à vos yeux un tableau achevé, si est-ce que vous en apprendrez vous fera voir, ce nous semble, la grandeur de nostre froissure. Ce qui en a esté publié dans les lieux les plus éloignés, et dont le bruit est aussi venu jusques à vous aura desjà formé en vos cœurs des mouvements d'une sainte compassion. Nous avons cru pourtant, Messieurs, de devoir adjouster à cela un advis plus exprès par l'entremise de quelqu'un de nos frères qui, ayant esté un témoin oculaire de toutes nos disgrâces vous pourra informer exactement des maux qu'on nous a fait et de ceux dont nous menacent les dangereuses pratiques de ceux qui ont conjuré nostre ruine. Nous nous servons donc de la commodité d'un des membres de nostre corps qui, estant en nécessité de faire voyage, a esté instamment prié de vous dire tout ce qui s'est passé avec autant d'ingénuité que nous avons de cognoissance de son zèle et de confiance en sa probité. Nous vous conjurons, Messieurs et très honorés frères, de le recevoir favorablement et d'adjouster foy à tout ce qu'il aura lieu de vous proposer qui ne tendra qu'à ce mesme but auquel nous sommes persuadés que vous regardez uniquement et là où il ne pourroit avoir cest avantage, vous recevrez, s'il vous plaît agréablement les escrits qu'il vous adressera de nostre part, qui contiennent les attaques estranges que l'on nous donne sans remise pour anéantir ce qui nous reste de liberté pour servir notre Dieu selon la pureté de son Evangile. Si vous y faites une sérieuse réflexion comme nous le croyons, vous jugerez que nous avons besoin d'un ayde considérable : Nous entendons celle de vos prières et charitables subventions aussi bien que celle de vostre intercession auprès des frères que vous croyez nous pouvoir faire du bien dans ces affligeantes extrémités. Ces sacrifices de bonne odeur que vous n'avez pas refusé d'offrir en nos nécessités passées et dont nous vous rendrons de perpétuelles actions de grâces, sont ceux-là mêmes dont nous avons besoin et vous n'en jugerez pas autrement après que vous aurez cognu la détresse où nous sommes du fond de laquelle nous ne cesserons de poulsier nos gémissements vers le ciel d'où nous attendons assistance, et de prier le Seigneur qu'exauçant enfin nos requêtes Il lui plaise nous mettre à couvert des orages de son ire et de vouloir toucher tous bons chrestiens à jeter les yeux de leur compassion sur nos malheurs et nous en consoler autant qu'ils sont extrêmes en faisant tout ce qu'ils jugeront plus propre pour nostre restauration, laquelle attendant de la bonté divine par vostre moyen, nous aurons sans cesse nostre recours à ce commun Maistre auquel nous servons pour luy demander avec toute l'ardeur possible qu'il répande abondamment ses bénédictions sur vos saints labours : qu'il fasse fleurir de plus en plus vos Eglises et qu'il rémunère am

plement tout le bien que vous pourrez faire aux nôtres au nom desquelles et pour tous les membres qui la composent nous vous assurons que nous sommes,

Messieurs et très honorés frères,  
 Vos très humbles et très obéissants serviteurs et frères  
 en Jésus-Christ nostre Seigneur.

REY, pasteur.

S. ROUPI, pasteur.

DE BONS, DE CHOUDENS, PONCET.

A Fernex, ce 3 de Juillet

Stil nouveau 1663.

*A Messieurs les vénérables pasteurs des Eglises de la célèbre ville  
 et canton de Schafhouse.*

## VII.

### **Lettre de l'avocat Du Val, ancien d'une des églises du pays de Gex, aux pasteurs de l'église de Schafhouse.**

A Zurich, ce 9 janvier 1664.

Messieurs,

Je croyois estre le porteur de la lettre que je vous envoie et vous faire mes remerciemens de vive voix aussi bien que par écrit comme aussi à Leurs Excellences. Mais la rencontre que j'ay faite de Messieurs leurs députés à Baden a rompu mon dessein et m'empesche de passer plus outre. Il me seroit inutile, ce me semble, de vous entretenir des calamités de nos pauvres églises, puisque vous en avez esté particulièrement informés cy devant. Je vous diray seulement que leurs maux s'augmentent chaque jour et que, depuis mon départ du pays, il s'est fait plusieurs vexations et qu'enfin leur estat est si déplorable qu'elles sont à la veille de leur dernière désolation, et comme il ne leur reste en ce monde autre ressource que l'intercession de Messieurs des cantons évangéliques qui ont tousjours tesmoigné de compatir sensiblement à leurs maux et mesmes ont tascé d'y remédier, elles implorent de rechef leur intercession auprès de Sa Majesté et la continuation de vos saintes labours et de vos soins auprès de leurs Excellences de vostre canton pour l'obtenir. Elles ont d'autant plus de sujet de l'espérer qu'elles ont desjà receu divers tesmoignages de zèle et de piété de vostre part et de la leur. Elles se persuadent mesme que si cette intercession se fait bientost puissamment appuyée par quelque députation de tout le corps évangélique, et que si elle est conduite secrètement, en sorte qu'elle ne soit cogneue sinon quand elle se produira, elle opérera quelque bon effect en leur faveur et fera luire autant que jamais le flam-

beau de l'Évangile en cette contrée qui est sur le point de s'esteindre entièrement. J'ose dire mesme que l'intercession qui a esté faite au Roy auroit esté efficace, si nos adversaires ne l'avoient prévenu et n'en avoyent des-tourné le coup par avance par leur puissance et artifice. Ainsy, je ne doute point que vous ne mesnagiez cette affaire avec toute la prudence requise, aussi bien que Messieurs vos supérieurs. Ces pauvres églises conserveront perpétuellement le souvenir de tant de bienfaits et continueront de prier Dieu à ce qu'Il lui plaise respandre ses plus précieuses bénédictions sur vos personnes et sur vos emplois et sur les troupeaux qui sont sous vostre conduite. Et moy joignant mes prières aux leurs vous assureray en mon particulier que je suis, Messieurs, vostre très humble et très obéissant ser-viteur,

DUVAL.

*À Messieurs les vénérables pasteurs des Eglises  
de la célèbre ville et canton de Schafhouse, à Schafhouse.*

## TROIS ÉPIGRAMMES SUR LES DRAGONNADES.

(1685.)

Le maréchal de camp Saint-Ruth fut, en Dauphiné et en Languedoc, un des plus dignes exécuteurs des ordres de Louvois, de 1683 à 1686. « Il obtint une effroyable célébrité, dit l'auteur de *l'Histoire des pasteurs du Désert*, et les évêques, comme Daniel de Cosnac, récompensèrent son brutal apostolat du titre de *treizième apôtre*. » Nous avons trouvé sur ses exploits trois épigrammes du temps, qui ont été conservées dans le recueil d'un religieux augustin dont nous avons parlé (p. 128). Elles montrent peut-être ce que pensait des *dragonnades* cette opinion publique que l'on a dit avoir été si hostile aux huguenots, si favorable à l'extermination de l'hérésie. Les voici, avec l'intitulé qu'y a mis le frère Léonard :

Vers faits dans le tems que M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Ruth, mestre de camp, estoit par l'ordre du Roy dans les Cévennes, après la révocation de l'Édit de Nantes, 1685, pour maintenir les Huguenots dans leur devoir pendant que les prédicateurs envoyez par Sa Majesté instruiraient ceux qui voudroient rentrer dans la religion catholique :

I.

Grands et zélez prédicateurs,  
Qui du fameux Calvin attaquez les erreurs,

Vous preschez à la vieille mode.  
 Pourquoi perdre votre latin  
 A citer Saint Grégoire ou bien Saint Augustin?  
 Ne citez que Saint Ruth : c'est la bonne méthode.

## II.

Jadis les huguenots n'invoquoient pas les saints  
 Pour le succès de leurs desseins;  
 Mais on doit espérer leur retour à l'Église.  
 Grand Dieu! qui l'auroit jamais cru?  
 Aujourd'hui d'une âme soumise  
 On les voit implorer le bon Monsieur Saint-Ruth (1).

## III.

Ennemis de votre repos,  
 Qui troublez follement la paix et le commerce,  
 Aveugle et malheureux reste des huguenots,  
 Dieu vous envoie un Saint, docteur en controverse :  
 Du cœur le plus rebelle il chasse les démons.  
 Accourez au miracle et venez tous l'entendre.  
 Jamais on n'apporta de si fortes raisons :  
 Tuer, voler et pendre,  
 Sont les trois points de ses sermons.

A la suite, le frère Léonard a écrit : « Voyez M. Cavard, dans le petit recueil des auteurs, qui nous a donné les *Mémoires de l'ordac* en 1702, où il est parlé d'un trait historique que fit M. de Saint-Ruth, qui confirme en quelque manière les vers cy-dessus. »

Il s'agit ici sans nul doute d'un prêtre de Languedoc nommé Cavard, qui est en effet, suivant Fontette, l'auteur du premier volume des *Mémoires du comte de l'ordac*, publiés à Paris en 1702 (Bibliothèque historique de la France, n° 24359); mais nous ne savons quel recueil le frère Léonard avait en vue.

(1) On prononçait *Saint-Ru*.

## ABEL BRUNYER ET LE PREMIER ÉVÊQUE DE BLOIS.

LES SUITES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES A BLOIS.

(1699, 1700)

Pièces inédites.

Notre attention a été appelée, il y a quelque temps, sur un intéressant travail de M. de Pétigny, de Blois, d'abord inséré dans les mémoires de la Société académique de cette ville, publié ensuite à part sous ce titre : *Les trois Brunyer*. De ces trois *honnêtes gens* (c'est le beau titre que leur décerne leur biographe), le second, Abel, natif d'Azès, zélé protestant, comme son père, et homme d'un grand mérite, devint médecin des enfants de Henri IV, puis de Gaston, duc d'Orléans, et fut l'un des créateurs de la science botanique moderne, Allié à cette famille, et possesseur d'un grand nombre de pièces authentiques. M. de Pétigny a consacré à son principal représentant, *Abel*, — à son ancêtre, *Jacques*, chancelier du Dauphiné, — et à son descendant, *Edouard*, médecin des enfants de Louis XVI, trois notices substantielles. A celle qui concerne Abel, et qui est la plus importante, est joint un appendice contenant des développements instructifs sur la destinée de ses fils et petits-fils, et sur les malheurs que subirent ces derniers, par suite de leur attachement à la religion protestante, lors de la révocation de l'Édit de Nantes. Nous venions de lire ces pages, lorsque nous avons rencontré dans le portefeuille du frère Léonard, le religieux augustin déchaussé que nous avons cité plus haut (p. 400), trois pièces qui viennent compléter, sinon rectifier les détails fournis par M. de Pétigny à ce sujet.

Un des fils d'Abel Brunyer, nommé aussi Abel, qui était resté à Blois après la mort du duc d'Orléans, et qui rendit, en plusieurs occasions, des services à l'Église réformée, comme délégué du consistoire dont il était ancien, mourut l'année même de la révocation de l'Édit de Nantes, le 19 janvier 1685, laissant cinq fils. Trois s'exilèrent plutôt que de renoncer à leur foi (1). « L'ainé, Abel, nouvellement marié, dit M. de Pétigny, ne put se résoudre à se séparer de sa jeune femme, alors enceinte ; il se soumit et parut embrasser le catholicisme. L'enfant que sa femme mit au monde, le 3 décembre 1685, fut baptisé par le prieur de Saint-Solemme. Une sœur qui vivait auprès de lui, et le plus jeune de ses frères, à peine âgé de onze ans, suivirent son exemple et se convertirent... Il endura patiemment les nombreuses vexations auxquelles étaient exposés les nouveaux convertis... En 1689, il servit dans l'escadron des gentilshommes de l'arrière-ban du Blésois, suivant un certificat de M. de Longueville, commandant de cet escadron ; mais, en 1697,

(1) Ils prirent du service dans l'armée de Guillaume d'Orange. Deux furent tués à la bataille de la Boyne ; le troisième eut une jambe emportée à la bataille de Nerwinde, le 22 juillet 1693.

un évêché ayant été créé à Blois, dans le but d'exercer une surveillance plus active sur les nouveaux convertis, qui étaient en grand nombre dans la province, la position des familles calvinistes ne tarda pas à devenir tout à fait intolérable.

« Après la paix de Riswick, Louis XIV, délivré des embarras de la guerre extérieure, avait voulu se venger sur les protestants restés en France de la part que leurs frères émigrés avaient prise aux hostilités, et des intelligences qu'eux-mêmes étaient accusés d'avoir entretenues avec l'ennemi. D'abord on désarma comme suspects tous les nouveaux convertis; puis, au mois de décembre 1698, il parut deux déclarations, dont l'une enjoignait aux protestants restés dans le royaume de vivre exactement et fidèlement dans la profession et l'exercice de la religion catholique romaine, sous peine de punitions corporelles; et l'autre permettait aux émigrés de rentrer dans leur patrie en se soumettant aux mêmes conditions. Les nouveaux convertis se trouvèrent alors en butte à la plus rigoureuse inquisition. Abel Brunyer, dont la sincérité paraissait douteuse, fut dénoncé à l'évêque de Blois, et on sollicita contre lui une lettre de cachet. Averti à temps du coup qui le menaçait, il prit la fuite avec sa fille aînée, âgée de quatorze ans, et se réfugia en Hollande.

« Après s'être arrêté quelque temps dans ce pays, où il maria sa fille à un ministre de l'Eglise réformée, il passa en Angleterre; et la protection de la comtesse de Northumberland, qui avait déjà été si utile à ses frères, lui procura un accueil distingué dans la haute société anglaise. Il fut introduit dans la maison du célèbre lord Marlborough, et bientôt après chargé de diriger l'éducation d'un fils du comte d'Anwerkerke, feld-maréchal, qui commanda les troupes hollandaises contre la France dans la guerre de la succession d'Espagne. Malheureusement ce jeune homme, unique héritier d'une grande famille, succomba aux atteintes de la petite vérole, lorsque, parvenu au terme de son éducation, il allait réaliser les plus belles espérances. Abel Brunyer, accablé par ce dernier coup, ne survécut pas longtemps à son élève, et mourut, en février 1715, au moment où la mort de Louis XIV allait rouvrir pour lui les portes de sa patrie.

« Il avait été naturalisé Anglais, et il se proposait d'attirer ses enfants en Angleterre; mais les correspondances étaient si rigoureusement surveillées, que, depuis sa sortie de France, il n'avait pu entretenir aucune communication avec sa famille. Dans son exil, cependant, il n'oubliait pas son pays, et une note autographe, conservée par ses descendants, prouve qu'il employa activement son crédit en Angleterre pour faciliter l'échange de quelques officiers français faits prisonniers à la bataille d'Hochstet.

« Lorsqu'il émigra, en 1699, il avait laissé à Blois sa femme avec quatre enfants en bas âge. Cette malheureuse mère se vit bientôt séparée de ses

enfants, qu'on lui enleva pour les enfermer dans des maisons religieuses, où ils furent contraints d'abjurer les croyances de leur père. Tous ses biens furent séquestrés, et elle mourut de chagrin et de misère un an après le départ de son mari. Son fils, placé par l'évêque de Blois au collège des Oratoriens de Vendôme, y fut élevé dans la religion catholique, à laquelle il resta sincèrement attaché. A sa majorité, ayant obtenu la restitution de son patrimoine, il épousa, à Blois, une demoiselle de Réméon, issue comme lui d'une famille de protestants convertis. C'est de lui que descendent les Brunyer du Vendômois, et deux de ses fils combattaient à Fontenoy... »

On va voir maintenant comment le récit de M. de Pétigny est éclairci par nos pièces, qui sont : 1<sup>o</sup> une admirable allocution adressée, le 5 mars 1699, par Abel Brunyer, à cet évêque de Blois, créé tout exprès pour achever à tout prix l'œuvre des conversions. En lisant ces paroles si chrétiennes, si franches, si pénétrantes, on ne peut croire que cet évêque fût si peu digne qu'on lui tint un tel langage. Alors que les pauvres protestants se louaient de ses *manières honnêtes* et de ses *caresses*, il méditait les moyens de les réduire par toutes les voies possibles, et provoquait contre Brunyer une lettre de cachet. D'un autre côté, ce discours de Brunyer à l'évêque enlève à son caractère le cachet que pouvait lui avoir donné son simulacre d'abjuration antérieure. — 2<sup>o</sup> Deux lettres d'un protestant (31 mars et 25 avril 1699), qui rendent compte des circonstances dans lesquelles avaient lieu ces conférences de l'évêché de Blois, auxquelles on assistait par ordre supérieur, en attendant les lettres de cachet qui devaient les conclure. — 3<sup>o</sup> Une lettre d'une soi-disant *nouvelle catholique* (7 juillet 1700), qui fait voir comment procédait l'évêque, lorsqu'un an plus tard il se donnait carrière après les simulacres de conférences, et tourmentait avec un zèle impitoyable les derniers débris de cette malheureuse église.

### Discours des nouveaux Réunis de Blois, fait à Monsieur Bertier, leur Evêque, le 5<sup>me</sup> mars 1699.

[ *Au commencement des conférences que ce prélat faisoit avec eux à Blois sur des matières de controverses. — Ce discours fut prononcé par le sieur Brunyer, gentilhomme ou soy disant, qui estoit à la teste des Religionnaires et un des quatre qui devoient disputer. Vers Pâques, il s'évada et se retira dans les Pays-Bas (1).* ]

MONSEIGNEUR,

Nous sommes les tristes restes d'un troupeau désolé, qui venons, avec un profond respect vous assurer du plaisir que nous nous ferions,

(1) Note du frère Léonard.

de vous reconnaître pour nostre pasteur, si le mouvement intérieur de nos consciences ne combatoit pas l'inclination naturelle que nous avons d'obéir en cela, comme en toute autre chose, aux ordres du Roy, dont nous ferons toujours gloire d'estre les très humbles et très fidèles sujets. Vos tendresses et les manières apostoliques, dont vous en usez à nostre égard, seroient un ayment très puissant, pour nous attirer et nous engager à soumettre aveuglément et sans raisonner les connoissances et les lumières que Dieu nous a données, si nous pouvions nous flatter que le Saint-Esprit ne fût pas offensé par une telle conduite. Nous les sacrifions même avec joye, au désir et au zèle ardent que nostre monarque fait paroistre de voir tous ses peuples réunis dans les sentimens d'une mesme Religion. Mais, MONSEIGNEUR, deux raisons capitales nous retiennent, et n'ont pas permis jusques à présent, que nous ayons pu donner ceste satisfaction à Sa Majesté. La première, c'est la forte persuasion où nous sommes que nostre créance est sainte, conforme à l'Évangile, et qu'en l'accompagnant d'une pureté de mœurs, Dieu nous fera miséricorde par la seule intercession de Jésus-Christ. La seconde est la crainte des jugemens de Dieu, qui nous avertit par la bouche de son apostre qu'il est impossible que ceux qui ont une fois esté illuminés, et ont gousté le don céleste, et ont esté faits participants du Saint-Esprit, et ont gousté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, s'ils retombent, soient renouvellez à repentance, veu qu'ils crucifient de rechef le Fils de Dieu quant à eux, et l'exposent à opprobre. S'il est possible, MONSEIGNEUR, de nous prouver par la sainte Écriture que les principes sur lesquels nous établissons nos espérances et nos craintes, ne sont pas conformes à la croyance des premiers fidèles de l'Église chrestienne, nous sommes prests de passer condamnation. Car nous n'apportons point ici de chicanne ; nous confessons mesme que c'est trop présumer à des gens, dont les lumières sont aussi bornées que les nostres, d'entrer en lice avec un prélat de vostre mérite, un docteur consommé et enfin évesque choisi par le plus grand des Roys et pour occuper le premier un siège nouvellement établi ; mais, MONSEIGNEUR, c'est une liberté que nous n'aurions osé prendre, si vostre Grandeur ne nous l'avoit accordée. Nous en userons avec modestie, et sans déroger aux sentimens de respect et de vénération, que nous nous proposons d'avoir pour vous toute nostre vie.

---



## Extrait d'une lettre d'un Huguenot.

A Blois ce 31 mars 1699.

Mons<sup>r</sup> l'Intendant nous ordonne d'assister aux Conférences que M. Bertier, Evêque de ceste ville, tient à l'Evêché tous les dimanches et jeudis après midy sur les matières de Religion. Elles ont commencé le premier jedy de Caresme pour apparemment finir après Pasques. Je erains que la conclusion n'en soit pas agréable et que ces disputes ne finissent mal, parce que M. l'Intendant nous a insinué d'abord que le Roy ne veut qu'une Religion dans son Royaume, et qu'il faudra retourner à la Messe, si nous voulons qu'on nous laisse en repos ; ce qui fera bien des hypocrites.

Nos trois premières Conférences ont eu pour sujet la mission des pasteurs ; et celles d'à présent sont sur le sacrifice de la Messe et de ses dépendances. M. l'Evêque a toutes les manières honnestes et caresses possibles pour nous faire entrer dans ses sentimens. On a arresté plusieurs femmes et filles de tous âges qu'on met dans la maison des nouvelles catholiques de ceste ville. On retient dans nos prisons M. Pinot, de Vendosme, et Mad<sup>e</sup> Devory dans le chasteau de Loches. On persécute à outrance les pauvres gens de Marchenoir (1) pour les faire aller à la Messe. Il y a dans ce lieu-là un misérable bailly qui les évince par amendes et prisons.

—

Extrait d'une lettre du mesme escrite à Blois  
le 25 avril 1699.

M. l'Evêque de Blois partit le 21 de ce mois pour aller à Chartres, où se sont trouvés M. de Coislin, Evêque d'Orléans, Cardinal, et M. l'Intendant d'Orléans pour conférer ensemble sur la conduite qu'on doit observer à l'esgard des Religioneux, pour les porter à se soumettre aux volontés du Roy. Ces Messieurs se sont séparés le 24 et le Prélat est de retour icy ; mais on ne seais pas encor ce qui a été résolu entr'eux.

La dernière conférence sur les matières controversées de Religion entre M. l'Evêque et nos Messieurs (dont M. Brunyer, gentilhomme du pays, et quatre autres estoient pour soustenir les dis-

(1) Entre Blois et Châteaudun.

putes du parti), se doit terminer demain dimanche 26. On remarque que quatorze de ceux qui se sont trouvés aux dites conférences se sont absentez ou évadez, seize vont à la Messe, et les autres attendent ce qu'on leur dira. Le nombre des Religionnaires qui se sont trouvez à ces conférences monte à quarante hommes; car les femmes ny les enfans n'y assistoient pas.

---

Extrait d'une lettre de Blois, du 7<sup>e</sup> juillet 1700, écrite par une nouvelle Réunion à un de ses amis de Paris.

Le dessein de Mr l'Evesque de Blois est de ne laisser ny femmes ny filles sans aller à la messe, ou bien il les fera mettre dans cette maison des nouvelles catholiques. On n'entend parler que d'abjurations, cela fait trembler. M. de Blois, qui est arrivé de la Cour depuis deux jours, a fait assigner tous les Protestans hommes et femmes de se trouver à ses conférences et aux sermons. Ceux qui ont des enfans et qui résisteront, on les prendra. Notre curé et son vicaire viennent souvent icy me tourmenter comme ils vont ailleurs et après trois heures d'entretien je leur dis que je suis bien fâchée de la peine qu'ils se donnent et que je suis du moins aussy protestante que je l'étois auparavant leur conversation. Ils me disent qu'ils ne veulent pas se rebuter et moy je leur répons que je ne me rebuteray pas non plus moyennant l'assistance de Dieu. Tout cela est bien triste, car je vois bien qu'on n'en demeurera pas là. On s'est desjà emparé de l'esprit de ma fille aînée; je suis eomme assurée qu'on va me ravir encor les autres; mais je suis toute résignée à la volonté de Dieu.

(M. 678. Arch.)

---

## BREVET DE PERMISSION DE VENTE

DE L'EMPLACEMENT DU TEMPLE DE LA VILLE DE SAINT-MAIXENT, EN FAVEUR  
DES CAPUCINS DE CETTE VILLE.

(1729.)

On sait quelle *bonne aubaine* ce fut pour les ordres religieux et pour les établissemens hospitaliers que la révocation de l'Edit de Nantes. Tandis que les biens des particuliers étaient une prime offerte à la délation et une récompense pour l'hypocrisie, les biens des Consistoires devinrent comme une proie publique

sur laquelle se jetèrent avidement ceux qui l'avaient longtemps convoitée. Ils battirent monnaie pendant des années avec ces tristes dépouilles. Nous en aurons de curieux exemples à citer. Voici un brevet qui établit que c'est seulement en 1729 que les capucins de Saint-Maixent, en Poitou, furent autorisés par le roi Louis XV à vendre, pour se bâtir un couvent, l'emplacement du temple et le cimetière des Réformés, que le Grand roi leur avait accordés, dès 1685, *pour les loger plus commodément.*

#### BREVET.

Aujourd'hui, 26 octobre 1729, le roi étant à Versailles, les capucins de la ville de Saint-Maixent, en Poitou, lui ont très humblement représenté que le feu roi leur avoit accordé en 1685 l'emplacement du temple, situé en ladite ville, qu'occupaient eidevant les gens de la R. P. R. avec leur cimetière, pour les loger plus commodément; mais que les tems difficiles et l'extrême pauvreté où ils sont réduits, les ont empêchés d'y faire construire un couvent; qu'ils désireroient vendre ledit emplacement et cimetière, pour les deniers en provenant être employés à faire rétablir leur couvent qui a été incendié, ils supplioient Sa Majesté de leur en acorder la permission; à quoi ayant égard: Sa Majesté a permis et permet auxdits capucins de Saint-Maixent de vendre ledit emplacement et cimetière situés en ladite ville, à condition d'employer le prix provenant de ladite vente au rétablissement de leur couvent, sans par eux ny leurs successeurs pouvoir rentrer dans ledit lieu ny troubler ceux qui l'acquérèrent sous quelque cause et prétexte que ce soit. Et pour assurance de sa volonté, etc.

(K. 1276. Arch.)

---

### PROCÈS-VERBAL D'INHUMATION

D'UNE DAME PROTESTANTE, A PARIS, AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

(1737.)

(Document inédit.)

M. A. Taillaudier, conseiller à la Cour de cassation, a publié, dans *l'Annuaire de la Société de l'histoire de France* de 1847, une Notice historique fort instructive sur les anciens registres de l'état civil à Paris. On y trouve le passage suivant :

« Quant aux protestants, lorsque l'exercice de leur religion fut toléré, leurs ministres tinrent des registres de l'état civil, et l'on sait que c'est dans un registre de ce genre que l'on a découvert, à Blois, la date de la naissance de l'illustre Papin. Ces registres, à l'époque de la révocation de l'Édit de

Nantes, durent être déposés aux greffes des bailliages et sénéchaussées. A Paris, les chapelles des ambassades de Suède et de Hollande eurent des registres sur lesquels on inscrivit les naissances, mariages et décès des protestants étrangers qui habitaient cette capitale, ou des Français qui exerçaient clandestinement leur culte. Les registres de la chapelle de Suède commencent le 7 avril 1693, et se terminent le 9 juillet 1701. Quant à la chapelle de Hollande, les registres concernant les naissances et les mariages partent du mois de mai 1714, et ceux des décès, de l'année 1720 seulement. Ces registres, comme ceux qui existaient dans les paroisses, les hôpitaux et les couvents, antérieurement à la loi de 1792, sont déposés à l'Hôtel-de-Ville. »

A ces renseignements est jointe une note ainsi conçue :

« Au dix-huitième siècle, à Paris, les protestants étaient enterrés dans un chantier situé au *port au Plâtre* (aujourd'hui *port de la Rapée*), rue Transversière, faubourg Saint-Antoine. Lorsque l'un d'entre eux était décédé, ses parents ou amis se présentaient devant le commissaire du quartier, et le requéraient de leur permettre de faire enlever le défunt, pour être inhumé où *il plaira à M. le lieutenant général de police*. Le commissaire en référerait à ce magistrat, qui ordonnait la communication de la requête au procureur du roi; et après que celui-ci avait écrit en marge de la requête qu'*il n'empêchait*, le lieutenant général de police ordonnait que le cadavre serait *enterré secrètement, sans éclat ni scandale*, dans le grand chantier du port au Plâtre, appartenant au sieur Moreau. Copies de ces différentes pièces étaient réunies, et formaient des registres qui pouvaient servir à établir la preuve du décès des protestants. La première personne dont on ait ainsi conservé la permission d'inhumation est une veuve Perrinet, décédée le 4 août 1737. Ces registres vont jusqu'en 1792, et sont conservés à l'Hôtel-de-Ville. »

L'acte dont il est fait ici mention a été relevé par M. Taillandier, qui a bien voulu nous le communiquer. Nous le publions :

#### PROCÈS-VERBAL.

L'an 1737, le dimanche 4 aoust 9 h. du matin, en l'hôtel de nous J.-B. de Souey, conseiller du roy, commissaire au Chastelet de Paris, ancien préposé pour la police au quartier Sainte-Opportune, sont comparus Sieur Etienne Perrinet marchand de vins à Paris, y demeurant rue Bethizy, paroisse St-Germain-l'Auxerrois, et Sieur Jean Rouillé M<sup>e</sup> bourgeois de Paris, demeurant rue du Chevalier-du-Guet, susdite paroisse, lesquels nous ont dit que dame Anne Grenet, veuve du Sieur Claude Perrinet, M<sup>e</sup> bourgeois de Paris, leur mère et belle-mère, est décédée ce jourd'hui sur les 3 h. du matin, âgée de 83 ans, dans la maison dudit S<sup>r</sup> Rouillé, et comme elle est de la Religion prétendue

réformée, ils nous requièrent leur permettre de la faire enlever pour estre inhumée où il plaira à M. le lieutenant général de police. Et ont signé en cet endroit de notre minute. De la vérité de la quelle déclaration nous commissaire susdit nous estions informé, nous avons appris que ladite dame veuve Perrinet est décédée cejourd'hui dans les sentimens de la religion protestante; nous en avons référé à M. le lieutenant général de police, pour ordonner ce qu'il appartiendra; *soit montré au procureur du roy. Fait ce 4 aoust 1737, signé : HÉRAULT (1).*—Vù le présent procès-verbal, je n'empêche, pour le roy, le cadavre de la dame veuve Perrinet estre inhumé mutamment, sans aucun bruit ni scandale, en la manière accoutumée, dans un chantier destiné à cet effet, et estre enjoint aux officiers du guet de prester main forte si besoin est. Fait ce 4 aoust 1737, signé : MOREAU (2).

M. le lieutenant général de police après avoir vu les conclusions du procureur du roy, a ordonné qu'attendu que ladite V<sup>e</sup> Perrinet est morte dans les sentiments de la R. P. R., que son cadavre sera enterré secrètement, sans éclat ni scandale, dans le grand chantier du port au plastre, rue Traversière, faubg. St-Antoine, appartenant au Sr Moreau (3), et que les officiers du guet et de police seront tenus de prester main-forte, si besoin est, et la présente ordonnance exécutée non obstant opposition ni empeschement généralement quelconque et a mondit Sr le Lieutenant général de police signé en notre minute.

Sur quoy nous, commissaire susdit, avons, en exécution de l'ordonnance ci-dessus deslivrée, autant du présent procès-verbal auxdits S. Perrinet et Rouillé pour leur servir et valoir ce que de raison ainsi qu'il est dit en notre minute. — Signé DE SOUCY.

---

## MÉLANGES.

---

### PREMIER FEUILLET DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CORPS DE VILLE DE LA ROCHELLE, EN 1627.

M. le pasteur Delmas, de La Rochelle, nous transmet deux fragments dont il doit la communication à l'obligeance de M. le bibliothécaire de la

(1) Lieutenant général de police.

(2) Procureur du roi au Châtelet.

(3) Il est aussi désigné sous le nom de *chantier Dapoigny*.

ville. Ce sont les prières que l'on faisait, en 1627, avant et après les séances du Conseil, extraites du registre des délibérations du corps de ville qui se trouve conservé à la Bibliothèque. Ce monument de la vie publique d'un autre âge se rattache aux souvenirs de l'une des phases les plus critiques de l'histoire de nos pères, et ne peut manquer d'être lu avec un intérêt particulier.

AU NOM DE DIEU :

*Prière pour l'entrée du Conseil.*

Dieu éternel et tout-puissant, nous te supplions qu'il te plaise nous faire grâce et miséricorde, au nom et en faveur de ton fils J. C. N. S., et présider au milieu de nous par ton S<sup>t</sup> Esprit, et par icelluy nous guider et conduire en toutes les choses pour lesquelles nous sommes icy assemblez (non sans ta divine providance) pour le gouvernement et conduite de cette ville, nous douans de l'esprit de sapiance pour des-pandre entièrement de ta divine volonté et prudance, pour délibérer et résoudre le tout à ton honneur et gloire au bien et conservation et de nous et de tous les cytoiens de cette cité par J. C. ton fils N. S. Amen.

*Action de grâces après le Conseil.*

Seigneur Dieu, qui eslargis et distribues aux hommes tes dons, afin qu'ils t'en fassent recognoissance et t'en louent, nous te randons grâces de l'assistance qu'il t'a plu nous faire en l'action présente, et pour ce que tu es seul tout puissant pour accomplir et parfaire tout ce qu'il te plaist, nous te requérons très humblement que ton bon plaisir soit de nous donner la volonté et puissance d'effectuer tout ce qui a esté résolu et arrêté, un chacun selon sa vocation et charge, fidellement, constamment et dilligemment à ta gloire, bien et repos de tous ceux de la cité et de notre salut par ton fils J. C. N. S. Amen.

---

**GOUVENEURS DE LA VILLE ET DU CHATEAU DE SOMMIÈRES.**

Nous avons demandé ( *V.* p. 10 ) des renseignements relatifs aux gouverneurs des villes qui ont appartenu aux protestants. M. H. Marchand, de Sommières, a trouvé dans un ancien manuscrit un catalogue des gouverneurs et viguiers de cette ville, qu'il a corrigé d'après des délibérations consulaires conservées aux archives de la mairie. Voici cette pièce :

1562. Claude Vergier, Sr du Rozier, *huguenot*.  
 1564. Jacques de la Croix, baron de Castries.  
 1571. Capitaine Pouget ou Robert Bourdin.  
 1572. Antoine Dupleix Gremian, Sr de Lecques, *huguenot*, qui, après s'être lui-même emparé de la ville, soutint le fameux siège contre Damville, depuis duc de Montmorency.  
 1573. Lucano, capitaine italien.  
 Id. Le capitaine Raynaud, du pays de Foix.  
 Id. Le capitaine La Veochette, du pays de Forez.  
 1574. Jean de Sade ou le capitaine Goult.  
 1575. Le capitaine Pierre Sanglar (Amalri), *huguenot*.  
 1576. Le capitaine Jean Ribot, de La Salle, *huguenot*.  
 1584. Pierre Vessière, chevalier de l'ordre du roi.  
 1592. Antoine Dupleix Gremian, Sr de Lecques, *huguenot*, le même que ci-dessus, nommé alors gouverneur par Montmorency, contre qui il avait si vaillamment défendu la place vingt ans auparavant.  
 1599. Antoine de Saurin, *huguenot*.  
 1621. M. de Calonge, lieutenant de Rohan, *huguenot*.  
 1622. Jean de La Grandsaigne, Sr de Marcillac.  
 1626. De La Motte...  
 1632. De Launay (Ludovic de Vieure).  
 1643. René Gaspard de La Croix, marquis de Castries.  
 1660. Le marquis de Montpezat, *de famille convertie*.  
 1677. Jean-François de Tremoulet, fils du précédent, *de famille convertie*.  
 1685. Charles de Calmot, marquis de Saint-Resch.  
 1691. Le comte de Nogent.  
 1708. Henri de Tremoulet, marquis de Montpezat, *de famille convertie*.  
 1717. Ebrard Ernest, comte d'Harling.  
 1729. Le marquis de Pérignan.  
 Id. Le chevalier de Rødzel, frère du précédent.  
 1736. François Rémond, vicomte de Narbonne-Pelet, *de famille convertie*.
-

### LA SAINT-BARTHÉLEMY A BAYONNE.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA RÉPONSE DU VICOMTE D'ORTE A CHARLES IX.

(Suite.)

Nous avons promis de tenir nos lecteurs au courant de la controverse engagée entre deux correspondants du *Courrier de Bayonne*, au sujet de l'authenticité de la fameuse lettre du vicomte d'Orte (v. p. 208).

M. Brussaut a répondu à M. G. de Monglave, et plusieurs répliques ont été échangées.

M. Brussaut, prenant la chose fort à cœur, s'est indigné de voir contester un fait à bon droit, selon lui, accrédité; il a crié à l'amour du paradoxe, et il a dit à M. G. de Monglave: « Pour prouver votre assertion, il faudrait commencer par établir ou que le vicomte d'Orte n'a point reçu de Charles IX l'ordre de faire massacrer les protestants, en sorte qu'il n'a pu y répondre négativement, ou que l'ayant reçu, il a exécuté, et non, comme on l'a cru jusqu'à ce jour, refusé d'exécuter cet ordre: ce qui rendrait également sa dépêche impossible. Mais vous n'avez établi ni l'un ni l'autre de ces deux points. Le reste donc fondé à croire que l'ordre a été donné, et que, si le massacre n'a pas eu lieu, c'est parce que le gouverneur de notre cité a eu l'honneur de désobéir. En vain vous accusez d'Anbigné d'avoir inventé la dépêche qu'il cite en entier, et vous rappelez qu'on lui reproche d'être médisant: c'est pour cela même qu'il n'est pas suspect lorsqu'il rapporte un trait généreux et en glorifie un adversaire, un catholique. »

M. G. de Monglave a répondu à son contradicteur: « Oui, le vicomte d'Orte a dû recevoir, comme tous les autres gouverneurs, des ordres de massacre. Les a-t-il exécutés? Non. Il a donc désobéi au roi? Peut-être que non; peut-être ne lui a-t-il pas été nécessaire de désobéir et d'écrire la lettre que lui attribue d'Anbigné. En d'autres termes, la Réforme comptait peu de prosélytes à Bayonne (voir Mazure, *Hist. du Béarn*, p. 350; Baylac, *Chronique de Bayonne*, p. 136), et d'Orte n'a pu sans doute exécuter les ordres du roi pour deux excellentes raisons, ou parce qu'il y avait si peu de protestants que, si l'on eût menacé de les égorger, la ville *nunquam polluta*, de tout temps si généreuse envers les opprimés, se serait soulevée peut-être pour les défendre, comme je l'ai dit, ou parce qu'il n'y en avait pas du tout. Donc, si la lettre supposée avait été écrite, ce ne serait qu'une gaseonnade; donc, enfin, ou elle est apocryphe, ou elle n'a pas la portée historique qu'on lui a donnée. »

M. Brussaut n'a pas admis qu'il n'y eût point de huguenots à Bayonne en 1572, ni qu'ils y fussent en si petit nombre. Il a soutenu qu'il y en avait, au contraire, beaucoup, quoi qu'en aient dit Mazure et Baylac, et il a insisté sur sa première argumentation.

M. G. de Monglave l'a défié de trouver l'original ou une copie authenti-



que de la lettre en question, soit dans les archives locales, soit aux archives nationales de Paris, soit ailleurs.

« J'avoue, a répondu M. Brussaut, que je n'ai point trouvé cette lettre; mais l'absence de cette pièce, qui a pu être détruite comme tant d'autres, n'est point une preuve contre son authenticité, et des témoignages qui n'ont point été contestés en temps utile se joignent à l'enchaînement des faits contemporains pour démontrer qu'elle a dû être écrite. S'il fallait nier l'existence de tous les documents historiques dont les originaux sont perdus, que deviendrait l'histoire? D'ailleurs cette lettre, je le répète, est d'une importance secondaire dans la question qui nous occupe. S'il est prouvé que le vicomte d'Orte a refusé de faire massacrer les protestants de Bayonne en 1572, qu'importe en quels termes il ait exprimé son refus? Le mérite de ce commandant militaire n'est pas d'avoir manifesté de telle ou telle façon sa résistance aux ordres de carnage : sa gloire est dans l'acte même du refus. »

M. G. de Monglave avait cité quelques lignes d'Aubert de Vitry (*Eloge de Sully*, couronné par l'Institut), qui dit, en parlant des Mémoires de Sully, arrangés par l'abbé de l'Écluse, que cet éditeur a pris de grandes libertés et s'est permis d'intercaler dans son édition même « des anecdotes controuvées que l'auteur avait eu de voir passer sous silence, *celle entre autres de la lettre apocryphe du vicomte d'Orte, gouverneur de Bayonne.* »

M. Brussaut a cité à son tour le passage suivant de l'abbé de Caveirac, où il a reproché à son adversaire d'avoir puisé textuellement sa contestation : « La première (la lettre du vicomte d'Orte) n'est rapportée que par d'Aubigné, auteur protestant peu véridique, connu, comme dit Sully, par sa langue médisante, si acharné contre les rois, que le parlement de Paris fit brûler son histoire. On peut donc s'insérer en faux contre un acte dont aucun contemporain n'a parlé, qui a échappé aux recherches de M. de Thou, que cet historien n'a pas osé adopter, malgré sa bonne volonté pour les huguenots et ses mauvaises intentions contre Charles IX; et il est permis de présumer que, s'il eût pu faire fond sur une telle pièce, on la retrouverait au moins dans l'édition de Genève de 1620. » (*Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy*, par l'abbé de Caveirac, imprimée à la fin de l'ouvrage intitulé : *Apologie de Louis XIV sur la révocation de l'Edit de Nantes*, 4 vol. gr. in-8<sup>o</sup>, 1758.)

Telle est la substance des articles que nous avons sous les yeux. Nous nous bornons, quant à présent, à résumer cette discussion; nous ajouterons seulement que, dans un rapport fait en 1850, par M. Huillard-Bréholles, comme membre du comité historique du ministère de l'instruction publique, sur une communication faite par M. Genestet de Chairac, correspondant, de deux cent dix-huit lettres de rois et reines de France conservées

aux archives de Bayonne, nous avons remarqué un passage ainsi conçu : « J'appellerai surtout votre attention sur une lettre de Charles IX, du mois de mai 1574, à Vincennes, confirmée par une autre de Catherine de Médicis, portant injonction au vicomte d'Orte de se conduire avec plus de modération, et la promesse de faire droit aux plaintes des habitants contre ce gouverneur. En y joignant deux notifications de Henri III, du 8 novembre 1581, à Ollainville, et du 29 janvier 1582, à Paris, où il est question d'une révolte de ce même gouverneur contre l'autorité royale, on pourrait sans doute se faire une idée plus exacte du caractère d'un personnage qui n'est guère connu que par la lettre de d'Aubigné, reproduite avec empressement par Voltaire, *mais rejetée à juste titre par la critique moderne.* » (*Bulletin des Comités historiques*, 1850, p. 167.)

Nous n'avons nulle envie, quant à nous, de donner raison à l'abbé de Caveirac, ni de voir d'Aubigné convaincu d'avoir fabriqué à plaisir une pièce d'éloquence, et la cité de Bayonne « privée du plus beau fleuron de son diadème historique. » Mais la vérité avant tout. Nous avons rapporté exactement les *raisons de douter* et les *raisons de croire* qui ressortent de la discussion que viennent de soutenir les deux Béarnais. Nous avons également reproduit l'opinion désintéressée de M. Huillard-Bréholles, qui s'appuie, il faut le reconnaître, sur un document précis et d'une certaine portée. Nous ferons de nouvelles investigations, nous chercherons, et nous invitons nos collaborateurs à chercher la *raison de décider*. Si la lumière se fait, si le vicomte d'Orte doit être dépouillé, comme l'est aujourd'hui l'évêque de Lisieux, d'une gloire usurpée, il faudra bien renoncer à tenir pour authentique cette généreuse action et cette admirable lettre qui reposent et consolent l'âme au milieu des mille horreurs de la Saint-Barthélemy. Mais alors ressortirait, plus précieuse encore et plus grande, la gloire que se sont acquise dans ces jours néfastes quelques autres gouverneurs, et surtout ces magistrats consulaires de la ville de Nantes dont nous avons (p. 59) mis en relief la noble conduite, prouvée par des monuments incontestables et pourtant oubliée des historiens!... Ainsi va le monde!

---

## BIBLIOGRAPHIE.

**Histoire de la littérature française à l'étranger depuis le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle**, par M. A. Sayous, éditeur des *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan*, auteur des *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*.—Paris, 1853, 2 vol. in-8°. Chez Cherbuliez.

En d'autres termes, il s'agit d'une histoire des littérateurs français qui ont vécu et écrit à l'étranger, et des littérateurs étrangers appartenant à des

pays de langue française. Autour de la France, il y a depuis longtemps comme une autre France extérieure, formée soit de petits peuples parlant sa langue, soit de ceux de ses propres enfants que des vicissitudes diverses lui font tour à tour rejeter de son sein. De là, sans doute, une certaine zone intellectuelle et littéraire, une catégorie d'auteurs ayant pensé sous des influences spéciales, une littérature enfin qui n'est pas sans importance et sans caractère. C'est cette partie du grand fonds commun que M. Sayous a voulu détacher dans une série d'études, et il publie aujourd'hui celles qui se rapportent au dix-septième siècle. Nous sommes heureux de constater le succès prompt et de bon aloi que son ouvrage a obtenu auprès des juges les plus compétents. Il plaît par le côté littéraire en même temps qu'il instruit par le côté historique, et il devra être lui-même compté comme un monument très distingué de la *littérature française à l'étranger au dix-septième siècle*, car on sait que l'auteur est un des honorables représentants de cette littérature-frontière qui a produit, de nos jours, les Necker de Saussure et les Vinet, les Topfer et les Bungener. Il a composé son livre dans des conditions semblables à celles où se trouvèrent placés ceux dont il se proposait d'étudier la vie et les œuvres : en recherchant et en faisant valoir leurs titres, il prenait rang à côté d'eux.

Comme on le pense bien, le protestantisme français est grandement intéressé dans le travail de M. Sayous : une des matières sur lesquelles il devait nécessairement s'étendre le plus, c'était la littérature des réfugiés du siècle de Louis XIV en Suisse, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre. Dans l'intention de disposer le plus convenablement possible et de ramener à une suffisante unité des sujets assez divers par les temps et les circonstances, il a établi trois divisions. Dans la première, qui va de 1590 à 1680, il s'occupe : 1° de la Savoie, avec François de Sales, le président Favre, Vangelas et quelques autres écrivains savoisiens ; 2° de la Hollande au temps de Descartes et de son influence littéraire, ce qui lui fournit l'occasion de parler des Gomaristes et des Arminiens, du synode de Dordrecht, etc., et prépare le lecteur à mieux comprendre bientôt après la Hollande du temps de Louis XIV ; enfin, 3° de la Suisse et particulièrement de Genève, de son rôle théologique et philosophique à cette époque. C'est ici que de courtes mais substantielles mentions sont consacrées à J. Diodati (1576), Théodore Tronchin (1582-1657), J. de Mestrézat, Alex. Morus (1616-1670), Bénédicte Pietet (1692), de Rodon et Chouet (1), d'Aubigné, du Chesne, Gregorio Leti ; — au ministre Flournois, auteur des *Entretiens des voyageurs sur mer*, — et en dernier lieu, pour le pays de Vaud, à Constant de Rebecque, Tavernier, Henri du Quesne.

(1) L'auteur nomme aussi en passant Louis Tronchin (1629-1705), Turretin, Burlamachi, Michel Roset, Lect, Simon Goulart, sans parler de Denys Godefroy et Isaac Casaubon, qui avaient trouvé hors de Genève de brillants établissements.

Dans sa seconde partie, qui va de 4662 à 4745, et qui est elle-même subdivisée en deux livres, l'auteur commence par exposer, en quelques pages remarquables, la grande émigration française; il la suit d'abord en Suisse et en Hollande, avec les deux illustres réfugiés de Sedan, Pierre Bayle et Jurieu (1684). Cinq chapitres pleins d'intérêt nous font assister aux luttes du grand critique et du grand controversiste, et nous retracent, par une habile analyse de leurs écrits, le tableau de leurs destinées si agitées. Viennent ensuite Jacques Basnage, l'éminent moraliste et historien; Elie Benoît, l'auteur de *l'Histoire de l'Edit de Nantes*; — Basnage de Beauval, Bernard et Jean Le Clerc, avec leurs savants Recueils littéraires; puis les *gazettes* françaises d'Amsterdam et de La Haye. La prédication protestante occupe deux des plus importants chapitres du second volume, et nous fait passer en revue Le Faucheux et Dumoulin, Drelincourt, Baillé et Morus; Du Bose et Claude, que nous allons retrouver dans le refuge de Hollande avec Daniel de Superville et Jacques Saurin. Des citations heureusement choisies et encadrées font apprécier l'éloquence et le cœur de ces grands orateurs de l'exil. Cet épisode de l'histoire de la chaire réformée est éclairé d'aperçus tout à fait neufs, et mérite une attention particulière: il termine dignement la première partie de cette seconde division. Les réfugiés en Allemagne ouvrent la suivante, avec cette colonie de Berlin sur laquelle ont jeté tant d'éclat les Jacques Abbadie, les Lenfant, les Beausobre, les Ancillon, auxquels viennent se joindre les noms de l'historiographe Teissier, de l'historien Isaac de Larrey, etc. Leibniz, par ses œuvres françaises, et notamment sa *Théodicée*, par ses relations avec Pélisson, avec Bossuet, devait figurer dans cette galerie d'écrivains français. Un seul réfugié en Danemark, La Placette, le Nicole protestant, arrête un moment M. Sayous. En mettant le pied sur le sol hospitalier de la Grande-Bretagne, il rencontre d'abord un exilé politique, Saint-Evremond, dont le sort présente un étrange contraste avec celui de deux exilés d'Angleterre, le colonel Hamilton et le maréchal de Berwick, ces deux serviteurs de Jacques II, dont la perte de la bataille de la Boyne devait faire deux écrivains français. Ces trois personnages, que le caprice de leurs fortunes inverse réunit ici dans une gloire commune, prêtent aux développements des chapitres 3, 4 et 6, tandis que les émigrés français de la révocation de l'Edit de Nantes ne donnent lieu, pour l'Angleterre, qu'à un résumé de quelques pages. Ce sont Desmaizeaux, Coste, de La Croze, le célèbre Allix, naguère ministre de Charenton, et Abbadie, que nous retrouvons après son séjour en Prusse; Rapin de Thoyras, l'historien. Mais au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la continuation de son livre, M. Sayous recueillera avec plus de détail sur le sol anglais « les traces dispersées, les fruits expatriés du génie littéraire de la France. » Pour achever cette première partie de la tâche qu'il avait entreprise, l'au-

teur esquisse encore les travaux historiques qui ont valu à un écrivain savoisien, l'abbé de Saint-Réal, un rang honorable dans les lettres françaises. Il conclut son dernier chapitre par de judicieuses considérations sur ce qu'on a appelé le *style réfugié*.

En rendant compte des deux volumes dont nous venons d'indiquer le contenu, M. S. de Sacy s'est exprimé ainsi : « Ce livre est un des plus agréables qui me soient tombés dans les mains depuis longtemps. On y apprend beaucoup, et quand on l'a fini, on éprouve pour M. Sayous ce qu'il dit avoir lui-même éprouvé pour Bayle. On aime l'auteur qui sait si bien vous faire aimer les lettres(1). » Nous nous associons à ce bel éloge, et nous rappelons à M. Sayous qu'il a contracté l'engagement moral de faire pour le XVIII<sup>e</sup> siècle ce qu'il a fait pour le XVII<sup>e</sup> : c'est un complément indispensable de cette première publication.

—

**Notice historique sur la paroisse Réformée de Strasbourg, et Recueil de pièces probantes**, par A. Mœder. — Strasbourg et Paris, 1853, in-8° de 423 p. Chez Treuttel et Würtz.

Nous l'avons dit, p. 216 : Il serait à souhaiter que les églises y eussent chacune leur notice, afin que chaque protestant pût connaître l'histoire de la localité qu'il habite et s'intéresser à cette histoire. Nous approuvons donc et nous accueillons avec plaisir la publication que vient de faire M. A. Mœder, président du Consistoire de l'église réformée de Strasbourg(2). Elle fait connaître ce qu'a été successivement ce petit troupeau, composé, dans le principe, de quelques réfugiés, entre lesquels on compte Guillaume Farel, qui a eu pour protecteur Jean Sturm et Baur, et pour premier pasteur, en 1538, Jean Calvin lui-même.

Ce nom dit assez tout l'intérêt qui s'attache aux origines de l'Eglise Réformée de Strasbourg. M. Mœder en expose les phases dans un précis rapide et substantiel qui ne nous laisse à regretter que sa brièveté même. Le séjour de Calvin à Strasbourg devait fournir, ce nous semble, à l'auteur, l'occasion de produire sur ce point quelques détails nouveaux et quelques documents inédits. On sait tout l'attachement de Calvin à la paroisse dont il était, pour ainsi dire, le fondateur, et combien il lui en coûta de reprendre à Genève cette vie de luttés et de combats pour laquelle il ne se croyait pas fait. Quelques lettres tirées de la bibliothèque de Genève, ou des archives

(1) *Journal des Débats* du 9 mars 1853.

(2) Ce travail fut fait, dit l'auteur dans son *avant-propos*, pour répondre à la circulaire du ministre de l'instruction publique et des cultes, qui demanda, en janvier 1852, des renseignements historiques et statistiques sur les églises. Nous avons mentionné cette circulaire, p. 5, note 2, et p. 72, à propos de la Notice de M. le pasteur Gaitte sur l'église d'Orange. Il est regrettable que cette instruction n'ait pas donné lieu plus généralement à des publications semblables, que les consistoires devraient encourager.

du séminaire protestant de Strasbourg, auraient heureusement complété, sous ce rapport, les pièces justificatives annexées à la notice de M. Mœder.

Parmi ces pièces, au nombre de *cinquante*, nous trouvons une liste complète des pasteurs de la paroisse réformée de Strasbourg; une confession de foi du pasteur Olbrac(1), adressée au conseil ecclésiastique de Strasbourg, le 3 mars 1562; une discipline ecclésiastique extraite de celle des églises réformées de Francfort, et adoptée par le Consistoire en 1656; un extrait de délibération concernant l'admission des calvinistes au droit de cité de la ville de Strasbourg, en date du 25 mars 1663; diverses pièces relatives à l'exception dans laquelle furent placés les réformés d'Alsace après la révocation de l'Édit de Nantes. De ce nombre est la lettre suivante de Louvois aux préposés de la paroisse réformée de Strasbourg, qui lui avaient écrit le 31 octobre 1685 pour lui exprimer leurs craintes :

« Versailles, le 17 novembre 1685.

« Messieurs, j'ay reçu votre lettre du dernier du mois passé. Je ne scais pas sur quoy peut être fondée l'inquiétude que vous avez de ce qui se passe en France contre les gens de la religion prétendue réformée, puisque vous devez avoir connu que Sa Majesté a intention de laisser les affaires de ladite religion en Alsace au mesme estat qu'elles ont été jusqu'à présent. Je suis,

« Messieurs,

« Votre très-affectionné serviteur

« DE LOUVOIS. »

Nous remarquons encore une correspondance entre M. Voisin, ministre d'État, et M. de la Houssaye, intendant, en août 1712, au sujet des anabaptistes, que Sa Majesté ordonne de faire sortir d'Alsace, le traité de Munster ne permettant qu'à ceux de la confession d'Augsbourg d'y demeurer; plusieurs documents relatifs à l'obtention du libre exercice du culte réformé à Strasbourg, en 1788, et à la construction d'un temple inauguré le 24 mars 1789.

**Histoire de Henri Arnaud, pasteur et chef militaire des Vaudois du Piémont**, résumé de l'Histoire vaudoise, par M. Théodore Muret. Paris, 1853. Brochure in-12 de 72 p. Chez Ducloux.

Il y a des rapports étroits entre l'histoire des protestants français et celle des Vaudois. Elles ont des pages communes, telles que celles qui racontent les massacres de Cabrières et de Mérindol au seizième siècle, et les désastres des proscriptions de la fin du dix-septième siècle. On sait que la révocation de l'Édit

1) Au sujet de ce ministre, nous soumettrons un doute à M. Mœder. Olbrac devint, en 1556, pasteur de l'Eglise française de Francfort, qu'il quitta pour se rendre à Strasbourg. Son ministère dans cette dernière ville ne dut commencer qu'à la fin de l'année 1556, peut-être en 1557, et non en 1555. C'est un point de chronologie ecclésiastique à vérifier.

de Nantes eut pour les Vallées vaudoises un funeste contre-coup. Louis XIV voulut que le duc de Savoie exterminât de son côté ses sujets hérétiques, et mit à sa disposition des troupes pour l'aider dans cette œuvre d'iniquité. En cas de refus, il annonçait l'intention de l'accomplir lui-même et de s'emparer du territoire. Victor-Amédée II se laissa imposer le rôle odieux de persécuter malgré lui, et, par un édit du 31 janvier 1686, il interdit l'exercice de tout autre culte que le culte romain. La seule grâce qu'obtinrent ses malheureux sujets fut de pouvoir émigrer en masse. C'est à cet épisode si intéressant de leur histoire que se rattache l'écrit que vient de publier M. Théodore Muret. Il a voulu faire revivre la belle figure d'Henri Arnaud, de ce chef religieux et militaire, d'origine française, qui déploya de si remarquables talents, un si grand caractère, au service de la cause vaudoise, et qui, à force de persévérance et d'énergie, vint à bout des persécuteurs de ses frères d'adoption, et fit rentrer ceux-ci dans les Vallées de leurs pères. Plus heureux que les huguenots qui luttaient, à cette même époque, dans les Cévennes, les Vaudois triomphèrent, et, plus heureux que le roi de France, Victor-Amédée se vit forcé de céder enfin à son intérêt, de rouvrir les Vallées, en mai 1690, à ceux qu'il en avait chassés, et de rétracter, par un édit de 1694, en dépit de l'opposition de la cour de Rome, l'édit de proscription qu'il s'était laissé arracher huit ans auparavant.



HENRI ARNAUD, d'après un portrait fait en 1691.

C'est une bonne pensée que M. Théodore Muret a eue de rappeler à notre mémoire ces faits glorieux. Il y a joint un résumé des destinées de la population vaudoise jusqu'à ces derniers temps, où le *statut constitutionnel* des Etats sardes, promulgué par le roi Charles-Albert le 28 février 1848, les a fait jouir du droit commun civil et politique. On ne peut lire ces détails sans un vif intérêt. Voici l'*avant-propos* qui précède l'ouvrage, et que nous croyons devoir reproduire en entier :

« J'ai consulté plusieurs Biographies, et je n'y ai pas même trouvé le

nom d'HENRI ARNAUD. La jeunesse protestante apprend, au collège, les hauts faits des Grecs et des Romains, et elle ne sait rien des merveilleuses annales des Vaudois du Piémont. Un tel oubli doit d'autant plus étonner, que cette histoire, si curieuse et si belle par elle-même, offre un argument bien puissant en faveur de la Réformation, car on y voit la chaîne non interrompue qui unit les Eglises évangéliques et protestantes actuelles au christianisme primitif.

« Outre la grande *Histoire des Vaudois*, par Léger, publiée dans la seconde moitié du dix-septième siècle, cet admirable sujet a inspiré, dans ces derniers temps, d'excellents travaux. Il me suffira de citer ceux de MM. les pasteurs Monastier et Muston, à qui je suis heureux de payer ici le tribut que je leur dois. Mais leurs ouvrages, dont la place est marquée dans toutes les bonnes bibliothèques, ne sauraient réaliser les conditions et le but d'un petit livre populaire; et c'est une œuvre de cette nature que j'ai voulu faire, en prenant la vie d'Arnaud pour cadre d'un aperçu de l'histoire vaudoise. En effet, l'immortelle expédition de 1689, dont Arnaud fut le chef, en est la page capitale, et, pour ainsi dire, le point culminant.

« Faire connaître aux protestants les annales de leur propre Eglise, les épreuves et l'héroïsme de leurs pères; redresser, par la puissance des faits, chez les personnes de bonne foi d'une communion différente, les erreurs et la prévention: telle est la grande et noble tâche à laquelle j'apporte mon humble contingent. Je souhaite que les amis de la vérité historique et religieuse accueillent, dans la pensée qui me l'a suggéré, l'essai que je leur présente, et veuillent bien contribuer à sa propagation. D'autres s'adressent au monde lettré: pour moi, j'ai travaillé en vue de l'école et de l'atelier, de la mansarde et de la chaumière, champ plus modeste, mais qui renferme de fécondes et abondantes moissons.

« Si j'obtiens, pour ce petit écrit, le concours que je réclame, mon intention serait d'en publier quelques autres du même genre, un, notamment, dont le sujet offre tous les éléments d'intérêt qui parlent au cœur; il aurait pour titre: *Les Galériens protestants*. »

— o —

Nous sommes heureux de pouvoir joindre à ce Cahier un tirage à part, fait exprès pour notre *Bulletin*, de la NOTICE SUR CALVIN, SA VIE ET SES OUVRAGES, extraite de la 1<sup>re</sup> partie du III<sup>e</sup> volume de la *France protestante*, qui va paraître. Ce spécimen montrera à nos lecteurs, mieux que tout prospectus, l'importance et l'intérêt de l'ouvrage dont il est détaché.



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME FRANÇAIS.

---

*Nous consacrons ce cahier au compte-rendu de l'assemblée générale de 1853.*

---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ**

tenue le 19 mars 1853

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. CHARLES READ, PRÉSIDENT.

---

L'article 41 des Statuts de la Société est ainsi conçu : « Chaque année, « après les fêtes de Pâques, les membres de la Société seront convoqués en « assemblée générale. Le Rapport fait par le Comité et les communications « échangées dans cette séance seront publiés. »

La première assemblée générale a eu lieu le 19 avril 1853, dans l'église de la Rédemption, rue Chauchat.

MM. les présidents des deux consistoires protestants de Paris avaient bien voulu mettre d'avance à la disposition du Comité les temples de leur communion respective, et la réunion avait été indiquée pour la soirée du 24 avril, à l'Oratoire ; mais les circonstances ayant motivé un changement de jour et d'heure, il fut reconnu nécessaire, pour des raisons de proximité, de changer aussi le lieu qu'on avait d'abord choisi.

Bien que le changement du jour premièrement indiqué pour la réunion eût occasionné des erreurs et des contre-temps au sujet desquels de vifs regrets nous ont été exprimés, une assez notable assistance se pressait dans le temple, et un grand nombre de membres ecclésiastiques et laïques des églises protestantes des départements, la plupart appartenant déjà à la Société, étaient groupés autour du bureau et dans les tribunes. Plusieurs étrangers étaient également présents, et parmi ceux-ci nous devons nommer M. J.-H. Kœnen, membre des États provinciaux de la Nord-Hollande et de la Régence d'Amsterdam, ancien échevin de cette ville et membre du consistoire de l'église wallonne. On se rappelle que M. Kœnen était, en cette dernière qualité, l'un des signataires de la première adhésion consistoriale que nous

avons reçue et publiée (p. 20). Il a bien voulu nous dire qu'un des motifs qui avaient particulièrement déterminé son voyage à Paris était le désir de se trouver à l'assemblée générale d'une Société qui a toutes les sympathies de ses compatriotes.

A trois heures et demie, les membres du Comité ont pris place sur l'estrade. La séance ouverte, M. le pasteur Rod. Cuvier a invoqué la bénédiction divine; puis M. le président a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Appelé à ouvrir cette première assemblée publique, et pour ainsi dire inaugurale, d'une Société qui se félicite d'avoir pu inscrire à la tête de ses adhérents un des hommes qui ont le plus fait, dans ce siècle, pour l'avancement de la science historique, — notre illustre coreligionnaire, M. Guizot, — nous vous exprimerons avant tout le regret que nous sentons de prendre la parole, alors que nous eussions voulu nous borner au simple rôle d'auditeur. C'eût été en effet, pour nous comme pour vous, un grand bonheur de voir la place où nous sommes, occupée en ce jour par l'éminent historien qui a donné sa haute et encourageante approbation à la pensée de notre œuvre naissante, et qui a bien voulu lui prêter son puissant concours, en acceptant la présidence honoraire de la Société. Lui-même eût été heureux, il nous l'a témoigné, de nous donner aujourd'hui cette marque de sa sympathie, et sans la fâcheuse coïncidence d'autres devoirs et d'autres obligations impérieuses pour cette même semaine, nous aurions eu le précieux avantage de l'entendre exposer ici, dans ce langage et avec cette autorité qui lui appartiennent, les vues générales, les considérations élevées que n'eût pas manqué de lui suggérer l'objet qui nous réunit en ce moment.

Réduit à nos propres forces, nous sentons plus particulièrement le poids de notre tâche. Nous devons cependant, avant de jeter un coup d'œil sur la marche de la Société pendant cette première année déjà révolue de son existence, nous devons essayer de rappeler par quelles causes spéciales et comment elle s'est formée, quelles sont les raisons d'être et la signification, parmi les Protestants de France, d'une association nouvelle créée dans un but *historique*.

On s'accorde et l'on s'est toujours accordé à reconnaître le sérieux intérêt et la grande utilité pratique que présente l'histoire. S'il est une vérité universellement admise de nos jours et tombée même au rang

des lieux communs, c'est sans doute celle-là. Mais les vérités d'observation et d'expérience les moins contestées, les plus sensibles, ne sont pas toujours celles dont on fait application et dont on tire profit. Si nous ne nous trompons, le Protestantisme français, dans la première période de ce siècle, distrait et abusé par des intérêts d'une autre nature, n'a pas paru juger assez combien il lui importait de bien connaître et de bien faire connaître ses propres antécédents; il a, d'une manière générale, sous ce rapport, encouru le reproche d'avoir négligé, sinon entièrement délaissé, cette *bonne part* qui lui est échue dans le patrimoine commun de l'histoire de notre patrie. Il a trop oublié ce que les chrétiens réformateurs et réformés du XVI<sup>e</sup> siècle savaient si bien, eux qui durent tant à l'étude approfondie de l'histoire, qui lui donnèrent beaucoup à leur tour et exercèrent une si réelle et si féconde influence dans cette branche de l'intelligence humaine. Non pas, certes, que nos contemporains protestants ne l'aient cultivée comme toutes les autres avec distinction, et n'y aient obtenu d'éclatants succès, témoin le nom que nous citons à l'instant et qui doit précisément à ce genre de succès sa première illustration; mais c'est vers l'histoire ou générale ou politique que se sont tournés les efforts et les talents, et, sauf quelques rares essais partiels, il est certain que les facultés et le génie de ceux de nos coreligionnaires adonnés à ces belles études, ne se sont pas exercés au profit de notre histoire; il est certain que les annales de la France protestante n'ont pas été déroulées par eux et que cet inappréciable trésor est resté comme enfoui, au lieu d'être mis en valeur par ceux qui en ont directement recueilli l'héritage. Cette abstention a été un malheur, une faute, et le public protestant s'en est rendu en quelque sorte complice par son peu d'empressement à seconder quiconque montrait du bon vouloir et tentait de donner l'exemple. Et, qu'on y prenne garde, cette faute a peut-être influé plus qu'on ne pense sur les vicissitudes, nous dirions volontiers les incertitudes intérieures et les destinées extérieures du Protestantisme français, dans les cinquante dernières années. Elle est pour beaucoup, ce nous semble, dans la situation et les embarras actuels. « *Il y a des choses, a écrit Montesquieu, que tout le monde dit parce qu'elles ont été dites une fois.* (1) » N'est-ce pas là ce qui est surtout arrivé au Protestantisme français? N'a-t-il pas

(1) *Grand. et déc. des Rom.*, Ch. IV.

tout particulièrement à se plaindre aujourd'hui de ce que les uns et les autres s'en vont disant et répétant de par le monde, tantôt par une triste spéculation, tantôt avec une étrange naïveté, *ce qui a été dit une fois contre lui et jamais une seule fois prouvé?* Mais, de son côté, le Protestantisme a-t-il fait ce que commandait le besoin de sa légitime défense contre le paradoxe et la routine? A-t-il travaillé comme il fallait pour ramener les uns et pour fermer la bouche aux autres? En ne déployant pas ouvertement, en ne portant pas *sur la hauteur* le drapeau de la *vérité historique*, n'a-t-il pas souffert et permis que les vieilles erreurs, que les faussetés d'un autre temps se maintinssent en circulation et se reproduisissent sans cesse, lui qui aurait dû les mettre à néant en les montrant pour ce qu'elles sont et en rétablissant une fois pour toutes les faits dénaturés, à son grand détriment, par la passion et l'esprit de parti?... N'est-il pas vrai que le noble rôle de nos aïeux dans l'histoire est le plus souvent ignoré et calomnié, et que ceux même qui les traitent avec le plus d'impartialité et de sincère bienveillance ne leur font pas encore une complète justice?... N'est-il pas vrai que les fausses opinions qu'on en a dès longtemps et trop aisément répandues sont accréditées dans les esprits, et que ceux-là qui voudraient dissiper les préjugés, confondre les mensonges, en faisant luire la vérité, ne la connaissent souvent pas bien eux-mêmes, et, qui pis est, n'ont pas eu pendant longtemps à leur portée les moyens de la connaître?.... En conséquence de ce long oubli, ne voit-on pas la confusion régner maintenant parmi nous, même sur des points de fait, et les protestants d'aujourd'hui ne sont-ils pas la plupart du temps dépourvus de notions claires et positives sur les questions qui les touchent de plus près, celles de leur ancienne organisation ecclésiastique par exemple! Enfin n'est-il pas vrai que jusqu'à une époque toute récente, nous n'avions pas même une histoire à nous, pas même un précis d'histoire du Protestantisme en France (1), et que l'honorable écrivain qui est venu à bout le premier de cette œuvre méritoire,

(1) Il faut ajouter, à notre honte, que nos voisins de la Grande-Bretagne étaient déjà pourvus, depuis un certain nombre d'années, de deux ouvrages très estimables, celui de W. S. Browning : *History of the Huguenots during the XVI<sup>th</sup> century*, 2 vol. in-8. London, 1829; et celui du Rev. Edward Smedley : *History of the reformed religion in France*, 3 vol. in-12. London, 1832.

Nous avons déjà cité la *Petite chronique protestante* de M. A. Crottet, qui parut en 1846 : elle se renferme dans le XVI<sup>e</sup> siècle. Chacun connaît la grande *Histoire de la Réformation*, de M. Merle d'Aubigné, œuvre de longue haleine et au loin répandue, mais qui ne contient encore, dans son troisième volume, que les premiers commencements de la réforme française. Le cinquième, qui vient de paraître, traite de la réformation britannique.

M. de Félice, a pu dire avec trop de raison : « *Il est triste de penser que l'histoire des Protestants de France soit si peu connue dans leur propre pays, et, s'il faut l'avouer, parmi les membres de leurs propres églises.* »

Oui, cela est en effet profondément triste et affligeant ! car il n'y a pas de pages plus glorieuses dans l'histoire de l'humanité que celles de la Réformation française, comme il n'y a pas de plus beaux modèles que ceux de ses confesseurs, de ses martyrs, de ses héros, les Louis de Berquin, les Anne Dubourg, les Bernard Palissy, morts il y a trois siècles, sur les bûchers ou à la Bastille, les Claude Brousson et les Jean Calas, morts il y a un siècle à peine sur les roues et les échafauds, et tant d'autres infortunées victimes de ces crimes abominables qui s'appellent tantôt les massacres de Cabrières et Mérindol, tantôt l'égorgeement de la Saint-Barthélemy, tantôt les missions bottées, les dragonnades, la révocation de l'Édit de Nantes, l'ordonnance de 1724... L'histoire des huguenots, c'est la longue et persévérante revendication des droits imprescriptibles de l'intelligence et de la conscience, la lutte infatigable des opprimés contre l'oppression morale, la juste querelle de la pensée aux prises avec la force. Plus est grand et admirable un tel spectacle, plus est pressant le devoir d'en perpétuer le souvenir, imposé à ceux qui relèvent, par le sang ou par l'adoption, de ceux qui l'ont donné au monde !

On l'avait pu perdre de vue, ce devoir, à la suite des persécutions de tout un siècle et des tempêtes politiques et sociales qui y succédèrent, mais un tel sommeil ne pouvait durer ; le jour devait arriver où le besoin d'investigations historiques se ferait sentir ; des signes non équivoques l'ont annoncé d'année en année. Peu à peu s'est préparé parmi nous, un heureux retour vers les sources originales de l'histoire et de la biographie protestantes. En 1844, paraissaient simultanément deux livres d'un grand intérêt sur les *Pasteurs* et les *Eglises du Désert* qui venaient combler la plus regrettable des lacunes, en complétant la chronique camisarde d'Antoine Court. En même temps, reprenant en détail ce qu'avait tenté vingt ans plus tôt une Société de gens de lettres qui ne laissa pas de rendre service à cette époque (1), divers auteurs publiaient tour à tour, sous la forme d'*essais*, d'*études littéraires*,

(1) Celle qui rédigea le *Musée des Protestants célèbres*, publié en six parties, formant cinq vol. in-8. Paris, 1821 à 1824. C'est dans ce Recueil que M. Guizot fit paraître son remarquable travail sur Calvin, dont nous avons cité le début, p. 22.

de *thèses*, de *monographies* développées, une série de remarquables tableaux où les principales figures du XVI<sup>e</sup> siècle étaient comme rendues à la vie. Enfin des travaux consciencieusement et de longue main élaborés étaient livrés au public : en 1846, le premier volume d'une entreprise considérable et qui n'est pas encore assez connue, assez secondée, la *France protestante* de MM. Haag ; en 1850, l'*Histoire des Protestants de France* de M. de Félice, dont nous parlions tout à l'heure, précis littéraire, très propre à vulgariser et à faire aimer le sujet, et qui est aujourd'hui dans toutes les mains (1).

Ces différents ouvrages, salués avec joie par les organes de notre presse, eurent surtout ce bon résultat, d'éclairer la situation et de faire ouvrir les yeux sur le dénûment presque absolu dans lequel nous nous étions abandonnés si longtemps, sur l'absence jusqu'à ce jour d'un exposé, véridique et approprié à notre époque, de nos annales protestantes. De là cette première idée, jetée par plusieurs au milieu de nous, que ce n'était pas assez de ces louables travaux d'école ou de cabinet, pas assez de cette Encyclopédie biographique enfin commencée, de ce Résumé historique enfin mis en circulation, œuvres d'ailleurs si utiles, si appréciées ; mais qu'il fallait un moyen de rendre l'histoire de nos pères plus fructueuse encore, en la rendant en quelque sorte plus active, plus personnelle ; de répandre le goût des recherches de documents, afin de sauver du naufrage ce qui pouvait avoir survécu de débris épars dans les archives privées, et de convier à ce pieux travail de rapatriement et de sauvetage tous ceux, sans exception, qui voudraient bien y participer (2).

De là enfin, Messieurs, l'œuvre de piété filiale qui s'est fondée il y a

(1) Il convient de rappeler que, tandis que la publication du premier de ces ouvrages était due à des labeurs et à des sacrifices individuels, le second a été provoqué et édité par la *Société des livres religieux* de Toulouse, qui a fait tant de choses excellentes depuis vingt ans.

(2) Nous avons rappelé, dans une autre occasion (pp. 2 à 5), les vœux que diverses personnes avaient formulés à cet égard ; mais nous devons ici réparer une omission reconnue depuis, en disant que M. le pasteur Massé avait, en 1837, émis dans l'*Évangéliste* de Nîmes une pensée de ce genre qu'il a, en 1838, reproduite dans une note de son livre intitulé : *Chrétienne*. « Il nous semble, écrivait-il, que si, dans toutes nos églises, l'on interrogeait sur les choses d'autrefois les quelques vieillards qui vivent encore, les vieux papiers de famille, et les archives poudreuses, soit des consistoires, soit des municipalités, l'on parviendrait à former une collection de matériaux suffisante pour une histoire du protestantisme vraiment intéressante, vraiment nationale... Lorsque partout on se livre à des travaux archéologiques, l'archéologie religieuse, l'archéologie protestante serait-elle seule négligée?... Et de celle-là nous avons tant besoin, d'abord dans l'intérêt de la vérité historique, ensuite de notre nationalité protestante, qu'il faut à tout prix *réveiller, reconstruire*. » Ces lignes honorent celui qui les a écrites il y a quinze ans passés, et méritaient assurément de trouver place dans notre récapitulation.

un an, sous ce titre de SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, et qui a été accueillie dès l'abord avec une sympathie générale et de bon augure.

Au front du monument que nous proposons d'élever à frais communs, nous avons placé cette parole du prophète : VOS PÈRES, OU SONT-ILS ? et nous y avons inscrit également, comme un parlant symbole, quelques lignes signées de deux noms d'entre les plus glorieux dont s'enorgueillisse la Réforme française : *la Reine de Navarre*, JEANNE D'ALBRET, et *l'humble potier de terre*, BERNARD PALISSY. Notre appel a été généralement entendu, notre fraternelle invitation acceptée, et nous avons vu venir à nous, sans distinction, avec un égal empressement, bien des personnes amies que, dans le présent, des convictions et des intérêts divers tiennent malheureusement séparées les unes des autres, mais qui ont senti qu'elles pouvaient se trouver rapprochées, avec avantage, sur le terrain du passé. Et notre symbole a aussi été bien compris, en ce sens que nous avons vu, non-seulement s'intéresser avec chaleur, mais concourir même de façon ou d'autre à notre œuvre tout à la fois des hommes les plus compétents et les plus haut placés dans la science, jaloux d'attester la sérieuse utilité de notre dessein, — des pasteurs de toutes nos églises évangéliques, — des membres de tous nos troupeaux, représentants des situations sociales les plus diverses, — des catholiques éclairés, mus par le désir d'apprendre avec nous, — des étrangers, quelques-uns éminents en savoir et en dignité, — enfin, jusqu'à de simples et modestes artisans, qui n'ont pas été les derniers à nous donner des preuves vraiment touchantes de leur zèle pour s'instruire et de leur dévouement à une Société qui leur en offrira les moyens.

Toute la correspondance que nous avons reçue confirme et a, pour ainsi dire, dicté ce que nous vous rapportons. Partout les mêmes sentiments s'y trouvent reproduits et le plus souvent dans des termes presque identiques. Nous prenons au hasard une de ces lettres. « Que  
« le passé historique de nos églises que Dieu a rendues si glorieuses  
« par les épreuves qu'il leur a fait traverser, soit ignoré ou méconnu  
« et défiguré par ses adversaires, cela se conçoit ; mais que ce passé  
« soit ignoré par les descendants de ceux dans le cœur desquels Dieu  
« avait mis cette foi héroïque qui fait le sujet de notre admiration ;  
« voilà ce qui devrait être un sujet de confusion pour nous. Les en-  
« fants ont droit à tout l'héritage de leurs ancêtres. Les exemples de

« foi, de fidélité courageuse, de persévérance intelligente, de droiture  
 « inaltérable que nous offre le passé qui doit être l'objet des travaux  
 « de la Société et dont les monuments doivent être popularisés par  
 « elle, ne sont pas la portion la moins précieuse de cet héritage. Il  
 « est temps que la connaissance des vertus, dont nos ancêtres dans la  
 « foi avaient puisé la haute inspiration dans la Parole de Dieu, ne soit  
 « plus seulement le partage de quelques érudits. Il faut que tous les  
 « membres de nos églises puissent être édifiés et encouragés par le  
 « spectacle de ces temps où l'on peut vraiment dire que Dieu a suscité  
 « de beaux caractères et fait de grandes choses. Les faiblesses, les in-  
 « fidélités mêmes de ces temps doivent être un enseignement utile.  
 « Puisse la Société porter tous ces fruits d'instruction et d'édifica-  
 « tion ! » Cette lettre, Messieurs, est comme un résumé de toutes  
 celles qui nous ont été écrites, du moins dans ce qu'elles ont de  
 général, et nous nous dispenserons par ce motif de les passer ici en  
 revue. Elles ne diffèrent notablement que par les détails qui nous  
 sont transmis sur les recherches faites, sur les indications de docu-  
 ments que l'on a obtenues, sur les envois que l'on nous annonce.  
 C'est la matière même et le premier objet des travaux du Comité; la  
 place en est naturellement marquée dans le compte rendu périodique  
 qui en est publié.

Un de nos premiers soins avait été de répandre les Statuts et le  
 Cadre de travaux que nous avons jugé utile de dresser; nous les  
 avons accompagnés d'une circulaire dans laquelle nous disions, au-  
 tant que cela était possible à l'avance, ce que seraient les publications  
 que nous nous proposons de faire paraître. Elles devaient être de deux  
 sortes: Un *Bulletin* et un *Recueil*. « Le *Bulletin*, disions-nous, éta-  
 « blira des relations habituelles entre les amis des mêmes études, di-  
 « rigera et ramènera à l'unité les recherches poursuivies dans des  
 « voies différentes, fera connaître à tous les ressources des dépôts pu-  
 « blics ou particuliers des divers pays et les publications ayant trait à  
 « l'objet spécial de la Société. » Nous pouvons dire aujourd'hui que  
 ces promesses ont reçu un heureux commencement de réalisation.

En attendant le *Recueil*, ou collection de volumes spéciaux, des-  
 tiné à recevoir les documents d'une étendue et d'une importance  
 exceptionnelles et des travaux exigeant une assez longue préparation,  
 le *Bulletin* a, comme nous l'avions prévu (1), rempli et au delà l'office

(1) V. p. 8, note.



qui lui était assigné. Le premier numéro est du mois de juin 1852. Neuf numéros ont actuellement paru, en cinq cahiers, y compris celui qui sort de presse aujourd'hui même, et les diverses parties du cadre que nous avons ouvert se sont remplies de communications et de documents qui ont répondu tout à la fois à notre attente et à celle de nos lecteurs. Nous ne disons pas seulement à l'attente du public qui nous lit, mais à la nôtre aussi, car il ne faut pas oublier que notre œuvre est essentiellement une œuvre de mutualité, et que notre tâche consiste surtout à rendre ce qui nous est donné, à mettre dans le domaine public ce qui vient se classer à cet effet dans nos portefeuilles.

Parmi les documents qui ont excité un vif et universel intérêt, nous rappellerons en première ligne ces *quelques pages d'un registre d'érou des chiourmes de Marseille*, qui nous ont fait voir, dans une affreuse et saisissante réalité, *les protestants aux galères du roy, en 1702 et 1703* : précieux don de M. l'amiral Baudin, à qui on peut justement appliquer un mot célèbre, en disant qu'il a retrouvé là un des titres du protestantisme français, et qu'il le lui a restitué (1).

Les trois siècles dans lesquels se renferment nos études ont été successivement représentés par des pièces ou inédites ou originales. Pour le XVI<sup>e</sup>, rappelons, entre autres, une *préface* et une *lettre* de Calvin,

(1) Le jour même de la séance, mais trop tard pour que nous puissions en faire l'objet d'une présentation, nous avons reçu de M. l'amiral Baudin le volume formé de ces pages, rassemblées et habillées par son ordre (V. ci-dessus, p. 69). C'est un grand in-folio portant en lettres dorées la suscription suivante :

### FRAGMENTS

D'UN REGISTRE MATRICULE DES GALÈRES  
DE MARSEILLE  
SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

---

### OFFERT

A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS  
PAR CHARLES BAUDIN  
SECRETARE DE L'AMBASSADE DE FRANCE  
A LONDRES

1852

Ces lignes nous rappellent que notre reconnaissance doit se partager entre notre illustre coreligionnaire, intelligent et pieux sauveur de ces débris de l'histoire protestante, et son honorable fils, M. Charles Baudin, qui a bien voulu se dépouiller en notre faveur d'un trésor doublement cher.

attestant et le génie et la sagesse du grand réformateur ; — les *Epîtres dédicatoires* de Clément Marot et de Théodore de Bèze, qui ont cessé depuis trop longtemps d'accompagner notre vénérable Psautier ; — des *fragments de Bernard Palissy*, mettant en relief l'admirable caractère du pauvre artiste, comme propagateur de la réforme en Saintonge, et ses étonnantes qualités comme écrivain. Mais une des pièces de cette époque les plus dignes d'attention que nous ayons été à même de publier, c'est sans contredit la *lettre de Théodore de Bèze à Henri IV*, dont nous sommes redevables à M. Jules Bounet, lettre relative à un de ces événements qui ont eu pour l'avenir de la France des conséquences non encore appréciées, nous le croyons, à leur véritable point de vue. Le roi de Navarre a-t-il dû forcément abjurer des lèvres sa foi de huguenot, a-t-il dû renier le culte de sa mère et de ses amis, pour achever d'abattre la ligue, pour pacifier son royaume et monter sur le trône ? Telle est la question que tous les historiens ont posée et que la raison d'État leur a fait résoudre affirmativement. Il nous a semblé, Messieurs, que c'était là (pour répéter le mot profond que nous avons déjà invoqué de l'auteur de l'*Esprit des Lois*) une de ces assertions incessamment répétées moins à cause de leur valeur que par ce motif qu'elles ont été une première fois émises. Il nous a semblé qu'en dépit des apparences, la comédie jouée en 1593 n'avait rien de si nécessaire, et que si le caractère et la volonté du Béarnais avaient été véritablement, c'est-à-dire spirituellement et moralement, à la hauteur des circonstances, s'il n'avait faibli à Mantes, tout comme il avait faibli après Coutras, il n'eût point succombé à Saint-Denis, et contristé par sa chute, selon les graves paroles de Bèze, « son église, Dieu et les anges. » Nous avons cru que l'histoire devait posséder des preuves à l'appui de cette opinion. Nous n'avons sans doute pas entrepris de la démontrer comme un thème préconçu, nous ne prétendions pas prouver, mais raconter (*non ad probandum, sed ad narrandum*) ; mais nous avons osé espérer que les faits justificatifs, les témoignages contemporains ne nous manqueraient pas, et sous le titre de *l'Abjuration de Henri IV et le parti réformé*, nous avons ouvert une série qui a montré déjà d'une manière imprévue ce qu'il y avait au moins de droiture, d'énergie et de forces morales chez les réformés de France. On a lu avec une vive satisfaction, outre la magnifique *Lettre de Bèze* et le *Discours au roy par un sien sujet et serviteur*, une *Lettre du ministre Gabriel d'Amours* ; on lira avec non

moins d'intérêt les autres documents que nous produirons à leur tour. Nous sommes loin d'avoir épuisé cet important chapitre.

La Saint-Barthélemy a dû nous fournir son lamentable contingent et aussi ses pages consolantes. Nous avons fait ressortir d'une publication récente le souvenir resté ignoré de la ferme et généreuse conduite de ces magistrats consulaires de la ville de Nantes, qui refusèrent d'obéir au duc de Bourbon-Montpensier, leur ordonnant de massacrer les protestants.

Nous avons fait connaître ce qu'était l'armée des huguenots, avec sa discipline militaire et religieuse, même dans les plus affreuses extrémités du blocus et de la famine de Sancerre, en relevant sur le manuscrit original du pasteur Béroald, la *Prière du matin au corps de garde*.

Le *Testament de l'amiral Coligny*, d'après la minute originale, miraculeusement conservée jusqu'à nous, a montré, d'une manière solennelle, ce qu'était au fond de l'âme et devant Dieu ce *chef des rebelles*, cent fois plus dévoué à la France et à son roi que les meneurs de la cour et les mercenaires de l'armée royale. En faisant pénétrer dans sa pensée intime, cette admirable relique a révélé toute la valeur de ce grand homme, qui, étudié de près, offre l'assemblage de ce que l'antiquité et le christianisme présentent de plus complet à nos regards.

Pour le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, des pièces non moins intéressantes, mais qu'il serait trop long de rappeler ici en détail, ont déjà passé dans le *Bulletin*, et de nombreux documents sont en réserve ou en perspective. La *Révocation de l'édit de Nantes* et le *Désert* donneront lieu, on le pense bien, aux développements et aux éclaircissements les plus instructifs.

Nous n'avons pas négligé de provoquer et de stimuler les investigations sur quelques points particulièrement signalés, — recherches de livres rares ou de manuscrits dont la trace s'est perdue, demandes de renseignements spécifiés sur telle ou telle question. Au nombre de ceux de nos collaborateurs de l'étranger qui ont répondu à ces appels, nous devons mentionner le docteur Whately, archevêque de Dublin et son digne aide pastoral, M. Abelzhauser, qui nous annoncent de prochaines communications sur des papiers relatifs à des réfugiés français en Irlande.

Des rapports se sont établis entre notre Société et la *Société d'Histoire*

de France, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, les consistoires, presbytères et diaconat des églises réformées françaises d'Amsterdam, de Rotterdam, de Cassel, de Franefort. Un certain nombre des corps d'église en France, conseils presbytéraux et consistoires, ont voulu souscrire à notre *Bulletin* (1). Le chiffre des membres et souscripteurs est aujourd'hui de 1,050, et sur ce total, nous comptons environ les neuf dixièmes de membres associés, et les trois dixièmes d'ecclésiastiques des diverses églises protestantes. Vous partagerez notre satisfaction en apprenant que le dernier des noms inscrits, sur la présentation d'un de nos honorables amis du clergé anglican, est celui du savant docteur Bloomfield, évêque de Londres.

Ceci nous amène, Messieurs, à vous parler des ressources de la Société et de leur emploi. Ces ressources, ménagées avec le plus grand soin, ont suffi pour les premiers frais généraux d'installation, d'administration, d'impression. Même en tenant compte du taux modique auquel ont été fixées les contributions, et du taux plus modique encore auquel elles vont descendre à la seconde année, le droit d'admission étant une fois acquitté, nous sommes fondés à croire que l'œuvre marchera, s'accroîtra, s'améliorera en marchant. Mais il va sans dire que nous ne la considérons encore qu'à son début, et que nous comptons pour l'avenir sur de nouvelles et nombreuses recrues, dues aux communs efforts du Comité directeur et de chacun des membres de la Société. Le cœur ne nous faillira pas à l'ouvrage, et nous espérons bien que le nerf de toutes les affaires humaines, les fonds, ne nous manqueront pas, non plus que les matériaux. Il faut qu'un concours empressé de souscripteurs nous assure largement les moyens d'accomplir la tâche que nous avons embrassée, d'exhumer, d'arracher à l'oubli, de nous approprier les véritables monuments de notre histoire; il faut qu'on nous mette à même de compléter et de perfectionner de plus en plus nos publications, d'appeler à notre aide, en certaines circonstances, comme nous l'avons déjà fait, l'art du graveur ou du lithographe. En un mot, il faut qu'on nous donne le *plomb vil...* pour que nous le changions en *or pur*, et que nous voyions se réaliser, en quelque sorte, le prodige opéré une fois par ce compositeur à qui il était arrivé une fois de substituer, dans un de nos Bulletins, des

(1) Il est à souhaiter que tous les consistoires et les conseils presbytéraux suivent, autant que possible, cet exemple. Et, à vrai dire, en est-il qui ne puissent le faire?

*convois de diamants* et des *pièrres précieuses* aux *envois de documents* et aux *pièces précieuses* que nous annonçaient nos correspondants. L'inadvertance était grande sans doute, et nous n'avons pas encore reçu des trésors de cette nature dans nos archives. Cependant, aux richesses historiques dont nous avons pu être gratifiés, se sont joints déjà quelques dons de sommes d'argent, lesquels sont venus ajouter à notre recette de ce premier exercice, et nous prouver que nos premières publications avaient fait quelque bien et mérité quelque encouragement, en même temps qu'ils nous ont permis de donner une importance et une extension plus grandes à nos travaux.

Dans une de ses dernières séances, le Comité a fait choix d'un trésorier. L'un des membres de la Société, l'honorable M. Oppermann, du consistoire de l'Église de la confession d'Augsbourg, a bien voulu accepter ces utiles fonctions, qu'il saura si bien remplir.

Notre Société existe à peine depuis un an, et déjà elle a ses pertes à déplorer, une surtout bien récente, Messieurs, et bien sensible, celle de M. Marc Ducloux, notre imprimeur, qui avait mis au service de l'œuvre ses remarquables facultés et son rare dévouement. C'est avec une profonde douleur personnelle que nous signalons ce vide, difficile à combler à tous égards (1).

Nous terminons ici, Messieurs, ce simple aperçu de nos travaux et de nos espérances. Puissiez-vous l'avoir trouvé assez substantiel et en même temps assez bref. C'est le double but que nous désirions atteindre. Il nous tardait, comme il vous tarde, d'entendre les communications que nos amis MM. Bartholmès, Waddington et Weiss ont bien voulu se charger de nous faire.

M. Bartholmès va nous peindre un des épisodes les plus touchants de la fatale nuit du 24 août 1572, et une des plus nobles et des plus graves figures de cette tragique époque, le président de La Place.

M. Waddington, nous montrera, par l'examen des derniers travaux de Leibniz, ce génie non moins français qu'allemand, ce qu'il faut croire des affirmations, incessamment reproduites en ces derniers temps comme par un mot d'ordre, sur sa conversion *in extremis* aux dogmes catholiques.

Enfin, M. Weiss, dans une esquisse à grands traits, nous exposera

(1) Les autres membres de la Société dont nous avons appris la mort sont MM. Ortgies, ministre de l'Évangile à Paris, et A. de Bois Lambert, professeur à la faculté de droit de Caen.

l'influence des réfugiés protestants de France à l'étranger, les conséquences de la Révocation de l'Édit de Nantes pour la France, l'affaiblissement général et sans compensation du royaume, les tardives mesures de réparation intervenues en 1787 et en 1789.

Après cette allocution, la parole a été successivement donnée à MM. Bartholmèss, Waddington et Weiss, qui ont lu les trois morceaux suivants.

La lecture du dernier morceau ne s'étant terminée qu'à plus de six heures, force a été de renoncer aux communications orales que plusieurs membres présents avaient annoncé l'intention de faire à l'Assemblée.

La séance a été levée après une prière prononcée par M. le pasteur Verny.



DISCOURS  
SUR LA VIE ET LE CARACTÈRE  
DU  
PRÉSIDENT PIERRE DE LA PLACE.

Messieurs,

Il y a peu de mois, un éminent historien de l'Allemagne publia un volume du plus vif intérêt sur les discordes de la France au siècle de la Réformation. Une brillante abondance de documents diplomatiques, recueillis dans les principales archives de l'Europe, permettait à M. Ranke de jeter un jour nouveau sur cette héroïque, sur cette tragique époque; et de montrer en particulier que la Saint-Barthélemy fut, non-seulement l'exécrable ouvrage de la politique plus que de la religion, mais un attentat subitement suggéré par des vengeances privées, plutôt que l'exécution d'un projet longuement médité. La démonstration de l'historien a une singulière vraisemblance; mais elle ne diminue pas l'horreur des faits, cette horreur que le duc d'Albe lui-même éprouvait pour un tel « guet-apens : » elle augmente même la compassion qu'inspirent les victimes à toute âme véritablement humaine, de quelque religion qu'elle soit.

Parmi ces victimes, nous avons en vain cherché, dans les récits du savant berlinois, une des plus vertueuses et des plus illustres : c'est une lacune importante que le devoir de notre Société nous appelle à combler. En effet, dans cette élite moissonnée le 24 août 1572, le président de La Place représente la magistrature française, comme Ramus représente la science, Goujon les arts, Coligny, Briquemaut, La Rochefoucauld, l'armée et la fleur de la noblesse. Une des plus pures lumières de cette magistrature, que l'on comparait alors tantôt aux Caton et tantôt aux Bayard, La Place mérite d'attirer votre attention, non-seulement par sa fin touchante et intrépide, mais par sa belle et laborieuse carrière, mais par ses écrits et par le caractère qui s'y trouve empreint. Jurisconsulte savant et sagace, magistrat éloquent et inflexible, moraliste délicat et profond, historien impartial et pénétrant, chrétien fervent et courageux autant qu'humble et doux, La

Place est digne assurément de toute l'estime de la postérité : mais il est digne de notre admiration par l'énergie mesurée qu'il oppose aux fureurs factieuses d'un temps où l'intolérance passait pour un saint devoir, par la modération vigoureuse avec laquelle il ose blâmer le fanatisme, soit ligueur, soit huguenot, ce fanatisme qui lui semble le contre-pied de la charité et de la piété évangéliques, et qu'il condamne par les paroles mêmes que le Christ avait adressées à ses disciples, lorsqu'ils voulaient faire tomber le feu du ciel sur un village qui les avait mal reçus : « Vous ne savez quel esprit vous possède ! »

C'est le pays d'Angoumois qui vit naître Messire Pierre de La Place, en 1520, dans l'antique manoir d'une noble et riche famille. Elevé avec ses frères sous le toit paternel, Pierre eut de bonne heure un goût si vif et si heureux pour l'étude des lettres et spécialement pour celle du droit, qu'à quinze ans il obtint de ses parents, malgré leur préférence pour le métier des armes, la permission d'aller fréquenter les cours de l'université voisine de Poitiers. Ce fut là qu'il rencontra un jour, en l'année 1536, un légiste ardent, maître Jean Calvin, qui l'entretint en termes magnifiques, non de matières législatives ou judiciaires, mais du « pur service de Dieu. » L'impression fut profonde : le jeune étudiant eut l'esprit tourmenté, et pour apaiser ses scrupules il se mit à feuilleter jour et nuit, non-seulement les saints Livres, mais les Pères et les docteurs de l'Église. Une transformation intérieure s'opéra peu à peu, l'attachant de plus en plus à la cause de la Réforme. Toutefois, ce ne fut que vingt ans après, à la mort de François II, qu'il fit profession ouverte de sa nouvelle croyance.

Pendant longues années, La Place ne se livrait en apparence qu'aux devoirs de sa carrière, où il s'était distingué dès l'abord. Il n'avait pas encore vingt-deux ans, lorsqu'il composa une *Paraphrase* de quelques titres des *Institutes*, qui fonda sa renommée. Il avait alors quitté Poitiers pour Paris. Au barreau du Parlement il avait rapidement acquis, selon le témoignage d'un juge excellent, le judicieux Loysel, la réputation « d'homme de bon esprit, bien disant, et surtout de bonne conscience. » Aussi François I<sup>er</sup> le choisit-il pour son avocat dans une cour récemment organisée. C'était la *Cour des Aides*, instituée dans l'intérêt d'une meilleure répartition des impôts et d'une plus sévère surveillance à l'égard des gens du fisc. Dans cette charge difficile, La Place fit preuve d'une droiture si rigide, d'une probité si courageuse souvent, d'une vigilance toujours si infatigable sur tous ceux qui n'avaient pas



« les mains nettes, mais lâchaient bride à leur avarice, » que Henri II marqua son avènement par le nommer premier président de cette cour, en même temps que conseiller en son conseil d'Etat. Si vous voulez comprendre quels services La Place rendit, durant vingt ans, à la tête de sa compagnie, rappelez-vous quels avantages celle-ci procurait à la France entière, et surtout aux deniers de ce « pauvre petit peuple, » auquel La Place ne songeait jamais sans une émotion visible. Autant le Parlement de Paris eut d'éclat et trop souvent fit de bruit, autant la Cour des Aides, de deux siècles plus jeune, eut de réelle utilité. La Place fut l'homme qui contribua le plus à la faire entrer et rester dans cette voie bienfaisante; et s'il vous fallait une preuve de l'influence qu'il y déploya, nous vous citerions l'hommage que le prince de Condé lui rendit, devant toute la Cour, en le priant de se charger de la surintendance de sa maison. L'attachement qu'il portait à ce prince était tel, qu'il n'épargna rien pour accroître la grandeur des Condés : sa personne, ses biens, ses enfants mêmes y étaient consacrés sans réserve. Une des plus amères douleurs que La Place devait ressentir, était la vaillante mort de Condé dans les plaines de Jarnac.

Les vingt années de sa présidence furent, au reste, mêlées et traversées de mille autres peines, des coups les plus rudes qui puissent frapper l'homme et le citoyen. Deux fois il fut forcé de s'enfuir de Paris. La première fois il se retira avec sa famille dans une terre qu'il possédait en Picardie, et d'où il n'osa sortir qu'au bout de deux ans. Ce furent néanmoins deux années fécondes, employées au « ménage des champs, » et à l'éducation de ses enfants, qu'il élevait, disait-il, dans la saine discipline, dans l'amour de Dieu et des bonnes études, se considérant lui-même tour à tour comme le maître et le pasteur des siens (1). La composition d'un livre servit à le distraire de ces occupations austères, et ce livre est resté comme un monument véridique des troubles du temps et du calme de son auteur : c'est le récit des événements politiques et religieux arrivés sous Henri II et François II, récit intitulé : *Commentaire de l'état de la religion et république*. Aussitôt que la paix fut rétablie, La Place se présenta devant Charles IX, et il réussit si pleinement à se disculper des calomnies semées en son absence, qu'il fut réintégré dans ses fonctions avec grands honneurs.

(1) *De l'excellence de l'homme chrétien*, p. 90.

Cinq ans après de nouveaux désordres éclatent; et préparent au président des revers et des chagrins plus sensibles. A la vérité, il parvient encore à s'échapper de Paris, mais sa demeure est saccagée, sa riche bibliothèque est pillée, dispersée, le séquestre est mis sur ses revenus, et sa charge de premier président conférée à son principal dénonciateur, Etienne de Neuilly. Est-ce assez? Non, Messieurs. Réfugié dans le domaine du Vé en Valois, appartenant à ses neveux, il ne tarde pas à en être expulsé. Un des conseillers de la Cour des Aides, afin de se faire pardonner un commencement d'adhésion aux doctrines de Calvin, sollicite lâchement une troupe d'archers et le fameux Tauchou, pour aller saisir ou traquer le fugitif. Heureusement un autre conseiller, averti à temps de cette noire proposition, prend les devants et arrive chez La Place dans la nuit qui précède la prise du château. Malgré une forte fièvre continue, le président est obligé de se lever avant le jour et d'aller se cacher dans l'épaisse et profonde forêt de Retz, où il erre plusieurs jours, en proie à la maladie et à la faim; pendant que la bande venue de Paris pille le château du Vé, après en avoir chassé la famille du président. Un sauveur inattendu survient : le sieur de Bouchavane, informé de cette barbare persécution, accourt et conduit le proscrit nuitamment au château de Coussy, au fond d'une tour solitaire. Dans cette chambre étroite et obscure, où il passe plusieurs mois sans communiquer avec personne, La Place n'a d'autre consolation, d'autre compagnie que l'Écriture sainte; mais dans ce volume unique il puise la force d'écrire, pour l'édification des autres, le plus attachant de ses ouvrages, le livre *De l'excellence de l'homme chrétien*. C'est à la pieuse mère de Henri IV qu'il offre ce fruit de sa réclusion, dans une dédicace datée du 20 mai 1572, c'est-à-dire trois mois avant la Saint-Barthélemy : heureux d'espérer que le mariage projeté entre son fils et Madame, sœur de Charles IX, sera le fondement d'une paix durable entre les deux partis, entre les deux confessions.

Dès qu'une nouvelle trêve lui permit de quitter son asile, il revint à Paris dans sa maison dévastée et profanée. Il voulut reprendre à la Cour des Aides l'office dont Etienne de Neuilly s'était fait investir. Il fallut s'adresser de nouveau à Charles IX lui-même. Ce monarque lettré, plus faible que vicieux, aimait et protégeait La Place, qui, pour concourir à son éducation de souverain, lui avait dédié son vaste et instructif traité *de la Vocation* : Charles

paraît même avoir eu sur le président des vues particulières, en lui destinant la suprême dignité de chancelier de France (1). Après la malheureuse bataille de Jarnac, le roi s'était d'ailleurs rapproché de Coligny et vivait même si familièrement avec lui, que l'ambitieuse Catherine, sa mère, disait d'un ton sinistre : « Il voit trop l'Amiral, et me voit trop peu. » L'ami de l'Amiral, La Place, fut donc encore une fois rendu à son « gouvernement » des Aides. Il ne dut plus l'exercer qu'une année, rempli pourtant de confiance dans la politique qu'il affectionnait, celle de la conciliation, et ne soupçonnant pas à quel point la frivole et artificieuse Médicis redoutait Coligny et l'ascendant pris sur le roi par cet ennemi de l'Espagne.

Vous savez, Messieurs, que Charles IX, qui venait de jurer sincèrement qu'il vengerait l'Amiral blessé la veille par un partisan des Guises, résista longtemps et vivement aux infernales propositions de Catherine et du duc d'Anjou : il voulait rester roi de France, et non devenir l'instrument d'un parti. Un seul mot finit pourtant par entraîner ce caractère asservi et énervé : « Vous n'êtes qu'un lâche ! » Ce mot décisif lui fut jeté dans la nuit du samedi 23 août. Après l'avoir dévoré, comme un poison qui soudain altéra tous ses sentiments, le roi manda Charon, prévôt des marchands, et Marcel son prédécesseur. « Si j'avais besoin, leur dit-il, du peuple de Paris, sur quel nombre pourrais-je compter ? » « Sire, cela dépend du temps qu'on nous donnerait : dans un mois, sur 100,000 hommes. » « Et sur combien de gens dès aujourd'hui ? » « Sur 20,000. » De peur de trahir ses desseins ténébreux, Charles ne pousse pas ses questions plus loin ; mais il ordonne à Charon de faire fermer toutes les portes de Paris et de convoquer en silence et sans retard, dans ses quartiers respectifs, toute la milice bourgeoise. Charon, en sortant du Louvre, ne se doute pas encore de l'imminence de l'assaut : il devait le connaître peu d'heures après. A trois heures du matin le tocsin commence à sonner aux environs du Louvre : Guise, d'Anneau et le bâtard d'Angoulême se dirigent vers la rue de Béthisy, vers l'hôtel où dort Coligny. Ce ne fut que deux heures après que l'on entendit frapper à la porte du président. Habitant une maison isolée, à l'extrémité du Marais, La Place ne savait encore rien de ce qui se passait. Un de ses domestiques, prenant l'homme qui frappe pour un officier

(1) Voyez l'*Avis au lecteur*, en tête du traité *Du droit usage de la philos. morale*, éd. 1658.

des Gardes Ecossoises, particulièrement affectionnées à son maître, laisse entrer un nommé le capitaine Michel, un arquebusier de Charles IX. L'arquebuse sur l'épaule, le pistolet à la ceinture, la fatale serviette au bras gauche, Michel s'adresse au président en ces termes : « M. de Guise a tué l'Amiral par le commandement du roi : tous les huguenots, de quelque qualité qu'ils soient, sont destinés à la mort. Or, je suis venu céans pour vous affranchir de cette calamité. Mais je veux que vous me montriez l'or et l'argent qui sont dans le logis ! » Incapable d'en croire ce court récit, et en même temps surpris de l'outrecuidance du narrateur : « Où pensez-vous être, lui demande La Place ? Il n'y a donc plus de roi ! » A quoi le capitaine réplique en blasphémant : « Venez avec moi parler à S. M., afin de connaître sa volonté. » Le président ne saurait plus avoir de doute ; mais il espère pouvoir se cacher dans la maison de quelque voisin, et « s'écoule » rapidement par la porte de derrière. Le dialogue continue entre sa famille et l'arquebusier. M. et Madame des Marez, son gendre et sa fille, offrent à celui-ci mille écus, à condition qu'il les mène chez quelque ami catholique : il accepte l'offre et réussit à les mettre en sûreté.

Pendant La Place, refusé en trois logis divers, est forcé de rentrer dans le sien. Il trouve dans une extrême désolation Ramonde, sa fidèle et tendre femme, « une dame à laquelle Dieu, dit un contemporain, avait départi toutes sortes de grâces et qu'il avait ornée par dehors d'une même parure. » La Place l'exhorte à la patience, à la constance, à une soumission filiale envers l'Éternel ; puis, il réunit parents et serviteurs pour célébrer le culte de famille, comme il avait coutume de faire chaque dimanche : le 24 août était un dimanche. Après avoir invoqué Dieu avec ferveur, il lit et commente un chapitre de Job, il prie de nouveau, et se prépare, lui et les siens, à endurer tous les tourments jusqu'au dernier supplice, plutôt que de rien faire contre l'honneur et contre la crainte de Dieu. « Sachons nous comporter, dit-il, dans cette condition disetteuse attrempément et d'une façon égale ! Montrons que la Parole de Dieu est plantureusement distillée en nos âmes (1) ! » Il finissait cette énergique oraison, lorsqu'on vint lui dire que M. de Senescay, prévôt de l'Hôtel, était à la porte, avec bon nombre d'archers, demandant qu'on lui ouvrît de

(1) Comp. *De l'excellence de l'homme chrétien*, p. 94.

par le roi. La porte est ouverte, et Senescay décrit alors le carnage dont tout Paris est le théâtre ; mais il proteste à plusieurs reprises que le roi lui a enjoint de veiller sur la vie du surintendant de la maison de Condé, et de l'emmener pour cela au Louvre. « Je me sentirai toujours fort heureux, répond La Place, de rendre compte à S. M. de toutes mes actions avant que de partir de ce monde. Mais à cause de ces horribles massacres, il m'est impossible d'aller jusqu'au Louvre sans encourir un évident péril. Il est en vous de rassurer le roi : vous n'avez qu'à laisser céans tel nombre de vos archers qui bon vous semblera, jusqu'à ce que la furie du peuple soit apaisée. » Senescay consent, et laisse son lieutenant avec quatre archers du roi. Peu de temps après arrive aussi le prévôt des marchands, Charon : il s'entretient avec le président amicalement et en secret, et se retire en laissant quatre archers de la ville. Cette poignée de soldats emploie le jour et la nuit suivante à boucher les avenues de la maison, avec force bûches, à faire provision de cailloux et de pavés sur les fenêtres, à se préparer enfin à soutenir un petit siège. La première et principale journée passée, le président se croit à demi sauvé. Mais le lendemain, 25, vers deux heures après dîner, voici que Senescay revient avec des ordres plus impérieux : il faut, dit-il, se rendre incontinent au Louvre. C'est l'ordre exprès du roi, affirme-t-il : mais qui peut savoir aujourd'hui si l'affirmation n'était pas mensongère ? La Place, après avoir été si visiblement favorisé du roi, devait suspecter l'injonction transmise par Senescay. Sa femme se prosterne devant le prévôt de l'Hôtel, le suppliant d'accompagner du moins son mari jusqu'au palais de S. M. La Place, affligé, mais non abattu, se hâte de la relever : « Mon amie, dit-il, ce n'est pas au bras des hommes qu'il faut avoir recours, c'est à Dieu seul. » Se retournant ensuite il aperçoit son fils aîné qui porte au chapeau une croix de papier que la peur lui avait mettre. « Otez vite, mon fils, ôtez cette marque de sédition : la vraie croix que vous devez porter à présent, c'est l'affliction que Dieu nous envoie comme arrhes certaines de la vie éternelle. » Cependant Senescay le pressant toujours davantage, La Place prend tranquillement un manteau, embrasse avec effusion sa femme, lui recommande avec une affectueuse autorité d'avoir toujours devant les yeux « et l'honneur et la crainte de Dieu ; » et part, selon les témoins, « avec une sorte d'allégresse. » Douze archers l'escortent, et semblent déterminés à le défendre ; mais quand, arrivés au coin de la rue de la Verrerie et de la rue du Coq, ils sont

arrêtés par quatre hommes, avec dagues nues, ils ne font aucune résistance. Les quatre meurtriers percent le président de coups et l'étendent expirant sur le pavé : il était trois heures de l'après-midi. L'escorte ramasse son corps, le porte à l'Hôtel-de-Ville et le dépose dans une écurie, après lui avoir voilé la face. Le lendemain matin, mardi 26, la populace l'ayant reconnu, le jette dans la Seine, et court piller sa demeure heureusement abandonnée par sa famille.

Celle-ci que devint-elle? Nous ignorons comment elle fut préservée de l'assassinat, mais nous savons qu'elle le fut. Nous voyons qu'Henri IV s'empessa d'honorer la mémoire du président, en nommant son fils aîné ambassadeur en Hollande, dignité où Louis XIII le maintint longtemps. Cette terre libérale et hospitalière finit même par devenir la patrie adoptive des petits-fils de La Place: l'un d'entre eux, François, vicomte de Machaut, servit les Pays-Bas cinquante ans avec distinction, tantôt comme général de cavalerie, tantôt comme gouverneur de province.

Nous arrêterons-nous à rechercher à qui l'on doit imputer le meurtre du président? Le véritable meurtrier fut très probablement celui qui profita du meurtre; c'est-à-dire, non pas Charles IX, mais Étienne de Neuilly, qui hérita des dépouilles du président. Un ami des La Place, le célèbre Jean Elsevier le dit sans détour, quatre-vingts ans après. Au milieu de ces orgies de sang, commencées par une vengeance ou une jalousie particulière, celle de Médicis contre Coligny, toutes les haines et les envies privées étaient à l'aise pour s'assouvir impunément. Ce fut le professeur Charpentier qui dépista l'asile de Ramus, son collègue; et qui le signala aux assassins à gages dont il était accompagné. Pourquoi balancer à croire que les hommes aux dagues nues, qui attendaient La Place au coin de la rue du Coq, avaient été apostés par un confrère dont le président avait eu lieu de blâmer l'avarice et l'ambition?

Oui, Messieurs, La Place périt victime de son pur et ferme caractère, autant que de ses humbles et solides croyances.

Ce caractère, nous voudrions le dépeindre, tel que l'exprime fortement tout ce qui nous reste encore de lui, c'est-à-dire ses travaux d'histoire et de morale. Mais le temps nous manque, et il faudra se borner aux traits essentiels. Ces traits, au surplus, vous aurez déjà frappés. Vous aurez reconnu en La Place, non-seulement un « bon serviteur du public et du Roi, » comme il disait, mais un modèle de cette

sagesse persévérante à la fois et bienveillante, que son siècle appelait *prudhomnie*. Vous aurez remarqué cette tendance à la conciliation, à l'union, à la paix, si rare à une époque de passion, de faction, d'excommunication mutuelle. Vous aurez admiré cet esprit législateur et modérateur, qui voulait réunir tant de volontés intractables sur le terrain commun de la justice naturelle, de l'équité civile, de ce qu'il nommait la « discipline humaine et sociale, instituée de Dieu même. » Vous aurez salué avec joie cet ardent amour de la tolérance, de la liberté de conscience, de l'indépendance morale fondée sur la responsabilité individuelle, du droit contre lequel il n'y a nul droit : et c'est là peut-être ce qui distingue davantage La Place, parmi ses coreligionnaires mêmes dont la plupart qualifiaient ce droit si précieux, avec Bèze, de dogme du diable, *diabolicum dogma*.

Il vous suffirait de jeter un coup d'œil sur ses ouvrages pour découvrir avec quel soin il s'attache à gagner ses contemporains à cette « sainte religion de la justice, » à ce culte de l'égalité spirituelle. La loi civile, selon ce magistrat, ne connaît point d'hérésie religieuse, mais doit protéger toute croyance qui respecte l'ordre essentiel des sociétés, la *discipline morale*. Dieu seul est juge des consciences et seul il a pouvoir de décider quelle est la manière la plus digne de l'adorer : c'est donc devant le tribunal de l'Éternité que se videra la question des différences de culte. Les formes sous lesquelles La Place recommence sans relâche cette prédication, étrange alors et stérile, sont aussi solides qu'ingénieuses et variées. S'il nomme rarement le fanatisme par son nom propre, bien qu'il le compare à l'aveugle cyclope Polyphème, il attaque partout l'impétuosité dominatrice, l'impatience despotique qui en est la dure racine. Cette impatience mêlée d'ignorance et d'imprévoyance, il l'appelle l'*extrémité* d'opinion, une faiblesse qui perd tout ; tandis que la mesure de l'entre-deux, le justemilieu, la *médiocrité*, avançant modestement, conserve tout en l'améliorant. *Tout ou rien*, criait-on alors dans tous les camps. *Ni trop, ni trop peu*, répondait presque seul le sage et pacifique La Place. L'excès lui était odieux en tout, hormis la charité. Une « mutuelle charité, » voilà ce qu'il ne se lassait pas de demander aux partis et aux individus, aux peuples et aux souverains. « Il n'y a rien, dit-il, en quoi les hommes soient réputés imiter Dieu de plus près qu'en s'employant charitablement pour le profit d'autrui : considéré que ce n'est pas pour vivre solitairement, comme des sauvages et à la façon des bêtes brutes,

que nous sommes mis ici, mais pour y vivre en compagnie, et y apporter ce que Dieu a départi à un chacun (1). » Cette bienveillance féconde et édifiante, ce support fraternel n'exclut point la franche profession de la simple vérité; et La Place méprise l'art que le « gentil maître » Clément Marot avait appris à Venise, l'art

*De parler peu et de poltroniser,  
Et d'un seul mot de Dieu ne deviser.*

Non, s'il met la vérité au-dessus de tout, il place auprès d'elle l'humilité, sœur de la charité : l'humilité qui sait vaincre ses passions, comme la charité sait pardonner à ses ennemis; et voilà pourquoi il ne veut souffrir l'intolérance ni chez lui ni chez les autres. Il n'y a pas jusqu'à son expression favorite d'*homme chrétien* qui ne rende ce constant effort vers la liberté de conscience. Tandis que l'incrédulité exigeait que l'on choisît entre l'*homme* et le *chrétien*, comme si *chrétien* était synonyme d'*imbécile* ou d'*insensé*; tandis qu'un zèle tyrannique disait : Quiconque ne croit pas comme moi, n'est pas chrétien, mais est athée et criminel, ou moins qu'un homme : La Place alliait modestement ces deux termes, si profonds dans leur naïveté, l'*homme chrétien*, c'est-à-dire l'homme qui garde ce que notre nature déchue a conservé de divin, et qui aspire à le compléter, à le perfectionner, sous l'impulsion régénératrice de l'*homme-Dieu* !

Il nous est donc permis de regarder La Place comme l'apôtre de la tolérance et du droit religieux parmi les protestants français du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est le l'Hôpital des calvinistes au siècle de Calvin. Aussi bien le célèbre chancelier était-il son meilleur ami, celui auquel il soumettait ses écrits avant de les publier. L'édit de Romorantin, dont l'édit de Nantes ne fut qu'une version amendée par un rédacteur couronné, eût pu être signé de La Place aussi bien que de l'Hôpital. L'exilé de Vignay que la nouvelle des massacres eutleva peu de mois après, et la victime tombée « comme un agneau, » dans la sombre rue de la Verrierie, étaient rapprochés d'ailleurs, non-seulement par cette douce communauté d'études et de sentiments, mais par deux femmes comblées des dons du cœur et de l'esprit, et toutes deux inébranlablement attachées à la foi persécutée, madame et mademoiselle de l'Hôpital, que vous ne séparerez point dans vos souvenirs de l'épouse et de la fille de l'infortuné La Place.

(1) *De l'excellence de l'homme chrétien*, p. 89.



Qu'en finissant, et après avoir arrêté vos regards sur ces figures vénérables, *belles âmes*, disait Montaigne, *frappées à l'antique marque*, il nous soit aussi permis de les porter dans l'avenir, et de les reposer sur le dernier président illustre de cette noble Cour des Aides. Contemplez un instant le sage et patriote Malesherbes, priant Louis XVI d'accorder enfin ce que La Place avait si instamment souhaité, l'existence légale et civile des protestants, et dictant à un roi honnête homme, destiné à racheter par son sang les opprobres commis par un Charles IX, comme par un Louis XV, ces paroles mémorables : « Toutes les voies de violence sont aussi contraires aux principes de la raison et de l'humanité, qu'au véritable esprit du christianisme. (1) » Dans ce langage qui devint celui de l'Assemblée constituante de 1789, consacrant définitivement le principe de la liberté de conscience, vous voyez s'accomplir un autre vœu de La Place, l'union de la bonne philosophie, de la saine science, avec la doctrine chrétienne, cette union salutaire dont la peinture savante et la riante pratique devaient, selon La Place, reposer et rafraîchir la vieillesse de ceux qui, comme lui, avaient rapporté leurs études et leurs actions au seul but de la vertu (2). Cruellement emporté à cinquante-deux ans, La Place ne put pas goûter ce contentement suprême. Malesherbes, dont la vie fut également tranchée par l'insatiable férocité des discordes civiles au milieu d'autres massacres non moins abominables, eut du moins la satisfaction d'achever l'œuvre que La Place avait essayé d'entreprendre. La vertu du philosophe fut appelée par la Providence à réaliser les intentions du chrétien. Ainsi le souverain Maître des destinées humaines emploie tantôt tel ouvrier, tantôt tel autre. Ainsi la cause de la justice, étant la cause même de Dieu, peut être obscurcie à travers les tourmentes politiques et ecclésiastiques, mais jamais perdue ni même abandonnée. Ainsi, quelles que soient les épreuves d'une génération, personne n'a le droit de désespérer, mais chacun est tenu de servir patiemment cet immuable intérêt de la dignité spirituelle, de la grandeur morale qui, sous des noms divers, fut le plus cher intérêt des L'Hôpital, des La Place, des Malesherbes.

CHRISTIAN BARTHOLMÈS.

(1) Edit du 28 novembre 1787.

(2) *De la Vocation*, p. 79.



## DE LA RELIGION DE LEIBNIZ.

Leibniz était protestant ; ses plus beaux ouvrages sont écrits en français : personne ne devra donc s'étonner si nous relevons aujourd'hui, en passant, certaines assertions relatives aux sentiments religieux de ce grand personnage.

« Qu'importe à ma foi ce qu'a cru Leibniz ? s'écrie vivement l'auteur d'un remarquable écrit sur ce sujet (1). On me démontrerait que le genre humain tout entier est en désaccord avec moi, mes convictions n'en seraient pas ébranlées un instant. » J'admire et je partage cette confiance dans la vérité une fois connue ; mais si la question proposée n'intéresse pas directement notre croyance, elle l'atteint au moins dans son histoire, et il me semble qu'il importe à notre amour de la vérité et à notre piété filiale tout ensemble de ne pas laisser calomnier un de nos ancêtres. Nous ne cherchons pas la vanité du monde ; mais si Dieu a permis que les afflictions de nos Eglises fussent compensées par la gloire de leurs défenseurs, qui trouvera mauvais que nous résistions à qui veut nous ravir cette consolation ?

Leibniz n'est pas seulement le plus grand philosophe du XVII<sup>e</sup> siècle ; c'est le plus beau génie scientifique des temps modernes, et le seul rival d'Aristote pour l'étendue en même temps et pour la profondeur du savoir. Pour peu que l'on réfléchisse au mérite extraordinaire d'un tel homme, on conçoit sans peine que plusieurs écrivains d'une Eglise rivale, qui l'enviaient au protestantisme, se soient efforcés d'en faire un catholique. Ce qu'on ne s'explique pas aussi aisément au premier abord, c'est le moyen par lequel ils ont pu opérer cette métamorphose. Quand il s'agit d'un homme vivant, toutes les méthodes de conversion pacifique ou violente ont été décrites et nous sont à peu près connues. Mais il doit y avoir ici quelque procédé nouveau, puisqu'il s'agit de convertir un mort, et sans doute il est d'un certain intérêt pour nous d'étudier de près cette tentative de conversion posthume : car si un homme qui a vécu protestant et qui a passé pour tel après sa mort, pendant plus d'un siècle, se trouve tout à coup être un catholique, qui

(1) M. Colani, *Réformation au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1847, num. 41.

ne voit que le protestantisme risque fort de passer un jour à l'état de chimère, et qu'il devient pour le moins très malaisé d'en écrire l'histoire ?

Hâtons-nous de le déclarer : en ce qui concerne Leibniz, cette tentative inouïe a complètement échoué auprès de quiconque a examiné les pièces du procès. Mais, hélas, on le sait, il est des gens qui ne reculent devant aucune assertion, sachant bien qu'il en reste toujours quelque chose. Comment des auteurs capables d'affirmer sans rire que protestantisme et socialisme sont tout un (1), craindraient-ils de répéter, avec le même sérieux et la même bonne foi, que Leibniz, au fond, était catholique ? La vérité en souffre bien un peu ; mais que leur importe, pourvu que leur cause triomphe ? Nous pourrions mépriser ce propos débité en l'air, si nous ne savions que des personnes considérables, entre autres M. de La Mennais, ont partagé quelque temps cette manière de voir. Ceux qui ont jadis soutenu cette opinion seraient peut-être les premiers à la rejeter aujourd'hui ; mais puisqu'on s'appuie sur leur autorité, il est bon d'examiner sur quel fondement ils ont cru pouvoir compter Leibniz parmi les partisans de l'Église romaine. Je dirai d'un mot l'origine de cette erreur : elle résulte tout simplement d'une équivoque ; elle vient de ce que Leibniz était d'humeur conciliante, qu'il aimait la paix, qu'il désirait passionnément l'unité de l'Église chrétienne, et que, pour l'obtenir, il fut longtemps disposé à faire d'assez grandes concessions.

C'est, à mon avis, un noble spectacle de voir un grand génie, sans égal dans son siècle, qui s'applique tout entier à effacer les causes de discorde entre les hommes, afin de les réunir dans une foi commune, et qui, pour arriver à ce résultat, est prêt, non pas à sacrifier sa conviction, mais à accueillir l'interprétation la plus favorable des croyances d'autrui. Dût cette entreprise ne pas réussir, elle est belle et louable, car elle est conforme à l'esprit de Celui qui nous a fait entrevoir « un seul troupeau sous un seul pasteur. » Mais la conciliation a aussi ses dangers ; la tolérance, comme toute autre vertu, a souvent l'apparence de quelque défaut. Vous efforcez-vous de pratiquer le support chrétien à l'égard de vos frères qui vivent dans l'erreur, prenez garde : vous allez passer pour sceptique ou pour indifférent, ou même les

(1) Voir le lourd pamphlet intitulé : *Du Protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le Socialisme*, par A. Nicolas, auteur des « Études philosophiques sur le Christianisme, » Paris, 1852, in-8° de 614 p.

concessions que vous aurez faites à l'amour de la paix seront, entre les mains de vos adversaires, un moyen de vous enrégimenter bon gré mal gré.

C'est ce qui est arrivé à Leibniz, en philosophie tout comme en religion. S'il fut jamais un philosophe dégagé des sens et de la matière et partisan du plus pur spiritualisme, ce fut lui assurément. Eh bien, le croirait-on, la modération des critiques qu'il adressait au système contraire fut exploitée de son vivant et tournée de telle façon que, sa bonne foi elle-même étant révoquée en doute, on en vint jusqu'à considérer l'immortel auteur de la *Théodicée* comme un pyrrhonien. Cette injure était aussi par trop singulière, et il en a été fait justice; mais de nos jours encore, il ne faudrait pas trop s'étonner si quelque matérialiste s'avisait de ranger Leibniz parmi ceux qui n'admettent dans l'esprit humain que les idées grossières des sens, mises en œuvre par l'esprit lui-même, qui serait d'ailleurs destitué de toute autre lumière.

Il en a été de même pour la religion, ou, si l'on veut, pour la théologie, où l'on peut dire que Leibniz eut le sort de Mélanchthon, ce chrétien si pieux à la fois et si ennemi des querelles théologiques, et que son esprit de tolérance et d'accommodement a fait accuser de tiédeur pour la Réforme, sinon pour le christianisme. Leibniz était animé de ce même amour de la paix; il travailla longtemps à la réunion des principales Eglises chrétiennes, et il en est résulté que plus d'un s'y est mépris, et ne tenant compte que de ce qu'il accordait, a cru y trouver une adhésion formelle à l'Eglise dite catholique.

Telle est la véritable origine, tel est le premier prétexte de l'erreur que je viens ici combattre.

Deux fois dans sa vie, de 1690 à 1695, et de 1699 à 1701, Leibniz accepta l'honorable tâche de négocier avec des théologiens catholiques, et notamment avec Bossuet, la réunion de l'Eglise évangélique et de l'Eglise romaine. Les protestants de la Confession d'Augsbourg étaient alors beaucoup moins éloignés du catholicisme qu'on ne le croit d'ordinaire; car ils n'avaient pas encore perdu l'espoir d'une réconciliation. Le grand obstacle était le concile de Trente, par lequel ils se trouvaient excommuniés: tout leur effort devait donc tendre à obtenir la suspension de ce concile, où les Italiens avaient été presque seuls, et qui, par conséquent, ne devait pas engager l'Eglise catholique tout entière. Ce fut là-dessus que porta et que devait porter né-

cessairement la discussion, et l'on en a conclu avec trop de légèreté que Leibniz avait été au-dessous de lui-même et de Bossuet dans cette circonstance, parce qu'il n'aborda guère les grandes questions de doctrine. Il y aurait beaucoup à dire sur cette prétendue supériorité du théologien catholique dans une controverse où l'érudition jouait un si grand rôle, et où l'éloquence ne pouvait tenir lieu de savoir. On a tiré de ce débat une autre conséquence encore plus vicieuse : c'est que la différence était au fond peu de chose, et que, sauf l'œcuménicité du concile de Trente, qu'il rejetait diplomatiquement, Leibniz n'avait aucune répugnance à se faire catholique. Bien loin que, durant ces longues discussions, il ait jamais trahi la cause du protestantisme, il la défendait, au contraire, avec une vivacité dont son adversaire se plaignit plus d'une fois. Bossuet, il faut qu'on en convienne, serait ici le meilleur juge. Or, je ne sache pas que le grand évêque se soit jamais imaginé d'avoir converti Leibniz, ou qu'il en ait même un seul instant conçu l'espérance.

Mais voici l'argument que les catholiques tiennent pour décisif : c'est un livre inachevé, qui était resté inédit jusqu'en 1819, et que depuis cette époque on a plusieurs fois imprimé sous le titre assez inexact de *Systema theologicum*, *Système religieux de Leibniz* (1). Cet ouvrage, nous dit-on, est entièrement catholique ; l'auteur, après un retour profond sur lui-même, et se souvenant sans doute de Bossuet, nous donne ici « une confession de foi sincère et intime » ; il y dit tout bas, mais sans déguisement ni réserve, « ce dont ses contemporains n'ont jamais pu le faire convenir tout haut. » La date, il est vrai, est un peu embarrassante ; car l'abbé Lacroix lui-même, un des éditeurs du livre, croit devoir, après examen, en rapporter la composition à l'année 1690, avant la controverse avec Bossuet. Mais qu'à cela ne tienne ; un traducteur français, par un procédé inusité jusqu'ici en pareille matière, déclare qu'il aime mieux une autre date, et il expose avec une préférence marquée l'hypothèse suivante : « Leibniz, dit-il, « n'a ni corrigé, ni même fini son ouvrage..... Peut-être était-ce son « dernier travail..... peut-être la mort le surprit-elle ainsi sur le seuil « de l'Eglise et le cœur plein de cette foi sincère qui supplée (la foi « nous l'enseigne) à toutes les formalités extérieures (2). » Grâce à

(1) La troisième édition est accompagnée d'une traduction et d'une *Préface* de M. Albert de Broglie, Paris, 1846, in-12.

(2) *Ibid.*, *Préface*, p. xxvii.

cette interprétation fantastique, le *Systemu theologicum* devient la preuve manifeste que si Leibniz n'a pas vécu plus de 25 ans dans une inconcevable hypocrisie, du moins il est mort dans la foi de l'Église catholique romaine, et c'est ce que répète, avec un aplomb merveilleux, un ancien magistrat, à qui ses entreprises en théologie et ses attaques passionnées contre le protestantisme ont récemment procuré une célébrité facile (1).

Sans trop prendre au sérieux une pareille argumentation, nous devons, pour nous-mêmes, établir clairement les faits et en chercher le sens véritable. Or, il n'est pas besoin pour cela d'entreprendre un travail nouveau; ce travail a été fait, très bien fait, il y a plusieurs années déjà, par M. Colani, dans la *Réformation au XIX<sup>e</sup> siècle* (2). Nous allons en résumer les principaux traits, en y ajoutant quelques détails nécessaires pour motiver la conclusion que nous en prétendons tirer.

A quelle époque et à quelle occasion fut composé l'écrit qu'on intitule *Systemu theologicum*? Est-ce un ouvrage aussi catholique qu'on veut bien le dire, et contient-il le dernier mot de notre philosophe?

Nous avons déjà fait une remarque qu'il ne faut pas un instant perdre de vue en cette question: c'est que Leibniz, en tout temps, mais surtout dans sa jeunesse, eut un grand amour de l'unité, que la diversité religieuse lui pesait, et que, suivant l'esprit du protestantisme allemand, il ne voyait dans la Réforme qu'un schisme, légitime sans doute et même nécessaire, mais auquel il fallait se hâter de mettre fin. Telles étaient ses dispositions, lorsque, vers 1682, il commença d'entretenir un commerce de lettres avec le landgrave Ernest de Hesse-Rhinfels, qui avait abjuré le protestantisme, et qui, avec l'ardeur d'un converti, s'efforçait d'amener à l'Église romaine le plus grand homme du siècle. C'est dans cette correspondance (3) que M. Colani a puisé les renseignements les plus curieux et les plus décisifs sur le prétendu *Système religieux* de Leibniz. Ce dernier ayant dit que, dans les controverses religieuses, il y avait deux principes qui devaient être reçus comme axiomes, « premièrement, que les protestants sont obligés de chercher de tout leur pouvoir la réunion avec l'Église catholique romaine, et en deuxième lieu, que les catholiques

(1) *Du Protestantisme*, par M. Nicolas, p. 86, 159, 398.

(2) Année 1847, numéros, 41, 43, 44, 46, 47, 48.

(3) Publiée par M. Ch. de Rommel. Francfort, 1847. 2 vol. in-8°.

doivent leur en faciliter le chemin en remédiant à quelques abus, » le prince Ernest le presse de se déclarer catholique, sans attendre ces réformes, qui pourraient bien tarder un peu.

Leibniz, dans sa réponse (en janvier 1684), semble reconnaître l'Église romaine comme la véritable, et il fait cet aveu important que, s'il y était né, il n'en sortirait point; mais il avoue aussi en même temps qu'étant hors de cette Église, il hésite d'y entrer, d'abord à cause des abus, ensuite à cause de certaines opinions personnelles qui, plus tard, étant censurées par des moines et des théologiens, attireraient peut-être à leur auteur des persécutions ou des tracasseries. Comment savoir si ces opinions, auxquelles il n'entend pas renoncer, seront tolérées dans l'Église de Rome? « J'ai cherché, dit-il, un moyen « de le savoir d'avance. J'y ai songé bien souvent et depuis plusieurs « années. » Puis revenant, en mars 1684, sur la même idée: « Le plus « sûr est de déclarer auparavant bien expressément ce qu'on trouve « à redire. Mais afin qu'une pareille déclaration soit plus aisément « reçue, on pourrait se servir d'une adresse innocente, en composant « quelque écrit, qui ne paraisse point venir d'un non-catholique. Et « voilà mon expédient. » Cet expédient, cette *adresse innocente* n'est autre chose que le *Systema theologicum*, dont la première composition remonte par conséquent au printemps de 1684. Leibniz paraît s'en être occupé dix-huit mois environ, et l'on peut suivre dans ses lettres au prince Ernest les traces et presque les vicissitudes de ce travail entrepris d'abord avec une ardeur, qui tomba ensuite peu à peu, pour s'éteindre tout à fait, lorsque notre philosophe apprenant, au mois de février 1686, qu'il n'avait pas l'approbation d'Arnauld, crut devoir abandonner ce dessein. M. Colani a ainsi fixé de la manière la plus simple, la date de ce brouillon, qu'on a fastueusement appelé *Système religieux* et qui, dans l'intention de l'auteur, doit être intitulé: *Projet d'exposition de la foi chrétienne* sur les points de controverse. C'est de 1684 à 1686 que Leibniz, âgé de 38 à 40 ans, mit sur le papier ce projet, destiné à pressentir l'opinion des autorités ecclésiastiques de Rome sur ses propres sentiments, philosophiques et religieux. Bien entendu, il avait écrit avec le désir d'être aussi orthodoxe que possible, et l'on peut croire que, pour y trouver l'hérésie, il y faut mettre quelque attention, tant Leibniz apporte de ménagements, soit dans l'explication de la présence réelle dans l'eucharistie, soit dans ses restrictions au sujet des images et du culte des saints, soit enfin dans

l'exposition des doctrines philosophiques qui, dans sa pensée, se lient intimement à ses doctrines religieuses. Mais de ces précautions mêmes résultent deux choses : la première, c'est que les moindres dissentiments avec le système catholique doivent être recueillis avec soin comme trahissant la conviction la plus intime, et non pas négligés et mis de côté comme des marques de légèreté et d'irréflexion ; et en second lieu que, si l'auteur est jugé hérétique sur le contenu de ce livre, il l'est bien plus encore qu'il ne le paraît, puisqu'il est allé aussi loin que sa conscience le lui a permis dans la voie des concessions. Maintenant, voici jusqu'à quel point Leibniz est catholique dans cet ouvrage, composé à l'époque de sa vie où il a éprouvé la plus forte tentation d'entrer dans l'Eglise romaine.

D'abord, s'il paraît admettre, ou du moins sous-entendre, dans le corps de l'ouvrage, l'autorité de l'Eglise, il ne lui subordonne ni n'en dérive aucune de ses opinions et ne la compte même pas parmi les sources de preuves et les moyens de conviction pour le chrétien. Ensuite, quand il traite du culte des images et de l'adoration des saints, il insiste avec tant de force sur le vrai culte en esprit et en vérité, et sur la nécessité de placer notre confiance en un seul Dieu et en un seul Sauveur, que la modération même de son langage sur les abus de l'Eglise romaine aggrave la condamnation évidente et formelle qui les atteint. Il regarde aussi comme des abus la communion sous une seule espèce, les messes privées, le célibat forcé des prêtres, etc. ; et le livre n'est pas achevé ! Enfin il fait à la raison et à l'examen une telle part que, pour le recevoir dans le giron de l'Eglise romaine, il faut un parti pris de fermer les yeux sur tout ce qui l'en sépare. Ainsi en jugea le grand Arnauld, qui, étant consulté par le landgrave sur quelques thèses extraites par Leibniz lui-même de son ouvrage, les condamna sans hésiter. Ainsi en a jugé de nos jours le théologien chargé par la cour de Rome, d'examiner ce même livre, et qui a dû y signaler ce qu'il appelle nettement « les erreurs inévitables d'un homme *hétérodoxe* (viro heterodoxo). »

Je vais plus loin, et je prétends que, lors même que cette ébauche ne contiendrait aucune proposition hérétique ou hétérodoxe, elle ne serait pas encore l'œuvre d'un véritable catholique. En effet, Leibniz manquait pour cela, même à cette époque, d'une qualité essentielle, qui lui fit toujours défaut, et que Bossuet regretta plus tard de ne point trouver en lui : je veux dire une soumission entière et sans réserve à



l'autorité ecclésiastique. Pourquoi en effet met-il par écrit sa pensée en matière de religion? C'est pour savoir ce qu'en fera l'Église. Si elle l'approuve, à la bonne heure : il aura la certitude que, de l'aveu même des catholiques, il n'a pas cessé de faire partie de l'Église chrétienne. Mais s'il est condamné, croit-on qu'il soit disposé à laisser là ses convictions? Pas le moins du monde ; il regrettait d'être dans le schisme, mais maintenant il y restera sans chagrin : car il pourra se dire qu'il a fait son devoir et qu'on ne saurait l'accuser d'obstination ; il se tiendra assuré de la communion intérieure de l'Église, c'est à dire de la participation à l'Église invisible, puisqu'il n'a pas tenu à lui de jouir aussi de la communion extérieure. Ainsi, comme le dit très bien M. Colani, « le *Systema* n'est pas une déclaration d'humble soumission, c'est un ultimatum (1). » Cet ultimatum ayant été rejeté par Arnauld, Leibniz comprend et accepte sa position. « S'il entrait dans l'Église romaine, tôt ou tard on l'en chasserait. Il restera donc protestant (2). »

On vient de voir Leibniz, dans sa préoccupation de la grande unité chrétienne, prêt à faire les plus grands sacrifices et atténuant le plus possible toutes les causes de dissentiment. On a vu que même alors il n'était pas catholique, bien qu'il se fût laissé entraîner sur une pente dangereuse. Désormais, à partir de 1686, ses projets personnels une fois renversés, il est impossible de trouver dans sa vie et dans ses écrits la moindre trace du désir de rentrer immédiatement dans l'Église romaine. L'idée que les protestants sont excommuniés injustement devient pour lui un véritable axiome. Il rêve toujours la réunion des deux Églises, mais il ne l'entrevoit plus que dans un avenir fort lointain et dans le cas peu probable où l'Église romaine consentirait à suspendre le concile de Trente, lequel n'est pas un concile œcuménique et n'est pas même reçu dans tous les pays catholiques. Tels sont les principes auxquels il reste dès lors inviolablement attaché, et qui dominent toutes ses discussions avec Bossuet. Bien plus, à mesure qu'il avance, il réclame toujours plus de garanties en faveur des protestants ; mais c'est surtout à l'autorité de l'Église catholique qu'il s'attaque chaque jour plus résolument : suivant lui, cette Église doit renoncer à sa prétendue infailibilité ; il soutient même qu'elle n'est pas plus

(1) *Réform. au XIX<sup>e</sup> siècle*, ann. 1847, num. 43.

(2) *Ibid.*, num. 46.

*catholique* que celle d'Augsbourg, puisqu'elle forme comme elle une Eglise particulière (1).

Voici un trait qui prouve combien il fit de chemin dans cette voie. En 1697, dans l'intervalle de ses deux grandes controverses, et peu de temps après la mort d'Arnauld et du landgrave Ernest, Leibniz faisait copier les lettres qu'il avait échangées avec eux. Reneontrant, dans la censure d'Arnauld, le passage où ce docteur regrette que de pareilles opinions empêchent leur auteur de rentrer dans l'Eglise romaine, « qu'il regarde cependant comme la seule véritable, » l'auteur du *Systema* ajouta en note : « Je n'ai jamais approuvé ce sentiment (2). » Cette note, à elle seule, détruit tout ce qui, dans le passé, pourrait jeter une ombre sur son protestantisme.

En comparant les deux correspondances avec Bossuet, on aperçoit le même progrès dans l'opposition au catholicisme. Dans le fond, Leibniz n'a pas varié, mais sa désapprobation du concile de Trente est accompagnée, en dernier lieu, d'une sorte d'irritation qui exclut toute idée de rapprochement. « Je ne puis croire, dit-il, qu'un concile *de* « *si mauvais aloi* soit jamais reçu pour œcuménique par l'Eglise universelle. Il n'y a que la violence ou bien une indifférence peu éloignée d'une irréligion déclarée qui puisse le faire triompher. J'espère que Dieu préservera son Eglise d'un si grand mal (3). »

Dans une lettre au P. Nicaise, du mois de mai 1698, il ne ménage pas davantage ses expressions, et s'élève contre ceux qui veulent « qu'un concile *de contrebande* passe pour un bon (4). » On trouve, dans une autre lettre de 1699 au même, le jugement de Leibniz sur la morale pratique, assez peu innocente, suivant lui, des pères jésuites (5).

En 1705, parlant de la fausse opinion qu'on s'était formée de ses sentiments à l'égard des catholiques : « Quand on a voulu pousser plus « avant, dit-il, et me faire accroire que je devais me ranger chez eux, « je leur ai bien montré que j'en étais fort éloigné (6). »

Voici dans quels termes un peu rudes il répond, en 1712, à Malebranche, qui le pressait de se convertir, à l'imitation du prince Ernest

(1) *Ibid.*, num. 46, 47, *passim*.

(2) *Ibid.*, num. 48, p. 377.

(3) *Ibid.*, art. 48, *passim*.

(4) V. Cousin, *Fragm. philos.*, 4<sup>e</sup> édit. 1847, t. III, p. 185.

(5) *Id. Ibid.*, p. 203.

(6) *Réform. au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1847, num. 48.

de Hesse-Rhinfels : « L'exemple de l'illustre prince dont vous parlez à  
 « la fin de votre lettre, n'est point imitable à ceux qui considèrent  
 « qu'il faudroit déclarer par serment qu'on croit que ce qu'on sait être  
 « des nouveautés mal fondées sont des vérités indispensables. Le reste  
 « des nations ne doit pas avoir assez de complaisance pour se laisser  
 « mener par les Italiens, qui s'en moquent; et il y a de l'apparence  
 « qu'ils se repentiront un jour d'avoir forgé leur dernier prétendu  
 « concile œcuménique, qui les rend irrécyclables (1). »

Enfin, comme il est utile de savoir, pour la question qui nous occupe, si Leibniz persévéra jusqu'à la fin dans ces sentiments, j'ajouterai à toutes les citations précédentes, deux morceaux très courts, tirés de son dernier ouvrage, les *Annales imperii Brunsvicenses*. C'est là qu'en 1715 il écrivait les lignes suivantes sur le rôle de l'Eglise romaine au moyen âge : « Je ne puis certes approuver que sous l'influence ou avec la complicité de Rome, la pureté du culte divin ait été souillée, le christianisme rendu abominable ou ridicule, une théologie inepte et inconnue aux apôtres du Christ introduite dans le monde, grâce à la barbarie des temps. Et cependant j'ai toujours désiré que l'autorité du premier siège et de la hiérarchie ecclésiastique soit rétablie à la condition qu'indiquait Mélanchthon, savoir, pourvu que les papes fassent une place à l'Evangile. » Enfin, en avril ou mai 1716, en récapitulant l'histoire des Othons, il dirige contre la papauté la vigoureuse attaque que voici : « A cette époque, dit-il, le pape se faisait encore passer pour le vicaire de Pierre et non pour celui de Dieu; ce rêve de l'infaillibilité était inconnu; l'autorité de l'Eglise n'avait pas pour sanction les échafauds et les bûchers; le sacrement de l'eucharistie n'était ni exposé pour être adoré en public, ni mutilé par la suppression du calice, etc. Mais tout changea dès que les pontifes romains s'emparèrent de la domination des églises, et leurs émissaires, les moines mendiants, du gouvernement des écoles. Alors, de ridicules arguties remplacèrent la pure doctrine, et une cruauté stupide sévit par le fer et le feu contre les dissidents. Grâce aux intrigues du clergé, l'Allemagne, échappant à son empereur, fut déchirée par de perpétuelles dissensions; la raison du plus fort remplaça le droit, la paix publique fut suspendue, etc. » Ces lignes sont à peu près les dernières qu'écrivit Leibniz. Peu de mois après, il quittait cette terre à

(1) V. Cousin, *Fragm. de philos. cartésienne*, Paris, 1845, in-12, p. 425. Cf. *ibid.*, p. 420, 423.

l'âge de soixante-dix ans, le 14 novembre 1716. « Voilà, dit M. Colani, les adieux que Leibniz envoyait à Rome, au moment même où M. Albert de Broglie s'imaginait qu'il composait le *Systema* et préparait, plein de zèle, sa paix avec l'Eglise romaine (1)! »

Si, pour être protestant, il suffit qu'on se sépare de Rome, on ne saurait refuser cette qualité à Leibniz; car il est bien démontré, je crois, qu'il n'était pas catholique. Mais ce n'est là qu'un caractère extérieur de notre religion : pour être protestant, il faut avant tout être chrétien. Le protestantisme n'est pas une pure négation, comme on se plaît à le dire; c'est le christianisme régénéré par l'Ecriture et rendu par le libre examen à sa pureté primitive. C'est en se plaçant à ce point de vue que certains auteurs protestants ont renoncé à voir dans Leibniz un coréligionnaire, parce qu'ils ont douté qu'il fût chrétien (2). Mais ces auteurs me semblent avoir reçu trop facilement le témoignage de quelque déiste, qui, pour mettre Leibniz de son côté (car, on le voit, c'est à qui l'aura), l'accuse « de n'avoir été qu'un rigide observateur du droit naturel (3). »

Pour se convaincre du christianisme de Leibniz, on n'a qu'à réfléchir à la nature même des reproches qu'il adressait à l'Eglise romaine, reproches fondés exclusivement sur des motifs religieux et sur la pure doctrine du Christ et des apôtres. On doit aussi se rappeler sa vie, d'une pureté sans tache et digne d'un chrétien. Il est vrai qu'étant très opposé à l'abus des formalités extérieures, il négligea souvent certains actes du culte évangélique. Mais le prince catholique Ernest de Hesse, qui rapporte ce détail, dit aussi en parlant de Leibniz : « C'est un grand esprit, doux à traiter, modéré, fort vertueux *et même dévot* (4). » D'ailleurs, à défaut d'observances, Leibniz a témoigné sa foi par d'autres œuvres : il a su lui sacrifier ses goûts et ses intérêts. S'il n'avait pas eu pour sa religion un attachement sérieux, eût-il opposé un refus à Colbert, quand celui-ci lui proposait une place à l'Académie des sciences? Sans une conviction profonde, comment aurait-il résisté à tant de séductions et d'avances, soit à Paris, soit à Rome? Comment surtout aurait-il repoussé l'offre qui lui fut faite de la garde

(1) *Réform. au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1847, num. 48.

(2) Voir, par exemple, dans le *Semur* du 30 septembre 1846, un article signé K. V. O., sur la traduction du *Systema theologicum* publiée par M. A. de Broglie.

(3) Fontenelle, *Eloge de Leibniz*.

(4) *Réformat. au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1847, num. 46.

de la bibliothèque du Vatican, poste qui conduisait le plus souvent au cardinalat (1)?

On objecte que Leibniz donnait trop à la raison. Ignore-t-on ce qu'il donnait à la foi? Ne met-il pas au premier rang l'autorité de l'Écriture dans le début de son *Projet d'exposition de la foi chrétienne*? « Après avoir invoqué le secours divin, dit-il, par de longues et ferventes prières, mettant de côté tout esprit de parti, méditant sur les controverses religieuses avec la liberté d'un homme qui arriverait d'un monde nouveau, je me suis enfin arrêté aux points suivants, que j'ai cru devoir embrasser, parce que l'Écriture sainte, l'autorité de la pieuse antiquité, la saine raison elle-même et le témoignage de l'histoire, semblent se réunir pour en inspirer la conviction à tout esprit exempt de préjugés.

Il n'est aucun mystère du christianisme que Leibniz n'ait expressément admis et professé en termes explicites; et en présence de ce fait incontestable, je m'étonne que, sans motifs sérieux, on suspecte sa sincérité.

Il connaissait mieux que personne les limites de la science humaine; il n'admettait pas que la raison et la foi fussent deux ennemies, mais il savait subordonner la première à la seconde, et ses écrits renferment une foule de passages qu'un déiste ne signerait pas. En voici un entre autres: « Saint Paul parle juste lorsqu'il dit que la sagesse de Dieu est folie devant les hommes, parce que les hommes ne jugent des choses que suivant leur expérience, qui est extrêmement bornée, et tout ce qui n'y est point conforme leur paraît une absurdité..... Mais l'ordre de la nature même n'étant d'aucune nécessité métaphysique, n'est fondé que dans le bon plaisir de Dieu, de sorte qu'il s'en peut éloigner par des raisons supérieures de la grâce, quoiqu'il n'y faille point aller que sur de bonnes preuves, qui ne peuvent venir que du témoignage de Dieu lui-même, où l'on doit déférer absolument lorsqu'il est dûment vérifié (2). »

On sait que Voltaire n'aimait pas Leibniz; j'imagine que c'est le chrétien qu'il détestait en lui. Il ne devait pas éprouver une grande sympathie pour un philosophe qui confessait si énergiquement l'insuf-

(1) Voir une lettre de Leibniz à l'abbé Thorel, en 1715, qui se trouve reproduite et commentée avec conscience dans un article du *Correspondant*, année 1852, p. 759.

(2) *Nouveaux Essais sur l'entendement*, liv. IV, ch. xvii, fin.

lissance de nos mérites devant Dieu . Ecoutons en effet l'auteur de la *Théodicée* : « Je demeure d'accord, dit-il à Malebranche, que la grâce  
 « n'est point donnée aux mérites , quoique tant les bonnes que les  
 « mauvaises actions entrent dans le compte , comme tout le reste,  
 « pour la formation du plan total, où le salut est compris. Prières,  
 « bonnes intentions, bonnes actions, tout est utile et même quelque-  
 « fois nécessaire, mais rien de tout cela n'est suffisant (1). »

Leibniz était donc chrétien, il est impossible d'en douter, et j'ajoute qu'il a été conservé au christianisme comme tant d'autres, par la liberté protestante. Qu'il me soit permis, en finissant, d'insister sur ce dernier point, que confirme l'histoire des trois derniers siècles. C'est d'abord la renaissance des lettres qui « prépare le chemin aux réformés comme l'avaient bien prévu les moines et leurs partisans, qui ne cessaient de déclamer contre Reuchlin, contre Erasme et contre les autres fléaux de la barbarie (2). » Au XVII<sup>e</sup> siècle, les progrès des sciences ne sont pas moins favorables au protestantisme que ceux des lettres dans l'âge précédent. A partir de Galilée, chaque conquête de la pensée moderne semble être un échec pour l'autorité catholique, et un triomphe pour le christianisme éclairé des protestants. Tout ce qui a été grand sans orgueil dans la science et dans la philosophie nous appartient, depuis Newton jusqu'à Cuvier, depuis Clarke et Leibniz jusqu'à cette vertueuse école des philosophes écossais, dont la doctrine a tant contribué à la résurrection du spiritualisme en France. Presque tout le reste, après s'être affranchi d'un joug intolérable, s'est précipité dans l'athéisme ou dans l'incrédulité en matière religieuse. Ainsi, tandis que l'Eglise romaine a sujet de déplorer les progrès des lumières et les combats de son mieux, la liberté protestante les suscite et en est fortifiée, parce que, loin de les maudire, elle y voit un nouveau motif de louer Dieu et de le glorifier.

CH. WADDINGTON.

(1) Lettre de 1712 à Malebranche, dans les *Fragments de philos. cartés.* de M. Cousin, 1845, in-12, p. 425.

(2) Bayle, *Dict. hist.*, art. *Takindin*, rem. A.



## APPRÉCIATION GÉNÉRALE

### DES CONSÉQUENCES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES A L'ÉTRANGER ET EN FRANCE.

( Conclusion de l'*Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à nos jours.* )

De la grande émigration religieuse de France, il ne reste plus aujourd'hui qu'un petit nombre d'Eglises disséminées au loin et qui parlent encore la langue de leurs fondateurs. La plupart des familles exilées ont disparu depuis longtemps. Celles qui subsistent finiront par se fondre à leur tour dans les races étrangères qui les environnent, et dont l'action incessante altère insensiblement leur idiome national et transforme jusqu'à leurs noms, comme pour effacer leurs derniers regrets avec ce dernier indice de leur origine. Sans doute, avant la fin du siècle, elles ne conserveront plus aucun souvenir de la patrie tant pleurée par leurs ancêtres. En voyant se dissoudre ainsi leurs communautés éparées, on peut déplorer qu'il ne se soit pas présenté dès l'abord un chef unique, d'une famille assez illustre et d'une autorité assez grande pour rallier tous les proscrits sous un même drapeau. Réalisant la pensée de Coligny, il eût pu les conduire en Amérique et y fonder une vaste colonie. Il aurait trouvé sous sa main tous les éléments d'une société nombreuse, énergique, pleine d'avenir : des généraux, des soldats, des matelots, des prédicateurs, des savants, des manufacturiers, des artisans, des commerçants, des laboureurs, et même des capitaux pour faciliter leur premier établissement. En fallait-il davantage pour faire fleurir, dans le Nouveau Monde, une France protestante, et pour y jeter peut-être les bases d'un puissant empire ?

La Providence en décida autrement. Les fugitifs dispersés dans le monde entier devaient, à leur insu, devenir les agents de sa volonté mystérieuse. Ils étaient destinés surtout, en Amérique, à tempérer le fanatisme puritain, à féconder les germes et à favoriser le triomphe de cet esprit d'indépendance réglé par la loi dont les États-Unis nous offrent aujourd'hui les magnifiques résultats; en Europe, à développer pour la Prusse, à accroître pour la Hollande et l'Angleterre les élé-

ments de puissance et de prospérité que contenaient ces trois pays, dont la grandeur actuelle est, à quelques égards, leur œuvre. N'ont-ils pas concouru, dans les circonstances les plus décisives, à les défendre par les armes et à les aider à repousser l'invasion du dehors? N'ont-ils pas contribué, dans une certaine mesure, à les maintenir dans cette ligne politique qui les met depuis si longtemps à l'abri du despotisme, les préserve des dangers de l'anarchie, et, en les empêchant d'être troublés par des révolutions, qui se succèdent à des intervalles réguliers, leur assure l'inappréciable bienfait d'institutions à la fois stables et libérales? Ne les ont-ils pas enrichis en perfectionnant leurs manufactures, en les dotant d'industries nouvelles, en stimulant leur activité commerciale, en leur apportant les procédés supérieurs de l'agriculture française? N'ont-ils pas, en y propageant la langue et la littérature de la France, élevé le niveau de la culture intellectuelle, et, par suite, de la moralité publique? N'ont-ils point, par leurs propres écrits, répandu le goût des lettres, des sciences et des arts? N'ont-ils pas enfin donné l'exemple de l'urbanité dans les relations sociales, de la politesse dans le langage, de l'austérité dans les mœurs, de la charité la plus inépuisable dans leurs rapports avec les classes souffrantes?

Ce que l'étranger a gagné, la France l'a perdu. Ce royaume que Henri IV, Richelieu et Mazarin avaient laissé à Louis XIV couvert de gloire, puissant par les armes, prépondérant au dehors, tranquille et satisfait au dedans, il le transmit à son successeur humilié, affaibli, mécontent, prêt à subir la réaction de la Régence et de tout le dix-huitième siècle, et placé ainsi sur la pente qui conduisait fatalement à la révolution de 1789. Aux envahissements redoutables d'un prince dominé, pendant la dernière partie de son règne, dans sa religion par un esprit étroit et exclusif, dans sa politique par des vues plus dynastiques que nationales, le protestantisme avait opposé une barrière infranchissable dans l'Angleterre et la Hollande unies sous un même chef qui entraîna l'Europe entière contre la France isolée. Le signal des coalitions, qui se sont reformées si souvent depuis, fut donné pour la première fois en 1689, et, pour la première fois aussi, la France fut vaincue, car le traité de Ryswick fut véritablement une défaite. Non-seulement le roi reconnut Guillaume III, mais ses intendants constatèrent officiellement la diminution de la population et l'appauvrissement du royaume, conséquences inévitables de l'émigration et de la décadence de l'agriculture, de l'industrie et du commerce qui



Pavaient suivie. Au commencement du dix-huitième siècle, la défense militaire du pays se trouva compromise elle-même. Dès les premières années de la lutte qui suivit l'acceptation du testament de Charles II, il fallut rappeler d'Allemagne le maréchal de Villars, pour l'opposer aux Cévenols, et ce général habile n'eut pas plus tôt quitté l'armée, que les alliés remportèrent la victoire d'Hochstedt, qui fut le premier de nos grands désastres dans la guerre pour la succession d'Espagne. Pendant le règne de Louis XV, toutes les fois que les puissances coalisées menaçaient nos frontières, le gouvernement était réduit à s'assurer de la fidélité des protestants dans les provinces limitrophes, en leur donnant des promesses toujours renouvelées et toujours déçues. Mais au moins le résultat religieux que l'on poursuivait au prix de tant de sacrifices fut-il atteint? A l'époque de la révocation, sur une population d'environ vingt millions d'âmes, on comptait un million de protestants. Aujourd'hui, quinze à dix-huit cent mille protestants vivent disséminés au milieu de trente-cinq millions de catholiques. La proportion entre les partisans des deux cultes est restée la même qu'autrefois. Appliquées pendant cent ans, les lois cruelles de Louis XIV, aggravées encore par l'ordonnance de 1724, sont restées sans force contre les convictions religieuses qu'elles devaient anéantir. Les espérances des promoteurs de l'Édit révocatoire ont donc été trompées.

Un des résultats les plus déplorables de la faute du grand roi, ce fut le réveil du fanatisme dans le Midi. Les passions religieuses, assoupies presque entièrement depuis la pacification d'Alais, se ranimèrent dans toute la France et surtout dans le Languedoc. Les bûchers se rallumèrent contre les camisards, et, à l'exemple d'Innocent III, le pape Clément XI ne recula pas devant une mesure terrible : il fit prêcher la croisade contre les hérétiques des Cévennes, que, dans une aveugle ignorance et avec une foi passionnée, il disait issus de la race exécration des anciens Albigeois. Dans une bulle promulguée à Rome le 1<sup>er</sup> mai 1703, et qui fut envoyée à tous les évêques du Languedoc, qui la publièrent avec un mandement adressé aux curés de leurs diocèses, il promit la rémission générale et absolue de leurs péchés à tous ceux qui s'engageraient sous la bannière sainte de l'Église et contribueraient à l'extirpation des rebelles. Ces excitations, qui rappelaient une époque néfaste dans les annales du Midi, ne produisirent aucun effet immédiat. Presque toute la population valide de la province était enrôlée dans les armées royales ou dans les bandes des insurgés, la mesure des ca-

lamités était comble, et il ne dépendait de personne d'y ajouter. Mais, longtemps encore après l'apaisement de cette lutte fratricide, les haines religieuses se transmirent héréditairement dans les familles, et les massacres dont Nîmes a été plusieurs fois le théâtre dans la période contemporaine prouvent suffisamment qu'elles ne sont pas encore éteintes aujourd'hui.

C'est une loi bien connue de l'histoire que tout excès dans un sens provoque tôt ou tard une réaction dans un sens opposé. Les hommes extrêmes du parti catholique avaient eu recours au bras temporel pour vaincre leurs ennemis. Ils avaient frappé le libre examen dans la personne des calvinistes. Ils avaient triomphé du retour apparent de milliers d'hommes qu'ils appelaient des nouveaux convertis. Entraînés sur cette pente fatale, ils avaient détruit Port-Royal et condamné au silence les seuls hommes peut-être dont les principes élevés pouvaient réconcilier un jour les deux cultes et rétablir l'unité religieuse. Ce ne fut point l'Église romaine qui profita de cette double victoire, mais l'incrédulité. « Ne vous y trompez point, s'était écrié Bayle en 1685, en s'adressant aux persécuteurs, vos triomphes sont plutôt ceux du déisme que ceux de la vraie foi. Je voudrais que vous entendissiez ceux qui n'ont d'autre religion que celle de l'équité naturelle. Ils regardent votre conduite comme un argument irréfutable ; et lorsqu'ils remontent plus haut, et qu'ils considèrent les ravages et les violences sanguinaires que votre religion catholique a commises pendant six ou sept cents ans par tout le monde, ils ne peuvent s'empêcher de dire que Dieu est trop bon essentiellement pour être l'auteur d'une chose aussi pernicieuse que les religions positives ; qu'il n'a révélé à l'homme que le droit naturel, mais que des esprits ennemis de notre repos sont venus de nuit semer la zizanie dans le champ de la religion naturelle, par l'établissement de certains cultes particuliers, qu'ils savaient bien qui seraient une semence éternelle de guerres, de carnages et d'injustices. Ces blasphèmes font horreur à la conscience ; mais votre Église en répondra devant Dieu, puisque son esprit, ses maximes et sa conduite les excitent dans l'âme de ces gens-là (1). »

Comme Bayle l'avait prédit, un parti sceptique et railleur recueillit tout le fruit de la victoire apparente de l'Église catholique. Le dix-huitième siècle vit se former une génération qui rejeta le christianisme

(1) Oeuvres de Bayle, t. II, p. 338.

en haine de l'intolérance, et ne reconnut plus d'autre autorité que la raison. Des religionnaires que les dragons avaient traînés aux autels, se vengèrent peut-être ainsi de leur soumission forcée. Chose étrange ! les deux frères Condillac et Mably, qui contribuèrent si puissamment à ébranler une Eglise et une monarchie despotiques, étaient petits-fils d'un gentilhomme du Dauphiné, converti par les soldats de Saint-Ruth. Renouvelant des théories philosophiques et sociales que le dix-septième siècle avait laissées dans l'ombre, et plaçant, le premier, l'intelligence dans la matière, le second, toute souveraineté dans le peuple, ils sapèrent à la fois la religion et la royauté. Ces principes, popularisés par Diderot et Rousseau, triomphèrent au jour marqué par la colère divine. Le trône fut renversé, l'autel brisé, et toute la vieille société disparut dans une effroyable tempête. Qui peut dire que la révolution de 1789 n'eût pas suivi un autre cours, et qu'elle ne fût restée pure de la plupart des excès et des crimes qui la souillèrent, si la France avait possédé les nombreux descendants de cette race un peu rigide, mais religieuse, morale, intelligente, pleine d'énergie et de loyauté, qu'un de ses rois avait si imprudemment repoussée de son sein ? N'est-il pas infiniment probable que ces hommes dévoués à la loi civile, comme ils étaient dévoués à la loi de l'Évangile, eussent secondé résolument les classes moyennes contre les fauteurs d'anarchie, et formé avec elles un invincible rempart, contre lequel seraient venues se briser les passions d'une foule égarée par la haine, aveuglée par l'ignorance, avide d'une égalité chimérique, éprise d'une liberté sacrifiée sitôt à une gloire passagère ? Peut-être, grâce à leur concours, notre patrie eût-elle trouvé, dès cette époque, la forme définitive de son gouvernement, et des institutions politiques également éloignées d'une démocratie outrée et d'un despotisme sans frein.

Tandis que le royaume de Louis XV présentait le douloureux spectacle d'un pouvoir absolu qui s'affaissait sous le poids de ses propres fautes, et celui d'une Eglise officielle dont le prestige diminuait de jour en jour, mais dont le voile menteur cachait encore à bien des regards la dévotion superstitieuse des uns, le doute et l'indifférence des autres, le véritable esprit du christianisme qui ne se laisse emprisonner dans aucune des formes humaines de cette religion divine, animait quelques hommes d'élite qui préparaient à la société française un meilleur avenir. Il se manifestait surtout par une tendance marquée à réparer les fautes commises, à proclamer la tolérance et la fraternité. Dès

L'an 1754, Turgot plaçait dans la bouche du prince ces belles paroles : « Quoique vous soyez dans l'erreur, je ne vous traiterai pas moins comme mes enfants. Soyez soumis aux lois ; continuez d'être utiles à l'État, et vous trouverez en moi la même protection que mes autres sujets. » Un ministre de Louis XVI, le baron de Breteuil, fit rédiger par l'académicien Rulhières les *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'Edit de Nantes*, et présenta en son propre nom un mémoire au roi sur la nécessité de rendre aux protestants leur état civil. Le général Lafayette plaida leur cause, et le noble et vénérable Lamoignon de Malesherbes, qui descendait du féroce Lamoignon de Bâville, composa deux écrits en leur faveur. « Il faut bien, disait-il, que je leur rende quelques bons offices ; mon ancêtre leur a fait tant de mal ! » L'Edit de tolérance fut enfin signé en 1787. « A l'exemple de nos prédécesseurs, disait le roi dans le préambule de cette ordonnance bienfaisante, nous favoriserons toujours, de tout notre pouvoir, les moyens d'instruction et de persuasion qui tendront à lier tous nos sujets par la profession commune de l'ancienne foi de notre royaume, et nous proscrirons, avec la plus sévère attention, toutes ces voies de violence, qui sont aussi contraires aux principes de la raison et de l'humanité, qu'au véritable esprit du christianisme. Mais, en attendant que la divine Providence bénisse nos efforts et opère cette heureuse révolution, notre justice et l'intérêt de notre royaume ne nous permettent pas d'exclure plus longtemps, des droits de l'état civil, ceux de nos sujets ou des étrangers domiciliés dans notre empire, qui ne professent point la religion catholique. Une assez longue expérience a démontré que ces épreuves rigoureuses étaient insuffisantes pour les convertir. Nous ne devons donc plus souffrir que nos lois les punissent inutilement du malheur de leur naissance, en les privant des droits que la nature ne cesse de réclamer en leur faveur. »

L'Edit de 1787 ne répondait certainement pas à tous les besoins et à tous les vœux des protestants. Un reste de servitude continua à peser sur eux. Ils ne purent parvenir à aucune fonction judiciaire. La carrière de l'enseignement leur demeura fermée. Ils ne furent pas reconnus comme formant une communauté distincte, et toute requête collective leur fut interdite. A vrai dire, ils n'obtinrent que le droit de vivre en France sans être inquiétés pour cause de religion, la permission de se marier légalement devant les officiers de la justice, l'autori-

sation de faire constater les naissances devant le juge du lieu, un règlement pour leur sépulture. Mais ces concessions si faibles en apparence, emportaient nécessairement beaucoup plus dans la pratique. La France protestante n'y fut pas trompée. Elle accueillit l'Édit de Louis XVI avec reconnaissance et allégresse. Elle rétablit ses assemblées religieuses. Les réformés de Nîmes se pressèrent en foule chez les juges royaux, pour faire enregistrer leurs mariages et légitimer leurs enfants. Ils crurent fermement à leur émancipation prochaine et complète. Chose admirable! ce peuple exclu depuis plus d'un siècle de tous les emplois, entravé dans toutes les carrières, traqué dans les bois et les montagnes, sans écoles, sans famille reconnue par la loi, sans héritage assuré, n'avait rien perdu de son antique énergie. Il était digne par ses lumières, par sa moralité, par ses vertus civiques, de la grande réparation que lui réservait la révolution. Le 21 août 1789, l'Assemblée constituante renversa les barrières qui s'étaient opposées jusqu'alors à l'admission des protestants aux charges de l'État. Elle déclara solennellement que : « Tous les citoyens étant égaux aux yeux de la loi, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents. » Deux jours après, dans la séance du 23 août, elle proclama le grand principe de la liberté absolue des cultes, en décrétant que : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble point l'ordre public établi par la loi. »

La justice tardive du peuple souverain vengea les descendants des réfugiés eux-mêmes des persécutions subies par leurs ancêtres. Selon les lois qui restèrent en vigueur jusqu'à la fin du règne de Louis XVI et qui ne furent que faiblement adoucies par l'Édit de 1787, les religieux fugitifs perdaient leur qualité de Français. Ils encouraient la mort civile, leurs biens étaient confisqués, et ils devenaient véritablement étrangers. Cette législation qui n'était plus conforme à l'esprit du siècle fut abrogée par la loi du 15 décembre 1790 dont l'article 22 est ainsi conçu : « Toutes personnes qui, nées en pays étrangers, descendent, en quelque degré que ce soit, d'un Français ou d'une Française expatriés pour cause de religion, sont déclarés naturels français et jouiront des droits attachés à cette qualité, s'ils reviennent en France, y fixent leur domicile, et prêtent le serment civique. »

Dans la pensée de l'Assemblée nationale, les réfugiés n'avaient ja-

mais abdiqué leur nationalité, parce qu'ils avaient été forcés de s'ex-patrier, et qu'ils n'avaient pu être dépossédés légitimement de leurs droits par des Edits contraires à la justice et à l'humanité. Le rapporteur disait aux députés réunis de la France : « Lorsque des lois tyranniques ont méconnu les premiers droits de l'homme, la liberté des opinions et le droit d'émigrer ; lorsqu'un prince absolu fait garder par des troupes les frontières comme les portes d'une prison, ou fait servir sur les galères avec des scélérats, des hommes qui ont une croyance différente de la sienne, certes alors, la loi naturelle reprend son empire sur la loi politique ; les citoyens dispersés sur une terre étrangère ne cessent pas un instant, aux yeux de la loi, d'appartenir à la patrie qu'ils ont quittée. Cette maxime d'équité honora la législation romaine et doit immortaliser la nôtre. »

En donnant la sanction de la loi positive à la loi naturelle, l'Assemblée empêcha que l'on pût disputer non-seulement le séjour, mais encore tous les actes accomplis par les réfugiés pendant leur long exil. Elle étendit jusqu'aux descendants des femmes ce grand bienfait qui devait sceller la réconciliation de la France libre avec les victimes d'un despotisme heureusement détruit. Ne trouvant rien à reprocher aux hommes, elle ne voulut pas non plus reprocher aux femmes les mariages qu'elles avaient pu contracter avec des étrangers, et, dans ce cas particulier, elle décida que la nationalité s'était conservée pour elles, et, par elles, pour leurs descendants. Elle assimila donc complètement tous les rejetons des familles fugitives aux citoyens nés sur le sol français d'ancêtres qui ne l'avaient pas quitté depuis l'an 1685, à la seule condition qu'ils rempliraient à l'avenir les obligations imposées à tous les Français.

La France régénérée avait un dernier devoir à remplir à l'égard de ses enfants proscrits. Des décrets iniques avaient prononcé la confiscation des biens des réfugiés. Une partie de ces biens avait été vendue ou donnée, une partie avait été mise en régie sous les ordres des intendants et exploitée pour le compte de l'État. Les théoriciens de la royauté absolue soutenaient en principe que la société, en faisant cesser la communauté de tous les biens et de toutes les richesses répandues dans son territoire, ne les a réparties entre ses membres, ne leur a donné le droit de les accroître, qu'à la condition qu'ils continueraient d'être citoyens : elle s'en est conservé le domaine éminent, de sorte qu'un fugitif ne peut emporter avec lui ni conserver

dans sa fuite sa fortune particulière, de même que le vassal commet son fief lorsque, par sa forfaiture, il n'est plus en état de remplir les devoirs de sa vassalité. L'Assemblée constituante n'accepta pas la solidarité de ces maximes dignes des pharaons d'Égypte. Elle ne voulut pas que la propriété pût être regardée comme une concession de la société, et elle en raffermir les bases ébranlées par un pouvoir sans frein, en même temps qu'elle accomplit un acte de haute justice envers les descendants des religionnaires expatriés. La loi du 15 décembre 1790 respecta, il est vrai, les faits irrévocablement accomplis, en déclarant, dans son article 12, que les propriétés vendues ne pourraient être revendiquées par les héritiers des anciens possesseurs; mais elle ordonna que toutes celles qui se trouvaient encore aux mains de la régie seraient restituées aux familles qui pourraient justifier de leurs droits. Les dons et les concessions des biens des religionnaires faits à titre gratuit à d'autres qu'aux parents des fugitifs furent annulés, sans que les donataires et les concessionnaires pussent se prévaloir d'aucune prescription. Mais on permit à leurs successeurs d'opposer la prescription aux héritiers légitimes, lorsqu'ils auraient prouvé une possession non interrompue pendant l'espace de trente ans. C'était concilier dans une juste mesure les droits anciens et les droits nouveaux, et accorder aux descendants des réfugiés la seule restitution qui fût possible sans bouleverser la société.

Depuis soixante ans les portes de la France sont rouvertes aux petits-fils des exilés protestants. Plusieurs sont rentrés dans leur ancienne patrie, vers laquelle les attirait un penchant secret et irrésistible qu'ils avaient douloureusement refoulé dans leurs cœurs pendant la longue durée de la persécution. Les Odier, les La Bouchère, les Pradier, les Constant, les Delprat, les Bitaubé, les Pourtalès, ont rendu au pays de leurs ancêtres des membres distingués de leurs familles. Le plus grand nombre des descendants des fugitifs habite encore la terre étrangère, mais ils se souviennent avec une fierté légitime de l'acte réparateur qui leur reconnaît un droit impérissable au titre de citoyens français.

Pour nous, en écrivant l'histoire de ces martyrs de leur foi, nous croyons avoir rempli une lacune de notre histoire nationale, en même temps que nous accomplissions un devoir pieux. Les fastes de la France ne devaient pas rester éternellement fermés aux destinées souvent glorieuses, toujours honorables, des membres dispersés du refuge.

Nous avons étudié les vicissitudes de leurs fortunes diverses, recueilli les traces de leurs souffrances et de leurs triomphes, constaté leur influence salutaire dans les contrées les plus différentes, et, s'il ne nous a pas été donné de leur élever un monument durable, du moins aurons-nous contribué à sauver de l'oubli de grands et nobles souvenirs, qui méritent de vivre dans la mémoire des hommes, et dont la France elle-même a sujet de s'enorgueillir.

CHARLES WEISS.



NOTICE

SUR

**JEAN CALVIN,**

SA VIE ET SES OUVRAGES.

[ Extrait de la *France protestante* de MM. Haag. ]



## JEAN CALVIN,

### Sa vie et ses ouvrages.

CALVIN (1) (Jean), le plus célèbre des réformateurs français, né à Noyon en Picardie, le 10 juillet 1509, et mort à Genève, le 27 mai 1564.

Trois partis religieux, divisés par des animosités que le temps n'a pas encore assoupies, nous ont transmis des documents sur la vie de cet homme illustre. Les uns, depuis l'apostat *Bolsec* jusqu'au néo-catholique romantique Audin, depuis le luthérien fanatique Westphal jusqu'au *vieux genevois* Galliffe, n'écoutant que la voix d'une haine implacable ou d'une jalousie furieuse, nous le peignent comme une espèce de scélérat souillé des vices les plus honteux, comme un despote altéré de sang, tandis que les autres, depuis *Théodore de Bèze*, son collègue, jusqu'au pasteur *Paul Henry*, son zélé disciple, cédant à l'entraînement d'une amitié trop indulgente ou d'une admiration un peu exaltée, nous le présentent comme un parfait modèle de vertu, comme le plus digne ouvrier dans la vigne du Seigneur.

Détracteurs et panégyristes se sont laissé égarer par la passion; nous tâcherons de nous garder de l'un comme de l'autre excès.

D'autres, dans ces derniers temps surtout, s'élevant au-dessus d'étroits préjugés dogmatiques, moins hommes de parti que philosophes, ont entrepris de juger cette grande figure historique avec l'impartialité que commande l'histoire; ils ont vu en Calvin, non pas le fondateur d'une secte, mais une de ces hautes intelligences qui dominent de

loin en loin leur époque, « répandant sur les plus grandes choses l'éclat de leur propre grandeur, et semblant n'avoir reçu de leur temps que l'occasion de la gloire. » Ils ont senti que pour changer la face d'une partie du monde « au nom de la seule vérité », il fallait « quelqu'un des héros de l'espèce humaine, » et ils se sont dit que puisque Calvin avait eu cet honneur, c'est qu'il l'avait mérité.

Nous suivrons la route tracée par MM. Guizot et Mignet.

Calvin appartenait à une famille honorable. Son père, Gérard Cauvin, ou Cauvin dans le dialecte picard, n'exerçait pas la profession de tonnelier, comme l'ont dit par erreur M. de Barante dans la Biogr. univ. et M. Guizot dans le Musée des protestants célèbres. Le Vasseur, auteur des Annales de l'église cathédrale de Noyon, nous apprend qu'il avait rempli successivement les emplois de notaire apostolique, de procureur fiscal du comté, de secrétaire de l'évêché et de promoteur du chapitre. C'était un homme d'un caractère dur et sévère; du reste « de bon entendement et bon conseil, » au rapport de Bèze. Sa femme, Jeanne Lefranc de Cambrai, était bigote; aussi habitua-t-elle de bonne heure son fils aux exercices de piété.

Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, carrière que la position de son père lui ouvrait en quelque sorte forcément, Calvin fut placé au collège des Capettes dans sa ville natale. Ravi des dispositions de son fils qui se montrait, dit Desmay, « de bon esprit, d'une promptitude naturelle à concevoir, et inventif en l'étude des lettres humaines, » Gérard Cauvin voulut procurer à cet enfant, sur qui il fondait de grandes espérances, les avantages de la meilleure éducation. Mettant à profit les relations que ses fonctions diverses lui avaient créées parmi les gentilshommes du voisinage, il obtint pour lui du seigneur de Mommor la faveur de participer aux leçons du précepteur des enfants de cette noble famille, dont un des mem-

(1) Selon la coutume des savants de son siècle, Jean Cauvin latinisa son nom dans le titre du premier ouvrage qu'il publia, et il a rendu si célèbre le nom de Calvin qu'il serait ridicule aujourd'hui de lui en donner un autre. Plus tard, pour dépister ses ennemis, il se cacha sous plusieurs pseudonymes: *Caldarius*, synonyme de Calvin sous une autre forme; *Aleuin*, anagramme de Calvin, comme *Lucianus*; *Depercan* ou *Depercan*, *Charles de Happerille* ou *Happerille*, *d'Espeville*, *Carolus Passelius*, *Joh. Calphurnius*, *J. de Bonnevillle*. Ses adversaires n'ont pas manqué de lui faire un crime de ces déguisements nécessaires.

bres, Charles de Hangest, occupait alors le siège épiscopal de Noyon (1).

On a dit qu'à cette époque de sa vie Calvin avait été enfant de chœur ; Du Verdier ajoute même qu'il remplit les fonctions de premier chanoine à la cathédrale de Noyon. Desmay relève cette double erreur en ces termes : « J'ai appris là [à Noyon] qu'il n'a été ni l'un ni l'autre. Trop bien j'ai trouvé qu'il a été chapelain et curé, et qu'il obtint aussi une chapelle fondée en l'église de Saint-Quentin-à-l'Eau. »

Charles de Hangest, à la prière de Gérard Cauvin, consentit, en effet, à violer en faveur de son jeune fils toutes les règles canoniques, et cela avec l'autant moins de scrupule que rien n'était plus fréquent que de tels abus, et il lui donna, quoiqu'il n'eût pas atteint d'âge de douze ans, une portion du re-

(1) Bèze dit positivement, et à deux reprises, que Calvin « fut nourri en la compagnie des enfans de la maison de Mommor, *aux dépens toutesfois de son père.* » Audin connaissait cette particularité, mais il la passe sous silence, afin de se ménager l'occasion de violentes sorties contre l'ingratitude de Calvin envers la famille des Mommor, « qui avait pris soin, dit-il, de l'âme et du corps de leur protégé ! » Nous relevons en passant cette erreur ; car nous ne voulons pas nous charger de signaler toutes les omissions volontaires, toutes les assertions sans preuves, tous les rapprochements perfides, toutes les insinuations déloyales, toutes les faussetés, toutes les calomnies dont son pamphlet abonde ; nous serions entraîné trop loin. Ne serait-ce pas d'ailleurs ravaler l'histoire que de s'arrêter à réfuter un livre où l'auteur établit comme règle de sa critique : « Regarder comme faux tout ce que Luther donne comme vrai. Tenir pour glorieux tout ce qu'il dénie. Couronner tout ce qu'il humilie, et chanter tout ce qu'il outrage (Histoire de la vie de Calvin, t. II, p. 407). Cette règle, il ne manque jamais de l'appliquer aux doctrines de l'Eglise catholique ou à leurs défenseurs. — S'il s'agit des Réformateurs, la formule change : il regarde comme vrai tout ce que les ennemis de Calvin racontent de plus absurde. Il tient pour faux tout ce que les écrivains réformés disent à son éloge, ou il essaie au moins d'affaiblir leur témoignage. Il abaisse tout ce qu'ils élèvent ; il outrage tout ce qu'ils célèbrent. De semblables libelles ne méritent que le mépris ; cependant, comme une portion du clergé catholique n'a pas reculé devant la honte de prendre le livre d'Audin sous son patronage, nous réfuterons ça et là quelques-uns des mensonges de cet écrivain.

venu de la chapelle de la Gésine, dont l'enfant entra en possession le 29 mai 1524. Deux ans plus tard, les jeunes Mommor étant partis pour Paris, afin d'y terminer leurs études, le secrétaire de l'évêché, mettant en avant le prétexte d'une maladie contagieuse qui régnait à Noyon, obtint du chapitre la permission pour son fils « d'aller où bon lui sembleroit, sans perdre ses distributions, » et il se hâta de l'envoyer rejoindre ses condisciples avec qui il suivit les leçons du collège de La Marche, où *Mathurin Cordier* professait avec une grande réputation. Calvin passa ensuite au collège de Montaigu et continua à s'y faire remarquer par ses rapides progrès dans les humanités et la dialectique.

Les rares talents de son fils affermièrent de plus en plus en Gérard Cauvin la résolution de le pousser dans les études. Assuré de la protection de l'évêque, il laissa, sans s'en inquiéter, le chapitre sommer à plusieurs reprises le chapelain adolescent de venir occuper sa place, et à peine Calvin eut-il atteint 18 ans, qu'il demanda pour lui la cure de Marteville, qui lui fut donnée le 27 sept. 1527, quoiqu'il n'eût reçu que la simple tonsure et qu'il n'eût pas l'âge compétent. Le chapitre l'admit sans la moindre difficulté. Calvin ne desservit jamais cette cure, qu'il permuta par procuration, le 5 juillet 1529, avec celle de Pont-l'Évêque, petite ville d'où sa famille était originaire et qu'habitait encore son grand-père, tonnelier de profession.

Calvin continuait ses études théologiques avec l'ardeur qui naît d'un goût naturel, lorsque son père, s'imaginant qu'il ferait plus promptement son chemin au parlement que dans l'Eglise, lui ordonna d'abandonner la théologie pour la jurisprudence. S'il est vrai, comme l'affirment Bèze et M. Barrante d'après lui, qu'il avait déjà puisé quelque penchant pour les idées nouvelles dans ses entretiens avec *Pierre-Robert Olivétan*, son concitoyen et son parent, il dut se soumettre avec moins de répugnance à la volonté pa-

ternelle (4). Quoiqu'il en soit, il partit pour Orléans, où florissait alors une université illustrée par l'enseignement de *Pierre de L'Étoile*.

Les rapides progrès qu'il fit dans cette nouvelle carrière sont attestés par Florimond de Raymond, qui raconte qu'il se distinguait de tous ses condisciples « par un esprit actif et une forte mémoire, avec une grande dextérité et promptitude à recueillir les leçons et les propos qui sortoient de la bouche de ses maîtres, qu'il couchoit après par écrit avec une merveilleuse facilité et beauté de langage, faisant paroître à tous coups plusieurs saillies et boutades d'un bel esprit. » De son côté Théodore de Bèze nous apprend qu'il « profita tellement en peu de temps, qu'on ne le tenoit pour escolier, mais comme l'un des docteurs ordinaires. » Calvin, en effet, fut non-seulement chargé plusieurs fois de remplacer ses professeurs dans leurs chaires, mais il fut appelé, dit-on, à donner son avis sur le divorce du roi d'Angleterre Henri VIII. On lui offrit même de lui conférer à titre d'honneur le grade de docteur, qu'il refusa. Désirant entendre le célèbre André Aleiat, qui professait alors à Bourges, il partit pour cette ville, où il trouva Melchior Wolmar, dont il prit des leçons de grec. Partisan de la Réforme, le savant allemand profita de leurs relations pour développer en lui les germes semés par Olivétan.

Depuis que ses yeux avaient commencé à s'ouvrir sur les abus de l'Église romaine, Calvin travaillait avec un zèle consciencieux à éclaircir ses doutes, et il apportait dans son examen une activité, une ardeur, un soin extrêmes. Ses études occupant sa journée, il prit sur son sommeil le temps de lire les Livres saints et leurs plus

célèbres commentateurs. Il est certain que c'est par ses travaux opiniâtres qu'il acquit la vaste érudition qui lui mérita du savant Mélanchthon le surnom du théologien par excellence; mais il n'est pas moins constant que ses veilles prolongées, ses méditations excessives affaiblirent sa constitution frêle et délicate, et réagirent ainsi indirectement, d'une manière déplorable, sur son caractère naturellement dur et sévère, comme celui de son père. Ce qui contribua non moins activement à ruiner sa santé, c'est la vie retirée et sédentaire qu'il menait et qui était d'ailleurs parfaitement dans ses goûts, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même : « Moi qui estois de mon naturel moins fait au monde, ayant toujours aimé le loisir et l'ombre, ne cherchois que de me tenir caché. » Sous ce rapport cependant, les circonstances, ou plutôt son génie, ne lui permirent pas de suivre son inclination, et il fut tiré, malgré lui, de l'obscurité où il se plaisait, même avant la fin de ses études. « Tous ceux qui tesmoignoient quelque désir de la pure doctrine, se rangeoyent pour apprendre vers moi, bien que novice et apprentif, » nous raconte-t-il dans sa Préface des Psaumes, témoignant avec naïveté « son ébahissement. » Il avait déjà commencé son rôle de réformateur à Orléans, où, dit Bèze, « il avança merveilleusement le royaume de Dieu en plusieurs familles; » il le continua à Bourges, où *Jean Chapponneau*, docteur en théologie et moine de l'abbaye de St-Ambroise, et *Jean Michel*, de l'ordre de Saint-Benoît, avaient les premiers prêché les doctrines évangéliques, et il y obtint, ainsi que dans les environs, des succès encourageants. C'est lui qui gagna à la Réforme le seigneur de *Liquières*, heureux de l'entendre « prescher quelque chose de nouveau. »

Une lettre de Calvin à son ami *Nicolas Du Chemin*, d'Orléans, conservée manuscrite à la Biblioth. de Genève, et datée de Noyon, nous apprend qu'au mois de mai 1528, il fit un voyage

(1) Selon Desmay, suivi par M. Miguet, ce fut à Orléans qu'il fut « premièrement subverti de la foy par un jacobin apostat, allemand de nation, avec lequel il se logea en chambre garnie. » Florimond de Raymond, au contraire, affirme que ce fut à Bourges « qu'il prit le goût de l'hérésie » dans les entretiens de Melchior Wolmar.

dans sa ville natale pour voir une dernière fois son père atteint d'une maladie mortelle. Gérard Calvin succomba-t-il alors, ou bien ses jours se prolongèrent-ils jusqu'en 1531, comme le prétend M. Mignet? Bèze se contente de nous apprendre qu'il mourut pendant que son fils demeurait à Bourges : « qui fut cause, ajoute-t-il, qu'abandonnant ses études de loix, il retourna à Noyon, et depuis vint de là à Paris. »

Nous trouvons effectivement Calvin à Paris au mois de juillet 1529; une lettre qu'il adressa de cette ville à l'avocat *François Daniel*, ne laisse aucun doute à cet égard. Dès le mois d'avril, il avait résigné sa chapelle de la Gésine en faveur de son frère cadet *Antoine*, et dans le même mois de juillet, il permuta sa cure de Marteville avec celle de Pont-L'Evêque, qui était plus avantageuse. Cet échange se fit par procuration : Calvin n'était donc pas à Noyon; il n'y était pas non plus le 26 fév. 1531, alors qu'il rentra en possession de la chapelle de la Gésine par résignation de son frère Antoine, puisqu'il en fut mis en possession en la personne de Charles, son frère aîné et son fondé de pouvoir; il habitait à cette époque Paris, où nous le trouvons encore en 1532, logé chez *Etienne de La Forge*, riche marchand qui périt en 1533, victime des persécutions exercées contre les Luthériens. Nous serions donc porté à croire qu'il ne quitta point Paris depuis son départ de Bourges, si plusieurs de ses biographes n'affirmaient positivement qu'il remplit dans la cure de Pont-L'Evêque les fonctions que son âge lui permettait de remplir, celles de la prédication.

Nous venons de dire que Calvin habitait Paris en 1532. C'est, en effet, dans cette ville qu'il mit au jour son *Commentaire sur le traité de Sénèque De Clementia*, ouvrage qu'il dédia par reconnaissance à Claude de Hangest, abbé de Saint-Eloy, un de ces Mommor avec qui il avait été élevé. On a prétendu qu'il avait entrepris ce travail dans l'espoir d'exciter la pitié de Fran-

çois I<sup>er</sup> et de le porter à adoucir le sort de ses coreligionnaires; mais rien dans son commentaire n'est propre à justifier cette opinion. C'est tout simplement une glose explicative, accompagnée de remarques philologiques; c'est le travail d'un humaniste et non d'un apologiste ou d'un réformateur. Il est plus probable que Calvin n'a été mû que par sa prédilection pour un philosophe qu'il estimait particulièrement à cause de l'austérité de sa morale. Au reste, si tel était son but en publiant ce commentaire, il ne fut pas atteint, car les persécutions continuèrent aussi ardentes que jamais. Elles redoublèrent même l'année suivante, et Calvin en fut peut-être la cause. Il avait concouru à la rédaction d'une harangue que son ami Nicolas Cop, recteur de l'Université, devait, selon l'usage, prononcer à l'octave de la Saint-Martin, et il y avait semé, touchant la justification par la foi et le mérite des œuvres, plusieurs propositions qui parurent horriblement malsonnantes. La Sorbonne jeta feu et flammes, le parlement s'émut; Cop dut se hâter de fuir, et Calvin n'échappa lui-même que par le plus grand des hasards aux poursuites dont il était l'objet. L'intervention de la reine *Marguerite* apaisa l'orage qui grondait sur sa tête et sur celles de quelques-uns de ses amis dont les noms avaient été trouvés dans ses papiers; cependant il fut obligé de se tenir caché, sans doute par le conseil de la princesse. S'il est vrai qu'il ait habité quelque temps le château du seigneur d'*Hazeville*, comme l'affirme Casan dans sa Statistique de l'arrondissement de Mantes, ce ne peut être qu'à cette époque de sa vie.

Les biographes de Calvin, passant sous silence son séjour en Normandie, nous racontent seulement qu'après sa fuite de Paris, il se retira en Saintonge auprès de *Louis Du Tillet*, chanoine d'Angoulême, qui, lui aussi, penchait vers la Réforme. Sous le nom de *Charles d'Espeville*, il mena une vie fort retirée et studieuse dans la maison de

son ami, ne cherchant d'autres distractions à ses études de théologie, que la société de quelques hommes honorables, parmi lesquels Florimond de Ræmond cite Antoine Chaillon, prieur de Bouteville, l'abbé de Bussac et le sieur de Torsac, frère de l'historien *La Place*.

« Il estoit en bonne estime et réputation, aimé de tous ceux qui aimoient les lettres, » ajoute le fougueux ennemi du réformateur et de ses disciples, qui prétend que ce fut dans cette retraite, au milieu des trois ou quatre mille volumes que Jean Du Tillet avait rapportés de ses voyages, que Calvin « ourdit premièrement, pour surprendre la chrétienté, la toile de son Institution, qu'on peut appeler l'Alcoran ou plutôt le Talmud de l'hérésie. »

Afin de reconnaître la généreuse hospitalité de son ami, Calvin lui enseigna la langue grecque, et, à sa prière, il composa des Formules de sermons et remontrances chrétiennes que *Du Tillet* fit lire en chaire par quelques curés de sa connaissance. Ainsi, comme le fait observer M. Guizot, « les idées nouvelles répondaient si bien aux dispositions générales du temps, que les curés même, dans l'exercice de leurs fonctions, se prêtaient à les répandre. »

Ce fut pendant son séjour à Angoulême que Calvin entreprit un voyage à Nérac, désirant s'entretenir avec plusieurs hommes illustres qui avaient trouvé à la cour de la reine de Navarre un asile contre les persécutions. Florimond de Ræmond raconte qu'à son passage à Clairac, il visita *Gérard Roussel*, abbé de cette ville, qui y avait semé les premiers germes de la Réforme et avait converti tout son couvent; mais qu'il fut assez froidement accueilli par l'aumônier de la reine de Navarre, depuis évêque d'Oléron, qui essaya inutilement de convaincre le jeune théologien qu'il était nécessaire « de nettoyer la maison de Dieu, mais non pas la détruire. » M. *Schmidt*, d'un autre côté, affirme que Roussel était alors à Paris. Ce n'est point le moment de discuter cette question.

Qu'il nous suffise de savoir que le vénérable *Lefèvre d'Étaples* se montra moins effrayé des idées de réforme radicale que lui développa Calvin, et, qu'au rapport de Bèze, il prédit « que ce devoit estre l'auteur de la restauration de l'Église en France. »

Jusqu'à là Calvin avait continué à professer extérieurement le catholicisme; il avait même été chargé à trois reprises par le chapitre d'Angoulême de prononcer, dans l'église de Saint-Pierre, des oraisons latines devant le clergé assemblé; mais le moment approchait où il lui faudrait opter entre ses bénéfices et sa conviction: il allait atteindre l'âge de recevoir les ordres et de remplir les fonctions qu'il avait fait exercer jusque-là par des vicaires. Il retourna donc à Noyon, décidé à ne pas pratiquer les cérémonies d'un culte que sa conscience réprouvait. Selon M. Guizot, il se démit de ses bénéfices « qu'il ne pouvait plus conserver avec loyauté, » dans l'année 1531; nous regrettons qu'il n'ait pas effectivement pris cette résolution dès cette époque; mais Le Vasseur prouve par des actes authentiques que ce fut seulement le 4 mai 1534, qu'il résigna la chapelle de La Gésine en faveur d'Antoine de La Marlière et qu'il se démit de sa cure au profit d'un de ses parents. Desmay ajoute qu'il profita de son séjour dans sa ville natale pour « suborner » plusieurs de ses concitoyens, notamment *Antoine Cavin*, son frère, sa sœur *Marie*, et un chanoine, *Henri de Collemont*, qui ne tarda pas cependant à rentrer dans le giron de l'Église catholique.

Après avoir ainsi rompu tous les liens qui l'attachaient à Rome, Calvin revint à Paris. Il y rencontra *Michel Servet*, qui avait publié tout récemment à Haguenau son traité Sur les erreurs de la Trinité, et qui le provoqua à une dispute publique. Emporté par son zèle au point d'oublier les conseils de la prudence, Calvin accepta le défi: le rendez-vous fut pris dans une maison de la rue Saint-Antoine; mais il y attendit vainement son adversaire.

Sur ces entrefaites, l'affaire des Placards enflamma la persécution. Calvin, qui était d'un naturel timide, comme il l'avoue lui-même, ne voulut point affronter sans nécessité des périls où il eût infailliblement succombé; il résolut d'aller chercher sur la terre étrangère un asile où il pût travailler en paix à éclairer les esprits sur les erreurs et les abus de l'Église romaine. Dans sa Petite chronique protestante, M. Crottet, citant Florimond de Ramond et apportant à l'appui de son opinion des raisons qui, selon nous, équivalent à des preuves, prétend qu'avant de quitter la France, Calvin fit un second voyage à Angoulême pour dire adieu à *Louis Du Tillet*; que celui-ci voulut l'accompagner, et que les deux amis passèrent par Poitiers, où le réformateur trouva l'occasion de manifester fructueusement son zèle (*Voy.* ALBERT BABINOT). Arrivés à Orléans, ils s'y arrêtèrent le temps nécessaire à la publication d'un petit traité composé par Calvin contre ceux qui croyaient au sommeil de l'âme après la mort; puis ils se mirent en route pour Strasbourg, où ils arrivèrent, après quelques mésaventures, vers la fin de 1534 ou dans les premiers jours de 1535. Quoique accueillis en frères par *Bucer*, avec qui Calvin entretenait déjà un commerce épistolaire, ils ne séjournèrent que peu de temps dans cette ville hospitalière; ils repartirent bientôt pour Bâle, où Calvin espérait trouver le repos après lequel il soupirait.

Son intention était de vivre tranquille au milieu de ses livres et au sein de l'obscurité; mais il fut trompé dans son attente. Pendant qu'il se livrait avec ardeur à l'étude de l'hébreu, dont il avait appris les premiers éléments à Bourges, il eut connaissance des odieuses calomnies répandues en Allemagne par François I<sup>er</sup> lui-même sur le compte de ses sujets protestants. Afin de justifier les atroces cruautés qu'il exerçait contre les Luthériens de ses états, auprès des princes allemands dont il brigait l'alliance, ce prince cruel et débauché n'avait pas rougi de recourir au

mensonge, en leur peignant les victimes de son fanatisme comme des anabaptistes ennemis de toute autorité. La conscience de Calvin fut révoltée de cette mauvaise foi. « Sans autre mission que celle qu'il sentait en lui-même, sans autre moyen de succès que l'autorité de son talent, Calvin, dit M. Guizot, résolut de repousser ces reproches, non par une apologie ordinaire, mais en exposant dans son ensemble la doctrine religieuse et civile des Réformés français. » Telle fut l'origine de son Institution chrétienne, qu'il dédia au roi de France. Son Épître dédicatoire, que l'on s'accorde à placer sur la même ligne que l'admirable dédicace de l'Histoire du président de Thou et la magnifique préface du Polybe de *Casaubon*, est un chef-d'œuvre de style et de logique. Calvin commence par exposer les raisons qui doivent engager François I<sup>er</sup> à porter son attention sur les questions religieuses, « celui qui ne règne pas à ceste fin de servir à la gloire de Dieu, n'exerçant pas règne, mais brigandage; » il montre ensuite la conformité des doctrines prêchées par les réformateurs avec la Parole de Dieu; comme l'avait fait Erasme avant lui, il reproche aux prêtres catholiques et aux moines « de combattre d'une telle rigueur et rudesse pour la messe, le purgatoire, les pèlerinages et tels fatras, pourtant que leur ventre leur est pour Dieu, la cuisine pour religion; » puis il repousse victorieusement les accusations formulées contre la religion réformée, d'être nouvelle, douteuse, incertaine, contraire aux enseignements des anciens Pères comme à la tradition, de n'être confirmée par aucun miracle, d'avoir « attiré après soy esmeutes, troubles et contentions. »

L'Institution n'est pas seulement le premier traité systématique que la Réforme ait publié en français, c'est aussi l'exposé de ses doctrines le plus complet qu'elle eût mis au jour. Sans doute, c'était chez un jeune homme de 26 ans une entreprise bien audacieuse que de présenter ainsi en un corps de doctri-



ne ses propres idées sur toutes les questions religieuses et politiques qui bouleversaient le monde. S'il réussit, si son livre devint le code religieux d'une partie de l'Europe occidentale, c'est, il faut le reconnaître, que Calvin n'a fait que lever le drapeau que beaucoup cherchaient pour s'y rallier. Son succès aurait même été plus éclatant, nous osons l'affirmer, s'il avait proposé une réforme moins profonde, moins radicale. En France, notamment, le nombre était grand, surtout dans la classe éclairée, de ceux qui se plaignaient des abus de l'Eglise romaine. Mais la plupart se seraient montrés satisfaits si l'on avait pris des mesures pour renfermer dans de justes bornes la puissance excessive des papes, pour réprimer les fraudes des prêtres, pour améliorer les mœurs corrompues du clergé, et pour décharger le peuple du fardeau insupportable dont on l'accablait. Quant à changer la forme du gouvernement de l'Eglise, à abolir des dogmes que leur antiquité seule rendait vénérables, à supprimer des rites souvent ridicules, peu y songeaient. Lors donc qu'on entendit Calvin nier la suprématie de Rome, attaquer l'épiscopat et le sacerdoce, traiter l'adoration des Saints d'idolâtrie et la messe de superstition, rejeter les vœux monastiques, réduire les sacrements à deux, etc., on comprit qu'il s'agissait non plus d'une simple réforme, mais d'une révolution religieuse, et le plus grand nombre recula effrayé devant ces doctrines, tout en admirant d'ailleurs les rares talents d'un écrivain qui, d'un seul coup, s'était placé à la tête des prosateurs de son siècle.

Fidèle à ses projets de retraite, Calvin n'avait pas mis son nom à l'Institution chrétienne, mais l'attention fut si fortement éveillée qu'on ne tarda pas à en connaître l'auteur, et il devint en peu de temps un des hommes les plus considérables de la Réformation. *Renée de France*, duchesse de Ferrare, désirant le voir, il se rendit à sa cour, probablement sur son invitation.

Malgré les bûchers de l'Inquisition,

la prépondérance du clergé et surtout le goût dominant des Italiens pour les œuvres de l'imagination, pour le culte de l'art, la Réforme avait trouvé des sectateurs en Italie. La duchesse de Ferrare, qui était arrivée de France, imbue des doctrines nouvelles, se faisait un devoir, à l'instar de *Marguerite de Valois*, d'offrir un asile à ses compatriotes persécutés pour leur foi, en sorte que sa cour était devenue un des foyers de la lumière évangélique. Calvin y fut reçu avec distinction sous le nom de *Charles d'Esperille*. Non-seulement il affermit la duchesse dans ses sentiments, mais il gagna à la cause protestante M<sup>me</sup> de *Soubise*, ancienne gouvernante de la princesse, *Anne de Parthenay*, célèbre par la variété de ses connaissances, *Jean de Parthenay*, seigneur de Soubise, *Antoine*, sire de Pons et de Marennnes, et le baron de *Mirambeau*. Desmay raconte qu'il ne se contenta pas de prêcher la Réforme à Ferrare, mais qu'il visita Venise et Rome même. Si le fait était vrai, il serait étrange que Bèze n'en parlât pas. Quoiqu'il en soit, ses prédications éveillèrent l'attention de l'Inquisition, et il fut obligé de fuir à travers les Alpes par les sentiers les moins fréquentés. Il atteignit heureusement Aoste, où il prêcha, dit-on, avec un succès qui bientôt rendit sa fuite nécessaire; il rentra donc en France en 1536.

On doit regretter avec M. Henry qu'il n'ait pas été permis à Calvin de prolonger son séjour en Italie. La civilisation italienne, qui brillait alors à Ferrare de tout son éclat, aurait peut-être éveillé dans son âme le goût des arts, et l'étude intelligente des chefs-d'œuvre de l'antiquité et du moyen-âge lui aurait inspiré le sentiment délicat du beau, auquel il resta complètement étranger, au grand préjudice de la Réforme qu'il accomplit.

On ne possède aucun renseignement sur le dernier séjour que Calvin fit dans sa patrie; tout ce que l'on sait, c'est qu'après avoir mis ordre à ses affaires domestiques, il partit de Noyon avec

son frère *Antoine* et sa sœur *Marie*, dans l'intention de regagner la retraite qu'il s'était choisie, et d'y travailler, par ses écrits, à la défense de la cause qu'il avait embrassée, ne se croyant pas propre à lui rendre d'autres services. Mais la Providence renversa ses desseins.

La guerre lui fermant la route de Strasbourg par la Lorraine, Calvin traversa la Bresse et arriva à Genève sur la fin du mois d'août. *Du Tillet*, qui habitait cette ville, fut informé de son arrivée et se hâta d'en donner avis à *Farel*. Le zélé réformateur se trouvait alors placé dans une situation fort critique, malgré sa récente victoire sur le papisme. La Réforme avait été solennellement proclamée au mois d'août 1535, il est vrai; mais l'ancienne religion comptait encore un grand nombre de sectateurs; la démoralisation d'une partie du clergé et l'infâme politique des Mameluks, ou partisans du duc de Savoie, qui avaient érigé en principe de gouvernement la débauche et la licence, dans l'espoir de conduire le peuple à l'esclavage par la corruption, avaient répandu la dépravation dans toutes les classes de la société; les Eignots, leurs ennemis, n'avaient pas échappé eux-mêmes à la contagion du mauvais exemple; une longue et cruelle guerre avait encore envenimé le mal; beaucoup étaient tombés dans l'incrédulité et le matérialisme; d'autres avaient adopté les principes communistes des Anabaptistes; presque tous, confondant la liberté avec la licence, et ne voyant dans la morale qu'un joug insupportable, se livraient aux plus scandaleux excès.

Farel avait donc à lutter contre des obstacles de toute espèce, et il sentait instinctivement qu'il n'était pas à la hauteur des circonstances. Après avoir conquis Genève, la Réforme devait songer à s'y établir; le moment était venu de consolider l'Église, et Farel, athlète intrépide, n'était rien moins que législateur. Il comprit que l'auteur de l'Institution chrétienne était un aide néces-

saire dans la tâche qu'il lui restait à remplir, et il le pressa vivement de le seconder. Calvin refusa d'abord, en alléguant ses goûts qui le portaient vers les travaux littéraires, son caractère qui l'éloignait des luttes et des agitations; mais l'impétueux Farel vainquit sa résistance par cette foudroyante imprécation: « Eh bien! puisque tu refuses de t'employer à l'œuvre du Seigneur dans cette église, que Dieu maudisse le repos que tu cherches, ainsi que tes études! » Et « comme si Dieu l'eût saisi du ciel par un violent coup de sa main, » Calvin céda. Cet instant décida de sa vie.

Calvin se faisait une si haute idée du ministère évangélique, qu'il ne voulut se charger d'abord que de l'enseignement de la théologie (1); mais une fois encore les circonstances l'obligèrent de faire violence à ses inclinations, et, dès l'année suivante, il dut accepter une place de prédicateur, à laquelle ne fut toutefois attaché aucun traitement fixe. Sous la date du 13 février 1537, on lit dans les registres du Conseil de Genève: « On donne six écus au soleil à Cauvin, soit Calvin, vu qu'il n'a encore guères reçu. »

Tout était à créer dans l'église de Genève. Calvin, qui était convaincu que « pour bastir un édifice de longue durée et qui ne s'en aille point tost en décadence, » il faut « que les enfants soient introduits en un bon catéchisme qui leur monstre brièvement selon leur petitesse où gist la vraie chrétieneté, » Calvin, disons-nous, commença par extraire de son Institution un catéchisme; puis, de concert avec Farel, il composa une confession de foi qui, approuvée par le Conseil des Deux-Cents au mois

(1) Au mois d'août 1536, selon Bèze; au mois de septembre, selon Spon. Ainsi que le fait observer Bayle, on n'en finirait pas si l'on devait rapporter toutes les différences chronologiques que l'on trouve entre les relations des uns et les relations des autres. Le nom de Calvin est mentionné pour la première fois dans les registres du Conseil de Genève sous la date du 5 sept. 1536, avec cette désignation, *iste Gallus*.

de novembre 1536, fut dès lors lue chaque dimanche dans les églises. Mais ce n'était point assez d'éclairer les esprits, il fallait réformer les mœurs au moyen d'institutions assez fortes pour dompter les volontés rebelles et réprimer les excès. Calvin sentit cette nécessité, et il conçut le plan d'une discipline ecclésiastique, dont l'action devait s'étendre sur tous les citoyens sans distinction. L'entreprise était hardie. Les Eignots, que le parti calviniste flétrit depuis du nom de Libertins, avaient appuyé les réformateurs par haine contre l'évêque et la maison de Savoie; mais pour eux, dit M. Mignet, « être réformé ne consistait pas à devenir plus moral dans sa vie et plus éclairé dans sa croyance, mais plus libre et moins gêné dans sa conduite. » Aussi, dès le 4 septembre 1536, avaient-ils protesté devant le Conseil qu'ils voulaient vivre en liberté, ne pouvant « endurer » les ministres qui les reprenaient de leurs vices. Ils s'opposèrent donc avec violence à l'introduction de la discipline, et, soutenus par la jeunesse dorée, par les sectateurs de Rome, par les partisans des Anabaptistes, ils refusèrent formellement de se soumettre aux institutions nouvelles, après qu'elles eurent été sanctionnées par l'assemblée générale, le 29 juillet 1537. La peine contre les récalcitrants était le bannissement; mais on n'osa pas la leur appliquer, tant ils étaient nombreux et puissants.

Quelque temps après, Calvin fut appelé à Lausanne pour assister à une de ces disputes publiques qui précédaient presque partout l'établissement de la Réforme. On a dit qu'il y présida, mais c'est une erreur; il n'y joua qu'un rôle secondaire, n'ayant pris la parole que deux fois, l'une sur le degré d'autorité qu'on peut accorder aux Pères et sur la présence réelle; l'autre sur la conduite de Hildebrand [Grégoire VII] et sur ses principes. Au mois de mars précédent, il avait déjà soutenu à Genève même, contre quelques Anabaptistes, une controverse dans laquelle il les avait réduits au silence. A son retour de Lau-

sanne, il eut à se défendre contre les attaques de *Caroli*, qui, pour se venger de ce qu'il avait contribué à faire condamner, par le consistoire de Berne, sa doctrine sur l'utilité des prières pour les morts, l'accusa, ainsi que ses collègues *Farel* et *Viret*, d'enseigner l'arianisme. Une accusation pareille portée contre l'auteur de l'Institution chrétienne était si absurde, que Calvin n'eut pas de peine à la repousser devant les synodes de Lausanne et de Berne.

Cependant les pasteurs de Genève poursuivaient avec une fermeté inébranlable l'amendement des mœurs publiques. A leur instigation, le Conseil défendit les jeux de hasard, porta des lois somptuaires rigides et interdit les danses, où s'était introduite une licence effrénée (1). « Ce ne sont pas les plaisirs innocents que je blâme, disait Calvin; les jeux de cartes, par exemple, n'ont en eux-mêmes rien de criminel; mais je crains l'empire que de tels divertissements prennent bientôt sur ceux qui s'y livrent, les fraudes, les querelles, la division des familles. » Ces craintes n'avaient rien de chimérique, mais les Libertins ne s'en souciaient guère. M. Galiffe nous représente cette faction comme le parti conservateur dans la république, comptant dans ses rangs tous les libérateurs de leur patrie, hommes énergiques et libéraux, qui ne voulaient pas sacrifier les antiques mœurs, les vieilles coutumes, leurs plaisirs, ni surtout les franchises de leur ville aux exigences de ministres étrangers. Nous n'opposons pas à ce témoignage suspect celui des réformateurs, même des autres cantons suisses; il pourrait être récusé; mais nous en appellerons aux écrivains genevois

(1) Ces ordonnances, qui émeuvent la bile d'Audin, n'étaient pas chose nouvelle à Genève. Dès 1484, on avait défendu les danses à caractère public. Mêmes défenses en 1487, en 1492, en 1516. Le 2 juin 1534, on avait déjà défendu les *danses mathonnètes* faites par les femmes du Molard, de la Fusterie, de Saint-Gervais. Quant aux jeux de hasard, des ordonnances les avaient interdits en 1503, 1506, 1510, 1511. (Voy. Fragments historiques sur Genève avant la Réformation, Gen., 1823, in-8°.)

qui ne sont pas animés contre Calvin et les réfugiés français de la même haine que M. Galiffe. Eh bien ! quel pertrait nous tracent-ils des Libertins ? Ils nous les peignent comme des hommes adonnés à toutes sortes de débauches, se riant des lois, trafiquant impudemment de la justice, dilapidant les deniers publics, accessibles aux plus grossières corruptions (1). Est-ce à dire que nous regardions les ministres comme absolument sans reproches ? Sans aucun doute, ils auraient dû garder plus de ménagements et procéder avec plus de prudence. Ils auraient dû comprendre que dans une ville où, quelques années auparavant, on nommait publiquement, par acte revêtu du sceau de l'autorité, une *regina meretricum*, il était impossible de remplacer brusquement des mœurs faciles jusqu'à la licence par les mœurs austères des premiers chrétiens. Loin de là, emportés par un zèle louable, mais inconsidéré, Calvin, *Farel* et *Courault*, qui, chassé de France, s'était réfugié à Bâle et avait été appelé à Genève pour remplacer *Viret*, tonnèrent du haut de la chaire contre les vicieux d'abord, puis contre les magistrats eux-mêmes qui se montraient, selon eux, trop tolérants pour le vice. Le Conseil souffrit d'autant plus impatiemment ces attaques imprudentes, que les dernières élections du 3 février 1538, avaient donné la majorité aux Libertins, qui, en se présentant comme les défenseurs des franchises municipales et de la liberté, avaient gagné la faveur du peuple. Le 11 mars, il fit donc défendre aux ministres, et en particulier à *Farel* et à Calvin, de se mêler de politique.

A toutes ces causes de troubles vint s'en joindre une nouvelle, qui fournit un prétexte à la rupture. *Farel* avait aboli toutes les fêtes, à la réserve du dimanche; il avait introduit l'usage du

(1) A une époque où le parti libertin triomphait, au mois d'octobre 1538, c'est-à-dire six mois après l'expulsion de Calvin, le Conseil fut obligé de défendre « d'aller de nuit par la ville, après neuf heures, pour jouer, paillarder, taverner et ivroguer. »

pain levé dans la célébration de la Cène, et il avait supprimé les fonts baptismaux, réformes qui furent blâmées comme inutiles par un synode tenu à Lausanne, au mois de mars 1538, sous l'influence des Bernois. Pour complaire à ses puissants alliés, le Conseil de Genève demanda aux ministres de rétablir les grandes fêtes, l'usage des azymes et les fonts de baptême. Calvin, qui attachait peu d'importance à tout ce qui ne concernait pas la foi, y aurait consenti volontiers; mais il ne voulut pas séparer sa cause de celle de son collègue. Le Conseil, voyant son autorité méprisée, résolut d'agir avec vigueur. Il défendit à *Courault* de prêcher. L'intrépide ministre, dont le zèle, de l'aveu de Ruchat, n'était pas assez accompagné de prudence, brava cette défense. Vieux et aveugle, il se fit porter en chaire et se permit de comparer la république au royaume des grenouilles. Il fut emprisonné, et six jours après, banni, malgré les énergiques protestations de Calvin et de *Farel*. Chassé de Genève, le vieillard se retira à Thonon, et fut placé comme ministre à Orbe, où il mourut le 4 octobre suivant.

Loin de se laisser intimider, les deux autres ministres se montrèrent plus intraitables que jamais. Malgré les instances du Conseil et ses menaces de leur défendre la chaire, ils refusèrent, le jour de Pâques 1538, de célébrer la Cène avec du pain azyme, en sorte que, le 23 avril, ils reçurent l'ordre de vider la ville sous trois jours.

Ainsi se vérifia de point en point la prédiction de Bonnivard, prieur de Saint-Victor, qui, consulté par les Genevois sur l'opportunité d'une réforme, leur avait répondu : « Vous avez haï les prêtres, pour être à vous trop semblables; vous haïrez les prédicants, pour être à vous trop dissemblables, et ne les aurez garde deux ans que ne les souhaitiez avec les prêtres et ne les renvoyez sans les payer de leurs peines qu'à bons coups de bâton. »

*Farel* et Calvin partirent pour Ber-

ne; mais ils trouvèrent peu de sympathie auprès du gouvernement, ce qui devait être. De là, ils se rendirent au synode de Zurich où ils furent mieux accueillis. Ils avouèrent qu'ils s'étaient montrés quelquefois trop rigides. Ils consentirent à admettre les fonts baptismaux, le pain azyme, les jours de fête même, pourvu qu'il fût permis de travailler après le service divin; mais ils insistèrent avec force sur la nécessité d'introduire une discipline ecclésiastique et une division de l'église en paroisses, afin de faciliter la surveillance. Expliquant leurs vues, ils réclamèrent le rétablissement de l'excommunication, en réservant aux consistoires le droit de la lancer; la vocation régulière des pasteurs, l'usage fréquent de la Cène et le chant des psaumes. Bullinger engagea ses collègues à intervenir en leur faveur non seulement à Genève, mais à Berne. Les Bernois, à la prière du synode, firent partie des députés; mais loin d'avoir égard à cette médiation bienveillante, les Genevois confirmèrent, le 26 mai, en assemblée générale, la sentence de bannissement.

Calvin, profondément blessé, se retira à Bâle dans l'intention de s'y établir. Cependant *Bucer* l'ayant pressé de venir à Strasbourg, il finit par y consentir après de longues hésitations, causées par le chagrin qu'il éprouvait à se séparer de Farel. *Bucer*, *Hedio* et *Capiton*, qu'il connaissait depuis son premier séjour à Bâle, l'accueillirent avec joie et lui obtinrent des magistrats la permission non-seulement de donner des leçons publiques de théologie, mais d'organiser en congrégation religieuse les quinze cents réfugiés français qui, selon *Specklein*, avaient cherché un asile à Strasbourg. Cette église s'assembla, en 1538, dans le chœur de l'église des Frères Prêcheurs, aujourd'hui Temple-Neuf (1).

(1) Cette communauté fut desservie, après Calvin, par *P. Brusté*, *J. Garnier*, *P. Boquin*, *Pierre Alexandre* et *Jean Loquet*, *Guillaume Olbrac*. Les Luthériens la soumièrent à toutes

L'année suivante, Strasbourg accorda à Calvin le droit de bourgeoisie.

Calvin commença ses leçons par l'explication de l'Évangile selon saint Jean. Son enseignement attira bientôt à Strasbourg une foule d'étudiants, accourus, selon le témoignage de *Sturm*, de toutes les parties de la France. Malgré des succès flatteurs pour son amour-propre, le cœur de Calvin était toujours avec l'église de Genève, dont il se regardait comme le pasteur, et sur laquelle il ne cessait de veiller avec sollicitude. Dès qu'il apprit le bannissement de *Mathurin Cordier* et d'*Antoine Saurier* qui, malgré ses conseils, avaient refusé, à la cène de Noël 1538, de communier avec du pain azyme, il s'empressa d'engager ses partisans à ne pas s'abstenir de la Cène pour un objet aussi indifférent et à ne pas faire schisme pour une cause aussi futile (1). C'est à cette lettre si sage et si honorable que *Florimond de Ramond* fait allusion, lorsqu'il accuse le réformateur d'avoir « entretenu ses pratiques par lettres et petits libelles, pour donner entrée à la division et la semer parmi les citoyens », tant l'esprit de parti se complait en la calomnie! L'année suivante, Calvin s'adressa de nouveau à l'église de Genève au sujet de la lettre de *Sadolet* qui, croyant le moment propice, avait écrit aux Genevois pour les inviter à rentrer dans l'Église catholique. Il se chargea de répondre au prélat, et au jugement de *M. Guizot*, les deux lettres qu'il publia en cette occasion sont remarquables par le ton d'affection qui y règne et par la prudence des avis.

L'heure semblait venue, en effet, où Genève serait forcée de s'humilier devant Rome. La messe s'y célébrait presque publiquement, les Anabaptis-

sortes d'avaries et finirent par la dissoudre. L'Église réformée ne fut rouverte qu'en 1633 à Wollisheim par les soins de *Philippe de Bischwiller*.  
(1) Plusieurs années après, en 1555, il écrivit dans le même esprit aux Anglais réfugiés à Francfort : *In rebus mediis, ut sunt externi ritus, facilem me ac flexibilem præbeo.* »

tes s'y étaient multipliés d'une manière effrayante, le mépris des lois et des mœurs était poussé à ses dernières limites, le désordre était à son comble. Mais de l'excès du mal naquit le salut. Un des syndics qui avaient le plus contribué à l'expulsion de Calvin, fut mis en jugement comme traître et exécuté; deux autres réussirent à se sauver; un quatrième se tua en essayant de fuir. Désorganisé par la mort de ses chefs, le parti libertin perdit la prépondérance, et bientôt le désir du retour de Calvin devint général. Cédant à la pression de l'opinion publique, le Conseil lui écrivit, le 22 oct. 1540, pour le rappeler.

Calvin venait de confier la direction spirituelle de son église au diacre *Nicolas Paré*, et se disposait à partir pour Worms, comme député de Strasbourg, lorsque la lettre des Genevois lui parvint. En 1539, il avait déjà assisté au colloque de Francfort, puis, en 1540, à celui de Hagnenau, où il avait disputé avec les théologiens luthériens sur la Cène et sur les autres questions qui divisaient les Églises. Il communiqua cette lettre à *Bucer*, qui répondit au Conseil de Genève pour le féliciter sur le changement de ses dispositions à l'égard de son collègue et pour lui expliquer les motifs qui obligeaient Calvin à l'accompagner au colloque de Worms (1). Une nouvelle demande des Genevois n'eut pas plus de succès. Calvin ne pouvait se résoudre à retourner dans une ville d'où il avait été chassé. « Les Genevois me seront insupportables, écrivait-il à *Farel*, et je le serai aussi pour eux. » — « Il n'y a pas de lieu au monde que je redoute plus que Genève, disait-il à *Viret*; non que je haïsse cette ville, mais je sais toutes les difficultés qui m'y attendent, et je ne me sens pas en état de les affronter. » Les Genevois eurent alors recours à l'intervention de Zurich, de Berne et de Bâle; ils rapportèrent le décret de bannissement, le 4 mai 1541, et chargèrent *Ami Perrin*,

un des syndics, d'aller en Allemagne porter à Calvin ce témoignage de leur repentir. *Bucer* se joignit à *Perrin* pour vaincre la résistance de Calvin, qu'une lettre de *Farel* acheva de déterminer à sacrifier encore une fois ses convenances personnelles à ce qu'on lui présentait comme son devoir. Le magistrat de Strasbourg ayant, de son côté, consenti à le prêter à l'église genevoise pour quelque temps (1), Calvin rentra dans Genève, le 13 septembre 1541, animé de la ferme résolution de lutter contre les obstacles avec une indomptable énergie et d'en triompher à tout prix. « Guidé par la sincérité de ses religieux désirs, dit *M. Sayous*, Calvin résolut de faire de la cité réformée une ville aussi pure dans sa foi qu'exemplaire dans sa morale, qui fût une demeure selon Dieu, où les vertus et les mœurs du peuple et des familles rendissent témoignage de la sainteté et par là de la vérité des croyances. » La tâche était difficile, voyons comment il l'accomplit.

*Bèze* raconte « qu'il fut tellement reçu de singulière affection par ce pauvre peuple, reconnaissant sa faute, et qui estoit affamé d'oïr son fidèle pasteur, qu'on ne cessa point qu'il ne se fust arrêté pour toujours. » On lit, en effet, dans les registres du Conseil : On prie très-instamment Calvin de rester ici pour toujours, et on lui donne un habit de drap. Après bien des difficultés, Strasbourg finit par lui accorder un congé absolu, et, pour lui témoigner son estime, lui conserva le droit de bourgeoisie. On voulait même lui continuer son traitement de professeur; mais il n'y consentit pas.

La seule condition mise par Calvin à son retour à Genève était l'établissement

(1) La lettre que le magistrat de Strasbourg écrivit au Conseil de Genève pour lui annoncer le départ de Calvin et le prier de ne le retenir qu'autant que le requerrait l'intérêt de l'Église universelle, se conserve parmi les mss. de la Bibl. de Genève. Elle porte la date du 1 sept. 1541. On y conserve aussi des lettres de *Bucer*, *Capiton*, *Hedio*, écrites à la même occasion et dans le même but.

(1) Le colloque fut transféré plus tard à Ratisbonne, et Calvin l'y suivit.

d'un consistoire ou tribunal des mœurs, institution que Zwingli désapprouvait, parce qu'il en redoutait les abus; dont Bullinger ne voulait pas; qu'Œcolampade avait inutilement essayé d'introduire à Bâle; que Calvin lui-même n'avait pas établie sans résistance dans son église de Strasbourg, et qui, abolie depuis longtemps à Genève dans la forme qu'il lui avait donnée, choque aujourd'hui toutes nos idées sur les droits réciproques du pouvoir et de la liberté individuelle. Dès le 13 sept., il se présenta devant le Conseil pour réclamer l'exécution des promesses qui lui avaient été faites. Sur sa requête, le Conseil adjoignit aux ministres six de ses membres, et confia à cette commission le soin de rédiger les ordonnances ecclésiastiques. Calvin, qui avait déjà posé, dans la seconde édition de son Institution chrétienne, les bases de la constitution religieuse telle qu'il la comprenait, eut bientôt terminé ce travail. Au mois de nov., il fut prêt à le soumettre au Conseil général, qui l'adopta, le 20, à l'unanimité.

A l'autorité monarchique du pape, le réformateur substitua le pouvoir aristocratique des synodes. Quoiqu'en dise Audin, c'était un progrès, puisqu'il est clair — M. Henry l'a écrit avant nous — qu'une assemblée nombreuse de pasteurs et de laïques représente plus fidèlement l'esprit qui anime l'Église à un moment donné, qu'un pape, fût-il un saint Grégoire.

L'épiscopat aboli fut remplacé par le consistoire ou tribunal des mœurs, chargé non-seulement d'administrer les affaires temporelles de l'Église, mais de surveiller la conduite, les discours, les opinions de chacun des fidèles sans distinction de rang et de fortune, de dénoncer, d'admonester, et, en cas de récidive, de frapper les coupables des censures et des peines canoniques jusqu'à l'excommunication inclusivement (1). Quand le délit était punis-

sable d'un châtement corporel ou d'une amende, le consistoire devait en référer au Conseil, qui prononçait et appliquait la peine.

Le consistoire s'assemblait tous les jeudis. Il se composait, outre les ministres, de douze anciens que les Conseils choisissaient dans leur sein. En attribuant ainsi aux Conseils un droit qui, dans la primitive Église, avait appartenu à la communauté entière, Calvin voulut, sans aucun doute, donner plus de force à l'institution, mais en même temps il la faussa. L'autorité du consistoire aurait dû rester purement morale; c'était déjà beaucoup de lui concéder le droit d'anathème. Certes, il semblerait injuste de refuser à une société quelconque l'autorité d'exclure de son sein les indignes. L'excommunication fut donc admise par toutes les Églises protestantes, avec cette différence néanmoins que Luther réserva aux pasteurs le droit attribué par Calvin aux consistoires; mais l'exercice de ce droit exige une extrême réserve; aussi donna-t-il lieu à de tels abus qu'aujourd'hui, dans l'Église luthérienne comme dans l'Église calviniste, il est tombé en désuétude.

Nous disons donc que Calvin faussa l'institution du consistoire, en y introduisant un élément politique, et en établissant ainsi entre l'Église et l'État une confusion qui ne pouvait manquer d'amener tôt ou tard des contestations funestes, et qui, en effet, engendra bientôt les plus fâcheux conflits.

D'un côté, l'autorité du consistoire devint en peu de temps vexatoire, inquisitoriale. Puissant dans les Conseils par l'influence de ses membres laïques, par la haute considération dont Calvin jouissait non-seulement à Genève, mais dans tous les pays protestants, le tribunal des mœurs fit rendre successivement ces ordonnances ridicules ou tyranniques au sujet desquelles *Henri Es-*

(1) Audin reconnaît (T. II, p. 27) que le consistoire avait le droit « de bannir de la table » le coupable, en cas de récidive; ce qui

ne l'empêche pas (T. II, p. 480) d'affirmer que le Conseil s'était réservé tout d'abord le droit d'excommunication, et que Calvin, par une *iniquité monstrueuse*, le donna au consistoire.

*tienne* disait, en 1580, que pour plaire au consistoire, il fallait être hypocrite; parole imprudente pour laquelle il fut excommunié et mis en prison; et cependant parole vraie, si l'on doit s'en rapporter au témoignage de M. Galiffe, qui affirme, sans en fournir toutefois des preuves convaincantes, que les archives de la ville de Genève sont pleines de registres couverts d'inscriptions d'enfants illégitimes, de procès hideux d'obscénité, de testaments où les pères et les mères dénoncent leurs propres enfants, de liasses de procès entre frères, de tas de dénonciations secrètes. Et pourtant le consistoire déployait une activité extrême; non-seulement il multipliait les visites que les anciens et les pasteurs étaient tenus de faire dans les familles afin de s'assurer de l'orthodoxie de chacun des membres qui les composaient; mais il citait sans relâche à sa barre tous ceux qui contrevenaient aux ordonnances et les renvoyait devant le Conseil pour les motifs les plus futiles. Qui pourrait approuver la sentence qui condamna à la prison un brave homme parce qu'il avait osé répondre à un ministre qu'il était aussi honnête que lui? Et qui ne se sentirait révolté en lisant qu'un certain Chapuis fut incarcéré parce qu'il persistait à nommer Claude son fils que le ministre voulait appeler Abraham? Dans le courant de deux années, en 1558 et 59, on ne compte pas moins de 414 citations devant le consistoire, la plupart pour des actes que nos lois ne déclarent pas criminels, quelques-unes pour des faits que l'on qualifierait tout au plus d'immoraux. On comprend donc que même les hommes amis d'une sage réforme, qui se trouvaient, sans aucun doute, dans le parti libérin, n'aient vu qu'avec crainte le consistoire s'arroger une autorité aussi tyrannique.

De l'autre côté, le Conseil appelé si fréquemment à punir des personnes qui ne s'étaient rendues coupables que de délits pour ainsi dire religieux, finit par se persuader que le pouvoir

spirituel lui appartenait. Calvin lui-même contribua à l'entretenir dans cette erreur, en consentant, en 1552, lors de sa querelle avec Troillet, à le prendre pour juge de l'orthodoxie de sa doctrine. Il est donc très-probable qu'il ne crut pas commettre un empiètement de pouvoir, lorsqu'au mois de mars 1543, il se réserva le droit d'excommunication, et lorsque, quelques années après, Berthelier, qui s'était abstenu pendant dix-huit mois de la Cène plutôt que de se soumettre à la pénitence qu'il avait encourue, en 1548, par la licence de ses mœurs, s'étant adressé à lui pour obtenir l'autorisation de participer au repas eucharistique, il la lui accorda. L'intrépide résistance de Calvin put seule conserver au consistoire un droit que la loi lui assurait.

Malgré les vices de son organisation, le consistoire atteignit le but que Calvin s'était proposé. En moins de trois générations, les mœurs de Genève subirent une métamorphose complète. A la frivolité, à la licence, succéda cette austérité un peu raide, cette gravité un peu étudiée qui caractérisèrent, dans les siècles passés, les disciples du réformateur. L'histoire ne nous offre que deux hommes qui aient su imprimer à tout un peuple le cachet particulier de leur génie : ces deux hommes sont Lyncrgue et Calvin, deux grands caractères qui offrent plus d'une analogie. Les Athéniens se moquaient du brouet noir des Spartiates, et Sparte a conquis Athènes. Que de fades plaisanteries ne s'est-on pas permises sur l'esprit genevois! et Genève est devenue un foyer de lumières et d'émancipation intellectuelle, même pour ses détracteurs.

La constitution fixa le nombre des pasteurs à cinq, sans compter trois adjoints. Ils devaient être élus par les ecclésiastiques et confirmés par le Conseil. Leurs fonctions consistaient dans la prédication, l'administration des sacrements, la consécration des proposants et la visite des malades, qui, dès le troisième jour, étaient obligés d'appeler à leur chevet un ministre, sous



peine d'amende et de réprimande. Chaque semaine, ils s'assemblaient en congrégation avec leurs collègues de la campagne, et chacun d'eux, à tour de rôle, prononçait un discours sur un texte de l'Écriture sainte, discours qui était examiné avec soin et censuré, s'il y avait lieu, sous le point de vue de l'orthodoxie. Les ministres n'avaient point à s'occuper de la visite des pauvres, ni de la distribution des aumônes; ce soin regardait particulièrement les diacres. Les anciens, plus spécialement appelés à surveiller les mœurs des fidèles, étaient nommés pour un an. Enfin les docteurs ou professeurs étaient chargés de l'enseignement académique et de la défense des vérités évangéliques contre les hérétiques et les incrédules.

Calvin n'avait point encore terminé la rédaction des ordonnances ecclésiastiques, lorsque le Conseil le nomma, le 21 nov. 1541, membre de la commission chargée de réunir en un seul corps les lois civiles et politiques de l'État. Ce travail, auquel il prit une grande part, ne fut achevé qu'au bout de treize mois, et fut adopté le 1<sup>er</sup> janv. 1543. « Il était aisé, dit Thourel, de reconnaître dans la législation nouvelle trois éléments différents : les vieilles constitutions du pays, les principes réformateurs de Calvin, et, pour les édits civils, le droit coutumier de la province française que *Colladon* (Voy.) venait de quitter. » Au principe démocratique qui formait la base du gouvernement de la république, fut substitué, par la constitution nouvelle, le principe aristocratique que Calvin avait déjà fait prévaloir dans l'organisation de l'Église. On trouve aussi des traces évidentes de l'influence du réformateur dans la sévérité des peines, sévérité excessive que Calvin fit aggraver encore, lorsqu'il s'aperçut que cette législation draconienne ne produisait pas immédiatement les résultats qu'il en attendait. C'était l'esprit du temps; on croyait prévenir le crime par l'atrocité de la répression. Sous ce rapport, Calvin se trompa sans doute; cependant

*Ancillon* (Tableau des révolutions) estime que « la part qu'il eut aux lois civiles et religieuses qui, pendant plusieurs siècles, ont fait le bonheur de la république de Genève, est peut-être un plus beau titre à la gloire que ses ouvrages théologiques, » et Montesquieu partageait ce sentiment. Les Genevois, selon lui, devaient bénir le moment de la naissance de Calvin, et celui de son arrivée dans leurs murs.

La même année 1543, l'Église de Genève reçut une nouvelle liturgie. Par esprit d'opposition contre l'Église romaine, Calvin ramena le culte réformé à la simplicité des temps apostoliques. Le service divin commençait par la lecture de la confession générale des péchés; cette lecture était suivie du chant d'un psaume, après quoi le ministre prononçait une prière, récitait la confession de foi, et adressait aux fidèles une exhortation. Le chant d'un psaume et la bénédiction terminaient les exercices religieux. Calvin fit ainsi de la prédication l'élément principal du culte public; on a même trouvé qu'il accorda à la parénèse une part trop large, et regretté qu'il n'eût pas, à l'exemple des réformateurs anglais, conservé quelque chose de la liturgie si imposante de l'Église romaine. La célébration de la Cène elle-même fut dépouillée de tout accessoire propre à rappeler le sacrifice de la messe. Calvin aurait voulu que l'on communiât chaque mois; mais son opinion ne prévalut pas, et il fut arrêté que la Cène se distribuerait aux quatre grandes fêtes, en attendant qu'on pût rendre le repas eucharistique plus fréquent. Le réformateur fut plus heureux dans son opposition contre les images et les autres ornements d'église; il les fit proscrire comme dangereux pour la vraie religion, pour l'adoration en esprit et en vérité.

A peine la discipline ecclésiastique fut-elle en vigueur que les Libertins commencèrent une opposition qui ne fut vaincue qu'après douze années de luttes et d'agitations. Mais si, d'un côté, ce parti turbulent et dissolu suscita à

Calvin mille obstacles ; de l'autre, le réformateur, dont l'enthousiasme pour la sainte cause qu'il défendait croisait en raison de la violence des résistances, déploya une vigueur, une énergie, un courage dont il ne se serait pas cru capable lui-même. Beaucoup périrent misérablement dans ce combat, dont nous ne pouvons décrire ici toutes les péripéties, et les ennemis de Calvin n'ont pas manqué de lui jeter à la face le sang répandu. « Il fallait du sang à cette âme de boue », s'écrie M. Galiffe. Laissons des écrivains ignorants ou de mauvaise foi, « quia veritate non possunt pugnare, lacerare eum conviciis », comme dit saint-Jérôme, laissons les lui reprocher, entre autres, la condamnation à mort de Jacques Gruet, décapité, le 26 juillet 1547, comme matérialiste et ennemi du christianisme, et l'exécution en effigie d'Ami Perrin, justement puni pour avoir essayé, en 1555, de ressaisir par l'émeute le pouvoir qui lui échappait (1). N'opposons même pas au témoignage de Gaillard et consorts qui semblent avoir pris pour devise *Calumniare audacter, semper aliquid hæret*, celui de Varillas qui déclare « qu'on ne trouve pas qu'il se soit mêlé du gouvernement politique dans aucune autre rencontre que celle de Servet ; » contentons-nous de renvoyer aux pièces des procès qui existent encore. Elles prouvent jusqu'à l'évidence que la condamnation de ces Libertins fut l'effet de la lutte des partis plutôt que de l'intolérance religieuse, et que Calvin y demeura à peu près complètement étranger. Est-ce à dire que le réformateur et surtout ses collègues (2) aient tenu une conduite parfaitement exempte de reproches dans leur combat contre leurs adversaires ? A Dieu ne plaise que nous laissions aveu-

gler par la partialité jusqu'à nier leurs torts. Nous comprenons qu'en entendant des étrangers (Calvin lui-même ne fut naturalisé qu'en 1559), en entendant, disons-nous, des étrangers à qui Genève offrait une généreuse hospitalité, traiter du haut de la chaire leurs femmes de courtisanes, parce qu'elles ne suivaient pas dans leur toilette les règles d'une simplicité puritaine ; en s'entendant qualifier eux-mêmes publiquement de chiens, de paillards, de balaufres, ces hommes, dont les pères avaient fondé au prix de leur sang la liberté de leur patrie, devaient éprouver des mouvements d'indignation d'autant plus violents qu'ils voyaient le pouvoir passer entre les mains de ces réfugiés français qui leur étaient pour la plupart supérieurs en lumières et en moralité, mais qu'ils devaient naturellement regarder comme des intrus. Le 9 juillet 1548, les Libertins obtinrent du Conseil, qui venait cependant de donner par la condamnation de Gruet une preuve de sa ferme résolution de faire respecter Calvin et sa doctrine, un ordre adressé aux ministres « de ne pas crier en chaire. » Calvin réclama avec énergie la liberté du ministère ; mais le Conseil tint bon et le cita à sa barre. Il comparut, assisté de *Farel*, qu'on voyait toujours à ses côtés dans les circonstances critiques, et il n'eut pas de peine à se faire absoudre. Le Conseil toutefois l'avertit « de mieux penser une autre fois à son devoir envers le magistrat. »

La lutte continua donc entre les deux partis, lutte sourde, guerre de dénigrement et de calomnies plutôt qu'agression violente jusqu'en 1555. Tous les soins de Calvin tendaient à accroître les forces du sien par la naturalisation des réfugiés ; il sentait qu'il n'avait pas de plus ferme appui pour opérer ses réformes que ces dévoués serviteurs du Christ qui, pour rester fidèles à leur Maître, avaient tout quitté, famille, amis, patrie (1) ; et ce furent eux, en

(1) Dès 1547, Perrin était accusé de s'être vendu à la France.

(2) Voici leurs noms : *Abel Poupin, Nicolas Des Gallars, François Bourgoïn, Raymond Chauvel, Michel Cop, Jean Fabry, Jacques Bernard, Philippe de Ecclesiâ, M. Malisie, Jean Berrier, S. Saint-André, Jean Baldin.*

(1) M. Galiffe, fidèlement copié par Audin, ne rougit pas de nous peindre les *Laurent de*

effet, qui lui assurèrent la victoire. Dès qu'il eut obtenu la majorité dans le Petit-Conseil, il fit accorder le droit de bourgeoisie à un grand nombre d'étrangers. Selon Spon, on le conféra à cinquante dans les mois d'avril et de mai 1555. Le 14 oct. 1557, on reçut d'un seul coup 300 bourgeois. Resté maître du terrain par la défaite du parti libertain, Calvin s'appliqua à concentrer toute l'autorité dans le Petit-Conseil. Le Grand-Conseil, l'ancien palladium de la liberté, fut annulé, et ceux qui s'avisèrent d'en réclamer la convocation, furent traités de turbulents et de mauvaises têtes. D'aristocratique la république devint ainsi oligarchique.

Cependant, même après cette révolution, Calvin ne fut pas tout-puissant à Genève. Jamais il ne s'en rendit « le maistre, l'évesque, le seigneur, disposant de la religion, de l'Etat, de la ville, du gouvernement de la police, comme bon luy sembloit, » ainsi que le prétend Florimond de Rémond; jamais il ne réunit en sa personne tous les fils du pouvoir suprême, quoi qu'en dise M. Capesigue. M. Henry l'a déjà fait observer avant nous, les formes de l'église presbytérienne s'accroissent mal du despotisme. Au sein du consistoire même, l'avis de Calvin ne l'emportait pas toujours; plus d'une fois, son opinion combattue avec fermeté fut rejetée; plus d'une fois, au rapport de Sénebier, ses collègues exigèrent des corrections dans ses ouvrages, ses livres étant soumis à la censure comme ceux du moindre ministre. Qu'était-ce donc au Conseil où assurément son influence s'exerçait avec moins d'empire? Qu'on lise ses lettres, qu'on l'écoute se plaindre, non sans une certaine amertume, de ce que le sénat ne le consultait que quand il ne savait plus à quel saint se vouer; qu'on écoute Bèze déclarant

*Normandie, les Colladon, les Girard des Bergeries, les Crespin, les Caudolle, les Budé, etc., etc.,* comme un ramas d'aventuriers, de chevaliers d'industrie, d'esrocs, de banqueroutiers, de faux monnoyeurs, d'espions à la solde de Calvin. C'est pousser la haine jusqu'à la frénésie.

qu'on n'a pas toujours suivi ses avis, et on restera convaincu qu'il ne jouissait pas d'une autorité absolue (1). Si dans le sénat, comme dans le consistoire, on lui témoignait la plus grande déférence, si l'on professait pour lui la plus haute estime, si l'on avait pour sa personne le plus profond respect, c'est qu'il est dans la nature des grands caractères d'en imposer à tout ce qui les entoure. On a dit qu'il avait usurpé à Genève un pouvoir tyrannique. Mais par quels moyens? Où étaient ses armées, ses trésors? A-t-il jamais joué le rôle d'un démagogue? A-t-il jamais flatté les passions du peuple? Ne l'a-t-il pas, au contraire, plié sous le joug de la loi? Sans doute il a été soutenu, encouragé, défendu par la plupart des réfugiés, non par tous, car quelques-uns lui étaient hostiles; peut-être aussi par une portion du peuple, heureuse de voir humilier l'orgueil de la haute bourgeoisie; mais cet appui eût été bien faible s'il n'avait eu aussi pour lui l'opinion de tous les gens de bien. Reconnaissons donc que si ses institutions se sont affermies, si elles ont même trouvé des partisans dans la plupart des Etats de l'Europe, c'est là un phénomène qui ne peut s'expliquer qu'autant qu'on admet qu'elles étaient conformes, au moins en partie, aux besoins du siècle.

Calvin n'a donc dominé à Genève que par son génie. Or le génie ne fait accepter son empire qu'avec le temps. Voilà pourquoi son autorité resta précieuse jusqu'à ce que ses partisans fussent arrivés au maniement des affaires; elle ne se consolida qu'après la chute du parti des Libertins. Eh bien! c'est précisément dans cette période de luttes et de combats que tombent les ac-

(1) Nous en trouvons une preuve convaincante dans l'ouvrage même de M. Galiffe, qui nous apprend que *Mégret* fut, vers le même temps, condamné malgré Calvin et les ministres. Ce *Mégret* ou *Maigret*, surnommé le *Magnifique*, était français de naissance et réfugié pour cause de religion. Selon Picot, il s'était concilié l'estime générale par ses lumières, ses talents, ses vertus et les importants services qu'il avait rendus à la république.

tes qu'on peut lui reprocher à plus juste titre; ce qui prouve, à notre avis, que l'on a eu tort d'en rejeter la responsabilité sur lui seul. Nous voulons parler des mesures rigoureuses qui furent prises contre les adversaires de sa doctrine.

Comme Luther, comme Zwingle, Calvin substitua à l'autorité de l'Eglise celle de la Bible, et proclama l'Écriture sainte unique règle de la foi; mais tandis que le sage réformateur de Zurich n'attribuait la valeur de la certitude qu'aux enseignements bibliques qui peuvent soutenir un examen consciencieux, Calvin, pour employer les expressions de M. Sayous, n'admit pas l'indépendance de l'homme à l'égard du code sacré, mais donnant la valeur d'une vérité absolue à sa conviction personnelle, et confondant ainsi dans un même caractère de certitude son interprétation propre et le texte du Livre saint, il éditia, en s'appuyant sur l'autorité de quelques Pères de l'Eglise, d'Augustin surtout, un système tout d'une pièce qui n'abandonnait absolument rien aux recherches du libre examen, en sorte que c'est de la Réforme calviniste que l'on peut dire, avec le plus de vérité, ce que Hallam dit de la Réforme en général : « La Réformation fut un changement de maîtres, voilà tout. A l'autorité du pape et de l'Eglise romaine, on substitua celle de la Confession d'Augsbourg ou de la Confession de Zurich, et quiconque avait passé à l'une ou l'autre de ces confessions n'était plus libre de modifier à son gré ses nouvelles croyances. Il pouvait se faire anabaptiste ou arien, mais dans ce cas il était considéré comme tout aussi hérétique que s'il était resté dans le giron de l'Eglise romaine, et il était exposé à la violence des censures, quelquefois même à la captivité et à la mort. »

Du reste, Calvin, on doit le reconnaître, avait cherché dans la Bible la vérité avec une ardeur infatigable. Dès qu'il crut l'avoir trouvée, oubliant qu'il était homme et sujet à l'erreur, il se persuada, comme nous l'avons dit,

qu'il était en possession de la vérité absolue, attribué de l'Être suprême seul, et, identifiant son système avec la Parole divine, il s'imagina orgueilleusement qu'attaquer son enseignement, c'était « despiter Dieu en sa personne. » Tous ceux qui ne pensaient pas comme lui étaient donc à ses yeux des ennemis de la vérité et de la religion. Aussi, par cela même que ses convictions étaient profondes, son attachement opiniâtre à ses idées étouffant dans son cœur tout autre sentiment, il déploya dans ses luttes contre ses adversaires dogmatiques une fermeté indomptable, et en même temps, une animosité, une dureté, un orgueil, une inflexibilité, un despotisme qui lui firent beaucoup d'ennemis et qui présentent son caractère sous un jour peu favorable. Cette violence, au reste, était si naturelle chez lui qu'il s'étonnait de l'impression pénible qu'elle produisait sur ses amis. Dans sa dispute contre Westphal, il le qualifie de fou, de chien enragé, de fils du diable, et il écrit quelques jours après à Melchior Wolmar, qu'il s'est contenté de défendre sa doctrine *sobriè et modestè*.

On pourra atténuer ses torts en rappelant que, de l'aveu d'Ellies Du Pin, « d'abord il avoit paru modéré, » et que s'il ne garda plus de mesures dans la suite, la cause doit en être cherchée vraisemblablement dans son état de souffrance; on pourra faire valoir en sa faveur la franchise avec laquelle il s'accuse lui-même d'être colérique : Je n'ai pas, écrivait-il à Bucer, de plus grand combat contre mes vices qui sont très-grands et en très-grand nombre, que celui que j'ai contre mon impatience; mes efforts ne sont pas absolument inutiles; cependant je n'ai pu encore vaincre cette bête féroce. » Ces considérations toutefois ne suffisent pas pour justifier la conduite injuste et despotique qu'il tint à l'égard de *Sébastien Castalion* (Voy.), son ancien ami, qui avait trop d'indépendance dans l'esprit pour se laisser enchaîner à un système dogmatique; ni le traitement ignomi-

nieux qu'il fit appliquer, en 1546, au conseiller Pierre Ameaux parce qu'il avait dit « que Calvin prêchait une fausse doctrine, était un très méchant homme et n'était qu'un picard (1). » Son irritabilité ne le fera pas non plus absoudre par l'histoire de l'emportement avec lequel il combattit *Caroli* (Voy.), esprit turbulent, sans conviction forte, mais théologien savant, qui s'éloignait en un petit nombre de points de sa doctrine; ou bien *Bardouin*, qui cherchait peut-être de bonne foi un moyen d'apaiser les disputes théologiques. Il se montra aussi opiniâtre, aussi impérieux, aussi peu pénétré de l'esprit du Christ, dans ses querelles avec *Bolsec* (Voy.), partisan du sémipélagianisme, qui accusait, non sans quelque apparence de raison, le calvinisme de faire Dieu l'auteur du péché, mais qui se rendit plus tard méprisable par la publication du plus vil libelle qui eût été mis au jour contre Calvin avant celui d'Audin. Que dire de ses violentes réponses à *Pierre Toussaint*, aux Sorbonistes, à *Osiander*, à *Pighius*, à *Saconay*, à *Cathelan* et à d'autres; de sa conduite envers les antitrinitaires, *Gribaldi*, *Blandrata*, *Gentilis*, et surtout envers *Michel Servet*? Jamais il ne déploya un zèle plus farouche, un acharnement plus révoltant que dans les poursuites qu'il exerça contre le malheureux espagnol; et cependant, dans une autre circonstance, *Musculus*, au nom des pasteurs de Berne, lui avait adressé cet excellent conseil, trop tôt mis en oubli par ceux-là même qui l'avaient donné: *Ne quid severius statuat in errantes, ne, dum dogmatum puritatem immoderatus vindicamus, à regulâ spiritûs Christi deficiamus, hoc est, charitatem fraternam, undè discipuli Christi censetur, ad sinistram declinantes, transgrediamur.*

(1) Le 12 déc. 1545, il avait fait mettre en liberté une femme qui avait été incarcérée pour l'avoir traité de méchant homme. Il semble donc que ce n'était pas une vengeance personnelle qu'il poursuivait, mais le mépris de ses doctrines.

Nous raconterons ailleurs (Voy. MICHEL SERVET) la part prise par Calvin dans ce déplorable drame; nous ne voulons nous occuper ici que des reproches qui lui ont été adressés à ce sujet.

Depuis quelque temps, Catholiques et Protestants l'ont à l'envi écrasé sous le poids de leur indignation; mais avant d'admettre les premiers comme parties dans le procès, nous demanderons qu'ils condamnent d'abord avec la même énergie les fureurs de l'Inquisition qui, dans la seule Espagne, a fait brûler 31,912 infortunés moins coupables encore que Servet; qu'ils maudissent les croisades prêchées par le pape contre les Albigeois et les Vaudois; qu'ils flétrissent les Pères de Constance qui ont dressé les bûchers de Jean Huss et de Jérôme de Prague; qu'ils gémissent enfin sur les torrents de sang versés par leur Eglise en France, en Italie, en Allemagne, dans le monde entier, au nom du même principe qui a allumé les flammes au milieu desquelles périt Servet. Jusque-là nous sommes en droit de leur dire: Silence, hypocrites, votre indignation est feinte.

C'est aux seuls défenseurs du libre examen, aux partisans de la liberté de conscience, qu'il appartient d'élever la voix et de se dire, comme Gibbon, plus scandalisés de l'exécution de Servet que des hécatombes humaines sacrifiées dans les autodafés de l'Espagne et du Portugal; car cette mort leur apparaît comme une horrible contradiction entre la conduite du réformateur et le principe fondamental de la Réforme, et partant, comme une tache ineffaçable imprimée à la mémoire de Calvin. Toutefois ne peut-on pas faire valoir en sa faveur des circonstances atténuantes?

Nous l'avons déjà dit, l'orgueil de la foi rendit Calvin sévère, dur, impitoyable envers ses adversaires dogmatiques. Il se regardait comme appelé à défendre la cause de Dieu même; de là la passion impétueuse avec laquelle il combattait, lui qui faisait taire sa sensibilité et jusqu'à sa raison devant la voix

de sa conscience; de là l'opiniâtreté qui distingue son zèle religieux; de là encore la sourde colère qu'excitait en lui la plus légère contradiction sur un point de la foi. Cependant, on doit le reconnaître, quoiqu'il eût le sentiment de sa supériorité, il provoqua rarement la lutte; il se contenta de l'accepter comme un devoir à remplir. Tel que l'avocat-général, chargé par la société de la protéger contre les malfaiteurs, met tous ses soins, déploie toutes les ressources de son éloquence, pour obtenir la condamnation d'un grand criminel, bien qu'il n'ignore pas que le glaive de la loi va trancher la vie de cet homme, Calvin, qui se considérait comme le défenseur de Dieu et de son Eglise, ne négligea rien pour faire prononcer la culpabilité de Servet, coupable, dans les idées du temps, du plus énorme de tous les crimes, du crime de lèse-majesté divine. Celui-là seul qui s'imaginera d'accuser l'organe de la société civile de cruauté et de barbarie, sera en droit de reprocher à Calvin d'avoir été barbare et cruel. Que dans cette circonstance comme dans d'autres encore, le réformateur se soit montré animé de l'esprit d'Elie exterminant les prêtres de Baal, plutôt que de l'esprit de Jésus, on ne saurait le nier; qu'il se soit montré aussi intolérant que tous ses contemporains, à quelques nobles exceptions près, on ne peut en disconvenir; mais que conclure de là, sinon que, quelque haut qu'il prenne son essor, l'homme de génie conserve toujours un point de contact avec son siècle? Or, au XVI<sup>e</sup> siècle, dit M. Guizot, « tous pensaient que l'erreur est criminelle et que la force doit son appui à la vérité. » Calvin n'a fait d'ailleurs, nous le répétons, que convaincre son adversaire d'hérésie au premier chef, laissant au Conseil le soin d'appliquer la peine. La peine était atroce sans doute, mais elle était admise par toutes les confessions chrétiennes, elle était inscrite dans tous les codes (1). Il ne dépendit

(1) Audin prétend que Servet fut mis à mort contre toutes les lois divines et humaines. Est-

même pas de Calvin que le sort de Servet ne fût adouci, comme le fut celui de Gentilis qui, condamné à mort, se prêta à une espèce de rétractation, et fut seulement expulsé de Genève après une pénitence publique.

La puissante activité de Calvin ne se concentrerait pas dans Genève; au milieu même de ses luttes les plus ardentes, il ne cessa jamais de veiller sur les églises de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Bohême, de la Pologne même, les dirigeant par ses conseils, se portant le défenseur de leurs intérêts auprès des princes, sollicitant de vive voix ou par écrit l'intervention des Etats protestants en faveur des persécutés, recueillant à Genève ceux qui s'y réfugiaient et les organisant en églises, réclamant enfin pour les exilés les secours de leurs coreligionnaires plus heureux. « Il estoit, dit Pasquier, d'une nature remuante le possible pour l'avancement de sa secte. » Au besoin, ses lettres le témoigneraient; elles prouvent que partout où il y avait un courage à relever, une douleur à consoler, un danger à détourner, il s'y portait sans redouter ni fatigues ni périls. Plus d'une fois même il entreprit, dans l'intérêt des églises, des voyages pénibles, vu l'état de délabrement de sa santé. C'est ainsi qu'en 1546, il se rendit à Arau afin de solliciter les cantons protestants en faveur des Vaudois de Cabrières et de Mérindol, et qu'en 1556, après avoir inutilement essayé d'apaiser par ses lettres un différend qui s'était élevé entre les Anglais réfugiés touchant le maintien de l'ignorance? N'est-ce pas mauvaise foi? L'évêque de Genève n'agissait-il pas plutôt contre les lois divines et humaines, lorsqu'il écrivait, en 1534, à ses partisans, *que là où on trouveroit des Luthériens, on les pouvoit prendre, tuer ou pendre à un arbre, sans nulle difficulté ni doute*, comme nous l'apprend la sœur de Jussieu dans son *Levain du calvinisme*. Le procès de Servet n'est illégal qu'en un seul point: le crime, si crime il y a, n'avait pas été commis à Genève; mais depuis longtemps les Conseils s'étaient arrogé le privilège injuste de juger les étrangers arrêtés à Genève, bien que les délits dont on les accusait n'y eussent pas été commis.

de la liturgie anglicane, qu'on voulait les forcer d'abandonner, il partit pour Francfort dans l'espoir d'adoucir les esprits. Il n'y réussit pas entièrement; mais s'il ne put vaincre le fanatisme des Luthériens, il eut au moins la satisfaction de calmer une dispute qui s'était engagée entre le ministre Valérand Polanus et le réfugié français *Auguste Legrand* au sujet de la Cène (*MSS. de Genève*, Carton 3, N° 12).

De retour à Genève, il donna tous ses soins à la fondation d'un grand établissement d'instruction publique, dont l'enseignement devait embrasser l'ensemble de toutes les connaissances humaines. Partout où elle s'était introduite, la Réforme — c'est là un de ses plus beaux titres de gloire — avait commencé par créer des écoles; elle sentait que pour se maintenir et s'étendre, elle avait besoin de la science. Depuis longtemps Calvin aurait voulu donner à l'enseignement du collège qui existait à Genève depuis la Réformation, et dans lequel *Cordier* et *Castalion* avaient professé non sans éclat, l'importance de l'enseignement académique; mais l'état précaire de la république avait présenté jusque-là d'insurmontables obstacles, en sorte que son projet ne put recevoir un commencement d'exécution qu'en 1559. On fonda d'abord une chaire d'hébreu, qui fut remplie par *Antoine Chevalier*; une chaire de grec, qui fut donnée à *François Bérauld*, et une chaire de philosophie, à laquelle Calvin aurait appelé, sans aucun doute, le célèbre *Ramus*, si l'illustre philosophe n'avait pas été ennemi du péripatétisme et de la discipline ecclésiastique. On la confia à *Jean Tagaut*. Calvin ne voulut occuper, dans la nouvelle académie, que la chaire de théologie; il refusa le rectorat, qu'il fit donner à *Théodore de Bèze*, mais il prit une part très-active à la rédaction des règlements.

Ces règlements, il faut l'avouer avec *M. Henry*, sont dignes, sous quelques rapports, du moyen-âge. La nomination du recteur et des professeurs appartenait

au corps des pasteurs, sauf le droit de confirmation qui fut attribué au Conseil. Les élèves devaient assister au service divin tous les mercredis et trois fois le dimanche. En été, ils se rendaient en classe à six heures du matin; en hiver, à sept heures. A dix, les régents les reconduisaient chez leurs parents. Ils rentraient en classe après diner, c'est-à-dire à onze heures, et jusqu'à midi, ils s'exerçaient à chanter des psaumes. Les cours terminés à quatre heures, tous les élèves s'assemblaient dans une salle où le principal adressait aux uns des encouragements, et faisait appliquer aux autres les châliments qu'ils avaient encourus. Outre la religion, le latin et le grec, on enseignait la dialectique dans la 1<sup>re</sup> classe, en y ajoutant « ce que la science porte des prédicamens, catégories, topiques et élenches. » Calvin et Bèze étaient trop éclairés pour proscrire la littérature classique; ils se contentèrent de faire un choix parmi les écrivains de l'antiquité, et leur choix tomba sur Virgile, Cicéron, les *Elégies* d'Ovide, César, *Isocrate*, *Tite-Live*, *Xénophon*, *Polybe*, *Homère*, *Démosthènes*, *Horace*. Plus tard, lorsque les ressources de la république le permirent, on érigea des chaires de droit, de littérature moderne, d'histoire ecclésiastique et d'histoire profane, de médecine, de mathématiques, d'astronomie, de mécanique, de physique, de chimie, et le plan primitif de Calvin se trouva ainsi réalisé. La libéralité de *Robert Estienne*, qui fit don à l'école d'un exemplaire de tous les ouvrages sortis de ses presses, et la générosité de *Bonnivard* qui lui légua tous ses livres, permirent, dès l'origine, d'ajouter à l'université une bibliothèque qui ne comptait encore, en 1699, que 3,000 volumes. N'oublions pas d'ajouter que, dans le principe, nul élève n'était admis sans avoir signé une profession de foi, formalité qui ne tarda pas à être abolie parce qu'elle éloignait les Luthériens et les Catholiques.

Nous parlerons ailleurs des efforts de Calvin pour absorber la réforme de

Zwingle dans sa réforme. L'université de Genève contribua, sans aucun doute, plus que toutes les formules d'union à amener ce résultat, de même qu'elle aida la doctrine calviniste à se répandre en France, en Ecosse, en Hollande, en Allemagne, et lui imprima ce caractère d'unité qui l'a distinguée pendant plus d'un siècle. Elle exerça même une influence notable et directe sur l'Eglise catholique, au moins en France; nous en trouvons la preuve dans les Mémoires de Castelnau : « Les évêques et docteurs, théologiens, curez, religieux et autres pasteurs catholiques, commencèrent, dit-il, à penser en ces nouveaux prescheurs, si désireux et ardens d'avancer leur religion, et, dès lors, prirent plus de soin de veiller sur leur troupeau, et au devoir de leurs charges, et aucuns à estudier ès saintes lettres à l'envy des ministres protestans, qui attiroient les peuples de toutes parts; et craignans que lesdits ministres n'eussent l'avantage sur eux par leurs presches, et par iceux attirassent les Catholiques, ils commencèrent aussi à prescher plus souvent que de coustume. » C'est donc à la Réforme que l'Eglise gallicane doit son dix-septième siècle dont elle est fière à si juste titre; elle s'est montrée peu reconnaissante.

Travaux d'organisation, luttés polémiques, correspondance, voyages, c'étaient là des occupations extraordinaires qui n'empêchaient pas Calvin de se livrer avec une ardeur infatigable à l'accomplissement de ses devoirs journaliers. « Outre ce qu'il preschoit tous les jours de semaine en semaine, dit Bèze, le plus souvent et tant qu'il a peu il a presché tous les dimanches: il lisoit trois fois la semaine en théologie; il faisoit les remontrances au consistoire et comme une leçon entière tous les vendredis en la conférence de l'Écriture que nous appelons congrégation, et a tellement continué ce train sans interruption jusqu'à la mort que jamais il n'y a failli une seule fois, si ce n'a esté en extrême maladie. » — « Et, ajoute

le biographe, ce qui rend ces labeurs plus admirables, c'est qu'il avoit un corps si débile de nature, tant atténué de veilles et de sobriété par trop grande, et qui plus est sujet à tant de maladies, que tout homme qui le voyoit n'eust pu penser qu'il eust pu vivre tant soit peu. »

Cette activité prodigieuse devait détruire rapidement une santé toujours chancelante. Dès 1551, on fit courir le bruit de la mort de Calvin, et les chanoines de Noyon ordonnèrent une procession en actions de grâces. En 1564, tous ses maux redoublant d'intensité lui firent pressentir sa fin prochaine. A des migraines fréquentes, à des attaques répétées de fièvre quarte, à de violents accès de goutte et de coliques, à un asthme opiniâtre se joignirent des crachements de sang et les atroces douleurs de la gravelle. Son estomac était si débile qu'il ne pouvait supporter les aliments les plus légers. Mais plus le corps s'affaiblissait, plus l'intelligence paraissait acquérir de pénétration et de force. Hors d'état de tenir la plume, il dictait à un secrétaire la suite de ses savants commentaires sur la Bible. On peut dire que Calvin ne se reposa que dans la tombe; il voulait, répétait-il à ses amis, que Dieu le trouvât veillant et travaillant à son œuvre.

Le 6 fév. 1564, il monta en chaire pour la dernière fois, mais il lui fut impossible d'achever son sermon. Le 40 mars, le Conseil ordonna des prières comme dans une calamité publique. Il sortit encore deux fois en litière pour se rendre au Conseil, le 27, et au temple, le jour de Pâques. Le 27 avril, il fit prier le Petit-Conseil de lui accorder une audience, mais « les bons seigneurs, raconte Bèze, firent response, qu'à cause de sa débilité et indisposition si grande, ils le prioient bien fort de ne prendre point ceste peine; mais qu'eux-mêmes tous ensemble l'iroient voir. Ce qu'ils firent aussi le jeudi matin, partans de leur chambre du Conseil et allans, selon leur ordre accoustumé, jusques en son logis. » Calvin, dit



M. Guizot, leur « parla longtemps avec cette sagesse affectueuse et modérée que la mort imprime aux plus énergiques caractères, comme si le calme de la vie future, déjà répandu dans tout l'homme, avait chassé les faiblesses humaines, et dépouillait les sentiments et les paroles de leur ancienne âpreté. » Il termina son allocution en protestant de la sincérité de la doctrine qu'il avait prêchée et en conjurant les magistrats d'y persévérer et de s'acquitter pleinement de leurs devoirs. Le lendemain, tous les ministres de la ville et de la campagne s'assemblèrent dans sa chambre, et il leur fit des adieux touchants, les priant de lui pardonner s'il leur avait causé quelque chagrin durant sa maladie. Le 2 mai, ayant appris que *Farel*, alors octogénaire, se disposait à partir à pied de Neuchâtel pour venir le voir encore une fois, il lui écrivit pour le détourner de son projet; mais *Farel* voulut dire un dernier adieu au compagnon de ses travaux. « De là en avant, dit *Bèze*, sa maladie jusques à la mort ne fut qu'une continuelle prière, non-obstant qu'il fust en douleurs continuelles. » La mort n'arrivant pas aussi promptement qu'il l'attendait, il voulut, le 19 mai, assister au repas que les pasteurs de Genève avaient coutume de faire l'avant-veille de la Pentecôte. Il y parut un instant, et se mit ensuite au lit pour ne plus se relever. Il expira le 27, à huit heures du soir, âgé de 53 ans, 10 mois et 16 jours. Le lendemain, selon son désir, il fut enterré au cimetière de Plain-Palais sans aucune pompe; sa modeste tombe a disparu, en sorte que personne ne peut indiquer aujourd'hui au voyageur étonné la place où le grand homme repose.

Dès le 25 avril, Calvin avait dicté son testament à Pierre Chenelat, notaire et citoyen de Genève, en présence de *Théodore de Bèze*, Raymond Chauvet, Michel Cop, *Louis Énoch*, *Nicolas Colladon*, *Jacques Des Bordes* et *Henri Scringer*. Après avoir rendu grâces à Dieu de l'avoir retiré, lui indigne, de l'abîme de l'idolâtrie pour l'amener à

la clarté de son Évangile; d'avoir étendu sur lui sa merci jusqu'à se servir de son labeur pour répandre la religion véritable; de lui avoir appris à n'avoir d'autre espoir ni refuge que dans son adoption gratuite et dans le mérite de la mort et de la passion de J.-C., le testateur proteste qu'il a tâché, selon la mesure de grâce qui lui avait été donnée, d'enseigner purement la Parole de Dieu, et que dans toutes les disputes qu'il a eu à soutenir contre les ennemis de la vérité, il n'a usé ni de ruse ni de sophisteries. Il lègue à son frère *Antoine*, qu'il nomme exécuteur testamentaire avec *Laurent de Normandie*, une coupe dont M. de *Varennés* lui avait fait présent; dix écus au collège et autant aux pauvres étrangers; dix écus à *Jeanne Costan*, sa nièce; quarante écus à chacun de ses neveux *Samuel* et *Jean*; trente à chacune de ses nièces *Anne*, *Susanne* et *Dorothée*. Pour punir son autre neveu *David*, qui était « léger et volage, » il ne lui laisse que vingt-cinq écus. « C'est en somme, ajoute-t-il, tout le bien que Dieu m'a donné, selon que je l'ai pu taxer et estimer tant en livres qu'en meubles, vaisselle et tout le reste. »

Deux cent vingt-cinq écus! Voilà à quoi se monta la succession d'un homme qui, pendant des années, avait été l'arbitre de la république de Genève et d'une partie de l'Europe occidentale! Quelle autre preuve demanderait-on de son désintéressement? Faut-il en apporter de nouvelles? Nous les puissions dans les archives de Genève. Pendant son premier séjour dans cette ville, Calvin ne reçut pour ainsi dire rien, et depuis son retour, son traitement, comme pasteur et professeur, fut fixé à 300 florins, 12 coupes de blé et 2 tonneaux de vin, « gage considérable, lit-on dans les registres du Conseil, accordé à Calvin parce qu'il est très-savant et que les passans lui coûtent beaucoup (1). » M. Galiffe trouve aus-

(1) Audin, confondant le florin d'Allemagne avec le florin de Genève, cite un reçu de Calvin qui porte à 500 florins son traitement au-

si qu'il était « largement payé. » Il ajoute « qu'on ne cessait de lui faire des présents » ; mais il oublie de dire que Calvin ne voulut en accepter aucun, à moins d'une nécessité pressante (1). Sous ce rapport, il poussait le scrupule si loin que, pendant sa dernière maladie, il refusa les émoluments de sa place, « disant que ne rendant pas de services, il se faisait conscience de recevoir ses gages. » C'est, s'écrie Bayle, « une des plus rares victoires que la vertu et la grandeur d'âme puisse remporter sur la nature, dans ceux même qui exercent le ministère évangélique. »

Et c'est de cet homme que Bolsec veut faire un usurier et un voleur des deniers des pauvres !

Mais sous quelles couleurs odieuses ses ennemis n'ont-ils pas peint Calvin ?

A l'instar de l'abbé Bérault de Bericastel, Audin, se choisissant volontairement une place parmi la « populace des auteurs », parmi ces « plebei scriptores » que Papyre Masson flétrissait déjà dans le xvi<sup>e</sup> siècle, a réuni tout ce qui a été publié de plus virulent contre le grand homme dans l'espoir de le rendre odieux. Ellics Du Pin avait cependant donné aux écrivains de son espèce le sage conseil de ne plus « déchirer la personne de Calvin et sa vie par des contes faits à plaisir, » en leur représentant, avec beaucoup de raison, « qu'il ne faut pas se servir de ces sortes de moïens, quand on a la vérité pour

nuel, et l'évalue à 4000 francs environ. Il aurait dû savoir, avant de contredire Bèze, que le florin genevois ne valait qu'environ 50 centimes.

(1) Audin, aussi véridique que M. Galiffe, dit de même qu'on lui faisait souvent des présents. En 1546, 40 thalers pour frais de maladie ; en 1553, 2 thalers pour son voyage à Berne ; en 1556, du bois de chauffage ; en 1560, une tonne d'excellent vin. Or on lit dans Grenus (Fragments biogr. et hist., extraits des registres du conseil d'Etat de la république de Genève, Gen., 1815, in-8° ; p. 12), ouvrage qu'il prétend avoir consulté, que Calvin n'a pas voulu prendre les dix écus, qu'il a refusé les deux écus d'or, qu'il apporta au conseil l'argent du bois de chauffage ; mais qu'on ne voulut l'accepter. Reste le tonneau de vin que le Conseil lui envoya, parce qu'il n'en avait pas de bon.

soi, », et en les engageant « à rendre justice à la personne en condamnant ses erreurs. » Si Audin ne l'a pas suivi, c'est apparemment qu'il ne croyait pas « avoir la vérité pour lui. »

Audin donc, copiant servilement Bolsec, qui avait au moins pour lui l'excuse de sa haine contre son persécuteur, et se traînant à la suite de Lessius, de Richelieu et de bien d'autres, répète que Calvin était adonné aux plus sales voluptés et qu'il avait été condamné au feu pour un crime contre nature ; mais que, « par grâce singulière de l'évêque et des magistrats, la peine avait été commuée en stigmates sur le dos. » Papyre Masson, ennemi acharné des Protestants, apologiste de la Saint-Barthélemy, lui répond : *Plebei scriptores libidines ei scortationesque objiciunt; nemo tamen adulteria acrius odisse videbatur ;* « et Florimond de Ramond : « Calvin eut les mœurs mieux réglées et composées que N., et fit montre dès l'entrée de sa jeunesse qu'il ne se laissait emporter aux plaisirs de la chair et du ventre. » D'un autre côté, Desmay, docteur de Sorbonne et vicaire-général du diocèse de Rouen, déclare loyalement qu'il n'a trouvé aucune trace de cette prétendue flétrissure ni dans les registres de la ville de Noyon ni dans ceux de la cathédrale. Aurait-on oublié de consigner la condamnation dans les archives, ou bien aurait-on altéré les registres, dans une ville où Calvin était en telle horreur qu'au rapport de Varillas, on rasa la maison où il était né, et qu'un habitant de Noyon ayant voulu la rebâtir, on le pendit à sa porte, tout bon catholique qu'il était ?

Audin, copiant encore Bolsec, dont la véracité lui est garantie par M. Galiffe, reproche à Calvin d'avoir été adonné aux plaisirs de la table, au point de faire enchérir à Genève « gibier et bons morceaux. » Florimond de Ramond lui répond : « Il fut grand jeusneur, même en son jeune âge, et souvent il passait les nuits entières sans dormir et les jours sans manger. »

Audin nous représente Calvin com-

me un homme sans affection, sans lien du cœur, ne sachant que haïr, et ailleurs, s'inquiétant fort peu de la contradiction, il nous parle « de l'inaltérable amitié qui lia Farel, Calvin et Viret, » de l'amitié de Calvin pour Wolmar « qu'il n'oublia pas, » et il nous donne la lettre dans laquelle le réformateur annonce à Farel la mort de sa femme, en ajoutant : « Voilà assurément un récit simple et touchant. »

Audin nous peint Calvin comme un pasteur traître à ses devoirs par poltronnerie, lors de la peste qui désola Genève en 1543. « Calvin, dit-il, se tint caché à tous les regards dans son habitation, laissant passer le fléau de Dieu, et mourir dans le désespoir des âmes pour lesquelles Sadolet eût donné sa vie. » La mémoire d'Audin est sujette à de bien étranges défaillances ! Il venait lui-même de raconter à la page précédente, d'après les registres du conseil d'Etat, que Calvin s'était présenté avec les autres ministres « pour aller audiet hospital » bien qu'il eût été « forclus, pour ce que l'on en avoit faite pour l'église. » Il oublie également que pendant son séjour à Bâle, quand rien ne l'y obligeait que l'humanité, il avait assisté un malheureux pestiféré à son agonie. Calvin ne redoutait donc pas la mort, et il le prouva en plus d'une circonstance, notamment lorsqu'en 1547, il se jeta seul au milieu du peuple ameuté par les Libertins, et par son courage héroïque apaisa la sédition.

Audin nous représente Calvin comme un boute-feu « qui poussait avec ardeur les âmes à la rébellion par l'appât des récompenses célestes, » et qui se mit à célébrer, dès son retour à Genève, « la foi de tous ces fanatiques qui, à Paris, à Lyon et dans quelques grandes villes du royaume, demandaient la liberté de conscience en pillant les églises, en dévastant les monastères, en tuant les prêtres. » L'anachronisme témoignerait une honteuse ignorance de l'histoire, s'il n'était commis à dessein. Mais Audin, qui se proposait de flétrir Calvin de l'épithète de buveur de

sang à cause du supplice de Servet, devait, pour que la même flétrissure ne s'attachât pas aux parlements et aux évêques de France, supposer à leurs victimes d'autres torts que l'hérésie. Il ne rougit donc pas d'accuser les martyrs de 1540 des excès des soldats huguenots de 1562, excès que Calvin a été le premier à condamner avec la plus grande énergie, comme il condamna, dès le principe, la conjuration d'Amboise. Apôtre de l'obéissance passive, il devait réprover tout acte de violence, et il le fit. Nous n'apporterons pas ici en preuves les lettres où il se défend d'avoir encouragé l'entreprise de *La Renaudie* ; mais nous renverrons à Varrillas qui a dit : « Il se fit diverses enquêtes sur la conjuration d'Amboise, et ceux qui s'en mêlèrent étoient trop zélés catholiques pour épargner Calvin, s'il en eût été auteur ou complice. » Quant à la première guerre civile, la seule qu'il ait eu la douleur de voir, loin de l'avoir provoquée, il était si satisfait de l'édit de Janvier qu'il écrivait à Sturm, le 25 mars 1562 : « Si maneatur quæ edicto promissa nobis est libertas, sponte concidet papatus. »

Mais encore une fois à quelles calomnies Calvin n'a-t-il pas été en butte ! N'a-t-on pas vu des écrivains pousser le délire jusqu'à l'accuser d'être juif et mahométan, et, chose non moins étrange ! ne s'est-il pas rencontré des auteurs assez naïfs pour réfuter sérieusement ces sottises ? Rendons cependant justice à Audin ; quelque fidèlement qu'il ait copié Bolsec, il n'a pas osé, plus sensé que Labbe, lui emprunter la fameuse histoire de la tentative faite par Calvin pour ressusciter un prétendu mort, et il a laissé aux moines de nous ne savons quel couvent la fable d'un pèlerinage de son fils, qui, mordu par un chien enragé, aurait dû à l'intercession du saint patron de ce monastère sa double guérison de l'hydrophobie et de l'hérésie.

Audin consent même à accorder quelques talents au réformateur genevois ; cependant, dit-il, « il est ordinaire-

ment dominé par le procédé syntactique, et dans sa dédicace à François I<sup>er</sup>, la plus belle page qu'il ait écrite, on sent partout l'écolier !! » D'où il conclut que, « malgré toutes ses belles qualités de style, clarté, abondance, richesse, Calvin ne saurait prendre place parmi les créateurs de la langue française. »

Écoutons maintenant les jugements d'écrivains plus consciencieux et d'une tout autre valeur littéraire.

Dès l'époque de son séjour à Strasbourg, Calvin était regardé par *Jean Sturm* comme un théologien *acutissimo judicio, summâque doctrinâ et egregiâ memoriâ præditus* comme un écrivain *varius, copiosus et purus*. Sturm, il est vrai, professait le protestantisme. Appelons-en donc à Étienne Pasquier : « Calvin, dit-il, estoit homme bien escrivant tant en latin qu'en françois, et auquel nostre langue françoise est grandement redevable, pour l'avoir enrichie d'une infinité de beaux traits ; au demeurant, homme merveilleusement versé et nourry aux livres de la sainte Esriture. » Interrogeons Ræmond, non moins ennemi que Pasquier de la religion réformée : « Il faut confesser, nous répond-il, que J. Calvin a esté un merveilleux esprit, et vif, et subtil au possible, prompt et soudain en ses imaginations, brusque en ses conceptions, homme recommandable, si séparant les vices on eust pu réserver les seules vertus. Au reste nul homme de ceux qui l'ont devancé, ne l'ont devancé à bien escrire. Et peu depuis ont approché cette beauté et facilité de langage qu'il avoit. »

L'opinion se serait-elle modifiée avec temps ?

Selon Guy Patin, Calvin à l'âge de vingt-deux ans était le plus savant homme de l'Europe, sentiment que partageait l'évêque de Valence *Montluc*, qui le regardait comme le plus grand théologien du monde. Casaubon l'appelle *vir summus et incomparabilis*, et de Thon, *acri vir et vehementi ingenio et admirabili facundiâ præditus*. Spon regarde son latin comme com-

parable à celui des plus habiles auteurs de l'antiquité. Selon le P. Daniel, « il avoit beaucoup d'esprit et beaucoup d'aéquit dans les sciences qui ont du rapport à la religion, c'est-à-dire dans les langues savantes, dans les Pères et dans l'histoire ecclésiastique. Il écrivoit poliment, agréablement et avec force. » Selon Du Pin, « il écrivoit parfaitement bien en latin, il avoit de l'élevation d'esprit, sçavoit prendre des tours artificieux pour donner de la couleur et de la vraisemblance aux sentiments qu'il avancoit. L'Écriture lui étoit familière et il avoit lu quelques Pères. » Au jugement de Bayle, « c'étoit un homme à qui Dieu avoit conféré de grands talents, beaucoup d'esprit, un jugement exquis, une fidèle mémoire, une plume solide, éloquente, infatigable, un grand savoir, un grand zèle pour la vérité. » Interrogeons enfin Bossuet, que personne assurément ne soupçonnera de partialité à l'égard du réformateur français : « Encore que Luther, dit-il, eût quelque chose de plus original et de plus vif, Calvin, inférieur par le génie, sembloit l'avoir emporté par l'étude. Luther triomphoit de vive voix ; mais la plume de Calvin étoit plus correcte, surtout en latin, et son style, qui étoit plus triste, étoit aussi plus suivi et plus châtié. Ils excelloient l'un et l'autre à parler la langue de leur pays. »

Dans le xviii<sup>e</sup> siècle, d'Alembert déclarait que Calvin jouissait avec justice d'une grande réputation ; que c'étoit un homme de lettres du premier ordre, écrivant en latin aussi bien qu'on peut le faire dans une langue morte, et en français avec une pureté singulière pour son temps. A ce témoignage honorable, joignons celui de Sénécier : « Si l'on considère, dit-il, Calvin comme un homme de lettres, on reconnoitra qu'il fut très-savant, bon littérateur, profond théologien, excellent critique ; il parloit et écrivoit très-purement en latin ; il n'écrivoit pas moins bien en françois, et Patru le cite aussi souvent qu'Amyot dans ses Remarques sur les remarques de Vaugelas sur la langue

françoise. Calvin étoit plein de génie ; il éclairoit tous les sujets qu'il traitoit, il savoit les mettre à la portée de ceux qui devoient s'en servir, et y intéresser ceux qui les lisoient; ses ouvrages sont fortement pensés et éloquemment écrits; on le lit avec plaisir, on s'instruit en le lisant; c'est surtout dans ses commentaires sur la Bible qu'il fait briller la profondeur de son jugement, l'étendue de ses connoissances, la sagesse de sa critique et la circonspection du vrai savoir; ils l'ont encore l'admiration de ceux qui les étudient, et fournissent des matériaux excellents à tous ceux qui veulent bien entendre l'Écriture sainte. »

Passons au XIX<sup>e</sup> siècle.

Selon François de Neufchâteau, on ne saurait s'empêcher de mettre Calvin à la tête de tous nos écrivains en prose. D'après M. Mignet, « Calvin avait l'esprit vif, peu inventif, mais très-vigoureux, une mémoire prodigieuse, une logique puissante, le talent le plus clair, le plus méthodique et le plus frappant. » (1) « Le style de Calvin, dit aussi le bibliophile Jacob [Paul Lacroix], est un des grands styles du XVI<sup>e</sup> siècle :

(1) M. Nisard, dans son Hist. de la littérature française, ne rend pas une justice moins éclatante au célèbre réformateur. « Calvin, dit-il, traite en grand écrivain toutes les questions de la philosophie chrétienne, la conscience, la liberté chrétienne, la providence divine, les traditions humaines, le renoncement à soi. Il égale les plus sublimes dans ses grandes pensées sur Dieu, dont l'expression a été soutenue, mais non surpassée par Bossuet... L'Institution chrétienne est le premier ouvrage de notre langue qui offre un plan suivi, une matière ordonnée, une composition exacte et parfaitement appropriée... Calvin ne perfectionna pas seulement, en l'enrichissant, la langue générale; il créa une langue particulière, dont les formes, très-diversement appliquées, n'ont pas cessé d'être les meilleures, parce qu'elles ont été tout d'abord les plus conformes au génie de notre pays, je veux dire, la langue de la polémique. C'est ce style de la discussion sérieuse, plus habituellement nerveux que coloré, et qui a plus de mouvement que d'images, son objet n'étant point de plaire, mais de convaincre; instrument formidable par lequel la société française allait conquérir un à un tous ses progrès, et faire passer dans les faits tout ce qu'elle concevait par la raison. »

simple, correct, élégant, clair, ingénieux, animé, varié de formes et de tons, il a commencé à fixer la langue française pour la prose, comme celui de *Clément Marot* l'avait fait pour les vers. Ce style est moins savant, moins travaillé, moins ouvragé, pour ainsi dire, que le style de Rabelais; mais il est plus prompt, plus souple et plus liable à exprimer toutes les nuances de la pensée et du sentiment; il est moins naïf, moins agréable et moins riche que celui d'Amyot, mais il est plus incisif, plus imposant et plus grammatical; il est moins capricieux, moins coloré et moins attachant que celui de Montaigne, mais il est plus concis, plus grave et plus français, si l'on peut reprocher à l'auteur des *Essais* d'écrire quelquefois à la gasconne. » Enfin, hier encore, M. Gérusez, tout en déplorant la *sinistre influence* de Calvin sur la religion et sur les destinées de la France, avouait, dans son Hist. de la littérature française (Paris, 1852, in-8°), que « Calvin est une des intelligences les plus fortement douées qui aient paru en ce monde. Le caractère de son esprit, dit-il, est la rigueur impitoyable des déductions, la netteté des conceptions, la vigueur logique qui s'est animée jusqu'à la passion; tel est aussi le principe des qualités de son style qui l'ont placé au premier rang comme écrivain. »

Son style latin n'est pas moins remarquable. Il est clair, précis, nerveux, et d'une pureté séduisante; sa phrase, courte, sentencieuse, ressemble plutôt à la phrase de Sénèque qu'à celle de Cicéron, quoiqu'il eût, dit-on, l'habitude de lire assidûment les œuvres du prince des orateurs romains. On sent que l'écrivain se préoccupe moins de l'élégance de la période que de la vigueur de l'argumentation; partout il sacrifie les grâces du langage à la concision du raisonnement; quelques-unes de ses lettres seulement sont vraiment éloqu岸tes. Mais, comme l'a fait observer M. Sayous, ce qui distingue plus particulièrement le style de Calvin, c'est qu'on

n'y trouve pas cet étalage d'érudition classique dont ses contemporains aimaient à faire parade. Par contre, les citations de la littérature sacrée y abondent. Ces qualités ne brillent dans aucun de ses ouvrages avec plus d'éclat que dans son Institution chrétienne.

C'est dans cet ouvrage admirable que Calvin a exposé sa doctrine religieuse et ses théories sur la législation, et l'on peut dire qu'il s'y montre, comme théologien, jurisconsulte et publiciste, un des plus savants hommes de son temps. On lui a reproché les développements successifs qu'il a donnés à son livre à mesure que ses idées et ses desseins mûrissaient, et l'on en a conclu, sinon, avec Bolsec, qu'il était un *ignorant*, au moins, avec Bossuet, qu'il a souvent varié dans ses opinions. Ce n'est pas nous qui lui en ferions un crime; mais c'est une erreur. « En s'éloignant de son point de départ, dit fort justement M. Guizot, Calvin ne s'en est point séparé. » Dans la première édition de son Institution chrétienne on trouve les mêmes principes que dans la dernière; le germe contenait tous les fruits qu'il a portés.

Calvin ne s'écarta des doctrines admises par les autres réformateurs que sur deux points essentiels : la prédestination et la Cène.

Convaincu que les prophètes et les apôtres étaient inspirés et, par conséquent, que la Bible est la Parole de Dieu, Calvin la prit pour fondement de sa doctrine; et tandis que Mélanchthon et Luther lui-même, partant des mêmes prémisses, reculaient effrayés devant le dogme désolant de la prédestination, essayaient de se faire illusion à eux-mêmes par des artifices exégétiques, et cessaient de parler des *décrets rigoureux* pour professer l'élection conditionnelle, la prédestination hypothétique, le réformateur français osa sonder l'insondable mystère de la prescience divine et de la liberté humaine en prenant pour guides saint Paul et saint Augustin, que l'Église romaine avait depuis longtemps abandonnés, afin d'a-

dopter, sinon ouvertement, au moins de fait, le sémipélagianisme, qui s'accordait mieux avec les opinions dominantes sur le mérite des œuvres.

Son exégèse, la seule vraie, lui montrait le grand apôtre des Gentils refusant à l'homme toute liberté pour faire resplendir la grâce de Dieu dans toute sa gloire (1), et sa logique impitoyable tirant toutes leurs conséquences des principes établis par Paul, proclama hautement la prédestination absolue, comme l'avait fait avant lui l'évêque d'Hippone, et, seul contre tous, il défendit ce dogme, que Mélanchthon appelait *stoïca necessitas*, et contre lequel Wesley s'éleva plus tard avec éloquence, en protestant que l'attaquer, c'était attaquer Dieu.

Toujours conséquent, Calvin faisait dépendre de la prédestination la foi ou, en d'autres termes, la justification, la justification par la foi seule étant le dogme fondamental de toutes les églises protestantes. Aussi, tandis que Luther enseignait que les justifiés peuvent déchoir de la grâce, Calvin soutenait que les élus ne peuvent perdre la foi salutaire, et niait la nécessité du baptême.

Rien de plus contraire au particularisme de Calvin que l'universalisme de Zwingle, qui ouvrait le paradis même aux païens vertueux. La doctrine de Zwingle était professée dans la Suisse, et Calvin, chez qui, selon l'expression d'un de ses biographes, le besoin de l'unité était comme l'instinct du commandement, voyant avec peine cette divergence d'opinions, ne négligea rien

(1) Aussi savant théologien qu'historien fidèle, Audin s'écrie « Ainsi donc, voilà l'apôtre Paul, ce grand docteur des nations, transformé en prédicant du serf-arbitre! » Et un peu plus haut, il accuse Calvin d'avoir « gâté la pensée de l'apôtre, de la torturer, de la tordre, de la mutiler jusqu'à ce qu'elle vienne mentir à l'idée catholique. » Phrases sonores et creuses! M. Reuss, professeur à Strasbourg, dans son excellente *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique* (Strasb., 1852, 2 vol. in-8°) vient, une fois de plus, de prouver d'une manière irrécusable que St. Augustin, Calvin et Gomar avaient parfaitement compris la doctrine paulinienne de l'élection.

pour la faire cesser. Son influence personnelle, ses écrits, le nombre croissant de ses disciples répandirent de plus en plus sa doctrine, en sorte que, dès 1551, le *Consensus pastorum Genevensium*, accepté par les théologiens suisses, réunit les Calvinistes et les Zwingliens dans une profession commune du dogme de la prédestination absolue. Chose singulière ! lorsque sous l'influence d'*Amyraut* et de ses partisans, des doctrines plus consolantes commencèrent à se répandre en Suisse, la Formule de Concorde, dressée à Zurich même par Heidegger, les condamna comme hérétiques !

Depuis 1549, le *Consensus Tigurinus* avait déjà opéré une fusion entre les deux Eglises sous le rapport de la Cène.

On sait que Zwingle tenait le pain et le vin eucharistiques pour de simples symboles, tandis que Luther croyait que le corps et le sang de J.-Ch. sont matériellement présents dans l'eucharistie, quoique d'une manière incompréhensible. Calvin voulut se porter médiateur entre ces deux opinions extrêmes, et faire cesser des divisions intérieures qui menaçaient l'existence même de la Réforme. Il enseigna donc une union mystique du corps et du sang de J.-Ch. avec les symboles. Les ministres suisses l'accusèrent d'admettre la consubstantiation luthérienne. Calvin se rendit à Zurich avec *Farel*, demanda une conférence à Bullinger et aux autres ministres de cette ville, leur prouva qu'il ne s'éloignait pas autant qu'ils le pensaient de l'opinion de Zwingle, et conclut avec eux un accord qui fut accepté par toutes les églises suisses, et qui, en condamnant formellement la consubstantiation, établit, comme article de foi, que sous les symboles du pain et du vin, les fidèles qui participent avec foi à la communion, reçoivent spirituellement Christ avec ses grâces spirituelles.

C'est ainsi que la doctrine de Calvin absorba, pour un temps, la doctrine plus raisonnable de Zwingle, qui n'a-

vait pas le génie du réformateur genevois, mais qui l'emportait certainement sur lui par la modération de son caractère. Calvin fut moins heureux avec les Luthériens : les disputes continuèrent entre les deux communions réformées avec un acharnement déplorable ; de nos jours même, elles se ravivent quelquefois, malgré le progrès des lumières et de la tolérance.

Le reproche le plus grave qui ait été fait au système dogmatique de Calvin, c'est celui de détruire toute tendance morale en l'homme, de paralyser d'avance ses efforts pour vivre vertueusement. A quoi bon, en effet, pratiquer la vertu, si le décret divin est absolu, éternel, pour le salut comme pour la damnation ? La force de cette objection a été sentie par Calvin, qui cherche à y échapper par toutes sortes d'expédients, comme Paul l'avait essayé avant lui, et sans plus de succès ; le problème, ainsi que le dit fort bien M. le professeur Reuss, étant au-dessus des forces de l'intelligence humaine. D'un côté, la foi religieuse postule l'absoluité de Dieu pour la science comme pour la puissance ; de l'autre, la morale postule avec non moins d'énergie la liberté de l'homme, et notre faible intelligence ne sait pas accorder la théorie et la pratique dans une formule métaphysique.

Calvin, au reste, ne paraît pas avoir reconnu cette impossibilité, ou plutôt il se persuada d'avoir résolu le problème. Sans avoir écrit de traité spécial de morale, « il a rempli ses livres d'une morale qui touche, » comme l'avoue Richard Simon. Pour Calvin, la première de toutes les vertus est le renoncement à soi-même. Elle consiste en ce que l'homme abdique sa raison, sa volonté, sa propre personnalité, pour vivre en Dieu seul, se laisser diriger par lui dans toutes ses actions, dans tous ses sentiments, et ne rechercher que sa volonté et son honneur ; en ce qu'il extirpe de son cœur l'ambition et l'orgueil ; en ce qu'il préfère le bien des autres au sien, se sacrifie pour son prochain, ne se lasse jamais dans les

manifestations de son amour pour les hommes; en ce qu'il se repose sur Dieu en toute confiance, attend tout de lui, et supporte, comme de véritables bienfaits, les souffrances qu'il lui envoie; en ce qu'il ne perd jamais de vue la vie à venir, sans mépriser, toutefois, la vie présente et se montrer ainsi ingrat envers Dieu.

C'est surtout dans ses Commentaires sur la Bible, que le réformateur s'est plu à semer les préceptes de cette morale austère, toutes les fois que le texte lui en a fourni l'occasion. Calvin, qui dans ce travail ne s'est pas attaché à suivre l'ordre du canon, a commenté d'abord le Nouveau Testament tout entier, à l'exception de l'Apocalypse, qu'il paraît avoir craint d'aborder; réserve dont *Scaliger* le louait beaucoup. Il a commenté également tous les livres prophétiques de l'Ancien Testament et le Pentateuque. Dans les dernières années de sa vie, il s'occupa du livre de Josué et du premier livre de Samuel, et il est probable que si ses jours s'étaient prolongés, il aurait expliqué les autres livres historiques, ainsi que les écrits attribués à Salomon.

Calvin était moins ignorant en hébreu que ne le prétendent Richard Simon et l'abbé de Longuerue; il en connaissait plus que les caractères. C'est ce que prouvent de bonnes remarques philologiques semées çà et là dans ses Commentaires. Cependant on doit avouer qu'il ne possédait qu'une connaissance médiocre de cette langue, et qu'il n'était pas non plus un profond helléniste; mais il avait, en revanche, ce qui valait mieux qu'une plus grande dose d'érudition philologique, tant de sagacité et de jugement, une intelligence si heureuse du sens grammatical, selon l'expression de Tholuck, que le plus souvent il saisissait la signification véritable des mots, qu'il recherchait avant tout, se préoccupant assez peu de l'interprétation allégorique ou mystique, et se laissant rarement égarer par la méthode exégétique des Pères jusqu'à

voir des prophéties applicables au Messie et à l'Eglise dans une foule de passages des Psaumes où il n'est évidemment question que de David, du peuple juif ou de l'homme en général. Malgré sa prédilection pour le sens historique, malgré son éloignement pour l'interprétation allégorique, dominé, soit par ses préjugés dogmatiques, soit par l'habitude, il accorde encore la valeur de faits historiques à beaucoup de récits merveilleux et mythiques insérés dans les livres de Moïse et dans celui de Josué; quelquefois même il trouve des applications mystiques au Christ dans des passages où il n'y a rien de pareil. Dans d'autres cas, au contraire, peu satisfait du sens littéral ou de l'interprétation vulgaire, il s'écarte de la route battue, s'efforce de pénétrer l'esprit de l'auteur sacré, de découvrir ses relations historiques et sociales, apportant dans ses investigations de la sagacité, de l'indépendance, et ouvrant parfois à la science des horizons tout nouveaux. On ne peut donc qu'applaudir, en général, à ce jugement de M. Sayous : « Exposition brève, facile, lumineuse, sagacité rare et entière bonne foi dans la recherche du sens des auteurs, tels sont, dit-il, les mérites qu'on reconnaît à cette partie de ses œuvres. » *Ellies Du Pin* en loue également le style élevé, pur, séduisant; il aurait dû ajouter clair et concis. *Richard Simon* reproche pourtant à l'auteur d'être « trop subtil dans ses raisonnemens, » en ajoutant que « la religion, selon ses principes, semble être plus appuyée sur les conséquences qu'il tire du texte de la Bible que sur le texte même. » Selon *Schrœckh*, Calvin se perd souvent dans de longues digressions dogmatiques, polémiques, morales; on peut lui pardonner ces dernières qui se rattachent au sujet, et dont la beauté, comme le dit *Du Pin*, rend la lecture de ses Commentaires utile et agréable; mais on ne saurait que blâmer la violence avec laquelle il attaque, même dans ses Commentaires, ceux qui ne pensent pas comme lui sur



la prédestination et la présence du Christ dans la Cène.

Ce dernier défaut se fait remarquer aussi dans ses Sermons, dont le fond est toujours didactique et le plan à peu près uniforme : exposition du dogme, réfutation de la doctrine contraire, application aux dispositions du troupeau. Florimond de Rémond, qui a pu entendre Calvin prêcher, nous apprend « qu'il n'avoit ny grâce ny action quelconque en chaire; » mais, au jugement de M. Sayous, ses sermons se distinguaient « par la merveilleuse facilité d'exposition qui est le mérite particulier de ses ouvrages, comme elle est aussi la cause de ses défauts ordinaires : excès de preuves, surabondance de développements et retours mal évités aux arguments analogues. » En général, ils sont plus remarquables par la logique que par l'éloquence, et ils ne répondent d'ailleurs aucunement à l'idée qu'on se fait aujourd'hui d'un sermon, comme développements synthétique d'un texte biblique. Au reste, pour les juger avec équité, il ne faut pas oublier que l'homilétique était encore dans l'enfance et que Calvin improvisait habituellement (1).

Après avoir lavé Calvin des calomnies dont on a voulu salir sa vie, après l'avoir apprécié comme dogmatiste, moraliste, commentateur, orateur de la chaire, et exposé les services qu'il a rendus aux sciences théologiques, il ne nous reste plus que quelques coups de pinceau, pour présenter sous ses véritables traits cette grande figure historique.

« Calvin, dit M. Guizot, était un homme d'une taille médiocre, pâle, maigre; dans ses regards, à la fois graves et passionnés, se révélait cette conviction qui ne tient nul compte de la vie et cette ardeur qui la consume. »

Dès son enfance, il se fit remarquer parmi ses disciples par son horreur

du vice et par une dévotion un peu exagérée, comme aussi par sa docilité et son ardeur pour le travail, ardeur excessive qu'il conserva, nous l'avons vu, jusqu'à la fin de sa vie : aussi *Musculus* disait-il de lui qu'il était un arc toujours tendu. Le témoignage que *Bèze* lui rend à cet égard n'a été contredit par personne, pas même par *Audin*, qui pourtant ajoute, sur la foi suspecte de *Baudouin*, que Calvin « ne faisait d'autre métier au collège que de calomnier ses camarades. »

Calvin reconnaissait lui-même qu'il était timide et craintif de sa nature; assertion singulière, fait observer M. Guizot, et démentie par tout ce qu'il a fait. En plusieurs circonstances, en effet, il a déployé beaucoup de courage; mais pour expliquer ce phénomène, il n'est pas nécessaire de recourir, selon nous, « à cette étendue d'esprit qui, lui révélant d'avance toute la grandeur et toutes les difficultés d'une entreprise, « le faisait hésiter peut-être quand « d'autres, moins prévoyants, se mouvaient plus prompts et hardis. » L'expérience nous prouve que dans un moment suprême, dans un danger imminent ou lorsqu'un intérêt supérieur est en jeu, l'homme le plus craintif peut devenir un héros.

Nous croyons donc que Calvin s'est bien jugé lui-même, et ce qui achèverait de nous le persuader au besoin, c'est l'amour du repos, d'une vie paisible et studieuse, qui forme un des traits remarquables du caractère du réformateur. Il est dans la nature des âmes timides de fuir les agitations de la vie pour se renfermer dans la solitude, d'où une nécessité impérieuse est seule capable de les tirer. Aussi avons-nous rarement vu Calvin provoquer la lutte; il s'est contenté de ne pas fuir le combat lorsqu'on le lui offrit.

*Bèze* loue son ami d'avoir vécu dans une médiocrité louable, sans prodigalité ni avarice; il vante la simplicité et la pureté de ses mœurs, la modestie de ses vêtements, la frugalité de son genre de vie, son rare désintéressement;

(1) Ses sermons et ses cours ont été recueillis par *Denis Ragueneau*, *J. Budé*, *Ch. de Jouvillers*, *Nic. Des Gallars*, *François Bourgoïn*, *J. Cousin*, *André Spifame*.

et son témoignage est confirmé par le P. Daniel qui, en sa qualité de jésuite, était peu favorable aux réformateurs (les correctifs apportés à ses éloges le prouvent de reste) : « Malgré sa petite santé, lit-on dans son Histoire de France, il étoit infatigable dans l'étude, dans la composition et dans les travaux nécessaires pour étendre sa secte..... Quoiqu'il n'eût pas bonne mine, il avoit une physionomie très-spirituelle, beaucoup de modestie et de simplicité apparente. Une grande frugalité qu'il observoit par principe de santé, lui faisoit beaucoup d'honneur, aussi bien que le désintéressement qu'il affecta toujours. » Le P. Daniel ne parle pas des mœurs de Calvin. Si son silence n'équivaut pas à une preuve irrécusable de leur chasteté, nous pouvons en appeler à un autre auteur catholique, Ellies Du Pin, qui reconnaît « qu'on ne peut rien lui reprocher sur ses mœurs ; qu'il étoit rigide sur soi-même comme à l'égard des autres. »

Bèze célèbre enfin l'immense savoir de Calvin, son merveilleux jugement, l'excellence de sa mémoire, son zèle à s'acquitter de ses fonctions, sans fléchir devant homme vivant, et tout juge impartial avouera qu'il n'est en cela que l'organe de l'histoire ; mais lorsque, en avouant que son ami étoit colère, chagrin, difficile, il ajoute qu'il supportait avec douceur les imperfections des autres, qu'il n'a jamais calomnié ni offensé personne, qu'il n'a jamais éprouvé l'aiguillon de l'envie, nous craignons qu'il ne se soit laissé aveugler par son amitié et qu'il ne soit tombé dans le panégyrisme. Selon nous, Sénebier est un peintre plus fidèle : « Calvin, dit-il, nous paroît zélé et infatigable dans la recherche de la vérité, actif et courageux pour la répandre, pur dans ses mœurs, régulier dans sa conduite et désintéressé dans toutes ses actions. Supérieur aux petites considérations de la vanité, il méprisa le luxe, les honneurs et les plaisirs ; ses vices naissoient de ses vertus outrées [jugement porté aussi

par Jean de Muller] ; il s'indignoit aussitôt qu'il croyoit voir fouler aux pieds la vérité et la piété ; ennemi de toute dissimulation, il s'exprimoit avec franchise, et comme il étoit né violent, son ton étoit souvent dur et injurieux ; mais en même temps, il ne se ménageoit pas lui-même ; il avouoit ses fautes ; il les montrait sans les gazer ; il se traitoit quelquefois avec l'âcreté qu'il a eue pour les autres. Enfin, on peut assurer que si Calvin ne gagna pas l'amitié de tous ceux qui le connoissent, il les força tous au moins à l'estimer. »

« Sévère pour lui-même, dit également Schrœckh, Calvin l'étoit aussi pour les autres. Impérieux et ambitieux, il ne mit ces passions qu'au service de ce qui, dans son opinion, intéressait la religion et la morale. » Son ambition, en effet, n'eut jamais rien de personnel ; il ne convoita ni les honneurs, ni les dignités, ni les richesses ; il ne rechercha avec ardeur que le triomphe de ses convictions. « La vérité chrétienne, telle qu'il la concevait, lit-on dans les Etudes littéraires de M. Sayous, devint la passion unique de cette âme, qui y concentra toute sa puissance. Tout fut de bonne heure subordonné chez lui à ses persuasions énergiques ; de là ses défauts, cette impatience de la contradiction, cette impatience de l'erreur, qui armait sa parole de sanglantes invectives et le faisoit faillir à la charité ; mais ces défauts mêmes prouvent à l'évidence qu'une pensée seule, le triomphe de ce qui constituait pour lui la véritable église et la vraie foi, fut le principe de toute sa conduite, le seul mobile qui le fit agir. »

Quelque louable qu'il soit, ce motif suffit-il pour l'absoudre entièrement ? Nous ne le pensons pas.

M. Guizot, tout disposé qu'il est, d'ailleurs, à juger avec bienveillance le caractère du célèbre réformateur, reconnaît « qu'il montra de la passion » dans sa conduite envers Castalion, envers Bolsec et surtout envers

Servet, et il ajoute, avec cette haute impartialité qu'on aime à trouver surtout dans un historien renommé : « L'orgueil et l'animosité qu'il laissa percer étaient de lui, et méritent notre blâme. Gardons-nous de le taire ; c'est précisément sur l'imperfection des hommes, et des meilleurs, que se fondent les droits de la liberté. »

Un autre écrivain, dont les jugements jouissent à juste titre d'une égale autorité, M. Mignet, résume en ces termes son opinion sur Calvin : « S'il était sobre, désintéressé, laborieux, infatigable, il était chagrin, altier, impérieux, vindicatif, violent. Son irritabilité, qui ne lui permettait pas de supporter les contradictions, et son esprit de domination l'exposèrent à de nombreuses inimitiés. » Ce portrait, à notre avis, approche beaucoup de la vérité, s'il n'est pas frappant de ressemblance. Aussi, du vivant de ce grand homme, un proverbe courait à Genève, qu'il vaudrait mieux être en enfer avec Bèze qu'en paradis avec Calvin.

Cédant aux sollicitations de *Bucer*, Calvin avait épousé, en 1539, pendant son séjour à Strasbourg, *Idelette de Bure*, veuve d'un anabaptiste qu'il avait converti, et « femme d'un singulier exemple. » Selon Florimond de Ræmond et d'autres écrivains catholiques, ce mariage resta stérile ; c'est une erreur, car il en naquit avant terme un fils qui mourut en naissant. Idelette avait eu d'ailleurs de son premier mariage plusieurs enfants à qui Calvin servit de père après la mort de sa femme arrivée, en 1549, après une heureuse union de dix ans. « J'ai perdu l'excellente compagne de ma vie, écrivait-il à Viret pour lui annoncer son malheur, celle qui ne m'eût jamais quitté, ni dans l'exil, ni dans la misère, qui n'eût pas voulu me survivre. Tant qu'elle a vécu, elle m'a fidèlement aidé à remplir mon devoir. Jamais elle n'a été pour moi une peine ni un obstacle. Et comme elle ne s'occupait jamais d'elle-même, elle n'a point voulu, dans tout le cours

de sa maladie, me tourmenter pour ses enfants. Craignant qu'elle ne renfermât ce souci au fond de son cœur, je lui en ai parlé moi-même, trois jours avant sa mort, et lui ai promis que je ne leur manquerais point. Je les ai déjà recommandés à Dieu, me répondit-elle. — Mais cela n'empêche pas, lui dis-je, que moi aussi je n'en prenne soin. — Je sais bien, reprit-elle, que tu ne négligeras point ce que tu sais que j'ai recommandé à Dieu. »

Nous avons dit ailleurs qu'en partant de Noyon, Calvin était accompagné de son frère *Antoine* et de sa sœur *Marie*. On ne sait rien sur le sort de cette dernière ; quant à Antoine, Calvin lui fit apprendre l'état de relieur. Reçu bourgeois, le 3 août 1546, gratuitement, en considération des services de son frère, Antoine Calvin fut membre du Conseil des Deux-Cents en 1558, et de celui des Soixante en 1570. Il mourut en 1573. Il avait épousé, en premières noces, *Anne de Fer*, fille d'un réfugié d'Arras, qui se rendit coupable d'adultère, en 1557. Le divorce ayant été prononcé, il se remaria, le 14 janvier 1560, avec *Antoinette Commelin*, veuve du ministre Jean de Saint-André, et fille unique de *Toussaint Commelin* de Douai. Il eut du premier lit deux fils : SAMUEL et DAVID, que leur père déshérita en partie à cause de leur « désobéissance, » et deux filles : ANNE, femme de *Firmin Bachelier*, et SUSANNE, morte de la peste en 1571. Du second lit sortirent JEAN, élu membre du Conseil des Deux-Cents en 1590, mort sans enfant en 1601 ; DOROTHÉE, JUDITH et MARIE, mortes toutes trois de la peste en 1571. M. Galillé a donc pu se croire autorisé à dire, avec son exagération habituelle, que la famille d'Antoine « donna l'exemple d'une désunion complète et de grands écarts ; » mais comment qualifier l'impudence d'Audin qui, de ces paroles de l'écrivain genevois, a tiré la conséquence qu'Antoine Calvin lui-même se fit connaître dans tout Genève « par sa vie scandaleuse ? »

Plus d'un siècle après la mort du cé-

lèbre réformateur, un membre de sa famille, *Eloi Cauvin*, de Noyon, moine bénédictin, se retira à Genève et y embrassa la religion évangélique, le 13 juin 1667, exemple qui fut suivi quelques jours après par *Louis Du Plessis*, de Vaucouleurs, ancien religieux de Picpus. (MSS. de Genève, Carton 8, N° 11.)

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *L. Annæi Senecæ lib. II de Clementiâ ad Neronem Cæsarem commentariis illustrati*, Paris., 1532, in-4°, édit. extrêmement rare; réimp. dans les *Tractatus theologici* (Gen. 1576, 1597, in-fol.), ainsi que dans les *Opera*, (Gen., 1612, in-fol., et Amst., 1671, in-fol., Tome VIII).

II. *Psychopannichia, quâ refellitur eorum error qui animas post mortem usquæ ad ultimum iudicium dormire putant*, Paris., 1534, in-8°; Argent., 1542, in-8°, sous le titre: *Vivere apud Christum, non dormire animis sanctos qui in fide Christi decedunt, assertio*; ibid., sous le premier titre un peu modifié, 1545, in-8°, édit. douteuse; Morgiiis, 1545, in-8°; réimp. dans les *Opera* (Tome VIII de l'édit. d'Amst., la seule que nous ayons eue entre les mains); trad. en franç. sous le titre: *Psychopannichie, traité par lequel est prouvé que les âmes veillent et vivent après qu'elles sont sorties des corps, contre l'erreur de quelques ignorans qui pensent qu'elles dorment jusques au dernier jugement*, 1556; réimp., [Gen.] C. Badius, 1558, in-8°; publié la même année à Paris et sous le même format, selon le Diet. d'Osmont; insér. dans les *Opuscules* (Gen., 1611, in-fol.) et dans les *Œuvres françaises de Calvin* (Paris, 1842, in-12). On trouve aussi le texte latin dans les *Opuscula J. Calvinii*, recueillis par *Des Gallars*, qui y ajouta une préface (s. l., 1563, in-8°), mais sous le titre *De animæ immortalitate*. Enfin Huntingdon a inséré une trad. anglaise de cet ouvrage, probablement celle qui a été publiée à Lon-

dres, 1581, in-8°, dans ses *Testimonies in proof of the separate existence of the soul in a state of self-consciousness between death and the resurrection* (Lond., 1829, in-8°).—L'hypothèse si intéressante d'une léthargie psychique ou d'un sommeil de l'âme jusqu'à la résurrection, hypothèse proposée par quelques Pères de l'église, surtout par Origène, n'est examinée par Calvin que sous le point de vue théologique, et il la combat par des preuves tirées principalement de l'Écriture. Les qualités et les défauts de l'auteur s'y font déjà remarquer. On doit y admirer, avec *M. Henry*, la richesse des pensées, la force du raisonnement, l'originalité du style et un ton de conviction qui ne se simule pas; mais il y a, Calvin lui-même l'avoue, « aucunes choses un peu aigrement, voire mesme asprement dites. »

III. *Christianæ religionis Institutio, totam ferè pietatis summam et quicquid est in doctrinâ salutis cognitum necessarium complectens. Præfatio ad Christianissimum regem Franciæ*, Basil., 1536, in-8°, édition excessivement rare; 2° édit. refondue et augm., Argent., 1539, in-fol., fort rare; 3° édit., revue et augm., Argent., 1543, in-folio, non moins rare. Une édit. de 1545 est douteuse, en sorte que l'on regarde comme la 4° celle de Gen., 1550, in-4°, à laquelle Calvin apporta de nouveaux perfectionnements et fit de nouvelles additions, comme à toutes celles qui furent publiées de son vivant. La dernière qu'il revit et la plus complète est celle de Gen., Rob. Estienne, 1559, in-fol., avec un index par *Nicolas Colladon*. Les édit. postérieures n'en sont que des reproductions plus ou moins correctes. Celle de Gen., 1568, in-fol., est enrichie de deux nouveaux index faits par *A. Marlorat*; celles de Gen., 1590, in-fol., et 1607, in-fol., sont augm. d'arguments, de notes explicatives ou polémiques, etc.; celle de Leyde, 1654, in-fol., sortie des presses des Elzevirs, passe à bon droit pour une des plus belles et des plus correc-

tes. L'Institution comprend une portion considérable du tome IX des *Opera*, édit. d'Amsterd. La dernière édit. de cet ouvrage célèbre est celle que Tholuck a publiée à Berlin, 1834, in-8°.

Les bibliographes sont divisés sur la question de savoir s'il y en a eu une édit. antérieure à celle de 1536. *David Clément* le nie; *M. Henry*, dans son excellente notice sur les écrits de Calvin, l'affirme en s'appuyant sur l'autorité de Spoude, de Maimbourg, de Basnage, de Bayle, de Joly, de Gerdes. L'opinion la plus probable est que Calvin publia son Institution en franç., sans y mettre son nom, dès 1535; mais on ne connaît jusqu'à présent aucun exemplaire de cette édit. La première qui parut avec date est celle de 1540. Il s'en fit depuis un grand nombre d'éditions. La dernière que Calvin revit est celle de Gen., 1559, in-8°. A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, *Charles Icard*, ministre de l'église française de Brème, retoucha le style un peu vieilli de Calvin, et dès 1696-97, il fit paraître les deux premiers livres de l'Institution (Brème, in-4°), qu'il réimp. avec les deux suivants (Brème, 1713, in-fol.), avec une Dédicace au roi de Prusse, la *Vie* de Calvin par *Bèze*, son *Éloge* par *Alexandre Morus*, cent Aphorismes tirés de l'ouvrage et un nouvel index. Cette trad. a été réimp. à Gen., 1818, 3 vol. in-8°.—C'est sur le texte français que Giulio Cesare Paschali, réfugié à Genève, trad. l'Institution en italien (Gen., 1557, in-8°). Plus tard, Cypriano de Valera la trad. en espagnol sur l'édit. de 1559 (s. l., 1597, in-4°). Dès 1564, Thomas Norton l'avait trad. en angl. (Lond., 1564, in-fol.). En 1578, il en parut à Dordrecht une trad. flamande, in-4°, moins connue que celle de Gar. Agricola (Amst., 1610, in-fol.), qui a eu plusieurs édit. Les théologiens de Heidelberg la trad. aussi en allem. (Heidelb., 1572, in-fol.); mais leur trad. est bien inférieure, sous tous les rapports, à celle qu'a donnée de nos jours F. A. Krummacher, des deux premiers livres d'abord (Elberf., 1823, in-

8°), puis de l'ouvrage entier (Elberf., 1834, in-8°). La bibliothèque de Wolfenbüttel possède un exemplaire d'une trad. hongroise faite par Alb. Molinari et publiée à Hanau, 1624, in-4°. Enfin on affirme que l'Institution a été aussi trad. en hohême, en grec et même en arabe.

Calvin a donné à son Institution, que le dernier éditeur de ses Œuvres françaises appelle avec raison un chef-d'œuvre de science théologique, de philosophie religieuse et de style, et qu'il regardait lui-même comme le meilleur de ses ouvrages, *liber qui inter omnes meas lucubrationes præcipuum et maxime conspicuum locum obtinet*, Calvin, disons-nous, a donné à son Institution des développements si considérables que la première édition n'est qu'une ébauche de la rédaction dernière, et, d'un autre côté, on remarque dans les éditions postérieures la suppression de quelques propositions trop hardies et de quelques assertions trop vagues qui lui avaient attiré des attaques. L'édition de 1536 est divisée en six chapitres : 1° *De fide, quod Decalogi explicationem continet*; 2° *De fide, ubi et Symbolum (quod apostolicum vocant) explicatur*; 3° *De oratione, ubi et Oratio dominica enarratur*; 4° *De sacramentis, ubi de baptismo et cœnâ Domini*; 5° *Quo sacramenta non esse quinque reliqua, quæ pro sacramentis hactenus vulgò habita sunt, declaratur : tum qualia sint, ostenditur*; 6° *De libertate christianâ, potestate ecclesiasticâ et politicâ administratione*. La 2<sup>e</sup> édit. compte déjà 47 chap.; la 3<sup>e</sup> en a 21, et celle de 1559 n'en a pas moins de 80, distribués en quatre livres dans l'ordre du Symbole des Apôtres. Sous sa forme définitive, l'Institution est incontestablement l'exposé le plus systématique et le plus complet des doctrines protestantes qui ait été publié dans le courant du xvi<sup>e</sup> siècle, car l'Église luthérienne n'a à opposer à ce manuel classique de la dogmatique calviniste que les *Loci communes* de Mélancthon, qui ne peuvent

soutenir la comparaison sans un extrême désavantage.

Dans le 1<sup>er</sup> chap., Calvin oppose les infinies perfections de Dieu à la misère morale de l'homme, corrompu par le péché d'Adam. Le péché originel nous met dans l'impossibilité de rien faire qui soit agréable à l'Être parfait. Seule la grâce de Dieu peut nous aider à accomplir la loi. Si nous nous montrons humbles et pénétrés de notre indignité, le Seigneur, dans sa miséricorde, nous sauve par les mérites de J.-Ch. qui, étant un seul Dieu avec le Père, s'est fait chair, et a satisfait pour nous à la justice divine. C'est donc par J.-Ch. que nous obtenons la rémission gratuite de nos péchés, la réconciliation avec Dieu, les dons du Saint-Esprit. Ceux qui n'ont point part en Christ, quels qu'ils soient, quoi qu'ils fassent, sont rejetés de Dieu et exclus de toute espérance du salut; ceux-là seuls qui ont la grâce seront sauvés. La grâce toutefois ne dispense pas de l'observation de la loi. Qu'on ne s'imagine pas, comme le font les Catholiques, d'attribuer quelque vertu aux œuvres surrogatoires, aux satisfactions humaines; la justice de l'homme n'est qu'iniquité, sa pureté que souillure, sa gloire qu'ignominie. La justice de Christ seul est parfaite. Gardons-nous donc de mettre notre confiance dans les œuvres; notre seule assurance du salut est en J.-Ch.

Dans le 2<sup>e</sup> chap., Calvin distingue deux espèces de foi : la foi en l'existence de Dieu, et la foi historique en Christ; la confession de Christ comme sauveur et la confiance en lui. Après une courte analyse du Symbole des apôtres, il arrive au dogme de l'Eglise, qu'il définit : la société de tous les élus, anges et hommes, vivants ou morts, chez tous les peuples, dont le chef est Christ. Ces élus ont été appelés et justifiés de toute éternité. Ils peuvent chanceler, tomber même, mais non pas se perdre, parce que la main toute-puissante de Dieu les soutient. L'Eglise a existé de tout temps et ne cessera jamais d'exister. Nous devons croire que

nous en sommes membres, sans essayer de sonder les impénétrables mystères de la sagesse divine, sans nous enquerir qui est élu, qui est réprouvé, de crainte d'allumer la colère de Dieu. La charité nous oblige à tenir pour membres de l'Eglise tous ceux qui font profession de croire en Dieu et en Christ, quand bien même leur vie ne serait pas irréprochable (car l'homme ne peut être parfait), dans l'espérance que, sous la conduite de Dieu, ils s'amenderont et parviendront au salut. Pour ceux qui ne partagent pas notre foi ou qui la renient par leurs œuvres, il faut les retrancher de l'Eglise par l'excommunication, sans toutefois désespérer de leur conversion, ni les considérer comme absolument abandonnés de Dieu. Nous devons, au contraire, ne pas nous lasser de travailler à leur amélioration par des exhortations et des enseignements, par la douceur et la prière, fussent-ils Turcs, Sarrasins ou autres ennemis de la foi.

Dans le 3<sup>e</sup> chap., qui traite de l'oraison, Calvin recommande les prières publiques en langue vulgaire et rejette les prières pour les morts.

Dans le 4<sup>e</sup>, parlant des sacrements, qu'il définit des signes extérieurs par lesquels Dieu nous témoigne sa bonne volonté, afin de soutenir notre faiblesse, il en réduit le nombre à deux : le baptême et la sainte Cène, qui remplacent la circoncision et les sacrifices sanglants de l'ancienne alliance. Le baptême ne lave pas la tache du péché originel; la corruption subsiste et ne cesse de porter de nouveaux fruits. Dans la Cène, ce n'est pas la substance même de Christ, son véritable corps, qui nous est donné; ce sont les bienfaits qu'il nous a acquis par sa mort. De même que le pain nourrit, soutient, conserve notre corps, de même le corps de Christ nourrit et soutient notre vie spirituelle; et de même que le vin, symbole du sang, agit sur notre corps, de même nous croyons que Christ agit spirituellement en nous.

Le 5<sup>e</sup> chap. est consacré tout entier

à combattre les cinq autres sacrements de l'Eglise romaine.

Dans le 6<sup>e</sup>, Calvin établit les limites de la puissance ecclésiastique, qui est purement spirituelle, et caractérise la surveillance que le pasteur est appelé à exercer même sur les opinions religieuses des membres de son troupeau, sans opprimer toutefois leur liberté. Examinant ensuite les rapports de l'Eglise avec l'Etat, il pose en principe que l'Etat ne doit pas s'immiscer dans les affaires de l'Eglise, que son rôle doit se borner à la protéger. Il reconnaît au magistrat le droit du glaive et recommande aux sujets l'obéissance envers leurs princes, fussent-ils indignes et méchants. Il n'appartient qu'aux magistrats, établis pour défendre la liberté du peuple, de mettre un frein au despotisme; s'ils ne le font pas, ils trahissent leurs devoirs. Il n'est qu'un seul cas où il soit permis aux sujets de résister à leur souverain, c'est celui où ses ordres seraient contraires aux commandements de Dieu; car Dieu étant le roi des rois, on doit lui obéir avant tout.

Telles étaient les opinions de Calvin à l'âge de 25 ans, et, chose merveilleuse! quoi qu'en aient dit Bolsec et d'autres, elles n'ont jamais varié essentiellement. On les retrouve sans altération, quoique fort développées, dans la dernière édit. de son Institution chrétienne.

Cette édit., nous l'avons déjà dit, est divisée en quatre livres. Le 1<sup>er</sup> traite « de la connaissance de Dieu comme créateur et souverain gouverneur du monde. » La vraie sagesse, dit Calvin, consiste à se connaître et à connaître Dieu; puis, après avoir montré la liaison intime qui existe entre la connaissance de Dieu et la connaissance de soi-même, il explique en quoi consiste la première et quelle en est la fin: elle abaisse l'orgueil de l'homme, découvre son hypocrisie et lui fait sentir sa misère. Connaître Dieu, c'est l'adorer, comme la source de toute bonté, de toute sagesse, de toute justice; c'est

savoir que nous lui devons tout, que sa volonté doit être notre règle de conduite, qu'il est notre maître, que nous devons le craindre et l'aimer. Toutes les nations ont été convaincues de l'existence d'un Dieu, car l'idée de Dieu est innée en nous; et d'ailleurs sa puissance, sa justice, sa miséricorde brillent dans toutes ses œuvres; mais « nous sommes si lourds que nous demeurons hébétéz, pour ne point faire nostre profit de ces témoignages si clairs, tellement qu'ils s'évanouissent sans fruit. » Le spectacle du monde, la voix de la conscience, étouffée par l'ignorance et par la malice des hommes, ne suffisant pas pour nous amener à la connaissance de Dieu, l'Ecriture nous a été donnée comme un guide plus sûr. Son autorité ne repose pas sur celle de l'Eglise; le soutenir est une impiété maudite; elle est uniquement fondée sur la certitude que la Bible est la Parole de Dieu. Cette certitude s'appuie sur des preuves certaines: la profonde empreinte de la sagesse divine dans les livres de l'A. et du N. Testament; l'antiquité de ces livres, les miracles, les prophéties, l'harmonie de tous les récits, la vocation des apôtres, la conversion de saint Paul, le sang des martyrs. Au reste la divinité des Ecritures se sent, elle ne se prouve pas; le Saint-Esprit en rend témoignage dans nos cœurs. « Cela ne se cognoissant que par foy, » il serait inutile d'entreprendre de convaincre les incrédules que l'Ecriture est de Dieu. Quelques-uns, rejetant l'Ecriture, attendent des révélations particulières du Saint-Esprit. Calvin combat avec force cette opinion, et, comme les autres réformateurs, il rejette les inspirations permanentes. Il ne condamne pas avec moins d'énergie ceux qui se font des images et se révoltent ainsi contre le vrai Dieu, l'Ecriture le défendant expressément.

Le vrai Dieu, l'Ecriture nous l'enseigne, est une seule essence en trois personnes, mot nouveau qui, comme celui de Trinité, a été adopté par la dogmatique chrétienne, parce qu'il

« contient une plus claire explication de ce qui est compris en l'Écriture. » Après avoir prouvé la divinité du Fils et celle du Saint-Esprit par des témoignages de la Bible et des Pères, Calvin réfute avec véhémence les objections élevées contre le dogme de la Trinité; puis, descendant du Créateur à ses créatures, il expose la doctrine des bons et des mauvais anges, de la création desquels Moïse n'a pas parlé dans sa cosmogonie, pour se conformer « à la rudesse des idiots; » explique les fonctions qu'ils remplissent, décrit le rôle que Satan et les démons jouent dans le monde depuis leur chute; mais il laisse indécidée la question des anges gardiens, « dont il n'ose rien affirmer. » Jetant en passant un regard d'admiration sur « le beau et excellent théâtre du monde, » il raconte ensuite la création de l'homme, qu'il explique dans le sens littéral; définit l'image de Dieu qu'il fait consister dans les perfections morales et intellectuelles du premier homme; parle de l'origine des âmes qui sont créées, selon lui, et ne se perpétuent pas par la propagation; trace le tableau des facultés de notre être psychique, défend le dogme consolant de l'immortalité de l'âme, et dépeint l'état d'innocence de nos premiers parents. Le 16<sup>e</sup> chap. est consacré tout entier à établir la Providence, « qui n'est pas vaine, oisive, et quasi assoupie, mais toujours veillante, pleine d'efficace et d'action »; qui dirige jusqu'aux événements particuliers, et qui « dresse les conseils et vouloirs des hommes au but qu'elle a proposé » dès le commencement. Dans les deux derniers chap., Calvin développe cette doctrine, qui n'est peut-être pas le fatalisme païen, mais qui offre au moins de grandes analogies avec la théorie non moins justement condamnée de Malebranche; réfute les objections qu'elle soulevait dès cette époque, et cherche à laver Dieu du reproche d'être l'auteur du péché.

Le 2<sup>e</sup> livre, qui traite « de la connaissance de Dieu comme rédempteur

en J.-Ch., laquelle a été connue premièrement des Pères sous la loy, et depuis nous a été manifestée en l'Évangile », commence par le récit de la chute d'Adam, dont la désobéissance « a asservi à malédiction » tout le genre humain, la tache de son péché ayant souillé toute sa postérité. C'est là le péché originel, que Calvin définit « une corruption et perversité héréditaire de nostre nature, laquelle estant espandue sur toutes les parties de l'âme, nous fait coupables premièrement de l'ire de Dieu, puis après produit en nous les œuvres que l'Écriture appelle œuvres de la chair. » Cette profonde corruption nous rend justement damnables devant Dieu, « à qui rien n'est agréable, sinon justice, innocence et pureté; » elle nous rend, en outre, incapables de tout bien, « toutes les parties de l'homme, depuis l'entendement jusqu'à la volonté, depuis l'âme jusqu'à la chair, étant souillées et du tout remplies d'une concupiscence qui ne peut estre oisive. » Depuis que le péché exerce ainsi sa tyrannie sur l'homme, celui-ci est « destitué de toute liberté et franchise. » Quelques Pères, comme Chrysostôme et Jérôme, ont « suivi les philosophes plus qu'il n'estoit mestier », en accordant à l'homme le libre arbitre. Augustin seul a enseigné la vraie doctrine. Depuis la chute d'Adam, la volonté de l'homme a perdu toute liberté. Le libre arbitre pour vouloir et faire le bien n'est accordé qu'aux seuls élus, par une grâce particulière de Dieu. Tenu ainsi captif sous le joug du péché, « ne pouvant de sa propre nature ne désirer le bien en sa volonté, ne s'y appliquer, » l'homme pèche nécessairement : sa volonté est entraînée vers le mal par une nécessité, non de contrainte, mais de volonté; elle est libre parce qu'elle veut, mais elle ne l'est pas pour choisir ce qu'elle doit vouloir. L'homme pèche ainsi « de sa volonté », il est donc responsable de ses actions. Cette assertion, qui ressemble fort à un paradoxe, Calvin emploie toutes les ressources de la dialectique et surtout les



témoignages de l'Écriture et d'Augustin pour la prouver et la défendre.

L'homme étant par conséquent perdu et ne pouvant se sauver lui-même, doit chercher sa rédemption en J.-Ch. seul; le péché d'Adam a donc été la cause de l'incarnation du Fils de Dieu. La foi donnée par Moïse au peuple choisi de Dieu renfermait sans doute des prescriptions salutaires, mais impossibles à observer; aussi n'avait-elle été promulguée que pour entretenir chez les Juifs l'espérance du salut qu'ils devaient avoir en J.-Ch. Après avoir recherché pourquoi et jusqu'à quel point elle a été abolie par le Christ, quel en est l'esprit et quelles instructions nous pouvons encore y puiser, Calvin s'attache à faire ressortir « les similitudes et les différences » de la loi ancienne et de la loi nouvelle, et la supériorité de cette dernière, relativement surtout aux espérances qu'elle nous donne de l'immortalité de l'âme et d'une vie future, par la grâce de Dieu et la médiation de J.-Ch. Afin de remplir son rôle de médiateur, le Messie a dû revêtir la nature humaine. Calvin se trouve ainsi amené, par une transition naturelle, à parler du dogme des deux natures, de la communication des idiomes, des fonctions du Christ, de sa mort, de sa descente aux enfers, de sa résurrection et de tous les bienfaits que sa venue dans le monde nous a procurés.

Comment devons-nous jouir de ces bienfaits? C'est ce que l'auteur de l'Institution chrétienne expose dans le troisième livre, qu'il a intitulé : « De la manière de participer à la grâce de J.-Ch., des fruits qui nous en reviennent et des effets qui s'ensuivent. » Selon lui, nous en sommes rendus participants par l'opération secrète du Saint-Esprit qui nous donne la foi. La foi consiste « en une ferme et certaine connoissance de la bonne volonté de Dieu envers nous : laquelle estant fondée sur la promesse gratuite donnée en J.-Ch., est révélée à notre entendement et scellée en nostre cœur par

le Saint-Esprit. » Saint Paul « la mettant pour fruit de nostre élection », attribuer la foi aux réprouvés peut sans doute paraître « bien dur et estrange » ; cependant l'expérience nous apprend que les méchants sont quelquefois touchés du même sentiment que les élus. Il est vrai que si Dieu « s'insinue en leurs entendemens, voire en tant que sa bonté peut estre goûtée sans l'esprit d'adoption, » c'est afin de les tenir pour convaincus et d'autant plus inexcusables. Ils n'ont d'ailleurs qu'un sentiment confus de la grâce de Dieu; ils n'ont pas « cette fiance d'oser invoquer Dieu pour Père à pleine bouche », confiance qui appartient aux seuls élus. Il n'y a d'ailleurs que les seuls élus « ausquels il face ce bien d'enraciner la foy vive en leur cœur pour les y faire persévérer jusques en la fin. »

Le premier fruit de la foi est la pénitence ou « une vraye conversion de nostre vie, à suivre Dieu et la voye qu'il nous monstre, procédante d'une crainte de Dieu droite et non feinte, laquelle consiste en la mortification de nostre chair et nostre vieil homme, et vivification de l'esprit. » La pénitence sincère se manifeste par les œuvres qui se font pour servir Dieu, par les œuvres de charité, « par une vraye sainteté et innocence de vie. » A ce sujet, Calvin combat la confession auriculaire, qui peut avoir, dit-il, son utilité, mais qui doit être volontaire et libre, « n'estant point de droit divin; » le purgatoire, qu'il traite d'invention du diable; les prières pour les morts, qu'il qualifie de superstition; la distinction des péchés en mortels et en véniels, dont il se moque; les indulgences, l'absolution du prêtre, à Dieu seul appartenant la rémission des péchés.

Pour obtenir de Dieu la rémission de ses péchés, le chrétien doit se régénérer, c'est-à-dire, commencer une vie nouvelle, renoncer à soi-même, porter patiemment sa croix, mépriser les biens de ce monde, méditer sans cesse sur la vie à venir. Encore sa régénération ne

contribuera-t-elle en rien à sa justification devant Dieu. La foi seule justifie. La justification consistant en la rémission des péchés et en l'imputation de la justice de J.-Ch., comment l'homme pourrait-il en effet acquérir ces biens par ses œuvres? Même dans l'homme régénéré, il reste toujours « des reliques d'imperfection » qui l'entraînent dans le péché, et « un seul péché suffit pour effacer et estindre toute la mémoire de notre justice. » Donc notre justice est « contenue en la seule miséricorde de Dieu, et en la seule communion de Christ, et pourtant en la seule foi » et « tout ce qui est dit pour magnifier les mérites, détruit tant la louange de Dieu que la certitude de notre salut. » Si saint Jacques semble attribuer quelque mérite aux œuvres, c'est qu'il ne parle pas de la justification, mais de la foi justificante se manifestant par des œuvres.

Calvin explique ensuite en quoi consiste la liberté chrétienne, qui nous instruit, dit-il, « de ne faire conscience devant Dieu des choses externes, qui par soy sont indifférentes, et nous enseigne que nous les pouvons ou faire ou laisser indifféremment; » puis, après cette digression, revenant à son sujet, il ajoute : De tout ce qui précède il résulte que « l'homme est dénué et despourveu de tout bien, et que tout ce qui appartient à son salut luy défaut; » d'où il conclut que s'il veut « se subvenir en sa nécessité, » il faut « qu'il sorte hors de soy et qu'il cherche ailleurs son secours. » Ce secours, il le trouvera en Dieu et en son Fils « par prières et oraisons. » Dans ce chapitre de l'oraison, qu'il traite avec beaucoup de soin et de développements, il parle des dispositions où l'on doit être pour prier, de la ferveur de la prière, de l'humilité avec laquelle on doit prier, et il le termine par une exposition de la prière par excellence, de l'oraison dominicale, où, comme en un tableau, « Dieu nous a mis en évidence tout ce qui est licite de souhaiter et

désirer de luy; tout ce qui nous peut servir et proliter, et tout ce qui nous est besoin et nécessaire de luy demander. »

Mais c'est surtout dans le chap. de l'élection éternelle, « par laquelle Dieu en a prédestiné les uns à salut et les autres à condamnation, » que Calvin déploie toutes les ressources de son érudition et de sa dialectique; on voit qu'il s'agit pour lui d'établir et de défendre une doctrine de prédilection. On a prétendu qu'il est l'auteur de ce dogme formidable de la prédestination absolue. Il est vrai, comme nous l'avons déjà dit, que ni Luther, ni surtout Zwingli ne l'ont admis dans son effrayante rigueur; cependant Calvin, nous le répétons, ne l'a pas inventé, il l'a emprunté à saint Augustin et à saint Paul. Pour lui, la prédestination était une doctrine fondamentale du christianisme, « non-seulement utile, mais aussi douce et savoureuse au fruit qui en revient, » parce qu'elle seule, dit-il, peut nous persuader, ainsi qu'il est requis, « que la source de notre salut soit la miséricorde gratuite de Dieu, jusques à ce que son élection éternelle nous soit quant et quant liquide, pour ce qu'elle nous esclaircit par comparaison la grâce de Dieu, en ce qu'il n'adopte pas indifféremment tout le monde en l'espérance de salut, mais donne aux uns ce qu'il desnie aux autres. » Elle est d'ailleurs très-propre à abattre l'orgueil de l'homme, et c'est d'elle que naît la certitude du salut, le repos de la conscience. Il est vrai qu'Ambroise, Origène, Jérôme ont enseigné que Dieu distribue sa grâce à tous les hommes; mais ils ont erré, et Augustin, qui avait d'abord professé la même opinion, a reconnu plus tard son erreur. La prédestination est fondée sur l'Écriture, notamment sur Rom. IX; tous ceux qui l'attaquent sont des calomnieux, des hommes charnels. Sans doute, le décret de Dieu qui a enveloppé, sans aucun remède, tant de peuples avec leurs enfants dans la chute d'Adam, a quelque chose « qui

doit nous espouvanter, « Calvin ne le nie pas, cependant, ajoute-t-il, « on ne peut nier que Dieu n'ait prévu avant que créer l'homme à quelle fin il devoit venir, et ne l'ait prévu pource qu'il l'avoit ainsi ordonné en son conseil. » Ce que je dis, continue-t-il, ne doit pas sembler une opinion étrange; et insistant, il répète que « Dieu non-seulement a prévu la cheute du premier homme, et en icelle la ruine de toute sa postérité, mais qu'il l'a ainsi voulu. » L'homme n'en est pas moins coupable, parce qu'il avait reçu « une bonne nature, » et qu'il l'a corrompue par sa propre malice. « Parquoy, termine-t-il, contemplons plus tost en la nature corrompue de l'homme la cause de sa damnation, laquelle luy est évidente, que de la chercher en la prédestination de Dieu, où elle est cachée et du tout incompréhensible. »

Quoique tous les hommes aient péché en Adam, Dieu a résolu en son conseil éternel d'en sauver un petit nombre. « Ces élus ne sont point tous assemblez par la vocation du Seigneur au troupeau de Christ, ne dès le ventre de leur mère, ni en un mesme temps; mais comme il plaist à Dieu de leur dispenser sa grâce. » Jusqu'au moment de leur vocation, ils errent comme les autres; seulement Dieu, par une miséricorde singulière, les conserve « de peur qu'ils ne trébuchent en ruine éternelle. » Les derniers chap. du 3<sup>e</sup> livre traitent de la résurrection de la chair, de la vie et de la damnation éternelles, dogmes que le calvinisme admet dans le même sens que les autres communions chrétiennes.

Le 4<sup>e</sup> livre expose « les moyens extérieurs ou aides dont Dieu se sert pour nous convier à J.-Ch. son Fils et nous retenir en lui. » Le premier chap. est consacré au dogme de l'Eglise, mère de tous les fidèles, et hors laquelle, par conséquent, il n'y a pas de salut. Les caractères de la vraie et de la fausse Eglise, l'institution du ministère, les fonctions des ministres, qu'il réduit à la prédication de l'Évangile et à l'ad-

ministration des sacrements, le mode du gouvernement ecclésiastique dans les premiers siècles du christianisme, la hiérarchie romaine, l'origine, les progrès et les suites du despotisme papal, tels sont les sujets que Calvin passe successivement en revue et qu'il discute avec une vaste érudition historique. Il recherche ensuite jusqu'à quel point l'Eglise a le droit « de déterminer les articles de la foy. » Sous ce rapport, elle est liée par la Parole de Dieu, et par Parole de Dieu on doit entendre cela seulement « qui est contenu en la loy et aux prophètes, puis après aux escrits des apostres. » Toute doctrine doit être rapportée à cette norme. Il n'est donc point au pouvoir de l'Eglise de forger de nouveaux articles de foi. Ce n'est pas à dire pourtant qu'il faille rejeter absolument les décisions de tous les conciles; mais il faut les examiner au flambeau de l'Écriture. L'Eglise n'a pas non plus le droit d'établir des constitutions qui lient les consciences, « à moins qu'elles ne soient fondées en l'autorité de Dieu et tirées de l'Écriture, tellement qu'on les puisse totalement appeler divines. » Le seul droit qu'elle possède est celui de faire des règlements disciplinaires, en vertu de la puissance des clefs qui lui a été donnée par J.-Ch. Sa juridiction d'ailleurs est exclusivement spirituelle et ne doit s'exercer que par des censures et l'excommunication. Elle s'étend au reste sur tous les fidèles sans acception de personnes; mais « la sévérité de l'Eglise doit estre telle que tousiours elle soit conjointe avec douceur et humanité. » L'Eglise a cependant aussi le pouvoir de prescrire des jeûnes, des prières solennelles et d'autres exercices d'humilité, non pas qu'en pareilles choses « il y ait reigle certaine en la Parole de Dieu; » mais la coutume est ancienne et utile, pourvu qu'on se garde de tomber en quelque superstition, comme l'abstinence de la viande, le célibat des prêtres, les vœux monastiques.

Calvin, nous venons de le dire, réduit les fonctions du ministère à la pré-

dication et à l'administration des sacrements. Il définit le sacrement « un signe extérieur par lequel Dieu scelle en nos consciences les promesses de sa bonne volonté envers nous, pour confirmer l'imbécillité de notre foy; et nous mutuellement rendons tesmoignage tant devant lui et les anges que devant les hommes que nous le tenons pour nostre Dieu. » Qu'on n'objecte pas que les sacrements sont souvent donnés aux méchants; ils n'en sont pas moins des témoignages de la grâce de Dieu, car si on leur attribue la vertu de confirmer et d'augmenter la foi, ce n'est pas « qu'ils aient une vertu perpétuelle de ce faire, mais pour ce qu'ils sont instituez de Dieu à ceste fin. » Ils ne produisent d'ailleurs leur efficace que quand le maître intérieur des âmes y ajoute sa vertu, » par laquelle seule les cœurs sont perez et les affections touchées pour y donner entrée aux sacrements, » en sorte que la vertu du sacrement dépend de l'Esprit-Saint, non du signe extérieur.

Il n'y a que deux sacrements : le baptême, « qui nous rend tesmoignage que nous sommes purgez et lavez, » et la Cène de l'eucharistie, « qui nous rend tesmoignage que nous sommes rachetez. »

Le baptême « est la marque de nostre chresienté et le signe par lequel nous sommes receus en la compagnie de l'Eglise. » Par le baptême, nous sommes donc déclarés extérieurement membres de J.-Ch. et appelés à participer à tous ses biens; cependant ce sacrement ne lave pas le péché originel; il nous en remet à la vérité la coulpe, mais seulement par l'imputation de la justice du Christ et par la miséricorde de Dieu. L'administration du baptême n'appartient qu'au ministre; « c'est une chose perverse, » contraire à l'institution, qu'un laïque baptise. Pour justifier cette coutume, d'ailleurs ancienne, on prétend qu'un enfant mort sans baptême seroit privé de la grâce de la régénération. Cette opinion est une folie pernicieuse; Dieu adopte nos en-

fants comme siens avant qu'ils soient nés. Cependant Calvin se prononce fortement pour le baptême des enfants, qui a remplacé la circoncision, et réfute avec véhémence les objections des Anabaptistes dans lesquelles il ne voit que des ruses de Satan.

C'est aussi Satan qui, selon lui, a obscurci le mystère de la Cène, afin de priver l'Eglise de ce trésor inestimable. Dans ce sacrement, le pain et le vin sont les signes « qui nous représentent la nourriture spirituelle que nous recevons du corps et du sang de J.-Ch. » Par la Cène, nous « communiquons à J.-Ch., » mystère incompréhensible, dont le Père céleste « nous montre la figure et image en signes visibles fort propres à notre petitesse : mesme comme s'il nous en donnoit les arres, il nous le rend aussi assuré que si nous le voyions à l'œil, d'autant que cette similitude tant familière entre jusques aux esprits les plus lourds et grossiers : c'est que tout ainsi que le pain et le vin soustiennent nos corps en ceste vie transitoire, aussi nos âmes sont nourries de Christ. » Le but de ce sacrement est de « nous assurer que le corps du Seigneur a tellement esté une fois sacrifié pour nous, que maintenant nous le recevons, et en le recevant sentons en nous l'efficace de ceste oblation unique qui en a esté faite. Item, que son sang a tellement esté une fois espandu pour nous, qu'il nous est en bruvage perpétuel. » Sa principale « force et saveur gist en ces mots : qui est livré pour vous, qui est espandu pour vous. Car autrement il nous serviroit de bien peu que le corps et le sang de J.-Ch. nous fussent maintenant distribuez, s'ils n'avoient esté une fois livrez pour nostre rédemption. » J.-Ch. nous dit « que sa chair est vrayment viande et son sang bruvage, desquels nous sommes repeus à vie éternelle, et certifié qu'il est le pain de vie, duquel quiconque aura mangé vivra éternellement. » Par cette assurance, il nous montre sans aucun doute que son corps doit servir de nourriture

spirituelle à nos âmes, parce qu'il a été livré à la mort pour notre salut. Ceux qui prétendent que manger la chair de Christ et boire son sang, c'est croire en lui, se trompent. Il semble qu'il ait voulu lui-même exprimer « une chose plus haute en ceste prédication notable, où il nous reconmande la manducation de son corps : c'est que nous sommes vivifiés par la vraye participation qu'il nous donne en soy, laquelle il a signifiée par les mots *boire* et *manger*, afin que nul ne pensast que cela gist en simple connoissance. » Cependant, ajoute Calvin, nous confessons « que ceste manducation ne se fait que par foy; car nulle autre ne se peut imaginer. » En somme, comme le pain et le vin entretiennent la vie du corps, nos âmes sont repues de la chair et du sang de J.-Ch. Partant de ces principes, l'auteur de l'Institution combat la transsubstantiation comme la consubstantiation, l'ubiquité du corps du Christ, l'adoration de l'hostie; puis il expose l'utilité du sacrement de la Cène, indique la manière de se préparer à le recevoir dignement, attaque avec force le sacrifice de la messe, qu'il traite de sacrilège, rejette les cinq autres sacrements de l'Eglise romaine, et termine son ouvrage par l'exposition des droits et des devoirs des gouvernements, et des rapports des sujets avec le magistrat.

IV. *Epistolæ duæ: prima de fugiendis impiorum illicitis sacris et puritate christianæ religionis; secunda de christiani hominis officio in sacerdotiis papæ ecclesiæ vel administrandis vel abjiciendis*, Gen. et Basil., 1537, in-8°; nouvelle édit., Gen., 1550, réimp. dans les *Tractat. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en français, avant 1545, selon Duplessis d'Argenté, et insér. dans les *Opuscules*.— Ces lettres sont dirigées contre les Nicodémistes, c'est-à-dire, contre ces gens timorés qui, protestants au fond du cœur, restaient dans l'Eglise romaine, soit par peur, soit par ambition ou avarice. La première,

adressée à *Nicolas Du Chemin*, a été trad. en ang. (Lond., 1548, in-8°); la seconde, adressée à *Gérard Roussel*, le fut l'année suivante (Lond., 1549, in-8°). Leo Juda et plus tard *Jean Lenglin* les trad. toutes deux en allem. La trad. du dernier parut à Neubourg, 1557, in-4°. On en signale aussi une trad. en langue bohême.

V. *Catechismus, sive christianæ religionis institutio, communibus reventæ nuper in Evangelio Genevensis ecclesiæ suffragiis recepta, et vulgari quidem prius idiomate, nunc verò latinè etiam, quo de fidei illius sinceritate passim aliis etiam ecclesiis constat, in lucem edita*, Basil., 1538, in-8°. Ce titre indique suffisamment que la 1<sup>re</sup> édit. du catéchisme fut publiée en franç.; mais on n'en connaît aucun exemplaire. En 1541, Calvin refondit entièrement l'édition française, distribua le texte par demandes et par réponses, et le divisa en 55 chapitres ou dimanches. C'est l'édit. de Strasb., 1541, sur laquelle a été faite l'édit. latine de Gen., 1545, qui parut sous le titre : *Catechismus ecclesiæ Genevensis, primò gallicè 1536 scriptus, deindè ab ipso auctore eo qui nunc extat ordine et methodo editus latinè, adjectâ formulâ, tum precum publicarum, tum administrationis sacramentorum*. Ce catéchisme, ainsi augm. de la liturgie, a été réimp. des centaines de fois sous toute sorte de formats; soit seul, soit avec l'Institution chrétienne. En 1545, Calvin lui-même s'occupa de l'impression d'une édit. séparée de la liturgie, spécialement destinée à l'église française de Strasbourg, laquelle a paru sous le titre de *La forme des prières et chants ecclésiastiques* (Strasb., 1545, in-8°). Le catéchisme a été inséré dans les *Tract. theol.*, dans le T. VIII des *Opera* et dans les *Opuscules*. Il a été trad. en italien dès 1545, (s. l., in-8°) par un anonyme, puis en 1551, par G. Dominico Gallo Caramagnese (Gen., 1551, in-8°), et en 1556, par Nic. Balbani (Gen., 1556, in-16);

— en espag. (s. l., 1550, in-8°); — en anglais (Lond., 1550, in-8°); — en écossais (Edimb., 1575, in-8°); — en hollandais (Wormerveer, 1646, in-42); — en basque; — en polonais; — en hongrois; — en allem. (1563, in-8°, et tout récemment par Kalthoff, Barmen, 1838, in-8°); — en grec par *Henri Estienne* (1551, in-42, et souvent depuis); — en hébreu par *Tremellius* (1554, in-12, réimp. avec la trad. grecque et la latine, Lugd. Bat., 1591, in-8°).

VI. *J. Sadoleti rom. cardinalis Epistola ad senatum populumque genevensem, quâ in obedientiam romani pontificis eos reducere conatur. J. Calvini Responsio*, Argent., 1539, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. en 1541, selon Senebier, et ins. dans les *Opuscules*. — Calvin, lit-on dans la Vie de Calvin par M. Henry, répondit à Sadolet avec une urbanité parfaite. Sa lettre n'est pas moins remarquable par l'élévation des pensées que par la beauté du style. Ce dernier éloge ne peut s'adresser à la trad. française.

VII. *De la Cène du Seigneur* [Gen.] 1540, in-8°; Gen., 1541, in-12; s. l., 1549, 1561, in-8°; insér. dans les *Opuscules* et dans les *Œuvres françaises*; trad. en latin par *Nicolas Des Gallars*, Gen. 1545, et publ. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en angl., Lond., sans millésime. — Les voyages que Calvin avait faits en Allemagne dans l'intérêt de l'église de Strasbourg, l'avaient rendu suspect de luthéranisme aux théologiens suisses. C'est pour détruire leurs soupçons qu'il publia cet opuscule, remarquable par l'esprit de modération qui y règne.

VIII. *La Bible, en laquelle sont contenus tous les livres canoniques de la Sainte Escriture, transl. en franç. par Jehan Calvin*, Gen., 1540, in-4°. — Calvin se borna à corriger en quelques endroits la Bible d'Olivétan. Il la fit réimp. en 1545, selon le P.

Lelong; puis revue et augm., en 1551 et en 1553, in-fol. On a réimp. nombre de fois, soit la Bible entière, soit le N. T. seul.

IX. *Commentarius in Epistolam Pauli ad Romanos*, Argent., 1540, in-8°; réimp. dans le T. VII des *Opera*, ainsi que les comment. sur les autres épîtres de St. Paul; trad. en franç., Gen., J. Girard, 1550, in-8°; en angl., Lond., 1577, in-4°.

X. *Epiniçium Christo cantatum*, Gen., 1541, in-8°; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franc. par *Conrad Badius*, [Gen.] 1555, in-4°, et publ. dans les *Opuscules*; trad. en angl., Lond., 1563, in-16. — Chant de victoire de Christ sur le pape. On y remarque quelques beaux vers. Au reste, c'est le seul morceau de poésie composé par Calvin, à qui manquait le sentiment de la poésie et de la musique.

XI. *Les actes de la journée impériale, tenus en la cité de Regespourg, autrement dicte Ratispone*, s. l., 1541, in-42. — M. Henry n'hésite pas à attribuer cet écrit anonyme à Calvin.

XII. *Articuli à Facultate sac. theologie parisiensi determinati super materiis fidei nostræ, hodiè controversis. Cum antidoto*, 1542; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç., 1543, et insér. dans les *Opuscules*. — Opuscule remarquable par la verve d'ironie qui y règne.

XIII. *Supplex exhortatio ad invictissim. Cæsarem Carolum Vet illustriss. principes aliosque ordines Spira nunc Imperii conventum agentes : ut restituendæ ecclesiæ curam seridè velint suscipere*, s. l., 1543, in-4°; 1548, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franc., 1544, in-8°, et ins. dans les *Opuscules*; trad. en holland., et publ. avec l'Institution, Dord., 1610, in-fol.; trad. en angl., Edimb., 1843. — Écrit fort loué par *Bucer* et dont *Bèze* dit que rien de plus nerveux n'avait peut-être été publié dans ce siècle.

XIV. *Defensio sanæ et orthodoxæ doctrinæ de servitute et liberatione humani arbitrii adv. calumnias Alb. Pighii*, Gen., 1543, in-4°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç., 1560, in-8°, et ins. dans les *Opuscules*.

XV. *Advertissement très-utile du grand profit qui reviendroit à la chrestienté, s'il se faisoit inventaire de tous les corps saints et reliques, qui sont tant en Italie qu'en France, Allemagne, Espagne et autres royaumes et pays*, Gen., J. Girard, 1543, in-8°, et souvent depuis; en dernier lieu, à la fin du 3<sup>e</sup> vol. du *Dict. des reliques* par Colin de Plancy, et dans les *OEuvres françaises de Calvin*; trad. en latin par Nicolas Des Gallars, Gen., 1548, in-8°, et réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en angl., Lond., 1561, in-16, et en allem. par Eysenberg, Pfortzheim, 1558, in-8° et souvent depuis.—Du Pin avoue qu'il y a des vérités dans cet opuscule plein d'ironie.

XVI. *Admonitio paterna Pauli III romani pontificis ad invictiss. Cæsarem Carolum V, quæ eum castigat quòd se Lutheranis præbuerit nimis facilem: deinde quòd tum in cogendâ synodo, tum in definiendis fidei controversiis aliquid potestatis sibi sumpserit. Cum scholiis*, s. l., 1544; 1545, in-12; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. dans les *Opuscules*.—Calvin combat avec beaucoup de force les prétentions du pape à la suprématie universelle.

XVII. *Briève instruction pour armer tout bon fidèle contre les erreurs de la secte commune des Anabaptistes*, Gen., 1544, in-8°; 1545, in 8°; trad. en latin par Nic. Des Gallars, et ins. dans les *Tract. theol.*, ainsi que dans le T. VIII des *Opera*; trad. en angl., Lond., 1549, in-8°.

XVIII. *De necessitate reformandæ ecclesiæ*, 1544.—Cet écrit, cité par Sénebier, n'est pas autre chose apparemment que le N<sup>o</sup> XIII; ce qui nous le

persuade, c'est qu'il ne se trouve pas dans le recueil des *Opera*.

XIX. *Aux ministres de l'Église de Neufchâstel contre la secte fanatique et furieuse des Libertins qui se disent spirituels*, Gen., 1544, in-8°, réimp. sous le titre: *Contre la secte phantastique des Libertins qui se disent spirituels*, Gen., 1545, in-8°; et ins. dans les *Opuscules*; trad. en latin par Des Gallars et publ. dans les *Tract. theol.*, ainsi que dans le T. VIII des *Opera*.

XX. *De vitandis superstitionibus quæ cum sincerâ fidei confessione pugnant, unâ cum J. Calvini excusatione ad Pseudonicodeinos, cum duabus epistolis ad ministros ecclesiæ Tigurinæ*, 1545; 2<sup>e</sup> édit., augm. des réponses de Mélanchthon, Bucer, Pierre Martyr, Gen., J. Girard, 1549, in-4°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç., s. l., 1551, in-16, et ins. dans les *Opuscules*; trad. en allem., Herborn, 1588, in-4°, et en angl., Lond., 1548, in-8°. Selon M. Henry, l'*Excusatio* avait été publiée en franç. dès 1544, in-8°.

XXI. *Adv. Petri Caroli theologastri calumnias defensio*, 1545, in-8°; trad. en franç. sous le titre: *Traité de la divinité de Christ contre les Arriens*, Orléans, 1565, in-8°.—Publié sous le nom de Des Gallars.

XXII. *Deux sermons faits en la ville de Genève*, Gen., J. Girard, 1546, in-12.—Cet écrit a échappé aux recherches si consciencieuses de M. Henry.

XXIII. *La somme de théologie ou Lieux communs de Mélanchthon*, trad. du latin par J. Calvin avec une préface, s. l., J. Girard, 1546, in-8°; 2<sup>e</sup> édit., [Gen.], J. Crespin, 1551, in-8°.—Il est remarquable que Calvin n'ait pas craint d'introduire dans son église un livre où plusieurs doctrines, notamment celle de la prédestination, sont présentées sous un point de vue différent du sien, et plus remarquable encore qu'il reconnaisse dans la Préface que le réforma-

teur allemand a dit sur cette matière tout ce qui est nécessaire au salut. Au reste Mélanchthon est, avec Luther, le seul théologien *dissident* envers qui il ait gardé des ménagements. Nous avons entre les mains la trad. franç. des Commentaires sur Daniel de ces deux célèbres théologiens, imp. à Genève par J. Crespin en 1555, par conséquent du vivant de Calvin, ainsi que le Commentaire sur l'Écclésiaste par Luther, imp. en 1557.

XXIV. *Commentarii in priorem Epist. Pauli ad Corinthos*, Argent., 1546, in-8°. — Le commentaire sur la 2<sup>e</sup> paru la même année, et la trad. franç. de l'un et de l'autre, s. l., J. Girard, 1547, in-8°; trad. en anglais, Lond., 1577, in-4°.

XXV. *Contre un franciscain sectateur des erreurs des Libertins, adressé à l'église de Rouen*, 1547, in-8°, à la suite d'une réimp. du N° XIX; ins. dans les *Opuscules* et dans les *Œuvres françaises*; publ. en latin dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*.

XXVI. *Acta synodi Tridentinæ cum antidoto*, 1547, in-8°, ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. [Gen.] 1548, in-8°, mais avec des changements propres à le mettre à la portée du peuple; réimp. dans les *Opuscules*. — Calvin passe en revue tous les décrets du Concile, et les combat avec une impitoyable logique. Cochlaeus lui répondit par des attaques personnelles que *Des Gallars* et *Bèze* se chargèrent de repousser.

XXVII. *Commentarii in IV Pauli Epist. ad Galatas, ad Ephesios, ad Philippenses, ad Colossenses*, Gen., J. Girard, 1548, in-4°; trad. en franç., Gen., J. Girard, 1548, in-8°; trad. en angl., Lond., 1574-84, in-4°.

XXVIII. *Commentarii in utramque Epistolam ad Timotheum*, Gen., 1548, in-4°; trad. en franç. et publié avec le *Comment. sur l'Épître à Tite*, Gen., 1563, in-4°; trad. en angl., Lond., 1579, in-4°.

XXIX. *Interim adultero-germanum. Cui adjuncta est Vera christiana pacificationis et Ecclesiæ reformandæ ratio.*, s. l., 1549, in-8°; trad. la même année en franç. Senebier en indique une édit. latine de 1547 qui n'a jamais existé, l'Interim n'ayant été publ. qu'en 1548. Dès 1549, il en parut une contrefaçon en Allemagne, où un théologien luthérien, peut-être Flacius Illyricus, accusa Calvin de pélagianisme. Le réformateur répondit à cette accusation par un *Appendix libellide verâ ecclesiæ reformandæ ratione, in quâ refutat censuram quandam typographi ignoti, de parvulorum sanctificatione et muliebri baptismo*, qui fut publié à Gen. en 1550. L'Interim avec l'Appendix a été ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. sous le titre : *Deux traictes touchant la réformation de l'Eglise chrestienne et le vray moyen d'appointer les différens qui sont en icelle*, s. l., 1559, in-16, et réimp. dans les *Opuscules*. Il a été aussi trad. en italien, s. l., 1561, in-8°.

XXX. *Advertissement contre l'astrologie qu'on appelle judiciaire et autres curiositez qui règnent aujourd'hui dans le monde*, Gen., 1549, in-8° et in-4°; réimp. dans les *Opuscules* et dans les *Œuvres franç.*; trad. en latin, Gen., 1549, in-4°; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en angl., Lond., s. a., in-16.

XXXI. *Consensio mutua in re sacramentariâ ministrorum Tigurinæ ecclesiæ, et D. Joan. Calvini ministri Genœnsis ecclesiæ*, Tigur. [1549] in-8°; [Gen.] Rob. Estienne, 1554, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç., Gen., 1554, in-8°, et ins. dans les *Opuscules*.

XXXII. *Commentarii in Epist. ad Titum*, publ. en même temps en latin et en franç., Gen., 1549, in-8°; en angl., Lond., 1579, in-4°. Duplessis d'Argentré en mentionne une édit. de Gen., J. Girard, 1550. — Calvin dédia ce commentaire à *Farel* et à *Viret*.



XXXIII. *Commentarii in Epist. ad Hebræos*, publ. en même temps en latin et en franç., Gen., 1549, in-8°.

XXXIV. *Commentarius in utramque Epist. ad Thessalonicenses*, publ. en même temps en latin et en franç., Gen., 1550, in-fol. — Dédié à *Mathurin Cordier*, ancien professeur, et à *Benoit Textor*, médecin de Calvin.

XXXV. *Commentaire sur l'Épître de St. Jacques*, Gen., J. Girard, 1550, in-8°.

XXXVI. *De libertate christianâ*, Gen., 1550, in-8°. — Extrait de l'Institution, comme le suivant.

XXXVII. *De vitâ christianâ*, 1550, in-8°. — Watt cite *De vitâ hominis christiani*, Gen., 1550, in-12; c'est évidemment le même ouvrage.

XXXVIII. *De æternâ Dei prædestinatione et providentiâ*, Gen., 1550, in-8°; trad. en franc., 1550.

XXXIX. *Brevis formula confessionis fidei*, 1550, et selon d'autres, 1562; ins. dans le T. VIII des *Opera*.

XL. *De scandalis quibus hodiè plerique absterrentur, nonnulli etiam alienantur à purâ Evangelii doctrinâ*, [Gen.] Crespin, 1550, in-4°; Gen., 1551, in-8°; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç., Gen., J. Crespin, 1551, in-16, et réimp. dans les *Opuscules*; trad. en angl., Lond., 1567, in-8°. — Dédié à *Laurent de Normandie*.

XLI. *Commentarii in Epistolas canonicas*, Gen., J. Crespin, 1551, in-fol.; 1554, in-fol.; 1565, in-8°; réimp. dans le T. VII des *Opera*, et plus récemment, Halle, 1832, in-8°. — Dédié au roi d'Angleterre. La première de St. Jean et celle de Jude ont été trad. en angl., Lond., s. a., in-8°.

XLII. *In omnes D. Pauli Epistolas, atque etiam in Epist. ad Hebræos, commentaria luculentissima*, Gen., J. Girard, 1551, in-fol., édit. revue par Bèze qui y a joint une préface; réimp. avec le Commentaire sur les Epîtres canoniques, [Gen.] Rob. Estienne, 1556, in-fol.; Gen., Thom.

Courteau, 1565, in-8°; trad. en franç., [Gen.] Cour. Badius, 1562, in-fol.; Lion, 1563, in-fol.; en holland., Amst., 1617, in-fol.; réimp. récemment, Halle, 1831, 2 vol. in-8°.

XLIII. *Commentarii in Iesaiam prophetam*, [Gen.] Crespin, 1551, in-fol.; 2<sup>e</sup> édit. revue et augm., Gen., J. Crespin, 1559, in-fol., et souvent depuis; réimp. dans le T. III des *Opera*; trad. en franç., 1552, in-4°; 1572, in-fol., avec une préface par *Des Gallars*.

XLIV. *Quatre sermons traictans des matières fort utiles pour nostre temps, avec briefve exposition du ps. LXXXVII*, [Gen.] Rob. Estienne, 1552, in-8°; ins. dans les *Opuscules*; trad. en latin par *Claude Badiet*, Gen., J. Crespin, 1553, in-8°; 1557, in-8°; et ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*, sans l'explication du ps. LXXXVII; trad. en angl., Lond., 1561, in-16, puis Lond., 1579, in-4°. Les deux premiers ont été trad. de nouveau en anglais par l'évêque de Worcester, Lond., 1584, in-8°. — Dans le 1<sup>er</sup>, Calvin exhorte les fidèles à fuir l'idolâtrie; dans le 2<sup>e</sup>, il les encourage à tout souffrir pour J.-Ch.; dans le 3<sup>e</sup>, il leur représente combien ils doivent s'estimer heureux de pouvoir servir Dieu purement; dans le dernier, il leur montre que la liberté de servir Dieu purement ne peut s'acheter à un trop haut prix.

XLV. *De æternâ Dei prædestinatione, quâ in salutem alios ex hominibus elegit, alios suo exitio reliquit: item de providentiâ quâ res humanas gubernat, Consensus pastorum Genevensis ecclesie*, à *J. Calvino* expositus, Gen., J. Crespin, 1552, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publ. dans les *Opuscules*. — Existe-t-il quelque rapport entre cet ouvrage et l'opuscule inap. sous le titre: *Congrégation faite en l'église de Genève sur la matière de l'Arction éternelle*, Gen., 1552, in-8°?

XLVI. *Commentariorum in Acta Apostolorum lib. I*, Gen., J. Crespin,

1552, in-fol. *Lib. II.* [Gen.] J. Crespin, 1554, in-fol.; 2<sup>e</sup> édit., 1560, J. Crespin, in-fol.; 3<sup>e</sup> édit., Gen., Eust. Vignon, 1573, in-fol.; ins. dans le T. VI des *Opera*; trad. en franç., Gen., Philbert Hamelin, 1552, in-4<sup>o</sup>, et 1554, in-4<sup>o</sup>; en allem., Heidelb., 1571, in-fol.; Neustadt, 1590, in-fol., puis avec le Commentaire sur les Évangiles, Neustadt, 1600, in-fol.; en anglais, Lond., 1585, in-4<sup>o</sup>.

XLVII. *Sermons sur l'Épître aux Galatiens*, Gen., 1552, in-4<sup>o</sup>; 1563, in-8<sup>o</sup>.

XLVIII. *Commentarii in Harmoniam tribus evangelistis, Matthæo, Marco et Lucâ compositam*, Gen., 1553, in fol.; réimp. dans le T. VI des *Opera*; trad. en franç., 1554, in-fol.

XLIX. *Commentarius in Evangelium Johannis*, [Gen.] Rob. Estienne, 1553, in-fol.; réimp. avec le précédent, [Gen.] Rob. Estienne, 1555, in-fol. et plusieurs fois depuis; ins. dans le T. VI des *Opera*; trad. en français [Gen.], 1553, in-8<sup>o</sup>; réimp. avec le précédent, Gen., C. Badius, 1559, in-fol. et plusieurs fois depuis. Ces commentaires sur les quatre évangélistes ont été trad. en allem., Heidelb., 1590, in-fol.; en hollandais, Dordrecht, 1625, in-fol.; en angl., Lond., 1584, in-4<sup>o</sup>. Les édit. franç. de Gen., 1561, 2 vol. in-8<sup>o</sup> et 1563, in-fol., contiennent, en outre, le Commentaire sur les Actes. Watt indique une édit. de Lion, 1563, in-4<sup>o</sup>, qui le contient également.

L. *Defensio orthodoxæ fidei de sacrâ Trinitate contra prodigiosos errores Mich. Serreti, ubi ostenditur hæreticos jure gladii coercendos esse, et nominatim de homine hoc tam impio justè et meritò sumtum Generæ fuisse supplicium*, [Gen.] Rob. Estienne, 1554, in-8<sup>o</sup>, édit. fort rare; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç., Gen., J. Crespin, 1554, in-8<sup>o</sup>.—Avec sa mauvaise foi habituelle, le jésuite Garasse intitule ce livre : De non castigandis hæreticis, afin de se procurer l'occasion de déclamer contre « les mé-

chans qui se heurtent eux-mêmes comme l'Antiphéron d'Aristote. » — Audin, qui se vante, dans le titre de son livre, d' donner une Histoire des ouvrages du réformateur, caractérise celui-ci en deux mots; c'est, selon lui, un cantique, un véritable poème!!

LI. *Brevis responsio ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias quibus doctrinam de æternâ Dei prædestinatione fœdere conatus est*, 1554; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franc. et ins. dans les *Opuscules*. — Contre Castalion.

LII. *In primum Mosis librum, qui Genesis vocatur, commentarius*, [Genèv.] Rob. Estienne, 1554, in-folio; ins. dans le T. I des *Opera*; réimp. par Tholuck, Berlin, 1838, in-8<sup>o</sup>; trad. en angl., Lond., 1578, in-4<sup>o</sup>.

LIII. *Defensio sanæ et orthodoxæ doctrinæ de sacramentis, eorumque naturâ, vi, usu et fructu*, [Gen.] Rob. Estienne, 1555, in-8<sup>o</sup>; Tigur., 1555, in-8<sup>o</sup>; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et insér. dans les *Opuscules*. — Contre Westphal.

LIV. *Secunda defensio piæ et orthodoxæ de sacramentis fidei contra J. Westphali calumnias*, Gen., J. Crespin, 1556, in-8<sup>o</sup>; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publ. dans les *Opuscules*.

LV. *Réformation pour imposer silence à un certain bêtire, nommé Anthoine Catelan, jadis cordelier d'Albigeois*, 1556; ins. dans les *Opuscules* et dans les *OEuvres franç.*; trad. en lat. et publié dans les *Tract. theol.*, ainsi que dans le T. VIII des *Opera*.

LVI. *Ultima admonitio ad J. Westphalum, cui nisi obtemperet, posthac habendus erit, quo pertinaces hæreticos haberi jubet Paulus*, Gen., J. Crespin, 1557, in-8<sup>o</sup>; insér. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publié dans les *Opuscules*.

LVII. *Calumniæ nebulonis cujus-*

*dam, quibus odio gravure conatus est doctrinam J. Calvini de occultâ Dei providentiâ, et J. Calvini ad eandem responsio*, Gen., J. Crespin, 1557, in-8°; 1558, in-8°; trad. en franç. et pub. dans les *Opuscules*.—Seconde réponse à *Castalion*.

LXVIII. *In librum Psalmorum commentarius*, [Gen.] Rob. Estienne, 1557, in-fol.; Gen., Eust. Vignon, 1578, in-fol., et plusieurs fois depuis, en dernier lieu par Tholuck, Berolin., 1835, in-8°; ins. dans le T. III des *Opera*; trad. en franç., [Gen.] Conr. Badius, 1561, in-fol.; Gen., Fr. Estienne, 1563, in-fol.; trad. en angl., 1571, in-4°.

LIX. *In Hoseam prophetam prælectiones, à Joanne Budæo et sociis auditoribus assiduis bonâ fide exceptæ*, Gen., C. Badius, 1557, in-4°; publ. la même année en franç. in-8°.

LX. *Sermons sur les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> chap. de la 1<sup>re</sup> Épître aux Corinthiens*, Gen., 1558, in-8°.

LXI. *Sermons touchant la divinité, humanité et nativité de N.-S. J.-Ch.: item touchant sa passion, mort, résurrection, ascension et dernier avènement: puis touchant la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres et la première prédication de saint Pierre*, [Gen.] C. Badius, 1558, in-8°; trad. en anglais, Lond., 1581, in-8°, et, selon Gessner, en latin, 1562, in-8°.

LXII. *Sermons sur divers sujets*, Gen., 1558, in-8°.

LXIII. *Prælectiones in duodecim prophetas (quos vocant) minores*, Genev., J. Crespin, 1559, in-fol.; Gen., Eust. Vignon, 1581, in-fol.; ins. dans le T. V des *Opera*; trad., en franç., Gen., Barbier, 1560, in-fol.; Lion, 1563, in-fol.; Gen., 1565, in-4°. — Leçons de Calvin recueillies par J. Budé et Charles Jonvilliers.

LXIV. *Responsum ad questiones Georgii Blandratae*, Gen., 1559; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*.

LXV. *Responsum ad fratres Polo-*

*nos, quomodo mediator sit Christus, ad refutandum Stancari errorem*, Gen., 1560, in-8°; réimp. avec le N° LXXIII; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç., et publ. dans les *Opuscules*.

LXVI. *Dix-huit Sermons auxquels, entre autres points, l'histoire de Melchisédech et la matière de la justification sont déduites, avec l'exposition de trois cantiques, à savoir de la Vierge Marie, de Zacharie et de Siméon*, s. l., P. Anastase, 1560, in-8°. Dix de ces sermons, roulant sur l'hist. de Melchisédech, ont été trad. en angl., Lond., 1592, in-8°.

LXVII. *Gratulatio ad reveribilem presbyterum dominum Gabrielem de Saconay, præcentorem ecclesie Lugdunensis, de pulchrâ et elegantipræfatione quam libro regis Angliæ inscripsit*, Gen., 1560; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publié dans les *Opuscules*.

LXVIII. *Prælectiones in librum prophetiarum Danielis, J. Budæi et Caroli Jonvillæi labore exceptæ; additus est à regione versionis latinæ hebraicus et chaldaicus textus*, Gen., Jo. Laonius, 1561, in-fol.; s. l., 1571, in-fol., et plusieurs fois depuis; réimp. dans le T. V des *Opera*; trad. en franç., Gen., 1562, in-fol.; 1569, in-fol.; en angl., Lond., 1570, in-4°. Le P. Lelong indique une édit. franç. de 1559 in-fol., réimp. à La Rochelle en 1565; mais il pourrait bien s'être trompé.

LXIX. *Trois sermons sur le sacrifice d'Abraham*, 1561, in-8°.

LXX. *Responsio ad versipellem quendam mediatorem, qui pacificandi speciem rectum Evangelii cursum in Galliâ abrumpere molitus est*, Gen., 1561, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publié dans les *Opuscules*. — Contre Baudouin.

LXXI. *Responsio ad Balduini convicia*, 1561, selon Senebier; Gen., 1562, in-4°; réimp. avec la Réponse

de Bèze à Baudouin, 1563, in-12, puis dans les *Tract. theolog.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publ. dans les *Opuscules*.

LXXII. *Impietas Valentini Gentilis brevis scripto detecta et palàm traducta, què Christum non sinè sacrilegè blasphemiam Deum essentialitè esse fingit*, s. l., 1564, in-8°; réimp. avec une préface de Bèze, Gen., 1567, in-4°; ins. dans les *Tract. theolog.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publ. dans les *Opuscules*.

LXXIII. *Dilucida explicatio sanæ doctrinæ de verâ participatione carnis et sanguinis Christi in sacrâ Cœnâ ad discutiendas Heshusii nebulas: cui adjecta est Ratio incundæ concordiæ, si veritas extrâ contentionem quæritur: item Responsum ad fratres Polonos, etc.*, Gen., C. Badius, 1561, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publié dans les *Opuscules*.

LXXIV. *Response à un certain hollandois, lequel, sous l'ombre de faire les chrestiens spirituels, leur permet de polluer leurs corps en toute idolâtrie*, 1562; réimp. dans les *Opuscules*; trad. en latin dans les *Tract. theol.* et le T. VIII des *Opera*.

LXXV. *Confession de foy au nom des églises réformées de France, faite durant la guerre pour présenter à l'empereur, aux princes et états d'Allemagne en la journée de Francfort*, 1562, in-8°, et dans les *Opuscules*, ainsi que dans les *OEuvres françoises*; publ. en latin dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en allem., Heydelb., 1562, in-4°. — Chef-d'œuvre d'éloquence, au jugement d'Elies Du Pin.

LXXVI. *Sermons sur les dix commandemens de la loy donnée de Dieu par Moÿse, autrement appelez le Décalogue, et deux sermons contre l'idolâtrie, recueillis sur-le-champ et mot-à-mot de ses prédications*, Gen., F. Estienne, 1562, in-8°; trad. en angl., Lond., 1579, in-4°, et, dit-

on, en latin, sans date. Le sermon sur le cinquième commandement a été trad. en allem. et publié dans un vol. intitulé: *Vier Predigten H. Joh. Calvini Deren drey uber den englischen Gruss, handeln von gættlichen Verheissung und Allmacht: Die vierdte aber, uber das fünffte Gebott, vom schuldigen Gehorsam gegen allen Oberherrn*, Herborn, 1586, in-4°.

LXXVII. *Sermons sur l'Épître aux Ephésiens*, Gen., 1562, in-8° — Le msc., de la main d'André Spifame, se conserve à la Bibl. de Berne, N° 193 in-fol.

LXXVIII. *Soixante-cinq Sermons sur l'Harmonie ou concordance des trois Évangélistes S. Matthieu, S. Marc et S. Luc. Recueillis fidèlement par feu M. Denys Ragueneau à mesure qu'on les preschoit*, [Gen.] C. Badius, 1562, in-8°.

LXXIX. *Sermons sur le Deutéronome*, Gen., 1562, in-8°; 1567, in-fol.; trad. en angl., Lond., 1583, in-fol.

LXXX. *Vingt-deux Sermons auxquels est exposé le ps. CXIX, contenant pareil nombre de huictains*, nouv. édit., Gen., 1562, in-8°; trad. en angl., Lond. 1580, in-4°.

LXXXI. *Congrégation faite en l'église de Genève sur la Providence et l'élection éternelle*, Gen., 1562, in-8°.

LXXXII. *Trois sermons sur le ps. XLVI, prononcés au mois de mai 1561*. — Ils ne nous sont connus que par la trad. anglaise qu'en donna W. Warde, Lond., 1562, in-16.

LXXXIII. *Sermons sur le livre de Job*, Gen., Fr. Perrin, 1563, in-fol.; 1569, in-fol.; Gen., Matthieu Berjon, 1611, in-fol.; trad. en latin, Gen., Eust. Vignon, 1593, in-fol., avec une préface de Bèze; réimp. dans le T. II des *Opera*; trad. en angl., Lond., 1574, in-fol., et en allem., Herborn, 1587, 2 vol. in-4°. — Les sermons sur Job sont, de tous ceux de Calvin, ceux qui ont joui de la plus grande réputation. L'amiral de Coligny se les faisait lire chaque jour; il les appelait son panchreste.

LXXXIV. *Deux congrégations proposées par J. Calvin de II Gal. 11. Item exposition du 43<sup>e</sup> dimanche du catéchisme*, s. l., Michel Blanchier, 1563, in-8°.

LXXXV. *Sermons sur les deux Epistres de S. Paul à Timothée et sur l'Epistre à Tite*, Gen., J. Bonnefoy, 1563, in-4°, avec une préface de C. Badius.

LXXXVI. *Brevis admonitio ad fratres Polonos, ne triplicem in Deo essentialium pro tribus personis imaginando, tres sibi Deos fabricent*, Gen., 1563, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; publ. en franç. dans les *Opuscules*.

LXXXVII. *Epistola quâ fidem admonitionis ad Polonos confirmat. Continetur tertia refutatio tabulæ Gregorii Pauli de Trinitate*, Basil., 1563, in-8°.

LXXXVIII. *Commentarius in quatuor reliquos Mosis libros in formam harmoniæ digestos*, Gen., H. Estienne, 1563, in-fol.; réimp. avec le Commentaire sur la Genèse, sous le titre: *Commentarii in quinque libros Mosis*, Gen., 1573, in-fol.; nouv. édit., [Gen.] Saint-André, 1595, in-fol.; ins. dans le T. I des *Opera*; trad. en franç., Gen., Fr. Estienne, 1564, in-fol.

LXXXIX. *Prælectiones in librum prophetiarum Jeremiæ et lamentationes, J. Budæi et C. Jonvillæi labore et industriâ exceptæ*, Gen., J. Crespin, 1563, in-fol. et souvent depuis; ins. dans le T. IV des *Opera*; trad. en franç., Gen., 1565, in-fol., et en angl., Lond., 1620, in-4°.

XC. *In librum Josue brevis commentarius*, Gen., F. Perrin, 1564, in-8°; 1595, in-fol., avec la Vie de Calvin par Bèze; ins. dans le T. I des *Opera*; trad. en franç., Gen. 1565, in-8° et in-fol.; Lion, 1565, in-8°; trad. en angl., Lond., 1578, in-4°; 1584, in-fol.

XCI. *In XX prima Ezechielis prophetæ capita prælectiones, J. Budæi et C. Jonvillæi labore et industriâ*

*exceptæ*, Gen., F. Perrin, 1565, in-8°; réimp. avec les Commentaires sur Daniel et les petits Prophètes, Gen., 1581, in-fol., et depuis; ins. dans le T. IV des *Opera*; trad. en franç., Gen., 1565, in-fol. — Dédié à Coligny par Bèze qui y a mis une préface.

XCI. *Quarante-huit Sermons sur les huit derniers chapitres d'Ezechiel*, La Roch., 1565, in-8°.

XCII. *Sermons de J. Calvin*, Gen. 1566, in-8°.

XCIV. *Sermons de J. Calvin sur le cantique que fait Ezéchias après qu'il eut été malade et affligé de la main de Dieu*, Gen., 1572, in-12. — Il y a eu une édit. antérieure de ces sermons, M. Henry en citant une trad. anglaise imp. à Lond., 1561, in-8°, mais nous n'en connaissons aucun exemplaire.

XCIV. *Epistolæ et responsa*, Gen., P. Saint-André, 1575, in-fol., avec la Vie de Calvin par Bèze; 2<sup>e</sup> édit., 1576, in-fol. Cette prétendue seconde édition n'est autre chose que la première dont on a modifié le titre et à laquelle on a ajouté seize lettres. La meilleure édit. des Lettres de Calvin est celle de Lausanne, Fr. Le Preux, 1576, in-8°. On en a donné une assez mauvaise contrefaçon à Hanau, *cum notis mss. J. Casauboni*, 1597, in-8°. Les Epistolæ et responsa ont été réimp. dans le T. IX des *Opera*. — Sous le titre de *Lettres choisies de Calvin pour l'usage du prince royal*, Colog. sur Sprée, 1702, in-8°, Teissier a trad. et publié un choix de 93 lettres du grand réformateur. Sous celui de *Lettres de J. Calvin à Jacque de Bourgogne, seigneur de Falais et de Bredam, et à son épouse Yolande de Brederode* (Amst. 1744, in-8°), le libraire J. Wetstein a donné au public un nouveau recueil de lettres de Calvin, comprenant, outre 50 lettres, l'*Apologia illustris D. Jacobi à Burgundiâ, quâ apud Imperatoriam Majestatem injustas sibi criminationes diluit fideique suæ confessionem edit*, composée par Calvin sous le nom de Jacques de Bourgogne, et publiée déjà à Strasbourg en

1548 in-8°. Plus récemment, Bretschneider a publié 25 lettres de Calvin, conservées parmi les mss. de la bibliot. de Gotha, sous le titre: *J. Calvini, Th. Bezae, Henrici IV regis, aliorumque literæ quædam nondum editæ*, Lipz., 1835, in-8°. On en trouve aussi quelques-unes dans les *Epistolæ ab ecclesiæ helveticæ reformatoibus vel ad eos scriptæ*, centuria I (Tigur., 1742, in-8°); dans les *Animadversiones philologicæ* de Crenius; dans les T. II et III des *Mélanges de littérature* par d'Artigny; dans la *Pseudonymia Calviniana* par Liebe. MM. Crottet, dans sa *Petite Chronique*, Vulliemmin, dans sa réimp. de Ruchat (Nyon, 1837-38, 7 tomes in-8°), Henry dans sa *Vie de Calvin*, en ont également imprimé un certain nombre; enfin, M. Jules Bonnet s'occupe depuis quelques années de recueillir les lettres de Calvin qui ne sont pas purement polémiques, mission qui lui a été confiée par le gouvernement. La récolte sera des plus abondantes, car il y a peu de bibliothèques publiques en Europe, on pourrait même dire peu de collections particulières d'autographes, qui ne possèdent au moins une lettre du réformateur. Les bibliothèques les plus riches sous ce rapport sont celles de Genève, de Zurich, du duc de Saxe-Gotha, de Saint-Gall, de Berne (N<sup>os</sup> 46 et 450, in-4°), de Leyde, de Neuchâtel. A la Bibl. nationale de Paris, on en trouve quelques-unes disséminées dans les vol. de l'Anc. fonds latin, cotés 8585, 8586, dans le vol. 8069.5 du Fonds de Baluze, dans la Collect. Dupuy, N<sup>os</sup> 102, 268, etc.; à l'Arsenal dans le T. XII de la Collection Conrart, etc.

XCVI. *Homiliæ in I lib. Samuelis, ex gallicis latinè factæ*, Gen., 1604, in-fol. — Trad. par David Claude et dédié au landgrave de Hesse.

Sénébier cite, en outre, quelques *Sermons de Calvin sur les quatre premiers chap. des Évangiles* (peut-être le N<sup>o</sup> LXXVIII), et *sur la première Épître aux Corinthiens* (peut-être le N<sup>o</sup> LX), comme ayant été impr. vraisem-

blablement à Genève; mais on n'en a retrouvé jusqu'ici aucun exemplaire. Il ajoute que, de son temps, on conservait à la Bibl. de Genève 44 vol. in-fol. contenant 2025 sermons mss. prêchés du 29 sept. 1549 au 15 févr. 1560. De ces 44 vol., il n'en reste plus que 9; les autres, dit-on, ont été vendus à l'épicier (1). M. Henry, de son côté, indique une trad. anglaise de *Deux sermons sur II Tim. I*, 8-10, prêchés en 1555 (Lond., s. a., in-8°), et Watt signale *Thirteen Sermons, entreating of the free election of God in Jacob, and of reprobation in Esau*, trad. du franç. par Field, Lond. 1579, in-4°. Aucun des écrivains que nous avons consultés ne fait mention d'une copie msc. d'une Conférence entre Bolsec et Calvin qui se conserve à la Bibliothèque de la rue Richelieu, Collect. Dupuy, N<sup>o</sup> 103.

Il nous reste à mentionner les différentes collections plus ou moins complètes des œuvres de Calvin.

*Nicolas Des Gallars* fit imprimer, en 1552, *Opuscula omnia J. Calvinii in unum volumen collecta*, Gen., J. Girard, 1552, in fol., en y mettant une préface. En 1563, il y ajouta, sous le titre d'*Opuscula* (s. l., 1563, in-8°), une espèce de supplément; toutefois cette collection est moins complète que la suivante: *J. Calvinii Tractatus theologici omnes, nunc primum in unum volumen certis classibus congesti*, Gen., P. Saint-André, 1576, in-folio, avec une préface de *Théodore de Bèze*; 2<sup>e</sup> édit., Gen., 1597, in-fol.; 3<sup>e</sup> édit., Gen., 1612, in-fol.

La première édit. des *Opuscules en françois* parut, selon Sénébier, en 1566, sous le titre: *Recueil des opuscules, c'est-à-dire petits traitez de M. J. Calvin. Les uns reveus et corrigez sur le latin, les autres translatez nouvellement de latin en françois*, Gen., Bapt. Pinereul, 1566, in-fol.,

(1) La Bibl. de Berne possède aussi quelques sermons de Calvin; l'on en trouve un sur le ps. LXXXIX, et d'autres sur la *Genèse* dans le vol. 268 de la Collect. Dupuy.

avec une dédicace de *Théodore de Bèze* à *Renée de France*; 2<sup>e</sup> édit., Gen., 1611, in-fol. De nos jours, sous le titre d'*Œuvres françoises de Calvin*, (Paris, 1842, in-12), Paul Lacroix [le bibliophile Jacob] a édité un choix de ces Opuscules, en y ajoutant une notice bibliographique et la préface mise par Calvin à la trad. des Psaumes de *Clément Marot*.

La première collection complète des Commentaires de Calvin sur les livres du N. T. est sortie des presses de *Conrad Badius*, en 1561. C'est une charmante édit., in-8<sup>o</sup> en deux volumes dont le 1<sup>er</sup> contient les Commentaires sur la Concordance des trois Évangélistes Matthieu, Marc et Luc, sur l'Évangile selon saint Jean et sur les Actes des apôtres; le 2<sup>e</sup>, les Commentaires sur les Épîtres de saint Paul et les Épîtres canoniques. De nos jours, Tholuck a donné une édit. latine, d'après le texte d'Amsterdam, des commentaires sur le N. T. (Berol., 1833-34, 7 vol. in-8<sup>o</sup>). Il avait déjà publié précédemment, d'après le texte de Robert Estienne, les Commentaires sur les Épîtres de saint Paul et sur les Épîtres canoniques (Hal. Sax., 1831, 3 vol. in-8<sup>o</sup>).

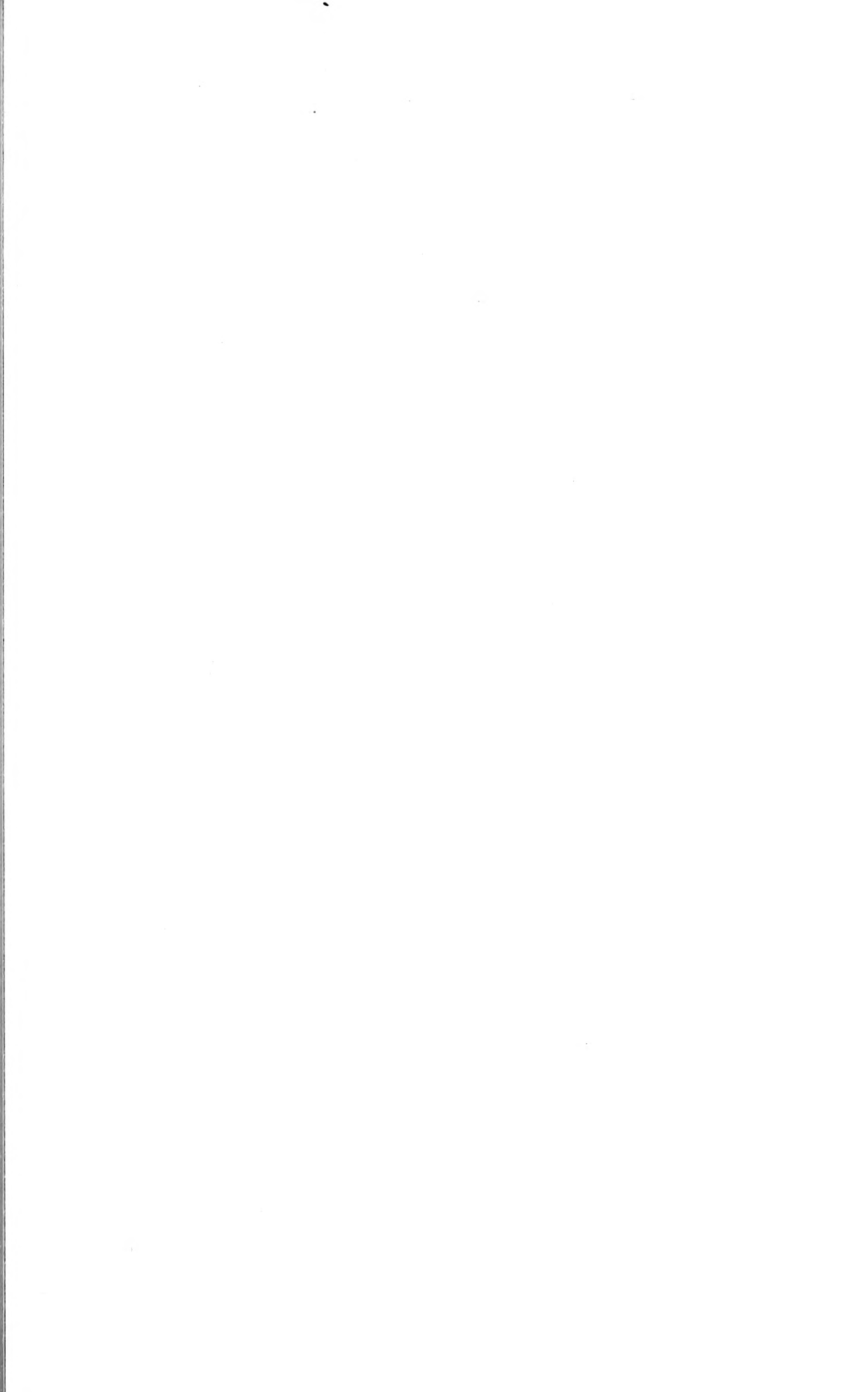
Deux collections des Œuvres complètes de Calvin ont été publiées en latin, l'une à Genève, l'autre, plus correcte et plus estimée, à Amsterdam; celle-ci sous le titre *Opera omnia in novem tomos digesta*, Amst., 1671,

9 vol. in-fol., avec le portrait de Calvin et sa Vie par *Bèze*, L'édit. de Gen. n'est pas, à vrai dire, une édit. nouvelle; les éditeurs se sont contentés de réunir en sept tomes in-fol. (Genève, 1617) des volumes publiés antérieurement pour la plupart. Le T. I comprend les Commentaires sur le Pentateuque et le livre de Josué (Gen., J. Vignon, 1617); le T. II est divisé en 2 parties dont la 1<sup>re</sup> contient les Homélies sur le premier livre de Samuel (Gen., 1604), et la seconde, les Sermons sur Job (Genève, Eust. Vignon, 1593); le T. III est formé par les Commentaires sur les Psaumes (Gen., J. Vignon, 1610), et les Leçons sur les petits Prophètes (Gen., Eust. Vignon, 1581); le T. IV, divisé en 4 parties, comprend les Commentaires et Leçons sur Ésaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, (Gen., J. Vignon, 1617); le T. V, en 3 parties, présente les Commentaires sur le N. T. (Gen., J. Vignon, 1617); dans le T. VI, on trouve l'Institution chrétienne et les Lettres (Gen., J. Vignon, 1617); et dans le T. VII, les Traités théologiques (Gen., J. Vignon, 1617), avec le Commentaire sur le traité de la Clémence (Gen., 1611).

En 1790, Ziegenbein avait entrepris à Hambourg une édit. in-8<sup>o</sup> auctorisée des *Œuvres de Calvin et de Bèze, selon l'ordre chronologique*; mais nous ignorons si elle a été achevée.

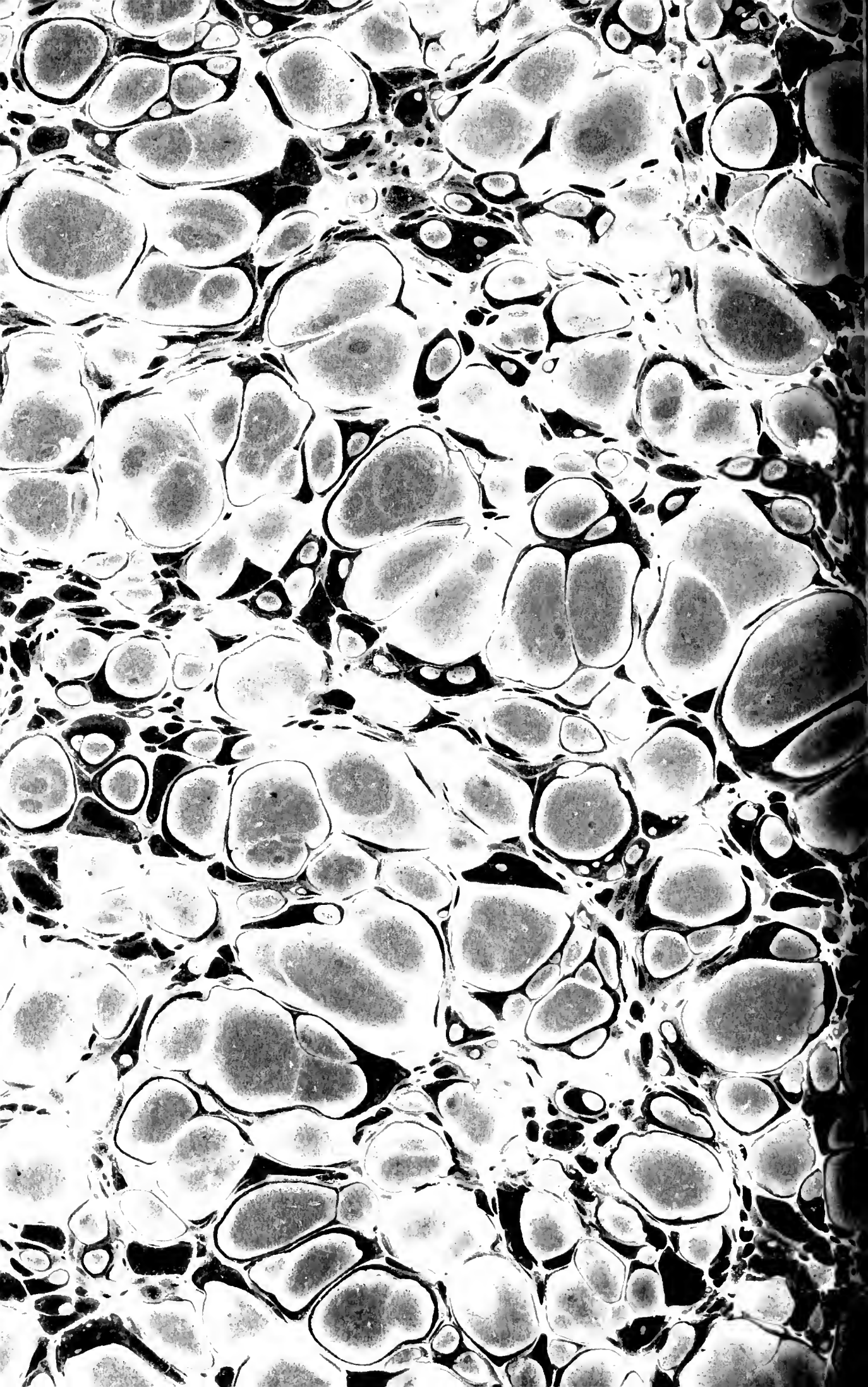


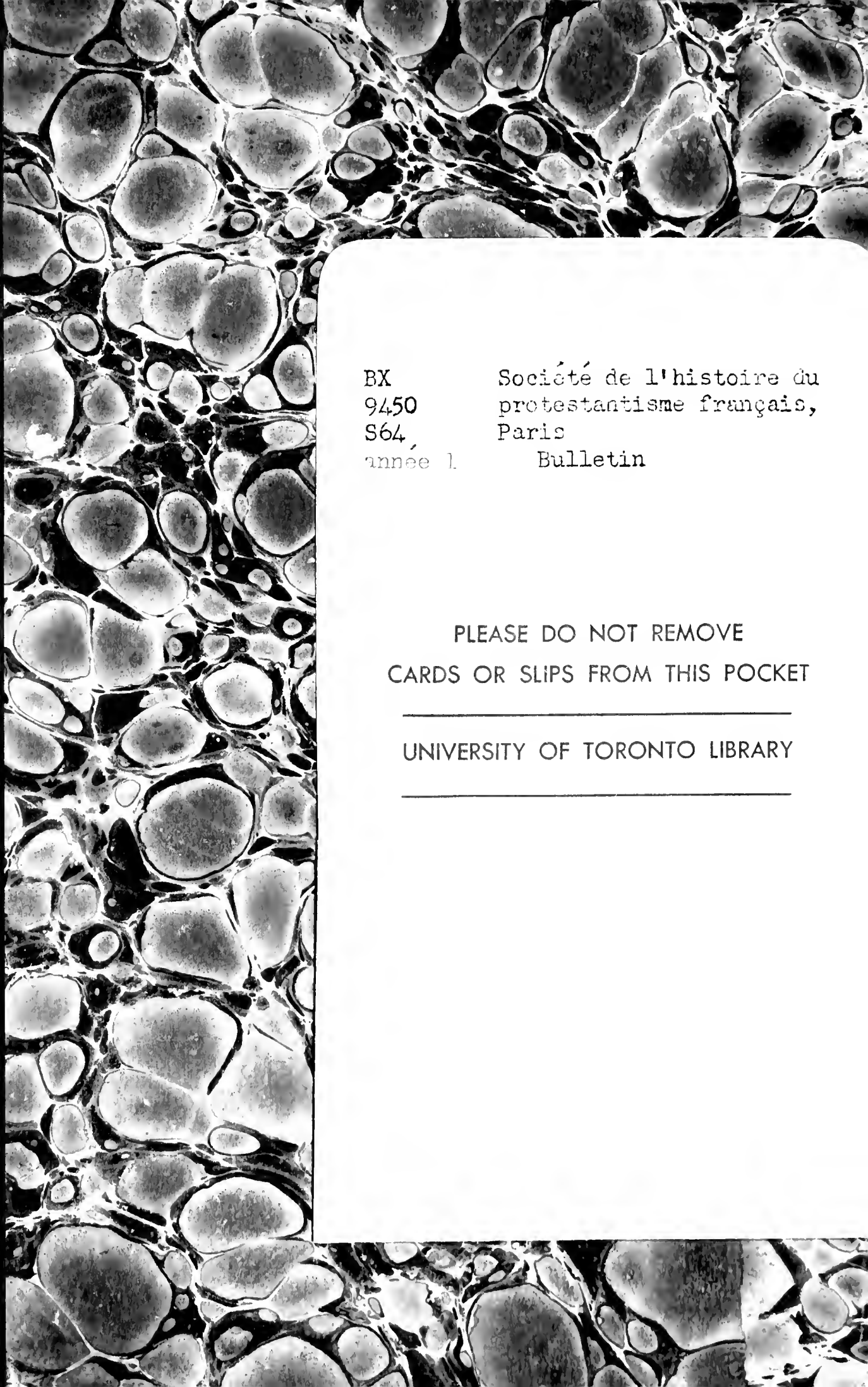










The background of the entire image is a black and white marbled paper pattern, featuring large, irregular, cell-like shapes with dark outlines and lighter centers. A white rectangular pocket is attached to the right side of the paper.

BX  
9450  
S64,  
année 1.

Société de l'histoire du  
protestantisme français,  
Paris  
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

